LE

# CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.



LE

# CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

---

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

---

TOME DIX-NEUVIÈME.

---

PARIS
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.
1847

LE

CORRESPONDANT.

# DU NOUVEAU

# PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE[1]

PRÉSENTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DANS LA SÉANCE DU 12 AVRIL 1847.

## DE LA LÉGISLATION ACTUELLE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Avant de ramener mes lecteurs sur un terrain encore trop peu connu, je les prie de vouloir bien se reporter par la pensée au chemin que nous y avons déjà fait ensemble ; et pour leur faciliter ce retour, je prends la liberté de leur rappeler les principaux jalons qui marquent jusqu'ici notre route.

J'ai dû d'abord débarrasser la question aujourd'hui soulevée des

[1] Voir *le Correspondant*, t. XVIII, page 481.

C'est par erreur que le premier de ces articles est intitulé : Du projet de loi sur l'*Enseignement primaire.* Nous restituons ici le mot qui se trouve en tête de l'*exposé des motifs* du projet nouveau de M. le Ministre de l'instruction publique. Cé mot est d'usage dans le style universitaire, quoiqu'il nous paraisse abusif en réalité, comme on le verra dans la suite de ces pages.

considérations étrangères, des préjugés, des fins de non-recevoir qui ne pouvaient que la compliquer et qui auraient servi de barrière pour empêcher la critique d'aller au fond.

Ainsi, contrairement à *l'Exposé des motifs* qui sert de base au projet de M. le Ministre de l'instruction publique, je crois avoir établi surabondamment ;

1° Que l'Instruction primaire, ou, pour parler plus justement, l'Instruction populaire, ne date pas uniquement de 1833, et que les législateurs de cette époque ne revendiqueraient pas, sans une présomption insoutenable, comme leur privilége exclusif, la gloire et la reconnaissance attachées à ce bienfait public ;

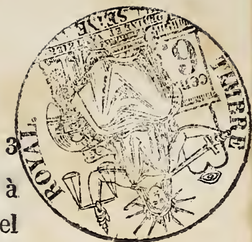
2° Que l'Enseignement populaire, jadis florissant dans la monarchie, ayant été balayé et pour ainsi dire effacé par les tempêtes révolutionnaires, est ressuscité, en quelque sorte, par ses propres forces dès que le calme s'est rétabli ; et que, dès lors, il a toujours, quoique non sans peine, tendu à se relever de ses ruines ;

3° Qu'au moment même de sa renaissance, cet Enseignement s'est vu arrêté et gêné dans ses développements par les entraves du régime qu'avait inauguré l'Empire, et que la Restauration, détournée par des influences fâcheuses de la résolution qu'elle avait annoncée à son avénement, n'a pas eu l'énergie et le courage de renverser ;

4° Que, néanmoins, de 1815 à 1830, la sollicitude du Gouvernement, d'une part, et d'un autre côté la Liberté de fait octroyée tant à l'initiative chrétienne qu'à la concurrence soi-disant philosophique, ont produit des résultats très-positifs et très-satisfaisants par la multiplication des écoles et par la propagation de l'instruction dans les classes inférieures.

J'espère avoir également prouvé que M. le Ministre de l'instruction publique s'est livré à tort à une espèce d'inquisition aventureuse et téméraire pour rechercher dans le sanctuaire de notre conscience ou dans la vie de nos pères des antécédents et des intentions capables de mettre ses adversaires actuels et avoués dans un état de prévention et de suspicion devant l'opinion publique. Je ne reviendrai pas sur cette apologie ; elle était nécessaire, et je n'en ai esquissé que quelques traits. Mais l'examen auquel je dois me consacrer maintenant en sera, s'il est besoin, le meilleur complément.

C'est à la critique à se produire désormais avec une pleine assurance. C'est à elle à se défendre, s'il en était besoin encore, contre




des récriminations iniques par l'évidence de sa sincérité. Je tenais à montrer quel esprit l'anime, quelle impartialité elle s'impose, quel but légitime elle poursuit. J'en appellerai ensuite, sans crainte, à tout homme de bon sens et de bonne foi pour dire si les appréciations des catholiques sont dictées par des préoccupations étrangères au débat, si elles ne s'appuient pas, au contraire, sur des motifs tirés, hélas ! de la nature même et des dangers des projets qu'elle combattra trop directement, sans relâche.

Maintenant, il ne s'agit plus de savoir ce que M. de Salvandy pense de nous et ce que nous pensons de lui. M. de Salvandy aime à parler de sa personne, de ses idées, de ses vastes conceptions ; il nous suffit, quant à nous, de nous occuper de ses actes. Du haut de son banc ministériel, il a jugé à sa manière les hommes et les choses qui ont précédé la législation de 1833. Il faut juger, à leur tour, les choses et les hommes qui ont suivi ; car enfin la législation de 1833, c'est le principe, c'est le pivot, c'est le fondement de tout le débat. La législation de 1833, c'est le droit positif existant, et c'est précisément cet état légal et pratique qui est sous le coup d'une transformation complète.

De là ces deux points essentiels à étudier : Premièrement, où en sommes-nous ? Secondement, où veut-on aller ?

Il est bien clair que nous ne saurions répondre à la seconde de ces interrogations sans avoir d'abord satisfait à la première. Il est impossible de se prononcer en connaissance de cause sur des changements projetés avant de s'être rendu un compte exact de la chose qu'il s'agit de changer. Sachons donc ce qui existe et nous verrons après ce qu'on propose.

Ce qui existe en fait et en droit appartient directement ou indirectement à la loi de 1833. Je tâcherai de caractériser aussi brièvement que possible la pensée du législateur à cette époque et la manière dont il l'a réalisée.

## I

### DE LA PENSÉE DU LÉGISLATEUR ET DE LA PRÉFACE DE LA LOI.

On a dit beaucoup de bien de cette loi ; j'avouerai sans détour que j'en pense beaucoup de mal.

Je ne nierai pourtant pas qu'elle ne fût sous certains rapports un progrès relatif. Elle fut un progrès sur le régime antérieur, en ce qu'elle ouvrit une brèche au monopole pur et simple. Mais, qu'on me

permette de le dire, elle fut encore plus un progrès sur l'avenir que sur le passé. Elle a dû surtout à la réaction trop prompte qui l'a suivie l'espèce de popularité dont elle jouit. Privés constamment des pures lumières de la liberté et sans cesse rejetés plus avant dans les ténèbres, nous avons confondu nos espérances avec nos regrets en les reportant vers un souvenir d'autant plus cher qu'il s'éloignait davantage.

Toutefois la loi n'apportait certes pas le grand jour, et tout au plus peut-on dire que c'était la première aurore d'un soleil qui a rebroussé chemin.

Je n'attaquerai pas cependant la loyauté des législateurs de cette époque. Je désirerais ardemment que l'intention d'obéir aux prescriptions de la Charte fût aussi forte dans l'esprit de nos Chambres qu'elle l'était dans le leur.

### 1° *De la disposition d'esprit des législateurs en* 1833.

J'ai relu avec un soin extrême les Rapports, les Exposés, les Discours dont *le Moniteur* nous a conservé le volumineux dossier. J'y ai retrouvé, sans doute, des préventions affligeantes à côté de prétentions souvent mal fondées. Il m'a semblé y reconnaître le désir vague et confus et, en conséquence, souvent égaré, plutôt que l'instinct pur et droit de la liberté. J'y ai vu cette timidité dangereuse qu'on prend quelquefois pour de la prudence, cette crainte d'un écueil qui vous fait tomber dans un autre, cette incertitude inséparable des premiers pas qui s'avancent dans une voie nouvelle. Mais je m'empresse de le proclamer, je n'ai pu y découvrir nulle part le scandale, qui ne nous a pas été ménagé plus tard, d'une protestation déclarée contre un engagement du pacte constitutionnel, d'une hostilité systématique contre la concurrence de toutes les innovations, de tous les dévouements, de tous les progrès, d'une guerre à outrance contre le droit des associations, des croyances, des familles et des citoyens.

Ce qu'on semblait vouloir unanimement alors, c'était la destruction du monopole. En pratique on ne fut pas heureux ; mais en principe on était d'accord, sincèrement, complétement. L'idée du monopole était reniée par tout le monde; et si certaines voix, qui depuis ont essayé de lui frayer des routes royales, tâchaient, en la déguisant, de lui conserver l'accès de quelques portes de derrière, elles étaient immédiatement repoussées, démasquées, réduites au silence.

Je ne parle pas alors d'une arrière-pensée confuse de politique rétrograde qui, identifiant les Lumières et le Voltairianisme, voyait dans la diffusion des unes le triomphe de l'autre, et dans ce résultat la consolidation et l'immortalité de l'établissement de Juillet.

Je ne m'arrête pas non plus à ces calculs moins grandioses, mais plus malicieux peut-être, qui cherchaient dès lors le moyen d'opposer dans chaque commune une influence nouvelle, tout à la fois inquiète et servile, mais dépendante de l'administration, aux influences naturelles du château, du presbytère et de la mairie.

Je dois sans doute constater que ces deux sortes d'idées eurent leurs représentants et leurs organes; mais quelques-unes étaient des germes trop jeunes encore pour se développer avec succès; les autres des racines trop vieilles pour produire désormais aucun rejeton au-dessus du sol. Ces éléments de réaction restaient donc incapables encore, même par leur réunion, de résister à la force et à la simple exposition des principes. Et je répète que la préoccupation principale, manifeste, frappante, du ministère et des assemblées était de fonder partout des centres d'instruction, de constituer à cet effet une organisation publique de l'enseignement, sans anéantir le concours des efforts individuels; et une fois certaines limites posées, d'y maintenir pour tous et pour chacun sans exception la justice distributive et le droit commun.

On trouvera peut-être plus tard que je vais un peu loin dans la bienveillance de cette appréciation; mais s'il y a là un excès, j'y tombe volontiers. J'aime, je l'avoue, à exagérer plutôt qu'à diminuer la louange de ceux auxquels je dois adresser à l'occasion de légitimes et sévères reproches. Je suis donc heureux de rappeler les dispositions où ils étaient alors, et j'apporterai, du reste, immédiatement quelques preuves à l'appui.

La première de ces preuves, c'est l'impatience même, manifestée par les Chambres, d'aborder un problème devant lequel aujourd'hui les pouvoirs publics reculent comme effarés. Lorsque le projet qui devait recevoir la sanction législative fut présenté au Palais-Bourbon, c'est-à-dire le 2 janvier 1833, quatre autres projets, se succédant rapidement depuis le changement de gouvernement, l'avaient déjà précédé. Le premier avait été soumis à la Chambre des Pairs dès le mois de janvier 1831. Le second avait pour auteur M. de Las Cases, organe d'une société constituée à Paris pour l'amélioration de l'en-

seignement élémentaire, société qui comptait parmi ses membres beaucoup de députés. Le troisième fut apporté dans la même enceinte par le Gouvernement. Le quatrième n'était que la reproduction de celui-ci, amendé par une Commission qui avait fait son travail en conscience.

C'est alors que, piqué d'une généreuse émulation, le Gouvernement, ayant remis aussi son œuvre sur le métier, la reproduisit sous une nouvelle forme, qui fut, par conséquent, la cinquième. Il y avait à cette époque dans tous les rouages du système représentatif une activité qui contraste avec la manière dont ils fonctionnent aujourd'hui.

J'examinerai tout à l'heure si les articles de la loi répondirent parfaitement aux vues hautement avouées par les législateurs. L'Université nous a appris à nous méfier des déclarations solennelles et des formules libérales qu'elle met dans la bouche de ses ministres. Rien ne nous autorise pourtant à affirmer que, s'ils se trompèrent alors dans l'application de leurs propres principes, leur erreur ait été inspirée par la mauvaise foi. En tout cas, la parole officielle, réduite à sa seule valeur, tirait encore de son caractère une autorité à laquelle nous ne refuserons pas un hommage posthume.

Voyons donc ce qu'elle promettait.

### 2° *Des vues émises par les auteurs de la loi.*

La loi devait avoir un objet pratique et immédiat. C'est à ce point de vue d'intérêt actuel et public, et non pas au point de vue des théories, qu'elle avait été rédigée, disait-on, et qu'elle fut acceptée.

Rendre l'instruction universelle autant que possible et par tous les moyens légitimes, tel est le but qu'on se proposa, tel est du moins celui qu'en termes explicites et identiques proclamèrent M. Renouard et M. Cousin au nom des Commissions de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs, aussi bien que M. Guizot au nom du Ministère.

Pour arriver à ce résultat, aussi, presque tout le monde tomba d'accord de repousser des systèmes exclusifs. M. Guizot surtout insista sur cette idée. Il fit justice du système absolu et chimérique de l'Assemblée constituante et de sa prétention de mettre l'Enseignement tout entier, fût-ce l'enseignement élémentaire, à la charge et sous la responsabilité de l'État. Rappelant avec raison que ces gigantesques plans d'enseignement gratuit n'avaient pas abouti à la fondation d'une

seule école, il en conclut que ce n'était pas la peine d'annoncer que l'État *devait* l'instruction à tous pour aboutir encore à ne le mettre en mesure de payer cette dette à personne.

Le Ministre repoussait également, quoique avec des ménagements, un système qu'il regardait comme l'excès opposé au précédent. Ce système, devant lequel toutefois M. Guizot s'inclinait jusqu'à un certain point, qu'il traitait du moins avec respect et qui « compte, disait-il alors, tant de partisans, » aurait consisté, selon lui, à ne livrer l'enseignement qu'à la pure industrie et à la sollicitude naturelle des familles, *prohibant absolument toute intervention de l'État*. Il faut signaler avec soin ce dernier trait ; car cette exclusion des efforts généraux en faveur des efforts purement individuels ; cette défense à l'État de se mêler de l'instruction, soit par des établissements qui lui appartinssent, soit par des subsides et des encouragements accordés aux établissements particuliers, soit par une surveillance propre à garantir la sécurité publique, c'était là ce qui, dans l'Exposé des motifs, faisait l'exagération aux yeux du Ministre.

Enfin, il ne voulait pas non plus qu'on reportât l'instruction populaire dans une autre impasse en la renfermant exclusivement dans la sphère des attributions municipales. Sans nier la force et les droits du principe Communal, qui fut, comme on sait, le principe du Directoire et de la loi de l'an IV, il le déclarait insuffisant dans son isolement. Mais là, encore, il ne prétendait repousser que le sacrifice de plusieurs principes à un principe absorbant, quel qu'il fût.

Il se résumait ainsi : « Le projet ne repose sur aucun de ces principes absolus que l'esprit de parti et l'inexpérience accréditent selon les temps et selon les circonstances, et qui, lorsqu'ils règnent *seuls* dans une loi, la rendent presque toujours vaine et stérile... Cherchez toujours, ajoutait-il, et vous ne trouverez pas *un bon principe*, qui, admis *à dominer seul* dans l'instruction primaire, ne puisse lui porter un coup mortel. »

Si l'on peut tirer une conclusion logique et rigoureuse de ces phrases, cette conclusion est évidemment que le projet tâchera d'embrasser tous les principes, de leur donner satisfaction, de les concilier et de les faire concourir tous ensemble au but commun.

M. Cousin, Rapporteur de la Commission de la Chambre des Pairs, s'exprime encore plus clairement. « Aux premiers pas, dit-il, que l'on fait dans la matière compliquée de l'instruction primaire, on y ren-

contre un certain nombre de principes, opposés entr'eux en apparence, qui se disputent l'honneur de résoudre toutes les difficultés, et dont chacun en effet pris en lui-même est d'une vérité si frappante qu'il obscurcit tous les autres, et d'une si grande portée qu'on est bien tenté de s'y abandonner et de le prendre pour guide unique.

« Ce principe engendre, avec une facilité merveilleuse, une suite de dispositions dont le bel ensemble offre une unité qui impose et une simplicité qui séduit. Mais cette simplicité est un piége, cette unité un écueil. Car les autres principes ne sont pas détruits parce que la théorie les a sacrifiés ; ils reparaissent aussitôt qu'on met la main à l'œuvre, et leur action, qui n'a pas été prévue, éclate tout à coup en résistances qui à la longue entravent et arrêtent tout. »

Je supplie tous ceux sous les yeux desquels je remets cette considération si juste de s'en pénétrer profondément.

Le Rapporteur continuait en se demandant quel but devait avoir une loi sur l'instruction primaire.

« Apparemment, répondait-il, *de la répandre le plus possible, de la rendre même universelle.* Il faut donc bien se garder de mettre contre elle aucune force réelle, aucune prétention légitime. Pour satisfaire à tous les besoins, il faut accepter tous les moyens, *ne repousser ni adopter exclusivement aucun principe*, mais admettre sans aucun préjugé systématique tous ceux qui sortent de la matière et peuvent conduire au but commun. »

C'était raisonner à merveille. Quel malheur si la logique qui dictait les considérants de la loi n'en a pas inspiré les dispositions !

D'autant plus, et je le remarque encore avec satisfaction, que le principe de la liberté ne semblait pas alors le moins estimé et le moins aimé de tous. La Liberté, on l'applaudissait, on la caressait, on semblait la chérir. On n'en avait pas peur, tout au plus tremblait-on pour elle. On ne s'en défiait que comme d'un enfant ; on ne croyait pas qu'elle pût jamais faire trop, et l'on redoutait seulement qu'elle ne fît pas assez. Du reste, comme on reconnaissait ses droits, on lui promettait la place d'honneur. On lui disait : Passez devant nous : nous ne ferons que vous suivre ; faites tout ce que vous pourrez : nous ne nous chargeons que du reste.

Nous n'aurions rien demandé de mieux.

Voici les propres paroles du ministre :

« Notre premier soin devait être et a été de *restituer*, *pleine et*

*entière*, selon l'*esprit* et le *texte précis* de la Charte, *la liberté d'enseignement.* »

Au sujet de l'*autorisation préalable*, qu'il détruit, il s'écrie encore :

« Là commencerait l'arbitraire, nous le répétons, et avec plaisir; car nous *ne redoutons pas* la liberté de l'enseignement, car *nous la provoquons* au contraire. »

Et enfin je ne peux pas m'empêcher de reproduire en entier le paragraphe suivant :

« La liberté *ne pourra jamais à notre gré multiplier assez les méthodes et les écoles;* et si nous lui reprochions quelque chose, ce serait de ne pas faire davantage. Elle promet plus qu'elle ne donne ; nous le croyons ; mais ces promesses sont assez innocentes, *et une seule accomplie est un service envers le pays que nous nous sentirions coupables d'avoir empêché.* Encore une fois, nous sommes les premiers à faire appel à la liberté de l'enseignement. *Nous n'aurons jamais assez de coopérateurs* dans la noble et pénible entreprise de l'amélioration de l'instruction populaire ; tout ce qui servira à cette belle cause doit trouver en nous une protection reconnaissante. »

Le Rapporteur à la Chambre des Députés établit aussi nettement, dans la séance du 3 mars, le *droit des familles :*

« Tant que la liberté mineure des enfants, dit-il, a besoin d'être mise en tutelle, *le soin de la gouverner appartient aux parents :* l'évidence des faits naturels le démontre. Du devoir de subvenir à l'éducation morale et intellectuelle, comme à l'éducation physique des enfants, dérive pour la famille le droit de choisir et les moyens et les personnes auxquelles il lui semble le plus utile de s'en rapporter pour contribuer avec elles ou par elles à l'accomplissement de ce devoir. »

Et M. Cousin, venant à son tour, confiait à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la séance du 21 mai, des aveux dont elle a trop souvent, hélas ! redit depuis l'écho stérile, mais toujours accusateur :

« La liberté de l'enseignement est dans la Charte, elle est dans le droit des familles, elle est dans celui des particuliers, elle est dans l'intérêt général de l'instruction primaire, qu'elle vivifie par la concurrence et qu'elle enrichit par de perpétuelles innovations. »

Il y a mieux encore. Non-seulement il est reconnu que tous les principes doivent concourir à l'œuvre d'ensemble, non-seulement la liberté n'est pas exclue de ce concours et est invoquée en première

ligne, mais on dirait même qu'elle n'achètera son rang de faveur par aucune entrave incompatible avec l'indépendance de sa marche et la facilité de ses progrès. On dirait que l'intervention de l'État restera bornée dans les limites étroites où l'intérêt public, aussi bien que la raison et la justice, la retient.

Je cite de nouveau M. Renouard, et je le cite d'autant plus volontiers qu'il serait difficile de trouver dans la bouche d'un autre l'expression plus sincère d'un amour et d'un dévouement désintéressé à une cause qu'il va servir, on verra comment.

« L'un des plus grands titres d'honneur de la Charte de 1830, c'est la reconnaissance publique et officielle de la liberté d'enseignement. Alors, pour la première fois, il a été hautement rendu hommage à un principe qui, malgré son éclatante évidence, était fort contesté encore, et que jusque-là les minorités sociales avaient seules invoqué. » Voilà pour le principe.

Voici pour l'application. Il ne s'agit pas seulement de la liberté que la famille exerce directement, mais de celle qu'elle peut exercer par *délégation.*

« Cette liberté de délégation, écrit le Rapporteur, ne doit *rencontrer de bornes* dans la loi que lorsqu'il peut être donné à celle-ci de *reconnaître* l'absence de moralité ou de capacité dans les personnes qui seraient déléguées. De même que, dans l'intérieur de la famille, le respect envers l'autorité paternelle elle-même n'empêche pas la loi d'intervenir, dans l'intérêt des enfants, pour réprimer les abus ou détourner les périls dont *l'existence arrive à lui être démontrée.* »

Ne croirait-on pas, à entendre cette maxime et cet exemple, qu'il ne se glissera plus dans la loi aucune mesure préventive, aucune disposition restrictive du droit individuel, aucune entrave destinée à ressusciter et à renouveler plus ou moins le régime de l'autorisation préalable ? Et M. Renouard, préparant le vote de la loi de 1833, n'est-il pas le parfait modèle de M. le duc de Broglie écrivant, en 1844, dans son Rapport sur le projet de loi de M. Villemain, pire encore que celui dont nous nous occupons, ces deux mots d'une vérité éternelle, mais d'une naïveté de circonstance qui dépasse toute idée : « Liberté et prévention s'excluent. »

M. Renouard insistait sur sa pensée avec un tel redoublement d'énergie que je me demande si ce n'était pas comme le cri d'un remords involontaire et une protestation pour ainsi dire instinctive de sa con-

science contre un acte mauvais dans lequel il allait tremper à son insu.

« L'enseignement par les familles, reprenait-il, l'enseignement par les maîtres que les familles ont volontairement et librement délégués et qu'il n'y a pas de justes motifs de *présumer* immoraux ou incapables, tel est le fondement de tout droit en matière d'éducation. »

Je suis obligé pourtant de souligner ici un mot qui remplace malheureusement dans ce paragraphe celui qui se trouvait dans le paragraphe précédent. Dans le premier, il faut que la loi *reconnaisse*, dans le second il suffit qu'elle *présume*. Est-ce là un synonyme? *Présumer*, ce n'est qu'un mot, mais ce mot c'est un piége. C'est le piége qui était tendu et qu'on ne faisait qu'entrevoir. On n'avait pas eu le temps de se demander si la loi pouvait alors avoir jamais de *justes motifs* pour PRÉSUMER l'immoralité ou l'incapacité de citoyens investis de la confiance des familles; et si, par exemple, puisqu'on avait fait déjà cette assimilation, la loi civile aurait jamais de justes motifs pour prononcer, sur une simple *présomption*, contre les parents l'interdiction du pouvoir paternel.

Le même Rapporteur indiquait encore avec une grande rectitude d'expression le point précis où, indépendamment de ses droits naturels de surveillance et de répression, l'État pouvait et devait intervenir avec une action *directe et immédiate*. Il s'exprimait ainsi :

« La tâche des pouvoirs publics *commence là où s'arrête l'influence des efforts individuels....* Les *communes* d'abord, puis, à défaut des communes, les *départements;* et enfin, à défaut des communes et des départements, l'*Etat* doit pourvoir à l'enseignement. »

Le Rapporteur dit cela, la loi ne dira-t-elle pas tout le contraire?

L'Exposé des motifs avait émis une opinion intermédiaire, mais déjà moins rassurante : « Les écoles privées, y lisons-nous, sont à l'instruction ce que les enrôlements volontaires sont à l'armée; il faut s'en servir sans y trop compter. »

La comparaison n'était-elle pas d'une iniquité flagrante? Cette défiance, si peu justifiée par le passé, était-elle d'un bon augure pour l'avenir?

Mais je ne veux pas anticiper sur la suite de ce travail; je réserve en ce moment la part du blâme. Je ne veux voir qu'un des côtés de la médaille, le beau côté, c'est celui de la devise. L'autre indique le

poids et la valeur de la pièce ; c'est alors qu'il faudra voir s'ils sont exacts et s'ils répondent à son titre.

Je citerai donc encore les promesses de l'exposé des motifs relativement : 1° à la surveillance, qui ne *porte point sur les méthodes,* qui doit être exercée par une autorité *impartiale, désintéressée,* et qui doit rassurer les esprits les plus ombrageux puisqu'elle est en très-grande partie *élective ;* 2° quant à la répression des délits, laquelle est confiée à la magistrature ordinaire, et qui ne peut aboutir, pour l'instituteur, à l'interdiction de sa profession qu'après un procès spécial et en vertu d'une sentence du tribunal civil.

Je dirai encore que les dispositions favorables qui semblaient dominer les autorités les plus compétentes et les influences supérieures du Gouvernement et des Chambres parurent, dans les délibérations, assez fortes pour résister à des chocs contraires.

### 3° *Des vrais principes, admis et confirmés dans la délibération des Chambres.*

Ainsi, le président de la Chambre interpellant le ministre, et lui demandant s'il ne devrait pas indiquer l'âge des élèves appelés à fréquenter les écoles primaires, fixation qui pouvait en éloigner un grand nombre : « Il n'y a pas d'âge déterminé, » répondit sur-le-champ M. Guizot.

Un autre jour, un député émet le doute que des citoyens en état de domesticité, et privés, en vertu de la constitution de l'an VIII, de l'exercice actif d'une partie de leurs droits, puissent être instituteurs privés. « Je ne vois aucune nécessité, répond le même M. Guizot, d'étendre les restrictions en matière privée. » On insiste, le ministre tient bon, et il répète toujours : « Il n'y a pas de raison pour étendre les restrictions[1]. »

Si j'ai reproduit ces deux faits, ce n'est pas moins, on le conçoit, à cause de l'importance des questions dont il s'agissait, que de l'attitude prise très-nettement par le Ministère.

Une difficulté bien plus grave s'éleva au sujet des *Associations.*

C'est une chose fort remarquable sans doute que, dans toutes les questions d'enseignement, les opinions les plus hostiles à l'influence

[1] Séance du 31 avril 1833.

religieuse, les plus disposées à lui refuser sa place au soleil de la liberté, les plus acharnées à l'opprimer et à la proscrire, aient trouvé sans doute beaucoup de retentissement sur certains bancs de la gauche, et que les députés de ce côté, soient en général si disposés à faire bon marché de leur prétendu libéralisme.

Ce qui frappe néanmoins davantage, c'est que ces mêmes opinions, toutes contraires qu'elles paraissent aux intentions patentes du pouvoir, aient été émises, reproduites et soutenues d'abord par des voix dont l'indépendance ne passait pas pour être la qualité éminente et distinctive. Ce sont donc toujours les courtisans qui ont donné le signal aux révolutionnaires, et M. Vatout préludait en 1833 au rôle qu'ont rempli depuis, avec une ardeur égale, MM. Cuvillier-Fleury et Liadières.

Il vint un scrupule à la tête de M. Vatout, député alors comme aujourd'hui, et favori perpétuel du château. La loi ne posait pas d'exception catégorique et formelle contre les associations et les congrégations religieuses. Ces pauvres Frères qu'on avait traités avec tant de mépris avant les événements de Juillet, et auxquels on disait avec un sentiment de haine mêlé d'effroi : « *Hommes noirs, d'où sortez-vous?* » avaient déjà vu tomber peu à peu les plus fortes préventions de ceux de leurs adversaires qui, passant de l'opposition à la pratique des choses, avaient été appelés à apprécier leurs humbles et constants services. Les attaquer de front n'était plus aussi sûr; mais derrière eux ou dans le plus profond de leurs rangs ne pouvait-on pas supposer des ennemis plus commodes. M. Vatout évoqua les Jésuites, et proposa un amendement qui, pour repousser le fantôme, eût élevé une solide barrière au profit du monopole.

Je parlais tout à l'heure de M. Cuvillier-Fleury et de M. Liadières; ils ont été plus heureux que leur devancier. M. de Laborde s'écria que cet amendement était une *restriction* à la liberté de l'enseignement et à l'esprit d'association. « L'esprit d'association, ajouta-t-il, je crois que pour ma part nous ne pouvons pas trop l'encourager. Le droit d'association est celui qui a fondé les écoles. » M. Renouard traita l'amendement avec une juste sévérité. « Il sera impuissant, dit-il, il n'est pas susceptible de recevoir d'exécution, il serait tyrannique. » M. Guizot lui-même le déclara inutile, ne prenant pas, il est vrai, la discussion de si haut, mais déclarant que le droit commun suffisait contre les associations générales, et défendant surtout

les petites réunions locales dont le souvenir était encore cher aux fondateurs des écoles mutuelles.

L'amendement de M. Vatout fut repoussé.

Enfin, le point le plus délicat du débat fut manifestement celui qui tenait à l'enseignement religieux dans les écoles et à la part de surveillance due à ce sujet à l'autorité ecclésiastique. Ici, il faut avouer que la Chambre des Députés se montra plus prévenue et plus contraire au clergé que le Gouvernement. M. Guizot, au contraire, fut à cette occasion plus énergique et plus courageux que de coutume. Il fit un beau portrait de l'instituteur et exprima en termes très-éloquents une pensée éminemment juste, à savoir, que si la religion doit trouver sa place dans une école, ce que personne ne contestait, il faut qu'elle s'y trouve non-seulement enseignée dans une leçon de quelques instants, mais répandue, pour ainsi dire, dans toute l'atmosphère. M. Cousin, qui travaillait alors à son catéchisme, rencontra aussi de belles inspirations. M. Renouard lui-même, qui refusait, avec la commission, aux curés l'entrée de droit dans un comité de surveillance fort nombreux du reste, se sentait ému « à la mémoire de ces longues habitudes et de ces vieilles mœurs *dignes de nos respects*, » avait-il la bonté d'ajouter. « Ces habitudes et ces mœurs, disait-il encore, se révolteraient contre nos écoles nouvelles, si l'on n'y répétait jamais quelques-unes de ces prières et de ces leçons que les pères et mères ont eux-mêmes entendues dans leur enfance et qu'ils se regarderaient comme coupables de ne pas mettre au-dessus de tous les enseignements. »

Toutefois, en laissant exclusivement aux ministres de chaque culte la *direction des pratiques religieuses*, une grande partie de l'assemblée trouva très-naturel que l'enseignement de la religion, dont elle ne paraissait elle-même pas se douter beaucoup, fût livré sans contrôle à un homme qui n'en saurait pas plus qu'elle. Il lui parut très-suffisant que le ministre des cultes pût, lorsque les enfants viendraient à l'église, s'occuper un peu de leur âme, et selon les expressions du rapporteur, soit compléter, soit rectifier, soit mettre d'accord l'enseignement avec les *exercices pieux dont il a la charge*.

La contradiction fut très-vive de part et d'autre. Les députés se prononcèrent dans un sens et les pairs dans un autre. Le tout aboutit à mettre, dans chaque commune, le prêtre dans la situation que voulait lui faire le Gouvernement, de manière à tirer parti de son patro-

nage, s'il est favorable à l'instituteur, et à annuler autant que possible son opposition, s'il se trouve en désaccord avec ses collègues du Comité de surveillance et avec le maître de l'école.

Ainsi, dans cette partie de la discussion, où les préjugés antireligieux se soulevèrent davantage, nous voyons percer aussi sous des dehors favorables à l'Eglise les intentions d'une politique qui, déjà implicitement renfermée dans la loi en délibération, devait plus tard éclater tout à la fois avec plus d'audace et avec plus de vigueur.

Pour faire compensation, je noterai les réclamations excitées soit contre le Conseil royal, soit contre toute intervention de l'Université et de ses agents, au sujet des délégués que l'autorité centrale se réservait le droit d'envoyer dans les comités et dans les écoles. Il fut alors solennellement déclaré que cette inspection qui, réduite aux termes les plus simples, restait encore suspecte, ne devrait jamais devenir un instrument de domination universitaire.

En résumé, plus de monopole, plus de privilége, plus d'exclusion, accomplissement d'une promesse de la Charte, reconnaissance du droit de la famille, liberté de la délégation paternelle, liberté des méthodes et des innovations scientifiques, libre accès et libre action des citoyens dans l'enseignement, d'une part; de l'autre, 1° intervention de l'Etat, c'est-à-dire des communes, des départements ou du pouvoir central, pour combler les lacunes de l'initiative particulière et les efforts de la liberté par des encouragements et des secours; 2° surveillance impartiale et désintéressée, exercée en dehors de l'Université par des institutions électives, et 3° répression des délits confiés à la magistrature ordinaire, tel est l'idéal qu'on semble s'être proposé en 1833.

Il est temps de voir la réalité.

## II

### LA LOI.

Je veux encore ici énumérer d'abord les avantages acquis à la liberté, non plus seulement par des déclarations et par des aveux officiels, mais par la sanction législative.

Malheureusement ce chapitre-là ne sera pas long.

Le premier avantage, c'est la destruction du régime de l'autorisation préalable. Il est vrai que, même sans l'autorisation préalable,

le monopole peut encore subsister ; les législateurs de 1833 ne semblaient pas se douter de cette vérité qu'ils ont mise en évidence. Mais l'autorisation préalable, c'est le monopole pur et simple, le monopole sans aucune espèce de frein, le monopole avec l'arbitraire, dans l'arbitraire et par l'arbitraire. Il faut donc tenir grand compte du renversement de cet absolutisme complet en matière d'enseignement.

Le second avantage est la constitution d'un système de surveillance en dehors de l'Université. L'Université est-elle bien réellement mise à la porte ? Le système qui doit la remplacer est-il de nature à résister aux réactions et aux emportements du corps enseignant et du ministère, aussi bien qu'à donner de vraies garanties aux intérêts qu'il doit sauvegarder ? Voilà ce qui restera à examiner ; mais, dès à présent, ce qui n'est plus douteux, c'est que l'Université est dépossédée légalement du privilége et de l'autorité d'inspection, qu'elle rangeait parmi ses plus précieuses prérogatives.

Le troisième avantage, c'est que la répression des crimes et délits est remise aux tribunaux ordinaires et rentre dans le droit commun de la justice. L'Université perd encore là un des offices auxquels elle tenait le plus, l'un de ceux qui pouvaient le mieux servir ses intérêts et ses rancunes, et qui flattaient d'ailleurs au plus haut degré sa vanité et ses prétentions, en en faisant une véritable magistrature.

Ainsi trois victoires négatives. Passons au positif.

La loi du 28 juin se divise en quatre titres.

Le premier traite de l'instruction primaire et de son objet ;

Le second des écoles primaires privées ;

Le troisième, des écoles primaires publiques ;

Le quatrième des autorités préposées à l'instruction primaire.

La loi prétend par là résoudre trois questions fondamentales :

1° Les objets d'enseignement que l'instruction primaire doit embrasser ;

2° La nature des écoles auxquelles elle doit être confiée ;

3° Les autorités qui doivent y être préposées.

La première question remplit le titre premier.

## TITRE I.

### DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET DE SON OBJET.

Ce titre paraît au premier abord très-naturel et très-inoffensif. Il

s'agit de l'instruction primaire; mais qu'est-ce que l'*instruction primaire?* On ne le sait pas, on la définit.

Je me défie toujours des choses qui ne s'entendent pas d'elles-mêmes et des définitions qu'elles exigent.

Cette définition-ci est tout ce qu'il y a de plus arbitraire; c'est un non-sens historique, scientifique et constitutionnel.

Comment, en effet, a-t-on voulu définir l'instruction primaire?

Comment l'a-t-on définie?

A quoi la définition aboutit-elle?

On va voir qne ces trois questions ne sont pas dénuées d'intérêt.

### PREMIÈRE QUESTION.

*Qu'entend-on par l'instruction primaire?*

La classification de l'*instruction* en trois degrés: *primaire, secondaire* et *supérieure,* paraît au premier abord très-séduisante et très-nette. Au fond, sur quoi repose cette classification et que signifie-t-elle?

Quand le mot d'*enseignement primaire* se produisit pour la première fois, il était justifié par la nature et par l'ensemble des institutions au milieu desquelles il devait trouver sa place. Les législateurs voulaient alors fonder des écoles *supérieures* dans les grandes villes, des écoles *centrales* dans les chefs-lieux de département, des écoles de *districts* au-dessous, enfin, à la base, dans les communes, des écoles *primaires.* Il ne s'agissait donc que des écoles publiques, et ces écoles n'étaient pas réparties en trois sphères distinctes comme celles que nous voyons aujourd'hui; elles formaient les membres divers et nombreux d'un corps homogène et d'un tout indivisible, répondant à l'organisation judiciaire et administrative du pays.

Je n'examine pas cette théorie; je dis que ce n'est pas la théorie actuelle.

La théorie actuelle ne reconnaît point qu'il y ait une seule et même *instruction,* distribuée avec plus ou moins d'étendue, dans des centres plus ou moins considérables, par des maîtres plus ou moins savants. Tout au contraire, elle proclame trois sortes d'*instructions;* comme si l'instruction était la même chose que l'*enseignement* et se pouvait régler aussi bien que lui; comme si, en admettant cette con-

fusion entre l'*instruction,* qui s'acquiert de toutes les manières et s'étend indéfiniment, et l'*enseignement,* de sa nature circonscrit et borné, on pouvait encore réduire les formules et les programmes de l'une et de l'autre à TROIS, ni plus ni moins.

Quel sera d'ailleurs le principe de cette classification? Sera-ce l'étendue des programmes? Sera-ce l'âge des élèves, ou bien sera-ce par hasard la différence de leur position sociale?

On comprendrait que des établissements privés ou publics voulussent maintenir une division quelconque des études au point de vue *scientifique,* soit en les rangeant dans un certain ordre selon le degré de maturité qu'elles exigent de la part de ceux qui y seraient appelés, soit en réunissant et en tâchant d'approprier plusieurs espèces de cours et de leçons à diverses catégories nettement tranchées d'intérêts ou de besoins.

Mais pour que cette division fût logique et utile, il faudrait, dans le premier cas, que le degré *primaire* amenât au degré *secondaire,* et le *secondaire* au *supérieur;* dans le second cas, il faudrait que chaque programme suffît à lui seul, non pas sans doute aux intérêts et aux besoins de tous, mais à ceux au moins qu'il a en vue de satisfaire. Or, cette double condition reçoit précisément dans la pratique un double démenti.

Sans doute la plupart des jeunes élèves qui ont fini leurs classes dans les *colléges* ne terminent réellement leur instruction que dans les écoles *supérieures,* dans les écoles spéciales, dans les écoles de droit, de médecine, etc. Mais est-ce qu'ils ont passé d'abord par l'école *primaire?* Non; ils sont arrivés d'emblée à l'enseignement *secondaire.* Car si l'instruction *supérieure* est absolument nécessaire à ceux qui ont reçu l'enseignement *secondaire,* celui-ci, en revanche, supplée toujours à l'enseignement *primaire.* D'un autre côté, qui dira que l'instruction *primaire,* d'où l'on ne peut que très-difficilement entrer dans l'instruction *secondaire,* et encore moins s'élever jusqu'à l'enseignement *supérieur,* satisfasse à tous ceux auxquels il est destiné?

Les trois degrés d'instruction ne se suivent donc pas comme dans une échelle. Là, tout le monde commencerait par le premier échelon; puis les uns s'arrêteraient dès le début; d'autres monteraient à l'échelon intermédiaire; quelques-uns arriveraient plus haut. Dans notre législation actuelle, le premier échelon se trouve du côté op-

posé aux deux autres, et tandis qu'il ne mène personne à celui qui porte le numéro 2, celui-ci n'a pas d'autre raison d'être que d'arrêter très-longtemps ceux qui y parviennent directement avant de les laisser monter au troisième, qui les attend.

En principe, ces noms ne signifient donc rien.

En fait, il n'y a évidemment qu'une distinction *scientifique* entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Entre ceux-ci et celui qui les précède nominativement, je trouve une distinction d'un autre genre, une distinction *politique* entre le peuple qui obéit et ceux qui participent au gouvernement.

Ici sans doute, autre contradiction. Après avoir déclaré qu'il faut un enseignement pour les classes *populaires* et un autre pour les classes *moyennes*, on ne consent pas aisément à pousser plus loin les conséquences du système.

On se familiarise très-facilement, quand on a l'honneur d'appartenir à cette partie de la société qui forme le corps électoral et qui obtient des bourses dans tous les colléges, à l'idée d'une barrière légale qui, en séparant un enseignement d'un autre, suppose deux natures d'intelligences; on n'admettrait pas aussi bien au-dessus de l'intelligence *populaire* et de l'intelligence *moyenne* une intelligence *aristocratique*. Dès lors je laisse à penser comme cette distinction *légale* des classes de l'enseignement, basée sur la distinction de fait des classes sociales est d'accord avec nos institutions, nos lois, nos idées, nos mœurs.

Je ne nie pas, sans doute, la diversité des conditions et des fortunes aussi bien que celle des aptitudes; mais je demande si, appliquée uniformément à tout un pays et non plus seulement à l'enseignement officiel, étendue ensuite à l'enseignement libre, cette classification forcée, très-peu conciliable avec l'état de notre société confondue, ne supposerait pas bien plutôt un régime où subsisterait encore la séparation des castes, comme jadis en Egypte. Je remarque de plus que la simple distinction de nos Ordres en France n'a jamais elle-même entraîné de conséquences semblables, et qu'aux époques les moins libérales, les âmes d'élite dont les travaux et le génie ont jeté le plus vif éclat sur les sciences et sur les lettres avaient presque toutes reçu l'instruction la plus élevée, sans être toutes sorties, que je sache, des sommités de la vieille monarchie.

Enfin, pour en finir avec cet amas d'idées confuses relativement à

l'instruction, je demande si deux espèces d'enseignement, l'un populaire, l'autre bourgeois, peuvent satisfaire à eux seuls aux vœux multiples et aux exigences diverses des familles et du pays. En admettant même cette hypothèse insoutenable de deux niveaux inflexibles et placés à distance l'un de l'autre, je demande encore s'il ne faudrait pas tâcher de jeter entre ces bords opposés autant de ponts que possible, tandis qu'on semble ne se préoccuper que de creuser davantage entre eux un infranchissable abîme.

Ah ! bien plutôt, rentrons dans la nature et dans la vérité, et reconnaissons, en cessant de confondre l'instruction et l'enseignement : quant à l'instruction, qu'elle n'est ni *primaire,* ni *secondaire,* ni *supérieure,* mais qu'il est désirable qu'elle soit *universelle,* c'est-à-dire pour tous, et *proportionnelle,* c'est-à-dire en rapport avec l'âge, avec la condition, avec les besoins de chacun ; quant à l'enseignement, qu'il faut avant tout le laisser faire, car il s'adaptera de lui-même aux diverses demandes, et que si l'on veut s'en mêler, du moins ne faut-il pas lui imposer des règles incompatibles avec son développement naturel. Sans quoi, l'on tournera éternellement dans un cercle, non pas seulement d'illogisme, mais d'impuissance.

### DEUXIÈME QUESTION.

*Comment a-t-on défini l'enseignement primaire ?*

Les auteurs de la loi ont eux-mêmes fait l'expérience des impossibilités qu'ils entassaient sur leur chemin. Ils se sont vus forcés d'abord, au lieu d'exposer sur-le-champ leur sujet, de le subdiviser encore. Ils ont distingué deux sortes d'instruction primaire : l'*instruction primaire élémentaire* et l'*instruction primaire supérieure.* Puis, ils n'ont pas davantage caractérisé ces deux nouvelles créations de leur esprit ; ils en ont seulement, après leur avoir donné des noms, énuméré les matières.

C'est-à-dire qu'ils n'ont rien défini du tout.

Je ne m'arrête donc plus sur ces qualifications, qui deviennent de plus en plus incompatibles avec la grammaire ; j'arrive sur-le-champ aux paragraphes qui me révèlent enfin le sens que tous ces adjectifs joints ne m'expliquaient pas beaucoup jusqu'à présent.

« *L'instruction primaire élémentaire,* dit l'article 1[er], comprend *nécessairement* l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écri-

ture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

« *L'instruction primaire supérieure* comprend *nécessairement*, en outre, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France. »

Pour entrevoir la portée de cette subdivision, sachons d'abord qu'elle sera le principe d'exigences plus ou moins sévères pour ceux qui voudront se livrer, soit au premier, soit au second ordre d'enseignement. Je dirai maintenant les énormités qni se cachent sous un mot que j'ai souligné dans les paragraphes et qui pourtant peut-être n'aura pas été assez remarqué ; c'est le mot NÉCESSAIREMENT.

### TROISIÈME QUESTION.

*A quoi aboutit cette définition ou énonciation des matières contenues dans l'instruction primaire ?*

L'esprit de la loi n'est pas douteux. Il a été clairement manifesté dans les délibérations des Chambres. La jurisprudence en applique journellement le texte dans le sens qu'il me reste à faire connaître.

Figurez-vous que l'*instruction primaire* est un domaine public que l'administration tient en régie. On a mis des filets au-dessus et au-dessous. Au-dessous, rien ne passera plus ; au-dessus, il y a un autre domaine où l'on rencontrera les mêmes précautions, les mêmes défenses, l'*instruction secondaire*.

Ainsi le principe, c'est que l'enseignement libre ne sera plus qu'une concession faite aux particuliers. Les conséquences sont à l'avenant.

Au-dessous de l'instruction primaire définie par la loi et composée comme on vient de le voir d'un ensemble de connaissances assez étendues, on peut très-facilement se représenter une instruction moins variée, moins complète, moins satisfaisante, mais qui en fin de compte vaudrait encore mieux que le néant. Certainement il faut souhaiter que tout le monde, indépendamment de l'instruction morale et religieuse, sache lire, écrire, calculer et appliquer le système légal des poids et mesures. Il est très-fâcheux que beaucoup de citoyens manquent de la moindre de ces connaissances ; mais enfin chacun ne se-

rait-il pas plus heureux d'en posséder trois, quatre, deux, même une, que de n'en avoir aucune ? Or, voici précisément ce que fait la loi ; elle dit : Vous apprendrez tout cela, ou vous ne saurez rien.

L'*instruction primaire* comprend *nécessairement* les matières énoncées ci-dessus, et quiconque ne saura pas ou ne voudra pas les enseigner ou les apprendre toutes, ne pourra pas même en apprendre ou en enseigner une. Enfants ou hommes, n'importe. Il faut étudier tout à la fois ou se résigner à ne savoir jamais de sa vie ni les éléments de l'histoire sainte, ni les premières lettres de l'alphabet, ni les chiffres depuis 1 jusqu'à 10.

Cette limitation *par en bas* a un résultat manifeste, c'est de diminuer le nombre de ceux qui enseignent et de ceux qui auraient à s'instruire.

La limitation *par en haut* a un autre effet, c'est de diminuer, par un procédé semblable, le nombre de ceux qui voudraient parvenir, et qui sans elle parviendraient à un enseignement plus étendu que l'enseignement primaire élémentaire ou même que l'enseignement primaire supérieur, sans toutefois supporter toutes les charges et embrasser tout l'ensemble de l'enseignement secondaire ou *classique*.

Par exemple, je ne me contenterais pas des connaissances que renferme légalement l'enseignement *primaire élémentaire* ni de celles qui composent l'instruction *primaire supérieure ;* je porterais mon ambition plus loin ou du moins d'un autre côté. Ayant acquis déjà ou même en sacrifiant tout ou partie de ces connaissances légales, j'aurais envie et peut-être aurais-je besoin de quelques notions qui restent en dehors de l'énumération que j'ai rappelée. Homme du peuple, mais homme d'étude, je désirerais m'initier à cette littérature profane et sacrée que tant de grands esprits ont illustrée, et dont la réputation est descendue jusqu'à moi. Si je dois être maître d'école, simple instituteur primaire, je n'en remplirai pas moins bien mon métier pour avoir lu Cicéron et saint Augustin dans l'original. Chantre, j'aimerais à m'expliquer les hymnes que j'entonnerai ; simple chrétien, vieillard, jeune homme, petit garçon, humble enfant de l'Eglise, je suis désolé de ne pas entendre la langue de ma mère. Cette ignorance me pèse partout et toujours, le matin et le soir quand je prie ; à la messe, qu'on ne chante pas encore en français ; dans toutes les cérémonies de baptême, de mariage, d'enterrement, jusque dans la réception des sacrements. Il me semble que je compren-

drais bien mieux la plupart des actes de ma vie si je savais un peu de latin ; eh bien, le latin n'est pas admis dans le cadre des connaissances qui composent l'enseignement *primaire élémentaire* ou *supérieur*, — et dès lors c'est le fruit défendu.

Il faut donc que je m'adresse à un collége ou que je ne l'apprenne pas. L'instituteur de mon village qui dépasserait le cercle de ses attributions aurait commis un *délit*, et un délit auquel la loi dans sa prévoyance applique une amende de 50 à 200 francs, pour la première fois; puis, s'il y a récidive, une amende de 100 à 400 francs, avec un emprisonnement de quinze à trente jours ; et en tout cas, pour surcroît, une aggravation pire encore : l'école du délinquant sera fermée.

J'ajoute que ceci n'est pas une pure hypothèse, une menace qui ne se réalise jamais. Le fait s'est produit souvent, et dernièrement encore, dans un département de l'Ouest, à Château-Gontier. Un vieil et savant prêtre, instituteur primaire depuis longues années, avait choisi parmi ses élèves quelques-uns de ceux qui montraient le plus de disposition au travail, et par charité, il leur donnait quelques leçons de grammaire latine. De là dénonciation, poursuite, condamnation. Le vénérable instituteur a renoncé à ses laborieuses fonctions, et Château-Gontier a perdu sa meilleure école.

Il est vrai que l'art. I[er] se termine ainsi : « Suivant les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables. » Jugés par qui ? Ici encore revient l'arbitraire pur.

Un bienfait se transforme donc en vertu de la loi en un délit ! Et on ne se figure pas dans combien de circonstances ce délit peut se reproduire et être puni.

Autrefois, le château du village était, sous bien des rapports, une sorte de maison commune. Le pauvre n'y recevait pas seulement l'aumône, le malade y trouvait des remèdes, les enfants du peuple des leçons. A l'époque surtout de la première communion, presque toujours bien auparavant, une partie de la famille se consacrait à ce touchant ministère d'enseignement et de répétition. Qui dira qu'il fut plus mal rempli pour être gratuit ? La mère priait le précepteur de son fils de lui adjoindre quelques petits camarades qui profitaient de ses leçons en excitant son émulation. La jeune fille s'occupait des enfants de l'autre sexe et leur apprenait, non pas sans doute les éléments

de l'arpentage et le système légal de nos poids et mesures, non pas les éléments de la géométrie ni du dessin linéaire, mais la couture, un peu de lecture, un peu de calcul et d'écriture, les éléments de l'histoire sainte et les dogmes de la religion. On leur enseignait surtout par l'exemple l'exercice de la piété et la pratique des vertus chrétiennes.

Avec la loi actuelle, si vous faites de même, vous commettez un délit; si vous établissez dans votre habitation une école illicite (et la jurisprudence prononce qu'il y a *école* partout où l'on enseigne, en particulier comme en public, tout ou partie de l'enseignement primaire), vous commettez un acte prévu par la loi, un acte qu'elle défend et qu'elle châtie.

C'est pourtant à un acte de cette nature que notre épiscopat doit l'un de ses membres les plus instruits, de ses plus éminents théologiens. Un jeune charpentier, introduit, pour y faire un ouvrage de son état, dans une chambre où se donnait une leçon, l'écoutait avec une attention si éveillée, avec une physionomie si intelligente et si pleine d'intérêt que les assistants en furent frappés. On lui fit quelques questions, on lui proposa de lui donner un peu d'instruction. Il dépassa toutes les espérances qu'on avait conçues de lui. Plus tard, on le fit entrer au séminaire. C'est un des hommes, très-rares aujourd'hui, qui écrivent leurs livres dans la vieille langue de Rome. Il y a été initié par une faveur que la loi actuelle interdit comme une fraude.

Dans le grand problème de la régularisation du travail des enfants occupés par les manufactures, le législateur a éprouvé un sérieux embarras. Il a voulu réserver aux jeunes commensaux des ateliers le temps et les moyens de recevoir l'instruction nécessaire à leur avenir. Mais cette instruction, comment la leur procurer? L'école est éloignée peut-être. Fera-t-on parcourir tous les jours, et souvent plusieurs fois par jour, à ces bandes nombreuses de petits auxiliaires, une distance de deux ou trois kilomètres, malgré les variations de la température, malgré l'état des chemins, en hiver comme en été? Faudra-t-il obtenir de l'instituteur qu'il se dérange lui-même? Et en admettant que ce dérangement ne soit pas quelquefois incompatible avec ses autres devoirs, y consentira-t-il sans imposer des conditions onéreuses? Alors ces conditions à leur tour ne rendront-elles pas les conflits inévitables et la durée des bons rapports impossible, si jamais ils ont pu s'établir? La jeune population des manufactures

restera donc la plupart du temps dénuée tout à fait ou du moins très-mal approvisionnée de secours intellectuels.

Et si cependant le propriétaire de la fabrique voulait bien, à certaines heures qu'il fixerait très commodément, transformer l'atelier en école; s'il pouvait trouver parmi ses contre-maîtres ou ses ouvriers (et il en trouverait) quelques braves gens de bonne volonté et d'intelligence sachant lire, écrire et calculer et ne demandant pas mieux que de venir en aide à ses généreuses intentions et au bien de leurs pauvres petits camarades, qui est-ce qui perdrait à cette bonne action? Les enseigneurs? les enseignés? les familles des uns ou des autres? le manufacturier, la commune ou la société? Non pas, certes — et cependant ce serait un délit.

Il en serait de même pour la classe non moins nombreuse, quoique plus disséminée, des enfants placés en apprentissage, trois, quatre ou cinq ensemble, dans les magasins, dans les boutiques. On veut bien nous permettre encore d'exercer sur eux le patronage de la charité. Mais à défaut de ceux qui les emploient, trop occupés eux-mêmes pour vaquer à cet office et très disposés à nous le concéder, nous penserions à nous occuper un peu du perfectionnement de leur éducation, que nous ne le pouvons pas. On est parvenu à faire tomber le peu d'écoles d'adultes que des Catholiques zélés avaient essayé de fonder sans rétribution aucune pour le peuple. En telle sorte que le régime de l'armée ouvre encore un accès moins difficile aux efforts de la liberté et du dévouement que le régime civil; en effet, les écoles régimentaires fleurissent loin des atteintes du ministère de l'instruction publique; et dans plusieurs villes de garnison, des membres de la Société de Saint-Vincent de Paul ayant appelé des soldats à leurs classes, n'ont trouvé de la part des officiers que sympathie et encouragement.

En faisant la même chose pour des ouvriers libres, on risque un procès.

Mais je ne me bornerai pas à parler des entraves apportées à l'intervention salutaire des hommes qui appartiennent aux rangs supérieurs et les plus éclairés. Je crois que, pour le peuple, le meilleur cadeau est celui qui vient du peuple. L'Opposition, sous la Restauration, avait exalté outre mesure le principe de la *mutualité* entre les enfants. La loi de 1833 tombe dans un bien autre excès. Elle prohibe l'*enseignement mutuel* dans le village et dans la chaumière.

On a été loin dans l'application de ce système restrictif. Il y a deux ou trois ans, on a cité l'exemple d'un paysan très avancé en âge qui habitait près de Poitiers et qui comptait dans la même commune, quoique sous d'autres toits, plusieurs enfants et petits-enfants. Ce patriarche avait été maître d'école ; il espérait mourir *magister*. Toutefois, autant par ménagement pour ses forces affaiblies que pour les susceptibilités universitaires, il avait circonscrit ses leçons dans le cercle de sa famille, et tous ses élèves étaient nés de son sang. C'est égal ; il ne put pas continuer à tenir ce qu'on appelait son *école*.

Cet incroyable fait n'a été jamais ni démenti ni expliqué.

La Bretagne retentit encore de la condamnation de cette pauvre vieille femme qui, tout en filant son rouet à l'ombre des haies du village de Ploeuc, racontait aux petites filles groupées autour d'elle les pieuses histoires de l'Ancien-Testament et les saintes vérités de nos mystères. Comme l'enseignement *comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse*, le tribunal de Saint-Brieuc a jugé que la bonne vieille commettait à son insu une violation de la loi, et elle a été punie en conséquence.

Mgr l'archevêque de Toulouse, dans le beau mémoire qu'il a rédigé à l'occasion du projet de loi sur l'enseignement secondaire, rappelle que, d'après le même principe, la Cour royale de Douai a condamné également deux Sœurs de charité, coupables d'avoir, par de semblables leçons, aidé leur curé dans sa laborieuse charge.

Il y a pire encore. Le curé même de la paroisse ne peut pas élire parmi ses enfants de chœur ceux auxquels il reconnaîtrait le plus d'aptitude pour leur consacrer le peu de loisir qui lui reste. Pourtant, quelle plus heureuse et plus utile distraction aux fatigues pénibles du ministère sacerdotal et aux œuvres vigilantes de la charité évangélique ? Mais non ; il est interdit au prêtre de préparer ainsi de longue main, du milieu des masses populaires, des recrues d'élite pour le clergé ou d'éminents serviteurs pour le pays. Que dis-je ? Il lui est défendu également d'apprendre l'alphabet à ces pauvres et incultes natures auxquelles il doit apprendre le catéchisme.

Est-ce assez de prohibitions absurdes et odieuses, ridicules et révoltantes? Ces prohibitions étaient contenues implicitement dans l'art. 1er de la loi ; il est tout naturel qu'elles en soient sorties les unes après les autres.

Mais si catégoriques qu'aient été les déclarations orales ou écrites

des législateurs, ne suis-je pas en droit déjà de ne plus regarder les couronnes décernées par eux du haut de la tribune à la liberté que comme celles dont l'antiquité ornait ses victimes avant le sacrifice?

Et que les sacrificateurs ne nient pas leur aveuglement. C'est leur seule excuse.

Enfin, tandis que la liberté scientifique est ainsi restreinte dans les écoles légalement réservées à l'enseignement primaire officiellement défini, voici dans ces écoles à quoi se bornent toutes les garanties en faveur de la liberté religieuse.

« Le vœu des pères de famille, dit l'art. 2, sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. »

Mais comment ce vœu se produira-t-il? On ne le dit point.

De quelle manière les pères de famille seront-ils consultés? Ils ne le seront pas.

Si leur vœu est ou n'est pas suivi, comment s'en assureront-ils? le moyen leur en est refusé.

Et s'il ne l'est pas, quelle sanction leur laisse-t-on? aucune.

Il est vrai qu'ils auront d'autres compensations; lesquelles? C'est ce que nous allons voir.

## TITRE II.

### DES ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES.

L'art. 3 du titre Ier annonce deux ordres d'écoles; le titre II et le titre III traitent de l'un et de l'autre.

Par parenthèse n'oublions pas les distinctions antérieures. Nous voici donc en possession 1° d'écoles *primaires élémentaires privées* ou *publiques*; 2° d'écoles *primaires supérieures privées* ou *publiques*. Nous n'étions pas au bout des adjectifs. Nous ne tiendrions pas compte de cet étrange modèle de littérature, inséré dans le texte d'une loi sur l'enseignement, si la pensée du ministre de l'instruction publique n'était à peu près de la même nature que son langage et si le fond valait mieux que la forme.

J'ignore pourquoi, au lieu de deux titres, on ne s'est point borné à en faire un. Le titre II, en effet, rentre absolument dans le titre III; et l'on aurait pu, après avoir parlé des instituteurs publics, se contenter de dire que les instituteurs *privés* ou *libres* se distinguent seulement des autres en ce qu'ils ne sont ni logés, ni payés, ni soutenus

par l'*Etat*. J'entends, bien entendu, par l'*Etat*, la commune et le département aussi bien que l'administration centrale.

En fait de liberté, je défie qu'on me signale un trait, une trace, une nuance, une ombre de différence en faveur de l'instituteur privé. S'il y a plus de liberté d'un côté que de l'autre, j'affirme que c'est du côté de l'instituteur communal ; car il n'a point à redouter la plus redoutable de toutes les peines, la retraite des élèves.

M. Renouard constatait avec une bonhomie satisfaite que la loi donne le pas aux instituteurs privés. J'entre avec lui dans le titre où on les a placés, j'y vois quatre articles :

Le premier (art. 4 de la loi) exige des *conditions ;*

Le deuxième (art. 5) prononce des *incapacités ;*

Le troisième (art. 6) établit des *pénalités ;*

Le quatrième (art. 7) traite des interdictions et règle des *poursuites.*

Au terme de l'art. 4, pour exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire, il faut 1° *être Français ;* 2° avoir accompli l'âge de *dix-huit ans ;* 3° présenter au maire de la commune où on veut tenir école un *brevet de capacité* obtenu *après examen*, selon le degré de l'école qu'on veut établir ; 4° posséder un *certificat de moralité* délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commnne ou de chacune des communes où l'impétrant aura résidé depuis trois ans.

Quant à l'*âge* d'abord, pour fixer dix-huit ans, j'aurais autant aimé qu'on ne fixât rien du tout.

J'avoue ensuite que la question de *nationalité* ne me touche pas beaucoup en pareille matière. Mon patriotisme serait honteux de voir la France inférieure sous le rapport de l'instruction aux nations rivales ; il n'irait pas jusqu'à empêcher qu'un étranger ne communiquât loyalement et généreusement ses connaissances à nos enfants.

Pour m'en tenir notamment à l'un des objets compris dans l'enseignement primaire, au *chant,* je ne cacherai pas que j'aimerais mieux cent mille fois laisser nos petites voix sous la direction d'un Allemand ou d'un Italien bon musicien, que sous celle d'un chantre français qui n'aurait pas l'oreille juste et qui crierait faux.

Voici maintenant ce que dit M. de Salvandy lui-même du *brevet de moralité.*

« Cette disposition de la loi a le double inconvénient de ne pas défendre assez la société contre les mauvais instituteurs, et les instituteurs contre l'arbitraire des autorités locales : la société, en ce que le certificat de moralité est rarement refusé à des sollicitations pressantes et personnelles, et que des instituteurs qui ne présentent pas assez de garanties peuvent ainsi parvenir à exercer des fonctions qui ne doivent être remplies que par des hommes d'une moralité éprouvée ; les instituteurs, parce qu'il dépend d'un maire de refuser pour des motifs peu plausibles le certificat de moralité qui lui est demandé, et de fermer ainsi à un candidat, par suite d'une hostilité mal motivée, la carrière de l'enseignement. »

Le brevet de *capacité* enfin suppose, d'après la loi, un examen. Un examen est une barrière. A qui les clefs en seront-elles remises? Ceci est une affaire d'application ; j'y vais venir... Mais le principe même de ce brevet, ainsi que des restrictions, prohibitions et interdictions qui suivent, ce principe part d'une erreur fondamentale qu'il est temps de signaler dans la loi.

On voudra bien remarquer que je passe sur les *incapacités* indiquées à l'art. 5. Je ne réclame nullement en faveur des condamnés à des peines afflictives ou infamantes ; pas davantage en faveur des condamnés pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance, etc. ; ou même des individus qui auraient été privés par jugement de tout ou partie des droits de famille, ou des instituteurs poursuivis et condamnés déjà pour cause grave. Ces dispositions très-justes et très-efficaces ont précisément le mérite d'ôter aux autres, qui sont à la fois iniques et impuissantes, toute raison et tout prétexte d'existence.

Mais la grande erreur dont je viens de parler, et qui s'étale au beau milieu de l'Exposé ministériel et des Rapports des commissions, porte sur la nature même de l'enseignement, et par conséquent sur toutes les conditions de son exercice dans notre société.

On dit : « L'enseignement n'est pas une *industrie* ordinaire, c'est « une *profession.* » — On ajoute : « L'*instituteur* est comme l'*avocat,* « le *notaire,* le *médecin.* La société exige des garanties préalables de « l'*avocat,* du *notaire,* du *médecin;* donc il faut en imposer à tous ceux « qui prétendent enseigner. »

Je réponds d'abord que l'enseignement n'est ni une *industrie*, quoique l'industrie puisse s'en mêler, ni une *profession* ordinaire,

quoique beaucoup de professeurs du monopole n'y voient pas autre chose. L'enseignement c'est une LIBERTÉ : liberté de droit naturel, de droit civil, de droit constitutionnel.

Il n'y a pas une *profession* qui réunisse ces trois caractères.

La liberté de l'enseignement, comme dérivant du droit de la famille, n'est que l'exercice direct ou délégué du pouvoir paternel, la conséquence des charges et de la responsabilité inhérentes à ce pouvoir. Le droit civil tout entier, en ce qui touche les enfants, ne fait que confirmer les lois souverainement sages de la Providence.

A un second point de vue, la liberté de l'enseignement est la liberté même de l'esprit humain. C'est la liberté des méthodes, des recherches, des découvertes, des essais, des expériences, des progrès, des innovations heureuses ou malheureuses. Catholiques, nous disons de ce vaste champ, sauf les points qui touchent à la foi : « Dieu l'a livré aux disputes des hommes. » — « *Tradidit mundum disputationibus eorum.* » — Est-ce que les rationalistes pousseraient plus loin que nous le scrupule? Est-ce qu'ils ne reconnaîtraient pas l'indépendance de la science comme celle de la conscience? Alors ils ne seraient pas seulement en dehors de leur propre logique et du sens commun ; ils ne comprendraient pas même la loi fondamentale du pays où ils vivent.

La Charte, qu'on se le rappelle donc, fait de la liberté dans l'enseignement, non pas seulement un droit de famille ni un droit scientifique, mais un droit constitutionnel, un droit politique. La *liberté de l'enseignement,* introduite entre la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse,* est la troisième sœur de la même famille. C'est une des trois manifestations libres de la pensée. La pensée a ainsi trois manières de s'exprimer, correspondant à ses trois objets principaux ; et c'est ainsi que le pacte fondamental reconnaît aux croyances la liberté des cultes, aux opinions la liberté de la presse, aux idées et aux connaissances humaines la liberté de l'enseignement.

De là découle naturellement la distinction radicale qui existe dans les idées comme dans la loi entre l'*exercice* d'une liberté et l'*accès* plus ou moins libre à une profession plus ou moins libérale. On ne naît point en France médecin, avocat ou notaire ; seulement, moyennant certaines conditions de fortune et de capacité, on a le droit de le devenir. Mais en France, sous notre Charte, on est libre d'enseigner ou d'être enseigné par droit de naissance.

Ce droit est manifestement violé par l'art. 4. L'art. 4 d'ailleurs, je

l'ai dit, n'est pas seul. Il se combine avec l'art. 25, qu'il faut aller chercher à la dernière ligne de la loi, et qui en détruit les dernières espérances. Cet article, en effet, remet le soin de l'*examen* et la distribution des *brevets* à des *commissions* nommées sans aucune espèce de règle et de garanties; et par qui? par *le ministre de l'instruction publique.*

C'est-à-dire que le ministre de l'instruction publique, après avoir réuni dans le premier article de la loi les matières diverses de l'enseignement primaire comme on réunirait les morceaux d'un même terrain, confisque l'ensemble par le dernier article, ou du moins s'en réserve souverainement la jouissance et la disposition.

Et ce n'est pas encore tout.

Les instituteurs privés ne sont nullement libres; pourront-ils du moins subsister en présence des instituteurs communaux?

## TITRE III.

### DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES.

La loi tue la concurrence après la liberté. C'est le résultat le plus clair du titre III, qui constitue l'organisation de l'enseignement primaire officiel.

Cette constitution n'est pas moins remarquable sous beaucoup d'autres rapports. Il faudra voir aussi comment elle répond à l'intérêt économique, à l'intérêt *scientifique*, à l'intérêt *moral*, qu'il est impossible de séparer ici, et quelle situation elle fait aux *instituteurs*, aux *communes*, aux *familles* et au *peuple.*

J'ai déjà remarqué que le titre III embrasse et absorbe tout le titre II. Je prouve à présent que les instituteurs privés ne se produisent au jour que pour être incorporés (s'ils peuvent obtenir cette faveur) dans l'enseignement public, sinon pour périr sous ses coups.

En effet :

1° Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes, d'*entretenir au moins une école primaire élémentaire.*

2° Les communes les plus considérables, les chefs-lieux de départements sont tenus d'avoir, *en outre,* une *école primaire supérieure.*

3° Les habitants de toutes les communes sont encore obligés de concourir, par un prélèvement sur le budget départemental, à l'entretien des *écoles normales primaires.*

La deuxième et la troisième de ces dispositions ne sont qu'onéreuses. Je les suppose efficaces. La première rend évidemment *impossible* la fondation et l'existence d'une *école* dite *libre* dans la presque totalité de ces petites communes, qui peuvent à peine supporter les charges de l'école communale, rendue obligatoire.

On conçoit très-bien que la loi se soit proposé pour but l'établissement ou le maintien d'un centre d'instruction dans chaque commune. Mais ce qui est absurde, c'est de vouloir absolument, là où l'enseignement a déjà un foyer suffisant, détruire ou empêcher le bien qui se fait spontanément, sans frais, à la satisfaction de tout le monde, pour le remplacer par une contrainte et par des charges qui ne plaisent à personne.

L'art. 8 aggrave encore cette disposition. En déclarant *publiques,* non-seulement les écoles primaires, dont l'entretien général est à la charge des communes, des départements ou de l'Etat, mais aussi celles qui *recevraient le moindre subside,* il enlève à ces dernières leur caractère privé : ce qui n'est pas le plus grand mal. Le pire, c'est que, par suite de cette précaution, il ne permet pas à l'Etat, aux départements et aux communes de se contenter de bons et florissants établissements, et qu'il en contrarie la prospérité par des créations anormales, coûteuses et condamnées à végéter éternellement.

En Belgique, toute commune, comme en France, est forcée d'avoir au moins une école primaire, établie dans un local convenable. Mais la commune est dispensée de l'obligation de garder à sa charge une école, quand la charité, le dévouement ou l'industrie pourvoient par des écoles privées aux besoins de l'enseignement. De plus, la commune peut être autorisée à adopter une ou plusieurs écoles privées pour tenir lieu d'école communale. Ainsi, pour emprunter l'expression du savant et judicieux auteur des *Examens sur la liberté d'enseignement,* les écoles publiques et privées sont constamment au concours en présence des familles et des communes, qui choisissent celle qui leur paraît la plus digne de leur confiance.

Quoi de plus raisonnable et de plus efficace que cette émulation ? La loi belge prévoit la concurrence et va au devant ; la loi française la prohibe, la poursuit et la condamne.

Au profit de qui, en définitive ?

Au profit des instituteurs peut-être ?

Des instituteurs privés ? il n'y a plus de place pour eux !





Publics? ils meurent de faim! Rappelez-vous le tableau que M. de Salvandy a tracé lui-même de leur situation matérielle.

Châtiment inévitable des conceptions arbitraires! Ce que l'instituteur public reçoit de la commune, du département et de l'Etat, qui se cotisent à son intention, ne lui sert qu'à le rendre misérable. Pour lui, ce n'est presque rien; pour la commune, pour le département et pour l'Etat, cette parcimonieuse subvention est un écrasant sacrifice.

Pour un budget communal, un traitement fixe, au minimum de 200 fr. pour une école élémentaire et de 400 fr. pour une école supérieure, paraît une dépense considérable; elle est injustifiable si elle pouvait être évitée. Toute commune doit de plus se procurer et entretenir un local convenablement disposé, tant pour servir d'habitation à l'instituteur que pour recevoir les élèves.

Mais les revenus ordinaires de la commune ne suffisent pas le plus souvent à cette double charge. Le cas est prévu. Alors commence une série de dispositions financières qui s'adressent à toutes les bourses et qui créent de nouveaux impôts à tous les degrés.

Lorsqu'il y a insuffisance des revenus ordinaires, le Conseil Municipal est appelé à voter une imposition spéciale qui peut s'élever jusqu'à 3 centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière. Si cette imposition ne couvre pas encore les dépenses, elles sont prises sur les fonds *départementaux*, et à défaut des fonds ordinaires du département, sur une nouvelle imposition spéciale que vote le Conseil Général et qui peut s'élever au montant de *deux centimes* additionnels. Si les communes ou les départements refusaient de s'imposer ainsi, on les imposerait tout simplement par *ordonnance*, sauf la régularisation et le consentement postérieur des Chambres par le vote du budget. Enfin, comme les fonds provenant de ces centimes ne sont pas encore assez considérables dans beaucoup d'occasions, un *crédit général* est ouvert au ministère de l'instruction publique pour suppléer à leur épuisement par un troisième mode de subvention.

Je n'examine pas la valeur intrinsèque de ces inventions fiscales au point de vue politique et financier. Je me renferme dans le cercle des résultats pratiques qu'elles poursuivent en vue de l'enseignement et de sa plus grande diffusion. Je ne demande même pas, dans cet ordre d'idées, si elles réalisent le rêve séduisant de la *gratuité*

pour tout le monde, et par conséquent de l'enseignement universel. Mais il saute aux yeux que moins l'enseignement sera dispendieux pour les familles, plus tôt elles en apprécieront le bienfait, plus tôt aussi elles pourront et voudront se le procurer.

Dans le système actuel, le *traitement fixe*, fourni par les subventions, n'exclut pas la nécessité d'une *rétribution* à laquelle est soumis chaque élève. Dans toute commune les habitants paient donc deux impôts à l'instituteur : 1° un impôt qui pèse sur tous, pauvres ou riches, qu'ils profitent ou qu'ils ne profitent pas de son enseignement ; 2° un second impôt, qu'on appelle fort improprement une rétribution, et qui n'est à proprement parler qu'une taxe exigée des *consommateurs* en raison de leur consommation.

En effet, le taux de cette prétendue rétribution est *réglé par le Conseil Municipal.* Elle est perçue dans la même forme, selon les mêmes règles et par les mêmes agents que les contributions publiques directes. La seule différence consiste en ce que les agents ne jouissent pas de la remise ordinaire. Mais d'un autre côté cet avantage est étrangement compensé par l'irrégularité, par l'inconstitutionnalité de l'attribution excessive accordée au conseil municipal, lequel est appelé à puiser sans contrôle dans la bourse des parents.

Mais si c'est la servitude, c'est, dit-on, l'*égalité.*

Il y a des esprits soi-disant démocratiques qui regardent cette égalité menteuse de la rétribution comme un hommage rendu à leurs principes. Je n'y vois qu'une injustice commise au détriment du peuple. Si les départements, si les communes exigent de la masse des citoyens des tributs destinés à leur rendre l'accès des écoles plus facile, il faudrait en profiter bien moins, ce me semble, afin de diminuer le prix naturel de l'enseignement pour ceux qui sont parfaitement en état de le payer, que pour venir en aide au grand nombre de ceux à qui la gêne et la misère présentent des obstacles souvent très-pénibles, quelquefois insurmontables.

Dans la discussion de l'art. 14, M. Dupin s'élevait avec vigueur contre l'intervention du fisc entre l'instituteur et les familles. Opposant l'enseignement libre à l'enseignement officiel, « on appellera le vôtre, disait-il, *un enseignement d'exaction*, tandis que l'enseignement contraire se qualifie d'*enseignement de charité.* » M. Dupin a des mots très-heureux. Sachons les lui emprunter, surtout quand ils sont aussi justes que pittoresques. Il est certain que l'enseignement public tel qu'il

est constitué dans nos villages a beaucoup de droits à la première de ces qualifications et répugnerait essentiellement à la seconde.

En résumé, voici la situation qui est faite aux familles : elles sont obligées de soutenir comme contribuables par trois espèces de subsides un enseignement qu'elles n'ont le droit ni de déterminer ni de rétribuer comme elles l'entendent, et qui tire précisément de leurs propres poches des moyens d'empêcher, dans un pays de liberté, la concurrence de l'enseignement libre, qui serait meilleur et à meilleur marché.

La loi ne fait rien pour le peuple, pour ceux qui vivent de leur travail à la sueur de leur front ; elle se contente de les priver des secours naturels qu'ils auraient trouvés dans de bienveillantes initiatives. Quant à ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, quant aux pauvres, elle les traite durement ; elle ordonne au Conseil Municipal de désigner, en limitant leur nombre, les enfants indigents qui ne pourraient payer aucune rétribution, et elle permet à grand'peine que ceux-là, mais ceux-là seulement, soient admis gratuitement dans l'école.

Ainsi pas de milieu entre la *gratuité* et la *taxe*. La gratuité restreinte à une imperceptible exception, et frappée de ce discrédit qui s'attache à une déclaration publique de misère ; par conséquent, l'éloignement des enfants et le mécontentement des parents, correspondant aux mécontentements et aux souffrances des instituteurs imposés aux communes ! Voilà les conséquenses de la législation sur l'enseignement primaire ; voilà les résultats inévitables de son organisation, et comment elle sert les intérêts de l'instruction, de la bonne économie et de la liberté.

## TITRE IV.

### DES AUTORITÉS PRÉPOSÉES A L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous sommes parvenu enfin au dernier titre de la loi. Il s'agit des autorités préposées à l'instruction primaire.

Vous entendez bien : *à l'instruction primaire*, sans distinction. Les *instituteurs privés* sont assujettis à ces autorités tout comme les *instituteurs communaux*. Les premiers n'entrent point dans l'enseignement avec plus de facilité que les autres ; ils vivent sous le même régime et sous la même domination ; ils n'ont de moins que le pain. Mais en quoi sont-ils plus libres ?

Les législateurs ont voulu assimiler les uns aux personnes qui exer-

cent des professions libérales, et ils les soumettent aux mêmes conditions et aux mêmes obligations que les autres, dont ils prétendent faire des *fonctionnaires publics.*

Il est vrai que cette nouvelle prétention est aussi dénuée de fondement que la précédente.

On les appelle *fonctionnaires publics!* Fonctionnaires de qui? De la commune, du département ou de l'Etat?

Mais si on les élève à cette hauteur, c'est sans doute pour que, se rapprochant davantage de l'autorité, ils en reçoivent plus directement et plus sûrement l'impulsion. Eh bien, quel est le plus grand vice de la situation actuelle, aux yeux mêmes de M. le Ministre de l'instruction publique? *le manque d'action de la part de l'autorité.*

Hélas! il est bien impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Quand on rejette la vraie, la naturelle, l'unique autorité, comment donner une action réelle et efficace à des autorités qui n'ont pour elles ni le droit, ni l'intérêt, ni la force?

La seule autorité légitime en fait d'enseignement est celle de la famille.

La volonté de la famille devrait toujours primer toutes les autres volontés, même dans l'instructiou publique. Puis, si la commune, si le département, si l'Etat, interviennent dans une école, la raison et l'équité disent qu'ils doivent y exercer une part d'autorité proportionnée aux charges qu'ils s'imposent.

Comment ce principe et cette proportion sont-ils respectés par la loi?

Je prends les chiffres que j'indique dans le dernier *Exposé des motifs* de M. de Salvandy.

L'instruction primaire communale coûte au pays 20,527,485 fr. Je ne compte que pour mémoire les legs et les fondations; ils font une somme de 167,355 fr. C'est une goutte d'eau dans la mer.

La cotisation des familles, la *rétribution mensuelle,* la taxe des élèves, comme on voudra, fournit à elle seule près de la *moitié* du total. Le produit s'en élève à 9,623,704 fr. Elle se place bien évidemment en première ligne.

En seconde ligne viennent les *fonds ordinaires des communes* et leurs *impositions spéciales.* Les fonds ordinaires apportent 4,815,764 f., et les impositions 3,538,686 fr. On voit que les impositions spéciales égalent presque l'ensemble des ressources disponibles.

Au troisième rang figurent les *centimes départementaux* pour 1,617,241 fr. Quelle différence !

Enfin, la subvention inscrite au budget n'est que de 664,735 fr. Ce n'est comparativement rien.

Après la répartition des *charges*, voyons la répartition de l'*autorité*.

L'autorité passe par une multitude de canaux ; elle est partagée entre une foule d'institutions diverses. Au moins croirait-on qu'il y en a pour tout le monde. Il n'y en a d'aucune espèce pour les familles : les familles ne participent en rien, ni directement, ni indirectement, ni par elles-mêmes, ni par délégation, soit au choix de l'instituteur, soit à la surveillance et à la direction de l'école, soit à la révocation du maître et à son remplacement.

Nous avons vu que le conseil municipal a été investi d'un droit odieux au détriment de celui des familles, du droit de fixer la rétribution mensuelle. En revanche, son influence légitime est presque nulle. Elle est restreinte à la *présentation* des candidats pour l'école communale. Et il faut remarquer que cette présentation ne doit être faite qu'après l'avis préalable d'un comité nommé le *comité communal*, et qu'elle ne gêne nullement la décision ultérieure du *comité d'arrondissement*.

J'oubliais que le *maire* est membre de droit du comité communal. Mais on sait que le maire est autant l'homme de l'administration centrale que le chef de la commune. Le curé, le pasteur et le rabbin font aussi partie de ce comité. Les autres membres, en nombre illimité, restent au choix du *comité supérieur d'arrondissement*.

Pour une école, la surveillance locale quotidienne est la seule efficace. Le *comité communal* n'a sérieusement pas d'autre mission que d'y pourvoir. Chargé de l'inspection des écoles publiques et privées, il est obligé de s'assembler *une fois par mois*. Une fois par mois pour une inspection de ce genre ! Et puis, quelle arme d'intimidation, quel moyen de récompense a-t-il entre les mains ? Il n'en a pas. Supposons qu'il ait des yeux ; il n'a pas de mains. Tout au plus pourra-t-il se plaindre, en cas d'urgence, au maire ; et alors, toujours en cas d'urgence, le maire pourra ordonner provisoirement que l'instituteur soit suspendu de ses fonctions, à la charge toutefois d'en référer dans les vingt-quatre heures au comité d'arrondissement.

C'est très-pressé : le comité d'arrondissement doit aussi s'assembler *une fois par mois !*

Le *comité d'arrondissement* reçoit les Rapports des comités communaux, et à son tour il envoie d'autres Rapports au préfet et au Ministre de l'instruction publique. Il a aussi le droit d'inspecter ou de faire inspecter toutes les écoles primaires de son ressort. C'est un droit dont il n'abuse guère. En raison de quoi, sans doute, le ministre de l'instruction publique s'est arrogé plus tard, sans que la loi lui en donnât aucunement la permission, l'exercice d'une inspection centrale par un corps spécial de délégués qui relèvent directement de lui.

Deux autres prérogatives, que le comité d'arrondissement ne laisse pas autant tomber en désuétude, nous forcent de dire un mot de sa composition.

Ce comité compte *trois* membres de droit, à savoir : un maire, un juge de paix, un ministre du culte ; *trois membres du conseil d'arrondissement* où notables désignés par lui ; les membres du conseil général du département qui ont leur domicile réel dans la circonscription du comité ; enfin *deux* membres à la désignation du ministre de l'instruction publique, pris, l'un dans l'enseignement secondaire, l'autre dans l'enseignement primaire. Le préfet ou sous-préfet préside de droit.

Quelles que soient les lumières ainsi rassemblées, je ne crois pas cette réunion plus apte que les communes elles-mêmes à connaître leurs besoins et à y donner satisfaction. C'est cette réunion pourtant qui nomme les instituteurs que les communes entretiennent et supportent.

Quelles que soient encore les garanties de capacité et d'impartialité que je me plais à y reconnaître, je trouve encore singulier que ce Comité soit seul investi du droit de juger les instituteurs communaux, de les réprimander, de les suspendre et de les révoquer. Il est évident que ce tribunal, très-facile à prévenir dans certains cas pour ou contre un individu, puisera très-rarement dans la certitude de ses propres renseignements ou d'enquêtes éloignées le courage d'une juste et indispensable sévérité.

L'élément *communal* n'est représenté que par un maire dans ce comité ; l'élément *départemental* y compte au moins trois voix. Ce n'est pas trop, mais c'est beaucoup par comparaisen avec l'autre. L'autorité *centrale* ne s'est pas oubliée, même dans le choix des membres de cette assemblée : elle a bien d'autres priviléges.

Le premier est l'*institution* des maîtres d'école communaux nommés par le Comité d'arrondissement. Le ministre doit donner l'institution; mais s'il la refuse? C'est un *veto.*

Le second privilége vient du recours qui n'est ouvert à l'instituteur communal jugé ou révoqué qu'auprès du ministre jugeant en Conseil Royal. C'est l'autorité souveraine en matière de juridiction disciplinaire.

Le troisième privilége consiste dans la faculté qui lui est laissée de *dissoudre,* sur le rapport du comité d'arrondissement, tout *comité local* de surveillance, à la charge seulement de le remplacer par un *comité spécial* dans lequel personne n'entrera de droit et qu'il composera tout à fait à sa guise.

C'est le pur arbitraire. Il résulte de là qu'aucun maître d'école ne sera nommé, surveillé, châtié ou révoqué sans l'ordre ou la permission du Ministre.

A-t-il ou n'a-t-il pas la part du lion?

Et il n'est pas encore satisfait! Il se trouve impuissant! Mais c'est tout simple : le despotisme administratif l'est toujours, surtout lorsqu'il veut se mêler d'enseignement; très-capable de détruire, il ne fonde rien. Exagérer encore ce despotisme, ce serait manifestement empirer le mal. L'unique remède réside dans une conduite absolument contraire.

J'ai fini ce curieux et triste parallèle entre les promesses et les effets positifs de la loi de 1833. Je laisse à penser maintenant si j'ai eu peine, en écrivant la première partie de ce trop long article, à comprimer l'expression de mon sentiment à cet égard. J'avoue que je n'ai plus de mérite à m'abstenir de tous commentaires : ils seraient inutiles.

Mgr l'évêque de Langres, dont la haute raison a si bien éclairé la question de l'enseignement sur toutes ses faces, est arrivé droit à cette conclusion dans le second de ses *Examens.* Je ne fais qu'emprunter les arrêts de la raison et de la conscience, confirmés par l'autorité du caractère et du talent, en répétant après cette bouche vénérée : que la loi de 1833 n'a pas donné la liberté à l'instruction primaire; qu'elle empêche et annule les efforts de la concurrence; qu'elle est mortelle aux droits des familles, des citoyens et des communes, aussi bien qu'aux intérêts de la science et de la religion; enfin, que fondée tout entière, non sur le droit commun, mais sur les priviléges du

monopole, elle est formellement contraire au pacte social, et que, par conséquent, nous ne devons lui reconnaître qu'une existence provisoire et dès à présent préparer sa ruine.

Les auteurs de cette loi l'appelaient la *charte* de l'instruction primaire. Tâchons, quant à nous, de faire rentrer l'instruction primaire, comme tout le reste de l'enseignement, dans la liberté reconnue par la *Charte constitutionnelle.*

Qui sait? M. de Salvandy nous y aidera peut-être.

C'est ce que nous verrons.

En tout cas, ses tentatives auront eu toujours un heureux résultat: en creusant l'abîme, elles ne nous permettent plus d'ignorer la profondeur qu'il a déjà. Puissent-elles, en réveillant par le sentiment du péril notre intelligence et notre courage, nous inspirer la force de remonter généreusement, avec la grâce de Dieu, la pente que nous descendions en aveugles depuis quatorze années!

Charles de Riancey.

# CAMPAGNES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE

## (1798-1799)

DICTÉES A SAINTE-HÉLÈNE

## PAR NAPOLÉON

AU GÉNÉRAL BERTRAND [1].

---

La mémoire de Napoléon est si grande, qu'elle seule suffit pour prêter un vif intérêt à tout ce qui la touche. Nous en sommes séparés par un quart de siècle à peine, et déjà elle forme une sorte de type héroïque consacré. Dans l'esprit du peuple, la vie de l'empereur est devenue presque une légende. Pour les hommes éclairés qui ont l'âme haute, la glorieuse image du guerrier précipité par la fortune sert d'expiation et comme d'absolution à ses fautes. Les plus légitimes ressentiments de la liberté, de la religion, de toute la pensée humaine, contre celui qui les a le plus puissamment méconnues et asservies, se laissent fléchir à l'aspect de la grande ombre impériale mourant lentement, tristement, dans l'exil, abandonnée dans la solitude des mers, après avoir, ce qui est pire que la mort, assisté vivante à ses propres funérailles.

Sénèque dit quelque part que le spectacle le plus digne du regard de Dieu, c'est la lutte d'un noble cœur avec l'adversité. Ne nous étonnons donc pas que l'admiration des hommes se laisse prendre à une contemplation qui mérite l'attention de Dieu lui-même. Ne nous étonnons point surtout que les lettres, cette voix émue des passions humaines, se soient avidement hâtées, sous toutes les formes, poésie,

[1] 2 volumes in-8°, avec atlas, au Comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

drame, histoire, politique, de demander leurs inspirations aux souvenirs napoléoniens. Non que la postérité soit déjà venue pour une telle renommée : nous sommes encore trop près d'elle pour la juger. Nous nous en servons, dans nos petites querelles présentes, comme d'une arme défensive ou offensive, bien plutôt que nous ne lui adressons un culte pur, idéal, désintéressé. La main de Napoléon a jeté sur nos institutions, sur notre avenir, de trop illustres et de trop pesantes chaînes, pour qu'il nous soit possible, adversaires ou amis, de parler impartialement du conquérant qui se fit roi et tout-puissant par son épée.

L'extrême popularité du nom de Napoléon, en France, tient beaucoup sans doute aux instincts belliqueux de notre nation, qui adore avant tout l'empire de la force, transformée par l'éclat du courage et de la gloire militaire. Le plus grand nombre, il est vrai, exalte dans l'empereur le représentant le plus éminent de nos propres triomphes guerriers. Mais les uns ont un penchant systématique à exagérer les proportions du colosse impérial, afin d'amoindrir encore l'humilité du temps présent et d'accabler notre époque pacifique sous le faix de nos combats passés. Les autres, dans leur prudence égoïste et peureuse, pour retenir le pouvoir et circonscrire la liberté précisément au niveau de leurs idées personnelles, abusent indignement des souvenirs impériaux, et les exploitent avec cette habileté stérile et funeste qui a fait croire à la France, par la plus grave des méprises, que l'unité écrasante de l'administration napoléonienne est le chef-d'œuvre de l'organisation sociale. En sorte que, hommes d'opposition ou hommes du pouvoir, tous s'accordent aujourd'hui, sous des rapports bien différents, à célébrer outre mesure le court phénomène d'un empire essentiellement militaire qui, par sa nature exceptionnelle et sa splendeur extraordinaire elle-même, ne put et ne dut jamais durer.

Il faut bien des années encore avant que le nom du fameux capitaine intervienne dans nos affaires publiques sans arrière-pensée. Il en est d'un grand nom comme d'une haute montagne : à ses pieds l'œil est arrêté, il ne peut voir et mesurer ; c'est de loin, à l'horizon, que le regard en juge mieux les dimensions, les formes et la majesté.

Je n'accorde pas même que la vérité se dise sans flatterie d'un homme illustre, à l'heure qu'il vient de mourir. Car si l'on rend justice aux morts, parce qu'ils ne sont plus sur notre chemin et qu'on

ne les craint plus, on est quelquefois aussi disposé à les louer au delà du vrai, afin de rabaisser les vivants et les choses actuelles par l'éloge et la comparaison de ce qui n'est plus. On peut donc encore flatter la mort comme on a flatté la puissance ; mais les flatteurs de la mort sont beaucoup moins nombreux et moins vils que les flatteurs du pouvoir ; ils n'ont pas du moins, comme ces derniers, la servilité du cœur.

S'il est une flatterie honorable, la seule qui le soit complétement, c'est celle qui s'adresse au malheur, à une fortune tombée. Ces rares courtisans du sort adverse ont le droit de flatter l'objet de leur culte ; car leur flatterie s'illustre en fidélité généreuse, en dévouement, en élévation de cœur.

Qui ne comprendrait, qui n'estimerait toutes les paroles amies du général Bertrand sur son empereur ? Qui n'admirerait avec émotion cette foi pleine et persévérante survivant à la défaite, à l'exil, à la mort de son maître ? Une telle amitié, si prévenue, si mêlée de complaisances qu'elle ait pu être, mérite d'être consacrée comme l'honneur de la dignité humaine, comme la consolation de tant de bassesses et d'ingratitudes qui souillent le monde. Le dévouement du général Bertrand sera historique ; il demeurera dans la postérité à côté de Napoléon, et il en sera inséparable comme la pensée pieuse qui a réuni leurs deux tombeaux.

C'était bien au général Bertrand qu'il appartenait de publier les *Campagnes d'Egypte et de Syrie,* écrites par lui-même à Sainte-Hélène sous la dictée du royal captif. Mais si la mort a prévenu son dessein d'acquitter personnellement ce legs pieux, il a trouvé dans de dignes fils un noble empressement à recueillir un tel patrimoine d'honneur avec sa charge glorieuse.

Nous ne voulons point défendre ici la mémoire du grand-maréchal contre les allégations calomnieuses qui ont cherché à mettre en doute la loyauté et la longanimité de son dévouement à Napoléon. Le cœur blessé du général a laissé quelques pages d'une apologie dont il n'avait pas besoin, et ses enfants les ont reproduites respectueusement dans leur forme incomplète, comme un avant-propos, sans rien y ajouter ou en retrancher, sans même les lier entr'elles. Il convenait d'agir ainsi envers celui à qui l'empereur, dans les derniers jours de sa maladie, disait : « Bertrand, quand je ne serai plus, vous me fermerez les yeux. »

Ces touchantes paroles prouvent plus qu'une apologie. Elles furent religieusement accomplies. « Lorsque l'empereur eut exhalé son dernier soupir, dit le général, je mis un genou en terre, et je fermai avec respect et recueillement les paupières du grand capitaine, selon le désir qu'il m'en avait exprimé. »

On ne saurait assez dire quel parfum de vérité et d'honnêteté on respire dans les pages sans suite, dans les fragments interrompus, transcrits scrupuleusement par les fils du grand-maréchal, comme une relique paternelle. Ces détails familiers, sans prétention, sans apprêt littéraire, sont mille fois préférables à tout ce que les spéculations de librairie ont prêté au héros avec les amplifications du mensonge.

On est disposé à croire tout ce qu'affirme sur Napoléon celui qui n'a guère cessé d'être auprès de lui, à l'île d'Elbe, à Sainte-Hélène, comme aux Tuileries, et qui a fait toutes les guerres de l'empire, à l'exception de la campagne de Russie. L'âme s'attendrit à entendre le vainqueur et l'exilé de l'Europe s'écriant sur son lit de douleur, avec la simplicité pénétrante du plus obscur des hommes : *Je meurs de la même maladie que mon père.*

On aime encore à répéter ces paroles suprêmes de Napoléon : « Le 26 avril, à sept heures du soir, l'empereur passa de sa chambre dans son salon, et, s'étant couché, il me dit qu'en demandant à être enterré sur les rives de la Seine, il entendait par là un lieu quelconque de la France ; que, si les Bourbons avaient de l'esprit, ils le mettraient à Saint-Denis, mais que son désir était d'être enterré au cimetière du Père-Lachaise, entre Lefebvre et Masséna ; qu'on lui fît élever un petit monument, une colonne, qu'il préférerait cela à être enterré à Saint-Denis; sinon, qu'on l'enterrât à Rueil, auprès de l'impératrice Joséphine. S'il y avait des difficultés, qu'on l'ensevelît au confluent du Rhône et de la Saône, dans une île près de Lyon ; et si enfin on ne le pouvait pas, qu'on le déposât à Ajaccio en Corse : car là c'était encore la France ; qu'on le mît dans la cathédrale où étaient ses ancêtres, que du moins il y serait au milieu de ses pères. — Mais, ajouta-t-il, le gouvernement anglais a prévu ma mort, et aura donné des instructions. J'ai cru m'apercevoir que ce cas avait été prévu; je ne pense pas qu'on laisse mon corps dans cette île. Si cependant il en était ainsi, faites-moi enterrer au bord de cette fontaine où tous les jours j'envoyais chercher de l'eau, près de ces

saules à l'ombre desquels je me suis assis quelquefois quand j'allais vous voir, lorsque vous étiez à Lutsgate. »

Il y a beaucoup de charme à entendre parler simplement, dans les conditions de la vie réelle, un héros dont les actions et les paroles ont été d'ordinaire plutôt enflées que grandies. La langue des glorificateurs officiels donne à l'esprit une idée moins nette et moins juste de Napoléon que les petits récits où le général Bertrand raconte les deux circonstances où il vit pour la première fois Bonaparte : l'une, dans le cabinet du général en chef, alors qu'il négociait la paix de Campo-Formio ; l'autre, sur le champ de bataille égyptien, au moment où l'armée française allait s'emparer d'Alexandrie. Dans la première entrevue du général en chef avec un jeune capitaine du génie, il faut sourire de l'embarras où Bonaparte se plaît à jeter l'officier, comme pour l'éprouver, par la brusquerie de questions brèves et accumulées. Dans la seconde circonstance, on remarque le sang-froid nonchalant, en apparence, du conquérant de l'Egypte, « assis par terre, le dos tourné aux attaques, faisant sauter avec sa cravache de ces débris de poterie qui forment en partie les monticules dont sont environnés Alexandrie, le Caire et les villages de l'Egypte, » et ne répondant pas un seul mot à trois messages successifs lui apportant des nouvelles des opérations décisives qui allaient lui ouvrir Alexandrie et l'Egypte.

Il est permis de ne pas admettre absolument le mot de Paoli adressé à Bonaparte, bien jeune encore : « *Tu sei un uomo di Plutarco, un uomo dei tempi antichi.* — Tu es un homme de Plutarque, un homme des temps antiques. » Mais, parmi les qualités du caractère impatient et dominateur du grand homme, singulier mélange de calme et d'emportement que ne peut dissimuler le plus dévoué panégyriste, ce qui frappe le plus, c'est cette activité dévorante qui dut consumer l'âme de Napoléon dans l'inaction de Sainte-Hélène, et le tuer à coup sûr tout aussi bien que le mal dont il disait souvent, en mettant la main sur son foie : « Les médecins diront tout ce qui leur plaira, mais j'ai là un coup de poignard ; je le sens. »

Cette activité prodigieuse, il cherchait à la remplir, ou du moins à la distraire, en dictant au général Bertrand ses campagnes d'Orient, comme autrefois il trouvait le temps, entre deux victoires, aux Tuileries, de lui dicter les campagnes d'Ulm et d'Austerlitz, dont le manuscrit authentique existe au Dépôt de la guerre, selon que l'at-

teste le général Bertrand, et devrait bien être publié par les soins du gouvernement.

Cet immense besoin d'action était déjà assez prouvé par ses vingt campagnes, aussi rapides que nombreuses, par ses bulletins, ses proclamations, ses innombrables correspondances avec ses généraux et ses ministres, et tous les soucis compliqués d'une administration gigantesque.

Aussi ne fut-il pas satisfait des formes athlétiques que Canova avait données à la statue colossale de l'empereur : « comme si le gain de mes batailles, disait-il impatiemment, tenait à la vigueur de mon bras, et non à la force, aux combinaisons de ma tête ! »

Et il devait être flatté, lorsque les Anglais disaient de lui, à Sainte-Hélène, « Ce n'est pas là un général, c'est un philosophe. »

Ce qu'il estimait *sa plus grande bataille*, répondait-il un jour au général Bertrand, « c'est, sans contredit, la bataille de la Moskowa ; C'EST LE COMBAT DES GÉANTS ! Si l'avant-veille, avec ce coup d'œil qui m'est naturel à la guerre, je n'eusse pas fait enlever à mon arrivée, et aussitôt après les avoir reconnus, le mamelon et la redoute qui étaient à douze cents toises en avant de la gauche de l'ennemi, je perdais la bataille le surlendemain. — Je devais pour ma gloire mourir ce jour-là. Si un boulet m'eût emporté à la Moskowa, mon nom eût été environné dans la postérité d'un éclat sans pareil. L'imagination n'eût pas su fixer la limite où se fût arrêtée ma carrière. »

Le général Bertrand regrette, et tout le monde doit regretter avec lui, que les livres, les plans, les cartes géographiques, les ressources de tout genre, aient manqué à Napoléon, à Sainte-Hélène, pour écrire toutes ses guerres, comme il en avait l'intention. Mais si la tyrannie honteuse et mesquine de ses geôliers n'eût pas mis obstacle à ce beau projet, les forces et la vie n'eussent-elles pas manqué au héros avant l'achèvement d'un tel dessein ?

Napoléon lui-même insistait particulièrement, dans ses derniers moments, sur les recommandations qu'il avait déjà faites « de tâcher de se procurer sa correspondance avec les souverains ; que son frère Joseph devait l'avoir ; qu'il fallait la faire imprimer, soit en France, soit en Amérique ; que la gloire de la France y était intéressée. »

Si cette précieuse et curieuse collection existe encore, sa publication serait une véritable bonne fortune nationale, en même temps qu'elle serait d'une haute portée morale.

Les regrets des chances peu probables de cette publication seront du moins consolés par l'apparition des *Campagnes d'Egypte et de Syrie.*

C'est là, avec les *Mémoires sur les campagnes d'Italie*, ce qu'on connaîtra de plus important, je le présume, pour saisir le grand homme de guerre dans sa réalité puissante. Toutefois il ne faudrait pas se faire illusion et s'exagérer la valeur littéraire du livre. C'est un livre dicté et non écrit. Or, je ne conçois pas qu'une grande œuvre de l'esprit puisse être simplement dictée. On peut dicter une proclamation, une lettre, un bulletin, un mémoire, une dissertation sur une question donnée ; mais un livre, dans ses parties complexes, dans sa distribution, dans son style, dans sa forme, a besoin d'être médité avec recueillement, combiné et revu soigneusement par l'auteur lui-même. Et toutes ces conditions ont manqué aux *Campagnes d'Egypte et de Syrie.*

D'ailleurs on ferait tort à la mémoire de Napoléon, et on le peindrait à faux, si on le tenait pour un arrangeur de phrases, pour un faiseur de livres, pour un homme de style. Les malavisés ont prétendu en faire un grand écrivain, comme ils ont voulu en faire un grand jurisconsulte. Méprise de flatteurs !

Quelques-uns ont comparé Napoléon parlant de ses guerres à César écrivant ses *Commentaires*. Mais ils ne prennent pas garde que César a reçu son éducation patricienne dans le plus bel âge des lettres romaines, qu'il a fait sa fortune politique, non-seulement par sa supériorité à la tête des légions, mais par le succès de sa parole au sénat et au Forum. Il avait pour adversaires à la tribune Caton, Cicéron et tous les plus grands orateurs de Rome. Il conquérait les charges et les honneurs de la république par les prestiges de l'éloquence, par son habileté à défendre ses clients dans leurs causes, et jusque par son adresse à soutenir, à ménager du moins, dans ses discours publics, le parti de Catilina. Napoléon fut-il jamais dans de pareilles conditions? Son éducation et ses premières études furent-elles autre chose que bourgeoises et médiocres? Eut-il jamais l'occasion de prétendre à l'éloquence politique ! et le vit-on jamais dominer, séduire, gouverner une assemblée par les ruses et l'empire de la parole? Jeté d'une école militaire dans un camp, passant des études mathématiques aux préoccupations de la stratégie, eut-il même le temps de donner aux études littéraires ce soin, cette patience et

ce goût de l'art sans lesquels on n'arrive pas à l'illustration de l'écrivain?

Et je ne dis pas cela pour diminuer Napoléon. Ceux-là le diminuent qui le transforment en homme de lettres. Son véritable génie fut le champ de bataille. Partout ailleurs, ses instincts merveilleux à tout voir, son aptitude souveraine à tout comprendre, en firent, par accident, et presque en toutes choses, un homme supérieur. Avec son imagination colorée, abrupte, ardente, il eût pu devenir un génie littéraire, si la révolution française ne l'eût jeté dans la gloire militaire et sur un trône; mais il n'aurait jamais eu le style simple, pur, élégant, classique, du vainqueur de Pompée, du rival redouté de toutes les éloquences latines.

Le général Bertrand lui-même caractérise bien les mérites du style de Bonaparte. « Le style du héros est connu, dit-il; il est concis, clair, énergique, ordinairement rapide, quelquefois pittoresque; c'est celui de ses proclamations, de la plupart de ses lettres, de ses bulletins. »

Tel est aussi le style des *Campagnes d'Égypte et de Syrie.* Mais, comme dans tout ce qui nous reste de Napoléon, à côté du trait fort, de la pensée saisissante, de la couleur vive, on rencontre l'expression brute, quelquefois vulgaire, souvent incomplète. Cela ne doit pas surprendre de la part du général victorieux qui méprisa si sincèrement les parleurs et les artisans de paroles.

L'expédition d'Égypte, soit pour l'exécuter, soit pour l'écrire, allait bien à l'imagination orientale de Napoléon, comme au despotisme de son caractère. Cela a l'air d'un conte arabe. Nulle part Napoléon n'a mieux réussi dans son talent de fasciner l'esprit des hommes que dans ses campagnes d'Orient. Aussi croyons-nous qu'il fut sincère lorsque, abandonnant l'Égypte pour venir régner sur la France, il écrivait à Kléber, du rivage de la mer, en lui envoyant ses dernières instructions: « Accoutumé à ne voir la récompense des peines et des travaux de la vie que dans l'opinion de la postérité, j'abandonne l'Égypte avec le plus grand regret. »

Tout prouve que Napoléon avait pris au sérieux l'expédition d'Égypte, et que ce n'était pas à ses yeux seulement une simple diversion momentanée contre la puissance anglaise. Il rêvait l'empire d'Orient, comme il rêva l'empire d'Occident.

On ne saurait d'ailleurs suspecter ni la sincérité du secrétaire qui

recueille religieusement les inspirations de l'empereur, à supposer qu'il n'en ait pas toujours transcrit les paroles littérales, ni la véracité de l'âme impériale se repliant sur elle-même dans le silence de l'exil et la chute de sa fortune.

Cette foi en lui-même, cette foi en ce qu'il nommait son destin, donne à ce récit du héros, après tant d'autres récits, un intérêt irrésistible.

Dans tout le cours du livre, il a de magnifiques illusions sur les éventualités de sa guerre d'Orient.

Dès le début, et lorsque le Directoire lui confie une armée de trente mille hommes destinée à agir offensivement sur l'Egypte, il se fait donner de pleins pouvoirs, *carte blanche,* pour négocier à Constantinople, aux Indes, aussi bien qu'avec les régences d'Afrique, en un mot avec tout l'Orient, et il dit : « Cette armée opérerait dans l'Orient, traversant la Méditerranée où dominait l'escadre de Toulon. Les établissements anglais aux Indes en seraient ébranlés. Tippoo-Saïb, les Mahrattes, les Seïkhs n'attendaient qu'un signal. Napoléon parut nécessaire à l'armée d'Orient. L'Egypte, la Syrie, l'Arabie, l'Irack, attendaient un homme. Le gouvernement turc était tombé en décrépitude. Les suites de cette expédition pouvaient être aussi étendues que la fortune et le génie de celui qui la dirigeait. »

Devant Malte, il s'écrie : « La prise de Malte ne retarda la marche de l'armée que de dix jours. Il fut connu qu'on se dirigeait d'abord sur Candie. Les opinions se partagèrent sur la destination ultérieure. Allait-on relever Athènes ou Sparte? Le drapeau tricolore allait-il flotter sur le sérail ou sur les Pyramides et les ruines de l'antique Thèbes? Ou allait-on d'Alep se diriger sur l'Inde? Ces incertitudes entretinrent celles de Nelson. »

Quand il décrit l'Egypte, il se trace un tableau idéal de ce que serait l'Egypte après cinquante ans de prospérité et de bon gouvernement ; puis il ajoute : « De nombreuses émigrations, arrivées du fond de l'Afrique, de l'Arabie, de la Syrie, de la Grèce, de la France, de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne, quadrupleraient sa population. Le commerce des Indes aurait repris son ancienne route par la force irrésistible du niveau. La France, maîtresse de l'Egypte, le serait d'ailleurs de l'Indoustan. — Mais j'entends dire qu'une colonie aussi puissante ne tarderait pas à proclamer son indépendance. Sans doute, une grande nation, comme du temps des Sésostris et des Pto-

lémées, couvrirait cette terre aujourd'hui si désolée. Par sa main droite elle appuierait aux Indes, et par sa gauche à l'Europe. Si les circonstances locales devaient seules décider de la prospérité et de la grandeur des villes, Alexandrie, plus que Rome, Constantinople, Paris, Londres, Amsterdam, aurait été et serait appelée à être la tête de l'univers. — Il y a aussi loin du Caire à l'Indus que de Bayonne à Moscou. Une armée de soixante mille hommes, montés sur cinquante mille chameaux et dix mille chevaux, portant avec elle des vivres pour cinquante jours et de l'eau pour six jours, arriverait en quarante jours sur l'Euphrate, et en quatre mois sur l'Indus, au milieu des Seïkhs, des Mahrattes et des peuples de l'Indoustan, impatients de secouer le joug qui les opprime !!! — Après cinquante ans de possession, la civilisation se serait répandue dans l'intérieur de l'Afrique par le Sennaar, l'Abyssinie, le Darfour, le Fezzan ; plusieurs grandes nations seraient appelées à jouir des bienfaits des arts, des sciences, de la religion du vrai Dieu : car c'est par l'Egypte que les peuples du centre de l'Afrique doivent recevoir la lumière et le bonheur. »

Si audacieux qu'ils soient, on aime à entendre ces pressentiments d'un grand esprit sur l'avenir de l'Orient. Ils peuvent servir de pendant aux paroles de Mithridate, enseignant, au contraire, à ses fils, le chemin de l'Asie vers Rome. Dans un siècle surtout où la question de l'Egypte et de la Méditerranée a pris de si grandes proportions, à côté de notre établissement d'Algérie si précaire, mais si important, la grandeur de la pensée napoléonienne frappe d'étonnement.

En entrant dans la Palestine, Napoléon revient à son idée favorite. « Les Anglais avaient tellement accru et consolidé leur domination dans les Indes, qu'il était devenu difficile de les y attaquer directement.... Pour entreprendre avec espérance de succès une guerre sur un théâtre si éloigné, il fallait être maître d'une position intermédiaire qui servît de place d'armes. L'Egypte, située à six cents lieues de Toulon, à quinze cents du Malabar, était cette place d'armes. La France, solidement établie dans ce pays, deviendrait, un peu plus tôt, un peu plus tard, maîtresse de l'Inde... D'un côté, l'Egypte remplacerait Saint-Domingue et les Antilles, de l'autre, elle serait un acheminement à la conquête de l'Inde. — Alexandre pénétra dans l'Indoustan en passant l'Indus dans la partie supérieure de son cours ; il a opéré son retour sur Babylone, en traversant la Gédrosie ou le

Mékran. Si son armée y souffrit, c'est qu'il n'était pas pourvu de tout ce qui était nécessaire pour cette traversée. Avec des vaisseaux on franchit l'Océan, avec des chameaux les déserts cessent d'être un obstacle. De l'Egypte, une armée montée sur des chameaux peut arriver à Bassora en trente ou quarante-cinq jours; de Bassora, elle peut en quarante se porter sur les confins du Mékran. Elle trouvera sur sa route Chyraz, grande et belle ville. Tout le Kerman est un pays abondant où elle s'approvisionnera pour le passage du désert jusqu'à l'Indus. Ces déserts sont moins arides que ceux de l'Arabie. Partant de l'Egypte en octobre, cette armée arriverait en mars à sa destination.... L'Egypte pouvait tout fournir.... Un solide établissement dans cette contrée était donc la base de tout l'édifice. Avant de partir de France, Napoléon avait calculé le temps et les moyens pour faire la conquête de l'Egypte, sauf à marcher sur l'Indus, plus tôt ou plus tard, selon la disposition plus ou moins favorable des peuples d'Orient, et selon que les événements seraient plus ou moins heureux. »

Il s'était flatté que « les quinze premiers mois, depuis juillet 1798 jusqu'à octobre 1799, lui suffiraient pour faire la conquête du pays, pour la levée des recrues, des chevaux, des chameaux, pour leur équipement, leur armement, et que, dans l'automne de 1799 et l'hiver de 1800, il pourrait marcher à sa destination avec tout ou partie de son armée. Car quarante mille hommes, dont six mille chevaux, quarante mille chameaux et cent vingt pièces de canon de campagne, étaient jugés suffisants pour soulever l'Indoustan. Il avait été convenu en France que le gouvernement ferait partir, en octobre ou novembre 1798, trois vaisseaux de 74, quatre frégates et cinq flûtes portant trois mille hommes pour ravitailler l'Ile de France et croiser dans la mer des Indes; que, dès que l'époque de la marche de l'armée sur l'Indus serait décidée, une escadre de quinze vaisseaux de guerre, six frégates, quinze grosses flûtes, partirait de Brest, portant cinq mille hommes, des vivres et des munitions de guerre. Cette escadre devait communiquer avec l'armée de terre sur les côtes du Mékran. Après avoir donné tous les secours à l'armée pour l'aider à s'emparer d'une place forte, Surate, Bombay ou Goa, elle devait se partager en petites divisions pour croiser dans les mers depuis l'Indus jusqu'à la Chine. »

Même alors que la destruction de l'escadre française à Aboukir eut

ruiné ces espérances gigantesques, en suspendant la soumission des chefs arabes, en déterminant la Porte à déclarer la guerre à la République, et en rendant plus difficiles les secours attendus, Napoléon ne voulait pas perdre le fruit de l'assaut d'Alexandrie, des batailles de Chobrakhit et des Pyramides. Il se jetait brusquement sur la Syrie, pour prévenir par ce mouvement soudain, selon son habitude, les menaces prochaines des Ottomans, et les battre avant qu'ils fussent tous arrivés. Mais il n'avait pas cessé d'avoir devant les yeux la route de l'Inde. « Napoléon résolut de prendre l'offensive, de passer lui-même le désert, de battre l'armée de Syrie, à mesure que les diverses divisions se réuniraient, de s'emparer de tous ses magasins, et des places d'El-Arich, de Gaza, de Jaffa, d'Acre, d'armer les chrétiens de la Syrie, de soulever les Druzes et les Maronites et de prendre ensuite conseil des circonstances. Il espérait que, à la nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Acre, les mamelouks, les Arabes d'Egypte, les partisans de la maison de Daker, se joindraient à lui ; qu'il serait en juin maître de Damas et d'Alep ; que ses avant-postes seraient sur le mont Taurus, ayant sous ses ordres immédiats vingt-six mille Français, six mille mamelouks et Arabes à cheval d'Egypte, dix mille Druzes, Maronites et autres troupes de Syrie ; que Desaix serait en Egypte prêt à le seconder à la tête de vingt mille hommes, dont dix mille Français et dix mille noirs encadrés. Dans cette situation, il serait en état d'imposer à la Porte, de l'obliger à la paix et de lui faire agréer sa marche sur l'Inde. Si la fortune se plaisait à favoriser ses projets, il pouvait encore arriver sur l'Indus au mois de mars 1800, avec plus de quarante mille hommes, en dépit de la perte de la flotte. Il avait des intelligences en Perse ; il s'était assuré que le schah ne s'opposerait pas au passage de l'armée par Bassora, Chyraz et le Mékran. Les événements ont déjoué ces calculs. »

Si nous nous sommes plu à laisser voler ainsi la pensée et la parole de Napoléon dans ces hauteurs hypothétiques, dans ces régions du possible, nous n'aurons pas moins de plaisir à redescendre avec lui vers le domaine des faits, dans lequel cette imagination aventureuse savait se métamorphoser si vite en jugement positif et pratique.

Il aimait sans doute à frapper les esprits par quelques traits de cette grandeur qui lui était naturelle. Devant Alexandrie, il dit à l'armée : « Soldats, vous serez ce soir dans la ville qui a été bâtie

par Alexandre. » Aux portes de la ville, « il monte sur le piédestal de la colonne de Pompée pour reconnaître la place. » A Péluse, « le général en chef se promène sur le rivage où fut assassiné le grand Pompée. »

Mais ces souvenirs historiques, dont il anime sa narration comme il en échauffait les têtes françaises, ne lui font pas oublier les intérêts calculés de sa conquête, et surtout de la conservation de sa conquête.

Il juge que trois dangers principaux le menacent : la religion musulmane, les Turcs et les Anglais. Les Turcs, il les rassure et les amuse par des conférences diplomatiques ; les Anglais, il se met en garde contre eux en fortifiant Alexandrie et la côte ; le fanatisme des musulmans, le plus grave péril à ses yeux, il le conjure, il le flatte, il le ménage avec une remarquable habileté. Il confie aux ulémas du Caire, à une sorte de sorbonne mahométane, la fameuse école de Gama-el-Azhar, la plus célèbre de l'Orient, les soins de la justice et de l'administration ; il étend, il fortifie leurs attributions et leurs prérogatives ; il leur donne ce que les Turcs leur avaient ôté, ce que les mamelouks s'étaient bien gardés de leur rendre. Il protége les mosquées, respecte leurs propriétés, leurs monuments, leurs dotations. Il s'assied, il discute familièrement, il controverse au milieu des docteurs du Coran. Il entretient des relations respectueuses avec le chef religieux de la Mecque, et rétablit même avec lui des rapports tombés en oubli, soit pour gagner la confiance de l'Egypte, soit pour diminuer la prépondérance religieuse du sultan de Constantinople.

Bonaparte va même jusqu'à laisser la religion musulmane se flatter de faire d'utiles conquêtes sur l'esprit de nos soldats, surtout si elle voulait bien se relâcher en leur faveur de la rigueur de deux conditions fort dures, la circoncision et la privation de vin. Et des conférences officielles s'engagent entre les doctes mahométans, entre le Caire et la Mecque, sur le point de savoir s'il y a moyen de faire fléchir ces deux points de doctrine. Pour obtenir, pour espérer seulement des conversions au Prophète, le mahométisme s'adoucit, temporise, suspend provisoirement sa sévérité littérale.

Ce sont ces circonstances, ces ruses de conquérant qui ont fait dire à la calomnie que Napoléon au Caire abjurait le Christianisme.

L'astucieux général, pour consolider sa puissance, ne se servit pas

moins des femmes des chefs égyptiens. Il avait remarqué le respect universel dont elles sont entourées, l'ascendant réel, bien qu'intérieur et caché, qu'elles exercent sur leurs époux, qui leur confient toutes leurs richesses. Il cajola donc aussi les femmes; il favorisa ouvertement, par exemple, celle de Mourad-Bey. Et tandis que les bons musulmans regardaient les têtes des chrétiens comme des *pastèques à couper*, et s'indignaient d'être battus par ces *petits hommes de l'Occident, sans couleur*, leurs épouses, séduites par la narration des politesses européennes de tout genre qui entouraient la femme musulmane de Menou, adressaient une pétition en forme aux autorités légales pour obtenir la faveur des mêmes traitements.

On n'a point à décider ici jusqu'à quel point ces feintes de Napoléon étaient conformes au véritable droit des gens, même en temps de guerre; je veux seulement noter un préjugé qui demeurait dans le cerveau de Bonaparte, et qui n'est point sorti encore de la plupart des têtes modernes. Il s'imaginait que c'était une bonne manière de plaire aux musulmans que de leur présenter les soldats français comme ayant perdu depuis longtemps toute habitude, toute croyance religieuse, et pouvant ainsi plus aisément accepter le joug de Mahomet. Comme si, au contraire, nos légèretés irréligieuses n'étaient pas une des choses qui choquent le plus en nous la foi musulmane! Comme si une négation religieuse absolue n'était pas ce qu'il y a de pire en matière de conversion!

Quand il a dompté les mamelouks et rejeté dans le désert Mourad-Bey et Ibrahim-Bey, il donne à la race arabe l'espérance magique de sa résurrection. En un mot, il n'oublie rien, il n'épargne aucune mesure morale ou matérielle pour s'attacher, calmer, fortifier, enrichir, civiliser un pays dont la destinée peut s'unir à la sienne.

Système de l'impôt, habitudes de culture, ressources et produits du sol, théories d'irrigation, causes et effets des inondations du Nil, voies de transport, avenir du commerce, détails complexes de statistique sur la population de l'Egypte, sur la condition et les mœurs des habitants; le parti qu'on en peut tirer par le travail, l'éducation, l'émancipation; l'état et l'ordre de la propriété en Egypte, et les réformes lentes et sages qu'on y doit introduire: il étudie tout, il se fait rendre compte de tout, et il trouve d'excellents conseils, d'excellents aides pour ce labeur dans les savants et les mathématiciens qu'il a amenés de France.

La pensée lui vient même d'incorporer dans les cadres souples de l'armée française, de son armée de trente mille hommes, des soldats indigènes et jusqu'à des milliers d'esclaves noirs, dont il pourrait avoir besoin un jour pour traverser les déserts, supporter les sables et le soleil, et réaliser ses pressentiments lointains sur l'Inde et le rôle futur qu'il assigne à l'Egypte dans ses relations commerciales et civilisatrices avec l'intérieur si inconnu de l'Afrique.

Il n'est pas jusqu'aux animaux qui vivent sur la terre d'Egypte dont il ne se préoccupe avec une attention éclairée et dont il ne parle avec un charme pittoresque. « Le chameau est l'image du désert, grand, maigre, difforme, monotone, patient.— L'autruche a tous les caractères d'un enfant du désert ; elle est grande, disproportionnée, décharnée ; elle a dans son espèce quelque ressemblance avec le chameau. — La gazelle est petite, jolie, aimable, vive, bien proportionnée et agréable dans toutes ses formes ; elle serait l'ornement des bosquets d'Idalie ; tout en elle contraste avec le désert : cependant elle s'y plaît et y prospère. »

Toute la description de l'Egypte, bien qu'il fallût y ajouter quelque chose pour la mettre au niveau de l'Egypte actuelle, est pleine de faits, substantielle. Elle paraît courte malgré son étendue. Rien n'y est oublié d'important, non pas même les innombrables œufs de poules qui s'y couvent artificiellement chaque année, non pas même ses myriades de colombiers, desquels nous avons emprunté l'art de transmettre des messages rapides à travers l'espace par des pigeons voyageurs.

Les races diverses qui composent l'Egypte moderne sont nettement dessinées. On voit les influences militaires, religieuses et civiles qui la gouvernent, l'organisation de ses villes et de ses villages, les coutumes singulières qu'a introduites dans la contrée et dans dans toute son économie domestique, agricole et foncière, la périodicité des inondations du Nil, les formes multiples des tributs qui pèsent sur elle, les déserts qui la séparent et la défendent, les mers qui l'appellent à une si haute destinée, plus grande peut-être que sa fortune passée, si on achève, si on perfectionne sa canalisation, et qu'on perce enfin l'isthme de Suez, qui inquiète tant l'Angleterre et l'avenir du monde.

L'une des parties, à mon sens, les plus curieuses encore du livre nouveau, c'est celle où Napoléon, comme un possesseur sérieux et

intéressé, analyse soigneusement par quels côtés l'Egypte est vulnérable, par quelles armées de terre ou de mer elle peut être attaquée. Les invasions du passé lui fournissent leur expérience. Il nomme, il juge tous les conquérants qui se sont tour à tour emparés de l'Egypte. Il découvre les circonstances possiblesde l'attaque, les flottes qui peuvent la menacer par la Méditerranée ou la mer Rouge, les légions qui peuvent tomber sur elle à travers les déserts, soit qu'elles viennent par la Syrie, soit même qu'elles descendent de la haute Egypte et de l'Ethiopie. L'historien indique les moyens les meilleurs pour préserver l'Egypte contre ses ennemis. Après lui avoir dit comment elle peut agrandir sa population, sa production, son armée, ses impôts, son commerce, il lui apprend l'art de se tenir utilement et fortement sur la défensive à l'égard de voisins jaloux. Il lui propose enfin un système d'alliances militaires combinées avec le Sennaar, le Darfour, et les autres provinces méridionales de l'Afrique.

Au point de vue français, qui est devenu un point de vue égyptien, Napoléon entrevoyait la possibilité de se rendre maître du désert par la construction de tours fortifiées, d'intervalle en intervalle, par des stations déterminées, des garnisons sainement et fortement distribuées, et par des traités avec les chefs arabes de ces solitudes, qui, moyennant des titres et des récompenses, engageraient leur responsabilité et se feraient les gardiens et les garants de la police de ces immenses et stériles espaces. Il ne veut pas surtout qu'on extermine les Bédouins ; il les croit nécessaires aux communications si difficiles à conserver entre de telles et si arides distances. Après le chameau, ce *navire du désert*, il juge que le Bédouin est l'une des plus grandes utilités de l'Egypte. « Détruire les Bédouins, ce serait, pour une île, détruire tous les vaisseaux, parce qu'un grand nombre sert à la course des pirates. »

Ces vues élevées, fécondées par la mémoire des faits historiques et par des observations multipliées de géographie, donnent beaucoup à penser. Elles peuvent être consultées avec fruit par tous ceux qui s'occupent de notre conquête de l'Algérie. Il y a entre l'Egypte et Alger une foule de rapprochements à faire, non-seulement pour le climat, la religion, la guerre, mais pour l'administration et la colonisation. Dans les *Campagnes d'Egypte et de Syrie,* plus d'une bonne pensée se lit que la France serait heureuse de trouver dans la tête du maréchal Bugeaud ou de ses successeurs.

Dans le récit toujours bref, vif, animé, qui raconte les péripéties bien connues de l'invasion française en Egypte, nous distinguons, par la clarté de ses détails et la variété de ses couleurs, l'épisode du général Desaix conquérant, à travers je ne sais combien de combats partiels, toute la haute Egypte. On sent qu'il s'agit du compagnon préféré du héros, de celui à qui il envoya le poignard enrichi de diamants de Méhémet-Pacha, demeuré prisonnier à la bataille d'Aboukir. Sur un côté de la lame était écrit : *Napoléon à Desaix, vainqueur de la haute Egypte,* et de l'autre : *Thèbes aux cent portes. Sésostris-le-Grand.*

Ce n'est pas la dernière fois que l'âme de Napoléon s'enivre des illusions de la gloire antique. Quand il parle de Thèbes, de Memphis, d'Alexandrie, du Caire, par où a passé toute la fortune de l'Egypte, il évoque toujours les grandes ombres des rois et des conquérants. Il ne donne que quelques lignes aux ruines les plus magnifiques des palais, des tombeaux et des temples, comme il ne fut accordé à l'armée française que quelques heures pour les admirer. Les raisons historiques et politiques qui ont imposé à l'Egypte ses quatre principaux changements de capitales sont expliquées avec une solidité ingénieuse. Puis il conclut ainsi : « Le Caire était naturellement la capitale de l'empire des Fatimites qui s'étendait sur la Syrie. Alexandrie serait la capitale des Français par la même raison qu'elle l'a été des rois grecs. D'Alexandrie à Toulon il n'y a que la mer à traverser. Alexandrie est susceptible d'être rendue très-forte. Ce doit être à la fois la capitale, le centre de la défense, la retraite, le port et le dépôt de toute domination européenne. »

Le général en chef de l'armée d'Egypte ne négligeait aucun des soins nécessaires à la sûreté, à l'entretien de ses soldats; mais il se montrait en même temps juste et probe envers les propriétés et les personnes du pays conquis.

Il se rendit populaire par une mesure qui, plus tard, lui devait réussir en France. Il punit sévèrement et obligea à d'importantes restitutions les fonctionnaires mahométans qui dilapidaient les revenus des mosquées, « chose qui plaisait singulièrement au peuple, en vue de la religion, et par le bonheur qu'il éprouve toujours de voir rendre gorge aux personnes chargées des deniers publics. »

Toutefois, il s'attristait du gouvernement misérable qui laissait tout périr en Egypte : « Hormis le palmier, tous les arbres sont en petite

quantité. C'est que l'on coupe, et qu'on ne plante pas. On étaie des ruines, on ne les répare jamais. » Il projetait des travaux énormes destinés à augmenter et à étendre jusqu'au sein du désert lui-même la quantité des terres arrosables et fécondables. S'il se fût fait roi de l'Egypte (il a exprimé quelque part comme un regret de ne l'avoir pas fait), au lieu de revenir prendre et perdre le trône de l'Europe, il eût bien réalisé d'autres merveilles militaires, agricoles, industrielles et commerciales que Méhémet-Ali.

Je m'aperçois, et le lecteur s'aperçoit aussi, que je n'ai pas encore dit un mot des belles et nombreuses batailles qui ont marqué et honoré notre armée d'Egypte. Mais c'est qu'en vérité elles tiennent dans l'ouvrage bien moins de place qu'on ne pourrait le croire. Napaléon mentionne et raconte, à la vérité, toutes les occasions grandes ou petites où nos soldats s'engagèrent avec l'ennemi ; il signale le trait capital du combat, il caractérise la disposition, le but et le résultat de l'engagement ; il nomme, il loue ou il blâme les principaux généraux ou officiers qui y prirent part ; mais il ne s'arrête pas longtemps à tous les moindres mouvements du dernier régiment. Les grandes batailles de la campagne, les *Pyramides, Aboukir, Mont-Thabor, Héliopolis,* ne prennent que quelques pages, sobres et simples ; et le reste à proportion. Les grandes lignes suffisent; l'intérêt dramatique du récit n'est ni amoindri ni ralenti sans mesure. La stratégie ne tue point l'histoire. On voit bien que le narrateur avait gagné lui-même ou inspiré la plupart de ces victoires. M. Thiers est plus long que Napoléon, Napoléon était plus modeste.

Cela n'empêche pas l'esprit du lecteur d'être emporté vivement par les phases si rapides et si diverses de l'expédition glorieuse. Que, dès l'abord, Napoléon dissipe en un clin d'œil les vaines résistances qui l'arrêtent ; qu'il ne fasse qu'un pas du rivage de la mer à Alexandrie, et d'Alexandrie au Caire, à travers la victoire des *Pyramides ;* qu'il revienne ensuite sur ses pas, pour dissiper à *Aboukir* l'armée turque, qui menaçait ses derrières ; qu'il se précipite sur la Syrie pour prévenir et écraser au *Mont-Thabor* une seconde armée ottomane, avant l'arrivée des Anglais et la jonction de toutes les forces hostiles ; ou bien qu'il déplore les causes et les suites de notre désastre naval à Aboukir, dont il a tiré sur terre une subite mais stérile vengeance ; qu'il soit réduit à réprimer la révolte du Caire, à calmer le mécontentement de ses soldats, à les fortifier con-

tre la peur de la peste, contre le supplice de la soif, tantôt relevant le courage de ceux qui « s'abandonnent et n'ont plus la volonté de vivre, » tantôt mettant à la raison une division séditieuse par ce seul mot éloquent : *Soldats de la* 9$^e$, *je n'ai pas besoin de vous;* ou enfin, prenant tout à coup l'ambitieuse et providentielle résolution de quitter l'Egypte, après avoir échoué à Saint-Jean d'Acre, et de laisser derrière lui une armée condamnée à toujours vaincre pour se sauver : partout la narration, placée dans la bouche napoléonienne, séduit et entraîne. On serait plus exigeant peut-être envers un autre historien.

Ce n'est pas que Napoléon historien dédaigne ou néglige la partie militaire de son sujet, mais il ne fait nul effort de ce côté, parce qu'il en est trop sûr. La campagne d'Egypte ne fut rien, à vrai dire, qu'un long et successif combat de deux années, encore bien plus que son règne entier d'Europe ne fut lui-même qu'une longue bataille. Il y a donc à la fois discrétion et sentiment d'art à ménager, en de tels récits, le nombre et la quantité des détails.

En citant tour à tour, selon leur rôle et leurs actions, les noms de ses compagnons, il est excessivement laconique et ne s'amuse pas à faire des portraits; il n'appuie et ne s'arrête que sur quatre noms : Desaix, Kléber, Caffarelli et Menou. Il dit sur Desaix ce peu de mots qui doivent l'immortaliser : « Desaix était l'officier le plus distingué de l'armée; actif, éclairé, aimant la gloire pour elle-même. Il était d'une petite taille, d'un extérieur peu prévenant, mais capable à la fois de combiner une opération et de la conduire dans les détails d'exécution. Il pouvait commander une armée comme une avant-garde. La nature lui avait assigné un rôle distingué, soit dans la guerre, soit dans l'état civil. Il eût su gouverner une province aussi bien que la conquérir ou la défendre. » Peut-on mieux honorer la mémoire de celui qu'il voulut ramener avec lui d'Egypte, afin qu'il allât mourir glorieusement à Marengo, le jour même de la victoire d'Héliopolis?

Kléber est assez bien traité : « Kléber était le plus bel homme de l'armée. Il en était le Nestor. Il avait cinquante ans.... Son esprit caustique lui fit des ennemis.... Kléber avait dans le caractère on ne sait quoi de nonchalant qui le rendait facilement dupe des intrigues. Il avait des favoris; il aimait la gloire comme le chemin des jouissances. Il était homme d'esprit, de courage, savait la guerre, était

capable de grandes choses, mais seulement lorsqu'il y était forcé par la nécessité des circonstances ; alors les conseils de la nonchalance et des favoris n'étaient plus de saison. »

C'est le même Kléber que toutes les femmes égyptiennes cherchaient à voir, et dont un chef musulman disait que *c'était le plus beau chrétien qu'il eût vu.*

Sur Caffarelli, Napoléon prononce ces belles paroles : « Le général Caffarelli était d'une activité qui ne permettait pas de s'apercevoir qu'il eût une jambe de moins. Il entendait parfaitement les détails de son arme. Mais il excellait par les qualités morales et par l'étendue de ses connaissances dans toutes les parties de l'administration publique. C'était un homme de bien, brave soldat, fidèle ami, bon citoyen. Il périt glorieusement au siége de Saint-Jean d'Acre, en prononçant un très-éloquent discours sur l'instruction publique. Il était chargé de la direction de la commission des savants et artistes qui étaient à la suite de l'armée. Il était plus propre que personne à les contenir, diriger, utiliser, et à les faire concourir au but du chef. »

Quant à Menou, tout en lui rendant justice en quelques points, Napoléon en parle avec un mécontentement grave, pour avoir capitulé avec tant de facilité et de faiblesse sur l'évacuation de l'Egypte.

Mais, à l'exception de quelques figures, on comprend que la présence seule de Napoléon anime tout, à l'armée comme dans son livre. L'esprit s'attache à lui, beaucoup plus qu'à tout autre général, même livrant bataille, alors qu'il ne fait qu'aller s'asseoir et méditer aux pieds des Pyramides, ou galoper à cheval à Suez, sur les bords de la mer Rouge, qui vit flotter le pavillon tricolore.

Le tonnerre et la rapidité de l'artillerie française avaient, on le sait, fait donner par les Arabes à Bonaparte le surnom de *Père du feu.* Le caractère éminent de son génie guerrier a été sans contredit l'activité prodigieuse et l'impétuosité de ses mouvements. Il s'est peint et résumé pour ainsi dire lui-même dans ce mot : « C'est surtout à la guerre que la perte de temps est irréparable, » et dans cette autre phrase aussi originale qu'énergique : « C'est un principe de guerre, que lorsqu'on peut se servir de la foudre, il la faut préférer au canon. »

C'est presque toujours en suivant ce système, avec autant de persévérance que de fougue, qu'il vainquit si souvent l'Europe et fut sur

le point de l'accabler, ne lui laissant jamais le temps de respirer, se jetant à l'improviste sur ses forces encore divisées, et ne lui donnant pas le loisir de réunir tous les efforts conjurés contre lui.

L'idée principale de ce système domine encore dans plusieurs des jugements que porte Napoléon sur les faits d'armes de ses rivaux, de ses adversaires, de ses contemporains, Français ou étrangers.

Elle éclate, par exemple, d'une manière visible, dans la comparaison qu'il établit avec un orgueil naïf entre l'expédition de saint Louis en Egypte et celle de 1798. Lui, qui récapitule rapidement son arrivée en Egypte le 1er juillet, son entrée à Alexandrie le 2, sa première bataille importante le 13, la seconde décisive le 21, son entrée au Caire le 23, les mamelouks détruits, toute la basse Egypte et sa capitale soumises en vingt-trois jours, il ne comprend pas la circonspection et la lenteur du saint roi pendant six mois devant Damiette. Il le raille de n'avoir pas su profiter de l'état de l'Egypte, moins en état de se défendre en 1250 qu'en 1798. « Il passa, dit-il, huit mois à prier, lorsqu'il eût fallu les passer à marcher, combattre et s'établir dans le pays. »

Passons un peu sur la plaisanterie, qui sent un peu son XVIIIe siècle. Mais le grand capitaine n'oublie-t-il pas un peu que la force, la discipline, les moyens de combattre de l'armée française de Bonaparte avaient une incroyable supériorité sur l'armée égyptienne, tandis qu'au XIIIe siècle les armées musulmanes, sans compter l'élan religieux, ne redoutaient pas alors de se mesurer avec toute l'Europe, qu'elles effrayaient, et qu'elles attaquèrent victorieusement plus d'une fois jusqu'au cœur du XVIIe siècle ? Y a-t-il un sérieux rapprochement à faire entre la cavalerie des Bédouins et même des mamelouks et l'infanterie et l'artillerie commandées par Bonaparte ?

Il est piquant d'entendre l'empereur apprécier la renommée et les actes militaires de l'archiduc Charles, de Mélas, de Souwarow, du duc d'York, de Masséna, de Championnet, de Macdonald, de Joubert, de Moreau, de Schérer, de Jourdan, etc. Les éloges ou le blâme d'un tel maître auront du poids dans la postérité.

Cette critique militaire semble d'abord assez étrangère à la *guerre d'Orient ;* mais cependant elle s'y rattache naturellement, parce qu'elle s'applique le plus communément à des faits contemporains qui ont réagi sur l'expédition d'Egypte. Car c'est la coalition européenne, non moins que la décadence du Directoire, qui nous a vaincus

en Egypte en enlevant à l'armée française son plus grand général.

On regretterait fort, d'ailleurs, que Napoléon n'eût pas commis quelques-uns de ces hors-d'œuvre, en énonçant, même en dehors de la campagne égyptienne ou syrienne, ses opinions de capitaine sur la plupart des guerriers modernes. Mais ces opinions sont si concises qu'il faut les lire et non les analyser; car il leur donne souvent la précision d'un axiome, tels que ceux-ci :

« De tous les obstacles qui peuvent couvrir les frontières des empires, un désert est incontestablement le plus grand. Les chaînes de montagnes, comme les Alpes, tiennent le second rang, les fleuves le troisième; car, si on a tant de difficulté à transporter les vivres d'une armée, que rarement on y réussit complétement, cette difficulté devient vingt fois plus grande quand il faut traîner avec soi l'eau, les fourrages et le bois, trois choses d'un grand poids, très-difficiles à transporter, et qu'ordinairement les armées trouvent sur les lieux. »

« Une ligne d'opération ne doit point passer par un pays de montagnes..... Il est arrivé que de grandes armées, lorsqu'elles ne pouvaient pas faire autrement, ont traversé des pays de montagnes pour arriver dans de belles plaines et dans de beaux pays. C'est ainsi qu'il faut nécessairement traverser les Alpes pour arriver en Italie. Mais faire des efforts surnaturels pour traverser des montagnes inaccessibles, et se trouver encore au milieu de précipices, de défilés, de rochers, sans autre perspective que d'avoir pendant longtemps les mêmes obstacles à surmonter, les mêmes fatigues à essuyer; être inquiet à chaque nouvelle marche de savoir sur ses derrières tant de mauvais pas; être tous les jours plus en danger de mourir de faim, et cela lorsque l'on peut faire autrement, c'est se plaire dans des difficultés et lutter contre les géants; c'est agir sans bon sens, et dès lors contre l'esprit de l'art de la guerre. Notre ennemi a de grandes villes, de belles provinces, des capitales à protéger, marchez-y par les plaines. L'art de la guerre est un art simple et tout d'exécution; il n'a rien de vague, tout y est bon sens, rien n'y est idéologie. »

« Il faut qu'un homme de guerre ait autant de caractère que d'esprit. Les hommes qui ont beaucoup d'esprit et peu de caractère y sont les moins propres; c'est un navire qui a une mâture disproportionnée à son lest. Il vaut mieux beaucoup de caractère et peu d'esprit. Les hommes qui ont médiocrement d'esprit et un caractère propor-

tionné réussiront dans ce métier ; il faut autant de base que de hauteur. Le général qui a beaucoup d'esprit et de caractère au même degré, c'est César, Annibal, Turenne, le prince Eugène et Frédéric. »

« Lorsqu'une armée a éprouvé des défaites, la manière de réunir ses détachements ou ses secours, et de prendre l'offensive, est l'opération la plus délicate de la guerre ; c'est celle qui exige le plus, de la part du général, la profonde connaissance des principes de l'art ; c'est alors surtout que leur violation entraîne une défaite et produit une catastrophe. »

« L'art de la guerre a des principes invariables qui ont principalement pour but de garantir les armées, contre l'erreur des chefs, sur la force de l'ennemi, erreur qui, du plus au moins, a toujours lieu. »

« Une loi nécessaire dans une armée française serait celle qui défendrait tout parlementage. Nos soldats sont si bons, si prêts à être amis, et nos officiers si faciles à tromper, que les étrangers les jouent perpétuellement. »

Sous un autre rapport, la publication nouvelle n'a pas moins d'attrait. Elle met dans un plus grand jour le sentiment chrétien de Napoléon. Dans le prestigieux enivrement de la jeunesse et de la gloire, dans l'activité fiévreuse des camps, l'heureux général avait pu laisser sommeiller en son cœur ses souvenirs de Christianisme. Empereur, et dans l'infatuation de la toute-puissance monarchique, il avait pu être tenté de jouer à la Louis XIV et de commander aux consciences. Mais seul, attaché sur ce rocher où il lui fallait mourir, les principes de son éducation catholique durent illuminer les derniers moments de ses souffrances physiques et morales.

Non-seulement le général Bertrand dément toutes les conversations pseudo-religieuses que l'on a placées dans la bouche de Napoléon, non-seulement il atteste que jamais on ne mit en doute devant l'empereur la divinité de Jésus-Christ ou les grands principes de la religion chrétienne ; mais il affirme qu'il a plusieurs fois entendu dire à son maître ce mot vulgaire, mais dont la vulgarité même garantit la vérité : *Je crois tout ce que croit mon curé.*

Napoléon avait trop d'imagination et trop d'intelligence pour se contenter du vide que laisse dans l'esprit l'absence d'une croyance doctrinale. Cette âme ne pouvait être satisfaite et remplie que par le sentiment religieux.

Aussi, en racontant son expédition, ce n'est pas assez pour lui de

consacrer un chapitre entier et étendu aux *affaires religieuses;* il ne manque jamais, partout où il passe, de fondre dans sa narration la mémoire des traditions religieuses, la plupart des noms et des lieux bibliques. Je ne sache pas qu'un tel soin ait fort préoccupé tant d'historiens à la mode, tant d'esprits forts qui ont écrit les guerres de la Révolution.

Ce conquérant, ce terrible visiteur de capitales, mais dont la singulière destinée fut de passer près de Jérusalem et de Rome sans jamais y entrer, écoutez-le : « Jérusalem a été la métropole religieuse du monde chrétien. Elle est aujourd'hni révérée par les juifs, les chrétiens et les musulmans, c'est-à-dire les trois religions qui ont transmis aux hommes la connaissance d'un seul Dieu créateur et rémunérateur, et dont le culte s'étend sur presque tout l'univers. C'est la ville sainte, très-noble, très-religieuse. Qu'est-ce que Rome auprès de Jérusalem, de la Judée, aux yeux de la religion? Là ont vécu et sont enterrés Abraham, Isaac, Jacob, les patriarches; là naquit et mourut Jésus-Christ; là vécurent les évangélistes; c'est là que Mahomet puisa la connaissance du vrai Dieu. »

Plus loin : « On allait traverser la Terre-Sainte. Les soldats se livrèrent à toutes sortes de conjectures. Tous se faisaient une fête d'aller à Jérusalem. Cette fameuse Sion parlait à toutes les imaginations et réveillait toute espèce de sentiments. Les chrétiens leur avaient montré dans le désert un puits où la Vierge, venant de Syrie, s'était reposée avec l'Enfant Jésus. »

Et ailleurs : « Toute l'armée se faisait une fête d'entrer dans cette Jérusalem si renommée. Quelques vieux soldats qui avaient été élevés dans les séminaires chantaient les cantiques et les complaintes de Jérémie, que l'on entend pendant la semaine sainte dans les églises d'Europe. »

Ailleurs encore : « Les coureurs de l'armée s'approchèrent à trois lieues de la ville sainte. L'armée brûlait de voir la colline du Calvaire, le sépulcre, le plateau du temple de Salomon. Elle éprouva un sentiment de peine lorsqu'elle reçut l'ordre de tourner à gauche. »

Dans un autre endroit : « Les pères de la Terre-Sainte amenèrent la population de Nazareth, hommes et femmes, au nombre de plusieurs milliers; les populations chrétiennes de Chafa-Arm, de Safed, etc., firent leur visite en masse. Le bonheur de ces chrétiens ne se peut exprimer. Après tant de siècles d'oppression, ils voyaient des

hommes de leur religion! Leur plaisir était de parler de la Bible, qu'ils savaient mieux que les soldats français..... La fidélité de ces chrétiens ne se démentit ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune de l'armée. »




Ce n'est pas assez de donner à l'une de ses batailles le nom d'une montagne sainte, comme pour éblouir l'imagination de l'Europe chrétienne; ce n'est pas assez de réveiller en Syrie et en Palestine la mémoire des croisades, de Godefroy et d'Ascalon, de rappeler le Jourdain, la Galilée, le mont Carmel et le mont Sinaï, la forêt enchantée du Tasse et le champ de bataille ou luttèrent Richard-Cœur-de-Lion et Saladin, de rapprocher le siége de Saint-Jean d'Acre du XVIII^e siècle du siége de 1191; Bonaparte est déjà l'homme qui, devenu premier consul, saura résister aux influences irreligieuses et révolutionnaires qui l'entourent, voir plus juste et plus loin qu'elles, et pénétrer, avec une intelligence aussi nette que profonde, dans la pensée catholique de la France. Dans son penchant à l'unité de puissance, il voudra réduire la religion à n'être entre ses mains qu'un instrument de règne; mais du moins il ne concevra pas un grand peuple moderne sans Christianisme. Napoléon était plus chrétien, même aux jours de la prospérité, mais autrement chrétien que plusieurs ne l'ont dit. Il répète, dans ses *Campagnes d'Orient* (et c'est une preuve de plus de l'authenticité du livre) ce qu'il se plaisait à dire aux évêques pour vaincre leur résistance, au temps de ses plus violents démêlés avec Pie VII: « Jésus-Christ, quoique descendant de David, ne prétendit pas au trône de ses pères! Il prêta et ordonna obéissance à tout gouvernement établi. »

Napoléon écrit ces belles paroles: « La religion chrétienne est celle d'un peuple très civilisé. Elle élève l'homme, elle proclame la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps. Comme tout ce qui est le résultat du progrès des lumières, comme tout ce qui s'établit par la seule influence de la persuasion, la religion de Jésus-Christ eut une marche lente. Il lui fallut quatre siècles pour s'asseoir sur le trône... Les nations cherchèrent des consolations dans le dogme d'un seul Dieu immortel, increé, créateur, rémunérateur et maître de tout... L'ascendance progressive du Christianisme n'a dépendu d'aucun événement secondaire. Cette religion s'est propagée, insinuée comme une doctrine qui captive, persuade, et dont rien ne peut ar-

rêter la marche. Constantin en accéléra le triomphe ; mais s'il n'eût pas demandé le baptême, un de ses successeurs n'eût pas tardé à le faire. »

Mais il ajoute, comme pour rassurer et expliquer sa conscience impériale : « Jésus-Crist était un prédicateur. Il donna à ses apôtres le don de la parole. Moïse et Mahomet étaient des chefs de peuples qui donnèrent des lois et régirent les affaires de ce monde.... Jésus-Christ n'eut qu'un but dans sa mission divine : régler les consciences, diriger les âmes dans cette vie pour opérer leur salut dans l'autre. L'Évangile ne donne aucune règle pour le gouvernement des choses d'ici-bas. La doctrine des chrétiens ne dut exciter en rien la jalousie des Césars ; mais par le même principe, elle fut extrêmement favorable aux dynasties qui s'élevèrent sur les débris de l'empire romain. Elle les légitima. Clovis ne fut réellement roi qu'après avoir été sacré. »

Quoi qu'il dise, on sent que Napoléon s'accommode assez malaisément de l'indépendance spirituelle. Il a un goût secret pour les doctrines religieuses où *l'encensoir est inséparable du glaive.* Son penchant naturel pour Mahomet, guerrier conquérant et législateur religieux, éclate malgré sa réserve, non-seulement parce que *Mahomet était un grand homme* et que Napoléon devait aimer tout ce qui est héroïque, mais parce que Mahomet réunissait en lui la puissance universelle et absolue sur les âmes et sur les corps. Aussi en parle-t-il avec une manifeste partialité. « Mahomet a révélé l'existence de Dieu à l'ancien continent... L'Arabie était idolâtre lorsque Mahomet, sept siècles après Jésus-Christ, y introduisit le culte du Dieu d'Abraham, d'Ismaël, de Moïse et de Jésus-Christ... Mahomet fut prince. Il rallia ses compatriotes autour de lui. En peu d'années ses moslems conquirent la moitié du monde. Ils arrachèrent plus d'âmes aux faux dieux, culbutèrent plus d'idoles, renversèrent plus de temples païens en quinze années que les sectateurs de Moïse et de Jésus-Christ ne l'ont fait en quinze siècles. »

Bien que Napoléon nomme Mahomet *intolérant et exclusif,* il présente pourtant la défense et l'explication du paradis mahométan. Il exalte la civilisation et la littérature des Arabes. Il va jusqu'à justifier la polygamie musulmane par cette idée, plus que contestable, que la polygamie est utile au rapprochement, à la fusion des races dans les pays où il y a des hommes de différentes couleurs, des hommes libres et des esclaves.

On est curieux sans doute de suivre les méditations de l'empereur sur les plus graves sujets ; mais il faut bien convenir que son autorité n'est vraiment réelle, sérieuse, souveraine, que sur les questions d'art militaire. Il est permis pourtant de le croire sur parole, quand il répète les murmures de l'armée d'Egypte en apprenant un coup d'Etat du Directoire : « Ils sont à Paris une poignée d'avocats qui parlent sans cesse de principes, mais qui ne veulent que le pouvoir ; ils se moquent de nous ; » car c'est bien ainsi que les soldats ont coutume de traiter les parleurs de tribune, et chacun sait que Napoléon n'agit pas moins cavalièrement avec eux. Il est permis de croire, sur l'affirmation de Napoléon, que les événements de la seconde coalition, les nouvelles politiques de l'Europe, le discrédit du Directoire et l'abaissement momentané de nos armes, le déterminèrent, bien autrement que le mauvais succès du siége de Saint-Jean d'Acre, à quitter l'Egypte et « à se jeter dans cet océan d'événements qui se présentait à sa pensée. »

Il se montre encore naïvement tel qu'il est, lorsque, prêt à s'embarquer pour la France et se promenant sur l'Estran, mouillé par le flux de la mer, vis-à-vis de sa tente, il dit aux généraux ses compagnons : « J'arriverai à Paris, je chasserai ce tas d'avocats qui se moquent de nous et qui sont incapables de gouverner ; je me mettrai à la tête du gouvernement, je rallierai tous les partis, je rétablirai la république italienne et je consoliderai cette magnifique colonie. »

Mais l'on peut douter que la loi du 22 floréal an VI ait été, comme il le dit, la seule et vraie cause qui *ait dissipé chez lui tout prestige républicain.* Il avait favorisé, soutenu lui-même les coups d'Etat directoriaux, alors qu'il avait besoin de monter et qu'il ne touchait pas encore au pouvoir. Mais quand les victoires l'eurent élevé bien haut, quand la puissance suprême put lui arriver, ce fut alors que sincèrement il se dégoûta fort de la république. Il fit ce que font tous ceux que la fortune appelle au gouvernement des hommes : l'usage de la puissance le désillusionna de la liberté bien plus que les atteintes portées à la constitution de l'an III. Il lui arriva ce qui arrive à tous. A mesure qu'il s'approcha plus du pouvoir, il oublia davantage la liberté.

En abandonnant l'armée d'Orient, il y reporta sa pensée avec une sérieuse préoccupation. Son livre, comme l'histoire, atteste que le vainqueur de Marengo fit à diverses reprises de vrais et réitérés ef-

forts, matériels et diplomatiques, pour secourir l'armée d'Egypte. Il tenta d'écarter l'Angleterre de l'Egypte par des diversions puissantes. Il donna plusieurs fois des ordres à la marine française d'aller en aide, fût-ce par de téméraires entreprises, à nos soldats expatriés. L'homme de Sainte-Hélène s'indigne, comme le premier consul, que les amiraux français n'aient pas eu assez de résolution et d'audace pour exécuter ses commandements et faire arriver des ressources nouvelles et efficaces jusque sur la terre égyptienne, en dépit des croisières anglaises.

Napoléon s'exagère peut-être la possibilité de ravitailler l'Egypte ; il atténue trop peut-être les difficultés immenses de protéger l'Afrique après le désastre de nos flottes et devant les besoins absorbants de nos guerres continentales ; mais son indignation et ses regrets l'absolvent du moins de l'injuste reproche qui lui fut adressé de déserter volontairement ses compagnons d'armes. « Les regrets, dit-il, d'avoir manqué une aussi belle occasion d'assurer les possessions de Malte et de l'Egypte doivent être éternels. » Seulement il oublie que tous n'avaient pas sa fortune singulière pour échapper merveilleusement aux flottes de l'Angleterre. Lorsque, à son départ pour l'Egypte, il quitta le vaisseau de l'amiral, celui-ci lui avait dit : « *Ma fortune m'abandonne.* » Et au retour, ce fut encore l'étoile napoléonienne qui fit échapper aux Anglais le futur consul. « On était en France après quarante-cinq jours de navigation ; on avait surmonté beaucoup de périls. On remarqua que dans le cours de la navigation Napoléon se confia entièrement à l'amiral et ne manifesta jamais aucune inquiétude. Il n'eut aucune volonté. Il ne donna que deux ordres, qui deux fois le sauvèrent. »

A ce souci extrême pour la gloire de nos armes, il est facile de préjuger la sévérité du jugement de Napoléon sur la bataille navale d'Aboukir. Tout en louant la valeur personnelle et la mort courageuse de l'amiral français, il l'accuse avec insistance de n'avoir pas suivi ses ordres. A la nouvelle de notre défaite maritime, déjà Napoléon s'était écrié : « En arrivant devant Alexandrie, je demandais à la fortune qu'elle préservât mon escadre pour cinq jours ; elle en a accordé trente, et l'amiral n'a pas voulu mettre ses vaisseaux en sûreté dans le port. Il ne lui fallait cependant que six heures pour cela. Une implacable fatalité poursuit notre marine. Ce grand événement aura des conséquences qui se feront sentir ici et loin d'ici. »

A Sainte-Hélène, l'empereur analyse encore sans ménagements les fautes de Brueys. Il condamne absolument l'inaction de l'amiral Villeneuve, et il conclut ainsi : « L'action de Nelson a été une action désespérée qui ne saurait être proposée pour modèle, mais où il a déployé, ainsi que les équipages anglais, toute l'habileté et la vigueur possibles, tandis que la moitié de l'escadre française a montré autant d'ineptie que de pusillanimité. »

On ne saurait guère contredire l'ensemble d'un tel jugement. C'était à d'autres qu'à Napoléon d'ajouter que la Révolution française avait désorganisé notre marine en la privant de ses meilleurs chefs, en altérant sa discipline, en dissipant et neutralisant ses ressources, tandis que Nelson avait transporté sur la flotte anglaise l'esprit de discipline, d'activité, de confiance, de résolution, de ressource, d'audacieuse promptitude, que Napoléon lui-même avait inspiré à toute notre armée de terre.

La douleur de la défaite n'empêche pas l'empereur d'être juste envers l'Angleterre, à l'occasion de l'expédition de lord Abercrombie : « Ce débarquement est une des actions les plus vigoureuses qui puissent s'imaginer. » Mais il blâme la précipitation courageuse des généraux français à combattre. Il blâme la lenteur du général Menou, qui ne revient pas assez rapidement sur Alexandrie, et qui ne ramène pas à la fois toute son armée du Caire, à l'imitation de ce qu'avait fait auparavant Napoléon lui-même lors de sa victoire d'Aboukir. « Ah ! disaient les officiers les plus instruits, qui désapprouvaient le système de dissémination, si Napoléon était ici, au lieu de douze mille hommes, nous serions vingt et un mille sur le champ de bataille. »

L'empereur ne dissimule pas son mécontentement de l'extrême hâte avec laquelle Kléber, malgré les avis pressants de Desaix, mais cédant aux alarmes d'une partie de l'armée, avait d'abord capitulé. Mais lorsque cette capitulation elle-même, dont se réjouit d'abord l'Angleterre, est indignement traînée en longueur et violée par l'inexcusable ruse de la diplomatie britannique, Kléber se relève ; et il devient grand, lorsque, rompant toute négociation, il met à l'ordre du jour de l'armée une lettre hautaine de l'amiral Keith, avec ces seuls mots : *Soldats, on ne répond à une telle insolence que par des victoires ; préparez-vous à combattre !* Et presque aussitôt il gagne la bataille d'Héliopolis. Ce fait d'armes est assez brillant pour qu'on ait

quelque droit de remarquer que Napoléon le raconte et le juge avec une certaine froideur : « La bataille d'Héliopolis ne fut pas disputée ; l'armée du grand-visir n'opposa aucune résistance. »

L'assassinat de Kléber est sincèrement déploré par Napoléon. Il lui fait même cet insigne honneur de dire que l'Egypte eût pu être conservée à la France, *si Kléber eût vécu!* Cependant il lui reproche d'avoir armé contre lui le fanatisme assassin des musulmans, en ne suivant pas la conduite et les ménagements qu'il lui avait prescrits à l'égard de la religion mahométane et des mosquées.

Mais ce que l'empereur souffre le plus impatiemment, c'est la faiblesse avec laquelle le général Belliard capitula au Caire, puis le général Menou devant Alexandrie. « L'armée qui capitula au Caire était forte de quatorze mille hommes... elle avait cinquante pièces de canons attelées avec double approvisionnement... Les Français ne manquaient de rien ; ils pouvaient se défendre six mois... L'étonnement du général Hutchinson , lorsqu'il reçut cette communication, ne peut s'exprimer. L'ordonnateur, après la signature, lui demanda dix-sept mille rations, ce qu'il prit d'abord pour une ruse de guerre... Le général Moore et le capitan-pacha, renforcé d'une division de l'armée de grand-visir, accompagnèrent l'armée française dans sa marche à Rosette : celle-ci était la plus forte, ce qui excita vivement l'inquiétude des Anglais jusqu'au dernier moment. »

Si le général Belliard n'eût été recommandé, en Italie et en Egypte même, par d'autres services qui prouvaient une incontestable bravoure, et par d'honorables circonstances qui atténuaient sa faute et commandaient le pardon, Napoléon ne se fût pas contenté de le disgrâcier ; il l'eût traité avec la même sévérité qu'il montra plus tard au général Dupont, après la capitulation de Baylen.

Quant au général Menou, il le condamne par ces mots : « Si le général Menou eût pu se maintenir dans Alexandrie jusqu'au 15 novembre, il eût été délivré par les préliminaires de Londres, et sa position eût été considérée pour quelque chose dans les conditions définitives de la paix d'Amiens. » Ce qu'il ajoute est plus accablant : « Cet exemple, comme mille autres de l'histoire, prouve que le gouverneur d'une place ne doit penser qu'à se défendre jusqu'à la dernière extrémité... Alors seulement la capitulation, quelles qu'en eussent été les conditions, aurait été glorieuse. Pour être honorable, une capitulation doit stipuler de mauvaises conditions. *Il y a tou-*

*jours présomption défavorable contre la garnison qui sort d'une place sur un pont d'or.* »

Napoléon rend du moins un solennel hommage aux généraux français qui rejetèrent de toutes leurs forces les capitulations ; et parmi ces nobles résistances, il mentionne particulièrement celle de l'éditeur de ce livre, le général Bertrand.

Il réserve aussi l'honneur de l'armée française par cette vive remarque : « Car enfin, quelque chose que l'on fasse, quelque énergie que montre le gouvernement, quelque vigoureuse que soit la législation, une armée de lions commandés par un cerf ne sera jamais une armée de lions. »

On ne pouvait moins attendre de celui qui, parlant à la troisième personne du général en chef de l'expédition d'Egypte, avait dit : « Il commandait aux meilleurs soldats du monde. Tout ce que les hommes peuvent faire, il était sûr qu'ils le feraient. »

C'est que Napoléon savait, dans l'occasion, louer à propos, par un de ces mots qui récompensent tous les dévouements. A la victoire d'Aboukir, il parle de Murat en ces termes : « Le général Murat, qui fut grièvement blessé, eut la principale part à la gloire de cette journée. Le général en chef lui dit sur le champ de bataille : *Est-ce que la cavalerie a juré de tout faire aujourd'hui ?* » Il dit du colonel Duvivier : « Le colonel Duvivier, du 14e dragons, fut tué d'un coup de kandjar par un officier du pacha ; il s'était couvert de gloire ; il était à la fois intrépide, audacieux et prudent. »

Chemin faisant, il aime à distribuer la gloire par une réflexion brève et par l'éloquence simple du récit lui-même. Entre tant de batailles dont le nom est demeuré populaire, entre tant de faits d'armes sans cesse renouvelés, et de petits et glorieux combats si souvent répétés, il n'oublie pas les dévouements obscurs et les morts ignorées. Ce qu'il loue le plus, de toute la campagne d'Orient, c'est un simple capitaine, le capitaine Renaud, qui, envoyé avec deux cents hommes pour occuper Syène, est enveloppé subitement par sept cents ennemis, et qui, sans se laisser étonner par cette foule d'assiégeants, forme son carré, et dit à ses soldats : « Camarades, les soldats d'Italie ne comptent pas le nombre des ennemis. Ajustez bien, que chacun tue son homme, et je réponds du tout. » En effet, cent mameluks sont jetés par terre à la première décharge ; tout se sauve. Peu d'heures après, Renaud entre dans Syène. « Le capitaine Re-

naud, dit Napoléon, n'eut que quatre hommes tués et quinze blessés. CE COMBAT EST LE PLUS BEAU DE TOUTE LA GUERRE D'EGYPTE. »

Napoléon a l'art de raconter rapidement une foule de détails. Il trouve fréquemment des couleurs pittoresques pour peindre des traits de mœurs, des coutumes religieuses ou guerrières ; il admire plus d'une fois le courage des musulmans, et « le grand nombre des combats singuliers qui se livrèrent, à la mode des Orientaux, entre les plus braves des musulmans et les intrépides tirailleurs des Alpes. » Les armes, les chevaux, le costume, l'adresse des Africains, sont décrits de temps en temps avec un charme presque romanesque. Quand il flatte les musulmans de l'espoir de voir ressusciter par lui le vieil empire des Arabes, il imite le style de Mahomet lui-même. Mais il ne réussit jamais mieux que lorsqu'il retrace les vicissicitudes de la fortune de Mourad-Bey, le fanatisme belliqueux des chefs religieux et militaires de la haute Egypte, et toutes les intrigues combinées de l'Angleterre et de la Porte, pour jeter sur nous toutes les passions et toutes les populations de l'Egypte, de la Syrie, de l'Arabie et des déserts. Sa narration est semée d'observations judicieuses ou piquantes. Son opinion est souvent discutable, rarement elle est vulgaire. « Les empires ont en Asie, dit-il remarquablement, moins de durée qu'en Europe, parce que l'Asie est environnée et coupée par de grands déserts qu'habitent des peuples féroces et pauvres qui nourrissent une grande quantité de chevaux. »

Un des traits singulièrement saillants de la publication nouvelle, c'est le soin assidu de la gloire française ; c'est par là qu'elle doit éminemment répondre au sentiment public. La simple ordonnance de la partie littéraire n'étouffe jamais l'intérêt du récit, et le mérite divers du fond des choses n'est jamais suppléé par la pompe stérile de la forme. Il y a une multitude de faits noblement, sobrement et originalement exposés. Il y a là plus de choses, plus de vues saines, plus d'enseignements véritables, plus d'appréciations exactes, que dans nos livres d'histoire moderne les plus recherchés ou les plus vantés.

Si Napoléon eût pu vieillir et mettre la dernière main à ce livre, il eût pu contenter davantage les règles de la composition et le goût des lettrés, mais il n'eût pas excité plus, ni plus légitimement, la curiosité nationale qui a gardé au grand capitaine toutes ses sympathies, parce qu'il aima profondément, malgré ses fautes, l'honneur

de notre pays. Je ne sais même si ce livre n'acquiert pas plus de grandeur de ce qui lui manque. Œuvre régulière, composée avec une méthode d'homme de lettres , avec le vain charlatanisme d'un écrivain officiel, achevée et polie à loisir par Napoléon bien portant et vieilli, il nous émouvrait bien moins que dans son imperfection même.

Lorsque l'œil découvre les colonnes admirables et gisantes d'un grand monument incomplet, ruiné par les années, ou que la main des hommes n'acheva jamais, l'imagination relève ces colonnes, recompose ces ruines et rebâtit avec ces débris un temple plus beau qu'il ne put jamais exister.

Ces glorieuses reliques ne deviennent que plus précieuses encore, quand elles sont recueillies par la main amie d'un brave général, qui eut ses belles pages dans l'histoire de nos guerres, à qui une part honorable est faite dans la campagne d'Egypte elle-même, et qui réserva sa foi et ses derniers travaux à la mémoire de son illustre compagnon de guerre et d'exil.

P. Lorain.

# EXAMEN DES DOCTRINES

## DU PHILOSOPHE INCONNU

# LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN[1].

---

## III

### EXPOSITION DE SA THÉORIE SOCIALE.

Une même épigraphe pourrait convenir à l'ensemble des divers travaux que le dernier siècle vit éclore ; cette épigraphe serait le mot célèbre de Bacon : *Ars instauranda ab imis*. Ce mot désespérant, s'il n'était profondément insensé, usurpe alors la puissance d'un axiome. Philosophes, savants et publicistes, tous partent de ce principe, que l'œuvre des devanciers est à peu près nulle et que l'édifice des connaissances humaines est à reprendre par la base. La tradition est proscrite, comme complice des *superstitions*. Témoin suspect, on récuse les faits qu'elle seule peut fournir, et qui seuls peuvent servir de fondement à la science, surtout à la science de l'homme. Par une contradiction remarquable, bien que peut-être elle ne soit qu'apparente, c'est de l'avénement de l'empirisme que date l'ère des romans les plus libres que puisse inventer l'imagination appliquée aux origines du monde, de l'homme et des sociétés. On refait donc la science, on refait l'esprit humain, on refait la société en théorie, et pour refaire tout cela, on répudie le passé et on le refait. Il faut voir avec quelle hardiesse ce préjugé étroit et injurieux à l'humanité substitue partout les plus étranges hypothèses à la voix de l'antiquité et aux premiers monuments de l'histoire. L'idéologie nous le montre à

[1] Voir *le Correspondant*, tome XVI, page 13.

l'œuvre dans l'analyse de l'entendement humain ; et aucune de ses spéculations dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral ne le trouverait inférieur à lui-même. L'expérience est acquise de tout ce qu'un siècle peut porter de paradoxes, et de quelles fictions l'homme est capable de se satisfaire afin d'échapper à des faits dont il décline le conséquences.

Pour trouver en quelques pages un modèle accompli de la méthode historique que les penseurs du XVIII[e] siècle accommodent généralement aux divagations métaphysiques d'Helvétius et de Rousseau, il faut jeter les yeux sur les premières lignes de l'*Esquisse d'un tàbleau des progrès de l'esprit humain*, ce long et dernier blasphème que Condorcet proscrit exhale contre la religion et contre toute religion. C'est là que l'on peut admirer avec quelle audace et quel sang-froid, avec quel cynisme d'affirmation quand les faits manquent ou contredisent, un philosophe sait restituer le passé au gré de ses opinions. Ces hommes, contrôleurs si difficiles des titres du Christianisme, prennent une voie plus courte pour substituer leurs préjugés à ses dogmes et à ses preuves : ils érigent leurs opinions en dogmes dispensés de preuve.

Ainsi, veut-on connaître l'état primitif des associations humaines : rien n'est plus simple. Condorcet répond avec assurance : « Le premier état de *civilisation* où *l'on ait observé* l'espèce humaine est celui d'une société peu nombreuse subsistant de la chasse et de la pêche, etc. » Donc le premier état social n'est pas différent de l'état de *civilisation* que l'on observe aujourd'hui chez les *sauvages*. Mais le mot *observer*, qu'en dites-vous? Ce fait que l'on peut observer dans certaines parties du monde, qui donc l'a observé à l'origine du monde? Quelle est la date de cette précieuse observation? Quel est le nom du premier observateur? Condorcet et Rousseau ont-ils préexisté au temps pour observer par eux-mêmes ce phénomène originel? Mais Condorcet prétend donner à l'hypothèse qui veut que l'homme débute par l'état sauvage, l'autorité d'un fait ; et voici à peu près à quoi se réduit son raisonnement. Le fait de l'état sauvage est *observé* dans plusieurs contrées du globe : *donc* il a été *observé dès le principe*. Ce fait se produit *aujourd'hui, rare* et avec tous les caractères d'une monstrueuse exception : *donc* il a dû se produire, et il s'est produit, aux plus anciens jours, comme un *fait normal* et nécessaire. Condorcet conclut donc du particulier au général, et place

arbitrairement dans le lointain des *temps* un fait qui se rencontre dans le lointain des *lieux*.

Cette méthode indépendante, ou plutôt cette indépendance de toute méthode permet au philosophe de poursuivre avec une rare facilité l'histoire de l'homme.

L'homme commence donc par tirer sa subsistance de la chasse et de la pêche, ou des *fruits offerts spontanément par la terre* (heureuse périphrase pour désigner sans doute *le gland*) ; mais la loi de perfectibilité indéfinie qui est inhérente à sa nature fait succéder à ces premiers aliments une nourriture plus certaine, la chair des animaux réduits en domesticité ; à ces moyens se joint *bientôt* une agriculture grossière ; il forme des provisions, qu'il sème, qu'il plante, et dont il favorise la reproduction par le travail de la culture.

Mais si cette loi innée à l'homme a guidé d'une main sûre ses premiers pas sur la terre, suivant l'induction nouvelle qui de l'*exception* dans le présent fait la *règle* du passé, pourquoi ne s'est-elle pas développée chez les peuplades sauvages auxquelles *la chasse et la pêche* n'offrent encore aujourd'hui qu'une ressource précaire? Pourquoi l'enseignement du missionnaire ne trouve-t-il pas dans cette *faculté du progrès* un puissant levier pour les élever jusqu'à la prévoyance, qui est l'âme du travail et la première condition de la perfectibilité ? Pourquoi, au contraire, dans ces races dégradées, la nature oppose-t-elle une résistance si obstinée à sa régénération spirituelle et morale ? La vie des insulaires de l'Océanie est un démenti renouvelé à ces vaines théories qui font de la civilisation une conséquence naturelle et nécessaire de l'organisation humaine. L'anthropophage de Tonga se laisse mourir de faim sur un sol fertile qu'il ne sait ni veut cultiver[1].

Veut-on connaître l'histoire de la propriété : rien n'est encore plus simple. Ce n'est d'abord que quelques armes, quelques filets, quelques ustensiles de ménage. Cette propriété devient ensuite celle du troupeau, puis celle de la terre ; et à la mort du chef elle se transmet *naturellement* à la famille.

Quoi de plus court et de plus *naturel* que cet exposé ? Il est vrai qu'il débute par une hypothèse fondée sur un raisonnement ridicule ;

[1] *Annal. de la propag. de la foi, missions de l'Océanie centrale;* septembre 1846.

il est vrai qu'il faut en outre dévorer deux autres hypothèses. Car cette assertion qui fait succéder à l'état sauvage celui des peuples pasteurs, et à l'état des peuples pasteurs celui des peuples agriculteurs, est gratuite. C'est la philosophie qui trouve bon qu'il en soit ainsi; c'est la philosophie qui imagine une histoire de la propriété en correspondance exacte avec l'histoire imaginaire de l'humanité; c'est la philosophie qui contredit la Genèse et ne daigne plus même lui faire l'honneur de la nommer.

L'hypothèse en effet de l'état sauvage est démentie par cette seule parole : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance, et que les hommes dominent sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les animaux domestiques, etc. »

L'hypothèse de la transition des peuples pasteurs aux peuples agriculteurs disparaît devant ce simple récit :

« Eve mit au monde Abel, frère de Caïn; or Abel fut *berger*, et Caïn *laboureur* [1]. »

La Genèse, c'est-à-dire l'un des premiers monuments du monde, atteste donc que, dès le principe, l'homme fut à la fois pasteur, agriculteur, roi, investi par Dieu même du droit de souveraineté sur toute la nature, et le récit de Moïse n'exclut pas moins la supposition d'un état primitif d'ignorance et de brutalité que celle d'une lente série de progrès qui élèveraient à grand'peine l'intelligence de l'homme au niveau de l'instinct animal.

Je n'exige pas d'un libre penseur qu'il attelle son indépendance au joug de l'Ecriture; mais j'ai le droit d'exiger qu'il substitue autre chose que des rêves métaphysiques aux dépositions de ce témoin antique de toutes les origines. Il est loisible à Voltaire de se moquer de la Bible, mais il n'est pas permis à Condorcet de la passer sous silence.

Quoi de plus impudent, en effet, que ces essais de restitution des temps anté-historiques, fondés sur le bon plaisir de l'esprit particulier? Condorcet nous dit encore avec le même sang-froid : « L'invention de l'arc avait été l'*ouvrage d'un homme de génie;* la formation d'une langue fut *celui de la société entière* [2]... » Il disait un peu plus

[1] *Genèse*, I, 26, IV, 2.

[2] *Esquisses d'un tabl. hist. des progrès de l'esprit humain.* In-18, p. 20, p. 8.

haut : « Des hommes de génie, *des bienfaiteurs éternels de l'humanité, dont le nom, dont la patrie même, sont pour jamais ensevelis dans l'oubli, observèrent* que tous les mots d'une langue n'étaient que les combinaisons d'une quantité très-limitée d'articulations premières... Ils *imaginèrent* de désigner par des signes visibles non les idées ou les mots qui y répondent, mais ces éléments simples dont les mots sont composés. »

A merveille. Mais d'abord comment peut-il rendre un compte si précis des procédés logiques employés *par ces hommes de génie* dont il ne sait ni le nom, ni la patrie, ni le siècle où ils ont vécu ? Et puis, s'il fait honneur de l'invention du langage à la *société entière,* où est la raison de ne pas accorder aussi à la société entière l'invention de l'écriture? Ou bien, pourquoi ne pas attribuer la découverte de l'écriture à tous, et celle du langage à quelques-uns ? L'une de ces suppositions n'est ni plus ni moins aventureuse que l'autre. Mais ce que je ne puis assez admirer, c'est qu'en posant toujours comme point de départ l'état sauvage, l'on rattache aux temps voisins de ce triste berceau de l'humanité d'incomparables inventions et telles que les civilisations les plus florissantes n'en ont jamais su produire de semblable : l'invention de l'écriture, celle du langage et l'institution de la société civile. Car, selon la philosophie du dernier siècle, la société elle-même repose de temps immémorial sur une convention qui impliquerait dans les hommes grossiers, jouets de leurs passions et de leurs appétits, une singulière prévoyance et une métaphysique politique fort déliée, puisque, aux termes de l'hypothèse, cette convention aurait stipulé l'aliénation d'une certaine portion de la force et de l'indépendance personnelle au profit d'un pouvoir public et d'une liberté générale. La contradiction est évidente. Et toutefois les meilleurs esprits y sont tombés ; le penseur comme le déclamateur ; Montesquieu comme Rousseau. Car Montesquieu lui-même va chercher aussi dans les forêts *l'homme naturel,* l'homme *antérieur à l'établissement des sociétés.* C'est qu'en définitive il s'agissait moins de donner au problème des origines une solution véritable que d'en exclure les solutions admises ; il s'agissait moins d'établir solidement l'éducation progressive de l'homme par lui-même que d'interdire à Dieu le souci des choses humaines.

La fièvre antireligieuse peut seule expliquer cette manie de refaire *à priori* l'histoire primitive de l'homme. Comment, en effet, concevoir

que, obstinément engagés dans une voie de spéculations vaines, des esprits supérieurs s'amusent à tracer du commencement du monde ces étranges tableaux qui ne présentent ni une preuve, ni une date, ni un nom? Comment concevoir que, négligeant Dieu dès le principe comme un terme inutile, et dédaignant le milieu social et traditionnel dont on ne saurait se dégager sans sortir des conditions qui sont faites à l'intelligence pour atteindre le vrai, l'observateur prenne l'homme comme une abstraction, le retire de la sphère vivante des faits humains, pour ériger en faits les développements hypothétiques qu'il lui prête; à peu près comme on étudierait les chimériques évolutions d'un germe inconnu, en commençant par le soustraire à l'action des éléments sans lesquels il ne se peut qu'il devienne ce qu'il doit être? Il fallait donc, je le répète, qu'il y eût à cette intempérance de rêveries manifestes un motif et un dédommagement: de puissants esprits ne sont jamais assez dupes de l'erreur pour affronter naïvement l'absurde et l'impossible.

En abordant l'examen contradictoire de ces questions redoutables, Saint-Martin prend pour point de départ l'homme même, et c'est par l'observation intérieure qu'il prétend arriver à l'explication de l'homme et des choses. « On a voulu, dit-il, expliquer l'homme par les choses et non les choses par l'homme, » et cependant l'homme est la clef des choses. L'âme de l'homme est le miroir universel; miroir terni et brisé, mais qui, par ses brisures mêmes et ses ténèbres, témoigne de toutes les lumières qu'il devrait concentrer et réfléchir. « Les vérités fondamentales, dit encore Saint-Martin, cesseraient de nous paraître inaccessibles si nous savions saisir le fil qui nous est sans cesse présenté; parce que ce fil, correspondant de la lumière à nous, remplirait alors le principal objet qu'elle se propose, qui est sans doute de nous rapprocher d'elle et de réunir les deux extrêmes[1]. »

La méthode psychologique, l'étude de l'homme, si elle est indépendante et désintéressée, est une base solide; car il est difficile que le sentiment vrai des misères humaines et la conscience de la situation maladive de l'âme ne confirment point de leur douloureux témoignage la tradition de la chute originelle, c'est-à-dire de l'alliance rompue entre l'homme et Dieu. Ce sentiment d'une grande infortune

[1] *Tableau naturel*, 2. Édimbourg, 1782.

avec le soupçon d'une grande faute ne manquait pas aux sages de l'ancien monde : monde qui, comme le nôtre, a retenti des plaintes et des aveux de l'humanité déchue. Et toutefois l'unanimité de ce sentiment était loin d'emporter une conclusion unanime dès qu'il s'agissait de poser les prémisses de la destinée humaine. L'antique tradition n'était pas éteinte, et elle trouvait un écho dans les souffrances de l'âme ; ses traces étaient obscures, et de là son impuissance à réunir les opinions. Mais aujourd'hui que la main divine, la main de Celui en qui Saint-Martin croyait, a déchiré les voiles qui jadis couvraient en partie les origines humaines, n'est-il pas étrange qu'on se plaise à rabaisser la voie lumineuse de la tradition au profit de l'observation psychologique, et que l'on affecte de se borner à la simple inspection de l'homme, comme si la lumière de cette tradition n'avait pas une souveraine influence sur la manière même d'inspecter l'homme? Évidemment l'on peut observer et conclure à merveille lorsqu'on néglige par hypothèse le fait primitif qui éclaire l'observateur, quoique celui-ci, de propos délibéré, ferme les yeux ; mais il est beaucoup moins évident que l'observation dût être aussi juste et la conclusion aussi légitime, si ce fait, dont on tient à se passer, était réellement anéanti dans la mémoire des hommes ; et cette remarque serait encore fondée, lors même qu'elle n'aurait point égard à la solution chrétienne. L'homme, en effet (non pas l'homme *naturel,* selon le XVIII[e] siècle, mais l'homme social, l'homme vrai) naît au milieu d'une civilisation quelconque, c'est-à-dire au milieu d'un dogme et d'une croyance ; et comme cet homme ne se fait ni son siècle, ni sa patrie, ni sa religion, ni sa langue, et que sa liberté ne s'exerce que par et sur ce qui lui est donné, il est impossible que plus tard il fasse un juste et fidèle départ de ce qu'il doit à la *révélation* dont il est saisi dès le berceau et de ce qu'il devrait à la solitude hypothétique de ces facultés individuelles, qui ne possèdent en aucun cas l'instrument de leur activité même, séparé des enseignements que cet instrument enveloppe et communique. Au début de son livre *des Erreurs et de la Vérité,* Saint-Martin prétend que « des vérités qui ne reposeraient que sur des témoignages ne seraient plus des vérités. » Mais il y a là plus de dédain que de sens, si toutefois il y a là le moindre sens. Je ne vois pas, en effet, comment le Témoignage pourrait destituer la Vérité de ses droits et de sa nature ; comment une vérité *attestée* cesserait d'être vérité, si le *témoignage* est

vrai. Je vais plus loin, et j'affirme au contraire qu'il n'est point de vérité qui se puisse passer du témoignage. Une vérité sans témoignage serait une vérité sans commerce avec notre intelligence, vérité infiniment plus inaccessible que le mystère lui-même, puisqu'elle tiendrait ses propres manifestations repliées en soi. Il n'est point de vérité qui ne s'atteste et ne soit attestée. Les vérités psychologiques elles-mêmes ont pour témoin cette parole intérieure qui les saisit au fond de la conscience, les dévoile et les produit; et l'identité entre la vérité et le témoignage, qui ne saurait être que dans Celui qui est, laisse néanmoins subsister une distinction personnelle entre l'une et l'autre, puisque le Fils, ou le Verbe de Dieu, rend témoignage du Père. Le Témoignage se retrouve ainsi jusque dans les profondeurs de la Vérité même; il est donc impossible que la vérité s'en sépare, quand elle sort de son secret.

Ces réserves faites sur l'illégitimité des dédains du Philosophe Inconnu pour la voie traditionnelle, qu'on ne saurait sans erreur annuler au bénéfice exclusif de la méthode d'observation, j'entre volontiers dans la pensée de Saint-Martin et reconnais avec lui la vérité de cet adage : MENS HOMINIS RERUM UNIVERSALITATIS SPECULUM EST. J'admire ces nobles paroles au début de l'un de ses principaux écrits contre les erreurs sociales : « Ce sera toujours l'âme humaine, dit-il, qui me servira de flambeau; et cette lampe à la main, j'oserai marcher devant l'homme dans ces obscurs souterrains où tant de guides, soit trompés, soit trompeurs, l'ont égaré, en l'éblouissant par des lueurs fantastiques, et en le berçant jusqu'à ses derniers instants avec des récits mensongers, mille fois plus pernicieux pour lui que l'ignorance de son premier âge. Les publicistes n'ont écrit qu'avec des idées dans une matière où ils auraient dû n'écrire qu'avec des sanglots. Sans s'inquiéter de savoir si l'homme sommeillait ou non dans un abîme, ils ont pris les agitations convulsives de sa situation douloureuse pour les mouvements naturels d'un corps sain et jouissant librement de tous les principes de sa vie ; et c'est avec ces éléments caducs et tarés qu'ils ont voulu former l'association humaine et composer l'ordre politique... Je suis le premier, dit-il encore, qui ait porté la charrue dans ce terrain, à la fois antique et neuf, dont la culture est si pénible, vu les ronces qui le couvrent et les racines qui se sont entrelacées dans ses profondeurs[1]. »

[1] *Eclair sur l'Association humaine.* Paris, an V (1797).

Saint-Martin pose au début le fait de la déchéance humaine, fait qu'il conclut de l'observation des souffrances et des afflictions de notre nature, et l'un des premiers principes qu'il établit pour éclairer la question de l'ordre social est celui-ci :

LE BUT VÉRITABLE DE L'ASSOCIATION HUMAINE NE PEUT ÊTRE AUTRE CHOSE QUE LE POINT MÊME D'OU ELLE EST DESCENDUE PAR UNE ALTÉRATION QUELCONQUE.

Si l'homme est un être spirituel, s'il est esprit, comme l'on n'en saurait douter, tout ce qui émane de lui doit avoir eu primitivement le caractère de l'esprit ; car c'est une loi incontestable que tout être, quel qu'il soit, doit offrir des résultats et des productions de sa nature. Or, tout ce qui émane de l'homme doit avoir eu dans le principe, non-seulement le caractère de l'esprit, mais encore le caractère d'un esprit régulier ; car l'agent suprême, dont il ne peut émaner que des êtres qui soient esprits, n'en peut laisser sortir de lui aucun qui n'ait en soi ces sages et éminentes propriétés.

Mais quand on voit la pensée de l'homme produire des conceptions et des œuvres puisées tantôt dans un ordre inférieur à celui de l'esprit, tantôt dans des irrégularités de ce même esprit, on peut assurer que ces œuvres et ces conceptions désordonnées tiennent à une altération quelconque, et ne sont point le produit pur de ses facultés primitives. Ces résultats irréguliers n'excluent pas toutefois en lui le désir, souvent efficace, d'en produire de plus parfaits, en vertu de ce penchant radical qui rappelle tout être à sa vraie nature et à sa manière d'être originelle. Le malade, jusque dans ses délires, prouve qu'il tend à la santé ; et dans les désordres mêmes de sa pensée, l'homme est un être qui aspire à remonter à un point d'où il est descendu.

N'est-ce pas, en effet, ce mobile secret et *antérieur à l'orgueil même* qui pousse les hommes aux travaux de l'esprit, à la poursuite de l'autorité et de la gloire ? Ils s'attachent à la conquête de tous ces objets comme à une sorte de restauration, comme s'ils cherchaient à recouvrer ce dont ils ont été dépouillés, c'est-à-dire la jouissance de tous les droits de la pensée pure et divine.

Cette tendance universelle de l'homme à sa réintégration dans ses vraies mesures serait au besoin vérifiée par les lois mêmes de la nature physique.

« Ne voyons-nous pas que le degré où l'eau peut monter est tou-

jours égal à celui d'où elle est partie, et qu'ainsi pour elle le point de tendance et le point de départ ne sont absolument que le même point quant à l'élévation?

« Ne voyons-nous pas que, dans la végétation, le grain quelconque que l'on sème en terre arrive par sa loi ascendante jusqu'à la hauteur ou à la région où il avait pris naissance, en sorte que le terme de sa fructification ou de sa perfection est le même que le terme de son origine?

« Enfin ne voyons-nous pas que, dans la géométrie, l'angle de réflexion est toujours égal à l'angle d'incidence? Toutes vérités exactes et profondes qui paraissent comme la traduction sensible du livre des lois des êtres libres, et comme les modulations relatives et harmoniques de leur ton primitif et fondamental[1]. »

L'homme dans l'état primitif, en communion avec la source suprême de l'ordre et de la puissance, développant en liberté les germes de ses plus douces vertus, n'aurait pas eu besoin d'y faire usage ni de ses *facultés délibérantes et judiciaires,* puisqu'il n'y aurait eu pour lui que du bien à recueillir, ni de ses *facultés coërcitives et répressives,* puisqu'il n'y aurait pas eu de méchants à contenir. Ces facultés néanmoins eussent toujours résidé en lui, comme en puissance, comme enveloppées et en repos.

Mais l'altération originelle, altération évidente « et mille fois plus démontrée par une seule des inquiétudes de l'âme humaine, que le contraire ne peut l'être par tous les balbutiements des philosophes, » a fait déchoir l'homme de ce haut rang. La pensée divine, qui eût dû perpétuellement servir de centre et de *noyau* à l'association primitive, s'est éloignée de lui; mais en se retirant elle ne lui a retranché que ses jouissances et lui en a laissé le souvenir.

« A l'instar des grands de la terre, que l'on exile quand ils sont coupables, le premier ancètre des humains n'a point été précipité, *enfant ni ignorant,* dans la région ténébreuse où nous errons; il y a été précipité homme fait, et dans cette chute on ne lui ôté que l'usage de ses forces. » Il en a gardé le sentiment, afin de connaître la peine et le remords. Précipité enfant et dans cet état d'imbécillité aussi étrangère au remords qu'à la prévoyance, il eût expiré de misère et de faim longtemps avant l'âge où cette prévoyance eût pu naître en lui. C'est donc en vain que les publicistes vont chercher dans cette

[1] *Ibid,* p. 23-24.

prévoyance, nulle ou tardive, la racine de l'association humaine.

Si, dans l'ordre social actuel, les illustres disgraciés, plus sensibles au souvenir de leur grandeur éclipsée qu'au sentiment de leurs besoins présents, cherchent néanmoins à diminuer pour leurs descendants le poids de l'épreuve et de la honte; si le père retrace à ses enfants le glorieux tableau du passé, leur suggérant à la fois le désir et les moyens de le reconquérir; si le gouvernement lui-même, dans l'intérêt de sa propre gloire, désire encore plus la restauration de ces nobles exilés qu'il n'a désiré leur punition, il n'est pas moins vrai à coup sûr que le premier père du genre humain aura transmis à ses descendants et les souvenirs de son ancienne gloire et les puissantes espérances de retour qui lui étaient accordées. Et ce sont ces notions divines et ces principes consolateurs qui ont dû servir de noyau ou de centre aux anciennes associations terrestres. C'est à cette source commune que remontent les religions, « qui ne sont réellement dans leur origine que de véritables associations restauratrices dans l'ordre divin. »

D'où Saint-Martin conclut que l'ordre social ne repose que sur l'ordre spirituel, et que « le vrai gouvernement est le gouvernement théocratique. »

C'est en l'an III, peu de temps après la Terreur, à l'époque où le nom de Dieu était effacé de toutes les institutions et de tous les actes politiques, c'est alors qu'il développait ces idées si étrangères à l'esprit du temps : « Dieu, dit-il dans sa *Lettre sur la Révolution française*, Dieu est le seul monarque et le seul souverain des êtres; il veut être le seul qui règne sur les peuples dans toutes les associations et dans tous les gouvernements. Les hommes qui se trouvent à la tête des nations ne devraient être que ses représentants... Et l'on voit comment cette idée est en eux-mêmes par la confiance qu'ils ont en leur autorité et par les soins qu'ils prennent à la montrer comme émanant de la justice même. Or, comme ces représentants de la Providence, quoiqu'égaux par nature aux autres hommes, seraient distincts et supérieurs par leurs dons et par leurs lumières au reste de la nation, il ne serait pas difficile de voir là d'où les hommes qui abusent de tout ont tiré leurs monarchies humaines et leurs aristocraties terrestres, et d'où dérive ce respect, ou réel ou factice, que chacun a communément pour les autorités qui le gouvernent......

« On nous a dit que le peuple était souverain; je me fais gloire de

le penser et d'en convenir hautement. Mais si l'existence de l'homme n'a qu'un seul objet, celui de la culture des éternels domaines de la vérité, le peuple ne peut être souverain que pour ce même but et dans le même sens où nous avons entrevu que l'homme eût dû autrefois être propriétaire. Ainsi, tout en reconnaissant les peuples souverains de droit, selon le plan original, nous ne pouvons nous empêcher de dire que, dans le fait, ils ne sont pas moins descendus que l'homme au-dessous de leur destination primitive.... Aussi cette souveraineté se réduit-elle réellement pour les peuples à éprouver le sentiment de toutes leurs misères, à jeter les yeux sur ceux d'entre eux qu'ils croient les moins incapables de leur servir de libérateurs.... La principale propriété actuelle de l'homme est son indigence, et le premier degré de la souveraineté des peuples, c'est leur impuissance et leur servitude..... Ainsi, disons donc hautement ce qui n'a peut-être encore été jamais entendu des hommes : Quand est-ce que les peuples sont souverains dans toute l'étendue que ce terme comporte? C'est quand ils sont mis à l'œuvre pour l'accomplissement des décrets de la Providence; c'est quand ils ont reçu à cet effet leur sanction; c'est quand ils sont élevés par là jusqu'à une puissance qui soit au-dessus d'eux, et qui les lie, non plus à l'empire de leur volonté, mais à l'empire de la sienne, comme étant plus fixe et plus clairvoyante que la leur. »

Si l'on donnait, en effet, pour la sanction des peuples cette mutuelle adhésion, ce commerce des volontés rêvé par les publicistes, il n'y aurait là qu'un commerce d'égal à égal, commerce précaire et pouvant cesser à la volonté des parties, qui dès lors n'offriraient que des puissances conventionnelles et des sanctions figuratives.

Il n'en pourrait même jamais sortir une loi obligatoire, « puisque toute loi doit porter sa mulcte avec soi-même, et que dans tous les individus qui seraient censés avoir fait le contrat, s'il en est beaucoup qui veuillent de la loi, il y en a sûrement fort peu qui veuillent de la mulcte pour leur propre compte.... Enfin le dernier terme où sache s'étendre la loi des hommes, c'est de tuer, punition qui n'effraie que l'homme de matière et amende rarement l'homme moral. Elle m'en imposerait davantage, cette loi, si, au lieu de tuer, elle savait ressusciter et environner les coupables de la lumière de leurs crimes.... »

C'est donc de la région supérieure que découle la souveraineté des peuples, « souveraineté qui, dès lors, n'est plus arbitraire et fragile ;

souveraineté qui s'appuie sur une base vive, et qui place les nations sous la dépendance des choses et non pas sous la dépendance de l'homme; parce que s'il arrive que des peuples soient appelés à l'œuvre et sanctionnés de cette manière, il doit alors reposer sur eux une puissance appropriée au plan de la main qui les a choisis, et dont ils ne sont plus que les organes; et ainsi cette puissance ne se calcule plus selon les conseils de la sagesse de l'homme, et selon la force des peuples et la grandeur de leurs armées, parce que, étant liée à l'ordre vif, il ne serait pas étonnant que, par cette union, elle eût le droit d'étendre à son gré la perspicacité des peuples choisis, de même que l'ardeur et le courage de leurs guerriers, de laisser naître dans l'esprit des uns et des autres des découvertes et des inventions inattendues, et qu'on les vît par là opposer d'un côté une résistance à l'épreuve de tous les obstacles, et de l'autre imprimer une faiblesse à l'épreuve de tous les moyens....

« L'histoire des nations est une sorte de tissu vivant et mobile où se tamise sans interruption l'irréfragable et éternelle justice [1]. »

« Les associations humaines ne peuvent être régulières et solides qu'autant qu'elles sont théocratiques, et le véritable contrat social n'est que l'adhésion de tous les membres du corps politique à cette antique volonté générale qui est avant lui, et qu'il ne pourra jamais créer avec toutes ses opinions et toutes ses volontés particulières [2]. »

Loin de reconnaître la volonté générale humaine comme base de l'association et comme lien du contrat social, Saint-Martin ne la reconnaît même pas comme base et principe de la forme de gouvernement, ni de tous les modes d'administration que les hommes inventent et varient chaque jour en aveugles.

Les sanglantes vicissitudes du pouvoir dans la crise révolutionnaire où chaque forme de gouvernement s'est toujours donnée comme l'expression de la volonté commune, détruiraient au besoin l'hypothèse qui fonde sur cette volonté les associations politiques.

Mais il n'est pas jusqu'à cet abus de mots qui ne mette les principes en relief. Plus les hommes, au milieu de tant de méprises, parlent de la volonté générale, plus ils annoncent qu'il devrait y en

[1] *Lettre à un ami sur la Révolution française*, an III, Paris.

[2] *Eclair sur l'association humaine*, an V, Paris.

avoir une qui le fût; et quoiqu'ils tendent à faux et à sens inverse vers ce point du niveau dont ils auront besoin pour conserver leur équilibre, il n'est pas moins certain qu'ils y tendent, et constatent par leurs illusions mêmes l'existence de cette volonté supérieure et vraiment universelle.

Ce serait, en effet, le plus inconcevable prodige que tout ne fût pas renversé sans retour « si cette éternelle volonté ne laissait jamais percer au travers des nuages épais qui nous environnent quelque lueur de son inaltérable clarté; et la plus grande preuve que, à notre insu.... elle ne cesse de jeter quelques regards sur l'ordre des choses, c'est que ces choses existent. »

De ces principes, Saint-Martin conclut à la soumission aux Puissances. Fussent-elles injustes, ce n'est point à l'homme seul à les redresser ; il ignore toujours « la main cachée qui peut agir sous ces mains visibles. »

Les fausses voies où la science politique s'est engagée ont amené cette absurdité évidente, savoir : « que selon le plan naturel des choses, il y ait dans les mêmes espèces des souverains du même ordre, des chefs du même genre, et que ce soient les individus qui les choisissent. » Ce principe électif peut à la rigueur s'admettre dans des circonstances urgentes, dans le cas d'une altération évidente du corps social et du mobile régulier qui devrait lui servir de boussole; mais il n'est tolérable qu'autant que l'état social ne s'élève pas au-dessus de l'ordre inférieur et matériel. Dès qu'il monte, « les élections humaines ne sont plus qu'illusoires, parce qu'il aborde des régions dont l'homme n'a plus ni la clef ni la carte, et c'est en voulant agir comme les ayant encore l'une et l'autre, qu'il ravage l'ordre inférieur social au lieu de le restaurer. »

Étrange prétention de ceux qui, demandant à de simples élections humaines une autorité impérieuse, non contents des affaires du ménage, veulent dominer souverainement dans toute la maison! Mais « n'est-ce pas le père de famille qui choisit les gouvernantes et les instituteurs de ses enfants, ainsi que les fermiers et les laboureurs de ses terres? Et sont-ce jamais les gouvernantes, les instituteurs, les fermiers et les laboureurs qui choisissent le père de famille? »

Rousseau a dit que la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; il dit aussi qu'à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est

plus. Il dit enfin que les députés du peuple ne peuvent être que ses commissaires.

D'accord avec Rousseau, quant à l'idée d'un représentant qu'il regarde en effet comme un être de raison dans le sens ordinairement reçu, Saint-Martin s'éloigne de lui quant à l'idée de la souveraineté du peuple, qu'il place non dans la chimérique volonté générale du peuple, mais dans l'éternelle sagesse ou l'universelle pensée divine [1].

Or, comme cette pensée n'est plus la source où les législateurs humains puisent leurs inspirations, ils ne portent plus que des lois prohibitives, lois d'épouvante et d'angoisse. Ces codes humains semblent n'en être jamais qu'au régime de la terreur. « On dirait qu'il n'y a qu'un seul sentiment dans l'âme des législateurs, celui de l'état précaire et fragile de leur édifice politique et celui de la défiance envers les gouvernés, qu'ils regardent moins comme des pupilles que comme des adversaires. »

Au lieu de ces lois fécondes et de ces codes productifs, dont la vérité retentirait dans le cœur de tous les hommes, « les législateurs

« [1] Lorsqu'un élu, selon les voies humaines et inférieures, s'annonce pour être le représentant du peuple, il doit, s'il est juste et bon logicien, dire à ses concitoyens : Je ne suis représentant que d'une partie de votre volonté ; savoir : de celle qui a pour objet l'administration de vos affaires domestiques, parce que vous avez le pouvoir de me confier ces soins inférieurs; mais je vous tromperais et je me mentirais à moi-même, si je me disais le représentant de votre volonté entière ou de celle qui embrasserait tous les degrés de votre existence, et toutes les bases ainsi que tous les ressorts de votre ordre social : car vous n'avez plus la jouissance de toutes les lumières et de toutes les pensées qu'il faudrait pour cela ; et par votre élection, il vous a été impossible de me les donner, et à moi de les recevoir. Ce n'est donc qu'en vous abaissant que je m'élève ; ce n'est qu'en vous ôtant l'usage de vos moyens que je parais en avoir plus que vous; ce n'est qu'en vous rapetissant journellement que je me fais passer pour grand à vos yeux. Que serait-ce donc si je n'usais de mon ministère que pour vous ruiner, pour vous ôter la liberté ou la vie ! Il est clair que ce n'est point à ces actes-là que vous m'auriez appelé, puisque chaque citoyen peut dissiper ses biens, se tenir renfermé ou se couper le col quand il lui plaît, et qu'il n'a pas besoin d'un représentant pour se satisfaire sur tous ces points. »

(*Éclair sur l'association humaine,* p. 71.)

Ce passage est curieux théoriquement et historiquement.

humains sont venus gouverner la terre avec des lois mortes qu'ils n'ont su montrer que comme un épouvantail, et qu'en les environnant de menaces et d'échafauds : supplices et menaces qui ne tiennent presque jamais à la nature du délit, tandis que, dans l'ordre réel, l'on nous ouvrirait les yeux sur nos véritables dangers, et nous verrions toujours la peine liée naturellement aux transgressions. »

Or, l'une des plus incontestables règles de la justice serait que, dans les peines afflictives, les législateurs humains n'ôtassent jamais au criminel que ce qu'ils pourraient lui rendre, s'il venait à s'amender. Qu'ils lui ôtent donc ses dignités, ses biens, sa liberté même ; mais où donc prennent-ils ce droit de mort sur leur semblable ?

Saint-Martin rattache l'origine de la peine à la délégation que souvent, dans les temps antiques, la souveraine puissance a faite de ce droit divin à la voix et à la main de l'homme, en éclairant alors le ministre de ses justices de lumières surhumaines. Or, c'est l'ordre exprès de cette souveraine puissance qui seul peut mettre l'exercice de ce droit à couvert de l'injustice et de l'atrocité, parce que, même en détruisant l'homme, elle peut lui rendre beaucoup plus qu'elle ne lui a ôté; seule, elle peut apporter à ce droit une exacte compensation.

Mais les législateurs humains, « ne portant que les ombres de ces hautes vérités dans leur justice composite, » se sont approprié un droit qui n'avait été que prêté exceptionnellement à quelques-uns, et ils décident encore, condamnent, tuent, comme s'ils avaient l'autorité divine.

C'est une injustice et c'est aussi une inconséquence; car les hommes, en s'abrutissant de plus en plus, ont perdu à proportion ces puissantes facultés de mal qui attiraient les vengeances suprêmes. Ennemis moins intelligents et moins actifs de la *source-esprit*, « ils s'éloignent d'autant des vastes foyers de crimes qui appelaient la mort; et cependant les lois humaines, sans chercher à se rallier à des lois antérieures à elles et à s'unir à la source vive d'où doivent dériver tous les pouvoirs, ne prononcent pas moins cette mort journellement... La justice prise dans son sens intégral doit être une guérison et une cure, et non pas une destruction; car si c'est une belle chose que de savoir mettre de la mesure entre les délits et les peines, c'en est une plus belle encore d'en savoir mettre entre la justice et l'amour... et, sous ce rapport, l'homme-esprit pourra trou-

ver, sans que je le lui nomme, quel a été à la fois le plus sage législateur et le meilleur administrateur de la terre [1]. »

Mais, dans leurs égarements et leurs ténèbres, les hommes appellent leurs erreurs par des noms de vérités, noms qui représentent les éléments constitutifs de toute association humaine. Or, détournés, pour la plupart, comme celui de la justice, de leur véritable sens, ces noms de liberté, de gloire, d'honneur, d'intérêt national, de religion, etc., deviennent autant d'idoles qui demandent et qui obtiennent en sacrifice le sang de l'homme lui-même.

« Et nous, dit Saint-Martin, qui nous croyons si fort au-dessus des autres peuples... voyons combien nous avons offert de victimes humaines dans la révolution aux mots de nation, de sûreté de l'Etat, etc. N'oublions pas, surtout, combien nous en avons offert au mot liberté, et cela devant une image matérielle qui en porte le nom, mais qui n'est qu'une image muette de cette pensée féroce dont les sacrificateurs ou les bourreaux étaient les ministres... C'est donc malheureusement une vérité trop certaine que toutes les nations de la terre couvrent de morts, soit leurs champs de bataille, soit les théâtres de leurs cruautés, et que sur ces lacs de sang vous entendez planer des voix qui répandent le bruit de leurs actions triomphales, et qui crient : Victoire, gloire, liberté... sans laisser à l'oreille le temps de démêler le sens de toutes ces impostures. Devons-nous avoir une plus grande idée de ce nom de paix qui succède à toutes ces boucheries, et que les peuplent célèbrent avec tant d'exaltation, comme s'ils avaient vaincu leur vrai ennemi, qui est l'ignorance et l'illusion, tandis qu'avec le beau nom de paix et toutes les fêtes qui l'accompagnent, ils ne font tout au plus que mettre des entr'actes à leurs délires ? »

Mais cet abus des noms, issu de l'abus des choses, n'en rend pas moins hommage aux principes violés. Dans ce mélange de crimes et d'absurdités, nous découvrons toujours que comme c'est une pensée religieuse qui est le noyau et le principe des associations humaines, c'est cette même pensée qui se montre à faux et en sens inverse dans tous leurs mouvements et dans toutes leurs révolutions ; en d'autres termes, toutes les sociétés continuent de reposer sur des pensées restauratrices et religieuses, puisque ces noms, mobiles de tant de

[1] *Éclair sur l'Association humaine*, p. 84.

faits politiques, ne sont que l'expression défigurée et contournée de ces mêmes pensées.

Dans la main de l'homme dépravé, la marche de la société naturelle est devenue destructive de la nature, parce qu'il n'a cherché qu'à s'y passer de la sagesse et de la vertu; la marche de la société civile est devenue destructive de la justice, parce qu'il n'a cherché qu'à s'y passer de l'esprit de la loi, qui est le bonheur de tous; enfin la marche de la société politique est devenue destructive de la base elle-même ou de la Providence, parce qu'il n'a cherché qu'à s'y passer de ce seul principe de la force réelle et de l'efficacité de toute vraie puissance. Quelle que soit, en effet, la forme des gouvernements, « la Providence ne peut les faire prospérer qu'autant qu'ils sont vivifiés par la sagesse et son invariable raison; en un mot, qu'autant qu'ils ont véritablement *l'esprit théocratique, non pas théocratique humain, pour ne pas dire théocratique infernal,* mais théocratique divin, spirituel et naturel, c'est-à-dire reposant sur les lois de l'immuable vérité et sur les droits de ce fatalisme sacré qui unit Dieu et l'homme par une alliance indissoluble. »

Cette distinction entre le *théocratique divin* et le *théocratique humain* ou *infernal* est une de ces pensées sinistres qui donneraient au besoin la date de l'ouvrage, si elle venait à se perdre. Ces grandes vues sur le principe des sociétés humaines, ces réflexions sur la Révolution française, si profondes et si vraies, ce magnifique exposé des vraies doctrines sociales, où M. de Maistre a évidemment puisé ses immortelles *Considérations* et son *Principe générateur des constitutions politiques;* — tant d'éloquents témoignages rendus à la vérité, Saint-Martin sent, pour ainsi dire, le besoin de les expier. Il s'empresse d'altérer tout cela par un mélange d'idées fausses et de sentiments coupables. Pour se faire pardonner les vérités qu'il a osé dire, comme il est généreux à lui de rivaliser avec les impies d'invectives et de haine contre le clergé qui confesse ces mêmes vérités par son sang! C'est au moment où le bras de la Révolution est étendu sur les prêtres dépouillés, proscrits, égorgés, c'est au moment où de toutes parts le sang des martyrs crie, que lui, avec la passion d'un sectaire et la lâcheté d'un sophiste, se retournant contre les victimes, il leur impute l'athéisme des bourreaux! Où trouver en effet une phrase plus insensée, plus abjecte que celle-ci :

« Le dessein de la Providence a été de nettoyer son aire avant d'y

apporter le bon grain.... Elle saura bien faire naître une religion du cœur de l'homme..... qui ne sera plus susceptible d'être infectée par le trafic du prêtre et par l'haleine de l'imposture, comme celle que nous venons de voir s'éclipser avec les ministres qui l'avait déshonorée : ces ministres qui, tandis qu'aucun gouvernement ne devrait marcher que sous l'égide de la prière, *ont forcé le nôtre, pour sa sûreté, à rompre toute espèce de rapport avec cette prière,* à la retrancher de lui tout entière, comme étant devenue pestilentielle, et à être ainsi le seul gouvernement de l'univers qui ne la compte plus parmi ses éléments; phénomène trop remarquable pour échapper aux observateurs instruits dans les lois de l'équilibre de la justice et des compensations divines [1]. »

On doit plaindre un esprit de cet ordre quand il consent à descendre si bas. Ce penseur original et profond, le voilà qui demande au protestantisme ses calomnies les plus banales et au style révolutionnaire ses expressions les plus néfastes pour relever de quelque nouveauté ces coupables lieux communs. Que reproche-t-il au clergé? De substituer son règne au règne de Dieu, de vouloir être lui-même la Providence des peuples, de couvrir la terre de temples matériels, dont il se fait partout la principale idole, et de peupler ces temples de « toutes les images que son industrieuse cupidité peut inventer, » *égarant* ainsi et *tourmentant* la prière au lieu de lui tracer un libre cours.

Et il ajoute : « Ils n'ont fait partout de leurs livres sacrés qu'un tarif d'exaction sur la foi des âmes; et ce rôle à la main, escortés par la terreur, ils venaient chez le simple, le timide ou l'ignorant, à qui ils ne laissaient pas même la faculté de lire sur le rôle sa quote de contribution de croyance en leur personne, de peur qu'il n'y vît la fraude. » Il s'arrête, parce que ces tableaux *répugnent trop à son cœur,* et il lui suffit de montrer les prêtres comme les *accapareurs des subsistances de l'âme.* Voilà le dernier trait, et il ne songe pas un instant que ces tableaux, *qui répugnent à son cœur,* pourraient bien n'être qu'un mauvais rêve de sa raison.

C'est avec une surprenante facilité qu'il se paie d'un mot, d'une image, d'un pur jeu d'esprit pour conclure à un fait qui ne tarde pas à lui donner un principe. *Il se souvient,* par exemple, *que quelquefois*

[1] *Lettre à un ami sur la Révolution française,* p. 78. Paris, an III.

*il a comparé* l'état politique de l'homme sur la terre à un édifice composé d'un *souterrain,* d'un *rez-de-chaussée* et d'un *premier étage.* « J'ai vu, ajoute-t-il, que les gouvernements humains, soit sacerdotaux, soit séculiers, sous quelque forme qu'ils fussent, avaient précipité *presque tous* les peuples dans le souterrain. Or les Français, par l'effet naturel de leur révolution, sont sortis de ce souterrrain et sont montés au rez-de-chaussée ; mais tant qu'ils n'auront pas monté jusqu'au premier, ils n'auront pas consolidé leur œuvre. »

S'imagine-t-on que la mémoire d'un penseur garde cette longue fidélité à une comparaison si banale et si vague pour en tirer une vue si complétement insignifiante? Il déclare d'un ton de *voyant* que *presque* tous les peuples ont été précipités dans le souterrain. Mais si quelques-uns plus heureux ont échappé à cette servitude et à ces ténèbres, que ne nous fait-il connaître le nom de ces rares privilégiés ? Que dis-je? Ces gouvernants qui précipitent les gouvernés au fond du *souterrain* habitent-ils donc eux-mêmes, soit le *rez-de-chaussée,* soit le *premier étage,* s'il faut entendre par ces deux degrés divers une situation supérieure dans l'ordre intellectuel et moral? Or, il est évident que montés à ce *rez-de-chaussée* ou à ce *premier étage,* selon le sens que Saint-Martin attache à ces expressions, ils n'auraient qu'une pensée et qu'un désir, la pensée et le désir d'élever les peuples jusqu'à leur bonheur, jusqu'à leurs lumières. S'il en est autrement, il faut donc reconnaître que les gouvernants mêmes sont beaucoup moins tyrans qu'esclaves, tendant les mains, comme les autres hommes, aux communes chaînes de l'ignorance et de l'erreur. Cette conséquence me semble rigoureuse ; elle ôte à la pensée de Saint-Martin le sérieux et la portée qu'elle affecte ; elle la réduit aux proportions d'un certain lieu commun qui traîne volontiers dans les manuels de philosophie, où l'on ne cesse de mettre aux prises deux fantômes que l'on appelle l'autorité et la liberté, l'un aspirant à une éternelle tyrannie, l'autre s'agitant dans une éternelle révolte. Mais comme, en définitive, c'est à l'esprit humain qu'il faut s'en prendre et de cette tyrannie et de cet esclavage, comme c'est lui qui professe l'autorité, lui qui proclame la liberté, tout revient à dire que l'esprit humain opprime l'esprit humain, que l'esprit humain s'affranchit de l'esprit humain ; en d'autres termes, que l'esprit humain s'opprime lui-même et qu'il s'affranchit de lui-même. Tout se réduit donc à un non-sens.

Que dire de ce *rez-de-chaussée*, que dire de ce *premier étage* qui permet, suivant Saint-Martin, de distinguer un plus grand espace et de mieux surveiller l'*ennemi*, c'est-à-dire l'auteur du mal ? N'est-ce pas se faire une étrange illusion que d'accorder aux révolutions politiques, et d'une manière si absolue, ces pieuses et mystiques conséquences ? N'est-ce pas excéder les limites permises de l'optimisme que de prêter aux faits purement temporels le pouvoir d'accroître les richesses spirituelles de l'homme ? Il est incontestable que les dogmes nécessaires à l'ordre de ce monde sont établis, et il n'est pas de raison suffisante pour concevoir l'introduction d'un dogme ou d'un principe nouveau. Toutes les vérités religieuses et morales que l'homme peut porter ont, surtout depuis dix-huit siècles, le degré d'évidence dont elles sont susceptibles sur la terre. Ces crises sanglantes où la justice divine éclate, tempérée par la clémence, les révolutions sont chargées d'appliquer à la propagation de ces vérités les crimes mêmes et les erreurs des hommes ; mais aucun événement humain ne saurait répandre un jour nouveau sur une vérité immuable, encore moins inaugurer une vérité supérieure ; aucun événement humain ne saurait communiquer aux âmes une impulsion de foi et d'amour qu'elle ne vienne de celui qui *a réconcilié les pécheurs à son père*. La nature du progrès qui nous a mis en possession du *rez-de-chaussée* me laisse de grands doutes sur la nouveauté des lumières et des vertus que nous offrira le *premier étage*.

Malheureusement, ces vues si hasardées, ces illusions du théosophe ne sont pas de simples caprices d'imagination ; elles tiennent à une erreur systématique. N'admettant pas que la vérité ait institué sur la terre une société dépositaire infaillible de ses enseignements et de son autorité, il regarde comme un progrès tout ce qui tend à supprimer entre l'homme et Dieu l'intermédiaire humain. Il applaudit donc à la dispersion du clergé, et ce grand désastre des âmes, il le salue comme un décret manifeste de la Providence qui prononce sans retour la déchéance du sacerdoce. C'est le rêve éternel des humanitaires, qui attendent toujours pour prier que la prière se passe de prêtre, d'autel et de paroles. L'homme égaré ne veut pas voir qu'il ne saurait *faire l'ange* sans se condamner à *faire la bête*.

Mais, par une contradiction inévitable, en excluant l'*homme* de l'administration des choses spirituelles, le principe d'indépendance y ramène l'*individu*. Ainsi, quand Saint-Martin proteste contre la *théo-*

*cratie infernale,* c'est-à-dire l'Eglise et son immuable autorité, et qu'il appelle de ses vœux et de ses espérances l'avénement de la *théocratie divine,* qu'est-ce à dire? Pense-t-il que des anges vont se charger de réaliser sur la terre son *utopie* mystique? Il faut après tout en venir à des hommes. Or, à défaut d'une société spirituelle visible, divinement instituée, divinement assistée jusqu'à la fin des temps, régulatrice infaillible et suprême des mouvements de l'humanité, faudra-t-il embrasser l'hypothèse de l'inspiration particulière, et croire à une délégation spéciale de toute puissance divine et humaine aux mains d'un visionnaire ou d'un hypocrite qui s'érige en juge ou en prophète de l'ancienne loi ? Saint-Martin ne détrônerait donc l'Eglise que pour s'incliner devant quelques hommes, ministres ou fléaux de la Providence, qu'il lui plaira d'investir de tous les droits qu'il refuse à l'Epouse de Jésus-Christ? Mais ne voit-il pas qu'il aspire à la ruine d'une autorité certaine, définie, perpétuelle, pour n'élever à sa place qu'une autorité vague, capricieuse, intermittente?

Etrange autorité qui, dans l'hypothèse la plus favorable, ne vivrait que sur la crédulité des gouvernés, dupes des gouvernants, et sur l'illusion des gouvernants, dupes d'eux mêmes!

L. Moreau.

# DE L'IMPRESSION ET DE LA RÉIMPRESSION

DES

# LIVRES LITURGIQUES.

---

## § 1er. — HISTORIQUE.

L'impression et la réimpression des livres liturgiques ont été placées de tout temps sous la direction exclusive des évêques. Il en était ainsi à une époque où la liberté de la presse n'existait pas, et où aucun livre ne pouvait paraître sans une déclaration du censeur suivie d'un privilége concédé par le roi en son conseil. Ainsi l'avaient décidé le concile de Reims en 1523, titre *de Breviario*, le canon XXI du concile de Sens en 1528, le concile de Tours en 1583, titre XIV, celui de Bourges en 1564, l'assemblée générale du clergé de France en 1655 ; toutes décisions réunies dans les *Mémoires du clergé*, tome V, p. 1506.

Ce principe enseigné par *Fleury*[1], par d'*Héricourt*[2], par *Durand de Maillane*[3], par *Bossuet*[4], est consacré par plusieurs lois de l'ancienne monarchie, notamment par la déclaration de 1674, ainsi conçue : « N'en-« tendons néanmoins déroger par ces présentes aux priviléges que nous « avons ci-devant accordés aux archevêques et évêques de notre royaume, « pour l'impression des missels, bréviaires et autres livres d'église dont « ils ordonnent l'usage dans leurs diocèses. »

En exécution de ces lois, Mgr l'archevêque de Paris délégua le droit exclusif d'imprimer les livres d'église, heures et prières à l'usage de son diocèse, à une société dite *des Usages*, qui se forma à cet effet en 1737. Un arrêt du conseil du 30 août 1777 excepta des règles qu'il établit pour le renouvellement du privilége des imprimeurs, les livres liturgiques imprimés sous la surveillance des évêques.

[1] *Institut au droit ecclésiastique*, Ire partie, chap. XII, et IIe partie, chap. III.

[2] *Lois ecclésiastiques*, IIe partie, chap. *du Service divin*.

[3] *Dictionnaire du droit canonique*, v° *Doctrine*.

[4] *Mémoire sur l'impression des ouvrages des évêques*.

La Société des Usages aurait pu, quand la révolution éclata, vendre au poids, pour en faire argent, les livres liturgiques qui avaient perdu toute leur valeur. Elle eut plus de courage et de confiance dans l'avenir. L'orage révolutionnaire passa. Le culte catholique fut rétabli. L'art. 14 du concordat chargea les évêques *de veiller au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendants de leur métropole.* La conséquence immédiate de ce grand principe dut être de confier aux évêques un droit de surveillance, de haute censure sur les livres *de foi* et de *discipline,* et de les autoriser à déléguer à des imprimeurs de leur choix le droit exclusif de les reproduire. C'est ce que fit le décret du 7 germinal an XIII, dont voici le texte : « Napoléon, etc. ; sur le rapport du ministre des « cultes, décrète : Article 1er, les livres d'église, les heures et prières ne « pourront être *imprimés* ou *réimprimés* que d'après la permission donnée « par les évêques diocésains, laquelle permission sera textuellement rap« portée et imprimée en tête de chaque exemplaire.

« Art. 2. Les imprimeurs, les libraires, qui feraient *imprimer, réim« primer* des livres d'église, des heures ou prières, sans avoir obtenu « cette permission, seront poursuivis conformément à la loi du 19 juil« let 1793.

« Art. 3. Le grand juge, ministre de la justice, et les ministres de la « police générale et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le con« cerne, de l'exécution du présent décret. »

Le texte de ce décret, où sont répétés avec affectation les mots d'*impression* et de *réimpression*, suffirait sans doute pour prouver qu'il ne suffit pas, pour satisfaire au vœu de la loi, d'obtenir l'approbation épiscopale d'un livre liturgique une fois pour toutes ; que chaque édition doit être approuvée, et qu'à l'évêque appartient, par conséquent, le choix exclusif de l'éditeur.

Les circonstances qui déterminèrent la publication du décret, le rapport du ministre des cultes qui le précéda, mettent d'ailleurs dans tout son jour la pensée du législateur.

L'illustre Portalis s'exprime ainsi dans la première partie de ce rapport :

« M. l'archevêque de Tours, ancien évêque de Meaux, me dénonce une manœuvre cupide de la part d'un imprimeur de Meaux, dont les effets pourraient être dangereux, et dont il est instant d'empêcher le retour.

« En 1758, l'évêque de Meaux fit imprimer un livre d'église conforme au bréviaire et au missel.

« Guédon, imprimeur à Meaux, autre que celui choisi par l'arche-

vêque, vient de le faire réimprimer sous un autre titre, et avec des suppressions et des augmentations qu'il s'est permis d'y faire sans l'aveu de l'évêque et sans le consulter. Il a publié son édition par des placards et des affiches, et en citant en tête des exemplaires les art. 4 et 5 de la loi du 19 juillet 1793, il s'est réservé de poursuivre les contrefaçons de cet ouvrage, dont il se donne de sa propre autorité le privilége exclusif.

« Si pour le bonheur et la tranquillité de la société, il est utile de surveiller les publications des écrits pour empêcher la circulation des erreurs, cette surveillance doit être beaucoup plus rigoureuse pour les livres d'instruction et de doctrine.

« La Cour de cassation a confirmé cette vérité par son arrêt du 29 thermidor dernier, dans une contestation entre des libraires de Nantes qui s'étaient permis d'imprimer un catéchisme dont l'impression avait été confiée par l'évêque à la veuve Malassis, et qui contestaient à cette veuve le titre d'imprimeur de l'évêque. »

La seconde partie du rapport de M. Portalis explique la doctrine du décret en ces termes : « Quand une religion est admise, on admet par raison de conséquence les principes et les règles d'après lesquels elle se gouverne. Il est ici question d'instruction, de doctrine; les évêques en sont juges; et ils sont toujours et successivement, l'un après l'autre, responsables de celle qui se répand dans leur juridiction; dès lors ils doivent conserver inspection sur la réimpression des livres d'église de leurs prédécesseurs, afin de ne pouvoir échapper à la responsabilité. Or, comment pourraient-ils être responsables s'ils ne sont pas libres de choisir exclusivement leurs imprimeurs et libraires, et si ceux-ci peuvent impunément s'approprier l'impression des livres d'église ?

« Cette doctrine ne porte aucune atteinte au principe de la liberté de la presse. Plus on veut étendre la liberté, dit un honorable jurisconsulte, plus il faut en faire à tous et à chacun une part égale. Le culte catholique a le droit de réclamer la sienne; or, la première condition de la liberté pour un culte, c'est la faculté d'être ce qu'il est dans ses manifestations officielles; par exemple, d'assurer l'inaltérable pureté de l'enseignement de ses ministres. La liberté d'attaque et de critique rend nécessaire la surveillance des évêques. Plus on laisse de liberté à l'agression, plus aussi l'équité et la bonne foi veulent qu'on en laisse à la défense; plus il est juste et nécessaire de laisser au culte catholique la faculté de maintenir la pureté de ses doctrines dans les livres qui en sont le dépôt officiel, pour qu'au moins il ait à répondre de sa doctrine telle que l'avouent et la professent ceux qui sont chargés de l'enseigner. Ce n'est pas sous une législation qui ne gêne aucune tendance, qui ne

comprime chez personne l'ardeur et le zèle du prosélytisme, qu'il faut enlever à la religion catholique le droit de défendre contre toute altération ses livres d'église, d'heures et de prières, ses catéchismes. Or, la surveillance des évêques, gardiens de la foi, est-elle possible si tout libraire peut imprimer? »

Frappé de ces graves considérations, Mgr l'archevêque de Paris a rendu à la Société des Usages le droit exclusif d'imprimer et de réimprimer les livres d'église, heures et prières, à la charge par la Société de fournir les missels, antiphonaires, livres de psaumes et autres d'un débit presque nul.

Au mépris de cette cession, des impressions de livres d'église, non de gros livres, mais de livres d'heures et de prières, se faisaient journellement dans Paris.

Une plainte fut portée en 1829 à l'occasion d'une édition du bréviaire de Paris. Le contrefacteur fut condamné par un arrêt de la Cour royale de Paris, confirmé le 23 juillet 1830 par la Cour de cassation, qui reconnut le droit de propriété des évêques.

Un arrêt du 28 mai 1836 modifia la jurisprudence, et déclara que les évêques n'avaient pas sur les livres d'église un droit de propriété, mais un droit de surveillance et de haute censure.




Un troisième arrêt, du 9 juin 1843, déclara que de ce droit de surveillance découlait pour les évêques le droit de donner à qui ils voulaient la permission exclusive d'imprimer les livres d'église.

Mgr l'archevêque de Paris accepta pleinement la jurisprudence ainsi expliquée, et, par un acte du 19 décembre 1844, il confia pour quatre ans l'impression des livres liturgiques à MM. Adrien Leclère et comp., Dehausy, Poussielgue-Rusand, Grand, Delalain et Lesort.

Cet acte impose à l'imprimeur et aux libraires qui l'ont signé l'obligation :

1° De se conformer en tout aux changements et directions qui seront indiqués par Mgr l'archevêque;

2° D'admettre les libraires et imprimeurs qui seraient désignés postérieurement au traité, à la seule condition de participer aux frais faits ou à faire;

3° De faire imprimer, lorsqu'ils seront épuisés, tous les livres liturgiques à l'usage du diocèse, même ceux d'un débit moins rapide, en sorte qu'aucun des livres liturgiques ne manque jamais aux usages du diocèse.

Dans une circulaire adressée à cette occasion le 22 décembre suivant à tous les curés du diocèse, Mgr l'archevêque résume ainsi la pensée et le but de la concession :

« Je viens de promettre à plusieurs libraires de faire réimprimer les « livres d'église. J'ai cru utile de vous transmettre les conditions de cette « permission, qui ont pour but d'assurer l'intégrité des livres liturgi- « ques, de les procurer aux fidèles à un prix modéré et de garantir à « ceux qui en font le commerce un bénéfice convenable. »

Une lettre adressée, le 4 février 1847, par Mgr l'archevêque à M. le procureur général à la Cour royale de Paris, reproduit la même pensée.

Néanmoins plusieurs imprimeurs et libraires se sont permis d'éditer et de publier des livres liturgiques du diocèse de Paris sans avoir obtenu la permission de Mgr l'archevêque.

Sur la plainte portée par Mgr l'archevêque, M. le procureur du roi de Versailles a poursuivi les contrevenants. La Société des Usages est intervenue comme partie civile, et le tribunal de Versailles a rendu, le 7 juillet 1846, un jugement par lequel il a condamné chacun des contrevenants à une amende envers le Trésor et à des dommages-intérêts envers la Société des Usages, et a ordonné la confiscation des exemplaires publiés en contravention.

La Cour royale de Paris a, sur l'appel des condamnés, rendu, le 6 février 1847, un arrêt par lequel elle a reconnu le droit de surveillance des évêques, mais a en même temps réformé le jugement dans le double chef de la confiscation et des dommages-intérêts alloués à la Société des Usages, ce qui rendrait illusoire le privilége épiscopal.

Trois pourvois ont été dirigés contre cet arrêt. Celui des libraires contrevenants a été rejeté par la Cour de cassation (arrêt du 5 juin 1847) :

« Attendu que la condition à laquelle est subordonnée en cette ma- « tière toute impression et réimpression, à savoir, la permission de l'é- « vêque diocésain, lui confie virtuellement la faculté de l'accorder ou « de la refuser, en vertu d'une application souveraine, sans qu'il soit « tenu d'en décliner les motifs, sous la seule responsabilité inhérente « au caractère dont il est revêtu et à la mission de haute surveillance « que ce caractère lui impose ;

« Que l'intérêt de l'enseignement religieux auquel il est appelé à pour- « voir et l'unité de dogme et de discipline qu'il est chargé de maintenir « ne sont efficacement garantis qu'autant que la permission émanée de « lui est personnelle à l'imprimeur, préalable à l'impression, renouve- « lée à chaque édition nouvelle, ce qui entraîne, par voie de consé- « quence, le libre choix de l'imprimeur ou des imprimeurs préposés « sous sa direction à toutes les publications liturgiques réclamées par « les besoins de son diocèse ;

« Attendu que si le droit imparti aux évêques par le décret du 7 ger- « minal an XIII ne pouvait être exercé qu'au moyen d'une autorisation

« qui, une fois accordée par écrit, en légitimerait indéfiniment la re-
« production, d'une part, il ne serait attribué au droit, par suite de la
« faculté qu'auraient les contrevenants à s'y soustraire, qu'une satisfac-
« tion vaine et incomplète ; de l'autre, son exercice donnerait lieu à un
« contrôle placé en dehors de la responsabilité spéciale, à laquelle aucun
« autre ne pourrait être substitué, »

Les parties civiles ont été déclarées déchues de leur pourvoi, faute par elles de l'avoir régularisé.

En ce qui concerne le pourvoi du procureur général, la Cour de cassation y a statué en ces termes :

« Vu les art. 2 du décret du 7 germinal an XIII, 3 de la loi du 19 juillet
« 1793; 1er, titre II, de celle du 19 juillet 1791; 11-427 du Code pénal;

« Sur le premier moyen, tiré de ce que l'arrêt attaqué n'a pas fait droit
« aux conclusions du ministère public, tendantes à la confiscation des
« ouvrages indûment imprimés et publiés;

« Attendu que la loi du 19 juillet 1793, à laquelle renvoie, quant à la
« poursuite, le décret du 7 germinal an XIII, prononce la confiscation
« des éditions imprimées sans la permission des auteurs;

« Attendu qu'il importe peu que, dans les prévisions de cette loi, les
« éditions confisquées dussent être livrées aux plaignants, à leurs héri-
« tiers ou concessionnaires;

« Qu'en principe général, et aux termes de l'art. 11 du Code pénal, la
« confiscation est une peine;

« Que son application rentre à ce titre dans les attributions des tribu-
« naux correctionnels;

« Que la destination ultérieure des choses qui en sont le produit ne
« change pas sa nature et ne saurait avoir pour effet de la dépouiller,
« dans l'absence d'une dérogation expresse au principe sus-mentionné,
« du caractère essentiellement répressif qui lui est propre;

« Que s'il en était autrement, et si la seule des dispositions de la loi du
« 19 juillet 1793 à laquelle ce caractère puisse être attribué, était ainsi
« réduite aux simples proportions d'une réparation civile, l'indemnité
« en résultant n'étant pas due à l'évêque qui n'aurait pas été personnel-
« lement l'auteur de l'ouvrage, objet de la publication illicite, et aucune
« autre satisfaction n'étant donnée à l'action publique par cette loi, le
« contrevenant, poursuivi sous son empire, aurait dans ce cas échappé à
« toute condamnation;

« Attendu qu'il est impossible d'admettre, ou que le décret du 7 ger-
« minal an XIII se soit borné à proclamer en faveur des évêques une ga-
« rantie que leur assurait le droit commun, ou qu'en fondant un droit
« exceptionnel il en ait rendu l'exercice illusoire;

« Attendu que les art. 427 et suivants du Code pénal, substitués à la « loi précitée, ont expressément distingué la confiscation, en tant que « mesure répressive, de la destination à donner au produit de cette « mesure;

« Que le premier de ces articles, qui n'a eu en vue que de déterminer « la pénalité en matière de contrefaçon, classe dans deux paragraphes « différents l'amende et la confiscation, sans faire dépendre l'une plus « que l'autre d'une condition extrinsèque à la constatation du délit;

« Que l'arrêt attaqué dès lors, en subordonnant à une disposition ac- « cessoire la disposition principale qui a force et effet par elle-même, et « en créant une exception qui n'est pas dans la loi, a expressément violé « ledit art. 427, combiné avec les art. 2 du décret du 7 germinal an XIII « et 3 de la loi du 19 juillet 1793;

« Sur le second moyen, se rapportant à celui des chefs de l'arrêt atta- « qué, qui déclare Leclère et consorts non recevables dans leur inter- « vention:

« Attendu que l'action publique et l'action civile sont indépendantes « l'une de l'autre; que le ministère public ne peut poursuivre l'annula- « tion des décisions de justice qu'autant qu'elles affectent l'intérêt d'or- « dre général commis à sa garde; mais que, lorsque ces décisions se rap- « portent uniquement aux intérêts civils que le prévenu et la partie lésée « ont seuls à débattre, et sur lesquels il leur est même permis de transi- « ger, il est sans qualité pour les attaquer;

« Par ces motifs,

« Statuant sur le premier moyen du pourvoi formé par le procureur « général près la Cour royale de Paris,

« Casse et annule l'arrêt de cette Cour, chambre des appels de police « correctionnelle du 6 février dernier, *parté in quâ*, en ce qu'il a refusé « de prononcer la confiscation des ouvrages indûment imprimés et pu- « bliés, les autres dispositions dudit arrêt devant sortir effet, et pour « être fait application en ce point des articles combinés ci-dessus cités;

« Renvoie la cause et les parties devant la chambre des appels de po- « lice correctionnelle de la Cour royale d'Amiens, à ce déterminée par « délibération en la chambre du conseil;

« Statuant sur le second moyen,

« Déclare le procureur général près la Cour royale de Paris non rece- « vable dans son pourvoi en ce chef;

« Mais, faisant droit au pourvoi formé dans l'intérêt de la loi par le « procureur général près la Cour à la présente audience;

« Vu les art. 1er du Code d'instruction criminelle et 1382 du Code civil;

« Attendu que l'acte dont se prévalaient Leclère et consorts à l'appui

« de leur demande en intervention leur a imposé des obligations en « même temps qu'il leur a conféré des avantages ;

« Que si la délégation qui en dérivait n'avait rien d'exclusif et d'irré« vocable, son extension éventuelle à d'autres libraires ou imprimeurs « que ceux qui en étaient l'objet avait été soumise à des conditions ex« pressément déterminées ;

« Qu'en s'immisçant, en dehors du seul cas prévu par les parties dudit « acte, dans le bénéfice de cette délégation sans en supporter les charges, « Langlumé et consorts avaient occasionné à Leclère et autres un préju« dice dont réparation était due ;

« Qu'ainsi l'arrêt attaqué, en écartant l'intervention comme irrece« vable, a violé les articles précités ;

« Casse et annule, dans l'intérêt de la loi seulement, les dispositions « de l'arrêt relatives à ladite intervention ;

« Ordonne qu'à la diligence du procureur général du roi le présent « arrêt sera imprimé et transcrit sur les registres de la chambre des ap« pels de police correctionnelle de la Cour royale de Paris. »

La Cour royale d'Amiens n'aura à statuer que sur la question de confiscation, et elle n'hésitera sans doute pas à consacrer la doctrine de la Cour suprême.

§ 2. PRINCIPES. DROIT EXCLUSIF D'IMPRESSION ET DE RÉIMPRESSION.

Tous les arrêts, même celui de la Cour de cassation du 28 mai 1836, reconnaissent le droit de surveillance des évêques sur les livres liturgiques. « Le décret du 7 germinal an XIII, dit ce dernier arrêt, en dis« posant que les livres d'église, d'heures et de prières ne pourraient être « imprimés ou réimprimés sans la permission de l'évêque diocésain, n'a « pas conféré aux évêques le droit de propriété de ces livres ; il n'a fait « qu'établir, dans l'intérêt des doctrines religieuses et de leur unité, un « droit de haute censure épiscopale, duquel il résulte pour les évêques ce« lui de porter plainte, et pour le ministère public celui de poursuivre, « même d'office, les imprimeurs qui contreviendraient à sa disposition. »

Or, la conséquence nécessaire du droit de haute censure épiscopale ainsi reconnu, c'est le droit attribué aux évêques d'autoriser *exclusivement* certains imprimeurs et libraires à éditer et à vendre les livres liturgiques.

C'est ce que la Cour de cassation a reconnu par l'arrêt du 9 juin 1843, qui a fixé la jurisprudence sur cette importante matière :

« Le décret du 7 germinal an XIII, dit cet arrêt, a son principe et sa « source dans les art. 14 et 39 de la loi du 18 germinal an X sur l'orga« nisation des cultes, portant que les évêques veilleront au maintien

« de la foi et de la discipline ; qu'il n'y aura qu'une liturgie et qu'un ca-« téchisme pour toutes les églises catholiques de France. Ce décret dé-« fend, dans les termes les plus absolus, d'imprimer ou de réimprimer les « livres d'église, heures et prières sans la permission des évêques dio-« césains, cette permission devant être textuellement rapportée et im-« primée en tête de chaque exemplaire ; il veut que les imprimeurs et « les libraires qui, sans l'avoir obtenue, feraient imprimer ou réimpri-« mer des livres d'églises, des heures ou prières, soient poursuivis con-« formément à la loi du 19 juillet 1793. — Pour la solution de la ques-« tion soumise à la décision de la Cour, il n'est pas nécessaire de « déterminer la nature des droits que le décret du 7 germinal an XIII « confère aux évêques diocésains. Il suffit de considérer qu'il ne per-« met pas d'entreprendre contre l'autorité et l'inspection qu'il leur a « données sur la publication des livres d'église. — Ce décret est impéra-« tif et formel ; il subordonne l'impression et la réimpression de ces li-« vres à l'accomplissement d'une condition toujours nécessaire, savoir : « la permission de l'évêque diocésain. Celui-ci est donc le maître de « l'accorder ou de la refuser. *Il est hors de doute que cette permission est « personnelle et spéciale pour l'imprimeur qui l'obtient,* puisque, d'une « part, il est tenu d'en justifier et de a rapporter en tête de chaque « exemplaire, et que de l'autre, l'imprimeur ou le libraire qui ne s'en « serait pas muni avant toute publication encourrait les pénalités de « la loi du 18 juillet 1793. L'évêque donnant, sous sa responsabilité, les « livres de liturgie nécessaires à son diocèse, il faut bien qu'il ait le « choix de l'imprimeur qui sera chargé de les publier sous sa direction. « S'il suffisait d'une permission une fois donnée pour que tout impri-« meur ou libraire se crût autorisé à faire de ces livres une édition « nouvelle, ces spéculations intéressées rendraient vaines les mesures « que l'évêque lui-même aurait prises pour les publications qu'il aurait « ordonnées. L'exercice du droit de haute censure qui lui appartient in-« contestablement serait impossible, ou il donnerait lieu à des discus-« sions dangereuses, soit sur les retranchements ou additions qui « auraient été faits aux textes sacrés, soit même sur leur altération. Ce-« pendant, il y aurait péril pour la pureté du dogme ; l'unité de la li-« turgie et de la discipline serait compromise. Ce serait méconnaître à « la fois le but du décret du 7 germinal an XIII et enfreindre ses prohi-« tions les plus expresses. »

Rien de plus net et de plus fort ne peut être dit pour prouver que l'exercice du droit de censure des évêques est inséparable du droit *exclusif* conféré par eux aux imprimeurs.

Il n'y a pas, sous ce rapport, antinomie entre l'arrêt de 1836 et ce-

lui de 1843. Le premier avait été rendu dans une contestation élevée entre deux libraires en l'absence du ministère public ; le second a consacré le droit d'intervention des parties civiles dans une instance engagée par le procureur du roi.

Le Conseil d'Etat reconnaît, comme la Cour de cassation, le droit des évêques d'accorder ou de refuser les permissions d'imprimer et par conséquent celui d'attribuer un droit *exclusif* à certains imprimeurs et libraires.

Des imprimeurs avaient cru pouvoir imprimer des livres d'église sans se pourvoir au préalable de permission ; d'autres, après avoir imprimé, s'étaient vu refuser l'autorisation. Dans la pensée que les évêques devaient, ou leur permettre d'imprimer, ou examiner les livres imprimés, ces imprimeurs portèrent au Conseil d'Etat des appels comme d'abus. Mais trois arrêts du Conseil ont rejeté ces appels : les deux premiers ont été rendus le 18 mars 1841 ; le troisième, en date du 30 mars 1842, est ainsi conçu :

« Louis-Philippe, etc.; vu le recours adressé à notre garde des sceaux « pour nous être transmis en notre Conseil d'Etat par le sieur Louis-Au- « guste Lallemand, imprimeur à Verdun (Meuse), appelant comme d'a- « bus du refus que lui a fait le sieur Augustin-Jean Letourneur, évêque « de Verdun, de l'autoriser à imprimer les livres d'église à l'usage du « diocèse, et tendant à ce qu'il nous plaise, statuant sur ledit recours, « déclarer qu'il y a abus dans les faits imputés audit évêque ;

« Vu la loi du 18 germinal an X et le décret du 7 germinal an XIII ;

« Considérant que le fait imputé à l'évêque de Verdun ne constitue « pas abus :

« Art. 1er. Le recours du sieur Lallemand est rejeté. »

« Il résulte de ces ordonnances, dit M. Vuillefroy (*Traité de l'administration du culte catholique*), qu'ainsi que le reconnaissait l'administration des cultes elle-même à l'époque la plus rapprochée, l'évêque ayant reçu par le décret la responsabilité de la publication des livres d'église, il en résulte nécessairement pour lui la faculté d'accorder la permission *à qui il lui plaît;* que s'il était forcé de donner cette permission à tous les imprimeurs et libraires, sa responsabilité deviendrait illusoire et dangereuse (Déc. minist. du 26 messidor an XIII) ; qu'en conséquence, il peut refuser la permission à son gré (Déc. minist. du 25 prairial an XIII et 19 mars 1807).

On a opposé à cette doctrine devant la Cour de cassation un argument plus ingénieux que solide : on a présenté le droit attribué aux évêques comme compromettant l'unité de liturgie que le concordat, les lois organiques et le décret de l'an XIII avaient voulu assurer. « En

supposant, a-t-on dit, que la censure préventive accordée aux évêques soit compatible avec la Charte de 1830 qui défend de rétablir la censure, la raison d'être du décret de l'an XIII était dans l'art. 39 des articles organiques du concordat, et dans la volonté du législateur d'établir en France une liturgie unique et un seul catéchisme. Dans un état de choses qui permet de débiter à Paris aux fidèles qui suivent le rite parisien des livres d'église imprimés à Toulouse suivant le rite romain, le décret de l'an XIII n'a plus de sens. Si l'art. 39 des articles organiques est aujourd'hui abrogé, le décret de l'an XIII a suivi son sort; si l'art. 39 subsiste, le décret ne peut servir qu'à son exécution; mais dans aucun cas le clergé ne peut prétendre faire servir le décret de l'an XIII à consacrer l'abus qu'il est venu proscrire, celui des liturgies particulières et des catéchismes spéciaux à chaque diocèse. »

Quoique la censure épiscopale des livres liturgiques n'ait été attaquée par ce raisonnement que d'une manière timide et en quelque sorte hypothétique, rappelons d'abord avec les commentateurs de notre code de la presse [1], et avec tous les arrêts de la Cour suprême depuis l'an XII jusqu'à nos jours, cette exception fondamentale au principe de la liberté de la presse. La liberté du culte catholique, dont l'essence est l'unité, la responsabilité des évêques, commandent cette exception.

« Dépouiller les évêques de leur droit de surveillance sur des termes « sacramentels et sur des textes dont ils répondent, ce serait, disait à « la Chambre des Députés l'éloquent rapporteur du projet de loi sur la « propriété littéraire, ce serait leur commander la responsabilité en « leur refusant les moyens de l'exercer; ce serait froisser les libertés et « la sécurité d'une grande Eglise dans l'Etat, car la religion n'est pas « libre quand elle n'est pas conforme à elle-même.

« Le principe du catholicisme étant l'autorité, si cette autorité n'est « pas garantie sincère et authentique dans les dogmes, dans les prati- « ques, dans les rapports du chef spirituel avec les fidèles, l'Eglise ca- « tholique ne jouit pas de toute sa liberté; car elle ne jouit pas de la « plénitude et de la garantie d'autorité qui est sa nature, sa foi, sa « règle. »

« Mais, dit-on, les évêques peuvent abuser du privilége qui leur est concédé pour échapper à l'obligation de respecter l'unité liturgique; et le seul moyen de concilier leur *droit* et leur *devoir*, c'est de les réduire à vérifier, sur les exemplaires des livres liturgiques déposés à leurs secrétariats, conformément à la décision ministérielle du 19 octobre 1810, l'orthodoxie du texte, c'est-à-dire sa conformité avec la liturgie unique

[1] *Voy.* M. Parant, *Lois de la presse*, p. 19.

adoptée pour tous les diocèses. Quant à la *réimpression* du texte, une fois approuvée, elle doit être libre, sauf la répression légale des altérations. Tel est le sens du décret de l'an XIII, qui n'a voulu appliquer le mot de réimpression qu'aux livres anciennement en usage et qu'on voulait réimprimer depuis le concordat. »

Ainsi le décret de l'an XIII n'aurait eu pour but que d'assurer la prédominance du pouvoir temporel sur l'autorité spirituelle dans la rédaction des catéchismes et des livres liturgiques ! Le texte de ce décret et le rapport qui l'a précédé démentent cette supposition d'une manière victorieuse. C'est l'article XIV du concordat, par lequel *les évêques* sont chargés de veiller au maintien de la foi et de la discipline dans leurs diocèses, que l'empereur et son ministre ont eu en vue. C'est à la prédominance de l'autorité spirituelle en matière de foi et de discipline qu'ils ont voulu rendre hommage. Leur prêter une autre pensée, c'est substituer une fiction à la réalité. Quelque jaloux qu'on les suppose des légitimes prérogatives du pouvoir temporel, ils n'ont pas voulu l'être plus que Louis XIV lui-même, qui avait interdit à ses censeurs de s'immiscer dans l'impression des *missels*, *bréviaires* et *autres livres d'église* placés sous la responsabilité et sous la direction exclusive des archevêques et évêques.

Et que deviendrait, en effet, la liberté de la foi catholique ; que deviendrait la responsabilité des évêques gardiens de cette foi dans un système qui confierait à un ministre ou à ses agents la rédaction des catéchismes et des livres liturgiques ? Quel serait, en cas de dissentiment sur l'orthodoxie du texte, le juge qui déciderait ? Faudrait-il transformer nos tribunaux en conciles, ou le ministre des cultes en Père de l'Eglise ?

Un estimable jurisconsulte[1] s'est mis en grands frais d'érudition pour prouver que si la foi catholique est essentiellement immuable, chaque église, chaque diocèse peut avoir ses rites particuliers, et que ces rites une fois établis ne peuvent être changés par les évêques *sans l'assentiment du pouvoir temporel*. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire du droit canonique*[2] que des lettres patentes étaient nécessaires autrefois pour autoriser les changements faits par un évêque au bréviaire ou au catéchisme de son diocèse. On y lit bien d'autres choses, et la législation de ce temps, qu'on nous offre comme le prototype de la liberté catholique, autorisait les magistrats à administrer *par arrêts* l'eucharistie et l'extrême-onction. Ce gallicanisme parlementaire ne convient plus à

[1] M. Dumesnil, *Revue française et étrangère*, t. V, p. 169.
[2] V° *Office divin*, p. 464 ; *Service divin*, p. 483.

notre temps. Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'un mur d'airain sépare le spirituel et le temporel, et qu'en fait de dogme catholique, le siége de l'unité est à Rome, et non dans les bureaux de la chancellerie de Paris. Cette pensée était présente à l'esprit de l'illustre Portalis lorsque, dans le rapport qui a précédé le décret, il disait :

« La loi rend les auteurs de quelque ouvrage que ce soit responsables « de leurs écrits ; les évêques le sont de ceux qui traitent de la doctrine « ecclésiastique. Et comment pourraient-ils l'être si, comme les autres « auteurs, ils ne sont pas libres de choisir exclusivement leurs impri- « meurs et libraires, et si ceux-ci peuvent impunément s'approprier « l'impression ou la réimpression des livres d'Eglise ? »

L'autorité lumineuse de ce rapport ne saurait être affaiblie ni par le décret du Conseil d'Etat du 13 juin 1809, qui, sur le conflit élevé entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire pour le jugement d'un cas d'infraction au décret de l'an XIII, a renvoyé aux tribunaux la question de répression et n'a rien jugé de plus, ni par les circulaires de la librairie de 1810, 1811 et 1814, qui, l'eussent-elles voulu, n'auraient pu attribuer au gouvernement un droit supérieur à celui des évêques en matière de foi, ni surtout par la décision ministérielle du 19 octobre 1810, qui, en ordonnant le dépôt au secrétariat de l'évêché, a voulu garantir un contrôle parfaitement compatible avec l'approbation préalable, et non réduire l'évêque au droit de poursuivre la répression.

Quant à l'art. 39 de la loi organique du concordat, on peut y voir l'expression d'un vœu en faveur de l'unité liturgique; mais on ne saurait y trouver la preuve de l'assujettissement des évêques au pouvoir temporel, sur un sujet qui appartient à l'ordre spirituel et à la compétence exclusive de l'autorité ecclésiastique.

Or quel est, sur la question liturgique, le sentiment de l'Eglise catholique, celui du Saint-Siége ? C'est que l'unité liturgique doit exister en ce qu'il y a de vraiment essentiel au Christianisme; mais qu'elle n'exclut pas la diversité des détails. « Il y a toujours eu dans l'Eglise et dès le commencement, dit Mgr l'évêque de Ligne dans un discours prononcé devant l'Académie liturgique, des prières récitées et des rites observés de la même manière, et conservés par tous également sans la moindre variation; prières et rites au moyen desquels se représentent uniformément les mystères les plus sublimes. Mais cette commune, inaltérable et vénérable uniformité regarde la substance des liturgies, en quoi toutes les Eglises s'accordent, ce qui est nécessaire pour maintenir l'unité de la foi; mais elle ne concerne point les rites accidentels et accessoires. Par conséquent, si l'on excepte de l'ensemble des rites ceux qui sont constitutifs, qui reposent sur un précepte divin ou sur la tradition

apostolique, on a toujours observé dans l'Eglise des usages divers sans qu'on les ait désapprouvés. Au contraire, on a toujours tenu à leur conservation, non-seulement pour le lustre qui rejaillit sur l'Eglise de cette variété même (variété qui montre clairement que toute notre Eglise est un composé de tous les peuples et de toutes les nations) ; mais encore pour éviter le scandale, éloigner les discordes, pour prévenir enfin les désordres qui naissent trop souvent de la diversité d'opinions en pareille matière, pour tarir cette source de graves et pernicieuses conséquences.

« Telle fut toujours la conduite de l'Eglise ; telle fut la règle observée par les saints Pères. A ce propos, saint Augustin rapporte de lui-même qu'hésitant sur certains rites, il consulta sur ce point saint Ambroise ; que ce dernier lui répondit de laisser subsister ceux qu'il trouvait établis, afin précisément d'éviter le scandale réciproque. *Ad quam forte Ecclesiam veneris, ejus mores serva, si cuiquam non vis esse scandalo, aut quisquam tibi.*

« L'Eglise adore Dieu et l'honore ; elle rend à l'époux dont elle est la bien-aimée son tribut de louanges dans la langue de bien des nations. Elle s'acquitte également des devoirs de son culte dans la diversité des rites et des cérémonies. Et Dieu se trouve également loué et honoré avec tel ou tel rite adopté par l'homme pour lui rendre le tribut d'hommages et de soumission intérieur et extérieur qui lui sont dus. »

La seule chose qui importe, c'est que la liturgie de chaque diocèse soit souverainement réglée par celui que l'Esprit-Saint a préposé à son gouvernement[1]. « La question pratique de la liturgie, dit avec raison Mgr de Langres[2], se développe d'elle-même avec le temps ; mais elle doit marcher beaucoup plus lentement que la question doctrinale. Cette dernière est ouverte à l'examen de tous ; mais l'autre est exclusivement dans les mains du chef de chaque diocèse. Partout c'est à l'évêque seul qu'il appartient de donner le premier signal et de faire arriver au but. On doit respecter ses retards et même ses refus, quels qu'ils soient, parce qu'il est possible que, nonobstant des convictions théoriquement favorables à ce que nous souhaitons, ses refus et ses retards soient pour lui longtemps encore un rigoureux devoir. »

Nous demandons au pouvoir temporel autant de tolérance pour les exceptions nécessaires à l'unité liturgique qu'en montrent les évêques les plus attachés aux prérogatives du Saint-Siége. Est-ce être trop exigeant ?

Quoi qu'il en soit, au surplus, du sens et de la portée légale de l'article 39 de la loi organique, peu importe à la question ; aucune relation n'existe entre cet art. 39 et le décret de l'an XIII ; le seul but de ce

[1] *Spiritus sanctus posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei.*

[2] *De la question liturgique*, p. 48.

décret (son texte et le rapport en font foi) a été de préserver la foi catholique contre les coupables altérations ou même contre les incorrections innocentes qui pouvaient être commises dans les livres dogmatiques.

Or, qui veut la fin veut les moyens; le choix d'un imprimeur peut seul assurer l'exactitude des éditions, et empêcher qu'il ne s'y glisse des changements ou des altérations.

On conçoit, dit M. Curasson, dans des observations sur la propriété littéraire adressées à la Chambre des Députés en 1841, on conçoit que l'évêque puisse surveiller exactement la correction d'une édition qui se fait sous ses yeux, ou par la personne qu'il juge convenable de désigner. Mais surveiller les éditions sans nombre qui pourraient être entreprises dans son diocèse et hors son diocèse, c'est une chose moralement impossible, et cependant, on le répète, il s'agit ici de matières délicates où le moindre changement peut avoir des conséquences funestes pour la doctrine et contraires à la décence qu'exige le service divin. Que dans un livre de chant seulement, l'erreur ne consiste que dans la substitution d'une clef, d'une note à une autre, ou de tout autre signe indicatif, cette erreur suffit pour exciter de la confusion.

La liberté du choix d'un imprimeur présente d'autres garanties, soit pour la convenance, soit pour la durée. L'évêque peut faire ses conventions pour le format, le caractère et le papier. Que chaque imprimeur, au contraire, soit libre d'éditer, moyennant une approbation que l'évêque ne pourra refuser qu'à défaut d'accomplissement de ces conditions; un spéculateur avide, s'emparant du moment où les grands livres sont épuisés, fera paraître les formats les plus discordants et les plus incommodes, les caractères les plus mal fondus, les papiers les moins durables; en deux ou trois ans, et peut-être moins, des feuillets entiers des missels, des livres de chant, seront usés et enlevés. Chacun sait que les éditions faites sur mauvais papier s'usent et disparaissent comme du chiffon, tandis qu'on se sert encore des livres de chant édités il y a cent ans; et ce n'est pas chose peu importante pour les offices que d'avoir des livres intacts.

Un autre avantage à apprécier, c'est que, maître par le choix de son imprimeur de fixer le nombre d'exemplaires, l'évêque peut faire concorder ce nombre avec les besoins présents de son diocèse, et se donner ainsi le moyen, à lui ou à ses successeurs, lorsque l'édition sera épuisée, d'en faire une autre avec les améliorations qu'exige l'expérience.

Il faut renoncer à tous ces avantages si chaque imprimeur est libre d'éditer, sous la simple condition d'un consentement que, dans cette hypothèse, l'évêque ne pourrait refuser. Les éditions se multipliant à l'infini, toute amélioration devient impossible, à moins de froisser l'in-

dustrie des libraires, l'intérêt des fabriques, et même celui des fidèles. Pour opérer les modifications dont il s'agit, il faut procéder avec prudence et en temps opportun : autrement on s'expose à exciter des commotions, à recevoir des plaintes toujours désagréables pour le caractère d'un prélat. Et comment l'opportunité d'une amélioration pourrait-elle se rencontrer, si loin d'avoir le droit de diriger la forme et de fixer le nombre des exemplaires d'une édition, il est forcé de s'en rapporter aux spéculations de l'industrie?

L'objection prise de la liberté de la presse s'évanouit, on le voit, devant les considérations de l'ordre le plus élevé. Celle qui est prise de la liberté de l'industrie n'est pas plus fondée.

On ne conteste pas aux imprimeurs le droit de publier les livres de piété ; on ne réclame de droit exclusif que sur les livres qui composent la liturgie. Ces livres forment trois classes distinctes : les premiers sont d'un débit facile, les seconds d'un débit lent, les autres d'une vente nulle. Le catalogue publié par la Société des Usages met douze ouvrages dans la première classe, trente-trois dans la seconde et douze dans la troisième. Ceux-ci sont les plus volumineux et les plus chers. Les libraires autorisés sont obligés par leur traité avec Mgr l'archevêque « à faire imprimer, lorsqu'ils seront épuisés, tous les livres liturgiques à « l'usage du diocèse, *même ceux d'un débit moins rapide,* en sorte qu'aucun « des livres liturgiques ne manque jamais aux églises du diocèse. » De là résulte pour eux une charge très-onéreuse. Les libraires non autorisés, n'étant pas soumis à cette charge, choisissent dans les livres d'église ceux qui offrent le débit le plus prompt et le plus sûr, les impriment en très-grand nombre, et, s'appropriant ainsi des bénéfices certains, laissent aux libraires autorisés la perte qui résulte de la publication des gros livres. De là un grave dommage pour la Société des Usages, et un véritable péril dans certains diocèses, tels qu'Agen et Pamiers, où les gros livres ne sont plus imprimés.

L'abrogation du décret du 7 germinal an XIII offrirait un autre inconvénient, ce serait de porter un coup mortel à la librairie de province, déjà si peu florissante dans quelques grandes villes. Sans le droit exclusif des évêques, la fabrication des livres d'église se concentrerait à Paris, où il y a plus de facilité, plus de moyens d'économie pour l'impression, et surtout pour la reliure, si importante dans des livres de ce genre. Mais si le droit des évêques est reconnu, ils feront, en remplissant leur devoir, le bien des libraires de province qu'ils investiront du privilége.

Les considérations industrielles, d'ailleurs si secondaires en une matière si importante, sont plus favorables que contraires au privilége épiscopal, et l'on peut d'autant moins se plaindre du prétendu mono-

pole de la Société des Usages, qu'elle est obligée d'admettre dans son sein les libraires et imprimeurs désignés par Mgr l'archevêque, pour participer aux avantages et aux charges de son traité.

Mais une considération bien autrement élevée domine ce débat. C'est le grand principe de l'unité religieuse que peut seul garantir le droit de haute censure exercé par les évêques sur les livres de foi et de discipline.

### § 3. COROLLAIRES. CONFISCATION. RÉPARATIONS CIVILES.

Ce droit exclusif doit-il avoir ou non une sanction? Toute loi doit en avoir une sous peine d'être livrée à la dérision publique. Une loi qui a pour but d'assurer le maintien de la foi catholique ne saurait être déshéritée de ce droit commun. Le décret de l'an XIII veut que les contrevenants soient poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793. Or, cette loi prononce la confiscation des livres publiés en contrefaçon. D'après cette loi, comme d'après l'art. 427 du Code pénal, la confiscation est une peine; elle doit être appliquée à ce titre à ceux qui impriment ou réimpriment les livres d'église non approuvés par les évêques diocésains.

Les lois sur la propriété littéraire assignent, à la vérité, un caractère particulier à la confiscation qu'elles prononcent ; et ces lois ne peuvent être invoquées dans toutes leurs dispositions par les évêques qui ne sont point les *auteurs* des livres liturgiques, mais qui sont seulement *responsables* de leur contenu. Ce n'est donc ni à leur profit ni au profit des imprimeurs exclusivement approuvés par eux que la confiscation doit tourner. Mais cette confiscation doit être prononcée comme peine, et les exemplaires condamnés doivent être mis au pilon. Ainsi le veut l'art. 2 du décret de l'an XIII qui, en renvoyant à la loi du 19 juillet 1793, modifiée depuis par l'art. 427 du Code pénal, édicte implicitement la même pénalité, sans assimiler pour cela dans toutes leurs dispositions, deux cas qui ne sont pas identiques [1]. Interpréter autrement la loi, c'est la désarmer en présence des infractions les plus audacieuses ; c'est, d'un côté défendre des publications dangereuses, et d'un autre côté les permettre, à la charge d'une légère amende inférieure au bénéfice que les imprimeurs en retireraient. C'est encourager les délits au lieu de les réprimer.

En proscrivant l'attribution aux évêques du produit des confiscations,

[1] C'est ainsi que l'art. 407 du Code pénal punit l'abus d'un blanc-seing de la peine de l'escroquerie, punie par l'art. 405, quoique les délits ne soient pas les mêmes. C'est ainsi que la loi du 18 juillet 1824, relative aux altérations et suppositions de noms sur les produits fabriqués, renvoie pour la peine à l'art. 425 du Code pénal, qui punit un autre délit.

en refusant de les assimiler à des *auteurs* qui défendent une propriété littéraire, la Cour suprême a fait justice du reproche de spéculation mercantile qui leur a été adressé en termes si inconvenants. La théorie lumineuse adoptée par ses derniers arrêts a rendu au ministère des gardiens de la foi toute sa dignité, toute sa grandeur, toute sa puissance. La confiscation ne tourne qu'au profit de l'Etat; car il s'agit d'objets dont la circulation est proscrite non dans un intérêt privé, mais dans l'intérêt de l'ordre public.

Quant aux réparations civiles, elles ne sont point dues aux évêques, qui ne sauraient, sans déroger, être mis au rang des auteurs venant réclamer *à titre de dommages-intérêts*, selon les expressions du rapporteur des art. 427 et 429 du Code pénal [1], le produit des confiscations, mais elles sont dues aux imprimeurs autorisés *exclusivement*.

Toute personne lésée par un délit peut, aux termes de l'art. 3 du Code d'instruction criminelle et de l'art. 1382 du Code civil, réclamer la réparation du dommage qu'elle a éprouvé.

La Cour de cassation a consacré cette doctrine par un arrêt de la chambre criminelle du 1er septembre 1832 (p. 32, 1, 569), qui casse un arrêt de la Cour royale de Paris ; et par un second arrêt rendu en chambres réunies le 15 juin 1833 (p. 33, 1, 458), qui casse un arrêt de la Cour royale de Rouen.

Des pharmaciens avaient été déclarés non recevables à se constituer parties civiles sur les poursuites exercées par le ministère public contre des personnes qui vendaient sans autorisation des remèdes secrets. L'intervention des pharmaciens a été déclarée recevable par la Cour de cassation par le motif *que l'exercice illégal de la pharmacie porte nécessairement un dommage aux pharmaciens, puisqu'il constitue une usurpation des droits qui leur sont garantis par la loi, et que le fait même de cette concurrence illicite donnant aux pharmaciens un intérêt actuel et un droit né tant à en arrêter la continuation qu'à obtenir la réparation du dommage consommé, il s'ensuit que l'action en réparation de ce dommage repose sur une cause légale ; que dès-lors cette action est recevable.*

Les imprimeurs autorisés par les évêques peuvent d'autant mieux se prévaloir de cette jurisprudence, que le droit exclusif dont ils jouissent n'est certes pas sans compensation. Cette inégalité de situation n'est pas admissible, et la liberté de l'industrie sainement entendue réclame, comme la liberté du culte catholique, le maintien d'une exception nécessaire à la liberté de la presse à l'égard des livres publiés sous la responsabilité des évêques pour la propagation de la foi et le maintien de la discipline. F. BÉCHARD.

[1] *Voy.* le Rapport de Louvet (séance du 19 février 1810).

# LES CATHELINEAU.

(*Suite et fin*[1].)

---

## XXV

« Jusqu'ici, mes amies, si je vous ai peint beaucoup de scènes de douleur, ce sont celles que la guerre entraîne toujours à sa suite ; du moins la cause était partout triomphante, et la victoire consolait de tout. Ce qui me reste à vous dire est plus profondément affligeant : ce sont les commencements des revers de nos bons Vendéens.

« Après quelques jours de repos occupé, pendant lesquels les chefs prenaient des mesures utiles, tandis que les jeunes soldats s'en étaient retournés gaiement chez eux raconter leurs exploits, on fit publier un nouvel appel dans toutes les paroisses ; on leur fit savoir qu'il fallait profiter des grands avantages qu'on venait d'obtenir et pousser les succès plus avant.

« Mais quand les Vendéens avaient bien battu les bleus, ils étaient contents et ne demandaient rien de plus.

« Les républicains avaient été repoussés au delà de la Loire. La Loire, c'était pour les Vendéens les colonnes d'Hercule. Par de là le fleuve, les coutumes, la langue, tout était différent : c'était un autre peuple. Maintenant les habitants du Bocage avaient retrouvé leurs curés ; on sonnait les cloches dans la plupart de leurs paroisses, on y disait la messe, on y mariait, on y baptisait. Ils ne demandaient plus rien.

« — Que les autres au delà de l'eau fassent comme nous avons fait chez nous, disaient-ils, et tout ira bien. Ils ne sont pas venus nous aider, et n'ont pas besoin de nous. »

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juin 1847, page 908.

« Cathelineau savait ces propos et connaissait le caractère de ceux à qui il avait affaire ; il hésitait à les emmener au loin. Cependant il fallut s'y résoudre ; on apprenait que les républicains, commandés à Nantes par le général Canclaux, et au dehors par le général Bessière, fortifiaient la ville avec activité pour s'y défendre en cas d'attaque, ou pour de là fondre bientôt sur les armées royales et catholiques. Il n'y avait plus ni paix ni trêve à espérer ; les armes prises pour repousser l'agression ne devaient plus se poser que quand l'un des deux partis aurait exterminé l'autre. Pour les chefs, le résultat n'était pas douteux, quelque espérance qu'ils montrassent. M. de Bonchamp l'avait bien dit à sa femme en la quittant : « Armez-vous de courage, redoublez de patience et de résignation. Il ne faut point s'abuser ; nous ne devons point prétendre à la gloire humaine : les guerres civiles n'en donnent point ; nous serons dépouillés, proscrits, outragés, calomniés, et peut-être immolés, etc. Remercions Dieu de nous donner ces lumières qui redoubleront le mérite de nos actions, etc. [1]. » D'autres aussi avaient de ces prévisions ; car M. de Sapinaud avait dit : Ce sera la lutte du pot de terre contre le pot de fer. — Mais le vin amer de ce calice était tiré ; il fallait en boire jusqu'aux dernières gouttes.

« Cathelineau nous dit que la Bretagne venait aussi de se soulever tout entière ; que M. de Charette et le prince de Talmont s'avançaient à la tête de forces imposantes sur Nantes, où les deux armées devaient se soutenir mutuellement. Les mesures étaient prises.

« — Si Dieu nous aide, nous dit-il, nous pourrons encore faire quelque chose de grand. »

« Nous avions été le matin voir les troupes assemblées ; elles étaient peu nombreuses. Je lui en fis la remarque.

« — C'est vrai, me dit-il ; cependant nous avons là les Blon, mon frère Pierre, tous ceux de la Poitevinière et du Pin, et un petit nombre de braves vaut mieux qu'une grande armée timide. »

« C'était l'heure du départ ; nous avions le cœur plus serré que de coutume.

« — Adieu, nous dit le bon Cathelineau ; adieu, femme ; adieu, mes enfants ; ma sœur, et vous aussi, qui êtes devenue comme une sœur pour nous, adieu, et que Dieu veille sur vous tous. Ne restez

[1] *Les Guerres de la Vendée et de la Bretagne*, par M. Eugène Veuillot, p. 36.

pas ici ; la ville sera peu sûre quand l'armée l'aura quittée. Allez m'attendre à Saint-Florent.

« — A Saint-Florent ! Pourquoi ?

« — Je ne sais ! Il me semble que je serai bien aise de ne pas savoir tous les miens trop loin de moi. »

« Et ayant embrassé sa femme, ses enfants et sa sœur, et m'ayant serré la main, il partit pour Angers, d'où toute l'armée devait se diriger sur Nantes. Nous dîmes aussi adieu à Blon.

« — A toi dans la bonne et dans la pire fortune, lui dit Jeannic.

« — A toi sur la terre et dans le ciel. Ta chère image vivra toujours devant mes yeux. »

Et il la regardait comme s'il eût voulu graver à jamais ses traits aimés dans sa mémoire.

« — Veille sur mon frère, » lui dit encore Jeannic. Et elle avait dit à Cathelineau : « Prends soin de Blon. »

« Et nous qui n'étions plus utiles à Saumur, nous nous remîmes en chemin, l'âme remplie de tristesse. Cet éloignement, ce fleuve entre tous les nôtres et nous, cette guerre dont nous ne pouvions plus avoir chaque jour des nouvelles, tout nous effrayait plus encore que de coutume. Et puis, le dirai-je ? le long bonheur de nos amis, dont aucun n'avait encore reçu de blessure grave, m'effrayait. Hélas ! j'avais trop raison !

« Maintenant, comment moi, pauvre femme, pourrai-je vous raconter cette glorieuse et triste campagne, qui fut, comme vous le savez aussi bien que moi, la dernière de l'illustre Cathelineau ?

« En peu de journées l'armée vendéenne fut rendue par divers chemins sous les murs de Nantes. La ville était assiégée d'un côté par M. de Charette, l'un des plus habiles et des plus illustres chefs de l'armée qui venait de s'organiser en Bretagne. Le prince de Talmont, arrivé aussi de son côté, fut chargé de l'attaque d'une des portes. Et tous nos Vendéens arrivaient par les prairies.

« M. de Canclaux et le général Bessière commandaient les républicains ; ils avaient à venger les défaites successives de leurs armées, jusqu'alors triomphantes aux frontières, et dont la réputation d'invincibles venait de se perdre misérablement dans la Vendée. Ce sont de part et d'autre de grands courages aux prises ; il en doit résulter une lutte terrible. Que de sang doit couler, que de forces vont s'anéantir dans de tels et si affreux combats ! Pauvre France ! c'était ton

sang qui devait couler des deux parts, c'étaient tes enfants qui allaient se dévorer entre eux ! Oh ! que de vaillance et de sang perdus !

« Le général Canclaux, se voyant cerné de tous côtés, fit une vigoureuse sortie par les prairies des Mauves ; le général Bessière s'opposait à Charette dans les avenues de Vannes et de Rennes.

« La ville était entourée par les armées royales de la Bretagne et de la Vendée ; les sorties des républicains avaient été deux fois repoussées ; mais du haut des remparts, des murailles, des tours, chacun aidait à la résistance ; elle fut terrible, sanglante, opiniâtre. Cathelineau était partout. Ceux qui l'ont vu dans cette terrible journée ont dit qu'il combattait comme s'il eût eu mille vies à dépenser. Trois chevaux tombèrent sous lui, percés de balles. Il montait sur le premier qu'il rencontrait sans maître, s'élançait de nouveau, toujours le premier en avant de ses soldats, et allait se heurter à toutes les résistances. Il essaya de forcer la porte de Rennes et fondit sur ceux qui la défendaient. Il était prêt à la franchir presque seul, suivi de ceux qui lui étaient dévoués. Le général Canclaux était là, ferme, le sabre au poing, menaçant et inébranlable. Lui et Cathelineau se jettent en avant l'un de l'autre. Ces deux courages avaient besoin de se mesurer pour en finir. Ils se cherchent, se défient du regard ; toujours ils sont séparés par le gros de leurs gens qui, attaquant, se repoussant, se défendant, forment autour d'eux comme les flots d'une mer houleuse qui les entraîne tantôt là et tantôt ici, comme on voit deux vaisseaux dans la tempête essayer de se rejoindre et séparés par les vagues mouvantes. Tantôt les Vendéens l'emportent, tantôt ils sont repoussés dans la plaine des Mauves, par laquelle ils ont commencé l'attaque. Le canon tonne du haut des murs ; l'artillerie vendéenne, toujours commandée par Marigny, lui répond. Les murs, la plaine, tout est fumant de sang et de poudre. Les morts forment un mur autour des murs ; c'est un carnage affreux. Les haines particulières se mêlent aux haines générales. Des pères ont été vus luttant contre leurs enfants, des frères avec leurs frères : les guerres civiles ont d'horribles détails. Quand on peut se provoquer dans la même langue, on s'insulte, et la fureur devient plus grande.

« Sur tous les points la lutte était acharnée, et rien ne se décidait ; la résistance était la même des deux côtés, les efforts également inutiles : Français contre Français, vaillance et vaillance exaspérées.

« Cependant une brèche s'était ouverte sous le feu de nos canons dans une des murailles, et les ennemis y avaient établi en hâte une batterie pour la garantir des assaillants. Cathelineau, désespéré de l'inutilité des efforts de l'armée, rassemble alors les siens et leur crie, dans un sublime élan :

« — Personne ne veut-il donc venir mourir avec moi ? »

« A ces paroles, ses amis les plus chers l'entourent.

« — Moi ! — Moi ! — Compte sur moi ! »

« C'est Pierre Cathelineau, que l'histoire ne nomme guère, et dont le dévouement humble et caché fut toujours admirable ; c'est Jean Blon et son frère ; ce sont les Godillon ; Pierre Rochard, rétabli de ses blessures ; René Leclerc, nommé l'intrépide, malgré son heure d'hésitation à Saumur ; c'est Faligan ; ce sont tous ses cousins, ses parents, ses amis : ils sont trois cents.

« — Que faut-il faire ?

« — Il faut, ou nous sommes perdus, il faut emporter cette batterie et pénétrer dans la ville ; le salut de l'armée est dans la victoire. Que Dieu nous protége ! »

« Ceux dont je tiens ces détails lui virent alors lever les yeux au ciel, faire le signe de la croix sur son front et sur son cœur, et baiser son scapulaire. Tous se signent aussi, se recueillent un instant devant Dieu, et puis ils se précipitent tous ensemble sur la batterie comme les fléaux sur la gerbe de blé, et l'emportent, malgré sa force en apparence inexpugnable.

« A la vue d'une si prodigieuse audace, les républicains, croyant à quelque intervention surnaturelle, s'enfuient en criant :

« — Voilà les brigands maîtres de la ville ; tout est perdu ! »

« Et ils courent et se précipitent dans les rues, communiquant à tous leur effroi.

« On dit qu'à ce moment, si une issue fût restée ouverte à l'extrémité de la ville, tous s'y seraient précipités ; la ville entière, soldats, officiers, généraux se croyaient perdus. Les chefs avaient eu cette prévoyance ; ils avaient ordonné dans le dernier conseil de laisser une porte ouverte à la peur. Mais M. le prince de Talmont, trop bouillant, croyant achever leur défaite, leur ferma ce passage et les refoula dans la ville, où le désespoir leur eût donné des forces au besoin. Mais ils n'eurent plus besoin de leur courage.

« Hélas ! à ce moment suprême et décisif, l'intrépide Cathelineau,

jusqu'alors soutenu dans sa grande entreprise par une protection divine, Cathelineau, entré dans la ville l'épée haute et poursuivant les fuyards jusqu'au corps de la place, est tout à coup frappé dans la poitrine; il tombe, et les siens le voient rouler devant eux dans la poussière. On court à lui, on le relève. Il est pâle; ses yeux sont fermés; la mort est sur son visage. Le vainqueur devant qui tout fuyait est là mourant! Il a été renversé par un lâche qui, ne pouvant fuir, s'est caché derrière un pan de muraille et lui a lâché son coup en fermant les yeux.

« — Malheur! malheur! s'écrient ses amis. Jacques est blessé, peut-être mort. Que faire et comment le secourir? »

« Il était sans connaissance; autrement, m'a-t-il assuré depuis, il leur aurait crié : « Laissez-moi là et poursuivez vos succès! » Mais des succès, ils n'y songeaient plus; ils ne pensaient qu'aux moyens d'emporter leur général; ils ne voulaient l'abandonner ni mort ni vivant (s'il l'était encore) à la joie cruelle de leurs ennemis.

« Pierre se désespérait; Jean Picheris, les Godillon, tous ceux qui l'avaient suivi pleuraient là comme des enfants, et nul ne songeait à l'emporter. Cependant six d'entre eux enlacent leurs mains, six autres soulèvent le corps et le déposent sur cette sorte de brancard vivant, sans que cet homme, si plein de vie et d'audace tout à l'heure, donne aucun signe d'existence et de volonté.

« O pauvre humanité! comme la mort est prompte à t'envahir, même avant l'heure suprême!

« Une femme, l'ayant apparemment vu tomber au milieu de la rue, désertée par tous les ennemis en fuite, sortit furtivement alors d'une maison dont les volets étaient fermés.

« Elle apportait du linge et quelques cordiaux, et mit le tout dans les mains de ceux qui l'entouraient en leur disant :

« — Que Dieu vous aide à sauver ce grand homme! Bien des vœux secrets s'élèvent ici pour votre cause; mais les méchants sont les plus forts. »

« Et elle se retira, regardant autour d'elle si personne n'avait pu voir sa bonne œuvre. Elle avait été vue, et comme elle regagnait sa porte entr'ouverte, un coup de feu l'étendit au seuil de sa demeure.

« On crut que c'était le même homme caché qui venait d'atteindre Cathelineau. Pierre avait vu la fumée sortir d'un angle que formait la rue, il y court, tandis qu'on essayait de ranimer son frère, dont un

faible soupir venait de révéler l'existence. Un instant après il revint, essuyant son sabre tout sanglant.

« — Celui-ci n'assassinera plus de femmes pour leur pitié, dit-il... Mais j'entends des voix, hâtons-nous de partir. »

« Des soldats reparaissaient hésitants à l'extrémité de la rue. Alors on emporte ce corps inerte. Tout ce qui reste vivant l'entoure pour le défendre s'il est attaqué ; mais il ne l'est pas ! Les ennemis regardaient au loin sans en croire leur bonheur. On repasse par cette brèche que nos braves ont remportée tout à l'heure avec une si vive ardeur.

« Le reste de la colonne s'était rapproché ; Stofflet était en tête.

« — Qui rapportez-vous ainsi ? Pourquoi revenez-vous quand nous allions vous suivre ?

« — Place, écartez-vous : c'est le bon général. Nous l'emportons pour que l'ennemi ne se réjouisse pas sur son corps.

« — C'est Cathelineau ! S'il est blessé, s'il est mort, mes amis, il faut l'aller venger, suivez-moi.

« — Il est déjà vengé, dit Pierre d'un air sombre, celui qui l'a tué est.....

« — Ce n'est pas ainsi qu'on venge un homme comme lui. En avant ! Emparons-nous de la ville, et qu'elle paie ce sang répandu dans ses murs. Allons ! allons ! »

« Mais personne ne répondit à l'appel de Stofflet ; le découragement et la consternation s'emparaient de tous les cœurs, et puis on voulait voir encore le bon général, on veut baiser sa main et prier pour lui. Personne ne pense plus à la ville, dont les habitants, surpris de ce répit inespéré, reviennent de leur stupeur, se rallient et réparent les brèches.

« On emporte Cathelineau au bord opposé de la Loire, dans un chariot sans roues dont on a fait une civière. Les meilleurs chirurgiens de l'armée sont appelés ; on visite sa blessure ; un faible gémissement sort de sa poitrine.

« — Il vit, il vit encore ! s'écria-t-on autour de lui.

« — Il vit : que Dieu ait pitié de nous ! »

« Stofflet avait suivi la foule ; il fait battre le rappel, et dit :

« — Allons, enfants, profitons des grands avantages que votre général a payés si chers. Les généraux bretons attaquent sur les autres points ; aidons-les à remporter la victoire. Marchons !

« — Non, nous ne voulons nous battre qu'avec Cathelineau, dit une voix ; et toi, iras-tu ?

« — Non. — Ni moi. — Ni moi. »

« Personne ne veut plus marcher ; Stofflet se trouve abandonné de toutes les troupes de Cathelineau, qu'il voulait rallier. Ceux qui le suivent d'habitude, les jeunes gens de Maulevrier, sont prêts encore ; mais de proche en proche la nouvelle a volé ; on la sait déjà dans le camp de Charette, dans la division de M. d'Elbée et de M. de Lescure. La consternation s'est emparée des Vendéens : ils croyaient que Cathelineau ne pouvait pas être blessé. Ils l'avaient vu sortir victorieux de tant de perils ! Une superstition s'était attachée pour eux à le savoir jusqu'alors invulnérable. L'effroi s'empare d'eux, et les voilà qui un à un, deux à deux, vingt à vingt, par paroisses tout entières, s'en vont, les uns pour savoir des nouvelles, les autres las et fatigués. Ils ne fuient pas ; ils s'en retournent. On les rappelle en vain ; on leur montre inutilement les républicains si faibles et si épouvantés, que personne ne songe même à les poursuivre dans le désordre où ils sont.

« — Encore un effort, s'écrient les chefs désespérés, et la ville est à vous avec ses magasins et ses trésors !

« — Et que nous importent les villes, les magasins, les trésors, si Cathelineau doit mourir ?

« — Un homme si bon ! disait l'un.

« — Si brave ! disait un autre.

« — Si juste !

« — Un saint dont les prières obtenaient la victoire !

« — S'il meurt, mes campagnes sont finies, je ne me battrai plus.

« — Ni moi, ni bien d'autres. »

« Et ni ordres, ni prières, ni menaces ne purent faire retourner les soldats au feu. Pendant la nuit tous reprirent le chemin de leurs foyers, et les généraux se virent forcés d'abandonner une victoire certaine. Heureux encore dans ce malheur d'avoir su inspirer assez de terreur aux troupes républicaines pour ne pas en être inquiétés dans leur retraite.

« Ceux qui attaquaient sur les autres points, Charette et ses Bretons, Labory et ses fidèles Angevins, voyant cet abandon des Vendéens, sont aussi forcés de se retirer. Et Nantes, menacée de tous les maux (car Bessière avait promis de l'incendier si elle se rendait), Nantes se voit tout à coup délivrée.

« La joie en fut si grande que l'armée vendéenne en entendit au loin les acclamations, et les historiens racontent que des habitants moururent de la joie insensée qu'ils en éprouvèrent. »

## XXVI

« Je vous ai dit que Cathelineau nous avait conseillé d'aller l'attendre à Saint-Florent. Là, comme à Saint-Laurent-de-la-Plaine, Jeannic et moi nous nous étions dévouées à servir les blessés, prévoyant trop que cette campagne nous en fournirait un grand nombre. Louise et ses enfants s'étaient logés chez une bonne veuve qui les traitait avec beaucoup d'affection. Elle était venue nous voir un soir où nous étions dans une heure de repos, et nous parlions des événements qui sans doute s'apprêtaient, nous étonnant de n'avoir encore rien appris, quand tout à coup une Sœur vint nous dire qu'on apportait un blessé.

« — Un blessé ! Où donc s'est-on battu ? » s'écria Louise ; et elle pâlit affreusement.

« Jeannic s'était élancée au-devant du brancard sur lequel on apportait ce premier blessé d'une affaire inconnue. Je la suivais. La jeune fille reconnut les Godillon, René Leclerc, Pierre Cathelineau et deux de ses cousins, qui portaient le malade.

« — Voilà le commencement de nos douleurs ! s'écria-t-elle ; que Dieu nous soutienne jusqu'au bout ! »

« Nous nous avançons toutes deux jusqu'à la porte. Les jeunes gens portaient le brancard avec lenteur ; ils avaient l'air désolé. La pauvre Louise marchait derrière nous : elle avait déjà tout deviné, et elle était tombée sur ses genoux, demandant à Dieu de pouvoir porter cette douleur. Jeannic, debout, regardait, comme autrefois près de la grange de l'ambulance elle regardait les blessés. Cette fois c'était son âme qu'elle voulait accoutumer à toutes les souffrances.

« Cathelineau était étendu sur un brancard formé de branchages et de feuilles, et sur lequel on avait étendu un manteau de gros drap ; un autre manteau le couvrait. Son visage, entouré de ses longs cheveux bruns, était si pâle qu'on l'eût cru privé de vie ; un de ses bras, attaché par des ligatures sanglantes, était passé dans un mouchoir rouge.

« — N'est-ce qu'au bras qu'il est blessé ? » dis-je avec une sorte d'espérance.

« Mais René Leclerc secoua tristement la tête. Le brancard venait d'être déposé dans le vestibule où nous étions allées à sa rencontre. Cathelineau, sentant ses porteurs s'arrêter, ouvrit les yeux, ses grands yeux noirs que l'amaigrissement subit de son visage faisait paraître deux fois plus grands. Apercevant sa femme, sa sœur, ses enfants, il essaya de sourire ; mais une larme vint humecter sa paupière.

« La pauvre Louise, toujours agenouillée, s'était traînée jusqu'à lui ; elle le contemplait dans une angoisse muette dont la douleur ne peut s'exprimer.

« — Il nous faut du courage à tous, balbutia-t-il. Chère femme... chers enfants... et toi... pauvre sœur !

« — Paix, paix, ne parlez point, » dit Cadi, que je n'avais pas encore aperçu.

« J'appris depuis qu'il l'avait suivi depuis Nantes, lui prodiguant les soins de l'art que l'amitié sait doubler.

« — Emportez le général, ajouta-t-il en parlant aux jeunes gens. Dieu merci, toutes les émotions ont été reçues ensemble, cela vaut mieux ; mais il ne faut pas les prolonger. » Puis, élevant la voix, il dit à nous toutes : « Les blessures sont fort douloureuses : cependant elles laissent beaucoup d'espoir de guérison.

« — Est-ce vrai cela, monsieur Cadi, est-ce bien vrai ? » s'écria la pauvre femme en joignant les mains ; et elle voulut s'élancer et suivre Cathelineau qu'on emportait ; mais le chirurgien fit signe à l'une des Sœurs de la retenir loin de son mari.

« Nous avions une petite salle au rez-de-chaussée, dans laquelle il n'y avait point de blessés en ce moment, on l'y porta. Jeannic et moi, qu'on trouvait assez habiles auprès des malades, fûmes désignées pour ses gardes, et nous l'établîmes dans le meilleur et le mieux placé de nos lits, situé près de l'une des fenêtres. Cadi, après avoir veillé à tous les mouvements qu'il fallait bien lui faire subir, sortit pour aller dans la ville réclamer l'assistance de ses plus expérimentés confrères ; il voulait les réunir et avoir leur avis.

« Aussitôt qu'il fut sorti de la salle et Jeannic absente (elle était allée chercher quelques médicaments), Cathelineau me fit signe d'approcher.

« — Ils se flattent encore, me dit-il... et il branla la tête ; qu'il en soit ce qu'il plaira à Dieu... Quand les médecins vont venir, ils vou-

dront sonder encore ma plaie. C'est une opération dans laquelle j'ai déjà senti qu'il est très-facile de mourir ; avant qu'ils la recommencent, je désire me préparer à tout événement et recevoir les consolations divines. — Madame, je vous en prie, faites appeler l'aumônier. »

« Il vint. C'était un bon vieillard tout plein d'amour de Dieu.

« Jeannic, qui rentrait, et moi, nous nous retirâmes dans la pièce voisine, afin de les laisser ensemble. Ils restèrent seuls une demi-heure à peu près, et quand il sortit, le bon prêtre avait des larmes dans les yeux. Il disait :

« — Quelle âme ! comme l'image de Dieu y resplendit ! »

« Puis il nous dit de préparer tout ce qu'il fallait, et qu'il allait revenir administrer le malade.

« — En sommes-nous là ? » balbutia Jeannic.

« Cathelineau lui fit signe ; elle alla vers lui.

« — C'est une précaution constante, Jeannic. Dieu ne veut-il pas que nous soyons prêts à toute heure ?

« — En effet, » répondit Jeannie ; et elle retint ses larmes.

« Nous approchâmes une petite table auprès du lit du blessé, nous y étendîmes une nappe blanche, puis nous y posâmes un Christ en ivoire que possédaient les Sœurs, et devant lequel, hélas ! bien des soupirs avaient dû s'exhaler, bien des larmes avaient été répandues. Un rayon de soleil, tombé d'une haute croisée, l'éclairait et le faisait briller ; deux flambeaux et un vase d'eau bénite, avec un rameau de buis, complétèrent nos apprêts. En les voyant terminés, Cathelineau approcha la main qui lui restait libre de celle qui sortait toute pâle des ligatures de son bras. Il les joignit, et se mit à prier avec recueillement.

« Une petite clochette retentit. Le bon vieillard revint, apportant le saint viatique ; deux enfants l'accompagnaient, dont l'un sonnait à intervalles pour que chacun s'agenouillât, et dont l'autre portait le livre des dernières prières. Derrière venait la pauvre Louise, toute chancelante et soutenue par une des saintes Sœurs ; les enfants suivaient aussi : Marie portait le petit garçon, et ses petites sœurs tenaient chacune un coin de son tablier. Elle pleurait, la pauvre petite, et les autres pleuraient de la voir pleurer, sans rien comprendre à ce qui se passait. Venaient ensuite toutes les Sœurs , et aussi ceux de nos blessés ou de nos malades qui avaient pu se traîner jusque-là, ainsi que les jeunes gens qui l'avaient apporté. Tous se rangèrent

autour du lit de leur général, et leurs mâles visages exprimaient la plus profonde affliction. Leurs yeux, accoutumés depuis trois mois à voir tous les périls sans s'étonner, laissaient couler des larmes sans les sentir seulement couler. Nous étions tous à genoux, recueillis dans notre désolation.

« — Votre Dieu vient vous visiter dans vos douleurs, dit le vieux prêtre.

« — Qu'il soit loué ! » dit Cathelineau.

« Alors, se tournant vers nous tous, l'aumônier dit d'une voix émue :

« — Il est tombé, le fort d'Israël ! Celui que Dieu conduisait comme par la main est là gisant sans force, épuisé par la souffrance ; celui qui marchait à la tête de tous nos braves est renversé ; Dieu nous frappe en lui jusqu'au fond de nos cœurs, et pourtant qu'il soit béni ! lui seul connaît la raison de ce qu'il fait !

« — Qu'il soit béni ! » répéta l'assistance ; et toutes les voix étaient brisées par les sanglots.

« — J'ai souffert sans que ma main fût souillée par l'iniquité ; rendons grâces à Dieu ! dit Cathelineau.

« — Que Notre Seigneur Jésus-Christ soit votre force et votre consolation !

« — C'est en lui que j'espère, c'est pour lui que j'ai combattu..... Sans doute je n'étais point digne d'accomplir son œuvre..... Que sa volonté soit faite !..... Qu'a-t-il besoin de nous ?..... »

« Alors, se soulevant sur le bras qu'il avait libre, il dit encore :

« — Mes amis, que je vive pour vous conduire au combat ou que je meure, soyez toujours fidèles et vaillants !.... Et toi, ma femme, vous, chers enfants, aimez Dieu, servez-le dans le bonheur ou dans la peine, et qu'il nous fasse à tous selon notre espérance et notre foi !

« — Seigneur ! Seigneur ! ayez pitié de votre pauvre serviteur ; considérez, non point ses œuvres, mais la droiture de ses intentions ! »

« Alors les prières s'achevèrent, et l'union de Dieu avec la créature s'accomplit au milieu des prières de toutes ces âmes pleines de foi. Louise elle-même se sentit fortifiée, et s'étant approchée avec ses enfants, elle eut le courage de dire :

« — A présent que Dieu repose en toi, bénis-nous, Jacques.

« — Oh ! de toutes mes forces et de tout mon cœur. »

« Et sa main fit un signe sur chaque front, après quoi il resta silencieux, s'entretenant sans doute avec lui-même dans la plénitude de son amour.

« La foule s'écoula lentement, reconduisant le saint ciboire, et nous entendîmes encore longtemps la clochette, qui s'éloignait en tintant sur un mode particulier, son douloureux et cependant consolant, qu'on n'entend jamais sans que le cœur soit ému jusqu'en ses profondeurs. »

## XXVII

« Quand la cérémonie fut achevée et la foule congédiée, même Louise et les enfants, sous prétexte de laisser le malade en repos, les médecins conduits par Cadi arrivèrent.

« On découvrit les blessures. Celle du bras était très-douloureuse. Cependant il ne fallait que du temps pour la guérir. Mais, hélas ! la même balle qui avait fracassé le bras était venue s'enfoncer de côté dans la poitrine, et elle y était demeurée. Cadi avait déjà plusieurs fois inutilement sondé la plaie, espérant retirer la balle ; sa sonde se perdait sans la rencontrer.

« Les chirurgiens durent encore recommencer cette opération, dont la souffrance était extrême : elle fut également inutile. Quelques jours se passèrent dans de vives douleurs, dans des alternatives de crainte et d'espérance, et dans des angoisses de cœur impossibles à décrire. Louise était anéantie. Les enfants, si turbulents d'ordinaire, se tenaient tranquilles ; ils jouaient sans bruit, et n'entraient ni ne sortaient de la salle que sur la pointe de leurs petits pieds. Souvent leur père les suivait d'un regard attendri.

« Jeannic pleurait presque sans relâche. Elle soignait son frère avec un dévouement absolu. Cependant, à de certaines heures du jour et de la nuit, elle disparaissait, et me laissait le veiller avec Louise ou l'une des Sœurs. Je croyais simplement qu'elle allait essayer quelques moments de repos. Mais quand elle revenait prendre sa part de soins près de son frère, elle semblait plus pâle, plus lasse et plus brisée encore que quand elle nous quittait. Son changement devint si grand, qu'un jour je lui fis quelques questions.

« Un soupir presque convulsif s'échappa de sa poitrine.

« — Il y a là-haut quelqu'un qui souffre aussi beaucoup.

« — Qui donc ? m'écriai-je... Est-ce... ? »

« Elle se jeta un moment dans mes bras, et ajouta en sanglottant :

« — Oui, oui, mes yeux ont vu ce qu'ils redoutaient le plus de voir... Il a été aussi rapporté de Nantes, lui... et dans quel état ! »

« La pauvre jeune fille n'acheva pas, et luttant contre sa douleur, elle s'enfuit en disant :

« — Il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout de ces afflictions... Hélas ! hélas ! ajouta-t-elle d'un cœur brisé... que les autels de notre saint culte soient rétablis... que nos princes triomphent et fassent régner la paix... je ne me plaindrai pas... Ces biens précieux nous coûtent pourtant bien cher !... »

« Une semaine tout entière s'écoula dans de grandes alarmes. Cependant, à force de soins et de talent, Cardi parvint un jour, non sans de grandes souffrances, à extraire la balle de la blessure.

« Pendant un évanouissement qui suivit, il me dit :

« — Ceci n'est rien ; tout a été aussi bien que possible ; nous n'avons rien à craindre pour le moment ; ce sont les suites que je redoute.

Si la grandeur de l'âme avait pu le sauver....

« Je souris et j'augurai bien de ce retour vers la poésie, que Cadi depuis longtemps paraissait oublier. L'opération parut véritablement avoir très-bien réussi ; un mieux très-marqué se manifesta ; la force et la voix lui revinrent. Chacun se réjouissait. Louise elle-même essayait d'espérer. Un sourire incertain se dessinait par moments sur ses lèvres pâlies, sans cependant pouvoir s'y établir. Cadi l'examinait et disait :

« — Courage, beaucoup de repos, beaucoup de calme, point de bruit, enfants... Point d'émotions, ni de joie, ni de tristesse, entendez-vous, jeunes femmes...

Les noirs pressentiments sont un poison pour l'âme ;
Elles doivent céder..... céder.....

Enfin, point d'inquiétude... et tout ira bien.

« — Le croyez-vous? lui dis-je en le reconduisant.

« — Je le désire presque comme mon salut éternel... c'est encore tout ce que je puis vous dire. Il faut du temps. »

« Le mieux continua et même augmenta pendant quelques jours; et, malgré toutes nos supplications, le malade voulut en profiter pour

réunir les chefs de l'armée autour de lui, afin de conférer avec eux sur des mesures importantes. Beaucoup d'entre eux étaient alors à Saint-Florent ; il les fit prier de se réunir auprès de lui. Ils vinrent. Le bon Cathelineau était étendu sur une chaise longue, auprès d'une fenêtre dont l'air pur lui était salutaire. Vinrent MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Fleuriot, Stofflet, Forestier, et beaucoup d'autres que je ne connaissais pas.

« Je n'avais pas revu beaucoup d'entre eux (si ce n'est de loin à Saumur) depuis le premier jour, quand leur gloire n'était encore qu'une espérance; maintenant elle était tout acquise et séyait bien à leurs nobles visages. Ils étaient tous aussi simples qu'avant leurs éclatants succès. M. d'Elbée, M. de Bonchamp, avaient toujours le même visage modeste et doux, malgré les hauts faits de valeur et d'habileté qui les avaient à jamais illustrés. En entrant, le dernier dit à Cathelineau en lui serrant cordialement la main :

« — Mon cher général, la nouvelle de votre blessure nous a tous profondément contristés en même temps qu'elle a été bien fatale à nos succès. « Nous voulons recevoir de vous tous les bons exemples, mais non pas de longtemps celui d'une sainte mort... Comment êtes-vous aujourd'hui?

« — Mes médecins, qui sont aussi de mes amis, assurent que je suis mieux.

« — Et vous, qu'en dites-vous? Ce qu'on sent est plus certain que toute leur science. »

« Cathelineau branla la tête d'une façon qui m'affligea : je lui croyais plus de sécurité ; et sans répondre à cette question :

« — Ne parlons pas de moi, dit-il, parlons de notre sainte entreprise. A présent, messieurs, que vous avez fait connaître aux républicains ce que vous valez tous, il importe bien peu de moi.

« — Même modestie toujours, reprit M. d'Elbée ; pourtant, mon cher Cathelineau, vous avez su quel effet a produit votre blessure et quel découragement s'est emparé de nos jeunes gens depuis que vous n'êtes plus à leur tête. Ils crient tous : Nous ne voulons nous battre qu'avec Cathelineau !

« — Ils m'aiment, c'est vrai, parce que je suis né parmi eux. Les pauvres gens s'aiment entre eux comme les enfants : ils se sentent égaux ! que voulez-vous? Ils me pleureront ! je le sais par l'amour que je leur porte aussi... Mais après les premiers moments passés,

vous les trouverez fidèles et obéissants. Ils vous vénèrent, messieurs, ils auront confiance en vous; ils ont foi dans leur cause... vous en ferez ce que vous voudrez. Ainsi, pendant que je le puis encore, messieurs, tenons conseil ensemble pour l'avenir; et si Dieu m'inspire un bon avis, ne le rejetez pas. »

« Tous les chefs avaient pris un visage triste.

« On avait apporté des siéges.

« — Asseyez-vous, messieurs, dit Cathelineau, et dites-moi, si vous le trouvez bon, ce que vous voulez entreprendre.

« — Nous venons ici pour l'apprendre de vous, répondit M. Forestier, un jeune homme dont l'œil perçant et hardi s'abaissait avec déférence devant celui du bon Cathelineau.

« — Plus je pense à nos succès, plus ils me confondent. Tout vient de Dieu, » dit M. d'Elbée.

« Plusieurs avis furent ouverts.

« Les uns voulaient se porter sur les Sables d'Olonne.

« D'autres voulaient recommencer le siége de Nantes, interrompu si malheureusement; d'autres, et c'était le plus grand nombre, voulaient essayer de se diriger sur Tours et porter la guerre jusqu'à Paris, afin d'effrayer la Convention.

« Cathelineau écoutait; quand tous eurent opiné, il dit :

« Messieurs, tous ces avis sont ceux de vaillants et habiles officiers accoutumés à conduire des troupes régulières et disciplinées. Vous avez tous voulu le siége de Nantes, et peut-être sans quelques incidents fâcheux, il aurait pu réussir. Cependant qu'en serait-il arrivé? ce qui est arrivé dans ces derniers jours à M. de Larochejaquelein. Nous l'avions laissé pour commander la ville d'Angers. Ses soldats, tous bons et dévoués pourtant, n'ont jamais pu comprendre qu'une ville eût besoin d'être gardée; ils l'ont quitté, et il est resté lui neuvième à son poste, ne voulant pas l'abandonner. Ils eussent fait de même à Nantes, ils feront de même partout. Nos gars sont admirables pour une action subite ou pour défendre leur territoire, leurs seigneurs, leur curé, leur église, ce qu'ils aiment, enfin ce qu'ils comprennent; mais si vous voulez, avec ou sans moi, messieurs, les mener dans des excursions lointaines, ne comptez plus sur eux; ils se débanderont, ils perdront leur courage, et des désastres affreux s'ensuivront.

« — Que faire donc? dit une voix.

« — Si vous voulez m'en croire, ne sortez point de notre cher pays du Bocage. Que chaque chef reste à la tête de ses paysans armés ; qu'il repousse toute agression, et puis qu'un envoyé habile et dévoué aille porter à nos princes absents nos prières de venir se confier à leur fidèle Vendée : nos paysans les défendront jusqu'à la mort, et du milieu d'eux ils pourront faire un appel à tout ce que la France possède encore de sujets obéissants. Voilà mon avis. Nous avons allumé la guerre, nous avons montré la force dont le Tout-Puissant a doué notre bonne volonté; en un mot, nous avons tout préparé pour le retour de nos princes bien-aimés. Mais qu'ils viennent, qu'ils paraissent, nos cœurs et nos bras sont à eux. »

« L'avis fut discuté; quelques-uns l'adoptèrent et se firent même forts de lever une armée de cent mille hommes en peu de temps. D'autres trouvèrent qu'il était trop tôt et qu'il fallait auparavant se rendre maîtres de plusieurs villes importantes.

« Au milieu de la discussion il arriva un jeune paysan, que M. de Lescure envoyait en courrier à Cathelineau. Il lui faisait dire qu'ayant appris qu'une colonne, commandée par Westermann, s'avançait sur Châtillon, il s'était porté à sa rencontre et l'avait bien battue ; il ajoutait :

« — Je vous envoie cette bonne nouvelle comme un baume très-salutaire pour vos blessures. »

« — Vive le roi ! et que Dieu bénisse à jamais ses armes ! » s'écria Cathelineau, après avoir achevé tout haut cette lecture.

« La joie avait coloré ses joues plus que d'ordinaire ; il pâlit ensuite, et se tournant vers les généraux, il leur dit :

« — Souvenez-vous encore d'une chose que j'ai à vous dire, c'est que vous possédez dans M. de Lescure un homme beaucoup plus digne de vous guider que je ne le fus jamais. »

« Je l'observais avec inquiétude depuis un moment. Quoiqu'il parlât avec un calme et une sérénité extraordinaires, son visage s'altérait sensiblement, et après ces dernières paroles je le vis tomber en défaillance.

« Louise venait d'entrer et l'observait de loin.

« — Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, qu'a-t-il donc ? Que lui arrive-t-il ? »

« Nous nous empressâmes de lui faire prendre quelques gouttes

cordiales indiquées par Cadi. Lui-même arriva, tout troublé par la nouvelle de cet accident.

« — On l'a fatigué. Pourquoi le laisser parler aussi longtemps? On ne sait point ménager les malades. »

« Cathelineau revenait à lui, mais son visage restait décomposé; il était effrayant.

« — Mon bon Cadi, lui dit-il, pourquoi s'en prendre aux autres ? Ce n'est pas eux qui me causent l'impossibilité de vivre qui est en moi depuis un temps. »

« Tous les généraux s'étaient levés et lui serraient la main.

« — Adieu! leur dit-il.... Je m'en vais dans un lieu où toutes les actions sont pesées et jugées...... Puissent mes intentions avoir été toutes justifiées devant le juge suprême!

« N'emmenez pas nos soldats sur l'autre rive de la Loire. Souvenez-vous de mes dernières paroles. »

« Et tout-à-coup il tomba en agonie. Le mieux sensible qu'il avait éprouvé, c'était la gangrène qui le lui avait procuré.

« Louise poussa des cris affreux auxquels accoururent sa sœur, ses enfants, tout ce qui pouvait courir dans l'hôpital. Cadi tenait le bras du malade et tâtait son pouls avec une attention consternée; et voyant accourir le vieil aumônier, il se rangea et lui dit d'une voix étouffée :

« — Maintenant il n'y a plus que vous qui puissiez quelque chose pour lui. »

« L'aumônier s'agenouilla, et nous tous autour de Cathelineau. Le vieux prêtre commença les prières des agonisants, auxquelles nous répondions avec de douloureux sanglots. Un dernier rayon du soleil couchant tombait sur la pâle figure du mourant et formait comme une auréole lumineuse sur sa tête, où les douleurs de la mort et la paix de l'âme se montraient tour à tour.

« Jeannic s'était levée; elle était sortie tout en pleurs. Un moment après elle revint, soutenant un homme très-grand, tout décharné, dont les mains et le visage étaient tout couverts de bandes et de ligatures. Elle lui dit tout bas :

« — C'est là qu'il se meurt! Prions pour lui; il priera là-haut pour nous.

« — Jacques, mon ami, mon frère, donne-moi ta vaillante main pour que je la serre une dernière fois. »

« Cette voix tremblante et affaiblie, je la reconnus : c'était celle de Jean Blon. Il cherchait et tâtait sur les couvertures pour trouver la main de Cathelineau. Jeannic la lui donna afin qu'il la baisât. Je sus alors seulement qu'un coup de feu lui avait brûlé les yeux : il était aveugle.

« Il s'agenouilla près du lit avec Jeannic, et l'on n'entendit plus que des sanglots.

« Cependant, au milieu de ce murmure de pleurs, on distinguait une respiration sifflante qui lentement s'éteignit, puis un dernier, un suprême soupir, après lequel on n'entendit plus rien.

« Les fenêtres étaient restées ouvertes. La foule du peuple attendait silencieuse au dehors; car le bruit du danger de Cathelineau s'était répandu, il avait ému toute la ville. Quand tout fut accompli, Jean Blon se leva, et cherchant avec ses mains le visage de Cathelineau, il abaissa pieusement ses paupières; puis se faisant conduire par Jeannic à la fenêtre restée ouverte, il dit à la foule assemblée :

« — Le bon général a rendu l'âme à qui la lui avait donnée pour venger sa gloire !

« Que son nom soit béni !

« — Que son nom soit béni ! dit Jeannic, dans la douleur comme dans la joie, près de ceux qui sont morts et près de ceux qui vont mourir !

« Que son nom soit béni ! »

« Et elle sortit, emmenant ce jeune fiancé que j'avais vu si resplendissant de jeunesse il y avait trois mois, maintenant méconnaissable, faible, aveugle et mourant, et elle laissait à nos soins ce corps inerte que nous avions vu naguère si plein de vie, objet à présent des plus inconsolables douleurs.

« — Il est tombé, le fort d'Israël ! nous redit l'aumônier. Mais son âme est allée contempler celui pour qui son bras s'était armé. Heureux ceux que le Seigneur a trouvé dignes d'être moissonnés avant le temps, c'est qu'ils étaient déjà mûrs avant le temps ! »

Anna Marie.

# REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 9 juillet 1847.

Toujours la corruption. — Un de nos abonnés, homme de cœur, d'esprit et d'expérience, qui trouve beaucoup à redire dans notre *Revue politique,* nous adresse, entre autres reproches, celui de « ne faire que suivre le flux et le reflux de la politique ministérielle. » En vérité, nous voudrions trouver un point d'appui plus stable. Mais où? Mais comment? Obligés d'avoir de la sagesse, de la prévoyance et de la pénétration tous les quinze jours, notre vue participe de celle de tous les hommes; il nous est bien difficile de voir les choses de très-près. Cependant, quand le temps nous aura donné la reculée nécessaire, nous n'aurons pas lieu de regretter ces jugements, où, forcés de nous accommoder provisoirement au cours des choses, nous ne redoutons rien tant que la surprise des opinions précipitées, risquant de paraître quelquefois glacés en face des agitations du moment, plutôt que de nous laisser aller à ces boutades éphémères dont la succession constitue la partie la plus regrettable du caractère français.




Il faut le répéter aussi, nous avons le droit de considérer avec sang-froid tout ce qui se passe. On a fait bon marché de nos dispositions conciliantes. Placés en dehors de toute coopération et de toute sympathie, nous n'avons qu'à dire : « Allez, messieurs! Quand vous serez à bas, ce n'est pas nous qui nous chargerons de vous relever. »

Voici d'ailleurs qu'un phénomène assez curieux se manifeste : un des membres les plus considérés de la phalange ministérielle, M. le comte d'Haussonville, entreprend de faire au public une confession générale. Sous prétexte de conseils à donner au ministère qu'il sou-

tient et à la majorité dont il fait partie, il dresse un acte d'accusation dans les règles et amoncèle contre le gouvernement une série de reproches dont, en temps ordinaire, quelques-uns suffiraient pour justifier une opposition systématique. Il faut lui entendre énumérer et prouver tous les vices de l'administration actuelle, son décousu, son inertie, son défaut d'intelligence des conditions auxquelles on gouverne une majorité, son aveuglement inexplicable, quand elle se refuse obstinément à toutes les améliorations que le peuple est en droit d'attendre d'une longue administration, confirmée par de nombreuses victoires parlementaires. Sur les propositions de M. Duvergier de Hauranne et de M. de Rémusat, sur l'impôt du sel et sur la réforme postale, M. d'Haussonville parle d'or, et les plus difficiles souscriraient à ses jugements. Mais quoi! il faut tourner la page et voir le revers de la médaille. Quel remède l'honorable député de Provins imagine-t-il pour un mal si bien constaté? Dédoubler les ministères, multiplier les sous-secrétaires d'Etat, créer autant d'*emplois largement rétribués qu'il en faut pour satisfaire la légitime ambition des hommes parlementaires*, en un mot rendre les députés assez contents pour avoir la force d'affamer les journalistes, voilà la panacée de M. d'Haussonville, voilà la conclusion de ce *programme politique*, où nous avons cru un moment que nous allions trouver la pierre philosophale.

C'est que M. d'Haussonville, élevé sur les genoux de la politique qui règne depuis 1830, a perdu la faculté d'en distinguer le vice fondamental. Le gouvernement périt sous le poids des influences dont il dispose, et le député de Provins, jetant un regard d'envie sur l'Angleterre, regrette hautement que le ministère français n'ait pas, comme le cabinet de Saint-James, des moyens multipliés de se faire des créatures. « En Angleterre, dit-il avec un regret bien senti, les ar- « chevêques et évêques sont à la nomination du ministère. Le premier « ministre dispose d'un grand nombre de bénéfices; le chancelier a « en outre un grand patronage ecclésiastique. » D'où il suit que l'organisation du chapitre de Saint-Denis doit être mise au rang de ces grands remèdes politiques dans lesquels M. d'Haussonville a placé toute sa confiance!

Or, comme la loi de Saint-Denis n'a pas encore passé, et qu'on ne semble pas à la veille de dédoubler les ministères, M. d'Haussonville en conclut « que les difficultés qui ont amené la dernière crise mi-

« nistérielle lui ont *peut-être* survécu. » *Peut-être* est là pour adoucir la phrase. Cette phrase a d'ailleurs toute la limpidité désirable, et suffit pour expliquer l'accord des 225 voix qui se sont déclarées *satisfaites* des explications données par le ministère dans l'incident Girardin.

Nous n'insisterons pas sur la dernière phase de cette discussion, que de nouveaux scandales ont déjà presque fait oublier. Pour réduire les choses à leur juste valeur, M. Duchâtel n'a point signé avec la majorité de la Chambre un nouvel acte de société : il lui a offert vingt-cinq pour cent de sa créance, et, comme on trouvait au ministère la physionomie d'un mauvais payeur, on lui a concédé un concordat, faute de mieux. D'un tel arrangement à une réhabilitation, il ne laisse pas d'y avoir une certaine distance.

Entre M. de Girardin, qui ne produisait que des accusations dénuées de preuves, M. Duchâtel, dont les réfutations n'étaient pas beaucoup plus claires, et M. Hébert, qui, pressé d'entamer une poursuite, ne craignait pas de soutenir que « pour poursuivre des « faits, il fallait croire à leur existence, » la pauvre majorité ministérielle, résolue à ne pas tirer la conséquence logique de tout ce qu'elle entendait, était cruellement embarrassée. Aussi est-ce sans y réfléchir davantage, et comme par enthousiasme, qu'elle a arboré le drapeau de *satisfaction* que M. de Morny (M. de Morny !) offrait à sa détresse. Et en effet, que peut-on demander à des gens qui se déclarent *satisfaits* ?

N'oublions pas, pour achever l'étude provisoire de cette étrange situation, que les hommes qui nous donnent lieu d'admirer aujourd'hui leur probité gouvernementale étaient avant 1830 au premier rang du puritanisme politique. Quand l'événement eut décidé en faveur de leurs espérances, ils durent se dire que la pratique ne ressemblait pas à la théorie, et que pour devenir tout à fait des hommes d'Etat, il faudrait bien faire quelque chose de ce qu'ils reprochaient tant à leurs adversaires de la veille. Seulement, une fois lancés dans la carrière, ils ont renchéri sur ce qu'ils croyaient imiter, et désormais il ne nous serait pas difficile de rassembler des traits capables de mettre, par comparaison, dans le jour le plus honorable, les administrateurs du temps de la Restauration, contre lesquels se sont alors élevées les clameurs les plus violentes.

Qu'on en juge par ce seul *principe*, à l'aveu duquel M. le ministre

de l'intérieur n'a pas trouvé le moindre inconvénient. « La plupart « des priviléges de théâtre ont été donnés à des hommes de lettres qui « avaient fourni leur carrière dans la politique des journaux. » Et pourquoi ce monopole, je vous prie ? Est-ce que la politique des journaux est une école pour ce que M. de Salvandy appelait (sans calembour) *l'art scénique* dans sa réponse académique à M. Victor Hugo ? Des gens plus attentifs pourraient, en bonne justice, contester à M. le ministre de l'intérieur le droit de concéder de nouveaux priviléges de théâtre. Ils pourraient lui rappeler que la législation de la matière repose sur un décret de l'Empire, qui, en échange des entraves, la plupart fort légitimes, apportées à l'exploitation des théâtres existants, en fixait au moins le nombre, et les mettait à l'abri d'une concurrence indéfinie. Nous n'avons pas l'habitude de nous occuper des intérêts des entrepreneurs de théâtre : mais là aussi il y a des règles de justice, et si on les avait respectées, les ministres ne seraient pas exposés à voir sous leurs yeux les politiques de journaux, objet de leurs préférences, trafiquer publiquement des priviléges de théâtre dont on a pris l'habitude de leur réserver la gracieuse concession.

On dira qu'un ministre est excusable d'abandonner à des subalternes le détail d'affaires d'une aussi médiocre importance : mais les trouverons-nous plus soucieux de leurs devoirs, lorsqu'il s'agira d'une institution qui, après le clergé, doit être considérée comme la plus sûre sauvegarde de la société? Nous n'avons le droit de rien préjuger de l'issue du lamentable procès qui se déroule à la Chambre des Pairs. Nous nous en tenons à l'acte d'accusation et aux conséquences qui en découlent pour la considération des personnes, indépendamment de la criminalité de leurs actes. Que si, partant de là, nous remontons dans nos souvenirs, il ne nous sera pas difficile de nous rappeler que, du temps où M. Teste était ministre des travaux publics, l'opinion avait au moins des doutes sur la dignité de son caractère. Si nous avons bonne mémoire, ce fut le retard apporté par cette tendance de l'opinion à la conclusion des plus grandes affaires qui fut alléguée comme un motif suffisant pour exclure M. Teste du cabinet. Mais après un tel sacrifice, ne fallait-il pas lui offrir un juste dédommagement? Et voici qu'on pousse à la retraite un magistrat hautement considéré pour placer ce ministre compromis à la tête de la *Chambre criminelle* de la Cour de cassation !

Tout le monde sait qu'il en est de même, à peu de chose près, pour

toute la magistrature. Partout, depuis la Cour suprême jusqu'au dernier juge de paix, les choix sont subordonnés à l'intérêt politique. M. Roulland était procureur général à Douai : pourquoi? nous n'en savons rien. L'origine de ce magistrat se perd dans la nuit de la médiocrité. Les électeurs de Dieppe l'appellent à l'honneur de les représenter; il devient membre de la commission pour la loi de l'enseignement secondaire : c'est donc un homme à ménager, et aussitôt on en fait un avocat-général à la Cour de cassation. Une réélection triomphante semble donner raison à la rapidité de cet avancement; mais, hélas! combien sont courtes les joies de ce monde! Ce n'est pas assez pour M. Roulland que d'avoir été expulsé de la commission qui préside pour le moment aux destinées de la liberté d'enseignement, et que d'avoir subi la *flétrissure* (l'expression est de M. Roulland lui-même) d'être renié par les mêmes voix qui l'avaient primitivement choisi; il lui faut soulever l'hilarité de la Chambre, en se justifiant d'avoir accepté une *carte de circulation gratuite* sur le chemin de fer du Nord, par le motif, disait-il, que la carte en question portait le n° 209, preuve convaincante qu'il y avait au moins 208 personnes aussi compromises que lui, sans pourtant figurer sur la liste des procureurs généraux. Sur quoi M. Hébert, son grand ami, l'a abattu d'un revers de massue, en rappelant qu'en sa qualité de chef du parquet de Paris, lui, M. Hébert, avait déjà interdit les cartes de circulation à tous ses subordonnés. De tout ceci il résulte que M. Roulland est un homme naïf, et c'est là une réputation à laquelle il ne se serait certes pas attendu.

Mais ces fastes de la corruption grande et petite se dérouleraient à l'infini. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant : l'émotion est grande jusque dans les derniers rangs de la société, et les masses recèlent des symptômes qu'il est nécessaire de prendre en sérieuse considération. Certes, nous ne voulons pas contester à M. le duc de Montpensier la satisfaction qu'il s'est donnée en organisant une fête militaire et galante dans le parc de Vincennes : c'est de son âge. Mais le prince n'ignore pas aujourd'hui que le passage dans le faubourg Saint-Antoine de tant de riches équipages qui se dirigeaient vers le lieu de la fête, a donné lieu à des manifestations grossières, que des injures ont été prononcées et des pierres lancées..... Et ce n'est pas seulement le contraste de la misère publique avec les joies d'un monde privilégié qui a fait sortir le peuple de Paris de ses habitudes ordi-

nairement pacifiques. S'il est dans l'erreur, pourquoi n'emploie-t-on pas les bons moyens pour le détromper? Les commentaires que se permettent les hautes classes de la société peuvent donner l'idée de ceux qui circulent dans les ateliers.

On a blâmé M. de Mornay (et non *de Morny:* ne confondez pas cette fois) des paroles qui lui ont échappé à la nouvelle de la fuite d'un des principaux accusés dans le procès Cubières : « Tous les « hommes qui ont de la fortune, s'est-il écrié, peuvent impunément « braver la loi ! » Eh bien ! qu'on taxe d'imprudence cette véhémente apostrophe ; empêchera-t-on pour cela le peuple d'interpréter cette évasion de M. Pellapra à sa manière, et de dire que si cet homme s'est soustrait à ses juges, c'est par le conseil de ses nombreux complices, et pour n'être pas forcé de se justifier en citant les noms de tous ceux qui, de concert avec lui, ont trempé dans des affaires du genre de celles qui forcent la Cour de Pairs de juger deux de ses membres?

M. le prince de C...., gendre de M. Pellapra, écrivait au grand référendaire de la Chambre des Pairs : « Monsieur le duc, la *santé* « de mon beau-père ne lui permet pas de comparaître devant la « Cour.... »

On saisit un agent de l'hôpital du Gros-Caillou en flagrant délit de malversation ; il faisait de gros bénéfices sur la *viande des pauvres.* Pendant qu'on instruisait son procès, il s'évade.

Un fondeur reçoit pour cent mille francs de canons, trophées de nos victoires, pour la décoration du tombeau de Napoléon. Le fondeur *réalise*, et prend la route de la Belgique.

Du Luxembourg au Palais-Bourbon, les échos se renvoient des révélations funestes et d'odieuses imprécations. Qui, depuis longues années, n'a pas entendu parler des désordres qui se commettent dans l'administration de la guerre? Autrefois peut-être on serait parvenu à étouffer ces rumeurs ; mais à présent la publicité pénètre partout, et les administrateurs qui discutent devant les Chambres, accablés sous la révélation éclatante de leurs fautes, en sont réduits à s'injurier réciproquement.

L'affaire Bénier (car c'est l'un des derniers en date des scandales qui se sont produits dans la quinzaine) montre aussi à nu une des plus grossières illusions de notre époque.

Ce ne sont pas les combinaisons administratives qui ont manqué

pour assurer la bonne gestion de cet entrepreneur; l'art des administrateurs modernes s'est épuisé pour multiplier l'inspection et les contrôles; mais la fraude, quand elle est dans le cœur, sait déjouer toutes les entraves qu'on lui crée; ce qui n'empêche pas nos savants en comptabilité d'oublier que pour avoir de bons comptables, la première condition c'est d'avoir d'honnêtes gens.

La société dans laquelle nous avons le malheur de vivre semble destinée à pousser jusqu'au bout l'expérience de la vanité des combinaisons purement matérielles. La Salente administrative n'est au fond qu'une Gomorrhe. Heureux du moins ceux qui consentent à reconnaître les vraies causes de cette affreuse impuissance! Les consciences ainsi éclairées passent comme par un filtre, et le liquide que produit chaque jour l'épreuve de ces souillures forme goutte à goutte un trésor de pureté où le pays trouvera son salut.

Si l'on a lieu de rougir pour la France de si tristes révélations, il y a du moins dans les Chambres des élans de conscience qui font du bien. Un officier qui a su mettre largement à profit sa position parlementaire, M. Allard, s'était avisé de vouloir *consoler* la Chambre par le récit du désintéressement d'un militaire placé sous ses ordres. Cette prétention de réhabiliter l'honneur de notre armée, comme s'il était mis en question, a soulevé l'indignation de l'assemblée, et l'orateur, accablé sous le cri de loyauté échappé de la poitrine du noble marquis Oudinot, et sous le coup de boutoir le mieux conditionné que M. Dupin ait peut-être asséné de sa vie, est descendu de la tribune plus pâle qu'un accusé. Le lendemain, M. Bacot le traitait d'*homme naïf*.

Décidément, il nous faut autre chose que la morale de M. Scribe.

Nouvelles diverses. — Cependant, l'histoire va son train; Abd-el-Kader soulève la province du Rif contre l'empereur Abd-er-Rhaman. Jugurtha provoque son Bocchus, et comme pour mieux préparer le dénouement, Marius a déjà quitté le théâtre de ses triomphes. Ainsi nous jouons sur le même théâtre un drame qui n'a de changé que le nom des acteurs — et aussi leur caractère; car c'est une injure pour un militaire aussi respecté que le géneral Bedeau que de le comparer à Sylla. A part tout rapprochement classique, on a lieu de se réjouir grandement de la mesure qui vient d'appeler le général Bedeau à remplacer *provisoirement* le vainqueur de l'Isly dans le gouvernement de l'Afrique française. — Le Mexique est en proie; la conquête américaine s'achève comme pour justifier notre prédiction; nous

apprendrons par le prochain paquebot la prise de la cité de Montezuma. — Oporto est au pouvoir de la reine dona Maria, par les mains de ses amis anglais et espagnols, les Français restant cités *pour mémoire;* et cependant M. Quinet écrit en faveur des *libéraux* du Portugal : la cause est digne de l'avocat, l'avocat est digne de la cause. — A Madrid, une petite éclaircie : l'infant don François de Paule a déménagé en plein jour avec sa fille Josefa, la digne *institutrice* de la jeune reine; on se flatte d'avoir sous peu un concordat avec Rome et la réconciliation du royal ménage. Les *modérés* ont en ce moment le beau rôle; Dieu veuille qu'ils sachent en profiter!

Les élections en Grèce s'accomplissent avec calme, et le résultat en est tout en faveur du ministère Colettis : digne récompense d'un noble caractère et d'une belle conduite! Grivas, l'incorruptible Klephte, qui avait voulu soulever l'Acarnanie, a été forcé de chercher un asile à Sainte-Maure, sous le pavillon anglais. — En Prusse, on s'est mal quitté : le roi a tenu à rappeler, par son adieu aux Etats, son malencontreux discours d'ouverture, et l'élection forcée des *Ausschüsse* a été laissée sur le terrain de la capitale comme une semence de discorde. Pie IX enraye, mais il ne recule pas. — L'audacieuse folie des meurtriers qui dans les villes de la Romagne continuent de poursuivre leurs vengeances particulières; l'extravagance des émeutiers de Parme et de Livourne, qui le 17 juin ont cassé des vitres aux cris de *vive Pie IX!* l'apparition du *Gesuitismo moderno* du célèbre Gioberti, livre jeté comme un brandon de discorde en Italie; les craintes du roi Charles-Albert et le retour des mesures de rigueur qui en est la conséquence, tous ces fâcheux symptômes ont montré à Pie IX que le temps des épreuves allait commencer, et cette grande âme a accepté avec douceur cette déchéance possible d'une enivrante popularité. Le saint Pontife a confié à son peuple toutes ses craintes; il a prouvé ainsi que jusqu'ici il avait tout donné, et n'avait rien concédé. Et, chose encore plus admirable que tous les éclats de l'enthousiasme public, le peuple de Rome a très-bien compris les affectueuses et paternelles paroles de son souverain. Après le *motu proprio* du cardinal Gizzi, la popularité du Pape sera moins bruyante : elle n'en sera que plus profonde. — Enfin, Londres s'émeut au retentissement des *meetings* catholiques : Marylebone a donné le signal; Westminster vient d'y répondre, et le courageux rédacteur du *Tablet,* M. Lucas, a parlé dans cette assemblée avec

une éloquence de l'âme qui rappelle les beaux jours d'O'Connell. Ce sera comme l'histoire de la vapeur : nous aurons été à Paris les Papins du mouvement catholique ; mais les Watt ne peuvent fleurir que sur une terre où la liberté politique est vieille de six siècles. Eux aussi, nos frères de l'Angleterre, pour résister à la coalition de l'anglicanisme et des dissidents, sont déterminés à porter leurs voix, dans les prochaines élections générales, *sans distinction d'opinion*, sur les candidats qui offriront des garanties à la conscience catholique. Seulement il faut voir, dès le début, la proportion relative de leurs réunions et la fermeté du langage des orateurs. O France ! que tu es lente à comprendre et à enfanter la liberté !

MESURES ARBITRAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. — Ainsi pressés de tous côtés par des faits dont nous indiquons à peine les principaux, nous nous croyons obligés d'appeler l'attention la plus sérieuse de nos lecteurs sur deux questions dont l'examen a interrompu ces jours derniers la fiévreuse impatience de la Chambre des Députés ; nous voulons parler d'abord des interpellations adressées à M. le garde des sceaux par l'honorable vicomte de Falloux, avec l'élégante précision et la parfaite convenance dont le jeune orateur a déjà donné tant de preuves.

Sur ce point, nous l'avouerons sans peine, il faut des raisons très-fortes pour que nous rompions le silence que nous gardons habituellement en pareille matière. Non que nous contestions la justice et l'opportunité des réclamations parlementaires, lorsqu'une atteinte a été portée à des droits individuels. Seulement, il est rare que les intérêts généraux profitent de ces redressements isolés. Souvent même les partis, dans leur besoin incessant d'expansion et d'empiétement, oublient de concéder au gouvernement qu'ils combattent le droit de légitime défense.

Mais ici l'affaire a un caractère tout différent.

Les difficultés suscitées à M<sup>me</sup> de Hauteville et le traitement illégal dont cette dame a été l'objet sont évidemment le résultat de l'attitude prise par l'opinion légitimiste dans les départements où depuis quinze ans les électeurs de cette nuance s'étaient presque tous abstenus de l'exercice de leurs droits politiques. Cette retraite volontaire convenait fort aux députés et aux préfets : aux députés, parce qu'elle les mettait à l'abri de concurrences redoutables ; aux préfets, parce qu'ils trouvaient une occasion facile de montrer leur zèle contre les

*incorrigibles ennemis du gouvernement*. Les élections faites dans ces conditions tournaient, il est vrai, presque exclusivement au profit de la gauche. Mais la plupart des autorités administratives étant choisies dans la catégorie des anciens *bleus*, c'était toujours pour elles une victoire que d'écarter les *blancs*, et par le soin qu'ils prenaient d'entretenir sans cesse l'inquiétude du gouvernement au moyen de dangers imaginaires, elles avaient le secret de se faire pardonner l'appoint formidable qu'elles assuraient ainsi à l'opposition.

Ce que nous venons de dire résume, en aussi peu de mots que possible, l'histoire des départements de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou depuis quinze ans.

Mais que devient tout cet échafaudage de *conspiration*, du moment que les *conspirateurs* prennent le parti d'user à la face du soleil de leurs droits électoraux? Les autorités de la Mayenne et des départements voisins pourront-elles continuer de tenir le même langage, parce que les électeurs, nouvellement descendus dans l'arène, n'auront pas fait mystère de leurs regrets et de leurs espérances? Là où l'ordre matériel n'est nulle part en péril (et tous ceux qui connaissent les départements de l'Ouest savent, en dépit des préfets, que telle est l'exacte vérité), il n'est plus permis d'afficher des règles de conduite que l'esprit qui règne dans la capitale a depuis longtemps désavouées. Eh quoi! dans une séance publique de l'Académie française, un homme dont l'attachement au gouvernement actuel n'est pas suspect, M. le chancelier Pasquier, aura pu, aux applaudissements unanimes d'un auditoire de son opinion, louer la pieuse fidélité de l'évêque d'Hermopolis à la branche exilée des Bourbons et faire un mérite à nos ministres d'avoir respecté les démarches de ce vénérable courtisan du malheur; et des citoyens respectables d'un département de l'Ouest, parce qu'ils nourrissent les mêmes sentiments que l'évêque d'Hermopolis, seront exposés aux brutalités des gendarmes et à la correspondance plus insolente encore des sous-préfets! et ces violences de fait et de langage auront lieu, pour ainsi dire, en connivence avec les absurdes défiances semées dans les campagnes contre la classe des riches propriétaires, à la faveur de la crise des subsistances....

Il suffit de toucher ces points culminants de la question pour en démasquer l'odieuse absurdité. Ce qu'on veut, c'est que les légitimistes de la Mayenne, blessés par les procédés de l'administra-

tion et les dénonciations intéressées de la gauche, se remparent de nouveau dans leurs châteaux et désertent le terrain électoral. On aurait ainsi tous les profits d'une *conspiration carliste,* sans en ressentir aucun des embarras et des dangers. Que les citoyens contre lesquels on dresse de telles batteries ne se laissent pas prendre au leurre de leur propre indignation. S'ils persistent dans leur détermination actuelle, les élections, même avec les inconvénients et les restrictions de la loi qui nous régit, deviendront du moins l'expression sincère et complète de l'opinion de tous ceux auxquels cette loi concède des droits électoraux. Dès lors les questions de l'ordre social obtiendront la sauvegarde que leur refuse aujourd'hui la minorité corrompue qui s'est habituée à faire impunément litière de la loi.

Pétition des Maronites. — L'autre question, sur laquelle il nous faudra revenir bientôt avec détail, a trait à la déplorable situation des catholiques du Liban.

Disons d'abord que l'affaire a été vigoureusement conduite. Les centres avaient résolu d'écarter les pétitions des Maronites par un renvoi des plus honorables au ministre des affaires étrangères, *sans discussion ;* mais il a bien fallu renoncer à cette tactique. M. de Quatrebarbes a ouvert la brèche avec une résolution devant laquelle a dû échouer le parti pris des clameurs. M. Léon de Malleville a porté dans la discussion la plus vive lumière, et M. Crémieux lui-même n'a pas hésité à mettre son éloquence israélite au service d'une cause que protége le sentiment de l'humanité.

La marche que suit cette affaire du Liban depuis sept années est vraiment inexplicable : l'expérience des massacres de 1842 n'a pu servir à prévenir ceux de 1845. Tous les systèmes de pacification qu'on a cherché à fonder sur le principe de la *légitimité* ottomane ont échoué l'un après l'autre ; le dernier en date, où l'on a feint d'accorder *deux voix* aux Maronites, dans un conseil composé de leurs ennemis pour les trois quarts, est une illusion plus grossière que les précédentes. En attendant, les Maronites, désarmés et dépouillés, attendent sans défense le dernier coup qui peut les anéantir d'un jour à l'autre ; et quand ils tournent un regard suppliant vers leur ancienne protectrice, M. de Bourqueney leur écrit de Constantinople pour leur reprocher les lettres par lesquelles ils réclament l'intérêt de la France, et semble les menacer de toute sa colère s'ils réitèrent de semblables démarches.

Depuis *six ans* Beyrouth est en pleine contradiction avec Constantinople sur la situation de la montagne. A Constantinople, nos diplomates nourrissent une imperturbable confiance dans l'équité des Ottomans; à Beyrouth, les pachas que le Divan envoie tour à tour sont considérés comme des bourreaux. M. Guizot prétend enfin éclaircir ces contradictions inouïes : « Il veut contrôler l'opinion, le rapport « de nos agents, par des hommes dévoués aux intérêts chrétiens, « éprouvés par leur dévouement à cette cause; mais, ajoute-t-il, j'ai « *eu besoin d'attendre le rapport de l'ambassadeur du roi à Constan-* « *tinople* sur le dessein que j'avais annoncé d'envoyer faire cette vi- « site dans le Liban et sur le moment auquel il convenait de la placer. « C'est uniquement après avoir reçu cet avis, *sans lequel je serais im-* « *pardonnable d'agir*, que j'ai pu donner les ordres qui ont été donnés. »

Et ces ordres, suspendus pendant plus de deux mois, n'ont été donnés qu'à la veille de la discussion sur la pétition des Maronites!

N'est-il pas étonnant de voir un ministre qui reçoit tous les mois des rapports directs du théâtre des événements se subordonner ainsi à la décision d'un ambassadeur, indifférent par système pour le sort des populations catholiques dispersées dans l'empire ottoman!

Cet ambassadeur disait un jour, en ouvrant les lettres d'un consul : « Celui-ci, c'est un agent modèle; avec lui, il n'y a jamais d'affaires! » Et cet agent était un de ceux qui nous représentent en Syrie.

Il nous serait difficile de discuter la question des Maronites avec les conseillers de l'ambassade de Constantinople : notre point de départ est trop différent du leur. Ils croient à la régénération ottomane, à la bonne administration des Turcs, et nous ne voyons de salut pour l'Orient que dans l'affranchissement des chrétiens de toutes les communions.

Nous ferons pourtant deux concessions : les Turcs résistent à leur envie naturelle de nuire aux chrétiens quand leurs actes journaliers peuvent être enregistrés par la presse périodique et quand des bâtiments de guerre appuient les réclamations de l'humanité; en un mot, les Turcs ont peur des journaux et respectent les canons.

Or, il n'y a pas de journal à Beyrouth, et depuis l'efficace intervention d'une frégate française, provoquée par un agent auquel M. de Bourqueney n'a pas pardonné son coup de tête, mais que M. Guizot a récompensé par le consulat de Malte, les bâtiments français ont évité soigneusement la côte de Syrie, et la station de Beyrouth a été supprimée.

---

# REVUE SCIENTIFIQUE.

*De la liberté d'enseignement en médecine. — Discussion du projet de loi sur la médecine à la Chambre des Pairs.*

Nous entendons par liberté d'enseignement en médecine le droit pour les médecins d'ouvrir des écoles libres, et pour tout élève le droit de puiser dans ces écoles l'instruction nécessaire pour arriver au doctorat ou à tout autre grade qui permette d'exercer l'art de guérir. Sans écoles libres, sans enseignement rival de l'enseignement donné par les Facultés de l'Université, il ne peut y avoir liberté d'enseignement. Or, cette liberté est traditionnelle en médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours. Si, à quelques époques et dans quelques pays, un corps privilégié a été chargé par l'État de donner seul l'instruction médicale, cela a toujours été considéré comme une anomalie ; d'un autre côté, si l'école de Paris a été longtemps célèbre par son incapacité médicale, on peut attribuer cette faiblesse relative au despotisme de l'Université de Paris, qui a toujours fait tous ses efforts pour étouffer dans leur germe les découvertes et les réformes médicales. Donc, quand on parle de liberté d'enseignement en médecine, on parle de réformer un abus universellement reconnu, on demande pour la science et pour l'art l'air sans lequel ils ne peuvent ni se développer ni se perfectionner; on réclame enfin pour les malades la possibilité de jouir des soins de la médecine tout entière, au lieu d'être livrés exclusivement aux conseils d'une secte médicale qui domine dans une faculté et qui s'impose de force à tous les élèves et par là à tous les médecins.

Nous allons donc examiner les avantages de la liberté d'enseignement par rapport aux malades, par rapport aux médecins, et enfin par rapport à la science médicale; nous en poserons ensuite les conditions.

1° Par rapport aux malades. Les avantages que les malades retireraient de la liberté seraient immenses, et bien qu'ils soient la conséquence de tous les autres, nous allons les présenter en première ligne.

Lorsqu'on a choisi un médecin, qu'on l'a investi de sa confiance, on ne l'a point néanmoins doté de l'infaillibilité. Aussi, quand une maladie dont le traitement lui est confié se prolonge ou s'aggrave de manière à inquiéter la famille, celle-ci désire-t-elle généralement que d'autres avis éclairent ou sanctionnent la direction imprimée jusque là au traitement. De là les consultations. Mais si les médecins appelés sont de la

même doctrine que le premier, la sanction est inévitable. A quoi servent alors la consultation ou les consultations? Quels que soient le nombre et la réputation de ceux qui y concourent, c'est toujours la même idée, les mêmes principes, les mêmes méthodes. Ce résultat est inévitable avec le monopole de l'enseignement; celui-ci, en effet, ne peut représenter qu'une seule et même doctrine, s'il représente quelque chose. Il n'est personne qui n'ait fait ces remarques, sans se rendre compte des motifs qui amènent ces résultats. Supposons, au contraire, cinq ou six écoles enseignant chacune d'après une doctrine particulière; il s'ensuivra que ces principes se trouveront au chevet du malade, et que les consultations présenteront la diversité nécessaire; qu'enfin on pourra épuiser toutes les ressources de l'art, rigoureusement parlant. Mais, dira-t-on, peu de personnes connaîtront les représentants des diverses doctrines médicales. Qu'importe! le médecin de la famille les connaîtra, et cela suffit bien, à moins qu'on ne le suppose l'ennemi du malade, ce qui serait le comble de l'injustice et de l'absurdité. Il y aura donc une série d'avis éclairés dont on pourra profiter, tandis qu'aujourd'hui on ne peut passer de la consultation qu'à une prétendue *spécialité*, pour aboutir immédiatement après à la somnambule ou à quelque remède secret. Si l'on objectait que peu de malades ont assez de fortune pour avoir recours à une série d'écoles différentes, je répondrais que le choix serait au moins possible, tandis qu'aujourd'hui il ne l'est pas. Enfin, pour ce qui concerne les pauvres, on sait que par les établissements de charité ils obtiennent tout ce que les riches peuvent se donner.

2° Relativement aux médecins, la liberté d'enseignement leur permettrait de comparer les doctrines, les méthodes, avant d'en embrasser une, tandis qu'avec un seul enseignement ils sont obligés, pour la plupart, de s'en tenir à des notions incomplètes sur les divers principes de la médecine pratique; ils savent par routine plutôt que par comparaison, et comme, une fois livrés à la clientèle, ils peuvent difficilement s'adonner à des études suivies, et que celles-ci sont nécessaires pour comprendre les maîtres de l'art qui nous ont transmis le fruit de leur expérience et leurs systèmes, il en résulte qu'ils sont réduits à corriger à force de temps, de tâtonnements et quelquefois de graves erreurs, les lacunes de leur instruction médicale. De là, tous les découragements qu'il faut avoir vus de près pour se faire une idée du malaise moral engendré par des études trop faibles. Que l'on suppose au contraire tous les grands maîtres représentés par une école, et ces écoles répandant sur la France non-seulement l'enseignement oral, mais l'enseignement écrit, ne résulterait-il pas de cette stimulation des esprits, par la vulgarisation incessante et variée des principes et des

applications, un niveau beaucoup plus élevé des connaissances médicales? La vie du médecin ne serait-elle pas plus scientifique et en même temps plus heureuse, si elle se passait dans ces préoccupations exclusivement médicales? Il y aurait des rivalités d'écoles au lieu des rivalités de personnes.

Ce n'est là qu'un côté des avantages assurés aux médecins : il y aurait, par le fait seul de l'institution des écoles libres, un bienfait inappréciable pour les jeunes docteurs : c'est l'organisation de centres de hautes études médicales. Je vais tâcher de rendre cette pensée claire pour tout le monde.

Au sortir de leurs études et munis du diplôme de docteurs, un certain nombre de jeunes médecins se destinent aux fonctions de médecins des grands hôpitaux ou d'agrégés à la Faculté. Comme on n'arrive à ces places que par le concours, et comme l'imminence des concours tient incessamment en haleine tous ces prétendants, leur vie presque tout entière est absorbée par cette préoccupation. Obligés d'étudier théoriquement d'une part, et de l'autre de suivre un service d'hôpital afin de se préparer aux épreuves cliniques, généralement ils négligent de gré ou de force de se faire une position par la clientèle. Ce temps de noviciat, qu'on appelle *la vie de concurrent*, peut durer cinq ou six ans. Que de sacrifices s'imposent ceux qui suivent cette carrière, et combien peu sont récompensés par le succès! Si ces jeunes docteurs trouvaient dans les écoles libres un moyen de se faire connaître par des cours élémentaires, en même temps qu'une rémunération modeste, mais fort importante pour eux, leur sort serait singulièrement amélioré. Enfin la carrière des concours ne serait pas fatalement fermée à ceux qui n'ont point assez de fortune pour vivre de leurs revenus pendant les cinq ou six premières années de leur doctorat. Or, le talent et l'argent ne sont pas nécessairement liés l'un à l'autre. Un jeune docteur, attaché comme professeur à une école libre, se trouverait en rapport avec des hommes plus instruits que lui et dont les conseils faciliteraient singulièrement le succès de ses efforts. Aujourd'hui les *concurrents* sont livrés à eux-mêmes ; tout au plus forment-ils quelques conférences pour s'habituer à parler sur les objets du concours. Au lieu de devenir plus instruits, ils deviennent plus habiles.

Enfin, au lieu de se faire recommander par leurs œuvres, leurs cours, leur participation à un enseignement sérieux, ils cherchent *per fas* et *nefas* à violer à leur profit la sincérité des concours ; ils transforment en luttes d'intrigues ce qui ne devrait être qu'une lutte de science. Ils sont mécontents d'eux-mêmes, mécontents de leurs rivaux et de leurs juges. En saurait-il être autrement?

Enfin les écoliers libres fourniraient à un certain nombre de médecins le moyen de vivre indépendants et sans clientèle. On conçoit qu'un professeur libre, modestement rétribué, et de plus attaché comme médecin à un hôpital, puisse consacrer entièrement sa vie à la science. Ces positions honorables n'existent pas aujourd'hui. En dehors du professorat à la Faculté, il n'existe pas une seule place qui permette au médecin de consacrer sa vie aux travaux scientifiques. Il y a un bureau des longitudes pour les astronomes, il y a un muséum pour les naturalistes, des écoles en grand nombre pour les mathématiciens ; il n'y a aucune position pour le médecin laborieux, si ce n'est, je le répète, celle de professeur à la Faculté. Or, chacun sait à quoi les professeurs de la Faculté passent leur temps : l'enseignement qu'ils donnent est toujours assez bon, puisqu'il n'y a pas d'école libre pour mieux faire.

Donc, créer des écoles libres, c'est encore forcer les professeurs des Facultés à un travail régulier pour soutenir la concurrence ; c'est rendre ces institutions à leur destination.

3° Nous avons dit que l'organisation des écoles libres serait une cause de progrès pour les sciences médicales. Cette affirmation est évidente : en effet, on aurait tort de croire que les hommes de génie font tout dans les sciences et dans la médecine en particulier. Sans doute ces intelligences puissantes impriment une direction déterminée au mouvement scientifique ; mais cela ne suffit pas : il faut que l'œuvre soit accomplie, réalisée jusque dans ses moindres détails, que les applications pratiques soient soumises au contrôle de l'expérience, et pour cela les observateurs sont nécessaires. Aujourd'hui, malgré le rôle exagéré qu'on fait jouer à l'observation, on manque de bons observateurs. Les jeunes gens sont presque les seuls qui prennent le soin de recueillir les faits cliniques. Cet état de choses cesserait, tous les centres libres d'études fournissant une pépinière d'observateurs instruits et indépendants. Donc le premier résultat de l'enseignement libre serait de multiplier les observateurs. Nous ne disons pas que les hommes de génie deviendraient plus nombreux : le génie a toujours été et sera toujours exceptionnel ; seulement la liberté en faciliterait singulièrement la manifestation.

En second lieu, les sciences médicales, si elles étaient présentées sous leurs différents points de vue, si une discussion générale pouvait s'établir d'école à école, dans les grands centres d'études, comme Paris, Lyon et quelques autres villes, les sciences médicales se perfectionneraient rapidement, la lumière se ferait entre l'erreur et la vérité, tandis qu'une école exclusive est en grande partie maîtresse de cacher à la jeunesse ce qu'elle veut laisser ignorer. L'enseignement des Facultés perdrait ce caractère de science officielle qui fait que cet enseignement est

odieux à ceux qui ne le goûtent pas. Car ce qui est imposé est doublement odieux pour ceux qui le croient faux.

Il existe en médecine plusieurs grandes doctrines, dont les représentants s'appellent *hippocratistes, organiciens, spécificiens, essentialistes,* etc. En outre, la physiologie présente la lutte de deux écoles : celle des vitalistes et celle des mécaniciens. Aujourd'hui, la Faculté enseigne l'organisme en médecine et les principes des mécaniciens en physiologie. Comment veut-on que les autres doctrines luttent contre l'établissement universitaire, si chacune d'elle ne peut, grâce à une réunion, à une association de professeurs, être exposée non-seulement dans ses généralités, mais encore dans ses détails, dans ses applications pratiques? Croit-on qu'un seul homme autorisé à faire un cours puisse lutter contre les vingt-six chaires de la Faculté ? Donc, sans la liberté d'enseignement, les doctrines médicales sont pour la plupart tenues dans l'ombre et fatalement ignorées des jeunes gens.

En outre, combien de médecins convaincus de la fausseté de l'enseignement de la Faculté gardent le silence, parce que présenter d'autres idées, d'autres principes, c'est aux yeux de beaucoup d'esprits habitués à la servilité se constituer en rébellion contre les *institutions de l'Etat.* Car, il faut bien le reconnaître, en France, tout ce qui tient à l'État a toujours un prestige ; et l'on passe pour une *tête ardente* quand on enseigne la doctrine que la Faculté n'enseigne pas, quelle que soit cette doctrine, fût-ce celle que la Faculté enseignait il y a vingt ans. J'irai même plus loin : aujourd'hui la Faculté de Paris est tombée dans le romantique pour ce qui a trait à la médecine. Eh bien, on y est signalé comme un *novateur* dangereux quand on oppose aux fantaisies officielles les traditions médicales elles-mêmes. Sous un pareil régime quel progrès peuvent faire les sciences médicales, quand ceux qui sont chargés de conserver le patrimoine donnent l'exemple de la dissipation ? Comment veut-on que des individus isolés, traqués, luttent avec avantage contre l'enseignement de la Faculté ? Espère-t-on que celle-ci, qui est intolérante comme l'erreur, ouvrira ses portes et ses chaires à ceux qui la combattent ?

Il n'y a qu'un seul contre-poison à administrer, c'est la liberté d'enseignement. Avec elle on obtiendra l'exposition de toutes les doctrines, une controverse générale, des travaux d'observation variés et profonds en même temps. De ces luttes généreuses sortira une science de plus en plus homogène dans ses principes généraux, de plus en plus riche dans ses applications. En effet, les discussions des écoles seront portées devant les académies, et là, l'esprit médical, aujourd'hui si désordonné, perdra ses allures arbitraires pour revêtir de plus en plus le caractère et la dignité scientifiques.

M. le ministre de l'instruction publique pense que les Facultés de médecine font les médecins ; mais il a confondu le droit de conférer les grades avec le fait d'instruire la jeunesse médicale. Cette confusion est même si généralement répandue parmi les personnes étrangères à la médecine, qu'il ne s'élève aucune voix pour protester contre cette exagération de l'importance des écoles du gouvernement. Si l'on eût examiné les choses de plus près, on aurait vu que le monopole de l'enseignement n'existe qu'en droit ; que ce droit est un abus ; qu'en réalité on s'instruit où l'on peut et où l'on veut. Donc le fait de la liberté d'enseignement en médecine est tout préparé pour ceux qui veulent ouvrir les yeux. En effet, voici comment on étudie aujourd'hui, sous l'empire du monopole :

Les élèves se partagent en deux classes : 1° les élèves libres ; 2° les élèves des hôpitaux. Bien que ces derniers prennent leurs inscriptions et subissent leurs examens à la Faculté de médecine, on peut les considérer comme à peu près étrangers à cette dernière : ce fait est de notoriété publique.

Or, les élèves des hôpitaux forment plus du tiers des élèves inscrits. On peut ajouter qu'ils sont l'élite de la jeunesse médicale, ce qui n'exclut pas tout mérite dans les élèves qu'on appelle *libres*, parce qu'ils ne sont point attachés à un service régulier dans les hôpitaux.

L'existence de ces deux catégories presque égales en nombre, et dont l'une apprend la médecine en dehors de la Faculté, prouve que l'enseignement de la Faculté n'est point indispensable pour devenir médecin. Si de plus il est vrai (et cela n'est en question pour personne) que les élèves des hôpitaux sont incomparablement plus forts que les autres, que devient l'importance de l'enseignement de la Faculté ? Mais ce n'est pas tout : la Faculté n'instruit même pas les élèves *libres* d'une manière suffisante.

En ce qui concerne les études anatomiques et physiologiques, les principaux foyers d'instruction sont 1° l'amphithéâtre des hôpitaux ; 2° les cours particuliers ; 3° les cours de la Sorbonne, du Jardin des Plantes, du Collége de France. La Faculté peut opposer à ces diverses écoles son amphithéâtre, ses collections, et enfin ses cours. Qu'elle puisse rivaliser pour l'enseignement de l'anatomie avec les autres établissements, je l'accorde. Mais à quel prix cela est-il payé ? Depuis que les amphithéâtres particuliers d'anatomie ont été fermés et que les dissections ne peuvent plus se faire que dans la Faculté ou à l'amphithéâtre des hôpitaux, on a cessé de travailler l'anatomie, et l'école de Paris, autrefois si renommée pour ses anatomistes, ne produit plus aucun travail sérieux en ce genre. De ce que la Faculté peut opposer son cours d'anatomie aux autres cours publics ou particuliers, s'ensuit-il que ce cours soit suffisant ? Nullement. Un cours d'anatomie qui ne se fait que pendant le semestre d'hiver et

dans lequel les élèves entendent le professeur sans pouvoir examiner les *objets* qu'il décrit est un véritable luxe plutôt qu'une chose utile. Aussi la Faculté n'offre-t-elle en réalité à l'instruction que son amphithéâtre de dissection. Or celui-ci est de moitié plus petit, et fréquenté par moitié moins d'élèves que l'amphithéâtre des hôpitaux.

Pour la physiologie, même défaut : point d'enseignement de physiologie expérimentale. Il faut que les élèves suivent les cours particuliers et le cours du Collége de France pour assister à des expériences physiologiques.

Pourtant la Faculté a la prétention d'être avant tout une école d'anatomie ! Or, sans l'enseignement mutuel, les élèves ne sauraient rien. Heureusement ce dernier existe tant sous le rapport des leçons que sous le rapport des dissections. Passons à l'enseignement médical proprement dit.

Les élèves *libres* sont obligés depuis quelques années de passer six mois dans un service d'hôpital. Là ils apprennent à pratiquer la chirurgie ministrante, c'est-à-dire les pansements les plus simples et la saignée. Voilà pour la pratique. Quant à la théorie, la Faculté en use fort à son aise. Point de programmes de cours ; de telle sorte que chaque professeur enseigne ce qui lui plaît, ce qui est à la mode. Heureusement encore, l'enseignement particulier vient au secours des élèves et leur permet d'apprendre quelque peu la médecine. Je n'insiste pas davantage sur ce point, qui sera l'objet d'un travail spécial. Je crois en avoir dit assez pour montrer que l'on accorde trop d'importance à l'enseignement des Facultés. Si l'on m'objectait que je n'ai parlé que de Paris, je répondrais que Montpellier, depuis cinquante ans, n'est occupé qu'à célébrer sa gloire passée, et qu'enfin Strasbourg ressemble beaucoup à une sentinelle perdue qui s'est endormie en faction.

Il n'y a qu'une voix pour rappeler les services rendues par l'enseignement libre en médecine, pour signaler les hommes qui comme Bichat, Dupuytren, Magendie, Broussais et tant d'autres, ont grandi à la faveur de la liberté. Comment donc le gouvernement ose-t-il dire qu'il n'est pas préparé au fait ? Quelle peut être son excuse ? Il a donc tort quand il nie le *droit*, et tort quand il néglige le *fait*. L'Etat, exigeant des conditions de la part de ceux qui veulent être médecins, a le devoir impérieux de leur fournir les moyens de remplir ces conditions. De là la nécessité des cours publics de l'Etat ou de l'Université. Mais l'Etat a-t-il le droit de gêner ceux qui veulent faire plus que de remplir ces conditions banales, et qui prétendent arriver à des connaissances approfondies en médecine ? non évidemment. L'Etat a-t-il le droit de forcer les élèves à suivre les cours qu'il a institués ? pas davantage.

En effet, l'élève studieux et animé de toute la bonne volonté qu'on peut imaginer est dans l'impossibilité de suivre assidument les cours

de la Faculté. Pendant l'hiver, les dissections commencent à midi et finissent vers trois ou quatre heures de l'après-midi ; c'est précisement de midi à quatre heures que se font les cours. Or, un bon élève dissèque pendant au moins trois hivers. L'été, les cours d'opérations, les cliniques spéciales, toutes fort éloignées du siége de la Faculté, prennent un temps considérable. Ainsi le matin les hôpitaux, pendant la journée les dissections, les manipulations chimiques, les études botaniques, les opérations. Un élève laborieux pourrait donc suivre tel ou tel cours de la faculté, il ne pourra jamais les suivre dans leur ensemble. Qu'on tienne compte des distances à franchir pour passer d'un lieu d'études à un autre, et l'on sentira l'impossibilité absolue de rendre les cours obligatoires. Les cours particuliers peuvent combler en partie cette lacune, parce qu'ils ont lieu à toute heure, depuis le matin jusqu'à huit heures du soir, parce qu'en outre ils se font en divers endroits. Ils permettent à l'élève de combiner ses études avec le temps dont il peut disposer. En conséquence, les élèves devraient jouir en droit d'une pleine et entière liberté dans le choix de leurs maîtres. La nécessité de l'enseignement libre est donc aussi urgente que celle de l'enseignement des Facultés.

Réduit à l'état d'enseignement accessoire des Facultés, l'enseignement libre est indispensable et rend d'éminents services. Quels fruits ne porterait-il donc pas, s'il existait au même titre que l'enseignement des Facultés ? Or, pour atteindre ce but, deux conditions sont nécessaires : 1° la gratuité des inscriptions ; 2° l'association des professeurs libres.

Pour que l'enseignement libre soit efficace, il faut que les inscriptions soient gratuites, c'est-à-dire que les élèves ne soient plus obligés de payer tous les trois mois à la caisse de la Faculté de médecine dont ils sont censés suivre les cours, la somme de 50 francs, ce qui fait 800 francs pour les quatre annés d'études. Cet impôt n'a que des inconvénients. En effet, comment veut-on que la plupart des élèves puissent acheter les livres nécessaires, suivre les dissections, les cours d'opérations, les manipulations chimiques, les démonstrations d'anatomie pathologique, qui tous se paient, lorsque déjà il faut prélever 200 francs par an pour la Faculté ? Comment veut-on que l'enseignement libre s'étende, lorsqu'il est forcément gratuit quant aux élèves et onéreux au professeur, qui est obligé de faire les frais du local, de l'éclairage, etc. ? Nous comprenons qu'un professeur libre donne son temps ; mais son argent ! c'est une anomalie exorbitante. Que l'impôt des inscriptions soit aboli, et les élèves pourront consacrer cette somme annuelle de 200 francs au perfectionnement de leurs études et à la rétribution des écoles libres.

L'abolition du droit d'inscription soulève une question de finances. En effet, le Trésor pourrait perdre par an un demi-million, en supposant

que le nombre des étudiants pour toute la France fut de 2,500. Or, ces chiffres sont exagérés, mais qu'importe! Eh bien, le Trésor, au lieu de toucher le capital de 800 francs, peut en percevoir la rente annuelle, en soumettant chaque médecin à une patente de 40 francs. Pourquoi, sous un régime d'égalité devant la loi, les médecins et les avocats sont-ils dispensés de concourir aux charges publiques? Cela n'a pas de sens, et le pouvoir n'eût jamais consenti à la suppression de cet impôt, s'il n'y eût vu la suppression d'un bon nombre de médecins de la liste électorale. Quant aux médecins eux-mêmes, ils ont salué avec reconnaissance la loi qui les privait de leurs droits électoraux. Ils y ont vu un privilége, un hommage rendu à la dignité de leur art. Le pouvoir ne doit point s'inquiéter de plus ou moins de popularité que rencontrera une mesure importante : il doit la prendre, si elle est juste et bonne.

Il est impossible d'être plus modéré que nous ne le sommes en fait de liberté d'enseignement, puisque nous ne demandons ni la suppression du temps d'études, ni la suppression des inscriptions qui le constatent, mais seulement la gratuité de l'enseignement des Facultés. Croit-on qu'un impôt absurde pour l'enseignement secondaire devienne libéral pour l'enseignement supérieur?

La seconde condition d'un enseignement libre, durable et sérieux, c'est, avons-nous dit, l'association des *professeurs libres*. Ici nous n'avons plus rien à demander au pouvoir. Pourvu que tout docteur puisse ouvrir un cours, il est évident que deux, que six docteurs pourront s'associer et se succéder dans la même chaire pour faire un système de cours, c'est-à-dire un enseignement complet. On s'associe bien pour faire un journal, un dictionnaire, un ouvrage; je ne vois pas en vertu de quoi on ne pourrait point s'associer pour parler de médecine, quand chacun des membres de l'association a le droit d'enseigner. C'est dans ces associations, dans ces écoles libres que se trouve l'avenir de l'enseignement médical. C'est là que se formeront les bons professeurs, c'est là que l'enseignement des Facultés trouvera cette concurrence salutaire qui empêche le zèle de se refroidir; c'est là que les élèves trouveront la variété de principes, de méthodes, de systèmes, au milieu desquels chacun doit choisir le mieux approprié à ses croyances, à ses théories, à son genre d'esprit. On ne doit jamais l'oublier quand on fait une loi sur la médecine, chacun, dans notre art, comme dans la peinture, comme dans la sculpture, chacun, dis-je, choisit son maître. Jusqu'à ce qu'il ait trouvé celui qui doit l'initier aux vérités médicales, l'étudiant en médecine perd son temps à peu de chose près. Mais quand il a rencontré l'homme de sa confiance, son esprit s'ouvre, son zèle s'anime, et le travail sérieux commence pour lui. Eh bien, aujourd'hui c'est dans

les hôpitaux seulement que les élèves peuvent trouver ces maîtres véritables [1].

Mais l'enseignement pratique ne suffit pas ; il faut un enseignement dogmatique, et pour que celui-ci soit sérieux, il faut qu'il comprenne toutes les doctrines. Or, une école suffit à peine à l'exposition d'une doctrine dans toutes ses applications.

Ce développement scientifique est-il absolument nécessaire pour former un médecin-praticien ? Non, sans doute. On comprend qu'un enseignement uniforme réponde à beaucoup de besoins. Mais, prenez-y garde : il ne faut pas seulement former des praticiens ; il faut former des hommes qui s'honorent d'être médecins, qui aiment la médecine comme art et comme science, qui travaillent au perfectionnement de l'un et de l'autre.

Toutes les sciences qui sont librement apprises et librement pratiquées font d'incessants progrès, tandis que la médecine est stationnaire. La médecine française, privée de liberté, reste à peu près stérile et se trouve réduite au plagiat pour la physiologie et la thérapeutique, tandis que l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre produisent des travaux en proportion de la liberté dont elles jouissent ! La liberté d'enseignement est donc la sauvegarde de la médecine, la vraie méthode pour arriver à former de bons et de grands médecins. En dehors de ce principe si sage et si naturel on ne peut rien fonder de sérieux en matière d'instruction médicale.

Ceci posé, revenons au projet imaginé par M. de Salvandy contre l'enseignement libre et contre les Sœurs de charité, projet qui a a subi l'épreuve d'une discussion de *vingt et un jours* à la Chambre des Pairs. Remaniédans la forme et un peu dans le fond par la commission dont M. le comte Beugnot était rapporteur, ce projet de loi a été vigoureusement attaqué dans la noble Chambre. La Chambre a voté quelques améliorations relatives, et l'on peut dire que la discussion a soulevé, sinon résolu, de fort importantes questions. Les principales sont :

1° Le libre exercice de la médecine ;

2° L'unité ou la pluralité des ordres de médecins ;

3° Le mode de nomination aux chaires des Facultés ;

4° L'enseignement libre de la médecine ;

5° L'exercice illégal de la médecine ;

6° La création des médecins cantonnaux.

[1] Si l'on veut se convaincre de cette vérité, on peut consulter une collection de thèses. On trouvera dans la plupart d'entre elles un hommage public au médecin que le candidat considère comme son maître, que ce médecin appartienne ou n'appartienne pas à la Faculté.

Deux systèmes ont été produits dans la discussion générale; celui de la liberté et du droit commun, celui du privilége et du monopole. M. le comte de Montalembert et M. le marquis de Barthélemy ont soutenu la liberté dans des mesures différentes; M. le ministre et M. le comte Beugnot ont soutenu les principes opposés. Disons-le tout de suite, il faut aujourd'hui un grand courage aux amis de la liberté pour lutter contre l'esprit d'indifférence et la tendance gouvernementale qui caractérisent notre époque. Dans le cas présent, les nobles pairs avaient trois sortes d'adversaires : le gouvernement d'abord, M. le rapporteur ensuite, enfin à l'extérieur les médecins intéressés à l'abolition des officiers de santé et à la diminution de la population médicale par l'exigence excessive des conditions d'études pour arriver au doctorat.

M. le comte de Montalembert a fait un discours fort remarquable sur le libre exercice de la médecine, tel qu'il existe en Angleterre et aux Etats-Unis. Personne n'a relevé le gant. Chacun s'est plaint de quelque égratignure, et l'on a feint de se sentir trop blessé pour répondre. Certains journaux de médecine ont profité de quelques saillies échappées à l'orateur pour insulter la religion et les hommes religieux : trop heureux de faire leur cour au ministre en attaquant du même coup les catholiques et la liberté. Quoi qu'il en soit, le noble pair, en développant dans un discours riche de faits et de pensées le principe, aujourd'hui complétement oublié, de l'indépendance des arts libéraux et de la médecine en particulier, a beaucoup étonné et vivement impressionné son auditoire. Le gouvernement a fait semblant de ne pas comprendre. « Quoi! disait-« on, livrer la vie des pauvres malades au premier venu, au marchand « d'orviétan! c'est une pensée épouvantable. » Ce qui est bien plus épouvantable, c'est qu'au sein d'un auditoire aussi éclairé, la sensiblerie fasse oublier les principes. Je dis à dessein la *sensiblerie;* en effet, chacun sait bien que les malades ne sont livrés à personne, pas même aux docteurs en médecine. Dans les familles les plus modestes on n'introduit point auprès de son père ou de ses enfants malades le premier venu; par exemple, le marchand d'orviétan. On donne accès au médecin que l'on connaît par des relations antérieures, directes ou indirectes. On s'enquiert avec une attention scrupuleuse de ce qu'il pense, de ce qu'il se propose de faire. On intervient quand la confiance n'est pas entière; on provoque des explications, des consultations; en un mot, on procède envers la médecine comme à l'égard d'une bonne chose qui peut être dangereuse. Croit-on que la liberté détruirait cette habitude de prudence et de précautions souvent désagréables et quelquefois désobligeantes pour le médecin? N'est-il pas évident, au contraire, que la vigilance des parents serait stimulée, et que le choix d'un médecin serait

une affaire sérieuse dans les familles? Il n'y a donc pas de danger véritable au libre exercice de la médecine. Quant au charlatanisme, il faut être bien disposé aux utopies pour croire qu'on le détruira. C'est le vice originel de la médecine : tant qu'il y aura des médecins et des malades, il y aura des charlatans. Pour ces derniers le diplôme est un brevet d'impunité. Nous comprenons fort bien qu'on ne partage pas les convictions de l'honorable comte sur l'opportunité du libre exercice de la médecine; mais pour nous cette inopportunité même serait la preuve de la fâcheuse habitude que nous avons en France de charger le gouvernement de faire nos propres affaires, plutôt qu'un argument contre le principe du libre exercice des arts libéraux. Si l'on était moins matériel, on comprendrait que là où existe la liberté de croire ou de ne pas croire en Dieu, là où chacun dispose à son gré de ses intérêts éternels, chacun doit *à fortiori* être le maître de confier sa santé à qui lui plaît. D'ailleurs cela n'empêche pas de faire et des docteurs et des Facultés. Au contraire, cette liberté permettrait d'être excessivement exigeant pour conférer le titre de docteur, et par conséquent donnerait une haute considération à ceux qui s'en seraient rendus dignes. Au reste, il fallait que le principe de la liberté fût proclamé, et il l'a été avec autant de courage que de talent. Lcs idées font leur chemin dans le monde, et souvent elles sont réalisées plus tôt qu'il ne paraissait sage de l'espérer.

Le second point controversé a été celui de la conservation ou de l'abolition des officiers de santé. La nécessité des deux ordres a été établie avec une grande connaissance des faits, un vif amour du bien des pauvres et une puissante logique, par M. le marquis de Barthélemy. Malgré ses efforts, malgré la discussion pleine de verve de M. Cousin, malgré les lumières fournies par M. Flourens, l'unité de grades en médecine a été votée par la Chambre. Nous croyons que c'est un malheur. Heureusement il est encore réparable.

Il n'y a pas, a-t-on dit, deux catégories de maladies ni de malades; donc, il ne doit pas y avoir deux catégories de médecins. Ce raisonnement n'est guère que spécieux. Au lieu d'établir que le jeune docteur n'en savait pas plus au lit du malade que le jeune officier de santé, on a montré l'un habile et l'autre inexpérimenté, ce qui est le comble de l'erreur. Aussi la Chambre a-t-elle adopté la suppression du second ordre, à cause de son ignorance présumée.

On s'imagine que la médecine est une science pure comme les mathématiques, la physique, la botanique, etc. On oublie que pour nous la chose capitale est l'art. Or, la science peut et doit servir de garde-fou à l'artiste : mais la science ne fait ni ne mesure exactement le médecin. Par conséquent, que vous ayez étudié trois ou quatre ans, que

vous soyez ou non bachelier, après dix ans d'exercice, ces différences ont disparu. Je ne veux point dire que les officiers de santé ont plus le sentiment de l'art que les docteurs : ce serait absurde. Tout ce que je prétends, c'est que la différence des grades s'efface absolument devant l'expérience, et que par conséquent il n'est pas sage d'attribuer aux grades et aux diplômes une valeur absolue, ni de supprimer les officiers de santé au profit d'une unité chimérique.

En effet, il n'y aura plus que des docteurs ; mais ces docteurs se diviseront en deux catégories : 1° celle des internes attachés aux grands hôpitaux ; 2° celle des simples étudiants. Eh bien, croit-on qu'il n'y aura pas une plus grande différence entre l'interne des hôpitaux reçu docteur après sept ou huit ans d'études théoriques et pratiques et le simple étudiant reçu docteur après seize inscriptions dans une Faculté de médecine, qu'il n'y en a maintenant entre le docteur et l'officier de santé ? Où est donc l'unité ? Supprimerez-vous les docteurs qui n'ont point été internes, parce que l'internat est la meilleure condition pour devenir bon médecin ? Nous l'avons dit précédemment, l'unité s'établit indépendamment des grades et malgré les grades après quelques années d'exercice. Quant aux grades en eux-mêmes, ils ne donnent à la société que de faibles garanties. Telle est ma conviction depuis qu'il m'a été possible de comprendre les choses de la médecine : on attache une importance exagérée à l'enseignement des Facultés et aux grades qu'elles confèrent. On a fait à cette opinion fausse sur la valeur des grades le sacrifice du second ordre de médecins. Par qui les officiers de santé seront-ils remplacés ? On a dit par les docteurs ; on s'est trompé : les officiers de santé seront remplacés par les renoueurs, les rebouteurs, les bergers et les bergères, pour ce qui est de la chirurgie ; pour ce qui est de la médecine, par les homœopathes *laïques*, c'est-à-dire sans titres, dont le nombre s'accroît tous les jours. On a cru donner une garantie aux habitants des campagnes, tandis qu'on leur a en réalité enlevé celle qu'ils avaient. Mieux eût valu déclarer l'exercice de la médecine complétement libre que d'amener ce résultat indirectement. En effet, avec les pénalités dont sont passibles ceux qui exercent la médecine sans diplôme, peu de gens honorables s'exposeront aux rigueurs de la loi, tandis que les industriels *habiles* sauront toujours les éluder. Enfin, croit-on qu'en plein XIXe siècle les procureurs du roi se mettront à la poursuite des médecins sans titre, et organiseront une persécution en règle d'un bout de la France à l'autre contre les hérétiques de la profession ? Je leur crois trop d'esprit pour soulever contre eux un rire général, et contre les docteurs en médecine une indignation universelle.

Il fallait améliorer et non détruire l'institution des officiers de santé. Rien n'était plus facile. Malheureusement, le plan proposé par M. Flourens était difficilement acceptable, à cause de la multiplicité des conditions et de la complication des exigences. Mais n'était-il pas plus simple d'exiger comme M. de Barthélemy que les études médicales proprement dites fussent les mêmes pour les officiers de santé que pour les docteurs ? La seule différence entre les deux ordres, c'est que les docteurs seuls auraient été bacheliers ès-lettres et ès-sciences. Il y aurait eu tout autant de docteurs qu'aujourd'hui, et de plus des officiers de santé aussi instruits médicalement que les premiers. Tel est le résultat désirable auquel on serait arrivé.

Ainsi que M. de Montalembert le lui a fait observer, c'est le baccalauréat établi par M. Cousin pour les élèves en pharmacie qui a été la pierre d'achoppement pour le principe des deux ordres de médecins. Quand donc verrons-nous s'arrêter le progrès de cette tyrannie du baccalauréat ?

Quoi qu'il en soit, la discussion de la Chambre des Pairs sera reprise sur cette question à la Chambre des Députés, et les députés catholiques ne failliront pas à la tâche que M. de Barthélemy leur a imposée, en établissant aussi clairement qu'il l'a fait, l'utilité, la nécessité des officiers de santé.

J'ajouterai un dernier mot qui ne sera pas de nature à rendre le gouvernement favorable aux deux ordres : c'est que les jeunes gens des petits séminaires qui n'auraient pas de vocation pour les ordres trouveraient dans la condition de médecins, officiers de santé, une carrière ouverte, et enfin une position aussi utile qu'honorable. Or, parmi ces jeunes gens, un assez grand nombre ne saurait suffire aux frais que nécessite le double baccalauréat, et par conséquent ne peut prétendre au doctorat en médecine. Qui pourtant mieux qu'eux saurait pratiquer l'art de guérir et en faire un véritable apostolat ?

Les préliminaires de la loi étant ainsi arrêtés, l'exercice de la médecine ne sera point libre. Il n'y aura qu'un seul ordre de médecins. Il s'agissait de constituer l'enseignement. L'organisation et le siége des Facultés ont été l'occasion de réclamations utiles. Les orateurs catholiques auraient désiré voir le nombre des Facultés augmenté en proportion du nombre des docteurs qui sera désormais nécessaire. Pour nous, nous regrettons qu'il n'ait pas été fait mention de l'organisation du service médical des hôpitaux civils, et que la loi n'ait pas appliqué à tous les grands centres de population la nomination par concours. Que de jeunes médecins de premier mérite seraient flattés d'aller s'établir dans une ville de province s'ils pouvaient compter sur un service d'hôpital ! Du reste, ce que la loi n'a point fait, elle a permis de le faire par ordon-

nance. Devons-nous espérer que le gouvernement comprendra l'importance de cette organisation pour le perfectionnement de la médecine pratique? Or, l'institution du concours serait le plus sûr moyen d'atteindre le but si, de deux concours, l'un avait lieu dans la ville où se trouve l'hôpital et l'autre au siége de l'une des Facultés. Tous les intérêts seraient ainsi sauvegardés.

A propos de l'organisation des Facultés et des écoles, le concours lui-même a été mis en question. Maintenu pour les agrégés et les suppléants, il a été abrogé pour la nomination aux chaires du professorat. M. Cousin, aidé de M. Thénard, a réussi à faire rejeter ce mode de nomination.

Si l'enseignement de la médecine était libre, si des écoles rivales pouvaient s'élever à côté des écoles de l'Etat, le concours serait assurément le meilleur mode de nomination aux chaires des Facultés. Mais en l'absence de l'enseignement libre, le concours est un leurre et une duperie. Ce mode de nomination n'a qu'une fausse apparence de libéralisme. En effet, les Facultés dans ce système se recrutent elles-mêmes, et comme elles n'ont point de concurrence à craindre, elles se recrutent comme elles veulent. La première condition pour être nommé est donc l'amitié des professeurs. Or, les professeurs sont les amis de ceux qui les flattent, et sont les ennemis jurés de ceux qui, plus préoccupés de la vérité que de leurs succès, écrivent et passent librement sur toute question de médecine, et s'exposent à les contredire. Ces médecins sont signalés comme dangereux. Ils peuvent concourir toute leur vie : jamais ils ne seront nommés. C'est une chose avérée aujourd'hui que le meilleur titre aux yeux d'un jury de Faculté est de n'avoir rien écrit, ou de n'avoir écrit que des réclames pour les professeurs. Ainsi par la perspective des concours les Facultés tiennent la littérature médicale sous leur dépendance, et paralysent tout mouvement scientifique dont elles n'ont point donné l'impulsion.

L'abolition du concours rend la liberté aux médecins qui peuvent aspirer au professorat : aussi la Faculté de Paris a-t-elle été profondément émue par ce vote de la Chambre des Pairs. Elle sait bien qu'aux yeux de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, le premier titre ne sera pas de n'avoir rien produit si ce n'est des éloges en l'honneur des membres de la Faculté : aussi ces derniers ont-ils compris que le monopole de la science leur échappait, et que leur influence était diminuée des deux tiers.

Comment se fait-il que deux universitaires comme MM. Cousin et Thénard aient protesté contre le concours! Disons-le, c'est au cri de leur conscience qu'ils ont obéi. Ils savent ce que sont les concours auprès des Facultés!

Le droit d'ouvrir des cours sur les diverses parties des sciences médicales a été maintenu dans la loi. Nous devons ce vestige de liberté au zèle des défenseurs de la liberté d'enseignement. M. le marquis de Barthélemy et M. le comte de Montalembert ont amené la commission d'abord, et la Chambre ensuite, à maintenir le droit des docteurs. Malgré les plus puissants arguments, ils n'ont pu obtenir la liberté des études. Notre reconnaissance n'en est pas moins acquise à de si généreux efforts. C'est aux médecins catholiques à conquérir pour les élèves la liberté des études. Lorsqu'un concert général s'élèvera de toutes les bouches pour en proclamer l'indispensable nécessité, la loi sera réformée sous ce rapport. C'est donc aux professeurs libres à redoubler le zèle pour rendre l'enseignement particulier de plus en plus florissant.

M. le comte de Montalembert a parlé en faveur de l'inamovibilité des professeurs. Inscrire cette inamovibilité dans la loi, c'était assurer l'indépendance des hommes chargés de transmettre la science aux jeunes gens ; c'était consacrer de droit ce qui existe en fait. L'intelligence de la liberté a été incessante dans notre camp, tandis que les universitaires ont reculé devant les conséquences des principes posés par eux-mêmes. Il devait en être ainsi.

Enfin c'est encore au zèle et à l'éloquence des pairs catholiques que l'odieuse institution des médecins cantonnaux n'aura pas lieu, et que les personnes charitables pourront donner quelques secours aux pauvres malades, sans être poursuivies fatalement comme charlatans. Quant à l'institution des médecins *de charité*, c'est un tour de force législatif.

En résumé, le *statu quo* vaut bien la position que la loi nouvelle ferait aux médecins et à la médecine en France. Nous croyons cette loi indigeste, confuse, contraire à la liberté et au bon sens en plusieurs parties. Nous ne pouvons toutefois regretter que M. de Salvandy ait offert aux illustres représentans du catholicisme à la Chambre des Pairs l'occasion de montrer toute la supériorité de leur vues sur celles du gouvernement et de l'Université.

*L'un des Gérants*, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

# FONDATIONS PIEUSES DES FRANÇAIS

## DANS LES ÉTATS DU SAINT-SIÉGE.

Il y a bientôt un an que nous avons appelé l'attention de la Chambre et du pays sur la situation critique des établissements pieux de la France dans les Etats du Saint-Siége. Nous avons raconté comment les établissements avaient été fondés, dans le XVe siècle, pour le soulagement des pèlerins et des pauvres, par les colonies françaises, bretonnes, lorraines et bourguignonnes qui résidaient alors dans la capitale du monde chrétien. Nous avons rappelé comment ces colonies s'étaient successivement agglomérées par la réunion des provinces auxquelles elles appartenaient ; et comment, en vertu des bulles pontificales, elles administraient leurs biens sous les formes d'un véritable gouvernement représentatif. Nous avons exposé comment la révolution de 93 avait frappé ces fondations pieuses dans leurs droits et dans leurs propriétés ; enfin, nous avons montré comment les représentants de la révolution de 1830 avaient éludé les volontés des testateurs et les décisions pontificales qui avaient fait de nos établissements dans les Etats du Saint-Siége le patrimoine des pauvres et des pèlerins.

Cependant nous n'avons pas tout dit ; car, il y a un an, on pouvait encore espérer que l'ambassade serait entravée dans ses usurpations et ses gaspillages par la résistance d'un homme intègre qu'elle-même avait été obligée d'appeler à son secours pour rétablir l'ordre dans les finances des établissements pieux, et qui n'avait répondu à cet appel que dans l'espoir de devenir le tuteur des pauvres et l'exécuteur testamentaire des bienfaisantes volontés des fondateurs de Saint-Louis, Saint-Yves, Saint-Nicolas, Saint-Claude et Notre-Dame-de-Lorette.

On pouvait espérer, il y a un an, la réforme des abus, et notamment la dissolution de la communauté récemment établie à Saint-Louis contrairement à tous les statuts et au préjudice des pauvres pèlerins.

Mais le dernier défenseur de ces pieux infortunés a quitté l'administration de leurs établissements sans pouvoir atteindre son but ; il n'y aura plus auprès de l'ambassade que d'impuissantes protestations contre l'envahissement des droits les plus légitimes et les plus sacrés : c'est donc à la France que nous sommes obligé d'adresser une nouvelle et instante protestation. C'est à la France constitutionnelle que nous devons apprendre comment on viole la Charte, et comment on se joue des dispositions testamentaires les plus formelles, en conférant à l'ambassade le droit d'administrer temporellement et spirituellement nos fondations pieuses. C'est à la France catholique et charitable que nous devons montrer comment on dissipe le bien des pauvres sous les auspices d'une ambassade dont le devoir était de veiller à l'exécution des règlements et des statuts qui assuraient une assistance efficace aux pèlerins français.

Il est vrai que pour légitimer le nouvel ordre de choses on a fait intervenir l'autorité d'un visiteur apostolique ; mais, quelque respectable que soit cette autorité, quelque vénérable que soit personnellement le cardinal qui a rempli les fonctions de visiteur apostolique en 1843, il nous sera permis, sans doute, de lui démontrer que les statuts approuvés par lui sont contraires aux volontés des bienfaiteurs des établissements français, contraires aux bulles des souverains pontifes qui avaient réglé leur administration temporelle et spirituelle ; contraires à la liberté et à l'indépendance de l'autorité spirituelle ; enfin, contraires aux droits garantis par la Charte aux citoyens catholiques.

Avant de faire connaître dans leurs détails les nouveaux statuts rédigés par l'ambassade, nous donnerons une courte analyse des actes de donation, des bulles pontificales et des autres documents qui peuvent mettre dans tout leur jour le but des fondations et les droits de la congrégation chargée de les administrer temporellement et spirituellement.

## I

Nous avons eu sous les yeux les actes de donations entre-vifs et les dispositions testamentaires qui concernent les principales propriétés de nos établissements pieux, et nous pouvons certifier que le

nom de l'ambassade n'est pas même prononcé dans ces actes. La reine Catherine de Médicis, qui aurait pu donner à l'ambassadeur du roi mission de veiller sur les donations considérables qu'elle a faites, s'est adressée exclusivement aux gouverneurs et administrateurs de Saint-Louis ; c'est eux qu'elle a chargés spécialement d'assurer l'exécution de ses volontés. Toutes les autres donations sont également faites à la congrégation et à ses députés; et elles n'ont qu'un seul et même but, celui d'offrir des secours temporels et spirituels aux pèlerins français. Un manuscrit qui faisait partie des archives de Saint-Louis, et qui semble avoir été rédigé en 1653 pour faire connaître particulièrement les institutions de nos fondations pieuses, établit que le pouvoir d'administrer appartient à des députés élus chaque année par la congrégation sans aucune intervention de l'ambassadeur du roi.

Si de ces dispositions générales nous passons à l'examen des dispositions particulières qui ont été établies par les bulles pontificales, nous y trouvons des règles très-précises sur le droit de faire des statuts, sur celui d'élire des députés administrateurs et de nommer les chapelains qui doivent veiller au soin des âmes.

Le droit de faire des statuts et règlements pour l'administration de l'Eglise et de l'hôpital de Saint-Louis a été conféré à la congrégation des Français résidant à Rome, en vertu de la bulle de fondation. Cette bulle, émanée de Sixte IV, contient la disposition suivante : « Nous accordons aux membres de la confrérie de dresser, faire exécuter toutes les ordonnances, statuts qui leur sembleront nécessaires et opportuns pour le gouvernement de ladite congrégation et de l'hôpital, sous les peines qu'il leur plaira d'imposer[1]. « *Confratribus quas-* « *cumque ordinationes et statuta* eamdem confraternitatem et regimen « hospitalis ac pauperum et infirmorum ad illud declinantium lauda- « bile regimen concernentia, *condere, facere et ordinare,* illisque « pœnas de quibus iis visum fuerit imponere, *ut alia circa hæc neces-* « *saria et opportuna* exequi possint... concedimus... » C'est en vertu de cette institution que la confrérie a rédigé et délibéré les premiers statuts de 1500, et qu'elle les a modifiés ou plutôt confirmés dans la

[1] Cette traduction est tirée du Mémoire d'un ancien administrateur des établissements pieux. Le texte latin est extrait d'un exposé de motifs des nouveaux statuts rédigé par un des administrateurs actuels.

suite des temps. Le dernier article du règlement de 1676 a rappelé expressément le droit constituant de la congrégation française dans ces termes : « Les susdits règlement et ordonnance ont été *approuvés « et établis* en pleine et générale congrégation, laquelle commande « et ordonne à tous ceux à qui il appartient de les observer et garder « inviolablement [1]. »

Quant à la forme de l'administration de la confrérie, elle a été réglée également par le Pape Sixte IV, lorsqu'il a donné à cette confrérie l'église de Saint-Sauveur, celle de Saint-André, et un hôpital du nom de Saint-Jacques-le-Majeur, pour être réunis à l'église et à l'hôpital de Saint-Louis. Le souverain Pontife a statué que les biens de ces propriétés incorporées à l'église de Saint-Louis devaient être gouvernés et administrés, *au temporel comme au spirituel*, par deux recteurs et autres agents éligibles chaque année *ad hoc* par la congrégation. « Perpetuò univit et incorporavit, ut fructus et bona in « spiritualibus et temporalibus gubernari et administrari deberent per « duos rectores et alios ministros ad id per universitatem seu congre- « gationem curialium singulis annis eligendos et deputandos [2]. »

Pour se conformer à cette disposition, la confrérie avait établi, par les statuts de 1500, qu'elle choisirait les députés au scrutin ; et, si l'ambassadeur a été appelé à intervenir, c'est uniquement pour proclamer les suffrages obtenus [3].

[1] Cette citation est tirée de la même source que la première.

[2] Mémoire tiré des archives de Saint-Louis.

[3] Voici le texte du statut relatif à l'élection des députés ou recteurs de la congrégation :

« Lorsque la congrégation sera réunie pour l'élection des recteurs et « officiers, les anciens recteurs proposeront le mode d'élection en usage, « exhorteront tous les confrères à nommer des personnes dignes, et se- « ront les premiers à donner leurs votes, ensuite les prélats, ensuite les « autres successivement ; et leurs votes seront inscrits par le notaire de « Saint-Louis. Alors le *protecteur* de la nation, s'il est présent, ou, s'il est « absent, l'ambassadeur du roi, ou, si l'un ni l'autre n'est présent, le *plus « ancien* des recteurs, lorsque les votes auront été lus, collationnés, « examinés et publiés, proclamera les suffrages sans s'écarter de la *ma- « jorité* et de la plus saine partie de la *congrégation*, donnera ordre au « notaire de publier à haute voix l'*élection*, *création* et *députation* des offi- « ciers, et fera dans la même congrégation accepter les offices et enre- « gistrer l'acceptation. »

Enfin une autre bulle de Sixte IV avait ordonné que les supérieurs et chapelains préposés au soin des âmes seraient choisis et nommés par ces mêmes recteurs : « Statuentes quod animarum cura per ido« neos capellanos seu vicarios *ad nutum rectorum,* camerariorum et « procuratorum ecclesiæ erectæ et hospitalis *instituendos et amoven*« *dos*[1]. »

Nous devons ajouter que ces dispositions ont été respectées pendant trois siècles par les visiteurs apostoliques qui ont été appelés à conserver le bon ordre dans l'administration des établissements pieux. Un bref de Grégoire XV, de 1622, a apporté une seule modification à ces règlements canoniques : il a attribué à l'ambassadeur du roi très-chrétien le droit de *concourir* à la nomination de plusieurs employés, quand il serait à Rome, sans cependant enlever à la congrégation ses droits antérieurs. « Superior, subsuperior, sacrista, « subsacrista, unà cum dictis vicariis seu curatis et capellanis, *sint* « *sicuti priùs* ad nutum amovibiles, ità tamen quod... id fiat *scientia* « *et interventu* prædicti regii oratoris quando sit in curia[2]. »

Si on veut élever quelque doute sur le sens de ce bref, et voir dans les mots *scientia et interventu* plus qu'un *droit de concourir* à la nomination des supérieurs et autres ecclésiastiques ci-dessus désignés, nous invoquerons ici le témoignage d'un des derniers ambassadeurs du roi à Rome, du comte de Pressigny, qui s'exprimait dans les termes suivants touchant les droits de l'ambassade et ceux de la congrégation :

« La congrégation de 1500 a été tenue devant l'ambassadeur du

[1] Ce texte est extrait de l'exposé des motifs déjà cité.

[2] Ce texte a été relevé à la secrétairerie des brefs sur l'original. L'auteur de l'exposé des motifs des nouveaux statuts a traduit les mots *scientia et interventu regii oratoris* par ceux-ci : avec l'intervention *et l'agrément* de l'ambassadeur; car on avait besoin de trouver ce mot agrément pour pallier ce que nous verrons plus bas dans les nouveaux statuts. Mais un traducteur plus ancien et plus désintéressé, l'auteur du Mémoire cité plus haut, a traduit ce passage dans les termes suivants : « Tous les chapelains seront toujours amovibles, comme auparavant, au gré de la congrégation, en sorte néanmoins que la congrégation, pour admettre ou pour exclure le supérieur, le vice-supérieur, le sacristain et les vicaires-curés de Saint-Louis et Saint-Yves, agira d'intelligence et de concert avec M. l'ambassadeur du roi à Rome, s'il est en cour. »

« roi, Mgr Robert, évêque de Tréguier ; or, quoique évêque, il n'a « voulu concourir à la confection des règlements et statuts que *par « sa présence ;* pour ne pas entraver la liberté de la congrégation, il « n'est intervenu en rien, *il n'a pris part à aucune nomination, à au- « cun vote, à aucune correction.* M. Noël Bruslart de Sillery, ambas- « sadeur en 1622, laissa la même liberté au cardinal Ubaldin et à la « *congrégation,* pour les *nominations surtout,* et ne se réserva que le « visa et approbation des comptes annuels et la participation de « quelques cas particuliers. Voilà, ajoutait M. de Pressigny, un motif « suffisant pour m'empêcher d'accepter le titre de visiteur apostoli- « que, afin de ne pas mêler les droits de l'ambassade avec ceux de « la congrégation, et de laisser chacun dans ses attributions relatives « et dans son *indépendance* réciproque, afin que mes successeurs « *n'empiètent pas sur la congrégation et ne tarissent pas ainsi la « source des aumônes et des fondations.*» (Extrait du Mémoire déjà cité.)

Remercions M. de Pressigny d'avoir prévu ce qui arrive aujourd'hui, c'est-à-dire que les empiétements de ses successeurs tariraient un jour la source des aumônes. Remercions-le d'avoir prouvé d'avance qu'attaquer les empiétements de l'ambassade, c'est en même temps défendre la cause des pauvres et des pèlerins. Remercions-le d'avoir constaté hautement que, sous les rois très-chrétiens, les ambassadeurs, lors même qu'ils étaient évêques, s'étaient bornés à viser les comptes annuels, et avaient laissé la confrérie rédiger librement ses statuts, nommer les administrateurs, choisir les chapelains, et disposer des biens qui lui avaient été confiés dans des vues charitables.

Aujourd'hui que la religion catholique a cessé d'être celle de l'État, que le divorce est consommé entre l'Eglise et la royauté, on se demandera avec étonnement comment l'ambassadeur du roi des Français aurait acquis des droits que ses prédécesseurs n'avaient pas ; comment la confrérie française aurait cessé d'être la tutrice légitime des pauvres et des pèlerins, lorsqu'elle tient ce mandat des bulles pontificales et des dispositions testamentaires de plusieurs générations de bienfaiteurs.

Qu'a de commun, en effet, le représentant d'un État qui n'a plus de religion avec une congrégation catholique instituée pour veiller au soulagement des âmes pieuses, pour faire des règlements de sacristie, pour jouir de prérogatives ecclésiastiques ? Il est évident que ces matières sont moins que jamais du ressort du pouvoir temporel, et

qu'il lui est interdit constitutionnellement de s'en occuper, si ce n'est pour protéger à Rome la liberté de la congrégation française comme les droits de tous les autres citoyens.

Cependant c'est ce même pouvoir qui, en 1843, s'est emparé du droit de modifier les statuts des établissements pieux ; c'est sous l'empire des principes de liberté proclamés en 1830 qu'il a substitué à une charte délibérée une charte octroyée ! Et quelle charte !

En voici les principales dispositions [1] :

L'ambassadeur nomme les députés administrateurs des établissements pieux ; il en augmente ou diminue le nombre selon son bon plaisir. (Décret du cardinal Orioli.)

L'ambassadeur nomme et révoque les chapelains de sa seule autorité, et choisit le supérieur parmi les chapelains. (Art. 1er des nouveaux statuts.)

Le supérieur doit veiller à ce qu'il n'arrive rien dans la communauté qui *puisse ne pas mériter l'agrément* (*sic*) de M. l'ambassadeur, lequel désigne les ecclésiastiques qui doivent officier dans les circonstances solennelles. (Art 2, *id.*)

De jeunes ecclésiastiques peuvent être admis à Saint-Louis ou renvoyés, selon le bon plaisir de M. l'ambassadeur. Ces pensionnaires, comme les chapelains, doivent soumettre leurs études à la direction de ce même supérieur, qui ne doit pas permettre qu'il arrive quelque chose dans la communauté qui puisse ne pas mériter l'agrément de M. l'ambassadeur. (Art. 2.)

Enfin, pour mettre le comble à cette intrusion inouïe du pouvoir temporel dans une communauté religieuse, l'art. 24 dispose que les prédicateurs qui seront invités à faire des instructions religieuses devront être autorisés par M. l'ambassadeur.

Il n'y aurait plus qu'à donner la soutane et la tonsure à M. l'ambassadeur pour en faire un véritable général d'ordre ; et on ne comprendrait pas comment l'illustre visiteur apostolique aurait pu approuver cette sujétion du pouvoir spirituel au pouvoir temporel, si on ne voyait dans son décret qu'il a cru confirmer simplement une organisation existante. Voici, en effet, les paroles du cardinal Orioli : « *Administratio, ut aiunt, sive congregatio deputata super administratione* PERSEVERET ET MANEAT *ut hactenus factum est.* Que la congrégation députée pour l'administration reste comme jusqu'à ce jour. »

[1] Voyez l'appendice.

Si le cardinal Orioli ajoute : « Sous la dépendance de l'ambassadeur, qui augmentera ou diminuera le nombre des députés, selon qu'il le jugera utile, *cum dependentia a regio oratore, qui etiam ex majori, vel minori virorum numero, prout magis expedire judicaverit, eam componere possit;* » si par cette disposition le cardinal déroge aux bulles et aux statuts anciens, c'est par erreur, c'est parce qu'il s'en est rapporté à ce qu'on lui a dit, *ut aiunt;* sa bonne foi a été surprise par des renseignements inexacts. Si le cardinal Orioli a donné à l'ambassadeur le droit de nommer les chapelains que les bulles avaient accordé à la congrégation, c'est par suite d'une erreur semblable.

Nous ne ferons pas la critique de toutes ces erreurs et de toutes ces illusions, mais nous n'admettrons pas que les bulles anciennes puissent être annulées par le décret d'un visiteur apostolique. C'est une maxime du droit canonique que l'inférieur ne peut abroger la loi du supérieur : *Legatus Papæ non potest facere statuta contra jus commune canonicum, quia inferior non potest tollere legem superioris*[1]. Nous ne blâmerons personne d'avoir appelé Louis-Philippe *roi très-chrétien des Français;* mais nous sommes fondé à dire que cette qualification ne peut ni changer la nature de notre gouvernement, ni dépouiller les catholiques de la liberté et de l'indépendance garanties par la Charte, ni subordonner une communauté religieuse au bon plaisir d'un ambassadeur. On se récrie beaucoup, en France, contre la soumission des Jésuites à leur général; on la trouve inconciliable avec les principes de la Charte; mais l'autorité de M. l'ambassadeur sur la communauté de Saint-Louis n'est pas moins absolue et beaucoup plus arbitraire; car il dépend uniquement de son caprice de recevoir et de renvoyer chapelains et pensionnaires, pour peu qu'on cesse de mériter son agrément par un fait ou une parole quelconque.

On nous dira peut-être que M. le supérieur actuel n'est pas amovible *ad nutum*, comme le reste de la communauté, et qu'il ne peut être révoqué que par une décision expresse du gouvernement du roi (art. 1). Mais qu'importe cette exception toute personnelle, si elle n'affranchit pas le supérieur du joug du pouvoir temporel, et si la communauté de Saint-Louis ne reste pas moins soumise de la manière la plus absolue au bon plaisir de ses maîtres temporels de Paris ou de Rome?

L'an passé, en signalant pour la première fois la formation de la

[1] *Innocent. in cap. ult. vers. stat.*

nouvelle communauté de Saint-Louis, nous avons écrit ces lignes : « Le désordre était au comble (dans nos établissements). Au lieu de « remédier au mal en rétablissant les anciens statuts, on s'en est « écarté plus que jamais; on a établi une organisation nouvelle, *une « sorte de séminaire* sous la direction de l'ambassade et d'un ecclé- « siastique nommé par elle. Le but de cette transformation était de « créer une pépinière d'ecclésiastiques disposés à seconder les vues « secrètes du gouvernement, soit en France, soit auprès de la cour « de Rome elle-même. Nous ne voulons pas croire que le recteur ap- « pelé à diriger le nouveau *collége ecclésiastique* ait répondu à l'at- « tente de l'ambassade dans ses dernières négociations avec le Saint- « Siége ; mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il s'est placé « dans une situation fausse, et il doit s'en apercevoir lui-même en « voyant que les ecclésiastiques venus à Rome pour faire des études « sérieuses s'éloignent du séminaire peu canonique où on avait voulu « les attirer. »

Lorsque nous avons exprimé ces appréhensions, on s'est récrié avec peu de convenance et beaucoup d'amertume contre notre langage ; cependant, nous le demandons à tout homme de bonne foi, n'est-elle pas fausse la situation de ce supérieur directement subordonné à un pouvoir rationaliste ? Ne risque-t-il pas, malgré la piété que nous ne lui avons jamais contestée, de manquer à ses devoirs envers Dieu, lorsqu'il est tenu de mériter l'agrément des hommes pour tout ce qui se passe dans sa communauté ? *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* Enfin n'est-il pas permis de voir un collége ecclésiastique, une sorte de séminaire dans cette communauté où l'on admet des chapelains et des pensionnaires qui suivent des cours d'études religieuses ? Pouvions-nous y voir autre chose quand nous avions lu les lignes suivantes dans l'exposé des motifs de l'institution nouvelle : « Ainsi reconstituée, la communauté de Saint-Louis, outre les obliga- « tions relatives à l'acquit des fondations pieuses, serait destinée à « offrir un *asile de hautes études* sur le droit canon, l'histoire, l'ar- « chéologie chrétienne, la prédication, ouvert pour trois ans *à de « jeunes prêtres français* récemment sortis des séminaires » ?

Après tout, il importe peu de savoir quel nom il convient de donner à la communauté de Saint-Louis. La question que nous avons posée et que nous posons de nouveau est plus sérieuse : il s'agit de savoir si la communauté de Saint-Louis est une institution canonique et con-

stitutionnellement établie; si le cardinal Orioli a pu substituer sa décision à celle de plusieurs papes; s'il suffit qu'un gouvernement rationaliste prenne à Rome les allures d'un gouvernement très-chrétien, qu'il aille à la messe, aux exercices pieux, et peut-être même à confesse, pour que la charte cesse d'exister et qu'une communauté religieuse soit gouvernée comme une école militaire. En un mot, il s'agit de décider si les bulles canoniques et les chartes constitutionnelles ne sont pas antérieures et supérieures à tous les visiteurs et à tous les ambassadeurs.

Nous pourrions signaler encore d'autres usurpations, accomplies sans le concours du visiteur apostolique, relativement à la réunion des assemblées annuelles et à la comédie qui se joue pour donner à l'omnipotence de l'ambassade un semblant de légalité; mais nous ne voulons pas prolonger cette discussion, nous en avons dit assez pour établir les droits de la congrégation. Nous terminerons cette première partie par un rapprochement qui peut-être est déjà venu à l'esprit du lecteur; nous remarquerons que c'est le même intérêt, c'est-à-dire un intérêt politique, qui a commandé à Saint-Louis l'établissement d'une communauté nouvelle et à Saint-Denis l'organisation d'un chapitre nouveau. On a présenté d'humbles prières au Saint-Siége pour qu'il daignât faire visiter et corriger la communauté de Saint-Louis, *humiles preces visitandi et corrigendi;* et on a dérogé aux maximes gallicanes jusqu'au point de donner juridiction au Saint-Siége sur le chapitre de Saint-Denis. Nous sommes loin de contester l'importance de ces concessions de principes, et nous sommes heureux d'en prendre acte aujourd'hui; mais, en même temps, il faut bien reconnaître que, si on a payé au Saint-Siége le tribut d'une apparente soumission, si on s'est mis en contradiction avec soi-même, on a obtenu ce qui est aujourd'hui l'objet de l'ambition de tous les ministères, ce qui les console de toutes les critiques, c'est-à-dire des fonds à manipuler et des emplois à distribuer au profit de la corruption électorale et parlementaire [1].

## II.

Depuis longtemps l'administration des établissements pieux était

[1] En plaçant ici la communauté de Saint-Louis et le chapitre de Saint-Denis sur le même plan, nous n'avons pas entendu que leur situation fût la même. Le chapitre de Saint-Denis est institué canoniquement; la communauté de Saint-Louis nous semble au contraire dépourvue de toute sanction canonique ou constitutionnelle.

tombée, en réalité, dans les mains de l'ambassade. Les nouveaux statuts n'ont fait que donner une apparence légale à ce qui existait avant 1843; car c'étaient déjà le premier secrétaire et le clerc de l'ambassade qui concentraient dans leurs mains la direction temporelle et spirituelle des établissements pieux.

Nous venons de juger cette administration en principe, nous allons la juger à l'œuvre.

Voici les résultats financiers des deux périodes quasi-décennales, de celles de 1822 à 1831, et de celle de 1831 à 1840; leur rapprochement est significatif.

| | |
|---|---|
| La première a placé ou mis en réserve | 15,696 écus romains. |
| Elle a laissé des restes à recouvrer pour environ | 11,413 écus. |
| Elle a amélioré les immeubles et augmenté leur produit d'un revenu annuel de 1,586, représentant à 5 pour 100 un capital de | 31,920 écus. |
| Total des bonifications de cette période | 59,029 écus, |

qui équivalent à 218,756 fr. 60 c. de notre monnaie[1].

La seconde période avait un excédant annuel de 1,875 écus sur les dépenses présumées; elle pouvait réaliser les mêmes bonifications que la première, et cependant elle n'a fait aucun placement, aucune économie. Les dépenses imprévues, les crédits supplémentaires, et par-dessus tout une incurie sans exemple, ont absorbé ces excédants de recettes et n'ont laissé dans la caisse que le déficit. C'est cet état de choses qui a déterminé l'ambassadeur à prier, en 1844, un des notables de la colonie de venir rétablir l'ordre dans les finances.

En acceptant cette mission, le nouvel administrateur a déclaré, comme nous l'avons dit plus haut, que s'il prenait part à la gestion des intérêts matériels des établissements pieux, il entendait respecter scrupuleusement les volontés des fondateurs et restituer aux pauvres le patrimoine qui leur avait été légué. L'ambassadeur ne paraissait pas contraire à cette exigence; cependant le nouvel administrateur s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait pas renverser les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de son unique vœu, et il offrit sa démission. La lettre qu'il a écrite à ce sujet doit trouver place ici,

[1] Dans notre écrit de l'an dernier, nous n'avions pas donné un tableau aussi complet de la période de 1822 à 1831.

car elle précise l'état de la question d'une manière qui ne laisse rien à désirer.

« Rome, 8 avril 1846.

« Monsieur le ministre. »

L'auteur rappelle d'abord qu'il a été nommé député le 25 novembre 1844, et il continue en ces termes : « En prenant avec mes « honorables collègues la responsabilité de la gestion des intérêts « matériels de nos établissements, je devais me considérer comme un « des exécuteurs testamentaires de ceux qui les ont fondés, et par « conséquent comme un des tuteurs des pauvres. Cette même pensée « m'a soutenu jusqu'ici, et lorsque je rendrai mes comptes, votre « excellence pourra voir que mes efforts n'ont pas été tout à fait sans « succès. Cependant j'aurais pu faire beaucoup plus si je n'avais pas « sans cesse été entravé par des tendances et des exigences entiè- « rament opposées au but que je me proposais d'atteindre. Long- « temps j'ai espéré de vaincre ces difficultés et de faire triompher la « volonté des fondateurs en faveur des pauvres ; mais aujourd'hui il « me semble que la lutte devient trop inégale, et les intérêts géné- « raux que je voulais tenir étant menacés de faire place *à d'autres « intérêts auxquels je ne dois ni mon temps ni mon repos,* j'ai pris la « résolution de me retirer, et je viens, monsieur le ministre, vous « prier de bien vouloir accepter ma démission.

« Recevez, etc. Hip. ARQUIER. »

M. Rossi ne voulut pas accepter cette démission, et fit des efforts que nous nous plaisons à reconnaître, pour conserver l'administrateur intelligent et intègre qui avait commencé à rétablir l'ordre dans les finances ; de son côté, celui-ci céda aux instances de l'ambassade et continua à s'occuper de l'administration jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle il présenta son rapport sur l'état financier des établissements pieux et demanda qu'il fût déposé dans la salle des réunions huit jours avant la séance annuelle de la congrégation, afin que chacun pût prendre connaissance des faits et délibérer sans surprise.

Mais cette demande fut rejetée ; on ne permit pas même que le rapport de M. Arquier fût communiqué à la congrégation, réunie pour la forme ; le clerc de l'ambassade, qui était ordinairement chargé de faire les rapports, fut appelé à en improviser un pour la circonstance, et M. Arquier fut invité quelques jours après, comme tout le monde, à venir donner son approbation à ce rapport. En réponse à cette

invitation, M. Arquier écrivit à l'ambassadeur la lettre suivante :

« Monsieur l'ambassadeur,

« D'après ma dernière entrevue avec M. le prince de Broglie, dont « vous ignorez peut-être le sujet et les résultats, il ne m'est pas pos- « sible d'accepter l'invitation que vous me faites d'assister le 19 cou- « rant à la congrégation générale des pieux établissements français « que vous avez convoquée, sous votre présidence, dans votre palais « pour entendre la lecture du rapport de la députation administra- « tive sur la gestion des exercices 1844 et 1845. Mon rapport sur « l'état actuel de ces pieux établissements accompagnant ma reddi- « tion de comptes, dont il était l'explication, ayant été rejeté pour « des raisons que je ne puis admettre, parce qu'elles ne me semblent « pas légitimes, je ne puis approuver, par ma présence à cette séance, « un nouveau rapport de commande, improvisé sur mes chiffres, « sans ma participation, et qui ne contient qu'une partie de la vérité « que tous les conseillers sont appelés à connaître.

« Veuillez, etc. *Signé*, Hip. ARQUIER. »

Voici la réponse de M. Rossi ; elle constate la loyauté et le zèle de M. Arquier, et par là elle donne un grand poids aux critiques que nous allons emprunter au rapport de cet administrateur.

« Monsieur,

« Vous m'avez fait savoir dans le courant de l'hiver dernier que « des motifs impérieux vous décidaient à m'offrir votre démission « des fonctions de membre de la députation des pieux et *royaux* [1] « établissements qui vous avaient été conférées par mon prédéces- « seur.

« Je vous priai alors de vouloir bien ajourner pour quelque temps « encore l'accomplissement d'une résolution si regrettable pour l'ad- « ministration des pieux établissements.

« M. le prince de Broglie, président de la députation administra- « tive, m'informe aujourd'hui que vous persistez dans votre pre- « mière détermination et qu'aucune instance n'a pu vous amener à « la retirer. Il ne me reste donc plus, monsieur, pour me conformer « à votre désir, qu'à accepter la démission que vous m'avez offerte « et à vous renouveler l'assurance de ma *pleine satisfaction de la ma-*

[1] Aujourd'hui on met du *royal* partout.

« *nière dont vous vous êtes acquitté pendant deux ans d'une tâche dé-*
« *licate et laborieuse.*

« L'administration des pieux établissements gardera le souvenir des « service que votre gestion lui a rendus [1].

« *L'ambassadeur du roi,* *Signé* : Rossi. »

Nous passons condamnation sur la contradiction qui existe entre ces éloges officiels pour les travaux de M. Arquier et la suppression du rapport de ce même administrateur. Le lecteur doit avoir hâte, comme nous, de connaître la teneur même de ce rapport et les révélations qu'il a paru si urgent de dissimuler [2]. Nous allons satisfaire son impatience.

L'auteur établit qu'à la fin de 1844 il a été impossible de présenter un rapport. Le compte fourni par le caissier, pour être soumis à l'approbation de la congrégation, *se trouvait faux sur presque tous les points* [3]. Il a fallu ajourner la réunion annuelle pour se donner le temps de faire des investigations, dont le résultat a été de découvrir que *des feuillets avaient été enlevés, des chiffres raturés, des recettes amoindries, des paiements grossis;* qu'en un mot la comptabilité ne présentait que *confusion, inexactitude et fausseté.*

Une personne aurait été d'avis que les biens des pauvres ne devaient pas *être administrés avec cette rigueur,* qu'on devait tirer du comptable infidèle tout ce qu'on pouvait et *poser une pierre sur le reste* [4]. Le rapporteur, pour démontrer que cette proposition était

[1] Voici le souvenir que l'ambassade a gardé de cette gestion. L'administrateur est banquier; il avait employé un de ses commis pour l'assister dans les pénibles détails de l'administration de Saint-Louis. L'ambassade lui a enlevé ce commis sans le prévenir.

[2] Nous connaissons à peine M. Arquier; nous ne l'avons vu que deux fois pendant notre séjour d'environ trois ans à Rome. Ce n'est pas de lui que nous avons reçu communication des lettres ci-dessus indiquées, ni du rapport dont nous allons donner l'analyse; mais nous tenons ces documents pour certains, et nous affirmons que le public peut y ajouter foi.

[3] Dans cette analyse, tous les mots soulignés sont empruntés au texte même du rapport.

[4] « Comme il est revenu de source certaine à votre rapporteur qu'une personne appelée avec l'administration à protéger et à défendre les intérêts des pauvres, révoquait en doute la vérité des détournements du sieur...., du moins dans un aussi grande étendue; comme il paraît aussi

trop préjudiciable aux fondations pieuses, établit que les détournements pouvaient être évalués à 13,401 écus romains, ou 72,837 fr. 87 c. de notre monnaie[1].

Le rapporteur, examinant ensuite les dépenses effectuées par l'administration, prouve que tous les legs pieux n'ont pas été acquittés; que l'on a fait des économies considérables sur les aumônes et les dots; qu'il reste à acquitter sur les aumônes 2,876 écus, sur les messes environ 2,000, sur les dots 4,190, en tout 9,066 écus, ou 48,956 fr. 40 c. Ainsi les pauvres et les pèlerins, grâce à l'administration de l'ambassade pendant quelques années, ont perdu sur leur patrimoine 72,837 fr. 87 c. d'une part et 48,956 fr. 40 c. de l'autre, en tout 121,794 fr. 37 c.

La somme de 48,956 fr. 40 c., prélevée sur les aumônes et autres obligations pieuses, a été affectée aux dépenses de la communauté nouvelle, au moins en partie, par décision spéciale de l'ambassade. M. Arquier le dit expressément dans son rapport[2]. Il est certain que déjà on peut évaluer à 8,128 écus romains, soit 43,891 fr. 20 c., l'excédant des dépenses que cette communauté a imposées aux établissements pieux dans l'espace de trois ans. Cet excédant consiste en frais divers d'établissements et en augmentations de traitements

certain qu'elle aurait avancé que les biens d'une œuvre pie ne s'administrent pas comme les autres biens; que l'on eût dû absoudre notre comptable infidèle, ou du moins en tirer de suite ce que l'on aurait pu et poser une pierre sur le reste, nous devons à notre honneur et à notre dignité de repousser un tel langage et de le réfuter, etc. »

(*Extrait du rapport de M. Arquier.*)

[1] Le rapporteur reconnaît que l'ambassadeur lui a prêté son appui (c'est bien le moins) pour forcer le comptable infidèle à donner une hypothèque sur ses biens; mais il doute que cette créance soit réalisable. On nous a même assuré depuis que l'ambassade avait négligé les précautions qui pouvaient assurer la rentrée des 43,891 fr. 20 c.

[2] Voici un extrait du rapport de M. Arquier à ce sujet: « Au 15 septembre 1841, époque où la communauté fut à moitié inaugurée à Saint-Louis, M. de Latour-Maubourg, prévoyant une partie des grandes dépenses que ce nouvel état de choses devait occasionner à l'œuvre, et sachant que la caisse, qui se trouvait sans ressources, avait néanmoins 50,000 fr. de dettes à payer, M. de Latour-Maubourg arrêta, par décision spéciale, qu'il ne serait plus donné à l'avenir aux pauvres français à Rome que 80 écus par mois de secours ordinaires, et 20 à Lorette; c'est donc 594 écus par an, ou 3,228 fr. 25 c. qui étaient retranchés aux pauvres. »

accordées aux chapelains, à divers employés de l'ambassade, aux recteurs de Saint-Nicolas et de Saint-Claude, etc.

Pour faire face aux besoins de la caisse des fondations, M. Arquier avait été obligé d'emprunter, dès le début de son administration, 6,000 écus, qui, ajoutés à 3,000 écus empruntés précédemment pour parer aux besoins les plus urgents, étaient venus grever les fondations pieuses d'une dette de 9,000 écus. M. Arquier expose qu'en présence de cette situation difficile, et dès le début de ses fonctions, il avait cru devoir écrire une lettre à l'ambassadeur pour appeler son attention sur l'excédant des dépenses que la communauté avait causées aux établissements pieux, pour démontrer l'impossibilité, en maintenant cette communauté, de pourvoir aux dépenses les plus nécessaires des églises et des maisons, qui se trouvaient la plupart dans un *fâcheux état* et qui devenaient peu à peu *inhabitables.* Enfin, il avait terminé sa lettre en disant :

« *La communauté compromettra l'avenir des établissements,* qui « s'appauvriront de jour en jour, et l'on arrivera, par une consé- « quence inévitable, à ne pouvoir plus satisfaire aux volontés testa- « mentaires, chose cependant si sainte et si sacrée, qu'il semble « qu'il ne soit pas permis d'en éluder la pleine et religieuse exé- « cution. »

Non content de rappeler cette lettre dans son rapport, M. Arquier ajouta :

« Voilà ce que, trois mois après son entrée dans l'administration, » votre rapporteur exprimait à M. Latour-Maubourg, *qu'il ne croyait* « *pas assez éclairé* sur la position de nos établissements. Si l'on n'a « pas daigné faire attention à ces considérations, *qui sont encore les* « *mêmes aujourd'hui, parce que l'état de choses n'a pas changé, s'il* « *n'est devenu pis,* il a du moins la consolation d'avoir obéi au cri de « sa conscience et d'avoir rempli son devoir de vrai et fidèle admi- « nistrateur du bien des pauvres. »

M. Arquier termine son rapport en déclarant qu'il avait demandé un inventaire du mobilier de Saint-Louis, accru, par les soins de la communauté, d'objets divers, afin de constater la différence qui se trouvait entre la valeur primitive et l'estimation présente. Cet inventaire s'est fait attendre fort longtemps, et lorsqu'il a été présenté, il a été impossible de s'y reconnaître; M. Arquier a demandé en vain qu'il en fût dressé un nouveau, suivant les règles prescrites par les

statuts de 1500. Quant à l'inventaire de la sacristie, il n'a pas même été présenté. Enfin, le rapporteur déclare, qu'en vertu d'un droit conservé aux administrateurs par le nouveau règlement lui-même (art. 52), il a demandé à l'économe de la communauté de lui communiquer ses registres ; mais il paraît que M. l'économe, qui est un des chapelains, aura craint de faire quelque chose qui *ne méritât pas l'agrément de son supérieur et de M. l'ambassadeur*, car il n'a pas même daigné répondre à la demande de M. l'administrateur. Ainsi on ne s'est pas contenté de cacher la vérité au public en refusant de communiquer le rapport de M. Arquier à la congrégation, on a même voulu empêcher le rapporteur lui-même de connaître les faits sur lesquels il était appelé à établir un rapport !

On peut se faire une idée des abus qui existent à Saint-Louis, lorsque, malgré tous ces mystères, le désordre, le déficit, l'oubli des vœux les plus sacrés et les prodigalités les plus irrégulières ont pu être constatés par un administrateur intègre, dont l'ambassade elle-même a été obligée de reconnaître hautement et officiellement les bons et loyaux services.

Nous ne parlerons donc pas des abus sans nombre qui ont été la conséquence du désordre que nous venons de signaler ; nous ne dirons rien des faveurs pécuniaires et honorifiques accordées aux anciens chapelains qui n'ont pas voulu se soumettre au nouveau supérieur ; notre plume se refuse à énumérer des frais de bureau, de ménage et de cuisine alloués aux créatures des créatures de l'ambassade [1]. Mais nous demanderons pourquoi on a empêché le dernier représentant des pauvres et des pèlerins de rattacher Saint-Louis à son ancienne origine en créant un aumônier des pauvres qui aurait eu mission de les visiter, de les consoler et d'instruire leurs enfants ; pourquoi on a repoussé la proposition aussi juste que charitable de faire ouvrir les hôpitaux de Rome aux pèlerins français, afin de suppléer à l'hôpital qu'on a aboli pour donner des logements à des pensionnaires qui ne sont pas même venus [2]. Nous demanderons pour-

[1] On lit dans le rapport de M. Arquier le passage suivant : « Votre rapporteur avait positivement refusé de payer une assez forte somme que réclamait pour des fournitures de bureau une personne de l'administration, qui est dans l'usage tous les ans de mettre ainsi l'Œuvre à contribution pour les services qu'elle prétend lui rendre. »

[2] M. Arquier a fait ces deux propositions inutilement.

quoi, malgré les pieuses libéralités de nos pères, la France seule n'a plus un seul lit à donner aux pèlerins qui arrivent exténués aux tombeaux des Apôtres [1]; pourquoi il n'y a plus qu'une pierre froide à la porte de Saint-Louis, où on voit ces pieux voyageurs attendre tristement qu'on les adresse au pénitencier de Saint-Pierre, qui est obligé de les adresser à son tour à l'ambassade pour y recevoir une modique aumône. Nous demanderons pourquoi on renvoie ainsi de malheureux chrétiens d'Hérode à Pilate, quand les bulles de Sixte IV devaient leur garantir *les précieux* bienfaits de l'hospitalité, quand ce souverain Pontife y avait contribué lui-même en cédant à la confrérie française, pour élever l'église et l'hôpital de Saint-Louis, des terrains sanctifiés par la piété des païens eux-mêmes [2]. Est-ce qu'on voudrait déshériter la France de l'honneur que lui a fait Sixte IV en la choisissant pour perpétuer en ce lieu l'exemple de la charité ? Est-ce qu'on voudrait fermer les portes de Rome au petit nombre de pèlerins qui y viennent encore? Est-ce qu'on aurait résolu de décourager la piété elle-même pour satisfaire plus librement aux besoins d'une communauté dont un pouvoir rationaliste a pris les clefs, et dont il peut ouvrir et fermer les portes selon l'intérêt de sa politique? Est-ce qu'on espère jouir sans scrupule et sans trouble de cette dotation de fonds secrets prélevée par l'ambassade sur le patrimoine sacré des pauvres et des pèlerins ?

Nous espérons, nous, qu'on sera forcé de revenir sur la violation des bulles pontificales et des statuts établis en vertu de ces bulles; nous espérons que l'opinion publique protestera enfin contre le mystère dont on a voulu entourer les comptes d'une administration d'intérêt public; nous espérons qu'on ne gaspillera pas toujours la dotation des chrétiens qui vont demander à la religion la consolation de leurs douleurs et de leurs infortunes. Car nous avons confiance dans la justice et la piété de l'illustre visiteur apostolique mieux informé! Nous avons confiance surtout dans la haute juridiction du

[1] L'Espagne elle-même, malgré les révolutions qu'elle a éprouvées, a respecté le patrimoine de ses pèlerins. Ses fondations pieuses sont toujours consacrées au soulagement des pauvres que la piété conduit à Rome; ils y reçoivent une hospitalité généreuse et prévoyante. Les catholiques qui viennent à Rome pour obtenir des dispenses reçoivent eux-mêmes des subsides pendant la durée de leur séjour.

[2] Voyez à l'appendice n° 2, la légende conservée à Saint-Louis à ce sujet.

souverain Pontife, que la Providence semble avoir donné à Rome et au monde pour faire revivre dans notre siècle les lois de la justice, de la vérité, de la charité et de la fraternité chrétiennes !

Le duc de VALMY,
*ancien député.*

Rome, mai 1847.

---

## APPENDICE.

N° 1. *Extrait des statuts disciplinaires des pieux établissements français dans les Etats du Saint-Siége. — Rome* 1845.

### DÉCLARATION DU VISITEUR APOSTOLIQUE.

Auctoritate Nobis a Sanctissimo Domino Nostro Gregorio Papa XVI oretenus clementissime tributa, veluti a Sanctitate sua, et a Sancta Sede Apostolica specialiter Delegatis, ad humiles preces eximii Viri Septimii Comitis Fay de la Tour Maubourg, Paris Franciæ, Serenissimi Ludovici-Philippi Gallorum Regis Christianissimi apud Sanctissimum Dominum Nostrum, et Sanctam Apostolicam Sedem Oratoris, ejusdem Serenissimi Regis nomine, visitandi scilicet, corrigendi, mutandi, reformandi, nec non quid decentius et utilius pro bona et felici administratione in spiritualibus et temporalibus Nobis in Domino videretur statuendi pro Locis Piis Nationis Gallorum in Urbe existentibus, scilicet pro Ecclesia S. Ludovici Gallorum, ejusque ex antiquo adnexis S. Ivonis Britannorum, et S. Salvatoris in Thermis, tum etiam pro Ecclesiis Sanctorum Andreæ et Claudii Comitatus Burgundiæ, S. Nicolai Lotharingorum, et S. Mariæ Purificationis, nec non pro Opera Pia Laureti juxta piam fondationem claræ memoriæ Cardinalis de Joyeuse anno 1615 factam, re mature perpensa, audito etiam Domino Regio Oratore, ad visitationem præfatæ Ecclesiæ S. Ludovici personaliter accedentes, statuimus, et ordinavimus, quod deinceps futuris temporibus Administratio, ut ajunt, sive Congregatio Deputata super administratione bonorum ad prædicta Loca Pia Ecclesiastica Nationis Gallorum in Urbe et Laureti existentia, perseveret, et maneat, ut hactenus factum est, cum dependentia a Regio Oratore, qui etiam ex majori, vel minori virorum numero, prout magis expedire judicaverit, eam componere possit, ita tamen ut semper in Administratorum, seu Deputatorum numerum aliqui ex Clero Nationali cooptentur.

## STATUTS DISCIPLINAIRES.

### ARTICLE PREMIER.

Le clergé de Saint-Louis à Rome, établi pour le service divin de l'Eglise royale et nationale des Français, et pour l'acquit des legs et fonda-

tions pieuses à la charge de ladite Eglise, se compose de chapelains choisis parmi des ecclésiastiques français, nommés par l'ambassadeur du roi près le Saint-Siége et révocables par lui. Ils vivent en commun sous l'autorité d'un supérieur, lequel, en vertu du bref de Sa Sainteté Grégoire XVI *Ad supremum,* en date du 7 février 1840, exerce les fonctions curiales à l'égard des membres de la communauté et des personnes demeurant dans le local réservé à l'habitation et à l'usage de la communauté.

Le supérieur est choisi parmi les chapelains par l'ambassadeur du roi, qui a soin de le faire agréer par l'autorité ecclésiastique romaine. Ledit supérieur désigne celui des chapelains qui, en cas de maladie ou d'absence, le remplacera comme sous-supérieur, et qui, agréé en cette qualité par l'autorité administrative et l'autorité ecclésiastique, remplira, le cas échéant, toutes ses fonctions et exercera tous ses droits. Le supérieur titulaire ne peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions qu'en vertu d'une décision spéciale du gouvernement du roi.

Art. 2.

Le supérieur ne perdra pas de vue qu'il est à la tête d'un établissement ecclésiastique à Rome dont Sa Majesté le roi des Français a le haupatronage. Il doit par conséquent veiller avec la plus grande attention à ce que rien n'arrive dans le sein de la communauté ou dans l'Eglise qui puisse ou attirer l'improbation de l'autorité ecclésiastique ou ne pas mériter l'agrément de l'ambassadeur de Sa Majesté.

Il n'oubliera pas non plus que c'est toujours à l'ambassadeur qu'il sied d'inviter à officier dans l'église de Saint-Louis, en certaines occasions solennelles, le dignitaire ecclésiastique qu'il jugera convenable.

Art. 3.

Au supérieur appartient la haute surveillance sur tout le personnel ecclésiastique, les clercs et les domestiques de la maison de Saint-Louis. En tout ce qui concerne la discipline de la communauté, il lui est dû complète obéissance. En cas de mécontentement grave, il a le droit de suspendre pour un mois les appointements des chapelains, et de les exclure pendant le même espace de temps des exercices du chœur et de la vie commune. S'il juge un renvoi nécessaire, il le propose à la députation administrative, qui en délibère et provoque une décision de l'ambassadeur.

Les chapelains sont tenus de consulter le supérieur sur la direction à donner à leurs études ou occupations religieuses.

Art. 4.

Les membres de la communauté de Saint-Louis se feront un devoir

particulier de se montrer constamment animés de l'esprit de charité, de douceur, de support du prochain, de déférence, et d'égards mutuels, de respect envers l'autorité, de fidélité aux règlements, d'amour de l'étude et de la prière, et de zèle pour tout ce qui peut contribuer à soutenir l'honneur et la bonne renommée du pieux établissement national.

ART. 5.

Les jeunes ecclésiastiques français adjoints à la communauté comme pensionnaires, et qui, à ce titre, seront logés dans l'intérieur de la maison, paient par avance entre les mains de l'économe de la communauté, pour le logement et la nourriture, une somme mensuelle à régler par l'autorité administrative. Ils ne font point partie intégrante de la communauté, mais sont soumis aux règles générales de la maison et à l'autorité immédiate du supérieur, qui statue sur leur admission, d'accord avec l'ambassadeur, et sur leur renvoi, s'il y a lieu. Ils sont tenus d'assister au chœur les dimanches et fêtes, et en général à tous les exercices que leur prescrit le supérieur. Ils doivent, comme les chapelains, soumettre leurs études à la direction de celui-ci, qui peut, en cas de mécontentement, leur appliquer les dispositions disciplinaires mentionnées dans l'art. 3.

ART. 6.

L'ordre de préséance au chœur, comme partout ailleurs dans l'intérieur de la maison, est le suivant :

Le supérieur ;

Le sacristain ;

L'économe ;

Puis, les chapelains et les recteurs des autres églises françaises suivant leur rang d'ancienneté ; viennent ensuite les pensionnaires dans le même ordre.

ART. 7.

Le nombre des employés subalternes, tels que chantres, clercs, organiste, etc., nécessaires au service de l'Eglise, et celui des domestiques attachés au service de la maison, est fixé par la députation administrative de concert avec le supérieur, à qui il est loisible de choisir et de changer ce personnel à son gré.

ART. 24.

Les dimanches et fêtes de précepte, il y aura, autant que possible, des instructions religieuses en français par MM. les chapelains de Saint-Louis, ou d'autres prédicateurs invités par le supérieur et autorisés par qui de droit.

N° 2. Du temps que la ville de Rome étoit gouvernée par les consuls, un certain homme, convaincu d'un crime énorme, fut mis dans une prison qui est aujourd'hui l'église de Saint-Sauveur, proche du palais du Grand-duc; et pendant que le préfet de la ville et les consuls d'icelle estoient occupés à des importantes affaires pour la république, on différa le châtiment, et cependant on commanda très-expressément au gardien de ladite prison de ne donner à manger audit criminel, et que personne ne lui puisse parler. Néantmoins on permit à une sienne fille de le voir tous les jours après avoir fait une exacte diligence, si elle lui portoit quelque chose à manger, laquelle, considérant la misérable vie de son père, qui périssoit de faim, lui présenta les mamelles pour sucer le lait en l'enlevant à son propre fils. Ors les consuls, voulant faire mettre en exécution la sentence donnée, demandèrent au gardien de la prison si le criminel estoit encore en vie, puisqu'il s'estoit passé un mois qu'il estoit en ladite prison, et apprit de lui qu'il vivoit encore; firent faire diligence pour sçavoir la vérité, et ayant examiné la fille du criminel, elle confessa le tout, sur quoy le peuple, émeu de l'amour de la fille envers le père, supplia le préfet et les consuls de pardonner à ce pauvre misérable en le rendant à sa fille, ce qui fut fait, et ordonné par le sénat que la même prison fût érigée en un temple dédié à la pitié; et Constantin l'empereur, à l'instance de saint Sylvestre, pape, ordonna que le même temple fût consacré au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la *vraye piété*, le faisant orner de plusieurs belles colonnes de marbre et riches peintures qui durèrent jusqu'au temps du pape Benoist IX [1], soubs lequel arriva un grand embrasement qui ruina tout l'édifice; et ayant été rebâti, saint Grégoire-le-Grand concéda de grandes indulgences, comme on voit aujourd'hui par la fréquence du peuple, et donna plusieurs saintes reliques qui furent mises sous le grand autel, comme l'on peut voir en la légende qui est en latin attachée à la muraille dans ladite église de Saint-Sauveur en une petite table; les reliques ont été transportées dans la sacristie de l'église de Saint-Louis. La légende, qui est en latin, je l'ai registrée en ce petit discours, ce que j'ay voulu faire pour le contentement de ceux qui aiment sçavoir les antiquités.

(Extrait d'un manuscrit qu'on croit appartenir à l'an 1653.)

[1] Probablement *Benoît Bonose*, le seul pape du nom de Benoît qui soit antérieur à Grégoire-le-Grand.

# DU PASSÉ

# ET DE L'AVENIR DES MISSIONS.

Qui de nous ne se rappelle les émotions que lui fit éprouver l'une des premières et des plus douces lectures de sa jeunesse, celle des *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères?* Ces contrées lointaines, inconnues, sauvages, ouvertes à la foi, et où la foi germait souvent avec une merveilleuse fécondité, ce zèle ardent des missionnaires, cette confiance naïve chez les néophytes, ces souffrances, ces persécutions, ces chrétientés arrosées du sang des saints, qui s'élevaient comme par miracle sur des terres dont le nom la veille était inconnu : tout cela nous enivrait d'admiration et de foi. Nous éprouvions ce qu'à la fin du XVII^e^ siècle éprouvaient nos pères, et ce que Fénelon a merveilleusement exprimé, une joie pleine de reconnaissance, et mêlée pourtant de crainte et de tremblement. A cette époque, en effet, il semblait que ces immenses contrées, découvertes par les navigateurs du XVI^e^ siècle, s'ébranlassent définitivement pour entrer dans l'Eglise. Tandis qu'en Europe l'Eglise se relevait des revers du siècle précédent, et à son tour battait en brèche le protestantisme; tandis qu'en achevant la réunion pacifique des schismatiques de la Pologne, elle consommait une œuvre de bénédiction si cruellement brisée de nos jours : plus libre aussi et plus forte, elle étendait ses bras au dehors et marchait sur les traces toujours ouvertes de François Xavier. La puissance de Louis XIV, si accusable, du reste, dans les affaires du Catholicisme européen et dans ses rapports directs avec le centre de l'Eglise, avait du moins le mérite, hors de l'Europe, de donner aux efforts de la propagande chrétienne une salutaire et généreuse protection. Les missions du Levant étaient maintenues et fortifiées; la Perse recevait des religieux catholiques

à titre d'ambassadeurs des puissances chrétiennes. Sinon dans toutes les parties, en certaines parties de l'Inde du moins, au Maduré surtout, les Jésuites menaient au baptême des milliers d'infidèles. La Cochinchine et le Tong-King comptaient leurs chrétiens par centaines de mille. En Chine, sous un prince intelligent des sciences de l'Europe et ami des missionnaires, le Christianisme se développait avec une liberté dont aujourd'hui nous sommes heureux d'avoir seulement la promesse. En Amérique, les missions françaises du Canada amenaient à la foi chrétienne les grandes tribus, disparues aujourd'hui, des hommes rouges du Mississipi. Les Jésuites venaient de fonder leurs admirables établissements du Paraguay, et leurs missions moins connues, mais également admirables, de la Californie. On racontait de ces chrétientés naissantes des prodiges de foi, de courage, de pureté candide qui rappelaient la primitive Eglise. Et à la vue de ce progrès du nouveau monde dans les voies du Christianisme, comparé à ce bruit sourd d'impiété qui, dans l'ancien monde, venait frapper les oreilles : « Réjouissons-nous, disait Fénelon, mais *réjouissons-nous avec tremblement*..... Le flambeau de l'Evangile, qui doit faire le tour de l'univers, achève maintenant sa course. Voilà une œuvre que Dieu fait pour glorifier son Evangile; mais n'est-ce pas aussi pour le transférer? »

Qu'est-il advenu de ces craintes, de ces espérances? Il est triste de le dire ; mais il faut s'abaisser devant la sévérité des jugements de Dieu. Les craintes bien plus que les espérances se sont réalisées. Les luttes des puissances chrétiennes, l'abaissement des monarchies catholiques, les révolutions politiques, la suppression des Jésuites, ont fait avorter presque partout ces œuvres magnifiques de Christianisme et de civilisation. L'Eglise naissante de la Chine, la florissante Église anamite, n'ayant plus pour alliée une royauté comme celle de Louis XIV, ne se sont pas éteintes, grâce à Dieu, mais se sont abaissées sous la persécution. Dans l'Inde, à travers les luttes acharnées des nations européennes, le Christianisme a eu grand'peine à conserver, loin de pouvoir agrandir, ses conquêtes. Dans l'Amérique du Nord, les tribus évangélisées par les missionnaires ont en grande partie disparu : ces races plutôt barbares que sauvages, armées les unes contre les autres par l'ambition des puissances chrétiennes, se sont entre-déchirées, et, grâce à ces luttes où la triste politique de Louis XV a donné raison à l'Angle-

terre, a péri dans le sang l'œuvre de civilisation commencée par les missionnaires français. Les établissements de la Californie, ceux du Paraguay ont cédé à la tempête dans laquelle en Europe la Société de Jésus a momentanément succombé; et ces peuplades abandonnées, passant de la tutelle intelligente et protectrice des missionnaires sous la tutelle imprévoyante et intéressée des gouverneurs et des vice-rois, se sont dispersées, ont repris leur vie errante, et sont retournées pour la plupart, sinon à leurs pratiques idolâtres, du moins à leur barbarie. Ainsi s'est fait partout sentir sur ces Eglises naissantes et momentanément si belles de l'Amérique, des Indes et de la Chine, le contre-coup de toutes nos erreurs, de toutes nos querelles, de toutes nos misères, de toutes nos préventions d'Europe.

Un contraste remarquable frappe ici les esprits. Le Christianisme européen a traversé pendant 1800 ans toutes les guerres, toutes les révolutions, toutes les épreuves; souvent heurté dans les luttes, il a toujours survécu, et nous le voyons en notre siècle sortir, plus vivace que jamais, du plus redoutable ébranlement politique dont l'histoire ait jamais parlé. Au contraire, les chrétientés éloignées semblent à la merci du moindre orage, du moindre souffle qui leur vient d'Europe. Une lutte nationale, une révolution intérieure, la seule suppression d'un ordre religieux, une fantaisie haineuse de favori ou de maîtresse, suffisent pour tout détruire dans ces chrétientés nouvelles. Il semble qu'elles soient dans une éternelle dépendance de la politique européenne. De cette situation précaire du Christianisme asiatique ou américain, quelle est la cause? quel en est le remède?

En exposant les idées que le lecteur va connaître et qui forment la réponse à cette question, on n'a pas la prétention de se les approprier. Elles n'appartiennent nullement à celui qui tient ici la plume, simple fidèle auquel manqueraient également le savoir, l'expérience et l'autorité. Mais, instruit et autorisé par un vénérable missionnaire, il soumet à ses lecteurs, sans prétendre même les juger, les idées qu'a inspirées à celui-ci sa méritoire expérience.

La marche de l'Eglise au dehors avait été pendant dix siècles au moins constamment ascendante. Après avoir promptement repris ce que les irruptions de Barbares lui avaient un moment enlevé, elle n'avait pas cessé de s'avancer sur des terres nouvelles. La Gaule lui avait ouvert le chemin de l'Allemagne, et l'Allemagne à son tour

l'avait menée aux portes de deux grandes races, la race scandinave au nord, la race slave à l'orient. Chez l'un et chez l'autre, l'Eglise avait marché plus ou moins lentement; mais elle avait marché toujours : et le paganisme, reculant toujours, avait fini par être rejeté du côté de l'Orient, jusqu'en Asie, du côté du Nord chez quelques tribus lapones, où aujourd'hui encore, à la honte de l'Europe et grâce au voisinage du protestantisme, à qui il n'est pas donné de convertir les âmes, le culte des idoles se perpétue.

Dans ces missions si fructueuses du moyen-âge, quelle voie avait suivie l'Eglise ? Elle avait fait ce que du reste ont fait toutes les puissances véritablement conquérantes: elle avait tâché de ne pas conquérir à demi. Autant qu'elle l'avait pu, elle avait pris racine dans le sol; elle s'était établie et avait établi avec elle toutes ses institutions, toutes ses lois, toutes les formes de sa vie. Les Bénédictins, qui avaient été dans ces missions ses auxiliaires habituels, avaient gagné le terrain de proche en proche, fondé de loin en loin un monastère, puis un autre; les avaient fixés sur le sol à mesure que les pas des missionnaires y laissaient une trace. Chacun de ces établissements avait été un centre d'action, d'où rayonnaient dans une sphère plus ou moins étendue les bienfaits de la foi chrétienne.

Bientôt, à la suite de l'abbaye venait la cathédrale. En même temps que le missionnaire, ou peu après lui, arrivait l'évêque. C'est ainsi que l'Irlande, l'Angleterre, la Germanie, la Pologne, la Bohême, avaient reçu l'épiscopat en même temps que la foi. Grégoire VII demandait des enfants norwégiens pour les élever au sacerdoce et à l'épiscopat. Grégoire IX et Innocent IV envoyèrent des évêques dans le Maroc. Dans l'Ethiopie, dans la Perse, Rome tâcha également d'établir l'épiscopat. Souvent, l'évêque nouveau était lui-même un indigène; autour de lui se formait un clergé; la foi germait dans le sol; la nation, idolâtre naguère, était initiée au sacerdoce. Vivant ainsi de leur vie propre, directement rattachées au Saint-Siége par le lien de la foi et de l'unité, ces chrétientés naissantes étaient au niveau de toutes les chrétientés premières : ce n'étaient plus des missions, mais des Eglises.

Mais au XVI[e] siècle de grands événements sont intervenus : une plus vaste arène s'est ouverte. Christophe Colomb à l'ouest, Vasco de Gama vers l'Inde, ont livré à l'activité du Christianisme deux mondes inconnus; et l'Eglise s'est vue appelée à porter l'Evangile à des

contrées immenses, inexplorées, qui n'avaient, ni géographiquement, ni moralement, aucun point de contact, soit avec le Christianisme, soit avec l'Europe ; que des déserts, des mers immenses, des siècles de barbarie et de paganisme, une ignorance absolue des peuples et des idées européennes séparaient de la civilisation et de l'Evangile.

Et en même temps que cette vaste carrière s'ouvrait pour l'Eglise, des peines et des dangers intérieurs concentraient sa force en elle-même, et eussent rendu impossible à toute institution purement humaine cette immense expansion de prosélytisme que Dieu lui demandait. La moitié de l'Europe se séparait d'elle ; le reste était inquiété, troublé, déchiré même par l'hérésie ; des années de relâchement avaient affaibli son clergé ; les ordres religieux attendaient une réforme. A ce moment de crise, il y avait à la fois, et bien des conquêtes à faire au dehors, et bien des dangers à repousser au dedans ; et, pour suffire aux unes comme pour lutter contre les autres, des instruments qu'un long relâchement avait trop souvent affaiblis.

Mais, quelles que soient ses forces, l'Eglise embrasse toujours un devoir quand un devoir se présente. Le clergé séculier était souillé de taches toujours trop nombreuses : il se purifia ; le clergé régulier avait perdu de son ancienne ferveur : il fut réformé ; et ce grand travail, qui se continua jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, a illustré saint Pie V, Sixte-Quint, saint Philippe de Néri, saint Jean de Dieu, sainte Thérèse. Il y a plus, et ce qui n'arrive qu'à l'Eglise chrétienne, de sa faiblesse même et de son danger il lui sortit une force nouvelle. Les anciens ordres étaient affaiblis, de nouveaux se formèrent, les uns se rajeunissant par la réforme, les autres pleins à leur naissance de force et de vigueur. J'ai nommé saint Philippe de Néri et saint Jean de Dieu ; je ne dois oublier ni saint Vincent de Paul, ni M. de Bérulle, et encore moins saint Ignace de Loyola.

Ce furent là, dans les missions surtout, d'admirables auxiliaires pour l'Eglise. L'ordre de saint Benoît n'aurait plus suffi à une tâche dont les proportions s'étaient tellement agrandies. Jésuites, Dominicains, Carmes, Franciscains, se répandirent sur le monde, et, certes, l'on n'eût pas dit, en voyant avec quelle activité l'Eglise savait être partout présente et porter partout la lumière, qu'au centre même de sa foi elle avait à lutter contre les entraînements de l'hérésie.

Quels furent les résultats immédiats de cet ardent prosélytisme ?

Je l'ai dit en commençant. Seulement les choses ne marchaient pas et ne pouvaient marcher comme elles avaient marché au moyen âge. L'Eglise ne s'étendait plus de proche en proche, d'un peuple voisin au peuple voisin ; elle ne pouvait plus d'un jour à l'autre plier sa tente et la porter plus loin. Au contraire, l'hérésie, le schisme, le mahométisme, lui fermaient pour ainsi dire le pourtour de l'Europe, et arrêtaient cette conquête progressive et incessante qui d'étape en étape l'avait menée jusqu'au cap Nord et jusqu'au Wolga. Il fallait qu'elle prêchât en même temps à toutes les extrémités du monde ; que des missionnaires, séparés de toute chrétienté par d'énormes distances, travaillassent seuls, sans appui, sans rapports avec l'Europe, sans communication journalière avec le centre de l'Eglise.

Ce qui résultait de là, c'était l'influence plus prononcée dans les missions de l'esprit de corporation. L'Eglise était absente ; Rome n'avait pour la représenter ni légat, ni évêque : mais, au contraire, l'ordre ou la corporation était toujours représenté par un supérieur. Les ordres missionnaires n'étaient plus d'ailleurs constitués comme les Bénédictins, dont les maisons, sans un centre qui les réunît, sans un gouvernement commun, sans autre rapport que des relations de filles et de mère, trouvaient naturellement dans la papauté leur gouvernement et leur centre. Ces ordres, par une constitution qui a fait en partie leur grandeur et leur vertu, avaient chacun un centre, un gouvernement, un chef. C'était ce centre et ce gouvernement qui avaient envoyé le missionnaire, sur qui le missionnaire s'appuyait, à qui il demandait lumière, force, assistance. Le gouvernement de son ordre était l'intermédiaire entre lui et le Saint-Siége, entre lui et l'Eglise. C'était toujours Rome et l'Eglise qui évangélisaient ; mais Rome et l'Eglise absente évangélisaient au moyen de l'ordre présent partout.

A l'éloignement géographique, l'éloignement moral s'ajoutait encore. Les peuples qu'on évangélisait au moyen âge, voisins des peuples chrétiens, avaient déjà reçu ou ne tardaient pas à recevoir quelque chose de leurs mœurs, de leurs arts, de leur civilisation. Cette sorte de préparation humaine non-seulement les disposait à la foi, mais les mettait plus au niveau des missionnaires, leur permettait d'entrer plus facilement dans la pleine voie de l'Église chrétienne. Ici, il n'en était plus de même. Sauf les rapports presque toujours déplorables qui s'étaient formés entre les peuples indigènes

et quelques navigateurs européens, la distance morale demeurait tout entière ; la barbarie était complète, nul nivellement ne s'était fait. Le missionnaire n'arrivait pas seulement avec cette supériorité de la foi que son grand devoir et son plus ardent désir étaient d'annuler en élevant l'infidèle jusqu'à lui, mais encore avec une supériorité de civilisation dont il ne lui était pas aisé de se défaire, et que, dans une certaine mesure du moins, l'intérêt de son autorité et de sa mission lui conseillait même de garder.

Or, avec cette prépondérance de l'esprit de corporation, avec cette énorme distance morale qui séparait le néophyte du missionnaire ; faire ce qu'on avait fait au moyen âge, constituer le plus tôt possible une chrétienté complète, appeler un évêque qui eût été le représentant direct de l'Eglise, former autour de cet évêque un clergé, élever au sacerdoce cette race barbare, ignorante, incivilisée, devait sembler chose impossible. C'était là, il est vrai, l'état normal d'une Eglise chrétienne. On espérait bien y parvenir ; mais comme on en était loin encore ! Que de temps, que de labeurs, quelle longue et pénible éducation il faudrait pour initier cette race de sauvages, non-seulement au Christianisme, mais au sacerdoce ! Ainsi, toujours attendue, toujours retardée, cette forme complète de l'Eglise ne s'établissait point ; la chrétienté nouvelle demeurait à l'état de mission, rattachée à l'Eglise, mais rattachée par le lien de l'ordre religieux qui l'avait convertie ; admise seulement, pour ainsi dire, au seuil du Christianisme, mais ne pénétrant pas jusqu'au sanctuaire. Son sacerdoce lui venait du dehors, son Christianisme semblait comme d'emprunt ; et cette terre, imparfaitement défrichée, ne pouvait produire dans toute sa maturité et toute sa vie l'arbre glorieux d'une Eglise chrétienne.

Une autre cause devait prolonger cette situation inévitable au premier moment. Les conquêtes des princes suivaient ou précédaient les pacifiques conquêtes de l'Eglise. Or, il ne faut pas s'y tromper, les puissances les plus catholiques n'ont guère été en ces siècles que de tristes alliées, quand elles n'ont pas été des adversaires pour l'Eglise. On ne sait pas assez ce qu'étaient dans leurs rapports avec la cour de Rome l'Espagne et le Portugal, envahis aussi par ce même esprit d'orgueil royal et d'opposition à l'Eglise qu'en France nous appelons du nom de gallicanisme. Leur titre même de catholiques ne servait qu'à rendre ces puissances plus exigeantes.

Sa Majesté Catholique, abusant des termes de la bulle d'Alexandre VI, et y ajoutant même une autre bulle qu'à Rome on soupçonnait apocryphe, prétendait au patronage ecclésiastique sur les Indes occidentales, y faisait nommer et déposer par ses vice-rois les curés et les prieurs, laissait ses tribunaux attirer à eux toutes les affaires de l'Eglise, permettait aux supérieurs de couvents d'user de pouvoirs que « Rome n'accorde que rarement ou jamais [1]. » Le roi d'Espagne se qualifiait dans les Indes de délégué apostolique et de directeur suprême de la hiérarchie.

Sa Majesté Très-Fidèle allait plus loin encore. Les prétentions de l'Espagne s'arrêtaient au moins sur la limite de ses possessions temporelles ; mais le Portugal prétendait porter son droit de patronage ecclésiastique au delà même des bornes de sa souveraineté. L'Inde tout entière relevait, selon lui, de son archevêché de Goa ; la presqu'île indo-chinoise, de son évêché de Malacca ; la Chine elle-même et le Japon, de son évêché de Macao. Dans toutes ces contrées, nulle mission ne pouvait se faire, nul siége épiscopal être érigé, nul évêque être nommé, sans avoir besoin de son approbation et sans tomber sous sa dépendance. Nommer un évêque à Pékin était de la part du Pape empiéter sur les droits de la cour de Lisbonne [2].

[1] Voyez le livre intitulé : *Etat présent de l'Eglise romaine dans toutes les parties du monde*, écrit pour l'usage du Pape Innocent XI, par Mgr Urbano Cerri, secrétaire de la Congrégation *de Propaganda fide :* traduction française. Amsterdam, in-18, 1716.

Le manuscrit italien de cet écrit fut enlevé de l'abbaye de Saint-Gall par les troupes de Berne et de Zurich, et doit se trouver aujourd'hui à la bibliothèque de cette dernière ville. C'est d'après une copie envoyée de Zurich que sir Richard Steele publia une traduction anglaise, que les libraires de Hollande firent passer en français.

L'original doit avoir été écrit entre 1678 et 1682. Il ne faudrait pas s'étonner si les traducteurs protestants avaient interpolé quelques passages. Il serait curieux de retrouver l'original et de le comparer avec la version.

[2] « Un vicaire apostolique a été envoyé au cap Comorin.... Nous avons l'espérance qu'il y fera beaucoup de bien, malgré les obstacles qui lui seront suscités de la part des Portugais, qui ne peuvent pas souffrir que la cour de Rome envoie des évêques sans leur approbation ; et si le Saint-Siége n'y remédie pas, la religion ne pourra ni s'étendre ni même se conserver dans les Indes orientales. » (Urbano Cerri, p. 179.)

On le sent, ces prétentions orgueilleuses des puissances ne pouvaient s'accommoder de la pleine et entière constitution de l'Eglise. Elles se souciaient peu de voir des évêques que Rome eût nommés sans elles, qui seraient venus avec la dignité de leur titre, la sainteté de leur caractère, l'indépendance que leur donnaient des rapports directs avec Rome.

Encore moins se souciaient-elles de voir les indigènes élevés au sacerdoce. L'abaissement des races indigènes était une des règles de leur politique, une des sources principales, quoique bien précaire, de la richesse des puissances et de celle de leurs sujets. Roi, colons, gouverneurs faisaient fortune aux dépens de ces indigènes, maintenus dans l'humiliation et l'ignorance[1]. Dans plus d'un endroit la race européenne avait prétendu qu'ils fussent exclus même du baptême et de l'Eglise, comme n'étant pas même des hommes; et il avait fallu qu'une bulle de Paul III déclarât que « les Indiens étaient des hommes véritables et capables de recevoir la foi chrétienne[2]. » Les élever, les instruire, les préparer au sacerdoce, les faire prêtres, les rendre vénérables même aux colons, et forcer l'Européen de s'incliner devant eux, n'eût-ce pas été déjà l'émancipation de toute la race et la ruine de la puissance européenne dans les deux Indes?

Ainsi une situation en elle-même anormale et essentiellement provisoire dans l'Eglise, involontairement favorisée par cette préoccupation de soi-même qui chez les corporations est si naturelle et si excusable, était prolongée encore et maintenue définitivement par l'égoïsme des puissances catholiques, par leurs prétentions à la suprématie religieuse, par leur crainte de l'indépendance épiscopale, par leur mépris ambitieux et intéressé pour les races indigènes. L'Eglise, là où elle avait pu s'établir, était un peu ce qu'était le pouvoir temporel, là où les rois de l'Europe s'en étaient rendus maîtres.

[1] « Les Européens ne veulent pas que les indigènes soient élevés au sacerdoce de peur d'être eux-mêmes plus tard expulsés, et de perdre la puissance et la fortune qu'ils acquièrent aux Indes, enrichissant leurs maisons comme ils le font en Espagne et en Portugal, ou les établissant dans les Indes mêmes, y élevant des palais et laissant des majorats considérables. » (Rapport de M. Ingoli, secrétaire de la Propagande, cité par l'évêque de Métellopolis.)

[2] Indos ipsos, ut pote veros homines, non solum christianæ fidei capaces existere, decernimus et declaramus, etc...

Comme le pouvoir, elle était trop exclusivement européenne. Sa vie, sa force, son point d'appui, la pépinière de ses ministres était en Europe. Missionnaires et prêtres venaient d'Europe, comme les juges, les capitaines et les vice-rois. Ce sacerdoce européen et cette royauté européenne occupaient le sol, mais n'y avaient point de racine. C'étaient deux colonies, l'une spirituelle, l'autre temporelle, qu'entretenait et qu'appuyait la métropole, mais qui ne vivaient point de leur propre vie.

Le danger de cette situation n'échappait point à la profonde sagesse de la cour de Rome. Placée plus haut que les ordres religieux, plus désintéressée que les princes, elle avait hâte de voir s'élever de véritables Eglises là où elle n'avait que des missions ; et pour avoir des Eglises, elle avait hâte de préparer un sacerdoce. Les fondations à jamais célèbres du collége germanique, du collége arménien, du collége maronite, du collége grec, témoignent de sa sollicitude pour l'éducation sacerdotale des peuples atteints par le schisme ou l'hérésie. Des fondations successives avaient également assuré dans le collége d'Urbain VIII l'éducation de douze jeunes gens appartenant à six nations déterminées de l'Asie ou de l'Afrique, de treize Ethiopiens ou brames de l'Inde. L'imprimerie de la Propagande, donnant à tous ces peuples des livres chrétiens écrits dans leurs langues, favorisait encore leur éducation chrétienne. Aux lieux mêmes des missions, Rome travaillait dans le même sens. En 1626, pendant les persécutions du Japon, la Propagande prescrivait à l'évêque de ce pays, résidant à Macao, d'ordonner autant de Japonais qu'il le pourrait faire. En 1630, elle donnait pour les Indes des instructions pareilles[1]. Et dans ce pays un brame devenu évêque chrétien, Mathieu de Castro, ayant pour prêtres d'autres brames convertis, exerçait dans les quatre royaumes la pleine puissance épiscopale avec une liberté que les rois idolâtres n'eussent pas laissée à un prélat européen[2]. Aupara-

[1] Lettre de la Propagande à l'évêque du Japon, 11 septembre 1626 ; décrets de la Propagande, 28 novembre 1630. Voyez aussi les décrets du 22 février 1663 ; la bulle de Clément IX, *Speculatores*, 13 septembre 1669 ; le bref de Clément X, *Decet Romanum pontificem*, 22 décembre 1673 ; d'Innocent XI, *Onerosa pastoralis*, 1er avril 1680.

[2] Rapport au Pape Clément IX, 19 novembre 1668. — Voy. aussi Urbano Cerri. Mathieu de Castro, nommé évêque en 1637, mais tracassé par les Européens et forcé à de fréquents voyages à Rome, s'y fixa à l'âge de

vant encore, par un décret vingt fois renouvelé depuis, Paul V était allé jusqu'à dispenser de l'étude de la langue latine les jeunes Chinois qui se destinaient au sacerdoce [1].

Mais, il faut le dire, les préventions européennes rendaient trop souvent ces instructions inutiles [2]. Les ordres religieux n'avaient pas de confiance dans le clergé indigène. L'évêque du Japon que nous venons de nommer, Don Diègue Valente, religieux lui-même, passa trente-cinq ans à Macao sans y ordonner un seul Japonais ni un seul Chinois. Pour faire des prêtres, il eût fallu des évêques, et l'épiscopat existait à peine, faible et peu nombreux quand il existait. Aussi des missions elles-mêmes partit à plusieurs reprises le cri qui demandait les évêques. A plusieurs reprises Rome l'entendit et voulut le satisfaire ; mais c'est ici qu'elle rencontra surtout l'opposition des puissances catholiques. Il faut exposer dans ses détails ces tentatives de la part de Rome, cette résistance de la part des cours qui occupa une grande partie du XVII[e] siècle.

Dès 1616, Rome avait accueilli de semblables vœux pour le Japon. On sait combien l'œuvre de saint François-Xavier avait prospéré en ce pays. On y comptait 600,000 chrétiens, 200 églises, 93 maisons religieuses de plusieurs ordres. Mais dans ce clergé, il n'y avait que 8 indigènes ; les prêtres venaient de la portugaise Macao ou de l'espagnole Manille, et reconnaissaient le droit de patronage des puissances européennes. L'empereur du Japon commençait à prendre ombrage de ce sacerdoce étranger ; les Hollandais favorisaient ses soupçons et lui faisaient redouter l'ambition des deux couronnes ibériques, d'autant plus menaçantes qu'elles étaient alors réunies sur la

soixante-douze ans et y mourut sous Innocent XI. Il eut pour successeur un indigène. Mais ces missions furent détruites dans les guerres de 1683 et 1684.

[1] Décret de la Propagande de 1611, confirmé par le Pape, renouvelé par Alexandre VII, 9 septembre 1657, 4 février 1664, 28 février et 13 mars 1665 ; par Clément IX, 13 septembre et 13 octobre 1669 ; par Clément X, 23 octobre et 23 décembre 1673 ; par Innocent XI, 16 avril 1680 ; par Clément XI, 7 décembre 1703.

[2] « Il promuovere i naturali al sacerdozio fu sempre mia ferma opinione contro quasi tutti nostri Europei, che lo rimprovano, » écrivait le nonce d'Espagne à la Propagande, en 1633.

même tête. C'est à la vue de ce danger que le Père Franciscain Sotelo vint demander à Rome, au nom d'un prince japonais tributaire de l'empire, la fondation d'un évêché dans ses Etats, mais d'un évêché national, indépendant des couronnes et du patronage européen. Cette pensée, présentée au nom d'un prince indigène et idolâtre encore, fut saisie avec joie par Paul V. Il nomma Sotelo évêque, et celui-ci partit pour sa mission, qui contenait peut-être le salut de l'Eglise japonaise.

Mais Philippe IV se hâta de protester et refusa d'abord de laisser sacrer Sotelo dans ses Etats. Arrivé à Manille, l'évêque japonais y fut retenu par l'autorité espagnole (1618). Il y était encore que la persécution éclatait au Japon; et quand après quatre ans il parvint à s'échapper, les Chinois qui le débarquèrent le livrèrent eux-mêmes aux persécuteurs. Sotelo mourut martyr : une armée de 40,000 chrétiens fut passée au fil de l'épée. Des milliers de fidèles, tous les religieux périrent.

L'Espagne cependant persistait dans son impitoyable résistance. Urbain VIII voulut encore envoyer deux vicaires apostoliques au secours de la malheureuse Eglise du Japon. Ils furent forcés, malgré les instructions du Saint-Siége, de se réfugier à Goa, et y restèrent prisonniers dix ans sans que le Pape pût obtenir leur liberté. « C'est ainsi, disait à Innocent XI le secrétaire de la Propagande, que la religion chrétienne fut détruite au Japon; mais si l'on avait conféré l'ordre de la prêtrise aux natifs, elle aurait eu le dessus jusqu'à présent malgré les persécutions [1]. »

Au moins ce triste exemple profita-t-il en quelque chose. Ce que le zèle d'un missionnaire avait demandé, ce que Rome avait tenté, ce que l'Espagne avait empêché de faire pour le Japon, fut, vers le milieu du même siècle, demandé, essayé, mis, au moins partiellement, en pratique dans les Eglises anamites. Il faut nous arrêter sur ces événements, qui amenèrent une phase importante dans l'histoire des missions.

Grâce au zèle des Jésuites, la mission du Tong-King était merveilleusement prospère : le P. de Rhodes, l'un de ses fondateurs, y comptait 300,000 chrétiens. Mais il craignit pour elle ce que Sotelo avait trop justement redouté pour le Japon. Il sentit la situation pré-

[1] Urbano Cerri.

caire d'une Eglise dont tout le clergé vient du dehors. Il vint à Rome, et dans un mémoire adressé à la Propagande, il rappelait la déplorable fin de l'Eglise japonaise, la perte de « l'Ethiopie, qui comptait autrefois 200,000 chrétiens, mais où nul prêtre ne pouvait plus pénétrer. Pour qu'un pareil malheur n'arrive pas à l'Eglise anamite, il faut, ajoutait-il, qu'un homme saint, choisi pour cette œuvre divine, soit appelé à former cette Eglise naissante sur le modèle de l'Eglise catholique; qu'il vienne à bout de la pourvoir d'un nombre suffisant de prêtres qui cultiveront avec lui la vigne du Seigneur... Il faut que le Saint-Siége, de son propre mouvement, donne des pasteurs à ces régions orientales, où les chrétiens se multiplient d'une manière aussi merveilleuse, de peur que, faute d'évêques, ces hommes ne meurent sans les sacrements et avec un manifeste péril de damnation. »

Le Saint-Siége accueillit ces demandes. La Propagande, allant même au-delà des désirs du P. de Rhodes, demanda l'érection d'un patriarcat, de deux ou trois archevêchés, de douze évêchés pour la région anamite [1]. Mais où trouver des évêques? Le P. de Rhodes, qu'Innocent X voulait sacrer comme premier évêque de Tong-King, refusait humblement, mais obstinément cet honneur. Français, et ne trouvant pas à Rome des pasteurs pour sa chère et naissante Eglise, il partit pour la France, « croyant, dit-il, que la France, étant le plus pieux royaume du monde, lui fournirait plusieurs soldats qui allassent à la conquête de l'Orient pour l'assujettir à Jésus-Christ [2]. »

Il ne fut pas trompé dans son attente. Il s'était formé à Paris, dans la rue Copeau, une pieuse confrérie de jeunes gens, sortis du collége de Clermont qui appartenait aux Jésuites, et dirigés par l'un de ces Pères, le P. Bagot. Plusieurs d'entre eux se destinaient déjà au sacerdoce, et, ayant demandé au P. de Rhodes de venir dîner à leur communauté, ils n'entendirent pas les récits de ce missionnaire et la peinture qu'il leur fit du triste état de ces idolâtres, sans que le désir du martyre ne germât dans ces âmes généreuses. Le vénérable Jésuite sortit de cette congrégation en disant : « Je viens de trouver

[1] Décret du 7 août 1651.

[2] Sommaire des divers voyages et missions apostoliques du R. P. Alexandre de Rhodes, depuis l'année 1618 jusqu'à l'année 1653. Paris, 1653, 2e partie, p. 78.

dans ces jeunes gens des dispositions plus parfaites que celles que j'ai cherchées dans les séminaires et autres lieux de l'Europe! » Cette petite société que Dieu avait préparée d'une manière si cachée, mais par un dessein si évident, est devenue, sous le nom de *Séminaire des missions étrangères,* la pépinière de l'épiscopat dans les missions.

Mais cette œuvre, appuyée en France par l'assemblée du clergé et par les noms les plus chrétiennement illustres d'une époque si féconde en œuvres chrétiennes, cette œuvre rencontrait de grands obstacles. Innocent X, qui en avait accueilli la pensée, venait de mourir. L'ambassadeur de Portugal à Rome opposait à cette pieuse entreprise les arrogantes prétentions de sa cour. Les plus zélés étaient découragés, et ce fut une femme, la duchesse d'Aiguillon, qui seule, pendant quelque temps, soutint par sa foi persévérante le courage des futurs missionnaires. Ils étaient partis pour Rome, lui cachant leur voyage, afin que cette femme généreuse ne vînt pas leur rappeler la glorieuse entreprise dont ils n'espéraient plus le succès. Mais ils étaient partis à pied, s'accoutumant ainsi aux fatigues et aux humiliations de la vie apostolique, demandant l'aumône et donnant aux pauvres tout ce qu'ils avaient reçu de la charité des fidèles. Dieu récompensa cette humilité en leur rendant le courage qui les avait un instant abandonnés. La duchesse d'Aiguillon découvrit le but de leur voyage, et écrivit à l'un d'eux pour le presser de nouveau de servir à Rome l'affaire des missions. Cette lettre, instrument de la grâce, lui rendit la force qu'il avait perdue. « Je fus touché jusqu'au fond du cœur, raconte-t-il lui-même; je fus saisi de honte et de confusion en voyant qu'une femme avait plus de zèle que n'en avait un prêtre pour le bien de l'Eglise et la conversion des infidèles [1]. » On nous pardonnera sans doute ces pieux détails, humbles et touchants comme tous ceux qui signalent le commencement d'une œuvre bénie de Dieu.

Mais Alexandre VII, qui régnait alors, crut devoir ménager les prétentions du Portugal en ne nommant que des vicaires apostoliques, avec le titre d'évêques *in partibus;* titulaires d'un siége placé loin des missions, et dont la présence devait moins offenser, ce semblait,

[1] Sur tout ceci voyez l'ouvrage intitulé : *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la Congrégation des missions étrangères,* par J.-F.-O. Luquet, prêtre. Paris, 1842.




les orgueilleux patrons des églises de la Chine et de l'Inde[1]. Il en nomma trois : M. Pallu, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tong-King, avec l'administration d'une partie de la Chine ; M. de La Mothe-Lambert, évêque de Beryte, pour la Cochinchine ; M. Cotolendi, évêque de Métellopolis, pour Nanking et le reste de l'empire chinois. Mais il voulait surtout qu'ils n'oubliassent pas que le premier objet de leur mission était la formation d'un clergé indigène ; et la Propagande leur déclara dans ses instructions que « la raison principale qui la décidait à envoyer des évêques dans ces régions était le désir d'arriver par tous les moyens possibles à élever la jeunesse et à la rendre capable du sacerdoce. Que de nouveaux prêtres, ajoutait-elle, soient donc consacrés par vous et disséminés dans ces vastes régions... Ayez toujours ce but devant les yeux, d'amener, d'instruire, d'admettre, quand il en sera temps, aux ordres sacrés autant d'indigènes et d'aussi capables que possible[2]. »

Malheureusement, tous les obstacles n'étaient pas encore levés. Français et sujets de Louis XIV, envoyés directement par le Saint-Siége et la Propagande, les vicaires apostoliques étaient à ce double titre, non moins que des évêques titulaires, en butte aux soupçons du Portugal. A Goa, M. de Beryte, menacé d'être arrêté par les Portugais, n'eut d'autre refuge que le camp des Hollandais, très-hostiles pourtant aux missions catholiques. Un autre missionnaire français fut enlevé dans le Kambodge par les Portugais, enfermé à Macao, puis traduit devant l'inquisition de Goa. Mais Rome les défendait avec une infatigable persévérance ; Clément X condamnait les actes de l'inquisition de Goa, interdisait aux évêques et au clergé portugais tout acte de juridiction hors des limites de la puissance temporelle du Portugal[3]. Loin de restreindre les pouvoirs des vicaires apostoliques, il proclamait leur indépendance, il accroissait leur nombre ; et enfin, par un acte tout à fait nouveau en ce siècle, appelant les peuples nouvellement chrétiens, non-seulement au sacerdoce, mais à l'épiscopat, il ajoutait à la liste de ces vicaires Grégoire Lopez, Dominicain, Chi-

[1] Décret de la Propagande, 17 août 1658, confirmé par le bref *Venerabilis frater*, 9 septembre 1659.

[2] *Instructio vicariorum*, etc......, 1659. Voyez aussi le bref *Sacrosancti officii*, 18 janvier 1658, et le décret de la Propagande, 16 juillet 1658, confirmé par le bref de Clément XI, *In excelsa*, 13 septembre 1669.

[3] Bref du 10 novembre, 22 et 23 décembre 1673.

nois de naissance, le premier évêque de leur sang auquel eussent encore obéi les Eglises de l'Asie orientale.

Innocent XI alla plus loin encore. L'opposition n'avait pas diminué de violence; l'ambassadeur du Portugal à Rome s'épuisait en menaces orgueilleuses et en chicanes diplomatiques pour retarder, sinon pour empêcher les délibérations du Saint-Siége. Il sembla même que l'Espagne voulût s'en mêler, et l'évêque d'Héliopolis, arrêté à Manille au moment où il tentait de passer en Chine, fut ramené jusqu'à Madrid[1]. Libre, il vint à Rome, et Innocent XI, sur sa demande (26 avril 1678), décréta quatre nouveaux évêchés pour le Tong-King, six pour la Chine, un vicariat apostolique dans chacun de ces royaumes, et au-dessus, deux délégats apostoliques, l'un pour la Chine, l'autre pour la presqu'île indo-chinoise. Les vicaires apostoliques et les délégats devaient être européens; mais les évêchés devaient être donnés à des indigènes; si les indigènes manquaient, à des métis[2]. Rome demeurait inébranlable dans son désir d'initier les peuples au sacerdoce, et, en bénissant l'évêque d'Héliopolis prêt à repartir pour les Indes, le Pape lui disait : « Sachez qu'il nous sera plus agréable d'apprendre que vous avez admis un seul indigène aux ordres sacrés, que si nous recevions la nouvelle de 50,000 idolâtres baptisés par vos mains[3]. »

Rome étendait ainsi le bienfait ; mais elle accroissait aussi la lutte. Le Portugal réclama plus que jamais en faveur de son droit de patronage ecclésiastique, violé par la création des évêchés du Tong-King et de la Chine. La querelle devint permanente et suspendit tout à fait l'exécution des salutaires décrets du Saint-Siége. Les vicaires des évê-

[1] La cour d'Espagne déclara alors, en mettant en liberté l'évêque d'Héliopolis, qu'elle ne prétendait à aucun patronage ecclésiastique sur les pays qui n'étaient pas soumis à sa domination temporelle : reconnaissance un peu tardive de la vanité des prétentions qu'avaient soutenues les rois d'Espagne, quand ils étaient en même temps rois de Portugal.

[2] Le même Pape disait dans son bref où il conférait aux vicaires apostoliques le droit de choisir des évêques : « Vicariorum apostolicorum numerum.... augendum est.... ut unumquodque regnum proprium habeat qui ad institutionem et ordinationem naturalium... præcipue incumbat. » Bref *Onerosa pastoralis*, 1er avril 1680.

[3] Mémoire de l'évêque de Métellopolis du 30 septembre 1693.

ques portugais de Macao et de Goa entrèrent en guerre ouverte contre les vicaires apostoliques, poussèrent les peuples à la désobéissance, usèrent même de l'excommunication. M. d'Héliopolis, de retour dans les Indes, eut encore à souffrir et de la part des Tartares et de la part surtout des Portugais de Macao (*maxime è Lusitanis Macaensibus*); et plus tard, lorsqu'Innocent XII, cherchant à réparer le tort qu'avaient fait quelques concessions d'Alexandre VIII, érigea en Chine des vicariats apostoliques, ordre fut donné à tous les gouvernants et évêques dépendant de la cour de Lisbonne d'arrêter dans les places portugaises, et principalement à Macao, tous les vicaires apostoliques et missionnaires étrangers qui y passeraient. La lutte n'était donc pas finie quand le XVIII^e^ siècle commença, et alors des querelles et des malheurs d'un autre ordre suspendirent pour longtemps encore ou affaiblirent du moins le résultat salutaire des résolutions du Saint-Siége.

Les missions, en effet, étaient prospères à l'époque où Rome recommandait avec tant de force et poursuivait avec tant de persévérance l'œuvre du clergé indigène; mais Rome comprenait que l'orage n'était pas loin. Elle aurait voulu, dans sa sollicitude, pourvoir, comme le disait le P. de Rhodes, à ce que « ce nombreux troupeau de Jésus-Christ ne restât pas abandonné sans pasteur et exposé de tous côtés à la colère des loups dévorants. » Bientôt en effet, au milieu de ces missions déjà troublées par les déplorables prétentions des puissances, les persécutions païennes commencèrent. Dans la Chine surtout, le long débat relatif aux cérémonies chinoises qui divisa les missionnaires et troubla la foi des peuples pendant près d'un siècle, provoqua indirectement des persécutions. Les supplices se renouvelèrent aussi dans la Cochinchine et dans le Tong-King. A Siam, les espérances que donnait une chrétienté florissante déjà furent détruites par une révolution violente. Par les guerres européennes et par la suppression des Jésuites, comme nous le rappelions en commençant, les missions de l'Inde, celles de l'Amérique, furent parfois détruites, toujours au moins violemment ébranlées.

Mais, chose remarquable! le plus ou moins de succès de la persécution, le plus ou moins de persistance du Christianisme, semble avoir dépendu en grande partie du plus ou moins d'extension qu'avait reçu le sacerdoce indigène. Nous avons vu comment dans le Japon, où les évêchés étaient peu nombreux, où tout le clergé était

européen, la ruine du Christianisme a été ou semble du moins avoir été complète. Dans la Chine, quand tous les missionnaires européens furent expulsés, sauf le petit nombre de ceux qui, employés à Pékin comme savants, ne sortaient point du palais impérial, ce fut cet évêque chinois créé par le Saint-Siége, Grégoire Lopez, qui soutint la mission. Et plus récemment encore, dans la persécution de 1814, c'est un prêtre indigène, nommé pro-vicaire, qui a conservé la foi dans le Sse-Tchouan. En Amérique, où les missions du Nord se sont soutenues mieux que les missions du Paraguay et de la Californie, c'est grâce à la fondation d'un évêché à Québec et plus tard à Montréal [1], c'est grâce à la formation d'un clergé canadien qui, étendant son influence à plusieurs centaines de lieues, a maintenu la foi et la propage jusque sur le rivage opposé du continent américain. Dans l'Inde, l'île de Ceylan, où le Christianisme a continué de fleurir, en a dû le maintien à une congrégation de prêtres indiens de Goa formée par l'évêque indigène, par Mathieu de Castro, sous le patronage de saint Philippe de Néri. Enfin, dans l'empire anamite, où la pensée du P. de Rhodes n'avait jamais complétement cessé d'être mise en pratique, où le Saint-Siége était parvenu à se faire obéir mieux qu'en Chine et dans les Indes, où, en un mot, un clergé indigène s'était formé, favorisé par les Dominicains et soutenu par les évêques des missions étrangères, le Christianisme s'est montré merveilleusement vivace. « Et quoique les persécutions se renouvelassent et fussent accompagnées des tourments et de la mort, il arriva dans ce pays-là la même chose que du temps de l'Eglise primitive, c'est-à-dire que le sang des martyrs ne servait qu'à l'accroissement de la religion chrétienne [2]. » Voilà ce qu'on écrivait en racontant l'origine de ces admirables Eglises nées vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; et voici maintenant les belles paroles qu'écrit aujourd'hui un de leurs évêques, au milieu de persécutions qui n'ont pas cessé et d'une ferveur qui ne s'est pas ralentie : « Depuis mon retour au Tong-King, j'ai consacré deux évêques et ordonné onze prêtres ; mon coadjuteur a promu

[1] « Les Indiens du Canada ont persévéré dans la foi que les Pères leur avaient prêchée, parce que l'évêché de Québec, et plus tard celui de Montréal, étaient des centres d'action trop voisins pour les laisser périr sans secours. » Lettre du P. Thébaud, jésuite. *Annal. de la Propag. de la foi*, t. XVI, p. 459.

[2] Urbano Cerri, p. 200.

deux indigènes au sacerdoce. Nous n'avons qu'un prêtre de moins qu'avant la persécution. A mesure qu'on abat des têtes, d'autres s'élèvent pour émousser le fer des bourreaux[1].... Les choses étant ainsi, et protégés de Dieu comme nous le sommes.... je défie la persécution de nous exterminer, dût-elle y employer vingt ou trente ans de rage... Je l'avertis qu'avec la grâce de Dieu j'espère chaque année grossir mon troupeau de quelques centaines de néophytes[2]. »

Et pour le dire en passant, une autre Eglise, déjà glorifiée par la persécution, nous fournit une preuve de plus de ce que peut opérer la prédication par les indigènes. A la fin du siècle dernier, nul missionnaire ne pénétrait dans les vastes régions de la Corée. Elle était, comme elle est encore, sans rapport direct avec l'Europe. En 1784, un homme de ce pays, venu à Pékin à la suite d'une ambassade que le roi envoie périodiquement à l'empereur de la Chine, rencontre un chrétien dans cette ville, l'entend parler de sa religion, est amené par la droiture de son âme et par un don de la grâce à la comprendre et à l'aimer. De retour dans son pays, il la prêche, réunit auprès de lui quelques néophytes. L'évêque de Pékin lui envoie un prêtre chinois, qui ne tarde pas à être martyr ; et sans autre assistance pendant cinquante ans, sans aucun secours européen, si ce n'est dans ces dernières années, cette Eglise se perpétue, soutient les persécutions, et vient de traverser l'une des plus sanglantes épreuves qui aient jamais fait la gloire et l'avenir d'une chrétienté[3].

Rome ne s'était donc pas trompée, et une expérience, trop souvent douloureuse, a bien justifié cette préoccupation qui la portait à susciter dans chaque pays un clergé appartenant au pays. Cette pensée, du reste, aux jours difficiles comme aux jours de prospérité, Rome ne l'a point abandonnée. Ce qu'avaient commencé Paul V, Alexandre VII, Clément X, Clément IX, Innocent XI ; à leur tour, Clément XI[4], Clément XII, Pie VI, l'ont continué. Au commencement du XVIII^e siècle, un vénérable missionnaire, Mathieu Ripa, frappé du vide que laissaient dans les missions chinoises l'absence du clergé indigène, fon-

[1] Mgr Retord. Lettre du 30 janvier 1842. *Annal. de la Propag. de la foi*, t. XV, p. 272.

[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 516.

[3] Lettre de Mgr. Ferréol du 5 mars 1843. *Annal. de la Propag. de la foi*, 1844, p. 166 et suiv.

[4] Bulle *Dudùm felicis*, 7 décembre 1703.

dait à Naples, pour l'éducation sacerdotale des jeunes Chinois, le collége de la Sainte-Famille, successivement approuvé par les deux pontifes, Clément XI et Clément XII; et la congrégation de la Propagande lui écrivait au nom du premier de ces papes[1] : « Sa Sainteté a clairement témoigné que la marche que vous avez suivie est la seule pour bien établir la religion chrétienne dans ce vaste empire et pour l'y faire passer de l'état d'étrangère à l'état de citoyenne[2]. » A la fin du siècle, Pie VI, dans sa lettre encyclique aux vicaires apostoliques des missions étrangères (10 mai 1775), les exhortait de nouveau, en leur citant les deux exemples opposés du Japon et de la Cochinchine, à multiplier les séminaires dans leurs missions, afin, disait-il, « que les épreuves, quelles qu'elles soient, par lesquelles les missions passent fréquemment, ne puissent faire cesser l'exercice du ministère apostolique. »

Voilà ce que Rome fait et a voulu faire. Voilà quels sont les témoignages du passé. Examinons maintenant l'état présent des choses.

Un temps meilleur a commencé pour les missions. Depuis que les guerres de la Révolution sont terminées, il a été permis à l'Eglise de reprendre la tâche pacifique de l'évangélisation des infidèles, cette œuvre ébranlée et affaiblie sans être jamais tout à fait interrompue. Grâce à Dieu, ce n'est plus le secours intéressé des puissances, ce n'est plus le patronage hautain et oppressif des couronnes que nos missionnaires sont obligés d'invoquer. Leur aide et leur soutien temporel, leur protecteur laïque est une association de pauvres et d'ouvriers qui en réalité leur prête plus de force et surtout leur impose moins de contrainte.

Cependant, toutes les prétentions des siècles passés ne sont pas encore éteintes; et aujourd'hui même on a vu le gouvernement portugais de Macao expulser de cette ville les missionnaires qui y résident, parce qu'au mépris du prétendu droit de patronage ecclésiastique du Portugal sur toute la Chine, ils avaient commencé une mission dans l'île chinoise de Hongkong, occupée par les Anglais[3]. Il y a plus,

[1] Décret du 16 avril 1736.

[2] *E per farla passare da forastiera a cittadina.* Lettre du 25 août 1715. Voy. *Storia della congregazione e del collegio dei Cinesi, dal fondatore stesso Matteo Ripa. Napoli,* 1832.

[3] Lettre du 18 avril 1842. *Ann. de la Propag. de la foi,* t. XIV, p. 45.

le déclin même de la puissance portugaise dans l'Inde a rendu à certains égards ses prétentions plus dangereuses. N'ayant plus dans cette contrée qu'une puissance factice et pour laquelle tout était à craindre, trop pauvre pour subvenir aux frais d'un évêché ou d'une mission, trop fier pour permettre que rien se fît sans lui, le Portugal a tout laissé décliner. Les siéges qui dépendaient de lui sont demeurés vacants parfois pendant un demi-siècle ; la discipline s'est perdue dans ces Eglises ; et quand le Saint-Siége, usant d'un remède héroïque, mais nécessaire, a tranché dans le vif, supprimé, à l'exception de l'archevêché de Goa, tous les siéges portugais, divisé leur territoire entre sept vicariats apostoliques [1], la clameur a été grande ; le Portugal, qui dans toute l'Inde ne gardait plus guère que Goa, n'en a pas moins réclamé son droit de patronage sur l'Inde tout entière. Un schisme s'en est suivi ; plusieurs milliers de chrétiens demeurent séparés de l'Eglise. Un archevêque de Goa, en sa prétendue qualité de primat de l'Inde, est allé jusqu'à excommunier les vicaires apostoliques du Saint-Siége. L'Inde est remplie de ses libelles contre Rome, et un gouverneur portugais a dit publiquement « qu'il valait mieux laisser périr les peuples faute d'assistance religieuse que de les laisser assister par des propagandistes sous la direction d'évêques intrus. »

Ces maux auront cependant leur terme. Ce douloureux égarement de la race portugaise, aigrie par ses revers politiques, devra céder au sentiment du devoir chrétien et à la voix paternelle du Saint-Siége. Il faudra que les prétentions se taisent devant les faits, et que des puissances qui veulent encore être catholiques, aujourd'hui vaincues et affaiblies, laissent à l'Eglise autant de liberté que lui en laissent les hérétiques leurs vainqueurs. Le plus grand obstacle aura disparu alors à la constitution normale des chrétientés asiatiques.

De plus, aujourd'hui comme autrefois, des missions mêmes es parti le cri d'avertissement et de demande auquel Rome n'hésite jamais à prêter l'oreille. Mais ce qui ne s'est pas vu autrefois, c'est que cette demande, que firent entendre au XVII[e] siècle et Sotelo, venu du Japon, et le P. de Rhodes de la Cochinchine, et plus tard Mathieu Ripa, revenu de la Chine, mais à des temps différents et à de

[1] Bulle de Grégoire XVI, *Multa præclarè*, 24 avril 1838. Les évêchés supprimés furent ceux de Cochin, de Saint-Thomé, et l'archevêché de Cranganor.

longs intervalles, se fait aujourd'hui entendre presque à la fois des missions les plus éloignées.

Ainsi, en 1844, les missionnaires d'une partie de l'Inde, réunis en synode à Pondichéry ; en présence des difficultés immenses qui pèsent sur cette mission : avec le protestantisme et son active propagande d'un côté, et de l'autre côté le déplorable schisme portugais, avec les mille embarras que présentent le principe des castes si difficilement conciliable avec le Christianisme, la question des usages si voisins comme ils le sont de l'idolâtrie, la diversité des races qui se fait ressentir par un esprit et des traditions différents, le long déclin qui, pendant le XVIII^e^ siècle, a presque toujours pesé sur toutes les institutions chrétiennes ; en présence de toutes ces difficultés, le synode de Pondichéry n'a pas connu d'autre remède que la multiplication des évêques et la formation d'un clergé indigène, et un de ses plus dignes membres a été envoyé à Rome pour insister de nouveau sur ce moyen *unique* de procurer à 400 millions d'idolâtres répandus sur la surface du globe les bienfaits de notre sainte religion.

Les mêmes prières arrivaient de l'Occident. L'Amérique comme l'Inde venait aussi à Rome, ce centre de la foi, lui demander des évêques ; et un prêtre canadien, éprouvé par une longue expérience, sollicitait le passage de l'état de missions à l'état de diocèses pour ces contrées immenses encore à peine peuplées, que deux grandes puissances se disputent, que l'on appelle, à défaut d'autre, du nom du fleuve Orégon, mais où, d'ici à peu de générations, des peuples entiers qui n'ont pas encore de nom auront eu le temps de naître et de grandir.

Et enfin, si nous ne nous trompons, l'œuvre toute nouvelle et toute chrétienne de l'évangélisation de la race noire a aussi amené à reconnaître le même besoin. Une naissante congrégation s'est vouée, comme on le sait, sous la protection du Saint Cœur de Marie, à la conversion de cette race africaine jusque-là maudite et délaissée. Mais ce n'est pas assez de ce zèle de quelques courageux missionnaires, et l'on réclame pour la côte de Guinée, où ils vont prêcher l'Évangile, les bienfaits de l'épiscopat. Et l'on demande l'épiscopat pour arriver à la formation d'un clergé noir, sans lequel, au bout de quelque temps, la décadence de la mission serait inévitable.

Cette triple demande, ainsi venue presque en même temps des trois parties du monde idolâtre, ne donnera pas lieu ici à une longue

discussion. La pensée est toujours la même; ce que disaient à l'appui de semblables demandes et le P. de Rhodes en 1651, et l'évêque de Métellopolis en 1693, et Mathieu Ripa en 1715, ce qu'ont dit pendant tout le XVII[e] siècle et la Propagande et les Papes, on le rappelle, on l'invoque, on le répète aujourd'hui.

Il est clair d'abord que le double vœu et le double besoin du clergé indigène et de l'épiscopat ne sont au fond qu'un même vœu et un seul besoin. La création de l'épiscopat, la formation d'un clergé indigène, sont inséparables l'une de l'autre. Le clergé indigène ne se formera pas sans un évêque, et le siége une fois fondé finira, s'il se maintient, par faire naître un clergé indigène. Sans un évêque, qui seul peut ordonner des prêtres, sous le gouvernement d'une mission faite pour conquérir plus encore que pour conserver, sous la tutelle d'un ordre religieux dont les membres font corps, et qui a au loin son centre, ses pouvoirs, la source de sa vie, le clergé indigène ne se recrutera pas. Tout au plus, quelques âmes d'élite, quelques rares novices qui seront disposés à entrer, non-seulement dans le sacerdoce, mais dans l'ordre religieux auquel la mission appartient, iront en Europe, dans les noviciats de l'ordre, faire leur longue et laborieuse éducation; et là peut-être seront-ils désignés pour revenir porter l'Evangile dans leur patrie.

Au contraire, un évêque qu'aucun général d'ordre ne rappellera pour le vouer à d'autres fonctions, ainsi détaché de l'Europe et marié à son Eglise, sentira le besoin de la faire vivre par elle-même, de rendre inutile pour elle la précaire assistance de l'Europe, de lui donner un autre clergé que ce clergé sans cesse recruté au loin, ce clergé que les révolutions peuvent retenir, que la guerre peut arrêter dans sa route. Des écoles s'élèveront, des séminaires seront formés, les vocations seront recherchées, les indigènes seront amenés au sacerdoce; il n'y aura pas seulement, comme dans certaines missions des ordres religieux, quelques prêtres indigènes, simples auxiliaires, inférieurs en rang, en lumière, en autorité, vis-à-vis des missionnaires européens. Au bout d'un temps donné, si Dieu bénit ces efforts, il y aura un clergé indigène, et c'est le missionnaire européen qui sera, je ne dirai certes pas l'inférieur, mais l'exception, mais l'auxiliaire [1].

[1] Je ne parle ici que des bienfaits de l'épiscopat dans les pays infidèles; mais j'aime à rappeler, d'après un célèbre et respectable écri-

Le premier fruit de l'épiscopat est donc de rendre possible la for-

vain catholique de nos jours, les services que son établissement a rendus aux pays atteints par l'hérésie. « Le renouvellement de la foi en Angleterre est attribuée avec raison au rétablissement des évêchés catholiques... On sait que ce généreux champion de la foi, l'évêque de Saint-Asaph, exilé sous le funeste règne d'Elisabeth, demanda par une lettre touchante à Grégoire XIII (9 juillet 1581) le rétablissement de quatre évêques titulaires en Angleterre. La tempête qui menaçait alors la catholicité anglaise fit suspendre ce projet salutaire. Charles II, après avoir rétabli en 1662 l'épiscopat protestant détruit par Cromwell dans les trois royaumes, voulut aussi, selon le récit plein de franchise de lord Clarendon et de Burnet, tous deux protestants, rendre aux catholiques anglais leur épiscopat; mais il fut encore arrêté dans la pensée de ce service à rendre à l'Eglise à laquelle à cette époque il appartenait véritablement... Ce ne fut qu'en 1687 que Jacques II et Innocent XI rendirent à l'Angleterre des évêques catholiques, semence salutaire qui a produit de nos jours des fruits si consolants.

« Une pareille mesure a été adoptée par Philippe II pour sauver la foi de la Belgique, à laquelle Guillaume de Nassau faisait une guerre si menaçante. Le cardinal Granvelle, légat *à latere* du Saint-Siége, un des plus grands hommes d'Etat de cette époque, la lui inspira. Au lieu de quatre évêchés seulement, suffragants de Reims, que la Belgique possédait alors, Philippe II institua d'un trait trois archevêchés à Utrecht, Malines et Cambrai, avec quatorze nouveaux évêchés suffragants. Et c'est à cette mesure, confirmée avec joie par Paul IV, que la Belgique doit rapporter la conservation de sa foi, comme l'Irlande doit la rapporter également au maintien de ses évêchés, tandis que l'Angleterre et l'Ecosse, privées de leurs prélats, voyaient la foi s'éteindre dans leur sein.

« Grâces soient donc rendues à Grégoire XVI, qui, pénétré de la nécessité de l'épiscopat pour propager la foi catholique et continuer l'œuvre de Jacques II et d'Innocent XI, a, par son bref *Muneris apostolici* (3 juillet 1840), ajouté quatre nouveaux vicariats apostoliques à ceux qu'ils avaient fondés ! Et bientôt, nous l'espérons, l'Angleterre catholique verra Pie IX faire rentrer son Eglise, veuve encore, dans sa complète et légitime union avec le Christ, en lui donnant, au lieu de vicaires apostoliques, des évêques titulaires, en accroissant leur nombre et en relevant des siéges depuis longtemps éteints. Ce sera alors que, déposant ses habits de deuil, elle chantera l'hymne sacré de son retour dans le sein de l'Eglise mère des Eglises. »

(Le P. Theiner. — *Diario di Roma.* 1er et 6 avril 1847.)

mation du clergé national; et ce clergé, comment peut-on s'en passer? Les Papes l'ont toujours souhaité; saint François Xavier l'attendait; dans le rapport que j'ai déjà cité, Urbain Cerri, au nom de la Propagande, le demande ou le regrette à chaque pas [1]. Il est encore au monde 400 millions d'idolâtres, sans parler des hérétiques, des schismatiques, des mahométans; il n'y a pas plus de 160 millions de catholiques. L'Europe fournira-t-elle jamais assez de missionnaires pour annoncer efficacement l'Evangile à tant de peuples, et non-seulement pour convertir, mais pour instruire et pour administrer les convertis?

D'ailleurs, si le prêtre européen a le plus souvent et doit avoir pendant quelque temps encore sur le prêtre indigène l'avantage de la civilisation et des lumières, celui-ci n'a-t-il pas aussi ses avantages? Il vit au milieu de son peuple, il en connaît les mœurs, il en sait la langue, qu'après un travail assidu de bien des années le missionnaire ne saura qu'imparfaitement [2]. Au temps des persécutions, la colère du tyran tombe tout de suite sur l'étranger; son accent, son visage, sa démarche, le font reconnaître; il n'a point de parents pour aider à sa sûreté, et les juges hésitent moins à lui donner la mort, parce qu'il n'a aucun lien dans le pays et ne laissera de regrets qu'à ses coreligionnaires. L'indigène (et c'est là ce qui explique comment deux ou trois prêtres indigènes, quelquefois un seul, ont pu conser-

[1] Après avoir parlé du P. de Nobilis, Jésuite, qui avait converti jusqu'à 40,000 Indiens au moyen de quelques brames qu'il était parvenu à éclairer et qu'il s'était associés, il ajoute : « Persuadé que c'était là la véritable voie pour convertir les païens, il proposa d'ériger un séminaire de brachmans pour en faire des prêtres ou du moins des catéchistes. Mais les Portugais rejetèrent cette proposition. C'est ainsi qu'après la mort de ce Père, on abandonna la véritable méthode de conserver et d'augmenter le nombre des nouveaux convertis. » P. 174. « Il me semble que les missions de prêtres, tant séculiers que réguliers, ne feront jamais des progrès de longue durée à moins qu'on n'y joigne des évêques.... Votre Sainteté (Innocent XI) a ordonné sur cela une congrégation particulière. » P. 298, 299.

[2] « Linguas civium suorum eorumque mores et inclinationes magis norunt (presbyteri indigenæ), ex quibus fit, ut, quemadmodum collector Lusitanus scribit, *plus facturus sit unus bonus Indus quàm centum Europæi.* » Décret de la Propagande du 28 octobre 1630, cité par l'évêque de Métellopolis, *Memoriale Ep. Metellop. ad S. Cong. de Prop. fide, circà jus Portugalliæ, ut aiunt, restitutum et novam pro missionibus dispositionem.*

ver le Christianisme dans des provinces entières), l'indigène se cache plus facilement; sa famille lui ménage une retraite; ses souffrances excitent plus de commisération; sa mort laisse des regrets que le pouvoir hésite souvent à provoquer. Grâce à cette solidarité qui existe entre le martyr et le peuple au milieu duquel il périt, c'est alors que le sang des martyrs est fécond. A chaque martyr qui tombe, de nouveaux chrétiens se lèvent. Le sacerdoce indigène renaîtra de son propre sang. Souvent même la persécution cessera de présenter un caractère exclusivement religieux, elle aura une face politique. Les princes s'apercevront qu'ils déchaînent les haines populaires. Des transactions suivent les troubles religieux, et l'on pourra dire alors qu'un règne de paix est conquis à la religion nouvelle.

Sans doute l'œuvre du clergé indigène rencontrera partout de nombreuses difficultés. La situation précaire et toujours menacée du Christianisme, la grossièreté des races indigènes, leur ignorance, leurs vices, sont des obstacles sérieux, mais non invincibles. En face de ces difficultés, on a trop souvent reculé vers un avenir indéfini une tâche qu'on ne pouvait, sans manquer de confiance en la foi chrétienne, déclarer absolument et éternellement impossible. Cependant les races du Nord, lorsque, dans les siècles du moyen âge, elles ont été appelées au Christianisme, étaient bien barbares encore et bien entachées des vices de l'idolâtrie; elles n'ont pas tardé pourtant à avoir un clergé, et à produire même des évêques. Et, malgré les difficultés de tout genre qui ont combattu dans l'Orient la fondation d'un clergé indigène, malgré les préventions qui la condamnaient, nous avons vu que dans la Cochinchine, dans l'Inde, dans la Chine même, elle est loin d'avoir été absolument sans fruit[1]. Que serait-ce si on se fût accoutumé à en espérer le succès au lieu de se le représenter le plus souvent comme impossible?

En toute chose, il est vrai, il y a un excès à redouter, et l'abus qui s'est fait parfois de l'ordination des indigènes a peut-être été la cause

[1] Un seul prêtre indigène en Chine ouvrit dix-huit chrétientés nouvelles. Lettres à Mgr. l'évêque de Langres. Lettre III, p. 234. « Sur vingt élèves (du collége de Pulo-Pigan), la moitié au moins seraient chez nous parmi les bons sujets. Viennent ensuite quelques médiocres, et enfin trois ou quatre nonchalants. » *Annal. de la Prop. de la foi*, t. I, p. 30.

la plus puissante du discrédit où cette ordination est tombée. Le Portugal, pour soutenir ses prétentions au patronage ecclésiastique de l'Inde, a voulu avoir un clergé, et, quelquefois, ses prélats ont ordonné avec une facilité qui fait trembler, des prêtres indiens par centaines. Aujourd'hui encore le schisme de Goa se soutient par des ordinations pareilles. Mais ces tristes échantillons du sacerdoce indien ne doivent leur existence qu'à des causes et à des passions heureusement rares dans l'Église, et il y a une route aisée à connaître, même à suivre, entre la prohibition absolue ou presque absolue des ordinations indigènes, et cette facilité exclusive et intéressée.

Qui du reste pourrait soutenir qu'un peuple, quel qu'il soit, sera éternellement indigne ou incapable du sacerdoce? qu'éternellement il ne recevra la religion que du dehors? qu'une contrée restera toujours sans sa propre Église? Si l'Église est catholique, et nous ne saurions en douter sans blasphème, elle doit nécessairement dans un temps plus ou moins long, se fixer partout sur le sol avec des éléments pris dans le sol lui-même. Sans cela, il faudrait dire que les grâces du saint ministère sont perpétuellement attachées à des peuples privilégiés, destinés entre tous à recevoir seul la plénitude de l'esprit du Christianisme. Il y aurait, en un mot, dans ce qu'il y a de plus fondamental pour la perpétuité de l'Église, une différence essentielle entre le Juif et le Gentil, entre le Grec et le Barbare, c'est-à-dire que la religion, catholique sur tous les autres points, devrait se résigner à ne jamais l'être en celui-ci.

La formation du clergé indigène sera donc le grand fruit de l'épiscopat; mais il y en aura d'autres encore. L'évêque pourra rassembler un synode, le métropolitain tenir des conciles provinciaux, et dans ces assemblées si nécessaires au bien de l'Eglise, les missionnaires apprendront à se connaître, à se rapprocher, à s'unir plus que jamais de vues et d'intentions. Des dissentiments, s'il en existe, pourront se terminer là, dans la pacifique entente d'une charité fraternelle ou sous l'empire de l'autorité épiscopale, qui autrement seraient allés à travers les mers et par de lointaines correspondance, se perpétuer en Europe, se transformer en rivalité d'ordre ou de corporation, s'identifier à toutes les querelles européennes, importuner Rome par des procès que les distances rendent infinis. Qui ne sait quels douloureux dissentiments, quelles rivalités funestes a suscités pendant tout un siècle cette question des cérémonies chinoises qui a ébranlé

dans ses fondements une vénérable société? Avec des conciles provinciaux on eût trouvé dès le principe un tribunal composé d'évêques tirés du clergé séculier, de l'ordre de Saint-Dominique, de la compagnie de Jésus, de partout ailleurs, un tribunal, par conséquent, tout à fait impartial et indépendant. Ces évêques, pris parmi les missionnaires, eussent traité avec connaissance de cause les questions locales. La vérité eût jailli en traits de lumières, au moment où les deux partis n'étaient pas encore aveuglés par le trouble des discussions prolongées. L'Europe surtout, avec ses querelles de parti, n'eût pas, comme elle l'a fait, fourni de nouveaux aliments à l'incendie.

Il faut donc des évêques, et des évêques titulaires de leurs siéges, dont le diocèse soit circonscrit dans des limites précises et suffisamment restreintes [1]. Car au delà d'une certaine sphère, l'action de l'évêque n'est plus que nominale. Les vicaires apostoliques que de grands motifs obligent encore le Saint-Siége en beaucoup de pays à nommer au lieu d'évêques, quels que soient les immenses services qu'ils aient rendus et la puissance de leur caractère épiscopal, ne sont pas tout ce que seraient des évêques titulaires attachés pour jamais au siége qui leur est départi. L'évêque titulaire a des prérogatives, une autorité connue de tous. Les pouvoirs juridictionnels du vicaire apostolique sont tout à fait facultatifs. Ils n'ont pour base qu'un titre écrit, connu seulement du Saint-Siége et de celui qui le possède, un titre dont la malveillance ou la susceptibilité contestera les termes, un titre enfin qui demeurera une lettre morte pendant le temps des trop funestes contestations auxquelles il aura donné lieu.

Et ce côté faible d'une mission du reste si utile, les ennemis du Saint-Siége ont bien su le saisir. Le Portugal a bien su, comme nous l'avons dit, abuser de ces incertitudes pour méconnaître la mission des vicaires apostoliques et même les faire excommunier par ses prélats. L'évêque anglican a bien su dire au vicaire apostolique envoyé à Sidney, qu'il était évêque de je ne sais quelle ville turque; que l'Australie n'était point son diocèse ; que le gouvernement devait se refuser à le reconnaître comme chef de la communion catholique. L'archevêque portugais de Goa et ses adhérents schismatiques ne

[1] « Au-delà d'un rayon limité, le pouvoir d'un évêque est purement nominal et fictif. » Lettre déjà citée du P. Thébaud.

manquent pas non plus de dire aux vicaires apostoliques que leurs siéges et leurs troupeaux sont en Afrique ou en Turquie, non dans l'Inde ; qu'à Madras et à Bombay ils n'ont rien à faire [1].

Et le complet rétablissement de la hiérarchie catholique est d'autant plus nécessaire en un siècle où la véritable Eglise rencontre dans ses missions des ennemis qu'elle n'avait pas encore rencontrés. Lorsque le P. de Rhodes réclamait des évêques pour l'Asie, il n'y avait encore ni dans l'Asie, ni dans le reste du monde, de missions protestantes. Le calvinisme et le luthéranisme, abaissés en ce moment, même en Europe, ne songeaient nullement à faire des prosélytes au delà des mers en des contrées où des puissances catholiques étaient encore prépondérantes. Il y a plus ; une de leurs maximes condamnait le prosélytisme et traitait ou à peu près l'apostolat d'hérésie. La honte cependant leur est venue, et ils ont tardivement compris qu'une doctrine qui ne se propage pas et qui ne veut point se propager est une doctrine morte. Le développement maritime de quelques puissances protestantes a rendu leur entreprise plus facile, et les missionnaires bibliques ont été commodément et profitablement expédiés avec les ballots de coton anglais.

Je sais bien toute la stérilité de ces prétendues missions ; je sais qu'en face d'une mission catholique tant soit peu forte, elles n'ont d'autre parti à prendre que la retraite. Une colonie de ministres protestants avait envahi l'Orégon en 1840 ; ils s'étaient distribué les positions ; on les voyait partout. Mais l'arrivée de prêtres catholiques fut pour eux un coup de foudre. Non-seulement le nombre de leurs prosélytes n'augmenta plus, mais ils se virent successivement abandonnés par la plus grande partie de leur troupeau. Enfin, en 1844, il arriva des Etats-Unis un visiteur mandé sur les nouvelles du discrédit dans lequel les missionnaires méthodistes tombaient dans l'Orégon. Le visiteur ne vit rien de mieux à faire que de dissoudre immédiatement la société ; collége, moulin, fermes, maisons, toutes les propriétés ont été vendues et les ministres licenciés pour jamais. — En Afrique également, les ministres, malgré les riches pré-

[1] Lettre du nouvel archevêque de Goa, D. José de Silva Torrès, à l'évêque de Méliapour, 10 février 1844. — Remarques sur la lettre pastorale adressée par le docteur Fenelli (vicaire apostolique de Madras) aux catholiques de son vicariat. Madras, 1842.

sents qu'ils apportent aux nègres, malgré leurs calomnies contre les prêtres catholiques, tombent devant eux. Un seul missionnaire se rendit au comptoir français du Gabon. Il y trouva trois méthodistes américains qui avaient une pension de 350,000 francs. Ayant tenté de révolter les naturels contre les Français, ils furent obligés de quitter après deux ans de séjour. Après leur départ, le missionnaire catholique trouva les habitants dans une ignorance complète des principes fondamentaux du Christianisme.

Mais cependant, pour combattre cette propagande, appuyée, à défaut d'autres, sur de puissants moyens matériels, et qui grâce à ces moyens est parvenue à avoir dans l'Inde surtout une importance sérieuse, encore faut-il que l'Eglise soit armée de toute la force de sa hiérarchie ; d'autant plus qu'une force hiérarchique au moins apparente ne manque pas à tous nos adversaires. L'anglicanisme, quelque local qu'il soit par son principe, a la prétention de créer des diocèses au dehors, et il oppose des évêques titulaires à nos vicaires apostoliques : il voudrait faire de son archevêque de Cantorbéry une sorte de pape pour toutes les possessions britanniques. Le schisme russe fait de même ; et dans la propagande active qu'il pousse jusqu'en Amérique, et que nos missionnaires de l'Orégon auront à combattre, ce ne sont pas de simples prêtres qu'il envoie, ce sont des évêques, titulaires en même temps et du lieu où existe déjà une communauté chrétienne et du lieu dont on espère faire le centre d'une communauté future. Contre ces tentatives du schisme et de l'hérésie qui affectent ainsi une forme hiérarchique, il faut que la véritable hiérarchie se lève, l'épiscopat légitime contre cet épiscopat mensonger ; il ne faut pas que la papauté catholique des successeurs de saint Pierre se montre dépouillée de ses véritables appuis plus que la papauté anglaise de l'archevêque de Cantorbéry ou la papauté russe de l'empereur Nicolas.

Ajoutons encore que les progrès de la civilisation matérielle rendront plus facile cette assimilation des Eglises lointaines aux Eglises de l'Europe, ces rapports nécessaires et intimes de l'épiscopat avec l'évêque des évêques. Nous nous retrouverons sous ce rapport dans des conditions analogues à celles du moyen âge, où les chrétientés nouvelles étaient voisines des chrétientés anciennes, où la foi se propageait par un contact direct, fréquent, journalier. Les océans et les déserts nous séparent encore, cela est vrai ; mais nous franchissons plus vite l'Océan ; mais le désert même s'ouvre à nos voyageurs : et

ces missions du Paraguay, du Canada, de la Chine, qui n'avaient de Rome que de rares nouvelles, se trouveront aujourd'hui bien plus près de Rome. Plus voisines de l'Europe, elles pourront plus aisément s'assimiler aux chrétientés de l'Europe et recevoir comme elles le don de la hiérarchie.

Il s'opère d'ailleurs entre l'Europe et ces lointaines contrées un travail d'assimilation qui n'est pas indigne de l'attention et de l'homme qui pense et du chrétien. Dans l'intérêt des sociétés futures, il n'est pas indifférent que ce travail se fasse d'une façon plutôt que d'une autre. Ce qu'on appelle vulgairement la civilisation européenne pénètre chaque jour dans ces contrées nouvelles. Y pénètre-t-elle pour le bien? Est-il utile que nos arts, et en même temps nos vices, toutes nos ressources pour le bien et le mal, notre puissance souvent si dangereuse, soient servilement acceptés, contrefaits, copiés, achetés tout faits, par des populations barbares qui n'en restent pas moins intellectuellement, politiquement, moralement bien au-dessous de nous? Est-ce un bien pour un pays que d'être civilisé mécaniquement et par force, comme la Russie l'a été; d'être tout simplement dépouillé de sa vie propre pour vivre de la vie d'autrui; d'être constitué écolier d'un autre peuple, c'est-à-dire subalterne, et, comme ce n'est que l'écorce des choses qu'on apprend ainsi, éternellement copiste, éternellement écolier, éternellement subalterne? L'homme qui copie servilement ne copie que le mal, de même que le peintre qui fait un pastiche rend surtout les défauts de son modèle. Le sauvage à qui la civilisation européenne est apportée par des aventuriers qui le maltraitent, prend de la civilisation européenne la poudre et l'eau-de-vie, et rien de plus. Il y a donc véritablement à trembler pour l'avenir du monde, si la civilisation ou ce qu'on appelle ainsi continue à lui être apportée toute faite, c'est-à-dire toute grossière et toute matérielle, sans son esprit, sans son principe et sa vie; s'il reçoit tout sans rien s'approprier; s'il ne sait pas, tout en recevant d'autrui, être lui-même; s'il ne sait pas comprendre, juger, discerner, choisir ce qu'on lui apporte. Les contrées nouvelles ne seront plus qu'une pâle copie de l'Europe, moins ce qu'elle a de bon et de vivant; il n'y aura pour elles d'éducation ni morale, ni intellectuelle, ni politique; il n'y aura ni indépendance ni originalité. Perverties par l'Europe, endoctrinées par l'Europe, gouvernées par l'Europe, ce ne seront plus ni des hommes ni des

nations, ce seront de pauvres diables éternellement destinés à être corrompus par nos voyageurs, régis par nos vice-rois et exploités par nos marchands.

Le remède à ce mal, chacun de nous le connaît, c'est le Christianisme. Mais j'oserai ajouter, c'est le Christianisme enseignant lui-même la civilisation et le travail ; j'ajouterai encore, c'est le Christianisme devenant pour cela et par cela même indigène, s'enracinant dans le sol, appelant la nation prosélyte à toute la plénitude de la vie chrétienne. La vie oisive des sauvages est tellement opposée au devoir imposé à l'homme, de manger son pain à la sueur de son front, que le premier soin des missionnaires a toujours été de créer à ces peuples des habitudes d'ordre et de travail. C'est ce que les Bénédictins ont fait au moyen âge, les Jésuites dans le Paraguay ; c'est ce qui se fait aujourd'hui et avec un succès si consolant dans l'Océanie. Aussi les missionnaires appellent-ils de tous leurs désirs l'exemple et l'enseignement du travail chrétien. On a demandé des Trappistes pour l'Inde, et je voudrais citer la lettre touchante et curieuse d'un chef de manufacture chrétien de Pondichéry qui supplie le Saint-Siége de lui accorder une chapelle et un missionnaire, persuadé, dit-il, que ses ouvriers païens, attirés par le bon exemple, ne tarderont pas à faire d'honnêtes gens et d'excellents chrétiens[1].

Mais l'enseignement du travail, comme celui de la foi, doit être permanent et durable. La civilisation grossière qui n'apprend qu'à manier imparfaitement la bêche et l'outil n'a qu'une très-petite puissance pour opérer un changement dans la vie des peuples ; ce changement ne peut être que de courte durée. Si ces hommes ne sont pas mis en état de continuer l'œuvre sans le secours du missionnaire, ils resteront toujours dans l'enfance, et dès que le missionnaire viendra à leur manquer, ils retomberont dans leur barbarie. La foi alors ne survivra pas à la civilisation.

Pour la civilisation et pour la foi, il faut donc une action permanente, un principe inhérent au sol, un autre enseignement que l'enseignement exotique, précaire, passager, du missionnaire. Il faut le sacerdoce permanent, national, indigène. Le missionnaire aura pu enseigner la civilisation et la foi ; mais elles seront chose exotique,

[1] Supplique de M. Blin, de Pondichéry, à N. S. P. le Pape Grégoire XVI ; 7 août 1844.

chose d'emprunt, tant qu'en s'élevant au sacerdoce les peuples ne se les seront pas appropriées. En arrivant au sacerdoce, c'est-à-dire en atteignant la plus haute dignité où puissent parvenir l'homme civilisé et le chrétien, ils ne seront plus seulement les écoliers et les copistes des peuples chrétiens et civilisés, ils se prépareront à en devenir les égaux; ils ne vivront pas uniquement de la vie de l'Europe, ils vivront de leur vie, réformée par les exemples et les enseignements de l'Europe. Ce ne seront plus, comme ils l'ont été jusqu'ici, des nations disciples, vassales, subalternes; ce seront, dans un avenir éloigné sans doute, mais dans un avenir possible, des peuples civilisés et chrétiens comme l'Europe et par l'Europe, mais gardant leur caractère, les accidents qui leur sont propres, l'indépendance de leur nature. En un mot, ce seront des nations au lieu de n'être que des castes subalternes destinées à ne faire autre chose que payer l'impôt au gouverneur européen, à l'instituteur européen et au marchand européen.

Il y a donc aujourd'hui toute liberté, tout avantage pour l'Eglise à ne pas s'écarter de ses voies anciennes et naturelles, « établies par Notre Seigneur Jésus-Christ, pratiquée par les saints apôtres et par les hommes apostoliques[1]. » « Les saints apôtres, dit aussi le P. de Rhodes, n'ont pas autrement gouverné l'Eglise qu'en envoyant des évêques qui ordonnaient des prêtres dans des lieux où ils avaient été envoyés. C'est ce que saint Paul a fait à Milet et à Ephèse. C'est ainsi également que les Pontifes romains, marchant sur les traces des Apôtres, ont pourvu aux Eglises naissantes. » Agir autrement, se tenir toujours en dehors de cette voie, s'abstenir de former un clergé indigène, « sans lequel la religion ne peut ni être suffisamment propagée, ni avoir une existence tant soit peu durable, ce serait s'exposer manifestement à la ruine de la religion[2]. »

Voilà quels motifs, dans l'ordre religieux et dans l'ordre temporel, ont inspiré les missionnaires dont nous rappelions les démarches aux pieds du Saint-Siége. Tous ont demandé que dans

[1] *Urbano Cerri*, p. 300. « Quia id factum ubique per apostolos et primitiva Ecclesia per episcopos, satis ex Scriptura sacra historiisque ecclesiasticis constat. » Decret de la Propagande du 28 novembre 1630.

[2] « Quod in manifestam ruinam religionis esset, cùm sine tali clero neque potest religio satis diffundi, nec quidquam stabilitatis unquam habere. » Rapport de l'évêque de Métellopolis, 1686.

leurs chrétientés, un clergé indigène pût commencer à se former. Et ce ne sont pas *des prêtres* seulement, isolés, inférieurs par le rang, simples auxiliaires du clergé d'Europe; c'est *un clergé* qu'ils désirent voir s'élever, faisant corps, mis au niveau du clergé européen, destiné à le remplacer. Pour arriver à ce but, on demande l'épiscopat : la création de siéges titulaires là où elle est possible ; là où les circonstances la retardent encore, la création de vicariats apostoliques plus nombreux et par conséquent plus circonscrits ; l'épiscopat, avec tous ses droits et toute son indépendance ; il y a plus, avec une certaine supériorité et une puissance de juridiction sur les ordres religieux, que, par des causes pleines de sagesse, l'Eglise n'admet pas dans les chrétientés anciennes, mais qui serait nécessaire dans les chrétientés nouvelles, si éloignées du centre de l'Eglise ; en d'autres termes, on demande que le droit d'exemption des ordres religieux, si respectable et si nécessaire en Europe, cesse dans les pays de missions, et que des règles particulières y déterminent les rapports de l'évêque avec les communautés. On demande l'épiscopat, et même l'épiscopat indigène, dès qu'il pourra être établi : l'épiscopat indigène qui, nous l'avons dit, a sauvé la foi pendant une des persécutions chinoises, qui l'a également maintenue à Ceylan, et que, dès 1678, Rome prescrivait d'établir en Chine et dans la région anamite [1].

Rome a entendu ces demandes, qui, du reste, s'accordaient si parfaitement avec ses propres traditions : et d'abord une remarquable et précieuse instruction de la Propagande [2] a donné force à tous les principes qui viennent d'être exposés. « L'exemple des apôtres, dit-elle, le témoignage de l'Eglise primitive, indiquent manifestement que les deux moyens principaux pour l'établissement et la conservation de l'Eglise catholique, sont la mission des évêques que « l'Esprit saint a placés pour gouverner l'Eglise de Dieu [3], » et la formation attentive du clergé indigène... Que si, en quelques lieux et à cause

[1] La Propagande n'admettait les métis qu'à défaut des indigènes : « Referantur naturales, et quatenus non adsint, eligantur mixti. » Décret du 26 avril 1678.

[2] *Instructio S. C. de Propaganda fide ad archiepiscopos, episcopos, vicarios apostolicos, aliosque missionum presides.* 23 novembre 1845.

[3] « Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. » (*Act.* XX, 28.)

du malheur des temps et d'autres graves considérations, il n'a pas été permis d'établir des évêques en titre et ordinaires, les souverains Pontifes ont du moins envoyé, pour régir le peuple fidèle, des vicaires apostoliques revêtus du caractère et munis des pouvoirs épiscopaux. En un petit nombre de pays seulement, par suite de difficultés tout à fait graves, on a toléré que de simples prêtres dirigeassent le troupeau catholique, dans la pensée indubitable d'établir, dès qu'il serait possible, la forme parfaite de la hiérarchie... » Et, de plus, « C'est une chose que chacun sait, et que mille documents établissent, que les Pontifes romains, remplissant les devoirs sacrés de leur dignité suprême, ont travaillé de tout leur pouvoir à faire que dans les diverses contrées où ils se rendaient, les évêques s'attachassent avec un zèle extrême à l'éducation du clergé indigène... » Il faut donc, d'un côté, que « les chefs des missions, quel que soit le titre en vertu duquel ils les dirigent, travaillent avec assez d'ardeur à l'établissement et à l'affranchissement de l'Eglise catholique pour que là où il n'y a pas d'évêques, il puisse aussi promptement que possible en être créé; pour que là où l'étendue du territoire l'exige ou seulement le permet, le nombre des évêques s'augmente par la division des diocèses... » Il faut, d'un autre côté, que « les lévites indigènes soient formés à la science et à la piété, qu'ils soient préparés avec soin à l'exercice du saint ministère, afin que, selon les vœux déjà anciens du siége apostolique, ils puissent arriver à toutes les fonctions ecclésiastiques, au gouvernement même des missions, et qu'ils deviennent même dignes du caractère épiscopal... On doit donc rejeter, ajoute-t-elle, la coutume de rabaisser les prêtres indigènes à la condition, justement pénible pour eux, de clergé auxiliaire. » Ainsi tous les vœux, toutes les pensées, tous les principes que nous venons de voir portés sur les marches du Saint-Siége se trouvent confirmés par ce document, empreint de cette inébranlable sagesse et de cette constance dans le vrai dont Rome a le dépôt.

Mais ce n'était pas assez, et il était juste que le pontificat mît la main à l'œuvre. Aux évêques il appartient de former le clergé; au souverain Pontife il appartenait de faire des évêques. Sous ce rapport, et à la suite des demandes que nous énonçons, et antérieurement à ces demandes, de grands pas ont été faits.

De 1840 à 1844, vingt évêchés ou vicariats apostoliques ont été créés dans les missions. Dans l'Inde, dès avant le synode de Pondi-

chéry, trois indigènes avaient été nommés successivement vicaires apostoliques à Ceylan; et le voyage de l'un d'eux à Pondichéry, où il est allé recevoir la consécration, a été un jour de fête pour toutes les chrétientés de l'Inde [1].

Depuis le synode, la question des évêchés n'a pas été tranchée encore, aggravée comme elle l'est par le schisme et les prétentions portugaises; mais au moins les vœux qui étaient portés à Rome ont-ils été en partie satisfaits. Une nouvelle délimitation des vicariats apostoliques a été faite pour toute la presqu'île en deçà du Gange. Le nombre des vicariats a été augmenté, et leur circonscription a été à peu de chose près celle que l'on demandait pour les diocèses. (1845.)

Un vicaire apostolique a été également nommé pour la côte de Guinée, pour cette mission qui naît à peine, au milieu de la race noire, si barbare encore et si profondément délaissée.

L'Australie, en 1820, n'avait pas encore un seul prêtre. Il y a peu d'années, le vicaire apostolique de Sidney, à raison de son titre d'évêque *in partibus*, avait peine à s'y faire reconnaître par le pouvoir civil comme chef de la communion catholique; mais le Saint-Siége, par une noble réponse à cette prétention, a créé un archevêché et quatre évêchés. « Quand je proposai à la Propagande, dit aujourd'hui le vénérable archevêque de Sidney, le plan d'établir des siéges épiscopaux dans nos juridictions respectives, la nouveauté de cette pensée causa quelque surprise; mais, après qu'on y eut réfléchi, elle parut d'une grande importance pour l'Église, et finit par être unanimement approuvée dans une congrégation de cardinaux plus nombreuse qu'il ne s'en était tenu depuis longtemps [2]. »

Mais nulle part, le principe de l'épiscopat ne s'est plus fortement développé que dans l'Amérique du Nord, là où l'Église, affranchie des conditions oppressives que voudraient lui imposer ailleurs des puissances qui se prétendent catholiques, a toute la liberté de ses premiers âges.

[1] Mgr Cajetano, évêque d'Ussula. Lettre de Pondichéry, 17 octobre 1843. *Ann. de la Propag. de la foi*, 1844, p. 261.

[2] Lettre de Mgr Polding, archevêque de Sidney, à Mgr Carew, archevêque de Calcutta, 17 janvier 1844; dans le *Bengal-Catholic-Herald*, 20 avril 1844.

Aux États-Unis, où en 1790 il n'y avait que le seul évêque de Baltimore, en 1831 on a compté, outre Baltimore devenue métropole, 10 évêchés ; 16 en 1843 ; 25 en 1846 ; et on demande aujourd'hui l'érection de trois siéges nouveaux. C'est là que l'Église, retrouvant toute la plénitude de son ancienne liberté, voit encore des évêques se rassembler librement dans des conciles ; et ce complet rétablissement des institutions catholiques est le gage le plus sûr des progrès dé la foi. « L'avenir ne fait que commencer pour nous, disaient les Pères du cinquième concile de Baltimore... mais tous les pas que nous faisons restent marqués sur le sol. Ils peuvent paraître lents à ceux qui n'observent qu'un jour; mais ils ont cette solidité catholique qui se fixe sur le roc. »

Et ce n'est pas seulement sur le territoire déjà immense de l'union américaine que cette influence se fait sentir. Les immenses contrées qui commencent dès à présent à lui être associées, celles qui le seront peut-être un jour, voient fructifier dans leur sein l'arbre tutélaire de l'épiscopat. L'Église de Quebec, dont l'évêque a été longtemps le seul à maintenir la foi dans de vastes contrées, a enfanté de nouvelles Eglises; cinq autres diocèses et deux vicariats apostoliques se sont partagé la terre américaine depuis la baie d'Hudson jusqu'au territoire de l'Orégon. Et dans l'Orégon lui-même, cette région immense que le génie de la fédération américaine envahit déjà et où il enfantera des nations, le Saint-Siége a tracé la circonscription de dix diocèses; il a nommé un archevêque et deux évêques.

Avec le principe de l'épiscopat se développe en même temps celui du sacerdoce indigène. Le Levant s'ébranle, et ses rites vénérables s'apprêtent à entrer dans la voie providentielle que la bonté de Dieu lui réservait. L'Amérique du Nord marche vers ce but, que rien désormais ne saurait l'empêcher d'atteindre. Dans la vieille Asie elle-même, les séminaires indigènes se multiplient dans une proportion qui remplit d'espérance : en 1843, le séminaire de Pondichéry était le seul, et ne contenait que 12 ou 15 élèves : on en compte aujourd'hui 80 ; on en compte 20 dans chacun des deux séminaires qui se sont élevés dans les nouveaux vicariats démembrés de celui de Pondichéry ; un autre séminaire s'est formé également dans un vicariat démembré de celui de Madras. Le collége des Jésuites, un moment dispersé par le choléra, s'est relevé. A Poulopinang, dans l'Inde au-delà du Gange, existe une école ecclésiastique qui compte 200 élè-

ves, et où la Cochinchine envoie de nombreuses colonies d'indigènes. A Hong-Kong, sous l'occupation anglaise, une école pareille a commencé de s'élever; au Tong-King, sous le feu même de la persécution, des colléges se sont formés pour les jeunes prêtres; et dans la Corée, si cruellement exercée par la persécution, les généreux évêques qui sont venus dans l'espoir d'y gagner le martyre écrivent qu'ils s'appliquent d'une manière toute spéciale à former un clergé indigène, et que « quatre élèves ordonnés par eux ou par l'évêque martyr qui les a précédés vont être les quatre colonnes sur lequelles s'élèvera l'Eglise naissante de Corée. »

Ce sera une gloire du pontificat de Grégoire XVI, déjà si plein de grandes choses, que cette impulsion nouvelle donnée aux missions, et ce progrès fait dans le sens de l'antique conduite de l'Eglise, interrompue pendant trois siècles par des circonstances supérieures à la volonté des hommes. Grâce à ce pontife, les vœux trop souvent impuissants de ses prédécesseurs, de Paul V, d'Alexandre VII, d'Innocent XI, de tous les Papes si vénérables des deux derniers siècles, auront reçu une exécution partielle encore, mais sérieuse, puissante, ineffaçable. Par lui, des archipels inconnus il y a cent ans, des terres à peine explorées auront été semées, non-seulement de missionnaires, mais d'évêques; non-seulement de chrétientés faibles et vacillantes, mais d'Eglises déjà fondées sur le roc, puisqu'elles se rattachent par les liens de la fraternité épiscopales à cette pierre sur laquelle l'Eglise de Dieu a été bâtie. L'Europe du XIX[e] siècle n'aura pas seulement envoyé au-delà des mers ses marchands et ses soldats, elle y aura aussi envoyé ses prêtres. Si elle y jette bien de la corruption et bien des vices, du moins elle y aura jeté aussi un peu de Christianisme, ce sel purifiant par lequel, s'il plaît à Dieu, la corruption sera vaincue.

Jusqu'ici nous avons présenté à nos lecteurs moins notre pensée que celle des graves autorités qui ont dicté notre travail. Qu'il nous soit permis seulement d'insister auprès de tous les chrétiens sur l'importance de questions pareilles. C'est là bien véritablement la grande politique, celle qui peut être appelée à changer le monde; celle qui porte dans les plis de sa robe, non point la guerre, mais la paix; non point le mal, mais le bien; non point la destruction, mais le salut de la génération présente et des générations futures. Je ne pense pas sans un respect profond à cette congrégation de cardinaux dont

l'existence est ignorée probablement de plus d'un de nos politiques, qui n'a pas de public passionné pour écouter ses débats, point de journaux pour célébrer ses actes, mais qui n'en pèse pas moins les intérêts les plus saints, les plus réels, les plus sérieux du monde dans une balance pleine de sagesse et d'équité. Je ne puis assez dire la gravité, la sobriété, l'accent posé et réfléchi, et surtout le ton d'admirable bonne foi du langage qu'on parle devant elle. Tandis que nos assemblées débattent avec bruit, avec phrases et avec passion des intérêts souvent fort mesquins, toujours bornés à un seul temps et à un seul pays, et que devant elles la pompe oratoire et l'étalage de sentiments emphatiques ne couvre la plupart du temps que des calculs tout personnels d'ambition, c'est-à-dire d'argent; ici se débattent avec un sang-froid et une modestie parfaite les intérêts éternels de tous les peuples du monde. Des hommes qui n'ont pas de chemin à faire ni de place à gagner, mais qui ont vieilli dans les sueurs de la mission et dans la perpétuelle espérance du martyre, viennent apporter là le fruit d'une expérience qu'ils ont achetée aux risques de leur vie. Et cette réunion de vieillards qui les écoute, marchant avec cette lenteur et cette prudence, mais aussi avec cette confiance et cette fermeté de l'ancienne Rome, s'avance comme elle à la conquête du monde.

Encore une fois, rien n'est plus grave, rien n'est plus digne de nos études que cette grande et, pour le fond des choses, cette invariable politique de l'Eglise. Elle continue le labeur qu'elle a commencé il y a 1800 ans; les erreurs ne la rebutent point; les pertes ne la découragent pas. Elle ne consentira jamais, quelles qu'aient pu être ses défaites, à se retirer sur elle-même, à se tenir sur la défensive, à ne plus penser à la conquête, à abdiquer ses droits sur un seul coin du monde. Encore une fois, c'est Rome; mais Rome spirituelle, pacifique, éternelle.

Elle sait d'ailleurs qu'aucun de ses efforts n'est perdu. Le succès momentané peut lui manquer; le succès viendra dans l'avenir. Quand elle combat, elle ne frappe point l'air de ses coups; ils portent, même lorsqu'elle semble vaincue. Quand aujourd'hui un changement s'opérerait dans la marche de ses missions, quand elles rentreraient dans ces voies anciennes et naturelles dont elles ont pu, de fait plus que d'intention, dévier depuis ces trois derniers siècles, serait-ce à dire que le labeur de ces trois siècles est perdu, que tant de vertus

ont brillé en vain, que tant de sueurs sont restées inutiles, que tant de sang a été inutilement versé?

Il n'en est pas ainsi : quelle que fût la stérilité apparente ou la courte durée des résultats, pas une vertu, pas une larme, pas un dévouement, pas une goutte de sang ne serait pour cela perdue, je ne dirai pas pour le ciel, mais même pour la terre. Le jour viendra où les moissonneurs, succédant à ceux qui en pleurant ont jeté la semence, viendront pleins de joie portant les gerbes qu'ils auront recueillies. Tout se retrouvera dans l'avenir, et on sera étonné peut-être de voir que tant de chrétientés qu'on croyait mortes n'étaient qu'endormies.

Après tout, le Christianisme a-t-il entièrement péri quelque part? En quelque lieu que la semence ait été jetée, ne s'en est-il pas conservé quelques germes? Les marchands de fourrures qui traversent les déserts de l'Amérique du Nord trouvent encore chez des tribus sauvages, errantes et sans rapport depuis longtemps avec les populations chrétiennes, des traces encore vivantes de Christianisme que leur ont laissées, il y a déjà bien des années, quelques Jésuites français, ou même quelques trafiquants du Canada. Chez un de ces peuples, il s'est retrouvé des crucifix, donnés, il y a au moins soixante ans, par quelque capitaine de navire espagnol : présage du moment actuel où la croix s'élève si glorieusement sur ces contrées. Dans la Chine, malgré des persécutions sans cesse renouvelées, malgré un abandon presque complet par moments de la part de l'Europe, l'œuvre du P. Ricci ne s'est pas éteinte, pas plus que l'œuvre du P. de Rhodes dans la Cochinchine, pas plus que l'œuvre du P. de Nobilis dans le Maduré. Toutes n'ont pas prospéré, nulle ne s'est éteinte, et le jour est venu où elles se relèvent. Même pour le Japon, où la foi semblait avoir été si complétement détruite, que savons-nous? A la fin du XVII^e^ siècle, il restait « encore un assez grand nombre de catholiques dans ce pays qui conservaient ce précieux dépôt de l'Evangile parmi eux, et qui travaillaient à sa propagation. Les pères baptisaient leurs enfants, et tous les ans plusieurs souffraient le martyre... Les Dominicains des îles Philippines leur envoyaient quelques missionnaires en cachette[1]. » Aujourd'hui encore que par la mission de Corée le Christianisme touche presque à ces îles du Japon qui lui sont fermées depuis si longtemps, « tout semble indiquer que Dieu s'y

[1] Urbano Cerri, p. 211.

est conservé dans le silence et dans le secret de nombreux adorateurs[1]. » Et à l'époque, maintenant prochaine, où la civilisation européenne aura forcé cette dernière barrière, il est permis de dire que l'on rencontrera là quelques chrétiens.

Finissons sur cette pensée. Les deux siècles précédents ont jeté partout la semence du Christianisme. Le XIX^e^ siècle est peut-être appelé à la voir partout fleurir.

Fr. DE CHAMPAGNY.

[1] Lettre de M. Faivre, du 28 février 1838, *Annales de la propagation de la foi*, 1846, p. 191; et ce missionnaire ajoute : « La Corée n'est séparée que de quelques dizaines de lieues de ce puissant empire, et les jonques chinoises qui trafiquent avec lui pourront lui porter quelque jour la bonne nouvelle du salut. » Voyez aussi Lettres à Mgr l'évêque de Langres, etc..., p. 482.

# REVUE LITTÉRAIRE.

---

*Etudes critiques sur le Rationalisme contemporain,* par l'abbé H. DE VALROGER, chanoine honoraire de Bayeux, et professeur au séminaire de Sommervieu.

*De l'Eclectisme rationaliste et du syncrétisme; de l'histoire de la Philosophie et de la philosophie de l'Histoire.*

La dernière démarche de la raison, dit Pascal, est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. Elle n'est que faible, si elle ne va jusqu'à connaître cela. C'est pour avoir oublié cette importante vérité, que le rationalisme nous donne depuis quelque temps le spectacle des plus déplorables erreurs, et qu'il prétend se substituer à la religion, au moins dans les classes supérieures, pour donner à l'homme toutes les lumières et toutes les forces dont il a besoin pour l'accomplissement de ses destinées. Craignant peut-être des réclamations trop vives qui compromettraient la bonté de leur cause, nos penseurs modernes se permettent très-peu d'attaques ouvertes contre le Christianisme et l'Eglise; ils emploieront même au besoin la formule du respect, se pareront d'une teinte religieuse; mais toutes leurs adroites insinuations, toutes leurs réticences affectées, toutes leurs concessions apparentes n'aboutissent en dernier résultat qu'à saper les principes sacrés sur lesquels repose la révélation chrétienne. Ce sont de perfides auxiliaires qui semblent combattre pour vous, à vos côtés, revêtus de vos armes, tandis qu'ils n'aspirent qu'à vous chasser et qu'à se rendre maîtres du terrain où ils pourront planter leur drapeau triomphant.

Tels sont les graves reproches que M. l'abbé de Valroger adresse aux rationalistes contemporains dans ses *Etudes critiques,* où j'ai remarqué autant de sagesse et de modération que de force et d'énergie. Je vais analyser cet ouvrage avec quelque étendue; et avant tout, je dois féliciter l'estimable auteur de la clarté qu'il a su répandre sur des questions assez obscures par elles-mêmes, et que l'esprit de système a toujours eu intérêt à obscurcir davantage.

L'origine du rationalisme ne date pas d'hier. Au moment même que les vérités traditionnelles commencèrent à s'altérer dans le monde, il se présenta fièrement pour exercer un droit de suprématie absolue sur toutes les intelligences et pour leur faciliter les conquêtes dont elles étaient avides dans le champ de la morale, de la politique et de l'histoire. Rejeter avec dédain l'expérience des siècles passés, résoudre par les seules forces de la raison les grands problèmes dont la solution intéresse l'humanité, nier absolument ce qu'il ne pouvait comprendre, méconnaître même ce qu'il lui aurait été possible de connaître, mais par une autre voie, tirer de son propre fonds, aussi bien que Dieu, les principes de toutes choses, et, sous prétexte de féconder, de vivifier, de prouver, nier ou altérer les dogmes les plus fondamentaux, plonger dans le doute, et ouvrir les mille sources de l'erreur, telle fut la mission que s'arrogea le rationalisme, telle est l'influence désastreuse qu'il a exercée constamment depuis son apparition. Rien ne peut le guérir de sa manie de servir de guide spirituel à l'humanité, ni la voix du passé qui constate l'inutilité de ses efforts, ni l'autorité de la raison qui proclame elle-même ses propres limites ; les premières tentatives sont loin de le décourager, et à l'aide de l'éclectisme et du syncrétisme, il est assuré de fonder un enseignement dogmatique et moral supérieur à celui du catholicisme.

Qu'est-ce que l'éclectisme? Nous ne ferons pas la guerre aux mots. Recueillir les vérités éparses dans toutes les écoles, afin d'en former un système plus pur et plus complet que tous les systèmes particuliers, serait une excellente manière de philosopher, pourvu que le rationalisme fût en état de prouver que la philosophie est faite, et qu'elle offre tous les éléments d'un symbole aussi large, aussi complet que le symbole catholique. Le rationalisme éclectique devrait aussi déterminer d'une manière claire et précise ce que c'est que la vérité philosophique, par conséquent ce que c'est que la philosophie, quel est l'objet de cette science, quel est son cadre, quels problèmes elle entreprend de résoudre. Surtout il devrait prouver que nos ressources naturelles suffisent pour discerner dans l'histoire toutes les vérités philosophiques, au moins les plus importantes, et pour faire la critique des systèmes où ces vérités sont enfouies. Or, M. l'abbé de Valroger prouve avec une grande force de raison que ces trois conditions sont loin d'être remplies, et il frappe ainsi d'impuissance le rationalisme éclectique dès son point de départ. Voulez-vous savoir si l'histoire de la philosophie est à faire, écoutez M. Cousin. « Lorsqu'une science, dit-il, est encore dans l'en« fance, et *ne croyez pas que la philosophie en soit sortie*, le moyen de l'y

« retenir éternellement, c'est de commencer par l'embrasser tout en-« tière, et de songer d'abord à un système général. Les *systèmes nous* « *surpassent*, messieurs, ou, *si l'humanité y peut atteindre*, ce sera la con-« quête du temps et de longues générations. » Je me hâte aussi d'enregistrer ces paroles du même philosophe ; elles sont excellentes et elles trouveront plus d'une fois leur application : « Nous retrouvons toujours « la même source d'erreur ; *c'est toujours l'orgueil qui nous égare, l'or-* « *gueil si peu fait pour l'homme!* Connaissons-nous mieux et soyons « moins téméraires [1]. » N'est-ce pas M. Cousin qui a dit aussi dans le même ouvrage « qu'il a été démontré avec la dernière rigueur que les « théories élevées depuis deux cents ans sur cette question : Y a-t-il « réellement un monde extérieur distinct de nous et de nos pensées ? « sont toutes essentiellement sceptiques ; que la diversité que l'on ren-« contre dans les opinions des philosophes tombe seulement sur les « formes du scepticisme ; mais que toutes le renferment plus ou moins « explicitement, et qu'enfin la *philosophie moderne*, fille de Descartes « et mère de Hume, ne croit pas et n'a pas le droit de croire à l'exis-« tence du monde extérieur. » M. Cousin convient que la philosophie *est encore au maillot, pour ainsi dire*, qu'il faut beaucoup plus compter sur ce qu'elle fera, sur ce qu'elle est appelée à faire ; mais il a foi dans l'avenir, et il le salue en termes magnifiques : « Ma FOI, s'écrie-t-il, ma « foi est que, dans un avenir *inconnu*, l'esprit philosophique s'étendra, se « développera, et que, tout comme il est le plus haut et le dernier déve-« loppement de la nature humaine, le dernier venu dans la pensée, de « même il sera le dernier venu dans l'esprit humain et le *point culmi-* « *nant* de l'histoire... Le nombre des penseurs, *des esprits libres*, des « philosophes s'accroîtra, s'étendra sans cesse, jusqu'à ce qu'il prédo-« mine et devienne la majorité dans l'espèce humaine. Mais ce jour-là, « messieurs, *ce n'est pas demain qu'il luira sur le monde*. Messieurs, « point de présomption ; car nous sommes, je vous le répète, nous « sommes d'hier. »

Fort bien ; voilà le rationalisme convaincu d'infirmité passée et présente, et obligé de se réfugier dans les ténèbres de l'avenir pour échapper à la triste lumière de l'expérience historique. Le plus illustre disciple de M. Cousin n'est pas moins explicite dans ses douloureux aveux sur le triste état actuel de la philosophie : « La philosophie, dit Jouffroy, « comprend un très-grand nombre de problèmes différents qui ont été « agités dans les temps anciens comme dans les temps modernes. Or,

[1] *Cours sur l'Histoire de la philosophie moderne*, professé en 1816 et 1817 par M. V. Cousin.

« prenez un quelconque de ces problèmes, vous trouverez que ce pro-
« blème est aussi peu résolu de nos jours qu'il l'était du temps de Pla-
« ton et d'Aristote. Trois ou quatre grandes opinions se disputent
« l'honneur de le résoudre au XIXe siècle comme dans l'antiquité; mais,
« *entre ces opinions, il n'y a rien de décidé.* Laquelle est la vérité? *L'une*
« *d'elles, même, est-elle la vérité? C'est ce qu'on ne sait pas.* C'est ce que tous
« les efforts des philosophes n'ont pu déterminer encore. Voilà où en sont
« *tous* les problèmes philosophiques, *sans aucune exception.* — Que suit-
« il de là, messieurs? Il s'ensuit que sur aucun la vérité n'est trouvée.
« Et si la vérité n'est trouvée sur aucun, qu'en résulte-t-il? Qu'il n'*y a*
« *aucune vérité reconnue en philosophie, ou, en d'autres termes, que la*
« *science philosophique n'existe pas encore*[1]. » La science philosophique n'existe pas encore! s'écrie M. l'abbé de Valroger. Et c'est avec elle que l'on prétend surpasser le Christianisme! C'est avec elle que l'on se flatte de combler le vide si profond creusé par le doute dans les intelligences et dans les cœurs! C'est avec elle que le rationalisme éclectique veut *exercer le ministère spirituel* comme l'Eglise et mieux que l'Eglise, à côté du Catholicisme et au-dessus de lui? D'après Jouffroy, les questions philosophiques sont, de toutes, celles qui intéressent le plus l'humanité. Je veux le lui accorder. Mais alors elles ne sont pas propres à la philosophie, elles lui sont communes avec la religion, et il y a longtemps qu'elles ont été résolues par les penseurs religieux. Jouffroy croit, il est vrai, que la science viendra à bout de les résoudre. D'abord ce n'est pas la question; nous ne nous occupons pas de ce qui sera, nous constatons ce qui a été, ce qui est, et certes nous pouvons, sans témérité, défier la philosophie de trouver de longtemps le secret, la formule générale de ces jugements prompts, rapides, sûrs, que pose le sens commun comme par instinct. Ici le passé nous répond de l'avenir.

C'est après avoir prouvé ces vérités que M. l'abbé de Valroger fait cette réflexion, qui donnera une juste idée du style ferme, vigoureux et plein d'éclat qu'il emploie habituellement dans son ouvrage : « As-
« surément, je suis loin de croire, avec Jouffroy, que l'édifice de la phi-
« losophie doit être bâti entièrement à neuf. Ce n'est pas en vain que
« tant d'habiles et religieux penseurs ont travaillé à sa construction.
« Adossé à la théologie chrétienne, dont il forme le majestueux pé-
« ristyle, il s'est élevé de siècle en siècle à des proportions déjà gran-
« dioses, et il continuera de s'élever encore dans l'avenir, assises par

[1] Première leçon d'un *Cours d'Histoire de la philosophie ancienne*, professé à la Faculté des lettres en 1828. — *Nouveaux Mélanges*, p. 358-359.

assises. Mais quand la vue est troublée par la fièvre du rationalisme, « quand on croit voir l'Eglise chanceler et tomber en ruines, tout ce « qui touche au monument divin paraît trembler et s'écrouler avec lui. « Malheur à l'âme qu'agitent ces hallucinations du doute ! Une fois sor- « tie de l'asile hors duquel il n'y a point de repos véritable, elle s'en va, « errante et désolée, chercher au loin un abri ; mais elle n'en peut trou- « ver qui la rassure ; partout elle croit sentir le sol vaciller sous ses « pas, car c'est en elle qu'est la tempête. »

Le rationalisme éclectique n'est pas moins impuissant à déterminer l'objet de la philosophie, son cadre, les dispositions qu'elle exige. Selon M. Cousin, tantôt la philosophie a été créée le jour où un homme a réfléchi, ce qui multiplierait singulièrement les philosophes ; tantôt elle est la réflexion en *grand ;* plus loin elle n'est guère qu'une méthode, en d'autres mots, la quatrième partie de la logique. Voulez-vous une autre variante ? « La philosophie, dit M. Cousin, consiste dans l'affranchissement de toute foi primitive, dans la libre pensée. Aristippe comme Platon, Epicure comme Zénon, ont prétendu qu'ils étaient tous enfants légitimes de Socrate, *et ils avaient tous raison....* Ce que les uns avaient rejeté par la réflexion, les autres l'admiraient par la réflexion encore, et là était l'*unité de la philosophie grecque.* » Ainsi il y a unité à produire mille et mille systèmes, et véritable philosophie à professer le polythéisme, le panthéisme, le fatalisme, le sensualisme, l'athéisme, le doute universel, toutes ces doctrines n'étant que de riches développements de la raison libre. Si la scolastique, où M. Cousin trouve beaucoup de vérités profondes, toute vérité même, et, avec cela, une liberté d'esprit capable de surprendre, manque du caractère essentiel de la philosophie, c'est qu'elle s'exerçait dans un cercle qu'elle n'avait pas tracé elle-même, mais qui lui était imposé par une autre autorité que la sienne. Ah ! qu'elle eût brisé les barrières qui la limitaient, lors même que ces barrières étaient posées par la main de Dieu, elle eût été dès lors décorée du beau nom de philosophie. Voilà donc Bossuet, Fénelon, Malebranche, qui ne sont plus philosophes. On devra même désormais refuser ce nom à Descartes et à Leibniz ; car leur histoire est là pour apprendre qu'ils étaient sincèrement soumis à l'autorité surnaturelle de la révélation chrétienne, et qu'ils exerçaient leur raison dans un cercle qu'elle n'avait pas tracé elle-même.

Mais si le rationalisme éclectique n'a pas su définir nettement l'objet de ses recherches, combien moins déterminera-t-il ses rapports avec la religion ! Dira-t-il que le contenu de la religion et de la philosophie est identique ? Quelle est donc la main ferme qui tracera le cercle de ces deux sphères concentriques ? J'écoute M. Cousin, et il me dit que la Re-

ligion *naturelle* consiste dans la conception irrésistible d'un Dieu, « *sub-*
« *stance,* cause, modèle de toutes les forces et de toutes les perfections « que nous apercevons en nous-mêmes et dans le monde. » Si je ne me trompe, un panthéiste se contenterait de cette définition. La religion *positive* se réduit au culte, et c'est pour être conséquent que M. Cousin refuse à la foi tout autre langage que la poésie, sans se douter que la religion positive s'adresse aussi par ses dogmes à l'intelligence, qu'elle éclaire, qu'elle développe, qu'elle excite à réfléchir, et par sa morale à l'activité volontaire, qu'elle provoque et dirige. Il va encore plus loin : *Dieu compte autant d'adorateurs qu'il y a d'hommes qui pensent ;* il n'existe pas d'athées. Pourquoi ? Parce que si quelqu'un croit, par exemple, qu'il existe, cette pensée de croire qu'il existe est digne de foi, qu'alors il a foi au principe de la pensée, et que *là est Dieu.* Ainsi celui qui méconnaît le rapport qui lie son existence à celle de Dieu, sa raison à la raison absolue, est théiste sans le savoir : M. Cousin l'affirme.

Au reste, le rationalisme éclectique aurait une réponse à toutes les difficultés que nous lui avons opposées à son point de départ, qu'il lui serait toujours impossible de remplir la condition nécessaire pour *exercer le ministère spirituel* comme l'Eglise, et même sous une forme supérieure, car ce sont là ses prétentions. Comment pourra-t-il apprécier tous les systèmes et dégager la vérité des erreurs qui l'enveloppent ? Quoi ! vous voudriez discerner dans l'histoire tous les éléments de votre synthèse doctrinale, et les séparer des erreurs au milieu desquelles ils ont apparu ! Vous voudriez distinguer ce qui est immortel et nécessaire, de ce qui est périssable et sans valeur ! Mais où est votre lumière, votre règle ? Vous récusez tout secours surnaturel. Ne tâtonnez-vous pas sans cesse au milieu des ténèbres, ne sachant bien ni ce que vous devez chercher, ni où, ni comment vous devez le chercher ? Ah ! ne vous adressez pas à la philosophie ; nulle part vous n'y trouverez une solution précise et complète du grand problème de la destinée humaine. En vain vous m'exposeriez les opinions sans nombre accumulées de siècle en siècle sur ce point central des sciences philosophiques. Pour juger tous ces systèmes, il vous faudrait un système revêtu d'une autorité supérieure et absolue ; mais vous n'en voulez pas. « La critique, dit Jouffroy, pré-
« suppose la connaissance de la vérité. La critique des opinions philo-
« sophique est donc impossible. On peut donc exposer les opinions phi-
« losophiques, mais on ne saurait les apprécier. » Et cela sera toujours vrai pour quiconque n'admet point l'enseignement traditionnel du Christianisme. C'est le même auteur qui nous apprend d'où part la lumière qui éclaire et dirige le vol du chrétien dans les hautes régions de la vérité religieuse. Ses paroles sont si belles, si frappantes de vérité, que je

ne peux me refuser au plaisir de les mettre sous les yeux du lecteur.

« Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants, et sur lequel « on les interroge à l'église. Lisez ce petit livre, qui est le Catéchisme; « vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, « de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce « humaine : il le sait; où elle va : il le sait; comment elle va : il le sait. « Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il « est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera une ré- « ponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins « admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé et à quelle « fin, pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la « terre a été peuplée; si c'est par une seule famille ou par plusieurs; « pourquoi les hommes parlent plusieurs langues; pourquoi ils souf- « frent, pourquoi ils se battent, et comment tout cela finira : il le sait. « Origine du monde, origine de l'espèce, question de races, destinée de « l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, « devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la « création, il n'ignore de rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas « davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des « gens; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi- « même du Christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion; « je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des « questions qui intéressent l'humanité[1]. »

Rien assurément ne constate mieux l'inutilité de l'éclectisme et l'évidente supériorité de l'enseignement religieux où une autorité infaillible guide la raison sans l'égarer. Nos penseurs modernes ont été forcés de l'avouer : il leur a fallu un système pour juger les systèmes; et, désespérant de le trouver, ils ont été contraints de se réfugier dans un syncrétisme déplorable où ils ont promis de tout conserver, de tout concilier, en montrant que chaque erreur est un fragment de la vérité universelle. Ils déguisent assez ce nom qui leur déplaît; mais il n'en ressort pas moins de leurs aveux et de leur prétention d'*exercer le ministère spirituel* mieux que l'Eglise auprès des intelligences d'élite. Je ne connais rien de plus formel que ces paroles de M. Cousin : « L'erreur n'est pas « autre chose qu'une vérité incomplète convertie en une vérité absolue; « *il n'y a pas d'autre erreur possible*[2]; l'erreur n'est pas extravagante[3]; « il n'y a pas de systèmes faux, mais beaucoup de systèmes incomplets, « vrais en eux-mêmes, et vicieux dans leur prétention de contenir en « chacun d'eux l'absolue vérité qui ne se trouve que dans nous[4]. Par

[1] *Mélanges philosophiques*, p. 424-425 de la 2e édit. — [2] *Cours* de 1828, 7e leçon, p. 6. — [3] *Ibid.*, 6e leçon, p. 29. — [4] *Frag. phil.*, t. I, p. 48.

« conséquent il n'y a rien à faire qu'à honorer l'esprit humain, à res-
« pecter sa liberté, à constater les lois qui la règlent et les systèmes
« fondamentaux qui émanent de ces lois, à perfectionner sans cesse ces
« divers systèmes l'un par l'autre, *sans tenter d'en détruire aucun*, en re-
« cherchant et en dégageant la portion immortelle de vérité que cha-
« cun d'eux renferme, et par laquelle chacun d'eux est frère de tous les
« autres et fils légitime de l'esprit humain [1]. »

Toutes ces définitions rentrent dans celle de Spinosa, qui soutient que l'erreur est seulement une idée incomplète, inadéquate, une idée qui n'embrasse qu'une partie de son objet. Au reste, toutes ces notions arbitraires de l'erreur et ces formules sophistiques sont démenties par notre expérience journalière. M. Riambourg a très-bien dit : « Lorsqu'on « attribue l'existence à ce qui ne l'a pas, ou qu'on dénie l'être à ce qui « existe réellement ; lorsqu'on donne à un sujet une qualité purement « imaginaire, ou qu'on lui refuse un attribut dont il jouit, on est dans « le faux complétement. Ces quatre grandes sources d'erreurs ont sil- « lonné profondément le champ de la philosophie, et l'ont encombré « d'une foule de propositions dont la fausseté est absolument indépen- « dante du vice d'exclusion. » Que l'athée invoque en sa faveur quelques principes vrais, quelques faits réels ; si les conclusions qu'il en tire sont contraires aux lois de la saine logique, elles sont dès lors complétement fausses ; or, ces conclusions forment précisément son système. Ici, M. l'abbé de Valroger presse vivement son adversaire et lui demande : Quelle est la vérité de l'Athéisme ? Sans doute les athées croient encore quelques vérités ; mais ce n'est pas en tant qu'athées : c'est bien plutôt quoique athées. Mais on objecte qu'un système qui, pour le fond, se produit toujours le même dans toutes les grandes périodes de l'histoire, doit nécessairement être vrai en lui-même. Comment aurait-il pu autrement subjuguer les esprits ? Une doctrine ne s'attire pas des partisans par ce qu'elle a de faux, mais par ce qu'elle a de vrai. — De là on pourrait conclure que le polythéisme, le dualisme, l'athéisme, le panthéisme, le fatalisme, le scepticisme, qui se sont organisés et développés parallèlement à la vraie doctrine philosophique et religieuse, sont des systèmes nécessaires, essentiels et dignes de nos respects. Ce qui est bien certain, c'est que très-souvent une doctrine s'attire des partisans par ce qu'elle a de favorable à des passions qui nous sont chères. L'homme est libre, et quand la lutte s'engage entre la vérité qui déplaît et l'erreur qui sourit, la victoire n'est pas longtemps indécise, et le mensonge qui promet des plaisirs a ses temples et ses autels.

[1] Préface de la traduction de *Tenneman*.

« Le bien et le mal, dit notre auteur dans un langage plein d'éléva-
« tion et d'éclat, le vrai et le faux ont marché perpétuellement des « deux côtés de l'homme, et toujours ils s'attacheront à ses pas en lui « parlant un langage contraire. Néanmoins, si le mensonge peut jusqu'à « un certain point contrefaire la vérité, il ne lui est pas donné de dé- « rober complétement à cette auguste rivale les glorieux caractères que « Dieu lui a donnés. La vérité, en parlant tous les idiomes, en s'adres- « sant à tous les peuples, ne cesse pas pour cela d'être une ; tous les « siècles ont entendu sa voix, et pourtant sa parole est toujours demeu- « rée identique à elle-même. Seule elle possède la puissance d'élever les « âmes à la sainteté ; seule elle rayonne d'un éclat surnaturel que rien « d'humain ne peut égaler. Voyez l'erreur, au contraire ; elle est divi- « sée en elle-même ; plus elle s'étend dans l'espace, plus elle se frac- « tionne. Si elle dure, ce n'est qu'à la condition de se transformer ; car, « pour n'être pas reconnue et méprisée, il faut qu'elle change perpé- « tuellement de travestissements. On dirait qu'elle a été condamnée au « supplice de Caïn : nulle puissance humaine ne la fera disparaître du « monde ; tous les siècles l'ont vue passer portant au front le signe in- « délébile de la malédiction. Mais c'est en vain qu'elle a bâti des villes « et mis des pierres sur des pierres ; elle ne peut s'asseoir que dans la « nuit de l'ignorance, et, dès que l'intelligence se réveille, il faut qu'elle « recommence sa marche ; car il lui a été dit : Tu seras errante et va- « gabonde. *Vagus et profugus eris super terram.* »

J'aime surtout le chapitre où M. l'abbé de Valroger développe les rapports du syncrétisme avec les autres théories de M. Cousin et avec les erreurs les plus funestes de notre époque. M. Cousin veut que l'histoire soit une géométrie inflexible ; que l'ordre admirable qui y règne soit un reflet de l'ordre éternel ; que la nécessité de ses lois ait pour dernier principe Dieu lui-même. Il y a du vrai dans ces assertions : seulement, on ne devrait pas oublier qu'il ne faut pas tout attribuer à Dieu ; qu'il n'est point l'unique cause, mais que l'homme entre aussi pour quelque chose dans le domaine de l'histoire, et qu'agent libre, mais imparfait, il lutte trop souvent contre la puissance de Dieu. Dès lors, tout n'est pas bien dans l'histoire. Que Dieu tourne l'erreur et le crime au triomphe de la vérité et de la vertu, est-ce une raison pour les absoudre ? Et que de conséquences fâcheuses de cet optimisme universel! Le succès, la victoire et la puissance sont un criterium infaillible du bien et du vrai. M. Cousin l'avoue formellement quand il dit : « Le « caractère propre, le signe d'un grand homme, c'est qu'il réussit[1]. Il « faut être du parti du vainqueur, car c'est toujours celui de la meil-

[1] *Introduction à l'Hist. de la Phil.*, 10e leçon, p. 17.

« leure cause, celui de la civilisation et de l'humanité[1]. J'ai absous la « victoire comme nécessaire et utile; j'entreprends maintenant de l'ab- « soudre comme juste dans le sens le plus étroit du mot; j'entreprends « de démontrer la moralité du succès. Tout est parfaitement juste en ce « monde[2]. » N'est-ce pas là le principe générateur de l'anarchie morale et religieuse qui fait chaque jour des progrès si effrayants? D'après Benjamin Constant, tous les cultes sont des fils légitimes de l'esprit humain; tous ont été et sont encore utiles, nécessaires même pour le bonheur des peuples qui les ont créés ou adoptés. Leur unique tort, c'est que chacun d'eux prétend contenir la religion absolue, qui est leur fonds commun, et qui se développe insensiblement par la fusion progressive des sectes opposées. Mais c'est là du syncrétisme. Si je prête l'oreille au chef de l'école *progressiste* ou *humanitaire*, je l'entendrai déclarer légitimes et nécessaires toutes les erreurs philosophiques et religieuses qui ont réussi à se faire une place dans l'histoire. Sa logique audacieuse ne reculera pas devant les conséquences les plus révoltantes. Il admirera au même titre Zoroastre et Moïse, Epicure et Jésus-Christ, les hérésiarques et les Pères de l'Eglise, Bossuet et Voltaire, Pascal et Kant, Malebranche et Schelling, Fénelon et Saint-Simon. Mais c'est là encore du syncrétisme. Quand Bazard et Enfantin sont venus proclamer *la réhabilitation de la chair et sa réconciliation* avec l'esprit, ils n'ont voulu que rétablir l'harmonie entre les contraires. Les maîtres de la philosophie avaient dit que toutes les manifestations de la pensée philosophique sont logiques et saintes, et qu'il s'agit seulement de leur donner une place convenable dans une synthèse large et flexible. Les sectateurs de Fourier ont conclu en bons logiciens que toutes les passions sont aussi légitimes et saintes, qu'elles viennent de Dieu, et qu'il ne s'agit que de trouver un plan d'organisation sociale qui donne à toutes satisfaction complète. Mais c'est toujours le syncrétisme.

M. l'abbé de Valroger reconnaît le service important que M. Cousin et ses disciples ont rendu à la science en mettant en honneur l'histoire de la philosophie, et en cultivant avec soin quelques portions de ce vaste champ trop négligé par un grand nombre de cartésiens et par l'école condillacienne; mais il reproche au rationalisme d'imprimer aux travaux historiques une direction fausse et dangereuse. Il examine cette influence déplorable du rationalisme sur l'histoire de la philosophie, et par une suite nécessaire sur la philosophie de l'histoire.

La théorie syncrétiste suppose que la philosophie et l'histoire de la philosophie ont, sous des apparences diverses, un fonds identique de manière; qu'étudier l'une, c'est étudier l'autre. Notre auteur demande

[1] *Introduction à l'Hist. de la Phil.*, p. 37. — [2] *Ibid.*, 9e leçon, p. 36, 37 et 38.

si la philosophie doit accepter et combiner tous les systèmes que nous présente son histoire, si chacun de ces systèmes mérite d'avoir une place dans l'édifice de la science, si cette place est déterminée par la date même de chaque système ; et par quelques réflexions courtes, mais décisives, il renverse toutes ces hypothèses. Il démontre aussi très-bien que les découvertes toujours contestées de la science philosophique ne ressemblent point aux découvertes unanimement reconnues dont les sciences naturelles se sont enrichies depuis l'époque récente de leur organisation définitive. Le progrès des sciences exactes ne gêne nullement les désirs corrompus de notre cœur, au lieu que les sciences métaphysiques et morales rencontrent dans nos passions des obstacles toujours redoutables. Ici revient le mot tant cité de Pascal : « Il y a assez de lumière pour ceux qui ne désirent que de voir, et assez d'obscurité pour ceux qui ont une disposition contraire. » Tout lecteur judicieux pensera, comme notre auteur, qu'un rationaliste conséquent doit tenir l'histoire de la philosophie, comme toute histoire, pour impossible. Eh quoi ! il proclamera comme un principe fondamental qu'il faut mettre toute autorité, si grave qu'elle soit, en état de suspicion philosophique, révoquer en doute tout ce que l'on n'a pas examiné et constaté par soi-même, et il se vantera de reconstruire à lui seul l'histoire de la philosophie, sans se fier jamais à aucune autre autorité qu'à son évidence personnelle !Il ne veut point la demander à la tradition, la recevoir d'un enseignement extérieur ; il est assez riche pour la tirer de son propre fonds par une induction ou une déduction puissante ! A quoi aboutiront ces folles prétentions ? Infailliblement à un fatalisme historique. Il faudra chercher la raison des faits produits par des causes libres dans la nécessité, et M. Cousin n'a pas craint de tirer cette conséquence. C'est aussi un étrange paradoxe que d'attribuer à la philosophie l'honneur de nous donner la formule la plus précise, la plus générale de l'histoire. Le cartésianisme seul ne m'expliquera pas l'histoire du XVII^e^ siècle ; il faudra qu'on me développe encore l'action personnelle du grand roi, les combats et les triomphes de Bossuet et de Fénelon, les luttes de Pascal, les créations de Colbert, les victoires de Turenne et de Condé, et même les chefs-d'œuvre de La Fontaine, de Molière, de Corneille et de Racine. Je connais peut-être mieux le XVIII^e^ siècle par les pamphlets de Voltaire, les plaidoyers de Beaumarchais, les romans de Rousseau, les drames qui se jouaient alors sur la scène, que par la philosophie d'Helvétius et de Condillac. Ce n'est pas que M. l'abbé de Valroger nie qu'il n'y ait ordinairement des rapports très-intimes entre la philosophie d'une époque et l'esprit ou même les faits extérieurs de cette époque. Mais ce n'est pas à dire pour cela, observe-t-il très-bien, que la philosophie soit la

raison de toutes choses, et son histoire l'explication la plus claire, la plus complète de l'histoire universelle. Les systèmes métaphysiques manifestent seulement l'état intellectuel d'une minorité presque imperceptible et souvent sans influence générale, tandis que la législation, la littérature, les arts, les symboles religieux révèlent les dispositions intérieures, sinon de la majorité, du moins des classes les plus actives, et propagent ces dispositions avec une puissance incalculable.

Je dois me hâter dans mon appréciation, et je laisse de côté bien des vices qu'on serait en droit de reprocher à cette nouvelle méthode, qu'on voudrait introduire dans l'histoire. Je me contenterai de l'accuser de bannir toute intervention surnaturelle et de consacrer le fatalisme. En effet, si l'humanité a été produite *par le mouvement intime et nécessaire des forces du monde*, elle doit de toute nécessité se développer par l'énergie interne de sa nature. Mais alors à quoi sert l'intervention de la Providence? M. Cousin a beau me dire qu'une révélation primitive éclaire le berceau de la civilisation humaine; que toutes les traditions remontent à un âge où l'homme, au sortir des mains de Dieu, en reçoit immédiatement toutes les lumières et toutes les vérités. Je sais fort bien, et il a soin de m'avertir lui-même que, dans sa pensée, cet Eden et cette révélation primitive dont nous entretiennent les traditions universelles sont tout simplement *une image vive et sacrée du développement spontané de la raison* dans son énergie native, antérieurement à son développement réfléchi [1]. La religion n'est pour M. Cousin qu'un des produits de l'esprit humain, et n'est pas même le plus noble. « *L'enthousiasme,* « dit-il, après avoir entrevu Dieu dans ce monde, crée le culte..... Mais « l'enthousiasme et la foi ne sont pas, ne peuvent pas être les derniers « degrés du développement de l'intelligence humaine..... Heureux de « voir les masses, le peuple, c'est-à-dire à peu près le genre humain « tout entier, entre les bras du Christianisme, la philosophie se contente « de lui tendre doucement la main et de l'aider à s'élever *plus haut encore* [2]. » Sur l'origine du droit naturel *antérieur et supérieur* à toute législation, voici ses assertions : « Dieu n'est pas descendu sur la terre « pour proclamer lui-même ces droits devant l'humanité attentive. » Plus loin : « *La raison divine ne se révèle jamais directement à l'humanité* [3]. » Le rôle de révélateur a dû succéder pour Dieu à celui de créateur. Mais n'allez pas croire, nous dit M. Damiron, qu'à cet effet il ait pris visage et corps et ait affecté *telle ou telle forme.* Non : *tout ce qui s'est dit de semblable sur cette matière est figure sainte et poésie;* tranchons le mot, erreur et mensonge.

[1] *Introduction à l'Hist. de la Phil.*, 7e leçon, p. 10-11. — [2] *Ibid.*, 1re leçon, p. 23-29, et 2e leçon, p. 38. — [3] *Cours* de 1819, p. 300.

Quelle fausse idée M. Cousin nous donne du peuple juif! Il suppose gratuitement qu'il appartenait à la race arabe ; il lui rend grâces cependant d'avoir produit Moïse, qui est bien vieux et qui dure encore ; d'avoir donné le Christianisme à l'Europe, et plus tard à l'Asie Mahomet et *la forte* civilisation musulmane. Mais enfin, *comme le temps est venu de rapporter la religion même à la civilisation, le temps est aussi venu de substituer au peuple juif l'humanité entière*[1]. Certes on aura beau extraire de tous les livres composés dans tous les temps et dans tous les idiomes les maximes les plus pures, les plus sublimes, les plus philosophiques, tous ces rayons réunis en un seul faisceau s'effaceront devant la splendeur immortelle du livre par excellence, de la Bible ; le peuple juif sera toujours, pour le philosophe vraiment digne de ce nom, le peuple providentiel et celui qui résume les destinées de l'humanité dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé, le gardien fidèle qui devait tenir d'une main ferme le dépôt de la révélation jusqu'au moment où il lui serait ordonné de le remettre avec respect entre les mains du Christianisme. Mais le Christianisme, le regarderons-nous avec M. Cousin comme la vérité des vérités, le complément de toutes les religions qui ont paru sur la terre, la meilleure des religions, celui qui les achève toutes par la raison qu'il est venu le dernier, et qu'il implique que la religion la dernière venue ne soit pas meilleure que toutes les autres[2]? Qui ne voit que tout ceci ne tend qu'à glorifier le mahométisme et à prouver sa supériorité sur la religion chrétienne, puisque c'est la religion de l'Islam qui est *venue la dernière* parmi celles qui occupent une large place dans le monde et dans l'histoire? C'est donc une conclusion bien timide que M. Cousin tire de ses magnifiques prémisses quand il nous dit que le Coran est une seconde édition de l'Evangile, très-inférieure sans doute à la première relativement à l'humanité, *mais plus appropriée aux besoins particuliers des Orientaux*[3].

C'est toujours par la même manie de substituer l'humanité au peuple juif que M. Cousin a émis sur Bossuet un jugement singulier qu'on n'a pas assez relevé à mon avis. « Bossuet, dit notre philosophe, ne voit partout qu'un seul élément, la religion ; qu'un seul peuple, le peuple juif... Le cadre de Bossuet subsiste ; il ne s'agit que de l'agrandir ; » et quelques lignes plus bas, il ajoute : « Il est inutile de parler de la faiblesse extrême des détails de l'*Histoire universelle*. Non-seulement l'Orient tout entier manque, et tout le développement des arts, de l'industrie et de la philosophie, mais l'élément religieux lui-même et l'élément politique qui y tient *sont traités d'une manière très-superficielle*, bien que de loin

[1] *Introduction à l'Hist. de la Phil.*, 11e leçon, p. 16. — [2] *Ibid.*, 11e leçon, p. 12-13. — [3] *Ibid.*, 8e leçon, p. 17-20.

en loin il y ait des éclairs d'une sagacité supérieure. » M. de Chateaubriand aussi a avancé dans ses *Etudes historiques* que l'évêque de Meaux était partial pour le monde éternel ; que son système historique ne pouvait être adopté qu'avec une notable rectification ; qu'il n'était autrement qu'une imposante erreur. La simple lecture du chef-d'œuvre de Bossuet répond victorieusement à ces allégations. Puisque nous sommes aujourd'hui en possession d'un plus grand nombre d'éléments historiques, nous conviendrons sans peine que le cadre du *Discours sur l'histoire universelle* pourrait être élargi ; mais pour cela Bossuet n'aurait rien à changer à son point de vue : toujours il devrait rattacher les événements qui ont si souvent changé la face du monde aux desseins immuables de Dieu pour l'établissement de la religion, et aujourd'hui encore il ferait ce qu'il a si magnifiquement exécuté : il réduirait l'histoire à un fait qui la domine ; il prendrait pour point de départ, il assignerait pour but l'action constante et invariable de la Providence dans toutes les vicissitudes, dans toutes les révolutions du genre humain. Mais, tout en rapportant les choses de la terre à cette sagesse éternelle dont elles dépendent, le nouveau prophète a-t-il négligé de nous faire observer « les « inclinations et les mœurs, ou, pour tout dire en un mot, le caractère « tant des peuples dominants en général que des princes en particulier, « et enfin de tous les hommes extraordinaires qui, par l'importance du « personnage qu'ils ont eu à faire dans le monde, ont contribué, en bien « ou en mal, au changement des Etats et à la fortune publique[1] » ? N'a-t-il pas réfuté d'avance tous ses aveugles détracteurs en confessant, avec une sorte de hauteur dédaigneuse, « qu'encore qu'à ne regarder que « les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'éta« blissement et de la ruine des empires, et qu'à tout prendre, il en arrive « à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue » ? Et ne faut-il pas avoir fait abnégation complète de bon sens pour reprocher à Bossuet d'avoir traité d'une manière superficielle les événements politiques et religieux, à Bossuet, au prêtre inspiré qui assiste pour ainsi dire aux conseils de la Providence, sonde avec tant de profondeur les causes de la grandeur, de la décadence des empires, et montre *Rome, la maîtresse, baissant elle-même la tête après le court épisode de son règne profane, pour porter plus d'hommages au tombeau d'un pauvre pécheur qu'au temple de son Romulus?* Andrieux était jusqu'à présent le seul littérateur de quelque renom qui eût fait profession d'estimer médiocrement Bossuet, et dans un article du *Mercure,* il l'accusa de *manquer de logique.* Ce poëte, lui répliquait M. de Feletz avec cette ironie de bon goût qui

[1] Bossuet.

assaisonne en lui la raison la plus exquise, ce poëte a fait plusieurs comédies, dont une ou deux sont même assez gaies, mais il n'a jamais rien dit d'aussi comique.

M. Cousin saura-t-il mauvais gré à M. l'abbé de Valroger de la réfutation solide et très-bien motivée qu'il oppose à son système philosophique ? Et alléguera-t-il pour sa justification les belles pages où il proteste de sa parfaite orthodoxie chrétienne et de son profond respect pour le Catholicisme ? M. de Valroger ne nie pas, et nous sommes heureux de constater avec lui que M. Cousin a toujours défendu avec éloquence, contre Helvétius et les sensualistes conséquents, les idées du bien et du mal ; qu'il y a dans ses ouvrages une foule de vérités de détail exprimées avec un rare bonheur d'expression, et que, dans ses derniers ouvrages surtout, il semble s'éloigner de plus en plus de l'école allemande pour se rattacher à la philosophie française du XVII^e^ siècle. Mais quelle révision sévère il devrait faire encore de ses diverses productions ! Que d'assertions gratuites, que de jugements faux, que d'aperçus incomplets, que de propositions inexactes il aurait à effacer ! Saint Augustin a fait un ouvrage célèbre des *Rétractations* qui, selon Bossuet, se réduit à trois points : « car ou l'auteur explique distinctement ce qu'il avait dit « d'une manière confuse et trop générale, ou il supplée ce qui manque « en ajoutant ce qu'il a omis, ou il se reprend et se corrige comme ayant « été dans l'erreur. » Nos philosophes modernes imitent assez bien saint Augustin sur les deux premiers points : ils expliquent, ils suppléent, ils développent ; pourquoi ne se reprennent-ils pas, ne se corrigent-ils pas plus souvent ?

Je dois en finissant reporter l'attention du lecteur sur le chapitre vraiment remarquable où notre auteur examine la doctrine de Jouffroy sur la décadence du Christianisme, sur son présent et sur son avenir. On n'a pas encore oublié le fameux article du Globe : *Comment les dogmes finissent. Routine, superstitions grossières, informe assemblage de maximes despotiques, d'absurdités palpables, de mensonges intéressés et d'odieuses pratiques ; paresse ambitieuse, tyrannie lâche et hypocrite ; égoïsme défiant, cruel, vindicatif et corrupteur ; haine aveugle de la liberté et des lumières,* — voilà ce qu'il prétend voir dans la religion catholique. Par une tactique habile, remarque M. de Valroger, nécessaire peut-être pour échapper à la censure, le Christianisme n'est pas nommé une seule fois dans ces pages, où évidemment il est partout en cause. Extérieurement, il ne s'agit que des dogmes en général et des symptômes qui manifestent la vie d'une religion décrépite ; mais le voile de l'insinuation est assez transparent pour que personne ne s'y méprenne. Si Jouffroy est juste envers les premiers chrétiens qu'il croit avoir été sincèrement convaincus, c'est pour

faire peser des accusations calomnieuses sur leurs descendants. L'heure est bientôt venue pour lui où cette doctrine, jadis pleine de vérité, n'a plus offert à la bonne foi du scepticisme naissant qu'un *informe assemblage de symboles mutilés et de maximes despotiques ou superstitieuses*. En 1830 il semble rétracter ce qu'il avait écrit en 1825 sur la mort du Christianisme et sur la nécessité d'une religion nouvelle. « Ceux-là sont bien « aveugles, disait-il en terminant sa seconde leçon, qui s'imaginent que « le Christianisme est fini, quand il lui reste tant de choses à faire. Le « Christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention « de lui succéder. Tout ce qui a été prédit de lui s'accomplira. La con« quête du monde lui est réservée, et il sera la dernière des religions. » C'est très-bien : mais ce long avenir ne se bornerait-il pas, comme Jouffroy l'explique lui-même, à préparer le genre humain à la philosophie? et après avoir donné aux homme un *enseignement primaire* qui les mette en état de recevoir *l'enseignement supérieur du rationalisme, le Christianisme ne devra-t-il pas se retirer?* Au reste, les disciples de Jouffroy, moins timides ou plus conséquents, n'ont pas craint de déclarer leur pensée et leurs espérances ; ils ont dit jusqu'au milieu de nos places publiques : La mission du Christianisme est finie. Oh ! sans doute à toutes les époques les ennemis de Dieu ont fait entendre ce cri, et à toutes les époques ils ont été confondus dans la poussière. Le Seigneur a regardé du haut des cieux, pour employer l'image imposante d'un prophète, et ceux qui voulaient monter par-dessus les cieux, placer leur trône audessus des astres, s'asseoir près de l'aquilon, ont été précipités au plus profond de l'abîme. Parce qu'il a plu à quelques insensés de jeter quelques grains de poussière contre ce soleil de justice *qui illumine tout homme venant en ce monde*, n'allons pas croire que sa lumière en sera obscurcie, et qu'à la voix de nouveaux prophètes, de nouveaux cieux et de nouvelles terres seront créés. Depuis son origine, le Christianisme a vu bien des vicissitudes, bien des révolutions et des catastrophes ; souvent il a assisté à la ruine des nations, et toujours, malgré les frémissements des peuples, les complots des rois et des princes, il a dominé d'une mer à l'autre mer ; la terre lui a été donnée pour héritage, et il ne quittera la terre que lorsque la terre elle-même sera dévorée par le feu, que les cieux se replieront comme un livre, et que Dieu régnera avec ses élus dans l'éternité.

L'abbé DASSANCE.

---

LA

# CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE CHARITABLE.

## DE SES TRAVAUX ET DE SON AVENIR.

---

Il était dans l'esprit du gouvernement parlementaire de faire naître des sociétés, des assemblées particulières dans lesquelles les aspirants à la vie politique s'exercent à l'étude des questions législatives, et s'efforcent d'acquérir le talent ou du moins l'habitude de la parole. Ces écoles volontaires ne sont pas inutiles. Elles ont doté les deux Chambres de membres habiles et d'orateurs distingués. Mais, tout en reconnaissant les avantages de ces pépinières d'hommes publics, tout en célébrant l'excellence et la précocité des fruits qu'elles ont produits, nous devons, pour l'honneur de la vérité, prévenir une méprise que le nom de genre choisi par les fondateurs de la Conférence d'économie charitable pourrait causer.

Les conférences ordinaires, judiciaires ou politiques, sont le vestibule et comme le diminutif des différentes carrières. On s'y livre à des discussions factices et qui n'ont par elles-mêmes aucun effet pratique. La Conférence d'économie charitable prétend à une existence plus réelle, d'autres diraient plus sérieuse. Elle n'est pas un lieu de passage. Elle aspire à grouper les hommes que leur piété, l'inclination de leur cœur ou le sentiment d'un devoir public ont voués au service des pauvres et à l'étude des questions qui intéressent les membres souffrants de la société. C'est assez dire que les sujets choisis par la Conférence d'économie charitable n'ont rien de convenu ni d'imaginaire, et qu'ils sont tirés de la plus poignante réalité. On ne parle point dans cette Société pour s'exercer à l'éloquence, mais bien pour faire connaître des faits instructifs, pour proposer des

conseils immédiatement praticables. C'est dans cette vue que la Conférence d'économie charitable recherche la publicité. Elle a confié à une revue mensuelle, les *Annales de la charité*, la publication de ses travaux.

La Conférence d'économie charitable et les *Annales de la charité* procèdent de la même pensée, opportune et féconde. Elles se soutiennent et se complètent mutuellement. Elles tendent à relier ensemble les efforts de la charité publique et privée, à formuler le système de la bienfaisance, à créer la théorie des causes, des effets et des moyens de soulagement de la misère.

Les fondateurs de la Conférence d'économie charitable sont les hommes compétents par excellence quand il s'agit des pauvres. En effet, ils n'ont pas appris à les connaître par la lecture des livres pittoresques sur l'indigence, quoique plusieurs n'ignorent pas les livres et soient capables d'en écrire de sérieux et d'utiles ; la science qu'ils possèdent de la misère, ils l'ont acquise en instituant, en dirigeant effectivement les associations de charité privée qui s'adonnent à consoler ou à prévenir les diverses souffrances de l'âme et du corps.

On ne se ferait pas une idée complète du caractère de la Conférence d'économie charitable, et des services que l'on doit en attendre, si l'on n'avait pas une notion exacte des sociétés bienfaisantes dont elle émane, si l'on ignorait le caractère de leur action et leur véritable importance sociale.

Ces œuvres ne datent pas d'hier en France, à Paris surtout, et leur éducation est faite depuis longtemps. Si l'on compare les fondations et les compagnies de charité qui existaient sous l'ancien régime avec les ressources et les modes actuels de la bienfaisance, on rencontre sans doute des institutions nouvelles, suscitées par la nouveauté des circonstances et des misères, mais on regrette que les œuvres antiques, destinées à pourvoir à des maux permanents, aient disparu sans laisser de vestiges. Les documents qui pourraient nous instruire de la pratique et de l'économie des anciennes charités sont rares et épars. Cependant si par aventure quelque élément de cette histoire, qui mériterait d'être écrite, nous tombe sous la main, nous sommes surpris de voir combien les œuvres charitables de nos pères ressemblent peu à l'image que certains économistes en ont donnée. Il est possible, il serait vraisemblable qu'autrefois les aumônes fussent répandues à la porte de certains couvents et châteaux avec une

prodigalité indiscrète et imprévoyante ; mais combien nous avons racheté ce défaut par la parcimonie, par l'avarice de nos secours publics ! Les dons en argent sont la forme la plus élémentaire de l'assistance prêtée à l'indigent. Encore aujourd'hui, partout où la bienfaisance n'est point organisée, c'est-à-dire dans la plus grande partie des communes rurales de France, la mendicité que l'on reprochait à des institutions évanouies d'avoir suscitée et d'entretenir, la mendicité subsiste à l'état chronique. Les aumônes se distribuent sur le seuil de la plupart de nos fermes et de nos maisons de campagne avec moins d'abondance peut-être, mais avec autant d'imprévoyance et de désordres que naguère sous le porche des monastères. Il n'y a de certain et de régulier que le jour du prélèvement de ce subside périodique. La pauvreté réelle et sincère, dénuée de tout autre moyen de subsistance, continue, dans ces distributions faites avec plus ou moins de bonne grâce et de largesse, d'être coudoyée et souvent opprimée par la fainéantise calculée, par l'oisiveté vicieuse, par le vagabondage insolent.

Cet inconvénient de certaines aumônes ne vient donc pas, comme on avait coutume de le dire, d'un développement excessif, parasite de la bienfaisance, mais bien au contraire du défaut d'inorganisation, c'est-à-dire de l'imperfection et de l'insuffisance pratiques de ce sentiment. Si l'on fait abstraction de cet abus traditionnel et partiel, combien d'anciens établissements de charité se distinguent par l'ordre, la sagesse, l'habileté, l'instinct ou l'entente réfléchie des passions humaines et des nécessité sociales ! C'est un mérite que l'on ne saurait refuser à saint Vincent de Paul d'avoir inventé et conduit les nombreuses fondations de sa charité prodigieuse avec la double excellence du cœur et de l'esprit. On a cherché de nos jours à dénaturer, et même à détruire le refuge que saint Vincent de Paul avait ouvert aux enfants trouvés, et la prévoyante sagesse de cette institution n'a été que confirmée par la vanité ou l'effet funeste des efforts tentés contre elle.

D'autres œuvres charitables, plus obscures et plus modestes, n'avaient pas une moindre intelligence des meilleurs secours qu'il convient d'appliquer aux éternelles misères de l'individu ou de la société.

Si, par un exemple pris au hasard, nous prouvons que dès le siècle dernier, et nous pourrions remonter plus haut, cet éloge était mérité, les plus défiants n'oseront imaginer que les associations con-

temporaines aient laissé périr les sages traditions de leurs ancêtres. Chacun comprendra mieux que les héritiers de cette longue expérience, groupés dans la Conférence d'économie charitable, peuvent rendre, dans les circonstances présentes, un véritable service public.

Procurer aux pauvres des leçons et du travail, voilà en deux mots la théorie charitable que certains économistes enseignent comme une découverte qui leur appartiendrait. L'éducation et les vertus qu'elle a mission d'inspirer peuvent en effet préserver l'homme de plusieurs causes d'indigence. La charité de nos pères ne l'ignorait pas, et les écoles gratuites ne sont pas nées d'hier. Le soin de placer en apprentissage les enfants que leurs parents ne peuvent doter d'un état n'est pas davantage une innovation : le travail a toujours été employé comme moyen d'assistance par les hommes pieux, auxquels on a souvent reproché d'avoir encouragé la paresse. J'ouvre, parmi d'autres documents analogues, les *Nouveaux règlements pour la Compagnie des dames de la charité de Saint-Séverin*, imprimé en 1754, et j'y trouve en deux mots la formule de la bienfaisance la plus éclairée. « Tous les détails de la charité des paroisses, est-il dit dans ce rè« glement, se rapportent à ces deux points, savoir : à secourir les « pauvres, lorsqu'ils sont en santé, en leur procurant les moyens de « gagner leur vie par le travail et l'industrie dont ils sont capables, « et à les soulager quand ils sont malades. » Les écoles de filles, leurs apprentissages et maîtrises, l'assistance des ménages en leur fournissant les moyens de travailler, sont au nombre des objets principaux de la Compagnie. Le règlement défend en propres termes les distributions d'argent, et ne recommande, n'admet comme secours que les dons de hardes, linge, lits, outils et fournitures nécessaires pour la profession de chacun. Les sommes accordées par l'assemblée aux pauvres ménages, sur le rapport des dames qui les visitent, doivent être employées en marchandises, en outils ou autres choses nécessaires pour le travail ou le négoce.

Cette assistance si convenable n'était pas distribuée au hasard. Parmi les pauvres que l'on doit exclure sont inscrits : 1° les mendiants, c'est-à-dire apparemment, d'après un autre passage du même règlement, les mendiants de profession, ceux qui déguisent leurs noms, qui supposent leur condition, qui ont plusieurs demeures, qui n'exposent pas la vérité dans leurs billets et qui cherchent à trom-

per ; 2° ceux qui sont secourus d'ailleurs, comme du grand bureau, de la fabrique, des corps et métiers, des confréries et autres compagnies de piété, parce qu'il est juste de préférer ceux qui sont destitués de tous secours.

Suivent plusieurs autres motifs d'exclusion tirés de l'organisation politique, administrative ou religieuse du temps. Les dames de la charité de Saint-Séverin n'encourageaient pas les autres vices plus que la paresse ; elles n'accueillaient point les libertins, les ivrognes, ceux qui font mauvais ménage, *sauf à assister secrètement leurs femmes et leurs enfants s'ils le méritent ;* exception touchante qui prouve que l'observance d'une règle établie, presque administrative, sur laquelle les bureaux de bienfaisance se sont modelés en grande partie, n'étouffait pas dans ces âmes pieuses et compatissantes la sollicitude la plus attentive et la plus minutieuse pour les infortunes imméritées. Les dames de Saint-Séverin savaient que l'indigence est souvent causée par les vices du caractère ; mais elles avaient soin que les enfants innocents ne pâtissent pas des torts de leurs parents. Elles ne croyaient pas que la bonne volonté la plus certaine eût toujours à sa disposition des occasions de travail. Elles ne pensaient pas davantage que tout salaire procurât à celui qui le perçoit le moyen de faire subsister sa famille ou lui-même ; et cependant l'industrie, n'ayant alors pour principal agent de production que la main de l'homme, bornée dans ses spéculations, régulière, entravée, si l'on veut, dans ses allures, n'était pas soumise à ces vicissitudes et à ces luttes qui, de notre temps, ont battu en brèche aux yeux de tout homme de bonne foi cet axiome si légèrement ou si perfidement répété : « Avec de l'intelligence et de la bonne conduite on se tire toujours d'affaire. »

Grâce à cette prudence, les associations de charité paroissiale, dont la compagnie de Saint-Séverin n'est qu'un des types, soutenaient dans toutes les épreuves de la vie les pauvres choisis avec discernement, et prêtaient à ceux dont l'incapacité de se suffire à eux-mêmes n'était qu'accidentelle, l'appui le plus propre à les élever au rang des membres actifs et valides de la société.

Les nouvelles associations de charité ont recueilli et développé cet exemple. Elles s'élèvent, le plus souvent par l'heureux instinct de la foi et de la piété, à la hauteur du ministère social que la Révolution française, par un résultat singulier, involontaire, leur a conféré, tout en voulant les abolir.

Lorsque la noblesse et le clergé eurent perdu leurs grands biens, une source abondante d'aumônes fut tarie. Je dis aumône et non pas charité ; car il serait trop naïf de rattacher à l'accomplissement consciencieux du premier devoir du chrétien, ou à l'élan d'une tendresse religieuse envers les pauvres toutes les largesses accidentelles ou toutes les fondations permanentes que la grandeur, l'ostentation, les convenances, les mœurs, en un mot, d'une société riche et prodigue imposaient aux ecclésiastiques et aux nobles. La constitution nouvelle de la propriété et du travail a eu pour effet incontestable de répartir le bien-être sur un plus grand nombre de têtes, mais elle n'a pas changé la nature humaine : souverain argument contre les systèmes qui se flattent d'éteindre la pauvreté par un partage plus ou moins égal des biens de la terre ! Les révolutions de l'état économique n'ont pas aboli les causes essentielles, éternelles, de la misère. Les infirmités et les maladies de l'esprit et du corps, les passions qui rendent la fortune inconstante ont subsisté ; et d'un autre côté, la richesse étant plus divisée, la quotité du superflu étant devenue moindre dans chaque patrimoine, il fallut subvenir par l'association, l'effet et le remède de tous les morcellements, à la détresse profonde de ceux qui avaient vu de loin l'ascension d'une partie considérable de la société française vers la propriété et le bien-être relatif, et de ceux même de ces enrichis qui s'étaient laissés déchoir ou avaient été précipités de leur condition. La Révolution française comprit que le partage plus égal des fortunes et l'abolition du droit de cité qui répartissait par commune l'assistance des indigents, avaient bouleversé la condition des pauvres de nature. L'Assemblée constituante et la Convention conçurent des plans gigantesques pour parer à la nouveauté des circonstances. Mais pleines de défiance ou de haine contre le développement actif du Christianisme, qui est l'âme des œuvres charitables, ennemies des congrégations religieuses, instrument nécessaire de ces établissements, les deux assemblées placèrent toutes leurs espérances dans la centralisation de la charité légale. Le temps n'a pas permis que ces desseins fussent réalisés. S'ils l'eussent été, la France gémirait aujourd'hui sous le poids des maux dont la taxe des pauvres accable l'Angleterre. En effet, l'organisation législative qui permet à toute infortune de se réclamer d'un texte écrit pour obtenir les secours de l'Etat mérite seule les reproches que l'on a faussement adressés aux œuvres de la charité privée,

c'est-à-dire volontaire. La charité légale, puisque tel est le mot convenu, favorisera l'imprévoyance, la paresse, la fraude, la dégradation des âmes, la scission sournoise ou patente des diverses conditions sociales, d'autant plus qu'elle aura prévu elle-même avec plus d'attention les diverses chances de misère. Pour prévenir cette extrémité, l'Etat n'a que deux ressources, également funestes aux malheureux les plus dignes de pitié : se hérisser de règlements et de formalités qui n'écartent que le pauvre discret ou timide, ou bien restreindre tellement la part de chacun que, de peur que les fripons et les indignes ne soient alléchés, les infortunes les plus touchantes ne reçoivent qu'une assistance vaine et dérisoire. Tels sont, moins l'universalité des promesses, les secours publics en France, partout où les associations charitables ne suppléent pas de leur bourse à la parcimonie des bureaux de bienfaisance, et ne ménagent pas le temps de la convalescence et les soins du patronage aux malades sortis, avant d'avoir recouvré leurs forces, des hôpitaux ou des hospices encombrés pour la plupart. N'ayant d'engagement qu'envers elles-mêmes ; considérant non-seulement l'assistance matérielle, mais la sympathie pieuse et dévouée, la charité, en un mot, comme un devoir étroit de leurs membres, devoir d'autant plus impérieux pour les âmes chrétiennes qu'il n'est inscrit par l'Evangile que dans la conscience, les associations privées peuvent, pour le plus grand bien de tous, fournir l'indispensable complément de la bienfaisance légale, ou en réparer, autant qu'il est en elles, les oublis.

Les associations de charité privée sont l'unique boulevard qui défende la France contre la nécessité d'établir la taxe des pauvres, et l'un des bienfaits de la Conférence d'économie charitable sera de mieux faire apprécier l'utilité sociale, nous répétons le mot, de ces institutions salutaires. Par la publicité de ses travaux, la Conférence dissipera la torpeur des gens qui, de très-bonne foi, doutent s'il existe des pauvres, et ne pourraient même imaginer cet être de raison s'ils n'avaient été sollicités de prendre part aux loteries, bals, concerts, précaires ressources de ces œuvres qui se sont donné officieusement la mission de secourir la pauvreté. Il n'y aurait que demi-mal si certains beaux-esprits, frivoles et hautains par essence, étaient les seuls affectés de cette pléthore de l'égoïsme ; mais ce qu'il y a de pire, c'est que l'on rencontre des publicistes, de prétendus économistes, des administrateurs, des hommes publics ensevelis profondément dans

la jouissance hébétée de leur propre aisance. Lorsque, par une délibération incroyable dont il a été souvent question dans *le Correspondant*, le conseil municipal de Paris, non-seulement refusait d'accorder toute allocation à plusieurs sociétés de charité des plus méritantes qui réclamaient son concours; bien plus, lorsqu'il les déclarait illégales et faisait mine de les dénoncer au procureur du roi, était-il bien persuadé qu'il existât des pauvres? Du moins, s'ils ne pouvaient pousser l'optimisme jusqu'à ce délire, nos édiles avaient assez peu l'expérience du sort des indigents pour croire suffisants les secours qui leur sont alloués par la charité légale, et pour s'en déclarer quant à eux satisfaits. On sait que les associations de charité qui ne furent pas diffamées, outragées, honnies par le conseil municipal, furent repoussées comme inutiles et faisant double emploi avec les bureaux de bienfaisance, ces établissements larges, prodigues, magnifiques, qui apparemment comblent leurs clients de toutes les jouissances, les saturent, les blasent, tout en leur dispensant en moyenne 1 à 2 centimes par jour. Le conseil municipal n'a pas, il est vrai, persévéré dans cette résolution qui lui faisait honte. Il a eu la pudeur de ne pas poursuivre la plainte correctionnelle dont il avait menacé de généreux et vertueux citoyens. Bien plus, il a reconnu et réparé son erreur en accordant chaque année les subsides qu'il avait eu le tort insigne de refuser avec tant de légèreté et de maladresse. Aussi n'avons-nous point rappelé ce souvenir pour nous abandonner à des récriminations contre les personnes ; nous voulions simplement préciser par un exemple éclatant combien il est utile que les associations qui recherchent, fréquentent et soulagent les pauvres, communiquent leur vivante expérience aux gens insoucieux et dont l'observation ne s'étend pas au delà du cercle de leurs affaires et de leurs plaisirs.

Autrefois, lorsque la société française était un vaste système de groupes et de corporations hiérarchiques, il était impossible à personne, si élevés et si solides que fussent le rang et la fortune dont il jouissait, de se laisser éblouir par le reflet de sa richesse et d'ignorer qu'il y a des malheureux voués à toutes les privations. Le sentiment de la solidarité, trop exclusif sans doute, trop limité entre les personnes de chaque classe, était vif et actif dans sa sphère. La noblesse, le clergé, les différents corps du tiers-état avaient institué des fondations destinées à relever de la misère ou à secourir leurs mem-

bres ruinés ou souffrants. La commune, la paroisse, la corporation, autant de liens sérieux, autant d'obstacles contre l'égoïsme absolu, autant de foyers d'une sollicitude bornée, je l'ai dit, nullement humanitaire, pas assez nationale, mais vraie, mais efficace. Si quelqu'un s'était à grand'peine isolé de ces institutions qui enserraient la vie, il n'aurait pu mettre le pied dans une église, et il était rare alors que l'on s'en dispensât entièrement, sans entendre le prêtre lui apprendre ou lui rappeler le devoir d'assister ses frères indigents. C'était le thème favori et fécond de la chaire catholique. D'ailleurs il n'était au pouvoir de personne d'écarter de ses yeux l'image ou la contrefaçon de la pauvreté, présentée par ces bandes de mendiants dont l'effort incessant de la législation la plus violente, la plus inique parfois, ne put jamais complétement délivrer ni les rues ni les chemins. Mais aujourd'hui, dans les grandes villes au moins, la police est mieux faite. Le pauvre ne sort guère des faubourgs et des quartiers excentriques où il est parqué, comme les Juifs au moyen âge, non par la loi, mais par une chaîne plus étroite, par le prix du loyer. Le spectacle des habitations indécentes et fétides, des aliments abjects, des vêtements troués, de toute l'existence en un mot réduite à son expression la plus exiguë, ce spectacle repoussant pour les uns, navrant pour les autres, se concentre et se cache de plus en plus à mesure que les cités s'embellissent et s'illuminent. Les voyages sont une occasion naturelle et presque forcée de rencontrer et de sentir les termes extrêmes de l'inégalité des conditions. Mais parmi ceux qui, par leur position, sont le plus à même de puiser à cette source inappréciable de vérités pratiques, si goûtée au dernier siècle, combien d'oisifs ennuyés traînent leur assoupissement dans l'ornière tracée par la frivolité, les prétentions et les manies de leurs avant-coureurs, et se promènent dans le monde entier sans rien voir. Le séjour de la campagne nous rend bon gré mal gré témoin du labeur pénible et mal rétribué. La pauvreté, sinon l'indigence absolue, s'y trahit, s'y étale de toute part; mais aujourd'hui l'on peut vivre fort à son aise sans avoir jamais l'occasion de poser le pied dans une chaumière. L'employé du Trésor, le caissier de la Compagnie financière, le comptable quelconque qui remet à jour fixe au rentier, à l'actionnaire, au fonctionnaire le montant de ce qui lui est dû, a, par ma foi, l'air fort bien nourri et très-content de son sort. Cet or est de bon aloi. N'est-ce pas par tout pays le signe et le gage de la prospérité? Où sont les

pauvres? Il n'y en a pas. C'est par manie, par genre, par mode que l'on nous en rompt sans cesse les oreilles....

Non, jamais il n'a été donné aux égoïstes d'avoir leurs coudées plus franches, de nourrir une sérénité plus radieuse et plus impunie que de notre temps. La vie sociale n'existe que de nom. L'image qui en reste est un composé vague de formes, de formalités, de conventions instables. Le tissu de droits, de devoirs et d'intérêts solidaires qui constitue les Etats chrétiens nous manque. L'égalité est par elle-même un principe sacré de justice et d'union. Mais n'y a-t-il qu'une façon de l'entendre et surtout de la pratiquer? Ne peut-elle pas servir de décoration fastueuse à l'individualisme? Sont-ce l'équité et le dévouement, ou bien la vanité et l'ambition qui poursuivent avec le plus de zèle l'accomplissement possible de l'égalité légitime? Les inégalités ou plutôt les vestiges d'inégalités passées qui bruissent au-dessus de notre tête nous choquent et nous indignent. Pourquoi? parce que ces débris offusquent je ne sais quel amour-propre chagrin et puéril. Mais les plus susceptibles de ce côté ne sont pas toujours ni les plus prompts à regarder au-dessous d'eux ni les plus habiles à découvrir qu'il y a dans la condition matérielle de ces êtres égaux des distances trop excessives que la charité doit combler : oubli fâcheux, qui ne devrait pas autoriser ceux qui le commettent à prendre l'attitude, à courtiser le renom de grands citoyens, libéraux par excellence, champions de nos droits, véritables et uniques défenseurs du peuple.

La passion des plus tristes paradoxes, l'affectation de braver les sentiments honnêtes, la forfanterie de l'insensibilité, ne sont pas vices ou petitesses inconnues de nos jours. Cependant, si vous entendez contester les plaintes élevées au nom des pauvres, les taxer tout au moins d'exagération, croyez que le plus souvent ces dénégations sont sincères. Attribuez-les à une ignorance que notre état social explique, mais ne justifie pas, et réjouissez-vous que les représentants volontaires de ces intérêts, oubliés ou niés, aient enfin, depuis la fondation des *Annales de la charité* et de la Conférence d'économie charitable, leur Revue et leur tribune.

Il faut souhaiter non pas dans l'intérêt de la sécurité commune, mais pour l'honneur de notre pays, que les pauvres obtiennent en France le secours auquel ils ont droit. Il est un paupérisme dangereux, inquiet, violent, accessible aux suggestions les plus perverses;

nous en parlerons. Mais les clients ordinaires des associations de charité, abattus, énervés par la souffrance, lorsqu'ils ne sont pas religieusement résignés à leur triste sort, ont l'air de victimes plutôt que d'ennemis. Ce n'est point la prudence politique : c'est la pitié et la justice qui conseillent de leur venir en aide.

Le gouvernement est mal placé pour connaître leurs souffrances ou leurs besoins.

Aussi un autre mérite des associations de charité, c'est de poursuivre une enquête continue, impartiale, discrète et sympathique, sur la condition des pauvres. La charité ne cherche que la vérité; elle n'est pas en quête d'arguments pour ou contre telle ou telle thèse administrative et politique, elle n'ambitionne point de former un faisceau de reproches contre l'état social. D'un autre côté, l'exiguïté des ressources dont elle dispose et la multitude des demandes qui lui sont adressées la contraignent d'aiguiser son impartialité, de tenir compte des moindres nuances qui caractérisent et qui servent à classer la misère de chacun. La pratique active des associations charitables, le commerce que l'on y noue avec les caractères les plus divers, le spectacle des étranges fortunes que l'on découvre dans les réduits obscurs sont propres à donner une connaissance délicate et profonde du cœur humain, une expérience complète de la vie sans remords et sans amertume, telle que l'habitude des relations ordinaires ne saurait la fournir aux plus sagaces et aux plus éprouvés.

Si l'effective participation à ces œuvres n'était pas la meilleure discipline morale, elle serait encore une excellente école d'observation psychologique, d'administration, je dirai presque de gouvernement.

Il faut donc savoir beaucoup de gré à M. le vicomte de Melun d'avoir rassemblé autour de lui dans la rédaction des *Annales de la charité* d'abord, puis sur les bancs de la Conférence d'économie charitable, les principaux amis et familiers des pauvres. Il leur a procuré l'occasion de dépenser au profit de tous un trésor péniblement acquis de fait inconnus et de conseils excellents, et de prouver que l'humble pratique des vertus chrétiennes formait aussi de précieux citoyens.

La Conférence d'économie charitable, dont nous avons déjà nommé le fondateur, commença ses travaux dans l'hiver de 1845. M. le comte de Boissard a donné dans les *Annales de la charité* un compte-rendu intéressant de cette première session. Parmi les membres peu nom-

breux de cette société naissante brillait un homme de bien et de talent, M. le baron Alexandre Guiraud, dont nous ne pouvons prononcer le nom sans déplorer amèrement sa mort récente. Cœur rare, esprit distingué, M. Guiraud s'était jeté avec zèle dans la nouvelle carrière ouverte à sa passion d'être utile. Peut-être même l'ardeur dont il se sentit transporté en inaugurant la tribune de la charité acheva-t-elle de le tromper sur les soins que sa santé réclamait. Il était de ces natures d'élite qui mesurent le nombre de leurs années non pas selon les forces de leur corps, mais d'après les émotions de leur âme. La sentant toujours vive et pleine d'élan, toujours éprise du bien et du beau, ils se croient encore dans tout l'éclat de la jeunesse, alors qu'ils ont parcouru l'âge mûr et qu'ils touchent au déclin. Noble et fatale illusion qui les livre sans défense au mal qui les mine sourdement et les abat tout à coup.

M. Alexandre Guiraud se fût réjoui de voir le rapide développement d'une œuvre dont il avait honoré les débuts et préparé le succès. C'est le propre de la charité chrétienne, fait très-bien remarquer M. de Villeneuve-Bargemont, de pouvoir s'allier sans rien perdre de son principe, à l'exercice de tous les sentiments sympathiques que l'homme éprouve pour son semblable[1]. De dignes auxiliaires sollicitèrent l'honneur d'être associés aux fondateurs de la Conférence d'économie charitable. Le nombre des membres fut porté à cent. Parmi eux nous citerons MM. Droz et le docteur Villermé, membres de l'Académie des sciences morales; Durieu, chef de la section des hospices au ministère de l'intérieur; Blanche, Martin Doisy, de Watteville, inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance; Blondel et Boicervoise, membres de la commission administrative des hôpitaux de Paris; Demetz, directeur de la colonie agricole de Mettray; l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier de Marseille; le docteur Trelat, médecin de la Salpêtrière; Bazin, directeur de la colonie agricole du Ménil-Saint-Firmin; Achille Duclésieux, fondateur de la colonie agricole de Saint-Ilan; Dufau, directeur de l'Institut royal des Jeunes-Aveugles; le comte Hervé de Kergorlay et le vicomte de Mortemart, membres du conseil général des hospices; Bioche et Lauras, administrateurs de bureaux de bienfaisance; Vée, maire du cinquième arrondissement; Marbeau, adjoint au maire du

[1] *Economie politique chrétienne*, t. II, p. 205.

premier arrondissement; Dupérier, Amédée Thayer, Edouard Thayer, membres du conseil général de la Seine; Edouard Laboulaye, membre de l'Institut; le vicomte de Romanet, membre du conseil général de l'agriculture; le baron de Montigny, conseiller à la Cour royale; Delapalme, avocat général à la Cour de cassation; Meynard de Franc, substitut du procureur du roi; Lavollée, directeur du commerce extérieur au ministère des affaires étrangères; Rivet, conseiller d'État; Bonnier et Ortolan, professeurs à la faculté de droit; Denis Benoît, de Carné, Chasles; de Corcelles, de Jouvencel, de Falloux, Malhon de Fogère, de Mérode, de Quatrebarbes, duc d'Uzès, de Tocqueville, membres de la Chambre des Députés; Albert Duboys; le vicomte de Lambel; le prince de Chalais; le marquis de Chastellux; le comte de Castries; le prince de Luxembourg; Marey-Monge; de Cormenin; l'abbé de Girardin; l'abbé Landmann, chanoine honoraire d'Alger; Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas; l'abbé Petétot, curé de Saint-Louis d'Antin; Grün, rédacteur en chef du *Moniteur;* Pagnerre, libraire-éditeur; Henri et Charles de Riancey....

Il était impossible que, devant une pareille assemblée, la discussion des questions proposées ne prît pas tout son essor, et que la conférence n'introduisît pas dans le cadre de ses travaux des sujets qui semblent appartenir exclusivement à l'économie politique. Nous ne nous sommes point mis en peine de définir scientifiquement l'idée de la pauvreté, nous en rapportant sur ce point à la bonne foi et au cœur de nos lecteurs, deux guides beaucoup plus sûrs en cette matière que toutes les subtilités de l'esprit. Nous sommes peu soucieux d'ailleurs de prendre part à des dissensions qui ne sont pas moins vives et moins embrouillées entre les auteurs qui ont tenté cette définition, que ne le fut la célèbre querelle sur le produit net entre Ricardo et Malthus. Cependant la classification de la pauvreté faite par Jérémie Bentham en trois classes, deux genres et cent trente cinq espèces; cette classification, en la supposant complète, ne revient-elle pas à dire que le pauvre est celui qui est incapable de remplir par lui-même la destinée de l'homme sur la terre, c'est-à-dire incapable de nourrir son corps par le travail, empêché de perfectionner son âme?

Certes, il est utile et opportun de constituer la science et l'art qui apprendront aux individus et à l'Etat par quels moyens il convient de subvenir à la faiblesse physique et morale du pauvre. La théorie et

la pratique de la charité privée et publique, *de l'économie charitable proprement dite*, si bien élaborée par MM. de Gérando et de Villeneuve-Bargemont, pour ne citer que les auteurs les plus récents et les meilleurs, ont leur domaine tout à fait distinct de l'économie politique.

L'économie charitable a trait à des êtres, à des intérêts, à des souffrances qui sont et qui doivent être étrangers à l'économie politique telle qu'on l'enseigne aujourd'hui. L'économie politique n'est-elle pas la science de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses? Le travail n'est-il pas considéré comme la source unique de la richesse? Tous les individus habituellement ou momentanément incapables de travailler, impropres par conséquent à l'acquisition de la richesse, sont en dehors de l'économie politique. C'est à l'économie charitable qu'il appartient de les recueillir, de les consoler, de les guérir, de les élever. Parcourez la collection des économistes : vous y trouverez sans doute l'expression d'un blâme amer, juste souvent, contre les abus de la charité, c'est-à-dire contre la fausse charité; mais la logique vous défend d'espérer que ces mécaniciens de la richesse vous enseignent à reconnaître et à secourir les différentes classes de pauvres.

Aussi n'est-ce pas sans une surprise extrême que nous avons lu dans le *Journal*, dans le moniteur *des Economistes*, des paroles de dédain et de dépit contre la Conférence d'économie charitable[1]. On lui disputait la légitimité du titre qu'elle a pris. On semblait dire qu'elle entreprenait officieusement une tâche accomplie. On la dissuadait d'aborder des questions depuis longtemps résolues par la *science*. Quelle science, et dans quels arcanes enfouit-elle ses révélations? Si les économistes ont une notion si claire et si complète de la charité, pourquoi donc celui d'entre eux à qui l'on doit l'ensemble de généralités les plus plausibles et les plus modérées sur ce sujet, M. Duchâtel, n'a-t-il pas même ébauché la moindre solution pratique du plus petit problème de la misère, depuis sept ans qu'il gouverne le ministère de l'intérieur? Des obstacles inconnus ont-ils entravé l'exécution des plans, s'il en a, de l'auteur du livre *Sur la charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société?* Mais lorsqu'il y a quelques semaines, sur l'appel du fondateur

[1] Livraison de juin 1847.

de la Conférence d'économie charitable, le gouvernement était pressé d'expliquer devant la Chambre des Députés ses vues et ses intentions relativement à la mendicité, aux monts-de-piété, aux enfants trouvés, par quel phénomène les lumières éclatantes que la *science* se vante de posséder sur ces questions depuis si longtemps débattues se sont-elles éclipsées pour ne laisser apercevoir chez les représentants et les docteurs de la science que le désarroi le plus triste; tranchons le mot, l'insuffisance et l'ignorance les plus complètes?

Est-ce que cette notion vraie de la charité dont parle le *Journal des Economistes* se résumerait en cette théorie laconique du problème de la misère, exposé par M. Garnier dans un mémoire que l'Académie des sciences morales n'a pas couronné : le vice est la cause de la misère, et l'extinction de la misère ne sera possible que par l'extinction du vice. Si c'est là le dernier mot de la *science* en fait d'économie charitable, nous ne nous étonnons pas que M. Duchâtel et son représentant direct, M. Antoine Passy, en soient encore depuis longtemps à solliciter des préfets une statistique des mendiants, et à consulter les conseils généraux ou le conseil d'Etat sur le sort des enfants trouvés et la réforme des monts-de-piété. M. Garnier peut croire qu'il a fait en deux mots la philosophie sublime de la misère, quoiqu'il soit assez peu logique d'attribuer au vice la pauvreté de l'aveugle de naissance, du boiteux ou du sourd et muet; mais assurément, au point de vue de la thérapeutique, de pareilles maximes sont parfaitement oiseuses. On pourrait même faire jaillir de cette notion savante de la charité des conséquences atroces.

L'incompétence et la pauvreté de l'économie politique en matière de charité pratique sont chose si évidente, je dis plus, si naturelle, et jusqu'à un certain point si légitime, qu'assurément l'esprit de secte le plus ombrageux eût applaudi sans réserve à la naissance et aux travaux de la conférence fondée par M. de Melun, si elle se fût renfermée dans la sphère limitée des associations charitables ordinaires, si elle n'eût constitué qu'une grande confrérie, qu'une sorte de vaste bureau des pauvres. Mais comment s'occuper, d'un point de vue quelque peu élevé, des différents moyens de secours, sans rechercher les causes qui rendent l'application de cette assistance nécessaire? Vainement chercherait-on à bien administrer les ressources que la charité publique ou privée met à la disposition de l'indigence; vainement tenterait-on d'accroître cette richesse particulière, si l'on

ne s'efforçait en même temps de soutenir sur le bord de l'abîme et de préserver de la chute la multitude qui côtoie sans cesse la détresse, et dont les moyens de subsistance sont à la merci du moindre accident. Il est donc impossible de s'enquérir sérieusement des moyens de soulager la misère, sans que l'on soit conduit à étudier l'état de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, la constitution de la propriété, l'organisation du travail, en un mot, la condition sociale tout entière. Cette vue synthétique, utile dans tous les temps, est aujourd'hui de première nécessité. Le *paupérisme* n'est pas une chimère. Ce néologisme signifie un phénomène nouveau et menaçant. Nous disions que la pauvreté sévissant accidentellement, isolément, imposait un devoir étroit à la bienfaisance ; qu'elle intéressait la conscience et l'honneur de l'Etat, mais qu'elle ne compromettait pas sa sécurité. Il n'en est pas de même du paupérisme, c'est-à-dire de la misère continue, permanente, normale, établie et comme scellée sur des populations d'ouvriers, inquiètes et frémissantes, qui se demandent avec colère s'il est juste que l'assiduité constante à un travail excessif, au-dessus des forces humaines, ne leur procure pas le moyen de vivre. On a surtout observé le paupérisme dans les grandes manufactures mues par les machines. On serait bien fou de croire qu'il soit renfermé dans ces limites. Le paupérisme se propage et s'envenime.

L'économie charitable s'étudie à calmer l'excès du mal, mais elle se reconnaît impuissante à le guérir, à le soulager même avec étendue, avec une véritable efficacité ; elle en appelle à une science nouvelle, dont l'objet soit de mieux répartir le bien-être sans altérer la propriété, cette source de toute richesse. L'économie charitable aspire à se fondre et à s'absorber dans une théorie sociale meilleure, dans une économie politique *charitable.* Voilà le grand mot qui offusque les *savants;* voilà la noble ambition qui depuis longtemps tourmente les esprits les plus sages et les plus désintéressés. Aucune prétention personnelle, aucune folle utopie, n'ont suscité ce désir ; il est né de la nature des choses et de l'imprévu des événements.

On pourrait citer nombre de questions urgentes , inévitables, menaçantes, qui ne sont pas même posées par l'économie politique. En dehors du cadre de cette science, issue du XVIII^e siècle, et que certains esprits voudraient immobiliser dans son berceau, on pourrait énumérer une foule d'intérêts et d'embarras nés à l'improviste des

complications récentes et des progrès mêmes, soit de l'industrie, soit de la législation. Bornons-nous à l'exposé rapide des sujets discutés par la Conférence d'économie charitable. Nous aurons ainsi justifié par le fait cette société de l'étrange reproche de vouloir empiéter sur l'apanage réservé de l'économie politique.

N'insistons pas sur la question des monts-de-piété. Les abus énormes qui entachent cette institution infidèle à son titre ont été exposés par M. le baron de Watteville dans un mémoire très-curieux. Ce mémoire a été, de la part de la Conférence, l'objet d'une discussion préliminaire et d'un rapport approfondi, œuvre de M. le prince de Chalais; mais l'étude définitive de la question a été remise à la session prochaine.

Si l'on admet qu'il y a des pauvres; si l'on accorde, et nous avons prouvé qu'il n'était pas possible de le nier, que la théorie et le perfectionnement des moyens de secours constituent une branche d'étude spéciale, dédaignée ou simplement omise par l'économie politique, on ne contestera pas à la Conférence d'économie charitable le droit d'aviser à la réforme des monts-de-piété. Toutefois, quelques-uns des membres qui ont pris part à l'examen improvisé qui tient lieu à la Conférence de la discussion dans les bureaux, usitée par les deux Chambres, m'ont paru téméraires, et je ne crains pas de les dénoncer. Ne se sont-ils pas avisés, ayant à considérer le mécanisme des banques de prêt charitable, d'indiquer des vues excellentes sur l'ensemble des moyens de crédit!

La Conférence d'économie charitable a ébauché ou traité trois autres graves questions : les subsistances, le travail des enfants dans les manufactures, le travail des prisonniers dans ses rapports avec l'industrie des ouvriers libres.

On a coutume de confondre la charité, c'est-à-dire la sollicitude dévouée et religieuse pour les intérêts du prochain, avec l'acte que ce sentiment inspire le plus fréquemment, avec le don gratuit d'une valeur quelconque; ce qui n'est que la forme banale et souvent le simulacre de la charité. Si on le prend dans ce sens étroit et vulgaire, il semblera au premier abord que la Conférence ait marché sur les brisés du Congrès central d'agriculture en inscrivant les subsistances sur son programme.

Cependant, même dans les temps de prospérité croissante, selon l'expression convenue, il s'en faut bien que tous les citoyens de

France puissent se procurer une nourriture saine et abondante. La tempérance n'est pas le frein qui modère le plus souvent l'appétit du grand nombre. Ne sait-on pas que l'insuffisance habituelle d'alimentation est une cause féconde d'aliénation mentale ? Ce ne serait donc pas un soin réellement superflu que d'aviser à une distribution meilleure des subsistances, alors même que leur déficit avéré, patent, ou leur cherté énorme ne fait pas courir à l'ordre social un péril flagrant.

Mais contentons-nous de prendre la question comme on la pose, la question politique. Personne n'a pu encore oublier que dans les périodes de crises au moins, une partie considérable de la population tombe tout à coup à la charge soit de l'Etat, soit des communes, soit des propriétaires aisés. La clientèle des sociétés charitables s'accroît ; de nouvelles associations ont à se former spontanément ; un système extraordinaire de secours s'organise. L'économie charitable demeure donc sur son terrain spécial, lorsqu'elle s'enquiert des moyens les plus efficaces de mettre, en temps de disette, le pain à la portée du plus grand nombre. Les mois qui viennent de s'écouler nous lèguent dans ce genre une expérience qu'il importe d'apprécier. Nous avons besoin de savoir quelles mesures bienfaisantes ont été prises, par qui, dans quelle direction, quels effets elles ont produits, quelles négligences ou quelles fautes ont été commises. Tel est le premier aspect sous lequel la question des subsistances a été présentée à la Conférence par M. le baron de Montreuil.

Ce n'était encore que de l'économie charitable, selon la distinction que nous avons établie. Mais n'était-il pas nécessaire que des esprits sensés, après avoir étudié des palliatifs bons pour modérer l'excès des crises alimentaires, fussent entraînés par la logique invincible à sonder les causes de ces crises, à rechercher les moyens de les conjurer? N'étaient-ils pas conduits et comme jetés par une pente directe sur le domaine de l'agriculture, de l'administration, de l'économie politique ? Le rapport de la production et de la population, ce problème essentiel et trop dédaigné de la vie des sociétés, se posait à eux dans toute son étendue et malheureusement dans toute sa nouveauté. Ils avaient à comparer deux termes d'une équation que l'agriculture et l'économie politique divisent et par conséquent ne savent pas résoudre.

C'est ainsi que la Conférence d'économie charitable a procédé. Le

rapport présenté par M. de Montreuil est devenu le texte d'une discussion très-élevée et très-complète, et on en retrouve les principaux éléments, admirablement ordonnés, dans le programme du concours ouvert par M. de Cormenin sur la question des subsistances. On sait que M. de Cormenin a chargé la Conférence d'économie charitable de décerner le prix qu'il a généreusement fondé. La Conférence a déjà prouvé combien elle était digne de l'honneur que lui a fait un de ses plus illustres membres.

Le travail des enfants dans les manufactures aurait dû être, nous en convenons, une des préoccupations vives et constantes des économistes. C'était à eux de prévoir, à eux d'extirper un des abus les plus monstrueux du régime industriel nouveau. Ils avaient célébré l'industrie comme un puissant moyen de civilisation et de bien-être. Devaient-ils souffrir que l'un des progrès les plus mémorables de la cause qu'ils exaltent, l'invention des machines, fût souillé par le déchaînement d'un fléau inconnu? Nous n'avons pas à décrire ici le sort affreux des enfants employés dans les grandes manufactures à des travaux au-dessus des forces de leur corps et de leur attention, le dépérissement physique, la dégradation morale de ces victimes.

Le crime était, en France, général et public, avant que la loi de 1841 eût été rendue; malheureusement les bonnes mais tardives intentions qui inspirèrent cette mesure ne furent ni combinées avec assez d'habileté, ni exécutées avec assez de vigilance. Il n'est pas rare de rencontrer encore d'odieux vestiges de l'oppression exercée sur l'enfance par l'industrie.

Cependant, lorsque, saisie de pitié, la Société industrielle de Mulhouse s'adressa à la législation et demanda que les fabricants honnêtes fussent délivrés de la contrainte inhumaine que la concurrence déréglée faisait peser sur eux, à quelles doctrines, à quels auteurs furent dérobés, si l'on veut, les arguments ou les préjugés contraires à la loi proposée? Ce n'est assurément à aucun des antécédents, à aucun des précurseurs de l'économie politique charitable.

Nous ne voulons pas nous souvenir de l'opinion que telle ou telle personne exprima soit dans les conseils généraux, soit dans les deux Chambres, consultées à plusieurs reprises, soit à l'Académie des sciences morales, soit dans la presse; nous ne voulons établir qu'une chose : c'est que les adversaires de la loi sur le travail des enfants

dans les manufactures s'autorisaient des principes de l'économie politique. Ils invoquaient la grande maxime du XVIII$^{e}$ siècle : « Laissez faire ; » comme si ce cri de ralliement poussé par nos pères contre une organisation artificielle qui avait fait son temps et qui a disparu, n'aboutirait pas aujourd'hui, si nous le prenions pour devise absolue, à mettre l'industrie dans l'état de nature, pour ainsi dire, à la placer en dehors de la loi sociale qui doit protéger le faible, l'enfant surtout, contre la liberté, c'est-à-dire contre la tyrannie possible du plus fort. Les économistes qui consentirent à soumettre à des conditions d'âge et de temps l'emploi des jeunes ouvriers dans certaines fabriques, ne tolérèrent la loi qu'à titre d'exception spéciale, dont ils recommandèrent de limiter étroitement l'empire. C'est ainsi qu'en marchandant l'appui que l'on n'osait refuser aux enfants, en abaissant par trop le minimum d'âge légal, en concédant une durée de travail disproportionnée à la faiblesse des admis, on en est arrivé à ne prendre que des mesures insuffisantes, incomplètes, inexécutées, inexécutables.

La Chambre des Pairs est saisie d'une nouvelle proposition de loi sur le travail des enfants, et le rapporteur de ce projet, M. Charles Dupin, nous apprend que l'un des premiers soins de la commission a été de réunir dans son sein les principaux membres ou fondateurs des sociétés de charité qui ont pour objet de visiter, de recueillir, d'élever, de patroner les enfants des classes industrielles les plus pauvres et les plus abandonnés. Ces conférences n'ont pas été stériles, et plusieurs vues pratiques produites par M. le vicomte de Melun ont été adoptées par la commission et figurent dans le nouveau projet de loi. La justice la plus éclatante est rendue par M. Charles Dupin aux bienfaits de l'Œuvre des apprentis. Le vénérable fondateur de la maison de Saint-Nicolas, l'homme éminemment capable qui a résolu de notre temps, dans les proportions les plus vastes et les plus heureuses, le problème de l'éducation professionnelle, est noblement vengé des ennuis et des dégoûts dont la sottise et la méchanceté l'ont abreuvé. L'économie politique n'avait pas de tels conseils à fournir, de tels monuments à montrer. Nous ne lui en faisons pas un reproche ; nous ne lui demandons qu'une chose, c'est de ne pas permettre à ses disciples de dérouiller contre les bienfaisantes propositions de la Chambre des Pairs les sophismes qui ont si longtemps traversé en Angleterre les généreux efforts tentés par lord Ashley et ses amis en

faveur des populations manufacturières prises dans leur ensemble. On sait que la commission de la Chambre des Pairs, transformant ou complétant le projet du gouvernement, propose de rendre la protection des enfants et des adolescents par la loi plus vigilante, plus sympathique, plus certainement efficace, et même d'en étendre les bienfaits sur les filles et femmes de tout âge. Ce n'est pas la Conférence d'économie charitable qui s'opposera à ce progrès légitime. Plusieurs de ses membres l'ont préparé, souhaité, devancé autant qu'il était en eux.

Ils n'eussent pas désiré porter seuls le noble fardeau de ce patronage. Ils sont plus affligés que fiers du privilége que l'on a constitué entre leurs mains, et qu'ils étaient loin d'ambitionner. Mais puisqu'ils le possèdent, ils ne se laisseront pas détourner du devoir de l'exercer. La question du travail des enfants dans les manufactures, ébauchée déjà par la Conférence d'économie charitable, est inscrite au premier rang à l'ordre du jour de la prochaine session. Nul doute que cette discussion approfondie n'affermisse par de précieux arguments les louables intentions de la Chambre des Pairs.

Hâtons-nous d'aborder la question qui a été traitée avec le plus d'étendue et de maturité par la Conférence dont nous cherchons à préciser l'objet spécial.

Les sociétés pieuses qui pratiquent la visite et la consolation des prisonniers sont très-anciennes en France.

Ces efforts partiels avaient peu réussi, et il suffit, sans remonter bien haut, de lire les procès-verbaux de la *Société royale pour l'amélioration des prisons,* fondée en 1819, pour comprendre combien il était instant d'entreprendre une réforme générale et complète de ces cloaques impurs, de ces écoles de perversité et de cynisme. Une nouvelle branche des sciences morales, la science pénitentiaire est née, ou plutôt a commencé de naître; car elle est loin d'être achevée. Jusqu'à présent, elle a flotté entre la législation, la morale, l'administration, l'économie politique, et il serait assez difficile de lui assigner son rang véritable si elle n'était destinée à constituer l'une des parties principales de l'économie politique charitable.

La réforme des prisons n'a pas été poursuivie sans soulever quelque opposition. Des esprits violents ou affectant de le paraître, et croyant se donner par là l'air de politiques profonds, s'écrièrent que la sollicitude pour les détenus dégénérait en faiblesse pour les cou-

pables. Le jour épouvantable qui vient de luire sur le régime des détenus de Clairvaux, l'aveu fait par l'entrepreneur de cette maison centrale que l'on avait été contraint, par mesure d'économie, d'altérer la colle et l'empois déposés dans les ateliers pour que les détenus, travaillés, décimés par la faim, cessassent de dévorer ces substances abjectes; l'usage persistant du *piton*, de la *table*, c'est-à-dire de la cangue des Chinois, des *brodequins* et autres moyens de torture, ont dû rassurer complétement ces justiciers fervents, ces enragés de répression. Ils sont certains désormais que les philanthropes, tant raillés par eux, n'ont ni égayé de trop de plaisirs ni charmé de trop de douceurs le séjour des maisons centrales.



Il est donc absurde de dire que l'on se soit trop occupé des prisonniers depuis trente ans. Non, sans doute, puisque de telles barbaries subsistent, puisque la gradation des peines est rompue, puisque la pénalité appliquée par le Code à la répression des crimes est devenue un objet d'envie, une sorte de récompense pour le coupable moins pervers que la loi voulait frapper moins sévèrement. Que de fois depuis dix ans des crimes odieux ont été commis de sang-froid dans les maisons centrales par des détenus jaloux de gagner le séjour des bagnes, c'est-à-dire d'échanger la claustration permanente, le labeur continu, la loi du silence, l'alimentation grossière et insuffisante, contre la vie en plein air, les communications furtives ou tolérées avec le dehors, l'espoir constant de l'évasion, l'oisiveté bruyante et affairée des travaux du port!

Cette disproportion choquante entre le régime des maisons centrales et celui des bagnes prouve combien il est dangereux d'entamer ces questions avec des vues partielles sans les avoir saisies et ordonnées dans leur ensemble. Si l'on n'a pas su harmoniser entre elles les différentes parties de la réforme pénitentiaire, est-il surprenant que l'on ait omis de considérer cette entreprise dans ses rapports avec l'économie générale de la société? Cette négligence a fait évanouir presque entièrement les avantages du progrès le plus réel qui ait été accompli dans les maisons centrales: je veux parler de l'introduction du travail. On n'a pas poussé trop loin, répétons-le, la sollicitude pour les détenus; mais on n'a tenu aucun compte des intérêts des ouvriers libres, compromis par l'établissement de ces ateliers extraordinaires et d'un genre tout spécial. Voilà comment l'on a consommé une flagrante et déplorable injustice. On a jeté une pro-

fonde et immorale perturbation dans les salaires; on a créé une cause nouvelle de paupérisme.

De vives plaintes se firent entendre. Se borner pour apprécier ces griefs aux principes généraux de l'économie politique, c'était se vouer à une erreur certaine. Je reconnais volontiers aux esprits éminents ou distingués du dernier siècle qui ont posé les assises de la science économique, je leur reconnais tous les mérites, sauf le don de seconde vue. Or, cette qualité surnaturelle n'eût pas été superflue au temps d'Adam Smith et de Turgot pour conjecturer que les prisons, asiles traditionnels et comme consacrés de l'oisiveté, pourraient jamais devenir ce que sont aujourd'hui les maisons centrales, de vastes et féconds ateliers, des manufactures où l'on travaille sans relâche. Quelles que soient la vérité et la généralité des axiomes posés par les princes de l'économie politique sur les avantages de la liberté du travail et sur les droits de la concurrence, il est clair que ces théories, par cela même qu'elles sont le fruit de l'observation (c'est ce qui fait leur légitimité), ne peuvent s'appliquer à des faits inconnus, invraisemblables, impossibles au temps où ces principes mêmes ont été formulés. Les maximes ordinaires invoquées en cette circonstance n'étaient bonnes qu'à travestir et dénaturer les choses. On repoussait les réclamations des fabricants et des ouvriers de toute la France avec dédain, sans étudier les faits. On les repoussait par piété, disons mieux, par superstition envers la concurrence; et on ne prenait pas garde que l'on aboutissait à constituer précisément un privilége aux dépens des ouvriers honnêtes.

La Conférence d'économie charitable a eu le mérite de ne pas se payer de mots. Elle a voulu voir la vérité; elle a vu, et les documents qu'elle a recueillis, les conclusions qu'elle en a tirées sont très-propres à dissiper l'erreur funeste dans laquelle l'administration a trop longtemps persévéré.

L'examen de la question du travail dans les prisons et de son influence sur le salaire des ouvriers libres avait été proposé à la Conférence d'économie charitable par M. Marbeau. L'honorable fondateur des crèches s'était surtout préoccupé du tort causé aux femmes ouvrières. Il avait assemblé les faits les plus intéressants et les plus tristes.

« Les femmes, disait-il, qui se consacrent pour leur malheur aux travaux qui peuvent se faire dans les prisons, gagnent à peine

50, 60 ou 80 centimes par jour, tandis que le salaire devrait être de 2 francs au moins pour suffire à tous les besoins indispensables. Le salaire des blanchisseuses est de 2 francs, parce que l'industrie du blanchissage n'a pas encore pénétré dans les prisons. »

La condition des femmes n'éveilla pas seule la sollicitude de la Conférence. La question fut embrassée dans son ensemble. Une commission composée de MM. Ortolan, de Romanet, de Kergorlay, Lechevalier et Marbeau, visita les prisons de Paris et des environs, le pénitencier militaire de Saint-Germain et les maisons centrales de Melun et de Poissy.

Les commissaires inspectèrent les ateliers, étudièrent le régime des détenus dans ses rapports avec le travail, se rendirent compte de la comptabilité, comparèrent les différentes conditions de production et de salaire des ouvriers détenus et des ouvriers libres.

L'administration facilita les recherches avec un empressement que le zèle du bien public devrait toujours rencontrer. M. Lechevalier fut ainsi mis en mesure de présenter un rapport très-précis et très-complet sur la question.

Nous n'essaierons point de présenter le résumé d'une discussion étendue qui se prolongea pendant quatre séances, et dont les *Annales de la charité* ont donné l'analyse. Il nous suffira de dire comment il a paru à la Conférence que la question devait être posée et dans quel sens elle a conseillé de la résoudre.

Il fut constaté que, par diverses raisons, les entrepreneurs du travail des prisons pouvaient livrer leurs produits au-dessous du cours, et que ce rabais privilégié était une cause d'oppression pour l'ouvrier libre, vivant de la vie ordinaire, chargé de famille, exclu des avantages du travail par association, pour l'ouvrier honnête qui n'a point mérité d'être condamné pour gagner son pain au labeur afflictif qui doit peser sur le condamné.

D'un autre côté il est avéré que le nombre des condamnés, hommes et femmes, travaillant dans les prisons, est peu considérable relativement aux ouvriers ordinaires des différentes professions.

Il est également certain que les produits fabriqués par les détenus ne peuvent influer sensiblement par leur quantité sur les besoins de la consommation générale.

Mais du petit nombre des détenus travaillant au rabais et du faible poids de leur production, il faut se garder de conclure que l'in-

dustrie des prisons ne cause pas un dommage très-injuste et très-grave à l'industrie ordinaire.

En effet, les prix s'établissent par en bas; le dernier terme du bon marché auquel un produit peut être confectionné devient l'ultimatum des consommateurs. Il ne devait pas être difficile d'établir cette théorie dans un temps qui sait si bien la mettre en pratique, alors que l'on voit des gens, des *gentilshommes* qui se piquent d'élégance et d'une certaine grandeur de manières, mêler l'ostentation à la lésinerie, se faire habiller de pied en cap pour 50 francs, pour moins peut-être, *à la Belle-Jardinière,* et imposer ensuite à leur tailleur, sous peine de destitution, le rabais excessif de ces vêtements confectionnés dans les prisons. « Faites-moi telle chose à tel prix, « ou je la ferai faire à la maison centrale ; » voilà le discours que l'on tient à l'ouvrier, et c'est ainsi que le travail des prisons avilit oppressivement le salaire.

Le mal est quelquefois plus grave encore. Si peu nombreux que soient les détenus relativement à la masse des ouvriers, il n'est pas impossible que les prisons accaparent dans un certain rayon une branche entière de production. Au milieu d'une foule de paysans, rustres, maladroits, ignorants, il tombe dans les prisons des ouvriers consommés ; et l'entrepreneur, en choisissant sur une population de douze à quinze cents détenus, peut ajouter à tous les avantages dont il jouit celui de former des ateliers modèles qui suppriment aux alentours le travail d'un certain nombre de familles.

Plusieurs moyens de remédier en partie à ce désordre ont été étudiés par la Conférence d'économie charitable. L'administration ferait bien de les appliquer ; elle ferait mieux de profiter des renseignements précieux qui ont été fournis à la Conférence par un de ses correspondants, M. Ducpétiaux, inspecteur des établissements de charité de la Belgique.

Le gouvernement belge, pour n'envisager l'exemple qu'il nous présente que sous le côté le plus praticable en France, fait confectionner dans les prisons tout ou partie des fournitures de l'armée, de la marine, de la douane et des diverses administrations. Les ateliers pénitentiaires de la Belgique n'ont pas d'autre pratique que l'Etat, en sorte que le rabais de cette industrie particulière, loin de nuire à qui que ce soit, profite à tout le monde. L'Etat, approvisionné à meilleur marché, prélève un impôt moindre. Un système analogue

fonctionne en Hollande et dans certains Etats de l'Italie. Nulle part il n'a été organisé avec plus d'étendue et de succès qu'en Belgique.

Pourquoi l'administration française n'agirait-elle pas de même? Les fournisseurs actuels se plaindraient peut-être ; il faudrait ménager la transition dont ils auraient à souffrir. Mais quand bien même, ce qui n'arriverait pas, et ce que la Conférence d'économie charitable n'a pas souhaité, toutes les fournitures de l'Etat pourraient être confectionnées dans les prisons, quand bien même telle ou telle fabrique devrait être fermée, ce dommage individuel, limité, temporaire, serait bien préférable à la perturbation générale, incalculable, permanente, produite dans toute l'industrie par l'effet direct ou la terreur (ce qui revient au même) du travail des détenus. Lorsque l'Etat sera le seul consommateur appelé à jouir de ce bas prix, le shako du soldat de ligne, la selle ou le mors du cavalier, seront fabriqués au-dessous du cours ; mais le particulier n'aura plus le prétexte de s'autoriser de ce rabais et de dire à l'ouvrier : « Faites-moi un chapeau, une selle, une bride à tel prix, ou je vous enlève ma pratique pour la donner à la prison. »

Dans le cours de la session qui s'achève, la Chambre des Députés a été appelée à diverses reprises à délibérer sur des pétitions relatives au travail dans les prisons. Lorsque nous entendions plusieurs membres repousser comme chimériques les plaintes des ouvriers, et M. le ministre de l'intérieur lui-même, pressé d'exprimer son opinion sur le système belge, avouer qu'il n'en avait aucune idée, nous nous persuadions, n'en déplaise au *Journal des Economistes*, que la Conférence d'économie charitable avait bien mérité du pays en démontrant d'une façon irréfutable la réalité de ces griefs si légèrement dédaignés, et en développant les avantages de cette organisation ignorée par la *science* qui se vante de tout savoir.

L'économie politique a ses ultras, c'est-à-dire ses retardataires fougueux. Nous le savions, et si nous avons jugé à propos de défendre la Conférence d'économie charitable contre les attaques du *Journal des Économistes*, c'est que nous avons reconnu dans ces dédaigneuses paroles l'empreinte d'un vieux préjugé qui décroît, mais qui n'a pas encore disparu. Toutefois nous sommes loin de croire que les économistes sérieux soient encore assez mauvais connaisseurs de notre temps pour penser que l'économie politique doive être à jamais enchaînée dans les limites qu'elle observait il y a vingt ans. Autant

vaudrait vouloir ramener la philosophie ou l'histoire à l'étroit sillon de Condillac ou de Vely.

La science économique sans idéal et sans cœur, la science purement descriptive des phénomènes de la richesse est dépassée et délaissée. L'économie politique française s'est rattachée aux traditions de ses premiers maîtres, de Quesnay, de Turgot, du marquis de Mirabeau, l'*ami des hommes*, du marquis de Chastellux, et de tant d'autres qui s'étaient voués avec un enthousiasme si sincère, non pas à l'analyse inerte, mais à l'amélioration du sort des hommes. Les optimistes les plus endurcis ont ouvert les yeux et ont été saisis de pitié.

Non-seulement les économistes ne nient plus ni l'existence, ni les ravages progressifs de la pauvreté et du paupérisme, mais ils ne croient pas déroger en travaillant eux-mêmes, au moins par leurs conseils, à guérir ces maux. Bien plus, ce qui prouve le mieux combien l'on serait malavisé de repousser au nom de la saine économie politique une alliance entière avec l'économie charitable, c'est que, par le fait, cette alliance est consommée. Il n'est pas une des vues générales proposées par les économistes dans l'intérêt des classes industrielles, toujours si voisines des classes pauvres, que la charité n'ait devinée et qu'elle n'ait entrepris depuis de réaliser avec bonheur. Ainsi les économistes, et particulièrement M. Théodore Fix dans ses *Observations sur les classes ouvrières*, et M. Clément dans ses *Recherches sur les causes de l'indigence*, recommandent d'ajouter l'instruction primaire à l'instruction professionnelle, de patroner et de protéger l'apprenti contre les maîtres avides, contre les parents négligents, contre lui-même. Les ouvroirs, les colonies agricoles, plusieurs maisons fondées en province par la Société de Saint-Vincent de Paul; à Paris, la maison de Saint-Étienne, dirigée par les Frères; Saint-Nicolas, que M. Théodore Fix avait su apprécier avant M. Charles Dupin, tous ces établissements, non pas tous précisément gratuits, mais fondés et conduits dans des vues éminemment charitables, ne dispensent-ils pas l'instruction professionnelle? L'Œuvre des Apprentis, l'Œuvre des Amis de l'enfance et tant d'autres sociétés de patronage, sont vouées à défendre tous les intérêts des apprentis. La formule de contrat d'apprentissage rédigée par ces Œuvres a été adoptée comme modèle par les conseils des prud'hommes.

Les économistes souhaitent que les ouvriers puissent trouver d'au-

tres lieux de réunion et de délassement que le cabaret ; ils veulent qu'ils soient tentés par les bonnes lectures, qu'ils soient initiés au plaisir des arts. Il n'est pas un seul de ces désirs que la charité ne travaille depuis longtemps à contenter. Nous empruntons à M. de Melun la pensée de ce parallèle [1]. Si nous le poursuivions, on verrait que l'un des bienfaits de la Conférence d'économie charitable sera de révéler, d'étendre et de fortifier cette secrète et providentielle concordance.

Le cri public nous presse de resserrer ces nœuds, de rendre l'alliance plus intime. Chacun est las et dégoûté de voir que la science de la richesse soit appliquée comme un art de s'enrichir par tous les moyens, et que l'amour de l'argent en vue des jouissances égoïstes qu'il procure soit aujourd'hui le mobile principal, pour ne pas dire unique, de l'activité sociale.

Il est temps que la morale du Christianisme pénètre les principes de l'économie politique jusque dans leur essence et les transfigure ; il est instant de restituer au travail sa destination vraie ; il faut apprendre à l'exercer comme un échange mutuel de services entre les hommes, c'est-à-dire l'organiser par une vertu qui pourrait sembler bien haute et trop rare pour devenir la règle des relations journalières entre les hommes, si, à tout prendre, la charité était autre chose qu'une forme plus douce et plus libre de l'accomplissement de la justice.

Amédée Hennequin.

[1] Voir les *Annales de la charité*, 2e année, livraison du 30 novembre 1846.

# ELLEN WAREHAM.

## ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE.

---

### I

Dans la ville principale du comté de ....., au milieu d'une salle fort petite, mais tenue avec une exquise propreté, le capitaine Wareham et sa famille étaient ressemblés pour le déjeuner. Le capitaine, assis auprès de la cheminée, tenait un journal dans sa main, et, tournant à moitié le dos à la table, appuyait ses pieds sur le garde-feu. Caroline, sa fille aînée, présidait aux préparatifs du thé; Ellen, sa seconde fille, attendait patiemment que la théière fût remplie. Les deux plus âgés de leurs frères donnaient carrière à leur malice en se lançant sournoisement des coups de pied sous la table. Leur plus jeune sœur frappait consciencieusement sur un piano des plus discords, et le dernier des petits garçons s'amusait avec l'ardoise sur laquelle il était censé faire une addition, en l'ornant de différents essais de l'art graphique sous la forme de chevaliers coiffés d'un casque et de chevaux de bataille s'élançant au galop.

« Caroline, dit le capitaine Wareham, ne me donnez pas d'eau tiède sucrée en guise de thé ce matin, je vous en supplie.

— J'espère qu'il sera bon, mon père ; l'eau est bouillante aujourd'hui. »

Le capitaine Wareham prit son thé ; puis, après y avoir ajouté de la crème et du sucre, il le goûta.

« Caroline, vous avez laissé le thé reposer trop longtemps ! Vous savez que je le déteste quand il prend ce goût âcre et désagréable.

— Voulez-vous que j'y verse un peu d'eau, papa ? Il est très-facile de le rendre plus faible.

—Non, c'est tout-à-fait inutile; quand le thé est une fois trop fort, on

ne peut le corriger en y ajoutant de l'eau. —Donnez-moi des rôties. »

Elle lui présenta les rôties.

« Elles sont froides et desséchées ; je ne puis les manger.

— Elles sont ici depuis si longtemps, cher papa ! et d'un autre côté vous étiez si occupé à lire le journal que je n'ai pas osé vous interrompre.

— Vous savez que j'abhorre les rôties froides.

— Sonnerai-je pour en demander d'autres ?

— En demander d'autres ! Ne pourrai-je donc jamais faire comprendre à aucun de mes enfants que les gens qui sont pauvres doivent se conformer à leurs moyens ?... On croirait que je suis cousu d'or, à vous entendre parler de pareils gaspillages !

— Permettez-moi de les remettre au feu, mon père, interrompit Ellen ; elles redeviendront presque aussi bonnes qu'auparavant.

— Non, non ; tenez-vous en repos, mon enfant. Comme vous me tourmentez ! Ne voyez-vous pas que je lis le journal ? Il est impossible de savoir ce qu'on lit pendant que vous babillez de la sorte. »

George, qui pendant tout ce temps s'était épuisé en tentatives inutiles pour atteindre les pieds de Henri, parce qu'il se trouvait à l'autre extrémité de la table, finit par donner à celle-ci une secousse bruyante.

« Voulez-vous bien rester tranquilles ! s'écria le capitaine Wareham d'une voix de tonnerre ; et vous, cessez ces éternelles études de piano, Mathilde ! Ne pouvez-vous me laisser en paix un moment ? »

Mathilde, charmée de se voir en liberté, ne se donna pas le temps d'achever son morceau, et courut à son frère James pour l'assister dans ses travaux sur son ardoise.

« Caroline, pourquoi dites-vous à Mathilde de se mettre au piano, justement à l'heure du déjeuner ?

— Mais, papa, vous avez ordonné que miss Patterson vînt désormais à dix heures, et vous avez ajouté qu'il fallait que Mathilde étudiât pendant une heure avant de prendre sa leçon.

— Vous n'avez pas le sens commun ! Vous faites si bien que les choses s'arrangent toujours de la manière qui m'est le plus désagréable. »

Il se retourna du côté de la cheminée, et les nouvelles importantes contenues dans le journal l'absorbèrent bientôt entièrement ; car Bonaparte venait alors d'accomplir son audacieux retour d'Egypte, et

les événements qui se préparaient en France excitaient l'intérêt et l'attention inquiète de toute l'Europe ; la seconde tasse de thé du capitaine était restée intacte auprès de lui.

Au bout d'un quart d'heure environ, il se tourna vers Caroline, en disant avec humeur :

« Pourquoi donc, je vous prie, n'avez-vous pas fait desservir le déjeuner ? Rien ne raccourcit autant les jours que de laisser le déjeuner sur la table ; c'est encore une des choses que je n'ai jamais pu vous apprendre.

— Je croyais, mon père, que vous vouliez prendre votre thé, répondit timidement Caroline.

— Je n'en veux plus ; il est si horriblement mauvais ! — Voyons, maintenant : j'imagine que vous avez préparé les comptes de la semaine, et qu'il faut que je vous donne de l'argent. »

Le courage de Caroline fut prêt à l'abandonner ; le premier lundi de chaque mois était pour elle un jour de transes mortelles, et elle prévoyait que celui-ci serait un *lundi noir* [1], parce que son père semblait être dans un de ses plus sombres accès de mauvaise humeur.

On fit disparaître les vestiges du repas du matin ; Caroline apporta le livre de dépense avec les mémoires, en les présentant l'un après l'autre à son père, qui s'indignait toujours davantage à mesure qu'il apercevait le montant de chacun d'eux.

« Quoi ! toujours du bœuf ! Je ne vois pas la nécessité de nourrir toute la maison avec du bœuf. Quand les domestiques ont leur bœuf le dimanche, c'est bien assez, ce me semble. Vous savez, Caroline, que j'ai toutes les peines du monde à vivre comme je le fais, et cependant on dirait que vous prenez plaisir à mettre chaque jour moins d'économie dans les dépenses du ménage.

— Pardonnez-moi, mon père, mais vous m'aviez dit de faire préparer quelque chose à servir dans le cas où Jenkinston serait venu mercredi dernier ; ensuite, vous m'avez souvent répété que vous ne pouviez souffrir le mouton, et qu'il vous serait extrêmement pénible que qui que ce fût au monde pût se figurer que vous ne fussiez point

[1] *Black monday*, un lundi de Pâques, jour néfaste dans l'histoire d'Angleterre, et appelé ainsi en souvenir du froid noir qu'il fit le 14 avril de l'an 34 du règne d'Edouard III. Ce froid fut tellement vif qu'il fit périr une partie de la cavalerie anglaise, campée dans le voisinage de Paris.

hospitalier. J'ai cru bien faire en commandant du bœuf froid, parce que c'est une chose toujours présentable et que cela ne pouvait pas occasionner une grande différence pour le prix.

—Ainsi, vous prétendez faire entendre par là que c'est ma faute si les mémoires montent si haut? Je suis sûr qu'il n'y a pas un homme qui dépense moins pour lui-même que je ne fais. Je voudrais seulement que vous eussiez la bonté de m'enseigner où prendre de l'argent; voilà tout! »

L'arrivée de miss Patterson, femme entre deux âges et remplie de prétentions, qui venait tous les jours pour diriger pendant quelques heures l'éducation de Mathilde, mit fin à la discussion. Le capitaine Wareham paya tous les mémoires sans dire un mot de plus; puis il prit sa canne, son chapeau, et sortit pour éviter la présence de miss Patterson, la musique, et tout ce qui pouvait le troubler dans ses méditations.

Le capitaine Wareham était un officier à demi-solde, d'une constitution déjà fort affaiblie, et dont le revenu était extrêmement borné. Il avait établi sa résidence dans la ville principale du comté, afin que sa fille aînée pût profiter de l'avantage d'aller aux bals qui s'y donnaient pendant l'hiver; que sa seconde fille fût à portée de recevoir de l'organiste de la cathédrale quelques leçons de chant pour se perfectionner; que la troisième pût avoir une gouvernante pendant la journée, et que son plus jeune fils enfin eût la facilité de suivre comme externe les cours d'une excellente école.

Le capitaine était un homme d'un aspect plein de dignité. Il était très grand et très maigre; son front était pâle et élevé, ses yeux d'un bleu clair, et ses cheveux d'un blond déjà un peu mélangé de blanc. Il y avait dans son ensemble quelque chose de noble et de mélancolique en même temps. Ses relations étaient excellentes, sa conduite irréprochable, et il conservait quant à ses embarras pécuniaires une réserve qui lui avait gagné le respect et la considération de toute la noblesse provinciale des environs. Que les difficultés de sa situation au point de vue de l'argent ne fussent pas la véritable cause de cette humeur pointilleuse qui rendait sa maison si peu agréable, soit pour lui-même, soit pour sa famille, c'est une tout autre question. Lorsqu'il était dans le monde, il était plein de politesse et de courtoisie; ses filles étaient douces et respectueuses envers lui, et quoique parmi les commérages d'une ville de province on entendît de

temps en temps courir le bruit que le capitaine Wareham était un tyran dans son intérieur, il jouissait généralement de la réputation d'un homme d'une conduite exemplaire.

Madame Wareham était morte précisément à l'époque où sa fille aînée avait atteint l'âge d'être mariée : ainsi la tâche de servir de mère aux plus jeunes de la famille devint naturellement le partage de Caroline. C'était pour elle un devoir pénible que celui d'inspecter les mémoires des marchands et de veiller à ce que les leçons fussent préparées avant l'arrivée de l'institutrice. Elle était jolie, et son indolence même donnait quelque chose de particulièrement distingué à ses manières. Du moins elle empêchait qu'elles eussent rien de cette étourderie turbulente essentiellement vulgaire. Elle était fort admirée des jeunes gens les plus élégants du voisinage, quoiqu'il y ait une énorme différence entre admirer une jolie personne sans fortune et rechercher sa main.

Comme elle envisageait dans le mariage le seul moyen d'échapper à un assujettissement et à un genre de vie entièrement opposés à ses goûts, elle ne décourageait point l'admiration de ceux qui lui adressaient leurs soins. Plusieurs avaient paru vivement épris; mais les mots magiques sur lesquels reposait sa destinée future n'avaient point dépassé leurs lèvres, et elle devenait par degrés méfiante et découragée. Sa seconde sœur, Ellen, avait alors dix-sept ans; elle devait paraître dans le monde au premier bal de l'hiver.

Dans l'après-midi qui suivit la scène à laquelle nous avons fait assister le lecteur, le capitaine Wareham revenait de sa promenade habituelle, lorsqu'en montant l'escalier, il vit une petite personne vêtue avec recherche, qui portait à la main un carton de marchande de modes; elle descendait légèrement, et, en passant auprès de lui, elle fit une révérence gracieuse et coquette à la fois.

« Caroline, cette jeune fille que j'ai rencontrée à la porte ne venait-elle point de chez miss Simperkin?

— Oui, papa; elle essayait à Ellen sa robe de bal pour demain soir.

— Ainsi vous me faites des mémoires chez la marchande de modes, à ce que je vois?

— C'est le premier bal d'Ellen, papa, répondit Caroline d'un ton suppliant; vous savez bien que vous êtes toujours fâché lorsque je ne suis pas aussi bien mise que les autres jeunes personnes, et j'ai pensé que vous aimeriez à voir Ellen, qui paraît pour la première

fois, laisser d'elle une impression favorable. J'ai la jolie robe de gaze que ma tante m'a donnée, et j'étais sûre que rien ne vous déplairait plus que de voir ma sœur moins bien habillée que moi.

— A la bonne heure ! je conçois que cela ne pouvait être autrement. Je ne voudrais pas que personne vous plaignît pour être mesquinement habillées. Je déteste que l'on me plaigne. »

A ce moment, une voiture attelée de quatre chevaux s'arrêta à la porte. Ellen courut à la fenêtre.

« Oh! Caroline! c'est lady Besville avec ses filles! Allez vite ôter ce tablier noir. Eh! mon Dieu! toute la chambre est en désordre avec les livres et les cahiers de Mathilde ; enfermons cette ardoise et rangeons ce chevalet. »

Ellen avait hérité en partie de la susceptibilité de son père sur le qu'en dira-t-on du monde.

« Je voudrais que nous fussions en été, dit tout bas Caroline, ou que papa fût assez riche pour avoir deux feux. »

En un clin d'œil la chambre fut assez passablement rangée pour la réception de lady Besville, qui ne manquait jamais de faire une visite annuelle à la famille Wareham, quoiqu'elle ne fût dans l'habitude d'aller chez aucune des autres personnes qui résidaient dans la ville. C'était une sorte de tribut qui s'adressait à l'excellente réputation et aux alliances respectables du capitaine.

Lady Besville s'extasia convenablement sur la croissance rapide de Mathilde; elle admira la force et le développement de James; demanda à Ellen si elle ne se faisait pas une délicieuse idée de son premier bal, et dit enfin tous ces petits riens charmants qui sont autant de prévenances et de politesse de la part des grands envers les petits.

Le capitaine Wareham pressa vivement sa seigneurie de prendre quelques rafraîchissements. Elle avoua qu'ayant fait une si longue course en voiture au grand air, elle avait réellement un extrême appétit. Le capitaine Wareham tira la sonnette d'une main vigoureuse, comme un homme convaincu qu'un somptueux repas n'attendait que ses ordres pour paraître sur la table ; puis avec un aplomb et une aisance admirables, il dit à son unique valet de pied (qui, sans ses bas blancs et ses culottes de peluche, n'eût été qu'un petit groom) d'apporter la collation.

Caroline savait que les domestiques venaient précisément d'engloutir le dernier morceau de viande froide : elle vit l'air interdit et

consterné avec lequel John avait reçu l'ordre de son père, et ressentit un malaise inexprimable. Elle ne pouvait quitter la chambre. Cela aurait paru si étrange! Enfin elle ne sut si elle devait se réjouir ou s'alarmer lorsqu'elle vit son père sortir, sous prétexte d'aller chercher un pamphlet sur les affaires du temps qu'il recommandait particulièrement à l'attention de lord Besville, mais en réalité, ainsi que Caroline le pensa, pour prendre quelque mesure énergique au sujet de la collation. Elle tremblait qu'il ne vînt à découvrir l'état de dénûment du garde-manger, et d'un autre côté elle craignait également la honte de voir les imperfections de son économie domestique exposées devant des étrangers. Pauvre Caroline! Elle n'avait pas naturellement ce qu'on appelle le talent d'administrer. Elle était douce et soumise, et peut-être, si elle n'eût pas été intimidée, elle aurait aussi bien réussi que toute autre à tenir la maison; mais, préoccupée de l'idée qu'elle ferait toujours mal au gré de son père, elle ne tentait aucun effort pour faire mieux. Une certaine fermeté de décision est nécessaire même dans l'ordonnance d'un dîner, et il faut savoir choisir entre un gigot et une épaule de mouton.

Le capitaine Wareham, après un court intervalle, revint avec le pamphlet, et reprit la conversation avec aisance et avec vivacité sur le contenu de cet écrit. Pendant ce temps Ellen s'était approchée de lady Harriet, qui devait aussi paraître dans le monde pour la première fois au bal du lendemain, et une sorte d'intimité s'était bientôt établie entre elles. Caroline écoutait avec l'air du plus grand intérêt la discussion engagée entre son père et lady Besville sur les destinées des nations, tandis qu'elle se demandait avec inquiétude quelles seraient les ressources de la cuisinière dans cette occurrence imprévue. La demi-heure qui s'écoula de la sorte lui parut interminable; elle pensa que lady Besville finirait par se lasser d'attendre, car elle remarqua qu'elle commençait à s'agiter sur sa chaise et qu'elle avait regardé plusieurs fois du côté de la fenêtre.

A ce moment critique Caroline entendit le bruit des verres qui s'entrechoquaient pendant que John montait l'escalier. Cette consolante promesse du repas tel quel qui allait paraître fut aussi agréable à son oreille que peut l'être pour le voyageur surpris par la nuit, le cor d'un postillon allemand à l'approche d'une ville, ou pour le solitaire pèlerin du désert, le tintement de la clochette des chameaux d'une caravane.

La porte s'ouvrit : le plateau parut. Caroline jeta en tremblant un

furtif coup d'œil dans cette direction. A sa joie et à son étonnement, elle aperçut une langue, une volaille, une assiette de gâteaux feuilletés, quelques autres pâtisseries, des fruits et du vin. Elle respira plus librement, et s'acquitta avec calme et avec grâce de son rôle de maîtresse de maison. Les étrangères firent amplement honneur au repas hospitalier, et partirent emportant une vive impression de la manière honorable et bien ordonnée dont le capitaine Wareham vivait, ainsi que de l'excellente éducation de Caroline, puis de la bonne humeur et de l'exquise courtoisie de son père.

Mais les tribulations de Caroline n'étaient pas arrivées à leur terme. Le capitaine Wareham lui fit des reproches pour n'avoir pas fait conserver de viandes froides, et lui dit comment il avait été obligé d'envoyer dans plusieurs directions : chez le rôtisseur, pour acheter une volaille froide en la payant deux fois sa valeur ; chez le pâtissier, pour avoir des gâteaux ; chez le fruitier, pour avoir des fruits, le tout pour dissimuler la mauvaise tenue de la maison. « Vous ne voudriez pas que les gens sortissent d'ici affamés, n'est-il pas vrai ? Quoique je sois pauvre, je ne puis me soumettre à une pareille humiliation. »

Caroline savait que lui rappeler ce qu'il avait dit le jour même ne servirait qu'à l'irriter davantage, et elle se soumit sans répliquer, tandis qu'elle se demandait en secret s'il y avait quelque apparence que M. Weston fût plus sérieux dans ses assiduités que ne l'avait été le major Barton.

La soirée si impatiemment attendue arriva enfin. Le capitaine regardait avec un orgueil paternel ses deux filles en les conduisant dans la salle de bal :

La blonde et délicate Caroline, avec sa taille peu élevée, mais admirablement prise, ses traits réguliers, sa blancheur d'albâtre ; et Ellen, avec sa taille élancée, légère comme une sylphide : Ellen, dont la beauté avait un caractère plus majestueux. Ses sourcils droits et bien marqués, son front blanc et développé, sa physionomie pleine de noblesse, étaient adoucis et tempérés par une grâce pensive qui rendait ses traits aussi touchants qu'ils étaient remarquables. Ses paupières, souvent baissées, étaient frangées de noirs et longs cils qui effleuraient presque ses joues ; et lorsqu'elle levait les yeux, il y avait dans leur nuance de bleu foncé un éclat humide qui aurait trouvé le chemin du cœur le plus froid.

M. Cresford, jeune et riche négociant de Londres, n'était pas un de

ceux que leur froideur aurait pu défendre contre l'attrait de ces yeux charmants. C'était au contraire un jeune homme impétueux et passionné, qui devint épris d'Ellen à la première vue, dansa toute la nuit avec elle, s'assit auprès d'elle au souper, et ne la quitta pas un moment, jusqu'à celui où il lui donna la main pour la conduire à sa voiture.

Le lendemain matin, les trois sœurs se préparaient à prendre leur exercice accoutumé, et Ellen avait déjà mis son chapeau de paille ordinaire, lorsque Caroline lui représenta que le temps était magnifique, et qu'elle ferait mieux de mettre son chapeau des dimanches.

« Celui-ci est très-bien pour le jardin. J'ai promis à Will-Pollard de l'aider à empoter les géraniums pour l'hiver.

— J'imagine, chère Ellen, que vous n'allez pas employer toute la journée à remuer la terre dans votre petit jardin. Allons nous promener dans la ville. Toutes les personnes que nous avons vues hier au bal y seront; il est impossible que nous ne rencontrions pas quelqu'une d'entre elles.

— Mais j'ai promis d'aider le jardinier. Vous savez que papa ne peut le faire venir que trois fois par semaine, et si nous ne l'aidons pas un peu, le jardin ne pourra jamais être bien tenu.

— Un autre jour sera tout aussi bon pour votre jardinage. Allons, chère Ellen, je vous en prie, faisons une longue promenade ; cela nous remettra de la fatigue du bal ; je ne vous ai jamais vue jusqu'à présent rien refuser de ce qui peut obliger les autres. D'ailleurs il faut que j'aille faire plusieurs achats pour George avant qu'il retourne à l'école, et j'ai besoin de vos conseils. Il est si difficile de réussir à contenter notre pauvre père! Je fais assurément de mon mieux ; mais je suis si ennuyée, si tourmentée ici, entre les détails du ménage, les leçons et le soin de pourvoir à tout ce qui est nécessaire aux enfants, sans être jamais approuvée en rien, que j'ai véritablement besoin d'un peu de distraction. »

Ellen céda enfin aux instances de sa sœur; car elle plaignait souvent Caroline, qui, décidement, n'était point faite pour la tâche que le sort lui avait imposée. Elle mit son plus joli chapeau, et les trois sœurs sortirent ensemble. En revenant de chez les marchands où elles étaient allées faire leurs emplètes, elles se dirigèrent vers le bord de la rivière, à l'ombre de quelques grands ormes qui faisaient de cette terrasse la promenade favorite des habitants de...... Elles

n'y étaient que depuis quelques minutes lorsque M. Cresford les rejoignit.

Il se mit à marcher à côté d'Ellen, et tout observateur doué de quelque sagacité aurait pu deviner à son air obséquieux, à la rougeur de son visage et à l'agitation qui se révélait dans tout son maintien, qu'il ne s'agissait point pour lui d'un de ces passe-temps vulgaires dont le seul but est d'abréger la longueur d'une matinée oisive, mais que cette rencontre intéressait au plus haut degré les sentiments de son cœur. Ellen fut constamment froide et réservée ; mais sa réserve ne fit qu'accroître la vivacité de la passion qui s'était éveillée d'une manière si soudaine dans l'âme de son admirateur.

Le jour suivant, rien ne put déterminer Ellen à étendre sa promenade au-delà des limites du jardin de son père.

« Quand M. Cresford sera parti, Caroline, nous nous promènerons partout où vous voudrez ; mais il m'est désagréable d'avoir l'air de le chercher.

— Pourquoi avez-vous de l'éloignement pour lui ? Il est évidemment épris de vous.

— Je n'ai aucun motif particulier d'éloignement pour lui ; mais je me trouve plus heureuse d'être ici et de jardiner avec Will-Pollard. D'ailleurs, quand j'aurais le plus grand plaisir du monde à le rencontrer, j'aimerais mieux mourir que d'avoir l'air de le chercher, lui, ou tout autre, quel qu'il fût.

— Je suis tout à fait comme vous, Ellen, s'écria la petite Mathilde ; quand je serai grande, je serai très-fière, et il ne sera jamais dit que j'aie pris garde à aucun de ceux qui me trouveront belle.

— Je serais certainement très-fâchée de blesser les convenances en quoi que ce fût, répondit Caroline ; je trouve seulement qu'il est bon de prendre l'air quelquefois. Peut-être, au surplus, avez-vous raison toutes deux, et je suis parfaitement d'avis qu'une jeune fille ne doit accorder d'attention à aucun homme avant d'être certaine de ses intentions, d'autant plus qu'il est fort difficile de savoir quand les sentiments qu'il exprime sont vrais. »

## II

M. Cresford trouva bientôt un prétexte pour se présenter chez le capitaine Wareham, et, pendant le cours de sa visite, il fit en sorte de se charger d'une commission à exécuter ; ce qui lui donnait l'oc-

casion de justifier une seconde visite, puis une autre, et beaucoup d'autres encore.

Le capitaine Wareham jugea que ces symptômes étaient favorables, et conçut quelque espérance de pouvoir assurer à l'une de ses filles un mariage honorable ; mais Caroline, éclairée par sa propre expérience, avertit Ellen de ne point se presser d'ajouter foi à ces marques de préférence.

« Vous ne connaissez point encore le monde, Ellen, lui dit-elle. Vous ne savez pas combien de fois la même chose m'est arrivée. Rappelez-vous l'empressement que le major Barton montra auprès de moi l'hiver passé, et les assiduités du pauvre M. Astell, qui pourtant se serait proposé, je le crois, s'il eût vécu. Causez avec M. Cresford tant qu'il vous plaira ; car, comme dit ma tante, rien ne peut venir de rien. Mais ne vous attachez point à lui jusqu'à ce qu'il se soit ouvertement proposé. Rappelez-vous ce que je vous ai déjà dit, qu'une femme ne peut jamais deviner si le langage d'un homme est sincère ou non, jusqu'à ce qu'il l'ait demandée en mariage. »

Ellen trouva que sa sœur était extrêmement prudente et raisonnable, et elle résolut de suivre son conseil ; ce qui, d'ailleurs, ne lui semblait point une tâche difficile.

Quoique M. Cresford fût ce qu'on appelle vulgairement un bel homme, il n'était point agréable, et la véhémence de son amour causait à la jeune Ellen une sorte de crainte et de confusion. On était alors dans la saison des amusements : il y avait de fréquents dîners et des réunions nombreuses parmi les chanoines et les prébendiers de la cathédrale. Caroline demandait régulièrement tous les soirs à Ellen si M. Cresford lui avait offert sa main, et pendant dix jours elle avait répondu :

« Non, pas tout à fait encore. »

Caroline continuait ses avertissements, et Ellen surveillait les mouvements de son propre cœur.

A la fin, M. Cresford vint un matin trouver le capitaine Wareham, et lui demanda en termes clairs et précis la main de sa fille. Le capitaine Wareham accueillit sa proposition, et informa Ellen de cet événement.

Personne dans la famille ne conçut un doute à l'égard de la réponse qu'elle devait faire. Toute la question s'était limitée dès le commencement à savoir si M. Cresford parlerait ou non de mariage,

et le privilége de dire *non*, qui appartient à toute femme, semblait avoir été entièrement oublié dans la maison du capitaine Wareham. Ellen était trop jeune et trop timide pour s'aviser de songer à son libre arbitre, et elle se trouva tout à coup la fiancée d'un homme que, quinze jours auparavant, elle n'avait jamais vu, et auquel, pendant cet intervalle, elle s'était défendu d'accorder la moindre préférence.

L'affaire fut décidée. L'amant d'Ellen était au comble du ravissement ; le capitaine, rayonnant de satisfaction ; Caroline, véritablement surprise de voir que M. Cresford eût agi d'une manière si honorable et si loyale, ne laissant point sa sœur dans l'incertitude, mais la tranquillisant, au contraire, par une prompte décision. Elle avait un trop bon naturel et aimait trop sincèrement sa sœur pour éprouver le plus léger sentiment qui ressemblât à l'envie, mais elle aurait voulu que le major Barton se fût conduit aussi noblement envers elle.

Ellen s'étonna de ne pas se trouver plus heureuse en arrivant si promptement à un résultat qui avait été pendant six ans et demi l'objet de tous les vœux de sa sœur. M. Cresford lui inspirait une sorte de crainte. Il se blessait facilement, s'offensait pour les causes les plus légères ; il était exigeant et jaloux ; il ne voulut plus permettre qu'elle reparût à aucun bal ; il ne souffrait qu'avec peine qu'elle parlât à ses anciennes amies, et moins encore qu'elle leur tendît la main. Aussi, Ellen, à mesure que le moment de son mariage approchait, ressentait plus de malaise que d'orgueil ou de joie. Caroline, remarquant un jour combien elle était sérieuse, ce qui n'était nullement dans son caractère, lui demanda si quelque querelle ne s'était point élevée entr'elle et M. Cresford.

« Oh ! non ! répliqua Ellen. Mais vous comprenez, ma sœur, qu'il est difficile d'aimer soudainement, surtout une personne que l'on s'est étudié à ne point aimer du tout. Je pense toutefois que je l'aimerai bientôt, quand je serai plus accoutumée à le voir. La situation dans laquelle je me trouve placée est la plus embarrassante du monde pour une jeune fille ; car elle ne doit d'abord accorder aucune préférence à un homme jusqu'à ce qu'il ait déclaré son intention de l'épouser ; et ensuite il faut qu'elle l'aime de tout son cœur du moment où il est décidé qu'il deviendra son mari. Il me semble qu'il faudrait avoir du moins le temps de se connaître un peu mieux. »

M. Cresford était le fils unique d'un père et d'une mère fort riches, et il était habitué à ce que ses moindres désirs fussent des lois pour tout ce qui l'entourait. Son père était mort au moment où lui-même venait d'atteindre sa vingt et unième année, et il s'était vu par cet événement à la tête d'une maison de commerce des plus florissantes.

Il devint épris d'Ellen du premier instant où il la vit. Il s'était proposé, avait été accepté, et suivant le cours de ses passions impétueuses, il demandait avec instance que le jour du mariage fût fixé. Le capitaine Wareham n'avait aucun désir de le différer, et au bout de trois semaines, Ellen, devenue la femme de M. Cresford, quitta le toit paternel.

Elle fut singulièrement troublée et comme étourdie de cette précipitation extraordinaire. On ne lui avait pas laissé le temps de s'attacher à lui, eût-il été même tout ce qu'une jeune imagination peut se figurer dans ses plus doux rêves. Loin de là, il y avait eu dans la marche turbulente de l'amour de cet homme une absence de délicatesse et de tendres égards qui devait naturellement l'empêcher de gagner le cœur d'une personne aussi jeune, aussi modeste, et douée d'une sensibilité aussi vive que l'était celle d'Ellen.

Lorsqu'elle fut arrivée à Londres, elle s'y vit entourée de toutes les recherches du luxe; elle avait une excellente maison, des équipages de la plus grande élégance. Son mari la comblait de présents. Des bijoux, des parures sans nombre ; chaque nouvel ornement inventé pour satisfaire les caprices des riches et des oisifs, tout était prodigué à Ellen par M. Cresford. Il n'avait pas de plus grand plaisir que de voir les charmes de sa jeune compagne ressortir avec tous leurs avantages ; mais elle ne devait se parer que pour lui seul. Il ne pouvait souffrir que d'autres yeux s'arrêtassent avec admiration sur la beauté qu'il se plaisait à orner avec une sollicitude si passionnée.

Cresford avait un cercle de relations fort étendu, non pas peut-être au milieu de ce monde à part qui n'est formé que de la plus haute aristocratie; mais la sphère plus modeste dans laquelle il avait vécu était cependant composée de gens aussi bien élevés qu'agréables, de gens en un mot dont l'intelligence était aussi cultivée, dont l'esprit était aussi délicat, les manières aussi essentiellement *comme il faut,* que tout ce qu'on voit dans les coteries les plus éminentes. Il y avait dans le maintien d'Ellen un mélange de douceur et de dignité qui, combiné avec sa rare beauté, l'aurait fait distinguer dans quelque

société que ce fût; elle ne pouvait donc manquer d'attirer les regards ni d'exciter l'admiration dans celle où elle se trouvait. Mais, quoique l'orgueil de Cresford fût flatté de l'impression qu'elle produisait, et qu'il se plût à montrer dans le monde la charmante compagne qu'il s'était choisie, il ne revenait jamais d'une assemblée ou d'une fête sans qu'un nuage obscurcît son front, sans qu'il y eût dans ses manières je ne sais quoi de soupçonneux et d'inquiet.

Elle commença bientôt à craindre qu'il ne fût d'un caractère jaloux. Les jeunes gens de tous les rangs trouvent un plaisir particulier à tourmenter un mari ombrageux, et la réserve modeste des manières d'Ellen ne pouvait les empêcher de manifester ouvertement l'admiration qu'elle leur inspirait. Elle avait espéré que, par une conduite toujours prudente et mesurée, elle ne donnerait aucune cause d'inquiétude à son mari; mais, quoiqu'elle sût éviter tout ce qui aurait pu lui attirer le blâme de ce dernier, elle ne pouvait empêcher qu'il ne se montrât irritable et violent toutes les fois qu'ils avaient été dans le monde.

Elle aurait consenti volontiers à mener la vie la plus retirée; elle se serait contentée de la parure la plus simple, la plus ordinaire: tout son désir était de ne point attirer l'attention; mais telle était la nature de l'amour de Cresford pour elle, qu'il n'était jamais content à moins que sa beauté ne fût rehaussée encore par toute espèce d'ornements; et il avait en outre une telle crainte du ridicule, que pour rien au monde il n'aurait voulu donner lieu de faire dire qu'il renfermait sa femme par jalousie. Elle était donc obligée de paraître dans le monde, et elle apprit à veiller attentivement sur elle-même, ainsi qu'à redouter tous les *on dit* de la société. Elle était comme sa sœur Caroline d'un naturel timide; elle était de plus très réservée, très circonspecte sur tous les sujets de conservation qui se rattachaient au sentiment, car elle craignait toujours que les transports jaloux de son mari ne vinssent à éclater ouvertement et à les couvrir l'un ou l'autre de blâme ou de ridicule. Elle avait été autrefois craintive devant son père, mais la crainte que lui inspirait son mari était bien autrement vive et plus continuelle.

Cependant comme elle avait été accoutumée à céder et à se soumettre à un caractère pointilleux, elle se disait intérieurement que le lot des femmes est de supporter les caprices des hommes. Elle se rappelait souvent qu'elle devait de la reconnaissance à son mari, car

il l'avait prise absolument sans fortune des mains de son père, et il mettait à sa disposition plus d'argent qu'elle n'en pouvait désirer. Elle excusait sa jalousie en faveur de l'amour passionné qu'il lui témoignait, et finit par se persuader que ces deux sentiments étaient nécessairement inséparables.

La générosité de Cresford en matière d'argent était pour sa femme la source d'un très grand plaisir, celui de faire souvent des présents à ses sœurs, et de se rendre utile à sa famille de diverses manières. Il prit le frère aîné d'Ellen dans sa maison de commerce, et elle se trouva heureuse d'avoir ainsi contribué à soulager son père de l'une des inquiétudes qui le tourmentaient le plus.

Il y avait déjà quatre ans à peu près qu'elle était mariée, elle était mère de deux jolis enfants, lorsque la paix conclue entre la France et l'Angleterre, à l'époque où Bonaparte était premier consul, permit aux Anglais d'aller en foule sur le continent. C'était un objet d'une haute importance pour M. Cresford que de pouvoir nouer des relations avec des négociants étrangers. Dans cette vue, après beaucoup d'irrésolutions, il finit par se décider à quitter sa femme pour un mois ou deux.

Ce fut néanmoins avec la plus grande peine qu'il s'arracha d'auprès d'elle. On eût dit que quelque pressentiment fâcheux l'avertissait de ne point partir. Il différait son voyage de jour en jour, de semaine en semaine. A la fin ses correspondants manifestèrent de l'impatience, et le jour fut fixé. Cresford conduisit Ellen et ses enfants chez le capitaine Wareham pour y résider durant son absence, et elle promit de bon cœur de vivre dans la plus profonde retraite jusqu'à son retour. Mais ce fut avec un sentiment d'ineffable tristesse qu'il lui dit adieu, et il se retourna plusieurs fois pour voir encore ce charmant visage, comme si une voix intérieure lui eût dit qu'il ne lui serait plus donné de le contempler à l'avenir.

## III

Caroline venait d'accomplir sa vingt-septième année, et elle avait de longs récits à faire à Ellen sur la conduite déloyale d'une foule de héros appartenant à l'armée ou à la marine et d'un nombre égal d'avocats sans cause qui lui avaient adressé leurs hommages trompeurs. Un vieux nabab avait offert, il est vrai, de mettre sa fortune à ses pieds; mais il était trop repoussant et trop ridicule à la fois. Elle

préféra encore les éternels comptes de ménage, la tâche de perfectionner l'éducation de Mathilde, et même l'aigreur croissante de l'humeur de son père, au malheur de devenir la femme de M. Pierson.

Mais il avait un autre homme, un homme du plus aimable caractère, un jeune ministre qui depuis longtemps manifestait une tendre sympathie pour elle, qui ne lui prodiguait point de compliments, mais qui venait souvent voir le capitaine et sa famille dans leur paisible retraite. Il admirait Caroline pour des qualités qui n'avaient jamais attiré l'attention des officiers de marine ou des majors de l'armée, sa patience, son humeur égale, et son absence totale d'égoïsme. Elle avoua à Ellen que si les circonstances permettaient jamais à M. Allenham de se déclarer, elle s'applaudirait des obstacles qui s'étaient opposés à ce qu'elle fût mariée plus tôt.

Très peu de temps après, Ellen eut occasion de connaître personnellement ce jeune homme, et elle jugea que ce serait sans contredit un grand bonheur pour sa sœur si jamais elle devenait sa femme.

Aux yeux d'Ellen, les intentions de M. Allenham semblaient évidentes ; mais Caroline, qui avait eu tant de mécomptes, osait à peine croire ce qu'elle désirait si vivement. Elle ne trouvait plus aucune espèce d'agrément dans la société des autres, et il lui tardait de fixer ses affections, si longtemps indécises, sur une personne digne de tout son respect et en qui elle pouvait placer toute sa confiance. Caroline était alors aussi peu empressée qu'Ellen d'aller dans le monde, et M. Cresford aurait eu lieu d'être satisfait s'il eût pu être témoin de la vie retirée qu'elles menaient.

Il n'y avait pas plus d'un mois qu'il était absent, lorsque la reprise inattendue des hostilités fit naître les plus vives alarmes parmi ceux qui avaient des amis sur le continent. Personne toutefois n'était préparé à la violation de toutes les lois de l'hospitalité, à cet oubli de tous les égards en usage chez les nations civilisées, qui étonna le monde européen quand le gouvernement français retint le voyageur inoffensif, le négociant paisible, et les contraignit à traîner les plus belles années de leur vie dans une captivité aussi pénible pour eux qu'inutile pour lui-même, soit à Verdun, soit à la forteresse de Bitche.

On ne crut point d'abord que cet état de choses pût durer, et tous les prisonniers se flattaient d'être promptement rendus à la liberté. Ellen recevait des lettres de son mari, qui était au nombre des dé-

tenus de Verdun. Elle le plaignait et s'affligeait en voyant que sa jalousie, déjà si inquiète en présence des vertus et de la modestie de sa femme, lorsque celle-ci était constamment sous ses yeux, éclatait loin d'elle dans toute sa violence. Il menaçait de commettre quelque crime qu'il eût à payer de sa vie plutôt que d'endurer cette mort de tous les instants à laquelle il était en proie. Il braverait les autorités; il n'aurait point égard à sa parole; il tenterait tous les moyens imaginables pour revoir la femme qu'il adorait. Enfin ses lettres étaient écrites avec une exaltation, avec un désordre d'esprit qui touchaient à la folie. En vain Ellen lui donnait les détails les plus rassurants sur sa manière de vivre, le conjurait d'attendre avec patience le moment de revenir sans danger au milieu de sa famille, de prendre en attendant le plus grand soin de sa santé; puis elle lui promettait formellement de continuer, ainsi qu'il le désirait, de se renfermer dans la plus profonde retraite. Elle lui communiqua enfin son intention de prendre une petite maison de campagne près de son père et de ses sœurs, où les enfants pourraient respirer l'air des champs, et où elle serait en quelque sorte sous la protection de son père, sans se mêler à la société de la ville.

Les associés de la maison de M. Cresford étaient obligés pendant cet intervalle de suivre le courant des affaires auxquelles ils étaient intéressés comme lui. Tout ce qu'ils pouvaient faire à son égard était d'attendre les événements que le temps pouvait amener, et, d'un autre côté, de profiter de toutes les occasions pour lui transmettre des fonds, afin qu'il eût du moins les moyens de vivre aussi commodément que pouvait le permettre le séjour d'une prison.

Ellen ne s'écarta pas un instant de la ligne de conduite qu'elle s'était tracée. Elle espérait avec confiance que son mari reviendrait promptement, et elle redoutait si fort la colère à laquelle il ne manquerait pas de se livrer, s'il apprenait qu'elle eût pris part aux amusements les plus innocents, que jamais elle ne sortait de chez elle que pour aller voir son père, et qu'elle ne recevait personne, à l'exception de ses parents les plus proches. Elle évitait soigneusement de se montrer, et elle fuyait jusqu'à la moindre apparence de légèreté dans ses actions, avec autant de scrupule que d'autres auraient mis d'attention à ne pas tomber dans des fautes réelles.

La monotonie habituelle de l'existence d'Ellen fut un jour interrompue de la manière la plus agréable par l'arrivée de Caroline,

qui, avec un air de mystère, mais avec l'expression de la joie répandue sur tous ses traits, parut dans la retraite de sa sœur aussitôt après le déjeuner.

« J'ai une excellente nouvelle à vous annoncer, Ellen. Vous aviez raison : M. Allenham m'a offert sa main. Il vint dîner hier, et dit à mon père qu'un ami de son oncle, lord Coverdale, l'avait présenté pour la cure de Longbury, qu'il avait actuellement la perspective d'une existence assurée, qu'il s'était depuis longtemps attaché à moi et qu'il pouvait enfin m'offrir de partager son sort. Il ajouta que la maison qu'il aurait était riante et commode et qu'il pourrait s'y installer dans six mois environ.

— Mais vous ne dites point quelle réponse vous lui avez donnée, répliqua Ellen en souriant.

— Oh ! ma chère Ellen, ne vous moquez pas de moi ; il y aurait, à coup sûr, de l'affectation de ma part à prétendre que je ne me trouve pas heureuse, très-heureuse de l'avenir qui s'ouvre devant moi. Vous savez parfaitement que depuis longtemps j'ai pour lui une préférence décidée ; mais vous ne pouvez vous figurer à quel point je regrette de m'être jamais persuadée que j'en aimasse un autre. Tout le passé ne me semble plus maintenant qu'un songe ; ce que j'avais pris pour de l'amour n'était rien auprès de ce que j'éprouve pour lui, et pourtant je donnerais tout au monde pour que mon cœur eût toujours été indifférent et pur, afin que nulle autre image que la sienne ne l'eût encore occupé. Je vous envie, Ellen, le bonheur d'avoir été mariée si jeune, que jamais vos sentiments n'ont eu à subir les mêmes fluctuations que les miens. »

Ellen ne put s'empêcher d'être surprise de la vivacité avec laquelle Caroline s'exprimait, et elle se dit au fond de son cœnr qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de pareil pour M. Cresford. Caroline reprit :

« Je m'étonne, je vous l'assure, qu'un homme aussi bon, aussi supérieur, aussi excellent que M. Allenham, ait jamais pu trouver quelque chose qui lui plaise dans une pauvre créature faible et frivole comme moi. Oh ! combien j'en suis reconnaissante ! Aussi j'ai la conviction que, si le dévouement de toute ma vie peut me rendre digne de lui, je puis sous ce rapport du moins, si ce n'est sous d'autres, mériter de devenir sa femme. »

Ellen était véritablement étonnée de cette explosion de sensibilité de la part de sa sœur. Elle l'avait vue à ce qu'elle croyait dans d'au-

tres circonstances où son cœur était engagé, c'est-à-dire qu'elle l'avait vue flattée et préoccupée des attentions dont elle était l'objet; elle l'avait vue désirant avec ardeur de quitter la maison paternelle, et avait été enfin témoin du chagrin de Caroline toutes les fois que les hommages qu'on lui avait adressés étaient demeurés sans résultats ; mais jamais Ellen n'avait vu sa sœur aimer avec tout l'abandon, avec toute la tendresse dont un cœur affectueux est capable. Un attachement vrai exalte l'esprit, il épure l'âme, et M. Allenham était un homme avec lequel personne ne pouvait avoir de relations intimes sans devenir meilleur.

La douceur et la résignation de Caroline en présence du caractère difficile de son père, dont l'irritabilité s'était accrue avec les années, avaient d'abord attiré la sympathie du jeune bénéficier. Il admirait sa beauté; car une femme de vingt-sept ans, pourvu qu'elle jouisse d'une bonne santé, brille encore de tout son éclat, et la satisfaction évidente qu'elle ressentait en se voyant préférée par lui (ce qui, lorsque la modestie n'en souffre point d'atteinte, est un attrait irrésistible pour la plupart des hommes) acheva de fixer ses affections. Les manières douces de miss Wareham envers ses inférieurs, sa tendre charité pour tous les pauvres avec lesquels elle se trouvait en contact, convainquirent la raison de M. Allenham qu'elle serait la femme la meilleure et la plus désirable pour un homme de sa profession. Il ne devait pas être trompé dans son attente.

Mais le capitaine Wareham, habitué à considérer les choses sous leur jour le plus sombre, eut beaucoup de peine à se familiariser avec l'idée de perdre une fille qui était depuis si longtemps habituée à ses manies, quoiqu'il eût souvent déploré avec amertume les mécomptes de Caroline, lorsqu'elle s'était flattée de l'espérance de faire un bon mariage ; amertume qu'il n'avait pas pris la peine de cacher, et qui n'avait pas peu contribué à augmenter les regrets de la pauvre délaissée.

« Je prévois que vous épouserez M. Allenham ! mais moi, que deviendrai-je ? dit-il un jour d'un air chagrin et abattu. Comment un homme peut-il veiller à tous les détails d'une maison, aux enfants et à tout le reste ?

— Mais, papa, vous avez toujours dit que je n'étais qu'une mauvaise ménagère, répondit Caroline, qui, dans son bonheur de nouvelle date et dans son avenir devenu plus riant, avait trouvé un certain

degré de courage, et qui hasardait parfois de répliquer en riant à demi aux lamentations de son père. Vous vous trouverez tous beaucoup mieux sans moi, j'en suis sûre.

— Non, non! il n'en sera rien. Vous avez été pour moi une excellente fille, Caroline, et je ne sais comment je pourrai me passer de vous. Enfin, vous vous marierez toutes, et on me laissera seul dans ma vieillesse.

— Mais, papa, interrompit Mathilde, je vous ai entendu regretter cent fois que Caroline ne se mariât pas; vous disiez que rien ne vous tourmentait comme de penser que notre sort n'était point fixé, et que si seulement vous pouviez nous voir mariées, vous seriez heureux.

— Et puis, cher papa, dit Caroline, Mathilde peut prendre ma place; elle a maintenant dix-sept ans, et je n'étais pas plus âgée quand notre pauvre mère mourut.

— Oui; mais Mathilde n'est pas aussi raisonnable que vous l'étiez. Je ne puis vous gouverner, Mathilde, comme je gouvernais Caroline, répondit le capitaine Wareham, dans l'opinion duquel Caroline avait singulièrement gagné depuis qu'il se voyait sur le point de la perdre.

— Eh bien, eh bien, ce sera moi qui vous gouvernerai, papa, et les choses n'en iront pas plus mal, répliqua vivement et avec gaieté la jeune Mathilde, qu'il était également difficile d'intimider et de fâcher. Je suis si heureuse de voir Caroline devenue la femme de ce bon, de cet excellent M. Allenham, que je me charge volontiers de tous les ennuyeux comptes de la maison. Mais je dois vous dire, papa, qu'il ne faut point que vous soyez grondeur avec moi comme vous l'étiez avec Caroline: je ne pourrais jamais le supporter comme elle l'a fait. »

Caroline regarda Mathilde pour lui imposer silence, mais ce fut inutilement, et, chose étrange! le capitaine souffrait de la part de Mathilde des railleries et même des leçons qu'il n'aurait jamais endurées de la part de sa sœur aînée. A la vérité, Mathilde avait un caractère décidé; elle ne se blessait pas facilement; une expression dure même glissait sur elle et n'arrivait pas jusqu'à son cœur, et ce fut ainsi qu'elle obtint par degré une sorte d'empire sur l'esprit de son père.

Le mariage ne devait avoir lieu que quand M. Allenham serait installé à Longbury; mais le temps se serait passé gaiement et paisiblement pour la famille Wareham, si les lettres de M. Cresford à Ellen ne fussent devenues de plus en plus tristes. Elles étaient écrites sous

l'influence des idées les plus sombres et de l'abattement le plus profond. Il se plaignait de souffrances de corps et d'esprit. Cependant Ellen était peu préparée au coup qui l'attendait, lorsqu'un matin elle lut dans les feuilles publiques la liste officielle des prisonniers du dépôt de Verdun, et vit le nom de Charles Cresford enregistré parmi les morts.

## IV

Le cri involontaire qui s'échappa de la poitrine d'Ellen fit accourir sa femme de chambre à son secours. On envoya chercher son père et sa sœur, qui arrivèrent bientôt pour la calmer et pour la consoler.

Quoiqu'il n'eût jamais été dans son pouvoir de partager l'amour passionné que son mari lui avait témoigné, quoiqu'elle ne l'eût jamais aimé autant qu'elle était capable d'aimer, elle lui était réellement attachée par devoir, et donna des larmes sincères à sa mort. Elle s'attendait à recevoir quelques mots d'adieu, quelque expression d'une volonté dernière, mais rien de semblable ne parvint jusqu'à elle. Comme elle n'avait parmi les détenus aucun ami auquel elle pût écrire, elle fut obligée de s'en rapporter pour les détails de ce triste événement au récit du colonel Eversham. Il était l'un de ceux qui avaient accompagné la dépouille mortelle de Cresford à sa dernière demeure, et qui, peu de temps après, étaient revenus en Angleterre. Il dit à Ellen que son mari avait fait pour s'échapper plusieurs tentatives désespérées, qu'elles avaient toutes échoué, et que ses amis attribuaient sa mort à l'agitation de son esprit, car il ne paraissait attaqué d'aucune maladie positive.

Ce fut pour elle une sorte de consolation d'apprendre que ses restes avaient été convenablement déposés dans le cimetière protestant, en dehors de la ville, et qu'un nombre considérable de ses compagnons de captivité avait suivi ses funérailles.

Elle donna de véritables regrets à cette fin prématurée, et la ressentit d'autant plus vivement qu'elle croyait que la passion de son mari pour elle et les sentiments jaloux auxquels il ne pouvait commander avaient selon toute probabilité hâté sa mort.

D'après les conventions stipulées dans son contrat de mariage, elle avait droit à un douaire assez considérable ; car le pauvre Cresford avait toujours été noble et généreux en matière d'argent, et il n'avait pas déterminé le douaire de sa femme selon la fortune qu'elle

avait apportée, mais en proportion des moyens qu'il avait lui-même d'assurer le sort d'Ellen après lui. Ses associés conservèrent à son fils une part dans les affaires de la maison, et sa fille fut aussi amplement pourvue.

Ellen continua cependant à vivre dans l'habitation modeste qu'elle occupait depuis quelque temps à la campagne. Après un court délai, le mariage de Caroline et de M. Allenham s'accomplit; puis tout reprit bientôt son cours ordinaire et uniforme. Ellen bornait tous ses plaisirs à la société de ses enfants, que leur intelligence naissante rendait chaque jour plus capables d'être les compagnons de sa vie solitaire. Continuellement occupée d'eux, elle se dévouait avec la plus infatigable sollicitude à la tâche de diriger leur esprit et leurs jeunes cœurs dans la voie droite où elle-même avait toujours marché. A la fin des premier six mois de son veuvage, elle fit une visite à M. et à Mistriss Allenham, et ce fut une douce satisfaction pour son cœur que de voir la pauvre Caroline, qui avait toujours été opprimée et intimidée chez son père, offrir l'image de la joie et du bonheur. Son adoration pour son mari ne connaissait pas de bornes; elle le regardait comme le meilleur, le plus intelligent, le plus sage des hommes. Son cœur aimant avait enfin trouvé celui sur lequel il pouvait se reposer; et son empressement, son zèle pour prévenir tous les désirs de son mari aurait pu faire regarder tout autre homme que M. Allenham comme un véritable tyran; mais il était d'une humeur si douce et si égale, il souriait d'un air si reconnaissant à toutes les petites attentions qu'elle avait sans cesse pour lui, il conservait si invariablement envers elle cette sorte de déférence polie avec laquelle un homme devrait toujours traiter une femme (dans ses manières du moins, sans que pour cela il lui cède toujours au fond, si la raison s'y oppose), qu'Ellen commença bientôt à penser que l'état du mariage pourrait bien être plus heureux en soi qu'elle n'avait eu l'occasion de le croire par rapport à elle-même.

Il n'y avait pas longtemps qu'elle était arrivée à Longbury lorsqu'un jour, pendant qu'elle se promenait avec sa sœur et ses enfants dans une allée verte et solitaire au-dessus de laquelle les branches des arbres formaient une espèce de berceau, un étranger à cheval approcha. Une femme en habits de deuil excite toujours un certain degré d'intérêt, et l'inconnu se demanda qui pouvait être la gracieuse

jeune femme qu'il voyait devant lui. Il observait les bonds joyeux des deux enfants, sans faire attention au chemin qu'il suivait, et son chapeau, s'étant pris à une branche, tomba pendant qu'il cherchait à découvrir si le visage qu'il ne voyait point encore répondait à la forme élégante qu'il admirait. Le petit George courut pour ramasser le chapeau et s'avança sans crainte vers le cheval; Ellen, alarmée pour son fils, se retourna vivement; l'étranger sauta à terre pour recevoir le chapeau, en disant : « Je vous remercie, mon bel enfant; vous êtes déjà aussi brave que poli. »

Ellen leva les yeux et sourit, charmée de l'éloge que l'on donnait à son cher George, et l'étranger pensa qu'il n'avait jamais rien vu de si beau que la jeune veuve avec sa coiffure avancée sur son visage, son front de la blancheur du marbre, ses sourcils d'un dessin si correct, et ses yeux limpides qui brillaient si doucement sous le voile de crêpe de son chapeau de veuve. Il s'inclina respectueusement, remonta à cheval, et continua son chemin.

Il brûlait de regarder derrière lui; mais il y avait quelque chose de si divinement pur et d'une sérénité si angélique dans l'expression des traits d'Ellen, qu'il sentit que ce serait presque un sacrilége que de manifester une admiration vulgaire.

Caroline, à qui sa propre beauté avait appris à interpréter le langage des yeux, ne put s'empêcher de dire à Ellen : « Cet inconnu a semblé singulièrement frappé lorsque vous vous êtes tournée vers lui; je l'ai vu faire un mouvement de surprise, et en même temps il a rougi.

— Oh! Caroline, comment pouvez-vous parler si légèrement? Il y a quelque chose d'affreux à penser qu'une veuve puisse exciter un autre sentiment que celui de la compassion. » La délicatesse d'Ellen repoussait une pareille idée, et elles continuèrent leur promenade en silence.

L'étranger était un ami de lord Coverdale, chez lequel il était venu pour passer quelque temps, et à dîner il parla de la jolie veuve qu'il avait aperçue dans l'allée de verdure. « Oh! c'était sans doute madame Cresford, dit lady Coverdale. C'est la belle-sœur de notre pasteur, et l'on dit qu'elle est d'une grande beauté. Je meurs d'envie de la voir, mais elle ne se montre jamais lorsque je vais chez madame Allenham. Son mari était un des prisonniers de Verdun, et le pauvre homme mourut en France il y a six ou sept mois. »

M. Hamilton quitta Coverdale-Park le jour suivant ; mais

Ces yeux d'un bleu profond et expressif

se retraçaient à sa mémoire durant ses rêves de minuit,

Plus souvent que tous les autres yeux qu'il eut jamais vus [1].



Ellen retourna dans sa demeure solitaire, où elle continua de résider, consacrant une grande partie de son douaire à contribuer au bien-être de son père, ainsi qu'à l'avancement de ses frères dans les carrières qu'ils avaient choisies. L'aîné était actif et laborieux. Il devint bientôt, par l'intervention de sa sœur, un des associés de la maison, pour une somme peu considérable à la vérité, mais avec de grandes chances d'accroissements.

La première année du veuvage d'Ellen était expirée depuis longtemps lorsqu'elle renouvela sa visite à sa sœur et à M. Allenham : elle portait un deuil moins sévère, et l'étiquette n'exigeait plus que sa retraite continuât d'une manière aussi absolue.

Elle accompagnait donc les Allenham lorsqu'ils dînaient à Coverdale-Park, et tous ceux qui l'y rencontraient étaient également frappés de sa beauté et attirés par la grâce de ses manières. Quoique sa physionomie conservât l'expression pensive qui lui était habituelle, un doux sourire venait parfois illuminer ses traits, et il aurait fallu être un censeur bien froid pour apercevoir le moindre défaut dans ce charmant visage.

Un jour, en arrivant à Coverdale-Park, Ellen se vit accueillie par le salut profondément respectueux d'un homme de la tournure la plus noble et de l'air le plus distingué ; il lui sourit en même temps comme à une personne qu'il reconnaissait ; mais elle n'avait pas conservé le moindre souvenir de l'avoir vu auparavant. Elle lui rendit son salut avec cette politesse un peu indécise qu'une femme bien élevée met en usage en pareil cas. Lady Coverdale le présenta aussitôt comme M. Hamilton, l'un des meilleurs amis de mylord ; puis elle ajouta que, l'année précédente, il était revenu d'une promenade solitaire, tout à fait charmé du courage du bel enfant qui lui avait apporté son chapeau sans avoir la moindre crainte de son cheval.

Ellen se rappela cette circonstance, et le nom de Hamilton frappa

[1] Those eyes of deep and most expressive blue
Oftener than any other eyes he ever knew.

son oreille comme se rattachant à une histoire toute poétique, et qui pouvait passer pour extraordinaire à cette époque très-peu chevaleresque.

M. Hamilton, lorsqu'il avait à peine l'âge de vingt ans, avait conduit sa sœur unique à Naples pour le rétablissement de sa santé. Après lui avoir donné des soins aussi tendres qu'auraient pu l'être ceux d'une femme, et avoir eu la douleur de la perdre, il avait déposé dans la tombe les restes de la seule personne de sa famille qui lui restât, puis s'était trouvé seul, sans aucun lien, et dans un pays étranger.

C'était le temps où l'invasion de Buonaparte avait éveillé l'amour de la liberté, qui, bien qu'il fût assoupi, n'était pas encore entièrement éteint dans l'âme de quelques-uns des enfants de cette terre classique. Avec toute l'ardeur de cet esprit anglais qui considère comme des frères tous ceux qui se trouvent engagés dans une lutte en faveur de l'indépendance, il ressentit la plus vive sympathie pour ce beau pays :

Italia a cui feo la sorte
Dono infelice di beltà [1].

Dans plusieurs occasions, il combattit comme volontaire parmi les Italiens, que sa jeunesse enthousiaste lui représentait comme les descendants des anciens Romains, oubliant tous les siècles pendant lesquels le caractère national avait été dégradé par son asservissement à la domination étrangère.

Il s'était étroitement lié d'amitié avec un jenne Italien, le comte Adolfo Romanelli, qui avait le commandement d'une petite troupe. M. Hamilton servit en quelque sorte d'aide de camp à son ami, et se battit à ses côtés avec toute la généreuse ardeur de son caractère. L'étoile de Bonaparte eut toutefois le dessus. Ni l'héroïsme dont Romanelli était animé, ni celui du jeune Hamilton, ne purent faire plus qu'exciter le courage de ceux qui étaient immédiatement autour d'eux.

La plupart des Etats de l'Italie avaient été obligés d'acheter un armistice par le sacrifice des chefs-d'œuvre de l'art. L'indignation de Romanelli ne connut plus de bornes. Son orgueil national était blessé dans ce qu'il avait de plus sensible ; et pendant une escar-

[1] L'Italie à qui le sort
Fit le don fatal de la beauté.

mouche qui survint bientôt après entre son escadron et les avant-postes des Français, voyant que ses soldats découragés étaient sur le point de céder, il se jeta avec une rage désespérée au milieu des ennemis.

Hamilton, qui aimait son ami avec un dévouement passionné, et qui le regardait comme le seul homme en qui l'esprit des temps anciens semblât vivre encore, veillait sur son salut avec une vénération presque religieuse.

Ils firent tous les deux des prodiges de valeur ; mais à la fin, Romanelli tomba, couvert de blessures, et bientôt, épuisé par la quantité du sang qu'il perdait, il tomba évanoui, Hamilton fit un rempart de son corps à l'ami qu'il défendait avec toute l'énergie du désespoir, et qu'il jura de ne point laisser tomber entre les mains de l'ennemi tant qu'il lui resterait à lui-même un souffle de vie. Néanmoins, ses efforts pour sauver son ami furent infructueux. Romanelli avait trouvé la mort qu'il cherchait, et n'avait survécu à ses blessures qu'autant de temps qu'il lui en fallait pour exprimer sa reconnaissance à Hamilton. Le noble courage de ce dernier et cet acte de sa bravoure eurent un long retentissement.

La reddition de Mantoue mit fin à toute idée de prolonger une résistance inutile. L'Italie se soumit tranquillement à l'inévitable nécessité de se voir dépouillée de ses ornements les plus précieux et les plus sacrés, sans en excepter la célèbre image de Notre-Dame-de-Lorette. Hamilton, désabusé, quitta ce malheureux pays pour retourner dans sa libre et heureuse patrie. Ses biens paternels étaient considérables; il résolut de se vouer en particulier au bien-être de ceux qui étaient sous sa dépendance, et en public, au maintien de cette liberté qu'il regardait comme la base de tout ce qui ennoblit l'homme. Il se distingua dans le parlement, et se jeta d'abord peut-être avec une trop grande véhémence du côté libéral ; mais sa tête forte, son esprit lucide et son jugement devenu plus mûr, tempérèrent bientôt ce qu'il pouvait y avoir d'exagéré dans son enthousiasme ; et à l'âge de vingt-neuf ans on pouvait voir en lui un membre de la société aussi activement utile qu'il avait été dans l'origine un avocat exagéré des principes libéraux.

Ellen, qui depuis longtemps avait par hasard entendu raconter l'histoire de M. Hamilton, le regardait avec une sorte de respect et voyait en lui le héros qui, dans sa jeune imagination, avait réalisé les hauts

faits des anciens chevaliers. Ce ne fut donc pas sans plaisir qu'elle se trouva assise auprès de lui pendant le dîner.

Son aspect et son langage ne démentaient point l'idée qu'elle avait conçue de lui. Ses yeux pleins de feu semblaient formés pour la menace et pour le commandement. A voir sa stature athlétique, on aurait pu le croire de force à tenir d'une main en échec une légion d'hommes ordinaires, et en même temps il était facile de se figurer que de cette bouche expressive devaient sortir des paroles dont l'éloquence était destinée à dominer le sénat attentif. Cependant il était remarquablement simple et spontané dans son langage. Malgré la brillante réputation qu'il s'était acquise, il avait autant de naturel et de simplicité que l'homme le plus ordinaire. Mais tout ce qu'il disait était bien dit. On y reconnaissait la réflexion, le savoir, un jugement sûr, un goût délicat. Il était en toutes choses supérieur à tout ce qu'Ellen avait jamais rencontré, et il lui apparaissait comme un être d'un ordre différent de celui des autres hommes.

L'enthousiasme, que nous avons représenté comme un des traits principaux de son caractère, agissait dans toute sa force sur ses impressions ; et celle qu'avait produite en lui le premier regard qu'il avait attaché sur Ellen lorsqu'elle était encore en grand deuil, ne perdit rien de sa vivacité quand il l'eut vue de plus près. Le charme de son sourire, lorsqu'il usurpait la place de son expression pensive, rappelait à Hamilton les jours poétiques de sa jeunesse, le temps où lui et son ami Romanelli étudiaient ensemble Pétrarque, et où, en lisant la description de « *il lampeggiar dell' angelico riso* » ils se figuraient ce que devait avoir été cette Laure qui avait rendu le poëte

..... Si da se stesso diviso
E fatto singolar del' l'altra gente [1].

Enfin, depuis qu'il avait revu Ellen à Coverdale-Park, il pensait que si Laure ressemblait à la jeune veuve, il n'y avait rien d'invraisemblable dans la passion sans espoir que le poëte avait si longtemps nourrie dans son cœur.

Pendant les deux années qu'elle avait passées dans la retraite, elle avait beaucoup lu, et l'éducation qu'elle s'était ainsi donnée à elle-

[1] ..... Si étranger à lui-même
Et seul au milieu du reste des hommes.

même avait plus contribué à cultiver son esprit que toutes les connaissances superficielles dont les gouvernantes remplissent le cours ordinaire des études des jeunes personnes. Plus M. Hamilton la voyait, plus il achevait de se convaincre que les qualités de son intelligence et de son cœur étaient en harmonie avec sa beauté.

Lord et lady Coverdale remarquèrent que leur hôte le plus agréable, M. Hamilton, était beaucoup plus disposé que de coutume à prolonger sa visite. Il semblait singulièrement frappé de la justesse des opinions de M. Allenham au sujet de la loi des pauvres, et il dirigeait souvent sa promenade du côté du presbytère pour discuter avec lui sur ce point important.

L'empressement avec lequel M. Hamilton accepta leur invitation de renouveler sa visite commença, non sans quelque apparence de raison, à leur faire soupçonner que la jeune veuve avait plus de part aux attractions du presbytère que M. Allenham et la loi des pauvres. Néanmoins, quoiqu'il admirât évidemment mistriss Cresford, il n'y avait rien qui pût justifier une telle supposition. Il craignait si fort de l'alarmer par un indiscret aveu du sentiment qui l'entraînait vers elle, qu'il continua simplement à rechercher la société de la famille, en général.

Mais Caroline, moins délicate que sa sœur sur ce sujet, ne put garder plus longtemps le silence.

« Eh bien, Ellen! il me semble qu'à présent, comme il y a sept mois que vous avez quitté le grand deuil, je puis hasarder de dire que M. Hamilton a la plus grande admiration pour vous. Et je suis convaincue, quoiqu'en général les hommes m'inspirent fort peu de confiance, qu'il a l'intention de demander votre main.

— Oh! non, Caroline! il n'a jamais rien dit de semblable! » Mais le cœur d'Ellen battit avec plus de force, et son visage se colora vivement.

« Oui, oui! Vous le croyez aussi bien que moi. Vous rougissez dix fois plus que quand le pauvre M. Cresford se proposa. » (Caroline avait toujours eu de l'éloignement pour M. Cresford, par la raison qu'elle le craignait extrêmement.)

« Paix! Caroline. Ne me parlez point ainsi de mon pauvre mari. Il m'aimait beaucoup, et rien au monde ne me déterminerait jamais à faire la moindre chose qui pût offenser sa mémoire.

— A la bonne heure; mais vous n'êtes point condamnée à rester

veuve depuis l'âge de vingt-trois ans jusqu'à la fin de votre vie.

— Mon deuil n'est point encore fini, Caroline. »

Cette conversation n'alla pas plus loin; mais, depuis lors, Ellen parut plus réservée, moins à son aise en présence de M. Hamilton, qu'elle ne l'avait été précédemment. Ce symptôme, qui ne pouvait échapper à un homme aussi pénétrant, lui fit concevoir de l'espérance.

Les remarques des amis, les railleries des indifférents, les bruits du monde avancent beaucoup les affaires de ce genre lorsqu'il existe une préférence réelle, et, fort souvent aussi, étouffent complétement à sa naissance une inclination légère. Il y a un certain moment où ils attisent la flamme, et un autre où ils l'éteignent tout à fait.

(*La suite au prochain numéro.*)

# REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 24 juillet 1847.

Procès Teste-Cubières. — Quoique les banquets où l'on mange en l'honneur des principes nous semblent un emprunt assez malheureux aux mœurs politiques de l'Angleterre; quoique les toasts du Château-Rouge, ce théâtre des orgies de toute nature, répétés par les échos de Mâcon, soient loin de nous apporter le remède aux vices de la situation actuelle; quoique surtout l'apothéose de l'*Histoire des Girondins* nous apparaisse comme un des plus déplorables symptômes de la perturbation des idées, nous ne demandons pas mieux que d'emprunter à l'orateur maconnais un des mots de son discours : *la France s'attriste.*

Cette tristesse, ce découragement, sont, en effet, partout. Ordinairement la politique est un jeu où la perte faite par les uns tourne au profit des autres : mais ici ce n'est plus une phase politique à laquelle on assiste; c'est comme une autopsie sociale, et le regard recule devant le désordre organique dont il constate les ravages.

Ce n'est pas qu'on n'ait cherché par tous les moyens possibles à donner le change sur la gravité des conséquences qui découlent du procès Teste-Cubières. Si depuis les débats de l'affaire électorale de Quimperlé nous n'avions pas assisté à un *crescendo* de révélations désolantes, nul doute qu'on n'eût mis encore plus d'insistance à concentrer l'indignation publique dans le cercle du procès pendant devant la Chambre des Pairs. Sous ce dernier point de vue, le début politique du nouveau procureur général, M. Delangle, n'a pas été heureux. On n'a pas trouvé dans sa parole la mesure nécessaire : on l'a vu trop préoccupé d'achever deux hommes et d'en faire comme les boucs émissaires de la plainte universelle.

Quant à la Chambre elle-même, elle a rempli son devoir, et les

diverses critiques qu'on a faites de son arrêt nous semblent se détruire les unes par les autres. Plusieurs ont trouvé que la peine était excessive contre le général Cubières, tandis qu'elle n'était rien en quelque sorte pour un homme comme Parmentier ; d'autres, au contraire, ont comparé la gravité des condamnations infligées aux *voleurs-communistes*, qu'on jugeait en même temps à la Cour d'assises, avec la prétendue indulgence dont le général Cubières avait été l'objet. Ce dernier reproche n'est point fondé : dix ans de prison, l'échafaud même, n'auraient été que peu de choses pour ce *débris de Waterloo*, en comparaison de la dégradation civique. On dit à cela qu'un Parmentier, condamné à la même peine, n'y verra que l'exemption des charges du jury et de la garde nationale. Mais qu'importe l'insensibilité prétendue d'un Parmentier ? Des hommes de cette sorte, il y en aura toujours dans toute société, même la plus morale et la mieux réglée. On serait tenté d'appliquer ici, avec un léger changement, le mot de l'Ecriture : *Oportet et hæreses esse ;* il faut qu'il y ait des gens tarés de plain-pied dans le monde avec les honnêtes gens, pour démontrer incessamment aux consciences qu'il ne faut jamais faire fond sur le monde. Ces gens-là, on les punit, non selon la portée morale, mais conformément à la mesure matérielle de leur faute : c'est ce que savent fort bien les magistrats qui ont l'habitude des Cours d'assises.

Mais qu'un homme élevé par la patrie à ce haut rang où elle montre à ses amis comme à ses ennemis l'élite de ses enfants, oubliant non-seulement ce qu'il se doit à soi-même, mais encore au pays qui l'a comblé d'honneurs, descende jusqu'à s'enrôler dans la bande des Parmentier et des Pellapra, oh ! alors, la dégradation qui arrache moralement l'épaulette, qui chasse de l'armée, qui précipite des bancs de la Chambre des Pairs, est une peine dont toutes les opinions et toutes les classes doivent comprendre la légitime sévérité.

Quant au principal accusé, son attitude arrogante et presque digne tant qu'il a cru, dans son langage d'avocat, la *contradiction possible*, la forme donnée à son désespoir après la découverte matérielle de sa culpabilité, un suicide traité comme un arrangement de famille, le passage immédiat du *coup de poing* mal chargé à la lecture de *Monte-Cristo*, cette association accusatrice des romans corrupteurs de l'époque à la révélation non moins significative du péculat dans un homme qui, après avoir passé par le ministère de la

justice, tenait hier encore dans sa main le sort de tous les accusés du royaume, oh! tout cela dépasse en fait de dégoût et d'horreur tout ce que le drame a jamais inventé de plus affreux, et l'on sait gré à l'arrêt de ne s'en prendre, sauf une détention insignifiante, qu'à la bourse et à l'honneur, et d'éviter de soulever en faveur du coupable cette émotion sainte qui accompagnerait le supplice.

Toutefois, comme il se trouve des apologistes à toutes les situations et des optimistes à toutes les calamités, quelques personnes voudraient tirer de la tristesse publique un argument en faveur de notre époque. A les en croire, ce soulèvement général est un symptôme de progrès. Autrefois, on n'agissait pas mieux; mais l'opinion était indulgente pour des désordres presque consacrés par l'habitude : aujourd'hui, au contraire, la moindre découverte de ce genre met toutes les consciences en rumeur.

Nous ne croyons pas, quant à nous, qu'on ait jamais produit un sophisme plus pernicieux.

Si les malversations commises dans les affaires publiques ne produisaient autrefois qu'une impression médiocre, c'est qu'il existait dans l'organisation même du gouvernement un principe de désordre dont tout le monde avait la conscience. La sécurité individuelle et la liberté d'action constituaient un privilége au profit exclusif des grandes existences; et de là une convention tacite qui autorisait les hommes publics à se faire une grande existence, sans trop les chicaner sur les moyens employés pour parvenir à ce but. En outre, il s'était produit depuis longtemps une telle confusion entre la souveraineté et la propriété de l'État qu'en se faisant donner par les rois ce qui au fond ne leur appartenait pas, on autorisait les plus odieuses dilapidations de la fortune publique. Enfin, pour remédier à des désordres qui descendaient de si haut, la nécessité avait autorisé l'emploi de remèdes héroïques, et qui eux-mêmes n'étaient, à vrai dire, qu'une nouvelle iniquité. Les financiers et les ministres s'entendaient pour dilapider en commun les ressources de l'État; mais on faisait *rendre gorge* aux financiers, et les ministres étaient sous le coup de la confiscation. Aussi quand la conscience du mal produit par ces funestes habitudes détermina Louis XIV à donner un grand et salutaire exemple par la punition de Fouquet, ne nous étonnons pas que le sort de ce concussionnaire ait excité la commisération des plus honnêtes gens de l'époque, et que Fouquet, après avoir expié son

imprudence par une captivité qui ne finit qu'avec sa vie, ait transmis à ses descendants un nom pur de toute flétrissure.

Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, dans les mêmes conditions de gouvernement. Les garanties constitutionnelles ne sauraient être un mensonge. Si elles sont sincères, personne, pour porter la tête haute, n'a besoin d'un autre appui que de celui de sa propre honnêteté et de son propre talent. L'opinion, pour apprendre à respecter les hommes, ne réclame aucun entourage parasite, aucun spectacle extérieur. Un homme qui s'élève dans ce temps-ci aux plus hauts grades de l'armée ou aux premières fonctions de l'État doit se sentir pénétré d'un sentiment profond de reconnaissance pour ces grandes conquêtes de la force morale qui lui ont aplani les voies. Une fortune publique, gérée sous le contrôle des représentants de la nation, est le bien de tous avec une telle évidence que quiconque en dispose illégalement est comme Osias, que Dieu frappa de mort parce qu'il avait touché à l'arche sainte. C'est là un changement fondamental dont tout le monde ne se rend peut-être pas compte, mais dont chacun a la conscience.

Que si, malgré ce légitime redoublement de sévérité de la part de l'opinion, il se trouve, dans les hautes régions du pouvoir, des hommes en certain nombre qui s'imaginent que rien n'a changé, et qu'on peut avoir aujourd'hui les profits d'autrefois sans courir les anciens risques; si ces personnes, en voyant l'opinion se soulever contre elles, paient d'abord d'audace, et tandis qu'elles poussent d'un côté à la corruption de toutes leurs forces, la nient effrontément en public et bravent la sentence suspendue sur leur tête, alors il se fait comme aujourd'hui un craquement dans la machine, et tout menace de s'écrouler.

Les Chemins de fer. — Ce qui aggrave encore la situation et semble la rendre irrémédiable, c'est qu'on se soit fait comme une vertu, à défaut d'autres, d'un laisser aller qui excuse tous les vices et capitule avec toutes les iniquités. Qui ne connaît l'histoire des compagnies de chemin de fer ? Qui ne sait l'usage illimité que les spéculateurs placés à la tête de ces compagnies ont fait de la corruption, soldant les journaux, distribuant les actions Dieu sait où, entretenant un agiotage effréné, afin de transformer des valeurs fictives en bénéfices positifs ? Mais voici que la crise des subsistances, en faisant disparaître le numéraire en circulation, oblige les actionnaires

à un versement du capital souscrit, obligation considérée jusque-là comme une éventualité impossible. Dès lors il n'y a plus de compagnie, les actionnaires disparaissent, les travaux sont suspendus. Ce serait alors un droit pour le gouvernement de rentrer dans la possession du gage qu'il a livré à ces débiteurs insolvables; il le peut, il le devrait sans doute. Mais non ! on fait honte au gouvernement, aux Chambres, de l'inexécution des chemins de fer; on transforme en un point d'honneur national la question de leur achèvement; et le gouvernement comme les Chambres sont réduits à accepter en quelque sorte l'*ultimatum* des compagnies. En récompense de leur infidélité aux engagements les plus solennels, elles arrivent à obtenir une possession d'un siècle !

ITALIE. — ROME. — Détournons encore une fois nos regards de ce déplorable spectacle et reposons-les sur l'*homme de bien* qui dirige en ce moment la barque miraculeuse. Malgré la confiance qu'inspire le génie de Pie IX, on a pu concevoir depuis quelque temps de graves inquiétudes. Pie IX a pu faire des merveilles en rendant plus d'une année le lion populaire plus doux qu'un agneau. Mais ce n'est jamais impunément que l'émotion politique descend jusque dans les masses, et il est presque impossible que leurs passions ne finissent pas par se personnifier dans certains hommes, qui, dominés eux-mêmes par leurs impressions journalières, peuvent du jour au lendemain devenir l'effroi de ceux dont ils avaient été jusqu'alors les plus fermes soutiens. Tout le monde sait aujourd'hui qu'un homme du peuple, ancien charretier, actuellement marchand de vin, Angelo Brunetti, auquel s'est attaché le bizarre surnom de *Ciciruacchio,* est devenu un personnage d'une haute importance, à la voix duquel vingt mille hommes sont prêts à marcher, et qui pourrait, dans un moment de mécontentement ou d'erreur, soulever une terrible tempête. Hâtons-nous de le dire, *Ciciruacchio* est un honnête homme, profondément chrétien, docile aux conseils du religieux éloquent qui vient de payer un si admirable tribut au libérateur de l'Irlande, le R. P. Ventura, âme de ce *parti catholique* qui à Rome travaille à cimenter l'union de la religion et de la liberté. Mais, d'un autre côté, les conseils imprudents assiégent le tribun populaire, les insinuations perfides ne manquent pas, et les commencements de troubles qui se sont manifestés n'ont que trop montré dans quelles voies certains hommes voudraient entraîner le gouvernement de Pie IX.

On l'a bien vu, lorsqu'à la porte du Collége romain où le saint Pontife était allé célébrer la fête de saint Louis de Gonzague, les agitateurs n'ont pas eu honte de colporter des portraits du malheureux Clément XIV, et lorsque des groupes malintentionnés se sont dirigés vers le palais de Venise pour y dresser la liste des cardinaux qui se rendaient à l'invitation de l'ambassadeur d'Autriche.

Heureusement ces fantaisies populaires ont pris immédiatement une direction si ridicule que ceux qui les excitaient sous main en ont rougi, et ont dû pour leur propre honneur employer toute leur influence à détourner leurs clients de l'emploi fort peu libéral qu'ils prétendaient faire de la liberté. L'émeute ne voulait rien moins que chasser de Rome tous les cochers napolitains et contraindre Pie IX à refouler de nouveau la population juive dans le Ghetto. Cependant les hommes qui jusque-là avaient interprété avec le plus de perfidie les actes de l'admirable Pontife commençaient à prendre peur, et l'organisation de la garde civique, qu'ils avaient entravée par tous les moyens, leur apparaissait désormais comme seule capable de les mettre à l'abri des vengeances populaires. Aussi, qu'est-il arrivé? Cette grande mesure, devant laquelle reculait l'honnête mais timide secrétaire d'Etat, a été accueillie par tous les partis avec une satisfaction universelle, et ceux qui la combattaient d'avance comme une nouveauté périlleuse y ont applaudi comme à un acte de haute sagesse.

Il en sera de même des autres innovations imminentes, de la réforme des codes et des tribunaux, de la constitution municipale de la ville de Rome, et enfin de cette fameuse émancipation des Juifs qui fait tant de peur à l'indolence des boutiquiers romains. La situation des Juifs à Rome, monument d'un état de tolérance qui contrastait au moyen âge avec la cupide tyrannie des princes temporels, avait fini par devenir une anomalie choquante et incompréhensible. Aujourd'hui, grâce à Pie IX, le gouvernement du Saint-Siége reprend sa marche suspendue, et nous ne doutons pas que, fidèle à l'inspiration divine, il ne donne au monde un exemple de respect pour la liberté religieuse devant lequel tous les mensonges de la tolérance philosophique finiront par apparaître au grand jour.

Nous ne disons rien de la retraite du cardinal Gizzi et de son remplacement par le cardinal Ferretti. Ce changement a peu d'intérêt aujourd'hui que l'on sait à quel point l'action de Pie IX est indépen-

dante de son entourage. Mais nous ne saurions appeler trop sérieusement l'attention de nos lecteurs sur l'entreprise de la réforme des ordres religieux, œuvre d'une importance capitale, que les grands Pontifes ont toujours eue à cœur, et qui n'est redoutée que par ceux dont le relâchement ne répond pas à la sainteté de leur état. Car, ne l'oublions pas, Pie IX est un grand prince; mais c'est avant tout un prêtre et un bon prêtre, et toutes les merveilles de son règne découlent de l'exquise délicatesse de sa conscience sacerdotale.

ANGLETERRE. — Meeting de Westminster. — Il nous faudrait encore parler au moins de la Suisse, du discours *romantique* du président Ochsenbein, de l'intervention diplomatique de la France auprès de ce pays et des premières révolutions de la Diète. Nous reviendrons incessamment sur ce grave sujet. Pour aujourd'hui, nos lecteurs nous pardonneront l'empressement que nous mettons à leur donner un échantillon des idées qui se manifestent dans les meetings catholiques de l'Angleterre à l'occasion des prochaines élections générales. Quand ils auront lu le discours prononcé dernièrement à Westminster par M. Lucas, ils ne nous obligeront pas, sans doute, à rétracter les éloges que nous avons donnés dans notre dernier numéro à ce digne champion de la bonne cause.

Le discours que vous venez d'entendre (celui de M. Amherst), a dit M. Lucas, est une preuve que nous commençons à faire quelque chose; qu'une nouvelle vie nous a été communiquée; que nous aurons parmi nous des hommes capables de diriger notre cause, et que le moment est venu d'entrer dans un nouvel esprit pour l'accomplissement des devoirs que le temps présent nous impose. (Ecoutez!) La décision que le comité qui a réuni ce *meeting* a remise entre mes mains pour vous la présenter a pour objet de réunir les catholiques de cette métropole en une association générale. D'après ce qu'on pourrait croire, la nécessité en est si évidente, et la voie à suivre est si simple, qu'il ne peut y avoir ni doute ni difficulté pour les mesures que nous devons adopter. Je crois et je suis sûr qu'il en sera ainsi à la fin. (Ecoutez, écoutez!) Mais au commencement, je regrette de le dire, il y a eu quelques légères dissidences; et la meilleure manière, peut-être, pour expliquer les conclusions auxquelles est arrivé le *comité provisoire* sera de vous montrer combien d'opinions différentes se sont produites devant lui. (Ecoutez!)

Un grand devoir est imposé aux catholiques de cette métropole. (Ecoutez!) J'ai cependant entendu dire que le véritable centre de l'esprit catholique en Angleterre n'était pas Londres. Il est possible qu'il en soit

ainsi. Ce n'est peut-être pas à Londres qu'on trouve le plus grand nombre de catholiques. Le Lanscashire peut surpasser ou plutôt surpasse le comté de Middlesex sous ce rapport. D'autres parties de l'Angleterre peuvent avoir déployé une plus grande activité, une plus grande énergie et un esprit de progrès plus ferme. Mais, quoi qu'il en soit, personne ne peut nier qu'il n'y ait une œuvre à accomplir à Londres, et par les catholiques de Londres, qui ne peut être accomplie ailleurs, ni par d'autres mains. (Applaudissements.) C'est le centre des affaires publiques. Nous habitons cette métropole, dans le voisinage immédiat de Downing-Street. Nous sommes placés autour des chambres du Parlement. Nous sommes journellement, presque à toute heure, en communication avec les membres des deux Chambres. Nous sommes les électeurs de près de vingt de ces membres. C'est dans cette ville que les lois injustes sont portées, et c'est ici également qu'elles peuvent être réformées. Il y a une œuvre à accomplir ici pour le corps catholique tout entier ; il y a une grande affaire à traiter avec les corps de l'Etat. A moins que nous n'y employions toutes nos forces, cette œuvre ne sera point accomplie, cette affaire ne sera point traitée, mais une responsabilité grave et terrible pèsera sur nous. (Applaudissements.)

Nous devons donc avoir une Association catholique à Londres. (Ecoutez !) En discutant parmi nous la formation de cette association métropolitaine, nous avons rencontré deux difficultés. Deux genres d'objections se sont élevées ; et comme il arrive ordinairement, elles sont parties de deux côtés opposés. D'une part, nous avons ceux qui déclarent qu'il n'y a rien à faire, parce que les catholiques d'Angleterre, et de Londres en particulier, sont tellement divisés d'opinion politique qu'ils ne peuvent s'unir pour l'accomplissement d'aucune œuvre commune. Ceux qui élèvent cette objection (je crois qu'ils ne sont pas nombreux) désespèrent que nous trouvions un terrain commun où nous puissions tous nous entendre.

Ils disent que parmi nous les uns sont whigs, d'autres torys, d'autres radicaux, et ils demandent comment il est possible que nous marchions ensemble quand le résultat de toutes nos délibérations, soit en comité, soit dans les *meetings* publics, doit être de prendre trois directions différente et de donner nos voix à trois candidats opposés. Je ne sais, messieurs, si cette objection vous paraît bien plausible. S'il en est ainsi, je ne crois pas difficile de vous montrer qu'elle n'a pour elle que l'apparence. (Ecoutez !) Il est vrai, parmi nous les uns sont whigs, d'autres torys, d'autres radicaux ; il est vrai, beaucoup d'entre vous se croient liés par telle chose que des engagements de partis : partis qui autrefois eurent une existence réelle, mais qui aujourd'hui sont détruits, suran-

nés, qui sont devenus des ombres, un nom, ou plutôt l'écho d'un nom qui retentit encore dans la bouche de deux classes d'individus, ceux à qui Dieu a refusé la capacité de penser, et ceux à qui le diable a refusé la capacité d'être honnêtes. (Applaudissements et rires.) En vérité, c'est une grande pitié, et pour ma part je serais très-fâché de voir mon nom obscur attaché trop étroitement à une de ces trois respectables dénominations. (Ecoutez! Rires.)

J'espère que vous pensez de même, et je vais vous dire pourquoi. Vous vous plaignez que le noble catholique se vende à la cour ou à son parti et qu'il préfère la cour ou son parti à son Dieu ou à sa foi. (Mouvement d'indignation.) Vous vous plaignez que le propriétaire catholique conduise ses vassaux aux *hustings* pour gagner une couronne de baronet ou la pairie. Vous vous plaignez que le membre catholique du Parlement préfère à toutes choses sa chère liaison whig, et que, quand certains membres protestants du Parlement demandent justice pour nous, il neutralise leurs efforts, et au moment du vote se glisse dans la majorité whig, de crainte d'offenser ce ministre qui dérive sa grandeur et son pouvoir de couvents pillés (grands applaudissements) et d'autres profanés. Vous vous plaignez de ces choses, et vous faites bien. Il est juste, convenable et digne de protester contre ces faits et de les condamner, parce que c'est ainsi que nous sommes restés impuissants, c'est ainsi que l'Eglise a été déshonorée, c'est ainsi que des milliers d'âmes ont été conduites à leur perte éternelle. (Applaudissements.) Mais quel droit avons-nous de protester contre ces faits et de les condamner, si, sous un autre nom, nous faisons de même (écoutez!) ; si pendant que le seigneur ou le gentilhomme catholique est retenu par ses relations aristocratiques, ses liens de famille ou son ambitieuse vanité, nous sommes retenus par des choses aussi méprisables, par des noms de partis qui ont perdu leur signification ou par les majorités de nos clubs libéraux ? (Applaudissements.) Soyez persuadés qu'aux yeux de Dieu les clubs de Brooke et de Carlton sont aussi respectables sur tous les points que le club libéral de Westminster ou de Marylebone ; et à moins que nous ne nous tenions un peu éloignés de ces liaisons impures, à moins que nous ne relâchions les liens qui nous y attachent, nous n'avons pas le droit de censurer le pair ou le membre de la Chambre des communes, le whig, le tory ou le courtisan. (Applaudissements.) Au contraire, nous nous faisons complices de leur crime. L'Eglise déshonorée et les âmes des malheureux qui sont morts crieront contre nous aussi fortement que contre eux et nous chargeront justement de leur déshonneur et de leur perdition. (Applaudissements.) Messieurs, je vois que vous partagez mon opinion (écoutez!) en pensant que suivre ces voies, être séduit

par ces noms, être égaré par ces lueurs voltigeantes et vagabondes, a quelque chose d'horrible en soi; et c'est parce que je suis sûr que vous le sentez au fond de vos âmes et que vous êtes disposés à agir en conséquence que j'ai confiance en ce *meeting* et dans la voie où nous entrons. (Ecoutez!)

Oui, messieurs, l'homme qui se croit le plus obligé à être d'un parti sent au-dessus de lui un devoir qui le contraint malgré lui à être catholique avant tout, et à honorer Dieu plus qu'il n'honore aucun lord whig ou aucune coterie radicale. (Applaudissements.) Bien plus, je suis persuadé que, de ces centaines de catholiques zélés et résolus que je vois devant moi, il n'y en a pas un qui, si l'alternative lui était présentée d'abandonner son parti ou de faire ce qu'il saurait être une injure pour l'Eglise, l'Eglise dont la cause est celle de la justice! (écoutez!) il n'y a pas un de vous qui n'abandonnât avec plaisir tout avantage de parti, quel qu'il fût, et qui, s'il le fallait, ne mît le sceau à son sacrifice en portant sa tête sur l'échafaud. (Grands applaudissements.) Si tels sont vos sentiments, si tels sont vos principes (et je ne connais pas un homme qu'on puisse appeler catholique dont les principes soient différents), il me semble que nous avons découvert un terrain commun. L'objection s'évanouit d'elle-même. Nous devons seulement prendre les choses dans leur relation propre et naturelle, voir Dieu d'abord et le monde ensuite; mettre en premier lieu l'Eglise et les droits religieux des pauvres sur lesquels nous nous accordons tous, et en second lieu ces choses humaines et moins saintes sur lesquelles nous pouvons et nous devons inévitablement différer. (Ecoutez!) Si nous conservons cette distinction présente à nos regards, si nous commençons par les matières sur lesquelles nous sommes d'accord, et que nous tâchions d'agir ensemble tant que nous serons d'accord, qui est-ce qui peut maintenant empêcher notre union? (Applaudissements.) Que si nous ne pouvons pas nous unir sur ce principe, notre chute prouvera, non qu'il est impossible à de bons catholiques de s'accorder pour la défense de leur religion, pour la tutelle du pauvre et l'avantage de tous, mais simplement que nous ne sommes pas catholiques. (Ecoutez!)

Maintenant, agir en cette manière est exactement ce que propose le comité qui m'a chargé de développer sa motion. Il dit n'avoir rien à faire avec les querelles de parti ou les différends de personnes. Il propose de traiter tous les candidats avec la plus parfaite impartialité; d'accorder nos voix à tout candidat qui nous promettra son appui parlementaire, et d'exiger des engagements de tous; d'obliger les électeurs catholiques à refuser leurs votes à tout candidat, quelle que soit sa religion ou sa croyance politique, qui nous refusera en retour

son appui parlementaire ; de ne pas faire de distinction entre des candidats rivaux qui donneraient un appui égal à nos réclamations, et de s'abstenir dans ce cas d'influencer les électeurs catholiques pour un candidat plutôt que pour un autre. (Applaudissements.)

Ayant ainsi répondu à cette classe d'adversaires qui déclarent que nous ne pouvons rien faire, je viens à d'autres qui prétendent que nous ne faisons pas assez. Ces personnes n'approuvent pas que nous nous arrêtions au point que je viens d'exposer. Elles veulent que nous formions un parti. Elles croient que nous devons avoir nos propres candidats ; que si un ministre nous déplaît ou nous joue, nous devons faire la guerre à tout son parti et nous opposer à tous ses adhérents ; que si nous avons à traiter avec un tel ministre, nous devons faire tous nos efforts pour le renverser, résultat qui, en beaucoup de cas, ne peut être obtenu sans que nous ne donnions notre appui à quelque autre candidat également sujet à objection. (Applaudissements.) Messieurs, dans mon opinion, ceux qui vous donnent ce conseil n'ont pas une intelligence très-claire de notre position. Cette politique aurait quelque chose de spécieux au point de vue de la prudence humaine si notre situation était semblable à celle des dissidents.

Les dissidents forment réellement un corps assez uniforme et compacte. Dans les grandes villes, leurs votes sont nombreux et influents. Il est donc très-possible aux dissidents, s'ils le trouvent bon, d'agir ensemble comme parti, de choisir leurs candidats, de soutenir un ministre ou une opinion comme cela leur plaît. Mais la position des catholiques offre sur presque tous les points un contraste frappant avec la leur. La même cause produit notre faiblesse et notre force. Comme parti dans l'Etat ou comme corps usant de la tactique des partis, on saurait à peine donner une idée exagérée de notre faiblesse. Nous ne possédons pas un élément de cohésion qui puisse nous conduire à ce but. Une aristocratie peu nombreuse et sans accord ; des gentilshommes semés çà et là dans le pays et affaiblis par leur dispersion ; une classe moyenne très-peu nombreuse, peu fortunée, et ne formant en aucun point une masse compacte ; notre plus grand nombre consistant en citoyens trop pauvres pour jouir des droits électoraux, et que séparent, comme un abîme, des catholiques plus aisés, la race, les sympathies, les opinions sur les choses de ce monde, les habitudes de pensée et de sentiment : voilà certainement une réunion de matériaux qui promet peu, pour en former un parti qui doive agir d'ensemble dans un but purement humain. (Ecoutez !) Je ne dis rien de l'immoralité presque inhérente à l'organisation des partis ; rien du relâchement de principes qu'elle engendre ; rien du sacrifice de convictions fortes et élevées dont

elle est presque invariablement suivie. C'est assez de montrer la folie, ou plutôt l'impossibilité d'agir ainsi dans notre situation. Nous n'avons pas les moyens requis pour former un parti, et si nous travaillons à en former un, nous ne le pouvons qu'en nous appuyant franchement sur les seuls éléments de notre force. (Ecoutez !)

Oui, messieurs, notre seule force réside dans les circonstances défavorables que je viens de vous énumérer, en les examinant sous un autre point de vue. Considérez un moment notre position réelle. Elle n'a rien d'étroit ou d'exclusif. Elle s'accorde admirablement bien avec le caractère de l'Eglise *catholique,* dont nous sommes les enfants. (Ecoutez !) Nous ne sommes pas confinés à une seule classe d'individus. On nous trouve partout. (Ecoutez !) Depuis le palais de la reine jusqu'à la sombre maison de travail ou la chaumière désolée, le catholique a un lieu de refuge dans tous les rangs de la société. Il ne peut pas, sans doute, s'asseoir sur le trône ni s'élever au poste de lord chancelier : mais il s'asseoit derrière le trône ; il est de la maison de la reine. Dans un splendide manoir seigneurial, il reçoit la royauté avec une magnificence digne de l'occasion. Il est du conseil privé ; et s'il ne fait pas partie du cabinet, il est au moins secrétaire du ministre. Il est l'arbitre du goût et le patron des arts : il préside la *Royal Academy.* Il concourt à la direction de l'Université de Londres. Il excelle dans les sciences, dans les lettres et se distingue dans la jurisprudence. Dans son manoir antique il fait revivre le souvenir de l'ancienne hospitalité anglaise et de la charité pour les pauvres. (Applaudissements.) Il est marchand, banquier, manufacturier, artisan industrieux et prospère. Par-dessus tout il est pauvre, et cet étrange caractère nous fournit une grande augmentation de force, à cause de cette détresse mystérieuse et indescriptible du pauvre, qui fait de notre temps une époque extraordinaire dans l'histoire, et présente aux hommes politiques le plus terrible problème social, problème auquel ils ne peuvent échapper, qui les presse de toutes parts, et qu'ils ne savent comment résoudre. (Grands applaudissements.) Dispersés ainsi dans tous les rangs de la société, ne dominant sur aucun point, partout en minorité, et exerçant partout une puissante influence sur toutes les classes, nous sommes forts par la justice inhérente à nos réclamations, et surtout par leur conformité avec les notions de justice qu'accueillent aujourd'hui des hommes de tous les partis. (Ecoutez !)

Messieurs, si nous examinons profondément ce sujet, il nous sera évident que la différence même d'opinions qui a été considérée comme une source de faiblesse pour nous et un obstacle à nos progrès, est en réalité un élément capital de force, parce qu'elle nous assure l'amitié et les sympathies d'hommes de toutes classes, de tous rangs, de toutes

nuances, de toutes couleurs et de tous sentiments dans leurs croyances politiques. (Ecoutez, écoutez !) Désireux comme nous le sommes d'accroître notre influence, non pas dans un dessein d'agrandissement personnel, mais seulement pour nous assurer ce droit commun et ces lois égales, dont la possession nous enrichit, tandis qu'elle n'appauvrit personne, notre soin doit être de ne pas traiter comme notre ennemi un homme qui ne se déclare pas comme tel. Quelque hostilité qu'il puisse y avoir contre nous, qu'il ne s'en élève aucune de notre côté. (Applaudissements.) Ce qu'il nous faut, ce sont des amis, et non des ennemis. (Ecoutez !) Notre affaire est d'avoir des appuis dans tous les partis, de réduire de perfides ministres, en faisant des rebelles de leurs propres adhérents, et de faire honte à la trahison d'un gouvernement whig en s'opposant à lui par les discours et les votes libéraux d'une opposition torie. (Applaudissements.) Je le répète, nous n'avons d'inimitié pour personne; nous n'avons d'ennemis que ceux qui nous souhaitent du mal et nous injurient. Je puis différer d'opinion avec un homme; mais est-il mon ennemi comme catholique, parce qu'il diffère de moi sur la question des franchises électorales ? (Ecoutez !) Quelle proportion y a-t-il entre ces petites questions de politique et les droits religieux des pauvres ? (Applaudissements.) Tel candidat est tory, mais il vote pour qu'on rende justice aux catholiques dans les maisons de travail. Devons-nous refuser son alliance et le secours qu'il peut nous prêter, parce qu'il diffère de vous sur les parlements triennaux et le vote par scrutin ? Qu'est-ce que cela nous fait qu'il se nomme whig ou tory, pourvu qu'il rende justice aux âmes de nos pauvres ? Voyez, par exemple, dans le West-Sommerset, il y a deux candidats torys : l'un est M. Ackland, l'autre M. Dickenson. Ces messieurs sont interrogés par l'Association protestante locale sur la question de savoir comment ils opineront, si dans le Parlement un ministre proposait la dotation du clergé catholique ; et l'un d'eux, je crois que c'était M. Ackland, donne une réponse que je voudrais pour beaucoup avoir entendue de la bouche de quelqu'un de nos catholiques. Le candidat déclare qu'il ne croit pas qu'une telle mesure soit vraisemblablement présentée, qu'il n'a pas d'objection de conscience sur la portée religieuse de cette mesure ; que, si elle était proposée, il serait guidé dans son vote par les circonstances qui l'auraient amenée ; et qu'en particulier il ne voterait pas pour elle, si la conséquence en était de donner à l'Etat le moindre contrôle sur l'Eglise catholique. (Grands applaudissements.)

Voilà un tory qui est pour vous. (Applaudissements.) Vous, messieurs, pour la plupart vous êtes des Libéraux ; j'ose dire et je crois que moi-même je suis plus ou moins un Libéral. Mais je déclare solennellement,

autant que je puis juger par les discours des candidats et par ce qu'on lit dans les journaux, qu'il n'y a pas maintenant un candidat pour lequel je voudrais plus promptement traverser la rue et monter aux hustings que M. Ackland. (Applaudissements.)

Messieurs, j'ai déjà tant pris de votre temps (non! non!), et j'ai tant de points encore devant moi qu'il me sera impossible d'entrer dans beaucoup de détails sur la formation de l'association qu'a en vue la motion que je développe. Je veux seulement vous indiquer un ou deux traits du plan proposé. D'abord la souscription. On propose de la faire d'une très-petite somme, pas plus d'*un schelling par an,* de façon que tous les catholiques de cette capitale puissent s'enrôler dans notre association. Sur ce sujet, d'ailleurs, il faut peu de chose de plus pour en venir à nos fins.

Les candidats sont plus prêts à solliciter notre secours que nous à implorer le leur. Le zèle est tout du côté des candidats protestants. Pendant cette session, le secours donné par les membres protestants du Parlement, particulièrement dans notre question d'éducation, a été en effet très-remarquable (écoutez!), et la plupart du temps leur conduite offre un contraste frappant avec celle de quelques-uns des nôtres. Vous ne savez pas quels zélés amis vous avez. Vous vous imaginez que les protestants sont vos ennemis : ce sont vos meilleurs amis. C'est vous qui avez été vos propres ennemis. Les membres protestants du Parlement ont fait pour nous ce que nous ne leur avons jamais demandé, et ce dont, je crois, nous ne les avons jamais remerciés. (Rires.) Nous sommes certainement les gens les plus ingrats de cette terre libérale.

Il me reste à m'expliquer sur un point dont j'ose à peine parler. Cette proposition devrait sortir de lèvres consacrées. Le but que nous nous proposons étant le rétablissement des droits religieux, l'intérêt spirituel des pauvres, nous ne croyons pas pouvoir agir sans donner à notre association un caractère religieux.

On nous a dit, il est vrai, que les choses politiques n'ont pas de rapport avec la religion ; que la politique souillerait la religion par son contact. Nos pères pensaient autrement. Ils n'entreprenaient aucune action importante sans invoquer l'aide du ciel pour son accomplissement. Ils connaissaient tout ce que la guerre a d'horrible, et pourtant ils étaient si loin de la considérer comme incompatible avec la religion qu'ils consacraient leurs bannières et leurs armes, et que les guerres religieuses étaient conduites par des ordres religieux. C'est ainsi qu'ils chassèrent les infidèles des champs sacrés de la Palestine. C'est ainsi qu'ils ont expulsés les Maures de l'Espagne. C'est ainsi qu'ils ont défendu l'Europe contre les Turcs.

L'origine et la fondation de notre association auront donc un caractère religieux. Nous aussi nous avons des infidèles à chasser de notre Jérusalem, des Maures à expulser de notre Espagne, notre Europe à défendre contre des Turcs insensés, et, comme la sainte Hermandad, assez de voleurs et de malfaiteurs à pourchasser et à punir. (Grands applaudissements.) Il y a tout lieu d'espérer dans le succès. Si nos griefs n'étaient que politiques, nous n'aurions pas tant d'assurance. L'orgueil, la vanité, l'ambition, la prétention personnelle, pourraient avoir une large part de nos intentions et de nos desseins. Mais il est impossible qu'aucun sentiment semblable puisse se mêler à notre entreprise actuelle. Nous nous occupons des droits des autres, et ce sont des droits religieux ; notre cause est parfaitement désintéressée. Nous réclamons les droits du pauvre, de l'affligé, de la veuve, de l'orphelin et du vieillard. C'est pour eux que nous agissons. C'est pour eux que nous voulons les droits religieux qui leur sont dus, et tout ce que nous voulons pour nous, c'est de mériter par nos travaux la bénédiction du ciel. A ces pauvres créatures si riches en bénédictions, le maître tout-puissant de l'univers présente, comme à tous les hommes, deux voies opposées : d'un côté, le vice et ses attraits; de l'autre, la vertu et ses difficultés; la voie large et la voie étroite, l'enfer et le ciel, les peines éternelles et la félicité éternelle. Il leur offre le choix, et en même temps, comme une marque signalée de sa grâce spéciale, il les place dans le sein de l'Eglise. Il leur prodigue les sacrements. Il les fait aussi bien que nous membres du même corps mystique, et leur donne toute la réunion des fidèles pour amis et protecteurs. Le ciel leur semble assuré, et au moment où ils y atteignent, voyez, un législateur inhumain surgit pour s'opposer à ces desseins de la grâce et ruiner ces défenses laborieusement établies. Il proclame hautement que ces serviteurs prédestinés de Dieu, ces pauvres, ces enfants sans défense auront l'enfer pour partage. Par un acte du Parlement, il les arrache à l'Eglise leur mère, et les plonge dans un abîme sans fond [1]. (Grands applaudissements.) Comment peut-on croire douteux le succès de nos tentatives sincères de détruire ces desseins diaboliques? (Applaudissements prolongés.)

Dans un tel état de cause, le ciel combat pour nous. Le Christ lui-même, notre adorable Rédempteur, abaisse vers nous avec bonté la main de son Père, et nous dit de prendre courage. L'armée des anges se ligue en notre faveur. Pour nous, comme un nuage d'encens vers l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu, montent les prières des saints et des apôtres. Le glorieux saint Thomas, se rappelant l'Eglise

[1] Allusion au refus de comprendre les catholiques dans la distribution des fonds votés pour l'instruction primaire.

pour l'indépendance de laquelle il remporta la couronne resplendissante du martyre, nous sourit et nous accorde sa protection. Et s'il nous faut encore un autre secours, à qui pourions-nous recourir plus sûrement qu'à celle que nous invoquons dans tous nos besoins, à celle qui est la Mère de miséricorde et le secours des chrétiens, dont les souvenirs de l'Eglise dans tous les âges, les vies des saints innombrables, les temples magnifiques élevés en son honneur, les fêtes dont le retour est salué en tous pays par la joie et l'allégresse, se réunissent pour témoigner que, quand les fidèles serviteurs du Christ sont atteints par l'oppression ou gémissent dans la souffrance, elle descend du ciel pleine de grâces à leur secours, et les relève de leur cruelle détresse. (Grands applaudissements.) Sous cette protection auguste et puissante, si nous travaillons dignement, *nous ne pouvons succomber.* (Applaudissements.)

Messieurs, l'oppression dont souffrent les catholiques, quoique pesante pour eux comme citoyens et comme sujets, étant plus particulièrement douloureuse en raison de la dégradation spirituelle qu'elle impose à tant de milliers d'âmes, et quoiqu'il soit juste et utile d'y chercher remède par des moyens humains, cependant nos espérances de succès étant fondées sur la bénédiction de Dieu et l'aide des saints, je propose la résolution suivante : Le *meeting* accueille avec empressement la proposition qui lui est faite de fonder une association générale pour Londres et ses environs, sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des chrétiens et celui de saint Thomas de Cantorbéry. (M. Lucas se rasseoit au milieu des plus vifs applaudissements.)

---

## CRISE MINISTÉRIELLE EN BELGIQUE. — LE CONGRÈS LIBÉRAL. — LES ÉLECTIONS DU 8 JUIN.

La crise ministérielle est suspendue en Belgique. Les élections importantes qui ont eu lieu pour le renouvellement par moitié de la Chambre des Représentants et du Sénat ont gravement modifié dans sa composition la première de ces assemblées. On ne sait encore ni quand ni comment se formera la nouvelle majorité ; l'ancienne n'existe plus.

Le vieil adage disait : *Le mort saisit le vif.* On dit que le cabinet de M. de Theux est tué; à la bonne heure. Mais qui est le vif? Voilà la question difficile à résoudre. Il paraît que tout le monde, plus ou moins, reconnaît la nécessité de prendre du temps pour y répondre.

Le Roi, dont la santé avait excité des alarmes peut-être exagérées, est allé se reposer en Angleterre, déclarant qu'il aviserait à son retour. Depuis qu'il est revenu, les choses n'avancent pas beaucoup plus.

A peine sortie de l'exaltation que produit la victoire, l'Opposition confédérée commence à s'apercevoir, ce semble, des embarras qu'un succès tel que le sien entraîne à sa suite. La succession dont elle se porte depuis si longtemps l'héritière est ouverte ; elle ne se presse pas de recueillir son bien, et elle laisse ceux qu'elle prétend avoir enterrés à jamais pour gardiens des scellés. Elle n'est même pas très-pressée qu'on les lève.

De leur côté, les Ministres continuent à expédier les affaires, qui vont leur train ; mais ils ne se dissimulent pas que s'ils ont encore les portefeuilles, le gouvernement n'est plus entre leurs mains. Le pays, au lieu de s'inquiéter, montre un calme exemplaire.

En un mot, le *provisoire* est admis universellement. Et il faut bien avouer que cette situation, qui paraît tellement étrange, est un hommage vraiment merveilleux, quoiqu'en quelque sorte posthume, à la politique de sage progrès et de ferme modération qui se retire.

Quoi qu'il en soit, le prétendu Libéralisme triomphe. Nos voisins ne regardent pas évidemment son avénement comme un avantage auquel ils aient beaucoup à gagner. Puissent-ils, du moins, n'y pas trop perdre ! C'est, nous le déclarons très-sincèrement, notre vœu le plus vif; nous dirons avec la même franchise que c'est un peu notre espoir.

Voici pourquoi. On nous rendra cette justice, que nos lecteurs n'ont pas dû être étonnés à l'excès de l'événement fâcheux dont nous leur avons annoncé la nouvelle il y a quinze jours. Nous n'avons jamais présenté la défaite de nos frères comme une éventualité impossible ; bien loin de là. Nous avons toujours répété ce que nous pensons aujourd'hui comme auparavant. C'était une chance à prévoir ; elle ne saurait exciter la surprise ; et l'effroi, pas davantage.

Nous ne savons si, de l'autre côté de la frontière, les vaincus ne trouveront pas que nous prenons bien philosophiquement notre parti du coup qui les atteint. Ils ne croiront pas pourtant que notre espèce de dureté à leur égard, et notre défaut de compassion pour les regrets et les craintes qu'ils doivent naturellement éprouver, viennent de notre part d'une coupable indifférence. Si nous nous sommes consolés d'avance de leur revers actuel, notre quiétude a eu, elle a encore pour principe un sentiment tout contraire ; c'est une suite de la confiance persistante que nous avons en eux, corroborée de l'effet qu'ont produit sur nous leurs adversaires, toutes les fois que ceux-ci se sont montrés au public, et notamment encore à leur dernier congrès.

Certes si le prétendu libéralisme n'a pas dû le résultat des récentes élections à une impulsion très-ancienne, et dont les déplorables effets ne sauraient disparaître en un jour ni en un an, au moins, parmi les

causes actuelles et occasionnelles de son éphémère prépondérance, ne faut-il point placer la fameuse réunion du 28 mars. Cette réunion a certainement entravé, elle aurait arrêté le mouvement ascensionnel du faux *libéralisme*, si elle avait eu le temps de produire tout entier son effet répulsif.

Qu'il nous soit permis de dire quelques mots de ce fameux congrès. Ses auteurs en ont enseveli l'histoire dans un profond silence. Nous avons eu le tort, nous et nos amis, de le laisser se réfugier trop tôt dans le commode refuge de l'oubli. Il faut bien pourtant, pour comprendre la suite des complications qui se préparent, savoir ce que fut, entre la lutte parlementaire alors épuisée et la lutte électorale vraiment imminente, je ne dirai pas cet épisode, mais cet intermède.

Nous avons souvent analysé dans ses éléments disparates, hétérogènes, contradictoires, cette confédération de mécontents qui s'appelle en Belgique le libéralisme, et qui n'a qu'une haine commune, celle de l'Eglise, et un amour commun, celui du pouvoir. Le libéralisme s'est pourtant encore présenté au dernier combat dans un ordre presque parfait; il a mis en ligne sous le même drapeau tous ces partis, doctrinaires ou parlementaires, réformistes et orangistes, réactionnaires ou révolutionnaires, qui ne se donnent la main contre le pouvoir que parce qu'ils ne l'ont pas encore à leur disposition pour se détruire et se dévorer les uns les autres. Personne ne doutait que la lutte électorale ne donnât encore cette fois le scandale d'un tel assemblage; mais le pays pouvait jusqu'à un certain point se faire illusion sur la nature de l'amalgame qui résulte de cette coalition, et sur les germes de divisions et de mort que recèle un corps de cette espèce. Il était très-important, dût-il, malgré tout, tolérer ce spectacle et s'en rendre pour un temps le complice par son indulgence, que ses yeux en fussent, pour ainsi dire, brûlés et qu'il se gravât dans sa mémoire.

Il est averti maintenant, et tôt ou tard le jour du repentir et de la réparation viendra.

Au congrès libéral, l'opposition n'a donc pas caché ses plaies et ses misères intestines. Une partie de ses associations provinciales ont protesté contre les autres par leur abstention ou par les réserves imposées à leurs délégués. Ainsi les délégations de Bruges et de Gand ont manqué à l'appel; celle d'Anvers est arrivée les mains liées par ses commettants; une seule association de Liége a paru. M. Defacqz, le président, a recommandé la conciliation aux présents. Il a tout à fait échoué dans sa tâche. On s'est disputé sur les formes de la convocation, sur l'opportunité de la réunion, sur la présidence et la direction de l'assemblée, sur tous les sujets du programme. Il y a eu deux, trois, quatre partis; et

tous sont sortis d'une séance aigre et écourtée avec plus de rancune et de jalousie qu'ils n'en avaient apporté.

Tous ont senti que l'effet moral du congrès n'était pas à l'honneur de la cause générale.

Quant à ses effets positifs, deux propositions principales étaient à l'ordre du jour. L'une et l'autre n'ont pu aboutir qu'à un avortement.

La première se rattachait au plan hiérarchique conçu par la Société de *l'Alliance* pour se rattacher toutes les associations de provinces. *L'Alliance* voulait achever leur embrigadement; mais la pensée et le but du projet de M. Bartels étaient trop clairs. Ce projet a été repoussé.

La seconde proposition était celle de fonder une *rente de cinquante centimes* par tête libérale. Cette rente aurait formé une caisse ; avec cette caisse, *l'Alliance* aurait bien mieux fait la guerre puisqu'elle aurait eu ce qui en fait le nerf. L'assemblée trouva l'idée bonne en elle-même. Elle n'aurait pas mieux demandé que d'avoir un trésor à sa disposition. Mais qui tiendra les cordons de la bourse? Cette arrière-pensée a séparé les votants en deux camps presque égaux. A quelques voix de majorité toutefois, la rente a été adoptée. Grand triomphe pour *l'Alliance!* La rente a-t-elle été payée depuis? On ne l'a pas dit. Nous en doutons.

Les faux libéraux ont donc pris soin, à la veille même de leur victoire, de donner la mesure de la valeur gouvernementale des hommes d'Etat, de la cohésion morale des idées, des sentiments, et de l'attachement mutuel des personnes dans leur propre parti. On voit combien le ministère a eu raison de leur laisser exercer le droit dont ils usaient dans sa plus large extension. S'il avait prohibé le congrès libéral, comme on lui en a calomnieusement prêté l'intention, c'est lui qui eût constitué, par cette irréparable faute, l'unité de ses adversaires. Il leur aurait fourni un terrain commun d'attaques et de récriminations et un drapeau légitime, celui de la constitution méconnue. M. de Theux a été mieux inspiré, et il a éprouvé une fois de plus qu'en politique comme en toutes choses l'honnêteté la plus scrupuleuse est après tout la plus sûre des habiletés.

C'est le plus grand service que M. de Theux ait rendu aux catholiques belges. Il a sauvé par là leurs chances à venir en leur consacrant l'intégral dépôt de leurs titres à la confiance publique. On peut aussi et on doit rapporter à cette noble et loyale conduite les compensations partielles et plus encore les tendances générales qu'il ne faut pas oublier dans l'impartial tableau de la situation.

Ainsi, sans doute, tous les yeux ne se sont pas ouverts sur-le-champ. Tout retour vers le droit et la justice est lent. Tandis que le travail nou-

veau ne s'est montré que sur certain points du royaume, l'empire des passions est resté le plus fort.

Sur 60 représentants nouveaux, l'opposition en revendique 36 contre 24. Elle a dominé toutes les répugnances, toutes les animosités, toutes les divisions. Ainsi, à Bruxelles, l'union s'est faite par la démission la plus humble de l'*Association libérale.* A Liége, les deux sociétés rivales, sauf un petit nombre de récalcitrants, seuls fidèles à leurs principes, se sont fondues pour prévenir un danger qui leur a paru très-grave.

On est parvenu à ce prix à retarder jusqu'après le combat contre le pouvoir, que les factions voulaient détruire, leurs querelles intestines qui restent à vider sur le champ de bataille conquis par leurs efforts combinés. Mais ces efforts eux-mêmes n'ont-ils pas échoué aussi, et de la façon la plus significative, là même où jadis leur triomphe paraissait le plus contestable ? Citons seulement les élections de Tongres, de Charleroy, d'Anvers. A Anvers surtout, la nomination de M. Cogels, éliminé en 1845, est la preuve éclatante de la réaction qui s'opère contre l'esprit exclusif et arbitraire des clubs de l'opposition.

Cette nomination et celle de M. Dechamps ont encore été la récompense immédiate de cette réforme parlementaire que M. de Theux a spontanément embrassée et accomplie avec autant de fermeté que de justice. En obéissant au vœu et à l'esprit de la constitution, il a reconquis deux siéges, repris deux postes importants sur les anciennes invasions de l'opposition. Il a trouvé ainsi le prix mérité d'un acte qui honorera longtemps après sa chute le cabinet dont il est le chef.

Nous ne redirons pas maintenant les manœuvres, les intrigues, les procédés inqualifiables qui restent à la charge des vainqueurs. Nous détournons les yeux des faits d'une nature odieuse, des outrages adressés aux dévouements les plus éprouvés, des calomnies personnelles, des insinuations et parfois des accusations ouvertes contre la majorité et le pouvoir, coupables, disait-on, de la misère des Flandres, de la cherté des vivres et de la famine. Nous nous bornerons à une seule remarque qui a un autre caractère : c'est que presque partout la confédération soi-disant nationale et libérale n'a dû sa supériorité, n'a remporté ses avantages les plus éclatants et les plus décisifs, que grâce à l'intervention en masse de l'ancien parti hollandais et à la résurrection de l'orangisme qui commence à relever la tête.

L'issue future de la crise est toujours douteuse. Peut-être essaiera-t-on de revenir maintenant aux *ministères mixtes.* Les chances sont plutôt, et nous n'en sommes pas fâchés, pour un ministère de la couleur de M. Rogier. On ne saurait toutefois répondre que cet homme d'Etat réussisse facilement à constituer un cabinet.

Mais qui dira que l'avénement de M. Rogier, dans de telles circonstances, entouré de semblables alliés, tiré de deux côtés à la fois par les absolutistes et les anarchistes, en présence d'un pays profondément dévoué à la religion, à la liberté, à l'ordre, ouvre au parti qu'il représente une ère fort longue de prospérités et de gloire ? Non, évidemment. Nous en revenons toujours à l'alternative de laquelle les doctrinaires ne sauraient sortir : ou ils tomberont de leur propre poids sur les étais qui les ont soutenus dans l'opposition, mais qui ne sont pas compatibles avec la durée et la marche d'un pouvoir quelconque en Belgique ; ou bien ils tenteront de se rapprocher de l'ancienne majorité, compacte encore au Sénat, transformée dans l'autre Chambre en une minorité puissante par le nombre, et plus puissante par son homogénéité, comparée surtout à la contradiction des fractions opposées, dont la réunion l'emporte à peine de quelques voix sur elle. Et alors les catholiques, déchargés de la responsabilité des affaires, changeraient certainement de rôle pourvu qu'ils redoublassent de zèle et de courage ; au lieu de faire des concessions, ils en obtiendraient.

Cela dépend d'eux.

Ils ont fait leurs preuves dans la difficile épreuve du gouvernement ; après avoir fermement défendu l'ordre, il leur appartient maintenant de sauvegarder la liberté. L'un de ces services serait incomplet sans l'autre.

---

## CORRESPONDANCE D'ALLEMAGNE.

Allemagne, juillet.

Il y a bien longtemps que je ne vous ai donné de mes nouvelles ; mais tout l'intérêt public était presque partout en Allemagne absorbé par la Diète de Prusse, qui d'ailleurs s'est présentée dans un jour tellement vague et incertain, qu'il nous a paru très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'émettre une opinion positive sur son but, sur ses tendances. Maintenant que la première et mémorable session de l'assemblée des Etats est terminée, il est devenu plus facile de se rendre compte des diverses impressions et de se former un jugement à ce sujet.

Considérée d'un point de vue général, la Diète prussienne pourrait être comparée à ces pièces de théâtre dans lesquelles l'abondance des réflexions et des paroles empêche le spectateur de rien comprendre à l'action. En effet, dans cette assemblée, ce sont des paroles et non des faits qui ont joué le rôle le plus saillant. Il est vrai de dire, d'un autre côté, que cette même partie oratoire a produit une impression extraordinaire dans tous les pays de l'Allemagne. On ne s'était guère attendu à trouver de si

hautes capacités parlementaires, surtout dans un pays où jusqu'alors la nation n'avait en rien participé au gouvernement. C'était la première victoire parlementaire, riche d'avenir : tout le monde et le gouvernement prussien lui-même doivent penser que le talent et l'intelligence se sont manifestés d'une manière trop brillante dans les Etats, pour qu'il ne leur soit pas dévolu dès à présent une part du gouvernement, la part de l'intelligence. Peut-être leur tombera-t-il plus encore en partage, à moins que le gouvernement ne songe à temps à suppléer à son infériorité politique manifeste, en appelant au service de la couronne les talents parlementaires qui se sont signalés pendant les débats. En recourant à un pareil moyen, le gouvernement rendrait, il est vrai, un hommage involontaire aux tendances constitutionnelles tant redoutées, et pour cette raison peut-être il sera difficile d'amener le roi à une démarche qui ne lui apparaîtra que comme une concession nouvelle. Du reste, la marche des débats de la Diète n'avait pas laissé que d'inspirer en haut lieu un certain déplaisir.

En comparant, en effet, le *discours de clôture assez froid* du commissaire royal au *discours sonore et chaleureux* du roi, on ne saurait s'empêcher de croire que le gouvernement s'est vu trompé dans les espérances qu'il avait conçues au sujet de l'efficacité d'une assemblée des États. Cependant on dit que les nuages qui rembrunissaient le front du maître royal se sont vite dissipés, et que des sentiments plus bienveillants et plus généreux n'ont pas tardé à y succéder. Le roi comprend que les manifestations d'opposition qui ont éclaté au sein de l'assemblée ne sont que l'expression d'une diversité de vues, mais non de sentiments déloyaux. Les hommes les plus marquants de la fougueuse opposition n'avaient-ils pas renchéri sur les ministériels les plus serviles en fait de protestations d'amour, de confiance et de dévouement au roi et à sa maison ? Ces assurances du reste ont été plus que des phrases : elles ont pour source une certaine sentimentalité politique particulière aux Prussiens, et elles ont dû trouver un écho dans le cœur blessé du roi, dont sans doute elles sont parvenues à soulager les douleurs, sinon à les guérir. D'autre part, les hommages n'ont pas manqué au vieux « prussianisme » incarné, aux partisans des idées prussiennes exclusives. On s'est senti d'autant plus grand comme peuple que pour mesure de sa grandeur on a pris la ligne la plus longue du territoire ; on a parlé d'un protectorat à exercer sur l'Allemagne en face de la Russie et de la France. On a fait entendre assez clairement que la même Prusse qui dans l'espace de trois cents ans avait pu prendre un développement si considérable, pouvait dans l'avenir s'agrandir bien autrement encore ; enfin que l'opposition pour son propre compte, serait certainement la dernière à renoncer à l'exécution d'une

pareille œuvre. L'oreille du meilleur souverain ne saurait être fermée à de semblables accents, à ces voix de sirènes. Le même roi si consciencieux qui avait fait le vœu : « de laisser intact à son successeur les droits de la couronne, » pourrait très-bien apaiser sa conscience, *en accordant à son peuple plus de liberté au dedans, afin qu'il l'aidât à acquérir plus de pouvoir au dehors.* Ce que la couronne perdrait d'un côté, elle le gagnerait ainsi doublement de l'autre. Et c'est là la source des craintes qu'inspirent les tendances constitutionnelles prussiennes aux partisans de la division politique actuelle de l'Allemagne. L'Autriche montre, en apparence, une grande tranquillité et une extrême indifférence ; mais, en réalité, elle ne reste pas inactive.

Jamais le prince de Metternich n'a entretenu des rapports aussi fréquents avec les autres puissances allemandes, et les cours ultra-conservatrices de Hanovre et de Hesse-Cassel principalement doivent être regardées comme les points d'appui de la politique autrichienne en Allemagne. Quant à la Bavière, des motifs tout personnels ont fait abandonner à son roi son ancienne politique. *Il est donc possible que, pour contrebalancer la domination prussienne fondée sur une politique libérale, il se forme au nord de l'Allemagne une ligne conservatrice sous la protection de l'Autriche.* En ravivant ainsi l'ancienne discorde allemande, et peut-être même en mettant en question l'existence ultérieure de la Confédération germanique, on réaliserait les craintes des hommes politiques, *qui ne croient pas beaucoup de chance à la régénération de l'Allemagne sans ses anciens empereurs.*

J'ai encore une nouvelle à vous communiquer. Les propositions prussiennes relatives à l'abolition de la censure et à la publication d'une loi rigoureuse sur la presse ont été rejetées à peu près par toutes les cours allemandes, quoique pour des motifs divers. Les objections faites par l'Autriche aux arguments prussiens se résument ainsi : la législation en vigueur jusqu'à présent n'a été nullement insuffisante pour combattre les empiétements de la presse ; la censure aurait suffi si l'on avait su l'appliquer fermement. L'Autriche enfin se déclare disposée à consentir à une révision des lois actuelles en vigueur, pourvu que la Confédération germanique elle-même délibère sur la nouvelle loi de la presse et la promulgue. Elle met toutefois la condition que la censure soit maintenue, et que la Confédération soit autorisée *à intervenir contre les gouvernements qui ne se conformeraient pas rigoureusement à la nouvelle loi, et à les forcer de remplir leur devoir.* Les Etats du midi de l'Allemagne ont refusé d'accéder au projet prussien, par la raison que les règlements qu'il contient, notamment la demande de si énormes cautionnements, ruineraient leur commerce de librairie et

leur presse. Les Etats du nord de l'Allemagne se sont, à peu d'exceptions près, rangés de l'avis de l'Autriche. Les cours s'étant déjà prononcées sur le projet prussien, il n'en sera probablement plus question à la Diète de Francfort. Quant à la presse allemande, elle n'y a rien perdu ; car la liberté dont la Prusse a voulu la gratifier aurait été un plus grand esclavage que celle dont elle a joui jusqu'à présent. En un mot, ç'aurait été une œuvre à double entente : le gouvernement prussien s'efforçait de rendre les princes favorables à son projet en cherchant à leur persuader qu'il avait pour but de les défendre contre les attaques de la presse ; Il voulait, d'autre part, en abolissant la censure, se donner un air de libéralisme aux yeux de la nation.

---

## LES GERMAINS AVANT LE CHRISTIANISME.

*Recherches sur les origines, les traditions, les institutions des peuples germaniques, et sur leur établissement dans l'empire romain;* par A.-F. Ozanam, professeur à la Faculté des Lettres de Paris [1].

En attendant que *le Correspondant* rende un compte détaillé de cet ouvrage, nous nous empressons d'en annoncer la publication. Nos lecteurs y reconnaîtront plusieurs fragments qui ont déjà paru dans ce recueil. Toutefois ces fragments ont été considérablement remaniés, développés, avant d'entrer dans le travail complet que nous annonçons. Plus de la moitié est absolument neuve, particulièrement tout ce qui touche à l'établissement des peuples germaniques dans l'empire romain. C'est là que l'auteur a porté des lumières nouvelles sur la grande révolution par laquelle la Providence préparait le monde au Christianisme.

La publication d'un nouveau livre de M. Ozanam est une excellente nouvelle. Elle intéresse les amis de la science, elle touche les nombreux amis de l'auteur. M. Ozanam nous revient de l'Italie avec une santé parfaitement rétablie. Les étudiants catholiques le retrouveront bientôt à la Sorbonne, et *le Correspondant* s'enrichira de nouveau de ses excellents travaux.

[1] 1 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, éditeur, rue du Vieux-Colombier, 29.

*L'un des Gérants,* Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ et C^e^,
Rue de Seine, 32.

# LES JÉSUITES EN ITALIE.

(Premier article.)

---

*Clément XIV et les Jésuites,* par CRÉTINEAU-JOLY [1].

Opere di Vincenzo GIOBERTI. — *Il Gesuita moderno* [2].

Depuis que le Catholicisme a paru s'animer d'une vie nouvelle, ce n'est pas toujours vers le même point du monde chrétien que l'attention et l'intérêt se sont portés. Naguère encore, plongés nous-mêmes dans une torpeur funeste, nous admirions les héroïques efforts d'O'Connell pour la régénération de l'Irlande catholique et les combats rendus par Mgr Droste de Vischering pour la liberté de l'Eglise en Allemagne. Plus tard, nous avons paru nous souvenir des devoirs qu'impose la conscience chrétienne, et si imparfaite qu'ait été notre manifestation, quelque mauvais accueil qu'elle ait reçu, nous devons du moins au privilége attaché à tout ce qui se fait en France d'avoir contribué à développer le mouvement dans d'autres contrées. Mais à peine avons-nous laissé échapper, faute d'union et de persévérance, le sceptre de l'action, qu'un spectacle bien autrement imposant se manifeste aux regards. Aujourd'hui, tout l'intérêt est à Rome. Amis et ennemis s'accordent pour saluer dans Pie IX le plus noble prince qui soit en ce moment assis sur aucun trône du monde; et comme il appartient à la vertu d'exciter partout des résistances proportionnées au péril dont elle menace l'empire du mal, tous les esprits attendent avec une émotion profonde les pé-

[1] Paris, Mellier frères, 1847. In-8°.

[2] Losanna, Bonamici, 1846. 5 vol. in-8°.

ripéties du drame dont l'année qui vient de s'écouler a fait dans Rome la majestueuse exposition.

Nous n'avons pas besoin de dire de quelle importance sont pour nous les moindres détails de l'histoire contemporaine dans la capitale du monde chrétien. Il semble qu'on ait mis l'Eglise au défi d'établir un bon gouvernement temporel, et la présence au timon des affaires d'un pape auquel ne paraît manquer aucune des prérogatives de l'intelligence politique semble un nouveau défi jeté à l'Eglise, comme incapable, sans se nuire à elle-même, d'accepter de larges réformes dans la constitution de l'Etat romain. Ce n'est pas tout : comme tout le monde catholique est intéressé à la parfaite indépendance spirituelle du successeur de saint Pierre, il résulte de cette considération comme un droit moral d'intervention pour tous les fidèles dans les détails du gouvernement intérieur de Rome. Il ne faudrait pas, par exemple, que la prépondérance de l'élément laïque allât jusqu'à la tyrannie, et qu'il pût sortir un jour d'une assemblée politique de l'Italie centrale quelque injonction qui gênât le vicaire de Jésus-Christ dans le gouvernement même de l'Eglise : une telle innovation n'aurait guère moins d'inconvénients que n'en présentaient dans le dernier siècle les envahissements continuels de la diplomatie ; et pour avoir changé de forme, la servitude de l'Eglise n'en serait pas moins funeste et odieuse.

Nos devoirs, sous ce rapport, sont donc devenus bien sérieux envers les personnes qui nous lisent et envers l'opinion à la défense de laquelle nous avons consacré nos efforts. L'appréciation immédiate des événements, à mesure que le récit nous en arrive, offre de grandes difficultés, et ce n'est pas sans crainte que nous accomplissons cette partie de notre tâche. Mais en même temps nous pouvons nous replier sur nous-mêmes et interroger les causes du spectacle changeant qui se développe à nos regards. Il est des symptômes qui doivent nous éclairer sur les intérêts et les passions engagés dans cette grande lutte à la fois religieuse et politique, et les ouvrages qui paraissent avec la prétention de diriger l'opinion publique dans un sens ou dans un autre sont au premier rang de ces symptômes.

Le lecteur aura déjà deviné notre intention : ce n'est pas sans de mûres réflexions et sans une résolution bien arrêtée que nous avons inscrit en tête de cet article le nom de M. Crétineau-Joly et celui de M. Gioberti. Le premier de ces écrivains avait honorablement oc-

cupé depuis plusieurs années l'attention publique : au plus fort de la querelle des Jésuites, il lança une *Histoire* de cette illustre Compagnie qui répondait trop bien au sentiment catholique dans notre pays pour ne pas être lue avec avidité. L'auteur avait d'ailleurs obtenu des communications précieuses, et son livre, enrichi de documents inédits du premier ordre, écrit d'ailleurs avec un mouvement de narration qui n'est ni sans mérite ni sans charme, n'est point généralement resté au-dessous des éloges qu'un de nos collaborateurs lui a décernés lors de la publication des premiers volumes.

Cependant quelque succès qu'ait recueilli jusqu'ici l'auteur de la *Vendée militaire* et de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus,* il s'en faut que sa position littéraire en France puisse être comparée à celle que M. Gioberti a conquise en Italie. Dans un précédent article nous avons enregistré le nom de ce philosophe publiciste parmi ceux des écrivains qui ont préparé le mouvement actuel de la Péninsule. Tandis que d'une main l'auteur réfutait vigoureusement l'éclectisme de M. Cousin, et s'élevait, dit-on, à une grande élévation philosophique, de l'autre on le voyait établir avec éloquence les titres de la supériorité morale et intellectuelle des Italiens. Le livre du *Primato,* dont l'effet se borna d'abord à l'Italie, y fut accueilli avec une grande faveur; les esprits religieux surent principalement gré à M. Gioberti d'avoir, à la suite de M. Manzoni, montré à ses compatriotes le tort qu'ils se faisaient à eux-mêmes en méconnaissant dans le Catholicisme leur plus grande gloire nationale et la source première de l'influence qu'ils peuvent encore exercer sur le reste du monde.

On ne s'aperçut pas d'ailleurs de l'extension dangereuse et déjà peu catholique qu'il donnait à cette idée, ou plutôt, si quelques personnes s'en aperçurent, leur voix fut étouffée sous le bruit de l'applaudissement universel. Cette discordance, si faible qu'elle fût, n'en blessa pas moins vivement l'amour-propre irascible de M. Gioberti, et les *Prolégomènes* joints à la seconde édition du *Primato* eurent principalement pour objet d'accabler les contradicteurs que ce livre avaient rencontrés. Dans le *Primato,* les Jésuites participaient aux louanges accordées aux merveilleux travaux de l'Eglise catholique ; dans les *Prolégomènes,* au contraire, M. Gioberti se déchaîne contre l'illustre Compagnie avec une violence digne des saturnales du XVIII^e^ siècle ; dès lors M. Gioberti se montrait l'implacable ennemi

de ceux qui ne consentaient pas à se faire catholiques à sa manière.

En peu de temps les Jésuites se sont donc fait de sérieuses affaires avec M. Gioberti d'abord — et ensuite avec M. Crétineau-Joly.

Quant à ce dernier, quoi qu'il dise ou prétende désormais, je ne crains pas de le ranger parmi les adversaires des Jésuites. Ce n'est pas plus un *dangereux ami* que l'auteur du *Gesuita moderno* n'est un *sage ennemi*. M. Crétineau-Joly nous le dit lui-même avec une espèce d'emphase, *Clément XIV et les Jésuites* ont paru contre le vœu formel de la Société de Jésus. « Le général de cette compagnie joi« gnait ses instances à celles de quelques cardinaux » qui en considéraient la publication comme inopportune et dangereuse. « Au nom « de son ordre et de l'honneur du Saint-Siége, *il me suppliait pres« que les larmes aux yeux* de renoncer à la publication de cette his« toire. » Quand on songe que le précédent ouvrage de M. Crétineau-Joly, l'*Histoire* même *de la Compagnie de Jésus* avait paru avec l'approbation, sinon expresse, du moins implicite, de l'ordre dont cette histoire contenait la défense, et que l'auteur s'y autorisait des documents que les chefs de la Société lui avaient confiés, on a peine, il faut en convenir, à comprendre comment il ne s'est pas aperçu qu'il était lié par ces confidences mêmes, et qu'il exposait gravement ceux qui les lui avaient faites, en se dégageant d'une manière aussi leste des conseils que le général de l'ordre voulait bien lui donner relativement à une publication dont le sujet formait déjà un des principaux chapitres de la première.

Il va sans dire que, dans l'opinion vulgaire, tout ce que font ou permettent les Jésuites doit être toujours le résultat des combinaisons les plus artificieuses et les plus savantes : aussi ne nous étonnerons-nous pas quand nous verrons, dans le *Jésuite moderne*, M. Crétineau-Joly établi comme l'historiographe officiel de la Compagnie de Jésus.

« Autrefois, quand les Jésuites voulaient bâcler quelque pamphlet « (*abborracciare qualche diceria*) pour leur propre défense, afin d'être « au moins les derniers à se taire et se donner l'air d'avoir raison, « ils étaient forcés de fouiller dans beaucoup d'écrits différents, ce « qui, sans parler de la fatigue et de l'ennui, ne leur réussissait pas « toujours, parce qu'ils trouvaient dans les livres le contraire de ce « dont ils avaient besoin. Pour remédier à ces inconvénients, les gros « bonnets de l'ordre (*i barbassori dell' Ordine*) conçurent une idée

« magnifique : ce fut de se procurer un historien tout exprès qui fît « leur affaire et qui pourvût à toutes les occurrences. Et qui pourrait « équitablement les en blâmer? Si l'on avait autrefois dans plusieurs « cours de l'Europe l'annaliste de la couronne, qui était chargé d'ac-« commoder l'histoire au bon plaisir de ses patrons ; si dans quelques « pays, comme, par exemple, dans la Rome primitive et à la Chine, « l'office de compilateur des annales et d'historiographe était une « charge publique : pourquoi serait-il interdit aux Jésuites d'avoir « aussi leur historien officiel (*storico cesareo*) ? Je ne serais pas étonné « qu'avec le temps il ne leur fallût encore leur *poëte palatin* pour « chanter les lauriers pacifiques de la Compagnie, mettant, par exem-« ple, en ariettes et en madrigaux, et célébrant avec la lyre d'Apos-« tolo Zeno et de Métastase, les prouesses héroïques de Lucerne. « Mais en attendant que la Calliope et l'Erato des Jésuites viennent « réjouir le monde, nous possédons au moins leur Clio. C'est cette « dernière muse qui a inspiré dernièrement à M. Crétineau-Joly la « pensée de rédiger en six volumes une histoire où les bons Pères « pussent puiser tout ce qui est nécessaire à leur défense en s'épar-« gnant la peine de feuilleter un grand nombre d'ouvrages. Tel est *le* « *maître et l'auteur* de prédilection non-seulement du P. Curci, mais « encore du P. Pellico et de tous ceux qui ont entrepris de me réfu-« ter. C'est à lui qu'ils ont recours à tout bout de champ, sans se « soucier de chercher d'autres témoins ou d'autres preuvres. A leurs « yeux, M. Crétineau-Joly est un juge non-seulement sans appel, mais « encore infaillible plus que le Pape lui-même : d'où il suit qu'on doit « ajouter foi à ses paroles, même quand il affirme que les souverains « Pontifes ont commis quelque grosse bévue (*che i sommi Pontefici* « *scappucciarono*). (T. I, *Introd.*, p. 248.) » Cette citation n'a pas seulement pour objet de donner au lecteur un avant-goût de la modération exemplaire et de la légèreté vraiment joviale que M. Gioberti a déployées dans son nouvel ouvrage. Nous insistons principalement sur ce qu'on ne peut contester à ce philosophe, savoir : que M. Crétineau-Joly avait reçu de la Compagnie de Jésus de grandes marques de confiance, et que les écrivains de cette Société n'hésitaient pas à user de son livre comme d'une source pure et respectable. Comment donc, nous le répétons, cet auteur n'a-t-il pas compris qu'il assumait aux yeux du public une bien grave responsabilité en publiant un nouvel ouvrage sur le point le plus délicat peut-être de l'histoire de la Société, contre les supplications

mêmes de son vénérable général? Il devait bien s'attendre à ce que les personnes toujours disposées à interpréter la conduite de l'ordre des Jésuites dans le sens d'une profonde et astucieuse habileté, se hâteraient de dire que ce refus de consentement de la part du P. Roothaan n'était qu'une feinte, et que la Société favorisait sous main une publication « qui devait l'intéresser par tant et de si puissants motifs. »

Et je ne doute pas que ce ne soit déjà là le jugement de M. Gioberti.

Mais, à ce qu'il paraît, M. Crétineau-Joly n'est pas homme à se laisser arrêter par des considérations qu'il envisage sans doute comme secondaires. Il a obéi à un grand devoir de conscience; « par « ses principes, par sa position, et surtout par son caractère, » il s'élève fort au-dessus des amis timides de la Compagnie de Jésus, et de ceux qui, au lieu de publier des documents propres à sa justification, « les enfouiraient » plutôt « au fond de l'abîme. » Il se proclame lui-même « un écrivain qui aime la justice, » et, selon lui, « la « justice, c'est la seule charité permise à l'histoire. »

« La vérité sur la destruction des Jésuites était hier encore un pro- « blème insoluble; » mais, grâce à M. Crétineau-Joly, ce mystère a dû cesser. « Pendant un voyage que l'auteur vient de faire au nord et « au midi de l'Europe, voyage dont il expliquera bientôt les causes « dans un livre entièrement politique, la Providence l'a mis à même « de juger sur *pièces inédites* les trames occultes qui amenèrent la « suppression des Jésuites. Au milieu d'une foule de documents ap- « partenant à tous les âges et à tous les pays; documents qu'il évo- « quait, qu'il trouvait et qu'on s'empressait de lui offrir d'ici et de là « pour d'autres travaux ébauchés, il s'en rencontrait quelques-uns « ayant trait à la destruction de l'ordre de Jésus. Comme histo- « rien de la Compagnie, il était intéressé à approfondir ce qu'il y « avait de réel ou de faux dans les accusations et dans la défense. « Il ajourna donc les études qu'il faisait sur des points presque aussi « brûlants de l'histoire passée et contemporaine; *puis* il voulait aller « au fond du mystère qui concernait les Jésuites.

« D'investigation en investigation, continue M. Crétineau-Joly, je « glanai presque à la sueur de mon front les premières dépêches. « Le reste me vint à souhait et de tous les côtés à la fois. Des corres- « pondances *cardinalices* ou diplomatiques, des instructions royales



« ou ministérielles, des témoignages écrits, des lettres qui feraient « ouvrir les yeux aux aveugles de naissance, s'échappèrent des chan- « celleries, des archives et des portefeuilles où tout cela était enfoui « depuis un demi-siècle. Le conclave de 1769, d'où le cordelier Lau- « rent Ganganelli sortit pape, s'est déroulé devant moi avec toutes « ses péripéties. J'ai pu en compter les gloires, je dois en dire les « hontes.

« Le cardinal de Bernis, le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de « France à Rome; le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV; « don Manuel de Roda, ministre de grâce et de justice en Espagne; « le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples près le Saint-Siége, « tous ces hommes s'écrivaient chaque jour, afin de se tenir au cou- « rant de l'intrigue qu'en dehors et qu'en dedans du conclave ils « menaient en partie double. *Pas une de ces pièces n'a fait fausse « route : elles sont en ma possession depuis la première jusqu'à la « dernière.* Là se lisent, racontées heure par heure, les tentations, « les promesses, les scènes d'*embauchage cardinalice*, et enfin la « transaction occulte qui donna un chef à l'Église épouvantée de ces « scandales inouïs.

« J'avais la clef de l'élection de Ganganelli; j'eus bientôt le secret « de son pontificat...... »

Mais comment se résoudre à dévoiler ces honteux secrets? à dire « une vérité triste et pour la chaire de saint Pierre, et pour le Sacré-Collége et pour l'univers catholique»? Le général de la Compagnie de Jésus n'était pas le seul, on l'a déjà vu, qui eût perdu ses supplications auprès de M. Crétineau-Joly. « Des princes de l'Eglise, à qui « depuis longtemps il a voué une respectueuse affection, le priaient « de ne pas déchirer le voile qui cachait aux yeux du monde un pa- « reil pontificat. » Que dis-je? M. Crétineau-Joly « s'effrayait lui-même de son œuvre. »

Mais, d'un autre côté « *d'éminents personnages*, envisageant la ques- « tion sous un aspect peut-être plus hardi, l'excitaient à divulguer le « mystère d'iniquité. Ils affirmaient qu'au milieu des tempêtes qui « ont battu et qui peuvent encore battre le Siége romain, il fallait « nettement trancher les positions; car, disaient-ils, c'est l'inertie des « bons qui fait la force des méchants. Ils prétendaient que la Provi- « dence n'avait pas inutilement sauvé ces manuscrits précieux de « tant de mains ayant intérêt à les détruire, et que puisqu'elle l'en

« constituait (lui, M. Crétineau-Joly) le dépositaire, ce n'était pas « pour tenir plus longtemps la vérité sous le boisseau. Afin de l'en« courager à ne rien taire, ils s'appuyaient sur de vénérables autori« tés..... » Aussi l'auteur, « après avoir longtemps balancé entre le pour et le contre, » finit par prendre son parti. « La pensée d'acccom« plir un grand acte de justice l'emporta sur toutes les considérations. »

Tout est de ce ton affirmatif et triomphant.

On conçoit que le monde catholique se soit ému de révélations si pompeusement annoncées, même avant de les avoir lues. D'abord une correspondance adressée à *l'Ami de la Religion* commença à signaler les inconvénients des *vérités* que M. Crétineau-Joly venait de retirer de dessous le boisseau. « Cet ouvrage, disait-on dans l'estimable recueil « que nous venons de citer, tend à soulever de graves questions. Com« posé sans aucun motif d'opportunité littéraire, il ne fait qu'agiter et « mettre en mouvement des faits et des personnes que le temps sem« blait avoir ensevelis dans l'oubli. » D'autres organes de l'opinion catholique gardaient un silence prudent, et cependant on commença à s'entretenir en bien des lieux de ce terrible livre : *Clément XIV et les Jésuites*. Rome ne fut pas la dernière à chercher quelles avaient pu être les intentions de l'auteur ; et enfin, *sous les yeux de la novvelle censure*, un organe intelligent de l'opinion modérée qui règne aujourd'hui, à Rome, le *Contemporaneo*, répudia hautement l'ouvrage de M. Crétineau-Joly.

Nous aurons peut-être occasion de revenir plus tard sur l'article du *Contemporaneo*, et d'y rechercher l'expression assez juste des excellentes intentions et des déplorables préjugés qui se partagent aujourd'hui l'âme d'un grand nombre d'Italiens. Une seule circonstance nous intéresse en ce moment : le *Contemporaneo* avait cru voir dans les dernières lignes de l'ouvrage de M. Crétineau-Joly une allusion outrageante à Pie IX et au glorieux début de son pontificat. La *Démocratie pacifique* , journal peu catholique, il faut en convenir, s'empare de la déclaration du *Contemporaneo*, et rangeant M. Crétineau-Joly parmi les *ennemis du Pape :* « Nous avons, dit-elle, rougi pour « la France, quand le *Contemporaneo, journal presque officiel* de « Rome, a cité avec indignation un livre français : *Clément XIV et* « *les Jésuites*, où l'on ne se contente pas de prendre la cause des « Jésuites (*sic*) contre Ganganelli et de présenter la nomination de ce « Pape comme due à la corruption et à l'intrigue ; l'auteur dirige

« contre tous les Papes amis *de la conciliation* et du bien public cette « insinuation perfide. » Suit la péroraison du livre de M. Crétineau-Joly.

Celui-ci n'était pas homme à perdre une si belle occasion d'occuper le public de sa personne et de son livre. Aussitôt il lance une épître dont il réclame l'insertion au nom de la loi dans la *Démocratie pacifique* : « Il se peut très-bien, monsieur, que le *Con-* « *temporaneo,* qui n'est pas beaucoup plus officiel à Rome que la *Dé-* « *mocratie pacifique* à Paris, ait fait monter la rougeur au front des « phalanstériens en s'indignant contre mon pauvre livre. Moi *qui* « *connais de longue main* les écrivains du *Contemporaneo,* j'avoue « que cette indignation *de commande* m'étonne un peu moins que « vous. La vôtre peut être naturelle ; mais, permettez-moi de vous « le dire, *je ne souffre pas* qu'elle s'épanche contre moi en termes « injurieux.

« Si la *Démocratie pacifique,* avec les doctrines qu'elle prêche, « devient l'amie du Pape ; si le Pape est condamné à *n*'avoir pour « approbateurs *que* les adversaires les plus constants du Saint-Siége, « *je pourrais bien devenir son ennemi...* Mais que votre pudeur ne s'a- « larme pas si vite : Pie IX, *que j'ai l'honneur de connaître person-* « *nellement,* n'arrivera jamais au point où il conviendrait aux idées « révolutionnaires de l'amener...

« Vous flétrissez la corruption dans le présent ; pourquoi me se- « rait-il défendu de la flétrir dans le passé ? Je n'ai écrit ni contre « Clément XIV ni en faveur des Jésuites. On veut donner aux Ro- « mains la liberté de la presse, on prétend que nous l'avons en « France ; je me suis permis d'en user et de raconter la destruction « des Jésuites, telle qu'elle s'est complotée, telle qu'elle m'apparais- « sait au milieu de tous les documents *cardinalices* ou diplomatiques « *que je venais de découvrir.* La mémoire de Ganganelli reste froissée « de tant de révélations ; c'est mon seul crime. A voir la colère du « *Contemporaneo* et la vôtre, je dois m'en glorifier, et lorsque la rou- « geur ne vous montera pas aussi facilement au front pour un arti- « cle d'*un* MISÉRABLE *journal italien,* je suis convaincu que vous ne « serez pas le dernier à me féliciter d'avoir eu le courage de dire la « vérité, même quand elle devait *tomber de tout son poids sur un* « *souverain pontife et honorer les Jésuites.* »

Ce n'est pas tout : un organe respectable de nos croyances, *l'Union monarchique,* répète sans commentaires la lettre de M. Créti-

neau-Joly à la *Démocratie pacifique*, et *l'Ami de la Religion* lui-même, tout *en se croyant obligé de maintenir*, quant à l'ouvrage de M. Crétineau-Joly, *ses premières réserves et le jugement qu'il en a porté*, « admet volontiers cette réclamation de l'*historien de la Compagnie « de Jésus* contre *une accusation injuste.* »

Une chose nous étonne en tout ceci : c'est que personne ne se soit encore avisé de rechercher en quoi consistait ce terrible ouvrage de M. Crétineau-Joly.

Et en effet, cet écrivain publiait en 1845, et reproduisait en 1846, l'avant-dernier volume de son *Histoire de la Compagnie de Jésus ;* volume dans lequel la suppression des Jésuites en Portugal, en France et en Espagne, l'élection de Clément XIV et l'abolition des Jésuites par le Saint-Siége, sont racontées fort au long. En 1847, *l'historien de la Compagnie de Jésus* (nous l'avons vu se décerner lui-même ce brevet) recommence sur nouveaux frais l'histoire de la suppression, du conclave et de l'abolition. Il faut donc que de nouveaux documents, des découvertes inouïes, l'aient amené à porter de ces événements un jugement tout différent de celui qu'il venait de déposer dans une publication si récente : autrement, pourquoi recommencer? En cas pareil, le premier devoir et le soin le plus naturel d'un historien sont d'avertir le lecteur du changement qui s'est opéré dans son opinion : j'ouvre le nouvel ouvrage, j'interroge les premières pages, je cherche plus loin : peine inutile! M. Crétineau-Joly entre en matière exactement comme si le livre intitulé : *Clément XIV et les Jésuites* était son début sur la matière.

Il se pourrait toutefois que M. Crétineau-Joly n'eût pas de goût pour les préfaces, et le livre de *Clément XIV* n'en a point : toute explication serait même inutile, si le contraste entre les deux ouvrages sautait aux yeux du lecteur. Examinons donc par nous-mêmes, et nous serons bientôt édifiés sur cette nécessité d'écrire en deux ans deux livres sur le même sujet.

J'avoue que mon travail de comparaison n'a commencé qu'à la page 274 du nouveau livre. L'ouvrage entier n'en a que 408, la table des matières non comprise. J'étais bien étonné d'arriver à plus des deux tiers du volume sans avoir entamé le pontificat de Clément XIV, et sauf quelques lettres espagnoles dispersées çà et là dans le récit, je ne trouvais rien de bien neuf dans la narration de ce qui s'était passé en Portugal, en France et en Espagne, antérieurement au con-

clave de 1769. Après cette introduction d'une longueur disproportionnée, l'auteur avait à peine entamé son sujet, et c'était aussi à partir de ce point que le parallèle entre l'historien de 1845 et celui de 1847 me semblait devoir être instructif et piquant.

Hélas! le *nouvel ouvrage* n'est pas autre chose, pour la plus grande partie, que *la reproduction littérale de l'ancien*. Un exemple familier à la plupart de nos lecteurs donnera une idée du procédé de M. Crétineau-Joly. Le vénérable cardinal Baronius a publié, de son vivant, deux éditions de ses *Annales ecclésiastiques :* la seconde est plus étendue que la première. L'auteur n'a rien changé à l'ordre de son récit, ni même aux termes de la narration; il s'est contenté d'insérer çà et là les additions qu'il jugeait à propos d'introduire dans son texte, tout en ayant soin d'indiquer par des signes particuliers ce qui n'appartenait pas à la première édition.

M. Crétineau-Joly a imité l'exemple respectable de Baronius, avec cette différence qu'il n'a prémuni le lecteur par aucun avertissement, et qu'après avoir délayé en un volume trois chapitres de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, il les a décorés d'un titre particulier et donné ce remaniement pour un ouvrage entièrement nouveau.

Nous lisons, tome V, p. 266 de l'édition in-18 de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus :*

« Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo (*sic*) le 31 octobre 1705, « fut reçu jeune dans l'ordre des Conventuels de Saint-François, « connus sous le nom de Cordeliers. Il y passa de longues années dans « l'étude et dans l'exercice des vertus sacerdotales. Il était ingénieux « et aimable, littérateur et artiste... »

Et dans *Clément XIV et les Jésuites*, p. 274 :

« Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo le 31 octobre 1705 [*était « fils d'un médecin de campagne, et*] fut reçu jeune dans l'ordre des « Conventuels de Saint-François, connus sous le nom de Cordeliers. « Il y passa de longues années dans l'exercice des vertus sacerdo- « tales. [*Sa figure n'avait rien de remarquable; elle portait seulement « l'empreinte d'une rusticité étrangère aux belles formes italiennes. « Néanmoins*] il était ingénieux et aimable, littérateur et artiste... »

Nous ignorons si c'est dans ses *matériaux inédits* que M. Crétineau-Joly a trouvé le sujet des incises qu'il entremêle ici à son ancien texte; qu'il nous suffise d'affirmer que l'auteur ne procède jamais autrement dans le cours de son récit que, et sauf la nécessité fort rare

de quelques transitions, il n'a presque rien modifié à son premier travail.

Précisons les chiffres et donnons à notre assertion un caractère rigoureux d'exactitude. La dernière partie du nouvel ouvrage, la seule où il soit question du pontificat de Clément XIV, comprend 134 *pages* in-8° (de 274 à 408). Sur ces 134 *pages*, 78 sont la *reproduction littérale* des 62 *pages* compactes qui, dans l'édition in-18 de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, s'étendent de la p. 266 à la p. 328 du tome V, et comprennent le récit du pontificat de Ganganelli et de la suppression des Jésuites.

Restent, pour arriver à 174 pages dans l'*ouvrage nouveau*, 56 *pages* qui ne se trouvent pas dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*. Par conséquent, et si l'on en juge par cet échantillon, le livre intitulé : *Clément XIV et les Jésuites*, se divise en deux portions inégales : *trois cinquièmes* déjà connus, et *deux cinquièmes* nouveaux, *entrelardés* par le procédé dont j'ai déjà donné un exemple.

Il faut que ces cinquante-six pages soient bien précieuses !

Quand M. Crétineau-Joly vante l'importance des documents dont il a fait usage, je ne crois pas qu'il veuille parler d'une *biographie manuscrite* des cardinaux qui composaient le Sacré-Collége un peu avant la mort de Clément XIII, biographie que « le gouvernement « français aurait demandée à ses agents diplomatiques résidant à Rome « (p. 252). » Il existe une foule de commérages manuscrits de cette nature, et d'ailleurs M. Crétineau-Joly, en convenant que la notice dont il a fait usage « se trouve aux Archives de France, » montre que cette fois il n'a pas puisé à une source inaccessible.

Je ne pense pas non plus qu'il faille ranger parmi les découvertes extraordinaires le plan qu'un espion obscur, du nom de Dufour, aurait tracé à l'usage du duc de Choiseul « pour marchander, acheter « et livrer une majorité dans le Sacré-Collége (p. 232). » Si l'on en juge par l'extrait que donne M. Crétineau-Joly, la pièce, en quelque lieu qu'elle se trouve, est tellement subalterne, qu'un lecteur sérieux ne s'y arrêtera pas un instant : « Sans que personne puisse soupçon- « ner la moindre chose, on arrivera au point de se rendre maître du « futur conclave. Les cardinaux français auront la liste des amis et ne « feront que les observer. On pourrait ajouter au marché fait avec « eux que l'*argent ne sera délivré qu'après le conclave*, etc. »

La partie vraiment curieuse des révélations de M. Crétineau-Joly

se range sous trois rubriques : 1° la correspondance du marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France, et du cardinal de Bernis pendant le conclave de 1769 ; 2° une suite de lettres adressées par le cardinal Malvezzi, archevêque de Bologne, au pape Clément XIV, depuis le 6 mars jusqu'au 27 juillet 1773, et relatives à des persécutions dirigées contre les Jésuites de la Romagne peu de temps avant la suppression de l'ordre ; 3° enfin le portefeuille diplomatique des agents et des ministres espagnols depuis l'expulsion des Jésuites de l'Espagne jusqu'à l'abolition de l'ordre par le Saint-Siége.

Les lettres du cardinal de Bernis sont importantes, et M. Crétineau-Joly s'en autorise avec un sentiment de prédilection manifeste. « Nous avons jeté, s'écrie-t-il, sur ce point historique (l'élection de « Clément XIV) une *lumière inattendue*. En face des documents *que* « *nous venons d'exhumer*, le doute n'est plus possible (p. 269). »

Quel bonheur pourtant « qu'une série d'incidents, *qui n'auraient* « *de l'attrait que pour les curieux*, aient fait tomber entre les mains « de l'auteur *les documents autographes* relatifs au conclave de 1769 « (p. 214). » Car ce sont des lettres *inédites* que M. Crétineau-Joly *vient de publier;* il l'affirme dans une note de la page 268. Cette note est placée au bas de l'extrait d'une dépêche adressée par le cardinal de Bernis au duc de Choiseul, en date du 17 mai, extrait ainsi conçu : « On peut dire que jamais les cardinaux sujets de la maison de « France n'ont montré plus de pouvoir que dans ce conclave ; mais « leur puissance se borne jusqu'ici à la destruction. Nous avons le « marteau qui démolit ; mais nous n'avons pu saisir encore l'instru- « ment qui édifie. » Cette dernière phrase est digne d'attention. Mais par cela même qu'elle nous intéresse, il nous semble que nous l'avons déjà lue quelque part. Pour éclaircir nos doutes, nous avons recours à l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, et nous y trouvons, tome V, p. 265, que Bernis écrivait à Choiseul le 17 mai : « On peut « dire que jamais les cardinaux sujets de la maison de France n'ont « montré plus de pouvoir que dans ce conclave ; mais leur puis- « sance se borne jusqu'ici à la destruction. Nous avons le marteau « qui démolit, etc..... »

Et ce n'était pas là le seul usage que M. Crétineau-Joly eût fait jusqu'ici de la correspondance du cardinal de Bernis et des autres agents français. Nous lisons, toujours dans le tome V de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, page 259, un extrait du numéro 14 de la

correspondance inédite de d'Aubeterre ; plus bas, l'extrait d'une autre lettre, sans numéro ; page 260, un passage du numéro 32 de Bernis, puis un emprunt à la lettre d'Aubeterre du 27 avril et à un mémoire adressé le 12 du même mois au duc de Choiseul ; page 261, Bernis écrit le 22 avril à d'Aubeterre, qui lui répond, page 262, le 25 avril, le 7 mai et un autre jour qui n'est pas indiqué : en un mot, nous avions déjà l'extrait de *neuf* de ces *lettres inédites* qui viennent de jeter sur Clément XIV et les Jésuites une *lumière inattendue.*

M. Crétineau-Joly, quand il écrivait l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* avait donc entre les mains cette même correspondance de Bernis dont il vient d'annoncer la découverte ? On ne peut en douter, puisqu'à la page 259 de cette histoire il est déjà question de la *correspondance inédite.*

Mais pourquoi dès lors l'*historien de la Compagnie* ne faisait-il pas usage de la collection tout entière ? Il va nous l'expliquer lui-même. « Cette correspondance entre le cardinal de Bernis et le marquis « d'Aubeterre contient jour par jour le plan qui fut suivi contre les « cardinaux et la Société de Jésus. *Nous aurions pu en citer de plus* « *nombreux fragments,* ils n'*auraient fait que corroborer* ce triste sys- « tème de séduction et de violence ; mais, *par respect pour la France,* « nous avons cru devoir passer sous silence plusieurs lettres où l'in- « jure adressée aux membres consciencieux du Sacré-Collége ne prend « même pas la peine de se déguiser (note de la page 259). »

Ainsi tout est éclairci : M. Crétineau-Joly *n'a pas acquis un document nouveau,* quant à la correspondance française à laquelle il a raison d'attacher tant d'importance. Seulement il a changé d'idée : ce qu'il jugeait convenable de taire il y a deux ans, il pense qu'il est opportun de le publier aujourd'hui. Probablement il n'a plus le même *respect pour la France.*

La correspondance du cardinal Malvezzi avec Clément XIV nous fait pénétrer sur un terrain plus nouveau. Pas un fragment des lettres de ce cardinal, adversaire passionné des Jésuites, n'avait été publié dans l'*Histoire de la Compagnie ;* le livre de *Clément XIV et les Jésuites* contient au contraire dix pages d'extrait et de récit dont l'équivalent n'est représenté que par *dix lignes* de la première histoire. Ces dix lignes d'ailleurs ne parlent pas du cardinal Malvezzi, ne contiennent aucune allusion à la correspondance de ce cardinal avec le souverain Pontife, et pourtant chose étrange, on les retrouve fidèlement repro-

duites dans la nouvelle histoire. Les voici telles que nous les lisons d'abord dans le premier ouvrage :

« A *Bologne*, à Ravenne, à Ferrare, à Modène, à Macerata, ce sys« tème (de persécution contre les Jésuites) se développe. On force les « novices et les scolastiques à se retirer chez leurs parents. Ceux « qui refusent d'obéir à une injonction aussi extraordinaire se voient « privés des sacrements. On les appelle à quitter l'habit de l'Institut. « Les jeunes gens ne veulent pas s'en séparer ; des soldats le déchi« rent sur leurs épaules, et après les avoir revêtus d'un costume laï« que, ils les contraignent à prendre la route de leur patrie.

« *Afin d'aguerrir à l'injustice son cœur plein d'équité naturelle*, Clé« ment XIV avait fermé les yeux sur les actes précurseurs de la sup« pression... (page 282). »

A *Bologne*, ce mot seul nous avertit qu'il est ici question des actes du cardinal Malvezzi. Du reste, le récit se présente sous un aspect assez singulier : on dirait que dans cinq villes différentes les choses se sont exactement passées de la même manière. Le second ouvrage rentre du moins dans la vraisemblance de l'histoire.

Après avoir dit que l'archevêque de Bologne avait réussi à dissoudre dans son diocèse le noviciat des Jésuites, il ajoute : « Mais quand « Malvezzi s'adressa aux scolastiques, il trouva la résistance passive « qu'il avait pressentie. Les scolastiques répondaient : Dieu nous ap« pelle à l'Institut de saint Ignace ; nous lui sommes attachés par des « vœux. Nous ne nous laisserons arracher de nos maisons que par la « violence ou par un ordre formel du Pape, seul dépositaire ici-bas « de l'autorité de Jésus-Christ. Ils demandaient que le cardinal pro« duisît le bref dont il arguait. Le P. recteur Belgrado fait la même « prière. Malvezzi lui répond en ordonnant de le jeter dans un ca« chot. Les jeunes religieux persistaient dans leur résolution. Mal« vezzi *les prive des sacrements*. Il s'obstine à vouloir qu'*ils se dé« pouillent de l'habit de la Compagnie*. Les scolastiques restent iné« branlables. *Des soldats* aux ordres du cardinal *déchirent cet habit « sur leurs épaules. Après les avoir revêtus d'un costume laïque, ils les « contraignent à prendre la route de leur patrie*. Le système de per« sécution dont Malvezzi a l'initiative se développe *à Ravenne, à « Ferrare, à Modène et à Macerata.* » Puis après quelques autres détails toujours extraits de la correspondance de Malvezzi : « Harcelé « de tous côtés, et *n'ayant pas dans son cœur assez d'énergie* pour se

« soustraire à l'ingratitude sans compensation à laquelle on contrai-« gnait le Saint-Siége, *Clément XIV fermait les yeux sur ces actes* « *précurseurs de la suppression.* »

Ne sera-t-il pas évident pour quiconque comparera ces deux versions que la *première* n'est qu'un abrégé inexact de la *seconde*, et ne doit-on pas en conclure que dans *Clément XIV et les Jésuites*, nous avons la *rédaction primitive* de M. Crétineau-Joly, rédaction dès lors fondée sur la correspondance du cardinal Malvezzi, mais à laquelle il avait cru devoir substituer une mention fugitive des événements, d'après des considérations qui lui semblaient graves en 1845, mais qui n'ont plus en 1847 la même valeur à ses yeux? Seulement on ne comprend plus ce qu'aurait à faire ici *le respect pour la France.*

Défalcation faite des correspondances de Bernis et de Malvezzi, à quoi se bornent donc les *découvertes* de M. Crétineau-Joly? J'avoue n'avoir aucune preuve que la correspondance des ministres espagnols lui ait été connue antérieurement à 1847, et je conviens aussi que cette correspondance, si l'on en juge par les extraits que l'auteur en a donnés, doit présenter un grand intérêt. Sans doute M. Crétineau-Joly est désormais loin de réunir les conditions d'une confiance implicite, et des critiques encore plus soupçonneux que nous seraient en droit de lui demander des preuves de l'authenticité des pièces dont il fait usage.

Ces pièces, en effet, renferment plus d'un passage extraordinaire. Que, par exemple, un ambassadeur tel que d'Aubeterre, tout philosophe qu'il était, ait pu oublier les convenances jusqu'à écrire au cardinal de Bernis une phrase comme celle-ci : « Je pense qu'un « Pape de cette trempe, c'est-à-dire SANS SCRUPULE, NE TENANT A AU-« CUNE OPINION ET NE CONSULTANT QUE SON INTÉRÊT, aurait pu convenir « aux couronnes, » c'est là une chose qu'on aimerait à toucher de sa main et à voir de ses yeux.

Le langage de D. Manuel de Roda, dans sa correspondance avec le chevalier d'Azara, n'est pas moins digne d'attention. « Du mercredi « au vendredi, *on a exécuté l'opération césarienne* [1] dans toute l'Es-« pagne. » 7 avril 1767 (p. 180).

« Enfin l'*opération césarienne* est terminée dans tous les colléges et « les maisons de la Compagnie de Jésus en Espagne. » 14 avril (p. 181).

[1] Et non *césaréenne*, comme l'écrit M. Crétineau-Joly à plusieurs reprises.

Le sens de cette expression, l'*opération césarienne,* pourrait rester obscur, si l'homme qui en affectionnait l'emploi n'eût pris la peine de l'expliquer dans le *post-scriptum* d'une lettre au duc de Choiseul, son ami, en date du 17 avril. « Succès complet. L'opéra-« tion n'a rien laissé à désirer. *Nous avons tué l'enfant;* IL NE NOUS « RESTE PLUS QU'A EN FAIRE AUTANT A LA MÈRE, NOTRE SAINTE ÉGLISE « ROMAINE. »

En vérité, M. Crétineau-Joly n'a rien trouvé de plus important ni de plus honorable pour la Compagnie de Jésus que cette infâme plaisanterie du ministre de Charles III. Mais plus la chose est capitale, plus elle a besoin d'être prouvée. C'était le cas, à ce qu'il me semble, d'indiquer comment, outre la correspondance du cabinet de Madrid avec les agents de cette puissance résidant à Rome, correspondance qui, en effet, a dû se conserver dans cette ville, l'auteur de *Clément XIV et des Jésuites* a pu se procurer les lettres confidentielles de D. Manuel de Roda *au duc de Choiseul,* lorsque d'ailleurs, dans le reste du livre, rien ne nous met sur la voie de ce filon qui aboutit en droite ligne aux *archives du ministère des affaires étrangères.* M. Crétineau-Joly a été bien habile; car il a fallu qu'il se mît en possession des *minutes* de la correspondance du cabinet de Madrid avec celui de Versailles, y compris les *post-scriptum.*

Il est vrai, M. Crétineau-Joly n'indique pas la source de ses emprunts : il a pour cela des raisons toutes particulières, qui d'ailleurs *n'ont d'attrait que pour les curieux;* mais il ne sera pas privé pour cela de tout moyen de porter la conviction dans notre esprit. On s'en souvient, *le hasard* a fait tomber subitement dans ses mains les *documents autographes* de tout ce qu'il raconte, et pour preuve vous trouvez dans *Clément XIV et les Jésuites* un grand nombre de *fac-simile.* Passe donc pour les *fac-simile.* M. Crétineau-Joly n'aura pas manqué de nous donner celui des lettres les plus importantes, et notamment le calque authentique du *post-scriptum* de la lettre au duc de Choiseul.

Le livre de M. Crétineau-Joly contient neuf *fac-simile :* trois espagnols : lettres de D. Manuel de Roda, de Campomanes, et du comte de Florida Blanca; deux italiens : lettres du cardinal Orsini et du cardinal Malvezzi; trois français : lettres du comte d'Aubeterre et du duc de Choiseul, et minute d'une lettre adressée au duc de Choiseul par le cardinal de Bernis, plus une pièce relative à ce dernier per-

sonnage. C'est, comme on le voit, une riche collection, et qui devrait nous satisfaire. Mais, avant de nous prononcer, examinons le choix de ces pièces.

La lettre de D. Manuel de Roda offre un vif intérêt; elle donne la preuve de l'accord des Jésuites espagnols avec le Pape Clément XIII, lorsque celui-ci était accusé de les repousser inhumainement des Etats de l'Eglise.

« Sabemos lo que V. dice de que los Jesuitas del mar han es-
« crito a los de ahì, porque alcunas cartas han torcido el camino y
« han llegado a nuestras manos. En ellas hablan de las que ante han
« escrito y de las que han recebido de Roma. Se vè la instruccion
« que de ahì se le ha dado. Ponderan y aplauden la resolucion del
« Papa de no admitirlos, y sufren estos trabajos, como un martirio
« por el bien de la yglesia perseguida. Los Aragoneses son los mas
« fanaticos, y todos desean perder la vida por la compañia. »

M. Crétineau-Joly traduit : « Nous savons ce que les Jésuites qui
« se trouvent en route annoncent aux autres : quelques-unes de leurs
« lettres sont tombées entre nos mains. Dans l'une on détaille les
« communications antérieures échangées avec la cour de Rome. On
« connaît par là les instructions qu'ils en ont reçues. Ils applaudis-
« sent à la résolution du Pape de ne point les recevoir dans ses
« Etats. Ils endurent ces peines comme un martyre pour le bien de
« l'Eglise persécutée. Les Aragonais sont les plus fanatiques, et tous
« désirent donner leur vie pour la Compagnie. »

Cette version est libre, un peu tronquée et passablement inexacte; car voici, mot pour mot, ce que D. Manuel de Roda écrivait de Madrid à Rome au chevalier d'Azara : « Nous savons ici ce que vous
« nous mandez relativement à ce que les Jésuites embarqués sur la
« mer ont écrit à ceux de là où vous êtes, parce que quelques lettres
« ont dévié de leur route et sont arrivées dans nos mains. Dans ces
« lettres, ils parlent de celles qu'ils ont écrites et de celles qu'ils ont
« reçues de Rome. On y voit les instructions qui leur ont été données
« de là où vous êtes. Ils apprécient la résolution du Pape de ne pas
« les admettre, ils y applaudissent, et ils endurent ces peines, etc... »
Mais qu'importe? la phrase essentielle a été bien traduite par M. Crétineau-Joly, et c'est là tout ce qui nous intéresse.

Mais aussi cette phrase était la plus facile à traduire. Passons à la lettre de Campomanes. Cette dernière pièce valait-elle la peine d'être

reproduite en *fac-simile?* Qu'on en juge par l'extrait de M. Crétineau-Joly : « Pour ce qui concerne le Pape, je m'en tiens comme « vous à l'expérience. Rome et sa cour ont des intérêts très-opposés « aux nôtres. Par conséquent, c'est une erreur de prétendre qu'ils « agissent contre ce qui leur est favorable. *La plupart de leurs af-* « *faires sont comme soutenues et attachées par des épingles ; c'est pour* « *cela qu'ils se prévalent de finesse.* Notre art devrait consister à ne « pas demander chose qui ne fût absolument juste et nécessaire, à « laquelle le Pape ne pût résister, et puis agir avec fermeté. » En vérité, il est difficile, eu égard à l'époque, de trouver un billet plus innocent, à moins qu'on ne cherche un mystère dans ces *affaires attachées avec des épingles*, et qui font qu'à Rome *on se prévaut de finesse.* Le texte espagnol est peut-être un peu plus clair : « Lo mas està preso « con alfileres y asì usan de arte, y el arte nuestro deberia ser de no « pedir cosa che no sea absolutamente justa... *Le reste ne tient qu'à* « *un fil; c'est pour cela qu'ils usent d'artifice,* et le nôtre devrait con- « sister à ne demander que des choses absolument justes... »

Tout cela prouve que M. Crétineau-Joly ne se tire pas facilement d'affaire, quand les phrases espagnoles sont *attachées avec des épingles*[1], *presas con alfileres.* C'est pour cela que nous serions curieux de connaître l'original de la lettre de Florida Blanca, où le ministre espagnol dit de si jolies choses : « *Pour cela je crois que vous serez* « *bien inspiré de m'appeler cornu de toutes vos forces,* etc... *Si mon* « *amie de la Manche m'eût vu hier et aujourd'hui, elle saurait me* « *dire si j'ai ou non face de vinaigre.* » Cette précieuse lettre est du 23 juillet. « C'est avec un pareil persifflage, dit M. Crétineau-Joly, « que Florida Blanca annonçait le bref de Clément XIV. » Un peu étonnés de ce *persifflage*, nous avons recours au *fac-simile* inséré en regard de la page qui le contient. Mais quel désappointement! Ce calque est celui d'une autre lettre de Florida Blanca, datée du 8 novembre, que M. Crétineau-Joly n'a pas jugé à propos de traduire, et qui ne dit pas un mot, ni de *l'amie de la Manche*, ni de la *face de vinaigre*, ni même *du bref de Clément XIV.*

Les lettres françaises n'offriront pas sans doute le même inconvénient ; mais on aura de la peine à s'expliquer les motifs qui ont guidé M. Crétineau-Joly dans le choix qu'il en a fait. Que ne donnerions-

[1] C'est le mot-à-mot : mais il n'a pas de sens en français.

nous pas, par exemple, pour voir la lettre où d'Aubeterre demande *un Pape sans scrupule, ne tenant à aucune opinion et ne consultant que son intérêt?* Au lieu de cela, nous avons le *fac-simile* d'une longue épître au cardinal de Bernis, dans laquelle, après avoir annoncé la mort subite de Clément XIII, l'ambassadeur français raconte les embarras qu'il a éprouvés « pour pouvoir dépêcher un courrier à M. le « duc de Choiseul. Les chevaux de poste étant arrêtés, il a été obligé « d'envoyer un exprès ; mais pour écrire au cardinal, il profite du « courrier qu'il expédie le matin même et qu'il charge de mettre « cette lettre à la poste en passant à Lyon.... Il espère que S. E. « viendra descendre chez lui..... il lui demande ses ordres, etc.... » Tout ce qu'on trouve de politique dans cette missive, c'est que « le « peuple est tranquille, » et que « le conclave devra être un des plus « importants qu'il y ait eu depuis longtemps dans l'Eglise..... »

Le *fac-simile* du duc de Choiseul est celui d'un billet au cardinal de Bernis dont M. Crétineau-Joly n'a pas jugé le contenu digne d'être reproduit dans l'ouvrage.

Celui du cardinal de Bernis nous donne la phrase si chère à l'*historien de la Compagnie de Jésus :* « Nous avons le marteau qui démolit ; « mais nous n'avons pu saisir encore l'instrument qui édifie. » Sur quoi l'auteur s'écrie éloquemment, dans l'un comme dans l'autre ouvrage : « Vingt ans plus tard, la Révolution française, à son tour, « trouva le marteau qu'elle avait mis aux mains des rois pour abat- « tre la Compagnie de Jésus ; ce fut contre les trônes qu'elle le diri- « gea..... »

Voilà, en effet, le pauvre cardinal de Bernis bien compromis avec son *marteau;* mais laissez-lui au moins le temps de s'expliquer : « Plus nous immolons de victimes, plus nous trouvons d'obstacles à « l'élection des sujets qui conviennent à nos cours. Peut-être que « MM. les cardinaux espagnols seront plus heureux dans leurs négo- « ciations secrètes avec les Albani et le cardinal Ganganelli... » Le cardinal aurait voulu seulement, à force de métaphores ambitieuses, dissimuler son impuissance dans le conclave.

Nous savions déjà que d'Aubeterre n'avait *pas trouvé de chevaux à la poste* lors de la mort de Clément XIII ; nous apprenons en outre que le duc de Choiseul avait délivré au cardinal de Bernis se rendant à Rome, un *passeport au nom du roi.* Le besoin de constater ce fait capital nous a valu un *fac-simile* de plus.

Je n'ai rien à dire de la lettre du cardinal Orsini, si ce n'est que ce prince de l'Eglise, un des plus violemment attaqués par M. Crétineau-Joly, y déclare expressément : « *qu'il est prêtre*, *et qu'on ne* « *peut s'arrêter à un Pape simoniaque. Io sono prete, non possiamo* « *convenire in un Papa simoniaco.* » Déclaration bien remarquable dans un ouvrage dont le but est de prouver que l'élection de Clément XIV a été *simoniaque.*

Nous n'éleverons pas les mêmes reproches contre le choix de la lettre du cardinal Malvezzi, dont M. Crétineau-Joly a fait reproduire le *fac-simile.* Cette lettre est une des plus précieuses de celles dont il a donné l'extrait ou l'analyse. Il faut lire tout entier ce document, d'une belle écriture bien nette, et ne pas s'en tenir aux trois ou quatre phrases que M. Crétineau-Joly en a tirées. Pour savoir même positivement ce que ces phrases veulent dire, je donnerai au lecteur le conseil de comparer le texte italien avec la version de l'historien de Clément XIV : « V. S. sa che qui abbiamo il vicelegato Boncompagni « et Caroni uditore del Torrone ; credo il primo troppo attaccato alla « S. Sede, ed il secondo onesto in modo, che l'adesione gesuitica gli « possa far dimenticare del loro dovere : pure il servirsene sarebbe « criticato ; » ce que M. Crétineau-Joly traduit ainsi : « Votre Sainteté « sait que nous avons ici le vice-légat Boncompagni et Caroni, audi- « teur del Torrone. Je crois le premier trop attaché au Saint-Siége, « *et le second si honnête que leur affection pour les Jésuites leur ferait* « *oublier leur devoir;* et d'ailleurs l'on ne pourrait se servir d'eux « sans encourir *leur* blâme. » Oui, ajoute l'auteur en manière de glose, « Boncompagni est trop attaché au Saint-Siége apostolique, « *Caroni est trop honnête pour assister de sang-froid à une pareille* « *prostitution de la conscience*... Le Caïphe de Bologne a tout prévu. » Tout prévu ! excepté qu'un jour viendrait où un écrivain français, qui s'intitule *historien de la Compagnie de Jésus,* en traduisant une de ses lettres, lui ferait dire précisément tout le contraire de sa pensée. « Je « sais, disait d'abord Malvezzi à Clément XIV, que votre Sainteté « aura pensé à faire prévenir les présidents et les légats avant que la « grande nouvelle (c'est-à-dire la suppression de l'Ordre) ne soit « publiée, *ne fiat tumultus in populo ;* » et il ajoute : « Nous avons « ici Boncompagni et Caroni : je crois le premier trop attaché au « Saint-Siége et le second *trop honnête pour que leur attachement aux* « *Jésuites puisse leur faire oublier leur devoir :* néanmoins on ne

« pourrait s'en servir *sans donner prise à la critique.* » Ce qui veut dire, sans que la convenance permette à Malvezzi d'ajouter un mot de plus, que le Saint-Père fera bien de rappeler ces deux fonctionnaires connus pour leur attachement aux Jésuites, afin de confier à d'autres mains l'exécution du bref qui va anéantir la Société.

Beaucoup de lecteurs trouveront sans doute ces remarques bien multipliées et bien minutieuses. Mais ayant trouvé l'opinion catholique déjà préoccupée de l'ouvrage de M. Crétineau-Joly, nous ne pouvions en porter un jugement sévère sans donner la preuve que nous l'avions sérieusement étudié. On a déjà dit, et on répétera encore, que M. Crétineau-Joly a rendu un vrai service à l'histoire et à la religion en montrant, par des preuves authentiques, jusqu'à quel point la prépotence des *couronnes* dans le dernier siècle avait compromis le Saint-Siége et humilié le Catholicisme. Mais quand, pressé par l'amour de la justice et de la vérité, on se décide à une de ces exécutions rigoureuses, c'est armé de toutes pièces et l'armure à l'épreuve de toutes les attaques qu'il faut descendre dans l'arène. M. Crétineau-Joly n'est obligé en conscience de savoir ni l'espagnol ni même l'italien. Les cheveux peuvent dresser d'horreur sur la tête de M. Gioberti en lisant dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* une phrase italienne ainsi transcrite : *Un certo advocato del nuome di Rossi catholico rinegato,* au lieu de : *Un certo avvocato del nome di Rossi, cattolico rinnegato,* c'est-à-dire *quatre fautes d'orthographe en six mots ;* tout cela n'empêche pas absolument qu'on ne soit en même temps *un écrivain qui aime la justice.* Mais alors le premier devoir est de se défier de soi-même, et au lieu de vouloir imposer son opinion en laissant apparaître quelques citations décousues et défigurées à travers les nuages d'une tempête de paroles, il faut appeler le lecteur à témoin du jugement qu'on lui propose, en lui fournissant ingénuement et complétement toutes les pièces du procès. Si M. Crétineau-Joly avait procédé de cette manière, et si nous trouvions à la suite de son livre, sous forme d'appendice, les trois recueils qui lui ont fourni ses armes, c'est-à-dire toute la correspondance de Bernis, toute celle de Malvezzi, et enfin la collection complète des lettres espagnoles, il aurait peut-être eu moins de lecteurs ; mais il aurait du moins donné une idée plus avantageuse de la gravité de son caractère et de sa conscience d'historien.

Mais enfin, me demandera-t-on, que faut-il conclure de ce nouvel

ouvrage? Y apprend-on quelque chose de nouveau? Est-ce, en effet, une révélation inattendue, et serons-nous désormais obligés de nous faire, des intentions et des causes qui amenèrent l'abolition de la Société de Jésus par Clément XIV, une idée différente de celle qu'on avait encore hier, même après avoir lu le premier ouvrage de M. Crétineau-Joly? On le comprend, l'angoisse des cœurs catholiques, à cet égard, doit porter avant tout sur la personne du Pontife. Que les philosophes aient excité avec un art perfide les rivalités de secte et de corporations; que les couronnes aient poursuivi l'œuvre de la destruction avec un égoïsme infernal et une imprévoyance aveugle du danger qu'elles s'attiraient à elles-mêmes; que la Société de Jésus n'ait répondu à ces entreprises que par une innocence passive et une résignation héroïque à force d'imprévoyance et d'immobilité, ce sont là des points déjà acquis à l'histoire. Pour les admettre, il suffisait de lire avec quelque attention les écrits des adversaires, et l'on sait quel service éminent M. le comte Alexis de Saint-Priest a rendu, sous ce rapport, à la cause de l'Église et des Jésuites. L'évocation de quelque intrigue ténébreuse de plus, un langage encore plus éhonté de la part des persécuteurs, ne feront que démontrer surabondamment une vérité plus claire que le jour. Il n'y a de gens qui la nient que ceux qui ont intérêt à la nier, et qui, par conséquent, crient à tue-tête pour ne pas entendre, et se bouchent les yeux pour ne pas voir.

Il n'en est pas de même du jugement à porter de la conduite de Clément XIV. Lorsqu'on étudie l'histoire de l'Eglise dans ses sources authentiques, après avoir écarté toutes les calomnies intéressées, on trouve encore bien des marques de faiblesse de la part des souverains Pontifes; car saint Pierre lui-même a été faible, et l'histoire des Papes est la reproduction indéfinie du caractère que l'Evangile attribue au chef des apôtres. Mais les crimes, et parmi les crimes celui qui souille le plus le caractère sacerdotal, la simonie, c'est une question de savoir si jamais la chaire de saint Pierre en a été atteinte; et c'en serait encore une bien plus grave, si ce crime apparaissait avec évidence dans un temps si voisin de nous, et en contraste avec la pureté soutenue qui, depuis que leur indépendance temporelle a été conquise, a distingué les Pontifes romains.

Jusqu'ici, quelque reproche qu'on dût adresser à la mémoire de Clément XIV, l'accusation de *simonie* ne l'avait point atteint. On ne

l'avait pas trouvé exempt de tentations ambitieuses ; on avait gémi de voir la déplorable rivalité des ordres anciens contre une association plus jeune et née pour les nouveaux besoins de l'Eglise, entraîner une âme pure d'ailleurs et vraiment chrétienne ; on avait tenu compte au Pontife de l'acharnement des puissances ; on avait fait la part de sa position et de son siècle, et, il faut le dire, au premier rang de ceux qui avaient jusqu'ici jugé Clément XIV avec cette équitable et respectueuse commisération, on doit placer les membres mêmes de la congrégation si cruellement et si injustement frappée.

M. Crétineau-Joly avait suivi dans son premier ouvrage l'opinion la plus grave et la plus sûre, et sur l'acte qui couvrirait Clément XIV d'une tache ineffaçable s'il était prouvé, c'est-à-dire sur l'existence d'un arrangement simoniaque par lequel Ganganelli aurait acheté l'influence malheureusement prépondérante des cours sur le Sacré-Collége, moyennant un engagement d'abolir la Société de Jésus, il s'était exprimé avec une mesure qui laisse deviner, à ce qu'il nous semble, l'influence des meilleurs conseils.

« L'arrangement qui donnait Clément XIV à l'Eglise catholique a « été nié par les Jésuites et par plusieurs historiens. Toutes les rela- « tions manuscrites du conclave qui se trouvent aux archives du « *Gesù*, tous les écrits contemporains ou postérieurs composés par « des Pères de l'Institut sur ce sujet, sont unanimes ; tous repoussent « l'hypothèse d'une transaction entre Ganganelli et les cardinaux es- « pagnols. Cette transaction a-t-elle existé dans la forme d'un pacte « quelconque ? Cela nous semble historiquement douteux. Le cardi- « nal Ganganelli a pu dire, et même écrire, que le Pape avait pou- « voir canonique ; *mais de là à une promesse simoniaque, il y a* TOUT « UN MONDE D'IMPOSSIBILITÉS. »

Aujourd'hui tout a changé : les lettres inédites, les documents inconnus sont venus répandre sur les transactions du conclave une lumière évidente. L'accusation formelle de *simonie* est articulée en vingt endroits du nouvel ouvrage. Le *pacte du* 16 *mai* (trois jours avant l'élection) est rappelé à plusieurs reprises comme une chose irréfragablement démontrée. Un an après son exaltation, Clément XIV, harassé par les souverains et la diplomatie, s'était enfin décidé à adresser une *promesse d'abolition au roi d'Espagne*. Depuis lors, il est sans cesse question de la *promesse* du Pape dans la correspondance espagnole : « Je ne doute pas, dit Roda, que

« le Pape [ne] maintienne et [ne] remplisse sa promesse. » Et plus loin : « Je crois qu'entre souverains il ne s'est jamais vu de négocia-« tion telle que celle relative (*sic*) à l'extinction des Jésuites. Tous « les princes de la maison de Bourbon l'avaient demandée au Pape. « Sa Sainteté l'offrit rondement, sans aucune condition, et elle pro-« mit de le faire bientôt. Puis après elle a mis ses conditions : mais « toutes se sont aplanies. Le Pape a renouvelé ses promesses....... » Et dans une autre lettre encore : « Ce sera un nouveau prétexte pour « lui de retarder l'accomplissement de ses promesses tant de fois re-« nouvelées. » — Toutes ces phrases, et je les suppose exactement traduites, viennent s'ajouter naturellement à la lettre par laquelle Clément XIV, Pape depuis un an, s'engageait formellement envers Charles III à abolir les Jésuites. Mais cela ne ferait pas le compte du nouveau système adopté par M. Crétineau-Joly : aussi le voyons-nous préparer le lecteur à toutes ces mentions d'une promesse formelle par cette énonciation générale : « La vie entière de Clément XIV se « consumait à éluder la fatale *promesse* que le cardinal de Solis lui « avait arrachée avant son exaltation. » Cette première *promesse*, contenue également dans une lettre adressée au roi d'Espagne, est aussi ce que M. Crétineau-Joly appelle le *pacte du* 16 *mai*.

Or, il ne s'agit pas ici d'un document nouveau : tout le monde sait que le cardinal Solis, arrivé plus d'un mois après l'ouverture du conclave avec les pleins pouvoirs de Charles III, « négocia mysté-« rieusement avec Ganganelli et qu'il en obtint un billet adressé au « roi d'Espagne. Dans ce billet, Ganganelli déclarait *qu'il reconnais-« sait au souverain Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience « la Compagnie de Jésus, en observant les règles canoniques, et qu'il « était à souhaiter que le futur Pape fît tous ses efforts pour accomplir « le vœu des Couronnes.*

« *Cet engagement n'est pas fort explicite,* disait à ce propos l'his-« torien de la Compagnie de Jésus. Le droit invoqué n'a jamais été « contesté, et dans d'autres circonstances Solis se serait bien gardé « de l'accepter comme obligatoire. » Vous croyez que M. Crétineau-Joly aura rayé dans son second ouvrage cette phrase qui renverse tout son système ? Tout au contraire ; nous la trouvons littéralement reproduite à la même place, et même la restriction qui suit est plus modérée dans le livre de *Clément XIV* que dans l'*Histoire de la Compagnie*. Dans l'un nous lisons : « Mais il savait que le caractère de

« Ganganelli ne tiendrait pas à la lutte, et qu'une fois pris entre le « double écueil de son honneur et de son repos, il n'hésiterait pas « à seconder la violence des désirs de Charles III. » L'auteur avait dit d'abord : « Mais l'*Italien* qui refusait d'écrire ne cachait pas à « l'Espagnol ses plans ultérieurs ; il ouvrait son cœur à l'espoir de « reconcilier le sacerdoce et l'Empire, et de les réunir dans la paix « sur le cadavre de l'ordre de Jésus. » Interprétation déjà bien dure, hâtons-nous d'en convenir, mais qui n'empêchait pas l'auteur d'affirmer que : *de là à une promesse simoniaque, il y avait tout un monde d'impossibilités,* et nous nous en tenons sur ce point à son premier avis.

Nous affirmons en outre que, dans ces précieux *documents inédits,* l'auteur n'a trouvé rien, absolument rien de plus explicite que le billet arraché par Solis. Pour aller plus loin, il faut interpréter dans le plus mauvais sens des circonstances qui se sont reproduites dans vingt conclaves sur lesquels n'a jamais pesé le reproche de simonie, ou équivoquer, comme on l'a vu précédemment, sur les *promesses* rappelées à plusieurs reprises par les ministres espagnols. Leur correspondance d'ailleurs, telle que M. Crétineau-Joly nous l'a fait connaître, ne renferme pas un mot qui se rapporte à la prétendue transaction du conclave ; et quant aux documents français, comment pourraient-ils rien fournir à cet égard, puisque l'élection se fit en dehors de Bernis, et que ce dernier n'apprit le choix de la majorité que quand il était arrêté entre le parti italien et la faction espagnole ? Nous n'avons nulle envie de défendre la mémoire de Bernis, mais c'est travestir l'histoire que de transformer en spéculateurs éhontés des hommes qui, au milieu de toutes leurs faiblesses, non-seulement observèrent les convenances, mais encore restèrent dans le fond de l'âme attachés à l'Eglise et à leurs devoirs. Je n'en veux pour témoins que ces paroles de Bernis au duc de Choiseul, rapportées dans les deux ouvrages : « Demander au Pape futur la promesse par écrit « et devant témoins de la destruction des Jésuites, serait exposer vi- « siblement l'honneur des couronnes par la violation de toutes les « règles canoniques. Si un cardinal était capable de faire un tel mar- « ché, on devrait le croire encore plus capable d'y manquer : un « prêtre, un évêque instruit, ne peuvent accepter ni proposer de pa- « reilles conditions. (*Hist.* T. V, p. 260. *Cl. XIV,* p. 239) »

M. Crétineau-Joly avait donc en 1845 les mêmes moyens de juger

la conduite de Clément XIV : la découverte de documents inconnus n'est qu'un prétexte ; nous avons prouvé qu'il possédait dès lors ceux qui compromettent le plus gravement la mémoire du Pontife. Tout se réduit à une convenance d'opinion. En 1845, M. Crétineau-Joly jugeait à propos de ménager Clément XIV ; en 1847, il a cru devoir l'accabler.

M. Crétineau-Joly veut avertir l'Eglise pour les cas *où un Pape marcherait sur les traces de Clément XIV.* Sommes-nous donc dans des circonstances où l'on puisse soupçonner l'avénement d'un pareil Pape ?

Le *Contemporaneo*, ce *misérable journal italien,* a déjà cité, avec une indignation que nous serions tentés de partager, la conclusion du livre de *Clément XIV et des Jésuites :* « L'Europe peut avoir en-« core à redouter l'aveuglement de quelques princes, la corruption « de leurs ministres et les passions des multitudes que l'on s'efforce « d'enivrer du vin de la colère et de l'égoïsme. Fasse le Ciel que le « monde catholique n'ait plus à gémir sur les funestes condescen-« dances d'un Pape ! Puissions-nous ne jamais voir sur le trône apos-« tolique des Pontifes qui auraient encore le cœur plus grand que la « tête, et qui se croiraient destinés à faire triompher la justice et la « paix, parce que les ennemis du siége romain les pousseraient de « flatterie en flatterie vers un abîme couvert de fleurs ! »

Ce n'est pas tout : M. Crétineau-Joly possède aussi l'art des intercallations à double entente. Il avait décrit en peu de mots, dans son premier ouvrage, la joie avec laquelle le peuple romain accueillit l'élection de Clément XIV. Dans le second, il s'étend avec complaisance sur ces signes d'une vaine faveur populaire. Je cite textuellement, comme toujours. L'ancien texte est en *romain ;* les additions sont en *italique.*

« Les premiers jours de son exaltation furent consacrés aux fêtes « et aux embrassements. *Le peuple, qui se passionne toujours pour « un nouveau Pape, se prit à célébrer celui que le conclave venait d'é-« lire. Les conditions débattues et acceptées restaient un mystère. « Quelques esprits prévoyants pressentaient bien que tout n'avait pas « dû se passer selon les règles ; mais, contenus par le respect et par « la crainte d'alarmer sans preuves irrécusables la conscience publi-« que, ils se taisaient. Dans ce Pontife, enfant du peuple comme eux, « les Romains aimaient à retrouver leur enjouement et leur finesse.*

« *Ils le saluaient de leurs cris de bonheur. Partout où il apparaissait* « *dans son carrosse d'or et de velours, la bénédiction ne tombait que* « *sur des têtes pieusement inclinées. L'affection remplaçait le respect.* « *On le croyait clément de fait comme de nom : chacun se fatigua à* « *le présenter comme l'idéal de ses rêves. On lui fit subir la tyrannie* « *de la popularité. Les ambassadeurs se plaisaient à organiser, à sou-* « *doyer les applaudissements de la foule, pour lui persuader que les* « *habitants du patrimoine de saint Pierre avaient autant de confiance* « *en lui que le reste de l'Europe. Ganganelli ne voulait pas se rappe-* « *ler que dans les acclamations dont il enivre un souverain, le peuple* « *trouve une garantie de liberté pour les malédictions qu'il tient en* « *réserve. L'enthousiasme et les tendresses des Romains sont aussi va-* « *riables que leur climat, et dans ces moments de délire paternel ou fi-* « *lial, Pontife et chrétiens, tous oublièrent*[1] *cette grave parole du général* « *Colletta, l'un des écrivains révolutionnaires d'Italie :* « *La popula-* « *rité et la clémence, dit-il dans son Histoire du royaume de Naples,* « *sont un luxe de rois, tandis que la justice et la fermeté sont les seules* « [sic] *mobiles du gouvernement.* »

« *Au milieu des transports de joie dont les citoyens de Rome pour-* « *suivent toujours le nouveau Pontife,* Ganganelli était radieux. *On* « *lui apprenait combien il est doux d'être Pape. Sous le mensonge de* « *cet enthousiasme, il tâcha de ne plus savoir à quelles conditions il* « *l'était devenu.* »

Est-ce clair ?

Sans doute nous ne voulons attribuer à personne au monde la pensée absurde de comparer Pie IX à Clément XIV, le Pontife dont l'avénement a signalé le plein affranchissement du conclave de toute influence extérieure, et celui dont l'élection fut le résultat des intrigues les mieux nouées et des obsessions les plus audacieuses; le Souverain sur lequel la diplomatie a le moins de prise, et le déplorable jouet des cabinets de l'Europe.

Mais on s'est imaginé que les Jésuites auraient une position difficile sous le nouveau pontificat. Une étrange combinaison de récits calomnieux, d'opinions surannées et de préjugés suscités par des circonstances encore récentes, combinaison dont l'énorme ouvrage de M. Gioberti porte partout l'empreinte, a lié injustement la cause des

[1] Il aurait fallu à Clément XIV un grand effort de mémoire pour se rappeler un ouvrage publié soixante ans après sa mort !

Jésuites à celle de l'absolutisme et de l'étranger en Italie. Le lendemain du jour où le Saint-Esprit avait désigné Pie IX, on est allé voir si les Jésuites n'étaient pas bien mortifiés, et comme ils partageaient l'enthousiasme général, on s'est hâté de dire qu'ils cachaient leur jeu, et qu'en secret ils ne pouvaient manquer d'être désolés d'un événement qui renversait leur toute-puissance. Cette fausse opinion, au lieu d'être combattue par les gens d'honneur et de bon sens en Italie, a été au contraire soigneusement entretenue, et de ce qu'on supposait les Jésuites contraires à Pie IX, on en a conclu que Pie IX devait être l'adversaire des Jésuites.

Dans de pareilles circonstances, les Jésuites ne pouvaient manquer de trouver des défenseurs officieux. M. Crétineau-Joly s'est présenté en première ligne : la Société l'avait traité avec faveur, avec confiance; il a pensé qu'il pouvait disposer d'elle et de son histoire comme de sa chose à lui, et, dans l'intérêt de je ne sais quelles combinaisons politiques, il a fait un grand effort pour entraîner définitivement les Jésuites du côté des gouvernements absolus, et pour consommer le divorce entre cette Société et les patriotes italiens.

Cet effort sera vain : j'en atteste cette circonstance des tristes agitations dont Rome vient d'être le théâtre, qu'au milieu des cris de proscription accueillis par une foule crédule, *le nom des Jésuites n'a pas même été prononcé;* j'en atteste le parti que vient de prendre le général même de la Société, le vénérable P. Roothaan, d'en appeler, comme un autre homme du XIX[e] siècle, à la publicité des journaux contre les contes bleus qu'on ne cesse de débiter à l'endroit des Jésuites, afin d'entretenir une crédulité qui est la honte de l'esprit humain. L'effet de cette lettre sera pour le monde ce que fut pour la France la déclaration de notre cher et admirable P. de Ravignan, le jour où, se confiant à son temps et à son pays, il fit taire les clameurs de l'ignorance et de la passion par ces seuls mots : *Je suis Jésuite.*

Est-il besoin d'ajouter que dans ce premier article, je n'ai pas même indiqué tout ce que j'ai à dire sur la question la plus délicate que soulève la cause sacrée du progrès et de l'indépendance nationale en Italie?

Ch. Lenormant.

---

# NICOSIE[1]

## SES SOUVENIRS HISTORIQUES ET SA SITUATION PRÉSENTE.

(Extrait d'un voyage en Chypre, 1845-1846.)

---

M. Laffon nous ayant rejoint en route, nous fîmes quelques autres visites chez des familles arméniennes et grecques. Partout même politesse, même prévenance. Nicosie et Larnaca diffèrent peu quant à ces dehors, mais en réalité les dispositions et l'esprit des habitants sont bien opposés. A Nicosie, où se trouve une seule famille européenne (celle de M. Laffon), le caractère général des Grecs est peu sociable ; ils se visitent rarement ; ils n'ont jamais de réunions, et chez eux une soirée ou un bal sont des choses absolument inconnues. Dans les longs mois, quand leurs femmes, fatiguées de la solitude où elles passent leur vie, veulent avoir quelque distraction, c'est à la Marine ou à Larnaca qu'elles sont obligées d'aller les chercher. Là, elles trouvent une société nombreuse, très-gaie, aimant les amusements et donnant en hiver jusqu'à des bals masqués.

Les primats de Nicosie, sauf les exceptions, ont conservé presque intact le vieux levain des Grecs contre les Francs. Ils se sont faits par leurs correspondances, plus habiles que celles des Turcs, les espions des Européens de Larnaca, dont ils entravent toutes les affaires auprès du gouvernement. Ils ont empêché autant qu'il a été en leur pouvoir la fondation de la nouvelle église catholique de Larnaca, qui s'élève magnifique malgré eux ; ils ont contrarié de tous leurs efforts la création de l'agence française à Nicosie, qui est créée et qui leur sera peut-être utile à eux-mêmes. Les imprudents sem-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XVIII, page 852.

blent avoir oublié les événements de 1824 ! A l'époque de mon départ, ils étaient parvenus à faire arrêter, par ordre du pacha, la construction de l'établissement des Sœurs à la Marine.

J'ai entendu des plaintes plus graves sur les moyens qu'ils emploient pour contrarier le commerce des Européens ; mais je crois ces reproches exagérés par l'intérêt des plaignants. Voici au reste comment ils opèrent, sauf les petites erreurs de calculs dont ils se rendent, dit-on, souvent coupables à l'égard de campagnards incapables de tenir un compte. Un paysan vient à avoir besoin d'argent, ce qui arrive à peu près à tous les chefs de famille au moment où il faut payer le miri ; le Grec riche lui avance la somme nécessaire pour acquitter l'impôt, en stipulant de gros intérêts. A l'échéance, le débiteur, ne pouvant payer, engage sa récolte de l'année ; et comme il lui est encore plus difficile d'acquitter cet arriéré grossi par l'usure, il est obligé, dès la seconde année, d'abandonner ses récoltes futures jusqu'à extinction de ses dettes. Il y a ainsi dans tous les villages, au grand détriment de l'agriculture, de nombreuses familles de paysans, propriétaires réels de leurs terres, mais réduits à les cultiver indéfiniment pour des créanciers, envers lesquels ils ne se libéreront jamais. Ceux-ci, maîtres des récoltes de blé, de soie, d'huile, de garances se livrent au commerce d'exportation, envoient leurs denrées à la Marine et les chargent sur des navires grecs, n'employant jamais de navires européens.

A cela les Francs n'ont rien à dire, les rapports usuraires des primats avec les paysans ne tombant en Chypre que sous l'appréciation de leur conscience. C'est à nos négociants à attirer à eux, par leurs relations avec l'intérieur de l'île, par des agents fidèles et par des conditions meilleures, les produits du pays. C'est à eux tous à prendre modèle sur cette loyale maison de MM. Tardieu frères, l'honneur de la colonie européenne de Chypre, à qui les paysans du Baffo ou du Carpas, sur la simple parole de son représentant, envoient toutes leurs récoltes et ne se confient jamais qu'avec crainte aux accapareurs de l'île. Au reste, que ceux-ci y prennent garde et n'oublient pas le sort de leurs devanciers, qui, dans l'espérance d'enlever aux Francs le commerce d'exportation, après la paix de 1815, expédièrent directement leurs produits en Europe, firent venir eux-mêmes des retours, et après quelques bénéfices trompeurs, se trouvèrent tout à coup ruinés, à la suite d'opérations effectuées sur les

places de Livourne et de Marseille, dont ils ne pouvaient suivre les mouvements.

Le rôle des Chypriotes et des Européens est bien distinctement marqué; qu'ils le conservent les uns et les autres, s'ils veulent faire un sûr et fructueux commerce : les uns doivent produire et consommer, les autres importer et exporter; l'île aux premiers, la mer aux autres.

En rentrant chez nous, nous passâmes par les bazars, longues et sales galeries de bois, couvertes de loques tendues sur des bâtons, pour amortir l'ardeur du soleil, et au milieu desquelles coule un égout. Comme dans tous les marchés d'Orient, des deux côtés du passage sont ménagées des boutiques, composées d'une arrière-pièce et d'un étal, où se tient le maître, invitant le chaland à s'asseoir sur son petit tapis et à prendre avec lui la tasse de café ou à fumer le narguilhé avant de parler d'affaires. Une tringle de fer et deux panneaux de bois, l'un qui s'abaisse à terre, l'autre qui se relève en auvent, suffisent pour clore tout le magasin. Au coucher du soleil, le maître prend la clef et se retire à sa maison, quelquefois très-éloignée, laissant les chiens, balayeurs publics des villes d'Orient, parcourir librement les galeries jusqu'au matin.

Au centre des bazars est l'ancien khan, vaste cour fermée, autour de laquelle sont les magasins où les marchands étrangers demeuraient et déposaient autrefois leurs marchandises, comme cela se pratique dans toutes les grandes villes. Le gouvernement ottoman avait affecté à la reconstruction de cet établissement, dès la conquête de l'île, une légère taxe dont la perception occasionna une révolte et la mort du pacha; mais le khan conserva sa destination. On l'appelait encore, lors du voyage de Mariti en 1764, le *khan des Alaïotes,* ou des habitants d'Alaïa, dite aussi Candelore, ville commerçante de la Caramanie, avec laquelle les Chypriotes entretenaient de fréquentes relations au temps des Lusignans.

A cette époque prospère, les khans et les bazars de Nicosie réunissaient les marchandises des pays les plus divers de l'Europe et de l'Asie. Le sucre, le blé, le vin, le sel, l'huile, les caroubes, la soie, le coton, les laines, les cuirs, la garance, — denrées que l'île produisait en abondance et qu'elle produit encore, à l'exception du sucre, remplacé par le tabac, — y étaient étalés à côté des draps blancs de Valence, des draps écarlates du Languedoc, des draps de Lou-



viers et de Bruxelles, des toiles de Reims, des armes et des verroteries de Venise et de l'Allemagne, des épiceries de l'Inde et de l'Egypte, des grains d'encens de l'Arabie, des soies, des gommes et des maroquins de l'Asie-Mineure, des tapis de Konieh et de Samsoun, des brocards d'Alep et des mousselines légères de l'Al-Gezyreh.

Le bazar de Nicosie ne présente pas aujourd'hui un choix aussi varié, mais il est toujours très-animé, rempli d'acheteurs et bien fourni de marchandises. Tous les états, toutes les professions y sont réunis, depuis le marchand de dattes, de *rahat-loucoum*[1], de *malèvi*[2] et de *khalwa*[3], — mots turcs sous lesquels les gourmets de l'Athènes antique reconnaîtraient peut-être quelques-unes des friandises que l'île de Chypre, suivant Xénophon, fournissait à leur table, — depuis le boucher, le maraîcher, le marchand de poissons cuits et crus, le boulanger, le rôtisseur, le marchand de chibouks, le marchand de draps ou de babouches, jusqu'au maître de bains, au barbier, qui tient en même temps un café, au tailleur, à l'orfévre et au *saraff* ou changeur. Les bazars d'Orient sont à la fois les halles et les passages de nos villes. A Nicosie, tout le commerce y est concentré, et l'on ne trouverait peut-être pas une seule boutique au dehors.

Les articles d'Europe, peu nombreux dans ses étalages, ne consistent guère qu'en draps de France et d'Allemagne, en cotonnades d'Angleterre, surtout en quincaillerie d'Allemagne. La quincaillerie de France est infiniment supérieure à celle-ci en qualité et en exécution, on le reconnaît bien ; mais elle est trop chère, et l'acheteur en Orient, satisfait de l'apparence, va toujours au meilleur marché. L'Allemagne, qui s'est mis depuis quelques années à fabriquer dans ce goût, fait aujourd'hui presque entièrement cette partie considérable, fournie autrefois exclusivement par Marseille.

L'industrie manufacturière est aussi négligée en Chypre que l'industrie agricole. Nicosie, Larnaca, Limassol et Kilani, les villes les plus avancées sous ce rapport, ne possèdent pas un établissement qui puisse être comparé aux plus petites fabriques d'Europe. Tout y est laissé à l'industrie et au travail individuel, qui ne manque pas, il est

[1] Espèce de conserve de fruits, roulée dans le sucre.

[2] Crème de farine de riz.

[3] Gateau de farine de sésame et de miel.

vrai, d'habileté, et qui, rassemblé dans de grandes manufactures, pourrait réaliser des bénéfices considérables.

Les femmes grecques et arméniennes de Nicosie, comme celles de Larnaca, adonnées à la broderie, exécutent des ouvrages aussi estimés que ceux de Smyrne pour les coiffures et les sarka ou spencer des dames; leurs filoches de soie peuvent être comparées à nos plus fines dentelles. La broderie en or, en argent et en soie est, au reste, une vieille industrie de l'île; car *cet or de Chypre*, cet *or et argent filés qu'on appelle or de Chypre,* si recherché au moyen âge pour les riches costumes des cours, si vanté dans les fabliaux de nos trouvères et imité au XV$^{e}$ siècle par les passementiers d'Italie, n'est autre chose que les petits cordonnets en or, tressés encore aujourd'hui avec une dextérité particulière par les Nicosiotes, et dont elles composent de si riches ornements pour les coiffures. D'autres femmes tissent à domicile des serviettes et des toiles communes de coton, de grandes besaces en laine de couleur pour le transport des marchandises à dos de mulet et de grosses toiles d'emballage en chanvre ou en lin, plantes que les Chypriotes ont eu le bon esprit de cultiver depuis quelque temps dans la plaine de Morpho, où elles réussissent très-bien, au lieu de les faire venir d'Egypte. Nicosie partage avec Psimilophou, Bedoulla et Tolirguia le tannage des peaux verdâtres dont les paysans font des bottes pour se préserver de la morsure des aspics, très-communs dans l'île; elle partage encore avec Kilani la fabrique des mousselines de soie, employées par les riches femmes turques et arméniennes à leurs chemises, ainsi que des *hakirs,* étoffe rayée en soie et coton ressemblant en apparence à une fine toile écrue, que l'on voit à Constantinople, comme chemise d'uniforme, sur la poitrine de tous les rameurs des caïques impériaux. La capitale de Chypre fabrique seule les maroquins et les indiennes, objets les plus importants de son industrie particulière. On calcule que Nicosie livre annuellement 8,000 cuirs maroquins teints en rouge, jaune ou noir, dont une grande partie s'exporte pour la Syrie et la Caramanie. Les couleurs sont d'un éclat très-vif et de très-bonne durée, mais les peaux n'ont pas la souplesse des maroquins de Constantinople. Les *indiennes de Nicosie* ont un immense débit en Orient pour tentures et divans. Ce sont des toiles de coton importées d'Angleterre à très-bas prix, et qui, une fois teintes en Chypre, s'exportent à une valeur double en Syrie, en Caramanie, à Smyrne et à Constantinople.

Il y a peu à ajouter à ces articles pour avoir une idée de toute l'industrie de l'île. Les fabriques de poterie commune de Larnaca, Limassol, Varoschia, Korno et Lapithos suffisent par leurs produits aux besoins du pays ; les *couvertures de Chypre*, épaisse couche de coton piquée entre deux pièces d'indienne, sont recherchées dans toutes les villes du Levant. Limassol a une distillerie établie par un Français; mais il n'est pas de paysan possesseur de vignobles, dans les districts d'Orini, de Limassol et de Paphos, qui n'ait chez lui un alambic, et ne fabrique de l'esprit ou de l'eau-de-vie anisée fort appréciée dans l'île et hors de l'île, sous le nom de *raki de Chypre*. Les paysans du revers septentrional des montagnes, dans les districts de Lapithos et de Kerinia, ceux de Lefka et du Marethasse, vallée verdoyante qui mérite si bien son autre nom poétique de *canton aux mille fleurs : Myrianthousa*, distillent de l'eau de roses, de l'eau de fleurs d'oranger, de l'eau de lavande, de l'huile de myrte et du laudanum. Les rosiers, les caroubiers, les cytises, les lentisques, les sauges et vingt autres espèces d'arbres ou d'herbes odoriférantes poussent spontanément dans ces districts et forment quelquefois des fourrés impénétrables. J'ai vu des montagnes entières couvertes de cette jolie plante à larges corolles d'un rouge tendre, rangées autour d'un pistil doré, que les botanistes appellent *cistus creticus*, et dont les feuilles veloutées suintent une essence aromatique que les pâtres recueillent à leur première sortie. Quand les rayons du soleil levant viennent à frapper les pentes de ces montagnes embaumées, il s'en exhale des parfums que les brises du matin dispersent au loin dans les vallées.

Les ateliers de teinture pour les indiennes occupent la rue où nous passâmes, à la suite des bazars, pour revenir au couvent. Les procédés de fabrication n'ont pas dû changer depuis les temps les plus anciens. Les dessins, formés généralement de grandes fleurs vives, rouges, jaunes et noires sur fond blanc, sont appliqués au moyen de morceaux de bois dur, travaillés en relief. L'ouvrier trempe légèrement le cliché dans une cuve où la couleur est délayée, il le pose sur l'étoffe, et en frappant avec un marteau, il imprime le dessin qu'il a choisi et qu'il change suivant son modèle. Cette industrie, la principale de Nicosie, compte 45 petits ateliers, où 400 ouvriers imprimeurs, blanchisseurs et autres débitent par an 10,000 pièces de toiles peintes, représentant un capital de 320,000 francs environ.

Je m'étais retardé en examinant quelques fabriques. Nous dûmes

nous hâter pour rentrer au monastère avant l'heure de l'angélus, où les religieux se rendent à l'église et ferment ensuite les portes du couvent. Après le souper, invariablement fixé à sept heures et demie, quand je ne passais pas ma soirée chez M. Laffon, nous restions avec les Pères, dans une galerie attenante au réfectoire ; M. Laffon, M. Prince, nous y venaient visiter, et nous prolongions souvent la conversation assez avant dans la nuit. Chypre et Nicosie étaient presque toujours le sujet de nos entretiens ; quelquefois, nous parlions de l'Europe et de l'Espagne, ce pays cher à mes hôtes, cher surtout au père-curé, jeune Franciscain de Barcelone, d'une imagination et d'un cœur parfaits. La chute d'Espartero, la majorité de la reine, les événements qui se sont succédé depuis en Espagne, il ne les apprenait que par des correspondances irrégulières et tardives, mais il les suivait avec une vive anxiété. Il voyait avec joie le rétablissement de l'ordre et de la religion dans son pays ; car, bien que réfugié, le père Llaurado a compris que l'Espagne catholique n'en sera que plus forte, quand ses institutions reposeront en même temps sur les libertés nouvelles et sur la vieille foi castillane.

Nous parlions souvent des Maronites, dont on n'a pas exagéré les sympathies pour les Français. Que leur clergé tienne un peu trop encore à certains rites, réformés par l'Eglise romaine ; que leur papas, un peu ombrageux à l'égard des prêtres latins, préfèrent quelquefois priver leurs fidèles d'instructions religieuses (ce qui a lieu en Chypre), plutôt que d'autoriser la visite trop fréquente de nos Pères, dans la crainte irréfléchie et irréalisable de voir convertir ces pieuses missions en une sorte de droit d'inspection ; ce sont des inconvénients réels, mais sans gravité, et auxquels la propagande de Rome peut remédier en augmentant le nombre de ses élèves maronites. Il ne faut voir chez les Arabes chrétiens que leur attachement profond et sans restriction à la foi catholique, apostolique et romaine, à ses dogmes dans toute leur pureté, à sa discipline presque entière, à ses espérances politiques pour l'avenir de l'Orient. Voilà de quoi attacher suffisamment à eux les puissances catholiques, et surtout la France, qui depuis longues années a leur prédilection bien marquée en Chypre, comme en Syrie.

Assurément il n'y a rien de forcé dans le penchant des Maronites pour nous. J'ai visité le Liban, et j'ai vu qu'au nom seul de voyageurs français ils venaient avec confiance parler de leurs malheurs et de

leurs vœux, comme à des amis assurés : *Marounit-Franzis, saoua saoua,* nous disaient-ils dans leur langage pittoresque, en rapprochant l'extrémité de leurs index, pour exprimer la vieille alliance des Maronites à la France. Les puissances coalisées contre notre influence en Syrie ont beau faire, elles ne parviendront pas à changer les dispositions innées qui portent cette nation vers nous. Les Maronites se souviennent que leurs pères étaient comme eux sous la protection des consuls français ; ils sont catholiques ; ils savent que la France est la plus puissante des nations catholiques ; c'est donc naturellement qu'ils s'attachent à elle, et que dans les moments de danger ils l'appellent à leur aide, comme l'enfant se rapproche instinctivement de sa mère à la première crainte.

Depuis l'invasion des Ottomans en Chypre, événement qui parut heureux aux Grecs par l'expulsion définitive des Latins de leur pays, les Maronites de l'île étaient soumis aux exactions des Turcs et aux vexations plus tyranniques des prélats grecs. Chacun de leurs prêtres devait payer individuellement à l'évêque grec dans le diocèse duquel il résidait, un tribut de 100 à 300 piastres (25 à 75 francs) par an, suivant son rang ; chaque famille avait à verser en outre, comme dîme, dans les greniers de l'évêque 20 oques, à peu près 25 kilos, de toutes les espèces de grains qu'elle récoltait ; enfin chaque village devait en commun et annuellement fournir au prélat 10 ou 12 paires de poulets. Ces prestations pesaient d'autant plus aux Maronites qu'elles étaient arrogamment exigées par un ennemi invétéré et qu'elles ne pouvaient les dispenser ni des impôts à payer au gouvernement turc, ni des contributions volontaires qu'ils s'imposent afin de subvenir à l'entretien de leur clergé, généralement très-pauvre.

Lors de la révolution de 1823, quelques familles maronites, pour se soustraire aux avanies nouvelles qu'elles redoutaient, se jetèrent, désespérées, dans l'islamisme ; d'autres passèrent aux Grecs, un plus grand nombre émigra hors de l'île et abandonna ses terres. Marghi et Bédélia, petits villages que j'ai traversés en allant de Lapithos à Morpho, étaient encore peuplés de Maronites en 1829 ; je n'ai trouvé dans leurs maisons désertes que des hiboux nichés dans les âtres. La population du riche canton de Kythrea était presque entièrement maronite ; ses habitants sont tous grecs aujourd'hui, et le changement ne doit pas être ancien, car beaucoup d'entre eux, bien que les papas

les aient rebaptisés en les recevant dans l'Eglise grecque, ont conservé leurs noms latins de ***Francis***, ***Pietro***, ***Domenico***. Nicosie compte encore plus de trente familles que la crainte a forcées de se couvrir du manteau musulman ; mais là aussi la persécution n'a fait que conserver plus vives les racines de la foi. En d'autres districts il y a des villages entiers, musulmans en apparence, mais qui semblent attendre un moment favorable pour retourner au catholicisme. Cette époque favorable, je me hâte de l'ajouter, n'est pas celle qu'on nous signale comme imminente et qui semble heureusement s'éloigner chaque jour davantage ; c'est tout simplement le moment où la liberté religieuse sera comprise et acceptée par la population musulmane. Ce jour-là, il y a tel village turc de la Messorée dont les habitants, tout en restant les fidèles sujets du sultan, replaceront d'un commun accord la croix dans leur mosquée.

Aujourd'hui l'émigration et l'abjuration des Maronites de Chypre sont impossibles, même sous Mezrour, qui n'est qu'un mal passager. Le consulat de France s'est ouvertement établi le défenseur de leurs légitimes espérances, et le gouvernement ottoman, équitable quand il est laissé à sa spontanéité, les a déjà satisfaites en partie, grâce à la persévérance de notre consul. C'est à M. Fourcade que l'Église maronite de Chypre doit d'avoir été délivrée en 1844, par un firman impérial, des impôts que les Grecs prélevaient dans son sein jusque sur l'administration des sacrements. Cette preuve de l'intervention efficace des agents de France et de la volonté du gouvernement de conserver en Chypre, comme dans tout l'Orient, le patronage des catholiques, a produit le meilleur effet parmi les Latins de l'île. Les Maronites ont repris courage ; ils ne craignent plus d'avouer leur foi et de remercier leurs protecteurs ; mais il faut qu'ils évitent avec soin de rendre plus difficiles, par une confiance ou des prétentions exagérées, la médiation de la France dans ce qui reste à obtenir pour eux.

Bien que leur position se soit améliorée, ils sont encore les moins bien traités des sujets du Grand-Seigneur dans l'île, par suite de la coopération des primats grecs à la répartition des impôts. En terme moyen, il est reconnu qu'un Maronite paie des contributions triples de celles d'un Grec de même fortune. Toute réclamation de sa part est superflue, car le chiffre de l'impôt, une fois arrêté par le divan de Nicosie, doit être perçu intégralement ; et il ne peut se faire entendre au Divan. La justice la plus stricte exige qu'il y ait un

changement à cet égard, et tout fait espérer que notre consulat l'obtiendra prochainement de Reschid-Pacha. On ne peut refuser aux Maronites ce que l'on a accordé aux Arméniens, moins nombreux et plus riches, le droit d'envoyer un représentant à Nicosie pour défendre leurs intérêts contre l'animosité des primats grecs.

On évalue le nombre des Arabes catholiques de Chypre à 12 ou 1300. Les plus aisés sont allés se fixer, depuis la révolution de 1823, à Larnaca et à Limassol, pour se livrer au commerce. Quelques familles sont restées à Nicosie auprès du couvent ; mais la plus grande partie habite toujours, comme au temps des princes français, les villages de Santa-Marina, Assomatos, Gambili, Karpascha et Kormakhiti, au nord-ouest de Nicosie, sur les tristes plateaux de l'ancien Crommyôn.

Ils s'occupent de la culture des céréales, et font une grande quantité de charbon avec le bois que leur fournissent les montagnes du Cap. Leur évêque réside à Bokfeyeh, dans le mont Liban, bien que Chypre soit son diocèse principal, et qu'il prenne le titre d'*évêque des Maronites de Chypre et de Bokfeyeh.* Il est à la nomination du patriarche de la Montagne. Le proto-papas de Kormakhiti, auquel il délègue ses pouvoirs, a le droit de porter la crosse et la mitre dans les occasions solennelles ; il peut aussi donner la confirmation, mais ses prérogatives spirituelles ne vont pas jusqu'à conférer la prêtrise. Les prêtres ou curés maronites, au nombre de sept ou huit dans l'île, sans compter l'abbé de Saint-Elie, couvent arabe près d'Assomatos, sont ordonnés par l'évêque de Syrie. Le caractère de ces ecclésiastiques est infiniment plus digne que celui des papas grecs, leur vie plus exemplaire; leur influence sur les fidèles tient surtout au respect qu'ils inspirent. Leur instruction, il est vrai, est aussi peu avancée que celle du clergé grec ; mais ils ont, de retour au milieu d'eux, un de leurs plus dignes enfants, élevé à la Propagande, rempli de cette sage ardeur du mieux, de cette abnégation de soi-même que peut seul donner le catholicisme, et qui promet de prompts résultats. C'est sur l'abbé Cirilli que repose l'espérance de la petite communion maronite de Chypre ; ses soins, son zèle, les dispositions favorables de ses coreligionnaires finiront par rendre le clergé maronite supérieur au clergé grec par les lumières, comme il l'est déjà par la morale. Nous aimions à en accueillir les espérances que M. Prince nous en donnait, et je puis assurer que s'il suffisait pour

réussir de l'assistance fraternelle du père Llaurado, l'abbé Cirilli ne tarderait pas à recueillir d'amples satisfactions.

Mes journées se succédaient ainsi trop rapidement : le soir, en conversations dans le vestibule, ou en lectures dans la petite bibliothèque du couvent ; le matin, après la messe, pendant que les religieux vaquaient aux offices de l'église, ou apprenaient à leurs jeunes Maronites le catéchisme, la lecture, l'écriture et quelques éléments de langue italienne, je faisais mes excursions archéologiques. L'après-midi était généralement consacrée à des visites et à des promenades avec les Pères ou M. Laffon.

J'avais exploré à peu près tous les monuments de Nicosie; j'avais interrogé tous les vieux débris où je pouvais espérer de trouver quelque témoignage de son ancienne histoire. Je voyais approcher le moment où il faudrait dire adieu à mes hôtes. Je voulus, avant mon départ, examiner l'ensemble des fortifications, et me rendre compte sur les lieux de l'étendue que devaient avoir la ville et les remparts au temps des princes français.

Un jour, nous jetâmes pour notre goûter quelques oranges du verger dans un panier que Christodouli prit au bras; nous gravîmes, le père-curé et moi, le boulevard de la porte de Paphos, une canne de caroubier à la main, et commençâmes notre exploration vers le sud.

Il paraît que les grandes fortifications, commencées au XIV^e^ siècle par le roi Pierre I^er^, et détruites au XVI^e^ par les Vénitiens, arrivaient de ce côté jusqu'aux hauteurs où se trouve aujourd'hui l'église d'Haïa-Paraskevi, avec la maison des Lépreux, à dix minutes au-delà des remparts actuels, — hauteurs qui dans les relations du siége de Nicosie par les Turcs portent les noms de Sainte-Vénérande, Sainte-Marine, Mantria et Marguarita. On retrouve encore au sud-est de la porte de Paphos, à la hauteur où devaient arriver les murs extérieurs de la citadelle du roi Pierre II, dont j'ai précédemment parlé, quelques fossés qui semblent suivre la direction des anciens murs et qui ont pu servir d'épaulement à une batterie turque. Ces douves se prolongent vers le coteau d'Haia-Paraskevi, et c'est probablement sur l'une des hauteurs voisines, sur la *Marguerite*, que s'élevait le

Château de la Marguerite,
Qu'au deviser moult se délite,

(*Poésies manuscrites.*)

dont parle Guillaume de Machaut dans son histoire de Pierre Ier de Lusignan. Je crois que la ville s'étendait bien plus encore vers le nord, depuis les tanneries et le pont actuel (peut-être l'ancien pont dit de Saint-Dominique) jusqu'aux hameaux de Kioneli, de Kaimakli et de Palourghiotissa.

Sous les premiers Lusignans, Nicosie était restée sans autre défense que le château grec de *Kastigliotissa,* dans lequel une quarantaine de Templiers soutint en 1191 l'assaut des Chypriotes révoltés. Les successeurs de Gui augmentèrent sans doute la force de cette petite citadelle ; mais, rassurés par la tranquillité de leur capitale, ils ne songèrent qu'à relever les châteaux des montagnes et à fortifier les villes du littoral. En 1310, Nicosie n'avait pas encore de remparts : aussi les chevaliers du roi Henri II sont-ils obligés de tendre de chaînes l'entrée des rues donnant sur la campagne, dans la crainte d'une surprise de la part du connétable Camérin. Mais le roi Pierre Ier se résolut à couvrir la capitale d'une enceinte continue pour assurer sa défense, pendant les voyages et les expéditions qu'il entreprenait chaque année. Ces fortifications, terminées par Pierre II et Jacques Ier, avaient trois lieues de circonférence, et l'on peut évaluer au moins à 50,000 âmes le nombre des habitants qu'elles renfermaient. En 1567, les Vénitiens, prévoyant une attaque de la part des Turcs, et craignant de ne pouvoir défendre un si grand périmètre, rasèrent tous les ouvrages, pour élever autour de la ville, réduite des deux tiers, le rempart à onze bastions qui la protége aujourd'hui. Il est étonnant que la colline d'Haïa-Paraskevi, abritée déjà par les ouvrages de Pierre Ier, ait été alors découverte, et il est plus surprenant encore qu'on ait relevé les murs de la ville à une faible portée de canon dans la plaine.

L'œil le plus inexpérimenté est frappé à l'instant du dangereux voisinage de cette colline, d'où l'on domine toute la ville, et l'on ne peut s'expliquer le plan suivi par les ingénieurs de Venise qu'en admettant, bien qu'il en répugne, les bruits de trahison que l'on répandit contre eux. C'est encore une tradition, peut-être injuste, mais quoi qu'il en soit fort populaire en Chypre, que des calculs infâmes changèrent la direction des premiers travaux des commissaires vénitiens, gagnés par l'or de Sélim II, qui voulait à tout prix se rendre maître de l'île de Chypre.

A quoi tiennent cependant les destinées des peuples ! Si la duchesse

de Marlborough n'eût renversé une cuvette d'eau sur la robe de lady Marsham, la France n'eût peut-être pas obtenu ce fameux traité d'Utrecht. Si le sultan Sélim eût été plus fidèle aux préceptes de la cinquième sourate du Coran, il n'eût pas songé à l'île de Chypre, il n'eût peut-être pas rompu la paix avec Venise ; et don Juan, privé des forces de la seigneurie, n'eût pas gagné la bataille de Lépante, cette glorieuse revanche de Nicopolis, qui sauva l'Italie et l'Europe !

L'histoire de la jatte d'eau est fort contestable ; mais l'amour de Sélim pour le vin était si connu qu'il lui valut, de ses sujets mêmes, le surnom méprisant de *mest*, l'ivrogne. Les historiens ottomans l'avouent, c'est pour satisfaire à cette passion effrénée que le fils du grand Soliman se détermina à la conquête de Chypre, arrêtée dans sa pensée, avant même son avénement au trône, depuis le jour où un juif portugais son favori, Joseph Nassi, lui fit goûter du vin de Commanderie. La guerre avec les Impériaux et la révolte des Arabes de l'Yémen détournèrent le sultan de ce projet pendant les premières années de son règne ; une circonstance futile qui piqua son amour-propre l'y reporta ensuite avec plus d'ardeur. « O puis-« sant Padichah ! lui dit un jour une femme de son harem à qui il « avait versé du vin de Chypre, ton empire fortuné produit tous « les biens de la terre ; mais quelle est la province favorisée qui te « donne cette liqueur délicieuse ? » Sélim, embarrassé, dit-on, ne répondit pas et prépara immédiatement une expédition contre l'île. Le vizir Piali et l'ancien capitan-pacha, Lala-Moustapha, dans l'espérance de regagner sa faveur par des victoires, conseillèrent aussi la guerre ; Nassi, à qui le sultan dans un moment d'ivresse avait promis la couronne de Chypre, détermina le grand-mufti à approuver la rupture avec Venise, et un chiaous du Divan alla bientôt sommer le sénat adriatique de céder l'île, s'il ne voulait voir recommencer les hostilités. Venise ayant repoussé avec indignation ces insolentes demandes, la flotte ottomane mit à la voile sous les ordres de Piali, créé capitan-pacha, fit d'abord une descente à Limassol, et le 3 juillet 1570 débarqua à la Marine l'armée de terre avec son artillerie, que commandait Lala-Moustapha, élevé au grade de séraskier.

Conduits par un moine grec, les Turcs marchèrent d'abord sur Levcara, gros village au sud-ouest du mont Sainte-Croix, où ils entrèrent sans résistance ; puis, avançant directement sur Nicosie, ils vinrent, le 26 janvier, dresser leurs batteries sur les collines d'Haïa-

Paraskevi, et répartirent leurs troupes dans les villages d'Haïos-Dimitri, Aglangia et Haï-Thalassa, à la distance d'une lieue ou une lieue et demie de la ville.

Malgré la supériorité du nombre et la situation avantageuse de l'artillerie ennemie, la ville de Nicosie, défendue par un corps d'armée de plus de 20,000 hommes et pourvue de vivres pour deux ans, aurait pu braver peut-être la fureur des Turcs. Six fois, quand la brèche fut devenue praticable, les troupes vénitiennes repoussèrent les Ottomans, aux cris accoutumés de *Vive saint Marc sur terre et sur mer!* Mais l'indécision du gouverneur les empêcha de retirer aucun profit de leurs vaillants efforts. Dans un moment où les batteries des boulevards méridionaux prenaient le dessus sur celles des assiégeants, Nicolas Dandolo fit ralentir leur feu pour ménager les munitions; dans une autre occasion, l'infanterie vénitienne, arrivée jusqu'au camp des Turcs, aurait pu enclouer leur artillerie, si elle eût été soutenue, mais Dandolo n'osa faire sortir sa cavalerie dans la crainte de la voir coupée par les spahis d'Haïos-Dimitri. Les remparts croulaient sous les boulets ennemis, que les Vénitiens tenaient encore et repoussaient les propositions de Moustapha-Pacha, quand Piali, profitant de l'éloignement de la flotte chrétienne, conduit 20,000 marins de renfort à son collègue, qui le samedi 9 septembre, quarante-cinquième jour du siége, livre simultanément l'assaut aux quatre bastions Podocataro, Costanzo, Davila, Tripoli, enlève d'abord le bastion Podocataro et se voit bientôt maître de la ville entière, qu'il livre pour huit jours au pillage. Chose triste à dire! c'est un chrétien, un Grec, qui de sa main sacrilége courut abattre l'étendard de Saint-Marc et arbora le premier le croissant sur le palais du provéditeur.

Jamais, depuis la prise de Constantinople, les armées ottomanes n'avaient conquis un si riche butin qu'à la prise de Nicosie, en objets précieux, en numéraire et en esclaves. Les dépouilles opimes de cette malheureuse ville leur échappèrent cependant, par le dévouement d'une jeune fille vénitienne qui fit sauter le navire au bord duquel elle avait été embarquée avec les richesses destinées au divan impérial. Mais Sélim reçut plus tard les tonneaux des vins les plus vieux de l'île, qu'un émissaire secret avait mis en réserve pour lui, et il put assouvir à son aise ce penchant brutal qui hâta la fin de ses jours d'une manière si imprévue. Le 1er décembre 1574, le sultan-

visitait le *Koussour-Hamam*, magnifique bain qu'il a fait élever dans le sérail, près de l'appartement des femmes. Saisi par le froid en entrant dans les salles fraîchement construites, le prince demande aussitôt un flacon de vin de Chypre et boit à longs traits. Les fumées de la liqueur le troublent; il chancelle, tombe et se frappe violemment la tête contre les dalles de marbre. Onze jours après, il expirait dans le délire.

Sélim portait à l'excès ses fantaisies comme ses habitudes, et depuis qu'il avait pris goût au vin de Chypre, un itchoglan, chargé du précieux nectar, l'accompagnait partout. Les Turcs sont ainsi faits, que de l'usage ils viennent vite à l'abus; et si la loi religieuse ne mettait un frein à leur penchant pour les boissons fortes, l'intempérance ferait parmi eux d'affreux ravages. Ils sont loin de méconnaître en effet les qualités de la liqueur dont ils se privent : le vin, le café, l'opium et le tabac, disent leurs poëtes, ce sont les quatre éléments du monde de la jouissance, les quatre coussins du sofa du plaisir, les quatre colonnes de la tente de la volupté, etc. Les oulémas les appellent plus sagement : les quatre ministres du diable.

Je visitai avec intérêt le bastion Podocataro, qui, pendant tout le siége, fut exposé au feu le plus vif et par où les Turcs ont pénétré dans Nicosie. Ses murs réparés renferment une mosquée, élevée en l'honneur du porte-étendard monté le premier à la brèche et des nombreux janissaires tombés autour de lui. On l'appelle la mosquée du *Bahir Actar*. Sur le boulevard suivant, vers la porte de Famagouste, j'ai vu le *canon guillotiné*, grosse pièce de bronze aux armes vénitiennes, dont on a scié l'orifice, vengeance à la turque des ravages qu'elle avait faits dans les rangs musulmans. La porte de Famagouste, dite autrefois Iulia, est un très-bel ouvrage de fortification, bien supérieur à celui des deux autres portes, dont la défense n'a pu être complétée. Auprès de la porte de Cérines, dans l'intérieur du tombeau d'un santon turc, se trouve l'épitaphe d'un membre de la noble famille des Da Canale, mort en 1553, conseiller du royaume de Chypre.

Nous fîmes ainsi le tour des remparts à l'intérieur, nous longeâmes les fossés à l'extérieur, nous arrêtant à tous les lieux qui nous rappelaient quelque souvenir.

Le soleil s'approchait cependant des montagnes de Machéra et nous invitait à la retraite. En quittant la maison des Lépreux, masure où

vivent trois ou quatre familles condamnées à perpétuer entre elles leur maladie affreuse, nous voyions le flanc des montagnes de Buffavent se couvrir de teintes violettes qui bleuissaient à mesure que le soleil inclinait à l'horizon. Les cinq rochers du Pentedactylon, éclairés des feux du couchant, se détachaient à sa cime comme des flammes de pourpre, prêtes à s'évanouir. Il était temps de rentrer dans la ville ; car dès que le muezzin paraît aux galeries du minaret pour appeler les musulmans à la prière du soir, *acham-namazi*, les portes sont fermées et ne s'ouvrent impitoyablement qu'au lendemain.

Nicosie n'ayant presque jamais de garnison, sa garde est confiée à une milice nationale, composée de *topchis* ou canonniers, tous musulmans, qui, à tour de rôle, quittent leurs maisons et vont occuper les portes de la ville. Ils reçoivent pour ce service une solde mensuelle de 10 piastres, en somme 2 fr. 50 c. Leurs postes paisibles, où l'on ne voit pendant le jour que fuseaux couverts du blanc coton de la Messorée et chibouks chargés de tabac d'Avdimou, s'animent d'une ardeur martiale à l'approche des ténèbres. De demi-heure en demi-heure, pendant toute la nuit, les sentinelles des trois portes de Paphos, de Cérines et de Famagouste poussent des cris affreux, comme si les Vénitiens étaient de retour sous les murs pour livrer l'assaut à la place.

Nous trouvâmes la rue du couvent occupée par les chevaux et les domestiques du consul, qui avait reçu des nouvelles importantes par le dernier paquebot de Smyrne. Mezrour-Aga était destitué ; mais il fallait qu'avant son départ il reconnût l'agent consulaire de France à Nicosie, car le firman d'investiture était arrivé par le même bâtiment. Un des nouveaux pachas élevés en France, aujourd'hui aux affaires à Constantinople, en annonçant ces événements à M. Goepp, lui écrivait : « Je ne sais qui vous aviez pour gouverneur en Chypre ; c'est « sans doute quelque jannissaire échappé au sabre du sultan Mah« moud. » Ce mot seul indique assez les tendances nouvelles des hommes qu'Abdul-Medjid appelle au pouvoir avec Reschid-Pacha.

Mezrour avait voulu empêcher la création de l'agence, il fallait qu'il subît lui-même la peine de son installation. Les autorités de Larnaca, forcées d'obéir à ses rancunes, opposant des difficultés journalières à la construction de la maison des Sœurs de Saint-Joseph, le consul s'était hâté de venir à Nicosie pour traiter personnellement avec le pacha de ces deux affaires. J'ai parlé du vice-consulat fondé à Nicosie ; je

dois dire ce qu'est la maison des Sœurs de Saint-Joseph, qui justifie si bien, par les résultats déjà obtenus, l'importance que M. Goepp attache à son développement et la protection chaleureuse qu'il donne à ses intérêts.

En 1844, un prêtre chypriote-latin, don Paolo Brunoni, édifié de ce qu'il avait entendu raconter des couvents de nos Sœurs de charité de Constantinople et de Smyrne, conçoit la pensée de doter son pays d'une institution semblable, où les jeunes enfants recevront l'éducation et les malades les médicaments, sans distinction de culte ni de nationalité. Mais comment créer cet établissement? A qui s'adresser? Où aller? Où trouver ces moyens indispensables à toute entreprise : les coopérateurs et l'argent? — Il destine bien son patrimoine à la fondation qu'il projette; mais son patrimoine ne peut suffire. Qui lui donnera le surplus? Il l'ignore. Il part cependant pour Marseille, comptant sur la vieille libéralité de la France catholique, comptant plus encore sur la Providence. La confiance du centenier romain ne fut pas récompensée plus promptement que la sienne.

Le conseil de la Propagation de la foi, à Lyon, accueille les demandes du prêtre chypriote; le conseil de Paris, frappé de l'utilité d'un établissement français dans une île voisine de la Syrie et du Liban, dans un pays abondant en ressources, paisible, peuplé de plus de 80,000 chrétiens privés de toute instruction, s'associe à ses vues et à ses espérances. Des fonds sont votés, et M[me] la baronne de Vialar, fondatrice-supérieure de l'ordre nouveau de Saint-Joseph de l'Apparition, désigne quatre Sœurs pour aller immédiatement se fixer en Chypre. Le P. Brunoni quitte Paris, le cœur inondé de joie, l'esprit à peine remis de ce qu'il a vu, de ce qu'il a entendu, de ce qu'il est parvenu à faire lui-même, dans un pays où quatre mois auparavant son nom, ses projets, sa ville, n'étaient connus de personne. Il va d'abord, avec les Sœurs, demander la bénédiction apostolique pour son œuvre future, et de retour en Chypre il ouvre, le 1[er] janvier 1845, l'école française de Larnaca, dans la maison qu'il donne aux Sœurs et qu'il approprie à sa nouvelle destination. Quatre-vingt-onze enfants des deux sexes, 51 catholiques et 40 grecs, étaient présents à l'ouverture et ont suivi ensuite régulièrement tous les cours. Les catholiques de Larnaca et de la Marine réunis sont au nombre de 500; les Grecs, huit fois plus nombreux, forment une population de 3,500 habitants; c'est pourtant les premiers qui ont fourni le plus d'élèves; mais les

40 enfants grecs envoyés chez les Sœurs sont une conquête d'heureux augure sur les préventions des papas et des primats. J'ai assisté avec une vive satisfaction à leurs exercices ; j'étais heureux de retrouver partout l'esprit de la France, généreux, bienfaisant, civilisateur.

L'intelligence de ces jeunes enfants, des Grecs surtout, seconde admirablement le zèle de nos Sœurs. J'ai vu, en septembre et décembre 1845, de jeunes filles, qui à l'ouverture de l'école n'avaient jamais dit un mot de français, exprimer facilement toutes leurs pensées dans cette langue, lire couramment dans nos livres et transcrire presque sans faute des passages de classiques qu'on leur dictait. Le calcul, la géographie, quelques éléments d'histoire et la broderie compléteront leur éducation.

Ces détails nous éloignent un peu de l'audience du pacha; mais qu'on veuille bien les excuser. Les écoles sont peut-être les établissements les plus intéressants que puisse visiter un voyageur en Orient; c'est peut-être le résultat le plus satisfaisant de l'influence européenne sur ce pays, endormi jusqu'ici dans l'insouciance. C'est par les écoles que l'Orient se régénérera, s'il peut être régénéré. C'est dans leurs écoles que les enfants des différentes religions acquerront les idées salutaires qui, à la longue, feront disparaître sous le niveau de l'éducation les haines impies qui divisent leurs sectes.

Les salles destinées aux classes donnent sur un vestibule et un petit jardin. Au delà, se trouve la pharmacie, ouverte aux musulmans comme aux chrétiens; puis les chambres des Sœurs et l'oratoire, où les enfants catholiques sont seuls réunis ; car la plus grande, la plus sage liberté religieuse est laissée aux élèves des communions dissidentes. Jamais la moindre observation, la moindre violence, la moindre sollicitation sur ces jeunes esprits. Une fois instruits et devenus hommes, ce sera à eux à comparer et à venir à nous, s'ils sont bien inspirés.

Partout règnent la propreté et l'ordre le plus heureux ; mais on voit que tout est provisoire. Le nombre de quatre Sœurs est tout à fait insuffisant ; la division des classes et des sexes n'a pu s'opérer, faute de local ; la pharmacie n'est qu'une chambre sans accès au dehors ; la chapelle est extrêmement petite ; enfin, on ne pouvait songer, tant qu'on serait resserré dans ces limites, à recevoir des pensionnaires, et dès lors l'établissement perdait la moitié de son importance en restant à l'usage exclusif des habitants de Larnaca.

Le pensionnat doit attirer en effet les enfants aisés de toutes les villes de l'île, et permettre aussi de suivre avec plus de fruit l'éducation des enfants de la Marine, de Larnaca même, que les parents hésitent à envoyer à l'école dans les temps de pluie, où les rues se changent en cloaques vraiment dangereux.

Ainsi en avaient jugé les conseils et le P. Brunoni dans leurs conférences; mais il avait fallu aller au plus utile, au plus pressé, et porter d'abord en Chypre le germe de l'œuvre, sauf à le transplanter, lorsqu'il serait développé, dans un terrain plus propice.

L'emplacement acheté pour la construction du nouvel établissement est un vaste champ, à égale distance de la Marine et de Larnaca, situé en vue de la mer, non loin — je ne puis omettre ce rapprochement dans un voyage historique — non loin du lieu où se trouvait, suivant toutes les apparences, l'ancien port intérieur de la ville de Citium, dont les ruines se reconnaissent dans toutes les terres environnantes.

Il y aura là une église, de vastes cours, des jardins, des dortoirs, une belle infirmerie et un hôpital; car le P. Brunoni annexe un hospice complet à ses écoles. Ce sera un grand bienfait pour la Marine et pour Beyrouth, sa voisine, où les marins qui viennent à tomber malades sont obligés de recourir aux soins de la charité particulière, quelquefois bien tardifs. Si le conseil sanitaire de Constantinople réalise le projet suggéré par un honorable médecin français, M. Foblant; s'il concentre à la Marine toutes les quarantaines de Syrie; s'il fait de son lazaret agrandi — on travaille déjà à de nouvelles constructions — le lazaret général de ces parages, de façon à ce qu'un navire, une fois purgé en Chypre, puisse communiquer librement avec la Syrie ou avec l'Europe, l'île redeviendra l'entrepôt principal de cette mer, et le mouvement qu'il y aura toujours à l'échelle de Larnaca fera bénir par tous les navigateurs la prévoyante charité du P. Brunoni.

Il semble que ces raisons d'humanité, si favorables en même temps aux intérêts commerciaux, devraient être chères à tous les habitants de Chypre ; mais il n'en est malheureusement pas ainsi. Les primats grecs n'ont considéré dans ces œuvres, dans l'école, l'église et l'hospice, que leur origine latine, et dès lors ils les ont vues avec déplaisir. Mezrour, dont ils n'avaient pas besoin d'aiguillonner la jalousie, n'osant s'opposer d'abord ouvertement à la fondation d'établissements qu'il

sait être favorisés par l'administration de Constantinople, a fait craindre un soulèvement des Turcs. Ces moyens d'intimidation n'ayant pas empêché le P. Brunoni de prendre possession du terrain et de commencer à y tracer ses fondations, ordre formel arriva un jour aux ouvriers de cesser les travaux. Il fallut bien dégager ces pauvres gens, tous raïas, d'engagements qui les exposaient à la bastonnade, et le P. Brunoni ne put que recourir au consulat de France, son refuge ordinaire.

Il est d'usage, quand un consul rend une visite officielle au pacha, que celui-ci s'informe d'avance des personnes qui doivent accompagner le beysadé — fils de bey : c'est le titre des consuls chez les Turcs, — pour envoyer des chevaux en nombre suffisant. Mezrour, piqué de sa destitution, à laquelle, disait-il, les plaintes des agents européens ne pouvaient être étrangères, n'envoya qu'un seul cheval, bel étalon de Syrie, recouvert d'une selle cramoisie. M. Goepp le congédia, et nous prîmes à pied la route du sérail, le consul, son chancelier, M. Laffon et moi, précédés des kavas consulaires, qui dans ces occasions revêtent une ample pelisse de drap rouge et frappent le pavé de leur grande canne à pomme d'argent. Aussitôt que le consul est assis sur le divan à côté du pacha, deux serviteurs arrivent ensemble et pieds nus, portant deux chibouks pareils, déposent le plateau de cuivre sur la natte, y placent le fourneau; puis, calculant avec une habile précision la distance du plateau au sofa, font tourner la pipe sur sa noix, et, sans changer de place, présentent en avant son bouquin d'ambre. Tout se doit faire strictement dans la même mesure, de façon que nul, du pacha ou du consul, ne paraisse être servi avant l'autre. Il en est de même pour le café et les pipes consécutives.

Mezrour reconnut notre agent avec une politesse contrainte; il lut le firman à haute voix, le donna à un secrétaire pour le faire transcrire sur son registre, et se contenta de dire : « Nous obéirons. » Quant aux Sœurs, son parti était pris d'user de ses derniers jours de puissance pour satisfaire ses rancunes. Vainement le consul rappela les témoignages de respect que donne la population à nos Sœurs, les avantages que le pays doit retirer de leur institution, les services que rendent nos communautés de Smyrne et de Constantinople, où le sultan lui-même a voulu s'associer à leur bienfaisance par des offrandes; Mezrour déclara ne pouvoir autoriser, même provisoire-

ment, les constructions, sans qu'on eût obtenu un firman de la Porte.

Pour ne point paraître céder à de si déraisonnables exigences, le consul, de retour à la Marine, fit réunir tout ce qu'on put trouver de marins et d'artisans européens, qui, pendant plusieurs jours, s'occupèrent à tracer les fondations de l'établissement. Les kavas de la police se seraient bien gardés de montrer seulement le bout de leur bâton à un de nos ouvriers francs ; le zabid, au reste, était désarmé : on ne construisait pas, on délimitait seulement une propriété, mais on protestait contre une décision arbitraire. On attendit ensuite en toute confiance l'autorisation de Constantinople.

Depuis mon retour en France j'ai appris que M. le baron Bourqueney avait tenu à ce que le firman, demandé immédiatement à la Porte, fût renvoyé par le premier courrier à notre consul, et au mois de mai 1846, M. Goepp a posé en grande pompe la première pierre de l'établissement. Toute la colonie française, convoquée au consulat, s'est rendue sur les lieux ; le consul de Sardaigne, le consul d'Angleterre, tous les autres agents européens ont voulu témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils prenaient à cette fondation. Le zabid a dû y assister par ordre du nouveau gouverneur, Hassan-Pacha, précédemment gouverneur de Rhodes, homme bien intentionné et ami des Européens.

C'est maintenant aux conseils de la Propagation à achever une œuvre que le Père Brunoni a si courageusement entreprise, que notre consulat a si honorablement soutenue, et qui trouve aujourd'hui une nouvelle garantie de sécurité dans le firman impérial, dont le mauvais vouloir d'un vieux Turc l'a malgré lui dotée. Les 10,000 fr. votés pour être employés, en 1847, à la construction des écoles de Larnaca sont assurément un secours considérable, si on compare aux ressources des conseils l'immensité des œuvres auxquelles ils s'intéressent ; mais cette allocation, lors même qu'elle se renouvellera égale chaque année, ne permettra d'achever les constructions qu'en cinq ou six ans. Ne serait-il pas plus avantageux à nos intérêts de toute nature de doubler au moins le crédit annuel, pour profiter plus tôt de la bonne impression produite dans l'île par la nouvelle répandue bien vite que les Sœurs agrandissaient leur établissement ? Les imaginations vives des Orientaux s'enflamment ou se découragent promptement ; une institution réussit ou se perd à son début ; les lenteurs qu'on sera forcé d'apporter dans les travaux, si les secours

n'arrivent pas exactement, passeront peut-être pour de l'impuissance ou de la froideur ; le nom de la France est engagé à ce qu'on achève bientôt et grandement ce que l'on a si heureusement commencé sous ses auspices.

La maison d'éducation des Sœurs est un nouvel élément de rénovation pour l'île de Chypre, si malheureuse, si appauvrie depuis trois siècles par un système de gouvernement inepte et avide, mais dont la condition tend à s'améliorer depuis quelques années.

Je ne veux rien exagérer, je ne veux pas faire de Chypre un tableau mensonger et flatteur. Je ne puis cacher qu'une île qui sur 520 lieues carrées de territoire, presque tout fertile, ne renferme que 110,000 habitants ! quand elle en pourrait nourrir dix fois plus ; qui sur un million d'hectares de terre ne cultive que 60,000 hectares ; qu'une île où l'on trouve des plaines magnifiques, comme la Messôrée et le Morpho, presque sans culture ; des terrains desséchés, non loin de ruisseaux considérables qu'on ne sait pas utiliser ; des montagnes entièrement déboisées, quand les essences les plus riches, le chêne, le pin, le mélèze, le mûrier, le noyer, le caroubier, le platane, y croissent spontanément ; qu'une île où l'on voit, presque dans tous les districts, dans le Carpas, le Lapithos, l'Acamas, le Paphos, le Mazoto, d'immenses fourrés d'oliviers abandonnés, quand la population récolte à peine sa provision d'huile ; qu'une île ainsi dotée par le Ciel, ainsi négligée par les hommes, soit un pays riche et bien administré.

La misère est sans doute encore générale et profonde ; mais les causes qui l'ont engendrée disparaissent insensiblement, et la plus fatale de toutes, la rapacité des pachas, est maintenue par la crainte des plaintes des raïas au gouvernement de Constantinople, qui les écoute aujourd'hui. Mariti ne pourrait plus dire de Chypre : « Rien n'arrête ses gouverneurs avides. Ils s'acharnent sur le peuple. Leur petite tyrannie invente mille moyens de « pressurer son or et d'extorquer les fruits de ses travaux. Chaque « jour voit éclore un nouvel impôt, et après s'être engraissé de la « substance des peuples, objet de l'exécration publique, le gouverneur se retire et fait place à un nouvel acquéreur, qui, enchérissant « sur son bail, se croit en droit d'enchérir sur ses rapines. Qu'en « arrive-t-il ? Le numéraire est épuisé... les émigrations journalières... »

Le paysan chypriote est encore chargé de lourds impôts, sans doute, mais il ne désespère pas de se faire rendre justice, quand les percepteurs ajoutent comme autrefois leurs exactions particulières aux exigences du gouvernement ; il ne songe plus à quitter son île, il cultive, il défriche. J'ai vu dans le mont Olympe des vallées d'une et deux lieues d'étendue mises en valeur depuis peu d'années et couvertes déjà de beaux plants de mûriers. La confiance, en ramenant le travail, facilitera le paiement de l'impôt, augmentera peu à peu l'aisance des habitants. En même temps le gouvernement se régularise ; la perception de l'impôt étant plus facile, ses procédés seront moins violents, moins arbitraires, et le raïa comprend que des temps meilleurs commencent à venir pour lui.

Si d'une province on passe à l'empire ottoman, on retrouvera partout, depuis la publication du hatti schériff de 1839, les mêmes améliorations, et on reconnaîtra véritablement combien sont exagérées les craintes des publicistes d'Europe qui annoncent la dissolution de l'empire ottoman comme imminente. Non, un empire ne meurt pas quand en sept ans il peut, sans secousse et sans révolte, assurer dans toutes ses provinces, depuis Damas jusqu'à Belgrade, le respect dû aux Européens, assurer la liberté religieuse de ses sujets chrétiens, ouvrir des relations avec le chef spirituel du catholicisme, abolir définitivement la vénalité des pachalicks, abolir les marchés d'esclaves, réorganiser son armée, rétablir ses finances, améliorer ses monnaies.

Ces réflexions, auxquelles je me laissai aller, abrégèrent la route monotone qui, à travers de nouveaux champs de blé et de coton, me conduisit de Nicosie à Kythrea.

L. de Mas-Latrie.

# ÉTAT POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne est, depuis plusieurs siècles, le champ de bataille de l'Europe. Ce triste privilége est bien loin de toucher à sa fin. Un écrivain a dit que la victoire a jeté aux plaines de Leipsik, comme la Discorde aux noces de Pélée, une pomme dont la possession doit engendrer de longues querelles entre les peuples et les princes. C'est en Allemagne qu'éclatera le choc redouté du Nord contre le Midi, et que l'Autriche et la Prusse, ennemies naturelles rapprochées par le hasard, se livreront, dans un avenir plus ou moins rapproché, une guerre de prépondérance.

Deux grandes questions soulevées dans ces derniers temps attirent l'attention sur ce pays, et montrent la gravité des symptômes qui présagent des crises futures. La première est relative aux duchés allemands annexés à la couronne danoise ; la seconde n'est autre que la politique adoptée par la Prusse, politique qui a fait son avénement, il y a dix ans, par l'union douanière, et qui s'est manifestée, tout récemment, par l'organisation des états provinciaux.

Nous nous proposons d'étudier ces deux questions. Mais, avant de les examiner, nous essaierons de tracer à un point de vue général la situation présente de l'Allemagne.

## I

M. Guizot a écrit dans son *Cours d'histoire moderne :*

« Il n'y a personne qui ne sache quelle a été, depuis cinquante ans, l'activité de l'esprit au-delà du Rhin. En tous les genres, en philosophie, en histoire, en littérature, en poésie, il s'est avancé très-loin ! On peut dire qu'il n'a pas toujours suivi les meilleures voies ; on peut contester une partie des résultats auxquels il est arrivé ; mais quant à l'énergie, à l'étendue du développement même, il est impossible de les contester. »

Une pensée éminemment nationale a dominé jusqu'ici ce mouvement : c'est le désir de l'unité et de la liberté.

Quel pays a vu surgir des luttes plus longues et plus fréquemment renouvelées que l'Allemagne ? Quel territoire a subi plus de fractionnements ? La portion germanique du vieil empire des Carlovingiens a offert les contradictions les plus bizarres. Elle a été livrée au droit de la force, après avoir été pendant un ou deux siècles le centre et le foyer de la vie politique de l'Europe. On a vu successivement l'Allemagne s'affaiblir au profit des pouvoirs secondaires, sous les maisons de Saxe, de Franconie, de Souabe, de Habsbourg, de Nassau, de Luxembourg, de Bavière et d'Autriche. Constamment morcelée, fondue, remaniée, tiraillée en sens divers, constituée sur des bases changeantes, insouciante de ses propres lois et des décisions de sa Diète ; elle a été appauvrie moralement et physiquement par des nuées de souverains princiers, aristocratiques ou bourgeois, qui s'acharnaient après elle. Lorsque la Révolution française éclata, tout équilibre avait disparu, et Voltaire avait pu dire avec justesse du saint empire romain qu'il n'était ni *saint*, ni *empire*, ni *romain*. Son organisation, plus ou moins conforme au traité de Westphalie, comprenait 376 États ; et la maison d'Autriche, qui avait tant guerroyé contre la France pour conserver sa suprématie, était dépouillée de toute influence. Le titre seul de la dignité impériale lui restait. Princes, barons, chevaliers et seigneurs n'aspiraient qu'à se rendre indépendants, et pressuraient à l'envi leurs sujets pour pratiquer avec pompe les douces maximes des philosophes matérialistes. Il fallut la prodigieuse impulsion de la Révolution française pour tirer la féodale Germanie de cet état d'anarchie et de prostration.

C'est elle qui a réveillé l'esprit allemand. Elle l'a poussé dans des voies réformatrices, et a ouvert devant lui un avenir de réparation et de gloire. La République et Napoléon ruinèrent de fond en comble l'ancien édifice ; et, le 12 juillet 1806, treize princes allemands concluent à Paris le pacte de la Confédération du Rhin. A peine élevé, l'édifice nouveau croula. Nos défaites de 1814 amenèrent un partage plus favorable aux cabinets de Londres, de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Mais le grand coup était frappé : la régénération de l'Allemagne était accomplie. Il ne put être question dans le conseil de la Sainte-Alliance de faire revivre le passé. La pierre du sépulcre était fermée irrévocablement sur les vieilles institutions.

Au lieu de 376 États, la Confédération germanique n'en comprit que 38 : c'était encore beaucoup trop. Trente-huit Etats distincts les uns des autres ne forment pas une nation. Vainqueurs ou vaincus , les peuples allemands devinrent le jouet des grandes puissances ; et les royaumes créés par Napoléon furent changés en un champ de bataille, sur lequel s'abattirent les oiseaux de proie de la diplomatie. « Les cours, dit un publiciste d'outre-Rhin, avait mis au ban le grand spoliateur de la société européenne ; mais elles déclarèrent de bonne prise tout ce qu'il avait enlevé. »

Le but de la Confédération est de faire corps, de présenter une masse compacte qui s'ébranle tout entière lorsqu'un point est menacé. Les États qui la composent ne peuvent, sous aucun prétexte, se faire une guerre entre eux ; et ils sont régis, pour les questions de paix, de guerre, de trève et d'alliances, par une Diète composée de 38 membres, qui ont quatre voix, ou trois, ou deux, ou une, ou seulement une fraction de voix, suivant l'importance de l'État qu'ils représentent. La Diète ne délibère pas, elle vote. Un conseil intime, où les suffrages des 38 membres sont réduits au nombre de 17, a seul le droit de proposer, de discuter les lois et d'en poursuivre l'exécution. Les forces militaires de la Confédération s'élèvent à près de 300,000 hommes, répartis en dix corps d'armées. L'Autriche fournit les trois premiers (94,822 hommes) ; la Prusse, les trois suivants (79,234 hommes) ; la Bavière, le septième ; Wurtemberg, Bade et Hesse-Darmstadt, le huitième ; les autres États, les deux derniers.

Cette Confédération est un boulevard contre les guerres extérieures et un frein mis aux déchirements intérieurs. Mais comment ne pas voir que les volontés de la Prusse et de l'Autriche confisquent toute initiative à leur profit, et doivent forcément annihiler les désirs des petits royaumes et des duchés ? Et, lorsqu'on songe que le vaste empire d'Autriche ne compte qu'un petit nombre d'Allemands, et qu'une partie de la Prusse est d'origine slave, comment ne pas reconnaître que la race germanique, disséminée dans les États faibles et réduite à l'impuissance, aspire légitimement à s'appartenir elle-même ?

L'unité ! l'unité ! voilà ce que demandent les philosophes, les poëtes, la jeunesse de écoles, tous les hommes qui réfléchissent, tous les cœurs qui battent. Vainement les résolutions de la Diète ont

suspendu la liberté individuelle, créé des commissions inquisitoriales, établi la censure. Un proverbe d'outre-Rhin dit avec raison que *Pour la pensée il n'y a pas de droits de douanes.* L'esprit allemand poursuit sa marche, au mépris des forteresses d'État. Que peut d'ailleurs la persécution contre des natures froides qui s'enthousiasment pour des théories, qui ne trahissent jamais par de sonores démonstrations le but auquel elles veulent atteindre ? C'est une chose profondément remarquable que le spectacle d'un peuple entier consacrant tous ses loisirs à s'instruire, appréciant avec modération les embarras de l'avenir, calculant que l'Europe subira infailliblement des bouleversements ultérieurs, prévoyant l'heure des commotions et disant avec confiance : « Nous pouvons attendre... N'allons pas chercher la révolution : c'est la révolution elle-même qui viendra nous trouver. » Aussi pas de luttes violentes, pas d'opposition systématique ! L'Allemagne semble heureuse de sa prospérité ; le bien-être et l'aisance y sont répandus partout ; les fleuves sont sillonnés par de nombreux bateaux à vapeur ; un vaste réseau de chemins de fer relie les points principaux ; et les gouvernements, protecteurs zélés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, se disputent la palme dans la voie des améliorations matérielles. Mais, sous cet aspect de calme et de paix, il règne dans les âmes une fermentation générale. La vie littéraire est une consolation et une sorte de passe-temps ; la vie politique a seule le privilége de séduire les intelligences élevées et les nations qui se sentent fortes de science et de patriotisme.

Malheureusement, la division a jeté en Allemagne de profondes racines. Ce sont de petits peuples désunis qui réclament l'unité. On trouve dans toutes les classes un sentiment de nationalité, mais sous des formes et avec des buts différents. Aussi est-il passé de mode en certaines publications de traiter de rêverie l'espoir d'une *patrie allemande.* Les passions mauvaises semblent des obstacles que les nobles et grandes passions ne sauraient surmonter. Loin de nous une telle crainte. « Jamais la nature humaine, a dit M. Guizot, n'a manqué à ce que les circonstances ont exigé d'elle. » Nous croyons qu'il est donné à notre âge d'assister à la formation presque spontanée d'un empire.

L'Allemagne appartient à la Prusse ou à l'Autriche, comme l'Italie appartient à Naples ou à Turin. C'est vers l'horizon où l'on verra ap-

paraître le génie des institutions modernes que tous les regards se tourneront. Or, l'Autriche s'immobilise dans la peur : son gouvernement sommeille, et, en sommeillant, il fait des songes qui l'effraient ; il tremble au moindre bruit ; il confond le progrès et la révolution, et les réformateurs sont pour lui des Robespierre. Le gouvernement prussien, au contraire, suit un plan habile. Malgré son hostilité secrète pour les idées de liberté représentative, hostilité accrue par sa haine contre la France, il a donné à ses peuples des gages qu'il lui sera impossible de reprendre plus tard ; n'est-ce pas dire que l'antique rivalité, quelquefois assoupie, jamais éteinte, de la Prusse et de l'Autriche finira par le triomphe de la Prusse ?

Nous développerons plus loin, au sujet de l'organisation récente des états généraux, la conduite tenue par le roi défunt et par le roi actuel. Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les divers systèmes qui régissent les grands et les petits Etats de l'Allemagne. Il est important de connaître la situation de ce pays, pour savoir quel progrès doit accomplir une politique clairvoyante.

L'Allemagne espérait, en 1815, qu'un empire uni et fortement constitué sortirait des conseils des souverains. « Trompée dans son attente, dit un publiciste d'outre-Rhin, elle se vit réduite à ne plus s'attacher qu'aux constitutions particulières des différents Etats de la Confédération ; elle mit toute son énergie à parvenir à ce but, *lequel pouvait devenir un nouveau point de départ pour obtenir ce à quoi elle renonçait momentanément.* »

Les constitutions du royaume de Saxe et du grand-duché de Bade sont les plus libérales de l'Allemagne.

Avant 1830, les états de Saxe se composaient de délégués du clergé, de la noblesse et des villes, qui ne se réunissaient que de six ans en six ans, et la masse de la population était privée de toute action sur les affaires du pays. Mais la révolution de juillet réagit fortement en Saxe. On courut aux armes ; l'émeute fut victorieuse ; et, le 4 septembre 1831, une nouvelle constitution, votée par les anciens états, fut promulguée. Elle établit deux Chambres, ayant une origine différente et des droits égaux. Dans la première domine le principe féodal de la noblesse et des biens nobles qui confèrent des titres et des priviléges. La seconde se compose de 75 députés, dont 20 sont nommés par des possesseurs de biens nobles, 25 par les villes, 25 par les paysans et 5 par les commerçants et les industriels. Cha-

que député a un suppléant. Tous les possesseurs de biens nobles, âgés de vingt-cinq ans, prennent part à l'élection de leurs députés, qui ne peuvent toutefois être choisis que parmi ceux d'entre eux qui jouissent d'un revenu foncier net de 600 thalers (2,180 fr.). Dans les villes et dans les campagnes, l'élection est à deux degrés. Tous les bourgeois, dans les villes, tous les propriétaires de maisons, dans les campagnes, concourent à la nomination des électeurs. Les sessions ordinaires ont lieu tous les trois ans ; des sessions extraordinaires, suivant les circonstances, par suite d'une convocation du roi. La constitution promet la liberté de la presse, le vote des impôts, la liberté individuelle, et d'autres droits des citoyens. Mais en Saxe, comme presque dans tous les Etats de l'Allemagne, la constitution est violée dans son esprit et dans son texte par les décrets de la Diète de Francfort, qui ont annulé les garanties les plus essentielles.

Les formes représentatives, dans le grand-duché de Bade, datent de 1818. On trouve, écrites dans la constitution, l'égalité devant la loi, la communauté des charges et la responsabilité des ministres. Deux Chambres sont mêlées activement à la gestion politique et administrative du pays. La première est formée des princes de la famille ducale, des chefs de la noblesse immédiate, de huit députés de la noblesse ordinaire, de deux représentants des universités et de huit autres membres au choix du souverain. La seconde renferme 63 députés nommés pour huit ans par les villes et les bailliages. Le nombre des électeurs est assez étendu.

Le gouvernement bavarois est dans une phase moins avancée. Les états du royaume créés en 1818 comprennent deux Chambres, celle des sénateurs et celle des députés. Une loi organique fixe deux degrés d'élection ; mais le nombre des électeurs est plus restreint que dans la Saxe et le grand-duché de Bade. C'est le chiffre de l'impôt qui détermine la capacité pour les villes et les bourgs, et ce chiffre est très-élevé. Les députés sont choisis dans cinq classes différentes : la noblesse supérieure, les trois universités, le clergé, les villes et les bourgs qui ont plus de cinq cents familles, et les propriétaires qui n'exercent aucune juridiction. La composition de la Chambre des sénateurs est tout aristocratique ; on y rencontre les hauts dignitaires de la couronne et de l'Eglise, les chefs des anciennes familles de princes et de comtes qui sont sénateurs par succession héréditaire et des personnes que le roi nomme spécialement à titre héréditaire ou via-

ger. Les états se réunissent tous les trois ans, et ils votent les impôts pour six. Ce qui donne à la Bavière un certain renom de monarchie libérale, c'est un régime municipal très-perfectionné. L'autorité centrale, au lieu d'absorber à son profit l'indépendance des provinces, laisse aux intérêts locaux, si difficiles à apprécier, une sage latitude.

Dans le royaume de Wurtemberg, ancien comté du cercle de Souabe, devenu duché vers le milieu du XVe siècle, le pouvoir du souverain a été maintenu, depuis près de trois cents ans, dans certaines limites. Le célèbre Fox disait qu'il n'y avait en Europe que deux Etats jouissant des bienfaits d'une constitution, la Grande-Bretagne et le Wurtemberg. Au milieu desinstitutions féodales de l'Allemagne, le Wurtemberg avait des garanties précieuses. On ne pouvait y lever des taxes sans le consentement d'une représentation toute démocratique. En 1805, le duc Frédéric II, élevé au titre de roi par Napoléon, profita de l'exemple de son illustre allié pour se déclarer absolu. Mais à la chute de l'empire français, il fut contraint de revenir aux idées constitutionnelles. De vives discussions éclatèrent entre la classe aristocratique et la classe bourgeoise, au sujet d'un projet de charte qui fut soumis à une assemblée d'états. Mais le roi étant mort sur ces entrefaites, ce fut son fils qui en 1819 assit d'une manière définitive, avec le concours d'une nouvelle assemblée, les bases du gouvernement wurtembergeois. La constitution renferme les éléments du droit public et du droit privé du royaume. Elle reconnaît la liberté des personnes, des cultes et de la presse. Les états se divisent en deux Chambres. La Chambre des seigneurs est composée de membres héréditaires ou à vie appartenant pour la plupart aux anciennes familles princières; celle des députés contient des membres élus par la noblesse, les villes et les bailliages, et des membres qui siégent de droit, tel que l'évêque du pays. La nomination des délégués des bailliages et des villes est déférée au septième environ des bourgeois d'état. Les paysans y sont complétement étrangers, et pourtant ils forment à eux seuls les cinq sixièmes de la population. Sur 840 habitants on compte environ 140 bourgeois et 20 électeurs. Les Chambres sont convoquées tous les trois ans.

Le duché de Saxe-Weimar possède depuis 1816 une constitution basée sur l'égalité des droits et des charges, avec des indemnités pour les nobles dépossédés d'une partie de leurs priviléges. Les con-

stitutions à peu près semblables des autres duchés de Saxe sont d'une époque postérieure. Une noblesse vaniteuse exerce beaucoup d'influence dans la diète de Saxe-Gotha.

Le duché de Nassau a depuis 1815 deux Chambres consultatives.

Le Brunswick n'a vu opérer que très-peu de réformes dans le sein de ses vieux états, composés d'ecclésiastiques, de chevaliers et d'habitants des villes et des campagnes. C'est là que les idées historiques, les idées de respect pour le passé comptent le plus d'adhérents. La principale réforme qu'ont subie les états en 1820 se réduit à la fusion des deux assemblées qui fonctionnaient dans les deux principautés de Brunswick. Il n'y a aujourd'hui qu'une Diète divisée en deux sections, dont la première comprend la moitié des prélats et les députés, et la seconde, l'autre moitié des prélats et les propriétaires des terres libres qui étaient représentés aux anciens Etats.

Le grand-duché de Hesse-Darmstadt doit à l'énergie de ses habitants d'avoir une constitution qui a quelque ressemblance avec celle de Bade. Les députés élus en 1818 en vertu d'une charte tout à fait incomplète, promulguée par le grand-duc, refusèrent tout d'abord de se réunir, et ne s'assemblèrent plus tard que sur l'engagement pris par le souverain de leur soumettre un projet de constitution établissant d'une manière formelle le vote libre de l'impôt. C'est cette constitution qui est aujourd'hui en vigueur.

La constitution du grand-duché de Hesse-Cassel est postérieure. Les anciens états la sanctionnèrent en 1831. Elle crée une seule Chambre, composée de 52 membres, dont quelques-uns siégent par droit de naissance, mais dont le plus grand nombre est élu.

Deux ans plus tard, le prince Charles-Antoine donnait à la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen une constitution assez libérale, rédigée par une assemblée nommée dans ce but.

Le Holstein jouit, sous le sceptre danois, d'une représentation qui se réunit tous les deux ans [1].

Le Luxembourg, partagé entre la Hollande et la Belgique, est soumis aux lois constitutives du royaume.

Les deux principautés de Schwarzbourg ont des assemblées chargées de l'administration du pays. Dans la principauté de Schawrz-

[1] Voir le tome XIV du *Correspondant*, page 734. *Coup d'œil sur les Etats scandinaves.*

bourg-Sondershausen, dont la constitution date de 1841, les fonctionnaires ne sont ni électeurs ni éligibles.

A Francfort, la souveraineté réside dans l'ensemble de la population chrétienne. Le corps législatif se compose de 20 sénateurs, de 20 députés permanents de la bourgeoisie et de 45 membres élus parmi les autres bourgeois.

Les trois villes hanséatiques, après avoir fait partie de l'empire français, sont unies entr'elles, comme autrefois, par un lien fédératif qui donne à Lubeck le directoriat et la décision des affaires communes. Chacune d'elle a sa constitution particulière, qui place le pouvoir suprême entre les mains de quatre bourgmestres et d'une vingtaine de membres. Le sénat confie à des commissions prises dans son sein le soin de remplacer les membres défunts. Il ne peut agir dans les affaires importantes sans le consentement de la bourgeoisie, divisée en sections.

Les deux duchés de Mecklembourg et le duché *danois* de Lauenbourg sont régis par de vieilles lois aristocratiques, qui établissent une représentation presque entièrement composée de possesseurs de biens nobles.

Ce système, malgré ses graves imperfections, est encore préférable à celui qui régit les trois duchés d'Anhalt, le grand-duché d'Oldenbourg et le duché de Hesse-Hombourg. Le gouvernement est absolu dans ces Etats microscopiques ; mais les habitants commencent à se lasser du joug qui pèse sur eux. Il y a un mouvement libéral très-prononcé dans le duché d'Anhalt-Cœthen ; en 1844, le duc s'est vu contraint de promettre des réformes.

Le pouvoir est également absolu dans le royaume de Hanovre, qui, après avoir eu pendant plus d'un siècle les mêmes souverains que l'Angleterre, a recommencé, en 1837, à avoir son roi particulier. Une constitution fort peu libérale avait été octroyée en 1819 par un rescrit du prince régent. Elle avait été confirmée en 1833. Le roi Ernest l'a supprimée violemment dès 1837, et l'a remplacée, en 1841, par une nouvelle constitution tellement restrictive, que le Hanovre est véritablement sous le régime du bon plaisir.

La principauté de Lichtenstein possède une constitution, d'après laquelle les mandataires jouissent d'une voix consultative en matière d'impôts, et peuvent même faire des propositions tendant au bien général, mais sous la réserve expresse de ne se mêler ni des or-

dres émanés du souverain, ni des rentes seigneuriales, ni des affaires civiles ou politiques, ni des relations extérieures.

Quant aux principautés de Reuss, de Lippe, de Kniphausen et de Hohenzollern-Hechingen, l'autorité du souverain est tempérée par une ombre de représentation, qui se réunit à des intervalles éloignés.

Il semblera peut-être étrange que nous ayons passé en revue tous les Etats de l'Allemagne. Nous l'avons fait pour montrer que partout, même sur les plus petits théâtres, les peuples demandent la réalisation des idées constitutionnelles, et aspirent à jouer un rôle plus considérable que leur puissance effective ne semble le leur permettre.

La plupart des constitutions allemandes garantissent la liberté individuelle et la liberté de la presse ; mais ces garanties sont illusoires. Les congrès de Carlsbad, de Troppau et de Leybach, les solutions de la Diète de Francfort, et l'établissement de la commission inquisitoriale de Mayence, montrent comment les hauts alliés respectent les concessions des princes. Au lieu de prendre sous leur protection l'art. 13 de l'acte fédéral qui promet des constitutions aux peuples allemands, ils l'ont déchiré avec mépris. Dans la pensée réelle de cet acte, la Diète n'était guère qu'un tribunal suprême chargé de résoudre les questions litigieuses. Peu à peu elle a agrandi sa puissance par des usurpations clandestines. Avant 1830, la Diète avait supprimé des journaux et condamné des écrivains à briser leur plume ; elle avait contraint des princes, notamment le roi de Bavière, à restreindre le droit de discussion et la publicité des séances ; elle s'était essayée à la tyrannie, en sanctionnant des arrestations illégales et en organisant la censure. Quel a dû être son zèle après la révolution de 1830 ! Elle a cru voir partout des manœuvres anarchiques, des conspirations prêtes à éclater, et elle s'est investie d'un droit absolu pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

L'Allemagne, comme on le voit, n'est encore qu'à l'enfance du gouvernement représentatif.

Même dans les Etats les plus favorisés, les sujets de la Confédération sont divisés en trois ordres : les nobles, les bourgeois et les paysans. En certains lieux, les Universités forment un quatrième ordre, qu'on pourrait appeler des mandarins ou des lettrés. C'est le système féodal. La manière dont les différentes classes sont représentées place entre les mains de la noblesse l'influence principale,

et la noblesse obéit trop souvent à des impulsions fort peu en harmonie avec les intérêts généraux. Ce n'est pas sans obstacles de sa part que les princes ont pu concéder des droits nouveaux aux peuples. Nous rappelerons, pour citer un exemple, que le grand-duc de Hesse-Cassel, ayant présenté, en 1818, à la Diète aristocratique qui était alors en vigueur, un projet de loi d'après lequel une représentation était accordée aux bourgeois et aux paysans, les états le rejetèrent, soutenant que la noblesse avait seule le droit de prendre part au maniement de la chose publique. C'est de la partie haute de la noblesse que nous parlons, de celle qui se recrute parmi les anciens princes, seigneurs et barons qui ont été *médiatisés*. On a créé en leur faveur des exceptions pour les indemniser de leurs pertes. Ainsi, ils dépendent de tribunaux particuliers ; et relativement à l'impôt et aux successions, ils jouissent de priviléges nombreux : le service militaire ne les oblige pas, et ils peuvent entrer dans les armées d'une puissance étrangère. Ils conservent, de plus, dans leurs domaines, les dîmes qu'ils y percevaient autrefois, les journées, les brasseries, les corvées, en un mot tous les droits provenant de la souveraineté.

Ce qui fait surtout que le gouvernement représentatif est dans une phase élémentaire, c'est que les Chambres sont privées d'initiative. Elles subissent l'influence des gouvernements, soumis eux-mêmes à la Diète, et trouvent dans cette dépendance de sérieux obstacles aux progrès. Nulle part elles n'occupent le premier rang ; leur pouvoir ne s'étend guère jusqu'à renverser les ministres, et elles sont privées presque partout du droit fort important de vérifier les élections ; ce qui donne aux rois et aux ministres la liberté de récuser les députés hostiles, comme cela est arrivé plusieurs fois en Bavière. Les gouvernements se sont réservé des armes pour neutraliser au besoin les vœux de la majorité. Il existe dans la constitution de Saxe, notamment, une disposition d'après laquelle les trois quarts des députés, soit de la noblesse, soit des villes, soit des paysans, peuvent joindre à la décision de la majorité un vote spécial qui est également soumis au gouvernement. Cette disposition a pour résultat de briser l'unité de la Chambre élective et d'y maintenir dans un état de rivalité les intérêts de caste. Quand une résolution déplaît au gouvernement, il suffit qu'il obtienne contre elle une protestation de quinze possesseurs de biens nobles pour trouver un prétexte plausible d'y résister.

Nous arrivons au terme de notre premier paragraphe. Résumons en quelques mots ce que nous avons dit. On peut définir ainsi la situation générale de l'Allemagne :

D'une part, un royaume qui s'élève ; de l'autre, un empire prêt à descendre.

Ici, des citoyens qui réclament l'exécution franche et complète de l'article 13 de l'acte fédéral ; là, un pouvoir souverain et ténébreux qui repousse d'avance toute amélioration.

Partout des idées de liberté et des tendances vers l'unité.

Mais, entre les peuples et les princes, des dissentiments au sujet des priviléges de la puissance héréditaire ; entre les peuples eux-mêmes, des rivalités et des divisions ; entre les castes d'une même pays, des jalousies et des haines.

Voilà l'Allemagne en 1847.

Passons maintenant aux deux questions particulières que nous avons indiquées, en commençant par la question des duchés allemands annexés à la couronne danoise.

Cette question nous montrera le zèle que les peuples germaniques apportent dans la défense des intérêts et des droits qui touchent à l'unité de la grande patrie.

## II

La descendance mâle de la dynastie qui règne à Copenhague est au moment de s'éteindre. Lorsque le roi Frédéric VI mourut à la fin de 1839, il ne laissa que deux filles, les princesses Caroline et Wilhelmine-Marie. Il eut pour successeur son cousin Christian-Frédéric, conformément aux lois danoises, qui ne reconnaissent le droit des femmes qu'à défaut de parents en ligne directe et en ligne collatérale. Christian est arrivé aujourd'hui à un âge assez avancé. Son fils, Frédéric-Christian, n'a pas d'enfants. Il a divorcé une première fois avec la princesse Wilhelmine-Marie, et il vient de divorcer avec la princesse Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, pour épouser en troisièmes noces sa cousine Augusta, fille du landgrave de Hesse-Cassel. L'opinion publique est convaincue qu'une stérilité fatale au Danemark frappera cette nouvelle union, et qu'après la mort de Christian VIII et celle du prince héréditaire, la couronne devra passer dans la branche féminine, représentée par la princesse Julienne, sœur aînée du roi et veuve du prince Guillaume de Hesse-Philippsthal. Les duchés de Holstein, de Schleswig et de Lauenbourg élèvent dans ces

circonstances des prétentions qui reposent sur la nature de leur adjonction au Danemark.

Ces trois pays ont des constitutions particulières. Leurs mœurs sont différentes de celles de l'archipel danois et du Jutland. Les peuples qui les habitent appartiennent, pour la plupart, à la race germanique. Le Holstein, vieille province impériale, se réunit en 1460 au Danemark. La ligne de ses souverains s'étant éteinte, les états élurent pour comte Christian I[er], de la maison d'Oldenbourg, qui régnait déjà à Copenhague; mais ils stipulèrent qu'ils auraient toujours leurs princes à part et une administration propre. Le Schleswig se réunit au Danemark à la même époque que le Holstein, dont il est, à vrai dire, le frère. L'un et l'autre duché vivent depuis plusieurs siècles dans une sorte d'intimité politique qui n'a cessé qu'à de très-rares intervalles et par des circonstances tout à fait indépendantes de leur volonté. Le Lauenbourg, possédé successivement par la Saxe, le Hanovre et la France, n'est annexé au Danemark que depuis 1814. Le congrès de Vienne, qui enleva la Norwége à Frédéric VI, lui accorda ces deux petits bailliages en guise d'indemnité. Le Lauenbourg fait partie, avec le Holstein, de la Confédération germanique, à laquelle le Schleswig est étranger. Ces trois petits Etats soutiennent aujourd'hui que, la succession féminine n'étant pas admise dans la loi allemande, leur incorporation cessera de plein droit à la mort de Frédéric-Christian, et qu'ils devront reconquérir leur liberté première. Le but du Holstein et du Schleswig est de former un Etat indépendant, sous le nom de grand-duché de Nordelbingie et d'entrer activement dans la Confédération germanique.

Il y a déjà plusieurs années que ces idées de séparation travaillent le Holstein, le Schleswig et le Lauenbourg. Les états provinciaux de 1842 et de 1844 ont retenti de longs débats à ce sujet. La Diète du Jutland s'est prononcée avec énergie contre tout morcellement du royaume; et sur divers point du Danemark proprement dit, des pétitions ont été adressées au roi pour qu'il annonçât hautement l'intention de s'opposer aux desseins des trois duchés.

Le parti scandinave, celui qui voudrait la réunion de la Suède, de la Norwége et du Danemark, est le seul qui fasse bon marché d'une population turbulente, qui lui paraît moins une richesse qu'une entrave. Conséquent avec le principe de la nationalité qu'il défend, il

trouve très-juste que, dans la fusion des peuples du Nord appartenant à une même famille, les pays germaniques par la langue, les institutions et les idées, se démembrent pour faire corps avec l'Allemagne. Seulement, il fait une restriction pour le Schleswig, où l'élément scandinave se rencontre à côté de l'élément germanique, et il se prononce contre ce dernier duché. Il faut reconnaître, en effet, que dans le Schleswig le peuple est généralement danois, bien que l'aristocratie soit allemande.

Les raisons sur lesquelles s'appuient les partisans de la séparation sont surtout des raisons historiques. Elles n'ont pas une véritable importance. On fait valoir des deux côtés une longue série de preuves héraldiques et diplomatiques, empruntées au droit féodal ou à des conventions dont quelques-unes appartiennent au siècle actuel. Il est impossible de se reconnaître au milieu de ces titres contradictoires. Les séparatistes prétendent qu'ils n'ont jamais fait partie intégrante du royaume. Les unitaires s'efforcent de démontrer que le Danemark, tel qu'il est constitué aujourd'hui, est un tout indivisible. Des deux côtés, même acharnement, même incertitude, en réalité, sur le point de droit. Le roi a soumis la question à une commission spéciale, qui a prononcé contre le Holstein et le Schleswig. Ce jugement ne prouve rien ; il était connu d'avance. La difficulté reste donc tout entière.

Résumons les actes les plus sérieux qui ont signalé ce débat.

Le jugement de la commission a été suivi d'une déclaration de Christian VIII, que les états de Jutland et des îles danoises sollicitaient depuis quatre ans, et qu'une adresse de la municipalité de Copenhague rendait nécessaire. On indiquait au roi, comme moyen de ramener les habitants du Schleswig, du Holstein et du Lauenbourg à de meilleures dispositions, la révocation de l'ordonnance royale qui a institué, en 1831, une cour d'appel et une administration commune aux deux duchés de Schleswig et de Holstein; la destitution des agents du pouvoir qui s'opposeraient à cette révocation ; la création d'une cour d'appel rendant la justice en deux langues, pour la partie danoise et la partie allemande de la population ; et l'octroi de la liberté de la presse, dont l'Allemagne ne jouit pas. Le roi a fait tout le contraire de ce qu'on lui conseillait. Au lieu de briser la quasi-indépendance dont jouissent le Holstein et le Schleswig sous le rapport de l'administration et de river ces provinces au Danemark, ce qui aurait été une cause nouvelle d'agitations et de troubles, il a ga-

ranti leurs priviléges. C'est une chose assez habile, qui aurait pu produire, *pour le moment,* de bons résultats, si Christian VIII, comprenant la nécessité d'institutions vraiment représentatives, eût promis aux séparatistes les libertés que les états provinciaux réclament depuis leur création. Mais le roi appartient aux idées arriérées, et repousse l'opinion qui demande pour le Danemark tout entier une constitution qui soit en rapport avec l'esprit et les besoins de l'époque.

L'effet de la déclaration royale, promulguée le 8 juillet 1846, a été immense. Loin de résoudre la question, elle l'a compliquée et l'a rendue plus difficile. L'opinion publique s'en est émue en Allemagne, et des protestations se sont fait entendre partout, dans les Chambres, dans la presse, dans les populations entières. L'exception en faveur d'une partie du Holstein a surtout préoccupé les hommes politiques. C'est un fait très-grave, dont nous apprécierons l'importance.

Le mécontentement a été au comble dans les duchés. Des assemblées populaires ont eu lieu sur divers points, notamment à Neumunster, où toutes les communes du Holstein et du Schleswig étaient représentées. C'est vainement que les agents du gouvernement ont reçu l'ordre d'empêcher toute discussion sur la lettre patente. Les états de Holstein et de Schleswig ont refusé, il y a un an, de se rendre aux injonctions des commissaires du roi, et ils se sont dissous de leur propre mouvement, après des séances pleines d'agitations. Les députés qui les composaient ont été accueillis en rentrant dans leurs foyers par des ovations magnifiques. On voyait les populations se presser sur leur passage. De leur côté, les pétitionnaires ont fait appel du jugement du roi à la Confédération germanique. Cette conduite ferme et résolue a fait la plus grande impression sur l'esprit de la cour et des ministres. Cinq personnages haut placés, membres de la noblesse du duché de Holstein, ont été privés de leur voix personnelle à la diète de ce pays. Les mesures les plus sévères ont été ordonnées contre la presse; les protestations des maisons d'Augustenbourg, de Beck-Glucksbourg, de Wasa et d'Oldenbourg, qui prétendent avoir des droits sur ces duchés après l'extinction de la descendance mâle de la dynastie danoise, ont été fort mal reçues, et le plus chaud partisan de la séparation, M. Théodore Olshausen, a été emprisonné dans la forteresse de Rendsbourg. Ces destitutions et ces violences n'ont fait qu'accroître la passion des séparatistes, qui ne cessent de maintenir les

trois duchés dans un état alarmant d'exaltation révolutionnaire.

Il faut le dire pourtant, le résultat des démonstrations qui ont eu lieu de part et d'autre sera à peu près nul. C'est par les puissances étrangères que la question sera décidée ; la solution ne peut se faire longtemps attendre. L'état précaire de la santé du roi appelle doublement l'attention de la diplomatie européenne.

L'opinion des divers gouvernements est à peu près connue. Le cabinet de Saint-Pétersbourg doit être placé en première ligne.

En admettant la justice des réclamations du Holstein et du Schleswig, le tzar ou ses descendants auront un jour des droits sur une partie du Holstein. C'est, en effet, la branche des Holstein-Gottorp qui règne actuellement en Russie. La volonté de Nicolas est une raison suffisante pour que le roi Christian ait réservé indirectement les droits des héritiers moscovites, tout en laissant de côté les familles peu redoutables d'Augustenbourg, de Beck-Gluksbourg, de Wasa et d'Oldenbourg, qui ont pourtant les mêmes droits si on se place dans la même hypothèse. « Il existe, dit la lettre patente, relativement à *quelques portions du duché de Holstein, des circonstances qui ne permettent pas de se prononcer avec une égale certitude* pour le Schleswig et le Lauenbourg. » Voilà les prétentions du tzar parfaitement justifiées et garanties ! La politique russe poursuit depuis longtemps la pensée d'un établissement en Allemagne. C'est une politique d'envahissement et de despotisme. Le colosse voudrait étreindre dans ses grands bras l'Europe tout entière et étouffer la liberté des peuples. La possession d'un petit territoire dans la Confédération germanique agrandirait ses espérances et serait bien certainement nuisible à la paix du monde. Pour préparer le roi Christian à lui faire des concessions, le tzar avait fait épouser une de ses filles, la grande duchesse Alexandra, au prince de Hesse, héritier par les femmes de la couronne de Danemark. Cette princesse est morte peu de mois après son mariage ; mais la Russie n'en exerce pas moins une très-grande influence dans les conseils de Copenhague. Sa puissance est un argument tout aussi fort que l'alliance des deux familles, qui n'était à vrai dire qu'une alliance de suzerain à vassal.

L'Allemagne est effrayée au plus haut point de ces desseins. Elle s'est sentie profondément blessée par la déclaration du roi de Danemark. Elle tend à rapprocher les divers États qui la composent, à les grouper en une sorte de faisceau, à créer une grande force po-

litique qui seconde noblement la force commerciale du Zollverein.

Aussi réclame-t-elle hautement pour les duchés de Holstein, de Schleswig et de Lauenbourg, et elle prouve ainsi qu'elle a l'intelligence de son avenir. La presse des divers Etats s'est élevée unanimement contre la lettre patente et contre les vœux du tzar. C'est dans le grand-duché de Bade surtout qu'ont eu lieu d'importantes manifestations. La Chambre a adopté la proposition suivante du député Kecker : « Le gouvernement est prié d'agir énergiquement auprès de la Diète pour que l'intégrité des duchés soit maintenue. » Le langage des députés qui se sont fait entendre dans la discussion est très-significatif. M. Itztein a annoncé pour l'Allemagne la tentative d'un partage semblable à celui de la Pologne, partage que l'Allemagne ne souffrira pas. *Sachons défendre nos frères, sauvons la patrie allemande, ne nous laissons pas priver de la mer,* voilà les paroles qui éclataient au milieu des applaudissements de la salle et des tribunes. La classe ouvrière a déclaré par l'organe de M. Mez qu'elle était prête à se lever au premier signal, et deux députés se sont engagés à s'enrôler comme simples soldats. Un certain nombre d'habitants de ce même duché de Bade ont formé à Manheim une association dite : *Union de Schleswig-Holstein;* et une pétition a été adressée à la Diète prussienne pour solliciter du roi une manifestation hostile au Danemark. « Dieu merci, s'écriait, il y a quelque temps, un des plus illustres poëtes d'outre-Rhin, voici le temps allemand qui recommence un peu. Où furent jadis nos frontières ? Où sont-elles maintenant ? Il y a trois cents ans, toute la mer du Nord était à nous, et on l'appelait la *mer allemande*. Alors, aussi, nous avions tout le sud de la Baltique, depuis Kiel jusqu'à Narva ; devenus maintenant des étrangers, les Belges, les Hollandais et les Anglais règnent sur notre mer du Nord. Si l'on nous enlève aujourd'hui le Holstein, et qu'on resserre nos côtes entre l'Oder et la Vistule, nous perdons de ce coup-là tout espoir de recouvrer jamais la Baltique, notre propriété. »

Ces quelques lignes, jointes à la parole d'un député badois : *Ne nous laissons pas priver de la mer,* résument fort bien le mouvement germanique et ses tendances. L'union douanière de l'Allemagne manque d'une marine, qui lui devient de jour en jour plus nécessaire. Or, le Holstein et le Schleswig produisent d'excellents marins. Voilà la grande cause de l'agitation des esprits. On craint Nicolas, mais on le

craint surtout à raison des intérêts commerciaux et des espérances qu'il froisserait.

La Diète germanique, animée du désir de calmer l'exaltation des deux partis, n'a voulu faire pencher la balance d'aucun côté. Elle a réservé la compétence et les droits de l'Allemagne pour l'avenir, et n'a voulu nullement préjuger la question de succession. On s'attendait généralement à trouver sa résolution beaucoup plus explicite. Le vague dont cette pièce est empreinte laisse une grande latitude d'opinions aux cours de Prusse et d'Autriche. Elles ne sont liées sur aucun point sérieux par l'adhésion de leurs envoyés à la résolution de la Diète.

On assure que la Prusse ne se montre pas très-favorable au mouvement de la pensée allemande. La gazette officielle s'est prononcée contre l'opinion qui considère le Schleswig et le Holstein comme un tout indivisible, et elle a approuvé les vœux du Holstein en condamnant ceux du Schleswig. L'avis de l'Autriche n'est pas bien connu. Les uns disent que M. de Metternich, par haine pour l'Allemagne, qui se sépare de plus en plus du cabinet de Vienne, appuie les conclusions de la lettre patente; d'autres prétendent qu'il marchera d'accord avec le cabinet de Berlin.

Quelle est maintenant la politique de l'Angleterre? Elle est toute tracée. L'union commerciale de l'Allemagne menace le commerce britannique. Le cabinet de Londres repousse donc une séparation qui aurait pour conséquence l'extension du Zollverein, extension d'autant plus redoutable, nous l'avons déjà dit, que l'association manque d'une marine. Mais l'Angleterre accepte-t-elle la lettre patente dans toutes ses parties, notamment dans ce qui concerne les prétentions du tzar? Cette question a été vivement agitée dans la presse anglaise, à l'occasion d'un article de la *Gazette d'Augsbourg,* où il était dit que l'ancien ministre des affaires extérieures avait reconnu les droits de la Russie. Le *Times* a déclaré cette assertion dénuée de fondement. Elle semble, en effet, peu digne de croyance. L'Angleterre a un intérêt trop réel sur les bords de la Baltique pour ne pas appuyer de tous ses efforts l'intégrité du royaume danois; ses ministres sont trop habiles pour céder le pas sur un point aussi grave.

La France paraît agir dans le même sens que l'Angleterre. Il y aurait une politique plus grande à adopter.

Le droit de la force ne saurait produire des résultats durables dans

les temps où nous vivons. Il vient un jour où la conscience des peuples se révolte et où la domination fait place à l'affranchissement; la Grèce et la Servie sont là pour l'attester. Les peuples ne naissent pas pour être groupés suivant les fantaisies des politiques. On ne les parque pas comme un troupeau, aujourd'hui dans tel champ, demain dans tel autre. Les Etats qui ne reposent pas sur des similitudes de langue, de race et de mœurs, sont voués à une décomposition plus ou moins prochaine. Le principe de nationalité dérive en effet de la nature des choses. Longtemps méconnu, il se relève aujourd'hui, et son apparition dans les sociétés modernes trouve de chauds prosélytes.

C'est ce principe qui devrait résoudre la question du Danemark. Il conviendrait à la France d'ouvrir des routes nouvelles et de seconder le mouvement qui agite l'Europe. Elle réveillerait d'immenses sympathies chez les peuples du Midi et du Nord; en Espagne comme en Pologne, sur les bords du Pô comme sur les bords de l'Elbe.

Un parti puissant travaille à réunir sous un même sceptre les royaumes de Suède et de Norwége, et la partie vraiment scandinave du Danemark. Pourquoi la France ne prêterait-elle pas son appui à ces tendances et ne soutiendrait-elle pas le Holstein, le Schleswig et le Lauenbourg, que le germanisme appelle vers lui? N'est-ce pas la politique vraiment française que celle qui consiste à défendre les petits peuples pour s'en faire des amis, et dominer avec leur concours l'Europe et le monde? S'il est une chose parfaitement claire aux yeux de tous les esprits impartiaux, c'est que le Holstein, le Schleswig et le Lauenbourg sont las de la domination danoise, à tel point que rien ne leur coûtera pour la secouer, et que des demi-mesures ne parviendraient pas à vaincre l'agitation publique. Les germes subsisteront toujours, germes vivaces dont les racines sont enfoncées dans le caractère et les mœurs nationales. C'est donc une cause juste et pleine de ressources que celle des duchés, et à ce titre seul nous devrions la soutenir.

Mais il y a plus : les intérêts diplomatiques de la France sont profondément engagés dans le débat. Nous n'avons cessé de faire, depuis longues années, de coûteux sacrifices à l'alliance anglaise, et le cabinet de Londres nous en a récompensés par l'insulte et la menace. Ne vaudrait-il pas mieux se rapprocher de l'Allemagne, terre

fertile et riche d'espérances que nous semblons dédaigner ! La question est posée en ce moment entre elle et l'Angleterre : c'est le commerce britannique et l'union douanière de l'Allemagne qui sont en présence. Tout nous engage à prendre parti contre nos voisins d'outre-Manche, qui cherchent à fonder leur richesse sur la ruine et la misère des autres nations. La France s'est trouvée deux fois en désaccord depuis 1840 avec l'esprit allemand, au sujet de la *frontière du Rhin* et de la Pologne. Voici l'occasion d'opérer un revirement complet dans les préventions et les sentiments hostiles d'un peuple qui travaille à refaire sa puissance. L'Allemagne serait grandement reconnaissante envers nous d'une politique qui, en fortifiant le Zolverein par l'accession d'un territoire maritime, donnerait un plus grand essor à l'espérance de plus en plus fondée de l'*unité allemande*.

Cette politique serait sous tous les rapports une politique d'avenir. Elle tendrait nécessairement à la formation dans le Nord d'un Etat composé de tous les éléments scandinaves, qui, sans être prépondérant, serait une barrière utile contre l'ambition moscovite.

Quoi qu'il arrive, nous avons pour notre compte le ferme espoir que les vœux de l'Allemagne seront un jour réalisés. La nationalité ne périra pas dans le Holstein et le Lauenbourg, et on ne parviendra pas à détruire l'union du Schleswig et du Holstein. La vieille intimité qui existe entre eux est tellement forte que les rois absolus de Copenhague l'ont consacrée eux-mêmes par une protection de plusieurs siècles, et en dernier lieu par une ordonnance de 1831 qui établit une administration commune aux deux duchés.

La diplomatie se traîne encore dans les vieux sentiers de la politique du moyen âge. Il n'en sera pas toujours ainsi. Un accouplement à la fois bizarre et odieux ne saurait river longtemps les nations européennes. Les diplomates pourront résoudre momentanément la question danoise dans tel ou tel sens plus ou moins restrictif, frapper en même temps le Holstein, le Schleswig et le Lauenbourg ou le Schleswig seulement. Leur œuvre imparfaite croulera au jour du renouvellement social, qui verra surgir une organisation rationnelle à la place d'une organisation fictive. Et ce jour viendra. Voyez la Prusse s'essayant à une vie nouvelle. Cet avénement d'un peuple à la liberté est un présage infaillible.

## III

Quel est le sens de la lettre patente qui organise en Prusse les états généraux? Faut-il voir dans cette déclaration royale un acte isolé ou un acte de prévoyance politique? N'est-elle autre chose que l'accomplissement restreint de la promesse faite par Frédéric-Guillaume III, et renouvelée par son successeur, de donner une constitution à la Prusse; ou bien une pensée d'avenir germe-t-elle au fond de l'institution nouvelle?

En 1807, lorsque la Prusse vaincue avait mis tout son espoir dans son roi si digne et si noble aux jours du malheur, Frédéric-Guillaume III, touché de la confiance de son peuple, s'engagea publiquement à limiter son autorité souveraine par des attributions représentatives. Deux ministres éclairés, MM. de Hardenberg et de Stein, usèrent de tout leur pouvoir pour le maintenir dans ces idées; mais les événements de 1814 et de 1815, changèrent les intentions du monarque. Au lieu de se mêler au mouvement libéral de l'Allemagne, le roi Frédéric-Guillaume III se jeta dans les bras de M. de Metternich, fit des concessions à l'esprit ancien et condamna les tendances généreuses de l'esprit moderne. Tout en s'engageant, par un décret du 20 mai 1815, à établir, dans un *document écrit*, une *représentation nationale* dont les membres seraient les représentants du royaume, il joignit ses efforts à ceux de l'Autriche pour faire adopter dans le sein de la Diète générale des mesures arbitraires contre divers États de la Confédération, et il devint lui-même persécuteur dans ses propres États.

On a voulu justifier ce revirement. On a dit que Frédéric-Guillaume III, ayant un jeu double à jouer contre les influences russe et autrichienne, s'était vu contraint, à regret, d'étouffer ses inspirations libérales; et que, d'ailleurs, il aurait été souverainement impolitique de doter le pays d'une constitution à une époque où le roi vieillissait, le lendemain d'un remaniement territorial qui avait donné à la Prusse plusieurs contrées au bord du Rhin, et alors surtout que l'idée de l'association douanière commençait à se produire, et qu'il était nécessaire de la mener à bonne fin dans le mystère des cabinets et sans le concours embarrassant d'une assemblée d'états. Ces raisons ne sont pas tout à fait sans fondement. On doit tenir compte à Frédéric-Guillaume III des difficultés qui lui prescrivaient une prudence sévère; mais on ne peut, toutefois, se dissimuler qu'il avait un pen-

chant naturel vers le despotisme, témoin la longue série de fraudes et de violences qui aboutirent à l'arrestation du confesseur de Cologne. Frédéric-Guillaume III, nous le voulons bien, n'avait pas oublié entièrement sa promesse ; mais il ne s'en souvenait qu'à de rares intervalles. Il donnait alors quelque satisfaction aux sollicitations pressantes des Universités et des bourgeois de Berlin, et tâchait de mettre d'accord le mieux qu'il le pouvait, sa conscience et ses goûts autocratiques. Il serait donc tout aussi injuste de dire que la Prusse est restée stationnaire jusqu'à la lettre patente du 3 février, que de prétendre sanctionner par des artifices de langage la violation manifeste d'engagements solennels. Le vasselage héréditaire fut supprimé en 1807 ; un commencement d'égalité s'établit entre les diverses classes de citoyens. Plus tard, les vieilles corporations furent abolies ; chaque habitant des villes et des environs eut à prendre part à l'élection des magistrats, et les nobles furent obligés de payer des taxes. En 1823, enfin, une représentation provinciale fut créée avec des droits assez étendus sous le rapport administratif. C'est cette représentation locale qui vient d'être développée par le roi Frédéric-Guillaume IV.

Ce prince paraît avoir plus de franchise et de loyauté que son père. Il n'a guère que les prétentions du pouvoir absolu. Porté naturellement vers des idées conciliantes, il n'aurait pas compromis sa popularité sans ses retards et ses oscillations dans la réalisation de la promesse de 1807, — promesse qu'il avait renouvelée pour son propre compte lors de son avénement, — si l'empereur Nicolas et M. de Metternich n'exerçaient un certain empire sur son esprit quelque peu irrésolu. Malheureusement, on lui fait peur du progrès ; on le menace de luttes intestines, de déchirements révolutionnaires ; et il écoute parfois les sinistres prédictions de ceux qui ont intérêt à le tromper, et qui s'effraient des institutions libérales parce qu'ils se plaisent dans le dévergondage de l'absolutisme. Quand on songe à l'état de civilisation de la Prusse, quand on fait poser devant soi ces bonnes et franches natures allemandes qui confondent si peu la liberté et la licence, on trouve les améliorations de la lettre patente bien chétives et bien incomplètes.

Les états constitués par l'ordonnance du 5 juin 1823 sont l'organe légal des différentes classes de citoyens dans chaque province. Les membres qui les composent se divisent en trois ordres : l'ordre équestre, où certaines familles ont droit d'assistance et de suffrage ;

l'ordre des villes, dont les députés doivent être propriétaires ; l'ordre des paysans, autres propriétaires de terres franches et fermiers héréditaires. Avant la lettre patente, les états étaient appelés, non-seulement à délibérer les projets de loi qui concernaient les intérêts provinciaux ; mais ils donnaient leur opinion sur les projets de lois générales qui avaient pour objet des changements dans les droits des propriétés et des personnes. Cette dernière attribution a été confiée par la lettre patente aux états généraux, qui ne sont guères autre chose que la réunion des états provinciaux en une seule assemblée jouissant de priviléges plus nombreux. Les états généraux reposent sur la même base que les états de province ; ils renferment les mêmes éléments, les mêmes hommes. La lettre patente ne fait que leur adjoindre quatre-vingts princes, comtes ou seigneurs. La constitution du 3 février n'est, en définitive, qu'une extension des institutions municipales de la Prusse. Elle refuse à l'assemblée tout caractère véritablement politique, et maintient en même temps des distinctions sociales plus choquantes que les constitutions de l'*Allemagne française*. La convocation de la *Diète réunie* ne dépend, dans la plupart des cas, que de la volonté du prince. Une disposition particulière interdit au roi de décréter de nouvelles charges et de contracter des emprunts sans le consentement de la Diète réunie. Mais cette réserve est étroitement de droit municipal. Sur toutes les autres questions, l'opinion de l'assemblée peut être considérée comme non avenue. Peu importe que les deux curies, dont se compose la Diète, se soient prononcées contre ce projet. De ce qu'on les interroge, il ne s'ensuit pas qu'on les écoute, et le gouvernement est libre de promulguer les lois telles qu'il les avait conçues.

Malgré ses défauts et sa libéralité parcimonieuse, la lettre patente du 3 février est un événement immense. Le roi de Prusse vient de s'engager dans une voie où l'on ne peut reculer. Il faut toujours marcher en avant, poussé par une force irrésistible. Frédéric-Guillaume n'a pas *fait* tout ce qu'il aurait dû *faire ;* mais il a assez *fait* pour que la question du régime représentatif en Prusse ne soit plus qu'une question d'horloge.

Ce n'est là, du reste, qu'un côté du grand débat ouvert en Allemagne entre le passé et l'avenir. L'Allemagne n'aspire pas seulement à la liberté, elle veut l'unité. Qu'on jette un coup d'œil rapide sur sa constitution. La Confédération germanique compte trente-huit

membres. Il faut mettre à part d'abord l'Autriche et la Prusse, puis la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, et, si l'on veut, le grand-duché de Bade, qui ont assez de force pour vivre de leur propre vie et ne prendre conseil que de leurs intérêts dans les circonstances difficiles. Restent trente-deux confédérés qui n'ont, à vrai dire, qu'une existence nominale, dont le pouvoir est toujours contraint, qui sont obligés de céder en toutes choses, tantôt à l'influence de l'Autriche, tantôt à celle de la Prusse, quelquefois à l'ascendant de la Russie ; à qui, par conséquent, doit peser un présent sans dignité et sans crédit. A ces trente-deux confédérés, humiliés et fatigués d'un état aussi anormal, la Prusse peut offrir une direction simple et indépendante. Pense-t-on que le cabinet de Berlin ne le comprenne pas? Est-il possible de supposer que le roi Frédéric-Guillaume IV n'ait pas l'intelligence de cette situation, et que le roi son père ne l'ait pas eue avant lui? Pour notre compte, nous ne saurions l'admettre. On s'est étonné que le gouvernement prussien, serré comme il l'est dans un formidable étau, entre la Russie, l'Autriche et la France, pût concevoir de grandes espérances sur l'agrandissement de son territoire. Il nous paraîtrait beaucoup plus surprenant que, jeune et fort, il modérât son ambition, lorsque nous songeons à ces quatre faits incontestables : le premier, que, depuis un siècle, la Prusse a su tirer un merveilleux avantage de tous les événements européens, à tel point, qu'au lieu de 3 millions de sujets et de 76,000 soldats qu'elle comptait en 1740, elle compte aujourd'hui 15 millions d'âmes et une armée de 300,000 hommes; le second, que les vœux d'une *patrie allemande* éclatent sur tous les points de la Confédération; le troisième, que la route est tracée par l'organisation si prospère du zollverein, qui donne à Berlin l'importance d'un centre commercial ; le quatrième, enfin, qu'une guerre de prépondérance entre la Prusse et l'Autriche est à peu près infaillible.

Arrêtons-nous à ces deux derniers points, qui ont entre eux plus d'un lien de parenté. C'est aux dépens de l'Autriche que la Prusse a bien souvent reculé ses frontières. Elle doit son extension à l'abaissement de la maison d'Autriche, poursuivi si longtemps par la politique française. Le caractère des deux peuples diffère donc essentiellement. Une rivalité antique les sépare, et la formation du zollverein est un aliment qui la vivifie tous les jours. « L'Autriche, dit un publiciste français dans un ouvrage récent, ne saurait considérer sans inquié-

tude l'accroissement perpétuel de la Prusse, qui a su rendre inévitable, par une seule combinaison de douanes, sa haute suprématie en Allemagne. Quelle que soit la force du lien fédéral, il ne saurait résister toujours au tiraillement de deux empires trop égaux en force, trop puissants l'un et l'autre pour être modérés. » Le résultat de cette lutte, il est facile de le prévoir, sera la dissolution de l'empire autrichien, amalgame d'idiomes et de races opposés ; mélange de nationalités jalouses, gouvernement sans solidité, sans rapports extérieurs, livré, dans son propre sein, à des nationalités ennemies et déchu dans l'opinion de l'Europe. M. de Metternich est trop habile pour ne pas prévoir ce jour sinistre pour son pays, et voilà pourquoi il se voue au système d'immobilité qu'il pratique si habilement. Il veille pour que le monde dorme. Mais l'homme s'arrête en vain ; la terre tourne sous ses pieds. A côté de l'Autriche, la Prusse, énergique, puissante, guerrière, s'agite et frémit d'impatience. Comment supposer, nous le répétons, que Frédéric-Guillaume IV, qui ne manque ni d'intelligence ni de sagesse, ignore ce contraste qui éclate à tous les yeux et qui sollicite son activité ?

Mais voici un livre qui lève tous les doutes. Il trahit par un demi-aveu la jeune ambition du royaume des Frédérics. C'est un mémoire rédigé, en 1831, par M. de Bernstorff, sur la demande du roi défunt et publié dans le *Port-Folio* de 1836. M. de Bernstorff se plaint de *nombreux malentendus, résultats visibles et naturels de la division de l'Allemagne en Etats séparés.* Le principal moyen qu'il indique pour remédier à ce désordre est *l'établissement d'institutions communes pour toute l'Allemagne.* Les lignes suivantes sont une véritable révélation. L'action que la Confédération germanique ne peut exercer, M. de Bernstorff la propose au gouvernement prussien.

« Il est très-essentiel pour la Prusse, dit-il, il est de première né-
« cessité pour sa politique de se ménager la confiance des gouverne-
« ments et l'opinion favorable des peuples en maintenant ses senti-
« ments sur les bases qui lui ont servi à les mériter déjà. Or ces ba-
« ses, c'est un amour constant pour le droit et la légitimité ; c'est la
« franchise et la vérité présidant à toutes ses relations ; c'est *une vive*
« *sollicitude pour les réformes* (mais non pour les cris des agita-
« teurs) ; c'est enfin une juste appréciation de sa position particu-
« lière, *de l'esprit du temps* et de tout ce qui est indispensable pour
« conserver la vigueur et la santé de l'Etat.....

« Tandis qu'on songe à resserrer l'unité de l'Allemagne par des « moyens si différents, par des plans pour la plupart visionnaires et « fantastiques, le gouvernement de V. M. a jugé nécessaire de facili- « ter les voies qui mènent à ce grand but, en assurant la coexistence « amicale et confiante des divers Etats et en contribuant par des me- « sures douces et indirectes à la *désirable fusion politique* qui ne doit « s'opérer que graduellement. Sans abandonner l'espoir que ce vœu « s'accomplira, je suis d'opinion qu'il faut attendre, sous ce rapport, « les effets du temps sur l'esprit des gouvernements. Une fois qu'in- « struits par leur propre expérience, ils auront cessé de voir et de « craindre une limitation de leur droit de *souveraineté* dans les arran- « gements dont le but unique est d'augmenter et de favoriser le bien « commun de l'Allemagne, une fois qu'ils auront trouvé dans leurs « propres intérêts un aiguillon suffisant pour désirer *un nouveau con-* « *trat,* le moment sera mûr pour la réalisation d'une *meilleure forme* « *constitutionnelle pour la Confédération germanique*, EN CONFORMITÉ « AVEC LES PRINCIPES DE LA PRUSSE. »

Pour tout lecteur impartial, il ressort du mémoire de M. de Bernstorff que le zollverein a été le premier pas de la Prusse vers l'unité allemande, et que la publication de la lettre patente du 3 février est le second. Le libéralisme politique est venu en aide au libéralisme commercial.

Des jugements bien divers ont été portés sur la lettre patente ainsi que sur les actes de la Diète réunie. C'est surtout à l'occasion des discours d'ouverture que les dissentiments de l'opinion se sont manifestés. Les uns ont donné aux paroles royales une approbation pleine et entière; les autres ont été effrayés du ton superbe de Frédéric-Guillaume IV, et ont fait passer, comme modèle, devant les membres de la Diète réunie le lamentable tableau de la révolution française. Nous repoussons également ces éloges outrés et ce blâme excessif.

La pensée générale du discours de la couronne était fort peu habile. Le roi déclare vingt fois « qu'aucune puissance sur la terre ne l'amènera à changer ses rapports *naturels* entre le souverain et son peuple en rapports *conventionnels et constitutionnels*, garantis par des *chartes* et scellés par des serments. » Jamais il ne permettra « qu'une *feuille* écrite vienne s'interposer entre Dieu et la Prusse, pour gouverner ce pays par ses paragraphes. » Ce qu'il faut à la Prusse, c'est

la tradition d'une *fidélité antique* à une *seule volonté.* Il veut maintenir *l'omnipotence royale* contre les *damnables désirs et l'esprit négatif* du siècle ; et, pour cela, il compte sur son peuple qui aime le *pouvoir absolu* de ses rois. Un pareil langage était une maladresse et une faute. Il ne satisfaisait nullement aux engagements pris par la royauté prussienne. Mais une plus grande maladresse et une plus grande faute auraient été, assurément, l'adoption par les états d'une politique révolutionnaire. Les états l'ont compris. Le projet d'adresse, en réponse au discours de la couronne, était rédigé en termes très-acerbes. On n'y cachait pas le mécontentement qu'on avait éprouvé à la lecture de la lettre patente ; on y réclamait la réunion des Etats, non comme une concession, mais comme un droit constitutionnel que le roi devait au pays. Tout cela a été modifié par la discussion. Il n'y a pas dans le caractère allemand cette fougue impétueuse qui brûle et emporte les âmes françaises et produit l'avortement des plus nobles inspirations. Les Prussiens connaissent l'office de la royauté. Ils savent que, même dans ses écarts, la royauté doit être environnée des respects publics. On les a vus plus d'une fois s'agiter, faire des adresses au souverain, puis tout à coup se calmer, se séparer, rentrer dans le silence, lorsque le roi leur avait signifié qu'il ne tiendrait aucun compte de leurs observations.

Toutefois, il est digne de remarque qu'une minorité, imposante par le talent de ses chefs et par le zèle qui l'anime, est parvenue à s'organiser en peu de temps. Dans l'espace de deux mois et demi, l'assemblée a eu des séances fort orageuses; des orateurs se sont produits; des partis se sont dessinés. Les députés que la lettre patente n'a pu satisfaire, et qui ne voudraient pas languir dans la voie de la liberté, ont groupé leurs forces et ont manifesté clairement leur opposition. Ils ont voulu d'abord, adoptant les conclusions d'un livre qui a fait scandale à la cour, proposer l'incompétence des députés provinciaux comme membres de la Diète ; mais ils n'ont pas tardé à comprendre que ce serait là s'armer d'un rigorisme pédantesque, et repousser maladroitement l'arme que le roi mettait entre leurs mains. Ils ont donc accepté la lutte, résolus à prendre une part active à toutes les discussions.

Après les débats sur l'adresse, les états se sont reposés de l'animation soulevée par un spectacle nouveau et des discours chaleureux, en examinant diverses questions d'intérêt matériel, entr'autres

la défense d'exporter les pommes de terre dans les Etats qui n'appartiennent pas au zollverein, l'interdiction de l'emploi des grains dans la fabrication des eaux-de-vie, et la création des *caisses de secours* destinées à favoriser le développement des caisses d'épargne. Dans toute la discussion relative aux caisses de secours, on a pu voir qu'il y avait deux intérêts, deux idées en présence : d'un côté, ceux qui veulent établir l'unité dans la monarchie ; de l'autre, ceux qui trouvent une garantie d'indépendance dans l'isolement provincial.

Le projet de loi présenté par le gouvernement, pour exclure de toute assemblée d'états les personnes dont l'honneur est entaché, a rendu aux séances leur vivacité première et leur caractère véritablement politique. L'opposition a combattu énergiquement la plupart des cas d'exclusion, qui, à vrai dire, étaient empreints d'un cachet de défiance très-prononcé. Elle a combattu surtout celui qui s'appuyait sur ce fait, qu'un chevalier aurait montré du faible pour les bourgeois, ou qu'un bourgeois aurait trop frayé avec les paysans. M. Mevissen, simple marchand de la petite ville de Dulcken, a fait entendre à ce sujet des paroles très-remarquables. « Il y a dans l'histoire, a-t-il dit, un progrès perpétuel qui élève l'homme de la conscience d'un droit particulier à la conscience des droits généraux. Le manant que le bourgeois excluait de sa banlieue est devenu citoyen de l'Etat ; celui qui était restreint à la jouissance du droit privé participe à l'exercice du droit politique. Devons-nous aujourd'hui reculer, au lieu d'avancer dans la carrière ? Devons-nous retourner aux droits individuels et renoncer à la communauté de la loi ? Devons-nous, enfin, tenir pour diminué l'honneur d'un homme qui aura contrecarré les idées spéciales d'un ordre ou d'une caste, sans avoir jamais manqué aux principes de la conscience universelle ? » Il est fâcheux que le gouvernement ait heurté dans ce projet les idées de jour en jour plus puissantes qui poussent la société européenne à la fusion des classes. Les votes de l'assemblée lui ont montré que, même dans la chevalerie, on ne partage pas les préjugés d'un autre temps. 265 voix contre 205 ont refusé aux tribunaux militaires le pouvoir de frapper un citoyen d'incapacité politique.

Ce résultat a été le présage d'autres décisions tout aussi significatives. Ainsi, le projet de loi relatif aux biens des paysans a été l'ob-

jet d'attaques pressantes. Le gouvernement voulait établir une règle pour l'évaluation des propriétés soumises à un partage, et faciliter les accommodements amiables dans les successions. Effrayé du morcellement de la propriété, il aurait désiré consacrer par un vote positif l'habitude qu'ont les paysans de perpétuer d'une manière indirecte les héritages rustiques en mettant tout le bien sur la tête d'un seul enfant, moyennant quelques réserves au profit des cohéritiers. La majorité de la Diète s'est prononcée contre ces tendances. C'est là une nouvelle preuve de la décadence des ordres. On n'a pas voulu constituer *une forte paysannerie*, comme le demandaient les ministres. La majorité a repoussé aussi une proposition qui avait pour but d'engager la responsabilité de l'Etat pour l'institution de banques de rentes ; et quelques jours après, elle a donné au gouvernement une preuve autrement éclatante de son indépendance, en blâmant la création d'un réseau de chemins de fer qui unirait la capitale de la Prusse aux provinces, et toucherait les frontières par ses lignes principales. L'état des finances prussiennes a été la cause déterminante de ces deux résolutions. Les critiques n'ont pas été épargnées aux ministres.

Dans l'espace de trois mois, les idées constitutionnelles ont fait un progrès immense. Les témoignages en sont nombreux. L'Adresse en elle-même est une attribution qui ne se trouve nullement dans la lettre patente. Elle a été introduite au sein de la Diète à l'improviste et comme une conséquence toute naturelle de la situation, sans que personne ait élevé le moindre doute sur la régularité des débats. — Une pétition solennelle a été soumise à la Diète pour réclamer la convocation périodique des états généraux, et déclarer au roi que les promesses faites en 1815, en 1820 et en 1823, n'étaient nullement réalisées. Cette pétition, et plusieurs autres rédigées dans le même but, ont amené des discussions très-vives ; et l'assemblée a sollicité du roi, à l'unanimité, la fixation de la périodicité des états à deux ans. — La lettre patente a ordonné l'établissement d'un *comité permanent des états*, qui se composerait des conseils permanents, des états provinciaux, et s'occuperait, en l'absence de la Diète, des lois générales, des pétitions et des affaires concernant l'administration de la dette publique. Mais, la commission ayant pensé que ce double emploi pourrait être préjudiciable aux droits de la Diète, qui doit garder son action toujours pleine et sans pouvoirs intermédiaires,

la majorité a prié le roi de ne pas donner suite, sur ce point, à la lettre patente. — Les membres des deux curies ne peuvent assister aux séances de l'une et l'autre Chambre. La curie des seigneurs a demandé que cette défense fût levée, selon l'usage général des pays parlementaires. — Enfin , et comme dernière preuve, la Diète devait rester étrangère à la politique ; et pourtant la deuxième curie a abordé les plus hautes questions. Elle a traité successivement, malgré les ministres, de l'incorporation de Cracovie et de la question espagnole. Les états ont travaillé sans relâche au développement de la prérogative parlementaire. On a vu quelquefois les pétitions, les projets de loi, les propositions royales, céder le pas aux discussions sur le règlement.

La réponse que le roi a faite dans les derniers jours aux votes principaux de l'assemblée n'a pas eu toute la réserve convenable. Frédéric-Guillaume IV n'a donné satisfaction aux réclamations des états que sur la détermination exacte de leur droit à concourir à la confection des lois financières. Il s'est montré intraitable sur la question des comités, et a refusé d'établir la périodicité des états à deux ans. Cette rigueur a produit un effet malheureux. On ne trouve pas, cependant, dans les déclarations royales le langage blessant et superbe qui était le caractère distinctif du discours d'ouverture ; et Frédéric-Guillaume assure qu'il prendra en sérieuse considération les vœux de la Diète. Mais les promesses vagues ne peuvent plus suffire. Aussi qu'est-il arrivé? L'opposition, qui était devenue presque imperceptible, s'est reconstituée en partie au dernier jour. Soixante et un députés se sont abstenus lors de la nomination des comités.

Frédéric-Guillaume IV ne doit pas perdre de vue qu'à une époque de transition, les majorités sont à vrai dire fictives. En quelques jours, elles deviennent minorités. Il est facile aujourd'hui de ramener l'opposition naissante de la Prusse. La combattre et la froisser serait une faute immense. Voici comment un député *libéral* a expliqué les tendances de ses amis : « On a paru supposer que nos prétentions pouvaient dominer la royauté, qu'elles voudraient mettre en danger le principe monarchique. Chacun de nous s'oblige à proclamer qu'il veut une monarchie forte et vigoureuse; chacun de nous est convaincu qu'il faut un centre puissant pour assurer à la patrie toute la fécondité de son développement. La seule question est de savoir comment l'unité de la monarchie, la royauté, peut acquérir cette

puissance pour tous les temps à venir. » Ce langage n'a rien de menaçant pour le roi. En secondant les vues modérées de l'opposition, Frédéric-Guillaume IV prouverait qu'il a l'intelligence des destinées de la Prusse.

On ne saurait nier que ses embarras ne soient très grands. Tous les membres de l'opposition sont bien loin de marcher d'accord; dans la majorité elle-même, il y a des hommes qui se prosternent, pleins de foi et de respect, un pied du vieil arbre féodal, et des hommes qui voudraient l'abattre avec tous les ménagements qu'il faut pour ne pas ébranler le sol où il est planté. A l'intérieur, Frédéric-Guillaume IV doit mettre d'accord le droit historique, si cher aux Allemands, et les vœux plus ou moins définis qui poussent les esprits vers un ordre de choses nouveau. A l'extérieur il doit ménager les influences de la Russie et de l'Autriche. Ce n'est pas une petite tâche. Pour l'accomplir avec succès, le roi a besoin de s'appuyer sur le pays; mais il est nécessaire aussi que le pays s'appuie sur le roi. Il faut de part et d'autre un zèle loyal et désintéressé. La nation est pénétrée tout entière d'un respect affectueux pour la royauté, et la foi monarchique repose sur un penchant naturel vers les personnes. Si Frédéric-Guillaume IV n'imite pas son père, s'il est plus juste appréciateur des nécessités du temps, s'il marche sans que les peuples l'obligent à marcher, la Prusse donnera au monde le spectacle d'une monarchie travaillant à une transformation régulière et pacifique, et la liberté prussienne sera l'acheminement vers l'unité de l'Allemagne.

Le sentiment de l'unité a percé dans tous les actes de la Diète. « Nous ne voulons ni Français à l'ouest, ni Russes à l'est, » s'est écrié M. Hansemann. « Je me réjouirai, a dit le prince Adalbert, de tout ce que la Prusse pourra faire pour le développement de la marine et de la navigation allemande, car je regarde l'unité de l'Allemagne sur mer comme un pas des plus importants vers son émancipation complète. » De telles paroles se passent fort bien de commentaires; elles justifient tout ce que nous avons dit sur l'ambition naturelle et logique de la Prusse.

Un défaut contre lequel Frédéric-Guillaume IV devrait se prémunir, c'est sa haine contre la France, haine mêlée de défiance, qui remonte aux jours de l'Empire. Jeune encore, il a été témoin et victime des désastres de la Prusse envahie par nos armées, et il partage toutes les colères de ces raides Prussiens qui ont vu les soldats con-

quérants de Napoléon promener leur fierté dédaigneuse dans les rues de Berlin. Imiter la France, copier, même de loin, ses institutions, est pour lui une pensée blessante et amère. Nous souhaitons qu'il étouffe en son cœur ces préventions malheureuses. Le régime constitutionnel, tel que nous le concevons, n'est pas sans doute un moule infaillible dans lequel il soit absolument nécessaire de mettre les institutions politiques de toutes les nations; mais il faut, quoi qu'on en dise, s'y rattacher par quelque point. C'est dans l'histoire de notre pays que Frédéric-Guillaume IV trouvera les seules leçons dignes de l'éclairer. Les peuples, aujourd'hui, veulent que leurs droits soient garantis solennellement par une *feuille écrite ;* et, le seul moyen pour le gouvernement de Berlin d'entraîner l'Allemagne, c'est de lui prouver qu'il comprend cette exigence légitime.

Le chef d'une petite principauté disait, en 1842, en établissant une organisation communale : « La réforme n'est pas la révolution. » Ces paroles sont dignes des méditations de Frédéric-Guillaume IV. La lettre patente du 3 février, avons-nous dit, a été le second pas vers l'unité germanique. Il sera bientôt temps de faire le troisième.

## IV

La substitution d'un empire allemand au régime actuel bouleverserait la politique européenne. C'est là un sujet d'effroi pour des esprits sérieux qui, fidèles à la pensée de Richelieu et de Louis XIV, voudraient maintenir l'Allemagne dans un état de division et de faiblesse. L'élévation de l'Allemagne est, à leurs yeux, le signe de notre abaissement.

Nous ne partageons pas ces craintes. Les périls pour la France ne viennent pas aujourd'hui de l'Allemagne, comme au temps des luttes religieuses; c'est vers le Nord que s'amassent dans l'ombre les orages qui menacent l'avenir. La terrible prophétie de Napoléon pèse sur l'Europe; et, à ce point de vue, l'agglomération d'une partie des faibles États de l'Allemagne serait une barrière contre les hordes tartares.

Pour une autre nation que la France, la formation d'un empire allemand constituerait un grave danger. Mais la France puise une supériorité incontestable dans le caractère guerrier de ses habitants et dans l'étendue d'un territoire baigné par deux mers. Il lui convient de favoriser l'élan des peuples vers la liberté et l'unité. Sa politique

ne dépend pas de telle ou telle circonstance. Elle est assez grande pour s'accommoder aux formes diverses que peuvent subir les nationalités voisines.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'état de l'Europe, on voit l'Angleterre minée par le paupérisme et la banqueroute, l'Autriche prête à tomber en dissolution, l'Espagne et le Portugal en proie aux déchirements intérieurs, la France stationnaire, calme, muette. La Russie et l'Allemagne ont seules la vie et l'activité des corps qui grandissent. En présence d'un tel contraste, tout ce que nous demandons pour le gouvernement français, c'est une prévoyance vulgaire.

A. Pagès du Port.

# HISTOIRE DES GIRONDINS

PAR M. DE LAMARTINE.

(TOMES I A V.)

(Deuxième et dernier article[1].)

---

J'ai dit que, dans l'*Histoire des Girondins*, il y a deux hommes : le penseur et l'écrivain. Il me reste beaucoup à dire encore du premier ; c'est pourquoi j'ai hâte et j'abrége quant au second.

Je ne crois pas que la couleur suffise pour faire un tableau. Il faut d'abord, si je ne me trompe, un sujet bien conçu et bien circonscrit : le tableau ne doit point déborder le cadre. Puis il faut une ordonnance plus ou moins savante. Le peintre doit savoir grouper ses personnages ; autrement, c'est un pêle-mêle de figures et non un tableau. La lumière enfin n'est pas faite pour être prodiguée au hasard : si le peintre ne la distribue avec intelligence, s'il inonde tout d'une splendeur égale, il éblouit au lieu d'éclairer.

M. de Lamartine est coloriste. C'est plus qu'il ne faut assurément pour faire de belles pages, mais ce n'est pas assez pour faire un livre. Tout le monde savait cela autrefois. Est-ce qu'on ne s'en douterait plus aujourd'hui ?

Comment l'historien des Girondins conçoit-il son sujet ?

« J'entreprends, dit-il, d'écrire l'histoire d'un petit nombre d'hommes.... dont la *vie* et la politique, formant, pour ainsi dire, le *nœud* de la Révolution française, sont tranchées du même coup que les destinées de leur pays. »

Certes, si la *vie* des Girondins est le *nœud* du drame, il semble que

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai (t. XVIII, p. 547 et suiv.).

leur mort en doive être le dénouement. Mais point : il se trouve que le dénouement de l'*Histoire des Girondins,* c'est la mort de Robespierre. Que diriez-vous de Salluste s'il prolongeait l'*Histoire de la conjuration de Catilina* jusqu'à la mort de Cicéron ?

Je sais bien que Robespierre ne ressemble pas plus à Cicéron que les Girondins à Catilina et M. de Lamartine à Salluste. Mais il y a ceci de semblable que Salluste détachait, comme vous, de l'histoire de son pays un événement dont il se faisait l'historien spécial ; seulement il faisait tomber la toile à la fin de la pièce.

Direz-vous que la chute des Girondins ne finit rien ? C'est vrai. Les Girondins sont une phase de la Révolution, c'est un premier avortement de la république bourgeoise. La dictature de Robespierre est une autre phase ; sa mort, quels que fussent alors ses projets, fut l'avortement de la Terreur. Mais cette mort ne finit rien non plus ; elle n'est certes pas la fin du Jacobinisme, qui, trois ans après, fera le 18 fructidor, et plus tard disputera la France à Bonaparte au 18 brumaire. L'historien des Girondins devait donc s'enfermer dans son sujet. Autrement, pas de raison pour s'arrêter ; il faut qu'il admette l'axiome de M. Louis Blanc, que l'histoire ne commence ni ne finit nulle part. A ce compte, on le voit, il n'y aurait que des histoires universelles : tous les historiens seraient tenus de remonter à Adam et condamnés à ne pas finir. C'est tout simplement absurde.

Voilà pour les limites du sujet : et l'unité d'intérêt y est engagée ; on croit assez communément qu'elle tient à l'unité d'action. Voyons maintenant si l'auteur a laissé au sujet ses proportions naturelles, si le tableau, comme j'ai dit, ne déborde pas le cadre.

Les Girondins n'ont paru sur la scène de la Révolution qu'au 1er octobre 1791 ; ils en ont été chassés le 2 juin 1793. Le 31 octobre de cette année, ils montaient à l'échafaud. Ces vingt-cinq mois pouvaient inspirer deux volumes. M. de Lamartine en a fait huit. Ecrite dans ces proportions, l'histoire des vingt-cinq années qui séparent 1789 de 1814 aurait cent volumes. Que dire, après un tel exemple, aux hommes de la presse mercantile, à ceux qui nomment leurs œuvres une marchandise et qui, à la place de la littérature, ont mis la librairie ?

L'ordonnance du moins est-elle irréprochable ?

M. de Lamartine remonte aux funérailles de Mirabeau. Je comprends ce début. L'Assemblée Constituante avait inauguré en France

un gouvernement de tribune ; Mirabeau mort, la tribune est vacante, elle attend Vergniaud.

Mais il ne faut pas que Vergniaud se fasse trop attendre.

Vous croyez peut-être qu'après une courte introduction, où l'œil aura mesuré l'abîme creusé sous le trône par l'immense propagation du sentiment démocratique en France, de 1789 à 1791 ; après avoir montré les premiers germes de la passion républicaine couvant dans le petit cénacle de madame Roland, l'auteur va décrire ce deuxième flot révolutionnaire qui venait battre la jetée si faible élevée par les Constituants contre l'anarchie, cette marée montante où des regards pénétrants démêleraient déjà deux courants distincts, les Girondins et les Montagnards.

M. de Lamartine ne l'entend point ainsi. Vergniaud et les Girondins proprement dits tiennent fort peu de place dans son premier volume ; madame Roland ne paraît qu'au second.

Le livre premier de son ouvrage (car il donne à ses chapitres le titre de livres) se compose de dix portraits accrochés à la file, comme des tableaux aux murs d'un musée. Et de ces dix figures, quatre, Maury, Cazalès, Barnave, Lameth, les deux premières figures surtout, vont disparaître de la scène ; elles n'appartiennent pas du tout à l'histoire des Girondins. L'auteur raconte ensuite avec les plus minces détails l'événement de Varennes ; on croirait lire les Mémoires de MM. de Goguelat et Dumas. Puis recommencent les portraits : après les députés viennent les journalistes, puis les candidats aux élections nouvelles, avec leur biographie ; puis quinze pages sur Voltaire ; puis une revue de l'Europe, véritable pièce à tiroir, rattachée bien ou mal à la déclaration de Pilnitz ; là figurent Gênes, Rome, Venise, la Suède, la Russie, qui n'eurent jamais rien à démêler avec la Gironde. Ce n'est qu'au sixième livre que nous trouvons enfin les premières séances de l'Assemblée Législative, au milieu d'une avalanche nouvelle de portraits. Le livre VII, dithyrambe échevelé pour et contre l'Assemblée Constituante, nous rejette brusquement en arrière. Au huitième livre, nous reculons encore ; nous faisons connaissance avec madame Roland ; nous la suivons à l'atelier, au couvent, dans son ménage de la Platière. C'est de la sorte que l'historien fait traîner du sixième au quatorzième livre la déclaration de guerre de Louis XVI à l'Autriche, à travers de nouveaux portraits et de nouvelles biographies, entr'autres celles de Dumouriez et du duc de Bruns-

wick, séparées ensuite par un volume et demi du récit de la campagne de l'Argonne, dont elles sont la préface. Valmy n'est raconté qu'au tome IV ; Jemmapes au tome V. Dans l'intervalle, tantôt l'historien accumule de nouveaux portraits, tantôt il continue ou recommence ses biographies, se laissant aller à la dérive des lectures qu'il fait ou des renseignements nouveaux qui lui parviennent. C'est ainsi qu'il refait à plusieurs reprises le portrait et la vie de Brissot, de Vergniaud, de Danton, de Marat, de Robespierre ; se répétant sans scrupule, se contredisant plus d'une fois, comme lorsqu'il fait de Brissot tour à tour un intrigant et un homme vertueux ; de Philippe-Egalité, d'abord un ambitieux, puis un homme *dépourvu de toute ambition*, enfin un personnage dont il ne sait que penser. Il semble que l'historien se devait à lui-même de se prendre plus au sérieux.

Qui ne le sait enfin? Dans un ouvrage bien composé, chaque partie forme un tout; chaque livre, chaque chapitre, chaque alinéa a son unité. Dans l'*Histoire des Girondins*, rien de pareil : un même livre assemble des événements qui ne se tiennent point. Chaque division de l'ouvrage devrait avoir sa raison : ce doit être le fond des choses, et non la fantaisie de l'écrivain, qui décide du nombre et de l'étendue des chapitres, du point où ils commencent ou finissent. Ici encore, il n'en est point ainsi ; beaucoup de livres de l'*Histoire des Girondins* n'offrent que des divisions purement arbitraires. Pourquoi la seule journée du 10 août forme-t-elle quatre livres? Pourquoi la captivité, le procès et l'exécution du roi en forment-ils quatre autres ? Pourquoi enfin tout est-il allongé, délayé outre mesure dans cet ouvrage? Pourquoi la composition indécise y flotte-t-elle incessamment entre la peinture d'histoire et la peinture de genre, trop chargée de menus détails pour l'histoire proprement dite, trop enluminée pour des mémoires?

Tes pourquoi, dit le dieu, ne finiraient jamais.

Autrefois, et c'était l'éminent fleuron de notre couronne littéraire, on disait que la France était le pays où l'on savait le mieux faire un livre. J'ignore si cela se dit encore ; ce que je sais bien, c'est qu'en ce temps là une collection d'épisodes comme l'*Histoire des Girondins* n'eût point passé pour un livre bien fait.

Est-ce du moins un livre bien écrit?

Il faut s'entendre.

Je demande pardon de ce que je vais dire. Si, pour bien écrire, il suffit de produire une impression vive, M. Sue écrit bien, il faut aller jusque-là; mais si l'art d'écrire consiste à être vrai ; si le style ne doit être que l'expression la plus transparente et la plus fidèle de la pensée, la forme dont elle se revêt pour paraître le plus possible telle qu'elle est, sans rien ôter, comme l'a dit M. Cousin, *mais surtout sans rien ajouter* à sa valeur propre ; si l'imagination ne doit être, suivant le mot d'un autre homme de goût, que l'ornement sévèrement distribué de la raison, unique faculté à laquelle il appartienne de dire des choses éternelles, peut-on affirmer que l'*Histoire des Girondins* soit un livre bien écrit?

Sans doute M. de Lamartine écrivain a des qualités tout à fait supérieures. Il est poëte ; il a porté dans la prose les dons du poëte :

> Cui mens divinior *atque os*
> *Magna sonaturum.*

Il possède plus qu'aucun autre de ce temps-ci l'élévation, la verve, l'abondance, le mouvement, et surtout l'éclat. Jamais histoire de la Révolution n'aura fait ressortir plus que celle-ci la pâleur, la médiocrité de style de celle de M. Thiers, autre succès différemment usurpé, qui fera l'étonnement de nos neveux. Mais il lui manque ici une qualité souveraine qui n'a manqué à aucun écrivain supérieur, la sobriété. Si M. de Lamartine écrit bien, Pascal et Bossuet n'écrivent pas bien ; car, avant tout, Pascal et Bossuet sont sobres ; avant tout aussi l'historien des Girondins ne l'est pas. Ils sont simples ; il ne l'est pas assez. Il a beaucoup de couleur, trop de couleur même ; il a la prodigalité de l'éclat. Mais, qu'il me soit permis de le redire ici, la couleur toute seule ne fait pas le peintre. La perfection du coloris elle-même consiste moins dans l'éclat que dans l'harmonie des tons, laquelle n'est pas le côté remarquable du dernier ouvrage de M. de Lamartine.

Dieu me garde de le méconnaître ! il y a dans l'*Histoire des Girondins* deux volumes peut-être de choses bien pensées, bien saisies, admirablement dites. Quand M. de Lamartine rencontre la vérité, qui la rend mieux que lui ? Mais n'y a-t-il pas aussi une foule de mots heureux, de mots à retenir, à encadrer, dans Sénèque ? Est-ce que pour cela Sénèque passe pour un bon écrivain ? A chaque époque, a dit M. Sainte-Beuve, — et surtout, eût-il pu dire, aux épo-

ques de décadence, — à côté de l'éloquence il y a la déclamation, qui, même pour les contemporains éclairés (et surtout sous la plume d'un écrivain de renom), se confond assez aisément avec elle. Le temps seul fait les parts nettes et sûres ; seul il fait justice de l'écrivain original *qui s'est laissé aller aux excès applaudis.*

Osons le dire dès aujourd'hui : dans l'*Histoire des Girondins*, il y a l'enflure à côté de l'élévation ; l'historien prend volontiers le ton d'un hiérophante[1] ; à côté du coloris, il y a l'enluminure[2]. « Apprenez, madame, disait Voltaire, que je n'ai jamais fait *une phrase* de ma vie, et je m'en vante. » L'historien des Girondins ne se rendra point ce témoignage. Il prodigue les sentences et la tirade ; on n'en a pas fait un pareil abus depuis Raynal. Il y a des pages entières d'aphorismes dans cette histoire[3]. Comme un faiseur de tragédies du XVIIIe siècle, l'orateur se substitue sans façon à ses personnages et fait parler sa langue à Vergniaud et à Robespierre[4]. Jamais on n'a plus abusé de la métaphore, de l'antithèse, de l'hyperbole. Le besoin d'effet l'égare jusqu'à des non-sens, comme lorsqu'il s'écrie : « Dieu seul est assez fort contre Dieu (I, 261). » Et ailleurs : « Tout était aveugle alors, excepté la Révolution elle-même... Sa pensée, *à elle*, était trop grande pour qu'aucune tête de publiciste, d'orateur

[1] Par exemple, au livre VII.

[2] « D'épais nuages, marbrés vers le soir de teintes sinistres, avaient comme *englouti le soleil* dans un *océan suspendu.* L'électricité s'en dégagea par des éclairs semblables à des PALPITATIONS LUMINEUSES *du ciel.* Les vents emprisonnés, etc..... la pluie et la grêle retentirent sur le sol *comme si la terre eût été* LAPIDÉE *d'en haut* (t. III, p. 81). »

« Les traits de Saint-Just ressemblaient *à un rêve* de la république de Dracon (t. VIII, p. 375). »

« Brissot était *la lampe* de la Gironde ; ce n'était ni sa *torche* ni son *flambeau* (t. I, p. 419). »

On extrairait deux mille phrases de ce style.

[3] Voir au t. I, la p. 19 ; au t. III, la p. 385, etc., etc.

[4] VERGNIAUD : « Non, *Vergniaud n'est pas plus grand que Dieu....* Donnons chacun en sacrifice, l'un *son doute*, l'autre *sa foi* pour la liberté (t. VII, p. 53, 54)... Dégager Dieu de son *image*, c'est la dernière œuvre de la philosophie et de la Révolution (t. VII, p. 25). »

ROBESPIERRE : « L'héroïsme de Danton n'est que l'attendrissement d'un cœur faible qui livre la Révolution *pour une larme* (t. VI, p. 133). »

Je citerais vingt autres exemples.

ou d'homme d'Etat pût la contenir. Son *souffle* était trop puissant pour qu'*aucune poitrine* pût le respirer tout entier. Son but était *trop infini* pour qu'*il s'amortît sur aucun but successif.* Elle devait, avant de s'apaiser, tromper bien d'autres systèmes, *essouffler bien d'autres poitrines* et dépasser bien d'autres buts (I, 191). » Quel *bombast!* comme disent les Anglais. On est tenté d'interrompre à la façon de M. de Maistre : « La Révolution! quelle est cette femme ? »

Quelquefois, souvent même, dans ses portraits, M. de Lamartine descend à des minuties de signalement et de costumes dignes des romans de M. de Balzac. Il décrit « une peau *marbrée* des teintes de la vie et *veinée* d'un sang qui se portait à la moindre impression sur des joues rougissantes. » Il compte les marches du vestibule du manoir de Roland à la Platière. D'autres fois, il paraît envier l'ambition du puéril à M. Michelet. L'habitude contractée par Louis XVI de porter alternativement le corps sur une hanche et sur l'autre sans avancer, lui semble *le signe physique du perpétuel balancement d'un esprit indécis.* C'est ainsi encore qu'il écrit de Robespierre : « Son père était d'origine anglaise ; *cela explique* ce qu'il y avait de puritain dans cette nature..... Son front était fortement bombé au-dessus des tempes, *comme si la masse et le mouvement embarrassé de ses pensées l'avaient élargi à force d'efforts.* »

Je paraîtrais misérable, si je relevais toutes les expressions désavouées par la grammaire ; si je citais cette définition de l'histoire : « Le récit, vivifié par l'imagination, *réfléchi* et jugé par la sagesse (page 2) ; » si je parlais de ces *idées* et de ces *cultes que la populace* HABITAIT *encore,* et de l'amour, qui, pour madame de Staël, *n'était que de l'admiration* ALLUMÉE. Je sais que les grands écrivains sont supérieurs à la grammaire, comme les grands historiens à la chronologie. Il serait temps d'aviser néanmoins. Où en sommes-nous, où allons-nous, si les maîtres écrivent ainsi ? Le langage, a dit avec trop de raison un de nos amis, est en proie à une dévastation générale. La presse toujours active, la tribune toujours occupée, le barreau toujours retentissant, répandent des mots affreux et des locutions bizarres, dont les simples comme nous ont souvent grand'peine à se défendre. Qui arrêtera ce flot toujours grossissant de vilaines paroles qui corrompent et gâtent toute la beauté de notre langue? Messieurs de l'Académie française se vantaient de l'avoir faite; il ne faudrait

peut-être pas que leurs successeurs se piquassent de la défaire.

Je ne puis m'empêcher de citer à cette occasion ces paroles prophétiques du président de Brosses : « Le désir qu'ont les écrivains *de tout mettre en images* et de surprendre par la nouveauté, en étendant les limites d'une langue, en commence la corruption. Les figures pénètrent *de la poésie dans la prose.* L'acception métaphorique supplante l'acception simple ; on en dispose avec une licence inconcevable. La distinction des mots disparaît ; *on en oublie la propriété*, et la langue se hâte vers son déclin. *Ce n'est plus une richesse dans le langage, mais une* DISSIPATION, *une* INTEMPÉRANCE. *Le luxe annonce ici,* comme dans les Etats où il règne sans frein, *la force* PASSÉE *et* LA RUINE PROCHAINE. »

Ce n'est pas tout.

Un procédé vulgaire, mais très-familier à M. de Lamartine quand il veut grandir ou seulement rehausser quelqu'un de ses personnages, c'est de chercher dans sa mémoire un nom retentissant et de l'accoller bon gré mal gré au nom moderne qu'il veut magnifier. Voltaire, sous sa plume, devient *le Moïse de l'incrédulité.* Assurément

On ne s'attendait guère
A voir Moïse en cette affaire.

— Théroigne de Méricourt est « la Jeanne d'Arc impure de la place publique. » L'abbé Fauchet n'est rien moins qu'un *saint Bernard révolutionnaire.* Quelle prostitution des plus grands noms de l'histoire ! Ne voyez-vous donc pas que Moïse incrédule n'est plus Moïse, que Jeanne d'Arc *impure* n'est plus Jeanne d'Arc, de même que saint Bernard révolutionnaire n'est plus saint Bernard ? Veut-on d'autres exemples ? Catherine Théot, « phythonisse surannée d'un autre Endor, » avait vu dans Robespierre *un nouveau Saül.* Si Danton eût été plus incorruptible, Robespierre aurait pu l'associer à l'empire : « Cet Antoine eût complété ce Lépide. » Qui eût été Antoine ? qui Lépide ? Et qu'y a-t-il de commun entre Saül et Robespierre ? On le voit, ces noms propres tombent au hasard de la plume de l'écrivain. Cela ne lui arrive pas une fois en passant ; il y a cent faux-brillants de ce genre dans son livre, et ce n'est pas ce qu'on y admire le moins. Plus loin, il accorde libéralement à Robespierre, à l'orateur le plus incolore de la Convention, *la plume de Tacite*, le plus peintre (qu'on nous passe le terme) des écrivains de l'antiquité. Mais l'historien des

Girondins n'a jamais été plus malheureusement inspiré par le goût de l'antithèse et de la phrase que lorsqu'il rapproche du nom de Louis XVI le nom de Vitellius. Comment ne pas se rappeler ici l'observation si vraie de M. de Champagny ? « Tout ce qui circule d'idées fausses, de lieux communs menteurs et pernicieux, tout cela originairement n'était que des *phrases*, des périodes sonores qui sont passées en idées, qui passent quelquefois en actions. » Sous ce rapport, M. de Lamartine est bien coupable.

Ici, nous retrouvons les torts, je dois dire aussi les infirmités du penseur.

Ces infirmités sont grandes.

Les derniers volumes de l'*Histoire des Girondins* ont paru depuis deux mois ; on peut apprécier désormais l'ouvrage dans son ensemble et dans son effet définitif. Cet effet est déplorable, et, je l'avouerai sans détour, il m'a rendu plus sévère : il ne me fait pas regretter les restrictions que j'avais mises à ma critique ; mais il m'en a fait retirer plusieurs.

Jusqu'ici on avait pu dire avec le poëte : Attendons la fin. On avait pu espérer qu'averti par le cri unanime des honnêtes gens de tous les partis, M. de Lamartine se recueillerait dans sa conscience pour y retremper et y raffermir son jugement. Dans cette attente, on devait s'interdire tout ce qui pouvait ressembler à une rigueur prématurée. Mais aujourd'hui l'illusion n'est plus permise, et pour ma part je m'accuse hautement de trop d'indulgence.

Comment, par exemple, comment désormais ne voir que des complaisances d'artiste ou des inadvertances d'improvisateur dans les contradictions de M. de Lamartine ?

« J'entreprends, disait-il à l'instant, d'écrire l'histoire d'un petit nombre d'hommes qui résument en eux *les idées*, les passions, les fautes, les vertus d'une époque, et dont la vie et la *politique*, formant pour ainsi dire le nœud de la Révolution française, sont tranchées du même coup que les destinées de leur pays (t. I^er^, p. 1). »

Cette phrase, la première de l'*Histoire des Girondins*, expose solennellement, on le voit, la pensée fondamentale de l'auteur. C'est là, en effet, ce qu'il pensait au tome I^er^. Au tome IV, sa conviction sur ce point était déjà fort ébranlée. Au tome VI, postérieur à mon article, je trouve ce qui suit :

« On se demande, après la disparition de ce parti (celui de la Gi-

ronde), quelle était son idée, *et s'il en avait une*. L'histoire se demande s'il y avait en ces hommes de paroles, dans leurs conceptions, dans leur union, dans leurs caractères et dans leur génie politique, les éléments d'un gouvernement.... L'histoire n'hésite pas à répondre NON. Les Girondins n'avaient en eux aucune de ces conditions. La *pensée*, l'unité, la *politique*, la résolution, tout leur manquait... Tout périssait entre les mains de ces hommes de paroles.... Le 31 mai pouvait seul sauver la nation (t. VI, p. 152, 155, 157). »

La contradiction est-elle flagrante? Tout à l'heure les Girondins *résumaient en eux les idées d'une époque*, et voici qu'à présent on se demande *s'ils avaient une idée*. Tout à l'heure, *leur politique formait le nœud de la Révolution*, et voici qu'ils n'ont pas eu de politique; *la pensée, la politique, tout leur manquait*. Tout à l'heure, « les destinées de leur pays avaient été *tranchées du même coup que leur vie*. » — Et voici qu'au contraire « tout périssait entre les mains de ces hommes de paroles; le 31 mai *pouvait* SEUL *sauver la nation*[1]. »

Que penser d'un homme politique (d'un écrivain quel qu'il soit) qui, sans même s'en apercevoir, tourne ainsi du blanc au noir dans le même ouvrage, et précisément sur ce qui fait le fond, le sujet même de cet ouvrage? En vérité, je ne sache pas qu'il y en ait dans l'histoire des lettres un second exemple.

Que sera-ce donc si, à la conclusion, quand l'auteur résume en quelques mots la moralité de son livre, on vient à rencontrer le oui et le non dans la même phrase? Lisez plutôt : « Une nation *ne doit pas se consoler d'une seule tête injustement sacrifiée;* mais ELLE NE DOIT PAS REGRETTER SON SANG *quand il a coulé pour faire éclore des vérités éternelles;* LES IDÉES VÉGÈTENT DE SANG HUMAIN (t. VIII, p. 382). »

Disons-le, il est des esprits étroits qui ont peine à concilier ces deux membres de phrase. Ils ne voient pas comment cette nation, qui *ne doit pas se consoler* d'une seule mort injuste, ne doit pourtant pas *regretter* le sang injustement versé au nom de certaines idées, qui *végètent de sang humain*. Il y a un sophisme sanglant dans ces paroles, et nous le relèverons encore avant de finir; mais quant à présent, nous ne voulons que déplorer la misère d'une brillante intelligence. N'est-il point trop avéré désormais que cette faculté de

[1] Pour compléter la contradiction, il y a sur les Girondins un troisième jugement au tome VII, page 60.

l'esprit qui exclut l'association d'idées qui se repoussent, n'est point, hélas ! la faculté dominante de M. de Lamartine ? On l'a remarqué cent fois, on s'en étonne toujours dès qu'il faut conclure : le magnifique langage de M. de Lamartine ondoie avec sa pensée ; la parole est assurée, mais elle *miroite* comme le cou changeant de la colombe ; l'affirmation n'est que sur les lèvres ; au fond, il y a indécision, impuissance d'arrêter son jugement, scepticisme, irrésolution de l'esprit, indifférence du cœur.

Cette infirmité n'est pas d'hier. Ce fut celle du poëte, en dépit de ses velléités meilleures alors, et malgré les illusions de notre amitié chrétienne, dans les mélodieuses mais vagues professions de foi de sa jeunesse. Ce fut celle de l'orateur, auquel M. Guizot reprochait avec tant de vérité *de flatter à la fois tous les côtés de la Chambre*. C'est encore celle de l'historien. Il m'en a coûté de le dire ; mais la critique ne doit dorénavant à M. de Lamartine que la vérité.

Oui, ce défaut est grand. Quand il est *continu*, permanent, comme dans l'*Histoire des Girondins*, il devient immense. Il implique un manque de vigueur, j'ai presque dit un manque de virilité dans la pensée. Aux yeux des hommes qui vont au fond des choses, quelle autorité laisse-t-il aux jugements du penseur ?

Ce n'est pas moi pourtant qui attaquerai son arrêt contre les Girondins : seulement je lui en saurais plus de gré s'il n'était dicté par une étrange partialité pour la Montagne. Feu Nodier avait fait luire sur le front de ces hommes un posthume reflet de poésie qui a déçu d'abord M. de Lamartine, et lui a inspiré la première idée du livre qui nous occupe. Mais il n'y avait en eux que de la rhétorique. Ce furent des hommes de tribune, et rien de plus ; la plus amère dérision de leurs adversaires, ce fut de les appeler *hommes d'État*.

L'histoire aura cette obligation à M. de Lamartine de les avoir fait descendre pour toujours du piédestal que l'échafaud révolutionnaire leur avait fait. Non, je ne retranche rien de ce que l'historien disait tout à l'heure des Girondins : « La pensée, l'unité, la politique, la résolution, tout leur manquait. » Ils marchaient ensemble, comme l'a fort bien remarqué Saint-Just, plus qu'ils ne marchaient d'intelligence. Brissot, un moment leur oracle ; Péthion, le plus populaire d'entre eux ; Vergniaud, leur voix la plus éloquente, ne les conduisirent jamais. Brissot lui-même n'eut jamais de plan ; comme tous les hommes de la Révolution, du reste, comme Dumouriez, comme Danton, comme

Robespierre (qui pourtant, lui, avait des principes, sinon un système), il fut l'homme des circonstances; tous sont à la queue des événements, et non à la tête[1]. Le triumvirat oratoire qui a donné aux Girondins leur nom, et dont Guadet fut l'improvisateur, Vergniaud l'orateur, Gensonné le logicien, ne fut jamais un triumvirat politique. Guadet, Gensonné, Vergniaud, l'un homme de premier mouvement par excellence, le second *ayant trop de formes dans l'esprit et pas assez de résolution dans le caractère*, le dernier trop épicurien de cœur et trop sceptique d'intelligence, ne surent presque jamais se concerter à eux trois, à la Convention du moins, pour une action commune et suivie, chacun d'eux ayant d'ailleurs trop de talent, et trop la conscience de ce talent, pour s'incliner devant la pensée d'un autre au degré où Saint-Just et Couthon s'inclinaient devant la popularité et la supériorité relative de Robespierre. Voilà pourquoi les trois députés de la Gironde furent, comme on l'a dit, les avocats du parti bien plus que ses guides.

On a cru les Girondins unis parce qu'ils furent conduits ensemble à l'échafaud. Mais, au fond, c'était moins un parti proprement dit qu'une coalition à peu près fortuite d'hommes d'un certain tempérament politique. Avant leur catastrophe, ils n'eurent d'autre union vraiment que leur commune antipathie contre leurs adversaires (la Cour d'abord, puis la Montagne), et, si l'on veut, l'habitude, à peu près fortuite aussi, de se rencontrer dans le même salon sous la présidence d'une femme remarquable.

Ceci veut être repris d'un peu plus haut.

Le 20 février 1791, un inspecteur des manufactures arrivait à Paris, envoyé par la municipalité de Lyon, dont il était membre, pour solliciter des secours en faveur des fabriques. C'était Roland, connu comme homme spécial par plusieurs monographies bien faites sur les arts et métiers, et par un écrit de finances. Sa femme et lui, dès lors agités de pensées républicaines, telles qu'on les puise dans la lecture de Plutarque, étaient en correspondance avec Brissot, fondateur du *Patriote français*. Brissot vint chez M. et madame Roland; il y amena Péthion, son condisciple. Péthion, à son tour, y entraîna

[1] Cela est très-frappant en ce qui touche Robespierre. Voir notre premier article.

Buzot et Robespierre, ses collègues à l'Assemblée Constituante, où ils formaient avec lui un petit triumvirat puritain, obstiné à combattre, avec une opiniâtreté qui ne fut pas toujours impuissante, ce qui restait d'idées monarchiques dans le côté gauche. Ces hommes convinrent de se réunir chez Roland, le soir, quatre fois par semaine. Tel fut le premier noyau du parti auquel les Girondins devaient laisser leur nom, si ce n'est que l'un des cinq membres de ce petit cénacle devait un jour demander la tête des quatre autres.

Cependant un même département, celui de la Gironde, envoyait à l'Assemblée Législative Guadet, Gensonné, Vergniaud. Ils rencontrèrent à l'Assemblée Brissot et Condorcet, déjà liés entre eux et célèbres tous deux comme journalistes. Brissot frappa ces jeunes hommes par une certaine étendue d'instruction politique, fortifiée dans ses voyages d'Amérique et d'Angleterre ; Condorcet, par son dogmatisme philosophique et sa foi à la perfectibilité indéfinie de l'humanité. La coalition se forma. Ses orateurs étaient trouvés : Brissot en devint l'homme politique ; Condorcet en fut le penseur ; Robespierre, éclipsé, s'éloigna.

J'ai insisté sur ces premiers événements de la coalition girondine, parce qu'ils ne ressortent pas assez dans le récit de M. de Lamartine. On y cherche la formation du parti dont il s'est déclaré l'historien. Les détails qu'on vient de lire s'y retrouvent, il est vrai, mais épars, mais noyés. Cela tient à l'un des vices de composition que j'ai relevés ; l'histoire s'abîme ici dans la biographie.

Il en est de même pour la marche du parti : l'historien ne songe pas à en marquer les mouvements divers avec précision. L'histoire des Girondins a ses époques ; elles ne paraissent pas dans M. de Lamartine. Ces époques sont au nombre de cinq. Républicains exaltés dans la première (jusqu'au renversement du cabinet feuillant, le 24 mars 1792); constitutionnels dans la seconde, quand leurs amis sont ministres (du 24 mars au 13 juin) ; démagogues et constitutionnels à la fois pour reconquérir le ministère, dans la troisième (du 13 juin au 20 août) ; subalternes et effacés dans la période suivante (du 10 août au 21 septembre) ; républicains modérés dans la dernière, les Girondins n'ont qu'un seul but constant : la popularité pour eux, le pouvoir pour leurs amis. Ces nuances diverses et successives sont à peu près confondues par M. de Lamartine. Dans l'attitude des Girondins à la troisième époque, il ne voit qu'une guerre à outrance





contre la Cour. Il y a eu là un double jeu qui n'a pu lui échapper tout à fait, mais qu'il affirme en courant sans en rapporter la preuve. Après leur avortement du 20 juin, la royauté constitutionnelle s'étant trouvée plus dure à abattre qu'ils ne l'avaient cru, l'hésitation saisit les Girondins : ils louvoient entre l'insurrection et la royauté, attisant l'une aujourd'hui et la retenant demain [1], faisant gronder contre l'autre les foudres de la tribune et lui offrant sous main d'apaiser l'orage si Roland redevenait ministre. Le 3 juillet 1792, Vergniaud lançait comme un coup de tonnerre la sanglante apostrophe : « O roi ! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, qu'il fallait amuser les hommes par des serments, comme on amuse les enfants avec des osselets ! » Quelques jours plus tard, Guadet baisait, la nuit, le front du Dauphin, dans une entrevue secrète avec Louis XVI et la Reine.

A la fin de juillet (cette dernière date est tout à fait positive) [2], Gensonné remettait à Boze, peintre du roi, pour être mis sous les yeux du monarque, un mémoire signé de lui Gensonné, de Guadet et de Vergniaud, sur les moyens de maintenir l'harmonie entre les pouvoirs. Ce mémoire n'a point été retrouvé [3] ; mais la réponse du roi subsiste : elle prouve que les Girondins demandaient avant tout le rappel de Roland. Cette démarche coïncidait avec le discours temporiseur de Brissot (26 juillet) contre une déchéance précipitée. Eh bien, M. de Lamartine brouille tout cela : il passe le discours de Brissot sous silence, il place le mémoire de Gensonné avant la disgrâce de Roland, ce qui ôte sa signification à la démarche dont il s'agit. Or, cette démarche est un fait capital dans l'histoire de la Gironde. La dénonciation de ce fait à la Convention, le 3 janvier 1793,

[1] Cf. Discours de Vergniaud, du 3 juillet 1792 ; et Discours de Brissot, du 26 juillet.

[2] Cette date résulte de la déclaration même de Boze à la barre de la Convention, le 3 janvier 1793.

[3] Cela n'empêche pas M. de Lamartine de donner *entre guillemets* LE TEXTE de cette pièce (II, 260-262), comme ayant été trouvé dans l'armoire de fer. Il oublie que le grand chef d'accusation des Montagnards contre Roland, c'est précisément que, le mémoire de Gensonné ne faisant point partie des papiers de l'armoire, *et ne se retrouvant nulle part,* Roland fut présumé l'avoir détruit comme compromettant ses amis. (Cf. le rapport d'Amar, du 3 octobre 1793, et le recueil intitulé *Choix de rapports,* etc., t. XI, page 369, note.)

décida les Girondins à voter la mort du Roi. Consigné plus tard dans le fameux rapport d'Amar (3 octobre), il détermina leur mise en accusation. De plus, il explique assez bien comment la Gironde, prise au dépourvu, n'ayant voulu peut-être que recommencer le 20 juin, subjuguer Louis XVI et non le détrôner, tenta d'abord de réduire la catastrophe du 10 août à une simple suspension de la royauté, en faisant décréter qu'il serait donné un gouverneur au prince royal : réserve étrange de la part d'une majorité républicaine, et dont les Girondins n'ont pu se laver ni à la tribune de la Convention, ni au tribunal révolutionnaire.

Ce n'est point l'unique omission grave qu'on puisse reprocher à M. de Lamartine. Sévère pour les Girondins jusqu'à l'injustice, puisqu'il va jusqu'à en faire des Machiavels [1], il ne songe pas à les flétrir, pourtant, pour l'amnistie de Jourdan Coupe-Tête et pour leur inertie sans excuse en présence des massacres de septembre. Le sang ruissela trois jours. Que cependant faisait la Gironde? Tant qu'on égorgea, la Gironde, en immense majorité dans l'Assemblée Législative, s'abstint, même de protester. Roland seul fit à peu près son devoir. Celui de l'Assemblée était de se lever comme un seul homme, de marcher aux prisons et d'y faire aux détenus un rempart de députés. Eût-elle été impuissante, son honneur au moins était sauf. Mais les Girondins en étaient encore au mot de Barnave : Ce sang est-il donc si pur?

Eux aussi toutefois, ils devenaient déjà suspects : la faiblesse ne profite à personne. Déjà les prisons de Paris, à peine vidées par le meurtre, s'emplissaient derechef. On parlait de nouvelles septembrisades ; la Commune avait voulu faire arrêter Roland ; une perquisition outrageante était faite chez Brissot ; le nom de Vergniaud figurait dans les listes de proscription. Réveillé alors comme en sursaut, le 16 septembre, le grand orateur trouva pour la première fois des paroles contre les égorgeurs, et le 18, la Commune, déclarée responsable sur sa tête de la sûreté des prisonniers, révoquait son atroce comité de surveillance, dont Marat était l'âme. « Périsse l'Assemblée nationale et sa mémoire, s'était écrié Vergniaud, si, à ce prix, elle épargne un crime qui imprimerait une tache au nom français ! » C'était prononcer sa propre sentence et celle de la Gironde, pour s'être bouché les yeux et les oreilles durant la tuerie de septembre.

[1] T. I, p. 339, et t. II, 70.

J'ai dit que M. de Lamartine était sévère pour les Girondins. Cela est vrai en général, mais il y a exception pour madame Roland et pour Vergniaud. Pour madame Roland, qui, le lendemain du 20 juin, disait de Marie-Antoinette : « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation ! » Pour Vergniaud, qui vota la mort du roi, sans conviction et sans sursis !

Je ne saurais m'associer à cette indulgence.

Madame Roland, qui devait être, avant Charlotte Corday, l'héroïne du parti girondin, n'était pas, comme le dit M. de Lamartine, *rayonnante* de beauté, ni *de génie*. Madame Roland n'était qu'une âme forte, une Porcia plébéienne fourvoyée parmi tous ces discoureurs aux idées sceptiques et aux mœurs faciles. Elle ne manquait pas de clairvoyance dans l'appréciation des hommes, quand la prévention ne l'égarait pas ; et pourtant quelles ne furent pas les bévues des Girondins, dont on veut qu'elle ait été l'Egérie, dans le choix de leurs ministres ! Rien de ce qui nous reste d'elle n'autorise à lui prêter des vues supérieures ; ses écrits sont verbeux, son républicanisme sent le collége. Malheureusement, la tentation, l'écueil, la dépravation des âmes fortes, c'est l'orgueil. Le contre-poids, et il n'y en a pas d'autre, c'eût été la foi pratique en Celui qui a dit : Apprenez de moi que je suis humble de cœur ! Ce contre-poids manquait à madame Roland. Née raisonneuse, et de chrétienne devenue janséniste, elle confondit les rigueurs outrées de la secte avec la Religion, s'en indigna bientôt, s'en prit à l'Eglise qui les condamne, et cessa de croire, comme tant d'autres, faute de savoir ou de comprendre son catéchisme. En 1791, elle n'était donc plus que déiste et stoïcienne. Son orgueil, désormais sans correctif, l'aveugla, la boursoufla, l'endurcit et la perdit. Le jour où elle cessa d'aller à confesse, elle fut nécessairement sur la pente de ce qui débordait en elle quand elle écrivait : « Je ne vois dans ce monde de rôle qui me convient que celui de la Providence. » Pauvre femme ! son expression ici exagérait sa pensée ; néanmoins combien elle était tombée sans le savoir au-dessous des femmes fortes de la première moitié du XVII[e] siècle qui faisaient leurs pâques ! Aussi la simplicité fit défaut à son talent, comme l'humilité à sa vertu. Elle fut plus rhétoricienne qu'il ne convient à une femme, et Jean-Jacques faussa son jugement comme son style, naturellement sains. Chaste, mais d'une chasteté un peu hâlée (qu'on me passe le terme) par le mauvais vent du siècle, par le contact des *Philosophes*,

par la lecture enthousiaste ou indulgente de la *Nouvelle Héloïse*, des *Confessions* et de *Faublas*, combien elle est loin de la pudeur, presque virginale encore, des épouses chrétiennes[1] ! Sa vertu, quelque peu gourmée et tendue, en la garantissant *de ce qu'on appelle des faiblesses*, n'alla pas jusqu'à la prémunir contre *une passion*[2]. Toutes ses qualités furent gâtées d'ailleurs par une émulation rétrograde de l'antiquité républicaine, et son tort fut de n'avoir voulu être, hélas ! qu'une païenne dépaysée, après dix-huit cents ans de lumières et de vertus chrétiennes. Sa mort fut héroïque, mais sans repentir et sans prières, froide et mêlée d'ostentation comme le stoïcisme, bien que son cœur de femme se retrouve dans la piété dont elle fit preuve envers son compagnon de supplice. Qu'il y a loin de cette mort à celle de madame Elisabeth[3] !

Quant à Vergniaud, après qu'on a dit de lui : « Ce fut l'orateur le plus achevé de la Révolution, » il ne reste plus rien à dire. Il y avait en lui beaucoup d'épicurisme, et par suite beaucoup d'indolence, un peu d'égoïsme et assez de faiblesse. Cet homme, qui, la veille même du scrutin du 16 janvier, avait juré par son éloquence et par sa vie qu'il sauverait le roi (V, 68), vota la mort le lendemain! L'orateur qui avait parlé avec le plus d'énergie pour l'appel au peuple, vota contre le sursis ! Son premier châtiment fut d'être obligé de prononcer, comme président de Convention, la fatale sentence. M. de Lamartine ici n'est donc que juste lorsqu'il écrit : « La mort du roi, vœu des Jacobins, fut l'acte des Girondins. C'étaient les douze ou quinze chefs de la Gironde dont la main avait jeté le poids décisif dans une balance presque égale. Le rôle de président avait déjà condamné Vergniaud à proclamer la déchéance à l'Assemblée Législative ; il était appelé, deux fois en trois mois, à servir d'organe aux opinions de ses ennemis. Vergniaud et ses amis se firent les exécuteurs de Robespierre ; pour ne point paraître vaincus, ils se firent complices, Pilates de la monarchie et du roi, livrant l'une au peuple sans être convaincus de ses vices, livrant l'autre aux Jacobins sans être convaincus de sa criminalité, versant en public un sang qu'ils

[1] Voir dans la collection Berville et Barrière le t. I de ses *Mémoires*, p. 91-96.

[2] *Ibid.* p. 192. — Cf. p. 44.

[3] On peut relire le récit de l'une et de l'autre dans l'*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 243, et t. VIII, p. 144.

déploraient en secret, et se lavant les mains devant la postérité ! S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux ! »

Comment après cela l'historien des Girondins a-t-il pu faire de Vergniaud un portrait aussi fantastique? Comment a-t-il pu en faire l'idéal du génie politique et du courage [1]? Comment transfigure-t-il la nonchalance de Vergniaud en sérénité philosophique, sa mollesse en modération de caractère, son inertie en modération ? On peut juger de la clairvoyance de l'orateur politique girondin par son vote contre la proposition de Buzot, pour mettre l'indépendance de la Convention sous la sauvegarde d'une force nationale choisie par les quatre-vingt-trois départements. Ce jour-là, il vota son arrêt de mort, celui de ses amis, la servitude et l'avilissement de la France. On ne cite pas de lui, soit à la tribune, soit dans les comités, une seule motion qui révèle un homme de gouvernement. Dans les dernières luttes de son parti, il fut au-dessous de lui-même. Le 31 mai, au bruit du canon tiré par Henriot contre la Gironde, Vergniaud fait décréter que Paris a bien mérité de la patrie. Un instant après, Paris provoquait sa mise en accusation et celle de tous les siens. Robespierre appuie les pétitionnaires ; Vergniaud ne tente pas même une réplique. Bazire alors propose d'aller fraterniser avec Henriot et ses bandes ; et Vergniaud, avec une *indifférence* que M. de Lamartine veut bien nommer *stoïque*, suit la marche triomphatrice de la Montagne dans les rues illuminées en réjouissance de la Gironde vaincue, aux longues acclamations de la sédition victorieuse. Le 2 juin 1793, le jour de la proscription des vingt-deux, on se demande où était Vergniaud. Vergniaud était là, muet ! Son abattement faisait pitié [2]. Plus tard, devant le tribunal révolutionnaire, il manqua encore de grandeur, s'excusant de sa dissidence avec la Montagne comme d'une erreur non punissable, quand il aurait dû s'en glorifier devant la France et devant

[1] « Chef des Girondins, il ne daigna pas l'être, bien qu'il eût l'âme et les vues d'un hommes d'Etat (I, 406). Cet orateur ne donnait rien à l'émotion, rien à l'ambition, *rien à la peur*. Il avait en lui la puissance du génie ; il voyait tout du point de vue de la postérité (IV, 389). » Et plus loin, au moment où Vergniand vote la mort de Louis XVI : « Nul ne doutait du courage de l'orateur (V, 68). »

[2] Voyez *Biogr. univ.*, article *Vergniaud*, t. XLIII, p. 206 : note anecdotique signée de M. H. Audiffret, témoin oculaire.

la postérité. Il alla jusqu'à dire : « Je respecte l'opinion du peuple sur Marat ! »

Les excuses alléguées en sa faveur par l'historien ne soutiennent pas l'examen. « La mort, dit M. de Lamartine, semblait tellement l'attendre sur toutes les routes de la Révolution, qu'il était complétement indifférent sur le choix de celle qui devait l'y conduire (VI, 136). » Soit! Mais encore fallait-il finir avec honneur, ne pas suivre le cortége d'Henriot et ne pas marchander sa vie avec Fouquier-Tinville. D'ailleurs, « *il se fiait,* dites-vous, comme toujours, *au hasard* et à son génie, et ne voulait rien résoudre avant l'événement (VI, 136). » Cette seconde explication détruit un peu la précédente; mais je la crois plus conforme aux faits et plus près de la vérité. Cela n'empêche pas M. de Lamartine de dire ailleurs : « Le génie même de Vergniaud le décourageait, car il ne lui servait qu'à mieux distinguer l'impossible (VI, 93). » Pourquoi l'impossible? En mai 1793, Isnard n'avait-il pas été nommé président à une forte majorité? Le 18, la Convention n'avait-elle pas décrété la commission des Douze? Le 31, n'avait-elle pas adopté la motion de Camboulas, qui ordonnait de poursuivre ceux qui avaient sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme? Un seul homme fut sublime de courage, le 31 mai et le 2 juin : c'était un Breton, c'était aussi un chrétien; celui-là était pur du sang d'Avignon, pur du sang de septembre et du sang de Louis XVI ! Donnez à Lanjuinais l'éloquence de Vergniaud, ou à Vergniaud la foi et l'héroïsme de Lanjuinais : la Convention, jusque-là indécise, est entraînée par une énergie si pure, et il n'y a pas de *Terreur* [1].

On a beaucoup trop vanté les derniers moments des Girondins. Leur dernier repas inspire à M. de Lamartine, comme par un reste de réminiscences chrétiennes, de graves et nobles paroles. « Quand on eut emporté les mets et laissé seulement sur la table les fruits, les

[1] A une condition pourtant, c'est qu'une pensée de gouvernement se serait produite, et qu'elle aurait fait une diversion puissante à l'acharnement des luttes de partis et de personnes. Autrement, le champ de bataille devait finir par rester à la Commune, qui disposait de la force brute. Pourquoi, le lendemain de la défection de Dumouriez, les Girondins n'ont-ils pas frappé l'imagination populaire par quelque grande mesure de salut public, comme la réquisition de tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans pour la défense de la patrie?

flacons et les fleurs, l'entretien devint tour à tour animé, bruyant et *grave*, comme l'entretien d'hommes insouciants dont la chaleur du vin délie la langue et les pensées. Toute cette jeunesse, qui ne pouvait se croire assez vieillie en une heure pour mourir demain, s'évapora en paroles légères et en saillies joyeuses. Ces paroles contrastaient avec la mort si voisine, profanaient la sainteté de la dernière heure, et glaçaient de froid le faux sourire que ces jeunes gens s'efforçaient de répandre autour d'eux. Cette affectation de gaieté devant Dieu et devant la dernière heure était également irrespectueuse pour la vie et pour l'immortalité. Ils ne pouvaient ni quitter l'une ni aborder l'autre si légèrement. »

Pour nous, venus dans un âge meilleur, recueillons-nous aux pieds de cet échafaud, car les enseignements abondent ici. Le 20 juin 1792, Péthion, le maire girondin, avait soulevé Paris pour arracher à Louis XVI la proscription des prêtres ; le 31 mai 1793, un plagiaire de Péthion, Pache, le maire montagnard, copiait cette manœuvre pour arracher à la Convention la proscription des Girondins ; même duplicité emmiellée chez l'un et chez l'autre dans ce double rôle de magistrat et de factieux. Au 20 juin, Louis XVI avait été coiffé du bonnet rouge en signe de fraternité avec ceux qui envahissaient sa demeure. Au 31 mai, Vergniaud et ses amis politiques ornent le cortége triomphal de leurs vainqueurs des faubourgs. Au 10 août, *pour sauver Louis XVI*, les Girondins prononcent la suspension et l'emprisonnement du monarque. Au 2 juin, *pour sauver les Girondins*[1], la Convention les suspend de leurs pouvoirs et les met en arrestation chez eux. Les Girondins, compromis par l'armoire de fer, avaient immolé Louis XVI à leur popularité. Danton, suspect de complicité avec Dumouriez, sacrifie les Girondins à la sienne. Arrêtée le 31 mai, comme Marie-Antoinette au 10 août, madame Roland est travestie comme elle en courtisane sanguinaire ; les calomnies du trop fameux procès du collier se retournent contre la reine des Girondins, à propos des diamants du garde-meuble de la couronne. Mille anecdotes controuvées ou envenimées dénoncent les Girondins, ainsi que

[1] Voir le rapport de Barrère à la séance du 2 juin. Ce fut le député Coustard qui, le 10 août, sur l'observation faite par Louis XVI que le décret de déchéance n'était pas très-constitutionnel, répondit : « C'est vrai, mais c'est le seul moyen de sauver votre vie. » Ce mot a été aussi attribué à Vergniaud.

le roi naguère, comme l'unique obstacle au bas prix du pain et au salut de la France; un misérable fabrique de fausses correspondances entre eux et Cobourg, et propose de les égorger la nuit pour publier ces correspondances le lendemain; mais leur fanatique Grangeneuve, admiré en ce point par madame Roland, n'avait-il pas voulu se faire assassiner par un compère pour en rejeter l'odieux sur le roi? Cette inexorable loi du talion poursuit partout les Girondins. Ne furent-ils pas enfermés trois mois dans cette même prison des Carmes où ils avaient fait eux-mêmes enfermer et laissé ensuite égorger tant de prêtres paisibles; et le son du tambour n'étouffa-t-il pas la voix de Guadet sur l'échafaud, comme celle de Louis XVI? On se demande comment de pareils rapprochements ont échappé pour la plupart à M. de Lamartine, lui qui avait dit au début de cette histoire: « Jamais les faiblesses n'engendrèrent plus vite les fautes, les fautes les crimes, les crimes le châtiment. Jamais, dans un espace de temps aussi court, la loi morale ne se rendit à elle-même un plus éclatant témoignage et ne se vengea plus impitoyablement. En sorte que le simple récit de ces deux années est le plus lumineux commentaire d'une grande révolution, et que le sang répandu à flots n'y crie pas seulement terreur et pitié, mais leçon et exemple aux hommes. »

Mais, après avoir écarté du front des Girondins une auréole usurpée, flétri leur complicité révolutionnaire, montré le doigt de Dieu dans leur chute et jusque dans leur supplice; après avoir jugé leur capacité comme leur vertu, après avoir reconnu qu'ils n'ont eu qu'un seul homme d'administration, Roland, qu'une seule âme d'une trempe supérieure, sa femme, et pas un homme de gouvernement, beaucoup d'orateurs et fort peu de stratégie parlementaire, que dirons-nous de leurs adversaires politiques? A ces tempéraments sanguins de la Gironde, à ces hommes d'émotions promptes plus que de passions tenaces, à ces natures plus vives que violentes, capables d'excès, mais aussi de repentir et de pitié, préférerons-nous, avec M. de Lamartine, les tempéraments bilieux de la Montagne, ces caractères âcres, envieux, haineux, violents, implacables, fermés à la compassion comme aux remords? Préférerons-nous Danton à Guadet, Robespierre à Vergniaud? Les uns et les autres luttaient pour le pouvoir; mais l'ambition des uns s'appuyait sur le crime et sur une force aveugle, brutale, désordonnée, la plèbe; celle des autres sur les droits de l'intelligence, sur ce qu'il restait d'instincts honnêtes à la Révolution,

sur le cri de la conscience publique. Ma sympathie pour ceux-ci n'est pas très-vive si je les considère ; elle est grande si je les compare.

M. de Lamartine, avec cette inconsistance radicale de jugement et cette intime indifférence de cœur dont j'ai parlé, et dont je citerais difficilement un plus frappant témoignage ; M. de Lamartine, après avoir peint en traits de sang la boucherie de septembre et en avoir fait remonter à bon droit la responsabilité à Danton, se scandalise de ce que Guadet refuse ensuite de serrer cette main de bourreau. Peut-être y avait-il dans ce refus de Guadet moins de vertu que de ressentiment politique. Mais si le Girondin a prononcé véritablement ces mots : « une république pure ou la mort, » l'histoire n'a jamais recueilli de plus nobles paroles ; elles mettent un abîme entre la Gironde et la Montagne. C'était un mauvais calcul, dites-vous. Mais il y a autre chose encore au monde, ce semble, que le calcul ; il y a la conscience. Si l'*homme d'Etat* a en pitié ce langage, mon choix est fait : j'aime mieux être homme de bien qu'homme d'Etat.

On sent que je n'ai pas la prétention de réviser tous les faux jugements de M. de Lamartine : on ne réfute pas huit volumes dans un article ; mais je ne puis ne pas dire un mot de sa prévention en faveur de la Convention et de sa double prédilection pour Danton et pour Robespierre.

M. de Lamartine compare l'Assemblée Constituante et la Convention : à l'une il donne pour attribut les lumières ; à l'autre, la volonté. Cela ressemble à une idée ; ce n'est qu'un mot. L'historien oublie ce qu'il a dit lui-même des prodiges de la toute-puissante volonté de l'Assemblée Constituante : « Tout ce que l'enthousiasme lui inspire, l'Assemblée l'entreprend et l'achève, sans roi, sans chef militaire, sans dictateur, sans armée, sans autre force que la conviction ; tant la *volonté* est la véritable puissance (I, 436). » « Ce n'était, dit-il, ni des lumières, ni de la justice, ni de la vertu que la France demandait à ses représentants à la Convention : c'était de la volonté. » S'il en est ainsi, la France fut bien déçue ; car la Convention fut d'abord la plus flottante et bientôt la plus passive de nos assemblées révolutionnaires.

*La plus flottante.* Du 21 septembre au 31 mai elle eut dix-neuf présidents : juste neuf girondins, neuf montagnards, et un homme d'entre-deux, Barrère. Elle jette, de propos délibéré, dans ses comités, notamment dans celui de défense générale, des girondins et

des montagnards en nombre égal, en sorte et afin qu'ils s'annullent les uns les autres. Elle porte et rapporte des décrets d'une séance à l'autre, souvent dans la même séance, dans l'espace de quelques minutes. Le 14 avril, deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze mettaient en accusation Marat ; six semaines après il était le maître de la Convention. Au 31 mai, sur la motion de Camboulas, elle décrète des poursuites contre l'insurrection, et l'instant d'après elle invite les pétitionnaires de l'insurrection aux honneurs de la séance. Le soir même elle fraternise en corps avec ceux qu'elle voulait poursuivre.

*La plus passive.* Au 2 juin, le stupide Henriot crie à la Convention : « Vous ne sortirez pas que vous n'ayez livré les vingt-deux. » Et les vingt-deux sont livrés. Plus tard, ce n'est plus qu'une machine à décrets. Elle ne discute plus, elle ne délibère plus, elle vote. Elle donne sans marchander toutes les têtes qu'on lui demande. Le décret qui envoyait Danton au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la guillotine, fut rendu à l'unanimité, sans l'entendre. La terrible loi du 22 prairial, qui semblait donner au Comité de salut public la faculté de décimer à son gré la Convention sans prendre la peine de consulter la majorité, fut votée sans discussion, en trente minutes. Et ce n'était pas seulement devant Robespierre que la Convention se courbait ainsi, c'était devant Hébert et Chaumette. Le président donne l'accolade à la déesse de la Raison. On l'a dit énergiquement dans ce recueil, mais on ne saurait trop le redire : « Je ne connais rien dans toute l'histoire qui ressemble autant à la Convention que le Sénat de Rome sous Tibère. Même servilité, même adoration de la force, même égoïsme barbare, même mépris de la vie d'autrui, même ardeur à proscrire, même docilité à se laisser décimer, et aussi, je suis prêt à le reconnaître, même stoïcisme païen pour marcher à la mort *quand elle était inévitable.* Et j'ajoute que la tyrannie de la Montagne fut renversée comme l'a souvent été celle des Césars : par une conspiration de sénateurs proscrits, qui tuaient le tyran pour n'être pas tués. La peur avait conseillé la servitude ; la peur conseillait la révolte. Voilà ce qu'a été, dans la réalité des faits, la Convention Nationale [1]. »

[1] *Correspondant,* t. XVIII, p. 662, article de M. de Courcy. Je voudrais le transcrire tout entier.

Si quelque chose pouvait nous étonner encore dans l'*Histoire des Girondins*, c'est qu'elle unit l'apothéose [1] de Danton à celle de Robespierre. En effet, Danton, homme de chair et de sang, homme d'émotion facile et franche, prompt à la sympathie comme à la colère, sans principes, sans conviction, sans vues générales, perdu de corruption et de débauches, improvisateur emphatique, mais homme d'initiative, d'action, d'expédients, est en tout le contre-pied de Robespierre, l'homme d'une seule passion, concentrée, amère, profonde, convaincu, absolu, exclusif, esclave de sa théorie, y ramenant, y subordonnant toutes choses, austère, *ayant peur de l'argent*, disait Danton lui-même, orateur terne et compassé, politique manquant d'initiative, de coup d'œil, de décision immédiate et de ressources. Pour Danton, la Révolution n'était qu'un bouleversement éphémère à exploiter au jour le jour : « Vous étiez dessous, disait-il, mettez-vous dessus ; voilà toute la Révolution. » Pour Robespierre, la Révolution était un principe éternel : la souveraineté du peuple mise en action. Ce principe, il en vint à le personnifier en lui; mais il y avait foi. Danton, au contraire, ne croyait à rien qu'aux jouissances matérielles. Un homme qui ne croit à rien ne saurait être fort. M. de Lamartine fait de Danton le type de la vigueur ; ce n'était que le type de l'audace. Il portait moins légèrement qu'il ne l'avait cru peut-être le poids des souvenirs de septembre : il n'avait cru défier que le remords, il se sentait faible devant la réprobation publique. L'assurance toutefois est encore à la surface : par moments, il a des bonds et des rugissements de bête fauve, avec des éclairs de sens poétique qui font illusion à ses amis ; après quoi il retombe dans sa paresse naturelle, s'y affaisse ou s'étourdit dans l'orgie. Du 6 avril au 6 septembre 1793, cet homme fut le maître, d'abord au Comité de salut public, puis à celui de sûreté générale. Qu'y fit-il pour le gouvernement de la République ? Rien. La loi du *maximum*, l'institution de l'armée révolutionnaire de Ronsin, la haute paie allouée aux ouvriers qui abandonnaient l'atelier pour le club, la pensée première du tribunal révolutionnaire, le décret qui retirait l'inviolabilité aux membres de la Convention ;

[1] Je dis l'apothéose, malgré les correctifs sans nombre de l'historien, concessions faites à la conscience publique pour faire mieux accepter les proportions gigantesques qu'il donne à Danton, et l'idéal sous lequel il transfigure Robespierre.

voilà ses œuvres. Il ne tarda pas à recevoir sa récompense. Orléaniste dérouté, il était à bout de voie, et son énergie, épuisée avant le temps, s'évaporait en hyperboles vantardes : « La nature n'avait jeté que deux âmes dans le moule des hommes d'Etat capables de manier la Révolution : Mirabeau et moi. Après nous, elle a brisé le moule. Il n'y a pas à la Convention un seul homme qui vaille un des rêves seulement de Danton ! » Un homme qui parle ainsi est un homme jugé. Il crut qu'il lui suffirait de se retirer un peu à l'écart pour user Robespierre en l'écrasant du poids du gouvernement ; il ne réussit qu'à se faire éclipser. M. de Lamartine le loue d'avoir méprisé la popularité. Il la méprisa si peu qu'il se crut invulnérable sous ce bouclier. Enfin il connut assez peu la Convention pour la juger incapable de le livrer à Robespierre.

L'histoire reconnaît l'homme d'Etat à d'autres signes.

L'histoire donc ne saurait souscrire à ce jugement final de M. de Lamartine sur Danton : « *Elément plus qu'intelligence,* Danton fut homme d'Etat plus que Mirabeau lui-même.... Il sentait sa valeur avec d'autant plus de complaisance que la démocratie était plus au-dessous de lui. Il étalait sa supériorité comme un parvenu *du génie*... il bravait la popularité... C'était le colosse de la Révolution, la tête d'or, la poitrine de chair, le torse d'airain. Lui abattu, la cime de la Convention parut moins haute : il en était *le nuage*, l'éclair et la foudre. La mort décapita la Montagne en le perdant, elle perdait son sommet (VIII, 70, 71, 156). »

L'histoire ne ratifiera pas davantage ces phrases ronflantes sur Robespierre :

« Il y a un dessein dans sa vie, et ce dessein est GRAND : le règne de la raison par la démocratie. Il y a un mobile, et ce mobile est DIVIN : c'est *la soif* de la vérité *et de la justice* dans les lois. Il y a une action, et cette action est méritoire : c'est le combat à mort contre le vice, le mensonge et le despotisme. Il y a un dévouement, et ce dévouement est absolu comme une immolation antique : c'est le sacrifice de *soi-même*, de sa jeunesse, de son repos, de son BONHEUR, de son AMBITION, de sa vie, de *sa mémoire* à son œuvre... Il a le vertige de l'HUMANITÉ. Il se croit les droits de la Providence, parce qu'il en a *le sentiment* et LE PLAN dans son imagination (VIII, 376, 377). »

Il n'y a qu'un mot à répondre à tout ce fracas de paroles : cela n'est

pas vrai. Robespierre n'avait point du tout dans son *imagination* le plan de la Providence. Il le reconnaissait lui-même, puisque, dans son découragement, s'il faut en croire M. de Lamartine (VIII, 153), il s'écriait : « Non ! je ne suis pas fait pour gouverner. » Robespierre n'avait pas le vertige de l'humanité (l'humanité pour lui n'était qu'une abstraction retentissante) ; il avait le vertige de l'adoration de soi. Il songe trop à lui, disait Buzot dès 1791, il songe trop à lui pour tant aimer la liberté. Que devait-ce donc être trois ans après, lorsqu'il était devenu pour les Jacobins un demi-dieu [1] ? Et voilà l'homme que vous représentez comme l'homme du sacrifice ! Quoi ! il sacrifiait son *bonheur !* Mais son bonheur n'était-il pas de promulguer son oracle aux Jacobins ; d'être, vous l'avez dit (VIII, 149) *l'unique voix écoutée du peuple ?* Quoi ! il sacrifiait son *ambition !* Ses plus ardents, ses plus fidèles amis conviennent qu'il allait se faire déclarer en thermidor le président de la République. Quoi ! il croyait sacrifier sa *mémoire !* Son discours du 8 thermidor proteste à jamais contre cet absurde sacrifice. Il ne croyait pas même immoler sa vie : car, bien qu'il se posât sans cesse en victime, ce même jour (8 thermidor) il disait à Duplay, son hôte : « Je suis entouré de mon nom et armé des vœux du peuple ; la masse de la Convention est pure ; je n'ai rien à craindre (VIII, 285). » Quant au combat à mort de Robespierre contre le *vice,* il serait plus méritoire, ce me semble, s'il eût été plus impersonnel et moins tardif : il avait défendu Chabot, il avait défendu Hébert, il avait défendu Danton, tant qu'il avait vu en eux des auxiliaires ; il ne se leva contre eux que le jour où ils se firent ses adversaires et ses rivaux.

Que dire de cette *soif* de Robespierre pour la *justice dans les lois?* N'était-il donc pas à la Convention le 7 prairial an II, lorsqu'elle décréta, en représailles du prétendu assassinat imputé à Cécile Renaud, qu'il ne serait fait aucun prisonnier anglais ? Quelle justice ! grand Dieu, quel droit des gens ! Et la veille de sa chute, le 8 thermidor, Robespierre ne dénonçait-il point à la Convention l'*éternelle violation* de cette loi de sang ? La soif de la justice dans les lois ! Mais la dernière loi à laquelle Robespierre ait mis la main, la loi du 22 prairial,

[1] « Robespierre, la couronne, le triomphe, vous sont dus, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous élèverons et que la postérité révérera. » Phrase citée par M. de Lamartine (VIII, 234). Ces gens-là se croyaient fort supérieurs à ceux qui flattent les rois.

ne retirait-elle pas tout défenseur aux accusés? Ce code draconien, demeuré le testament politique de Robespierre, supprime les témoins, s'il existe des preuves soit matérielles, soit MORALES, contre l'accusé. il ne connaît qu'une seule peine : la mort! La mort à ceux qui ont *travaillé à empêcher l'affermissement* de la République ! La mort à *ceux qui auront répandu de fausses nouvelles* pour diviser ou pour *troubler* le peuple! La mort à ceux qui auront *cherché à empêcher* l'instruction du peuple! Qui ne voit que, sous le coup de définitions aussi vagues, aussi élastiques, il n'y avait plus en France un seul innocent? M. de Lamartine le dit lui-même : c'était le code de l'arbitraire, sanctionné à chaque disposition par la mort, et exécuté par le bourreau (VIII, 216). Quelle *soif de la justice dans les lois !*

C'est pourtant de cette même loi de prairial qu'on s'appuie pour faire de Robespierre un homme *incompris*. Robespierre, à en croire M. de Lamartine, ne s'était prêté à la Terreur qu'avec répugnance : c'était malgré lui qu'il avait demandé la tête du roi ; malgré lui, qu'il avait sacrifié les Girondins, *dont les principaux orateurs avaient son estime* (VIII, 282) ; malgré lui, que, dix-huit mois durant, il avait permis que son nom servît d'enseigne à l'échafaud. C'était un moyen de popularité, voilà tout. A ce tort près, Robespierre est un sage et un martyr. Un moyen de popularité! Vous l'avez dit, la postérité n'admettra pas cette excuse : Vergniaud, Danton, Robespierre, pouvaient jouer, à la tribune, à qui resterait le maître ; mais il ne fallait pas que l'enjeu, ce fussent des têtes d'hommes. Rien n'est moins prouvé d'ailleurs que la répugnance de Robespierre pour les supplices politiques : s'il n'a pas fait les septembrisades, il les a défendues et amnistiées ; s'il n'a pas tué Louis XVI avec plaisir, il n'en est pas moins son principal assassin; s'il n'aimait pas la Terreur, toujours est-il qu'il l'a voulue et qu'il l'a servie de toutes ses forces. Que faisait-il autre chose au Comité de salut public, à la Convention et aux Jacobins? Rien n'est moins avéré non plus que sa résolution d'en finir avec cet exécrable régime. L'historien des Girondins n'en rapporte aucune preuve. Sans doute, la fête de l'Etre suprême était un pas rétrograde pour les athées de la Montagne; Paris espéra un moment que cette fête serait couronnée par une amnistie ; mais Robespierre la termina au contraire par ces paroles : « Demain, nous combattrons encore les vices et les tyrans. » C'était le 20 prairial. Le surlendemain, Couthon apportait la loi du 22, et tonnait dans l'ex-

posé des motifs contre *les indulgents.* M. de Lamartine répond, je le sais, que Robespierre ne pouvait abolir la Terreur que par une terreur plus grande, et qu'il lui fallait tromper Billaud-Varennes, Barrère, Collot d'Herbois, Vadier, prêts à l'écraser sous une accusation de clémence qu'ils auraient travestie en trahison. Il ne pouvait, dans sa pensée, les dompter qu'avec leurs propres armes, et pour se retourner contre eux, il fallait en apparence les dépasser. Je conçois cette tactique sanglante ; je ne la nie pas ; mais je dis que rien n'atteste l'arrière-pensée dont on fait honneur à Robespierre. On a dit, et M. de Lamartine l'admet, que la hache de prairial n'était levée que sur les chefs du parti ultra-révolutionnaire dans la Convention, sur une poignée d'hommes qui avaient souillé la Terreur elle-même par leurs cruautés ou par leurs rapines. Mais, dès le 23 prairial, Robespierre désavoua toute idée que la loi de la veille pût atteindre des membres de la Convention, et ce fut de son assentiment exprès que l'inviolabilité des représentants fut consacrée de nouveau, à cette occasion, par le vote du 24 prairial.

Quoi qu'il en soit, cette loi terrible accéléra tellement l'impulsion donnée à la guillotine que, dans les cinquante-sept jours qui suivirent, il y eut plus de victimes que dans les quinze mois qui avaient précédé. Dans les six dernières semaines, il est vrai, Robespierre avait cessé de paraître au Comité de salut public ; mais cette abstention, déterminée par une querelle avec Vadier, n'était pas une protestation suffisante. La tribune de la Convention, celle des Jacobins, restaient ouvertes à Robespierre. Sans doute il va y faire entendre des paroles de modération et de clémence. Or, le 13 messidor, il dénonçait aux Jacobins *un système odieux tendant à soustraire l'aristocratie à la justice nationale*. Le 21 messidor, il s'élevait contre le *modérantisme*, qui voulait *ramener la France à l'esclavage*. Le 26, il est vrai, il faisait exclure Fouché des Jacobins (moins pour les horreurs de Lyon que pour avoir prêché l'athéisme à Nevers) ; mais on peut soutenir que c'était là un acte isolé, déterminé par une antipathie personnelle que Robespierre n'avait jamais dissimulée, et non l'indice d'un changement de système ; dans cette même séance, en effet, une dénonciation contre un autre proconsul fut éludée par Robespierre.

Quant au discours du 8 thermidor, plein des plus grandes beautés, selon Cambacérès, il est vague, traînant, obscur, ambigu. Robespierre

s'efforce de rassurer contre une réaction ceux des représentants du peuple qui avaient payé un tribut *inévitable* à la *fatalité* des circonstances. Il se plaint d'être le bouc émissaire de toutes les iniquités des tyrans, de toutes les rigueurs *commandées par le salut de la patrie.* Il gémit à la fois de ce qu'on *calomnie* ouvertement *les institutions révolutionnaires* et de ce qu'on cherche à *les rendre odieuses par des excès.* Il parle d'*institutions sages,* de plan de *régénération.* Qu'entend-il par là ? Il n'en dit pas un mot. Il parle plus loin de ramener la République à un régime *naturel et doux ;* mais ce passage a trait à la loi du *maximum,* qu'il réprouve, et non à un système général de gouvernement ou de législation[1]. Il avertit aigrement la Convention que son décret contre les Anglais a été constamment violé et que les *esclaves vaincus* sont favorisés en Belgique. Ceci ne pronostique pas une politique moins farouche.

Ce que j'ai trouvé de plus favorable à Robespierre dans ce document décousu et trop invoqué, ce sont ces mots : « Dans quatre jours, dit-on, les injustices (il ne dit pas quelles injustices) seront réparées. Pourquoi les a-t-on commises impunément depuis quatre mois, et comment, dans quatre jours, tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés ? » Et ailleurs : « On tourmente les hommes nuls ou paisibles ; on plonge chaque jour les patriotes dans des cachots, et l'on favorise l'aristocratie de tout son pouvoir ; c'est là ce

[1] Voici le passage entier :

« La contre-révolution est dans toutes les parties de l'*économie politique.* Les conspirateurs nous ont précipités malgré nous dans des mesures violentes, que leurs crimes seuls ont rendues nécessaires, et réduit la République *à la plus affreuse disette,* et qui (*sic*) l'auraient *affamée,* sans le concours des événements les plus inattendus. Ce système était l'ouvrage de l'étranger, qui l'a proposé par l'organe vénal des Chabot, des Luillier, des Hébert, et tant d'autres scélérats. Il faut tous les efforts du génie pour ramener la République à un régime naturel et doux, qui seul peut *entretenir l'abondance.* »

Robespierre parle ensuite de la récolte abondante et prématurée, de la moisson, etc., etc. Le sens restreint de ce passage est-il assez clair ?

La première pétition pour le *maximum* (18 avril 1793) émanait du département de Paris, dont Luillier était le procureur-syndic et l'orateur habituel. Chabot avait demandé à son tour une loi générale du *maximum* et la taxe du pain à un sou la livre dans toute la France.

que l'on appelle *indulgence, humanité*. Est-ce là le gouvernement révolutionnaire que nous avons institué et défendu? Non, ce gouvernement est la marche rapide et sûre de la justice ; ce n'est pas le despotisme des fripons et de l'aristocratie ; ce n'est pas l'indépendance du crime, de toutes les lois divines et humaines. » Ces derniers mots, si on les isolait, pourraient sembler dirigés contre les proconsuls ; mais ils tombaient, au contraire, de tout leur poids sur ceux qui osaient prononcer les mots proscrits d'*indulgence* et d'*humanité*. Plus loin, l'orateur reprend en effet : « Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie ; il faut le sauver lui-même de tous les écueils. *Ce serait mal conclure que de croire qu'il faut le détruire* par cela seul que les ennemis du bien public l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre... *Qu'il soit détruit aujourd'hui, demain la liberté n'est plus.* » Robespierre impute à ses ennemis de vouloir, avec l'appui secret du Comité de sûreté générale, invoquer la déclaration des droits, demander l'exécution actuelle et littérale de la Constitution, la liberté indéfinie de la presse, l'anéantissement du tribunal révolutionnaire et la liberté des détenus[1]. Si nous réussissons, fait-il dire aux conjurés, il faudra contraster par une extrême indulgence avec l'état présent des choses. « Ce mot, s'écrie-t-il, renferme toute la conspiration. Quels étaient les crimes reprochés à Danton, à Fabre, à Desmoulins ? DE PRÊCHER LA CLÉMENCE pour les ennemis de la patrie, et de conspirer pour leur assurer une AMNISTIE FATALE A LA LIBERTÉ. »

En vérité, ceci ne ressemble guère à une arrière-pensée d'amnistie de la part de Robespierre. Il se peut qu'à l'exemple de plus d'un usurpateur, le Sylla bourgeois de la Montagne eût été amené plus tard à la douceur par une victoire définitive et incontestée, et que la Terreur, qui cessa par sa chute, eût également cessé par son triomphe. Mais, quoi qu'en ait dit Napoléon, cela ne prouve pas que telle fut la pensée préconçue de Robespierre. Il est encore moins prouvé que son rêve fût, comme le veut M. de Lamartine, « de s'offrir en exemple à la République, de dénoncer au monde les hommes qui corrompaient

[1] Ces imputations appartiennent à un paragraphe que Robespierre avait raturé, mais qui se trouve dans *Choix de rapports, opinions et discours* (XIV, 292, note), et qui témoigne assez clairement, comme on voit, de la direction intime des idées de l'orateur. Ce qui suit a été prononcé à la tribune.

la liberté, de mourir en les combattant, et de léguer au peuple, sinon un gouvernement, au moins une doctrine et un martyr (VIII, 283). » Un martyr ! On se rappelle le dernier mot de Robespierre à Duplay, en allant à la Convention, le 8 thermidor : « Je n'ai rien à craindre. » Du reste, les intentions réparatrices de Robespierre fussent-elles aussi avérées qu'elles le sont peu, il faudrait remercier la Providence de ne lui avoir pas laissé prendre un rôle dont il était si peu digne. La clémence eût été dans cet homme une usurpation, et, si je l'ose dire, un scandale de plus. Je ne connais pas, quant à moi, de spectacle plus immoral dans l'histoire que celui d'Octave glorifié sous le nom d'Auguste, après avoir livré aux mauvaises passions d'Antoine la tête de Cicéron. Et qu'il y a loin des proscriptions d'Octave à celles de 1793 et de 1794 ! Pour moi, quand je me représente Robespierre, dans la nuit du 10 thermidor, apporté sur une planche dans une des salles de ce Comité de salut public où il avait donné tant de signatures homicides, quand je le vois, la bouche pleine de sang et la lividité de la mort empreinte déjà sur le visage, je me rappelle involontairement ce que j'ai ouï raconter dans mon enfance de la femme d'un proscrit qui avait assisté à la fête de l'Etre suprême dans le vain espoir d'y entendre une parole de clémence, et qui, dans cette même nuit du 10 thermidor, fendant la presse jusqu'à Robespierre, étendu immobile sur une table du comité, le contempla un moment en silence et sortit en s'écriant : « Oui, il y a un Dieu ! »

Non que je canonise les thermidoriens, Billaud-Varennes, l'hyène du Comité de salut public ; Collot-d'Herbois et Fouché, les auteurs des mitraillades de Lyon ; Carrier, qui avait fait les noyades de Nantes; Tallien, le Verrès de Bordeaux, l'apologiste et le complice des septembrisades, qui avait dans ses missions la guillotine dressée en permanence sous ses fenêtres, et dont un autre thermidorien disait que s'il avait cinq cent mille têtes et qu'il pût être accusé autant de fois pour tous ses vols, il n'en conserverait pas une[1]. Ces hommes eurent contre Robespierre le courage de la peur ; ils ne le jugèrent pas, ils l'assassinèrent. Ils le tuèrent comme il avait tué Danton, sans vouloir l'entendre. Ils enveloppèrent dans sa proscription des femmes et des enfants : la femme de Lebas, mariée depuis un an ; son père, son beau-père, sa belle-mère, son jeune beau-frère et ses trois belles-

[1] Ce mot est de Moïse Bayle, du Comité de sûreté générale.

sœurs : c'était la justice du temps ! Ils n'arrachaient la France à Robespierre, dans leur pensée, leurs premiers actes le démontrent, que pour se saisir sans partage, les uns du droit de proscrire, les autres du trafic des grâces [1]. Désarmés de la hache par l'explosion imprévue, soudaine, irrésistible, de la conscience publique, trop longtemps comprimée par la terreur attachée au nom, à la popularité toute-puissante de Robespierre, et réagissant avec toute l'impétuosité française dès que ce talisman fut rompu ; désarmés, dis-je, et ne pouvant donner la France au bourreau, ils la donnèrent à la corruption : âmes de boue détrempées dans le sang, parti de *pourris*, comme le disait énergiquement Robespierre lui-même !

Robespierre du moins avait les mains nettes ; il avait des mœurs ; il était fanatique et non pas féroce ; on ne cite pas de lui des mots de boucher ; il signait des arrêts de mort, mais il ne se fit jamais de la guillotine un spectacle, *jussit scelera, non spectavit*. Ce n'est pas que je refuse aux thermidoriens eux-mêmes toute qualité, tout sentiment humain. Fouché, dit-on, était le meilleur des pères. D'autres, comme Danton, leur modèle à la plupart, adoraient leurs femmes, tout en s'abandonnant à des passions sans frein.

On se représente trop ces hommes de la Terreur comme des monstres qui avaient le signe de Caïn sur le front et auxquels ils ne restait rien de commun avec la nature humaine. Cette illusion de l'horreur a son côté funeste. On se persuade que rien n'a ressemblé à 1793 dans le passé, que rien ne saurait y ressembler dans le présent, rien dans l'avenir ; que la Terreur n'a été qu'une de ces monstruosités tout à fait accidentelles qui n'arrivent qu'une fois en soixante siècles ; que les acteurs de ce mélodrame sanglant étaient des êtres d'exception comme on n'en avait jamais vu, comme on n'en reverra jamais. Rien n'est moins juste que ce point de vue. La veille de la Révolution, ces hommes-là ressemblaient à tout le monde. Joseph Lebon, Fouché, Billaud-Varennes, enseignaient le latin sous l'habit des Pères de l'Oratoire ; le premier avait pour surnom *le bien nommé*. Carrier, à quarante ans, n'était qu'un procureur obscur d'Aurillac. Robespierre, Barrère, étaient des avocats de province écrivant des discours académiques. Collot-d'Herbois, comédien

[1] Voir les *Mémoires* de Sénart, ancien affidé du Comité de sûreté générale.

ignoré, se faisait siffler à Lyon et à Genève. Danton, libertin sans nom, exerçait obscurément la pacifique profession d'avocat aux conseils du roi, sans bien savoir comment il paierait sa charge. Tallien était clerc de procureur, Hébert laquais, Chaumette étudiant en médecine. Marat, après avoir vendu je ne sais quel baume dans les rues, était médecin des écuries de S. A. R. Mgr le comte d'Artois. Il y avait là des figures abjectes ; il y en avait de hideuses ; il y en avait de séduisantes : Dubois de Crancé, Saint-Just, Hérault de Séchelles, étaient au nombre des hommes les plus beaux de leur temps. Guyton de Morveau, Carnot, une foule d'autres montagnards, étaient des hommes d'une politesse recherchée. Plusieurs avaient une réputation de douceur. Un très-grand nombre d'entre eux avaient eu l'occasion de faire par écrit l'éloge de Louis XVI. Aucun d'eux peut-être, en 1789, ne se serait cru lui-même capable de la moitié de ce qu'ils devaient faire quatre à cinq ans plus tard. Mais l'ouragan vint : le vertige des révolutions et celui de la peur bouleversèrent à l'envi toutes ces têtes au delà de toute prévision humaine. Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre !

Revenons à l'*Histoire des Girondins*. Il me tarde d'arriver à la conclusion; mais avant j'ai à faire à l'auteur un dernier reproche (dirai-je politique ou littéraire?) qui ne me paraît pas sans gravité. Bien que M. de Lamartine ait prodigieusement étendu et dépassé les limites de son sujet, ceux-là seraient trompés qui croiraient trouver dans son ouvrage l'histoire complète de la Révolution jusqu'au 9 thermidor. Non-seulement la Vendée n'y figure que pour mémoire, mais, Fleurus excepté, les guerres de la Convention, non plus que ses mesures financières, n'y sont qu'effleurées; ses relations extérieures, sa législation, manquent tout à fait. Bien plus, la Montagne se dresse devant nous, le 21 septembre 1792, sans que l'histoire nous ait fait assister à la formation spéciale de ce volcan. Il ne remonte pas les divers courants du fleuve révolutionnaire jusqu'à la source ; il n'analyse pas ces eaux hétérogènes et bientôt divergentes. Les Constitutionnels et les Girondins, par exemple, est-ce tout un ? Les faits nous les montrent opposés, sans que M. de Lamartine songe à expliquer leur antagonisme. Pourquoi ce désaccord entre Barnave et Vergniaud, entre le duc de la Rochefoucauld et son ami Condorcet? Quelle en est la clef? N'est-ce qu'un accident de situation, ou y en a-t-il une cause plus profonde? Qu'est-ce qui, dès l'Assemblée Législative, sé-

pare l'élément girondin de l'élément montagnard? N'y avait-il pas là des différences de nature et de tempérament plutôt que des courants d'idées opposés? Les rivalités d'ambition suffisaient plus tard pour diviser la députation de Paris et celle de la Gironde. Mais pourquoi Saint-Just était-il d'un côté, Condorcet de l'autre? Pourquoi Rabaut Saint-Etienne, Lanjuinais, Isnard, Sieyès, se groupent-ils avec les Girondins; Hérault de Séchelles, Dubois de Crancé, avec les Montagnards? Les Montagnards eux-mêmes étaient-ils un parti homogène? Comment les *Amis de la constitution* sont-ils devenus les Jacobins? Qu'est-ce qui distingue les Jacobins des Cordeliers? Et parmi les Cordeliers, qu'est-ce qui fait les Dantonistes et les Hébertistes? Il ne paraît pas que M. de Lamartine se soit posé ces questions. Il ne distingue pas même entre les diverses périodes des comités de salut public et de sûreté générale, entre leur période girondine, celle où ils étaient conduits par Danton, et celle où ils subirent la prépondérance de Robespierre. L'historien distingue si peu entre ces périodes qu'il glorifie ces comités à l'époque du 21 janvier, c'est-à-dire dans un moment où ils étaient la confusion même. On voit que, tout en réduisant l'histoire à son côté dramatique, M. de Lamartine est loin d'avoir étudié profondément cette partie même du sujet. Il suit de là que la lutte même des partis n'est présentée dans l'*Histoire des Girondins* que d'une manière incomplète et insuffisante. La crise du 31 mai surtout, embrouillée et confuse, est ici pleine d'énigmes sur les hommes et sur les choses. Celle du 9 thermidor aussi laisse beaucoup à désirer.

Puis M. de Lamartine a le malheur de tenir à honneur d'embellir la vérité. Tantôt il nous donne la rhétorique de l'histoire, tantôt une sorte de roman poétique. Sans doute, le fond reste généralement vrai; mais, sur les accessoires, M. de Lamartine, après s'être d'avance dispensé d'indiquer ses sources, prend de telles licences, intervertissant l'ordre des faits, arrangeant les circonstances, parlant lui-même sous le masque de ses héros, leur prêtant une attitude et une pantomime toute d'imagination, sinon de fantaisie, qu'on ne sait jamais s'il raconte ou s'il invente. Il serait fastidieux de relever ses inexactitudes : elles sont sans nombre; j'en signalerais quatre à cinq cents, pour ma part. Il est vrai que M. Thiers ne se pique pas de beaucoup plus de rigidité historique, lui qui s'oublie parfois, comme on l'a dit, jusqu'à placer dans la bouche d'un orateur les paroles d'un

autre, ou même une motion différente de celle qu'il a faite. C'est le moyen de faire vite, et il est des temps où faire vite est une condition, sinon d'estime, au moins de succès.

Et maintenant quelle est la conclusion de l'*Histoire de Girondins?* La voici :

« La Révolution n'avait duré que cinq ans. Ces cinq années sont cinq siècles pour la France. Jamais peut-être sur cette terre, *à aucune époque*, un pays ne produit, en un aussi court espace de temps, une pareille éruption d'idées, d'hommes, de natures, de caractères, de *génies*, de talents, de catastrophes, de crimes et de vertus. La lumière brille à tous les points de l'horizon à la fois. *Les ténèbres se replient.* Les préjugés reculent. *Les consciences s'affranchissent.* Les tyrannies tremblent. Les peuples se lèvent. L'Europe intimidée recule pour regarder de loin ce grand spectacle.

« Après cinq ans, la Révolution n'est plus qu'un vaste cimetière. Les individus sont innocents ou coupables, touchants ou odieux, victimes ou bourreaux. L'ACTION EST GRANDE, et l'idée *plane* au-dessus de ces instruments comme la cause *toujours pure* sur les horreurs du champ de bataille. Sur la tombe de chacune de ces victimes il est écrit un mot qui la caractérise. Sur l'une, philosophie. Sur l'autre, éloquence. Sur celle-ci, génie. Sur celle-là, courage. Ici, CRIME. Là, vertu. Mais *sur* TOUTES il est écrit : Mort pour l'avenir, et Ouvrier de l'Humanité.....

« Dieu a mis ce prix à la germination et à l'éclosion de ses desseins sur l'homme. Les idées végètent de sang humain. Les révélations descendent des échafauds. Toutes les religions se divinisent par des martyrs. Pardonnez-nous donc, fils des combattants ou des victimes! Réconcilions-nous sur leurs tombeaux POUR REPRENDRE LEUR ŒUVRE INTERROMPUE..... Otons le crime de la cause du peuple comme une arme qui lui a percé la main et qui a changé la liberté en despotisme ; ne cherchons pas à justifier l'échafaud par la patrie, et les proscriptions par la liberté ; n'endurcissons pas l'âme du siècle par le sophisme de l'énergie révolutionnaire ; laissons son cœur à l'Humanité..... L'histoire de la Révolution est glorieuse et triste comme le lendemain d'une victoire et comme *la veille* D'UN AUTRE COMBAT. Mais si cette histoire est pleine de deuil, elle est surtout pleine de foi. Elle ressemble au drame antique, où, pendant que le narrateur fait le récit, le chœur du peuple chante la gloire, pleure les victi-

mes et élève un hymne de consolation et d'espérance à Dieu ! »

N'avez-vous pas cru entendre un de ces discours de Danton, « pleins de mots sonores, mais où l'on sentait, sous l'emphase des paroles, le balbutiement des convictions et l'embarras de l'esprit[1] ? »

Il y a là de nobles paroles ; mais il ne faut pas qu'elles servent d'enveloppe et de passeport à des sophismes.

Pourquoi ces sophismes ? Pour laver du sang versé par la Terreur, non pas seulement les vérités que 1789 a promulguées (ce résultat est acquis depuis longtemps), mais les utopies qu'a rêvées 1793. Voilà ce qui est au fond du livre de M. de Lamartine. Et c'en serait assez déjà pour armer la conscience publique d'une inflexible sévérité contre un ouvrage où respire une éloquente et contagieuse admiration des idées et des hommes d'un temps horrible qui peut recommencer demain. L'auteur ne parle-t-il pas lui-même de REPRENDRE *l'œuvre interrompue* de ces hommes ? Ne croit-il pas donner le bulletin de leur victoire A LA VEILLE *d'un autre combat ?* Au fond, il ne diffère des socialistes communistes que par une nuance. On le voit par cet endroit de son ouvrage où il rêve le nivellement général du globe, les vallées comblées par l'affaissement graduel des montagnes (il ne dit pas ce que deviendront les rivières), et aussi le nivellement corrélatif des conditions et des esprits. M. de Lamartine a cru écrire entre deux républiques. Préoccupé de l'idée que l'avenir appartient à la forme purement démocratique, il craint que l'aurore de la république future ne soit retardée, comme il est arrivé en 1830, par l'horreur qui pèse sur une époque néfaste ; et il veut à tout prix amoindrir cette horreur, bien qu'il n'admette pas, sans doute, que la république nouvelle puisse être sanglante. Là est le danger politique de son livre. Il est fait pour séduire les esprits légers et pour ébranler les esprits faibles. Otez ces esprits de la société, dit madame Roland, comptez les ignorants sur qui ils ont prise, et voyez le peu qui reste de bons esprits pour résister au torrent.

Et pourtant ces sophismes ne nous effraient pas outre mesure. Ce livre fera du mal, mais pas à tout le monde ; il fascinera la jeunesse, mais pour un temps. Il n'est pas donné à un homme, fût-ce à M. de Lamartine, de refaire à son gré la raison et la conscience publique. Autrement la vérité serait à la discrétion des hommes de

[1] *Hist. des Girondins*, II, 68.

talent, ce qui n'est pas, Dieu merci : la conscience publique et la raison survivront à l'*Histoire des Girondins* et à son succès.

On l'a dit il y a longtemps : quelqu'un a plus d'esprit que les hommes d'esprit, c'est tout le monde. Or, ce quelqu'un dira que la Révolution, que vous faites si supérieure au siècle de Louis XIV (VIII, 380), n'a produit, après tout, ni un orateur comme Bossuet, ni un écrivain comme Pascal, ni un penseur comme Descartes, ni des mathématiciens comme Leibniz et Newton, ni des poëtes comme Corneille, Racine, La Fontaine, Molière ; ni des hommes d'Etat supérieurs à Richelieu et même à Mazarin ; ni des administrateurs qui fissent honte à Colbert. Il dira que les *ténèbres* s'étaient *repliées* bien avant 1792, et qu'elles reparurent sous une autre forme précisément en 1793. Il dira que la Convention a opprimé les consciences, bien loin de les *affranchir ;* qu'elle a été lâche, malgré la violence de ses décrets, et que la gloire de nos armées ne la réhabilite point, comme les campagnes d'Italie et d'Egypte ne réhabilitent point le Directoire. Il dira de plus que les institutions du temps étaient pour fort peu de chose dans toute cette gloire ; que nos armées étaient dévouées à la France, quelle que fût la forme du pouvoir ; que l'élan des bataillons de volontaires et la journée de Valmy avaient devancé la proclamation de la République ; que ce n'est point le comité de défense générale de la Convention qui a gagné la bataille de Jemmapes ; que les représentants en mission ont contrarié nos victoires plus qu'ils ne les ont hâtées ; que Carnot ministre de la guerre d'une monarchie libre eût rendu les mêmes services que Carnot membre du Comité de salut public ; que seulement il n'eût pas été contrarié sur les frontières ni dénoncé à la tribune par Saint-Just. Il dira enfin qu'on aurait pu vaincre au dehors sans assassiner au dedans, et que l'intervention du *peuple* dans les affaires, conséquence forcée de la démocratie pure à laquelle M. de Lamartine nous convie, ne fut que l'oppression permanente de l'intelligence par la force brute, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus contre nature au monde.

Mais il n'y a pas seulement dans l'*Histoire des Girondins* un danger politique, il y a un danger moral, et celui-là est le plus grave. Quelques-uns pensent qu'il y a tant de scènes hideuses dans cet ouvrage, qu'en vain l'auteur montre en perspective le bonheur du genre humain ; l'effroi des révolutions doit l'emporter. Ils soutiennent

qu'au moins les effets de ce livre se *neutralisent* les uns par les autres. Je ne le crois pas. Mais, quand cela serait, que résulterait-il d'une pareille lecture, sinon le scepticisme, c'est-à-dire l'indifférence pour le juste et l'injuste? Et que peut-il y avoir de plus funeste ?

En effet, nous marchons à la pire, à la plus irrémédiable des anarchies, à l'anarchie morale. Nous perdons de plus en plus la notion du bien et du mal. Qui peut nier qu'à cet égard nous ne soyons bien près de la confusion des langues?

Le succès de l'*Histoire des Girondins* est un effrayant symptôme. L'impression suprême qui reste de cette lecture, celle que l'auteur résumait tout à l'heure dans sa conclusion, n'est-ce pas en effet l'enthousiasme, non de ce qui est bon, mais de ce qui est *grand?* Et encore une fois, quel est le révolutionnaire qui n'est pas *grand* dans cette épopée? Billaud, Tallien, sont dramatiques; Coffinhal, grandiose; Saint-Just, poétique. Les vices de Danton ne sont-ils pas *héroïques* (I, 234)? Le *crime*, dans Marat, n'a-t-il pas de la *grandeur* (IV, 162)? L'auteur ennoblit jusqu'à sa concubine adultère (V, 313, et VI, 335); car Marat, sorte de lépreux sanguinaire, n'en a pas moins sa femelle, comme de Maistre l'a dit du bourreau. Après tout, crime ou vertu, qu'importe? Sur toutes ces figures il est écrit: *Ouvrier* de l'humanité. On le voit, c'est le fatalisme dans toute sa crudité. La Révolution n'est pas plus responsable du sang versé que la guerre. Gardons-nous de distinguer entre les horreurs du tribunal révolutionnaire et les *horreurs du champ de bataille;* la guillotine est innocente comme le canon. Que parlez-vous encore de tout ce sang? « Dieu a mis ce prix à la germination et à l'éclosion de ses desseins sur l'homme. »

Dieu? Qu'est-ce que Dieu? N'est-ce qu'un mot vide de sens, un euphémisme pour déguiser le destin? Que parlez-vous de Dieu, monsieur? Pourquoi le faites-vous l'éditeur responsable de vos aphorismes? Ne savez-vous pas qu'il est écrit : « Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain? »

« Les idées végètent de sang humain. » Quoi! l'histoire n'a pas connu de progrès pacifiques! L'arbre de la vérité ne peut croître qu'arrosé de sang! Voilà certes une nouvelle philosophie de l'histoire digne de cette humanité dont le crime accomplit l'œuvre comme la vertu.

« Les révélations descendent des échafauds. » Je croyais que la révélation chrétienne avait précédé la passion du Christ. Ce n'est pas la Révélation, monsieur, qui est descendue de la croix, c'est la Rédemption ; mais ceux qui l'ont dressée, cette croix, ceux qui y ont fait monter le Juste n'en sont pas moins l'exécration du genre humain.

« Toutes les religions se divinisent par les martyrs. » Qu'est-ce à dire? Pour nous, chrétiens, c'est par son auteur que la Religion est divine, et si la nôtre a grandi par ses martyrs, c'est par les martyrs qui souffraient pour elle, et non, comme la Révolution, par les martyrs qu'elle a faits. La rhétorique a ses licences, monsieur; mais elles ne vont pas jusqu'à profaner les choses saintes, jusqu'à rapprocher la folie de la guillotine de la folie de la croix [1].

Cet abus de la phrase, au-delà duquel il n'y a rien, nous cause pourtant plus de tristesse, hélas! que de colère. Nous voyons tomber ainsi les uns après les autres, avec plus de douleur que d'étonnement, tous les hommes qui n'ont point voulu mettre leur gloire en CELUI QUI EST. Les rois s'en vont. Au milieu de toutes les ruines de notre temps, les rois de l'intelligence avaient gardé leur couronne et leur prestige; il nous était resté une dernière superstition, celle du génie. Mais voici que les statues aux pieds d'argile se brisent d'elles-mêmes, comme pour nous rappeler cette parole : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne te feras point d'idole devant lui. »

Pour M. de Lamartine, s'il n'y prend garde, ceci est le commencement de la fin. Ce qui a fait le retentissement de l'*Histoire des Girondins*, c'est moins le livre en lui-même que le nom de l'auteur, que le contraste entre les souvenirs attachés à ce nom et les idées qui vont l'accompagner désormais. Ce bruit sera court. M. de Lamartine s'en apercevra lui-même, s'il donne à son libraire, comme on l'annonce, l'histoire de l'Assemblée Constituante et celle du Directoire. A chaque publication nouvelle, la curiosité décroîtra. Il finira par arriver à M. de Lamartine ce qui est arrivé à un plus grand écrivain que lui, à M. de Lamennais : il cessera d'être lu. Puisse-t-il alors se

[1] « Une pareille folie de la Révolution pourrait bien ressembler à cette folie de la croix qui *dura* deux mille ans (Discours prononcé par M. de Lamartine au banquet de Mâcon, *Presse* du 23 juillet 1847). »

Je fais abstraction du fond de la pensée ; je ne m'attache qu'au scandale du rapprochement.

repentir sincèrement d'avoir fait un livre qui ressemble aux mauvais livres de tous les temps, à une spéculation d'argent et de vanité sur les mauvaises passions du jour ! Ou plutôt puisse-t-il ne pas attendre cette leçon pour abjurer le fanatisme païen, pour flétrir le culte de la force, pour effacer de son drapeau Voltaire et Robespierre ! Qu'il se hâte ; car le jour n'est pas loin peut-être où il ne restera de l'*Histoire des Girondins* qu'un grand scandale et cette brève épigraphe : « Il n'y a pas de pire honte pour l'humanité que le spectacle des « grandes qualités qui ne se respectent pas [1]. »

[1] *Hist. des Girondins*, V. 302.

FOISSET.

# REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 août 1847.

CHAMBRE DES PAIRS.—ORAISON FUNÈBRE DE LA SESSION.—M. le comte de Montalembert a fait l'*oraison funèbre* de la session : c'est le nom que le noble orateur a donné lui-même à son dernier discours, prononcé lors de l'ouverture de la discussion du budget à la Chambre des Pairs, et le public a accepté cette heureuse dénomination d'un acte parlementaire qui devra avoir un retentissement salutaire dans le pays. Admirons d'abord l'heureuse variété qui distingue à la tribune l'illustre défenseur de la cause catholique. Lorsqu'il prit une attitude si vive et si haute dans les questions religieuses, beaucoup de gens, inquiets de voir des intérêts habitués à se laisser fouler aux pieds sans presque mot dire acquérir un organe si éloquent, se consolaient en pensant que, vu le sujet de ses discours, on ferait peu d'attention aux *homélies* de M. de Montalembert. Le mot fit fortune, comme tous les échappatoires de l'amour-propre humilié, et il y a des journalistes qui le répètent encore dès que M. de Montalembert ouvre la bouche. Mais le public, même le gros public, n'est plus de cet avis, et la Chambre des Pairs donne la première l'exemple de cette attention bienveillante qui est le premier signe de la popularité d'un orateur. La Chambre est vaincue par le besoin d'échapper à l'ennui qu'elle se cause à elle-même ; elle comprend d'ailleurs que désormais son influence et son éclat tiennent pour beaucoup aux succès de M. de Montalembert : chaque occasion nouvelle constate et affermit cette adoption.

Il n'est d'ailleurs aucun point de politique ou d'administration que M. de Montalembert ne sache toucher avec ce degré de verve et d'animation qui met en saillie des études bien faites, et le résultat des méditations d'une intelligence droite et sûre. On n'a pas perdu

le souvenir du discours sur les *crédits de la marine* qui fut prononcé à la fin de la session de 1846. Jamais les causes qui ont contribué à la décadence de notre marine marchande, et les seuls moyens que nous ayons de la relever, n'avaient été mieux indiqués. Cette année, la courageuse persévérance du noble orateur dans la discussion de la loi sur l'enseignement de la médecine n'a pas été récompensée du même succès, et l'on a même profité de quelques paroles un peu vives contre M. le ministre de l'instruction publique pour faire ce que les Anglais appellent du *cant* à propos de ce *défaut de charité. La charité!* c'est la grande ressource des oppresseurs et des calomniateurs pris en flagrant délit d'attentat contre leurs semblables. Ne lit-on pas tous les jours que saint Grégoire de Nazianze et saint Cyrille ont manqué de *charité* envers Julien l'apostat? Heureusement pour nous et pour la cause de la liberté, M. de Montalembert ne s'est pas laissé imposer par ces rumeurs étudiées. En dépit de l'étonnement d'une assemblée qui n'avait sur les matières d'enseignement spécial d'autre lumière qu'une routine administrative, il n'a cessé, lui et son imperturbable auxiliaire, M. de Barthélemy, de battre en brèche un projet que soutenait une dangereuse bienveillance, et l'on peut dès à présent prédire que l'œuvre du ministre ne s'en relèvera pas.

Nous sommes moins surpris de voir M. de Montalembert défendre éloquemment la cause de l'art chrétien et des monuments historiques : il est là dans son élément propre et dans les traditions de son propre talent. Mais le discours qu'il a prononcé sur ce sujet a eu du moins l'avantage de faire revenir dans la Chambre ce murmure approbateur qu'il avait sacrifié lui-même avec tant d'abnégation dans la discussion sur l'enseignement de la médecine, et nous ne doutons pas que la faveur singulière avec laquelle la Chambre vient d'accueillir la dernière manifestation politique de notre ami ne soit en partie le résultat de cette opportune réconciliation.

Ajoutons que, dans cette circonstance, la parole si mesurée, si émue et si ferme de l'orateur catholique répondait fidèlement à la pensée de la Chambre. Ce n'est pas impunément que la noble assemblée a traversé les débats du procès Teste-Cubières : quelque effort que l'on fasse pour établir la disjonction entre cette affaire et la tournure que les choses du gouvernement ont prise depuis quelques années, la conséquence logique s'en tire au fond des âmes; et là même

où l'on se reprocherait comme un crime de soupçonner d'autres coupables, l'évidence fait apercevoir une connivence de système qui, tout en laissant intact l'honneur des individus, établit une responsabilité politique d'un poids lourd à porter.

C'est pour échapper à cette conséquence qu'on est entré dans la voie des confessions publiques. Après les aveux de M. d'Haussonville, sont venus ceux du *Journal des Débats :* ce n'étaient pas là, quoi qu'on ait pensé au premier abord, des *aveux indiscrets*, et même l'empressement que l'opposition a mise à colporter et à commenter les paroles de la feuille quasi-officielle, n'a fait que servir une tactique rigoureusement dictée par la circonstance.

Vous retrouverez la même nécessité de s'exécuter publiquement pour échapper à une sentence plus sévère dans la réponse de M. Guizot à M. de Montalembert : « Monsieur, vous êtes jeune et « vous n'avez pas encore tâté des affaires. Si jamais il vous arrive « d'être soumis aux mêmes épreuves que moi ; quand, comme moi, « vous vous serez usé à la peine, à votre tour il vous faudra subir la « censure des jeunes gens. Vous vous exprimez en galant homme, et « au milieu des injures qui nous accablent, c'est au moins un soula« gement pour nous que cette modération extérieure dont je vous « remercie. Mais au fond, vous êtes amer et implacable, et vous « auriez d'autres sentiments, sans doute, si vous connaissiez les mi« sérables passions avec lesquelles il faut pactiser dès qu'on tient à « porter au gouvernement de son pays le secours de lumières et « d'habileté sans lequel il tomberait immédiatement dans l'abîme... » Tel est à peu près, ce nous semble, le sens de la réponse de M. Guizot, qui, quoiqu'accompagnée de nobles paroles et assaisonnée avec cet art souverain qui fait le grand orateur, n'a trouvé dans la Chambre qu'une respectueuse froideur, tout à fait en contraste avec l'accueil chaleureux dont l'agresseur avait été l'objet.

M. Guizot se fait illusion à lui-même, comme tous les hommes qui, en dépit de facultés éminentes, ont trouvé la borne de leur capacité. En fait de gouvernement représentatif, M. Guizot est un excellent élève de l'école anglaise : il a énormément fait pour réduire en théorie ce qui, au delà du détroit, n'est néanmoins que le résultat contradictoire, souvent hypocrite et coupable, d'une longue suite d'événements. Rejeton d'une famille persécutée pour cause de religion, il doit à cette circonstance un sentiment vrai de la liberté de con-

science. Mais quoiqu'il ait fait beaucoup pour secouer les effets de son éducation protestante, il n'a pu parvenir à comprendre ce que la Réforme a mis de faux et d'injuste dans le système politique de l'Angleterre. Le maniement des affaires, cette école toute-puissante des gens de mérite, n'a pu l'éclairer sur ce point capital. Chaque fois qu'on l'attaque sur la corruption parlementaire (et jamais personne ne l'a fait avec une logique plus inéluctable que M. de Montalembert), nous le voyons s'étonner de trouver le sentiment de la conscience publique dans notre pays plus difficile que le sien. « Allez « voir l'Angleterre et l'Amérique, répète-t-il sans cesse : vous y « trouverez des abus cent fois plus graves que chez nous, et pour- « tant c'est de là que nous est venue la lumière en matière de gouver- « nement représentatif ! » Ce retour fatal d'une argumentation toujours semblable et toujours aussi vaine est quelque chose de pire qu'une erreur : car c'est une limite de l'esprit.

L'absolutisme a eu meilleur marché des pays catholiques que des autres, et l'on s'est hâté d'en conclure que la doctrine catholique était essentiellement servile. M. Guizot lui-même n'est plus depuis longtemps de cet avis. Quand nous entendons sa bouche protestante proclamer que le Pape est « le représentant éminent du principe « d'autorité, d'ordre, de perpétuité dans le monde » (discours du 3 août dernier), nous ne comprendrions pas un tel langage, si M. Guizot considérait en même temps le souverain Pontife comme un ennemi de la liberté humaine; car alors le représentant de l'autorité ne serait qu'un tyran. Les peuples catholiques ont incliné depuis quelques siècles du côté du pouvoir absolu, parce que le sentiment catholique a besoin de la justice, et que dans les Etats qui ne sont pas encore parvenus à perfectionner leur organisation, la justice est rendue d'une manière plus équitable par une autorité unique, que son élévation même protége contre toute tendance partiale. C'est ce sentiment qui inspirait à Dante, né dans une république, sa passion idéale pour la monarchie; et si en France le pouvoir royal a prévalu pendant si longtemps, c'est que la nation y aime encore plus la justice que la liberté. La liberté anglaise, admirable parce qu'elle se corrige et s'étend par son propre principe, n'a été jusqu'à l'émancipation des catholiques qu'un privilége à la manière de celui qui faisait la base des républiques de l'antiquité, un privilége favorable à quelques-uns et

oppressif pour le plus grand nombre. Un tel état de choses implique un enchaînement d'iniquités qu'un peuple catholique ne pourrait supporter, et il a suffi que notre communion reconquît dans la Grande-Bretagne la libre jouissance des droits politiques pour que l'édifice tant admiré de la constitution anglaise fût miné jusque dans ses fondements.

Ce qui fit accepter le despotisme de Napoléon à la France, fatiguée des iniquités révolutionnaires, ce fut moins encore le prestige de la victoire que le respect des droits de chacun par une administration ferme et équitable. M. de Montalembert a eu bien raison de dire que jamais Napoléon « ne s'était figuré, n'avait pu rêver la combinaison « monstrueuse de la centralisation avec l'influence parlementaire, « cette immense et formidable machine de la centralisation aux or- « dres, non pas d'un empereur ou des ministres de cet empereur, « mais de quatre cents députés qui interviennent à tout bout de « champ dans les rouages déjà si compliqués de cette grande ma- « chine, pour y exercer une action extra-légale et souveraine. » C'est une habitude séculaire en France d'abandonner la plupart des affaires à l'action administrative. Le pouvoir royal avait abusé de cette disposition, et la France a voulu des garanties contre ces abus; mais si la pratique du gouvernement représentatif tend à constituer une inégalité dans la répartition de la justice, *tenez pour certain* (comme dit si souvent M. Guizot) que jamais la conscience publique ne s'accommodera de ce bien relatif ou plutôt de ce mal nécessaire dont on voudrait nous donner l'habitude.

Certes il y a là un grand problème à résoudre; mais pourquoi l'homme d'Etat, l'homme choisi seul entre trente-six millions d'hommes, est-il fait, sinon pour chercher et pour trouver la solution des grands problèmes de gouvernement? Il ne faut pas avoir l'orgueil du commandement si l'on n'a pas la conscience de l'autorité; il ne faut pas pactiser avec des collègues au ministère ou à la Chambre aux dépens de la justice, parce qu'on donne ainsi courage aux plus déplorables passions. Or si, comme M. Guizot a toujours paru le croire, la position n'est pas tenable au ministère sans des concessions plus ou moins compromettantes, il vaut encore mieux priver de soi les affaires que d'accepter leur joug à de mauvaises conditions.

Les seuls hommes qui puissent devenir vraiment nécessaires sont ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'hommes nécessaires.

Qui plus que M. Guizot est convaincu de ce qui manque à notre époque ? Ne croyez pas qu'il aille démentir M. de Montalembert quand celui-ci attribue le mal qui nous ronge à l'affaiblissement du sens religieux ; ne vous imaginez pas qu'il le combatte, quand le jeune orateur réclame la pleine liberté de l'Eglise et des consciences. M. Guizot ne nous conteste pas plus les principes que M. de Broglie ; mais à l'application il est encore plus timide, plus inconséquent, s'il est possible. A l'entendre, M. de Montalembert et ses amis seraient des imprudents qui n'ont aucune idée des préjugés et des passions toujours tout prêts à se déchaîner contre la religion et le clergé. Il voudrait qne nous rendissions grâce au gouvernement, parceque seul il promet une certaine satisfaction à nos idées dans un avenir indéfini, et qu'en attendant il nous protége contre l'inopportunité de nos réclamations ! Cette attitude, de la part d'un homme de discussion comme M. Guizot, est-elle vraiment sincère ? Où en serait-il lui-même au milieu des intérêts cupides et des passions basses qui l'assiégent, si la revendication des droits de l'âme ne lui donnait l'occasion de faire entendre quelques protestations honorables contre le système matériel dont il accepte non-seulement l'alliance, mais le joug? Nous ne l'en voyons pas moins adopter publiquement les sophismes que sa raison et son expérience doivent repousser en secret, emprunter à M. Thiers sa théorie du catholicisme sauvé d'une ruine certaine par Napoléon, et par conséquent obligé à une servitude de reconnaissance envers son libérateur, ou descendre même jusqu'aux doctrines de Martin (du Nord), et se vanter d'avoir fait fermer les temples déjà vides de Châtel, ou les conciliabules des saint-simoniens, déjà tués par le ridicule.

Pour comprendre la portée de cet argument contre la liberté des conciles et des associations religieuses, il faut savoir qu'à une époque où l'un des personnages les plus éminents de la cour pontificale, dans une lettre que nous avons vue, confondait les pairs et les députés avec les *employés* du gouvernement (*i pari, i diputati ed altri impiegati del governo*), des ambassadeurs français n'ont pas craint d'abuser du peu d'expérience de nos institutions qu'on avait à Rome sous Grégoire XVI, jusqu'à faire croire que c'était au zèle de nos ministres qu'on devait l'impuissance du schisme de Châtel. Pour rappeler les jours d'Henri VIII et de Cranmer, il n'y avait qu'à le vouloir : quelle reconnaissance ne devait-on pas à un pouvoir qui avait

renoncé à un si bel exemple et à une occasion si tentante ! Il fallait bien concéder jusqu'à la liberté de l'Eglise en France à ce pouvoir qui n'avait pas voulu de Châtel !

Ce n'est pas là seulement un *détour indigne de M. Guizot*, comme l'a dit M. de Montalembert, que ce plagiat des arguments de ce pauvre Martin (du Nord), c'est aussi un fâcheux anachronisme. Grâce au ciel, Pie IX sait fort bien ce qui se passe en France; il sait à quel point le sentiment catholique est enraciné dans la population; il ne redoute pas plus que nous le développement progressif de la liberté religieuse, et au besoin il dispenserait le gouvernement de l'onéreuse protection qu'il nous offre. Nous concevons qu'en présence d'un pareil Pontife, M. Guizot ait parlé de la liberté religieuse avec plus de considération et de sympathie; nous n'en trouvons que plus extraordinaire dans sa bouche ce retour aux vieilles équivoques sur la défaite de Châtel et de Saint-Simon.

Affaires de Rome. — Le lendemain, n'ayant plus à traîner le fardeau de l'intolérance de ses collègues, M. Guizot a tenu un langage plus net et plus élevé à propos de la conduite qu'un impérieux devoir dicte à la France en Italie. Appelé à la tribune par une interpellation de M. de Flavigny, qu'il avait sans doute provoquée, il n'a pas craint de déclarer que c'était « le devoir de toutes les nations, « de tous les gouvernements chrétiens, de prêter leur appui à la tâ- « che difficile et sublime que le Pape veut entreprendre. » Ces paroles retentiront en Europe, et même, en passant par la bouche indécise et cauteleuse de M. Rossi, elles contribueront à confirmer, non le souverain Pontife, qui ne demande et ne craint rien, mais le peuple de Rome, dans cette marche progressive dont on ne pourra désormais détourner l'Italie.

On s'est beaucoup inquiété depuis quelque temps de ce qui se passe à Rome, et nous-mêmes nous avons partagé l'émotion générale : non qu'il nous fût survenu un doute sur la grande mission de Pie IX; mais cette mission peut s'accomplir de bien des manières, et la plus fréquente en ce monde est l'épreuve de la douleur. Grégoire VII n'est parvenu qu'aux dépens de sa prospérité personnelle à sauver l'Eglise de Jésus-Christ. Sept siècles après qu'il avait succombé dans l'exil, la calomnie s'acharnait encore à sa mémoire. Pie IX, nous en sommes convaincus, ne manquerait pas à une destinée aussi haute dans le cas où Dieu l'y appellerait; mais nous avons bien le droit de

demander à Dieu, pour la faiblesse de notre temps, des leçons moins cruelles, et principalement pour Pie IX un succès plus facile et plus immédiat.

Si, pendant la crise qui vient de s'écouler, le peuple de Rome, abandonné à lui-même par l'inexplicable inaction de la police et de la force publique, entraîné par les rumeurs sinistres dont on l'assiégeait, livré à toute l'inexpérience qu'on doit attendre d'une nation qui ne connaît que par les livres les crises inséparables d'un gouvernement libre, s'était abandonné à quelques excès, en un mot, si le sang avait coulé, nous nous serions associés de toute notre âme à la douleur de Pie IX, sans douter pour cela ni de lui, ni de l'Eglise, ni de Dieu. Mais cette agitation, loin de produire les sinistres effets qui ne manquent guère en pareille circonstance, n'a servi qu'à signaler l'esprit de douceur qui distingue la population romaine, et les habitants de la ville éternelle n'ont pas moins excité l'admiration sympathique des étrangers, quand leur âme était en proie aux impressions les plus décourageantes que quand ils se précipitaient au Quirinal au milieu des enivrements de l'amnistie.

Comme on pouvait s'y attendre, la cause de toutes ces agitations est ce qu'il y a de plus difficile à apprécier. Les uns se sont hâtés de se déclarer contre l'apparence même d'une conspiration du parti rétrograde ; les autres ont accueilli sans hésitation l'exagération évidente des premières rumeurs. La vérité doit se trouver entre ces deux extrêmes. Aucun personnage de quelque valeur n'a pris part aux menées secrètes dont on se plaint : il suffisait qu'on les sût mécontents et mal disposés pour faire fond sur leur intervention, le jour où les choses se seraient envenimées au point de rendre impossible la continuation du système actuel. Mais ce qui nous paraît établir avec la dernière évidence l'existence de mauvais desseins, bornés si l'on veut à quelques misérables espions frappés dans leurs intérêts par l'établissement d'un gouvernement légal et modéré, c'est la coïncidence de l'entrée des Autrichiens à Ferrare le 17 juillet avec les sinistres rumeurs dont Rome était possédée dès le 15 et qui mettaient dans l'impossibilité de célébrer l'anniversaire de l'amnistie.

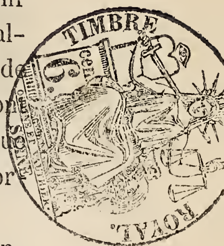
Les Autrichiens sont entrés dans Ferrare par deux portes différentes, flamberge au vent et mèche allumée. Ils ont demandé des logements en ville, contrairement au texte des capitulations de

Vienne, qui leur concèdent seulement le droit de mettre garnison dans les *citadelles de Ferrare et de Comacchio.* Ce n'est qu'après avoir éprouvé un refus énergique de la part du cardinal Ciacchi, légat de la province, que les survenants ont pris le chemin de la citadelle.

Pendant ce temps, de grands mouvements avaient lieu au delà du Pô, et des troupes qu'on évalue à 25,000 hommes s'apprêtaient à descendre en Italie. Le gouvernement autrichien s'attendait donc à des collisions qui effraieraient Pie IX, et probablement à l'établissement dans Rome d'une nouvelle administration dont le premier acte aurait été de réclamer la présence des soldats impériaux pour maintenir la tranquillité publique. Si, en effet, l'émeute eût éclaté dans Rome, et si la troupe, appelée à la comprimer, eût été refoulée par le peuple, l'intervention autrichienne, réclamée par le gouvernement pontifical, aurait été en elle-même un acte régulier, et que les principes actuellement suivis en matière de droit des gens auraient mis à l'abri de toute réclamation diplomatique. Pour en combattre l'effet, il nous aurait fallu recourir à un acte violent, attentatoire à l'indépendance du Pontife, comme le fut l'occupation d'Ancône. Les circonstances actuelles et l'état de l'opinion ne permettraient pas aujourd'hui le renouvellement de ce coup de main.

La trame était donc bien nouée, et l'on ne saurait trop admirer la manière toute providentielle dont elle a été déjouée. Il ne s'agit pas de savoir jusqu'à quel point on a abusé dans les détails de la crédulité du peuple romain : ce qu'on ne peut lui contester au moins, c'est l'instinct du danger qui le menaçait, c'est aussi la modération exemplaire avec laquelle il l'a repoussé. La modération d'ordinaire suppose le sang-froid. Ici, au contraire, elle s'est combinée avec une émotion portée aux dernières limites. Les signes de cette émotion ont même trompé en France sur le véritable état des choses. Quand on a appris que des listes de proscription étaient affichées dans tous les coins de Rome, que la foule s'amassait autour des maisons pour y poursuivre les individus dénoncés à sa colère; que la troupe, terrifiée par cette attitude et par l'absence de toute mesure préventive de la part de la police, demandait à fraterniser avec les citoyens, on en a conclu que Rome en était aux désordres d'une révolution qui commence, et les prédictions les plus fâcheuses n'ont pas été épargnées à la *tâche sublime* de Pie IX.

Le peuple en effet était arrivé au paroxysme de l'inquiétude ; il croyait bonnement tout ce qu'on lui dénonçait ; on le voyait se grouper autour des affiches, et beaucoup prenaient note des noms qui y étaient inscrits ; on s'abordait dans les rues, et des rumeurs incroyables se propageaient avec une étonnante rapidité. Cependant pas une menace, pas un cri de mort ne s'élevait au milieu de cette foule consternée, et de toutes parts la *garde civique* s'armait pour maintenir la tranquillité publique. Les Romains, revenus de leur stupeur, exaltent aujourd'hui l'opportunité de la mesure qui leur a permis de prendre les armes sans la moindre apparence de sédition ; ils sont convaincus que Pie IX a été inspiré d'en haut, et ne doutent pas que le salut de l'Etat romain ne doive sortir de l'établissement opportun de cette institution.



N'oublions pas de dire d'ailleurs qu'on a beaucoup exagéré, non-seulement les proportions du complot, mais encore l'impression que la découverte en a produite. Il n'est pas vrai, par exemple, que l'agent de police Minardi ait été poursuivi de maison en maisons par six mille personnes acharnées à sa perte, que *Ciciruacchio* ait proposé de lancer le chien du proscrit à sa découverte, que le P. Ventura ait été obligé d'intervenir pour empêcher l'effusion du sang ; la vérité, attestée par un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, ordinairement bien informé, est qu'une foule de *badauds* est restée sur pied pendant toute une journée dans le quartier populeux de *Sant-Andrea delle Fratte*, s'entretenant de ce roman comme d'une chose avérée, tandis que Minardi était déjà dans Naples, à l'abri de toute poursuite.

Les personnes signalées à tort et à travers à l'indignation du peuple romain, effrayées des suites que pouvaient amener ces coupables dénonciations, avaient d'abord gardé le silence. Cependant quelques-unes eurent le courage de se montrer immédiatement dans les lieux publics, d'implorer justice, d'abord d'un ton suppliant, ensuite avec plus d'assurance. On risqua des *contre-affiches ;* le peuple les lut et en prit note ; peu à peu les réclamants élevèrent le ton et finirent par renvoyer la menace à leurs dénonciateurs. Les carabiniers se hasardèrent à sortir de leurs casernes ; les premiers qui parurent furent accueillis avec transport par les soldats de la garde civique, et la réconciliation fut promptement scellée entre l'armée et le peuple. Tout cela a bien son côté comique, et l'on a vu aux *Burattini*

de Rome des pièces où *Cassandrino,* cette admirable personnification du peuple romain, ne jouait pas un rôle moins naïf. Mais si *Cassandrino* est crédule, il est par dessus tout inoffensif et bonhomme, et j'oserais dire que depuis l'avénement de Pie IX, il est devenu cent fois meilleur qu'il ne l'était auparavant. Une conduite aussi débonnaire au milieu d'excitations si graves, tout en prêtant à rire, n'en est pas moins touchante et respectable.

Remarquons aussi la prépondérance croissante de l'élément *laïque* dans cette œuvre de pacification. De terribles accusations s'étaient d'abord élevées contre Mgr Grasselini, gouverneur de Rome. Il paraît que ces accusations se réduisent aujourd'hui à néant ; ce prélat, chez lequel les bonnes intentions ne pouvaient suppléer au défaut d'expérience, s'est trouvé hors d'état de soutenir le fardeau dont on l'avait chargé, et sa destitution, prononcée par Pie IX, n'a été que la punition de son incapacité. A sa place, un *laïque,* l'avocat Morandi, homme d'une probité sévère et d'un mérite éminent, a été appelé à remplir *provisoirement* les fonctions de gouverneur de Rome. Ce choix a immédiatement rétabli la confiance, et le langage ferme et décisif du nouveau pro-gouverneur a produit l'impression la plus salutaire. Ou nous nous trompons fort, ou il serait désormais bien difficile de rétablir un prélat à la même place. La nécessité démontrera qu'un laïque seul peut faire un bon préfet de police.

Déjà les membres les plus distingués de la noblesse romaine avaient été appelés au conseil des ministres, où fut résolu l'établissement de la garde civique. Les princes romains, possesseurs d'immenses fortunes territoriales, n'avaient jusqu'ici qu'une position difficile et embarrassante dans l'Etat romain. Exclus de toutes fonctions politiques, ils ne pouvaient exercer une influence indirecte qu'en poussant des membres de leurs familles dans les grandes charges de l'Eglise, et le Saint-Siége était en quelque sorte tenu d'agréger au Sacré-Collége les rejetons des grandes familles qu'on faisait entrer dans le clergé, quelle que fût d'ailleurs leur disposition à l'état ecclésiastique :les circonstances actuelles font cesser cette transaction fâcheuse des deux parts. Aussi ne doit-on s'étonner, ni de l'enthousiasme que la noblesse romaine témoigne pour Pie IX, ni de l'ardeur qu'elle met à développer l'institution de la garde civique, la première où depuis des siècles ses membres laïques aient pu occuper une place honorable et nécessaire. En ce moment, les princes exercent une grande et

salutaire influence sur le peuple de Rome : ils commandent les principaux bataillons de la garde civique ; les cours de leurs palais servent aux exercices, suivis par tous les citoyens avec une ardeur prodigieuse. Les jeunes gens des premières familles se montrent dans les rangs avec l'épaulette de laine, et *Ciciruacchio* figure au premier rang des officiers. Par là, s'établissent de bons rapports entre toutes les classes de la société, et la popularité des princes forme un heureux contre-poids à ce que pourrait avoir d'exclusif l'influence d'un personnage qui, heureusement, ressemble beaucoup plus à *Meo Patacca*[1] qu'à Masaniello.

Toutes ces causes ont contribué à rétablir promptement la confiance et la tranquillité dans Rome. Le cardinal Ferretti, en remerciant les commandants de la garde civique des services éminents qu'ils venaient de rendre, a exprimé la ferme confiance que désormais *l'Etat romain se suffirait à lui-même*, et nous apprenons d'un autre côté qu'un contre-ordre a été donné de Vienne au mouvement des troupes qui se dirigeaient vers l'Italie.

Suisse. — *La Diète et la diplomatie.* — Nous regrettons de ne pouvoir donner d'aussi bonnes nouvelles des affaires de la Suisse. Si les gouvernements des cantons où règne aujourd'hui le délire démagogique étaient les maîtres chez eux, nul doute qu'on ne se fût déjà arrêté dans la voie sanglante où l'on s'engage aujourd'hui. Les Druey, les Ochsenbein, les Fazy, voyant leur ambition satisfaite, tiendraient à fonder un état de choses qui leur permît de jouir des douceurs du pouvoir. Mais ces vainqueurs d'hier ont derrière eux d'autres ambitions qui veulent à leur tour se satisfaire, et la majorité de la Diète, subissant avec docilité la loi des clubs, se voit entraînée, non plus à des déclarations inoffensives, mais à des mesures violentes contre les cantons catholiques. Nous ne voyons plus désormais ce qui pourrait empêcher la guerre civile de se développer dans des proportions formidables. Le *Sonderbund* est tout prêt à recevoir le choc ; les actes comminatoires de la Diète, qui à une autre époque auraient pu produire une certaine impression, ont été considérés comme non-avenus à Lucerne, à Sion et à Fribourg. Les cantons ainsi confédérés pour

[1] *Meo Patacca* est le héros d'un poëme burlesque, écrit dans le dialecte populaire de Rome, et composé à l'occasion de la délivrance de Vienne, sous le pontificat d'Innocent XI.

une défense commune ne sont certes pas faciles à réduire. Un esprit militaire, qui ne s'est pas affaibli depuis cinq cents ans, y seconde l'élan des convictions religieuses; le temps des surprises est passé, et le *Sonderbund* se défend par sa propre vigilance. On ne peut se dissimuler toutefois que cette association ne renferme qu'une minorité de la population helvétique, et que les confédérés, au lieu de former une masse compacte, sont disséminés au milieu de leurs ennemis. Aussi, quelque confiance que nous ayons dans la protection divine et dans la bravoure des catholiques, notre cœur se serre à la veille d'une épreuve si redoutable.

On a remarqué le ton et l'esprit de la correspondance de Berne insérée dans le *Journal des Débats*. Le langage officiel du gouvernement français, soit dans la bouche de M. Guizot, soit dans les actes communiqués à la Diète par notre ambassadeur M. de Boislecomte, n'est pas moins explicite. La légitimité de la cause catholique y est ouvertement proclamée; l'opposition aux Jésuites de Lucerne n'est plus considérée que comme un vain prétexte, allégué pour couvrir les criminelles intentions des démagogues; et c'est à peine si l'on réserve un blâme rétrospectif contre l'usage que le gouvernement de Lucerne a fait de son incontestable souveraineté en livrant à la Société de Jésus quelques-uns des établissements religieux du canton. Ce dernier reproche, si l'on consentait à l'examiner de près, disparaîtrait comme tous les autres. Les Jésuites n'ont pas été appelés à Lucerne pour défier les cantons protestants. Le pape Grégoire XVI, consulté sur la question de savoir quels étaient les hommes les plus capables de relever à Lucerne l'enseignement de la théologie, a naturellement désigné les disciples du P. Perrone, et le canton de Lucerne s'est docilement soumis au conseil du Pontife. Or, rien au monde n'effraie plus les passions antichrétiennes que la diffusion de la science parmi les catholiques. Les démagogues, accoutumés à s'appuyer sur une ignorance grossière et corrompue, sont les *obscurantistes* les plus vils qui existent au monde : ils ont cru cette fois qu'il leur suffirait de crier *au Jésuite* pour soulever la Suisse et mettre la France de leur côté, et leur rage est aujourd'hui d'autant plus forte que leur plan de déception a moins réussi.

Nous le disions tout à l'heure, notre angoisse est vive : mais nous avons une ferme confiance dans la victoire des catholiques. Si, comme nos prières le lui demandent, Dieu bénit encore leurs armes, nous

rendrons grâce cette fois au désastreux système qui règle aujourd'hui les rapports des gouvernements de l'Europe, d'avoir empêché la France d'intervenir, malgré l'envie qu'en donne à notre ministère la contagion flagrante des doctrines communistes. Une intervention de compte à demi avec la Grande-Bretagne a trop l'inconvénient de renouveler l'histoire du pot de fer et du pot de terre ; une association du même genre avec l'Autriche serait cent fois pire, et c'est bien assez que M. de Metternich paraisse protéger les catholiques de Lucerne et du Valais contre les démagogues de la Diète. Ce n'est donc pas une vaine bravade qui inspire au *Sonderbund* tant d'aversion pour les secours que pourraient lui fournir la France et l'Autriche : les catholiques de la Suisse s'en fient plus à la Sainte Vierge et au B. Nicolas de Flue, et ils ont bien raison.

Le Journal des Débats et le P. Roothaan. — Le pauvre *Journal des Débats*, qui vient de dire des choses si sages à l'ocasion des affaires helvétiques, n'a plus qu'une rédaction tirée à quatre chevaux. Il est pour la liberté religieuse en Angleterre, pour le Pape à Rome, pour les Jésuites à Lucerne. Mais en Bavière il est pour Lola Montès. Il a aussi à Turin des correspondants qui le renseignent mal sur ce qui se passe en ce pays. Non content d'avoir par ses boutades antichrétiennes inquiété le roi Charles-Albert sur la légitimité, aux yeux de Dieu, de ses rapprots d'amitié avec la France, il a accueilli sans hésitation la fable d'un voyage politique en Piémont du R. P. général de la Compagnie de Jésus. Celui-ci ayant démenti d'une manière catégorique ce conte ridicule par une lettre dont le *Journal des Débats* n'a pu refuser l'insertion, la feuille conservatrice avait d'abord gardé le silence sous le coup de sa bévue démontrée. Mais comme le P. Roothaan rappelait aussi dans sa lettre la docilité du *Journal des Débats* à accueillir des bruits tout aussi mensongers sur la présence et la domination des Jésuites en Bavière, il est arrivé de Munich une prétendue réponse dont les Argus de la rue des Prêtres n'ont pu démêler d'avance l'énorme absurdité. L'apparence de libéralisme sous lequel les courtisans de Lola Montès voudraient dissimuler leur honteuse servilité ne devrait faire ici aucune impression, si l'on avait la moindre idée de l'état religieux de l'Allemagne. Le tort du ministère de M. d'Abel n'est point d'avoir voulu opposer des influences religieuses à la toute-puissance du monarque : il a tenu au contraire à tout devoir en ce genre au roi lui-même, et tant que celui-ci a été assez prudent pour ne pas commander une

soumission déshonorante à ses ministres, les catholiques ont laissé subsister une inégalité choquante entre la prépondérance du pouvoir civil et la liberté de la religion. Aujourd'hui M. d'Abel et ses collègues ont appris à leurs dépens ce qu'il en coûte de tout concéder à des *Charlemagne* de pacotille. Il ne faut pas se plaindre à un certain degré des persécutions dont le Catholicisme est aujourd'hui l'objet en Bavière : l'expérience y fera voir une fois de plus à quelles conditions l'Eglise doit traiter avec les rois.

ANGLETERRE. — Élections générales. — Un grand événement achève de s'accomplir en Angleterre, sans causer cependant beaucoup d'émotion, ni dans le pays même, ni au dehors. Notre gouvernement a affecté beaucoup d'indifférence pour cette épreuve des réélections générales : au fond, sans doute, il n'en pensait pas moins. A voir la faveur avec laquelle la dernière Chambre n'avait cessé d'accueillir les excentricités de lord Palmerston, on pouvait croire qu'une puissante majorité descendrait des hustings pour appuyer cette politique anti-française ; mais l'événement ne paraît pas confirmer cette crainte. La nouvelle Chambre n'offrira avec l'ancienne que des différences peu significatives. Si le ministère a gagné quelques voix, il a fait des pertes sensibles : plusieurs membres du cabinet n'ont pas été réélus ; au premier rang figure M. Macaulay, l'un des hommes les plus éminents de notre époque par son éloquence et l'élévation de son caractère. Mais M. Macaulay est pauvre, et la pauvreté continue d'être un vice aux yeux de la Grande-Bretagne. Pour soutenir contre les rancunes des dissidents les grands principes de la liberté religieuse qu'il a si dignement embrassés, M. Macaulay aurait sans doute eu besoin de déployer les ressources d'une grande fortune : faute de cette condition presque indispensable des succès électoraux au delà du détroit, M. Macaulay a succombé. C'est peut-être le même motif qui a fait échouer à Bath le véridique M. Roebuck. Lord Palmerston se réjouissait sans doute de se voir débarrassé de ce censeur incommode, lorsqu'il a appris l'élection de son ennemi personnel et acharné, M. Urquahrt. Les amateurs de scandale peuvent se promettre de la satisfaction.

En général, l'influence de l'argent a dominé : les *rois et les princes* des chemins de fer ont été partout élus sans difficultés, et M. Lionel de Rothschild a passé dans la Cité de front avec lord John Russell. Cette manifestation de la cité de Londres en faveur de la liberté de

conscience nous eût paru plus honorable, si le candidat israélite n'eût pas eu à sa disposition la pluie d'or pour séduire la Danaé britannique.

Par compensation, on peut dire que le déclassement de plus en plus significatif des partis favorise le progrès de la cause catholique. Nous ne doutons pas qu'une émancipation définitive ne signale la prochaine session. Le langage de sir Robert Peel a été excellent sous ce rapport. Lord John Russell, après s'être fait tirer l'oreille, a fini par se dégager du joug des dissidents, et désormais il lui serait impossible d'ajourner la participation des catholiques aux fonds destinés à l'encouragement de l'instruction primaire.

Les élections de l'Irlande ne s'annoncent pas d'une manière favorable à l'administration actuelle. M. Sheil, M. Wyse, sont menacés de payer cher leur opposition à la cause du rappel. Les cendres d'O'Connell, débarquées le jour même où commençaient les opérations électorales, protégent les patriotes irlandais contre l'effet de leurs déplorables divisions. Le chef de la jeune Irlande, M. O'Brien, s'est vu écarter des hustings de Limerick par ce seul mot : *Retire-toi, meurtrier d'O'Connell.*

Quêtes pour l'Irlande et le Liban. — Il nous faut à notre tour porter secours à l'Irlande. Notre vieille alliée a comme nous une bonne récolte : mais sa misère n'est pas de celles qui s'effacent parce que les campagnes sont couvertes de riches moissons ; car les moissons de l'Irlande ne lui appartiennent pas. L'appel de Pie IX a montré à quel point la charité française était inépuisable. Au milieu de la misère de nos campagnes, qui n'a cessé d'être affreuse jusqu'aux derniers moments, les quêtes ordonnées par nos évêques ont produit plus de 300,000 fr.... Cette fois, tout l'effort de notre charité appartient à l'Irlande et au Liban. Les catholiques français, en voyant de nouveau régner autour d'eux l'abondance, rendront grâces à Dieu, et se souviendront de leurs frères qui souffrent et qui meurent en priant.

Missions de la Cochinchine. — On verra aussi se relever les recettes de la *Propagation de la foi*, un peu affaiblies dans le cours de l'année 1846 par nos misères intérieures. Nous devons à nos courageux missionnaires l'appui de nos aumônes : nous devons aussi les protéger contre d'injustes attaques. Lorsqu'au printemps de cette année on suppliait le brave commandant La Pierre de faire une démonstration capable d'imposer au gouvernement persécuteur de la Cochinchine :

*Je le veux bien*, disait-il, *mais je serai désavoué*. Nous n'avons pas encore entendu parler, grâce à Dieu, de ce désaveu si redouté ; mais en revanche il s'est trouvé des journaux français pour défendre les bourreaux de la Cochinchine contre la marine et les missionnaires français. Ces avocats de l'innocence anamite étaient si bien informés qu'ils s'autorisaient des lettres où Mgr Retord se réjouit de la sécurité dont les chrétiens jouissent dans le *Tonquin*, pour démontrer qu'on avait usé d'une cruauté gratuite envers le gouvernement de la *Cochinchine*. Le *Tonquin*, la *Cochinchine*, n'est-ce pas tout à fait la même chose pour les géographes de *la Presse?*

Sans doute il voudrait mieux que le gouvernement eût assuré, comme en Chine, le repos des chrétiens par des négociations suivies auprès du gouvernement anamite. Les négociations auraient au moins dû précéder la démonstration militaire : ce qui n'empêche pas que cette démonstration ne soit à la mesure de la régularité qui règne dans le gouvernement de la Cochinchine. Il n'en est pas de ces monarchies informes, rattachées au grand Empire du milieu par un lien très-faible de vassalité, comme de cet Empire lui-même, dépositaire d'une antique civilisation, gouverné par les hommes les plus éclairés et les plus humains qui vivent en dehors du Christianisme, où le désordre qui subsiste dans les rangs inférieurs de l'administration peut être combattu avec succès par la vigilance des autorités supérieures.

Cette ignorance presque générale des prérogatives exceptionnelles de la civilisation chinoise a contribué à répandre des doutes sur l'efficacité de la négociation par laquelle le gouvernement français a obtenu la tolérance de la religion chrétienne dans l'Empire du milieu. Les Anglais, de leur côté, font tout ce qu'ils peuvent pour renvoyer aux Chinois l'épithète de barbares dont ceux-ci les gratifient : les pièces qu'ils publient dans les journaux de Hong-kong, comme émanées de l'administration du Céleste-Empire, sont effectivement fort ridicules : mais la traduction en est-elle sincère? On serait tenté d'en douter quand on compare ces proclamations grotesques avec les pièces qui nous arrivent sans l'intermédiaire des traducteurs anglais.

En voici une dont nous devons la version au zèle et à la science de M. Stanislas Julien. Rien ne peut donner une idée plus exacte du bon sens qui préside aux actes de l'administration chinoise ; rien aussi n'est plus propre à fixer nos idées sur la valeur que possède,

aux yeux des fonctionnaires supérieurs de cette administration, le décret impérial qui autorise dans l'Empire le libre exercice de la religion chrétienne.

## RAPPORT D'UN VICE-ROI DE LA CHINE, TRADUIT PAR M. STANISLAS JULIEN.

MM. Gabet et Huc, missionnaires lazaristes, ont publié, il y a quelque temps, leur voyage de Pé-king au Thibet, d'où ils ont été renvoyés, après un séjour de deux mois, par ordre du commissaire impérial *Khi-chen*, qui réside à *Lassa*. Quand ils furent arrivés dans la métropole du *Sse-tchuen*, le vice-roi les traduisit devant son tribunal, et leur fit subir un interrogatoire après lequel plusieurs lettrés païens, qui y avaient assisté, leur adressèrent une pièce de vers pour leur exprimer leur estime et leur admiration. Après les avoir remis à un officier supérieur qu'il avait chargé de les conduire sous escorte jusqu'à Macao, il adressa à l'empereur un rapport dont une copie authentique fut obtenue par un chrétien du Sse-tchuen, et envoyée à M. Huc qui est resté à Macao. Ce pieux missionnaire a transmis cette copie à son confrère M. Gabet, qui a bien voulu la communiquer à M. Stanislas Julien, de l'Institut, professeur de langue chinoise au Collége de France, et le prier d'en faire la traduction que nous publions aujourd'hui.

RAPPORT *adressé à l'empereur, le* 4e *jour de la* 4e *lune de la* 26e *année* (1846).

« En vertu de pouvoirs conférés par un décret suprême, *Khi-chen* a « annoncé à Votre Majesté qu'il avait pris des étrangers de *Fo-lan-si* « (des Français), et qu'il avait saisi des livres étrangers et des écrits en « caractères étrangers. Il ajoutait qu'il résulte de leur déclaration que « par voie de *Kouang-tong* et autres lieux, ils sont arrivés à la capitale ; « que revenant de là par *Ching-king* (*Moukden*), ils ont traversé la Mon- « golie et se sont rendus au *Si-thsang* (Thibet), dans le but d'y prêcher « leur religion ; qu'après avoir interrogé ces étrangers, il a chargé un « magistrat de les conduire dans la province du *Ssé-tchouen*, etc., etc.

« Comme les susdits étrangers comprennent la langue chinoise et « qu'ils peuvent lire (et parler) le mandchou et le mongol, il n'a pas « paru bien certain à Votre Majesté qu'ils fussent originaires de *Fo-lan-si* « (France). Elle m'a envoyé une dépêche, munie du sceau impérial, ren- « fermant les ordres suivants : « Quand ils seront arrivés au *Ssé-tchouen*,

« recherchez avec soin toutes les circonstances de leur voyage ainsi que « les noms des lieux par où ils ont passé, et tâchez de découvrir la vé- « rité. Dès le moment de leur arrivée, envoyez-moi une copie du rap- « port primitif et de leur déclaration ; faites examiner les lettres et les « livres en langue étrangère et autres objets que renferme leur malle « de bois, et transmettez-moi en même temps tous les renseignements « nécessaires. Je vous adresse cette décision impériale pour que vous en « preniez connaissance. *Respectez ceci, respectez ceci.* »

« Moi, votre sujet (ajoute le vice-roi du *Ssé-tchouen*), j'ai recherché « avec soin dans quel but lesdits étrangers voyageaient au loin pour prê- « cher leur religion, d'où ils tiraient, quand ils résident au dehors pen- « dant plusieurs années, les sommes nécessaires à leur subsistance et à « leur entretien de tous les jours ; pourquoi ils restaient longtemps « sans retourner dans leur pays ; si leur absence avait une durée déter- « minée, quel était le nombre des prosélytes qu'ils avaient formés ; quel « but ils s'étaient proposé en allant ensemble au *Si-thsang* (Thibet), qui « est la résidence des Lamas, etc.

« Il résulte des informations que j'ai prises, que ces étrangers vont en « différents lieux pour prêcher leur religion, et que leur mission a une « durée indéterminée. Si, lorsqu'ils sont en voyage, ils craignent de « manquer des ressources nécessaires, ils écrivent au procureur de leur « nation qui réside à Macao, et celui-ci leur envoie immédiatement de « l'argent pour subvenir à leurs besoins. *Dans toutes les provinces de la « Chine, il y a des hommes du même pays qui se sont expatriés pour prêcher « la religion, et il n'y en a pas un seul qui n'exhorte les hommes à faire le « bien ; ils ne se proposent pas d'autre but.* Ils ne se rappellent pas le nom- « bre ni les noms de ceux à qui ils ont enseigné leur doctrine[1]. Quant à « leur voyage au Thibet, ils voulaient, après y avoir prêché leur reli- « gion, s'en retourner dans leur pays par la voie du Népal. Or, comme « ils n'étaient pas suffisamment versés dans la langue du *Tangout* (Thibet), « ils n'avaient pas encore pu y former de prosélytes. A cette époque, « le haut fonctionnaire (chinois) qui réside (dans la capitale du) Thibet, « ordonna une enquête par suite de laquelle ils furent arrêtés et en- « voyés sous escorte au *Ssé-tchouen*. Après avoir fait ouvrir leur malle « de bois et examiné les lettres et les écrits en langues étrangères, etc., « qu'elle renfermait, je n'ai trouvé personne qui pût reconnaître ces « caractères et les comprendre. Ces étrangers, interrogés à ce sujet, me

[1] Pour bien comprendre ce passage, il faut savoir que MM. Gabet et Huc se sont absolument refusés à nommer aucuns chrétiens, dans la crainte de les exposer à des poursuites judiciaires.

« répondirent que c'étaient des lettres de famille, et les certificats authen-
« tiques de leur mission religieuse. Je voulus rechercher avec soin si leur
« déclaration (faite devant *Khi-chen*) était ou non l'expression de la vé-
« rité ; mais je n'en pus découvrir par moi-même la preuve irréfragable.
« J'examinai alors leur barbe et leurs sourcils, leurs yeux et leur teint ;
« je les trouvai tout à fait différents des hommes du royaume du mi-
« lieu, et il me fut parfaitement démontré que c'étaient des étrangers
« venus d'un royaume lointain, et qu'il ne fallait pas les prendre pour
« des mauvais sujets appartenant au territoire intérieur (à la Chine) : là-
« dessus, il ne me reste pas le plus léger doute.

« Si l'on veut rechercher encore ce que disent leurs lettres et leurs
« livres en langues étrangères, je pense qu'il faut les envoyer avec eux
« dans la métropole de la province de Canton, pour que là on cherche
« un homme versé dans les langues étrangères qui les traduise et en
« fasse connaître le contenu.

« Si l'on ne découvre pas autre chose, on remettra ces étrangers
« entre les mains du consul de France, pour qu'il les reconnaisse et
« les renvoie dans leur royaume. Par là, la vérité de l'enquête sera
« mise dans tout son jour.

« Quant à *Tsamdantsinba*, comme il résulte de son interrogatoire qu'il
« n'était attaché à ces étrangers qu'en qualité de serviteur à gages, il
« paraît convenable qu'on le renvoie dans son pays natal, savoir, dans le
« district de *Nien-pe*, de la province de *Kan-sou*. Là, on le remettra au
« magistrat local, qui pourra le relâcher sur-le-champ.

« J'ai fait faire, conformément à vos ordres, une copie de la déclara-
« tion de *Gabi-yo-tse* (M. Joseph Gabet), etc., et je l'envoie respectueuse-
« ment à V. M. pour qu'elle en prenne connaissance.

« S'il se présente plus tard d'autres circonstances dont l'exposé ré-
« ponde au but de votre premier décret, j'en écrirai, comme c'est mon
« devoir, le résumé fidèle, et en ferai l'objet d'un nouveau rapport que
« j'adresserai à Votre Majesté.

« Au moment où vos instructions me parviennent, la température est
« excessivement chaude, et les vêtements ainsi que les provisions ali-
« mentaires des susdits étrangers ne sont pas encore prêts.

« Moi, votre sujet, après avoir écrit et cacheté ce rapport exact et
« détaillé, j'ai chargé un fonctionnaire public de prendre la route impé-
« riale et de les conduire à leur destination par la province du *Hou-pé*
« et autres lieux.

« J'ai l'honneur d'envoyer en même temps, à Votre Majesté, la dépo-
« sition d'*E-wa-li-sse-ta* (M. Evariste Huc, compagnon de M. Gabet) :

« Votre serviteur [1] a trente et un ans, et Joseph Gabet trente-sept « ans ; jusqu'à ce jour, nous avons suivi la religion du maître du ciel « (la religion catholique).

« Nous sommes arrivés à *Macao* sur un navire de guerre de notre na-« tion, l'un dans la seizième année du règne de *Tao-kouang* (1836) et « l'autre dans la vingt et unième (1841), et nous y sommes restés plus « d'un mois.

« Par la voie du *Kouang-tong*, du *Kiang-si* et autres provinces, nous « sommes arrivés à *Pé-king*. De là, quittant la capitale, nous sommes ar-« rivés à la ville de *Koueï-hoa-tching*, en Tartarie.

« Dans tous les lieux du voisinage (*littéralement* tout autour), nous avons « prêché *la religion du maître du ciel*, sans nous arrêter nulle part d'une « manière fixe. Toutes les contrées de la Tartarie offrent de riches pâ-« turages où se trouvent une multitude de Mandchous et de Mongols, « parmi lesquels il nous est aisé de prêcher notre religion.

« Avant de quitter notre pays pour aller prêcher la religion, nous « nous sommes munis d'un passeport délivré au nom de notre roi. Dès « notre arrivée à *Kouang-tong*, nous l'avons présenté au consul de notre « nation qui réside dans cette métropole. Nous avons apporté nous-mê-« mes l'argent nécessaire à notre entretien. Lorsque nos ressources de-« viennent insuffisantes, nous écrivons à notre procureur, qui nous fait « envoyer de suite les fonds qui nous sont nécessaires. Dans ce moment, « il nous reste encore 300 onces d'argent (2,250 francs). Depuis que « nous sommes venus prêcher, nous n'avons jamais accepté de la part « de nos disciples (prosélytes) la moindre rémunération.

« C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise ; « mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chi-« nois, le thibétain, et le mandchou, ainsi que la géographie univer-« selle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de « gendres) et ne prennons jamais d'épouse.

« Nous portons une calotte jaune [2] et des vêtements noirs. Nous avons

[1] M. Gabet nous prie de dire que cette déposition a été abrégée et même altérée en plusieurs endroits par le vice roi du *Sse-tchouen*. Ainsi, il n'est pas exact que MM. Huc et Gabet aient déclaré avoir encore 300 onces d'argent. Ce haut fonctionnaire, qui était obligé de subvenir aux frais de leur voyage, leur offrit de l'argent ; mais ils le refusèrent en alléguant qu'ils n'en avaient pas besoin. Il leur eût été trop pénible de recevoir le moindre service d'un magistrat qui les avait traduits devant son tribunal, et qui les faisait reconduire, comme des coupables, jusqu'à Macao.

[2] Au Thibet, MM. Gabet et Huc avaient adopté l'usage de la calotte jaune que portent les Lamas. Mais en Chine, où la couleur jaune est affectée aux vêtements de l'empereur, le vice-roi du *Sse-tchouen* voulut leur faire quitter cette *calotte jaune*,

« passé, en voyageant, par les provinces de *Kiang-si*, du *Hou-pé*, etc., « sans nous arrêter nulle part d'une manière fixe. Nous sommes restés « plus d'un mois à Macao, et plus de trois ans en Tartarie. Dans la dou- « zième lune de la vingt-deuxième année, par la voie du *Kan-sou* et du « *Tangar*, nous sommes arrivés ensemble au *Thsang* (Thibet). Nous « n'avons rien fait qui fût contraire aux lois. *Voilà toute la vérité.* »

---

Puisqu'il vient d'être question de l'Orient, c'est le cas de communiquer à nos lecteurs un extrait du rapport annuel que M. J. Mohl vient de présenter à la Société asiatique. M. Mohl y traite une question fort grave, celle des *voyages scientifiques*, et il indique avec autant de mesure que de fermeté les abus que l'administration commet, là comme ailleurs, dans la distribution des fonds votés libéralement par les Chambres.

Une suite naturelle de la facilité qu'on éprouve aujourd'hui à voyager en Asie est l'accroissement considérable du nombre des voyageurs en Orient. C'est surtout à l'Angleterre que nous devons les descriptions les plus nombreuses et les meilleures de cette partie du monde, ce qui s'explique par la possession de l'Inde, par un commerce qui pénètre partout, par une diplomatie qui a des agents sur tous les points importants, et surtout par la richesse des particuliers, qui permet à un nombre infini de personnes de suivre l'impulsion de leur goût pour des entreprises lointaines et aventureuses. Je n'essaierai pas de citer même les plus considérables de ces voyages, la liste serait trop longue et néanmoins incomplète, et le choix serait difficile parmi tant de rapports adressés au gouvernement ou à la Compagnie des Indes, tant de descriptions de pays et de villes faites par des employés diplomatiques ou administratifs, tant de récits publiés par des hommes que leur vocation de missionnaires ou leur goût pour l'antiquité ont poussés à visiter toutes les parties de l'Orient. Ce grand mouvement se fait sans que le gouvernement anglais y intervienne de quelque manière que ce soit, et les ouvrages qui en résultent sont suffisamment encouragés par la curiosité intelligente du public pour que leur publication n'ait pas besoin d'un secours officiel.

Sur le continent, il en est tout autrement. La France ne possède que des territoires insignifiants en Orient, et ses employés y sont infiniment

que cependant ils réussirent à conserver en disant qu'ils tenaient à suivre les usages de leur pays natal, où la couleur des vêtements et des coiffures est tout à fait indifférente.

moins nombreux que ceux de l'Angleterre. Le goût des voyages s'est certainement développé dans ces derniers temps, et l'on voit de riches voyageurs français visiter l'Orient, et surtout un nombre très-considérable de missionnaires pénétrer dans des pays dont l'accès est le plus difficile ; mais les uns et les autres n'écrivent de livres que rarement, et, à l'exception d'un petit nombre de lettres qui paraissent dans les *Annales de la propagation de la foi*, la science ne tire ordinairement que peu de profit des fatigues et des dangers de ces émissaires volontaires de la France. Il en est de même dans le reste de l'Europe ; les voyageurs y sont rares, et si de temps en temps un prince ou un grand seigneur se laisse aller à la fantaisie de visiter un pays de l'Orient, c'est plutôt dans un but d'amusement et d'instruction personnelle que dans l'intérêt de la science.

Dans cet état de choses, les gouvernements ont compris qu'il y avait là de la gloire à acquérir et un devoir à remplir envers la science. Ils ont envoyé de loin en loin des voyageurs et des commissions scientifiques pour explorer les pays qu'on leur signalait, et il est résulté de ces missions quelques ouvrages excellents qui feront un honneur immortel à leurs auteurs et à leurs promoteurs. Pendant longtemps ces entreprises furent isolées, et seulement exécutées quand un prince ou un ministre s'intéressait accidentellement à un savant ou à une branche particulière d'étude. Même en France, le gouvernement ne s'engageait que rarement et difficilement dans cette voie, et plusieurs d'entre vous se rappelleront certainement combien il a fallu de temps et d'influences puissantes pour déterminer le gouvernement de la Restauration à envoyer Champollion en Egypte, et Schulz en Perse. Depuis cette époque on a élargi la voie, et les voyages scientifiques sont devenus une partie régulière et considérable des efforts que fait le gouvernement français pour l'avantage de la science. C'est un fait infiniment honorable ; il marque la sollicitude éclairée du pays pour tous les progrès des connaissances humaines ; il peut et doit avoir pour le progrès des études orientales en particulier les conséquences les plus heureuses.

Mais le système est encore nouveau, et à travers les tâtonnements inséparables de tout commencement, on n'a pas encore trouvé les règles ni les précautions qui peuvent garantir l'emploi le plus avantageux des fonds destinés aux voyages. Quelques-unes de ces entreprises ont été bien exécutées, d'autres ont été complétement infructueuses. Mon intention n'est point de faire la critique du passé, quoique le moyen le plus sûr de signaler les fautes à éviter soit d'indiquer celles qui ont été commises ; mais je ne pourrais me livrer à cette analyse sans faire de

la peine à des personnes que je ne voudrais pas blesser ; je me bornerai donc à vous demander la permission de vous soumettre quelques idées générales sur le but qu'on doit se proposer dans les voyages en Orient faits par ordre du gouvernement, et quelques vœux sur les moyens qu'on pourrait employer pour l'atteindre autant que possible.

La première chose à faire, la première règle à poser serait de restreindre l'étendue des voyages qu'on veut faire exécuter. Je ne parle ici que des voyages faits dans un but historique et littéraire, et non pas de ceux qu'on entreprendrait pour l'étude de la géologie, de la botanique ou d'autres sciences, voyages qui exigent nécessairement le parcours de grandes distances. Presque tous les plans que les voyageurs en Orient soumettent au gouvernement pèchent par leur étendue ; et ce défaut est si naturel, qu'on ne saurait être assez sur ses gardes pour résister à l'entraînement de l'imagination, qui fait briller devant nos yeux une série de noms de villes et de pays les plus curieux à examiner, les plus célèbres dans l'histoire, les plus riches en monuments et en souvenirs. L'administration elle-même est facilement éblouie par un panorama aussi magnifique ; mais la grandeur de ces plans est précisément ce qui en rend l'exécution infructueuse.

Autrefois, quand on en était au commencement des découvertes géographiques ; quand les choses les plus connues aujourd'hui étaient ou entièrement ignorées, ou seulement l'objet d'un souvenir vague et mystérieux, échappé aux temps de la barbarie, il était utile et nécessaire de suivre les grandes routes de l'Orient aussi loin qu'elles pouvaient conduire, et d'y raconter tout ce qu'on y avait vu et entendu. Marc Paul et Plan Carpin ne pouvaient pénétrer trop avant dans les pays qu'ils ont visités, et même du temps de Tavernier et de Paul Lucas on ne pouvait faire trop de chemin ; car tout ce qu'on voyait était neuf, et il s'agissait, avant tout, de faire la carte des contrées parcourues, de savoir quels en étaient les royaumes, quels peuples les habitaient, et où l'on pouvait espérer de trouver des monuments à étudier, des bibliothèques à explorer, des traditions à recueillir, d'anciennes coutumes à observer.

Mais aujourd'hui, en se tenant sur les chemins battus, on peut traverser presque toute l'Asie sans découvrir rien de nouveau, et après de grandes fatigues ne rapporter que des impressions de voyage sans utilité pour la science. Cela peut convenir à un touriste que la curiosité pousse à travers le monde et qui n'a de comptes à rendre à personne ; mais il s'agit d'autre chose pour un voyageur envoyé par un gouvernement. Dans l'état actuel de nos connaissances sur l'Orient, nous avons besoin d'approfondir davantage les secrets de son histoire et de son organisation, de fouiller son sol pour découvrir les restes de ses antiqui-

tés et d'étudier en détail les lieux qui ont été autrefois des foyers de civilisation ou qui sont aujourd'hui les centres de ce qui y reste de pouvoir; nous avons besoin d'éclairer une foule de questions spéciales sur l'origine, les traditions et les langues des tribus qui habitent aujourd'hui des pays jadis célèbres; nous voulons connaître leurs institutions civiles et religieuses, leur droit territorial, leur organisation municipale; nous voulons obtenir les livres qui manquent à nos bibliothèques et qui se trouvent encore dans un coin quelconque de l'Asie.

Mais tout cela ne s'apprend pas quand on se contente de parcourir un pays, ni même pendant un séjour plus long que ne le font ordinairement les voyageurs. Il faut être, pour ainsi dire, domicilié dans une province pour vaincre les difficultés que nous opposent l'ignorance, la méfiance ou la barbarie des habitants; il faut avoir le temps de se lier avec les gens du pays, afin de pouvoir observer leurs institutions et apprendre d'eux où il y a quelque chose à trouver; il faut pouvoir attendre le moment et les occasions de pénétrer dans un canton difficile; il faut connaître d'avance l'histoire, la langue et la littérature d'un peuple, pour s'intéresser à ce qu'on y voit et pour que la partie respectable et savante de la population vous honore et vous aide à découvrir ce qui échappe à un examen superficiel. Je vais donner un exemple ou deux qui mettront mieux en lumière la différence qu'il y a entre les deux classes de voyageurs dont je parle.

M. Rich visita Mossoul quatre fois. Il y fit tout ce que peut faire un voyageur savant et consciencieux pendant un court séjour; il examina les ruines de Ninive, acheta les antiquités qu'on lui offrait, remarqua des murs couverts d'inscriptions cunéiformes et formant les caves de quelques maisons du village de Nebbi Younés; il raconta qu'on avait trouvé un bas-relief de la hauteur de deux hommes, couvert de sculptures d'hommes et d'animaux, mais qu'il avait été détruit. C'est tout ce que pouvait faire et observer le voyageur le plus zélé qui ne séjournait pas dans le pays, et c'est plus que n'ont fait tous ceux qui ont passé par Mossoul, avant et après Rich, jusqu'au moment où M. Botta vint se fixer dans cette ville. Alors seulement nous avons vu commencer et se succéder rapidement ces découvertes merveilleuses d'antiquités assyriennes qui feront époque dans l'étude de l'histoire, des langues et des arts de l'Orient.

Pendant que Niebuhr, et j'aime à le citer avec le respect qui est dû à ce grand nom, pendant que Niebuhr voyageait dans le Yémen, il entendit parler plusieurs fois d'inscriptions qui ne pouvaient être qu'en caractères himyarites, mais qu'il ne put pas visiter malgré son vif désir de les copier, parce que tantôt la mauvaise volonté d'un chamelier,

tantôt des maladies, tantôt le manque de sécurité sur les routes, l'en empêchaient, et que l'étendue de son itinéraire ne lui permettait pas d'attendre de meilleures occasions. Mais M. Arnaud est parvenu à atteindre Saba, parce qu'un long séjour lui a fourni les moyens de vaincre toutes les difficultés. Il nous a rapporté cinquante inscriptions himyarites, et en aurait obtenu un bien plus grand nombre si ses moyens pécuniaires n'avaient pas été épuisés. Je profite de cette occasion pour remercier MM. les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères d'avoir bien voulu mettre M. Arnaud en état de retourner à Saba pendant trois ans, et de lui avoir donné ainsi le temps de copier les nombreuses inscriptions sabéennes qui couvrent les ruines de Khariba et d'autres villes antiques qu'il n'avait pu visiter dans sa première expédition.

Il faudrait donc envoyer successivement des voyageurs sur les points les plus intéressants de l'Asie, assigner à chacun d'eux, pour centre de ses opérations, une des grandes villes qui ont formé ou forment encore les foyers de la civilisation, lui indiquer un rayon suffisant, borné par la langue et les circonstances historiques et politiques du pays, et lui demander la description complète de ce territoire, de ses antiquités, de ses bibliothèques, de son organisation et de ses institutions actuelles ; il faudrait lui accorder six ou sept ans, enfin un temps suffisant pour remplir la tâche qu'on lui imposerait. Il lui serait possible alors de faire des fouilles, et de se familiariser avec les savants et les chefs du pays pour obtenir d'eux le moyen de pénétrer partout ; et l'on devrait même lui demander la traduction d'une histoire locale, s'il en existe une, ou d'un ouvrage quelconque pour lequel il trouverait dans la contrée même des ressources particulières.

Rien ne serait plus facile que d'explorer ainsi successivement toute l'Asie, en y apportant les précautions et la sage lenteur que permet un système suivi par un gouvernement. Le plus difficile est fait ; les moyens sont inscrits au budget, et la part qui doit en revenir naturellement à l'Orient suffira à tous les besoins ; car ce serait assez d'envoyer chaque année un voyageur, de telle sorte qu'il y en aurait à la fin, et quand le système serait en parfaite voie d'exécution, six à la fois, ce qui ne serait certainement pas disproportionné avec les droits que l'Orient peut revendiquer dans la répartition du budget des missions scientifiques.

L'adoption d'un plan semblable aiderait en même temps à la solution de la question, aujourd'hui si difficile, du choix des personnes. Il est évident que tous ceux qui ne désirent que faire un voyage agréable aux frais du gouvernement seraient exclus par les exigences même du plan qu'ils auraient à suivre. La connaissance des langues savantes du pays

qu'on voudrait explorer deviendrait une condition *sine quâ non* du choix, comme elle aurait dû l'être dès le principe, et il n'y aurait que des hommes préparés par une étude sérieuse des langues et de l'histoire qui voudraient se présenter. Les élèves des écoles orientales de Paris y trouveraient un objet de légitime ambition qui soutiendrait leur zèle, et leur offrirait une occasion précieuse de continuer et de perfectionner leurs travaux dans le pays même qui en est le but. Qui peut douter qu'on ne trouve, tous les ans, un jeune homme instruit, courageux et désireux de se distinguer par des découvertes presque certaines, et d'entrer dans la vie littéraire par une porte aussi belle et aussi sûre? Qui peut douter qu'en suivant avec persévérance un plan semblable, on n'obtienne les résultats les plus honorables pour la France et les plus utiles pour la science? Sans aucun doute, tous les points de l'Orient qu'il importe de connaître seraient visités successivement par des hommes compétents; des trésors inconnus d'antiquités viendraient enrichir nos musées; maint ouvrage précieux que nous croyons perdu viendrait combler les lacunes de nos bibliothèques, et les langues, l'histoire et les institutions de tous les peuples de l'Asie seraient mieux étudiées.

---

## LA CONSPIRATION POLONAISE JUGÉE EN PRUSSE ET EN GALLICIE.

Nos abonnés auront lu avec émotion dans les journaux quotidiens le compte-rendu des premières séances du procès intenté à Berlin contre les *deux cent cinquante-quatre accusés* de la dernière insurrection polonaise. Le gouvernement prussien a entouré ces débats d'une solennité imposante. C'est la première grande épreuve, pour la partie orientale du royaume, de la procédure orale. Le public de Berlin paraît éprouver une très-vive impression, et l'intérêt que les accusés excitent ne laisse voir aucune trace de ces préjugés étroitement germaniques qui ont empêché l'Allemagne d'apprécier sainement les derniers événements de la Pologne.

En voyant ainsi les accusés entourés des garanties que les gouvernements libres assurent à la défense, on ne peut que féliciter la Prusse du contraste de sa conduite avec celle de la Russie et de l'Autriche. On conçoit aussi l'espérance de voir la clémence du prince mettre le comble à sa justice. Dieu seul connaît les destinées futures de la Pologne ; mais s'il existe à cet égard une probabilité, c'est que la Pologne ne se rétablira pas aux dépens de la puissance prussienne. Les députés du grand-duché de Posen ont pris une part active et honorable aux débats de la Diète. Par là, s'est ouverte pour eux la car-

rière de l'*agitation pacifique*, et dès que cette carrière est ouverte, celle des conspirations est fermée. Au lieu de sinistres et criminels agitateurs, comme on a voulu le faire croire à Vienne, les débats de Berlin ne montrent qu'une association de citoyens généreux, unis dans un but honorable, et qui ne se sont trompés que sur les moyens. Quel contraste avec l'état qui se perpétue en Gallicie !... La lettre qui va suivre en donne une lamentable idée.

Juillet 1847.

Le comte Stadion est enfin parti pour la Gallicie ; il mettra, il faut l'espérer, une barrière aux préventions d'un *parti* qui osait prendre le nom de *gouvernement*, tandis qu'il abusait de son triomphe pour persécuter ses adversaires dans les plus grands comme dans les plus petits détails de la vie. Stadion au moins a cela en sa faveur que, ne s'étant pas trouvé dans le pays au moment des troubles, il n'a *eu aucune part* à la funeste guerre civile qui se faisait entre les gouvernants et les indigènes. Quant au passé, il est *impartial*. Du reste, fort capable, homme de progrès ; on peut espérer beaucoup de bon de son arrivée dans le pays. Malheureusement une haine exaspérée s'est manifestée contre nous en cette occasion comme en beaucoup d'autres, et il s'élèvera comme une montagne de difficultés pour Stadion pendant quelques années. En même temps que lui, on a expédié l'arrêt d'exécution pour faire pendre trois des coupables mêlés aux derniers désordres de février 1846 : 1° M. Wiszniewski, natif de Gallicie ; 2° un prêtre, qui fut pris à la tête de sa commune qu'il amenait à l'insurrection ; 3° M. Kapucinski, employé en sous-ordre du gouvernement ; c'est lui qui massacra durant l'insurrection le juge de la petite ville de Pilsna. Ainsi l'on verra au même moment entrer dans la ville de Lemberg le bourreau et le nouveau gouverneur ! et cela presque deux ans après que le mal s'est accompli, tandis que pas un *seul* de ces malheureux qui ont tué, pillé, massacré, et porté partout la flamme et le vol, n'a été même inquiété, bien moins encore puni. Szela en est la preuve : il reçoit journellement une paie du gouvernement, et on le voit dans la ville de Tarnow libre sur parole, — la parole d'un assassin ! Les militaires lui donnent des secours et des cadeaux ! Pendant ce temps, de vieux gentilshommes, de malheureuses femmes appellent en vain depuis dix-huit mois la justice à leur secours ; plusieurs gémissent dans les prisons, sachant d'avance qu'ils seront reconnus tout à fait innocents ! Ne faut-il pas ici plaindre le juge plus que l'accusé, et n'est-ce pas le moyen de pousser l'exaspération à son comble ? Les intentions meilleures de quelques-uns pour changer ce mode de gouvernement restent infructueuses avec une pareille jus-

tice. La manière dont on s'y prend avec les prisonniers ne contribue pas peu à une irritation continuelle. Peut-on se figurer un enfer plus terrible que le séjour de terres où tout a été dévasté, abîmé, sans secours d'argent, sans crédit, de ces malheureuses veuves ou orphelines, et même de parentes plus éloignées, qui journellement sont exposées à rencontrer le regard insolent des meurtriers de leurs pères ou de leurs frères qui ont péri sans défense dans ces mêmes habitations; obligées de voir ces brigands libres, se faisant gloire de leurs crimes, possédant encore des objets volés; tourmentées de l'horrible pensée de la mort de leurs parents, ou bien d'une captivité qui les tue depuis tant de mois, attendant la liberté comme innocents, ou bien la condamnation pire que la mort, le *carcere duro?* N'est-ce pas un tableau fait pour émouvoir le cœur le plus endurci? Quel attrait ces souffrances ne doivent-elles pas donner aux idées révolutionnaires, quand on voit des brigands jouir sous le sceptre autrichien, pour ainsi dire, de la considération publique, et certainement du bien-être, et proclamer tout haut leurs méfaits, en s'en faisant gloire! Quel exemple de terrorisme nous donnent ici les juges du pays! *Mille et soixante accusations* de vol et d'attentats au repos public et à la vie des citoyens ont été présentées aux tribunaux *en citant les noms des coupables!* Depuis un an on n'a pas daigné y faire encore réponse, on n'a ordonné aucune perquisition, pour savoir si rien n'a été ni exagéré ni inventé. Il n'a paru jusqu'à présent qu'une déclaration dans laquelle tout ce qui s'est fait pendant ces tristes événements de la part du gouvernement et de celle des paysans a été pardonné, c'est-à-dire que ce qui a été volé, pillé, est devenu propriété légale! Chose inouïe, le bien pris à des gens désarmés, sur leur propre terrain! Jusqu'à présent, le premier employé en sous-ordre du gouvernement, ceux même qui veillent à la perception des taxes sur l'eau-de-vie, ont le droit d'arrêter, de persécuter, de renvoyer au tribunal des petites villes de cercle chacun de nous autres gentilshommes, sitôt que le moindre soupçon s'élève, sans preuve d'un soupçon fondé. Ce droit est conféré à chaque employé, à chaque militaire, pourvu qu'il donne à l'accusé le nom de *Polonais révolutionnaire.* — Voilà le temps et les circonstances où l'on fait *pendre* des accusés politiques. Si même le tribunal jugeait moins sévèrement, la cour et les ministres sont prêts, non à commuer la peine, mais à l'aggraver. Le temps me manque pour tracer un tableau plus étendu. Si au moins l'ambassade française écoutait nos plaintes comme elle écoute celle de nos adversaires! Il nous faut de la publicité, et nous implorons en grâce que l'on fasse retentir de nos cris la France et l'Angleterre, promettant en conscience de ne fournir que les documents les plus certains et la sainte vérité.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

*De l'Influence de la France en Europe.* Notes posthumes par M. Henri de Villers. 1846.

Un homme jeune, intelligent, distingué, plein de dévouement à son pays et de foi à la religion catholique, méditait un grand ouvrage où il eût indiqué à la France le rôle qu'il lui appartient de jouer dans la politique européenne et dans la propagande chrétienne. C'était par le Christianisme et comme missionnaire du Christianisme qu'il voulait que la France, fille aînée de l'Eglise, se grandît elle-même et se rendît utile au monde. Il gémissait de voir toutes les forces de notre génie national, manquant de but, de guide et de direction, s'éparpiller dans les luttes les plus misérables, se laisser tirailler par des divisions sans terme et sans motif, se mettre au service des préjugés les plus étroits, des chimères les plus futiles, et souvent des passions les plus odieuses. Il s'impatientait de l'inutilité de son pays. Préoccupé du grand rôle que la France pourra remplir dans le monde, comme puissance catholique, le jour où elle voudra l'être franchement, il avait parcouru une grande partie de l'Europe, s'était instruit des affaires de l'Orient, afin de mieux connaître les intérêts que la France et l'Eglise ont à soutenir ou à combattre, des souffrances qu'elles auraient à guérir, des obstacles qu'elles auraient à craindre.

La mort a arrêté ces nobles travaux. Ce qu'on publie aujourd'hui ne sont que des notes recueillies de côté et d'autre, matériaux souvent informes où la pensée ne fait qu'apparaître ; des lettres écrites pendant de fréquents voyages, et qui témoignent toujours de la même préoccupation et du même ordre d'études. Il est difficile, dans ces fragments où l'écrivain, parlant pour lui seul, sous-entend presque toujours sa pensée et n'en donne que l'accessoire, de juger la portée, la valeur, les données principales du livre qu'il méditait. Les idées sont le plus souvent en arrière ; les sentiments seuls se découvrent : une foi vive, et si je puis ainsi dire débordante, qui se porte sur toute chose et envahit la politique

pour la sanctifier ; un grand amour de son pays, mais un amour raisonné, humain, intelligent, civilisé ; l'amour du passé de la France en même temps que de son avenir ; une grande confiance dans le mouvement de la civilisation moderne, dans la puissance et dans la victoire du principe démocratique purifié par la foi chrétienne.

On sent qu'un pareil livre ne saurait être l'objet d'une critique littéraire proprement dite : ce n'est pas un livre inachevé, c'était un livre à commencer encore, et il y aurait folie ou injustice à prétendre analyser, critiquer, juger une pensée à peine conçue. Dans les lettres, dans celles surtout qui traitent de l'Autriche et du gouvernement autrichien, plus mystérieusement fermé pour nous que ne le sera bientôt celui de la Chine, de la sagacité, des aperçus curieux, des détails précieux se révèlent. Ailleurs la critique pourrait relever peut-être aussi quelques élans d'un enthousiasme un peu juvénile, une foi aux idées et au progrès démocratique qui a le tort d'être absolue, un écart de la pensée en faveur du gallicanisme, qui contraste singulièrement avec le sentiment ardent partout ailleurs de l'unité catholique. Mais de quel droit pourrait-on critiquer ces échos, malheureusement incomplets, d'une pensée à laquelle la tombe a imposé silence, quand cette pensée du reste nous apparaît si croyante, si pure, si sincère, si jeune ? Ceux qui, en réunissant ces fragments ont donné une pieuse et légitime satisfaction à leur douleur, n'ont pas prétendu publier pour le monde un livre qui l'instruisît ; ils ont voulu faire connaître et se rappeler à eux-mêmes, honorer éternellement dans leur propre mémoire et dans celle d'un petit nombre de lecteurs, le cœur et l'intelligence de l'ami qu'ils ont perdu ; nous pouvons dire qu'ils y ont réussi.

---

### MADELEINE, HISTOIRE CHRÉTIENNE [1].

Madeleine ! quel nom pour un cœur chrétien ! Ne rappelle-t-il pas à la fois et toutes les grâces de la femme du monde, et tous les égarements de la jeunesse, et les regrets que laisse une vie dissipée et coupable, et la page la plus touchante de l'Evangile sanctifiant le repentir ? Madeleine ! ce nom ne dispose-t-il pas tout d'abord aux pensées graves et douces qui occuperont le cœur pendant la lecture de cet intéressant ouvrage ? Qui n'est ému, dès le début, par la position de cette jeune femme que nous avons vue belle, rieuse, adorée, spirituelle, légère, et que le plaisir a étourdie au point de lui faire oublier les plus saints devoirs ? Nous la trouvons délaissée par ce monde auquel elle avait tout

[1] Chez Gaume frères, rue Cassette. 2e édition.

sacrifié, éloignée de son enfant, séparée d'un époux pour lequel elle conserve encore une confiance si profonde qu'elle veut le consulter toujours, et que son cœur coupable va rechercher sans cesse son souvenir et son assentiment. Puis vient le vide que laisse dans cette âme l'abandon de ceux qui l'ont entraînée au mal; les illusions se détruisent, ses yeux s'ouvrent enfin, ses regards se portent sur elle-même, les regrets l'accablent, les combats commencent, le repentir la saisit; elle s'écrie : *Je suis fatiguée du monde!* Et pourtant elle hésite encore; *elle donne des larmes au plaisir, à ces instants d'ivresse qu'elle croyait pouvoir mettre à la place de son bonheur perdu!* Enfin elle se décide à entrer dans un couvent. Rien de plus attachant que la peinture de ce qu'elle éprouve dans ce séjour, qu'elle appelle une prison; rien de plus vrai, de plus naïf, de mieux senti que tous ces regrets du passé, ces souvenirs de sa jeunesse, ces petits retours de coquetterie, de légèreté, d'amour du plaisir; il est impossible de rendre avec un plus rare bonheur toutes les impressions qu'elle a dû éprouver. Bientôt la prière la console, la paix rentre dans son âme. Elle sent en embrassant son enfant qu'il faut une grande expiation à de grandes fautes; elle s'enfuit dans une autre retraite, elle prend le costume des pénitentes, elle ne craint plus rien, elle embrasse avec ardeur la vie dure, les austérités. Elle qui aimait tant la parure, à l'exemple de sa patronne, elle coupe ses longs cheveux, et elle appelle le jour de ce grand sacrifice, *le plus beau de sa vie!*

Cette vie ne sera plus maintenant qu'une suite d'œuvres saintes; elle servira les pauvres dans un hôpital, elle se dévouera à toutes les misères, elle apportera à l'exercice de la charité cette ardeur, cette activité qui purifieront son âme de toutes les fautes où cette même ardeur et cette même activité l'avaient entraînée; la pensée de son mari, de son enfant la suit partout et soutient son courage. Je voudrais tout dire, raconter toutes les impressions qu'on éprouve, voir couler toutes les larmes que font répandre ces pages touchantes qui nous conduisent jusqu'au lit de mort de Madeleine demandant à son époux *s'il lui a bien pardonné.*

N'éprouve-t-on pas en lisant cette histoire les émotions les plus vives et les plus vraies, mêlées aux plus fortes et aux plus utiles leçons? Quelle est la femme vertueuse qui ne fera un utile retour sur elle-même, en songeant qu'elle aussi a aimé le monde et les plaisirs, et que sans une grâce spéciale de Dieu, elle serait tombée comme Madeleine, sans peut-être pouvoir comme Madeleine se relever? Loin donc de se targuer de sa vertu, de jeter sur la pécheresse un regard de mépris, qu'elle admire sa pénitence, et qu'elle se souvienne que si le ciel a des auréoles pour l'innocence, il a de brillantes couronnes pour le repentir.

Et si cet ouvrage tombe entre les mains d'une femme coupable, qu'elle ne détourne pas la tête, qu'elle ne rejette pas le livre avec dédain, qu'elle n'endurcisse pas son cœur! que plutôt elle mêle ses larmes à celles de Madeleine, qu'elle laisse son âme s'ouvrir à des émotions qu'elle ne soupçonne pas encore. Cette femme qui a bu à longs traits à la source de tous les plaisirs, de toutes les folles joies, puisse-t-elle un jour prendre avec courage le calice de la pénitence, et, surprise de le trouver si doux, le buvant jusqu'à la lie, y trouver la paix, le calme, le repos de la conscience, le bonheur enfin, qu'elle n'avait jamais connu!

Le succès de *Madeleine* a été complet, il devait l'être. Ce livre est une bonne œuvre, car il fallait un noble courage pour mettre sous les yeux du public de profondes et intimes douleurs. La charité de Madeleine repentante est devenue l'héritage de son époux, il n'a pas pris conseil d'un monde vulgaire pour taire ses souffrances; il en a montré l'objet, parce qu'il en est sorti des consolations divines pour son cœur de chrétien, sanctifié par le malheur; ces souvenirs, si cruels pour d'autres, sont montés vers lui entourés de consolations; la pécheresse a disparu à ses yeux, il n'est resté que la sainte, et voilà pourquoi il dit à tous ce qu'il a souffert.

Puisse cette lecture faire naître dans quelques cœurs la réflexion qui éclaire, le repentir qui absout, la foi qui console, l'espérance qui soutient, la charité qui donne le bonheur, et l'âme de Madeleine, du haut des cieux qu'elle habite, sereine et radieuse, éprouvera une joie semblable à celle qu'elle a ressentie le jour où, voyant s'accomplir le dernier désir qu'elle forma sur la terre, elle entendit avec un transport d'allégresse s'échapper spontanément du cœur de son époux ce cri sublime du chrétien : Je crois! AGATHE D...

---

Nous devons une mention rapide à quelques ouvrages récemment publiés et qui devront bientôt fixer plus sérieusement notre attention.

M. Artaud de Montor poursuit avec une ardeur vraiment juvénile la composition de son *Histoire des souverains Pontifes romains*[1]. Les tomes III à V ont paru. Le cinquième comprend le pontificat d'Innocent X, mort en 1655. A mesure qu'il s'approche de notre époque, l'historien fait plus d'usage de sa connaissance personnelle des affaires. M. Artaud de Montor, qui a été pendant plus de trente ans secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Rome, catholique zélé, amoureux de Rome et profondément dévoué au Saint-Siége, n'abandonne pas pour cela les traditions de notre diplomatie; il la défend contre les attaques passionnées d'une époque

[1] Paris, Firmin Didot.

qui ne se fait peut-être pas une idée assez exacte de la différence des temps. Sous ce rapport, M. Artaud est un témoin précieux qu'il faut écouter avec intérêt et respect.

Le R. P. Bertrand, de la Compagnie de Jésus, commence une publication de la plus haute importance sur *la mission du Maduré*, cette gloire immortelle de la Société. Le premier volume [1] comprend des *Notions générales sur l'Inde et les missions.*

Quiconque voudra se faire une idée exacte des grandes questions qui s'agitent en ce moment à Rome sur la nécessité de l'établissement d'un clergé indigène dans toutes les missions devra lire le travail du R. P. Bertrand. Ce religieux prouve avec la dernière évidence qu'on a eu tort de reprocher à la Compagnie de Jésus d'avoir entravé sous ce rapport l'accomplissement des intentions du Saint-Siége. Il apprécie sainement l'origine véritable des obstacles qui l'ont trop souvent retardé.

Nous devons à un professeur de l'Université, M. H. Wallon, une excellente *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* [2], précédée d'une introduction sur l'*Esclavage dans les colonies.* M. Wallon a bien vu la liaison qui existe à cet égard entre la question historique et la question pratique. Son érudition est sûre, sa raison forte, son âme remplie de la véritable humanité chrétienne. Nous connaissons en ce moment peu de lectures plus attachantes et plus utiles que celle du livre de M. Wallon.

Un homme fort expérimenté dans toutes les questions d'affaires et d'économie politique, M. Casimir Leconte, publie une *Étude économique de la Grèce* [3]. Bien entendu qu'il n'y est question que du petit royaume de Grèce, dont les ressources et l'avenir pourtant intéressent à un si haut degré la politique européenne et chrétienne. Après une introduction historique qui pourrait être plus exacte, M. Casimir Leconte expose l'organisation politique, civile, administrative et judiciaire de cet Etat conquis à grand'peine sur la barbarie. Il énumère les moyens agricoles du pays; il en apprécie l'avenir maritime et commercial. M. Casimir Leconte n'est pas revenu de la Grèce, pessimiste comme tant de voyageurs; il a confiance dans la prospérité de la jeune monarchie, et nous partageons ses espérances. Ajoutons que la rigoureuse impartialité que M. Leconte s'est imposée entre les partis qui divisent la Grèce donne un poids de plus à son témoignage.

Des intérêts les plus *actuels*, comme on dit aujourd'hui, nous passons aux spéculations les plus élevées de la science. Notre collaborateur,

[1] Paris, Poussielgue-Rusand.

[2] Paris, Dezobry et Magdeleine. 1 vol. in-8°.

[3] Paris, Firmin Didot. 1 vol. in-8°.

M. Nève, professeur à l'Université catholique de Louvain, vient de publier des *Études sur le mythe des Ribhavas* [1]. Déjà M. Nève avait fait connaître quelques-uns des hymnes du *Rig-Véda*, ce vénérable monument de la plus ancienne poésie indienne. Aujourd'hui le savant professeur pénètre plus avant dans les profondeurs de cette civilisation primitive, et, le premier peut-être parmi les indianistes, il concilie le désintéressement imperturbable de la science avec toute l'énergie des convictions chrétiennes. Nous aurions voulu donner un extrait du beau travail de M. Nève avant sa publication. Devancés par l'apparition du livre, nous nous engageons à dédommager nos lecteurs par une analyse raisonnée de cette production vraiment capitale.

Chaque jour le goût et la pratique des plus hautes études se développent dans nos établissements religieux. M. l'abbé Landriot, supérieur du petit séminaire d'Autun, a mis au jour le premier volume de ses *Conférences sur l'étude des belles-lettres et des sciences humaines* [2]. On ne saurait se faire une idée d'un enseignement plus élevé et plus intéressant. Nous avons surtout remarqué l'heureux emploi que M. l'abbé Landriot a fait du discours adressé à Origène par son disciple saint Grégoire-le-Thaumaturge ; il aura eu le mérite d'exhumer pour le monde littéraire cette perle d'un prix inestimable.

Enfin nous ne devons point passer sous silence le premier effort d'un jeune homme plein de zèle, M. Charles Barthélemy, qui commence une suite d'*Études historiques, littéraires et artistiques* (sic) *sur le VII^e siècle*, par une traduction et un commentaire de la *Vie de saint Éloi* [1], ouvrage de saint Ouen. M. Barthélemy est dans l'âge heureux où l'on croit pouvoir improviser les grandes entreprises ; il s'apercevra bientôt qu'il y faut plus de temps et de peine. Heureux pourtant qui n'a qu'à se modérer pour bien faire !

[1] Paris, B. Duprat. 1 vol. in-8°.
[2] Autun, Dejussieu. — Paris, Chamerot.
[3] Paris, Poussielgue-Rusand.

*L'un des Gérants*, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C^e,
Rue de Seine, 32.

# DU DÉVOUEMENT ET DE L'ÉGOÏSME.

Les résolutions et les actions des hommes procèdent de deux causes toujours distinctes et souvent opposées, l'intérêt personnel et le dévouement. On obéit à l'impulsion tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Ce double mobile de la vie sociale a existé dans tous les lieux et dans tous les temps, et cet état des choses subsistera autant que le monde, parce qu'il est inhérent à notre nature. Les rapports des hommes entre eux ne sauraient être exclusivement régis ni par l'élément égoïste ni par l'élément généreux. Si le premier régnait sans partage, il n'y aurait ni sentiment du devoir, ni délicatesse, ni sacrifice du bien-être privé à l'intérêt général, ni pitié pour le malheur, ni secours pour la faiblesse, ni courage, ni pensées nobles, ni grandes actions. Une société qui serait dans cette triste situation n'inspirerait que le dégoût et le mépris : elle ne pourrait pas défendre son indépendance contre des nations plus fortement trempées, et elle serait même incapable de maintenir l'ordre intérieur; car non-seulement l'esprit d'individualité manque de l'énergie nécessaire pour résister aux factions, mais il en devient même le complice ou l'instrument dès qu'un bouleversement social lui offre la perspective de quelque avantage personnel.

Si, au contraire (et ce n'est là bien entendu qu'une pure supposition), le sentiment de l'intérêt privé s'évanouissait tout à fait pour ne laisser subsister que le dévouement, l'industrie, en prenant ce mot dans le sens le plus large, s'éteindrait sans retour, puisqu'elle ne repose que sur l'activité, le travail, la vigilance et l'économie, dont l'intérêt privé est l'âme.

Aucune des deux forces morales dont nous venons de parler ne saurait donc disparaître complétement sans entraîner la ruine de

l'état social; mais ce qui peut arriver et ce qui est arrivé plus d'une fois, c'est que leur juste équilibre soit rompu, et alors il y a malaise, vice, désordre ou danger. Avec trop d'intérêt personnel et trop peu de dévouement, on tend à tomber dans une situation abjecte; trop de dévouement et trop peu d'intérêt personnel pourrait jeter un pays dans une exaltation fébrile et compromettre sa prospérité. De ces deux périls, le dernier ne saurait être sérieux que dans des temps de simplicité, d'entraînement, de naïve et noble confiance; mais aujourd'hui ce n'est assurément pas de ce côté que peut se trouver l'écueil. Il y a évidemment, au contraire, tendance presque universelle vers l'amour exagéré du bien-être et vers l'égoïsme qui en est la conséquence inévitable. Sans doute un certain nombre d'âmes pures et courageuses luttent contre le torrent, mais la foule s'y laisse entraîner. Des voix honnêtes s'élèvent pour signaler et flétrir cette triste disposition; elles sont d'accord sur l'existence du mal, mais elles ne le sont ni sur sa cause ni sur le remède qui peut le combattre. Nous hasarderons ici quelques réflexions à ce sujet.

Parmi les maximes générales qu'on adopte sans examen et qu'on répète de confiance, nous avons remarqué celle-ci : « Les nations se « retrempent par les révolutions, les guerres étrangères et les guerres « civiles. » Nous ne connaissons pas de proposition plus fausse que celle-là, et la France en offre la preuve. Ces prétendus moyens de régénération ne lui ont certes pas manqué. Pourquoi donc l'esprit de sacrifice et d'abnégation s'y est-il progressivement affaibli? Il y a là une plaie dont l'existence ne saurait être contestée, mais dont l'origine et les accidents ne sont pas bien connus; essayons de la sonder.

Les institutions de l'ancien régime étaient plutôt le résultat fortuit des événements que l'œuvre de la sagesse des hommes. Il était donc impossible qu'elles ne fussent pas entachées de graves et nombreuses imperfections; mais, par compensation, elles offraient des avantages qu'il serait injuste de méconnaître. Parmi ces avantages, nous n'en signalerons ici qu'un seul : c'était l'esprit de désintéressement, produit naturel de l'organisation et des mœurs de cette époque. Montesquieu, comme on sait, fait de l'*honneur* le ressort des monarchies. Si cette maxime est trop générale, nous croyons du moins qu'en la limitant à l'ancienne monarchie française, elle était de la plus exacte vérité. La France avait une noblesse qui n'exerçait

aucun pouvoir, surtout depuis qu'on avait cessé d'assembler les Etats généraux. Au point de vue politique, on peut considérer cette situation comme fausse et soutenir qu'elle présentait de graves inconvénients ; mais au point de vue moral, elle avait pour résultat d'exciter chez la noblesse l'esprit de générosité, de délicatesse et de sacrifice. *Noblesse oblige* était un vieux proverbe français. Pour soutenir la dignité de son rang, il fallait servir l'Etat dans des emplois honorifiques et renoncer à toute carrière lucrative. Alors on n'aurait pas vu un homme titré occuper un emploi de finance. Le financier enrichi se hâtait de faire sortir ses fils de ce qu'on appelait trivialement la maltôte, et de le classer parmi les anoblis. Il employait une partie de ses trésors à le pourvoir d'une charge, c'est-à-dire à lui procurer l'avantage, tant apprécié à cette époque et si peu compris maintenant, de donner sans rétribution son temps et ses soins aux affaires publiques. La noblesse d'épée se ruinait au service. Il faut, nous le reconnaissons, en excepter les courtisans qui gagnaient leurs grosses épaulettes dans les antichambres de Versailles, et dont l'avidité obséquieuse savait arracher au monarque de larges faveurs pécuniaires ; mais les courtisans ne formaient, dans la noblesse française, qu'une très-faible minorité. Leur corruption et leur bassesse offraient le contraste le plus tranché avec la loyauté, le désintéressement et le dévouement au trône et au pays qui distinguaient le reste de l'aristocratie, et surtout la noblesse de province. Après trente ans de services, le gentilhomme qu'un nom historique ou une haute protection ne tirait pas de la foule, revenait dans son modeste manoir avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Il trouvait son mince patrimoine encore amoindri par suite des exigences de sa position militaire ; mais, en revanche, sa conduite était l'exemple de la jeunesse ; on le citait comme le modèle des vertus chevaleresques ; sa parole était sacrée, sa fidélité inviolable, ses inspirations toujours honnêtes et généreuses.

Le rôle de la noblesse de robe n'était pas moins beau. Elle avait le danger de moins, mais le travail de plus. Un conseiller au parlement achetait très-cher le droit de se rendre au palais avant l'aube du jour, et d'y passer toute la matinée à débrouiller des procès que l'obscurité des lois, la diversité des coutumes et les incertitudes de la jurisprudence rendaient presque inextricables. L'austérité des mœurs judiciaires lui interdisait ce qu'on est convenu d'appeler les

plaisirs du monde. Sa vie était toute de gravité et de renoncement ; elle était encadrée dans une régularité presque monastique. Cependant les charges de magistrature étaient alors aussi briguées que le sont aujourd'hui les emplois dotés des plus riches salaires.

Sans doute la vénalité des charges était peu rationnelle, et sous le rapport de la bonne administration de la justice, elle présentait des inconvénients ; mais il est incontestable qu'en habituant les citoyens à se faire un point d'honneur de servir gratuitement l'Etat, elle répandait dans le sein de la société des germes de désintéressement et d'amour du bien public.

Nous ne répondrons pas à l'objection qu'on pourrait tirer de l'usage des *épices*. Ces rétributions étaient un abus que personne ne peut songer à pallier ; mais, comme leur modicité était telle que leur produit se trouvait très-inférieur à l'intérêt que le magistrat aurait tiré du prix de sa charge, s'il en eût fait tout autre emploi, ce vice de l'ancienne organisation judiciaire ne change rien à l'état de la question que nous examinons ici.

On pourrait nous opposer un raisonnement plus spécieux : la valeur des charges, dirait-on, tenait au pouvoir politique qui y était attaché.

Sans doute ce pouvoir ajoutait beaucoup à l'importance des fonctions judiciaires ; mais, lors même qu'il n'eût pas existé, les candidats aux siéges des parlements n'auraient pas manqué. Ce qui le prouve, c'est que les charges des juridictions inférieures, telles que le Châtelet de Paris et les bailliages ou sénéchaussées des provinces, étaient très-recherchées, quoique ces corps de magistrature n'eussent aucune attribution politique. Ces charges étaient pour la bourgeoisie ce que celles du parlement étaient pour la noblesse de robe. Ainsi, dans tous les rangs de la société, on voyait éclater l'honorable ambition de consacrer gratuitement ses veilles et son intelligence au service de son pays. Ce sentiment était d'autant plus pur qu'à cette époque la carrière des tribunaux n'offrait pas de perspective d'avancement.

Les fonctions de juge de première instance n'étaient pas un échelon par lequel on pût s'élever à une cour souveraine. Chacun se trouvait parqué dans la compagnie judiciaire où certaines convenances sociales avaient marqué sa place. La conscience, l'amour du devoir, la puissance des traditions de famille, l'esprit de corps et le

désir de conquérir l'estime publique, étaient donc les forces morales qui animaient le magistrat et lui faisaient préférer une profession grave, laborieuse et non rétribuée, soit aux douceurs du repos, soit à l'opulence qu'il aurait pu trouver dans un autre état. Le résultat naturel de l'organisation sociale dont nous venons d'esquisser l'un des traits était de placer les satisfactions morales au-dessus des jouissances physiques, l'honneur au-dessus de l'intérêt, l'esprit au-dessus de la matière, et par suite de réprimer l'égoïsme et de flétrir l'indifférence. Les fonctions publiques n'étant pas rétribuées, on avait pu sans inconvénient les multiplier presque à l'infini. Tout homme qui avait reçu une éducation libérale et qui jouissait d'une fortune indépendante avait la possibilité d'occuper un emploi, et l'opinion lui en faisait une sorte de devoir. Quiconque n'avait pas d'état était posé peu convenablement dans le monde. La puissance des mœurs nourrissait donc dans les esprits la pensée généreuse de se consacrer au bien-être social sans aucun retour de bien-être matériel pour soi-même.

Les institutions de l'ancienne monarchie avaient dans ce sens porté les choses si loin qu'elles considéraient la noblesse comme incompatible avec toute profession purement lucrative. Se livrer au commerce ou à l'industrie, c'était déroger. A Dieu ne plaise que nous essayions de justifier une telle exagération. Non-seulement le commerce est pour toute nation civilisée une condition de vitalité, mais encore il peut s'allier avec les idées les plus élevées et les sentiments les plus honorables. Les négociants de la Hanse ont une place glorieuse dans l'histoire du moyen âge. La puissance de Venise et de Gênes avait pour base le commerce. Plus tard, la Hollande lui a dû sa liberté, son influence et les grandes entreprises qu'elle a exécutées avec une petit territoire et une faible population. Le préjugé anti-commercial dont nous venons de parler était donc entaché d'une évidente barbarie, et nous n'en avons fait mention que pour mettre mieux en saillie l'exigence, pour ainsi dire tyrannique, de l'ancien principe, qui demandait à tous un zèle désintéressé.

Ce serait une grave erreur de croire que le gouvernement presque absolu qui régissait la France avant 1789 fût incompatible avec le dévouement et le patriotisme. Quelles que puissent être à cet égard les données de la théorie, l'observation, toujours plus concluante que le raisonnement abstrait, nous apprend que, même sous la verge

du despotisme pur, il y a quelquefois autant de sentiment national que sous l'égide des institutions les plus sagement libérales. Les affections humaines ne sont pas toujours dirigées par la logique; et, de même que les peuples qui vivent sous les climats les plus âpres sont en général les plus attachés à leur sol natal, de même on voit souvent ceux qui portent les chaînes de l'arbitraire aimer leur esclavage et se sacrifier pour leur maître. Les Turcs, avant leur dégénérescence, n'étaient-ils pas animés d'un dévouement fanatique pour leur empire, leur chef et leur drapeau? Il y a aujourd'hui un patriotisme russe comme il y eut jadis un patriotisme ottoman; et, tout étranges que l'un et l'autre nous paraissent, ils sont d'une réalité incontestable, celui-ci comme fait historique, celui-là comme fait actuel.

On sent, du reste, qu'il est superflu de recourir à de tels exemples pour expliquer les sentiments de nos ancêtres. En France, le pouvoir royal n'était pas arbitraire, mais seulement voisin de l'arbitraire. Il était tempéré par les mœurs, par les traditions, et en outre par certaines garanties qui, tout imparfaites qu'elles nous semblent, suffisaient cependant pour prévenir la plupart des excès. L'amour des sujets pour le trône n'avait donc pas, comme dans d'autres pays, un caractère instinctif et servile : c'était un attachement que la raison ne désavouait pas et qui n'abaissait nullement la dignité humaine. Il ne faut pas oublier, en effet, que, depuis les premiers Capétiens, la royauté avait toujours eu un rôle national, paternel, protecteur, et même réformateur. C'était elle qui avait établi l'unité politique, vaincu la féodalité, opéré ou favorisé l'affranchissement des communes, fondé une justice puissante et impartiale, perfectionné la législation civile et secondé les progrès des sciences et des arts. On lui devait l'ordre, la paix, la force et la gloire du pays. Le souvenir de ces bienfaits s'était transmis de génération en génération, et avait imprimé dans les âmes une profonde vénération, une vive reconnaissance, un dévouement sincère pour la race régnante. Ces sentiments, qui s'identifiaient avec l'amour de la patrie, sont restés intacts jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Ils concouraient, avec les autres causes que nous avons signalées plus haut, à constituer l'esprit de désintéressement, de sacrifice et de courage, qui formait l'un des traits les plus nobles de la physionomie française. Le militaire s'exaltait en pensant qu'il combattait pour son roi; le magistrat se formait

de la justice une idée d'autant plus auguste qu'il la rendait au nom du roi ; enfin, l'espoir de l'approbation du roi enflammait le génie de Racine, de Molière et de cette pléiade qui brillait à côté d'eux. Ce n'étaient pas là des tendances adulatrices ; car les mêmes hommes sur lesquels la couronne exerçait cette influence magique savaient faire monter jusqu'à elle des vérités qui excitaient quelquefois son déplaisir. Ce culte envers la royauté était exempt de toute bassesse ; on le lui rendait comme à une sorte de Providence terrestre, comme à la personnification du droit joint à la force, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes. Nos vieux jurisconsultes disaient qu'*il n'y avait nulle main aussi longue que celle du roi.* Cette main puissante et protectrice était censée s'étendre partout pour garantir les intérêts légitimes et redresser les torts. Tout sujet opprimé se figurait qu'aussitôt que le roi aurait connaissance du dommage qu'il avait éprouvé, la réparation ne se ferait pas attendre. De là cette exclamation si française : *Ah! si le roi savait!* C'était le cri du cœur; c'était l'élan de la reconnaissance d'une nation qui pendant tant de siècles n'avait marché vers l'ordre et la civilisation que sous les auspices de la royauté.

Les institutions de l'ancienne monarchie, loin d'affaiblir l'esprit de dévouement, ne faisaient donc qu'ajouter à son impulsion.

Mais ce qui y mettait le comble, c'était l'influence de la foi catholique. L'une des merveilles de notre religion, c'est qu'en prescrivant le sacrifice, elle nous donne la force de l'accomplir. Aussi, dans les siècles où la foi avait une action toute-puissante, le dévouement à la société, qui est une des conséquences du dévouement à Dieu, animait généralement les esprits et était le principal mobile de leur conduite. Sans doute, selon la triste loi à laquelle la nature humaine ne saurait échapper, à côté de cette vertu venait parfois se placer le vice qui en est voisin, et l'éclat d'une multitude d'actes généreux était terni par quelques écarts de zèle; mais les excès dans lesquels les hommes sont accidentellement entraînés par un sentiment honorable et salutaire en lui-même, doivent-ils empêcher de rendre justice à ce sentiment, et d'en apprécier l'utilité et la noblesse?

Le XVIII[e] siècle fit subir au caractère français une dégradation progressive. Les écrivains de cette époque sapèrent les croyances religieuses, sans même tenter d'élever sur leurs ruines un système philosophique plausible. Ils dépravèrent les mœurs par des productions

licencieuses; ils semèrent dans les esprits des idées chimériques sur l'organisation sociale et le gouvernement des empires. Nous pourrions ajouter qu'ils détruisirent le prestige de la royauté, si l'équité ne nous obligeait pas à reconnaître qu'elle-même ne contribua pas moins que ses adversaires à faire tomber ce prestige par les scandales qui marquèrent la fin du règne de Louis XV. La légèreté, l'amour du plaisir, les goûts frivoles et un scepticisme railleur effaçaient peu à peu la noble empreinte de l'esprit national. Ce fut dans cet état de décadence graduelle que survint la grande crise de 1789. Cependant il est vrai de dire qu'alors la contagion du mal n'avait pas encore pénétré dans les profondeurs de la société. Les sommités seules étaient fortement atteintes. La cour l'était plus que les autres classes éclairées, celles-ci plus que le peuple, et la capitale plus que les provinces. Il y avait encore bien du ressort dans la masse de la nation, et les faits en donnèrent la preuve incontestable.

Nous l'avons déjà dit : les révolutions n'enfantent pas chez les peuples des vertus nouvelles. Elles ne font pas d'un avare un citoyen désintéressé, d'un lâche un héros, d'un débauché un homme pur et austère. De telles transformations peuvent être l'œuvre de la religion, mais non celle de la politique. Sans doute un peuple en révolution est travaillé par une sorte de fièvre qui lui donne pendant quelques instants une énergie factice ; mais, la crise passée, il retombe au point où il était auparavant. Toutes les révolutions du monde n'auraient pas rendu aux Grecs du Bas-Empire l'héroïsme des compagnons de Miltiade et de Léonidas. S'il arrivait qu'une révolution introduisît des réformes heureuses dans l'État social et dans l'éducation de la jeunesse, elle pourrait exercer une influence favorable sur les populations à venir, mais elle ne métamorphoserait pas la génération existante.

De là il faut conclure que le désintéressement dont la nation française a donné des preuves multipliées dans les premières années qui ont suivi la révolution de 1789, était le jet du vieux caractère national, et tenait à des causes antérieures à cette révolution. Nous avons indiqué ces causes. Malgré l'affaiblissement qu'elles avaient subi pendant le cours du XVIIIe siècle, le mouvement qu'elles avaient imprimé à la France subsistait encore presque en entier, parce qu'en morale comme en mécanique l'effet de l'impulsion survit à la puissance motrice.

La révolution ayant ainsi trouvé dans les âmes des forces qui étaient le produit des anciennes mœurs, employa ces forces au triomphe des idées nouvelles.

La nation se divisa alors en deux camps : le parti des réformes et celui de la conservation. L'un et l'autre ont eu leurs erreurs, et la passion violente du premier a joint aux siennes de grands crimes; mais tous deux ont eu l'honneur de faire à leurs convictions le sacrifice de leur bien-être individuel.

Ainsi, d'un côté, la France révolutionnaire tenait tête à l'Europe ; ses soldats supportaient sans murmure les plus rudes privations, et ses généraux vivaient comme de simples soldats.

De l'autre, la Vendée prenait les armes en disant : « *Rends-moi mon Dieu....* » Et elle s'écriait au milieu de ses désastres : « *Vive le roi quand même !* »

L'émigration avait aussi sa grandeur d'âme. Sans doute, en émigrant, la noblesse française commit une déplorable faute politique ; mais elle prouva son désintéressement. Le seigneur abandonnait son château pour aller vivre de privations sur le sol étranger, et l'officier quittait son commandement pour aller porter le fusil sous le vieil étendard de la monarchie déployé par les princes.

Enfin ce n'était pas un sacrifice moins généreux que celui que le clergé faisait à sa conscience, en refusant un serment condamné par l'Église.

Chacun, au début de la Révolution, suivit donc avec un zèle désintéressé la cause qu'il avait embrassée. En agissant ainsi, les hommes de toutes les classes et de toutes les opinions ne faisaient que suivre l'élan de l'ancien esprit français; mais cet esprit ne tarda pas à s'altérer. Sa dépression a continué progressivement jusqu'au temps actuel; et personne ne saurait nier que si une crise pareille à celle de 1789 venait à éclater aujourd'hui, il ne se retrouverait que de bien faibles traces du dévouement de nos pères.

A quoi faut-il attribuer cette décadence du caractère national? Est-ce au changement des institutions politiques? Il serait absurde de le supposer; car une constitution qui, comme l'a fait la Charte actuelle, garantit toutes les libertés et laisse à la pensée son libre essor, ne saurait avoir pour effet d'abaisser les âmes et d'éteindre les sentiments généreux. Il y a donc d'autres causes d'affaissement et de dégradation. Quelles sont ces causes? A notre avis, elles consistent

dans une série de faits sociaux dont l'action constante nous a graduellement amenés à la situation présente, et a fini par substituer au désintéressement, à la délicatesse et à la frugalité, l'amour du luxe, le goût effréné des plaisirs, l'insatiable désir des richesses et la volonté de les acquérir à tout prix. De là mille passions basses qui flétrissent les cœurs, les infiltrent d'égoïsme, les pétrifient et les rendent incapables de tout effort généreux. Par quelles transitions successives en est-on venu à ce point? Voilà ce qu'il faut examiner.

Dans les premières années de la Révolution, les instincts cupides et sensuels ne se firent sentir que faiblement. Alors la tempête politique était trop violente. Chez les uns, la soif du sang ne laissait pas de place à celle de l'or; chez les autres, le besoin de soustraire sa tête à la proscription éteignait tout sentiment d'avidité. Mais les lois de cette terrible époque contenaient les germes d'une hideuse dépravation; et, dès que les échafauds furent abattus, l'ardeur de posséder et de jouir se manifesta sous les formes les plus révoltantes.

L'État avait été le premier à donner l'exemple de la violation de tous les principes de la justice. Les confiscations étaient devenues la base de son système de finances. Après la spoliation du clergé était venue celle de toutes les corporations, et même du patrimoine des pauvres, car les propriétés des hospices n'avaient pas été épargnées. L'esprit d'invasion avait atteint les fortunes privées par les lois sur l'émigration et les condamnations révolutionnaires.

Il fallut vendre les biens que le fisc avait acquis par un odieux moyen; et comme il répugnait aux consciences honnêtes de tremper dans de telles œuvres d'iniquité en se rendant adjudicataires de ces biens, ils devinrent la proie de gens moins scrupuleux qui les achetèrent à vil prix. Ce fut une source immense de démoralisation. Les lois révolutionnaires en firent jaillir bien d'autres. Elles permirent aux débiteurs de se jouer de leurs engagements en se libérant au moyen d'un papier de nulle valeur. Elles déclarèrent abolies, sous prétexte de féodalité, des rentes provenant de concession de fonds. Elles autorisèrent les communes à dépouiller les anciens seigneurs de biens que ceux-ci possédaient depuis un temps immémorial. Elles ruinèrent les marchands en organisant sous le nom de *maximum* un genre de rapine dont l'histoire n'offre aucun exemple. Il y avait, pour les hommes sans foi et sans probité, mille moyens faciles de s'approprier la fortune d'autrui. Quand la loi consacre de telles énor-

mités, elle avilit profondément les âmes; tout sentiment d'honneur disparaît, et les chiffres deviennent l'unique mesure des actions humaines. Si quelque homme de bien s'abstient de prendre part à la curée, le moindre péril qu'il coure, c'est de passer pour une dupe; car souvent on voit en lui un malveillant et un ennemi secret du régime qui autorise ces déprédations.

En même temps que la Révolution lâchait la bride à la cupidité, elle achevait de ruiner les sentiments honnêtes en attaquant les mœurs et en brisant les liens de famille. Le divorce, dégagé de toute condition et de toute entrave, l'assimilation des enfants naturels aux enfants légitimes, les récompenses accordées à des fautes que l'opinion publique flétrit chez tous les peuples civilisés, et enfin la destruction complète de la puissance paternelle, encourageaient la licence en accordant au vice une sanction officielle. Cet état d'antagonisme des lois avec la morale était d'autant plus funeste, que leur autorité était la seule qui planât sur le pays depuis que la religion était proscrite. Non seulement le culte était interdit et ses ministres traqués comme des bêtes fauves, mais encore on insultait par d'ignobles saturnales à des objets sacrés pour des chrétiens. Par un système doublement corrupteur, on s'efforçait d'attirer l'estime ou l'intérêt sur ce qu'il y avait de plus abject et de livrer au mépris ce qu'il y avait de plus vénérable. C'est ainsi que les Brutus de l'époque pervertissaient le peuple, tout en faisant retentir le mot de vertu, et en parodiant d'une manière grotesque les héros de l'antiquité.

Ce n'est assurément ni un tableau, ni même une esquisse de ce régime que nous voulons présenter ici; notre but unique est d'indiquer à quel point il a dégradé les âmes.

Cette dégradation, qui avait commencé sous la Convention, fit d'immenses progrès sous le Directoire. La fange fut mêlée de moins de sang, mais elle devint infiniment plus profonde.

Ce fut le temps des fortunes rapides et scandaleuses. Jamais les fournisseurs, les joueurs à la Bourse et les courtisanes ne s'étaient plus insolemment pavanés, jamais les pots-de-vin n'avaient été offerts et acceptés avec plus de cynisme. En un jour on se trouvait riche à millions ou ruiné de fond en comble. Le législateur feignit de se courroucer contre les agioteurs et de les menacer de peines infamantes; mais on sait que de pareilles lois sont les toiles d'araignée de Solon. De quel droit l'Etat aurait-il rappelé les citoyens à la pro-





bité lorsque lui-même déclarait sa banqueroute et dépouillait ses créanciers des deux tiers de ce qui leur était dû ?

Voilà quels enseignements et quels exemples la France a reçus pendant les dix dernières années du XVIIIe siècle. Ils ont complété l'œuvre de démoralisation commencée par la littérature licencieuse et sceptique de ce siècle (nous disons *littérature* et non *philosophie*, parce que les écrits de cette époque nous semblent être au-dessous de ce dernier nom). La Convention, par ses lois, et le Directoire, par son administration corruptrice, ont fait descendre dans les masses les mauvaises maximes, les pensées basses et les habitudes vicieuses qui auparavant avaient déjà infecté les classes supérieures de la société.

A cette époque il n'y avait d'honneur et d'intégrité que dans l'armée. Riche de gloire, elle était pauvre en tout le reste ; et tandis que la fortune publique était au pillage, un général, qui depuis a porté le bâton de maréchal de France, demandait à un administrateur un habit d'uniforme pour le sien qui tombait en lambeaux, ajoutant qu'il lui adressait cette prière *au nom de l'humanité souffrante*.

Le régime qui suivit fut sans doute réparateur et brillant ; mais sa politique, toute grande et toute fière qu'elle était, n'avait guère pour but de ranimer l'esprit de sacrifice et de désintéressement. La pensée dominante de Napoléon était celle de tous les conquérants : il voulait s'attacher par de magnifiques récompenses l'armée, qui devait être son glorieux instrument, et les serviteurs de l'ordre civil, qui, sous un despotisme éclairé, ont presque autant d'importance que l'armée. Aussi l'institution de la Légion-d'Honneur, dont le caractère était noble et pur, fut-elle promptement suivie de celle des dotations; et l'événement a prouvé que, dans les temps de revers, de crise et d'épreuve, les hommes les plus richement pourvus n'étaient pas toujours les plus fidèles à leur chef.

Napoléon, en s'emparant du pouvoir absolu, avait voulu, comme Auguste, conserver quelque apparence des formes républicaines. Sous le Consulat et sous l'Empire, il y avait de prétendus corps politiques et des simulacres de votes législatifs. Il fallait bien que les acteurs qui jouaient ces comédies fussent largement payés : triste leçon pour le pays, qui s'accoutumait ainsi à voir des hommes revêtus de titres pompeux trafiquer ouvertement de leur conscience.

Un souverain qui réunit le bonheur au génie et à l'audace ne peut manquer d'exercer une énorme influence sur la nation qu'il dirige :

aussi, pendant douze ans, Napoléon a-t-il été pour la France un modèle en même temps qu'un sujet d'admiration. Cet esprit d'imitation a eu son beau côté. L'activité, l'énergie, le courage, naturels aux Français, se sont encore fortifiés par leur contact avec un maître qui possédait ces qualités à un degré éminent. Mais Napoléon n'avait pas la moindre étincelle de générosité : aussi, sous son règne, le caractère français ne regagna-t-il pas ce qu'il avait perdu sous ce rapport. L'empereur était un *utilitaire* transcendant ; et chacun, marchant de son mieux sur ses traces, se faisait *utilitaire* avec plus ou moins de distinction et de dignité. C'est à cette école que s'est développé le matérialisme pratique, si commun aujourd'hui. On faisait la guerre avec une valeur et une habileté incomparables, mais sans enthousiasme et sans esprit chevaleresque. On administrait avec régularité, mais sans aucune de ces pensées de haute morale et de large prévoyance qui fécondent l'avenir. La littérature de ce temps, littérature correcte, mais froide, sèche, dénuée d'originalité et d'inspiration, présentait un reflet parfaitement exact de l'esprit social. La religion n'exerçait qu'une influence restreinte. Sans doute, le clergé était vénérable par sa foi, ses mœurs et sa charité ; mais, longtemps battu par l'orage, il ne parlait et n'agissait qu'avec une timide circonspection. Son prosélytisme était faible et hésitant. Le pouvoir civil avait d'ailleurs pour maxime de comprimer ce prosélytisme autant que possible. On ne voulait que cette religion officielle qui frappe les yeux par ses pompes extérieures, qui imprime aux solennités nationales le sceau de sa consécration et qui préside aux principaux actes de la vie privée ; mais on était en garde contre ce sentiment religieux qui pénètre dans les cœurs, qui y parle plus haut que les lois humaines et qui y commande l'abnégation et le sacrifice. De là l'hostilité de la législation de l'Empire contre les ordres monastiques. Néanmoins le chef du gouvernement avait admis une exception en faveur de ceux qui se vouent, soit à des œuvres de charité corporelle, soit à l'instruction primaire, soit à l'instruction secondaire des filles. Mais pourquoi ces congrégations avaient-elles trouvé grâce? parce que leurs services, bien qu'ils soient l'effet d'un sentiment de spiritualisme égal à celui qui anime les autres ordres religieux, se renferment cependant, quant à leur objet, dans le cercle d'une utilité plus matérielle. Mais les congrégations qui pouvaient exercer quelque action sur l'intelligence et le cœur des hommes placés dans les rangs élevés de la so-

ciété, n'avaient rencontré que défiance, répulsion et rigueur. Le pouvoir voulait l'ordre ; mais quel ordre? celui qui règne dans une caserne bien tenue, dans un régiment soumis à une exacte discipline, dans des bureaux habilement organisés ; en sorte que chacun remplissait son devoir comme une consigne, sans amour, sans élan, sans rien d'idéal et d'entraînant. Aussi les sentiments de la France pour Napoléon étaient-ils attachés à sa prodigieuse fortune et s'évanouirent-ils avec elle. L'unique dévouement qu'il trouva dans son malheur fut celui de l'armée, et elle lui fut fidèle plutôt comme à un général que comme au chef d'un empire. Le reste de la nation se montra insensible et glacé. Nous en appelons au témoignage des hommes qui ont vécu à cette époque, et qui probablement s'étonnent comme nous de l'enthousiasme posthume dont le nom de l'empereur est aujourd'hui l'objet. On va jusqu'à lui prêter des paroles qu'il n'a pas prononcées, des actions qu'il n'a pas faites, des projets qu'il n'a jamais connus, et peu s'en faut qu'on ne transforme le héros de l'histoire en héros de la fable. Le personnage réel fut bien loin de rencontrer, au milieu de ses revers, l'intérêt passionné qu'on prodigue maintenant au personnage, en quelque sorte mystique, que l'on s'est plu à créer.

Depuis la chute de ce grand homme, la cupidité et l'égoïsme ont-ils fait place à de plus généreuses inclinations? Loin de là : les progrès du mal ont été grands et rapides. L'argent est devenu la mesure de tout, sans en excepter les droits politiques. L'agiotage, dans ce palais qu'on lui a construit, a pris des dimensions encore plus vastes que celles qu'il avait au *Perron* en l'an IV de la République. Chose étrange! des marchés que la loi prohibe se font patemment et sous les yeux de l'autorité. On a fermé de petites maisons de jeu, et on a bien fait; mais la grande maison de jeu tient ouverte à deux battants ses portes colossales, et une foule aussi aveugle que cupide s'y précipite tête baissée. Quelques hommes jouent à coup sûr, grâce à leur influence commerciale, aux informations rapides qui leur parviennent et à certaines relations diplomatiques ou politiques. Les autres s'y ruinent comme des insensés; et les mœurs publiques sont perverties à tel point que, dans le monde financier, tout genou fléchit devant ceux-là, tandis que ceux-ci n'obtiennent même pas une compassion dédaigneuse. *Turcaret,* cette pièce charmante, a perdu sa signification ; elle n'est plus qu'une œuvre fantastique ; car personne ne com-

prend qu'un spéculateur heureux ait jamais pu être odieux ou ridicule. Les petits capitalistes, entraînés par une avidité ignare, retirent des caisses d'épargne le fruit de leurs labeurs et de leurs économies pour le risquer dans des spéculations qu'ils ne comprennent même pas et qui les conduisent à une ruine infaillible ; en sorte que la Bourse a malheureusement remplacé pour eux la roue de fortune de la loterie.

Les offices ministériels sont l'objet d'un déplorable trafic ; et les embarras dans lesquels le prix excessif des charges précipite les titulaires les font trop souvent dévier, non-seulement des règles spéciales de leur profession, mais encore des devoirs communs de la probité. Pour échapper au contrôle de l'autorité, qui, avec raison, repousse les traités trop onéreux, on dissimule au moyen d'une contre-lettre une partie de la somme convenue. Mais si l'acheteur refuse d'exécuter ce changement subreptice, les tribunaux lui donnent gain de cause et prononcent la nullité de l'obligation relative au supplément de prix, en se fondant sur des considérations d'ordre public ; en sorte que ces déplorables marchés commencent par le mensonge et finissent par la mauvaise foi. C'est ainsi que des hommes revêtus d'un caractère public apprennent à se jouer de leurs engagements ; et quand on songe quel ascendant ils exercent sur leurs concitoyens, on ne doit pas s'étonner de voir les sentiments honnêtes s'affaiblir de jour en jour.

Mais un mal encore plus funeste, parce qu'il exerce ses ravages dans une région plus élevée, c'est que les influences politiques s'agitent presque uniquement en vue du bien-être matériel, et qu'elles aboutissent simplement à des résultats pécuniaires ; en sorte qu'il ne serait pas impossible de tarifer telle position parlementaire ou électorale et de déterminer à quelle somme elle équivaut. L'électeur pèse sur le député, qui, à son tour, pèse sur le ministre ; puis ce dernier réagit sur l'un et sur l'autre ; et le jeu combiné de ces tristes ressorts est de mettre au service, tantôt d'intérêts privés ou locaux, tantôt des prétentions et des intrigues du pouvoir, des votes qui légitimement ne devraient appartenir qu'à la cause nationale. Au milieu des préoccupations vulgaires et dégradantes d'un pareil trafic, peut-il rester quelque lueur de générosité, de dignité ou de patriotisme ?

Pour satisfaire aux exigences qui naissent d'un pareil état de cho-

ses, il faut multiplier les places salariées. Mais, d'une part, elles ne sauraient jamais suffire à toutes les convoitises ; et, de l'autre, l'action administrative se trouve entravée et faussée par l'abus des influences politiques. L'avancement des serviteurs de l'Etat, qui devrait être exclusivement le prix de leur zèle, de leur travail, de leur aptitude, de l'ancienneté de leurs services et de leur impartiale intégrité, dépend au contraire de leur participation à certaines menées et de leur coopération à certains choix. Il en résulte un abaissement graduel de tous les caractères et une fatale habitude de subordonner les principes aux intérêts.

Ce qui ajoute à cette souplesse des consciences, ce sont les progrès du luxe qui rendent les fortunes insuffisantes. Les superfluités se sont transformées en besoins. On court après le bien physique, sans tenir compte du bien moral. Personne ne sent le courage de renoncer à des habitudes élégantes qui sont devenues un élément presque indispensable de la vie sociale. Afin de pouvoir s'y livrer, on prend les allures obséquieuses des courtisans d'autrefois, dont on diffère néanmoins par des manières, un langage et des goûts plus vulgaires et plus mesquins. Dans cette manie de somptuosité, à laquelle on sacrifie tant, il n'y a ni discernement ni élévation. On court après des colifichets, des objets de fantaisie, des jouets de vieux enfants, des amusettes bonnes pour des gens ennuyés et blasés, un confortable tout britannique, un étalage trivial dénué de grâce et de beauté.

Cette absence de goût se manifeste d'une manière bien plus fâcheuse encore dans les arts et dans les lettres. Quelques réflexions sur ce point ne nous semblent pas étrangères à notre sujet ; car, dans les choses humaines, tout s'enchaîne, et une société sensuelle tombe presque inévitablement dans un matérialisme universel. La littérature et les arts ont leur matérialisme pratique, qu'il ne faut pas confondre avec le matérialisme spéculatif de la philosophie athée, quoiqu'il y ait beaucoup de rapports entre l'un et l'autre. Nous ne parlons ici que du premier. Le Créateur a uni par un lien mystérieux l'esprit et la matière ; en sorte que certains objets qui ne frappent directement que les sens ont pourtant leur spiritualisme ; tandis que, réciproquement, il y a des œuvres intellectuelles de l'homme qui se trouvent appesanties et ravalées par l'influence du matérialisme. La peinture, la sculpture, la musique, bien qu'en apparence

elles soient destinées à charmer les sens, exercent néanmoins sur l'âme une inexprimable puissance, lorsqu'elles sont vivifiées par les inspirations du génie. Au contraire, la littérature, quoiqu'elle s'adresse à l'esprit, peut, à force de bassesse de sentiments, ramper au niveau de la matière et n'exciter que des émotions physiques, analogues à celles que produisent les débats d'un procès criminel, le spectacle d'un supplice, ou, ce qui est pire encore, la vue d'actions honteuses et dégradantes. Alors les pensées exprimées dans le livre ne font que traverser l'esprit du lecteur pour éveiller et solliciter en lui les mauvaises sensations que la nature humaine n'est que trop disposée à rechercher et à accueillir avec une ardeur fébrile. Ce caractère est celui des littérateurs dégénérés qui se plient servilement aux goûts et aux passions de sociétés vieillies et rassasiées de jouissances. Les écrivains qui se livrent à ces excès peuvent être des hommes de talent. Pétrone en employa beaucoup à amuser la cour de Néron. Il faut une habileté peu commune pour éviter le dégoût, en sauvant la grossièreté du fond par l'agrément de la forme. Cependant cette habileté n'a rien de grand ni d'élevé ; elle tient plutôt de l'artifice que de l'art. Point de sentiments nobles et délicats : car ils seraient en contradiction avec le genre. Point de hautes pensées : car, ainsi que l'a dit Vauvenargues, elles viennent du cœur. Dans ces sortes de productions, les mots abondent plus que les idées ; il faut amuser, par un cliquetis d'expressions bizarrement heurtées, des lecteurs qui, ne cherchant qu'un passe-temps frivole et dangereux, redoutent la fatigue qu'exigerait une certaine dose d'attention. On allonge sans mesure des dialogues dans lesquels on cherche à semer çà et là quelques traits saillants ; on foule aux pieds la raison et la vraisemblance ; on outrage la morale, tout en conservant ce vernis de fausse décence qui couvre les vices des salons élégants et les distingue de ceux de la société inférieure. Le mérite suprême, c'est de répandre les paradoxes et les sophismes, de les populariser, de les mettre à la portée des esprits les plus nonchalants, en les dégageant de la sécheresse et de l'ennui des formes logiques. On y parvient en créant des personnages fantastiques ou en défigurant des personnages réels ; on livre ainsi à la haine ou au ridicule ce qu'il y a de plus honnête, et on appelle l'intérêt sur ce qu'il y a de plus vicieux. Byron est le fondateur de ce genre, qu'on pourrait, à juste titre, appeler *satanique*. N'a-t-il pas trouvé le moyen de rendre Caïn plus in-

téressant qu'Abel? Nous avons nommé Byron ; c'est assez dire que, dans cette école dépravée, il peut se trouver des hommes de génie ; mais la flamme de ce génie ne descend pas du ciel.

Nous livrons ces observations au public : c'est à lui de juger si elles ne s'appliquent pas à la littérature actuelle.

Du reste, il serait peut-être trop sévère d'accuser certains écrivains d'être les corrupteurs de la société. Ils suivent le mouvement plutôt qu'ils ne le donnent ; ils trouvent une masse de lecteurs livrés au matérialisme pratique, et ils adoptent le genre matérialiste. Leur tort, c'est de ne pas comprendre la mission de l'homme de lettres, de ne pas voir qu'il lui appartient de marcher à la tête de ses contemporains au lieu de se placer à leur remorque ; de ne pas sentir que le but le plus noble de la littérature, c'est de concourir au triomphe de l'esprit sur les sens, de l'honnêteté sur le vice, du dévouement sur l'égoïsme, de l'austérité sur la mollesse.

Mais, pour remplir cet honorable ministère, il faudrait cesser de mesurer son travail à la manière des requêtes d'avoué et des annonces de journaux. En louant sa plume à tant par ligne et tant par syllabe, quelque talent qu'on ait, on perd toute autorité morale. Cette dégradation des lettres, produite par l'amour du gain, se rattache encore sous ce rapport aux réflexions que nous avons faites ci-dessus.

Le mouvement de dépression que nous avons signalé ne se fait-il pas sentir dans toutes les branches de la littérature ? L'histoire n'est-elle pas descendue de sa majesté pour emprunter le ton du roman et du feuilleton? Et la critique n'a-t-elle pas renoncé à la haute police des œuvres de l'esprit?

Nous pourrions appliquer aux arts des réflexions analogues et montrer que le même matérialisme y domine ; mais ce serait tomber dans des redites.

Du reste, nous éprouvons le besoin de renfermer dans de justes limites les reproches que nous adressons à l'époque actuelle. Lorsque nous disons que le dévouement, la délicatesse et l'esprit de sacrifice ont fait place à l'activité, à l'égoïsme et à l'amour du plaisir, il est bien entendu que cette assertion ne s'applique pas à la nation tout entière. Nous avons parlé de certaines professions et de certaines classes de la société ; mais, dans toutes ces professions et toutes ces classes, il y a une fraction saine et honorable. Là, comme

en politique, on trouve le parti du *mouvement* et le parti de la *résistance*, ce qui ne veut pas dire du tout que tel qui, en politique, figure dans les rangs de la *résistance* ne soit pas dans ceux du *mouvement* sous le rapport de la recherche des satisfactions matérielles; car, si l'on voulait comparer attentivement ces deux ordres de choses, peut-être trouverait-on plutôt interversion que similitude de positions. Mais il est inutile de s'occuper de ce rapprochement, et nous ne parlons ici de *mouvement* et de *résistance* que relativement à l'amour du bien-être physique.

Le *mouvement* compte dans ses rangs tous ceux qui mettent l'intérêt au-dessus du devoir, les richesses au-dessus de la dignité, et les jouissances des sens au-dessus de celles de l'âme.

La *résistance* a pour champions ceux qui veulent le triomphe des sentiments généreux et désintéressés, de l'honneur national et de toutes les libertés qui s'allient avec la justice et l'ordre. Ces hommes se roidissent contre la pente qui tend à entraîner le pays vers l'égoïsme et la corruption : c'est dans ce sens qu'ils constituent ce que nous avons appelé le parti de la *résistance*.

Dans cette lutte l'avantage a jusqu'ici appartenu au *mouvement*, qui a progressivement gagné du terrain. Doit-on toutefois désespérer de la cause de la *résistance ?* Nous sommes loin de le penser. Il y a au fond des âmes françaises une honnêteté et un bon sens qui, tôt ou tard, finissent par amener des réactions contre tout ce qui est vicieux. Si nous ne nous trompons, une de ces réactions se prépare. Les partisans du bien-être à tout prix commencent à inspirer de la répugnance et du dégoût. L'opinion qui les repousse paraît avoir de la tendance à se fortifier; et, si nous ne nous faisons pas illusion, bientôt ce sera cette opinion qui se trouvera en état de progrès.

Sans doute, pour contrebalancer l'égoïsme, l'avidité et l'amour des jouissances, il faut des forces morales actives et puissantes; mais nous croyons que ces forces morales existent en France, et qu'elles sont destinées à s'accroître. Il est vrai que les mœurs de la vieille société française, qui faisaient du dévouement une honorable habitude, n'existent plus et ne sauraient renaître, parce qu'elles tenaient à un état de choses qui a péri sans retour possible; mais il existe dans les cœurs des sentiments qui ne sont pas moins propres à exciter l'esprit de sacrifice. Si l'on nous demande quels sont ces sentiments, nous répondrons : la religion et l'amour de la patrie.

Tous deux s'accordent à combattre l'indifférence et l'attachement aux intérêts individuels ; et il nous semble que, dans l'avenir, la victoire doit leur rester.

Pourquoi donc, nous dira-t-on, cette victoire leur a-t-elle échappé jusqu'à présent ?

C'est une question qui vaut la peine d'être examinée, et nous allons la traiter.

A notre avis, le sentiment religieux et le sentiment national ont été, contre le torrent, des digues impuissantes, parce que des circonstances particulières avaient affaibli chacun de ces deux sentiments, et parce que l'action de celui-ci, au lieu de concourir avec l'action de celui-là, lui a trop souvent été contraire.

Chacune des parties de cette assertion exige quelques développements.

L'influence de la religion a été presque nulle tant que son culte a été interdit et ses ministres livrés au supplice ou condamnés à l'exil.

Cette influence a commencé à se rétablir dès que les temples ont été rouverts ; mais pendant la durée de l'empire elle a été faible. C'est un fait constant et dont nous avons déjà exposé les raisons.

Sous la Restauration, le Catholicisme n'a pas fait les progrès qu'il semblait naturel d'espérer. La famille régnante, sincèrement pieuse, donnait d'augustes et touchants exemples qui portaient quelques fruits ; mais malheureusement, par des mesures inconsidérées, on avait lié les questions religieuses aux questions politiques ; en sorte que l'opposition au gouvernement conduisait, par une pente presque irrésistible, à l'hostilité envers l'Eglise ; et comme cette opposition avait réuni sous son drapeau la partie la plus nombreuse et la plus active de la nation, il en résultait que la religion et ses ministres avaient contre eux la majorité, et une majorité ardente.

La révolution de Juillet s'est d'abord montrée menaçante envers le Catholicisme ; puis elle l'a épargné, avec une sorte de pitié dédaigneuse, comme un *culte expirant* dont il fallait laisser les *funérailles* s'accomplir en paix. Si, plus tard, le gouvernement né de cette révolution a tenu envers la religion catholique une conduite plus mesurée et plus équitable, la protection dite *légale* qu'il lui a accordée n'a certainement jamais été jusqu'à la faveur : loin de là, il a constamment exercé sur le clergé une surveillance inquiète, ombrageuse et jalouse. Eh bien, chose admirable, et qui montre quelles voies

imprévues la Providence sait ouvrir à l'Eglise, c'est que précisément, depuis le jour où l'influence du pouvoir humain a cessé de seconder l'action religieuse, cette action est devenue mille fois plus forte et plus efficace! Aussitôt que le bras séculier s'est retiré, Dieu a montré la puissance du sien... *Fecit potentiam in brachio suo...* Avant 1830, on ne voyait pas ces nombreuses réunions de jeunes gens qui, sous le nom de *Sociétés de Saint-Vincent de Paul,* font de la charité chrétienne leur principale affaire, à l'âge où tant d'autres font leur principale affaire de plaisirs frivoles et dangereux. Avant 1830, les Frères de la doctrine chrétienne avaient bien moins d'écoles qu'aujourd'hui; et pourtant ces respectables instituteurs étaient alors entretenus par beaucoup d'administrations communales qui les repoussent maintenant avec une philosophie d'épicier dont le ridicule ne tardera pas à faire justice. Des souscriptions particulières ont comblé, et bien au delà, le déficit produit par les répugnances municipales. Avant 1830, on ne voyait pas les bibliothèques chrétiennes qui se fondent actuellement de toutes parts. Avant 1830, on n'aurait pas eu l'édifiant spectacle d'une retraite telle que celle de Notre-Dame. Nous pourrions citer une multitude d'autres faits pour établir le progrès des sentiments catholiques et des pratiques pieuses; mais ce serait perdre le temps à démontrer l'évidence, puisque la réalité de ce progrès est reconnue par nos adversaires eux-mêmes. L'avenir nous paraît donc appartenir à la religion catholique. Elle a par elle-même une force expansive qui agit dans toute son énergie dès que sa cause se trouve dégagée de l'alliance funeste de la politique. C'est par cette force qu'en dépit des persécutions elle a conquis le monde romain; c'est par cette force qu'elle a soumis les barbares à sa loi; enfin c'est par cette force qu'aujourd'hui, en Angleterre et aux Etats-Unis, elle triomphe des préjugés protestants et fait chaque jour de nouveaux progrès, et qu'en France elle suit la marche ascendante dont nous venons d'indiquer quelques symptômes.

Ainsi, de ce que le Catholicisme, tant qu'il a été faible, n'a pu ranimer l'ancien esprit de dévouement, il serait déraisonnable de conclure que sa puissance, progressivement accrue, sera insuffisante pour opérer cette rénovation.

L'amour de la patrie est aussi un élément de généreux sacrifices; mais il ne faut pas se dissimuler que chez nous ce sentiment s'est amoindri. Nous avons traversé plus d'une révolution. Or, les révo-

lutions produisent en général deux effets successifs et opposés entre eux. Dans les premiers moments elles exaltent le patriotisme ; mais les déceptions et les mécomptes qui les suivent presque toujours font succéder à cette exaltation éphémère un découragement profond, une forte dépression de l'esprit public, et une indifférence à peu près complète. C'est ainsi qu'après la grande révolution d'Angleterre arriva le règne de Charles II, sous lequel l'esprit national sommeilla presque entièrement. Nous avons eu bien d'autres péripéties. La révolution de 1789 promit la liberté et ne la donna pas. Celle de 1830 réveilla des idées de gloire et de grandeur qui ne se sont nullement réalisées. De cette suite d'événements ont dû nécessairement résulter l'abattement et le dégoût des affaires publiques. L'activité de l'esprit français a cherché un autre aliment : elle s'est dirigée vers les entreprises industrielles, ce qui assurément n'est pas un mal ; mais elle s'est jetée aussi dans les spéculations hasardeuses, ce qui est un danger, et dans les intrigues politiques, ce qui est une honte. Toutefois, les événements qui ont pesé sur l'esprit national s'éloignent ; leur influence comprimante s'atténue : espérons donc que l'amour de la patrie se relèvera, d'abord parce que cette noble affection est naturelle à l'homme, et ensuite parce que nous avons un passé glorieux sur lequel elle peut s'appuyer.

Voilà donc encore un principe régénérateur de l'esprit de dévouement et de sacrifice.

Mais, pour que cet esprit renaisse complétement, il faut qu'une alliance étroite s'établisse entre le sentiment religieux et le sentiment patriotique. Sans doute, chacun de ces sentiments a une sphère qui lui est propre : l'un a pour but la vie future, l'autre la vie présente ; ils doivent rester distincts ; il importe que la religion ne soit jamais compromise par les passions politiques, et que les dissidences religieuses n'empêchent jamais les Français de s'unir dans un même esprit d'attachement au pays. Mais, malgré cette ligne de démarcation qui ne doit jamais s'effacer, le sentiment religieux et le sentiment patriotique sont destinés par la nature des choses à se prêter un mutuel appui.

La religion, en prescrivant à l'homme toutes les vertus, lui donne la force morale nécessaire pour les pratiquer. Comment le patriotisme n'aurait-il pas besoin de son secours ? N'est-il pas une des vertus qui exigent le plus d'abnégation et de sacrifices ?

L'amour de la patrie, à son tour, nous rend cher et précieux tout ce qui constitue notre existence propre comme peuple et, pour ainsi dire, notre individualité politique. Or, la religion de nos pères est certainement le trait le plus prononcé, le plus caractéristique et le plus noble de notre physionomie nationale.

Ce qui vient d'être dit est général et pourrait s'appliquer à tous les peuples; mais, en outre, il y a pour les Français des raisons spéciales qui doivent cimenter l'union du sentiment religieux et du sentiment patriotique.

L'effet naturel de nos sympathies religieuses est de nous porter à servir de point d'appui aux populations catholiques, et à chercher le nôtre parmi ces populations. Or il se trouve que précisément, dans la situation actuelle du monde civilisé, ces sympathies sont d'accord avec les conseils d'une politique à la fois sage, prévoyante et libérale.

Examinons la question sous un double aspect, celui de l'état de paix et celui de l'état de guerre.

Dans l'état de paix, quels sont, par leur position géographique et leurs vrais intérêts, nos alliés les plus intimes? La Belgique et l'Espagne, pays essentiellement catholiques.

En Suisse, il existe une lutte ardente dans laquelle notre influence ne saurait manquer d'avoir son poids. De quel côté est l'esprit d'ordre, de justice, de modération, de tolérance, de maintien des doctrines sociales? Du côté des cantons catholiques.

Jadis en Orient notre force morale et notre considération se soutenaient principalement par la protection dont nous couvrions les catholiques de ces malheureuses contrées, et ce n'est que par l'exercice de ce généreux patronage qu'elles peuvent reprendre le rang dont on les a si misérablement laissées déchoir.

Notre action sur l'esprit des musulmans eux-mêmes dépend de notre conduite religieuse. Guidés en ce point par un instinct juste et honnête, ces hommes préfèrent mille fois le zèle du chrétien sincère à l'indifférence du sceptique. Ils comprennent le libre exercice des divers cultes, mais non l'incrédulité superbe qui ne leur offre une égalité de situation que parce qu'elle les couvre d'une égalité de dédain.

Le bey de Tunis a prononcé il y a peu de temps ces paroles remarquables : « Les hommes religieux aiment les hommes religieux, « et en apportant mes soins à favoriser la religion chrétienne, la

« religion des Français, je n'ai fait qu'accomplir un devoir. Honorer « la religion, c'est s'honorer soi-même. »

Il est bon de rapprocher ce langage de celui que le grand-vizir tenait en 1798 lorsque la Porte se préparait à attaquer les Français en Egypte... « Le peuple français (disait ce ministre dans une proclama- « tion) est une nation d'infidèles obstinés. Ils regardent le Coran, « l'Ancien Testament et l'*Evangile* comme des fables. » Le reproche est remarquable ; il porte non-seulement sur le *Coran*, mais encore sur l'*Evangile*. Le grand-visir comprenait que ce qui devait irriter les populations musulmanes contre les Français de cette époque, c'était bien moins leur qualité originaire de chrétiens que la profession publique qu'ils faisaient de mépris pour toutes les religions, à commencer par la leur.

En Algérie, les dispositions sont les mêmes. Ceux d'entre les chrétiens que les indigènes accueillent le mieux sont précisément les plus zélés, c'est-à-dire les prêtres et les Sœurs de charité. Les mesures prises par l'autorité pour mettre des entraves aux relations du clergé catholique avec les mahométans nous paraissent donc mal conçues, même au point de vue de la politique purement humaine.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé que l'état de paix ; mais si le cri de guerre venait à retentir en Europe, combien l'accord des sentiments catholiques avec les intérêts français ne deviendrait-il pas plus manifeste !

Lorsque Henri IV conçut le projet de détruire la prépondérance austro-espagnole, le moyen d'exécution qu'il adopta fut de se mettre à la tête des Etats protestants. Sa mort empêcha la réalisation de ses desseins. Vingt ans après, Richelieu les reprit et obtint un succès complet. Sur le continent, c'étaient alors les populations protestantes qui étaient opprimées, tandis que le joug pèse aujourd'hui sur des populations catholiques. La noble et malheureuse Pologne voit un maître impitoyable renverser ses autels, afin d'éteindre plus complétement ses glorieux souvenirs et d'effacer jusqu'à son nom. L'Italie, centre du monde catholique, aspire à l'indépendance. Ce sont donc les nations les plus fortement attachées à la même foi religieuse que la France qui, en cas de guerre, feraient cause commune avec nous. Elles tendraient les bras vers nous comme vers des libérateurs ; mais leur confiance serait d'autant plus entière et leurs sympathies d'autant plus vives qu'elles verraient en nous un respect plus pro-

fond pour les choses saintes. Dans les guerres de la Révolution, la France inspirait aux peuples étrangers deux sentiments contraires : d'un côté, ils admiraient le courage brillant de nos soldats ; ils aimaient leur loyauté, leur générosité, leur humeur facile et enjouée ; mais de l'autre, ces peuples redoutaient l'esprit niveleur et impie qui régnait alors parmi nous, et ils s'alarmèrent de cette soif de conquêtes qui animait la République française. Maintenant, si, à la place de l'impur amalgame du scepticisme voltairien et de la turbulence des clubs, ils voyaient l'honorable union des sentiments chrétiens et des idées sociales ; s'ils étaient convaincus que notre ambition n'a plus pour objet des accroissements de territoire qui ne font que perpétuer les haines nationales et préparer de nouvelles guerres, mais qu'elle se concentre exclusivement dans le généreux désir d'être à la tête de la liberté, de la civilisation et de la morale ; alors l'attrait qui les porte vers nous ne serait plus combattu par aucune appréhension. Il ne s'agirait plus de savoir si nous sommes *un contre quatre;* car nous aurions une alliance plus sûre et moins jalouse que celle des cabinets, l'alliance des nations qui veulent s'appartenir à elles-mêmes, conserver leur religion, leurs mœurs, leurs traditions, et cesser d'être courbées sous le joug étranger.

Loin de nous assurément la pensée de présenter ces intérêts terrestres comme des motifs de croyances et de pratiques religieuses ! La foi catholique est un don de Dieu. Nous la recevons de lui d'une manière surnaturelle. Pour l'imprimer en nous, la grâce céleste concourt avec l'intuition de la conscience, l'élan du cœur et la force de la raison. Ce ne sont pas les considérations humaines qui doivent nous rallier à l'Eglise ! Une foi qui s'appuierait sur de telles bases ne serait ni sincère ni solide ; elle blesserait la majesté de Dieu et même la dignité de l'homme.

Mais il n'en faut pas moins remercier la Providence d'avoir de nos jours établi cet heureux accord entre les sentiments catholiques et les intérêts de la saine politique française ; conciliant ainsi des devoirs dont le conflit, sinon réel, du moins apparent, est quelquefois pénible et embarrassant pour les consciences, et disposant toutes choses de telle sorte que les vertus religieuses et les vertus civiques puissent marcher dans des directions parallèles, et se fortifier ainsi mutuellement.

Ce n'est pas seulement dans les relations internationales que la re-

ligion et l'amour de la patrie se trouvent d'accord : ils le sont aussi dans les rapports intérieurs des citoyens entre eux.

Quoique le patriotisme puisse, comme nous l'avons déjà dit, exister même dans des pays soumis à un régime arbitraire, il est ordinairement plus puissant dans ceux qui jouissent d'une constitution régulière, et là il s'identifie naturellement avec l'amour de la liberté. C'est ce que l'on voit en France. Les hommes les plus zélés pour la cause de la liberté sont en général aussi les plus zélés pour l'indépendance et l'honneur du pays. Si ce zèle n'est pas toujours suffisamment éclairé, du moins il est en général sincère et ardent.

Or, si la liberté est chère aux hommes qui aiment la patrie, elle l'est aussi, et chaque jour elle le devient davantage, aux hommes religieux; ce qui doit établir un lien de plus entre les uns et les autres.

Les rapports du pouvoir civil avec l'autorité religieuse ont éprouvé un changement profond, dont les conséquences doivent, par l'effet de l'action du temps, se développer de plus en plus.

Sous l'ancien régime, non-seulement la religion catholique était dominante, mais elle était la seule dont l'exercice fût permis. Le clergé était un des trois ordres de l'Etat; il avait une large place dans la hiérarchie féodale, ou, pour parler plus exactement, dans les débris de cette hiérarchie. Les tribunaux avaient pour mission de défendre la foi lorsqu'elle était attaquée. L'hérésie était un crime. Les discussions philosophiques ou prétendues telles, qui portaient atteinte aux croyances nationales, appelaient aussi la vindicte des lois. La plupart des autres Etats de l'Europe offraient un aspect analogue. Dans les pays protestants on voyait la contre-partie de ce qui se passait en France, et, s'il y avait quelque différence, c'est que la rigueur y était encore plus grande. L'Allemagne seule faisait exception depuis le traité de Westphalie; mais, partout ailleurs, c'était l'intolérance légale qui formait la base de cette partie du droit public intérieur. L'Etat s'appropriait ainsi les lois de l'Eglise, les rendait obligatoires dans le for extérieur, et vengeait par le glaive l'infraction de ces lois. En retour de cette triste protection qu'il accordait à la religion du pays, il exigeait d'elle une soumission absolue dans la plupart des choses qui se rattachaient à la discipline.

Aujourd'hui, la situation est essentiellement différente. Tous les

cultes sont égaux devant la loi civile. Un champ sans limite est ouvert à la discussion, pourvu qu'elle ne dégénère pas en outrage. Enfin le clergé n'a aucune place dans les institutions politiques, et il n'est nommé dans la Charte que pour déclarer qu'il recevra un traitement. Les anciennes maximes sur la dépendance de la religion catholique envers l'Etat ne sont donc susceptibles d'aucune application générale à l'ordre actuel des choses, car elles étaient corrélatives à des priviléges dont cette religion ne jouit plus. Les invoquer aujourd'hui, c'est vouloir qu'un droit subsiste après que les conditions sur lesquelles il reposait ont disparu ; c'est montrer plus de mémoire que de jugement ; c'est commettre un anachronisme législatif, et tomber dans une erreur analogue à celle où se laisserait entraîner un jurisconsulte qui voudrait aujourd'hui résoudre une question de propriété à l'aide des principes féodaux.

Concluons de là que si, jadis, la dépendance du Catholicisme envers l'Etat sous le rapport de la discipline extérieure était considérée comme formant le droit commun, c'est au contraire la liberté qui forme aujourd'hui le droit commun en faveur de cette religion comme en faveur des autres cultes.

Cependant, par des réminiscences irréfléchies de l'ancien ordre de choses, le législateur moderne a investi l'Etat de certains droits que la logique désavoue, et qui sont contraires à l'esprit des conventions faites entre le Saint-Siége et la France. Le temps finira par en faire justice, comme il le fait de tout ce qui manque d'une base solide. En attendant, les questions qui ne sont pas expressément résolues par un texte de loi doivent être décidées dans le sens de l'indépendance religieuse.

Ainsi le droit, le légitime intérêt et le devoir du Catholicisme, c'est d'invoquer sans cesse la liberté de conscience. Par cela même, il ne saurait manquer de sentir le prix de toutes les autres libertés ; car les garanties constitutionnelles sont étroitement liées, et l'une ne peut recevoir d'atteinte sans que les autres en ressentent le contre-coup. Par exemple, n'est-il pas évident que, si la liberté de la presse ou la liberté individuelle se trouvait amoindrie, la liberté de conscience en souffrirait, puisque ses défenseurs n'auraient plus ni la même latitude de discussion, ni les mêmes sûretés pour leurs personnes ?

Le Catholicisme et le vrai patriotisme ont donc des intérêts communs, puisque tous deux ont besoin de la liberté.

Il y a même un terrain sur lequel ils se rencontrent d'une manière non moins honorable : c'est celui de l'humanité. Un grand nombre d'esprits sont aujourd'hui à la recherche d'une meilleure organisation du travail et de remèdes contre la détresse des classes laborieuses. Parmi les idées émises à ce sujet, plusieurs sont honnêtes et généreuses, d'autres imprudentes et antisociales, quelques-unes applicables et utiles. Assurément on ne doit pas négliger ces dernières ; mais nous osons dire que, si le sentiment religieux ne les féconde pas, elles seront toujours impuissantes. Quoi qu'on fasse, la lutte entre les hommes qui exercent la même industrie ou qui se livrent au même travail est inévitable. Faire le mieux et au meilleur marché possible pour supplanter ses rivaux, c'est la tendance nécessaire de tout producteur. L'abaissement des salaires en est souvent l'inévitable conséquence. Le sentiment religieux ne peut ni ne doit détruire cet antagonisme, mais il en atténue l'âpreté. Il rend les maîtres moins avides et moins durs envers les ouvriers ; il amortit chez ces derniers les passions viles qui les précipitent dans le désordre et la misère, et les passions turbulentes et haineuses qui, en les poussant soit à des émeutes, soit à des coalitions, ne font qu'ajouter à leurs souffrances. Ce même sentiment excite chez les riches une douce et affectueuse charité, dont le caractère consolant et tendre contraste avec la sécheresse de la bienfaisance purement officielle et légale. La philosophie peut écrire sur ses bannières le mot de *Fraternité;* mais il n'appartient qu'au Christianisme d'en produire la réalité et d'en opérer les œuvres. Ecrivains humanitaires, imaginez les systèmes les plus ingénieux pour le soulagement des pauvres, nous apprécierons votre travail et nous vous en rendrons grâce, mais ne vous chargez pas de l'exécution : laissez-la aux Sœurs de charité, aux associations de dames pieuses, et à celles de jeunes gens animés de l'esprit de l'Evangile. La véritable fraternité, comme la véritable égalité, ne peut exister qu'en Jésus-Christ : toute autre n'est qu'illusion.

Les hommes qui s'occupent de projets généreux pour l'amélioration du sort des ouvriers et des pauvres comprennent si bien la nécessité de l'élément religieux, que souvent ceux d'entre eux qui n'ont pas le bonheur de posséder la foi chrétienne s'épuisent dans la vaine recherche d'une religion nouvelle. Ils se flattent de la voir sortir tout à coup du chaos moral dans lequel ils se débattent, comme jadis la lumière se fit à la voix de Dieu.

Nous ne perdrons pas le temps à démontrer la folie d'une telle pensée; et si nous en parlons, c'est parce que la poursuite d'un remède, tout insensée qu'elle peut être, n'en renferme pas moins l'aveu tacite de l'existence du mal. Ces efforts de la bienfaisance purement humaine pour trouver ce qui lui manque attestent l'impuissance à laquelle elle est condamnée lorsqu'elle ne s'appuie pas sur le Christianisme. Puissent les âmes compatissantes et chaleureuses dans lesquelles la vérité n'a pas encore pénétré prêter enfin l'oreille à celui qui a dit : *Mes paroles sont esprit et vie!* Ils rencontreront le principe fécondant dont l'absence les tourmente et les afflige. Ce qui n'était que matière deviendra intelligence et amour, et le mot fameux : *Mens agitat molem,* recevra une heureuse application.

La classe laborieuse elle-même commence à rendre hommage aux bienfaits de la religion. Depuis près d'un siècle, on s'est appliqué, avec une ardeur que nous ne craignons pas d'appeler barbare, à éteindre dans l'esprit du peuple toute croyance et tout sentiment chrétien. Rendre le pauvre athée et matérialiste, c'est une action indigne et cruelle; c'est lui ôter ce qui fait sa consolation, sa dignité, son appui moral ; et partout, nous le répétons, il s'est trouvé de prétendus amis du peuple qui ont eu assez peu d'entrailles pour entreprendre cette œuvre dans laquelle ils n'ont que trop bien réussi. Qui n'a eu la douleur d'entendre souvent ces mots, qui sont le résumé de la philosophie des rues : *Quand on est mort, tout est fini?* Il y a peu de temps encore, c'était là le triste symbole de la classe inférieure presque entière. Eh bien, voilà qu'aujourd'hui, à la voix de quelques vénérables prêtres et de quelques jeunes laïques pleins de zèle, les ouvriers commencent à sortir de ce tombeau dans lequel on les avait jetés vivants, et à écouter la parole de celui qui a voulu vivre pauvre afin que sa voix fût mieux entendue des pauvres. Ce n'est encore qu'un faible commencement; mais le germe se développera, et son apparition suffit déjà pour indiquer que le peuple sait ce qui lui manque, et qu'il éprouve le besoin de croyances et de pratiques religieuses.

L'ensemble des observations qui précèdent prouve combien est naturelle l'alliance du sentiment chrétien et du sentiment patriotique. Cependant, il faut malheureusement reconnaître qu'en fait cette alliance est très-incomplète. C'est là, comme nous l'avons déjà indiqué, ce qui atténue la résistance que ces deux sentiments devraient

opposer aux affections grossières et cupides. Réunis, ils agiraient puissamment sur les masses; isolés, ils perdent une partie de leur force.

En morale comme en diplomatie, on voit quelquefois des alliances contre nature, tandis qu'au contraire d'autres alliances ne se forment pas, bien qu'elles soient commandées par un intérêt commun. Mais ces observations ne durent qu'un certain temps, et, tôt ou tard, le retour à la vérité et à la raison doit s'opérer. Voilà pourquoi nous avons dit que le Catholicisme et l'amour de la patrie sont destinés à se prêter un jour un mutuel appui. Leur union tend à s'établir; il y a un mouvement dans ce sens. Mais ce mouvement n'a commencé que depuis bien peu de temps; il présente encore beaucoup de fluctuation et de lenteur, et jusqu'ici son effet est très-restreint. Quelle en est la cause? N'hésitons pas à le dire : il y a des deux côtés des préjugés et des erreurs qui retardent cette union, mais dont le bon sens doit triompher.

Commençons par indiquer ceux qui existent du côté du patriotisme, parce que ce sont, sans comparaison, les plus graves.

Les hommes qui font profession d'aimer la patrie et la liberté ont une propension générale vers les idées nouvelles; et cependant, par une contradiction étrange, beaucoup d'entre eux témoignent envers la religion catholique des défiances et des inimitiés toutes couvertes de la rouille du temps.

Il y a dans le monde intellectuel une multitude d'opinions qui survivent à la cause par laquelle elles ont été originairement produites, et qui restent à l'état de tradition, quoiqu'elles ne reposent plus sur aucun fondement actuel. On voit même des préjugés de corps ou de secte durer plus longtemps que le corps ou la secte auxquels ils appartenaient.

Ainsi, aujourd'hui il y a en France des traditions fondées sur l'ancien esprit d'opposition à l'influence temporelle du Saint-Siége, quoique cette influence, qui tenait à l'état de la société chrétienne dans le moyen âge, ait totalement disparu depuis deux siècles et que sa résurrection soit impossible.

Il y a des traditions jansénistes, bien que l'on ne voie plus de jansénistes.

Il y des traditions parlementaires, quoique les tribunaux actuels n'aient hérité d'aucune des attributions du parlement en matière ecclésiastique.

Il y a des traditions fondées sur les vieilles prétentions du pouvoir royal en fait de discipline religieuse, quoique ces prétentions eussent pour base des institutions incompatibles avec la liberté des cultes.

A toutes ces traditions, qui sont autant d'anachronismes, ajoutez les idées voltairiennes, encyclopédiques, révolutionnaires et impériales, et vous aurez la juste mesure de tous les sentiments d'appréhension ou de répugnance dont le Catholicisme est l'objet. Plusieurs de ces vieilleries sont inconciliables entre elles : n'importe, on en forme un amalgame ; il y a des esprits qui s'occupent à les rassembler, à les pétrir, et qui font peser cette masse hétérogène sur les esprits faibles, inattentifs ou ignorants.

« Défiez-vous, disent-ils, des prêtres catholiques et de leurs adep-
« tes. Ce que veulent les uns et les autres, c'est la domination. Au-
« jourd'hui ils vous parlent de liberté : langage hypocrite ! La liberté !
« ils ne l'embrassent que pour l'étouffer !... S'ils parvenaient jamais
« au pouvoir, ils ne s'en serviraient que pour renverser notre con-
« stitution, fonder le despotisme sur ses ruines, éteindre tout esprit
« d'examen et de discussion, courber le peuple sous le joug théocra-
« tique et abrutir la jeunesse en dépouillant l'éducation de tout ce
« qu'elle a de libéral et de viril. Surtout, tenez-vous en garde contre
« les ordres religieux, milice aveuglément dévouée à une souverai-
« neté étrangère, et qui voudrait faire du sol français un pays de pure
« obédience. Le Catholicisme, essentiellement envahissant, marche à
« son but dans l'ombre et à pas lents. Il aspire à gouverner les fa-
« milles par son influence sur les femmes, le peuple par les congré-
« gations vouées à l'instruction primaire, la jeunesse des classes aisées
« par le parti qu'il saura tirer de la liberté d'enseignement, et enfin
« le pays tout entier par ses combinaisons électorales. »

C'est là le résumé succinct de bien des déclamations. Faut-il leur opposer une réfutation en forme? Non. Cette réfutation, outre le tort de la pesanteur, aurait celui de l'inutilité. Les hommes de mauvaise foi n'en tiendraient nul compte ; les esprits inattentifs ne la liraient pas ; et quant aux hommes sérieux et sincères, il leur suffira de reprendre une à une cette série d'imputations pour en reconnaître le néant. Ce qui les fera tomber, ce sera surtout la conduite loyale et persévérante des catholiques qui écartera toute espèce de doute sur leur sincérité. Il arrivera, nous en sommes convaincu, une époque

à laquelle tous les hommes doués de quelque bon sens et de quelque droiture seront frappés d'étonnement lorsque, reportant leurs regards en arrière, ils envisageront les erreurs qui avaient cours au milieu du XIX^e siècle.

Quoi ! diront-ils, on présentait alors les catholiques comme ennemis de la liberté de discussion et d'examen ? Etrange accusation !

Qui donc a plus d'intérêt qu'eux au maintien de cette liberté? Dans quelles circonstances leur propagande obtient-elle les plus éclatants succès ? N'est-ce pas quand la carrière est franchement ouverte à la controverse ?

On prétendait encore (ajouteront ceux qui vivront à une époque plus impartiale) que les catholiques voulaient rétrécir l'éducation. Et ce qui est bizarre, c'est que ce reproche leur était adressé au moment même où, la Charte à la main, ils réclamaient la liberté d'enseignement, c'est-à-dire la faculté la plus large, pour les familles et les instituteurs, de choisir les moyens intellectuels et moraux les plus propres à développer la raison et à purifier les sentiments de la jeunesse. Il y avait alors sur cette question de la liberté de l'enseignement un débat très-animé ; et il devait en être ainsi, car les plus grands intérêts de l'humanité s'y trouvaient engagés. D'une part, les adversaires des catholiques leur reprochaient d'abrutir la jeunesse, et, à leur tour, ceux-ci reprochaient à leurs antagonistes de l'égarer. Mais la différence qui existait entre les deux camps, c'est que dans l'un on proposait le combat, tandis que dans l'autre on le refusait. En effet, les catholiques disaient : « Qui doit juger notre différend ? le public. Et quel est pour lui le moyen de décision ? nos œuvres respectives. Qu'on nous laisse donc entrer en lice avec nos rivaux ; que la carrière soit ouverte à tous ceux qu'aucune cause d'indignité ne repousse. L'Etat aura ses écoles, les instituteurs privés les leurs ; les familles choisiront, et l'avenir fera connaître quels sont ceux qui remplissent le mieux les conditions d'une bonne éducation. Du reste, il arrivera probablement que, par l'effet d'une honorable émulation, il y aura de toutes parts amélioration morale et progrès scientifique. »

Est-il convenable, diront les générations futures, que l'imputation d'obscurantisme ait été lancée précisément contre ceux qui tenaient ce langage loyal, et qui voulaient, conformément à la loi constitutionnelle de l'Etat, faire tomber les barrières opposées à la propaga-

tion, par l'enseignement, des idées utiles, morales et généreuses?

En même temps que la postérité vengera les catholiques de cette pitoyable accusation de tendance à l'asservissement des esprits, elle appréciera les deux systèmes d'éducation.

L'un ne repousse pas formellement l'instruction religieuse, mais il l'isole; il n'établit aucun trait d'union entre cette instruction et les diverses branches des études humaines. On explique à l'enfant les vérités du Christianisme, mais à part et sans les rattacher à l'histoire, à la littérature, aux sciences naturelles et à la philosophie. L'élève, qui devrait retrouver partout les idées religieuses, ne les retrouve nulle part. Les autres connaissances, au lieu de leur servir de point d'appui, ne font que les étouffer, comme, dans la parabole de l'Evangile, les épines étouffent la semence.

Dans l'autre système, au contraire, tout est lié. Les preuves de la religion jaillissent de toutes parts. L'histoire les fournit à chaque page; les sciences naturelles montrent la sagesse infinie du Créateur et se coordonnent avec la cosmogonie biblique; la philosophie met le sceau à la démonstration, et en même temps la littérature se colore des beautés du Christianisme.

« *Jovis omnia plena...*, » disaient les païens. Et nous, chrétiens, comment ne sentons-nous pas que la religion se rattache à toutes les notions de l'esprit humain? En sorte que, si elle n'a pas ses racines dans notre intelligence entière, elle ne peut y subsister aucunement. Comment ne comprenons-nous pas que l'éducation doit ressembler à cette échelle mystérieuse qui unissait le ciel à la terre?

Voilà ce que la France dira plus tard et quand les préventions actuelles seront effacées.

Elle dira aussi qu'il a fallu une étrange préoccupation pour qu'on ait pris de l'ombrage de ce qui constitue l'unité catholique. S'il y a dans le monde quelque chose de salutaire et de majestueux à la fois, non-seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue de la raison purement humaine, c'est précisément cette unité, qui, sans affaiblir le sentiment national, forme entre les peuples un heureux et puissant lien. Pour être catholique, on n'en est pas moins Français; et pourtant on est uni avec des nations étrangères qui appartiennent à l'Eglise par une fraternité spirituelle dont l'effet est d'atténuer l'âpreté des inimitiés nationales. C'est de là qu'est né

le droit des gens moderne, dont les règles sages et humaines contrastent si fortement avec les sauvages maximes de celui de l'antiquité. On affecte de craindre ce qu'on appelle les entreprises de la cour de Rome contre l'indépendance des couronnes, et on ne s'aperçoit pas ou l'on feint de ne pas s'apercevoir que c'est la qualité même de souverain étranger qui s'oppose à ce que le Pape exerce hors de ses Etats une influence temporelle quelconque. S'il n'était pas souverain, il serait sujet de quelque empire, et alors on pourrait appréhender qu'il ne secondât la politique de cet empire au détriment de celle des autres. D'un autre côté, les religions *territoriales,* comme l'anglicanisme, ne sauraient éviter l'un de ces deux écueils, ou de dominer le pouvoir civil ou d'être dominées par lui ; en sorte que dans le pays où elles règnent, on n'a pour alternative que la théocratie ou l'asservissement des consciences. L'unité catholique seule peut résoudre le grand problème de l'indépendance respective du trône et de l'autel. Sans doute cette idée d'indépendance respective est moderne. Jadis on ne croyait pas qu'elle pût se réaliser, de même qu'on ne croyait pas à la possibilité de la coexistence de plusieurs cultes dans un même pays ni à celle de la liberté de discussion. Mais l'expérience a éclairé les esprits ; elle a prouvé que l'Eglise et l'Etat trouvent également leur avantage dans cette situation nouvelle. Chez nous, l'Eglise en est convaincue ; l'Etat, moins avancé que l'Eglise sous ce rapport, ne partage pas encore cette conviction ; mais l'évidence finira par agir sur lui, et nos fils s'étonneront qu'une vérité aussi manifeste ait pu être contestée.

Ils ne s'étonneront pas moins des plaintes que l'on dirige aujourd'hui contre l'esprit de prosélytisme du clergé catholique. Est-ce que toute doctrine sincère ne conduit pas au prosélytisme? Quoi ! un homme a adopté une croyance à laquelle il est convaincu que le bonheur de ses semblables est attaché, et il ne chercherait pas à la leur communiquer ! Son inertie sur ce point ne serait autre chose qu'un lâche égoïsme. « Vous travaillez, dit-on au clergé, à faire pénétrer les sentiments religieux dans les familles. » Sans doute, et le clergé s'en honore, et les résultats le justifient hautement ; car c'est dans les familles où il fait ces pacifiques conquêtes qu'on voit régner l'ordre, l'union, les bonnes mœurs, l'amour du travail, le dédain des frivolités, l'attachement mutuel des époux et le respect filial.

Quant au reproche qui concerne les élections, il paraîtra tout aussi

surprenant à ceux qui un jour à venir liront l'histoire de l'époque actuelle. Ils y verront, en effet, qu'alors des ambitieux de toutes les couleurs s'agitaient pour dominer les élections, dans l'unique but de s'emparer du pouvoir, et qu'au contraire les catholiques, par une exception qui les classe tout à fait à part, ne songeaient aucunement à cette conquête. Leurs écrits et leurs actes en font foi. Ils ne demandent pas aux candidats quel est leur symbole politique, ni ce qu'ils pensent, soit du ministère existant, soit du ministère en expectative. Ils ne leur disent que ceci : « Voulez-vous la liberté religieuse tout entière? La voulez-vous pour tous les cultes, sans distinction? Voulez-vous en même temps la liberté d'enseignement, qui en est le corollaire indispensable et que la Charte a consacrée en principe? Alors, vous êtes de vrais libéraux, et vous aurez nos suffrages. Appartenez-vous, au contraire, à cette école qui, tout en affichant un grand zèle pour certaines libertés, repousse néanmoins la liberté de conscience et la liberté d'enseignement? Alors, vous êtes, soit de faux libéraux, soit des libéraux inconséquents; car vous brisez le faisceau des libertés et vous en arrachez celles qui se rattachent aux sentiments les plus intimes de l'humanité : ne comptez pas sur nos votes. Sans doute nous ne sommes indifférents à aucun genre d'intérêt social; mais au milieu des divers intérêts sociaux, il y en a un qui à nos yeux domine toutes les autres, c'est la moralité du pays; et fermement convaincus que cette moralité n'a de garantie que dans la libre expansion des croyances religieuses, nous sacrifions à cet intérêt supérieur tout ce que nous avons, du reste, d'opinions ou d'affections politiques. »

Telle est la ligne de conduite des catholiques sincères; et nous croyons que, lorsque les préventions actuelles se seront évanouies, personne ne méconnaîtra ce qu'une telle manière de parler et d'agir présente de loyal et de désintéressé.

Il nous semble aussi qu'un jour à venir le déchaînement dont les ordres religieux sont l'objet ne paraîtra guère convenable. On s'étonnera que les adversaires de ces pieuses associations aient figuré dans les rangs de ceux qui se posaient en champions de la liberté. Est-ce que la liberté n'est pas la faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui? Or quel préjudice, soit général, soit individuel, peut causer l'homme qui, obéissant à une vocation souvent impérieuse et irrésistible, se renferme, avec d'autres, dans l'intérieur d'un domi-

cile commun pour y observer une règle religieuse et y pratiquer des œuvres de charité? En l'obligeant à rester dans le monde, vous lui faites une violence tout aussi illégitime que vous feriez à un autre si vous le jetiez malgré lui dans un cloître. Malheur à ceux qui ne savent pas respecter les convictions sincères et honorables! Un chrétien vous dit : Dieu m'appelle; la vie du siècle me semble hérissée de piéges et remplie de douleurs; la vie religieuse seule m'offre un port que je crois sûr; si vous m'en fermez l'entrée, vous compromettez mon avenir sur la terre et dans le ciel.... Opposer à ce respectable entraînement la barrière vermoulue de je ne sais quelles lois, improvisées sous l'influence de la colère ou de la peur, à des époques d'intolérance, de désordre ou de servitude, et condamnées par l'esprit de nos institutions actuelles, c'est une guerre d'oppression que rien ne saurait justifier. Toutes les règles religieuses ont pour but la pratique des conseils évangéliques à leur plus haut degré de pureté : c'est là leur caractère fondamental et commun. Les différences qui, du reste, existent entre ces règles, sont tout à fait secondaires. Quoi! vous vivez sous une institution qui porte formellement que « chacun professe sa religion *avec une égale liberté* et obtient « pour son culte *la même protection....* » et vous vous croyez en droit d'empêcher un moine de servir Dieu comme il l'entend! Vous tracez aux catholiques une limite arbitraire, en leur disant qu'il leur est loisible de suivre les préceptes de l'Évangile dans le monde, mais non les conseils de l'Évangile dans un couvent! Vous permettez à un homme d'être communiste, fouriériste, phalanstérien; vous ne vous ne vous opposez pas à ce que, de catholique, il se fasse anabaptiste, socinien, quaker, juif ou mahométan; vous lui laissez la faculté de professer hautement le déisme, le panthéisme, et jusqu'à l'athéisme et au matérialisme : sur tous ces points, votre tolérance est sans limites; mais elle s'arrête tout à coup et se change en esprit de persécution lorsqu'il s'agit d'un homme qui veut consacrer sa vie au service de Dieu et au soulagement de l'humanité!

Ce n'est pas là votre seule inconséquence : vous vous plaignez comme nous de la dépression qu'a subie l'esprit de dévouement, et cependant vous proscrivez les exemples les plus éclatants de renoncement à soi-même. Où trouver, en effet, un sacrifice plus complet, plus irrévocable, plus exempt de toute compensation d'amour-propre que celui du chrétien qui embrasse la vie religieuse? Comment!

dans un siècle où la mollesse, l'avidité, l'égoïsme et l'anarchie intellectuelle excitent à juste titre votre animadversion, vous n'appréciez pas des volontés courageuses qui offrent un si honorable contraste avec les mœurs communes, qui courent à la pauvreté comme d'autres courent à la richesse, aux souffrances comme d'autres aux voluptés, à la méditation et à la prière comme d'autres à de frivoles amusements, au secours des misères d'autrui comme d'autres à leur bien-être individuel !

Mais nous nous trompons : au fond de l'âme, vous les appréciez, quoique votre bouche dise le contraire ; car il vous arrive parfois d'avoir besoin d'hommes complétement désintéressés et pourvus d'une force morale supérieure, et alors vous n'hésitez pas à vous adresser à ces religieux, objets de tant de dédain et d'animosité. Dans les sociétés auxquelles on a cru follement pouvoir donner pour base unique l'intérêt personnel, l'échange calculé des services, le *do ut des* et le *facio ut facias* des jurisconsultes romains, il y a des moments où l'impuissance de toutes ces combinaisons matérialistes se manifeste d'une manière désespérante, et où l'on se trouve forcé d'appeler à son aide les convictions sincères et les sentiments généreux. C'est ainsi que nous avons vu les mêmes hommes qui se sont opposés à la fondation d'une maison de Trappistes dans un département de la France continentale, favoriser l'établissement de ces religieux en Algérie pour en faire les pionniers de la colonisation européenne, et les mêmes hommes qui proscrivent les Jésuites en France s'intéresser au succès de leurs missions à la Chine, dans l'espoir de faire tourner leur influence au profit de nos relations commerciales : utilitaires aussi prononcés, et seulement un peu moins naïfs que ce membre de la Chambre des Communes qui vantait jadis le prosélytisme anglican comme devant amener les sauvages à se vêtir, et par conséquent ouvrir un débouché aux fabriques de la métropole.

Ces pauvretés et ces contradictions finiront par frapper tous les yeux ; l'avenir en fera justice ; un jour viendra où les préventions auxquelles le Catholicisme est en butte s'évanouiront entièrement, et où l'on verra s'aplanir les obstacles qui retardent l'alliance des sentiments religieux avec les sentiments patriotiques.

Tout en déclarant que ces obstacles sont, pour la plus grande partie, imputables aux amis peu éclairés de la liberté, nous n'hésitons pas à reconnaître que, jusqu'à un certain degré, ils le sont aussi à

qnelques catholiques; car il faut savoir faire l'aveu de ses torts et de ceux des hommes à la cause desquels on est lié.

« Ut vineta egomet cædam mea, »

disait proverbialement Horace en parlant des défauts des poëtes.

La presque unanimité des catholiques s'est aujourd'hui ralliée à la liberté religieuse et à toutes les autres libertés nationales; mais il faut convenir que cette heureuse modification n'est pas très-ancienne. Longtemps les catholiques ont subi le joug des traditions de la vieille monarchie sur les rapports de l'Église et de l'État, et assurément ce n'est pas à leurs adversaires qu'il appartient de leur en faire un sujet de reproche, puisque ceux-ci persistent encore dans ces maximes surannées. Maintenant, à bien peu d'exceptions près, les catholiques comprennent que la liberté est bonne pour tous, et que quiconque la réclame pour soi doit aussi la vouloir franchement en faveur des autres. Mais si cette opinion n'est plus douteuse parmi nous, la manifestation en est encore faible et timide.

Les uns craignent de voir le caractère auguste de la religion compromis dans des débats politiques.

C'est une frayeur imaginaire; car, loin qu'il s'agisse de mêler les intérêts du ciel aux affaires humaines, le but de nos efforts est au contraire d'établir l'indépendance respective de l'Eglise et de l'Etat. En quoi la majesté de la religion pourrait-elle se trouver blessée par une polémique relative à la liberté de conscience? Est-ce qu'elle l'a été en Angleterre lorsqu'on y a demandé l'émancipation des catholiques? Est-ce qu'elle l'est en Irlande par la discussion relative à la situation où se trouve le culte catholique?

D'autres catholiques se laissent aller au découragement. Nous n'obtiendrons rien, disent-ils, par la voie législative, car nous n'avons pas la majorité dans les Chambres. A quoi bon nous consumer dans une lutte stérile? Nous rencontrons une masse d'adversaires composée de deux partis habituellement hostiles l'un envers l'autre, et qui néanmoins font trève à leurs débats pour s'unir contre nous. N'est-il pas plus prudent de notre part de garder le silence? En évitant d'irriter le pouvoir, nous trouverons peut-être en lui quelque condescendance, et nous obtiendrons à titre de concession bénévole ce qu'il nous est impossible de conquérir sur le terrain parlementaire.

De toutes les erreurs dans lesquelles peuvent tomber les catholi-

ques, celle-là est incontestablement la plus dangereuse, d'abord parce qu'elle a quelque chose de spécieux, et en second lieu parce que le ministère et ses adhérents s'efforcent de la propager par de quasi-promesses accompagnées de doucereuses paroles. Il importe donc de la combattre énergiquement.



D'abord il ne s'agit pas de savoir si les catholiques qui veulent la liberté religieuse et la liberté d'enseignement ont ou non la majorité dans le pays. Admettons pour un moment qu'ils ne l'aient pas, quoique assurément il n'existe sur ce point aucun document statistique : faudra-t-il en conclure que leur cause n'offre aucune ressource? Nullement. Tirer de leur infériorité numérique une telle conséquence, ce serait confondre deux situations essentiellement distinctes : celle d'hommes qui aspirent à une faveur, et celle de citoyens qui revendiquent un droit.

Nous comprenons que les premiers n'ont de chance de succès législatif qu'autant qu'ils forment la majorité. Mais il n'en est pas ainsi des autres. Quiconque réclame un droit a pour auxiliaires naturels tous les hommes animés de sentiments de justice, lors même qu'ils appartiennent à une opinion politique ou religieuse différente de la sienne. Il peut encore trouver de l'appui parmi ceux qui comprennent bien leurs propres intérêts ; car la violation d'un droit met nécessairement en péril tous les autres.

« Et mea res agitur quùm proximus ardet. »

Sans doute il y a des temps où les préjugés et les passions ont assez de puissance pour obscurcir ces vérités. On en voit aujourd'hui de tristes exemples, puisque tel qui se montre plein de zèle pour certaines libertés repousse cependant la liberté d'enseignement, et que même il se trouve des gens qui, après avoir demandé avec instance cette liberté sous la Charte de 1814, qui ne la promettait pas, en sont devenus les adversaires sous l'empire de la Charte de 1830, qui la consacre. Mais plus ces inconséquences sont étranges, moins il est possible qu'elles soient durables. La raison et l'équité se feront jour, et alors la cause des catholiques aura en sa faveur le nombre, comme déjà elle a le bon droit. Comment des hommes sensés pourraient-ils persister dans une hostilité systématique contre cette cause? Quoi! vous voulez l'alliance de l'ordre et de la liberté, et vous ne donnez pas la main à des hommes qui puisent dans leurs principes religieux

la force d'âme nécessaire pour n'être ni factieux ni serviles! Vous voulez du désintéressement, et vous ne vous unissez pas à ceux qui, ne recherchant ni le pouvoir ni les richesses, n'aspirent qu'à voir l'exercice du ministère ecclésiastique et l'enseignement dégagés d'entraves que rien ne justifie! Encore une fois, les préventions qui s'opposent à cette alliance ne peuvent subsister longtemps, parce qu'elles ne reposent sur rien. Mais, pour qu'elles s'évanouissent plus promptement, il importe que l'attitude des catholiques porte l'empreinte de la franchise et de la fermeté. On ne s'unit pas à des hommes indécis et vacillants, mais à des hommes dont le plan de conduite est invariablement arrêté et formulé d'une manière nette. Si donc les catholiques venaient à changer leur rôle naturel de pétitionnaires auprès de la législature en celui de pétitionnaires auprès de l'administration, ils commettraient un suicide politique; ils abandonneraient une réalité pour s'attacher à une ombre; ils se mettraient à la merci de toutes les oscillations ministérielles, et jamais ils ne trouveraient d'appui de la part d'aucune opinion sérieuse et indépendante.

Enfin, et pour dire le dernier mot, il y a parmi nous des hommes qui s'effraient de certaines alliances. Ils ne comprennent pas comment nos droits pourraient être sincèrement et utilement défendus par des auxiliaires qui ne partagent pas nos convictions religieuses. Les coalitions leur paraissent un moyen contraire à la saine logique et décrié par l'abus qu'on en a fait.

Sur ce point, il faut s'entendre : les coalitions peuvent être bonnes ou mauvaises, selon le but dans lequel elles sont formées.

S'agit-il de renverser un ministère : nous croyons qu'alors la coalition blesse les véritables maximes du gouvernement représentatif; car on ne doit travailler à un changement de cabinet que pour amener un changement de système dans la politique générale. Or, un tel changement de système n'étant possible qu'autant que le nouveau cabinet s'appuie sur une majorité homogène, la coalition ne saurait atteindre ce but, puisque jamais elle ne peut former une majorité homogène. Suffisante pour détruire, elle est impuissante pour recréer, et par cela seul elle nous paraît blâmable.

Mais, au contraire, est-il question de réclamer des droits constitutionnels : rien n'est plus irréprochable et plus utile qu'une coalition. Vous attachez du prix à tel droit, moi à tel autre. Unissons nos efforts, notre influence et nos votes pour les faire triompher tous deux.

Non-seulement cette action combinée est légitime, mais encore elle offre l'avantage immense d'habituer les citoyens à un respect mutuel pour leurs droits. Sur ce point, nos mœurs politiques sont encore loin d'être formées. Chez nous, la liberté dégénère souvent en licence ou en oppression, parce que nous sommes trop enclins à oublier que la liberté de chacun a pour limite nécessaire le droit d'autrui. Ainsi, qu'un mourant qui a publiquement rompu avec l'Eglise catholique repousse les exhortations par lesquelles un prêtre s'efforce de le faire rentrer dans le sein de cette Eglise, cette détermination du mourant est un usage de la liberté de conscience, triste usage dont on doit gémir, mais auquel on ne peut ni ne doit porter atteinte. Comment donc se fait-il que la réciprocité ne soit pas universellement admise, et que, lorsqu'à son tour l'Eglise refuse des prières au défunt qui n'a pas voulu se jeter dans les bras qu'elle lui tendait, il se trouve des gens qui lui en contestent le droit?

Longtemps le gouvernement lui-même s'était figuré qu'il avait la faculté d'intervenir, soit pour contraindre le prêtre, soit pour censurer son refus, et il a fallu l'invincible et brillante logique d'un publiciste célèbre pour faire tomber cette prétention; mais les idées d'intolérance sur lesquelles elle reposait sont loin d'avoir disparu : de la sphère administrative supérieure elles sont descendues dans une plus humble région : on les trouve encore fortement enracinées dans une multitude d'esprits vulgaires qui s'imaginent qu'à toute réquisition un prêtre est tenu d'ouvrir les portes du temple et de réciter des prières à peu près comme un officier ministériel est obligé d'instrumenter. La décision récemment prise par M. le ministre de l'intérieur, à l'occasion du scandale de Périgueux, décision fondée sur les vrais principes, a soulevé des clameurs dans les journaux de l'opposition dite *libérale*. Nous pourrions citer bien d'autres exemples de l'esprit tantôt persécuteur, tantôt tracassier d'une philosophie de bas étage et de bas aloi; mais les faits sont trop connus pour avoir besoin d'être retracés. Les choses ne changeront que lorsque l'équité politique aura fait en France assez de progrès pour que chacun comprenne que le droit des autres, même celui de ses adversaires, doit être à ses yeux aussi sacré que le sien propre. Aujourd'hui personne ne se montre plus fidèle que les catholiques à cette maxime de tolérance et de justice. Qu'ils persistent dans cette conduite et ils trouveront des imitateurs. Il importe que,

sur ce point comme sur tous les autres, notre langage soit uniforme et explicite, et que nos actes soient parfaitement d'accord avec notre langage. On nous accuse d'être dominateurs ; on prétend que nous serions disposés à invoquer en faveur de nos doctrines le secours de la puissance humaine. Parlons et agissons de manière à faire tomber sans retour ce reproche injuste et suranné. Lorsque les hommes placés à la tête d'une opinion sont les seuls qui fassent entendre leur voix et dont les actions apparaissent, il est possible à leurs adversaires de les accuser d'artifice et de feinte ; mais quand des millions de personnes professent hautement et unanimement les doctrines qu'elles ont adoptées, une telle imputation devient inadmissible. Ainsi ce qui contribuera le plus à rallier à la cause de la liberté de conscience et d'enseignement les hommes indépendants, honnêtes et sincères de toutes les nuances, ce sera la fermeté et la franchise de notre attitude. Disons clairement tout ce que nous voulons ; déclarons que ce que nous voulons pour nous, nous le voulons aussi pour les autres ; qu'on sache le point précis que nous entendons atteindre et ne jamais dépasser. Qu'il soit notoire pour tous que des concessions imparfaites ne nous satisferont pas ; que, si le pouvoir législatif nous les jette sans notre aveu, nous ne nous réduirons pas au silence ; que, tant qu'on nous refusera une partie de ce qui nous est dû, nous ne cesserons de le réclamer ; qu'enfin nous ne regarderons jamais nos droits comme prescrits, selon la vieille maxime : *Abusus perpetuo clamat.*

C'est en se plaçant sur ce terrain que les catholiques pourront former d'honorables alliances avec tous les hommes de conscience et de cœur. Ces alliances auront pour effet de développer les saines maximes et les sentiments généreux et désintéressés que nous regardons comme le seul contre-poison efficace de cet égoïsme, de cette recherche avide du bien-être matériel, de cette insouciance des intérêts intellectuels et moraux qui énervent les âmes, tarissent la source des nobles actions, rabaissent les pensées, et tendraient, si le remède n'arrivait pas, à faire descendre la France de cette haute région où le génie et la vertu l'ont placée et maintenue depuis tant de siècles.

H. DE VATIMESNIL.

# HISTOIRE DES CABINETS DE L'EUROPE

PENDANT

## LE CONSULAT ET L'EMPIRE

TOMES I, II, III

(1800-1808)

Par ARMAND LEFEBVRE[1].

---

Je n'ai jamais été surpris que, dans tous les rangs, sous toutes les formes, dans toutes les bouches, le récit des tempêtes intérieures de la Révolution française et de notre immense guerre de vingt-trois années ait gardé le double privilége d'attirer sans interruption le talent des auteurs et d'exciter sans relâche l'attention publique.

Sans parler de cette *virtus bellica,* l'un des traits les plus indélébiles de notre caractère, et que les Romains, nos vainqueurs, savaient déjà, comme pour rehausser leur propre victoire, reconnaître avec justice et louer avec art dans les valeureux Gaulois, nos ancêtres, on peut dire que la gloire militaire est devenue pour nous une sorte de patrimoine privé. Car, parmi la foule de générations qui ont couru d'abord à nos frontières menacées, pour envahir ensuite toute l'Europe, il n'est guère de départements d'où ne soit sorti quelque maréchal de France ; il n'est guère de villes qui n'aient donné naissance à quelque officier général renommé ; il n'est guère de villages qui n'aient envoyé à la Grande-Armée quelque brave capitaine ; il n'est guère de maison où ne demeure encore suspendu quelque croix ou quelque sabre d'honneur : en sorte que nos trophées guerriers ne sont pas

[1] Paris, Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14 *bis*. 1845-1847.

seulement notre orgueil de peuple, mais, pour ainsi dire, notre orgueil de famille. Comment dès lors la sympathie nationale ne resterait-elle pas opiniâtrément attachée aux prestiges de notre épopée de conquêtes?

Notre goût mobile pour l'indépendance, nos aspirations vagues et capricieuses à la liberté politique, et, par-dessus tout, les ardeurs irréfléchies qui nous emportent vers les théories impraticables de l'égalité sans mesure, n'expliquent pas moins la curiosité inquiète avec laquelle nous aimons à suivre les scènes terribles, les luttes désespérées, les péripéties passionnées du drame révolutionnaire. A travers les haines fanatiques, insensées, des partis, à travers les ambitieuses convoitises elles-mêmes, et toutes les envies cruelles qui mettent en jeu, dans les discordes civiles, les plus funestes penchants de notre misérable nature, la France croit encore avoir poursuivi je ne sais quelle ombre de liberté, je ne sais quel faux semblant d'indépendance nationale. Elle se plaît à jeter un voile sur le berceau ensanglanté de l'ordre social nouveau.

Nous comprenons cette partialité du sentiment populaire; nous comprenons même la complaisance avec laquelle un peuple révolutionné sait chercher pendant l'orage une excuse à ses colères, un prétexte à ses ruines. Mais ce qui nous surprend profondément, ce qui nous afflige au delà de tout ce qui se peut dire, c'est qu'il se soit trouvé, de nos jours, une race de sophistes brillants qui, dans un tel sujet, capable à la fois de séduire les plus belles imaginations et de captiver la plus forte pensée, n'aient voulu trouver qu'un honteux négoce de paroles, que l'occasion intéressée de flatter les vices et les erreurs de la multitude. Au lieu d'offrir aux générations nouvelles des enseignements sains, un aliment austère, mais généreux, dans les tristes et illustres expériences de notre histoire politique; au lieu de recueillir dans des fautes atroces, dans des chimères souillées, dans les torts les plus déplorables d'une démocratie égarée, de hautes leçons morales, des avertissements sévères, mais grands, inexorables, mais salutaires, dignes de profiter enfin à la cause et surtout à l'avenir de la vraie liberté, n'a-t-on pas vu nos plus beaux esprits, que nous regretterions de nommer, se mêler, *comme une courtisane ivre*, aux saturnales de la foule, systématiser le crime, idéaliser le sang, prêter à des choses odieuses, à des événements condamnés, à des hommes néfastes, des proportions et une pensée intérieure qu'ils

n'eurent jamais, et jeter encore une fois aux grandeurs immolées, et à la face des reines décapitées, comme un soufflet de bourreau, les viles insultes et les sales calomnies de la populace?

Je sais bien qu'une réaction mauvaise avait prétendu noyer la liberté dans le sang répandu au nom d'une liberté menteuse, et n'avait voulu voir dans la cause entière de la Révolution rien autre chose que l'impiété, la confiscation et le meurtre. Mais comment des hommes distingués n'aperçoivent-ils pas aussi que c'est mal servir la cause nationale que d'opposer, comme une détestable revanche, l'erreur à l'erreur, la réaction à la réaction, et de répondre à un impuissant sophisme par un sophisme contraire plus périlleux encore? A ce déplorable jeu, où se corrompent les plus belles intelligences, nous traversons toujours la liberté sans nous y arrêter jamais; nous demeurons aux yeux des nations un peuple incertain et sans équilibre, flottant tour à tour de la servitude à la licence, et digne de servir à tous d'objet de mépris ou de terreur. A ce déplorable jeu, les hommes qui s'y abaissent (on le reconnaîtra bientôt et partout,) désertent le rôle majestueux de précepteurs des hommes, et métamorphosent la grave muse de l'histoire en une ardente pythonisse, dont le trépied n'est plus qu'une espèce de misérable instrument de spéculation mercenaire ou de cupidité politique. En exagérant encore, par une envieuse rivalité et une précipitation fiévreuse, les excès mêmes des livres qui leur disputent le gain ou la renommée, ils échangent contre un peu d'argent qui se dévore vite, contre un peu de fausse popularité qui ne dure guère, la solidité d'une réputation honnête et durable. Lorsqu'enfin ils caressent de préférence toutes les parties basses du cœur humain, tous les moins nobles sentiments du grand nombre, ils se risquent dans une voie pernicieuse où la conscience se fausse, où la pureté s'avilit, où le cœur se sèche, où la pensée se déshonore, où l'imagination s'exagère et se prostitue, où la probité se pervertit, où l'avenir se sacrifie au moment rapide, l'étude sérieuse et lente à la jouissance actuelle, et où la droiture et le talent vont se perdre et mourir.

L'ouvrage dont nous allons parler, l'ouvrage de M. Armand Lefebvre, se place, par son objet même, en dehors des périls et des abus que nous venons de déplorer.

Raconter l'histoire des cabinets de l'Europe de 1800 à 1815, ce n'est nullement risquer de faire appel aux mauvaises passions poli-

tiques qui se préparent; car, dès 1800, la France s'était monarchisée, et, comme le dit fort bien l'auteur, il ne s'agissait plus dès lors pour la France d'une *propagande démocratique,* mais d'une *propagande monarchique* à travers l'Europe. Ce n'allait plus être une *guerre de principes,* mais une *guerre d'intérêts territoriaux.*

D'ailleurs M. Lefebvre n'est pas un de ces hommes dont la position littéraire et la fortune politique aient besoin de s'établir, de se refaire ou de s'exhausser sur le piédestal d'un livre de parti.

Si donc l'œuvre de M. Lefebvre a perdu peut-être quelques chances d'un succès bruyant et hâtif, elle a dû aussi gagner quelque chose en qualités consciencieuses. L'estime marche moins vite que l'engouement tumultueux, mais elle aboutit plus sûrement et dure plus longtemps que lui.

Il ne faut pas s'attendre non plus que, dans une composition où le côté diplomatique a une grande part, doivent étinceler ces couleurs brillantes qui éblouissent, ces fantaisies d'imagination qui séduisent. Ce qui distingue le plus l'*Histoire des cabinets de l'Europe,* c'est une sobriété de bon goût, une modération remarquable de jugement, une sûreté habituelle d'appréciation, une manière à la fois contenue et élégante. Il a écrit surtout avec l'aide des documents réunis aux affaires étrangères. Fils d'un homme qui a rendu des services connus dans la diplomatie française, attaché lui-même au ministère des affaires extérieures, il a mis à profit les avantages de sa position personnelle, et les souvenirs, les notes, les traditions d'un père qui avait connu la plupart des souverains et des ministres étrangers, et qui avait été chargé sous la Restauration, par M. le duc de Richelieu, d'écrire une histoire de la diplomatie française de 1789 à 1815.

M. Lefebvre n'a point écrit de nombreux volumes en quelques mois. Il n'a pas cru que la maturité de la pensée, la patience du travail, la proportion des parties, fussent indignes d'un livre sérieux. La hâte ne l'a point conduit à la diffusion. En racontant « la lutte prodigieuse qui s'ouvre dans les plaines de Marengo et qui finit dans les solitudes de Sainte-Hélène, » il a circonscrit sa tâche à l'étude des faits diplomatiques, c'est-à-dire à ce qui se rattache plus particulièrement à ses connaissances spéciales, à l'ordre de ses propres travaux. Il a jugé que la politique extérieure et les guerres du Consulat et de l'Empire pouvaient être traitées d'une manière distincte et séparée de notre histoire intérieure, et il n'a admis dans son cadre que « ces grands

faits intérieurs qui se lient par des rapports intimes à l'histoire extérieure, et qui souvent l'expliquent en la complétant. »

Le point de vue de M. Lefebvre paraît heureusement choisi. Aussi bien, dès le 18 brumaire, la puissance entière de la France fut dans la main d'un seul homme. L'Europe devint un champ de bataille, et la France ne fut plus qu'une grande armée dont Napoléon était le chef. Le silence profond, absolu, de la tribune et de la presse ne permit point que d'obscures résistances ou des conspirations étouffées troublassent sérieusement le pays. Napoléon avait dévoré successivement, sans peine et sans secousse, toutes les vaines apparences d'une constitution factice. Le seul poids de sa volonté régnait par l'omnipotence de ses décrets et l'ombre complaisante des sénatus-consultes. Le trait capital, le trait vivant, de l'ère consulaire et impériale, est donc bien le combat gigantesque, le combat armé ou diplomatique de Napoléon avec l'Europe.

Tous les historiens auront beau faire, dans l'état de compression intérieure où fut alors la France, quelques actes vigoureux, mais non débattus, d'organisation administrative, quelques monuments de législation muette attirent médiocrement l'esprit, et l'attention se jette presque exclusivement sur ce qui se débat encore, sur le belliqueux duel de l'empereur avec le monde.

Il semble d'abord que, dans l'intervalle raconté jusqu'ici par M. Lefebvre, de 1800 à 1808, il n'y ait pas pour la pensée humaine beaucoup de leçons instructives à recueillir. C'est le moment de la victoire merveilleuse et rapide et de la diplomatie conquérante ; nous sommes emportés sans avoir le loisir de respirer, à Marengo, à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland ; nous commandons en maîtres dans les traités de Lunéville, de Presbourg, de Tilsitt.

Mais, à réfléchir de plus près, même dans les plus beaux jours de la fortune napoléonienne, et avant l'heure encore éloignée de la défaite, l'œil pénétrant de l'historien découvre déjà ce qui échappe à l'œil du vulgaire. Si l'histoire de notre grande guerre civile, écrite avec une plume d'or et avec la conscience éclairée d'un homme de bien, peut devenir la meilleure école de la justice et de la liberté politiques, le récit du conflit européen, tracé par une main indépendante et sage, peut aussi donner à la France, pour l'avenir de ses rapports internationaux et de sa position en Europe, les plus utiles lumières et la sagesse qui lui manque le plus.

Bien que M. Lefebvre soit porté quelquefois, par une inclination fort excusable, à se montrer un peu trop favorable à la cause de la diplomatie française et aux intérêts du trône impérial, néanmoins il se défend presque toujours, avec la justesse de son esprit, contre la plupart de nos préjugés vivaces.

Il voit clairement, dès l'abord, que le rôle du premier consul et de l'empereur est de réconcilier la France nouvelle avec l'Europe monarchique et de fixer ses légitimes rapports avec les grands Etats du continent. Les républiques batave, ligurienne, cisalpine, ne pouvaient être prises au sérieux. «Les républiques romaine et parthénopéenne étaient de grands noms destinés à masquer de petites choses, misérables parodies du drame terrible qui se jouait de l'autre côté des monts.»

D'un autre côté, le canon de Vendémiaire et le caractère de Bonaparte le disposaient mal au rôle de Monk. Ses victoires lui avaient déjà donné trop de force et d'ascendant pour qu'il songeât, quand même il l'aurait pu, à les céder à la vieille dynastie.

Au sortir de nos discordes anarchiques, il ne lui restait que le parti de la dictature; « non pas, dit l'auteur, pour s'élancer à la tête de la démocratie française, l'épée dans une main et la réforme dans l'autre, appeler tous les peuples à la liberté, déclarer la guerre à tous les trônes, à toutes les oligarchies : car, pour devenir le missionnaire armé d'une révolution, il faut la foi. A chacun son œuvre dans ce monde, selon ses facultés et ses croyances. Bonaparte n'était pas organisé pour continuer la politique de la Convention et du Directoire. La nature et l'éducation l'avaient trempé pour commander, non pour répandre et sentir la liberté. Chef et propagateur des idées nouvelles, il lui eût fallu s'appuyer sur les passions populaires et vivre au milieu d'une démocratie turbulente et déchaînée. Sa puissante nature eût étouffé au milieu des mille entraves d'un gouvernement révolutionnaire. Homme de guerre et de discipline, il avait en horreur l'anarchie des clubs, et il n'aimait l'énergie populaire que sous l'habit du soldat. Génie organisateur, jamais il n'aurait pu se résoudre à déchaîner sur l'Europe ces passions révolutionnaires qu'il regardait comme le premier devoir d'un gouvernement régulier de calmer et de contenir. Enfin, un tel rôle eût exigé une profonde abnégation personnelle. Les citoyens, même les plus grands, s'usent vite au service des démocraties. Le peuple, pouvoir inconstant et violent, jouet tour à tour des fanatiques, des ambitieux ou des lâches, n'eût

pas tardé à se désanchanter de son idole. Or, Bonaparte n'entendait pas donner pour piédestal à sa puissance la mobilité et les caprices de la multitude. »

Ces lignes, qui peuvent donner la juste mesure du style et des principes de M. Lefebvre, annoncent aussi la destinée napoléonienne et les écueils où elle pourra se briser.

L'historien, qui ne s'est pas fait d'illusions sur le tempérament moral du vainqueur de Marengo, ne s'en fait pas davantage sur la durée de la République française et de la Constitution de l'an VIII. « Bonaparte, dans le secret de sa pensée, avait répudié la République : il la croyait impossible en France. A peine l'eût-il crue praticable, si elle avait eu pour fondement une aristocratie puissante et respectée. Mais l'ancienne aristocratie était tombée avec le trône ; elle n'était plus aujourd'hui que poussière ; c'était la classe moyenne qui avait pris sa place. Or, la bourgeoisie n'avait ni les hautes lumières qui font comprendre et exécuter les grandes choses, ni l'expérience des affaires qui met en garde contre l'abus de la théorie, ni les traditions qui sont comme une seconde expérience, ni la richesse qui est la garantie de l'indépendance. Elle était inexpérimentée, ambitieuse et pauvre, conséquemment factieuse, corruptible et servile. Il lui restait à faire son éducation politique... » — « La constitution de l'an VIII répondait aux besoins du moment. Elle était une organisation provisoire destinée à servir de transition entre la république qui s'affaissait et la monarchie qui allait renaître. Elle n'était point une œuvre de bonne foi : elle ne pouvait pas l'être. Le mensonge était partout, dans les mots comme dans les choses. La nation, monarchique par ses œuvres, était livrée à son insu aux contradictions les plus étranges. »

Au moment où le premier consul allait glorieusement sceller, dans les plaines de Marengo, bien plus encore les fondements de sa propre fortune que de la fortune de la France, M. Lefebvre ne se défend pas d'une amère tristesse. « Il faut bien le dire, ni les dangers de l'avenir, ni l'appréhension de guerres nouvelles, n'étaient capables de contenir Bonaparte : il aimait la guerre avec passion, parce qu'il savait la faire avec génie ; il l'aimait surtout comme un moyen d'émouvoir, de fasciner la nation, d'étendre, d'affermir son autorité et de fonder sa dynastie. » — «... L'histoire, dans son impartiale justice, fera la part des torts de chacun ; mais elle n'en déplorera pas moins, comme

un malheur immense, le traité de Lunéville; car c'est du sein de ce traité fatal que sont sortis toutes nos gloires et tous nos désastres. Régénérer l'Italie, c'était là une entreprise pleine de poésie et de grandeur ; mais l'abîme était au bout. Pendant quinze années nous n'avons pas cessé de vaincre et de conquérir. A quels termes tant de puissance a-t-elle abouti ? Aux traités de 1815 et aux tortures de Sainte-Hélène ! »

Lorsque Bonaparte reconquérait l'Italie et abattait l'Autriche à Marengo, la France n'avait plus que deux ennemis avoués : l'Angleterre et l'Autriche. L'Espagne, par mauvais gouvernement et par décadence ; la Prusse, par circonspection ambitieuse ; la Russie, par mécontentement envers ses anciens alliés et par la subite sympathie de son maître pour la personne de Bonaparte, avaient cessé de nous combattre. Les Etats secondaires du midi et du nord de l'Europe, les petits princes germaniques, étaient ballottés dans l'orbite des grandes puissances, et ne nous inquiétaient plus, soit lassitude, soit impuissance. Nos frontières restaient agrandies sur le Rhin et sur l'Escaut. L'Autriche seule, qui ne pouvait se résoudre à nous abandonner sa suprématie italienne, et l'Angleterre, qui ne nous pardonnerait jamais ni nos menaces maritimes, ni nos ambitions continentales, étaient armées et debout dans une attitude hostile.

Puisque l'Angleterre devait être notre ennemie la plus tenace, la plus irréconciliable, celle qui n'a jamais cessé de l'être, avec la persévérance la plus obstinée, jusqu'à ce qu'elle eût la joie de nous voir tomber plus bas qu'avant le jour de nos conquêtes, et de se partager, comme le lion, avec ses alliés, vainqueurs à la fin, les dépouilles de l'univers, il est regrettable sans doute que nos prétentions sur l'Italie nous aient fait toujours de l'Autriche, en faveur du gouvernement anglais, une ennemie secrète ou déclarée. Mais comment espérer que le premier consul aurait le courage de restituer à l'empire germanique cette terre deux fois conquise par le général en chef de l'armée d'Italie ? «Et puis, ajoute M. Lefebvre, Bonaparte aimait l'Italie d'une passion profonde ; il l'aimait presque à l'égal de la France. Elle était pour lui comme une seconde patrie. Son génie avait fait avec elle une sorte de pacte intime et secret. »

Nulle autre part on ne voit plus clairement que dans l'ouvrage de M. Lefebvre ce qui a manqué à Napoléon pour s'arrêter et se fonder en Europe, même après ses plus insignes victoires.

Les plus ignorants s'imaginent toujours en France, dans leur fatuité nationale, que nous avons la force de tenir seuls tête à toute l'Europe coalisée. Ils oublient que la Révolution française, dans son plus effrayant paroxysme, n'eut jamais affaire à la fois qu'à un certain nombre de puissances mal unies par des liens équivoques, ne disposant pas de toutes leurs ressources, et séparées encore par les jalousies de leurs chefs respectifs et les lenteurs calculées de l'égoïsme. Ils oublient que, dès 1795, sans parler des Etats subalternes, la Prusse et l'Espagne avaient fait leur paix avec la République par les traités de Bâle, et que les soldats de la Russie n'avaient point paru dans les premières campagnes. Ils oublient enfin que Napoléon lui-même, lorsqu'il eut concentré en lui toutes les forces guerrières de la Révolution, en les multipliant par son génie et son commandement unique, excella surtout dans l'art de diviser ses ennemis pour les abattre l'un après l'autre.

Cette adresse extrême de l'empereur éclate en tout son jour dans le livre de M. Lefebvre.

Quand il traversait les Alpes pour atteindre à l'improviste l'Autriche dans les plaines du Piémont, il avait eu soin d'endormir les autres nations continentales. Lorsque, après la rupture du traité d'Amiens, il préparait sa campagne d'Austerlitz, il avait su contenir avec prévoyance l'Espagne et la Prusse, et ménager jusqu'aux Etats les plus secondaires. Lorsqu'il voulut accabler la Prusse à Iéna, il avait habilement prévenu le réveil de l'Autriche et les attaques de la Russie. Après Eylau et Friedland, et avant de vaincre encore une fois l'Autriche à Wagram et de prendre ses dernières résolutions sur Rome, Naples et l'Espagne, il avait fait alliance à Tilsitt avec la cour de Saint-Pétersbourg. En sorte que, à vrai dire, et jusqu'au jour extrême de la dernière coalition, sous laquelle il finit par succomber, l'Angleterre fut la seule puissance qui demeurât son ennemie constante, implacable, immortelle, et qui, n'oubliant jamais les menaces du camp de Boulogne, et peu contente encore de tout ce qu'elle gagnerait à la guerre universelle, allait chercher sans cesse et soudoyer dans le monde entier des ennemis à Napoléon, à peu près comme Annibal autrefois cherchait dans tout l'univers des adversaires à la ville de Rome.

Ces simples considérations suffisent à indiquer la place que tient la diplomatie française sous le Consulat et l'Empire. Dans les premières

et les plus ardentes années de la Révolution, notre diplomatie avait été à peu près annulée. La guerre radicale et universelle était entre la démocratie de 1792 et les trônes de l'Europe ; il s'agissait de coups de canon et non d'ambassadeurs, et le plus inoccupé de nos ministres fut alors à coup sûr le ministre des relations extérieures. Sous le Directoire, on revint un peu plus aux coutumes internationales et aux traditions de l'équilibre européen. Mais l'avénement de Napoléon au pouvoir ramena plus que jamais les habitudes des cours et l'importance des diplomates. Soit donc que la diplomatie agît moins encore pour prévenir la guerre que pour se donner le temps de la préparer, soit qu'elle travaillât pour régler les conséquences et les prétentions de la victoire, jusqu'au moment prochain et prévu par tous où le vaincu, ayant réparé ses forces, recommencerait la lutte, toujours est-il qu'on eut grand besoin d'ambassades et de négociateurs pour faire des traités de paix, pour se ménager des alliances ou de simples neutralités. Et comme Napoléon essaya successivement de l'amitié de la Prusse, de l'Espagne, de la Russie, de l'Autriche, et passa plus d'une fois de l'une à l'autre alliance, on comprend quelle importance prirent les négociations sous un règne qui remua tant de fois l'Europe de fond en comble.

A juger les souverains et les ministres entre qui se traitèrent tous les mouvements complexes, subits, des divers territoires du continent, M. Lefebvre ne sort jamais d'une sagacité pleine de réserve et d'une modération pleine de politesse. On voit qu'il a vécu dans le monde des affaires étrangères. Il est amené nécessairement par son sujet à parler des batailles, à les décrire, à en saisir la physionomie, les résultats. Il ne se refuse pas à peindre la situation des armées adverses, les accidents principaux de la campagne et les traits décisifs du combat. Sans avoir la prétention d'un général à résoudre les questions de stratégie, il résume avec exactitude et clarté les conditions du triomphe, les causes de la défaite et du succès. Mais, de même qu'il abrége ses remarques, fort sensées du reste, sur la situation de la France politique et intérieure, de même il ne s'abandonne point à de trop nombreux détails sur les péripéties militaires. Il parle de la guerre avec mesure. Ce qu'il traite avec le plus de complaisance et d'ampleur, selon le but et le titre même de son livre, c'est la marche des négociations entre les divers cabinets, avant ou après le combat. Et l'on comprend mieux la guerre elle-

même, ses raisons et ses causes, quand on a lu, même dans toutes ses ruses, la diplomatie qui l'a précédée ou suivie.

M. Lefebvre ne croit pas nécessaire, pour relever le grand empereur, de diminuer Pitt, le plus opiniâtre et le plus redoutable des ennemis de la France et de Napoléon. Il n'amoindrit pas le ministre anglais qui, à son lit de mort, prononçait encore ces paroles suprêmes et patriotiques : *O mon pays!* « Pitt n'avait peut-être pas moins que son rival de cette puissance morale avec laquelle on subjugue les masses et la fortune elle-même. Sur tous les autres points d'ailleurs ces deux grands hommes différaient entièrement. Pitt s'était montré habile à l'âge où la capacité active de l'homme est à peine ébauchée. Il devait cette expérience précoce aux conseils de son père, qui l'avait habitué dès son plus jeune âge au maniement des grandes affaires. Napoléon, passé pour ainsi dire d'une école d'artillerie au gouvernement de la France, avait paru comme l'œuvre du miracle, sachant tout, pouvant tout, sans qu'on pût dire où et comment s'était formé son merveilleux génie. Aussi le premier était-il plutôt l'homme de l'étude et de l'éducation, le second de la nature et de la destinée. Orateur de premier ordre, bien que son éloquence tînt plus du raisonnement que de l'élan du cœur, Pitt possédait à un degré éminent l'art de convaincre et de diriger les esprits. Remuer les âmes et les subjuguer par l'éclat et la grandeur de ses actions était plus dans le caractère et la situation de Napoléon. Chez tous les deux, une intelligence vaste, hardie et féconde. Napoléon voulait que la France occupât le premier rang dans le monde. Pitt avait la même ambition pour son pays. Mais, obligé de se mouvoir sous le contrôle d'une opposition sévère, chargé de conduire un peuple froid, positif, calculateur, qui n'estime la gloire qu'autant qu'elle s'escompte en argent, ses combinaisons les plus audacieuses étaient toujours renfermées dans les limites du possible et de l'utile. Napoléon, au contraire, maître d'un pouvoir absolu, placé à la tête d'une nation vive et enthousiaste, qui aime la guerre et la gloire avec ivresse, même lorsqu'elles sont infructueuses, s'abandonnait sans mesure à toutes les conceptions de sa pensée ; et trop souvent elles étaient calculées sur une échelle démesurée, sans proportion avec la courte durée de la vie humaine. Aussi peut-être Pitt avait-il plus de cette dextérité avec laquelle on élève et soutient la fortune d'un empire ; Napoléon, plus de cette force indomptée qui crée et renverse. »

Les rois de l'Europe, Frédéric-Guillaume, François II, Alexandre, sont peints avec une liberté ménagée. On voit que M. Lefebvre ne cède pas à la mauvaise pente, cette pente de la littérature et de la basse politique contemporaines, de rabaisser par la médisance toutes les supériorités sociales. « L'homme qui occupait le trône de Prusse n'était pas à la hauteur de sa situation. Esprit judicieux, mais d'une portée ordinaire, caractère honnête, mais timide, Frédéric-Guillaume III n'avait qu'une ambition, celle de conserver intact l'héritage du grand Frédéric; qu'un système, celui d'assurer à son pays et à tous les Etats du nord de l'Allemagne les avantages de la paix et de la neutralité. Si, dans l'innocent exercice de ce protectorat, il pouvait réussir à gagner quelque chose sans bruit et sans mouvement, il était bien décidé à n'en pas laisser échapper l'occasion. Hors de là, tout l'effrayait. Il avait pour la guerre une horreur invincible, peut-être parce que, ne sachant pas la faire, il craignait de dépendre de ses généraux. Il portait dans les affaires tous les scrupules d'une conscience délicate et agitée. Fallait-il prendre un parti énergique : son esprit flottait irrésolu, l'occasion d'agir s'échappait, et il laissait s'amonceler sur sa couronne des périls que, avec plus de décision dans l'esprit, il lui eût été facile de conjurer. Il avait bien une sorte de fermeté; mais c'était une fermeté négative qui s'épuisait à combattre les résolutions audacieuses. Cependant, avec les pensées modestes d'un prince de troisième ordre, il avait toutes les susceptibilités d'un souverain du premier. »

Quant à l'empereur (François II), « on l'eût cru étranger à toutes les injures, à toutes les factions dont sa cour était remplie, tant il semblait retiré dans l'obscurité de la vie domestique. Mais l'indifférence qu'il semblait affecter pour les affaires publiques n'était qu'apparente : il y prenait au contraire une part très-active, très-passionnée. François II avait une aversion profonde pour la révolution, la France et son chef. Il souffrait des humiliations qu'avait reçues sa maison dans les dernières guerres, et il se nourrissait de pensées de vengeance. Mais, timide et craintif, il nous redoutait plus encore qu'il ne nous détestait. C'était du reste un homme à vues courtes, peu instruit, accessible aux préjugés, et tout à fait incapable de résister à une impulsion qui flattait ses penchants. Involontairement, il subissait l'ascendant de l'esprit supérieur du prince Charles, son frère, bien qu'au fond il ne l'aimât point. Il était envieux de sa gloire

militaire. Il trouvait un triste plaisir à le contredire dans le conseil, affectant de lui abandonner la spécialité des affaires de guerre, et s'attribuant à lui la supériorité dans les affaires d'Etat. Ainsi le caractère et les idées personnelles de l'empereur ne nous offraient aucune garantie. Il était à la tête du parti qui, à Vienne, voulait notre abaissement, et l'on pouvait être assuré que, l'occasion venue, le parti anglais l'entraînerait sans peine aux plus violentes résolutions. »

L'empereur Alexandre n'est pas moins bien saisi : « Alexandre avait tout ce qui charme et subjugue, une noble et belle figure, un grand prestige de paroles et de manières, la dignité et l'aisance incomparable d'un prince né sur les degrés du trône, et cette irrésistible séduction que donnent à un souverain jeune et beau la passion et l'habitude de plaire. Il avait de plus un art merveilleux à traiter les plus grandes affaires, et une sagacité d'autant plus dangereuse qu'elle se cachait sous un air de sincérité chevaleresque..... Alexandre, semblable en cela à Napoléon, dirigeait personnellement la politique de son cabinet et conférait directement avec les ambassadeurs étrangers. Il déployait dans la discussion des grandes affaires une dextérité, un art de paroles et une vigueur de raisonnement qui en faisaient l'égal des plus fins et des plus habiles négociateurs de l'Europe. »

Autant que le lui permet le cours de sa narration, M. Lefebvre caractérise, tantôt par un mot seul, tantôt avec plus d'étendue, les représentants divers de la diplomatie. Il n'oublie pas de mentionner l'importance de l'ambassade du grand-maréchal Duroc à Berlin, et les services rendus à la France auprès de la même cour par M. de Laforest. S'il a l'occasion de nommer M. de Champagny, alors notre ambassadeur à Vienne, il dit : « C'était un homme qui, avec un peu de gaucherie dans les manières, avait un esprit plein de finesse et de droiture. Il était désireux sans doute de pousser sa fortune, mais incable de flatter, comme tant d'autres, par des rapports mensongers ou exagérés, les penchants ambitieux du premier consul. »

A propos de l'ambassade du général Beurnonville à Madrid, l'historien s'exprime ainsi : « Le général Beurnonville n'avait ni la sagacité ni la souplesse qu'exige l'art si épineux des négociations. Il ignorait toutes ces nuances délicates de langage par lesquelles un agent diplomatique doit savoir tempérer et adoucir ce qu'une démarche peut

avoir dans le fond de trop dur. Il était sec et impérieux, ayant toujours la menace à la bouche, et ne parlant que de guerres et de coups d'épée. C'était un de ces hommes comme Napoléon a eu trop souvent le tort d'en employer dans sa diplomatie, meilleurs guerriers que négociateurs, plus ardents qu'éclairés, et bien plus appliqués à flatter les penchants de leur maître qu'à le contenir et à l'éclairer. »

Une place distinguée est faite à M. Alquier. « La France était représentée à la cour de Naples par un des hommes qui ont marqué avec le plus d'éclat dans les négociations de cette époque. M. Alquier avait un esprit d'une finesse exquise et une pénétration qui allait souvent jusqu'à la subtilité. Sa conversation, étincelante de verve, abondait en traits piquants, et il exerçait une séduction irrésistible. Quinteux cependant, bizarre et coquet comme une femme, il n'était plus reconnaissable dès qu'on lui résistait. Il perdait alors tous ses avantages. Il devenait pointilleux, acerbe et railleur impitoyable. La reine Caroline, avec laquelle il avait de la ressemblance par le tour piquant et les caprices de son esprit, n'avait pu échapper à l'attrait de ses entretiens. Longtemps elle avait fait pour lui plaire toutes les avances qu'une reine peut faire. Mais l'entrée de nos troupes dans le royaume, après la rupture du traité d'Amiens, troubla cet heureux accord, et fit de la reine et de l'ambassadeur deux ennemis déclarés. M. Alquier avait eu la vanité de dompter la reine. Quand il la vit lui échapper, donner toute sa confiance à l'ambassadeur anglais et à l'amiral Nelson, réserver pour lui seul, naguère l'objet de ses empressements, les dédains, les mots amers et provoquants, il s'en irrita comme d'un échec personnel. Le dépit du courtisan délaissé vint s'ajouter aux griefs légitimes de l'ambassadeur de France. Sa parole, autrefois souple, gracieuse, séduisante, devint sèche, incisive, arrogante. Au lieu de chercher par sa modération à ramener le calme dans l'âme fougueuse de la reine, il la traita comme une ennemie dont nous ne pouvions plus nous rendre maîtres qu'en rivant ses chaînes. Trop souvent il eut le tort d'oublier qu'il parlait devant une femme couronnée. »

La mission de M. de Caulaincourt auprès de la cour de Russie, en remplacement du général Savary, est appréciée en termes choisis : « Parmi cette foule de personnages illustres qui ont été l'ornement de la cour impériale, M. de Caulaincourt se distinguait par l'exquise

délicatesse, par la droiture inflexible et l'élévation de son caractère. A cette époque où toutes les âmes, fascinées par la grandeur et le génie du souverain, ne savaient que se prosterner, aduler et obéir, M. de Caulaincourt sut toujours concilier la déférence d'un sujet soumis et respectueux avec la dignité de sa conscience et l'indépendance de ses opinions. Jamais le désir de pousser sa fortune n'en fit un courtisan. C'est par là surtout qu'il a mérité et conservé jusqu'au dernier jour la confiance de l'empereur. Il y a des hommes que Napoléon a plus aimés que M. de Caulaincourt, il n'en est aucun qu'il ait honoré d'une plus haute estime. M. de Caulaincourt avait un esprit net, ferme et étendu, et il était à la hauteur des plus grandes affaires. Il y avait dans toute sa personne une remarquable distinction, sans qu'on pût dire pourtant que ce fût la distinction d'un homme de cour. Sa politesse était froide, son abord sévère, et jamais il ne put complétement se défaire d'une sorte de raideur militaire qui contrastait avec l'abandon plein de grâce de l'empereur Alexandre. Le général Savary était bien loin d'avoir dans les manières la dignité et la noblesse de M. de Caulaincourt; mais il possédait à un bien plus haut degré que lui la souplesse et l'astuce nécessaires pour se mesurer avec le cauteleux et rusé souverain de la Russie. »

En prononçant souvent le nom de M. de Talleyrand, l'auteur ne pouvait guère se dispenser d'en essayer le portrait que tant d'autres ont fait avant lui. Il le fait du moins avec esprit et bon goût. Mais il ne se satisfait pas d'une figure de fantaisie, il le peint par ses actes. En plus d'une occasion, il dessine en passant le célèbre diplomate. C'est ainsi qu'il le représente aigrissant par ses railleries sceptiques les relations déjà altérées et si difficiles entre le nouvel empire et la cour de Rome, dès l'époque du couronnement.

C'est ainsi encore qu'il assigne justement la part que l'ancien évêque d'Autun eut réellement dans le meurtre du duc d'Enghien. Il le montre non-seulement assistant avec Cambacérès et Fouché au conseil secret où fut résolue l'arrestation du malheureux prince, mais lisant en plein conseil les motifs qui avaient déterminé l'arrestation, et rédigeant lui-même et envoyant à notre représentant à Carlsruhe les instructions destinées à expliquer la violation du territoire badois. « Lorsqu'il donnait son approbation à un tel acte, s'écrie M. Lefebvre, il en connaissait bien la terrible portée. »

Ainsi encore, l'historien n'épargne point sa sévérité à l'attitude de

M. de Talleyrand dans les affaires de l'Espagne. « On a dit que M. de Talleyrand s'était opposé de toute la force de son esprit au système adopté par Napoléon dans les affaires de l'Espagne. Il n'y a point d'assertion plus erronée. M. de Talleyrand n'avait ni assez de patriotisme ni assez de courage pour combattre avec énergie, avec persévérance, sur quelque point que ce fût, les idées ou les passions de l'empereur. »

Toutefois M. Lefebvre rend cette justice à M. de Talleyrand, qu'il sut persister dans sa tenace préférence en faveur de l'alliance autrichienne, et qu'il insista, même après Austerlitz, le lendemain de la victoire, auprès de Napoléon, pour lui proposer encore le plan de pacification qu'il lui avait soumis déjà après la capitulation d'Ulm. Ce plan, dont le succès était possible, mais qui peut aussi être à bon droit contesté dans ses incertitudes, consistait à conserver intacte la monarchie autrichienne, en lui donnant, pour l'indemniser de ses pertes en Italie, les provinces Danubiennes. De cette manière, dans la pensée de M. de Talleyrand, l'Autriche devenait pour nous une alliée sûre; elle se faisait la voisine et l'ennemie naturelle de la Russie. L'empire ottoman achetait par ce sacrifice sa sécurité et un long avenir. Les Russes portaient leurs efforts et leur inquiétude vers le midi de l'Asie, et l'Angleterre ne trouvait plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouvait que d'inutiles.

Quelquefois aussi, sous la plume de M. Lefebvre, arrivent des traits brefs, incisifs, qui mettent vivement le lecteur au courant des influences qui agitent en sens contraires les cours européennes. Par exemple, à la cour de Berlin, on voit dominer tour à tour et s'éclipser M. le comte d'Haugwitz, « qui n'avait de préférences décidées que pour la force et le succès, de répulsion que pour les faibles et les vaincus, et qui inclinait ouvertement pour la France. L'art par excellence du comte d'Haugwitz était de caractériser ce qu'il ne jugeait pas à propos de nommer. A la pétulance de son esprit, on l'aurait cru un brouillon; mais, avec la plus grande vivacité, il restait toujours le maître de sa parole, trouvant dans les nuances délicates d'une langue qui n'était pas la sienne (le français) le secret de tout dire, et de le dire sans qu'on pût l'accuser de dépasser le but. »

A côté de celui-ci, « rival d'influence et de position du comte d'Haugwitz, le baron de Hardemberg penchait visiblement vers les intérêts anglais. Il était né dans le Hanovre, et il avait sucé avec le

lait un peu de cette haine que tout bon Hanovrien se croit le droit de nourrir contre nous : homme d'ailleurs éminent par l'esprit, d'un cœur ferme et passionné, convaincu. »

Ce qui se remarque avec le plus de développements dans l'histoire que nous jugeons, ce sont les longues hésitations de la Prusse, voulant garder tous les bénéfices de la neutralité, et d'une neutralité armée, entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, qui prétendent l'entraîner dans leur alliance, et Napoléon, qui veut de force la jeter dans la sienne. Triste spectacle ! Pressé entre tant d'efforts et d'intérêts égoïstes et divers qui se le disputent incessamment, le roi de Prusse, loyal par caractère, devient rusé par nécessité : tiraillé par ses sentiments personnels, par ses affections domestiques, par ses liens de famille et de royauté, par l'esprit public de son royaume, il passe et repasse des bras de la France dans les bras de la coalition, il s'engage en sens contraires. Dans sa force d'inertie, il laisse succomber, en demeurant spectateur inactif, mais non indifférent, l'empereur François II à Marengo, les deux empereurs à Ulm et à Austerlitz. Et lui-même, enfin, ulcéré des procédés napoléoniens qui violent son propre territoire et l'humilient par mille exigences impérieuses, entraîné plus que convaincu par l'explosion du sentiment prussien, il va s'abîmer plus tard, en désespéré, avec toute sa monarchie, dans les champs d'Iéna et d'Auerstaedt, contre une armée victorieuse, plus forte et plus aguerrie que la sienne, sans qu'à son tour l'Autriche veuille bouger, et sans que la Russie ait eu le temps de joindre ses forces aux siennes.

M. Lefebvre blâme la conduite de Napoléon envers la Prusse, comme envers les maisons de Brunswick et de Hesse-Cassel : « Il faut bien le dire, la passion avait envahi le cœur de Napoléon, altéré la lucidité de son jugement. Au lieu de cacher sa force sous des formes douces et conciliantes, il se montra dur, violent, dominateur. Cette faute, l'une des plus grandes de sa vie, a eu des conséquences incalculables. »

Le vainqueur d'Iéna se montre impitoyable envers le roi vaincu, après avoir eu pourtant la pensée de retourner à son alliance, tant qu'il ne se croit pas assuré de celle du tzar. A cette impitoyable tyrannie de la victoire et de la force, l'histoire ne doit pas un moindre blâme. Ce fut un tort insigne de ne laisser la Prusse ni vivre ni mourir. Napoléon avait besoin de la Prusse comme contre-poids à l'Autri-

che et à la Russie ; et jamais les royaumes nouveaux qu'il élevait, qu'il agrandissait, en Saxe, en Bavière, à Wurtemberg, ne purent rétablir l'équilibre brisé de l'Allemagne. Et puis, en abusant des droits d'une bataille gagnée, il se réservait, au temps de ses revers, des ennemis vindicatifs et inconciliables.

On déplore aussi, avec l'historien, les insultes amères que les bulletins impériaux jetaient à la belle, spirituelle et brave reine de Prusse, et les humiliations profondes dont cette femme fière et passionnée fut abreuvée à Tilsitt, où elle fut forcée de subir les durs refus de Napoléon.

Nous n'avons pas remarqué sans une singulière estime combien M. Lefebvre se laisse aller volontiers, et le plus ordinairement, à des sentiments de pitié miséricordieuse envers les faibles et les opprimés.

Bien qu'il ne consente pas à donner en propres termes le nom de *crime* au meurtre de Vincennes ; bien qu'il en rejette une part sur les funestes erreurs qui égarèrent Bonaparte et sur les aveugles sentiments de colère et de vengeance qui l'emportèrent ; bien qu'il incline à croire, sans aucun indice, que le prince était initié au secret de la conspiration de Georges ; bien que, enfin, il impute la terrible responsabilité d'un tel attentat à la servilité passive des juges militaires qui tuèrent sans preuves un prince sans défense, cependant il termine par ces nobles paroles un si lamentable sujet : « En frappant le duc d'Enghien, Bonaparte est sorti pour la première fois de ce système de force intelligente et contenue qui avait fait sa gloire depuis quatre ans. Il a refroidi l'enthousiasme des esprits pour sa personne et porté à sa puissance d'opinion une profonde atteinte. Si la France l'avait mis à sa tête, c'est qu'elle lui avait reconnu un génie supérieur et un grand cœur. Sa conscience lui commandait de se montrer magnanime envers le dernier des Condé. Chargé comme magistrat suprême de veiller au maintien de la morale publique, il devait à son pays l'exemple du respect des lois éternelles de la justice, et ce sentiment devait parler plus haut dans son âme que celui de sa conservation personnelle. »

Pour nous, nous avons toujours cru que si Napoléon tombé alla mourir tristement à Sainte-Hélène, ce fut pour y expier l'un des ressentiments ineffaçables que déposa dans le cœur des maisons souveraines de l'Europe l'assassinat d'un prince de sang royal.

Si l'ordre des événements amène l'historien à retracer les faiblesses politiques et les hontes domestiques de la cour d'Espagne, il n'est pas encore sans respects, et je lui en sais gré, pour une maison royale dégénérée. C'est avec une certaine douleur qu'il rappelle les fluctuations pusillanimes ou ambitieuses du favori, les émeutes de Madrid, les misérables scènes d'Aranjuez, l'ignominie des discordes intestines qui flétrissent le roi Charles IV et Ferdinand VII, entre la reine-mère et Godoï, et enfin les humiliations de toute cette famille royale à Bayonne, aux pieds de Napoléon.

On sent que M. Lefebvre tient compte à cette monarchie expirante de la situation affreuse d'abaissement où l'a réduite le colosse qui lui tient le pied sur la gorge.

On sent surtout que l'âme de l'historien souffre à voir un homme tel que Napoléon se ravaler jusqu'à attirer avec une perfidie calculée, comme dans un piége, dans une ville française, tous les membres de la dynastie espagnole, les y tromper tous jusqu'au bout, se faire leur geôlier et leur voler à tous leur couronne, comme un larron, après avoir rempli frauduleusement et d'avance, contre la foi des traités, les provinces d'Espagne d'une nombreuse armée française capable de tout subjuguer.

M. Lefebvre a beau se dire que la soumission absolue de l'Espagne à notre empire était un besoin de la situation belliqueuse de Napoléon au milieu de l'Europe, et que cette soumission entière avait été dérangée par la révolution espagnole, qui avait renversé le prince de la Paix, forcé Charles IV à l'abdication et couronné Ferdinand VII ; il n'était pas permis à un mécompte d'ambition impériale de se changer en un vil larcin de couronne, et de consommer à Bayonne, au mois de mai, par des voies honteuses et subreptices, un acte de spoliation dès longtemps médité, et tout entier contenu déjà dans une lettre du 27 mars 1808, citée par M. Lefebvre, adressée par l'empereur à son frère Louis pour lui offrir la couronne d'Espagne, que plus tard, sur son refus, il donna à Joseph.

Ceux qui n'aiment pas à jouir de l'humiliation des hautes existences seront touchés encore, comme M. Lefebvre, de la terrible situation faite aux petits Etats, étreints qu'ils sont, au milieu de la guerre universelle, et selon les caprices de la fortune des armes, par la forte main des grandes puissances belligérantes.

Qui ne compâtit aux douloureuses perplexités de Maximilien de

Bavière, placé avant la capitulation d'Ulm entre l'invasion présente de l'armée d'Autriche et l'armée attendue de Napoléon ?

Qui ne s'intéresse à la destinée de ce petit roi du Nord, le roi de Suède, Gustave IV, malgré les folies de son esprit et les torts de son caractère ? N'est-ce pas celui de tous qui, au milieu de l'ébranlement des trônes, foulé calamiteusement entre les exigences implacables de l'Angleterre, les ambitions violentes et hypocrites de la Russie et les volontés superbes de la France, garda le plus noblement le sentiment de la dignité royale, osa se faire presque seul, à travers l'Europe, le champion fidèle des royautés tombantes, lui faible et impuissant chevalier, et aima mieux perdre la couronne par le sort de la guerre et le mécontentement de ses propres sujets, que de pactiser avec la fortune du plus fort ? Et n'est-ce pas un digne sujet de méditations profondes que ce roi, qui avait fait le plus de sacrifices, et de sacrifices insensés, à la cause des races royales, soit précisément aussi le seul qui, dans les traités de 1814 et 1815, ait été oublié parmi les restaurations des têtes couronnées ?

Qui n'est ému aussi de la résignation courageuse avec laquelle le fidèle Danemark et son prince, engagés dans notre cause, dans la cause de la liberté des mers, supportent l'odieux bombardement de Copenhague que leur inflige, contre le droit des gens, l'inexorable et prévoyant égoïsme de l'Angleterre ? Epreuve terrible, et plus indigne encore que la saisie des galions d'Espagne en pleine paix ! Elle demeura flétrie, mais impunie, et ne valut pas un seul regard de faveur au Danemark de la part des vainqueurs de Leipzig et de Waterloo !

N'y a-t-il pas encore un sujet d'inexprimable émotion dans le sort de ce pauvre Portugal, dévoué fatalement aux griffes du léopard britannique, et expiant sur le continent la suprématie maritime de l'Angleterre ? N'est-on pas prêt à partager les douleurs et les sanglots du peuple de Lisbonne, lorsqu'il accompagne de ses regrets et de ses adieux, jusque sur le rivage de la mer, la voiture de sa vieille reine, folle depuis seize années, et s'embarquant pour le Brésil devant les armées françaises ? En voyant cette multitude désolée autour d'elle, la reine retrouve un moment sa raison et le sentiment de sa dignité. « Eh quoi ! s'écriait-elle, nous quitterions le royaume sans avoir combattu ! » Puis, s'adressant à son cocher : « Pas si vite, pas si vite, disait-elle, on croirait que nous fuyons. »

Enfin, pour ne pas tout dire, il faut remercier l'historien d'avoir relevé cette reine de Naples, si souvent sacrifiée à notre haine et à nos mépris par les historiens vulgaires et jusque par nos romanciers. Par l'esprit et par le caractère, la reine Caroline, malgré ses emportements, n'était pas une indigne fille de Marie-Thérèse. Elle eut la fierté de repousser une offre dont l'acceptation eût fait son salut. Elle refusa de donner la main de l'une de ses filles, la reine actuelle des Français, à Eugène Beauharnais. « Elle craignait moins de tomber du trône, dit M. Lefebvre, que d'abaisser la fierté de son sang jusqu'à jeter sa fille dans les bras d'un Beauharnais. »

C'était elle pourtant qui disait à M. Alquier : « Assurément il me serait pardonnable de ne pas aimer Bonaparte ; eh bien, je ferais volontiers quatre cents lieues pour le voir. Si j'osais me comparer à ce grand homme, je dirais que j'ai un sentiment commun avec lui, c'est l'amour de la gloire. Mais il a poursuivi son objet en grand, et il l'a obtenu, au lieu que moi j'ai cherché la gloire dans les buissons, et je me suis piqué les doigts. Quand vous lui écrirez, dites-lui que je ne me lasse pas d'admirer l'adresse avec laquelle il a su profiter d'un temps où, Frédéric et Catherine ayant disparu du théâtre des affaires du monde, il n'y a plus sur tous les trônes de l'Europe que des imbéciles. »

Ce fut elle qui courait à Saint-Pétersbourg, et plus tard à Vienne, solliciter les rois contre l'empereur des Français. Ce fut elle, en un mot, qui, ne démentant point le courage qui sied aux races royales, voulut demeurer jusqu'au bout à Naples, que le roi son époux avait déjà quitté depuis plusieurs jours, et ne consentit à faire tourner les voiles de ses vaisseaux vers la Sicile que lorsqu'elle aperçut les têtes de colonnes de l'armée française débouchant dans les rues de sa capitale.

Si nul n'a su mieux que M. Lefebvre garder des égards pour les fortunes tombées, nul aussi ne se laisse moins éblouir par les magnifiques apparences du traité de Tilsitt et le commencement d'exécution improbable, impossible, de ce pacte équivoque, par lequel la force des deux parties contractantes se sacrifiait réciproquement leurs amis faibles ou vaincus. Cette alliance, si louée par d'autres, inspire à l'auteur ses meilleures critiques et quelques-unes de ses plus remarquables pages.

Il ne pardonne pas à Napoléon d'avoir, à Tilsitt, livré à la con-

voitise d'Alexandre la Suède, qui périt pour la cause des rois, et la Turquie, après l'avoir poussée avec tant de fougue contre l'Angleterre et la Russie. Il ne pardonne pas à Alexandre de livrer à Napoléon la Prusse et l'Allemagne et les trônes du midi de l'Europe. Le devoir de l'histoire est de flétrir l'égoïsme des forts et de prendre le parti des opprimés, si souvent oubliés dans les grandes affaires de ce monde.

Au milieu des triomphes napoléoniens les plus formidables, l'œil de l'auteur entrevoit toujours une catastrophe possible et menaçante. Il a bien jugé que, si Napoléon se jette dans les bras de la Russie, il ne s'y jette pas sans défiance, et sans avoir essayé à deux reprises des négociations pacifiques avec l'Angleterre, et proposé son alliance, toujours refusée, à la Prusse et à l'Autriche.

Après avoir lu M. Lefebvre, l'esprit reste convaincu, plus que jamais, que la grandeur de Napoléon ne cessa pas d'être le colosse aux pieds d'argile, et qu'elle fut à toute heure remise en question à chacune des grandes batailles dont le succès nous éblouit, à Marengo comme à Austerlitz, à Iéna comme à Friedland. Ce n'était pas une affaire d'un jour que de fonder en Europe une nouvelle et puissante dynastie parmi les monarchies antiques, et de la faire sincèrement accepter de tous. Napoléon a souvent avoué lui-même qu'*il se sentait isolé en Europe*. Voilà pourquoi, dans son dépit, il ambitionnait, comme nécessaire à la sûreté de ses desseins, une grande et ferme alliance qui toujours lui manqua. Voilà pourquoi, même au lendemain de ses plus belles victoires, il est toujours disposé à traiter. Voilà pourquoi on sent crouler sur la tête impériale cette gigantesque couronne qu'il eut besoin de défendre et d'assurer par des agressions lointaines, et jusque sur la Vistule et le Niémen. Voilà pourquoi, pour demeurer le maître de cet immense flot de guerre qu'il a soulevé contre lui-même, il se croit obligé d'absorber en lui toutes les forces qu'il trouve autour de lui. Voilà pourquoi il s'assied à la fois et réellement sur les trônes d'Italie, de Naples, de Sardaigne, de Hollande, d'Espagne, de Westphalie, en lançant à l'Europe cette menace hautaine, signe d'infirmité bien plus que de vraie et solide puissance, qu'il prétend bientôt faire de sa dynastie la plus ancienne dynastie du monde.

Mais, quoi qu'il y ait d'extraordinaire et d'insolite dans la position de Napoléon au milieu de l'Europe, cela explique plutôt que cela n'ex-

cuse les erreurs démesurées de son ambition. Son orgueil a fini par s'égarer dans ses voies, et l'on dirait qu'il poursuivit sa ruine comme une émouvante gageure.

Les deux actes les plus sages de sa puissance, parce qu'ils furent les plus modérés, ce fut sa médiation dans les affaires de la Suisse et dans la Confédération du Rhin. Il sut habilement recueillir et mettre à profit les traditions de l'ancienne politique française, en favorisant les petits princes de l'Allemagne contre les grandes couronnes germaniques. Même avant qu'il fût devenu le protecteur titulaire de la Confédération rhénane, il avait su attirer à lui, par l'intérêt, toutes les influences allemandes du second ordre, dans le partage des territoires sécularisés ou médiatisés. Aussi, lorsque, dans un de ses voyages à Mayence, il se voit entouré, courtisé, sollicité par une escorte de petits princes, M. Lefebvre dit-il excellemment, pour peindre d'un mot original toute cette scène de pouvoir d'un côté et d'adulation de l'autre : « Tout l'Empire, en quelque sorte, passa sur la rive gauche du Rhin. »

Nous croyons bien, avec l'historien, que Napoléon, en créant tant de trônes nouveaux au profit des siens, n'obéit pas seulement à un sentiment d'orgueil dynastique, et qu'il céda aussi à l'entraînement du pouvoir et à l'empire des circonstances ; mais nous ne savons si le sentiment de l'avenir et sa défiance de la classe moyenne furent bien les seuls motifs qui le portèrent à la systématique résurrection du blason monarchique. La vanité du monarque nouveau ne songea-t-elle pas ainsi à se satisfaire, et à assouvir en même temps les vanités des courtisans de sa fortune ? Il ne méprisait tant les hommes que parce qu'il les connaissait à fond.

Plus on réfléchit, plus on découvre le vide intérieur de toutes ces grandeurs factices et ignorantes dont les flatteurs laissaient s'affubler le prétendu Charlemagne moderne. Les basses faiblesses de tous caressaient cet impérial anachronisme. Mais j'ai peine à croire, je l'avoue, que, dans la pensée napoléonienne, ce fût là principalement « un boulevard du trône et de la puissance nationale contre les sourdes menées des anciennes familles, les emportements de la démocratie, l'insuffisance de la classe moyenne et les haines de l'Europe. »

Peut-être l'Europe ne s'y trompa-t-elle pas entièrement. Peut-être Napoléon lui-même ne se méprit-il pas tout à fait sur tant de royautés

subites, sur tant de titres héréditaires, qu'il semait à pleines mains. Peut-être entrevit-il que c'étaient encore là plutôt des armes de guerre que des créations permanentes, et qu'il cherchait moins, dans cette prodigalité de trônes, des rois alliés et des nations amies, que des forces obéissantes et vassales, toutes prêtes à manœuvrer sur un signe de son œil. Dans la solitude de son âme il dut quelquefois douter de sa destinée, et pressentir qu'après lui et sans lui tout redevenait à faire.

Mais il fallut bien, par une réaction naturelle, que cet esprit, ordinairement droit et positif, se faussât à la fin dans cette atmosphère d'orgueil de collége que la servitude épaississait tous les jours autour de lui. Seulement cette imitation ridicule de grandeurs à jamais ensevelies, cette reproduction servile de souvenirs monarchiques à jamais éteints, furent singulièrement favorisées, on ne saurait le nier, dans cette tête pompeuse et italienne, amie de la représentation extérieure et des cérémonies matérielles, par le besoin de se faire le maître unique partout où il posait le pied, afin de défendre dictatorialement sa fortune d'empereur contre tout le passé monarchique de l'Europe, tacitement, et comme instinctivement, conjurée pour ruiner le météore d'un jour.

Je ne trouve pas non plus que Bonaparte soit suffisamment absous du réseau d'interminables guerres où il s'est égaré, des téméraires aventures où il s'est perdu, parce que, à la veille d'Austerlitz, l'Autriche et la Russie firent entre elles un traité dont les clauses secrètes réduisaient la France à la situation inférieure à laquelle la condamnèrent, depuis, les traités de 1815, ou parce que, au lendemain même d'Eylau, la Russie et la Prusse signaient entre elles un pacte qui refusait à la France jusqu'à sa frontière du Rhin. D'abord ces stipulations, ignorées de Napoléon, ne durent point agir sur ses déterminations ; et quand il les aurait pressenties ou connues, cela ne l'eût pas autorisé à répondre à des menaces tout hypothétiques, et subordonnées au sort de la guerre, par la prodigieuse folie avec laquelle il se jeta en des risques incommensurables. Ne savait-il pas d'ailleurs que, par une loi instinctive du cœur humain, j'allais dire par une loi de justice, l'Europe chercherait à nous reprendre ce que nous lui avions pris à elle-même ? Et quelle plus détestable méthode de nous assurer une part quelconque de nos conquêtes, que de la compromettre sans fin dans des prétentions toujours croissantes et des agitations magnifiques, mais sans repos ?



Nous aurions voulu aussi que M. Lefebvre insistât davantage, et avec plus de sévérité, sur le peu de souci que montra l'empereur pour les droits acquis des nationalités européennes. Ce mépris du droit des nations ne fut pas la moindre cause de la chute du géant; et ce n'est pas une des leçons les moins utiles à recueillir de la méditation de l'histoire impériale, d'autant plus que la légèreté française ne s'est point encore bien guérie de ses préjugés. Nous nous imaginons toujours que les nations étrangères devraient accueillir à bras ouverts nos soldats, qui leur apporteraient ce que nous nommons ingénument la liberté française. Après avoir brisé violemment et soudain toutes nos institutions anciennes, sans avoir eu le temps de nous en donner de nouvelles, nous avons eu la prétention chimérique de promener par l'Europe, et de faire accepter par elle, la dictature armée de notre maître, comme la France l'avait subie ou acceptée elle-même, parce qu'elle n'avait pas d'autres mœurs publiques. Quelle folie de vouloir imposer brusquement à tous les peuples, en échange de leur passé, de leurs coutumes, de leur orgueil propre, de leurs souvenirs les plus chers, de leurs foyers, notre vaniteux empire, nos abstractions systématiques, le vague de nos mœurs, de nos idées, de nos lois factices, de notre politique inachevée! Quelle maladresse surtout, comparée aux procédés lents, patients, cauteleux que met en œuvre l'Angleterre (cette terrible rivale avec laquelle nous avions engagé un duel à mort) toutes les fois qu'elle touche à la fierté individuelle d'un autre Etat!

C'est précisément pour n'avoir pas assez ménagé, respecté les nationalités froissées par nos armes, que nous avons mérité de succomber enfin dans le grand combat livré sous Napoléon entre l'orgueil anglais et la vanité française. M. Lefebvre a très-bien vu, mais il n'a pas fait assez ressortir l'état continuel de suspicion où étaient tous les trônes d'Europe à l'égard de Napoléon et de la France, et les occasions que chacun attendait pour secouer notre joug et prendre sa revanche. Après avoir été tous ensemble ou séparément frappés, ils se sont tous unis contre l'Empire et sous les subsides mercenaires de la haineuse et cupide Angleterre.

Chose triste à dire! la France, descendue de son rang en Europe depuis Louis XV, avait le droit de le reprendre, et cependant elle seule, vaincue et humiliée par tous, subissait la loi de sa défaite, et payait la rançon de la guerre et comme le tribut de ses propres vic-

toires, tandis que toutes les autres grandes puissances s'accroissaient autour d'elle, et que l'insolente et astucieuse souveraine des mers avait l'art de soulever contre nous les rivaux que notre ambition sans règle avait alarmés sur le continent.

Nous pouvions combattre, nous combattions en effet pour les droits des neutres, pour la liberté des mers, pour la franchise universelle, contre la suprématie de la marine britannique. Il semblait que, dans cette juste cause, nous dussions être assurés du concours, plus d'une fois essayé, plus d'une fois stipulé, de la ligue des peuples maritimes du nord et du midi de l'Europe. La Turquie, l'Amérique elle-même, paraissaient se joindre naturellement à nos efforts. *Le blocus continental,* cette grande œuvre où vint échouer le génie de Napoléon, pouvait être de légitimes représailles contre la tyrannie maritime anglaise. Les fameux décrets de Milan et de Berlin pouvaient être ratifiés par la sanction des peuples, comme aboutissant à l'émancipation commune. Mais pour que ces ardentes représailles, si en dehors des proportions et des règles ordinaires, parussent tout à fait justes et dignes d'être favorisées par le droit universel des nations, pour qu'elles semblassent uniquement dirigées en faveur de la sainte cause de la liberté des mers, il aurait fallu persuader au monde que la France n'affectait pas sur terre l'empire absolu qu'elle voulait ravir à l'Angleterre sur l'Océan.

Malheureusement, la suprématie continentale de la France blessait plus prochainement et plus directement l'Europe et ses intérêts continentaux, que ne le pouvaient faire les plus ambitieuses prétentions maritimes de l'Angleterre. L'amour-propre et les habitudes commerciales de l'Europe étaient contrariées plus encore par le despotisme napoléonien que par le despotisme britannique. Et dans une audacieuse tentative où nous avions besoin pour réussir de l'union des forces de tous, nous avions la maladresse de mettre les peuples eux-mêmes contre nous. Le nœud du drame, c'était l'égoïsme national anglais, faisant éternelle et opiniâtre opposition à la sécurité de la dynastie guerrière de l'empereur, et le poussant à sa perte par une guerre sans mesure : elle, invulnérable sur les mers ; lui, ayant un corps démesuré de géant ouvert à toutes les blessures que pourraient lui faire les jalousies du continent.

Quelque excuse qu'il pût y avoir dans cet abus de puissance qui conduisait fatalement Bonaparte à s'assimiler successivement une si

grande part du territoire européen, et quand il serait vrai qu'il fût condamné à briser et à absorber, en contemplation de guerres futures, le plus grand nombre des États, sous peine de les voir se retourner contre lui comme des obstacles : toujours est-il que cette extension subite de sa domination territoriale, la nommât-on précaution ou nécessité, était autant de griefs aux yeux de l'Europe, peuples et souverains, autant de causes apparemment justes de recommencer la guerre, autant d'habiles prétextes exploités par l'Angleterre, qui devait s'enrichir, plus que tout le monde, de nos fautes et de nos témérités insensées. Nous étions seuls et impuissants contre tous ; une grande alliance continentale était indispensable aux desseins de Napoléon. Son tort ne fut pas de se tromper dans le choix de cette alliance, mais de courir sans cesse de l'une à l'autre sans jamais la trouver, parce qu'il voulait non pas de vrais alliés, mais des subjugués complaisants. Il n'eut que des vaincus, et jamais un allié sûr, non pas même les petits princes allemands et les rois qu'il fabriqua, faibles puissances à la merci des événements ultérieurs, comme il ne tarda pas à le voir.

Après tant d'autres, M. Lefebvre s'arrête à plusieurs reprises dans son récit pour signaler les fautes principales qui entraînèrent l'illustre capitaine à sa perte. Cette sorte de considérations après coup a coutume d'être aussi ingénieuse que vaine. On a voulu de même rechercher les raisons qui ont précipité, déchaîné tous les malheurs de la Révolution française, et indiquer les précautions, les mesures qui auraient pu empêcher tant de calamités et de crimes. Spéculations impuissantes ! Il y a dans l'enchaînement des causes morales, dans l'action et la réaction des événements, dans les résultats complexes des caractères et des positions, dans les mille complications du droit et du fait, de la contrainte et de la spontanéité, de la force et de la liberté humaines, des mystères insaisissables à tout autre œil qu'à celui de la Providence.

Les uns croient que Napoléon s'est perdu pour avoir fait la guerre d'Espagne ; les autres, pour avoir entrepris la folle campagne de 1812. Ceux-ci pensent que son plus grand malheur a été l'alliance avec l'Autriche ; ceux-là, que sa faute capitale a été d'abattre la Prusse, au lieu de s'en faire, par sa générosité, une sûre alliée. Plusieurs voient le danger principal dans les stipulations de Tilsitt ; quelques-uns l'aperçoivent dans la mort du duc d'Enghien, qui aliéna de Na-

poléon sans retour le cœur et la confiance des monarques de la terre. Il y en a qui disent que l'empereur est tombé pour n'avoir pas ressuscité la Pologne; d'autres affirment qu'il s'est suicidé pour avoir rétabli la noblesse, saturé ses maréchaux de richesses et de cordons, et pour avoir couvert de diadèmes sa famille entière. Quelques esprits d'ailleurs éclairés reprochent particulièrement à l'empereur d'avoir laissé vivre ou la Prusse ou l'Autriche après les avoir humiliées et amoindries, tandis qu'à leur sens il aurait dû les tuer tout à fait ou les laisser intactes. Des publicistes découvrent le secret de la chute napoléonienne dans son projet insensé de faire disparaître de l'Europe la race royale des Bourbons, comme la plus irréconciliable ennemie de sa dynastie naissante, ou bien encore dans son obstination impuissante à ébranler l'Angleterre. M. Thiers juge que Napoléon n'a pas trop mal fait de poser son sceptre sur tout le midi de l'Europe, et même d'en chasser les Bourbons; mais qu'il aurait bien dû se garder de porter ses prétentions vers le Nord, et même de vouloir, au delà du Rhin, inquiéter et gouverner les souverainetés germaniques. Que dirions-nous encore? Il en est qui estiment que les abus énormes de pouvoir de Napoléon envers la cour de Rome ont pesé d'un grand poids dans la catastrophe finale, comme il en est aussi qui soutiennent que le monarque absolu a péri pour avoir méconnu et outragé la liberté qui fut sa mère : en sorte que le grand empire aurait succombé devant la double conscience des hommes, la religion et la liberté.

Il y a un peu de vrai et un peu de faux dans toutes les causes assignées à la ruine d'un seul homme. La vérité se trouve peut-être dans l'ensemble de ces points de vue divers. Chacun, après l'événement, se vante d'avoir jugé et prédit, en les condamnant, la portée des faits dont il fut peut-être le complice aveugle; chacun se flatte d'avoir deviné la suite morale des événements historiques dont les conséquences échappèrent la plupart aux contemporains eux-mêmes. La difficulté, disons mieux, l'impossibilité est de les réduire à l'exacte mesure dans laquelle chacune de ces causes, en se combinant entr'elles, a pu produire l'événement définitif. Et encore faudrait-il ajouter à ce résumé moral l'inclémence des saisons, la part de la fortune et de la force brutale dont l'Empire a tant de fois abusé lui-même contre ses adversaires.

D'ailleurs, quand on admettrait que, avec son caractère et sa si-

tuation donnés, le grand général eût pu vraiment se faire admettre définitivement comme frère légitime des rois par l'un de ces deux moyens, ou par les complaisances *fraternelles* ou par l'ascendant de la force victorieuse ; à supposer qu'il pût user discrètement du premier moyen et ne pas abuser du second, l'imagination se figure-t-elle aisément un Napoléon vieillissant dans le repos et s'engraissant jusqu'à la fin de ses jours?

Nous nous abstiendrons de contester au livre de M. Lefebvre le plus ou moins de justesse de certaines aperçus généraux, toujours controversables, dont la discussion ne mène d'ordinaire à aucune conclusion positive qui se puisse accepter de part et d'autre. Nous avons déjà dit, au surplus, que l'esprit modéré et le cœur honnête de l'auteur étaient généralement d'accord pour condamner tous les actes napoléoniens qui blessent le sentiment de justice universelle. M. Lefebvre, nous l'avons vu, s'est montré plus équitable qu'indulgent sur l'affreuse nuit de Vincennes que nul ne peut défendre, et sur le vil guet-apens de Bayonne, que Napoléon lui-même condamnait à Sainte-Hélène avec une sincérité et une énergie triviales. Si M. Lefebvre passe à Napoléon d'avoir donné satisfaction à ses soldats vainqueurs en abattant la colonne de Rosbach, il lui reproche d'avoir enlevé au tombeau de Frédéric sa vieille épée pour l'envoyer aux Invalides. « Les droits de la victoire ne pouvaient s'étendre jusqu'à la tombe. Ces insignes faisaient, pour ainsi dire, partie du domaine de la mort : ils appartenaient aux cendres du héros prussien. Il y aurait eu plus de véritable grandeur à n'y point toucher. »

Je ne veux pas être plus exigeant envers l'emportement, le despotisme d'une diplomatie militaire qui agissait brusquement entre deux victoires, et qui était confiée le plus souvent à des généraux jeunes et ardents, toujours la main sur la garde de leur épée. M. Lefebvre en a fait l'aveu. Il avoue même l'adresse, les ruses, la *sagacité italienne* des négociations impériales. Il faut, au reste, s'il en est besoin, n'être pas trop inexorable à l'usage immodéré que Napoléon fit de ses victoires, et aux violations du droit des gens qu'on peut lui reprocher. L'égoïsme des cours européennes ne lui a-t-il pas répondu par plus d'un exemple répréhensible de ruse, de dissimulation, de violence, d'avarice?

Si, quelqu'envie qu'il en pût avoir, Napoléon n'a pas réveillé la nationalité polonaise, après l'en avoir flattée, pour faciliter ses cam-

pagnes du Nord, n'est-ce pas parce qu'il se sentait impuissant à vaincre à la fois la triple résistance de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, unies dans le même intérêt, contraire à la cause polonaise? Si quelquefois, après la pacification qui suit la victoire, il retient encore les territoires qu'il a promis de ne plus occuper, n'est-ce pas pour prévenir un mauvais vouloir qu'il a soupçonné? Et ses adversaires agirent-ils plus loyalement que lui?

Si, au lieu de rassurer ses ennemis sur l'audace de son ambition, qui ne peut recevoir de frein que d'elle-même, il s'approprie de nouveaux royaumes par de rapides décrets, et semble ainsi jeter imprudemment de nouveaux défis à l'univers, n'est-ce pas qu'il connaît les préparatifs ténébreux des cours européennes, et qu'il veut être plus fort contre les nouveaux coups qu'on lui prépare?

Si, d'une main, il présente le Hanovre, comme une proie, à la Prusse qu'il veut entraîner à sa suite ainsi qu'un docile satellite, et que, de l'autre main, il en offre la restitution à l'Angleterre, qui lui fait espérer la paix, la Prusse ne l'abuse-t-elle pas elle-même davantage, sous l'ombre d'une neutralité menteuse, en traitant mystérieusement avec l'Angleterre, la Russie et l'Autriche? Le langage et la conduite de tous sont-ils les mêmes, avant ou après la bataille? N'y a-t-il pas le visage de la veille et le visage du lendemain? L'ingratitude n'est-elle point partout et le désintéressement nulle part? Les coalisés n'abusent-ils pas Napoléon par des négociations feintes, ainsi qu'il les abusa lui-même? Et ne faut-il pas plaindre surtout les petits princes et les territoires intermédiaires destinés à servir de champs de bataille aux querelles des grands et à être écrasés entre leurs chocs convulsifs?

Il ne me reste donc plus qu'à estimer le parti pris par M. Lefebvre sur les affaires de Rome. Ici encore, il ne s'écarte pas trop d'une mesure circonspecte. Il analyse avec soin, avec équité, par les correspondances détaillées du pape, de l'empereur et de leurs représentants, la série des violences que Napoléon imposa à la cour pontificale. L'historien a l'esprit trop juste pour ne pas voir de quel côté est le droit; mais il croit trop légèrement que l'empereur, pour conserver sa puissance en Italie, avait besoin de confisquer les Etats du Saint-Père, et de le déshériter à la fois dans ses droits temporels et spirituels. Plus le Pape cède, plus l'empereur exige. Non-seulement il ne restitue pas à Pie VII les légations que celui-ci regrette, espère ou

sollicite toujours ; non-seulement il ne lui concède rien sur la révision des *articles organiques;* non-seulement il occupe, malgré les réclamations du Saint-Siége, Ancône et Cività-Vecchia ; mais il confisque, sans forme de procès, les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo ; il exige que le Pape sorte de la neutralité que lui commandent en même temps son caractère sacré et sa faiblesse temporelle et territoriale ; il veut qu'il se déclare l'ennemi ouvert des ennemis de la France, et qu'il expulse de Rome les Russes, les Anglais, les Suédois et les Sardes ; il le menace, s'il n'obéit pas à de si terribles injonctions, de conquérir son patrimoine, à commencer par Urbin et Macerata ; et quand, poussé à bout par tant de violences inouïes, le Pape se soumet à tout, signe tout ce qu'on lui demande, l'empereur, qui désirait un refus et qui l'attendait, n'en prend pas moins possession du patrimoine de Saint-Pierre, ne se rend pas moins le maître de Rome, et pousse la tyrannie jusqu'à s'irriter que le Pape dise à ses peuples que les nouvelles charges qu'il leur impose sont nécessitées par l'entrée de l'armée française.

Ce n'est pas tout. Le glorieux despote prétend empiéter sur les attributions spirituelles du pontificat chrétien. Il lacère et modifie profondément la composition du collége des cardinaux, en vertu de sa toute-puissance impériale ; il organise seul les églises de l'Italie et de l'Allemagne, bouleversant le clergé régulier et ségulier, distribuant les évêchés et les paroisses, sans même consulter le Saint-Père.

M. Lefebvre voit tout cela, avoue tout cela, raconte tout cela avec la plus claire franchise, mais sans beaucoup de colère. On s'étonne qu'un esprit si naturellement et si souvent judicieux ne se soit pas dépouillé des préjugés les plus vulgaires à l'égard de l'Eglise de Rome. Ce n'est pas de la sympathie sans doute, mais tout au plus une stricte justice, que Rome peut attendre de celui qui écrit ces étranges paroles : « Rome prêche la doctrine du droit divin, elle recommande à tous les peuples l'obéissance passive. »

Il n'est plus guère permis aujourd'hui à un homme instruit d'ignorer que nul n'est, doctrinalement, plus indépendant à l'égard des puissances politiques que la cour de Rome. Qui ne sait que, de toute l'école catholique, les docteurs romains, et ce qu'on appelle les théologiens ultramontains, sont les plus hardis penseurs sur la théorie des sources du pouvoir et de la souveraineté civile ?

Que, dans notre vieille Europe, où la civilisation fut presque toute monarchique, Rome ait fait une alliance naturelle avec le principe de la monarchie, c'était son droit comme son devoir; car elle doit favoriser tout ce qui assure l'ordre, le bien, la paix sur la terre. Sa mission est de préserver à la fois le monde, par ses enseignements supérieurs, et contre les excès de la multitude et contre les abus de la tyrannie royale. Et les rois absolus l'ont bien senti; car c'est surtout avec eux, dans tous les âges, dans tous les royaumes, que Rome a soutenu les luttes les plus graves. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon dispensent de rien dire de plus. Le principe chrétien et l'indépendance religieuse sont les meilleures sauvegardes de la liberté européenne, bien loin d'être les ennemis théoriques d'aucune forme libérale de gouvernement, ou les obstacles systématiques à aucun perfectionnement de la société civile.

Lorsque l'auteur dit : « Au fond, la cause du Saint-Siége était celle des couronnes liguées contre la France, » il confond, comme à plaisir, les choses les plus distinctes, la question théologique et la question temporelle, la position embarrassée de la cour de Rome, puissance territoriale et gouvernement civil, étouffée, au milieu de l'Italie en feu, entre les passions et les intérêts des parties belligérantes, et la souveraineté dogmatique et intellectuelle du pontificat romain. Notre histoire, entre toutes, et le propre livre de M. Lefebvre, lui donnent un perpétuel démenti; car, enfin, pourquoi se trouve-t-il que ce soient les pontifes de Rome qui, à travers les siècles, ont consacré, par leur adhésion et par leur initiative, les dynasties successives auxquelles obéit la France? Et pourquoi, en 1804, l'évêque de Rome passait-il les monts pour sceller du sceau catholique la couronne du nouvel empereur? Cet acte, de quelque manière qu'on le juge, le Pape l'eût-il fait, eût-il pu le faire, si les doctrines et les traditions du Saint-Siége le lui eussent interdit? Un tel acte ne proteste-t-il pas à lui seul contre les théories de monarchie absolue et de droit divin que l'ignorance des incrédules prête si gratuitement et si opiniâtrement au Saint-Siége? Et M. Lefebvre ne cite-t-il pas des pourparlers diplomatiques qui font entendre que la cour de Rome était disposée à ce point de complaisance que de décerner, s'il l'eût voulu, au vainqueur des rois, le titre fastueux d'empereur d'Occident?

En vérité, on a regret de surprendre ces taches dans un ouvrage

dont les vues sont généralement saines, les intentions consciencieuses et quelquefois élevées.

Il est triste de voir un jeune et puissant empereur tourmenter impitoyablement la conscience d'un vieux et saint Pontife, parce qu'il a noblement, lui, prêtre catholique, refusé son consentement au divorce de l'un des frères de Napoléon, Jérôme, qui avait épousé une protestante d'humble condition. Il est triste de voir le chef d'un grand empire descendre jusqu'à solliciter ce divorce, comme une chose hostile au protestantisme, et exciter Pie VII contre les Anglais et les Russes, comme contre des *hérétiques* et des *infidèles*.

Ces petitesses de tactique, par lesquelles Napoléon préludait à sa persécution contre Pie VII, ne sont rien en comparaison de ce qui éclate dans les lettres ultérieures du monarque nouveau.

Je sais bien que M. Lefebvre déplore et blâme, comme inutile et insensée et comme *un affligeant spectacle*, la lutte à force ouverte *entre la suprématie temporelle et la suprématie pontificale, entre l'épée et la tiare, entre le maître du continent et le chef spirituel de l'Eglise.* Je sais bien qu'il parle de Pie VII avec un ton respectueux, et qu'il rend hommage à ses vertus, à son courage, à sa science, à son caractère. Mais, au milieu des témoignages d'admiration et de douleur qu'il donne à l'énergique résistance et aux souffrances du Pontife, il se glisse je ne sais quelle teinte épigrammatique : « Pie VII ambitionnait le martyre... Il se préparait à jouer cette scène étrange qui n'était plus de ce siècle, et il en attendait des effets extraordinaires.... La postérité était alors toute sa chimère. Bien qu'élevé sous un habit et dans une condition qui repoussent la gloire, il y était très-sensible. Il aimait jusqu'aux vicissitudes qui répandaient sur son pontificat un caractère de grandeur, et il éprouvait une sorte de volupté délicate à braver l'homme qui avait subjugué tout le continent. »

Lequel représente le mieux la cause du droit et de l'indépendance, de Napoléon écrivant à Pie VII : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, *mais j'en suis l'empereur;* tous mes ennemis doivent être les siens, » ou de Pie VII répondant à l'empereur : « Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'empereur de Rome ; nous répondons, avec la franchise apostolique, que le souverain Pontife, qui est tel depuis un si grand nombre de siècles qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté pareille à la sienne, ne reconnaît et n'a ja-

mais reconnu dans ses Etats une puissance supérieure à la sienne, qu'aucun empereur n'a aucun droit sur Rome » ?

De quel côté est le sentiment de la dignité et de la liberté, de Napoléon ou de Pie VII ? Napoléon écrit au vice-roi d'Italie dans une lettre *officielle,* destinée à être communiquée au Pape et à l'effrayer par sa véhémence calculée : « Le Pape actuel est trop puissant ; les prêtres ne sont pas faits pour gouverner. Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César ? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ ? Peut-être le temps n'est pas loin où je ne reconnaîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes Etats... Les droits de la tiare ne sont au fond que des devoirs, s'humilier et prier... Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome, jamais Louis le Débonnaire... » Napoléon, disait vers le même temps à M. de Fontanes : « Je ne suis pas né à temps. Voyez Alexandre, il a pu se dire le fils de Jupiter sans être contredit. Moi, je trouve dans mon siècle un prêtre plus puissant que moi ; car il règne sur les esprits, et moi je ne règne que sur la matière. » Napoléon était réduit enfin à s'écrier un autre jour : « Les prêtres gardent l'âme et me jettent le cadavre. » Et Pie VII disait : « Dans les temps de prospérité, mon prédécesseur avait l'impétuosité d'un lion, et il est mort comme un agneau. J'ai vécu comme un agneau, moi ; mais je saurai me défendre et mourir comme un lion. »

P. Lorain.

# BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES.

Les grands catalogues de livres relatifs à l'histoire de France comprennent tous des listes plus ou moins étendues de Mazarinades; mais ces listes sont toujours fort incomplètes : elles ne contiennent guère que des titres réduits qui ne peuvent pas aider le travailleur dans ses recherches; on y trouve à peine quelques renseignements sur les auteurs, sur l'origine et le caractère des pamphlets, sur la pensée politique qui les a dictés, sur les rapports de polémique qui existent entre plusieurs, sur les différentes éditions qui en ont été faites, enfin sur les obstacles que l'action de la justice a opposés à leur publication. Rédigées d'après des collections particulières, elles affectent la méthode que les possesseurs avaient appliquée dans le classement des pièces. Ainsi, l'ordre chronologique a été adopté pour le catalogue de La Vallière, et l'arrangement des cartons de M. Leber résulte d'une combinaison des matières et des dates.

Le Père Lelong et ses savants continuateurs n'ont pu que se conformer au plan général sur lequel a été conçu le laborieux édifice de leur *Bibliothèque :* ils ont suivi l'ordre chronologique. Leur liste est de toutes la plus étendue sans contredit; elle comprend 1,433 Mazarinades. Les titres sont en général exacts, les notes nombreuses et parfois assez développées. Pourtant ce n'est pas encore là un travail complet; ce n'est pas même un travail suffisant. La science et l'attention des auteurs n'ont pu le défendre d'un peu de confusion, et dans la confusion il s'y est glissé quelques doubles. Il me serait facile d'ailleurs d'y signaler des lacunes énormes et des erreurs considérables. Enfin, les reproches que j'ai faits aux listes des catalogues, je les ferai à celle de la *Bibliothèque historique* avec le même fondement, quoique dans une autre mesure.

Je ne crois pas m'avancer trop en disant que jusqu'ici on n'avait pas encore étudié les Mazarinades dans leur ensemble; qu'on s'était contenté d'apprécier isolément celles que l'on avait rencontrées sans les chercher peut-être; qu'on s'était borné à quelques anecdotes vérifiées avec peu de soin, à quelques jugements acceptés sans contrôle, et qu'ainsi la biblio-

graphie des pamphlets de la Fronde était un travail à faire en quelque sorte tout entier.

Que sait-on des Mazarinades au delà de ce que Naudé nous en a appris dans son *Mascurat?* Presque rien. Le *Mascurat* cependant n'est qu'une défense du cardinal Mazarin contre les pamphlétaires. Naudé n'envisage qu'à ce point de vue les publications des frondeurs, si ce n'est qu'il en apprécie quelquefois la valeur purement littéraire, et à cause de cela il en néglige le plus grand nombre. D'ailleurs, la première édition du *Mascurat* est d'août ou de septembre 1649; la seconde, du commencement de 1650, c'est-à-dire qu'il n'a pu y être question que des pamphlets publiés pendant le blocus de Paris et tout au plus quelques mois après. Nous n'avons sur les trois dernières années de la Fronde que les renseignements épars dans les mémoires du temps, dans quelques ouvrages de critique ou de polémique et dans les pamphlets eux-mêmes.

Aussi, toutes les questions qui se rattachent aux Mazarinades sont-elles restées fort incertaines. On s'est accoutumé à dire que les pièces qui ont paru pendant les luttes de Mazarin contre le Parlement et contre les princes doivent être au nombre de 7 ou 8,000. Pourquoi? L'*Interprète des écrits du temps* en compte 800 à la fin de mars 1649. Naudé paraît accepter ce chiffre : il dit 7 à 800. Guy-Patin, dans une lettre du 15 mars, ne parle que de 150; ce n'est évidemment pas assez. Dans l'*Adieu et désespoir des auteurs*, il est dit 3,500; c'est trop. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire*, au mot *Anti-désintéressé*, a adopté les calculs qui suivent : du 6 janvier au 1er mars, 286 pièces; du 1er mars au 20, 174; du 20 mars au 1er avril, 200. Je ne sais pas où il a pris ce dernier chiffre; mais certainement les deux premiers sont empruntés aux deux *Lettres d'un gentilhomme suédois*, avec une légère transposition. Le gentilhomme suédois donne en effet 284 pièces au 1er mars, et au 20, 176. Il existe une *Lettre du sieur Lafleur* qui contient une liste de 110 pamphlets au 9 février 1649; mais cette liste fait à peu près double emploi avec celle de la première *Lettre* du gentilhomme suédois. Deux ans après, en 1651, l'auteur anonyme du *Vrai caractère du tyran* n'annonçait pas moins de 11,000 pièces; mais dans un autre pamphlet de la même date, les *Dernières convulsions de la monarchie*, on s'en tient à 18 grands volumes, ce qui, d'après les calculs les plus exagérés, ne pourrait jamais faire plus de 12 à 1,500 Mazarinades.

Voilà toutes les données qu'il m'a été possible de recueillir. Sans doute il n'y a point à en tirer de conséquences absolues; cependant on peut remarquer que l'évaluation la plus élevée qui se puisse accepter pour le temps du blocus est de 800. Le total des chiffres acceptés par Prosper Marchand ne monte qu'à 660; et les deux *Lettres* du gentilhomme sué-

dois, qui méritent le plus de confiance, puisqu'elles contiennent les titres des pièces, ne présentent qu'une somme de 450 pamphlets jusqu'à la date du 20 mars.

Comptons 1,000 Mazarinades pour toute l'année, à cause des actes officiels, tels que déclarations, édits, ordonnances, arrêts, qui n'ont pas été relevés dans les *Lettres* avec toute l'exactitude possible, et aussi à cause des plus insignifiants libelles qui ont pu être négligés. Quelqu'envie qu'en eussent les plus hardis comme les plus obscurs pamphlétaires, la presse ne put pas vivre longtemps, après la paix de Saint-Germain, dans la liberté sans frein qui lui avait été accordée pendant le blocus. La justice, qui avait consenti à fermer les yeux, les ouvrit. Le Parlement rendit des arrêts, et le lieutenant civil fit saisir les pamphlets, arrêter les libraires, les imprimeurs, les colporteurs. Ce fut un moment de lutte très-vive entre les premiers efforts de l'ordre pour reprendre l'empire et les dernières tentatives de la licence pour maintenir sa possession ; mais ce ne fut qu'un moment. Il y eut certainement des publications frondeuses après la paix ; il y en eut de violentes, de grossières, de cyniques ; il y en eut de très-remarquables à des titres divers ; mais il y en eut peu. Donc, en admettant même le chiffre de l'*Interprète des écrits du temps*, je ne crois pas qu'on doive porter beaucoup au-dessus de 1,000 le chiffre des Mazarinades pour l'année 1649.

Cette année pourtant ne fut ni la moins active ni la moins féconde. Ainsi, en calculant que la Fronde, dans ses diverses phases de janvier 1649 à octobre 1652, a produit 4,000 pièces environ, on ne doit pas être très-loin de la vérité. L'essai de bibliographie que je compte bientôt publier après des recherches poursuivies sans relâche depuis huit ans, contient en effet un peu plus de 4,000 titres. J'en ai rencontré, il est vrai, une centaine dont les textes me sont restés inconnus ; mais parmi ces derniers il en est un grand nombre qui me sont fort suspects, les uns parce qu'ils me paraissent inexacts et qu'ils pourraient très-bien s'appliquer à des pièces qui m'ont passé sous les yeux, les autres parce qu'ils sont tout simplement empruntés à des numéros de la *Gazette*. Il est possible que d'autres encore appartiennent à des pièces demeurées manuscrites. Au reste, j'en donnerai la liste, et je m'expliquerai sur chacun d'eux d'une manière plus catégorique.

Je dois dire qu'au nombre des 4,000 titres que comprend la bibliographie des Mazarinades, je ne compte, ni dans les journaux tous les numéros qui ont suivi le premier, ni dans les pamphlets toutes les *suites* et les éditions successives qui ont conservé les mêmes titres, ni dans les actes officiels ceux qui ont été enregistrés par la Chambre des comptes ou par la Cour des aides quand ils l'avaient été déjà par le Parlement.

La collection du duc de La Vallière, la plus curieusement faite, puisqu'elle avait été commencée par Secousse, était aussi la plus nombreuse de toutes celles qui ont été classées avec quelque méthode. Elle se composait de 67 cartons. A 50 pièces par carton, elle n'en aurait encore donné que 3,550 ; à 60, 4,020. Mais 60, 50 même sont des moyennes évidemment trop fortes. Il est tel pamphlet, l'*Histoire de la prison des princes*, par exemple, qui remplirait presqu'à lui seul un carton. Je suppose d'ailleurs que la collection avait été scrupuleusement purgée de tous les doubles.

On comprend que Naudé n'a pu que par une exagération poétique parler des Mazarinades de 1649 comme d'essaims de mouches et de frelons qu'auraient engendrés les plus grandes chaleurs de l'été : *quàm sit muscarum et crabonum quùm calet maximè.* Il cite quelque part un écrivain du Pont-Neuf qui a publié à lui seul jusqu'à 6 pamphlets dans un jour ; et cependant il ne fait pas difficulté d'accepter, pour le temps du blocus de Paris, le chiffre de 7 ou 800. Ailleurs, pour prouver la fécondité des pamphlétaires, il dit qu'on a vu paraître 30 libelles par semaine. A ce compte, il n'y en aurait eu que 360 jusqu'à la paix de Saint-Germain.

Au reste, j'aurai occasion de démontrer que les Mazarinades n'ont pas toutes été imprimées. Loin de là ; comptez qu'un quart peut-être est resté manuscrit.

Je ne prétends certainement pas être arrivé par ces calculs à déterminer d'une manière positive le nombre des pamphlets de la Fronde ; j'ai seulement voulu montrer que je ne me suis pas arrêté dans mes recherches faute de patience ; que j'ai pu croire mon travail à peu près aussi complet que possible dans l'état des études sur les Mazarinades , et qu'il m'est permis de le présenter avec quelque confiance. Du moins est-il vrai qu'il n'existe point de collection, point de livre, qui aient pu me servir de guide et de modèle. Ce sera mon excuse.

Le cardinal de Retz a dit quelque part dans ses *Mémoires :* « Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile, et je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent qu'on les lise. » Le Père Lelong n'en a conclu qu'une chose : c'est qu'apparemment le cardinal ne faisait cas que des pamphlets qu'il a publiés lui-même, et qui, en effet, ne comprennent guère moins de cent feuillets. Je ne souscris pas tout à fait à cette conclusion, assez méritée pourtant ; car je me souviens que le cardinal de Retz a loué aussi dans ses *Mémoires* les pièces que Caumartin, Patru, Portail, ont écrites pour lui ; mais je crois que son jugement général sur les Mazarinades est trop sévère. Il est vrai que les publications de la Fronde ne sont ni aussi

vives, ni aussi spirituelles que les pamphlets de la régence de Marie de Médicis; comme ces pamphlets n'ont ni l'originalité, ni l'âcreté, ni la verve des libelles de la Ligue. Il y a dans cette succession de temps un mouvement très-sensible de dégénérescence. La cause s'en découvre aisément; elle est dans l'abaissement des intérêts qui a eu pour conséquence immédiate l'affaiblissement des passions.

Mais il faut dire cependant que la Fronde a publié des pièces très-amusantes, très-gaies, qu'on peut lire encore, des pièces très-hardies, très-importantes, qu'il faut toujours consulter pour la vérité de l'histoire. Parmi les premières, je citerai : l'*Agréable récit des barricades*, la *Lettre au cardinal burlesque*, l'*Interprète des écrits du temps*, la *Plainte du carnaval*, le *Terme de Pâque sans trébuchet*, la *France au duc d'Orléans endormi*, le *Burlesque remerciement des imprimeurs aux auteurs*, le *Ministre d'Etat flambé*, les *Triolets de Saint-Germain*, la *Remontrance burlesque au Parlement*, la *Lettre joviale à M. de Laboulaye*, la *Question dasthicotée*, le *Dialogue des deux Guépins*, etc. ; parmi les secondes, le *Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris*, la *Lettre du chevalier Georges*, la *Contribution d'un bourgeois de Paris*, le *Manuel du bon citoyen*, la *Lettre d'un religieux au prince de Condé*, la *Décision de la question du temps*, les *Raisons ou les Motifs véritables de la défense du Parlement*, le *Censeur politique au très-auguste Parlement de Paris*, l'*Anathème et l'Excommunication d'un ministre d'Etat étranger*, l'*Apologie pour Mgr le cardinal Mazarin*, le *Sommaire de la doctrine curieuse du cardinal Mazarin*, la *Lettre d'un secrétaire de saint Innocent à Jules Mazarin*, le *Factum servant au procès criminel du cardinal Mazarin*, le *Catéchisme des partisans*, le *Catéchisme royal*, la *Parabole du temps présent*, l'*Avis, remontrance et requête par huit paysans*, l'*Avis à la reine sur la conférence de Ruel*, les *Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le Parlement*, la *Lettre d'avis écrite au Parlement de Paris par un provincial*, la *Requête civile contre la conclusion de la paix*, l'*Apologie pour Mgrs les princes envoyée par madame la duchesse de Longueville*, la *Lettre des princes prisonniers au Havre*, le *Vraisemblable sur la conduite du coadjuteur*, le *Vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz*, la *Lettre d'un marguillier*, la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*, les *Intrigues de la paix*, la *Doctrine chrétienne des bons François*, la *Croisade pour la conservation du roi et du royaume*, le *Tarif du prix dont on est convenu (pour l'assassinat de Mazarin)*, l'*Esprit de paix*, l'*Histoire de la prison de M. le Prince*, le *Bataille de Lens*, la *Lettre d'Ariste à Nicandre sur la bataille de Réthel*, etc.

Les pamphlets de 1649 n'ont, pour ainsi parler, que deux sujets : la maltôte et Mazarin. Les financiers, traitants, partisans, monopoleurs,

ont fait les frais d'une moitié des écrits sérieux ou burlesques de cette première année de la Fronde ; Mazarin, de l'autre moitié. C'est alors qu'ont paru sa Confession, son Testament, et ce que j'appellerai ses Heures, le *Salve Regina*, l'*In manus*, le *De profundis*, etc. La reine régente, odieusement outragée, calomniée, trouve à peine un défenseur comme le Père Magnien ; mais le roi est l'objet des respects et de l'affection de tous. Cinquante, cent pamphlets le comparent au soleil qui dissipe les nuages, dont les rayons répandent sur la terre une chaleur féconde, vers qui toutes les fleurs se tournent avec amour. Cette comparaison est une sorte de lieu commun de l'éloquence parlementaire comme de la presse frondeuse. On la trouve à Paris dans les harangues de l'avocat général Talon ; à Bordeaux, dans celles du président de La Tresne. La Fronde avait pris pour devise et elle avait brodé sur ses drapeaux ces trois mots latins : *Querimus regem nostrum :* nous cherchons notre roi.

Le Parlement avait ses courtisans et ses flatteurs ; c'est tout simple : il gouvernait ; il était vraiment le roi de la Fronde. L'armée de Paris était son armée ; on l'appelait l'armée parlementaire. Les finances étaient entre ses mains ; il levait des impôts par arrêt. Il avait à ses gages un maréchal de France, Lamothe Houdancourt, un prince de la maison de Lorraine, duc et pair de France, le duc d'Elbeuf. Il nommait des généraux, des gouverneurs de places. Ses louanges remplissent bien des *cayers*, comme on disait alors ; mais elles ne sont pas tellement unanimes qu'on ne rencontre de temps à autre des critiques sensées, des réflexions hardies, des attaques judicieuses autant que vives.

Je ne parle pas de la presse de Saint-Germain, qui le ménageait peu, on le comprend ; je parle des pièces qui se publiaient à Paris même, et je cite en exemple le *Censeur politique*.

Au reste, les pamphlets de 1649 ne touchent que bien rarement aux grandes thèses de la politique. A peine en trouve-t-on quelques-uns où l'origine et le droit de la royauté soient discutés ou contestés par incidence. La polémique la plus haute qui se soit engagée a pour objet cette question : La voix du peuple est-elle la voix de Dieu ? Or, le peuple alors, et c'est un des pamphlétaires qui le fait remarquer, le peuple ne demandait que l'expulsion de Mazarin.

Ce qui abonde le plus après les pièces financières et mazariniques, ce sont les *visions*, les *apparitions*, les *pronostics*. La Fronde entretenait un grand commerce avec les démons, les ombres et les sorciers. Alors elle était sotte ; elle ne savait ni inventer avec art ni raconter avec esprit. Ce commerce malheureux n'a pas produit une seule pièce supportable.

Dès le commencement du blocus de Paris, le Parlement eut sa gazette :

c'est le *Courrier français*, que publiaient les deux fils de Renaudot. On raconte que leur père, partant pour Saint-Germain avec la cour, leur ordonna de rester à Paris et leur laissa des instructions pour rédiger un journal parlementaire. Son calcul était que le privilége de la *Gazette* lui serait ainsi certainement conservé, quelle que pût être la suite des événements. La secte des politiques est plus vieille que la Fronde.

Le *Courrier français* eut un succès immense. Le pain ne se vendait pas mieux que ses cayers, dit l'auteur anonyme du *Commerce des lettres rétabli.* Il fut aussitôt traduit en vers burlesques sous le même titre. Puis on vit accourir la foule des imitateurs, empressés de recueillir une part des bénéfices de l'invention ; et successivement parurent, tant en prose qu'en vers : le *Courrier plaisant*, le *Courrier extravagant*, le *Courrier souterrain*, le *Courrier de la cour*, le *Courrier bordelais*, le *Courrier polonais*, le *Courrier étranger*, le *Courrier burlesque de la paix de Paris*, le *Mercure parisien*, le *Journal du Parlement*, le *Journal poétique de la guerre parisienne.* L'année 1649 produisit plus de journaux que les trois autres années ensemble ; mais beaucoup n'allèrent pas au-delà de leur premier numéro, et peut-être leurs auteurs ne leur avaient-ils pas promis une plus longue carrière. Il s'agissait simplement d'allécher les acheteurs par un titre que la vogue avait consacré. Les journaux d'ailleurs sont en général d'une rare insignifiance, et quelques-uns de la sottise la plus plate.

Il n'en est pas ainsi des pièces burlesques, qui appartiennent également pour le plus grand nombre à l'année 1649. Elles se distinguent par l'esprit, par la verve, par la gaieté, mais aussi par le libertinage. La *Mazarinade* est de 1651. Je n'en suis pas moins d'avis que les pamphlets en vers qui ont été publiés pendant le blocus et peu après les conférences de Ruel sont les meilleurs incontestablement.

Enfin je dois signaler une sorte de pièces qu'on ne rencontre plus après la paix : ce sont les pièces de Saint-Germain. Depuis la fondation de la *Gazette*, la presse était devenue, entre les mains de ministres habiles, un moyen de gouvernement. Elle instruisait l'opinion publique dans la mesure qui convenait à l'autorité ; elle la préparait à recevoir les impressions qui devaient naître des événements provoqués ou prévus ; elle lui donnait, pour ainsi parler, le ton que le pouvoir voulait lui faire prendre. Il faut bien que Richelieu et Mazarin aient tiré quelque utilité de ces communications, mystérieuses encore, puisqu'ils s'en servaient souvent, et on sait que le roi Louis XIII lui-même ne dédaignait pas toujours de s'en servir. Quand les premières résistances du Parlement éclatèrent, quand les assemblées de la salle de Saint-Louis ne laissèrent plus de doute sur le caractère de la lutte qui commençait à

s'engager, il ne fut pas difficile de comprendre que la guerre se ferait autant avec la plume qu'avec l'épée. On avait l'expérience du règne précédent, et d'ailleurs on voyait déjà courir quelques pièces manuscrites.

A peine la cour fut-elle établie à Saint-Germain qu'on installa dans l'orangerie du château une imprimerie. Renaudot en eut la direction. Il est naturel de croire qu'il n'avait été appelé de Paris que pour cet emploi. Il était ainsi chargé des publications de la cour, et quelquefois il y mettait la main. J'ai noté plusieurs pamphlets qui sont dus à sa plume moins élégante, moins correcte même qu'exercée. Le 4 mars, le roi visita son imprimerie, et voulut voir manœuvrer la presse. Renaudot raconte dans la relation intitulée : *le Siége mis devant le Ponteau de mer* (sic) qu'il improvisa des vers dont quelques épreuves furent tirées en présence de Sa Majesté et distribuées aux courtisans. Le roi, avant de se retirer, récompensa magnifiquement les ouvriers.

C'est de cette imprimerie que sont sorties toutes les pièces de Saint-Germain, et notamment les éditions originales des deux billets du chevalier de La Valette. Quoique la cour ne se soit pas fait suivre d'une imprimerie, quand elle a cru devoir sortir de Paris dans les années suivantes, elle n'a pas négligé pourtant de s'adresser au public par la voix de la presse. Le maréchal de L'Hôpital dit au roi, dans l'*Avis sincère* : « Votre Majesté sait que des beaux succès de M. le Prince il n'en est pas un seul dont je ne me sois hâté de faire ébaucher promptement une relation à son désavantage. » Et Bussy nous apprend, pages 101 et 117 du 2e volume de ses *Mémoires* qu'il lui a été envoyé de la cour, en 1652, des pamphlets pour les répandre dans le Nivernais, dont il était lieutenant général.

La plupart des pièces qui ont été publiées alors par ordre ou avec la permission du ministre portent le nom de Julien Courant, imprimeur du roi à Pontoise. Quelques-unes ont paru à Paris, où, même au milieu des plus grands troubles, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de l'Ile-de-France, a toujours eu son imprimeur breveté. Deux pamphlets, écrits pour la défense du premier ministre, et peut-être par son exprès commandement, ont été imprimés au Louvre : ce sont les *Eclaircissements sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin* en 1650, et en 1652, les *Sentiments d'un fidèle sujet du roi sur l'arrêt du 29 décembre*.

En 1650, les pamphlets sont grossiers, cyniques, bavards, niais ; ou bien ils sont raisonneurs ; ils traitent avec une certaine liberté des affaires du gouvernement et de la diplomatie ; ils se vantent de dévoiler les secrets de l'un et les mystères de l'autre. Mais il ne faut pas s'y fier : ils sont menteurs. On y trouve beaucoup de récits et d'anecdotes

sur les négociations de Munster, sur les prétentions du prince de Condé, sur ses idées d'indépendance, sur son projet de se constituer quelque part, hors de France, une principauté souveraine. La grande affaire de cette année, c'est la prison des princes. Les pamphlets rentrent dans l'une ou l'autre des deux catégories que je viens d'indiquer, selon qu'ils attaquent les princes ou qu'ils les défendent. Ils sont d'ailleurs peu nombreux. Le temps des luttes passionnées était passé, ou il n'était pas encore revenu.

Mais l'année 1651 amena l'alliance des deux Frondes d'abord, puis leur rupture et la guerre des princes. Les pamphlets alors prirent un caractère d'audace qu'ils n'avaient pas encore eu. Ils se mirent au service de toutes les haines, de toutes les ambitions, et ils ne respectèrent rien de ce qui fut livré à leurs emportements. On en vit en 1652 qui provoquèrent hautement l'assassinat du cardinal et le massacre des mazarins. Il n'y a pas de violence qui n'ait eu ses apologistes, pas même l'incendie de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant la lutte des deux Frondes, les pamphlets sont personnels, insolents, remplis d'outrages, plus hardis que spirituels, plus emportés qu'habiles, plus raisonneurs que sensés. C'est le temps des pamphlétaires les plus illustres : Gondy, Joly, Sarrazin, Patru, Caumartin, Portail. La guerre éclate, et la presse aborde sans hésitation les questions les plus hautes, les plus ardues, les plus irritantes. Elle traite de la constitution de l'Etat, des droits du roi et du peuple, des priviléges des princes, de l'aristocratie ; elle en traite avec passion, mais sans critique et sans doctrine. Le plus souvent sa politique est sotte et sa philosophie niaise ; elle ne sait rien de l'histoire, rien de la morale, rien de l'homme, rien du gouvernement. Le Mazarin est encore poursuivi avec rage ; mais c'est surtout à la reine qu'on en veut. Il y a sans doute des personnages qui prétendent à la place du ministre ; mais il y en a aussi dont l'ambition, non moins impatiente, est plus haute. Ils voudraient que l'autorité de la reine cessât avec la régence. Louis XIV lui-même n'est pas toujours épargné. Après le combat de la porte Saint-Antoine, un pamphlétaire propose de loger le roi à Saint-Denis, le duc d'Orléans au Louvre, et le duc de Valois à la place Dauphine.

Une remarque intéressante à faire, c'est que les libellistes réfugiés ont repris contre Louis XIV, dès avant la révocation de l'édit de Nantes, les accusations et les reproches de Mazarin contre la Fronde. Pour s'en convaincre, il suffira de feuilleter l'*Alcoran de Louis XIV*, le *Breviarium politicorum*, le *Véritable tableau de la France*, les *Maximes de Louis XIV*, le *Salut de la France à M. le Dauphin*, etc. Qu'on me permette d'en citer un exemple, un seul ; mais il n'est pas le moins curieux. Un pamphlé-

taire de la Fronde, Dubosc Montandré, dans le *Coup d'État du Parlement*, a dit : « Le pouvoir que les Francs donnèrent à Pharamond, à la naissance de leur monarchie, doit être la règle de la royauté française et le terme de son ambition. » Jurieu a tourné ainsi cette phrase dans les *Soupirs de la France esclave :* « Pharamond a établi la monarchie française sur ces deux lois : la première, que le peuple serait le maître de l'élection de ses rois; la seconde, que l'autorité des rois serait bornée selon la volonté du peuple. »

Ce que je viens de dire des pamphlets indique déjà que la Fronde a changé de caractère dans ses différentes phases. J'ai besoin d'insister sur cet aperçu pour que ma pensée soit bien comprise.

Au commencement, c'est-à-dire en 1649, c'était surtout une question d'impôt dans laquelle le Parlement de Paris s'était engagé pour l'intérêt du peuple moins que pour son intérêt propre. L'auteur anonyme du *Raisonnement sur les affaires présentes* a dit : « Une question de finances et de tyrannie fiscale. » Celui du *Bandeau levé de dessus les yeux des Parisiens* appelle le blocus de Paris, la guerre du droit annuel.

La France venait de conclure les glorieux traités de Westphalie ; mais elle entretenait encore contre l'Espagne, qui avait refusé la paix, trois armées, en Flandre, en Italie et en Catalogne. La guerre lui était fort onéreuse; car elle payait en outre tous ses alliés, et Mazarin voulait qu'on fût avec eux d'une parfaite exactitude. Les finances étaient mal administrées. On ne savait vivre alors que d'expédients. Le meilleur surintendant était celui qui avait le plus de crédit auprès des prêteurs d'argent et qui savait le mieux trouver ce que nous appelons aujourd'hui la matière imposable. Comme il n'y avait pas d'imagination si active et si féconde qu'elle pût suivre le mouvement toujours plus rapide des besoins du Trésor, il s'était formé autour du conseil des finances une classe d'exploiteurs que nous ne connaissons plus, celle des donneurs d'avis.

Il y avait une prime pour tout avis qui était reconnu, je ne dis pas bon, mais praticable. Puis venaient les traitants qui l'exploitaient. Comme le Trésor n'avait jamais d'argent, et qu'il ne pouvait pas attendre, ils faisaient au surintendant des avances proportionnées aux bénéfices qu'ils croyaient pouvoir se promettre, et le plus souvent c'était tout ce qui revenait de l'impôt à l'épargne. On comprend, en effet, que, pour avoir du crédit auprès des financiers, il fallait être très-coulant sur leurs comptes.

Entr'autres pratiques du temps, je veux citer celle-ci : les fermiers des gabelles avaient fait insérer dans leur traité une clause qui leur assurait une indemnité considérable pour le cas où la vente du sel ne pro-

duirait pas une somme donnée. Or, ce cas se présentait toujours, et voici comment : les fermiers ne payaient pas les officiers des gabelles, dont les gages étaient à leur charge. Ceux-ci toléraient la contrebande parce qu'ils y trouvaient leur profit, et très-souvent ils la faisaient eux-mêmes. Il en résultait un déficit énorme dans la vente publique. Le roi y perdait; mais les fermiers y gagnaient d'abord le montant des gages des officiers, puis l'indemnité qui leur était garantie par le traité.

Sous un pareil régime, avec une guerre glorieuse sans doute, mais aussi très-onéreuse, c'étaient tous les jours, pour ainsi parler, de nouveaux impôts, des emprunts, des réductions des rentes de l'Hôtel-de-Ville, des augmentations de taxes, des créations d'offices. Paris supportait la plus grande part de ces charges. Il avait de plus deux raisons particulières de se plaindre : au commencement de la régence, Anne d'Autriche avait fait remise d'une partie des tailles aux contribuables. Il en résulta dans le Trésor un déficit. Les traitants ne furent pas remboursés de leurs avances. Le crédit de l'Etat en souffrit, et l'alarme se répandit partout. Les bourgeois, inquiets, retirèrent leur argent des mains des financiers. Ainsi la remise des tailles se convertit pour le commerce en faillites. C'est la première raison.

Voici la seconde : le désordre des finances qu'on palliait quelquefois, qu'on ne faisait jamais disparaître, avait obligé la cour d'abord à suspendre le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, ensuite à réduire les quartiers, à en supprimer même. Or, ces rentes étaient toutes entre les mains des bourgeois de Paris et des magistrats du Parlement.

Le mécontentement était donc grand dans la capitale, qui se ressentait d'ailleurs un peu des intrigues et des agitations de la cour. Le Parlement commença de s'échauffer à propos d'une taxe dont d'Emery prétendait frapper à l'entrée de la ville différents objets de consommation. Il éclata sur les conditions qui lui furent offertes pour jouir de la paulette. Le surintendant lui demandait quatre années de ses gages. Ce furent les maîtres des requêtes qui donnèrent le branle. La cour venait de créer par édit douze nouveaux offices. Les maîtres des requêtes protestèrent solennellement et en audience publique du Parlement, disant que la valeur de leurs charges en serait amoindrie. C'était encore une question d'argent.

Dans la lutte, le Parlement se souvint qu'il avait attribué la régence successivement à deux reines. Il affecta, pour mieux jouer son rôle, des prétentions au gouvernement de l'État; et il se laissa donner, s'il ne le prit pas lui-même, le titre ambitieux de tuteur des rois. C'est peut-être à cette politique qu'il dut de rester maître de Paris, malgré la présence du coadjuteur de l'archevêque, d'un maréchal de France, d'un prince

de la maison de Lorraine, d'un petit-fils de Henri IV, le duc de Beaufort, d'une princesse et d'un prince du sang royal, la duchesse de Longueville et le prince de Conti. On crut pouvoir obéir sans bassesse au grand corps de magistrature qui se plaçait hardiment au-dessus du ministre, au-dessus de la régente même, et qui présumait assez de sa puissance pour couvrir de sa tutelle les rois mineurs. Toujours est-il que sa suprématie n'a point été contestée pendant toute la durée du blocus, et qu'il a pu faire la paix quand il l'a voulu, malgré le mécontentement de la cour et du cloître.

Mais il arriva aussi que par cette conduite il concentra sur lui seul tous les ressentiments de la reine, des princes et des ministres. A Saint-Germain on ne prêta qu'une attention très-secondaire aux questions de finances. On ne vit et on ne voulut voir que la rivalité de pouvoir à laquelle s'était élevé le Parlement. Peu importait que le peuple eût fait les barricades et que les bourgeois eussent exigé, les armes à la main, la liberté de Blancmesnil et de Broussel. On l'avait oublié ; et cela ne paraissait pas mériter qu'on s'en souvînt. Que des courtisans et jusqu'à des princes fissent la guerre au roi ; on ne s'en inquiétait pas. Mais le Parlement avait désappris l'obéissance : il refusait de se rendre à Montargis que lui avaient assigné pour résidence les ordres de la cour. Le Parlement aspirait à la domination : il avait proscrit par arrêt le cardinal Mazarin. Voilà ce qui était regardé à Saint-Germain comme la question capitale, je dirais volontiers comme la seule question. Aussi dans le même temps qu'on renvoyait sans les entendre les députés du Parlement, le roi écrivait officiellement à l'Hôtel-de-Ville ; et quand la reine était sollicitée de revenir à Paris, elle répondait d'une manière invariable : « Que le Parlement se retire par une porte, et le roi rentrera par par l'autre. » C'était toute la condition de son retour. Nous verrons ailleurs que la cour se montra dans toutes les circonstances aussi facile, aussi bienveillante avec le peuple que sévère et fière avec le Parlement.

En 1650, la Fronde n'est plus qu'une intrigue. Le prince de Condé, qui, suivant l'expression d'un pamphlétaire, ne croit pas que le ciel soit au-dessus de sa tête, prétend tout dominer : la cour, le Parlement et le peuple. Le duc de Beaufort et le coadjuteur veulent se venger du prince. La reine et Mazarin, bien décidés à maintenir l'autorité royale, négocient à la fois avec les deux factions. Ils se tiennent prêts à frapper l'une par l'autre, n'importe laquelle. Si Condé n'avait pas été si impétueux et si hautain, on doit penser que la cour ne l'aurait pas sacrifié à la sécurité de trois ou quatre frondeurs qui pouvaient bien s'allier momentanément avec elle, mais qui n'avaient garde de se livrer.

Dans ces circonstances, le Parlement se laissa entraîner un peu par

son ressentiment contre le prince de Condé, beaucoup par les menées de quelques brouillons que soufflait le coadjuteur. Il suivit le mouvement ; il ne l'imprima plus, ne le dirigea plus. Il avait été le principal acteur de la Fronde de 1649 ; il ne fut plus qu'un instrument de celle de 1650. Le peuple, fort désintéressé dans cette lutte, dont l'issue ne pouvait lui apporter ni la diminution de ses charges ni la paix, mais trop habitué aux émotions de la place publique pour ne pas les accepter sans hésitation et sans crainte, le peuple céda aux inspirations qu'on voulut lui donner. Il célébra l'emprisonnement des princes par des feux de joie et leur mise en liberté par des acclamations.

Il y avait alors deux Frondes : celle du Parlement et de la bourgeoisie, qui reconnaissait pour ses chefs le duc de Beaufort et le coadjuteur : on l'appelait la vieille Fronde ; celle des princes, qui était la jeune Fronde, car elle était née après le blocus de Paris.

Mais la vieille Fronde n'avait plus ni l'élan qui avait fait les barricades, ni la puissance d'assentiment qui lui avait donné une armée. Elle avait été amoindrie, je ne voudrais pas dire par des défections, non pas même par des conversions, mais par des séparations très-naturelles et que justifient les changements survenus dans la situation générale des affaires. Elle avait été un intérêt, elle n'était plus qu'une ambition ; moins qu'une ambition, une inquiétude, je ne sais quel besoin d'agitation et de bruit. Elle tendait à se personnifier en quelque sorte dans un petit nombre d'hommes et de femmes qui ne pouvaient se l'assimiler que pour en faire une intrigue. Quelques-uns de ses membres influents l'avaient donc abandonnée pour la jeune Fronde, d'autres pour la cour.

Trop faible pour agir seule désormais, on la voit en 1650 contracter alliance avec le cardinal Mazarin, et lui livrer le prince de Conti, le duc de Longueville et le président Perrault pour se garantir contre les ressentiments du prince de Condé, et en 1651 s'allier au prince de Condé pour tâcher de renverser le cardinal Mazarin. Dans cette même année 1651, elle se rapprocha encore une fois de la cour, pour combattre avec elle les princes dont elle avait provoqué la mise en liberté par des pamphlets et par des arrêts du Parlement ; mais, toujours inquiète et toujours mécontente, elle se rejeta bientôt dans la jeune Fronde sans pourtant s'y confondre tout à fait. Malgré l'autorité du duc d'Orléans, qui consentit à lui prêter son nom, malgré l'activité et l'audace du coadjuteur, elle ne put jamais s'élever au-dessus du rôle secondaire auquel la paix de 1649 l'avait réduite.

C'est au milieu de ces complications que la guerre de 1651 éclata. La Fronde des princes, la jeune Fronde est sur le premier plan. Les armées lui obéissent, même celle que le duc de Beaufort commande avec une

commission du duc d'Orléans. Elle domine Paris en dépit des résistances du coadjuteur; et quand, après le combat de Bleneau, le prince de Condé se présente aux portes de la ville, elle traîne l'oncle du roi lui-même sur les pas du victorieux.

Des intrigues et des vanités de cour, des haines privées, des préoccupations personnelles, des liaisons honteuses et immorales, voilà tous les mobiles de cette guerre. Sans doute le Mazarin est toujours pris à partie; mais il n'est plus guère qu'un prétexte. Au fond, toutes les factions s'arrangeraient fort bien de lui, si elles pensaient trouver dans un accommodement leur sûreté d'abord et puis la perte de leurs ennemis. Le fait est qu'elles négocient à l'envi les unes des autres. Condé aimerait mieux Mazarin que le coadjuteur, et le coadjuteur préférerait à Condé le Mazarin. Le duc d'Orléans est résigné à tout; on devine aisément qu'au premier ordre du roi il quittera Paris sans s'inquiéter de ce qui en arrivera pour ceux qui l'ont servi, ou plutôt qui se sont servis de son nom et de son autorité. Le Parlement, opprimé par les intéressés et les brouillons, est un instrument qu'on laissera briser quand on n'en aura plus besoin; et les bourgeois s'éloignent des partis avec dégoût pendant que le peuple crie au palais, en attendant l'incendie de l'Hôtel-de-Ville.

La cour cependant suit avec fermeté le plan très-habile qu'elle s'était tracé dès le premier jour. En 1649 elle avait affecté de séparer le peuple du Parlement; en 1652, elle le sépare encore du parti des princes. Même au milieu des plus grandes fureurs de la guerre, elle n'a pour lui que des paroles de compassion, des prévenances et des caresses. J'en veux citer un exemple. Dans le temps que la cour était à Pontoise, par ordre exprès du roi, le pain de Gonesse fut réservé exclusivement pour le marché de Paris, et Louis XIV en donna lui-même avis au prévôt des marchands par une lettre en date du 1er juillet 1652. La cour poussa la complaisance jusqu'à faire escorter par des détachements de l'armée royale les boulangers qui se rendaient à la ville. Il faut voir dans les pamphlets de l'époque l'effet immense de cette mesure si simple.

Une anecdote de 1649 se présente ici naturellement à ma pensée. Elle est en effet la contre-partie, pour ainsi dire, de celle que je viens de raconter. Je l'emprunte au *Manuel du bon citoyen*. « Dernièrement, par un stratagème qu'on ne peut honnêtement nommer, on fit cesser l'ordinaire des officiers du roi. Il n'y eut bon bourgeois qui n'en fût indigné et qui n'offrît sa bourse pour réparer ce scandale. » C'était pendant le blocus de Paris.

J'ai le droit assurément de dire que quand, au milieu des luttes ardentes de 1652, les pamphlétaires touchaient aux questions les plus hau-

tes et les plus délicates de la politique, c'était pure théorie. Ni le duc d'Orléans ni le prince de Condé ne pensaient à l'usurpation, et jamais le peuple ou le Parlement n'aurait été jusque-là.

Je ne sais pas ce qu'il faut penser de l'anecdote d'un haussecol de la Ligue qui aurait été brisé sur une enclume par ordre du coadjuteur. Elle est peut-être vraie; mais le cardinal de Retz a-t-il bien pu écrire sérieusement, vingt ans après la Fronde, qu'il avait craint de voir renaître les furieuses passions de 1588? J'aurais beaucoup de peine à accorder qu'un reste du vieux levain ait fermenté encore dans quelque obscur réduit. Je nie absolument qu'il ait été pour quelque chose dans l'irritation de la bourgeoisie et dans les emportements du peuple. Au plus fort du blocus, le 20 février, on célébrait à Notre-Dame avec le même éclat, avec la même pompe, avec le même concours de peuple que par le passé, la messe commémorative de l'entrée de Henri IV à Paris.

Rien ne ressemblait moins à la Ligue que la Fronde. Ce n'en était ni un souvenir ni une parodie, comme on l'a dit. Les pensées du Parlement ou du peuple ne remontaient ni si haut ni si loin. Je n'ai vu qu'un seul pamphlet de la Ligue que les Frondeurs aient réimprimé. Il traite de la situation des finances sous le roi Henri III.

Si l'on veut trouver une similitude, il faut la chercher dans les troubles de la régence de Marie de Médicis. Là elle est grande et presque complète. Ce sont du côté du Parlement les mêmes prétentions; du côté des princes les mêmes ambitions; du côté du peuple la même résistance à l'impôt; du côté de la cour le même système de gouvernement. Aux deux époques un roi mineur, une reine-mère régente, un ministre étranger, italien. Que manque-t-il? Faut-il ajouter qu'en 1648 comme en 1610 on sortait d'un règne victorieux et fort, et que si Henri IV avait livré Biron au bourreau, Louis XIII lui avait abandonné Chalais, Marillac, Cinq-Mars, Montmorency? Mais Marie de Médicis était loin de posséder le jugement, la fermeté, la constance d'Anne d'Autriche; et Concini n'avait pas plus l'habileté infinie, la pénétrante sagacité que la souplesse merveilleuse de Mazarin. Les rapports d'analogie qui existent entre les deux époques sont si frappants qu'on put reprendre pour la Fronde des pamphlets de la minorité de Louis XIII sans craindre de n'être pas compris de la multitude. C'est ainsi que parurent en 1649 et 1650, les uns avec quelques modifications nécessitées par les changements de personnes, les autres dans toute la pureté de leur texte primitif: l'*Ambitieux ou le portrait d'Elius Sejanus*, le *Sejanus romain*, l'*Avis salutaire donné à Mazarin pour sagement vivre à l'avenir*, le *Bon Français à M. le Prince*, le *Caquet de l'accouchée*, le *Diogène français*, le *Donnez-vous de*

*garde du temps qui court*, le *Gentilhomme français armé de toutes pièces*, les *Lunettes à toutes âges*, le *Manifeste de M. le Prince envoyé au C.*, le *Dialogue du berger Damon et de la bergère Sylvie*, qui, composé pour l'emprisonnement de Henri II, prince de Condé, put être appliqué, sans y changer un seul mot, à l'emprisonnement du grand Condé, son fils.

La Fronde a été une réaction contre le ministère du cardinal de Richelieu, comme les troubles de la régence de Marie de Médicis avaient été une réaction contre le gouvernement de Henri IV. On ne repoussait rien avec tant d'horreur que ce qui était appelé dans le langage d'alors le ministériat. Dans ses remontrances du 26 janvier 1649, le Parlement exprimait ainsi la doctrine du gouvernement en France : « La loi fondamentale de la monarchie veut qu'il n'y ait qu'un maître en titre et en fonctions ; de sorte qu'il est toujours honteux au prince et dommageable aux sujets qu'un particulier prenne trop de part à son affection et à son autorité, celle-là devant être communiquée à tous, et celle-ci n'appartenant qu'à lui seul. » Je ne crains pas d'affirmer que tel a été, du premier au dernier jour, l'esprit de la Fronde.

Un pamphlétaire, l'auteur anonyme du *Second discours d'État et de religion*, a très-bien exprimé la raison de l'impatience publique par ce mot : « Il y a trente-huit ans que la France est gouvernée par des régences de favoris et de ministres. » On avait retenu des mœurs féodales ce principe, que la liberté française consistait à ne rendre obéissance qu'au roi. La puissance ministérielle apparaissait donc en même temps et comme une usurpation sur l'autorité royale, et comme une injure au caractère de la nation. On ne la voyait pas seulement avec répugnance, avec chagrin, mais avec haine, avec une haine furieuse qui ne craignait pas de dire comme dans le *Jugement rendu sur le plaidoyer de l'auteur de la vérité toute nue :* « Louis XIII s'était acquis tant de bienveillance de tous les Français par l'assassinat du maréchal d'Ancre qu'il n'aurait jamais pu la perdre. » Je ne sais plus quel écrivain se plaignait, en 1651, de ne pas trouver entre tous les gentilshommes qui tenaient le parti des princes, un *cœur de Vitry*. L'opinion de la Fronde était unanime pour Henri III contre les Guise et contre Concini pour Louis XIII.

Dans le parti contraire, plus d'un bon serviteur du roi répétait assurément avec le vieux Brienne : « Je ne connais de ministre qu'à Charenton ou aux Mathurins. » Claude-Joly raconte dans son *Histoire de la prison des princes* que le duc d'Orléans prononça en plein Parlement ces paroles : « Je reconnais que ce mot de ministre est une usurpation depuis quelques années, et qu'il ne devrait point être admis. » L'auteur des *Très-humbles remontrances faites au roi dans son avènement à sa majorité* définit ainsi le ministériat : « C'est un venin doux et lent qui corrompt

les parties les plus saines de l'État, un charme trompeur pour le peuple, un piége tendu à la royauté. » Mais voici l'expression la plus curieuse de cette opinion : le *Politique universel* explique la chute des anges rebelles par ce fait qu'il y avait au milieu d'eux un premier ministre.

Est-il possible de ne pas voir là une réaction violente de la pensée publique contre ce qu'un pamphlétaire appelait tout à l'heure énergiquement la régence du cardinal de Richelieu? Prenons garde que si cette réaction a eu sa doctrine, c'est que déjà elle s'était manifestée dans les faits. Le premier acte du Parlement de Paris en 1648 n'avait-il pas été de supprimer les intendants de justice, police et finances, qui lui avaient été substitués dans les provinces pour une bonne part de ses attributions? Quand on en vint à rédiger la fameuse déclaration d'octobre, il se montra assez facile sur l'article dit de la sûreté publique, qui garantissait les princes et les courtisans contre l'emprisonnement arbitraire; mais il ne relâcha rien de sa prétention à être rétabli dans la plénitude de sa juridiction criminelle, et il insista avec autant de persévérance que de vigueur pour que ses membres ne pussent être troublés ni inquiétés à l'avenir dans l'exercice de leurs charges par lettres de cachet ou autrement. De leur côté, les princes, et à leur suite les grands seigneurs, cherchaient à ressaisir les charges de la cour et de l'armée, les gouvernements de provinces et de places que Richelieu leur avait enlevés. C'était le dernier gage de leur autorité et de leur indépendance. Quand ils auront été définitivement vaincus par Louis XIV, il ne leur restera plus qu'à se faire ministres sous Louis XV.

On obéissait au même esprit de réaction dans les provinces. En Normandie, c'était pour le Parlement une question d'argent; en Provence et en Guyenne, à la question d'argent se joignait une question de suprématie et de domination. Le Parlement de Rouen et celui d'Aix voulaient la suppression des semestres, dont l'établissement avait considérablement réduit les prix de leurs charges. Le Parlement de Bordeaux avait tout simplement supprimé par arrêt la Cour des aides qui siégeait à Agen; et il avait, par le même arrêt, repris les attributions dont l'édit de création de cette cour l'avait dépouillé. En Normandie, le gouverneur et le Parlement furent d'accord en 1649 pour seconder la Fronde; en Provence le comte d'Alais, en Guyenne le duc d'Épernon, restèrent fidèles au roi contre les Parlements. Pendant les troubles de 1650, le Parlement de Rouen ne fit pas la moindre démonstration pour la cause des princes, qui était aussi celle du gouverneur de la province. Il avait été désintéressé par la suppression du semestre. Si le Parlement d'Aix obtint dans l'affaire du semestre la satisfaction qu'il demandait, il ne réussit pas tout d'abord à éloigner le comte d'Alais. Il continua donc ses luttes;

mais le bruit n'en fut presque pas entendu hors de la Provence. Le Parlement de Bordeaux, qui ne prétendait à rien moins qu'au titre de Majesté, se jeta avec emportement dans toutes les querelles des princes en haine du duc d'Épernon ; et les peuples de la Guyenne, qu'il avait appelés à la révolte, demeurèrent les derniers sur le champ de bataille de la Fronde. Le prince de Condé avait quitté Paris et la France qu'ils combattaient encore.

Le cardinal de Retz a dit que, dans les premières agitations qui suivirent les jours heureux de la régence, on chercha les lois, et qu'on ne les trouva plus. Ce n'étaient pas les lois qu'on cherchait. Le terrible pouvoir de Richelieu avait longtemps courbé toutes les têtes. Quand le tout-puissant ministre fut mort, on se sentit plus libre ; on se releva. On commença par jouir de sa liberté ; puis on voulut l'essayer. On étendit les mains autour de soi. On ne trouva qu'une reine facile jusqu'à la prodigalité, un ministre bienveillant jusqu'à la faiblesse. On se montra exigeant alors. Princes, courtisans, parlement, peuple, ce fut à qui reprendrait ce qu'il avait perdu sous le règne précédent ; mais comme la cour ne put pas contenter tout le monde, les cupidités se plaignirent, les ambitions s'emportèrent, des haines éclatèrent dans toutes les classes, dans toutes les conditions, à la cour et à la ville, dans l'armée et dans la magistrature, dans le clergé même. Mazarin, moins puissant et moins redouté que Richelieu, fut pourtant en butte à tous les ressentiments. On éleva aussitôt contre le ministériat une doctrine, et nous venons de voir qu'on la poussait jusqu'à l'assassinat ! Mais plus on abaissait et plus on niait la puissance ministérielle, plus on exaltait l'autorité royale. Il était d'opinion et de principe que personne ne devait être assez hardi pour résister aux commandements du roi. Seulement il fallait que les commandements fussent directs, qu'ils vinssent bien réellement du roi et non d'un premier ministre. C'est avec cette subtilité qu'on se crut dispensé d'obéissance un an encore après la majorité.

Voilà la Fronde. Je ne crains pas dire que ses opinions et ses manifestations expliquent, autant du moins que le désordre où elle avait mis l'Etat, la puissance absolue de Louis XIV. J'aime la naïveté de ce mot de mademoiselle de Montpensier, parce qu'elle exprime admirablement la disposition des esprits : « Contre le roi je ne vis jamais personne qui avouât d'en avoir été. » Tout le monde, en effet, fut pour le roi à toutes les époques de la Fronde ; et il est vrai que dans cette exaltation de la majesté royale, qui est le caractère le plus marqué de son règne, Louis XIV ne fut que le complice de ses sujets.

Dans cette double succession d'intérêts et d'événements dont je viens d'esquisser rapidement le tableau, les pamphlétaires, il est facile de le

comprendre, ont dû former plusieurs catégories très-distinctes. Les uns ont été acteurs directs de la Fronde, comme le cardinal de Retz; leur plume obéissait à une conviction personnelle ou à une exigence de parti. D'autres, écrivains mercenaires, s'étaient vendus à une coterie ou à un homme. Entre ceux-ci le plus célèbre est Dubosc-Montandré. Les deux Laffemas, Du Châtelet, Verderonne, composaient des pamphlets pour s'amuser. Davenne cédait à sa folie. Mathieu de Morgues revenait à un ancien métier, qui lui avait valu, avec la haine de Richelieu, une assez grande renommée. Sandricourt, Du Pelletier, Nicolas Jamin, Mercier, Mathieu Dubos, Mengau, Du Crest, spéculaient sur la vente de leurs écrits. Enfin c'était la tourbe des séditieux qui ne demandaient qu'à faire du bruit, et des affamés qui cherchaient dans le scandale leur pain de chaque jour; car tout le monde alors se mêlait d'écrire. « Il n'y avait enfant de bonne mère, dit l'auteur anonyme de la *Lettre du sieur Lafleur*, il n'y avait aucun véritable Français qui ne se crût obligé de donner une pièce au public. » Dans le *Remerciement des imprimeurs au cardinal Mazarin*, on trouve ce passage, qui est à peine une hyperbole : « Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés; l'autre moitié en compose : le parlement, les prélats, les docteurs, les prêtres, les moines, les religieux, les chevaliers, les avocats, les procureurs, les clercs, les secrétaires de Saint-Innocent, les filles du Marais. » Quelques barbouilleurs de papier se mettaient aux gages des libraires et s'obligeaient à fournir des pamphlets à tant par semaine. Mathurin Questier, imprimeur sans crédit et sans argent, était de ce nombre. Suzanne de Nervèze, qu'on peut croire sœur de cet Antoine qui s'est honoré par sa lettre au prince de Condé pendant la minorité de Louis XIII, Suzanne de Nervèze, fille au moins septuagénaire, n'avait pas chez elle un bon dîner, suivant l'expression de la *Fourberie découverte*. Charlotte Hénault était à la fois la sœur et la servante de Jean Hénault, le libraire. Un pauvre pamphlétaire, l'auteur des *Généreux sentiments de Mademoiselle*, raconte qu'ayant été offrir à un grand seigneur un libelle de sa façon, il avait eu le visage égratigné par un singe, parce que son habit tout déchiré lui donnait l'aspect d'un mendiant.

Il est remarquable que l'intervention de personnages ou de littérateurs célèbres dans la guerre de pamphlets ne date en quelque sorte que de 1651. Jusqu'à cette époque la presse est à peu près abandonnée aux écrivains de la Samaritaine et aux secrétaires de Saint-Innocent : aussi les pamphlétaires qui ont exploité le blocus de Paris sont-ils restés presque tous inconnus. « Peu de bonnes plumes, dit Naudé, ont eu part à toutes ces compositions burlesques. » C'est de loin en loin qu'on rencontre quelques noms, soustraits pour d'autres raisons à l'oubli, comme

ceux de Balzac, Laffemas, Cohon, Faure, Verderonne. Encore les quatre derniers défendent-ils la cause de la cour. Pourtant Croissy et Portail appartiennent au parti du Parlement; mais Portail n'a certainement écrit son *Histoire du temps* qu'après la paix.

Les pamphlets sont très-rarement signés. Quand ils le sont, c'est d'un nom à peu près inconnu aujourd'hui ou d'un pseudonyme, comme Nicolas Ledru, Sandricourt, Dorandre. Quelquefois ils portent des initiales ou des désignations arbitraires dont il est presque impossible de pénétrer le sens. On en trouve cependant que des auteurs honorables ont avoués publiquement par leurs signatures. J'en citerai deux exemples qui n'ont pas été donnés sans courage; ce sont ceux du Père Maguien et de l'abbé de Lescalopier, qui n'ont pas craint de prendre hautement la défense de la reine, attaquée avec la plus odieuse violence.

Naudé a publié dans son *Mascurat* un signalement des bonnes pièces. Selon lui, on peut croire qu'une Mazarinade est de quelque valeur quand elle n'a pas de premier feuillet blanc; ou quand l'impression est menue et compacte; ou encore quand elle se compose de six à sept feuillets; à plus forte raison quand elle réunit toutes ces conditions à la fois. Ces remarques peuvent être bonnes pour les pamphlets de 1649. Toutefois il ne faut pas douter qu'il n'y ait de nombreuses exceptions. Pour les écrits des trois années suivantes, les indications de Naudé sont tout à fait sans application. Il n'existe pas, à mon avis, de données qui autorisent à juger du mérite d'une pièce rien qu'à son aspect.

J'en dirai autant des noms des imprimeurs. Les plus séditieux pamphlets, suivant Naudé, sont sortis des presses de la veuve Coulon. Robert Sara au contraire, la veuve Guillemot et Cardin Besoigne n'ont pas imprimé des pires. Encore une fois, j'admets tout cela pour 1649; mais il n'y a rien à en conclure pour les trois dernières années de la Fronde. J'ai dressé une liste de tous les imprimeurs et libraires dont les noms se lisent sur le titre ou à la fin des Mazarinades. On en compte environ cent cinquante tant de Paris que des provinces. Je ne pense pas qu'on puisse désigner avec certitude ceux qui se sont signalés par les publications les plus remarquables, quelque sens qu'on attache à cette épithète... Morlot, qui a failli être pendu pour la *Custode de la reine*, a publié à la louange d'Anne d'Autriche des pièces pleines de chaleur.

Un pamphlétaire qui apparemment devait avoir de bons renseignements, l'auteur de l'*Anti-Satyre*, a dit des écrivains qu'il prétendait bien défendre: « Il leur est indifférent de louer ou de blâmer, de noircir ou de blanchir la vie d'un homme, de justifier ou de condamner ses actions, de faire son satyrique ou son apologie, de le mettre au rang des saints ou des démons... De croire que les auteurs, au moins pour la

plupart, épousent quelque parti et n'écrivent qu'avec dessein, c'est une tromperie manifeste... J'en connais de qui la plume est toujours mal taillée lorsqu'il faut tracer des invectives ou écrire les fourbes du vice. » Ce qui était vrai des écrivains l'était au moins autant des imprimeurs. Les uns et les autres n'avaient dans leur conduite d'autre règle que l'opinion populaire, d'autre passion que l'amour du gain. La seule chose qu'il soit utile de savoir, c'est que Guill. Sassier a été nommé imprimeur du maréchal de L'Hôpital, le 16 mars 1650 ; Vivenay, imprimeur du prince de Condé, vers la fin de la même année, et que la veuve Guillemot a reçu un brevet du duc d'Orléans, le 2 décembre 1651. Ces faits établissent le caractère officiel en quelque sorte de certains pamphlets.

Aux écrivains du Pont-Neuf les imprimeurs du mont Saint-Hilaire ; c'est dans l'ordre. La plus grande partie des Mazarinades a été imprimée autour du Puits-Certain. On ne peut rien imaginer de plus médiocre en typographie. Le papier est mauvais et sale ; les caractères sont usés, l'encre pâteuse, la justification irrégulière, la correction détestable. Ce n'est plus l'art ; c'est le métier.

Les pièces des auteurs qui s'étaient mis aux gages des libraires ou qui plaçaient l'espoir de leur journée sur un libelle, étaient quelquefois livrées à l'imprimeur avant même d'avoir été achevées; mais en général les meilleures, les plus importantes, celles qui avaient été calculées avec le plus de soin et dont les partis attendaient le plus d'effet, circulaient d'abord manuscrites. On les communiquait à ses amis ; on les lisait dans les réunions politiques ; les plus curieux en prenaient des copies ; tout Paris en parlait déjà qu'elles n'avaient pas encore paru. Il arrivait que, dans ce mouvement de circulation mystérieuse, une copie tombait entre les mains d'un libraire qui s'emparait du pamphlet, le faisait imprimer pour son compte et le vendait. C'est ainsi que les premières gazettes imprimées de Loret ont reçu une publicité contre laquelle il a protesté vainement, et dont il n'a cessé de demander vengeance jusqu'au moment où un accident arrivé à son copiste l'a décidé à les donner lui-même à l'impression. On rencontre parfois deux éditions d'un même livret, de la même date, mais chez deux libraires et avec deux titres différents. On peut croire que le livret a été publié sans la participation de l'auteur sur des copies qui couraient et que les libraires avaient ramassées.

Bernard de Bautru, avocat au Parlement de Paris, fut enfermé au Châtelet pour délit de presse, au mois de mai 1649. Il s'agissait du *Discours sur la députation du Parlement au prince de Condé*. On ne l'accusait pas de l'avoir écrit : tout le monde l'en reconnaissait parfaitement incapa-

ble. Son crime était d'avoir offert ce pamphlet à Desdin d'abord, puis à Boucher pour l'imprimer. Ce procès fit un très-grand bruit. Guy Joly dans ses *Mémoires*, Guy Patin dans ses *Lettres*, en parlent assez longuement. Ni l'un ni l'autre n'a songé à relever cette circonstance de l'accusation. C'est qu'apparemment elle n'avait rien que d'ordinaire. Bautru soutient dans son *Factum* que le *Discours* avait été répandu en manuscrit plus d'un mois avant d'être imprimé, et qu'il n'avait pas été nécessaire d'engager les libraires, si friands de pareils morceaux, à le mettre sous la presse. C'était en effet une bonne fortune que la rencontre d'un libelle injurieux à la fois pour le prince de Condé et pour le Parlement.

Il a été acquis au procès que Bautru aimait à faire copier des pamphlets par son clerc. Talon raconte que le cardinal de Retz lui apporta en manuscrit l'*Avis important et nécessaire à M. le duc de Beaufort et à M. le coadjuteur*, et qu'il le lui présenta comme une pièce dont il avait fort à se plaindre. L'*Avis* ne fut imprimé que plusieurs jours après. J'ai lu dans une lettre de Bonair qu'il avait composé plus de 150 pamphlets en faveur du cardinal Mazarin, qui n'avait pas voulu qu'ils fussent imprimés. Faisons rire, dit l'auteur de la *Poésie sur la barbe du P. P.*,

Faisons rire
Tous ceux qui ces vers *écriront*,
Ou, *écrits*, après les liront.

Dans la *Pierre de touche aux Mazarins*, Saintot, le conseiller au Parlement, est accusé de donner des relations *manuscrites* à certains cabaretiers. Enfin, l'écrivain qui a composé la *Retraite de Mazarin et de ses nièces à Cologne* dit qu'il répond à un pamphlet non imprimé, *le Fantôme errant de Mazarin*.

On accordera aisément que les Mazarinades qui circulaient d'abord manuscrites ne pouvaient être que les meilleures. Elles provenaient, en effet, ou des chefs de la Fronde, comme Gondy, ou de leurs serviteurs particuliers, Caumartin, Sarrazin, Portail. Pour de tels écrivains, c'était une affaire de parti, et non de spéculation. Il semble résulter de la *Lettre d'un Bordelais à un bourgeois de Paris* que le coadjuteur donnait au commencement ses pamphlets et qu'il avait fini par les vendre. L'auteur demande ironiquement si c'est que Gondy veut se récompenser des refus de bénéfices ecclésiastiques dont il se vante tant. « Car, ajoute-t-il, je ne peux pas penser qu'il ait besoin de racheter la vaisselle qu'il a engagée, sans être tenté d'accuser les Parisiens d'une ingratitude sans pareille. » Quant aux Mazarinades qui ne trouvaient pas d'imprimeur, c'étaient infailliblement les plus mauvaises. Pour peu qu'on ait jeté les

yeux sur cet amas de pièces, où il y en a tant de grossières, de sottes et de niaises, on aura peine à croire que d'autres aient été assez détestables pour être refusées par les libraires. Cela est vrai pourtant. Un pamphlétaire se plaint d'avoir été obligé de mettre en vers un de ses livrets, *le Philosophe malotru*, parce que personne n'en avait voulu en prose. Mathurin Questier était imprimeur; mais il n'eut garde d'imprimer ses propres pamphlets, qu'il signait cependant.

En général, les écrivains de métier vendaient leurs manuscrits aux libraires. Néanmoins, quelques-uns faisaient les frais de l'impression et couraient les chances de la vente directe. C'était le très-petit nombre. Mengau, qui avait confié ses deux premiers *Avertissements* aux presses de Jacques Boucher, porta le troisième chez Jean Brunet, parce que Boucher avait annoncé qu'il était substitué pour dix ans au privilége de l'auteur. Plus tard, il changea encore Brunet pour Papillon. D'autres pamphlétaires semblent avoir conservé un intérêt dans la vente par colporteurs. Au moins les voit-on rappeler sur chaque livret nouveau ceux qu'ils ont publiés antérieurement, en indiquer les prix et exciter par des provocations directes le lecteur à les acheter. Sandricourt manque rarement de cette précaution.

Mais plus ordinairement l'aliénation des manuscrits au profit des imprimeurs ou libraires était complète et absolue. Une pièce de prose ou de vers était payée 3 livres la rame; en d'autres termes, l'auteur recevait 3 livres par chaque rame de papier imprimé. Quand la pièce promettait de grands profits par sa violence ou par son obscénité, l'imprimeur allait jusqu'à 4 livres; mais c'était fort rare. Il y avait des écrivains qui, moyennant 1 pistole ou 10 livres, s'engageaient, dit Naudé, à faire rouler la presse toute la semaine.

L'imprimeur, après cela, tirait parti de son marché comme il l'entendait. Il paraît que, peu confiant dans le génie des pamphlétaires, que Sandricourt appelle plaisamment des rabolisseurs, il remettait pour l'ordinaire à payer l'auteur après la vente de sa pièce; quelquefois il consentait à lui faire une modique avance, s'il faut en croire le poëte burlesque qui, dans *l'Adieu et le désespoir des auteurs*, n'a parlé sans aucun doute que des écrivains du plus bas étage; mais il s'arrangeait de manière à ne rien perdre au règlement des comptes, et il renvoyait le pauvre pamphlétaire avec ces paroles, qui pouvaient être une menace autant qu'une promesse :

Sans doute vous aurez le reste
Quand le papier sera vendu.

Il faisait venir ensuite des colporteurs et leur distribuait les exem-

plaires du pamphlet qu'il fallait vendre. A quelles conditions? je ne le sais pas très-clairement. Voici cependant ce qui me paraît le plus probable : le colporteur avait un droit proportionnel sur le prix de la marchandise qu'il avait vendue.

Six deniers pour quatre feuillets
Entrent dans mon gousset tout nets,
L'imprimeur payé de sa feuille,

dit un colporteur dans le *Remerciement burlesque*. Or, le prix fixe de chaque exemplaire était de 2 liards ou 6 deniers le feuillet. Le droit proportionnel du colporteur était donc du quart.

Ceux

Qui veulent avoir quelque chose,
Soit en vers ou bien en prose,
Ils paient deux liards le cahier.

J'ai accepté cette donnée, que m'a fourni le *Politique burlesque*, parce qu'elle s'accorde avec le tarif imposé aux imprimeurs du roi par leur privilége même, pour la vente des pièces officielles, telles que *Lettres*, *Déclarations*, *Edits*, *Arrêts*, etc. Toutefois, je dois avouer que deux pamphlets parlent d'un *sol tapé*, qui est, si je ne me trompe, le *sol marqué* connu de nos jours encore et très-récemment démonétisé. Ce sol valait 6 liards.

Pour l'appétit d'un sol tapé,
Quoi! vous voulez vous faire pendre!

est-il dit dans l'*Adieu des Ecrivains*. L'*Entretien politique de Jaquelon et Catau* se termine par cette phrase prophétique : « Je gage que les colporteurs vendront notre *Entretien* pour un sol tapé. » Enfin, l'auteur de la *Suite et deuxième partie du burlesque on de ce temps* s'adresse en ces termes à ses vers :

Belles rimes, on vous envoie
Encore un coup tirer le sou.

Ce n'est plus le *sou tapé*. Sandricourt veut qu'on paie ses écrits 6 ou 12 deniers *sans marchander :* 6 deniers, ce sont les 2 liards du *Politique burlesque ;* 12, c'est le sou du *Burlesque on*. Il est facile de concilier, je crois, ces données, dont la différence n'est peut-être qu'apparente, en admettant que les 12 deniers de l'un et le sou de l'autre sont le prix de deux feuillets. Il y a bien peu de pamphlets qui n'aient pas plus de quatre pages.

Guy Joly prétend qu'il a été vendu 5,000 exemplaires des *Intrigues de la paix* en fort peu de jours. Ce pamphlet est composé de huit pages ou deux feuillets. Ainsi, il coûtait 1 sol l'exemplaire; c'est, pour les

5,000 exemplaires, 250 livres. Sur cette somme, les colporteurs ont prélevé 62 livres 10 sous. Leur métier aurait été bon si tous les pamphlets de la Fronde avaient eu le même succès ; il aurait été meilleur que celui des écrivains, et vraiment il en a bien été quelque chose. Aussi est-il arrivé que des auteurs n'ont pas dédaigné d'exercer la profession plus modeste, mais plus lucrative, de colporteur. A leur tour, il est vrai, des colporteurs ont eu l'ambition de s'élever au rang des auteurs, et plus d'un s'était donné la satisfaction d'écrire le pamphlet qu'il débitait. On serait fort embarrassé de marquer le point précis où cessaient de se confondre les deux industries.




Si j'en crois un pamphlétaire, les colporteurs n'étaient pas moins de 800 ou 1,000. « Les violons sont devenus gazetiers, dit l'auteur du *Hasard de la blanque renversée ;* comme ils sont dispos et légers du pied, ils vont d'un bout à l'autre de Paris en trois ou quatre caprioles ; et comme ils sont connus dans les plus grandes maisons, au lieu de sarabandes ils donnent des pièces d'état. » La concurrence entre les colporteurs était fort active, et la presse n'y suffisait pas toujours. Pour avoir des *Courriers français* en prose, par exemple, il fallait déposer des arrhes dès la veille. Ceux qui négligeaient cette formalité, de condition absolue, étaient bien certains de n'en plus trouver quand ils se présentaient.

J'ai vu dans la collection des gravures historiques de M. Alexandre Vattemare une planche où le colporteur tient avantageusement sa place, et qui est assez rare pour qu'on soit bien aise d'en trouver ici la description. Le sujet est la fondation de la *Gazette* de Renaudot.

A peu près au centre du tableau, la *Gazette,* grande, forte et belle femme, est assise sur un trône élevé de trois marches. Sa robe grecque est recouverte d'un manteau brodé de langues et d'oreilles. Elle tend la main gauche à un cavalier français qui lui présente une lettre ; et de la droite, elle désigne un personnage assis à ses pieds et qui tient à la main une plume. Ce personnage que le graveur a désigné sous le nom du *greffier,* c'est Théophraste Renaudot. On le reconnaît aisément à sa robe de médecin, et surtout à son nez, qu'une raillerie de Guy Patin et les sarcasmes des pamphlétaires du temps ont rendu fameux. A la gauche du trône et sur la seconde marche, la Vérité est assise, les bras croisés, apparemment pour protester qu'elle n'a point de part à l'œuvre de la *Gazette.* Du même côté, un peu en arrière du cavalier français, on voit arriver à pied l'Espagnol, l'Américain, le Flamand, l'Allemand, l'Italien, tous porteurs de lettres. Dans le fond à la droite de la *Gazette,* trois personnages, coiffés de chapeaux à plumes, s'approchent avec précaution de Renaudot. Celui qui est le plus en vue compte de l'ar-

gent dans sa main, en même temps qu'il parle bas au gazetier, qui l'écoute évidemment avec intérêt. Cet épisode me paraît justifier pleinement l'attitude de la Vérité. On aperçoit d'ailleurs debout derrière Renaudot une figure allégorique qui tient un masque à la main. Enfin sur le premier plan, du même côté, le colporteur, jeune, grand, élancé, est fièrement campé sur la jambe droite. Il attend, pour commencer sa tournée, que les exemplaires de la *Gazette* lui soient remis. Devant lui pend par une courroie qui lui passe sur l'épaule droite, un panier en osier, de forme carrée, sans couvercle. C'est son magasin, sa boutique. C'est là qu'il entasse les journaux, les pamphlets, les livrets de toutes façons qu'il va vendre. A son épaule gauche est attaché un manteau court qu'il peut, quand il est en crainte de la police, étendre sur son panier.

Ainsi équipés,
Chargés de boutique d'osier,

dit l'auteur de la *Nocturne chose du lieutenant civil*, les colporteurs se répandaient par les rues à peu près comme font aujourd'hui les crieurs de la police. Il paraît que le travail de l'imprimeur se faisait pendant la nuit ; car Naudé raconte que les Mazarinades étaient criées le matin, sortant de la presse, ainsi que les petits pâtés sortant du four, « à la même heure qu'anciennement à Rome on vendait le déjeuner des petits enfants. » C'est, comme on voit, un usage fort ancien que celui qui prévaut, de nos jours encore, dans le journalisme.

Mais les pamphlets n'étaient pas toujours du goût de la multitude au milieu de laquelle on les criait. En 1649, le peuple n'aurait pas aimé qu'on lui eût offert les louanges de Mazarin. En 1651 il était partagé entre les deux Frondes. Le parti qui lisait avec le plus d'avidité les écrits des princes rejetait brutalement ceux du coadjuteur ; et de leur côté, les partisans du coadjuteur ne se montraient pas plus tolérants envers les serviteurs des princes. Les colporteurs étaient donc quelquefois hués, injuriés, poursuivis, battus même. On les faisait soutenir alors par des hommes armés de bâtons. Ainsi la publication d'un pamphlet devenait la cause de rixes violentes, surtout aux abords du Pont-Neuf. Piarrot, de l'*Agréable conférence des deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency*, Piarrot, attiré à Paris par la curiosité, reçut dans une de ces bagarres tant de coups qu'il en faillit rester sur la place. Le cardinal de Retz fit appuyer par cinquante hommes les colporteurs de l'*Ancienne et légitime Fronde*. Talon nous apprend que ceux de la déclaration contre le prince de Condé furent battus.

C'était le temps des passions les plus emportées ; mais enfin tout s'use. Les pamphlets perdirent leur crédit. Le public ne les achetait

plus. Que faire ? on inventa, ou mieux on perfectionna les placards. Si j'en croyais le livret intitulé : *Le bon Français au véritable Mazarin*, les premiers placards auraient été dirigés contre le prince de Condé, en 1650. « L'usage du placard est un abus que M. le Prince n'a pas inventé. Sa prison a été le produit des affiches sanglantes que l'on a publiées pour décrier sa conduite dans le public. » Mais on en avait vu dès 1649 pendant les négociations de la paix. C'est d'ailleurs seulement en 1652 qu'ils sont devenus les auxiliaires et quelquefois les rivaux des pamphlets. On rencontre des écrits de cette époque qui, imprimés en *cayers*, ont été réimprimés en placards ; d'autres dont on a extrait, pour les afficher, les meilleurs passages.

La police faisait aux placards une guerre acharnée. Elle les déchirait partout où elle les trouvait ; mais quelquefois il lui fallait livrer bataille pour s'en saisir. Le placard qui montrait le cardinal Mazarin pendu en effigie ne put pas être arraché sans qu'il en coutât du sang. Il y eut meurtre au bout du Pont-Neuf pour l'affiche intitulée : *Le maréchal de Turenne aux bons bourgeois de Paris*. Souvent les partis faisaient sur ce point la police pour leur propre compte. Il n'y avait pas plus de sûreté pour les afficheurs que pour les colporteurs. On imagina alors l'ingénieux moyen que voici : quand la nuit était venue, des hommes sortaient d'une maison, portant sur le derrière de leurs épaules chacun une affiche étendue et enduite de colle. Ils se glissaient par les rues les plus obscures ; et dès qu'ils trouvaient un moment favorable, ils se renversaient contre une muraille ou contre la porte d'une église par un brusque mouvement ; en se relevant, ils laissaient des placards qui, le lendemain, appelaient les regards du populaire. C'est ainsi qu'a été affichée l'amnistie de 1652.

Un prêtre dans le même temps avait le courage de lire du haut d'une chaire, dans la grande salle du palais, une lettre du roi qui autorisait les assemblées du Palais-Royal malgré les arrêts du Parlement. La Fronde était maîtresse encore de Paris ; mais elle n'avait plus le peuple avec elle. Le palais cependant était le rendez-vous ordinaire des frondeurs et des nouvellistes. C'était là que venaient aboutir tous les bruits de la ville, et de là qu'ils se répandaient dans les provinces par les journaux et par les pamphlets. Le *Courrier français* et le *Courrier de Bordeaux*, par exemple, étaient écrits en quelque sorte aux portes de la Grand'Chambre.

C'est ici que dessus nos bancs
On fait les courriers allemands,
Ceux qu'on appelle polonais,
Et tous les courriers français,

dit le *Politique burlesque.* On peut croire qu'il s'agit des réunions du palais dans la *Pièce d'Etat* quand le pamphlétaire dit qu'il a vu trois fois l'auteur de l'*Apologie des Normands* « dans les assemblées des politiques. » Les écrivains se rencontraient là, sans doute ; ils s'y voyaient; ils y causaient des nouvelles du jour ; mais il ne paraît pas qu'ils aient entretenu des relations plus intimes. Aussi quand l'auteur de la *Véritable censure de la lettre d'avis*, etc., voulut faire appeler celui de la *Réplique*, il fut obligé de s'adresser à l'imprimeur, que, pour le dire en passant, le titre du pamphlet ne fait pas connaître : « Pour mon nom et ma demeure, un gentilhomme de mes amis en fut instruire votre imprimeur, afin d'apprendre le vôtre. » C'est d'ailleurs le seul trait de ce genre que je puisse citer. La polémique était de la plus extrême violence ; elle ne ménageait point ses paroles. Audacieuse et cynique, elle rendait toujours la pensée la plus insolente par le mot le plus dur. Les pamphlétaires ne s'en offensaient pas. Entre les libertés dont jouissait la presse, il faut compter celle d'être injurieuse jusqu'à la diffamation et grossière jusqu'à la brutalité.

On peut dire que la plus grande activité de la politique se partageait entre le Palais et le Pont-Neuf. Au Palais se réunissaient les chefs, les agents et les lettrés de la Fronde ; au Pont-Neuf se heurtaient les colporteurs, les crieurs, les chanteurs et toute la foule du peuple. Les pamphlets étaient conçus, médités, écrits au Palais ; au Pont-Neuf on les vendait. Quand le populaire avait bien crié, bien vociféré, bien menacé au Palais, il se battait au Pont-Neuf. Ce qui n'était au Palais qu'un tumulte était au Pont-Neuf une émeute.

Placé presque au centre de Paris, à la sortie du Palais, entre le Louvre et le Palais-Royal d'un côté, de l'autre l'hôtel de Condé et le Luxembourg, le Pont-Neuf était assurément l'endroit le plus fréquenté de la ville. La foule s'y pressait à toute heure du jour. Elle y faisait cercle autour de Cormier, dont on applaudissait avec fureur les tours de gibecière; elle s'arrêtait en passant devant la boutique de Comelet, qui faisait commerce d'astronomie en plein vent; ou bien elle demandait à l'Orviétan la drogue qu'il avait eu l'adresse de faire approuver par douze docteurs de la Faculté de médecine. Le Savoyard y chantait pour elle des chansons populaires au pied de la statue de Henri IV, et les filous, toujours à l'affût des occasions, y faisaient leurs meilleurs coups. Pendant la Fronde, la politique s'empara de cette multitude si bien disposée pour le tumulte et les cris. C'est sur le Pont-Neuf qu'en 1649 le maréchal de la Meilleraie, serré de près par l'émeute qui pourchassait le chancelier, tua d'un coup de pistolet le syndic des crocheteurs. C'est encore sur le Pont-Neuf qu'en 1652 les filous osèrent fouiller et voler jusque dans leurs

carrosses les courtisans qui allaient recevoir à la porte de Paris le prince de Condé après le combat de Bleneau. Un pamphlétaire cite M[me] D'Ornano, la duchesse de Châtillon, Fontrailles, le comte de Brancas, le marquis de Mouy, le commandeur de Saint-Simon, le prince de Tarente et son frère, le commandeur de Mercé et cette M[me] de Bonelle, belle-fille de l'ancien surintendant Bullion, dont parle M[me] de Sévigné, et qui, dit le pamphlétaire, envoya cent fois le Mazarin au diable.

Les parapets du Pont-Neuf ont été les premiers couverts par les étalages des libraires. Ils furent alors envahis par les pamphlets, si bien que l'auteur du *Prédicateur déguisé* a pu dire que la Samaritaine était la bibliothèque de la Fronde.

Il ne paraît pas que, pendant le blocus de Paris, le Parlement ait fait aucun effort sérieux pour réprimer la licence effrénée de la presse. Il y eut sans doute, dès le 25 janvier, un arrêt qui défendait aux imprimeurs et colporteurs d'imprimer et mettre en vente aucuns ouvrages et autres écrits concernant les affaires publiques sans permission registrée au greffe de la cour; mais comment fut-il exécuté? Deux commissaires avaient été nommés, qui devaient exercer sur toutes les publications une sorte de censure. A eux seuls appartenait le droit d'autoriser l'impression et la vente des pamphlets. On trouve sans doute quelques écrits où il est fait mention de l'autorisation obtenue; mais ils sont en très-petit nombre. Il faut que les commissaires aient eu peu de goût pour leurs fonctions; car s'il y a une permission d'imprimer, elle est le plus ordinairement donnée par le lieutenant civil.

En général les pamphlétaires se passaient fort bien d'un visa qui ne pouvait pas allécher le public, et dont l'absence restait toujours impunie. Le Parlement fermait les yeux. Je ne crois pas qu'il y ait eu pendant tout le blocus une poursuite ou un semblant de poursuite. Faut-il le dire? Je ne crois pas non plus que, pour s'abstenir, le Parlement ait eu besoin d'une excessive indulgence. Assurément les pamphlets étaient hardis, grossiers, insolents, libertins; mais ils ne s'attaquaient guère qu'à des personnages qu'on pouvait, sans trop de dommage, abandonner à la malignité publique. C'était l'époque de la guerre du droit annuel, et les questions les plus controversées étaient des questions de finances.

Je ne vois pas que l'arrêt du 25 janvier ait été renouvelé. Celui du 12 mars n'avait pour objet que d'empêcher la publication des conférences de Ruel, qui, terminées la veille, n'avaient pas été approuvées par le Parlement. C'était une simple mesure de prévention et de police.

Mais il devint par le fait comme le signal d'un mouvement de répres-

sion qui se développa après la paix avec une certaine énergie. Quand

Paris vit naître l'espérance
D'une fourrée conférence,
On commença de réprimer
Cette licence d'imprimer,

dit très-bien l'auteur de la *Nocturne chasse du lieutenant civil.*

C'est que les pamphlets les plus odieux sont tous ou presque tous postérieurs à la paix de Saint-Germain. Il y eut alors un redoublement de licence que le cardinal de Retz signale dans ses *Mémoires;* et M^me de Motteville fait remarquer avec raison que les libelles furent plus dangereux après qu'avant la paix. « Avant, dit-elle, ils n'attaquaient que le cardinal Mazarin. »

Il existe un pamphlet (la *Requête des auteurs*) dans lequel les écrivains « représentés par les plus habiles, tant du haut style du Palais que de celui du Pont-Neuf et de la Samaritaine, » supplient le Parlement de sauver leurs œuvres de la vengeance du cardinal; sinon, ils déclarent qu'ils continueront la guerre à leurs dépens. C'était une plaisanterie dans la pensée de l'auteur : la *Requête* n'est qu'une pièce burlesque. Dans le fait, la menace s'est réalisée. La paix de Saint-Germain, on le sait, est du 1^er avril 1649. Le 28 mai, le Parlement, dont l'inaction avait été gourmandée d'ailleurs dans quelques écrits, se vit obligé de rendre un nouvel arrêt par lequel il était défendu à tous sujets du roi de composer, semer ou publier aucun libelle diffamatoire à peine de la vie.

A peine cet arrêt avait-il paru que Bautru était arrêté et écroué dans les prisons du Châtelet sous l'accusation d'avoir fait imprimer le *Discours sur la députation du Parlement au prince de Condé*. C'était le lieutenant civil qui dirigeait les poursuites. Le tribunal était le Châtelet. Les lois invoquées contre l'accusé étaient la loi romaine, *De famosis libellis*, l'édit de Nantes, l'ordonnance de Moulins, art. 77, l'édit de pacification de 1577, art. 44 : « Défenses à toutes sortes de personnes de faire imprimer ou imprimer, mettre en lumière aucun livre, placard ou libelle diffamatoire, à peine de confiscation de corps et de biens. » La peine requise était la mort.

Bautru fut sauvé par l'intervention de Guy Joly, par les sollicitations des frondeurs, surtout du duc de Beaufort, et, je le crois véritablement aussi, par la rigueur même de la loi. Les juges durent être effrayés du châtiment qu'on leur demandait d'appliquer à une faute comparativement légère. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que le Parlement, qui était aussi insulté que le prince de Condé, ne s'en montra pas moins indulgent, et qu'il confirma la procédure par laquelle le Châ-

telet, évitant de se prononcer sur la question du fond, avait élargi Bautru sans ôter au pamphlet son caractère de culpabilité.

Un mois après, l'imprimeur Morlot fut pris au moment même où il achevait le tirage de la *Custode de la reine*. Le Châtelet et le Parlement furent inflexibles. Le procès, commencé le 17 juillet, fut terminé le 20 devant les deux juridictions; et Morlot, condamné à être pendu, marchait au supplice, quand il fut délivré par les garçons imprimeurs, suivant les uns, suivant les autres par des écoliers.

C'est le seul exemple que je connaisse de cette application rigoureuse de la loi par le Châtelet et le Parlement, unis dans une pensée commune de répression. Après cela, je ne trouve plus qu'un arrêt prononçant la peine de la réprimande contre Antoine Estienne, coupable d'avoir imprimé sans permission les *Remontrances du Parlement semestre de Normandie*. Il est du 24 septembre 1649. L'affaire n'avait point été portée devant le Châtelet. Le Parlement s'en était saisi directement, parce qu'elle regardait les anciens du Parlement de Rouen, déterminés frondeurs qui avaient dès les premiers jours de janvier rendu arrêt contre le Mazarin. Antoine Estienne dut paraître en personne devant la Cour pour y être réprimandé par le premier président.

Guy Patin raconte à Spon, dans une lettre du 16 novembre 1649, qu'un petit libraire du Palais, nommé Vivenay, « grand vendeur de pièces mazarinesques, avait été surpris distribuant quelques papiers diffamatoires contre le sieur d'Emery, surintendant; qu'il avait été mis au Châtelet, où il avait été condamné aux galères pour cinq ans, sauf son appel à la Cour, où, ajoute Guy Patin, il y a apparence qu'il ne sera pas si rudement traité. » Sur ce récit, M. Gabriel Peignot a dit dans un opuscule de 1832, l'*Essai sur la liberté d'écrire* : « J'ignore quel a été le résultat de l'appel de Vivenay ; mais à partir de 1649, on ne le voit plus figurer parmi les libraires de Paris. » J'ignore également comment le Parlement a prononcé dans cette affaire, ou même s'il a prononcé. Il est fort probable que l'appel n'a pas été vidé, et que la sentence du Châtelet est restée simplement comme une menace pour tous les colporteurs et distributeurs de pamphlets ; au moins puis-je affirmer que Vivenay était encore libraire à Paris en 1651 et 1652. J'ai déjà dit qu'en 1650 il avait été nommé imprimeur-libraire du prince de Condé. J'ajoute ici que le prince lui avait donné un atelier dans son hôtel. Peut-être était-ce pour le soustraire aux conséquences de la sentence du Châtelet.

Le lieutenant civil montrait beaucoup d'ardeur dans ses poursuites contre les Mazarinades. Il usait de toutes les ressources de la police pour découvrir et arrêter les auteurs, les imprimeurs, les colporteurs ; il avait parmi les ouvriers mêmes ses espions ; il faisait des descentes de

nuit dans les imprimeries; il demandait à l'autorité ecclésiastique des monitoires; puis quand à force d'activité, d'énergie, de passion, il avait obtenu du Châtelet une condamnation terrible, tout ce beau zèle venait expirer devant l'inertie calculée du Parlement. J'ai rencontré plusieurs indications de procès jugés par le Châtelet. Je n'en connais pas un, excepté ceux de Bautru et de Morlot, qui ait été devant la Cour plus loin que l'acte d'appel.

De 1649 à 1652, je ne puis citer que deux noms d'auteurs emprisonnés : Davenne et Bonair. Le premier était un fou, d'abord disciple de Simon Morin, puis prophète pour son compte personnel et précurseur de lui-même. Le second n'avait pas non plus la tête trop bien faite. Il était pourtant gentilhomme de la garde écossaise et historiographe du roi. Les pamphlets de Davenne sont pleins d'insolence et d'extravagance aussi. Le crime s'y rachète par la folie. L'insignifiance des pamphlets de Bonair échappe à toute accusation, à toute critique; et on peut croire en effet que l'emprisonnement de cet écrivain a eu une autre cause que le *libelle de Jézabel*, qu'il reniait d'ailleurs, et qui, pour me servir de sa propre expression, n'était ni contre l'Etat ni contre le gouvernement. Davenne a été arrêté deux, trois fois peut-être; la première fois par ordre de l'officialité de Paris, qui s'est employée ensuite pour le rendre à la liberté. Bonair est resté près d'un an dans la Conciergerie du Palais. Enfin, après ce temps, il réussit à s'échapper, chercha un refuge auprès du duc de Vendôme, qui avait le gouvernement de la Bourgogne, et apprenant le voyage de la cour en Normandie dans l'année 1650, alla recevoir à Rouen sa grâce de la main même du roi. Le Parlement n'a jugé ni Davenne ni Bonair.

Plusieurs pamphlétaires se plaignent d'avoir souffert pour la Fronde; mais un seul parle de prison. C'est l'auteur du *Bonheur de la France*. Celui de la *Justification de M. le Prince* autorise à croire qu'il a été condamné.... Par qui ? à quoi ? Je n'ai sur ces deux points aucun renseignement. Après la publication du *Manifeste de M. le Prince*, Dubos fut obligé de se cacher; mais peut-être fuyait-il moins la justice du Parlement que la vengeance du marquis de Vardes. L'auteur de l'*Avis important de M. de Châteauneuf* a eu la *bouche fermée;* celui du *Véritable ami du public* a vu déchirer ses *cayers*, qu'apparemment un ouvrier de son imprimeur avait livrés au lieutenant civil. L'*Anti-Mazarin* dit dans le *Tableau funeste des harpies de l'État* qu'un de ses pamphlets a été saisi avant qu'il fût sorti de l'imprimerie. Enfin Loret, l'inoffensif Loret lui-même gémit, en plusieurs endroits de ses *Gazettes*, des menaces qui lui ont été faites au nom du Parlement.

Quoique j'aie l'âme assez bonne

Et point de fiel contre personne,
Quelques messieurs du Parlement
N'aiment pas mon raisonnement;
Si que, craignant en ce rencontre
Que l'on ne donne un arrêt contre
(Car ces messieurs sont absolus),
Je ne raisonnerai donc plus
Sur l'état présent des affaires.

Quinze jours après, il revient encore sur la défense qui lui a été signifiée

D'écrire politiquement.
Le Parlement s'est assemblé;
Mais je suis encor si troublé
Des médisances qu'ils ont faites
De mes misérables gazettes,
Que, dût-on me trancher en deux,
Je ne parlerai plus d'eux.

Je ne sais si je dois ajouter pour terminer cette liste, bien complète je le crois, qu'en 1656 l'abbé Daurat fut arrêté pendant qu'il distribuait aux membres de l'assemblée du clergé une lettre du cardinal de Retz, et conduit à la Bastille, où les manuscrits de Colbert nous apprennent qu'il était encore de 1661 à 1666.

Les imprimeurs et libraires qui ont été emprisonnés ou poursuivis pendant les quatre années de la Fronde, et dont j'ai pu recueillir les noms, sont au nombre de treize. Ce sont, outre Morlot, Antoine Estienne et Vivenay, la veuve Musnier et ses deux enfants, Rollin de La Haye, imprimeur du *Courrier français* en prose; Le Gentil, ajourné pour les *Dernières résolutions faites au Parlement, etc., le* 15 *mai* 1652; Brunet, aussi ajourné pour l'*Arrêt portant permission de déménager sans payer les termes de Pâques et de la Saint-Jean;* La Caille, Monet, Desprez et Langlois. Puis il faut compter les imprimeurs de l'*Harmonie de l'amour et de la justice de Dieu,* emprisonnés, suivant Guy Patin, dans une lettre du 16 septembre 1650; ceux de la *Lettre du roi au Parlement de Rouen* (10 juin 1652) forcés de s'absenter; celui de l'*Amnistie* pourchassé par ce qu'on pourrait appeler le Parlement-croupion de la Fronde, et réduit à se cacher aussi bien que ceux de la *Lettre de la princesse de Condé présentée à la reine;* l'imprimeur de la *Requête des trois États* arrêté, condamné à l'amende honorable et au bannissement. L'Eclanche, Raulin et Laurent *Prends-ton-Verre,* dont il est parlé dans la *Nocturne chasse du lieutenant civil,* étaient des colporteurs apparemment, car je ne les trouve pas dans ma liste des imprimeurs et libraires.

Guy Patin nous apprend que la veuve Musnier et ses deux enfants

étaient au cachot dans les prisons du Châtelet le 17 juillet 1649. Ils avaient été condamnés, l'aîné à la potence, le cadet aux galères, la mère au bannissement; mais avant d'être jetée hors du royaume, elle devait assister au supplice de ses enfants et recevoir le fouet. Elle était âgée de soixante-neuf ans! L'auteur du *Silence au bout du doigt* fait de cette triple condamnation le texte d'une amère philippique contre le lieutenant civil d'Aubray. Il lui reproche de n'avoir obéi qu'au sentiment de haine qu'il avait conçu pour le mari et le père de ses victimes, et que la mort même n'avait pu apaiser; il l'accuse d'avoir suborné par argent les domestiques de la veuve Musnier et de leur avoir dicté de faux témoignages. Je ne saurais discuter la valeur de ces assertions du pamphlétaire; car ni lui ni Guy Patin ne font connaître le titre du libelle qui a décidé le Châtelet à prononcer son horrible sentence. La condamnation toutefois ne fut pas exécutée. Il y eut appel au Parlement, et l'affaire en resta là. Pour les libraires comme pour les auteurs, la seule chose importante était d'éviter d'être pris dans la première chaleur des poursuites. Ce temps passé, on n'y pensait plus.

Vingt et un pamphlets ont été dénoncés à la justice ou frappés de condamnation pendant toute la durée de la Fronde. En voici les titres : *Arrêt du Parlement de Bretagne,* du 18 janvier 1649; les *Soupirs français sur la paix italienne;* le *Véritable ami du public; Discours sur la députation du Parlement au prince de Condé; Remontrances du Parlement semestre de Normandie;* le *Maréchal de Turenne aux bons bourgeois de Paris;* l'*Harmonie de l'amour et de la justice de Dieu; Lettre de la princesse de Condé présentée à la reine;* la *Franche marguerite;* le *Point de l'ovale; Arrêt portant permission de déménager sans payer les termes de Pâques et de la Saint-Jean; Lettre de l'archiduc Léopold au Parlement de Paris;* la *Sapience du ciel;* l'Amnistie de 1652; les *Dernières résolutions faites au Parlement;* Lettre du roi au Parlement de Rouen; la *Requête des trois Etats; Recueil des maximes pour l'institution du roi; Lettre du cardinal de Retz au clergé de France,* 14 décembre 1654; *Lettre du cardinal de Retz à MM. de l'assemblée du clergé,* 1er janvier 1656; *Réponse à une lettre qui a été publiée sans titre et qui traite de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale du clergé,* 1657. — Dans l'audience du 29 mars 1649, le procureur général au Parlement a demandé l'autorisation d'informer sur la publication de l'*Arrêt de confirmation de l'arrêt du 8 janvier;* le président Le Coigneux a dénoncé les *Eclaircissements sur l'administration du cardinal Mazarin* dans l'audience du 27 février 1651; les vicomte, majeur et échevins de Dijon ont porté plainte devant le Parlement de Paris contre la *Relation véritable contenant la sortie par force de M. le duc d'Epernon;* mais je ne vois pas qu'il ait été donné aucune suite à ces trois affaires.

Dans les provinces, la *Réponse des habitants d'Angers à la lettre pastorale de leur évêque* a été brûlée par sentence du président, et le *Curé bordelais* condamné au feu par arrêt du Parlement de Bordeaux. On apprend enfin, par les mémoires du temps, que le même Parlement a fait lacérer des placards injurieux pour le prince de Conti et la duchesse de Longueville.

Voilà tout ce que j'ai pu savoir des sévérités de la justice contre la presse. A ne consulter que les lois et les arrêts, on devrait croire que tant de pamphlets odieusement méchants, tant de libelles cruellement diffamatoires ont provoqué des répressions impitoyables. Les lois, je l'ai déjà dit, ne prononcent guère d'autre peine que la mort, ou, pour parler le langage plus adouci de notre vieille législation criminelle, la confiscation de corps et de biens. Les arrêts ne sont pas moins rudes. On a vu ceux du 27 janvier et 28 mai 1649. Transgressés par les auteurs, les imprimeurs, les colporteurs, en un mot par tout ce qui vivait de la presse, transgressés par les juges eux-mêmes, ils n'ont inspiré de craintes sérieuses à personne ; et quand un pamphlétaire félicite le lieutenant civil d'avoir comprimé la fureur d'écrire, c'est tout simplement une flatterie : « Mon lieutenant civil a si bien travaillé et travaille encore tous les jours avec tant de soin et de vigilance que peu de personnes osent s'en rendre coupable sans voir en même temps leur condamnation et leur supplice. » (*La France rétablie.*) Leur supplice ! On n'en citerait pas un seul. Je sais bien que Guy Patin a dit, dans une lettre du 13 juillet 1649 : « On n'imprime plus de pièces mazariniques, tant le lieutenant civil a persécuté les imprimeurs. » Mais je sais aussi que la *Custode de la reine* a été imprimée le 16.

Il est vrai, c'est du mois de juin au mois de septembre qu'eurent lieu les trois seuls procès de presse sur lesquels nous ayons quelques informations assez précises, ceux de Bautru, de Morlot et d'Antoine Estienne. La condamnation de la veuve Musnier et de ses enfants par le Châtelet est du mois de juillet. C'est la preuve de l'activité dont l'auteur de *la France rétablie* loue le lieutenant civil. Mais en faut-il conclure qu'on cessa d'écrire et d'imprimer ? Non certes. On ne se hasarda plus à braver la loi et la justice avec la même ardeur qu'on l'avait fait auparavant ; on éluda l'une et on trompa l'autre.

C'est alors que sortirent :

> Sans nom ni marque
> De la presse de Variquet,
> De Prévetay, Sara et Cottinet,
> Qui ne se vend et ne s'achète
> Qu'entre chien et loup en cachette,

Des satyriques ouvrages en vers
Jouxte sur exemplaires d'Anvers.

Ce passage de la *Nocturne chasse du lieutenant civil* explique comment l'auteur du *Monologue et entretien de Mazarin* a été autorisé à dire :

On ne peut empêcher d'écrire
Par menaces ni autrement,
Et les arrêts du Parlement
N'ont pas assez de suffisance
Pour empêcher la médisance.

Saint-Julien a été plus loin dans le *Courrier burlesque de la guerre de Paris.* Il a dit avec raison que l'arrêt du 29 mars 1650, qui

Défendit de rien imprimer,
... ne fit que ranimer
Cette criminelle manie.

Dès qu'un événement venait solliciter la verve des auteurs et l'activité des imprimeurs, les pamphlets paraissaient en foule, et les colporteurs encombraient les rues.

Cet arrêt du 29 avait été rendu à l'occasion de l'emprisonnement des princes. Il contenait une défense générale de publier des livrets sur la politique à peine des châtiments les plus sévères. Est-ce qu'il a empêché un seul pamphlet ? ou bien les libelles ont-ils été moins menteurs, moins licencieux, moins insolents?

On sait si les défenseurs des princes ont eu quelque respect de la loi ou quelque crainte de la justice. Toutefois la guerre des pamphlets ne fut pas très-longue à cette époque ; mais elle se ranima vers la fin de 1650, par l'accord des deux Frondes, puis en 1651, par leur rupture. Le 29 juillet de cette année, le Parlement rendit un nouvel arrêt contre les auteurs, imprimeurs, colporteurs, distributeurs et acheteurs de libelles. Les colporteurs devaient avoir été reçus pardevant le bailli du Palais ou le prévôt de Paris. L'arrêt prononçait la peine du fouet contre ceux qui auraient osé se soustraire à cette formalité. Les acheteurs étaient passibles d'une amende de 16 livres parisis pour la première fois, pour la seconde d'une amende arbitraire. Quant aux auteurs et aux imprimeurs, il n'y avait rien de changé ; ils continuaient d'écrire et d'imprimer *à peine de la vie.*

Le 31 janvier 1652, un nouvel arrêt vient inutilement confirmer l'arrêt de l'année précédente. Les pamphlets semblent se multiplier sous les efforts de la justice. Ils redoublent d'audace et d'insolence. Aussi le 27 mars, le Parlement se décide-t-il à condamner au feu les deux plus odieux libelles de Dubosc Montandré : *le Point de l'ovale* et *la Franche*

*marguerite.* L'arrêt défend de les vendre, débiter ni publier à peine de la vie, même de les garder et retenir *sur telles peines qu'au cas il appartiendra.* Il enjoint en outre au lieutenant civil et à tous officiers du Châtelet de visiter les maisons, hôtels, colléges et monastères pour y saisir les imprimeries qui s'y trouveront et les apporter au greffe de la Cour. Le 4 avril, trois individus, arrêtés dans une assemblée du Pont-Neuf, sont livrés aux lieutenants civil et criminel ; et parce que des placards ont été affichés en divers endroits, il est recommandé à ces deux magistrats de tenir la main à l'exécution des arrêts antérieurs. Le 8, sur la *Lettre* prétendue *de l'archiduc Léopold au Parlement*, la Cour ordonne encore une fois que les arrêts précédents seront exécutés ; que les auteurs et imprimeurs seront recherchés pour être traduits devant elle.

Ces défenses toujours renouvelées témoignent assez qu'elles étaient toujours enfreintes. « L'arrêt qu'on respecte, dit très-bien M. Leber, la loi qu'on exécute, ne parlent qu'une fois et pour toujours. » Les arrêts du Parlement ont parlé trop souvent dans cette année 1652 pour qu'il soit permis de croire qu'ils ont été respectés. Nous ne sommes encore qu'au 8 d'avril, et en voilà déjà quatre. On en compte cinq de plus jusqu'au mois d'octobre. Ceux des 15 mai, 30 juillet et 28 septembre sont des arrêts de condamnation sans doute ; mais ils contiennent aussi des dispositions réglementaires. L'arrêt du 25 juin et celui du 26 septembre sont ce qu'on appelait alors des arrêts de règlement. Ils ne prononcent point de condamnations ; ils défendent généralement et absolument de rien publier ni afficher à peine de confiscation de corps et de biens.

Si on veut savoir jusqu'où est allée, malgré cette apparente activité de répression, l'impuissance du Parlement, il faut se rappeler qu'il y a eu, après l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, un moment où il n'osait plus même ordonner de poursuites contre les imprimeurs qui falsifiaient ses arrêts. Ainsi, quand Chevalier et Lesselin publièrent dans la forme ordinaire une rédaction mensongère de ses délibérations des 19 et 20 juillet sur la lieutenance générale du duc d'Orléans, il dut se contenter de faire paraître le *véritable arrêt* chez les imprimeurs du roi. C'était tout ce qui lui restait d'autorité pour défendre son caractère et ses actes. Et cependant alors la Fronde n'avait plus les sympathies des bourgeois ni du peuple : tellement que plusieurs pamphlets ne purent être imprimés que *par le commandement exprès de son Altesse royale.*

A côté des arrêts du Parlement il y a eu des ordonnances du prévôt, de Paris qui avait, comme on sait, sa juridiction criminelle. C'est lui qui a condamné au feu le *Recueil des maximes pour l'institution du roi.* Une ordonnance du 20 octobre 1651 défendait de chanter aucunes chansons

sur le Pont-Neuf et sur les places publiques à peine du fouet. Par une autre, en date du 7 février 1652, les libraires, imprimeurs, relieurs et colporteurs étaient obligés de remettre au greffe de la prévôté tous les exemplaires des livres, libelles et pièces imprimés sans permission; sinon, il devait être procédé contre eux suivant la rigueur des lois.

On comprend que les ordonnances du prévôt n'ont pas dû avoir plus d'efficacité que les arrêts du Parlement. Elles prouvent seulement que la justice, désarmée par l'esprit général du temps, désarmée surtout par les mœurs moins rudes que la loi, a été également impuissante dans toutes ces juridictions.

M. Leber a donc eu pleinement raison de dire que la loi était une chose et l'état de la presse une autre chose. La loi avait été édictée dans un temps où des passions violentes servaient le plus grand intérêt des sociétés humaines ; je veux dire l'intérêt religieux. Elle représentait une époque de mœurs farouches, de caractères ardents, aventureux, de luttes sanglantes et terribles. L'état de la presse au contraire s'était formé sous l'influence d'une civilisation plus douce, au milieu de circonstances moins difficiles et moins irritantes, dans des habitudes de modération qui tenaient et à une meilleure culture des esprits et à une expérience mieux acquise des discordes civiles. La loi, qui n'avait jamais guère été de son temps, était bien moins encore de celui où on s'essayait à la faire revivre par des arrêts comminatoires. Il y avait entre elle et l'état de la presse toute la distance qui sépare le règne de Charles IX des premières années de Louis XIV.

P. Moreau.

# ELLEN WAREHAM.

## ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE.

---

### V

L'assiduité de M. Hamilton devint de plus en plus marquée, et avant l'expiration du temps de sa seconde visite chez lord Covervale, il prit un jour courage et déclara sa passion à Ellen.

Elle reçut son aveu avec toute la confusion d'une jeune fille qui, pour la première fois, s'entend adresser des paroles d'amour : c'était aussi pour la première fois qu'elle éprouvait elle-même ce sentiment. Elle ne put cacher à M. Hamilton la préférence dont il était l'objet, et il se trouva heureux d'entendre de sa bouche qu'elle l'estimait et qu'elle croyait pouvoir trouver le bonheur dans son union avec lui.

Mais elle persista dans la résolution de ne pas le revoir jusqu'à ce que les deux années de son veuvage fussent écoulées, et de ne pas même entretenir de correspondance avec lui pendant cet intervalle. Il pensa qu'il y avait quelque exagération dans sa délicatesse ; — il l'accusa presque de pruderie ; — mais un homme n'estime et n'aime pas moins une femme dont le respect pour les convenances va jusqu'à l'excès, surtout lorsqu'il a la certitude de posséder uniquement son cœur ; et les regards attendris d'Ellen, sa main tremblante, sa voix mal assurée, tout lui disait qu'il ne pouvait avoir le moindre doute à cet égard.

Elle lui fit promettre de ne confier à personne l'engagement qu'elle venait de prendre avec lui, et il s'arracha d'auprès d'elle pour passer le plus patiemment qu'il pourrait les quatre mois d'absence auxquels il était condamné. Il se repentit presque de lui avoir parlé si tôt, et

[1] Voir *le Correspondant*, t. XIX, page 268.

il y avait des instants où il mettait en doute si l'enivrante certitude d'être aimé compensait entièrement la perte de la société d'Ellen.

Celle-ci, de son côté, se repentait à moitié de la détermination qu'elle avait prise de le bannir de sa présence, et regrettait vivement de s'être interdit la consolation d'une correspondance avec lui. L'affection qu'il lui avait inspirée s'accrut pendant son absence. C'est ce que l'on voit assez fréquemment chez les femmes. Quand elles sont près de l'homme qu'elles aiment, la réserve et la modestie les empêchent de s'abandonner sans contrainte à ce qu'elles ressentent; mais dans l'éloignement, libres de toute crainte, elles s'arrêtent avec bonheur au souvenir de chaque mot, de chaque regard, et l'imagination offre sans cesse un aliment nouveau à leur sensibilité.

Ellen se demanda si elle devait faire part à sa sœur de ce qui s'était passé, et après y avoir longtemps réfléchi, elle pensa qu'il était juste de lui faire cette confidence. Il lui sembla que ce serait un tort que de cacher une circonstance aussi importante de sa vie à une personne qui prenait à elle un intérêt si tendre, et de plus, elle aurait de cette manière quelqu'un avec qui elle pourrait s'entretenir des perfections de M. Hamilton.

Caroline se fâcha presque de n'avoir pas été mise tout de suite dans le secret; mais elle eut tant de joie à l'idée que sa sœur serait bientôt aussi heureuse qu'elle l'était elle-même, que la cause passagère de son dépit fut bientôt oubliée.

Ainsi qu'Ellen s'y était attendu, elle trouva en Caroline une incomparable confidente : elle écoutait avec délices toute histoire d'amour; mais d'un autre côté elle rendait infiniment plus difficile pour sa sœur la tâche que celle-ci s'était imposée, car elle combattait sans relâche l'excès de délicatesse qui avait déterminé Ellen à éloigner M. Hamilton pendant plusieurs mois. Mais plus Ellen ressentait vivement le désir d'abréger la durée de cet éloignement, plus elle persistait avec fermeté dans sa détermination. Elle s'accusait d'ingratitude envers celui qui était le père de ses enfants, lorsqu'elle s'abandonnait à toutes ses espérances de bonheur, et elle voulait du moins payer ce tribut de respect à sa mémoire.

Les quatre mois s'écoulèrent. Ellen était restée pendant tout ce temps avec sa sœur, et ce fut à Longbury que M. Hamilton retourna lorsque la durée de son épreuve eut atteint son terme.

Si la passion d'Ellen s'était accrue par l'absence, l'amour de M. Hamilton ne s'était point refroidi. Il n'y eut jamais deux personnes plus tendrement attachées l'une à l'autre, plus ardemment éprises, et (ce qui avec le temps affermit plus sûrement le bonheur) en plus parfaite conformité de principes et de goût, qu'Ellen et son futur mari.

Leur prochain mariage fut enfin annoncé, et lady Coverdale railla beaucoup M. Hamilton sur son zèle infatigable à s'instruire de tout ce qui concernait la loi des pauvres.

Le capitaine Wareham, qui était un père très-affectueux quoiqu'il fût un homme très-irritable, se réjouit de la brillante perspective qui s'offrait pour sa fille, et se trouva extrêmement flatté de ce mariage. La situation de M. Hamilton dans le monde était telle qu'il n'y avait point de famille de la haute noblesse qui n'eût considéré son alliance comme parfaitement honorable; et pour un homme que sa pauvreté avait placé au-dessous de la position que sa naissance aurait dû lui donner dans la société, c'était une satisfaction plus grande encore qu'elle n'eût été pour tout autre.

Le mariage devait avoir lieu à Longbury, et après les délais nécessaires aux formalités d'usage, le jour fut fixé. M. Allenham officia pendant la cérémonie. Le capitaine Wareham présenta sa fille à l'autel. Il n'y eut aucune pompe. Ellen voulut que tout se passât sans éclat et sans ostentation. Quelque attachée qu'elle fût à M. Hamilton, quelque confiante qu'elle fût dans l'amour qu'il avait pour elle, et enfin quoique sa raison et son cœur fussent d'accord sur l'engagement qu'elle allait prendre, une crainte vague, indéfinissable, s'empara d'elle, et la troublait toujours davantage à mesure que le jour solennel approchait. Des sons qui lui rappelaient d'autres temps vibraient à son oreille. Parfois elle se figurait presque qu'elle entendait les cloches de la cathédrale de la ville où elle était née, et jusqu'aux clochettes harmonieuses qui marquaient les quarts d'heure.

Qui n'a pas quelquefois, sans aucun enchaînement d'idées qu'on puisse suivre, en s'endormant peut-être, ou en s'abandonnant à de fantastiques rêveries, qui n'a pas senti, en quelque sorte, la vibration de sons bien connus? C'est avec effort qu'on se souvient alors de la distance où l'on est du lieu dont l'image se réveille ainsi dans l'esprit.

Le jour de la célébration, le bruit grave et sonore des cloches de la cathédrale qui avait retenti le matin du premier mariage

d'Ellen, semblait encore se faire entendre à travers le tintement joyeux du carillon argentin, seul objet remarquable dont l'église de Longbury pût se faire gloire.

Au moment où M. Allenham prononça ces paroles : « L'homme ne séparera point ce que Dieu a uni, » ce son de cloches résonna encore à l'oreille de la nouvelle épouse. Un nuage obscurcit sa vue. Elle se figura que c'était dans la main de M. Cresford que la sienne était placée, et elle tomba évanouie dans les bras de son mari.

## VI

Les derniers mots qui manquaient encore à l'achèvement de la célébration furent prononcés à la hâte. On transporta Ellen à la sacristie, où elle retrouva promptement l'usage de ses sens, et l'évanouissement d'une mariée n'était pas une circonstance assez extraordinaire pour exciter une grande surprise parmi les assistants.

La résidence de M. Hamilton à la campagne était située dans un pays charmant, sur la limite des comtés de Sussex et de Surrey. Des collines boisées, de vastes taillis de chênes entremêlés de bouleaux, des haies embellies par des rameaux de houx aux feuilles lustrées et aux baies purpurines, des bruyères incultes, parsemées de buissons de genièvre, des fougères et d'innombrables fleurs sauvages dans les bosquets et dans les vallées ; des rivages tapissés de violettes, et des fossés remplis de primevères dorés : tels sont les traits caractéristiques de cette délicieuse portion de l'Angleterre.

Belhanger (on appelait ainsi cette résidence) était bâti dans le style d'architecture du siècle d'Élisabeth. Une salle spacieuse, où l'on voyait une immense cheminée surmontée du bois de quelque cerf centenaire, communiquait avec une grande salle à manger dont le plafond était moins élevé et les murs revêtus de boiseries en chêne : elle conduisait, à travers plusieurs appartements plus petits, dans un salon tendu en tapisserie et orné de belles sculptures en bois. Les croisements des poutres du plafond étaient décorés de rosaces également en bois dans le véritable goût gothique, tandis que le reste de cette pièce était pourvu de tout ce qu'exigent la recherche et le confort modernes. Un large et massif escalier de chêne noir conduisait, comme on le voit dans tous les bâtiments de cette époque, à une galerie de l'étage supérieur, qui s'étendait sur toute la largeur de la façade du sud, et qui, avec ses deux cheminées et ses nombreuses fenêtres de

toutes formes et de toutes grandeurs, livrant passage à chaque rayon de soleil, composait le plus délicieux appartement d'hiver qu'il fût possible d'imaginer.

L'extérieur de ce manoir était aussi irrégulier que l'amateur le plus ardent du pittoresque aurait pu le désirer. Il était construit en pierre grise, et surmonté d'une dernière rangée de fenêtres où les angles de toutes les dénominations géométriques se trouvaient rassemblés. Ainsi que son nom l'indiquait [1], il était bâti sur le penchant d'une colline qui avait été autrefois couverte d'une forêt doucement inclinée en amphithéâtre. On avait partiellement éclairci les bois aux abords du bâtiment, et l'on descendait par une avenue en talus jusqu'au parc, plus remarquable par le goût qui avait présidé à sa plantation que par son étendue. Il occupait cependant la portion la plus considérable d'une petite vallée, et l'on y voyait bondir en liberté des cerfs et des daims.

Ellen trouva que Belhanger était le beau idéal d'un manoir seigneurial anglais, et si elle n'avait pas été si complétement heureuse de l'affection d'un homme tel que M. Hamilton qu'il ne restât plus de place dans son cœur pour des émotions qui ne se rapportaient point à lui seul, elle aurait regardé la possession d'un lieu tel que Belhanger comme une nouvelle addition à son bonheur.

La classe pauvre y formait aussi une race plus primitive qu'on ne se serait attendu à la trouver à une distance aussi rapprochée de la métropole quand on n'avait point vécu dans le pays. Les blouses d'un bleu clair que portent généralement les hommes, et le manteau rouge que les femmes mettent encore par-dessus leurs vêtements, donnaient un aspect riant et pittoresque aux paysans lorsqu'ils sortaient en foule de l'église et s'engageaient dans l'avenue pour descendre la colline couronnée de hêtres.

Ellen était charmée de tout ce qu'elle voyait, mais elle n'eût peut-être pas été moins charmée quand sa résidence eût été moins agréable en elle-même ; car elle y trouvait ce qui eût transformé à ses yeux une cabane en un palais, un désert en un paradis.

L'affection vive et éclairée que M. Hamilton témoignait aux enfants de sa femme, dont l'aîné était alors âgé de six ans, lui donnait un

[1] Le nom de Belhanger pourrait être traduit littéralement par les mots *belle pente*.

droit de plus à la tendresse et à la reconnaissance d'Ellen. Il examinait avec elle quel était le meilleur système d'éducation, la méthode la plus convenable pour développer l'intelligence de son fils, et il s'en préoccupait avec toute la sollicitude d'un père. Ellen s'applaudissait d'avoir donné un tel protecteur à ses enfants, et entrevoyait avec bonheur que, sous une direction aussi sûre, ils deviendraient un jour d'utiles et honorables membres de la société.

M. Hamilton trouvait chaque jour dans Ellen de nouveaux charmes et de nouvelles vertus. C'était une de ces femmes dont la sensibilité exquise et le caractère timide ne laissent voir jusqu'à quel point elles possèdent le don de plaire que dans l'intimité de la vie domestique et dans des épanchements d'affection réciproque. Avant son premier mariage, elle n'était qu'une enfant, une enfant craintive. Pendant la durée de son union avec Cresford, quoiqu'il l'adorât, elle avait toujours éprouvé une telle appréhension de se montrer aux yeux des autres avec tous ses avantages, qu'elle avait pris l'habitude de chercher à se glisser inaperçue dans le monde, afin d'éviter toute occasion d'exciter la jalousie de son mari, plutôt que de songer à se faire remarquer et à se rendre aimable. Elle était à la fois surprise et touchée de voir les regards expressifs de M. Hamilton la suivre pendant qu'elle parlait, et briller d'un orgueil plein d'amour lorsqu'elle semblait être pour les autres un objet d'admiration.

Elle se sentait sous le charme d'une existence toute nouvelle. Non qu'elle se fût considérée jusqu'alors comme une personne malheureuse : elle s'était toujours répété à elle-même qu'elle avait tous les motifs de gratitude imaginables envers la Providence ; mais elle n'avait jamais éprouvé auparavant cette joie intérieure dont son âme était remplie, et elle disait souvent à son mari : « Algerton, vous me rendez trop heureuse. Tant de félicité ne peut durer. Il doit m'arriver quelque malheur. Je ne mérite pas d'être favorisée à ce point. Quelle est la femme dont je pourrais envier la destinée sur la terre ? » Il lui répondait en souriant : « Croyez-vous, Ellen, être la seule femme qui soit aimée de son mari ?

— Non ; mais je suis la seule femme au monde qui soit aimée de vous. N'est-ce pas ? » ajoutait-elle avec un regard qui exprimait toute la confiance qu'elle avait en son amour.

Lorsque le Parlement s'assembla, ils allèrent résider à Londres, où elle entra dans une sphère infiniment plus élevée que celle dans la-

quelle elle avait paru comme femme de Cresford. Toutefois, elle avait tant de grâce et tant de dignité qu'elle ne parut nullement déplacée sur ce terrain nouveau, mais plutôt rendue à celui qui lui convenait naturellement.

Elle eut l'inexprimable joie d'entendre parler de son mari avec le plus grand respect et de le voir traiter avec déférence par tout le monde. Il était considéré par son parti comme l'un de ses membres les plus influents, et bien plus en raison de son caractère personnel que par l'importance de sa fortune et de sa situation, quoiqu'ils fussent aussi considérables. Ses adversaires voyaient en lui un homme loyal qui, avec des opinions parfaitement arrêtées, n'en était pas moins prompt à rendre justice aux intentions droites de ceux qui ne pensaient point comme lui. Il n'existe pas de condition plus heureuse que la femme d'un Anglais dont la réputation est intacte, et qui occupe une place distinguée dans le sénat de cette nation, dont les lois et la constitution sont admirées et imitées dans presque tous les pays civilisés des deux hémisphères.

Tout se réunissait donc pour concourir au bonheur d'Ellen, et la naissance d'une fille cimenta plus fortement encore, s'il était possible, l'union qui régnait entre elle, son mari et ses enfants.

Près de deux ans s'étaient écoulés depuis qu'elle était devenue l'heureuse femme de M. Hamilton ; pendant cet intervalle, il avait pu apprécier à toute sa valeur la société de la femme aimable et dévouée pour laquelle son affection s'accroissait chaque jour. Elle était adorée de tout ce qui l'entourait. Les pauvres bénissaient son nom. Les gens riches ou aisés du voisinage n'avaient à rappeler d'elle que des actes et des paroles de bienveillance. Son frère aîné saisissait toutes les occasions où ses affaires lui permettaient d'accourir à Belhanger. Son père, lorsqu'il était avec M. Hamilton, semblait perdre son humeur chagrine ; car il y a dans une éducation d'un ordre élevé une magie qui rend presque impossible, pour ceux qui sentent leur infériorité sur ce point, de se livrer à des écarts de caractère. Mathilde, devenue grande et belle, passait souvent plusieurs semaines avec sa sœur Ellen, et avait beaucoup profité de ses exemples ainsi que de ses conseils.

M. et mistress Allenham étaient à ce moment dans la maison ; lord et lady Coverdale venaient d'y arriver avec leur fille, en même temps que quelques-uns des amis politiques de M. Hamilton.

Lady Coverdale avait dit à Ellen qu'elle la regardait comme la personne la plus heureuse du monde ; elle lui avait parlé de M. Hamilton (qu'elle connaissait depuis son enfance) dans des termes qu'Ellen elle-même avait trouvés dignes du sujet, et avait ajouté qu'elle ne demandait plus au ciel d'autre bonheur que celui de voir un jour sa fille unie à un homme semblable à lui et en possession d'une aussi délicieuse résidence. Les amis d'Algernon l'avaient gaiement complimenté sur son bon goût et sur sa bonne étoile ; enfin ils se souhaitaient à eux-mêmes assez de discernement pour apprécier une femme (s'ils avaient le bonheur de la rencontrer) qui ressemblerait à mistriss Hamilton, — lorsqu'un matin, à déjeuner, Ellen reçut une lettre de son frère. Cette lettre en renfermait une autre dont la suscription portait le nom de *mistriss Cresford,* et qui était adressée à la maison qu'elle avait autrefois habitée à Londres.

Le timbre de la poste était étranger, et il y avait dans une lettre adressée sous ce nom à Ellen, quelque chose qui la frappa d'une manière si étrange qu'elle ne voulut point l'ouvrir en présence de ses hôtes. Mais, la replaçant dans l'enveloppe de celle de son frère, elle attendit le moment où elle pourrait se retirer pour en parcourir le contenu. Elle continua de s'acquitter de son rôle de maîtresse de maison, se disant intérieurement que c'était sans doute une demande de quelque personne malheureuse qui avait connu M. Cresford à Verdun.

Cependant cette lettre la préoccupait, et elle pouvait à peine sourire aux saillies qui se succédaient autour de la table, ou écouter les nouvelles et les petites médisances contenues dans les correspondances des autres convives. L'enveloppe était couverte de tant de timbres différents et d'adresses diverses, qu'elle n'avait pas remarqué le caractère d'écriture du nom indiqué ; elle retira tranquillement la lettre hors de son enveloppe pour voir s'il s'agissait réellement de quelque demande de secours. Le premier nom qu'elle avait porté en quittant celui de son père la faisait frissonner sans qu'elle se rendît compte de ce sentiment, et elle se l'était souvent reproché comme un tort d'ingratitude envers celui qui n'était plus. Ce fut cette sensation étrange qui lui avait fait mettre si promptement cette lettre de côté, et ce fut aussi avec une inexplicable agitation qu'elle la reprit pour en examiner l'écriture. Elle la regarda à plusieurs reprises et avec tant d'attention que ses yeux commencè-

rent à se troubler. Cette écriture ressemblait singulièrement à une autre qui ne lui avait été que trop familière. C'était, ce devait être la même. Elle ne pouvait se tromper, mais c'était pourtant une chose impossible, tout à fait impossible. Après tout, cette lettre contenait peut-être les dernières volontés de celui qui l'avait écrite, volontés qui, par quelque cause ignorée, n'étaient point parvenues jusqu'à Ellen. Elle ne put ouvrir ce papier qui la remplissait de trouble; elle se hâta de le cacher et devint d'une mortelle pâleur; elle demeura à sa place, ayant à peine la conscience de ce qui se passait autour d'elle, jusqu'à ce que la dernière tasse de thé eût été servie.

Il lui tardait de connaître le contenu de la lettre; mais, sentant son cœur défaillir, elle aurait voulu différer ce moment redouté. A la fin, toutes les personnes présentes se levèrent successivement et s'approchèrent des fenêtres. Ellen recueillit toutes ses forces, s'avança d'un pas ferme vers la porte, courut à son boudoir, et s'asseyant sur un sofa, ouvrit une seconde fois l'enveloppe, regarda encore la lettre qu'elle contenait : elle ne se sentait point le courage de rompre le cachet.

Il y avait quelque chose de saisissant dans l'idée de recevoir ainsi les derniers vœux d'un époux mourant, d'un homme qui l'avait aimée avec tant de passion. Qu'allait-elle lire! les expressions véhémentes de l'amour de cet homme, elle, maintenant, la femme d'un autre qu'elle adorait. Il lui semblait que Cresford allait lui parler du fond de son tombeau.

Elle examina de nouveau les marques de la poste. On y voyait empreints en encre de couleurs diverses les noms de Gratz, de Vienne, de Dresde, de Magdebourg, de Hambourg, mais non le timbre de Verdun! Quelle singularité! L'étonnement, la terreur, l'emportèrent sur tous les autres sentiments : elle brisa le cachet. L'écriture était en effet celle de Cresford; la date indiquait Gratz, juin 1808. Que signifiaient ces circonstances étranges? Elle jeta vivement les yeux sur la dernière ligne; elle vit le nom, elle reconnut la signature de son premier mari. La lettre s'adressait à elle et commençait ainsi : « Ma femme bien-aimée, mon Ellen! » Elle ne put en lire davantage, le papier s'échappa de ses mains, et elle tomba évanouie sur le plancher.

Elle était dans cet état d'insensibilité lorsque M. Hamilton, alarmé de la pâleur qu'il avait remarquée sur le visage d'Ellen pendant le dé-

jeuner, vint la chercher dans son boudoir. Il la releva, et appelant la femme de chambre, il parvint bientôt avec ce secours à la faire revenir à elle-même. A elle-même? non! Elle ne pouvait plus se retrouver telle qu'elle avait été. Elle promena autour d'elle des regards qui exprimaient le trouble et la terreur; puis, faisant signe à la femme de chambre de se retirer, elle attendit avec une impatience inquiète que les doubles portes fussent fermées, et s'écria d'une voix pleine d'épouvante :

« Il est vivant! il est vivant! Je ne suis point votre femme, Algernon! je ne suis point à vous! »

En même temps elle se jeta dans ses bras, le pressa dans les siens avec une angoisse passionnée, comme si elle eût cru ainsi resserrer le lien qu'elle voyait si cruellement brisé.

« Ellen! chère Ellen! quel délire s'empare de vous! Il faut que vous soyez malade! Qu'y a-t-il donc? Réellement vous m'effrayez! ajouta-t-il en essayant de sourire.

— Regardez, Algernon! la voici! Je n'en ai lu que la première ligne! Oh! plût au ciel que j'eusse cessé de vivre à ce moment! Oh! si je pouvais mourir en appuyant ma tête sur votre cœur! me sentir dans vos bras et attacher sur vous mon dernier regard! Cher Algernon! je vous aime plus que toute chose au monde! plus, mille fois plus que moi-même! Quel langage pourrait exprimer la millième partie de l'amour que j'ai pour vous! Eh bien, cet amour est un crime! Regardez, lisez cette lettre. » En achevant ces mots, elle pressa ses mains sur ses yeux, comme si, en évitant la lumière, elle avait pu se soustraire au sentiment de son malheur. La tendresse d'Ellen, quoiqu'elle se manifestât dans toutes les actions de sa vie et qu'elle se fît sentir dans chacune de ses paroles, s'était toujours timidement concentrée jusqu'alors au fond de son cœur, même dans les moments d'abandon : aussi M. Hamilton, témoin pour la première fois de cette explosion passionnée, si étrangère aux habitudes réservées de son Ellen, fut-il saisi d'étonnement. Partagé entre la surprise et la crainte, il prit la lettre. Il en vit le commencement, regarda la date, chancela, fut forcé de s'appuyer sur le dos d'un fauteuil et s'écria : « O ciel miséricordieux! » De même qu'Ellen, il demeura pétrifié, incapable de proférer une parole et presque de penser ou du moins de comprendre dans toute son étendue le malheur qui venait de les frapper.

A la fin cependant la raison commença à reprendre son empire, et M. Hamilton, concevant quelque doute, suggéra à Ellen l'idée que ce pouvait être une imposture. « Êtes-vous certaine, lui dit-il, que cette lettre soit en effet de sa main ? » Un éclair traversa rapidement l'esprit de la jeune femme. Elle saisit le papier. Et ils s'assirent l'un près de l'autre pour parcourir cet écrit auquel leur avenir était si fatalement enchaîné.

## VII

Ce fut avec difficulté qu'Algernon et Ellen purent fixer leurs regards sur le papier qu'ils tenaient dans leurs mains tremblantes ; tout vacillait devant leurs yeux. Saisis d'une sorte de vertige. Ils lurent en silence la lettre suivante, et il est plus facile d'imaginer que de décrire les sentiments qui les agitèrent pendant cette lecture.

« Ma femme bien-aimée, mon Ellen chérie, vous devez être étonnée de ne point encore avoir appris de moi le résultat de la tentative désespérée que j'avais faite pour m'échapper de Verdun, tentative dont je vous ai informée au moment où elle allait avoir lieu. Je l'avais accomplie avec succès, du moins quant à ma sortie de cet horrible cachot que je quittai sous le déguisement de l'un des hommes qui conduisaient le deuil, lorsque je me fis passer pour mort ; et ce fut ainsi que je figurai à mes prétendues funérailles, selon le plan que je vous indiquai dans la lettre que je confiai à Maitland, en lui faisant promettre de vous l'expliquer d'une manière plus complète, lorsqu'il serait arrivé en Angleterre. Je me dirigeai ensuite vers l'Allemagne, en traversant le Rhin ; mais je fus si rigoureusement examiné ; les employés des douanes étaient tellement soupçonneux, qu'il me sembla que le moyen le plus sûr était de m'avancer dans le centre de l'Allemagne et de tâcher de gagner Hambourg.

« Cependant je fus presque aussitôt arrêté comme espion. Mon ignorance de la langue fut considérée comme une feinte, et l'on me fit passer d'autorités en autorités, de gouverneur en gouverneur, de sorte que l'on finit par me croire un personnage de haute importance.

« Je fus enfin jeté au fond d'une prison dans cette ville, et j'y languis depuis plus de quatre ans.

« Je n'ai point voulu hasarder de vous écrire pendant que j'étais errant en France ; car toutes les lettres étant ouvertes, on aurait pu découvrir mes traces et constater mon identité. Ensuite, du moment où

je fus au pouvoir des autorités allemandes, on m'interdit l'usage des plumes et du papier, dans la crainte qu'il n'y eût quelque sens caché dans les dépêches que je pourrais envoyer en Angleterre.

« J'ai maintenant enduré quatre années de ces tortures d'esprit auxquelles un homme ne survit que rarement. Je ne sais quels nuages sombres planent sur les années terribles écoulées dans ce séjour de douleur. Les misérables qui me poussaient au désespoir me traitaient d'insensé parce que je ressentais leur barbarie, et pendant quelque temps je me vis avec horreur revêtu d'une camisole de force.

« N'était-ce pas assez pour exaspérer une tête plus froide que la mienne, pour remplir de rage un cœur plus calme que le mien, que d'être ainsi séparé de ce que j'aimais avec passion, de savoir la femme que j'adore seule, sans protection, dans tout l'éclat de sa jeunesse, au milieu de toutes les tentations de ce monde corrompu ? Oh ! Ellen ! je deviendrai véritablement fou si je m'arrête à cette idée ! Mais vous êtes vertueuse, Ellen ! Oui, oui, s'il y a de la vertu dans le cœur d'une femme, elle est dans le vôtre. Et cependant ! cinq mortelles années d'absence ! Oh ! vous m'avez oublié ! M'aurez-vous aimé, n'aurez-vous aimé que moi seul pendant tout ce temps ? Oh ! ciel ! si vous en aviez aimé un autre ! Ma tête s'égare ! Soyez-moi fidèle, Ellen, si vous voulez que je conserve ma raison, si vous voulez n'avoir rien à craindre pour vous-même dans ce monde et dans l'autre.

« Hélas ! je suis changé, effroyablement changé. Mes cheveux sont devenus gris ; je suis de vingt ans plus vieux que quand nous nous sommes séparés. Mais je vous aime, Ellen ; je vous aime avec plus d'ardeur, avec une passion plus brûlante, plus effrénée que lorsqu'à l'aurore de votre beauté de jeune fille, je vous emmenai pour la première fois hors de la maison où vous aviez passé votre enfance.

« Écrivez-moi, ma bien-aimée, mon incomparable Ellen, unique objet de mon idolâtrie. Votre lettre me parviendra sûrement pourvu que vous me l'adressiez sous le couvert du nouveau gouverneur, qui est un homme plein d'humanité, de bonté de cœur, et qui m'a permis de vous indiquer cette précaution. Il me plaint, il se montrera mon ami. Il me promet de faire parvenir à l'empereur une pétition que je vais m'occuper de rédiger, et un rayon d'espoir commence à luire

devant mes yeux. O mon Ellen! je pourrais encore, si le ciel le permet, retourner vers vous et vers mes enfants.

« Je suis pour toute ma vie, jusqu'à mon dernier soupir, et plus épris que jamais,

« Votre mari,

« Charles CRESFORD. »

Ellen et Algernon ne proférèrent pas une parole, ne firent pas un mouvement. Ils étaient comme enchaînés à leur place ; ils n'osaient lever les yeux l'un vers l'autre. Aucun d'eux ne pouvait concevoir de doute sur l'authenticité de cette lettre. C'eût été le comble de la folie que d'exprimer ce que ni l'un ni l'autre ne pouvait croire. Eux qui avaient été l'un pour l'autre tout sur la terre, eux dont l'amour avait été si pur, que les anges auraient pu abaisser leurs regards pour les contempler et leur sourire, qu'étaient-ils maintenant? Ils n'osaient arrêter leur pensée sur une si cruelle réalité.

A la fin, Ellen murmura d'une voix faible et presque étouffée :

« Est-il mon mari, Algernon? La loi dit-elle qu'il soit mon mari?

— Ellen, ne me faites pas proférer ma propre condamnation.

— C'est assez, dit-elle. Et notre fille est, » elle s'arrêta un moment, puis continua avec effort, « est illégitime ! »

Il garda le silence.

« O Dieu de miséricorde! s'écria-t-elle, cela ne peut être vrai ! » Et elle se leva vivement; un rayon d'espérance passionnée illuminait ses traits. « Ce n'est qu'un rêve, dites-le-moi, Algernon, mon Algernon, mon idole, dites-le ; parlez-moi ! » En même temps, elle se jeta à genoux, joignit les mains, et attacha sur lui des regards suppliants.

Il la releva et dit à voix basse :

« Nous pouvons fuir, Ellen. Il y a d'autres pays où nous pouvons nous réfugier, où les lois de l'Angleterre ne pourront nous atteindre, où nous pourrons contempler le ciel au-dessus de nos têtes, où la nature prodigue à l'homme d'une main libérale tous ses plus riches trésors, où nous pourrons vivre librement en dehors des entraves des institutions humaines, mais toujours unis par les liens les plus sacrés, nos vœux de constance éternelle qui ont certainement été sanctionnés dans le ciel.

— Vivre avec vous comme votre maîtresse! Non jamais, Alger-

non ! » Elle redressa alors de toute sa hauteur sa taille flexible, offrant ainsi la personnification de la pureté et de la dignité de la femme. « Jamais, Algernon, reprit-elle. Je supporterais tout au monde plutôt que de vous voir cesser de me respecter. »

Elle semblait avoir repris tout son empire sur elle-même. Une force presque surnaturelle l'inspira pendant un court intervalle.

« Que faut-il faire, maintenant ? Qu'exige de nous notre devoir ? Mais grand Dieu ! la honte, la honte redoutable d'être exposés aux yeux du monde, qui peut nous reprocher d'avoir vécu pendant deux ans dans de coupables liens. »

A peine elle achevait ces mots, que les voix des enfants se firent entendre dans le passage. Ils ouvrirent bruyamment la porte et accoururent pleins de joie, en montrant les fleurs sauvages qu'ils avaient cueillies pendant leur promenade. Leur vue réveilla toute la douleur de leur mère ; son énergie passagère l'abandonna ; elle laissa éclater ses pleurs.

« Ce sont *ses* enfants, s'écria-t-elle, et il me les arrachera ; je sais qu'il le fera. De quelque côté que je tourne mes regards, je me vois environnée de nouveaux sujets de désolation ! »

Les pauvres enfants, étonnés de cette réception, demeuraient immobiles. M. Hamilton se hâta de leur dire que leur mère n'était pas bien portante, qu'elle avait besoin de repos, et il les conduisit hors de la chambre.

« Ellen, chère Ellen ! » dit-il, en rentrant auprès d'elle. En même temps il voulut lui prendre la main, mais elle se rejeta en arrière.

« Ne m'approchez pas, Algernon ! ce serait un crime. Vous dites vous-même que je suis sa femme, et il revient ! Algernon, poursuivit-elle d'une voix basse, sépulcrale et parlant très-lentement, l'on ne peut me forcer de vivre désormais avec lui. Aucune loi ne peut m'y contraindre, n'est-ce pas ? Dites-moi quelle est la loi, apprenez-moi toute la vérité !

— Je ne puis vous répondre avec certitude ; nous nous en informerons. Mais calmez-vous, je vous en conjure ; ne prenez aucun parti avec précipitation. Peut-être ne reviendra-t-il jamais ; peut-être ne vivra-t-il pas assez longtemps pour revenir ! Qu'en savons-nous ?

— Mais je ne suis point votre femme ?

— Cette lettre est peut-être forgée par un imposteur.

— Non, non, elle n'est que trop véritable ! et je ne suis point

votre femme ! » répéta-t-elle avec l'accent du plus profond désespoir.

Il se tut. Il ne pouvait lui dire que leur mariage fût régulier. Il endurait une angoisse égale à celle d'Ellen, excepté qu'il ne sentait point l'aiguillon du remords, qui ajoutait à toutes les autres souffrances de la jeune femme. Ils gardèrent le silence jusqu'à ce que ne pouvant le supporter davantage : « Algernon, dit-elle, aucune loi ne peut être assez barbare pour nous séparer. Cela est impossible. Après tout, nous avons été légalement mariés dans une église ; personne n'est intervenu pour réclamer contre la publication des bans ; personne n'a répondu à l'adjuration redoutable : *Qu'il parle maintenant*, ou *qu'il demeure pour toujours en paix.* Oui, nous devons avoir été légalement mariés. Nous le sommes, n'est-ce pas ? Dites oui, mon Algernon, mon époux adoré ! » En parlant ainsi, elle l'entoura de ses bras, et fixant sur lui ses yeux avec toute la tendresse que ses regards savaient si bien exprimer, elle ajouta : « Je suis votre femme ; vous avez reçu ma main en présence de Dieu, n'est-il pas vrai, mon bien-aimé ? » Puis elle essaya de sourire, d'un sourire doux, mais triste, mais déchirant. C'en était trop pour le malheureux Hamilton. Il la prit dans ses bras, il la pressa contre son cœur :

« Vous êtes mon Ellen, la joie de mon âme, tout ce que j'aime au monde ; la vie me serait insupportable sans vous.

— Je suis votre femme, Algernon, dites-le par pitié, dites-le moi !

— Oui, oui, vous l'êtes ! En dépit de toutes les lois humaines et divines, vous êtes, vous serez ma femme.

— Non, dit-elle, en secouant lentement la tête ; puisque vous parlez ainsi, je ne suis point votre femme. »

Ses bras abandonnèrent graduellement leur étreinte, et tombèrent sans mouvement à ses côtés ; ses genoux fléchirent ; elle s'assit, prête à défaillir, sur le fauteuil qui se trouvait près d'elle.

Hamilton attacha pendant quelques instants sur elle un regard fixe et désespéré ; puis, frappant son front, il s'élança hors de la chambre, franchit rapidement l'escalier, sortit de la maison, et s'enfonça dans la partie la plus retirée du parc, marchant à grands pas, et brisant presque sa tête contre les arbres.

Quand Ellen le vit s'éloigner d'elle, elle poussa un douloureux gémissement.

« Il est parti ! s'écria-t-elle ; je l'ai perdu pour toujours ! »

En même temps, la femme de chambre, qui avait entendu son maître sortir de l'appartement, vint savoir comment se trouvait sa maîtresse après son évanouissement. Elle fut épouvantée en remarquant l'altération de ses traits. Sa présence, toutefois, produisit dans une certaine mesure l'effet de forcer Ellen à se contenir. Elle dit à sa femme de chambre de la laisser seule, en l'assurant qu'elle était tout à fait remise. Elle se leva et s'avança d'un pas chancelant vers la fenêtre, pour éviter les yeux de la fidèle Stanmore, qui était à son service depuis l'époque de son premier mariage.

Stanmore se retira respectueusement ; mais elle était si alarmée de l'état dans lequel elle voyait sa maîtresse, qu'elle courut à la chambre de mistriss Allenham pour lui dire qu'elle craignait que mistriss Hamilton ne fût sérieusement indisposée.

Caroline se hâta d'aller rejoindre sa sœur, qu'elle trouva baignée de larmes. Elle ne répondit à toutes les questions de Caroline qu'en continuant de pleurer, et ses sanglots se succédaient avec une telle précipitation qu'elle n'aurait pu proférer une seule parole, lors même qu'elle l'aurait voulu.

La fraîcheur de l'air avait un peu calmé M. Hamilton : il avait recouvré sa présence d'esprit. Il avait réfléchi qu'une multitude d'accidents imprévus pouvaient encore prévenir le retour de M. Cresford ; que l'idée qu'il fût encore vivant, si une fois le bruit venait à s'en répandre, jetterait une ombre importune sur leur existence, en supposant même que ce bruit ne fût point fondé. Il se persuada de nouveau que ce pouvait être une intrigue pour extorquer de l'argent, sous le prétexte que l'on parviendrait par ce moyen à acheter le silence du premier mari. Il ne connaissait pas l'écriture de M. Cresford, et ses espérances se ranimèrent. De toutes manières, si ce bruit circulait une fois, il deviendait impossible de l'étouffer. M. Hamilton se hâta donc de retourner dans la maison pour calmer Ellen, s'il était possible, et l'engager à garder le secret sur cette étrange circonstance.

Il entra dans le boudoir au moment où mistress Allenham s'efforçait d'arracher à sa sœur la confidence de son chagrin. Lorsqu'Ellen le vit, elle se leva vivement et courut se jeter dans ses bras en s'écriant :

« Vous n'étiez donc pas parti pour toujours ! Grâce à Dieu, je vous revois ! »

Mistress Allenham les regardait avec surprise. Se pouvait-il qu'Ellen et son mari se fussent querellés, eux dont le bonheur conjugal était presque passé en proverbe? De pareilles scènes n'avaient jamais eu lieu entre elle et M. Allenham. Ellen avait aussi bien qu'elle un excellent caractère; et quoique M. Hamilton eût une tendance romanesque et que sa tête fût plus exaltée que celle de M. Allenham, quoiqu'il ne fût peut-être pas aussi religieux, qu'il n'eût pas la même habitude de régler ses sentiments sur l'exacte mesure du devoir, c'était cependant un homme parfaitement bon et du caractère le plus facile. Que pouvait donc signifier ce singulier incident?

Elle comprit toutefois que sa présence était peu nécessaire; et comme Ellen avait auprès d'elle quelqu'un pour la secourir si son indisposition venait à se renouveler, Caroline les laissa ensemble.

« Calmez-vous, chère Ellen, dit M. Hamilton du ton le plus affectueux. J'ai beaucoup à vous dire, et il faut que vous soyez atte .tive à tous mes arguments.

— Tout ce que vous voudrez, pourvu que je puisse vous voir encore et entendre le son de votre voix. » Elle s'assit en même temps vis-à-vis d'Algernon, ne pouvant détacher de lui ses regards, comme si elle eût voulu recueillir chaque parole qui sortait de sa bouche, et fixer dans sa mémoire d'une manière ineffaçable chaque trait de ce visage que bientôt elle ne verrait plus.

« Ecoutez-moi. Il y a quelque possibilité que cette lettre ne soit point authentique. »

Elle secoua tristement la tête. Il continua :

« Il y a ici plus qu'une possibiiité que si celui dont je ne puis prendre sur moi de prononcer le nom est encore vivant, il ne revienne jamais en Angleterre. Sa santé paraît être fort altérée. Il peut succomber à ses souffrances. S'il ne devait jamais reparaître, pourquoi proclamerions-nous volontairement en face du monde notre fâcheuse situation? Car elle serait fâcheuse aux yeux du monde, quoique nous ne soyons coupables d'aucune infraction à ses lois.

— Mais nous serions coupables maintenant, sachant ce que nous savons.

— Mais nous n'en avons pas une entière certitude. Attendons une confirmation indubitable de l'authenticité de cette lettre avant d'en dire un mot à qui que ce soit. Souvenez-vous que si nous apprenions le jour d'après que le malheureux prisonnier eût succombé à ses

maux et qu'il reposât dans la tombe, quoique nous pussions être alors unis légitimement, notre enfant, notre fille innocente serait, par notre imprudence, considérée comme illégitime. »

La physionomie d'Ellen prit une autre expression ; elle écouta d'un air persuadé :

« Nous devons, pour l'amour d'elle, dissimuler en ce moment tout ce que nous éprouvons ; nous devons, s'il est possible, affecter tous les dehors de la tranquillité, et nous confier pour le reste à la bonté de la Providence.

— Je voudrais être assurée que cela est conforme à la justice, et pourtant cela doit être juste puisque vous le croyez ainsi. Mais je ne puis, je ne puis me montrer aujourd'hui devant personne. Je sais que si je l'essayais, je ne pourrais m'empêcher de me trahir. » Après un moment de silence, elle ajouta : « Je vais vous dire ce que vous devez faire, Algernon, quoique mon cœur se brise à cette seule idée. Vous devez me permettre d'aller passer quelque temps auprès de mon père, ou vous devez vous-même vous éloigner momentanément, faire un voyage, visiter les lacs, aller en Ecosse. Nous ne devons point vivre ensemble jusqu'à que cet affreux mystère soit éclairci, jusqu'à ce que notre sort soit décidé d'une manière ou de l'autre.

— Quoi ! laisser les hôtes que nous avons ici ? Cela est impossible sans donner lieu à mille observations.

— Ils seront partis dans trois jours, et alors, alors.... Oui, il vaut mieux être malheureux seulement que d'être à la fois malheureux et coupables.

— Si telle est votre volonté, Ellen, je m'éloignerai. Il vaut mieux que ce soit moi qui parte. Si vous deviez quitter cette maison, cela ressemblerait trop à une séparation véritable et sans retour.

— Mon évanouissement me servira d'excuse pour ne point paraître aujourd'hui. Je me sens d'ailleurs si souffrante, que je ne pourrais pas soutenir mon rôle en présence de nos amis. Demain j'essaierai de me conformer à ce que vous désirez. Je retrouverai des forces pour l'amour de ma pauvre petite Agnès. »

Tout le reste de la journée se passa ponr Ellen dans une muette et profonde tristesse. Le malheur qui venait de la frapper était trop grand et trop accablant pour être compris. Ses nerfs surexcités n'auraient pu supporter une autre épreuve, et elle demeura dans un état comparativement calme. Elle ne manifesta aucun désir de voir ses

enfants, aucun autre souhait quelconque, et mistriss Allenham donna l'ordre à la femme de chambre de rester dans la chambre voisine.




Caroline elle-même retourna dans le salon, où elle informa toutes les personnes présentes de l'indisposition de sa sœur. Elle essaya avec tout le tact dont elle était douée d'apprendre de lady Coverdale si M. Hamilton n'avait jamais été sujet à des bizarreries de caractère ; mais elle ne put recueillir de cet entretien qu'une récapitulation de toutes les vertus qu'on avait toujours admirées en lui.

## VIII

M. Hamilton était à moitié parvenu à se persuader que toute cette histoire n'était qu'une imposture imaginée par quelque adroit fripon, tant les détails en paraissaient improbables. On n'avait jamais reçu aucune lettre de Cresford. Personne au monde, ni Maitland, ni qui que ce fût, n'avait jamais apporté de nouvelle de cette tentative d'évasion. Le colonel Eversham avait vu conduire M. Cresford à sa dernière demeure. A la requête de ce dernier, disait-il, les funérailles avaient eu lieu pendant la nuit. Combien n'était-il pas invraisemblable (quelles que pussent avoir été ensuite les difficultés de sa situation) que s'il eût été vivant, il eût réellement laissé passer autant de temps sans écrire à la femme dont il était si éperdument épris ! Toutes ces réflexions se présentèrent successivement à l'esprit de M. Hamilton, et il se trouva en état, à l'heure du dîner, de prendre sa place et de faire les honneurs de sa table avec assez de tranquillité.

Vers le soir, mistriss Allenham fut vivement alarmée d'un second évanouissement dans lequel Ellen retomba aussitôt après qu'on lui eut amené ses enfants pour lui dire bonsoir, comme ils avaient coutume de le faire avant qu'on les mît au lit.

Mistriss Allenham voulait absolument que l'on envoyât chercher un médecin ; mais Ellen, qui reprenait peu à peu ses sens, exprima le désir le plus prononcé que l'on n'appelât personne ; elle demanda seulement que sa femme de chambre s'installât sur un sofa dans sa chambre en cas qu'elle se trouvât plus mal pendant la nuit. Mistriss Allenham pensa que c'était une grande négligence de la part de M. Hamilton que de ne point songer à consulter un médecin. « M. Allenham, se dit-elle intérieurement, quoiqu'il ne fasse pas tant de bruit de son amour pour moi, ne me laisserait jamais aussi malade sans envoyer chercher tous les médecins du voisinage. Mais les

hommes agissent de diverses façons, selon la différence de leurs caractères, et il faut bien prendre les gens comme ils sont. »

Elle se promit néanmoins que si Ellen n'était pas mieux le lendemain matin, elle s'en expliquerait franchement avec M. Hamilton, et insisterait pour que les médecins les plus habiles fussent consultés.

Ellen ne se fut pas plutôt mise au lit qu'elle tomba dans un sommeil profond, dont elle s'éveilla de bonne heure le lendemain matin, rafraîchie, calmée, et ne conservant qu'un vague souvenir du terrible changement qui s'était fait dans sa destinée ; mais bientôt sa cruelle situation se représenta distinctement à son esprit.

Combien on souffre en retrouvant au réveil les douleurs oubliées dans un assoupissement salutaire, après qu'un grand malheur est venu nous frapper ! Cet oubli momentané de nos chagrins ne compense que bien faiblement la torture des souvenirs.

Ellen comprenait cependant la nécessité de dissimuler ce qu'elle éprouvait, afin d'empêcher que l'illégitimité de sa seconde fille ne fût publiée, d'autant plus qu'il y avait encore un rayon d'espoir que cette illégitimité demeurât inconnue. Elle consacra quelque temps à la prière, implorant humblement les lumières d'en haut, le jugement nécessaire pour discerner ce qui était juste, et enfin la force dont elle avait besoin pour se soumettre à son devoir.

Elle se leva de son prie-Dieu dans une disposition d'esprit plus calme. Elle se sentit fortifiée par la tâche qu'elle avait à remplir. Elle pensa que si Algernon la laissait seule à Belhanger, il ne pouvait y avoir de crime à différer la promulgation du fatal secret pour conserver la chance de s'épargner ainsi qu'à son enfant une honte non méritée.

Elle descendit pour le déjeuner, et s'efforça de sourire pour répondre à l'accueil affectueux et aux questions inquiètes de ses amis. Pendant qu'elle les rassurait en leur disant qu'elle se trouvait parfaitement rétablie, M. Hamilton entra dans l'appartement. Elle tressaillit en entendant le mouvement de la serrure auquel elle le reconnaissait ; elle se troubla, et put à peine, lorsqu'il parut, achever la phrase qu'elle avait commencée ; sa pâleur fit place au plus vif incarnat ; mais elle ne tourna point les yeux de son côté ; elle évita soigneusement de rencontrer les siens, et aux premières inflexions de sa voix elle sentit un frisson glacial courir dans toutes ses veines.

Elle s'assit à table, à la même place où, la veille, elle avait reçu la nouvelle fatale qui avait si complétement anéanti son bonheur. En reprenant ce rôle de maîtresse de maison auquel elle n'avait plus aucun droit, il lui semblait qu'elle se rendait coupable d'une usurpation.

M. Hamilton, qui, le jour précédent, s'était bercé de tant d'espérances qu'Ellen n'avait point partagées, avait passé une nuit pleine d'agitation et de craintes. Le sommeil n'avait pas fermé un seul instant ses paupières, et lorsque Ellen hasarda de jeter sur lui un coup d'œil, pour ainsi dire furtif, elle sentit son cœur se déchirer en voyant son visage si pâle et si décomposé.

Comme ils cherchaient avec soin l'un et l'autre à éviter de faire naître d'inutiles remarques, ils proposèrent une course dans les environs pour aller voir un magnifique château dans lequel il y avait une collection de tableaux. Ellen accompagna les dames dans une voiture ouverte, et M. Hamilton conduisit les hommes à cheval en suivant des sentiers à travers la campagne.

Pendant que l'on regardait avec admiration quelque chef-d'œuvre de l'art, Ellen se trouva près de M. Hamilton.

« Algernon, vous avez l'air bien souffrant, dit-elle ; mon cœur se brise en vous voyant ainsi.

— Comment pourrait-il en être autrement, Ellen ? Vous-même pourriez à peine concevoir les tortures auxquelles je suis livré.

— Évitons de nous parler, car je ne pourrais plus commander à mon trouble, et je perdrais en un instant tout le fruit de mes longs efforts. Mais n'ai-je pas agi avec une grande prudence, Algernon ? n'ai-je pas fait ce que vous désiriez ?

— Oui, oui ! Que Dieu vous récompense, ma chère, ma bien-aimée Ellen ! Je n'ose vous dire un mot de plus. »

Il s'éloigna précipitamment et descendit dans la grande cour, comme pour faire avancer les chevaux et la voiture. Ellen se mit à regarder attentivement un tableau dans lequel elle ne distinguait pas une forme ; elle retint ses larmes prêtes à s'échapper en abondance et fit taire les sentiments tumultueux de son cœur.

Pendant le chemin que l'on parcourut pour rentrer, lady Coverdale ne cessa de s'extasier sur les beautés de cette partie de l'Angleterre, ainsi que sur les agréments particuliers du séjour de Belhanger, et elle donna les plus grands éloges au plan qu'Ellen avait formé pour

la création d'un parterre de fleurs sur la terrasse qui s'étendait devant la façade de la maison.

« Quand vos arbrisseaux auront atteint leur croissance et que les plantes grimpantes couvriront cette allée en berceau qui est à gauche, cela sera véritablement ravissant. N'êtes-vous pas impatiente de la lenteur avec laquelle les plantations grandissent ? On est si longtemps sans voir le résultat que l'on a voulu produire ! C'est à mon avis un grand inconvénient du jardinage. Au surplus, vous êtes si jeune que vous pouvez vous promettre de longues années pour jouir de vos créations. »

Ces paroles si simples étaient autant de coups de poignard qui frappaient le cœur d'Ellen. Elle ne put répondre, et, malgré tous ses efforts pour paraître à son aise, la conversation languissait. Caroline avait vu sa sœur parler tout bas à M. Hamilton pendant que les autres étaient occupés à examiner les tableaux ; elle l'avait vu sortir précipitamment de la salle, et remarquant à quel point Ellen paraissait troublée, elle demeura convaincue que quelque sérieux désaccord était survenu entre eux.

« Allons ! pensa-t-elle, j'espère que la bonne intelligence se rétablira. Tout le monde ne peut avoir une existence aussi constamment égale que celle dont le Ciel nous a favorisés, M. Allenham et moi. »

Lorsqu'on fut de retour de cette excursion, Ellen se retira chez elle pour se soulager de la longue contrainte qu'elle s'était imposée. Elle ne se sentit pas le courage d'aller, comme de coutume, droit à l'appartement de ses enfants. La vue des deux aînés déchirait son âme par l'idée qu'elle ne les possédait plus que pour peu de temps, et qu'on les lui arracherait précisément lorsque leur intelligence naissante, leur aimable naturel aurait ajouté à leur amour instinctif pour leur mère, l'affection produite par leur propre discernement. La vue de sa dernière petite fille n'était pas moins désespérante pour elle, car elle avait la conviction que bientôt cette enfant sans nom serait rejetée du sein de la société.

Elle eut encore recours à la prière, et, après avoir rempli ce pieux devoir, elle se releva plus forte et plus résignée. A ce moment on frappa doucement à la porte, et Algernon parut.

« Il faut que je vous voie, il faut que je vous parle, Ellen. Je ne puis supporter cet état continuel de contrainte. Quelques instants d'abandon doivent nous être permis. Dites-moi que vous m'aimez,

que malgré la destinée, quelque rigoureuse qu'elle puisse devenir pour nous, votre cœur, votre cœur tout entier est à moi.

— Oh ! Algernon ! je venais de prier, de demander à Dieu de la force et de la résignation, et je croyais que ma prière avait été exaucée. Ne me parlez point un langage si tendre ; il touche trop vivement mon âme, et je veux, je veux être courageuse. Je ne dois plus me permettre de me servir d'expressions pareilles, et pourtant il me serait impossible, lors même que je l'essaierais, de ne pas ressentir comme toujours et plus que jamais combien vous m'êtes cher. Épargnez ma faiblesse, Algernon, et souvenez-vous que, malgré tout le prix que j'attache à votre amour, j'en attache plus encore à votre estime. C'est elle, je crois, qui me donne la force d'exister. »

Il la regarda avec admiration, avec un respect presque craintif.

« Mon estime ! Vous êtes aussi supérieure à moi ou à toute autre créature vivante, que les anges du Ciel le sont à la masse vulgaire de l'humanité. Je vous adore, je vous révère comme l'un d'entre eux. » En parlant de la sorte, il s'agenouilla devant elle, puis il continua : « Parlez et je vous obéirai. Je m'abandonne à votre volonté. Je réglerai mes actions sur tout ce que vous croirez capable d'assurer votre repos. Je veux vous prouver que je puis du moins vous égaler par l'étendue de mon dévouement ; et, mon cœur dût-il en être brisé, je ne vous céderai en rien sur ce point.

— Levez-vous, Algernon, ne vous mettez point à mes pieds ; je ne puis supporter de vous entendre parler dans cette posture. Oh ! que de telles scènes ne se renouvellent point ! Elles ne font que nous déchirer l'un et l'autre et nous ôter la force dont nous avons besoin pour accomplir notre tâche. Laissez-moi, cher Algernon, laissez-moi recueillir mes esprits.

— Vous m'ordonnez de vous quitter, je vous obéirai. Mais ne voulez-vous pas me laisser serrer votre main dans les miennes, cette main chérie qui, après tout, me fut donnée en présence des autels ! » Il prit sa main qu'elle lui abandonna sans résistance. « Ce fut moi qui passai cet anneau à votre doigt, Ellen ! Vous me jurâtes alors fidélité, vous jurâtes de m'aimer jusqu'à ce que la mort nous séparât. Y a-t-il quelque chose au monde qui puisse effacer ce vœu ? » Et en disant ces mots, il l'attirait doucement vers lui.

« O Ciel ! jamais, jamais ! » Elle repoussa loin d'elle la main d'Hamilton, et, s'élançant du côté opposé de la chambre, elle le regarda

avec une sorte d'effroi. « Non, rien, rien ne peut effacer ce premier, ce terrible vœu ! Oh ! ne me rappelez point ces paroles. Ce fut alors que la vision parut devant moi. Celui qui, dites-vous, est mon mari sembla se dresser entre nous, Algernon. C'était un présage de ce qui devait arriver ! J'aurais dû obéir à cet avertissement, j'aurais dû m'arrêter avant que... » Ici la voix lui manqua, puis elle reprit avec un ton d'une ineffable douceur : « Avant que ces mots m'eussent rendue la femme la plus heureuse qui fut au monde. » Elle cacha alors son visage entre ses mains et laissa un libre cours à ses pleurs.

« Que Dieu vous récompense de ce que vous venez de dire, mon Ellen !

— Ne m'appelez point *votre* Ellen ; je ne le suis point, je ne puis jamais l'être. Laissez-moi, par pitié !... Cette situation est un supplice que je n'ai plus la force de supporter. »

Il se retira lentement et à regret. Il s'arrêta pendant quelques instants à la porte, puis il la ferma, et Ellen demeura seule.

Elle avait demandé au Ciel de la force, elle l'obtint. Elle ne pleura point ; elle s'assit tranquillement, souffrit sans murmures et s'arma de patience. L'heure de s'habiller arriva et elle commença machinalement sa toilette. Sa femme de chambre avait préparé sa robe et tous les ornements qu'elle s'imaginait que sa maîtresse voudrait porter. Ellen s'assit avec distraction devant sa glace, arrangea autour de son visage les boucles de ses cheveux, plaça sur sa tête le peigne richement travaillé que sa femme de chambre lui présentait, attacha ses boucles d'oreilles, tendit le bras pour faire attacher ses bracelets, et, quand elle fut ainsi parée, s'étonna de se trouver chargée de tous ces colifichets.

« Qu'il est étrange, pensa-t-elle, que j'aie eu la force de songer à toute cette parure, à tous ces ornements extérieurs, tandis que la désolation est au fond de mon âme ! » Mais tel est le pouvoir de l'habitude : il ne vient dans la tête de personne de jeter de côté les plumes, les diamants, les fleurs que l'on a coutume de porter, quelle que soit la douleur dont on ressent l'atteinte, et pourtant il semble en pareil cas que la parure soit une dérision !

Avant le dîner, lady Coverdale demanda que l'on envoyât chercher les enfants. La petite Agnès parut, portant sur sa tête blonde un joli bonnet que miss Coverdale lui avait brodé. Les hôtes d'Ellen s'extasièrent sur la beauté des yeux de l'enfant.

« Si Agnès tient en grandissant tout ce qu'elle promet, mistriss Hamilton (ce nom fit tressaillir Ellen), ce sera pour vous une délicieuse tâche que celle de lui servir de chaperon. »

Ellen fut sur le point de défaillir devant la perspective qu'on lui offrait : elle ne put répondre ; mais, se détournant vivement, elle se mit à attiser le feu, tout en s'écriant que la chaleur était insupportable.

On passa dans la salle à manger. Ellen se plaça comme à l'ordinaire au haut de la table, vis-à-vis de M. Hamilton. Elle éprouvait une sorte de plaisir mélancolique à être pour ainsi dire forcée de paraître comme sa femme : mais jamais deux cœurs plus cruellement brisés ne se soumirent avec plus de calme apparent pendant une soirée entière aux devoirs impérieux de la société.

Un autre jour se passa et ce fut encore un jour de lutte. Le troisième, les Coverdale prirent congé, et ils se dirent ensuite les uns aux autres que si M. et mistriss Hamilton formaient le couple le plus heureux, c'était en même temps le plus élégamment froid et cérémonieux qu'ils eussent jamais rencontré. Quant aux Allenham, ils commencèrent à craindre que M. Hamilton, tout aimable qu'il était, n'eût quelque côté bizarre dans le caractère, car ils connaissaient trop bien Ellen pour imaginer qu'elle pût avoir le moindre tort.

Ils partirent tous ensemble et laissèrent les tristes habitants de Belhanger seuls avec leur désespoir.

« Il faut maintemant que *vous* me quittiez aussi, Algernon. Nous ne devons point rester seuls ici, et je suis même dans le doute si je dois rester dans votre maison.

— Oh ! Ellen, on dirait que vous vous plaisez à nous considérer comme séparés, séparés pour toujours ! Il y a encore de l'espoir.

— Non pas pour moi ! Je connais trop bien cette écriture.

— Exigez-vous que je parte aujourd'hui ?

— Aujourd'hui même si mon repos vous est cher, ainsi que ma réputation, qu'il m'est peut-être encore possible de conserver.

— Cette détermination est rigoureuse, elle est cruelle. Mais je veux que votre conscience soit tranquille, mon Ellen, et si elle doit l'être davantage quand je me serai éloigné, je ne resterai pas ici un jour de plus. Je vais ordonner tous les préparatifs de mon voyage, et je partirai dès ce soir. Mais jusqu'alors, qu'il me soit permis d'être auprès de vous, de vous regarder, d'entendre votre voix, de respirer le même air que vous. »

Il courut donner les ordres nécessaires pour son départ, et peu de temps après revint trouver Ellen.

Il y avait pour eux une douceur mêlée de tristesse à se trouver ensemble pendant les courts instants qui leur restaient encore, et pourtant ils ne pouvaient parler. Qu'auraient-ils pu se dire qui ne fût plein de leur douleur ?

« Il faut que je voie nos enfants, Ellen ! »

Il avait coutume de les appeler *tous* ses enfants ; mais ce seul mot qui venait de lui échapper par la force de l'habitude, fut pour l'un et pour l'autre comme un coup de poignard. Les deux aînés étaient les enfants de celui qui bientôt allait revenir pour les réclamer.

Ils accoururent tous les trois, et le pauvre Hamilton les couvrit de caresses. La petite Agnès était déjà en âge de le connaître et de lui tendre les bras. Ni lui ni Ellen n'auraient pu supporter longtemps cette scène. Ils ne pouvaient ni parler aux enfants, ni leur sourire, ni écouter leur babil, et bientôt ils les renvoyèrent à leurs jeux.

Chose étrange à dire ! ces dernières heures qu'ils craignaient si fort de voir fuir, pesaient douloureusement sur leurs cœurs. Ils auraient voulu arrêter la course du temps, et ils ne savaient de quelle manière l'employer. Ils erraient dans les jardins. Tout y parlait des promesses de l'espérance : tout dans le fond de leur âme leur faisait pressentir des chagrins dont eux seuls pouvaient mesurer l'étendue.

Ils avaient fait plusieurs fois en silence le tour du parterre ombragé, lorsqu'Ellen devint d'une pâleur mortelle et s'arrêta pendant quelques instants.

« Appuyez-vous sur moi, Ellen ! Prenez mon bras, je vous en supplie ! »

Sa faiblesse la força de saisir le bras d'Hamilton, et il eut encore une fois la douceur de lui servir de soutien.

Ils n'essayèrent plus de se parler ; leurs cœurs étaient trop pleins de leur douleur. Ils rentrèrent en silence et retournèrent dans le salon ; ils s'y assirent encore une fois ensemble. Ils ne pouvaient se résoudre à s'éloigner l'un de l'autre un seul instant, à perdre un seul instant du petit nombre d'heures précieuses qui leur restaient encore. Et cependant ils éprouvaient en présence l'un de l'autre une sorte de contrainte douloureuse. Cet état de malaise et d'angoisse était plus pénible encore que celui qui résultait de la présence des étrangers.

Il leur eût été impossible dans une circonstance pareille de s'en-

tretenir de sujets indifférents, et s'ils eussent fait la moindre allusion à celui qui les absorbait, ils se seraient laissé entraîner à des élans de douleur passionnée qu'Ellen considérait comme coupables, et que lui-même redoutait pour l'amour d'elle.

A la fin, l'heure du départ sonna. On annonça que la voiture était prête. Il monta encore une fois, mais seul, à l'appartement des enfants pour les embrasser et les bénir ; puis il revint auprès d'Ellen.

« Je crois que nous pourrons nous écrire, dit-elle. Il ne peut y avoir à cela rien de répréhensible jusqu'à ce que notre sort soit décidé.

— Oh ! oui, répliqua-t-il, écrivez-moi tous les jours. Je trouverai quelque lieu retiré dans le pays de Galles, et j'y resterai dans la solitude la plus entière jusqu'à ce que votre esprit se tranquillise en n'entendant plus parler de rien. Dans trois mois, vous serez persuadée, j'en suis sûr, que ce n'était qu'une intrigue mensongère. »

Elle secoua la tête. « Je connais trop bien l'écriture.

— Eh bien, ce sera dans six mois, dans un an. Désignez une époque précise, fixez un terme à mon exil.

— Nous nous écrirons. Je ne suis pas en état de juger ou de comprendre en votre présence ce que le devoir nous prescrit. Eloignez-vous, Algernon, ou je crois que je vais mourir maintenant.

— Et c'est ainsi que nous nous séparons ! »

Elle restait semblable à une statue, aussi froide, aussi pâle, aussi immobile.

« Nous séparer ainsi ! Non, cela est impossible ! »

Il l'attira vivement contre son cœur, la pressa dans ses bras ; et son amour fervent, profond, inaltérable, était tout entier dans ce dernier embrassement.

Il s'arracha d'auprès d'elle, et, se jetant au fond de la voiture, il fut entraîné en peu d'instants loin de ce lieu témoin de son bonheur.

Quand elle entendit le bruit des roues, elle courut avec désespoir vers la fenêtre, et y demeura comme enchaînée, écoutant le roulement de la voiture, et s'imaginant l'entendre encore après que le bruit se fut éteint.

(*La suite à un prochain numéro.*)

# REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 août 1847.

**INTÉRIEUR.** — La moisson. — Nous comptions commencer cette fois notre Revue politique par des paroles de reconnaissance et de bonheur. Si rien n'est triste comme la stérilité de la terre et le résultat infructueux des travaux de l'homme, rien n'est plus magnifique et ne pénètre l'âme plus avant que le spectacle d'une moisson bénie. Enfin, nous disions-nous, la colère du ciel a cessé ; assez de voix pures et pieuses se sont élevées vers Dieu pour détourner de nos campagnes le fléau de la famine. Il reste des tristes épreuves par lesquelles nous venons de passer, un peu plus de réflexions salutaires, un peu moins de confiance de l'homme en lui-même et en son labeur que ne le comporte l'esprit de notre siècle. Plus de gens reconnaîtront que tout bien vient de Dieu, et les maux de la disette, les craintes de la famine qui nous ont affligés pendant dix mois n'auront pas été perdus pour le retour des esprits aux seuls principes dans lesquels l'homme doive chercher sa force et son salut.

Cette perspective rassurante coïncidait d'ailleurs avec la fête la plus solennelle de Celle à qui un prince religieux a voué le royaume de France. Ces gerbes, d'un poids presque miraculeux, recueillies dans le signe de la Vierge, nous rappelaient des récits partis des plus humbles rangs de la nation, comme presque tout ce qui est encore miraculeux dans notre époque d'orgueil intellectuel. Des voix qui ne manquent pas de gravité, quoi qu'on en dise, nous avaient raconté que la sainte Vierge elle-même était apparue à de pauvres petits bergers d'une des montagnes du Dauphiné, et leur avait annoncé que la disette était le signe de la colère de son Fils contre une nation où le blasphème et le mépris pour le jour de repos sont devenus une habitude ; nous nous souvenions aussi de la ferveur

avec laquelle la population catholique a célébré cette année le mois de Marie, ce mois à partir duquel la température et la succession des phénomènes naturels sont devenus étonnemment favorables aux biens de la terre, et tout en attendant avec la soumission de cœurs vraiment catholiques la décision de la seule autorité qui puisse prononcer en matière de miracle, nous trouvions une telle conformité entre les menaces adressées aux cœurs rebelles et la voix qui parlait secrètement au nôtre, que nous ressentions une joie profonde à immoler toute la vanité de notre raison à ces nouveaux mystères.

Et puis, le moment du relâche et des distractions n'était-il pas arrivé ? Nous nous conformions donc docilement à cet heureux programme de vacances, d'ailleurs bien gagnées, et nous nous apprêtions à entretenir nos lecteurs de bonnes petites histoires, innocentes et récréatives, comme il en faut à beaucoup de nos catholiques, gens admirables si l'on s'adresse à leur dévouement et à leur foi, mais qui ne redoutent rien tant que de s'ennuyer.

L'ASSASSINAT. — Mais voici que subitement un terrible coup de tonnerre a retenti dans les hautes régions sociales. Mercredi matin, 18 août, Paris s'est réveillé à la nouvelle qu'une femme entourée de tous les avantages que peuvent donner le rang, la richesse et la bonne renommée, madame la duchesse de Choiseul-Praslin, avait été lâchement assassinée dans son hôtel, et le soir on ne doutait plus que l'assassin ne fût l'époux de cette mère, glorieuse des neuf enfants qu'elle lui avait donnés, *matrem filiorum lætantem.*

En nous exprimant d'une manière aussi affirmative, il va sans dire que nous réservons entièrement à la justice la confirmation des bruits répandus par la renommée. Nous gardons à l'accusé, même le plus compromis, le respect que la loi et la raison lui assurent. Que ne donnerions-nous pas pour que le malheureux duc de Praslin pût sortir victorieux et innocenté aux yeux de tous de l'épreuve dans laquelle il vient d'entrer? Autant l'opinion s'est soulevée contre lui à l'aspect des plus graves symptômes, autant on la verrait empressée dans ses respects et dans sa sympathie pour lui faire oublier une erreur déplorable.

Malheureusement pour lui, la rumeur publique a déjà plus de poids qu'un simple soupçon. Désormais la pensée ne peut errer au delà du cercle étroit qui lui est tracé par les circonstances du crime. Le lieu, les armes, les taches accusatrices du sang répandu, les cheveux

même trouvés dans les mains de la victime, tout crie avec une désespérante unanimité : *Tu es ille vir,* et l'issue du procès entamé devant la Cour des Pairs ne laisse pas plus de place au doute humain que la catastrophe elle-même.

C'est en vain que nous chercherions aussi à réduire l'assassinat de madame la duchesse de Praslin aux proportions d'un événement privé. Nous le voudrions que la voix du peuple, si respectable en pareille circonstance, n'y consentirait pas. Il faut tout l'aveuglement du *Journal des Débats* pour s'aventurer à une pareille tentative, pour parler encore du contraste qu'offre la *douceur de nos mœurs* avec cet acte de boucher et de cannibale perpétré, selon toute apparence, par l'héritier d'une maison illustre, ancien député, pair de France de nouvelle date, investi d'un poste d'honneur, sur les marches mêmes du trône, et qui, il y a trois semaines, siégeait parmi les juges de Teste et de Cubières. La folie pourrait seule servir d'excuse, que dis-je ? d'explication à un tel forfait : mais qui ne sait que certaines horribles folies ne naissent que d'une dépravation invétérée, que d'un oubli prolongé de tout sens moral, et qu'il en est alors de la vésanie du criminel comme de la foudre qui se forme de toutes les vapeurs électriques répandues dans l'atmosphère ?

Oui, le peuple a raison, la société entière est coupable, elle est complice au moins, dans un certain sens, de l'assassinat de madame la duchesse de Praslin. Rassemblez tous vos souvenirs, vous n'y trouverez rien de comparable depuis plusieurs siècles, à moins que vous ne rappeliez ce meurtre de la marquise de Ganges dont les récits ont effrayé notre enfance, quand nous lisions le recueil des *Causes célèbres*. Mais les assassins de cette pauvre femme appartenaient à une province éloignée, où les passions sont vives, et où les mœurs étaient encore rudes et grossières ; mais le mari avait un prétexte de jalousie et n'était d'ailleurs soupçonné que de complicité. Ce n'était point cette suprême élégance, ce raffinement de délicatesse où la mort, comme la donnent les révoltés du bagne, est venue chercher madame la duchesse de Praslin. Jusqu'ici, jamais de pareilles horreurs n'avaient souillé le blason des familles vraiment illustres de la France. Le peuple a raison : notre époque était destinée à faire voir des choses que n'avaient pas montrées les siècles les plus célèbres par leur effervescence et leur corruption.

Vouloir mitiger ou combattre cette impression universelle serait

donc une tâche inutile. Depuis dix-sept ans, aucun événement n'a produit une semblable impression. Il s'agissait vendredi de transférer le principal accusé à la prison du Luxembourg : on ne l'a point osé *de jour*, à cause de la foule immense et soulevée qui assiégeait les portes de l'hôtel où reposait le corps de la duchesse. On a attendu que la nuit eût dissipé les groupes, et ce n'est qu'à quatre heures du matin que la translation a eu lieu. Ne nous débattons donc pas à revendiquer notre innocence. Les classes supérieures et instruites qui se sont donné rendez-vous pour rire à gorge déployée aux représentations de *l'Auberge des Adrets;* qui, non contentes de ce premier essai, ont en quelque sorte commandé à des gens d'un esprit infernal l'apothéose aristophanique de Robert Macaire ; à qui il a fallu, pour ranimer leurs goûts blâsés, que les feuilletons enchérissent sur la *Gazette des Tribunaux;* ces classes supérieures et instruites qui, depuis dix ans, n'ont pas cessé d'avoir, par leurs lectures de prédilection, l'imagination souillée d'un affreux mélange de sang et de débauche; ces classes qui n'ont pas su désavouer par leurs mépris les suppôts des bals publics, les souteneurs des *Frisette* et des *reine Pomaré*, coryphées, dans un pays chrétien, de danses plus obscènes que les orgies du paganisme n'en ont connues; ces classes, déjà responsables des *poésies* d'un Lacenaire, doivent aussi répondre devant Dieu et devant les hommes de l'assassinat de madame la duchesse de Praslin. C'est une chose inouïe, inexplicable au premier abord, c'est une chose toute simple, quand on y réfléchit, qu'un homme d'un esprit médiocre, à ce qu'on assure, élevé comme nous l'avons été pour la plupart dans les écoles de l'État, dégradé peu à peu par cette corruption que la richesse facilite trop souvent, en soit venu, par un entraînement de monomanie imitatrice, à mettre en action des horreurs qui sont le pain quotidien des imaginations de notre époque. Ah! si notre temps ne renfermait que ceux qui ont de pareils reproches à se faire, jamais le monde n'aurait vu un gaspillage plus horrible des biens les plus chers à l'homme, la liberté, l'abondance et la paix.

Je le répète, ne nous défendons pas, ne cherchons pas à nous faire illusion! Nous savons tous ce qu'il en est : nous connaissons les intermédiaires innombrables qui nous conduisent aux trois fleurs de sang et de honte qui viennent de s'épanouir au soleil de la corruption : Teste et Cubières, Beauvallon et d'Equevilley, et, à moins que Dieu ne puisse nous délivrer de ce dernier rêve, le duc de Praslin;

d'un côté les concussionnaires et ceux qui les achètent, de l'autre les bretteurs journalistes, avec les *gentilshommes* faux témoins, et enfin les grands seigneurs atteints de la lèpre qui se forme par le mélange fatal de la luxure et de la cruauté.

Les conversions. — Au reste, nous aurions tort de nous plaindre de l'inutilité de ces avertissements. Chacun n'en vient-il pas déjà à résipiscence? C'en est fait : pour peu que les choses continuent, on ne trouvera plus que des *homélies* dans les journaux ou dans les revues les plus habitués à traiter durement les réclamations de la conscience catholique. Un jour, c'est *le Constitutionnel* qui, dans une correspondance de Dublin, écrite avec un talent supérieur, nous parle admirablement d'O'Connell, et peint avec une vérité saisissante les funérailles du Libérateur et le prodigieux mouvement électoral qui en a été la conséquence. Le lendemain, c'est *la Revue des Deux-Mondes* où l'on trouve les renseignements les plus curieux et les plus favorables sur les cantons qui forment la catholique union du *Sonderbund.* A cette manifestation d'une justice tardive, mais complète, répond celle du *Journal des Débats,* qui, après s'être montré presque aussi édifiant en ce qui concerne les affaires de la Suisse, s'empresse d'insérer la lettre touchante du P. Félix Martin, dans laquelle ce *Jésuite* raconte au P. Arthur Martin, un autre *Jésuite,* les détails du sublime dévouement que viennent de déployer au milieu des ravages du typhus les sulpiciens de Montréal (qui ne sont pas *Jésuites,* il est vrai, mais directeurs de séminaires où l'on *corrompt les jeunes lévites*). Des navires chargés d'émigrants irlandais avec plus de barbarie que les négriers n'en ont jamais montré, débarquent au Canada une population dévorée par une fièvre épidémique. Les sulpiciens accourent pour s'enfermer dans le lazaret avec les mourants, et déjà, en quelques jours, huit de ces martyrs de la charité ont succombé. Pour peu que le fléau continue, et comment s'arrêterait-il, à moins d'un miracle? la maison des sulpiciens va être vide; mais il restera des *Jésuites* pour les remplacer auprès des malades. Et le *Journal des Débats,* qui ne sait pas sans doute qu'en ce moment le clergé catholique de l'Angleterre paie un tribut non moins glorieux aux mêmes causes de destruction, a le bon goût de trouver admirable le récit du P. Félix Martin et de le recommander à ses lecteurs. Ah! messieurs, puisque les leçons lointaines vous profitent si bien, que ne montrez-vous aussi un peu plus de charité et

des sentiments plus équitables envers les Jésuites et même les sulpiciens de par deçà? Si ce bon mouvement pouvait vous venir, nous ne tarderions pas à nous entendre.

Le concours général. — Mais non : car voici l'idole de Jagrenat qui s'ébranle, et, comme tous les ans, il faudra bon nombre de victimes pour s'anéantir sous les roues de son char triomphateur. Parlons sans figures : l'idole de Jagrenat, pour nous, c'est l'Université. Quand il s'agit de paraître à cette solennité néfaste du concours général, M. de Salvandy est imperturbable. Des réclamations de plus en plus intenses s'élèvent contre la tyrannie du colosse impérial. Eh bien, on portera défi aux adversaires en accumulant les fanfares de toute nature.

Ce ne sont pas seulement les dangers, tant de fois signalés, du concours général qui nous frappent, c'est encore plus sa vanité, s'il est possible. Les monuments imprimés en existent : nous avons les listes des vainqueurs et leurs œuvres. Quoi de plus vide d'un côté, quoi de plus étranger au vrai goût de la littérature et de l'antiquité que ces misérables tours de force sur lesquels pleuvent les couronnes? Et de l'autre, à très-peu d'exceptions près, on ne saurait rien trouver de plus décevant par les conséquences que ces énumérations de petits grands hommes dont les cent bouches de la presse se chargent chaque année de propager la gloire. A voir l'adresse avec laquelle on force les générations nouvelles presque tout entières à passer par la filière de l'Université, la liste du concours général devrait former la vraie pépinière intellectuelle du pays. Et le concours général, si l'on en juge le résultat en masse, ne fournit que des recrues à l'Ecole normale; et l'Ecole normale, à chaque flot qui s'échappe de son sein, va s'éteindre dans les catacombes littéraires qui portent le nom de *colléges royaux*. Pour amener à bien cette moisson d'ivraie, plus de dix mille jeunes gens doivent sortir chaque année des établissements de l'Etat, sans autre profit qu'une cordiale aversion pour le grec et le latin qu'on leur a ingurgités de force pendant dix ans, et avec l'obligation, s'ils veulent traverser la terrible épreuve du baccalauréat, de recourir à des *manuels* ou à des *entrepreneurs*.

Quiconque a étudié les faits et s'est donné la peine de réfléchir, sait que ce tableau n'a rien d'exagéré; on n'ignore pas que, tandis que les dix-neuf vingtièmes des élèves de nos colléges sont abandonnés à une véritable vermine intellectuelle, les *forts*, ceux sur lesquels

on compte, deviennent l'objet de la spéculation des proviseurs et des chefs d'institution ; on sait que des *commis-voyageurs* parcourent les provinces pour y recueillir des sujets propres à briller dans le concours ; on comprend l'intention et la portée des *réclames* qui, le lendemain de la distribution, annoncent au monde que telle ou telle institution a fait rafle de dix ou de quinze prix. Cette *traite* des jeunes intelligences est publique et pour ainsi dire avouée. Ce qui n'empêche pas le cœur des bons parents de battre à l'idée que leurs enfants pourront être *nommés au concours.* Singulier pays, où, en dépit des conseils de la raison et de l'expérience, les estrades, les belles phrases et la grosse caisse obtiennent toujours un succès irrésistible !

Cependant M. de Salvandy tranche sur le monde universitaire par son goût pour la morale religieuse : ses principes, ses promesses ont quelque chose de tout à fait rassurant. « Il faut qu'une pensée mo-
« rale soutienne, anime, féconde partout l'enseignement. Nous ras-
« semblons en nous la sollicitude de tous les pères de famille, de
« toutes les mères, et la responsabilité de l'Etat envers les destinées
« publiques. La société, *à un jour donné*, nous demandera compte de
« ses directions...

« Messieurs, jamais l'autorité de la religion ne fut plus facile et
« plus douce à invoquer que dans ce moment heureux où son chef
« visible, où le pasteur de Rome et de tout l'univers fait remonter
« vers Dieu, de Rome et de tout l'univers, autant de bénédictions que
« sa main en versa. (Acclamations prolongés.) »

En vérité, on ne parlerait pas mieux dans un concile, et voici *toutes les mères* bienheureuses de se voir ainsi dégagées de leur responsabilité ! Nous essuyons à demi une larme d'attendrissement et nous prêtons l'oreille à l'éloge de M. de Fontanes, prononcé en latin par M. Deschanel.

« Monsieur, qu'est-ce que M. Deschanel ?

— C'est un professeur du collége de Louis-le-Grand, sur lequel on fonde de grandes espérances. En attendant que quelque gros ouvrage les ait justifiées, il s'exerce dans *la Revue des Deux-Mondes* par quelques articles badins de littérature classique, dont le contenu a le tort d'être emprunté à une mauvaise queue du *Voyage d'Anacharsis*, intitulée : *Fêtes et courtisanes de la Grèce.*

Voici un échantillon de la prose française de M. Deschanel, ce copartageant de la responsabilité *de toutes les mères :*

« Qui sait ce que Sappho chrétienne eût été ? Peut-être qu'elle eût été sainte Thérèse. L'hystérisme et le mysticisme ont des rapports cachés, mais réels ; l'un et l'autre parlent quelquefois la même langue et produisent des phénomènes presque pareils. Nous avons cité le *Cantique des cantiques,* que l'un et l'autre expliquent également.... L'objet seul de l'amour est changé, mais c'est le même amour, la même ardeur, les mêmes transports. Sous le ciel de l'Espagne, plein de soleil, comme sous le ciel de l'Éolide, dans cet air doux et parfumé, soit après les banquets couronnés de roses où l'on s'enivrait de vin de Lesbos au milieu des chansons et des lyres, ou après ces jeûnes du cloître qui affaiblissaient le cerveau, excité ensuite par les chants de l'orgue ou par le silence... comment défendre son âme ou ses sens contre la passion, érotique ou séraphique, et contre les dards enflammés ? » (Livraison du 15 juillet dernier.)

M. Deschanel a en effet cité le *Cantique des cantiques.* Après avoir mentionné un fragment de Sappho où la Lesbienne parle à son ami : « Je regrette, puis je désire. Tiens-toi debout devant moi ; » *Cela n'est-il pas biblique ?* s'écrie le professeur de Louis-le-Grand. *On croirait lire le Cantique des cantiques, cette fraîche éclogue d'amour* QU'ON S'EST ÉVERTUÉ A EXPLIQUER DANS UN SENS MYSTIQUE BIEN VAINEMENT. C'est-à-dire que M. Deschanel a cru que le *Cantique des cantiques* n'était qu'une *fraîche églogue d'amour,* pour l'avoir lu dans la parodie à la manière de Vadé que Voltaire en a donnée. Voltaire, à qui il convenait de tourner la Bible en ridicule, savait au moins à quoi s'en tenir sur son infâme travestissement ; mais M. Deschanel est la dupe de Voltaire. Il s'imagine que les Juifs auront mis, sans s'en apercevoir, au rang de leurs livres symboliques et inspirés, quelques couplets d'un *Chaulieu* de Jérusalem. La profanation de Voltaire est un crime : la crédulité de M. Deschanel (qu'on nous passe le mot, puisqu'il s'agit de juger l'erreur d'un homme d'esprit), sa crédulité n'est qu'une *bêtise.*

Et voilà les hommes que M. de Salvandy, dans une solennité semblable, croit devoir présenter aux amis et aux ennemis de l'Université !

UN COLLÉGE DE L'UNIVERSITÉ ET UN PRÉFET DE 1830. — Tandis que M. de Salvandy polissait sa phrase en l'honneur de Pie IX et préparait sa gracieuse allusion à Mgr l'évêque d'Alger, il maintenait fermement les *droits de l'État* contre une étrange prétention d'un autre

prélat, le vénérable M. Lemée, évêque de Saint-Brieuc. A peine avait-il connu l'audace commise par ce *fonctionnaire*, qu'épousant la passion d'un homme fort capable de mener loin ceux qui l'écoutent, M. Thieullen, préfet des Côtes-du-Nord, il prenait feu pour un collége devenu sacré à ses yeux, pour avoir encouru la disgrâce de l'autorité ecclésiastique.

Et en effet, l'affaire se présentait sous un aspect étrange. Mgr l'évêque de Saint-Brieuc n'avait-il pas osé demander la destitution de trois professeurs du collége, ni plus ni moins? « Les plaintes de « M. l'évêque de Saint-Brieuc se produisent sous des formes qui ne « me permettent pas de répondre. Personne dans le royaume n'a- « dresse des mises en demeure aux ministres du roi. » Et de là assemblée du bureau d'administration du collége de Saint-Brieuc, délibération du conseil municipal de la même ville, lettres du principal, du préfet, de l'aumônier, du ministre, enfin tout un recueil de pièces *accablantes*, qui des journaux de la localité a passé dans le *Moniteur universel*.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a enfin remis les choses à leur place par une lettre que nous devons communiquer à nos lecteurs.

*A M. le rédacteur en chef du* Moniteur universel.

« Saint-Brieuc, 18 août 1847.

« Monsieur le rédacteur,

« J'ai appris que, ces jours derniers, vous aviez cru devoir saisir vos nombreux lecteurs d'un acte de l'autorité épiscopale relatif au collége de Saint-Brieuc. Je ne viens pas justifier cet acte, ni encore moins accuser qui que ce soit; mais je dois rétablir la vérité sur deux points importants.

« D'abord, il n'est pas exact de dire que j'aie adressé aux ministres du roi une sommation quelconque. D'une part, le respect que je leur porte est trop sincère et trop profond pour que j'use jamais de pareils procédés à leur égard; d'une autre, le retrait comme la concession d'un aumônier, étant un acte de l'ordre spirituel, est complétement étranger à l'autorité temporelle; je n'en dois compte qu'à Dieu et au chef suprême de son Eglise. Je n'avais donc rien ni à demander ni à exiger de MM. les ministres. Seulement, j'ai fait connaître *confidentiellement* à M. le préfet des Côtes-du-Nord les conditions qui pourraient m'épargner la triste nécessité de remplir un devoir pénible.

Suivant le précepte de l'Evangile, j'ai cru devoir prévenir avant de retirer mon concours au collége.

« En second lieu, s'il est vrai de dire que je retirais ses pouvoirs à l'aumônier du collége vingt-quatre heures après avoir acquis la certitude que la voie de conciliation était impossible, il est juste d'ajouter ceci : M. le préfet avait été prévenu que, jusqu'aux vacances, je me contenterais d'une simple promesse. Cette promesse, ou tout au moins une réponse quelconque, je l'ai attendue trois semaines d'abord, puis deux autres semaines ensuite. Voilà la vérité.

« Je suis trop persuadé de votre esprit d'équité, monsieur, pour douter que vous ne vous empressiez d'ouvrir vos colonnes à cette simple rectification.

« Je suis, avec une considération très-distinguée, etc.,

« † J.-J. PIERRE,
« évêque de Saint-Brieuc.»

Nous reproduisons la dernière lettre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc. M. de Salvandy consentira-t-il à faire enfin connaître celles que le même prélat lui avait précédemment adressées? Qu'on ose donc, au lieu d'argumenter sur les formes, comme le fait ce voltairien caduc que le gouvernement s'obstine à laisser à la tête de l'administration des Côtes-du-Nord, qu'on ose donc s'expliquer sur le fond de l'affaire!

Il est vrai que cela est difficile : nous le ferons cependant, la rougeur sur le front, mais avec le courage de la conscience.

Il est une lèpre affreuse qui ronge en France depuis plus de quarante ans les établissements universitaires : c'est la punition du despotisme administratif, comme la peste est la punition de l'islamisme[1].

[1] En nous exprimant d'une manière aussi affirmative, nous ne prétendons aucunement diminuer le mérite ou nier le succès des tentatives qui auront pu être faites pour remédier à un si grand mal. Plût à Dieu qu'on pût nous convaincre d'une erreur complète ! Mais nos souvenirs, malheureusement trop fidèles, se trouvent trop d'accord avec les faits récents qu'on nous signale pour que nous hésitions à reprocher à l'Université son indifférence pour de tels désordres. Des hommes qui lui sont favorables, sans pour cela avoir renoncé à leur conscience de pères de famille, ont été jusqu'à exprimer le vœu que l'Etat cessât d'avoir des pensionnaires dans les colléges. Peut-être, sauf des exceptions que

Autant que nous avons pu nous renseigner sur les autres pays, ce fléau qui atteint au moral comme au physique les nouvelles générations dans leur premier développement, comme le ver dévore le bouton des fleurs, ne sévit nulle part autant qu'en France. Ordinairement, si l'on demande à un franc universitaire ce qu'il pense d'un tel mal, il n'a qu'une réponse à vous donner : *Bah! c'est encore pire dans les établissements ecclésiastiques.* Singulière excuse d'un mal que le soupçon calomnieux qu'il existe ailleurs!

Il s'agit de cette peste à Saint-Brieuc; il s'agit de faits horribles, et dont Mgr l'évêque, provoqué par la plainte des pères de famille, a eu le tort de se mêler!

Il s'est trouvé un *aumônier* pour faire cause commune avec le principal et le préfet afin de couvrir l'établissement et résister à l'évêque!

M. de Salvandy, qui devait créer quelques jours après M. Deschanel, cet heureux et habile commentateur du *Cantique des cantiques, officier de l'Université,* envoyait à l'aumônier révoqué la *décoration de la Légion-d'Honneur.*

Le préfet, M. Thieullen, allait présider en grande pompe la distribution des prix du collége de Saint-Brieuc. Il y appelait les élèves à témoin de la conduite de leur évêque.

Un grand banquet se célébrait plus tard à la préfecture en l'honneur de l'aumônier décoré. On était encore à table quand, en face des fenêtres de la salle à manger, éclata une émeute dirigée contre le palais épiscopal, situé sur la même place que l'hôtel de la préfecture.

Les émeutiers criaient : *A bas l'évêque! à bas le tyran! Vive l'aumônier Garaby!* On les laissa faire pendant une heure, probablement pour l'exemple et l'amusement. Lorsqu'enfin on se fut décidé à faire quelques arrestations, il resta entre les mains de la police *un élève du collége.*

Voilà comment on entend à Saint-Brieuc le respect de la religion et de la jeunesse!

On devait savoir à Paris à quoi s'en tenir sur M. Thieullen, et l'on l'on n'était pas moins édifié sur le caractère du prélat, qui est la loyauté même.

nous serions prêts à reconnaître, faut-il aller dans les pénitenciers agricoles pour être témoins d'efforts énergiques, persévérants et ingénieux, dirigés dans le sens que nous venons d'indiquer.

Mais il avait semblé que l'évêque s'était compromis, et, sans s'informer du grave et douloureux intérêt engagé dans l'affaire, on avait voulu profiter de l'occasion pour faire un exemple.

Le lendemain du jour où avait enfin apparu le rapport de M. Liadières, le moment était bien choisi.

Rapport de M. Liadières. — Puisqu'il est question de ce rapport, félicitons-nous d'abord de n'avoir pas été dupes d'une fausse joie dont quelques catholiques se sont leurrés pendant quelques jours. La disgrâce de M. Roulland, exilé de la commission de la loi de l'enseignement par un ostracisme ministériel, nous avait amusés sans doute ; mais le déplacement du chiffre de la majorité par la substitution de M. le marquis de Lagrange à M. Roulland ne pouvait avoir de conséquences importantes.

Nous connaissons bien M. de Lagrange : c'est un homme éclairé, modéré et plus religieux que bien d'autres. Dans une bonne commission, il aurait marché avec les bons, quoique un peu timidement peut-être ; mais, arrivé si tard pour s'asseoir à côté d'hommes dont le plus hardi est M. d'Haussonville, il devait borner son ambition à panser la blessure faite au ministre de l'instruction publique par le choix de M. Liadières. Ce ministre même ne lui en demandait pas tant. Ne l'avait-on pas entendu à la Chambre des Pairs, le 7 juin dernier, s'armer de l'œuvre hostile de la commission contre les réclamations des catholiques? Nous avons dans le temps rapporté textuellement les paroles de M. de Salvandy (t. XVIII, p. 778).

M. de Lagrange a donc écouté fort bénignement le rapport inspiré par M. Thiers, quand celui-ci se croyait sûr de la majorité de la commission. Si l'on compare les conclusions de ce rapport avec les renseignements donnés par le *Journal des Débats* à mesure que la commission refaisait à sa mode l'œuvre ministérielle, c'est à peine si l'on s'apercevra d'une différence sensible. A vrai dire, il y en a qu'une : la loi ne prescrira pas aux élèves des petits séminaires de prendre la soutane à quatorze ans ; voilà pour quel grand résultat M. Roulland a dû céder la place à M. de Lagrange ! Et quant au rapport en lui-même... Oh ! chers lecteurs du *Correspondant*, vous dont nous avons reçu tant de réclamations contre la place donnée dans notre recueil aux questions de l'enseignement, point de frayeurs prématurées, nous vous en conjurons. Le devoir pourrait nous commander encore une fois de vous accabler de nos redites ; mais, si nous le faisons, ce

ne sera que de façon à vous forcer de nous lire. Admirons seulement pour aujourd'hui l'imperturbable ignorance de ces *papillons en bottes fortes* dont le futur académicien est un des types les plus saillants. C'est toujours la même chose ; ils n'ont rien oublié ni rien appris. A leurs yeux, nous sommes toujours les *vaincus*, trop heureux du morceau de pain qu'on nous jette et rebelles au premier chef dès qu'il nous arrive de nous plaindre. Le brave trompette Escoffier n'a pas été traité plus mal par l'aga Bangarnier, dans la smala d'Abd-el-Kader, que les catholiques ne le sont par M. Liadières, ce farouche Laskar. Grâce, grâce, ô grand *vainqueur !* Que vous êtes encore miséricordieux de ne pas nous faire plus de mal, et que votre clémence est grande de ne nous enterrer que jusqu'au cou, quand vous pourriez nous en mettre par-dessus la tête !

Chose originale ! M. Liadières croit l'occasion favorable pour nous expédier, attendu que « l'Esprit-Saint a fait passer tout ce qu'il ren« ferme de sagesse dans une de ces âmes d'élite qui apparaissent de « siècle en siècle pour l'honneur du pontificat et la joie du monde « chrétien ! » Quand je vous dis que nous resterons accablés sous les coups d'une armée de nouveaux Pères de l'Eglise ! L'affaire du chapitre de Saint-Denis nous avait révélé M. Mérilhou et M. Hébert : nous avons maintenant M. de Salvandy et M. Liadières. Il serait difficile pourtant de joindre à cette liste M. Deschanel et M. Thieullen. C'est dommage !

**EXTÉRIEUR.** — Occupation de Ferrare. — Dieu vient d'envoyer à Pie IX une nouvelle épreuve, et nous y reconnaissons de plus en plus la marque de la protection divine. Le 13 de ce mois, les troupes autrichiennes, non contentes d'avoir renforcé la garnison de Ferrare, ce qui rentre strictement dans les termes du traité de Vienne, ont occupé la ville elle-même et expulsé les soldats nationaux de tous les postes avec une affectation de mépris pour l'autorité pontificale, vainement invoquée. S. E. le cardinal Ciacchi, dont la première protestation avait été approuvée hautement par Pie IX, a protesté une seconde fois dans les termes les plus solennels. Aucune collision qui pût donner une apparence de raison à la violence des Autrichiens n'a d'ailleurs eu lieu : tout s'est accompli de la part des sujets du Pape dignement et dans le plus grand calme.

Depuis quelques jours, des jugements sévères et des prédictions sinistres sur le gouvernement pontifical se répandaient dans les cer-

cles les plus élévés et faisaient un étrange contraste avec la bienveillance qui avait accueilli jusqu'à présent les actes de Pie IX. Les uns prétendaient que le saint Pontife était débordé, traîné à la remorque par les hommes du parti extrême. A les en croire, le carbonarisme, désormais maître de tout, n'attendait que le moment favorable pour faire tomber le bandeau dont il avait couvert jusqu'ici les yeux du parti modéré. Sous peu de jours, une collision allait avoir lieu à Rome même, et qui sait à quels excès pouvait se livrer la populace?

Les autres récapitulaient les fautes commises depuis l'avénement de Pie IX et les occasions favorables que le gouvernement de ce Pontife a manquées. Dieu sait tout ce qu'il aurait *dû faire!* Au lieu d'aspirer à longs traits l'encens des ovations populaires, il fallait aussitôt se mettre à l'œuvre, sabrer le personnel de l'administration de Grégoire XVI, et en se gardant comme du feu de rien essayer qui ressemblât de près ou de loin à des institutions représentatives, (absolument incompatibles, dit-on, avec une théocratie), substituer des rouages tout neufs et des instruments également rajeunis à cette machine qu'on avoue être à bout de voie et ne plus convenir aux temps actuels.

Sur le premier point, les prédictions ont été encore une fois démenties. Huit jours après celui où l'on signalait la catastrophe comme imminente, le calme régnait à Rome, et le gouvernement ferme et actif du cardinal Ferretti reprenait à vue d'œil la pleine autorité qui s'était affaiblie au milieu de l'échauffourée du mois de juillet. Un règlement, calqué presque littéralement sur la législation française, restreignait les droits et l'intervention de la garde civique dans de justes limites. Les productions de la presse clandestine, fort multipliées dans les derniers temps, étaient abandonnées, à la voix persuasive du premier ministre, par ceux mêmes qui les avaient propagées. *Ciciruacchio,* le tribun populaire, répondait par une lettre d'un admirable bon sens à ceux qui avaient voulu l'entraîner par leurs flatteries hors de la voie qui convient seule à un bon et simple citoyen tel que lui. Enfin tout démontrait que le gouvernement aurait le temps et la liberté suffisante pour réorganiser la force publique de l'armée à côté de la milice citoyenne. Le cardinal Ferretti avait appelé dans ce but auprès de lui son frère, ancien officier des armées de Napoléon, et cette apparition de l'élément militaire avait été saluée par le peuple de Rome avec un enthousiasme sincère. Les espérance de l'Au-

triche se trouvaient donc plus que jamais déjouées. Non-seulement Pie IX n'était pas obligé de recourir aux armées impériales pour maintenir l'autorité temporelle du Saint-Siége, mais encore il ne surgissait pas l'ombre d'un prétexte pour le sauver malgré lui des injonctions de l'émeute; et, loin de recourir aux troupes de l'étranger, le souverain Pontife, par l'organe de son légat protestait avec énergie contre tout commencement d'intervention dans les affaires intérieures de l'Etat romain.

Ces prédictions sinistres, si positivement démenties, ne prouvaient qu'une chose, c'est qu'*à Paris même*, à Rome surtout, dans le palais de l'ambassade française, en voyant l'Autriche déterminée à briser brutalement les traités en Italie comme en Pologne, on cherchait aussi un prétexte pour abandonner à leur malheureux sort Pie IX et ses réformes. C'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre, selon nous, les critiques fort hasardées qu'on s'est permises tout à coup sur la marche du gouvernement pontifical. Si ce gouvernement ne s'était pas appuyé franchement sur l'opinion, s'il n'avait pas montré une confiance héroïque dans les libéraux de la Péninsule, il n'aurait su où trouver la force nécessaire pour rompre des obstacles qui s'appuyaient sur des préjugés invétérés; d'un autre côté, bien que la prudence humaine lui ordonnât de se défier des instruments trop longtemps employés par Grégoire XVI, il n'aurait pu lui-même imposer à l'Eglise universelle la confiance qu'elle a mise non-seulement dans ses bonnes intentions, mais dans son génie, si on l'avait vu dès l'abord repousser rudement le concours d'hommes qui avaient pu se tromper sur le gouvernement et les institutions propres à l'Italie du XIX[e] siècle, mais qui s'étaient rendus respectables aux yeux du monde par leur participation aux actes d'un pontificat de seize années, glorieux malgré tout, à cause de l'action imprimée au catholicisme sur l'univers.

Les affaires où la religion est si intéressée ne se traitent pas comme la politique ordinaire. Pie IX a été trompé dans sa confiance; les hommes auxquels il proposait obstinément de les associer à ses actes lui ont refusé leur concours. Il est résulté de cette situation difficile une lenteur déplorable, et aussi une nécessité, dangereuse en apparence, de recourir sans cesse au levier populaire.... Mais qui ne le sait? le peuple de Rome prenait patience avec Pie IX, et depuis qu'on annonce que le saint Pontife se repentira de sa confiance dans son

peuple, quelle preuve les faits ont-ils fournie qu'il ait déjà eu lieu de la regretter ?

*Dieu fait bien ce qu'il fait :* le Pape aussi, ce nous semble. Aujourd'hui le voilà seul, sans armée et entouré de masses populaires dont on s'étudie à provoquer l'indignation, le voilà seul en face des grossières traditions du gibelinisme, et peut-être à la veille de voir la capitale outragée par les bandes d'un nouveau *Freundsberg*. Des alliés, il ne faut pas qu'il y pense : la France n'interviendrait avec ses soldats que pour s'entendre avec l'Autriche pour museler le lion de Juda, coupable d'avoir encouragé en France les manifestations de la liberté catholique, et de soulever en Italie un nouveau sujet de querelle entre les grandes puissances. Plus l'équilibre devient factice en Europe, plus on tient à le maintenir. Sous ce rapport, lord Palmerston n'est pas plus brave que M. Guizot. S'il est une puissance qu'on doive accuser d'avoir depuis quelque temps provoqué en Italie le parti révolutionnaire, c'est à coup sûr la Grande-Bretagne ; les émissaires du cabinet anglais se sont fait un jeu puéril de mettre leur libéralisme en contraste avec les allures autrichiennes de M. Rossi. Mais de là à une manifestation positive, il y a tout un abîme, et ceux qui compteraient sur les vaisseaux anglais pour arrêter la marche des Autrichiens seraient victimes d'une illusion déplorable.

Nous n'entrevoyons pas de secours humain et de force matérielle qui puissent empêcher l'oppression de Pie IX : encore une fois, sans doute, la houlette du pasteur peut se briser contre l'épée de César. Nous n'en admirons que plus le soin tout paternel que prend la Providence pour mettre dans un jour éclatant l'innocence de Pie IX et la justice de sa cause : Fontainebleau n'a-t-il pas été, d'une manière durable pour le Saint-Siége, ce qu'avait été, pour la puissance passagère de l'Empire, le champ de bataille d'Austerlitz ?

---

## COMITÉ ÉLECTORAL POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

DIEU ET NOTRE DROIT.

*Paris, ce* 10 *août* 1847.

MONSIEUR,

La session étant close, le moment nous semble venu, 1° de constater *notre situation présente,* telle qu'elle est ; 2° de rechercher (cette situation étant donnée) *ce que nous devons faire* pour préparer et hâter le triomphe de la Liberté religieuse.

## I. NOTRE SITUATION PRÉSENTE.

Le gouvernement et les partis ne comptent avec nous que depuis que nous nous sommes *distinctement* montrés, pour la première fois, aux élections générales de 1846.

Ils n'ont compté et ils ne compteront jamais avec nous que *dans la mesure* de nos démonstrations.

Il ne suffit pas d'avoir raison, il ne suffit même pas d'être forts : il faut démontrer cette force à nos adversaires. Telle est la condition du succès ; condition nécessaire, mais certaine.

A la veille des élections, le gouvernement nous avait fait quelques promesses *vagues*, se réservant ainsi de les rendre *menteuses ;* le lendemain, il put dresser la liste des députés qui s'étaient déclarés pour nous, et, dès lors, bien que gardant au fond la pensée de donner *le moins de liberté possible et le plus tard possible*, le gouvernement entrevit qu'il n'était plus maître absolu de la question.

Il avait devant lui deux lignes de conduite : l'une, marchant vers nos principes par un projet de loi sincèrement libéral : c'était la plus élevée, la plus loyale et la plus politique ; l'autre, se dirigeant, à travers d'insidieuses temporisations, vers des projets équivoques, où, sous les voiles d'une transaction, se cache un sacrifice que nous ne ferons jamais, celui de la liberté.

Cette dernière ligne a été suivie.

Quatre grands projets, sur l'enseignement du droit, sur l'enseignement de la médecine, sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement primaire, ont été produits presque simultanément, avec la prévision qu'aucun d'eux n'aboutirait durant la présente législature.

Il a fallu toute une session pour que le projet sur l'enseignement secondaire arrivât à l'état de rapport. Discuté en 1848 par la Chambre des Députés, il ne sera probablement présenté et rapporté à la Chambre des Pairs qu'en 1849, et discuté à la même Chambre qu'en 1850 ; de telle sorte que, s'il y a des amendements, ce qui paraît inévitable, la nouvelle législature tout entière n'aura pas suffi pour faire cette loi, en supposant encore qu'il n'y aura ni dissolution de la Chambre ni ordonnance du retrait du projet.

Et cet abus des formes de notre mécanisme législatif est ainsi calculé avec préméditation pour donner à l'Université le temps de fortifier de plus en plus sa tyrannie administrative, la pire de toutes.

Dans l'enseignement primaire, pendant que, par ses arrêtés, le Conseil royal retire ou dénature les parcelles de la liberté de la loi de 1833, et poursuit de mille inventions nouvelles les écoles des Frères et des Religieuses, la Cour de cassation elle-même vient ajouter au savant despotisme du Conseil royal le secours d'une jurisprudence illibérale, et néanmoins puissante en un pays où l'on respecte un arrêt plus encore peut-être que la loi.

Enfin, des hauteurs de l'enseignement supérieur jusqu'aux plus humbles crêches, tout a été envahi, remanié, reconstitué contre la liberté des âmes et des intelligences.

Voilà la situation.

Dans les Chambres : des projets de loi inspirés par un esprit visiblement antipathique à la liberté, et destinés peut-être à succomber avant de parvenir au *Bulletin des lois ;*

Hors des Chambres : des actes et des *tendances* hostiles dans l'administration ; des *préventions* dans une partie de la magistrature, de la presse et de l'opinion publique ;

Mais, d'un autre côté, chez beaucoup de citoyens et de pères de famille, les sympathies les plus encourageantes, et la croyance :

Que, sans la Liberté, la Religion n'a plus de force sociale;

Que, sans la Religion, la Liberté périrait;

Que le salut de notre pays et du monde est dans la conciliation de la Religion et de la Liberté trop longtemps désunies.

### II. CE QUE NOUS DEVONS FAIRE.

Dans ces circonstances, comme, en général, on ne connaît pas, ou, ce qui est pis, comme on méconnaît nos principes, nous devons les manifester, chacun dans notre sphère d'action : les uns par la parole, les autres par la plume, *tous* par nos actes.

Il faut que l'on sache bien, et partout, que nous voulons la liberté pour tous : pour ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, nous la refusent aujourd'hui, comme pour nous-mêmes; — Que nous la voulons sincèrement pour tous ceux qui se font nos adversaires, et en qui, nous, nous ne voyons que des amis à servir; — Que nous la voulons, non comme succès de parti, mais comme le moyen le plus efficace du bien social; — Que nous la voulons avec le sentiment d'une charité universelle pour les âmes; et que notre volonté ne reculera point, même devant la crainte d'être dupes quelquefois.

Notre ambition est d'établir cette liberté pour tous, et notre résolution d'y travailler avec persévérance par toutes les voies licites !

Unissons-nous à tous ceux qui, franchement, sont dévoués ou à la Religion, ou à la Liberté ; afin que, prenant ainsi la place qui nous appartient dans l'opinion publique, parce que nous l'occupons dans l'intérieur des consciences, nous marchions tous, avec ensemble, non à la conquête du pouvoir, mais à la conquête d'une législation qui garantisse enfin à tous la Liberté religieuse !

Pour former cette union, il y a des moyens communs à tous les citoyens, et des moyens particuliers aux électeurs.

*Moyens communs à tous les citoyens.* — Nous avons tous de triples devoirs à remplir envers Dieu, nous-mêmes *et la société.* Nos devoirs envers *la société* se sont multipliés et agrandis, depuis que des mains d'un seul ou de quelques-uns, la souveraineté a passé entre les mains de plusieurs. Or, jamais ces devoirs n'ont été plus ignorés ou plus violés.

Au premier rang nous plaçons l'obligation pour tous de fortifier et de développer au sein du pays la Liberté religieuse, pour qu'elle se fortifie et se développe au parlement. Le législateur n'écrit que ce que le pays lui dicte.

Il faut donc agir sur l'opinion publique par toutes les voies constitutionnelles qui tendent à déterminer l'élection, *but final* de nos efforts :

Pétition aux Chambres, aux conseils généraux et d'arrondissement, aux conseils municipaux : la pétition devrait être la parole et la pensée publique ;

Défense de toutes les croyances opprimées ;

Propagation de nos idées par la presse et par tous les moyens de publicité que la Charte autorise ;

Participation aux bonnes œuvres, et principalement à celles qui ont pour objet d'établir, pour les esprits sincères et droits, la libre discussion.

*Moyens particuliers aux électeurs.* — Outre la surveillance annuelle des listes électorales qui appartient à chacun, et qui doit s'opérer spécialement en ce moment où elles vont s'afficher, *vous devez* exercer, *toujours et partout,* vos droits électoraux.

Le souverain, c'est l'électeur. Cette souveraineté, comme toutes les autres, oblige aux devoirs de justice, d'abnégation personnelle, de défense de l'ordre social et de protection envers la Liberté.

L'électeur égoïste, intéressé, corrompu, ou même négligent, est coupable autant qu'un roi qui, au lieu de gouverner pour le peuple, gouvernerait dans ses intérêts personnels et de famille, ou qui abandonnerait le pouvoir à l'intrigue et aux malversations.

S'il est bien de se rendre aux assemblées religieuses, il faut également se montrer et agir dans les assemblées électives. Les votes sont la foi en *action*.

L'intervention des bons citoyens dans les élections fut-elle jamais plus désirable ? A la corruption et aux intérêts privés qui dominent la plupart des colléges électoraux, opposons le patriotisme qui ne se détermine qu'en vue des principes, quel que soit le candidat. On dit que l'esprit politique est étouffé par les intérêts matériels ; ressuscitons-le par la Liberté, animée du souffle religieux !

De même que nous avons fait des députés par l'appoint de nos voix, nos députés feront, un jour, l'appoint de la majorité dans la Chambre ; appoint précieux pour la liberté et pour la moralité, menacées également en ce temps-ci.

Aux prochaines élections, nous prendrons possession de tout le terrain que nous aurons gagné dans l'opinion publique ; et nous en aurons gagné, car notre but est légitime, et nos moyens sont honnêtes.

Notre victoire ne pouvant être définitive que lorsque la Liberté religieuse sera *garantie à tous*, cette victoire est sans doute éloignée. Ne nous en plaignons pas !

La longueur et les difficultés de notre lutte honorent et serviront la Religion comme la Liberté ; nous retremperons nos âmes. Les esprits vraiment convaincus sont excités et non découragés par les obstacles.

Mais, si notre victoire est éloignée, nous pouvons dire qu'elle n'est pas douteuse. Elle n'est pas douteuse, puisque nous travaillons à l'œuvre sainte et glorieuse de la Liberté *pour tous*, en invoquant, suivant notre devise : *Dieu et notre droit !*

Le Comte DE MONTALEMBERT,
Président du Comité.

Henry DE RIANCEY,
Secrétaire.

*Post-Scriptum.* Le Comité vous transmettra prochainement le second *Compte-rendu des pétitions* pour la Liberté d'enseignement ; on y trouvera le détail, par départements et par communes, des *cent quarante mille* signatures recueillies en cette année ; l'année dernière, il n'y en avait eu que 80,000.

*L'un des Gérants*, Charles DOUNIOL.

---

Paris. — Typographie d'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

# LES JÉSUITES EN ITALIE.

(Deuxième article [1].)

---

*Opere di Vincenzo Gioberti. — Il Gesuita moderno* [2].

Passons à M. Gioberti. La lecture du *Gesuita moderno* est une œuvre méritoire, je dois en prévenir les lecteurs du *Correspondant*. Si le nom de M. Gioberti ne s'était trouvé en tête de ce livre et si ce nom n'avait gagné en ce moment une valeur politique, à coup sûr je n'en aurais pas achevé la lecture. Un pamphlet de *deux mille huit cent trente-sept pages* excède la mesure de la patience la plus robuste; et M. de Chateaubriand lui-même, qui a été le souverain maître dans ce genre de littérature, n'aurait osé imposer un tel fardeau à ses admirateurs. La collection des pamphlets politiques que M. de Chateaubriand a publiés dans l'espace de dix-sept ans n'atteint pas à la dimension du seul pamphlet de M. Gioberti contre les Jésuites de notre époque.

Mais M. Gioberti est une puissance ; son nom est répété à chaque instant dans les agitations actuelles de l'Italie ; nous lisions encore dans les journaux de la dernière semaine que *Pie IX semblait disposé à suivre en politique le systéme de l'abbé Gioberti;* voilà qui peut donner une idée de l'illusion qui s'est emparée de certains esprits. Dans de pareilles circonstances, la dimension de ce *pamphlet-monstre* fût-elle encore plus considérable, nous devrions notre attention la plus sérieuse à l'écrit d'un homme qui prétend mettre dans la balance des destinées de l'Italie le poids d'une opinion personnelle, laquelle se résume en

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août 1847, p. 321.

[2] Losanna, 1847, 5 vol. in-8°.

une nouvelle attaque à la liberté de l'Eglise, colorée d'un prétexte de progrès dans le sens de la liberté politique.

Nous sommes lents en France à nous mettre au courant des choses qui, à l'étranger, devraient exciter notre plus vif intérêt. Nous connaissions à peine l'existence du premier ouvrage politique de M. Gioberti, le *Primato*, lorsque la publication de la seconde édition de ce livre, et surtout les *Prolégomènes* qui l'accompagnent, vinrent agiter violemment les esprits dans la Péninsule. On a déjà lu, dans notre premier article, que M. Gioberti, impartial et modéré dans le *Primato* à l'égard de la Société de Jésus, s'était abandonné dans les *Prolégomènes* à toute la violence de l'esprit de dénigrement contre cette célèbre Compagnie. Le langage contradictoire et l'injustice évidente des dernières accusations excitèrent aussitôt une controverse animée. Les Jésuites trouvèrent des défenseurs et dans le sein et en dehors de leur propre Société. Nous devons dire d'avance que nous ne pouvons porter de ces réponses un jugement impartial et complet, puisque nous ne les connaissons que par les passages que M. Gioberti en a extraits dans l'intérêt de sa cause. En voici, du reste, la liste telle que le *Gesuita moderno* nous la fournit.

En dehors de la Société de Jésus :

Montegrandi, prêtre oblat de Saint-Charles-Borromée, à Milan. *Errori nei prolegomeni del primato morale et civile degli Italiani di Vincenzo Gioberti;* Genova, 1846.

A. Peruzzi, archiprêtre de la cathédrale de Ferrare, *I Gesuiti de' secoli XVIII et XIX, discorso et dialoghi;* Bologna, 1846.

G. Frassinetti, curé de Sainte-Sabine, à Gênes, *Saggio intorno alla dialettica e alla religione de Vincenzo Gioberti;* Genova, 1846.

Et du côté des Jésuites :

*A Vincenzo Gioberti Francesco* Pellico *della Compagnia di Gesù;* Genova, 1845.

P. Carlo Curci, *Fatti ed argomenti in risposta alle molte parole di Vincenzo Gioberti;* Napoli, 1845.

A quoi il faut joindre un article de Silvio Pellico, publié séparément sous le titre de : *Pareri d'alcuni illustri contemporanei intorno alla compagnia di Gesù, appendice alle apologie de PP. Pellico e Curci in risposta a Gioberti*, Genova, 1846.

Ces divers écrits, comme il arrive toujours, ne s'élèvent pas tous au même degré de force, de modération et de talent. Mais il ne dé-

pend pas de M. Gioberti de nous faire penser autant de mal qu'il le voudrait du livre publié par le P. Curci ; c'est vainement aussi qu'il tente d'amoindrir l'autorité de la parole du véritable cardinal Cadolini, cité par Silvio Pellico dans son article ; et l'intérêt se concentre surtout, en dépit des efforts de l'adversaire des Jésuites, sur les paroles à la fois graves, tendres et mesurées que lui adresse un ancien condisciple et un ami d'enfance, le P. François Pellico, digne frère de ce Silvio dont les souffrances au Spielberg, acceptées avec la résignation et la douceur du chrétien, peuvent être considérées comme le principal holocauste de propitiation qui doit obtenir du Ciel la délivrance politique de l'Italie.




A voir la passion et l'acharnement avec lesquels M. Gioberti s'est efforcé de réfuter le P. François Pellico, on peut croire que cette défense des Jésuites, autorisée d'un nom si respecté et si aimé, a dû produire en Italie une impression considérable. Nous ne savons de combien de pages se compose cet écrit : mais on dirait que M. Gioberti, désespérant d'atteindre à son élégante concision, a voulu noyer dans des flots d'encre le livre de son adversaire. M. Gioberti aura cru qu'il en était de sa guerre contre les Jésuites comme du combat de Lutrin, où la dimension des écrits décidait de la victoire.

A ces mots, il saisit un vieil Infortiat,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Deux des plus forts mortels l'ébranleraient à peine :
Le chanoine pourtant l'enlève sans effort,
Et sur le couple pâle et déjà demi-mort,
Fait tomber à deux mains l'effroyable tonnerre.
Les guerriers de ce coup vont mesurer la terre.....

Au reste, nous ne voulons juger de la cause embrassée par M. Gioberti que par son livre ; il suffira bien à sa propre réfutation. Nous prendrons les accusations telles qu'il les présente, les faits tels qu'il les expose, et nous ferons voir ce qu'on doit penser de l'enfantement de cette montagne en travail.

Écartons d'abord entièrement du débat la personne même de M. Gioberti, quelqu'effort qu'il fasse pour la mettre toujours en première ligne. M. Gioberti se plaint sans cesse qu'on juge mal de sa conduite passée et qu'on calomnie sa vie privée. Sur ces questions

qui lui tiennent si fort à cœur, nous ne savons rien et nous ne voulons rien savoir. Nous n'avons pas écrit de notre vie une ligne de critique personnelle, et nous ne commencerons pas par un homme qui, après tout, appartient à la catégorie digne d'intérêt des citoyens qui ont souffert pour leur patrie. C'est dans ce sentiment que nous avions abordé la lecture des écrits politiques de M. Gioberti; c'est à son intention surtout que nous écrivions cette phrase de notre article sur Grégoire XVI et Pie IX : *les malheureux sont comme les puissants : ils aiment qu'on les flatte.* Frappé, comme tant d'esprits sages dans la Péninsule elle-même, du danger qu'il y aurait à faire, à la suite de M. Gioberti, du catholicisme une idée principalement politique et italienne, nous étions porté à excuser cette illusion, que nous trouvions naturelle dans un proscrit politique et dans une nation dont l'asservissement séculaire offre le plus douloureux contraste avec le génie de ses habitants.

Mais cette pensée, qui à nos yeux se réfutait naturellement par le sentiment même qui l'excuse, s'était emparée trop fortement de M. Gioberti pour ne pas l'entraîner à de véritables excès contre ceux qui oseraient la contredire.

Il était tout entier à sa réfutation du P. Pellico, lorsque l'avénement de Pie IX vint enflammer les espérances de l'Italie, jusque là réduite à la contemplation théorique de l'avenir. Si, dans le progrès subit de la grande cause de sa nation, M. Gioberti eût pu consentir à sacrifier quelques instants les intérêts de sa propre cause, il se serait aperçu sans doute du danger qu'il y a, pour les champions de l'indépendance italienne, à jeter en ce moment un brandon de discorde religieuse dans un pays qui ne doit qu'à ses discordes intestines son long asservissement à l'étranger. Mais chez lui la passion était trop forte; son amour-propre était trop engagé à soutenir par de nouvelles violences les allégations imprudentes qu'il avait lancées dans ses *Prolégomènes*. Aussi s'est-il jeté à corps perdu dans la voie la plus funeste à la cause italienne. Le lendemain de l'amnistie, il a élevé à tous les regards une liste de proscription.

Nous n'accusons pas seulement M. Gioberti d'avoir écouté son amour-propre : nous lui aurions voulu aussi un peu plus de ce courage véritablement chrétien et sacerdotal qui brave le respect humain. Évidemment, M. Gioberti a eu peur de l'*impopularité* des Jésuites. Le langage de rigoureuse impartialité qu'il avait tenu à leur

égard dans le *Primato* avait effarouché quelques-uns de ses compatriotes et de ses amis, accoutumés, comme tant d'autres, à *manger du Jésuite.* On lui avait adressé d'Italie des lettres de reproche, et voici en quels termes le coupable croyait devoir s'excuser. Nous citons d'après l'auteur lui-même l'extrait d'une lettre à un de ses amis, en date du 25 mai 1843. Après avoir parlé d'une indisposition qui l'avait interrompu dans la composition du *Primato* : « Cette bienheu-« reuse odontalgie a été jusqu'à m'entraîner à louer *cum moderamine* « *inculpatæ tutelæ* certaines choses qui aujourd'hui ne se louent « guère.... comme seraient par exemple.... *les Jésuites!* Que dira X? « Que dira Y? Tu es un homme prudent et avisé ; il n'est donc pas « nécessaire qu'à cette nouvelle on te tâte le pouls, comme je le fe-« rais à nos deux autres amis. Cependant, comme il se passera un « mois et demi avant que le livre ne te parvienne, je crois devoir « ajouter que je n'ai rien loué d'une manière absolue, que je n'ai ap-« prouvé que ce qui est bien, et qu'il n'y a peut-être pas un seul dé-« sordre, de quelque genre que ce soit, contre lequel je n'ai parlé « librement. *J'ai voulu me risquer à entreprendre la conversion des* « *Jésuites* (*Ho voluto tirare il dado di convertire i Gesuiti*), si cela est « possible, et de faire qu'ils deviennent en Italie ce qu'ils sont en Ir-« lande et en Amérique, c'est-à-dire d'*excellents citoyens.* Si je réus-« sis, ce sera un grand bien ; sinon, la vérité restera à sa place, et « mon écrit, quelle qu'en soit la valeur, servira non d'excuse aux « coupables, mais de condamnation aux contumaces. Que cela reste « entre nous ; car, si l'on en parlait, cela pourrait nuire à l'effet de « l'ouvrage[1]. » L'auteur revient sur cette lettre à plusieurs reprises dans le cours de son livre. « Maintenant, parmi les ecclésiastiques « qui sont en position d'aider et de diriger utilement l'opinion pu-« blique par rapport aux progrès de la civilisation chrétienne, de-« vons-nous compter les Jésuites? Je l'*espérais* en composant le *Pri-* « *mato;* j'en *désespérai* lorsque j'écrivis les *Prolégomènes;* et je dois « maintenant chercher laquelle de ces deux dispositions, la confiance « ou le désespoir, est la plus raisonnable[2]. » Mais quel motif avait donc fait passer si promptement l'auteur du *Primato* de la *confiance* au *désespoir?* Il faut suppléer ici à la réticence de M. Gioberti. Les

[1] *Discorso preliminare,* p. CXXIX.
[2] T. III, p. 476.

Jésuites n'avaient pas accepté l'idée fondamentale du *Primato;* ils avaient refusé de *se convertir*, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas consenti à ce que la passion politique l'emportât, chez les prêtres italiens, sur la rigoureuse observation des devoirs du sacerdoce. Qui, dans cette circonstance, avait le mieux jugé, des Jésuites ou de M. Gioberti, de ce que commandaient la raison et la conscience ? Il me semble que tout catholique sincère aura déjà répondu à cette question.

Sans recourir aux précédents écrits de M. Gioberti, il est facile de voir que les illusions de son système ne l'ont pas abandonné, et les événements qui se développent sous nos yeux ne sont pas propres à l'en faire revenir. C'est avec empressement qu'il triomphe des paroles que le P. Curci lui adressait l'an passé, sans trop de prévoyance du pontificat de Pie IX : « Ainsi vous dites que mon « *Primato* est *une maison de libéraux avec les armes du souverain* « *Pontife sur la porte*, et que *je m'y sers du Pape pour consacrer* « *mes utopies politiques et créer une république avec la chape pon-* « *tificale* (*una republica col piviale*). L'idée de la confédération « italienne vous déplaît par dessus tout : aussi cherchez-vous à la « tourner en ridicule en plusieurs endroits, en soutenant que je me « suis servi *des tendances catholiques comme de l'instrument le plus* « *efficace pour ces conquêtes politiques tant désirées, la liberté, l'indé-* « *pendance, l'unité, et que sais-je? Ainsi, au nom de l'Évangile, on* « *veut le parlement, au nom du Pape on demande la confédération* « *italienne, et au nom de la morale chrétienne l'expulsion des Alle-* « *mands du royaume Lombard-Vénitien. En somme, il faudrait faire* « *par le moyen des idées religieuses ces changements, ou pour parler* « *plus exactement, ces révolutions qui dans d'autres temps s'accom-* « *plissaient à main armée par la populace enivrée de vin et de sang.* « Vous dites ailleurs qu'à mon sens, *il faudrait à toutes forces chasser* « *les Allemands du royaume Lombard-Vénitien, tempérer le pouvoir* « *absolu avec un peu de parlement, nous réunir, tous tant que nous* « *sommes, en une seule confédération, pour avoir aussi nous-mêmes no-* « *tre poids dans la balance politique de l'Europe;* et pour cela, *il fau-* « *drait* aussi ajouter au *catéchisme de Bellarmin un supplément re-* « *latif à l'expulsion des Allemands du royaume Lombard-Vénitien, à* « *la limitation des gouvernements absolus, tels que sont les nôtres à* « *mon avis, aux moyens d'unir par voie de confédération les membres*

« *épars de la malheureuse Italie, et baptiser ensuite tous ces désordres* « *politiques, leur donner visage de chrétien et de catholique, en ajou-* « *tant que le Pape doit en être la tête et le promoteur.* Et finalement « vous concluez toujours en parlant de moi, que *je suis vraiment co-* « *mique avec mes utopies, de vouloir pousser le Pape là où* PEUT-ÊTRE « *il n'a rien à faire, et de le proclamer chef et directeur de cette con-* « *fédération italienne après laquelle on soupire depuis si longtemps.* « Ces péchés-là, je les ai commis, et je vous les confesse, P. Curci... » Et plus loin : « Oseriez-vous bien encore, sous Pie IX, vous exprimer « dans les mêmes termes? Vous moqueriez-vous de celui qui unit la « *chape pontificale* avec la saine politique, et considère les armes du « Saint-Siége comme une enseigne de sage liberté? N'est-ce pas là « précisément ce que fait le Pontife régnant?..... Qui donc a su le « mieux prévoir l'avenir? Qui mérite aujourd'hui d'être honni et vi- « lipendé comme un rêveur [1]? »

J'ai choisi à dessein ce passage comme un de ceux où M. Gioberti s'autorise d'une apparence de raison. Sans forcer les termes, on doit reconnaître que le P. Curci n'a pas été bon prophète des destinées nouvelles de l'Italie. Sans l'accuser de ne pas souhaiter au fond de l'âme un sort plus digne et plus heureux à sa patrie, il faut avouer qu'il n'avait pas au commencement de l'année dernière ce qu'on peut appeler des *espérances politiques,* et que, comme la plupart des hommes, entraîné par le spectacle des événements journaliers, il a traité d'utopies extravagantes des idées toutes prêtes à se convertir en faits. Mais de cette erreur relative de son esprit et de son expérience faut-il en conclure qu'il s'est radicalement trompé sur ce qui importe le plus à un prêtre, c'est-à-dire sur le rôle de la religion? Et n'a-t-il pas cent fois raison, lorsque, réfutant la tendance de M. Gioberti à transformer les prêtres italiens en *tribuns du peuple,* il s'écrie : « Quand l'Evangile commande la « domination de la raison sur les sens, il n'indique aucun avantage « naturel ou civil qui doive en résulter : les seuls biens qu'il ait en « vue sont ceux de la vie éternelle. *Qui odit animam suam,* voici « l'empire de la raison sur les sens; *in vitam æternam custodit eam,* « voici le but suprême auquel doit mener cet empire. Il est vrai que « cette disposition chez les hommes procure à la société la civilisa-

[1] *Disc. prel.,* p. CDXXXIX et suiv.

« tion et aux individus l'éducation véritable. Mais ce sont là des « biens qui ne naissent qu'indirectement, qui s'ajoutent par surcroît « et comme une conséquence des premières conquêtes, *et hæc omnia « adjicientur*. Aussi ne les considère-t-on jamais comme le dernier « terme du catholicisme, lequel élève le regard bien au-dessus des « intérêts de la terre. » En vain M. Gioberti répond-il : « Vous con-« fondez, P. Curci, dans ce discours des choses très-différentes, et « pour justifier votre hérésie, vous m'en attribuez une autre que j'ai « combattue. » Pour quiconque a lu son *Primato,* il ne parvient pas à dissiper l'objection, et le reproche du Jésuite tombe à plein sur le prêtre politique.

A ce mot de *prêtre politique,* le nom du R. P. Ventura viendra sur les lèvres d'un grand nombre de nos lecteurs; et en effet rien ne paraît plus opposé au détachement politique du P. Curci que l'ardeur citoyenne de l'éloquent panégyriste d'O'Connell. Je n'en disconviens pas; des dispositions pareilles à celles que nourrissait le P. Curci à la fin du règne de Grégoire XVI, conservées sous celui de Pie IX, ont grand besoin d'un contre-poids semblable à celui qu'offrent les doctrines de l'illustre Théatin. Il est beau, il est bon que des prêtres non moins fidèles à leurs devoirs, non moins pénétrés des doctrines surnaturelles de l'Evangile, croient aux bienfaits de la Confédération italienne, et même à l'efficacité des institutions parlementaires. Cette confiance politique donne une autorité toute-puissante, aux yeux des gens de bien, à la parole qui nous avertit de ne pas chercher en dehors du catholicisme les assurances d'une véritable liberté. Si M. Gioberti s'était contenté de suivre la même ligne que le P. Ventura, sans déverser l'outrage et l'invective contre un des ordres les plus dévoués à l'Eglise et les plus approuvés par elle, nous serions heureux de le voir consacrer au progrès de l'indépendance italienne la popularité considérable qu'il a su conquérir dans son pays. Le P. Ventura n'entreprend point sur l'autorité spirituelle de l'Eglise; il laisse à l'évidence du bien le soin de faire des conversions que le désordre et la violence ont jusqu'ici vainement tentées, et il ne croit pas que ce soit par voie d'élimination qu'il faille procéder dans le clergé pour que le sentiment du citoyen ne soit jamais blessé par le langage du prêtre.—C'est toujours la querelle de Marthe et de Marie, deux grandes saintes, quoique Jésus-Christ ait formellement décidé en faveur de la seconde, ce qui n'aurait pas empêché la maison

d'aller fort mal, si Marthe avait cessé de se donner tant de tracas.

M. Gioberti se vante dans un endroit de son livre d'avoir toujours tourné autour d'*une seule idée, tutti i miei scritti sono l'esplicazione di un' idea unica* (II, 104), belle disposition pour faire un philosophe (et il paraît que M. Gioberti est un grand philosophe), fort dangereuse quand il s'agit d'appliquer son esprit à l'infinie variété des affaires humaines. Dans un de ses bons moments, ceux où il voudrait au moins paraître impartial, après avoir rendu justice aux héros chrétiens qui sont et seront éternellement l'honneur de la Compagnie de Jésus : « Sans parler d'Ignace, véritablement souverain en toute ma- « nière de supériorité humaine et surhumaine, qui n'aime et qui « n'admire vos trois divins François (IV, 298)? » il ajoute : « Les « deux plantes les plus ravissantes de sainteté que le jésuitisme ait « produites dans sa verte jeunesse furent sans contredit Stanislas « Kotska et Louis de Gonzague. J'admire autant que personne ces « deux miracles de pureté et d'innocence, dignes sous ce rapport de « servir de modèles à qui sait goûter la beauté de la pudeur et la « grâce incomparable qu'elle répand sur notre nature. Mais, » dit-il ensuite, « je demande si ce genre de sainteté, admirable en soi, est « pourtant celui dont la religion, les Etats et le genre humain ont « principalement besoin aujourd'hui ; je demande si la Pologne et « l'Italie moderne se contenteraient que leurs enfants les plus distin- « gués fussent autant de Stanislas et de Gonzagues..... Je ne le crois « pas, quant à moi ; les peuples de notre âge ont besoin d'un Catho- « licisme non-seulement pieux et innocent, mais fort, viril, actif, « magnanime. Il ne leur faut pas une religion ascétique, mystique, « solitaire, claustrale, mais une *religion civile*. Ils n'ont pas besoin « de saints novices de couvents, mais de saints guerriers, magis- « trats, savants, princes et pontifes.

« L'Italie veut des Thomas pour l'instruire, des Chrysologues pour « l'enflammer, des Benoîts pour la cultiver, des Alexandres pour la « confédérer, des Charles Borromée pour la réformer, des Fran- « çois pour la consoler, des Hildebrands pour la racheter de l'es- « clavage. La Pologne demande des héros catholiques qui meurent « pour la gloire, comme Thadée Kosciusko, qui l'affranchissent du « joug des barbares, comme Joseph Poniatowski, et qui reçoivent un « diadème national en récompense d'une héroïque délivrance, comme « Jean Sobieski. Voyez l'Irlande, qui adore, pour ainsi dire, dans Da-

« niel O'Connell *le plus grand de ses saints* et le Patrice du XIXe siècle. « Il est beau de mourir jeune, innocent, et de *se sauver soi-même*, « comme firent Stanislas et Louis ; il est *plus beau* encore de vivre « pour sauver les autres, et les affranchir de cet état de corruption « civile, qui est la mort spirituelle des nations (IV, 300 et suiv.). » Ce n'est pas tout : ne faut-il pas que M. Gioberti s'en prenne à la mémoire de ce pieux cardinal Odescalchi, dont la sainte humilité a été l'objet d'une si grande admiration dans notre siècle ? « Vous célé- « brez Charles Odescalchi, parce qu'il a déposé la pourpre et s'est « fait Jésuite ; mais je ne crois pas manquer au respect que l'on doit « à cette sainte mémoire si je dis qu'il aurait fait beaucoup mieux de « céder aux instances longues, réitérées, ardentes, de ses collègues et « du Pape Grégoire XVI pour le faire revenir de sa résolution ; car il « pouvait se rendre infiniment plus utile à Rome, au monde chré- « tien, en restant cardinal qu'en se faisant vôtre. Et qu'arriverait-il « si les hommes de la plus grande vertu descendaient des siéges où « ils peuvent accomplir un grand bien, et se retiraient dans la soli- « tude, en obéissant à un instinct *mal entendu* d'humilité et de con- « templation, à l'imitation de celui qui *fit par lâcheté le grand refus*,

« *Che fece per viltate il gran rifiuto* [1] ?

« Odescalchi, avec toute sa bonté, toute sa sainteté, fut séduit par « une illusion qui quelquefois s'empare même des âmes les meil- « leures ; et il se trompa en croyant que la vocation à la vie claus- « trale avait quelque chose en lui de plus divin et de plus impérieux « que celle (la vocation) qui, par les mains du souverain Pontife, l'a- « vait élevé à la pourpre romaine.... Ces vertus des *bas-temps* ne « conviennent plus aux nôtres (IV, 306). »

Je ne relève point ici le mépris presque brutal de l'histoire qui transforme la parole de M. Gioberti en un paralogisme presque perpétuel. L'avenir dira si O'Connell a été *le plus grand saint* de l'Irlande, si même ce chrétien à jamais illustre devra être rangé au nombre des saints ; mais n'est-ce pas se moquer du monde, et surtout de l'Eglise, que de célébrer Joseph Poniatowski comme un *héros catholique*, et de ranger parmi ceux qui ont préféré une *religion civile* à une *religion ascétique, mystique, solitaire et claustrale*, saint

[1] Le Pape saint Célestin V, suivant l'opinion de plusieurs commentateurs du Dante, évidemment adoptée ici par M. Gioberti.

Thomas d'Aquin, saint François d'Assise et même saint Benoît, le patriarche de la vie monastique en Occident ? Ce qui importe surtout, c'est de constater le point fondamental qui sépare la Société de Jésus de M. Gioberti, prêtre catholique, et de comprendre ce qu'il entend lorsqu'il dit à ces disciples de saint Ignace, des trois saints François, de saint Stanislas Kotska et de saint Louis de Gonzague : « Il n'y a pas de désordre du moyen âge qui n'ait été renouvelé par « les Jésuites, ni de vice jésuitique qui ne se rencontre dans le moyen « âge ; et en effet l'ascétisme déréglé, la mysticité superlative, l'o- « béissance aveugle, l'*abus de la politique*, le relâchement de la mo- « rale, l'envahissement des héritages, la propagation du Christia- « nisme par des moyens indignes de lui, la superstition dans le culte, « l'intolérance dans la société civile et dans les opinions théolo- « giques, enfin l'antipathie pour la civilisation, l'envie qu'elle inspire « et l'habitude de l'entraver et de la combattre dans toutes ses ap- « plications, sont des traditions de la barbarie que les bas-temps ont « léguées aux âges suivants (IV, 317). *Vous n'êtes qu'une antiquaille « pourrie du moyen âge*, NON SIETE CHE UNA RANCIDA E PUTRIDA ANTICA- « GLIA DEL MEZZO EVO (II, 415). » Une telle invective est bien digne de celui qui, voulant donner à ses compatriotes une idée de l'admirable avenir qui attend l'Italie, s'écrie dans son enthousiasme : « Il ne « se passera pas peut-être un siècle avant que notre patrie ne rede- « vienne aussi belle qu'elle l'était au temps des Scipion. (II, 600) ! » Parler ainsi, n'est-ce pas avouer qu'on appartient à la race incorrigible des Rienzis ?

Pour montrer que nous ne nous trompons pas ici plus qu'ailleurs sur le véritable caractère de l'*idée unique* qui s'est emparée de l'esprit de M. Gioberti, nous citerons le parallèle qu'il établit entre Machiavel et l'historien de la Compagnie de Jésus, le P. Daniel Bartoli. Il va sans dire que, pour M. Gioberti comme pour Foscolo, Botta et autres écrivains *laïques* de l'époque philosophique, dont l'auteur du *Primato, prêtre catholique,* ne fait la plupart du temps que reproduire les préjugés, les Jésuites ont à se reprocher la décadence de la littérature italienne au XVII[e] siècle. Et pourtant, chose singulière ! le seul prosateur qui à cette époque soutienne dignement l'héritage de Machiavel et de Guichardin, c'est encore un malheureux Jésuite. Notre siècle a été témoin de cette réhabilitation tardive, opérée par des mains philosophiques, et M. Gioberti (qui n'es pas suspect par

ce qu'on vient d'entendre et par ce qu'on entendra encore) approuve pleinement l'éclatante justice que l'Italie rend actuellement au P. Daniel Bartoli. « C'est avec raison, dit-il, qu'il a été remis en vogue par « l'autorité de Pierre Giordani, ingénieux et éloquent restaurateur de « beaucoup de gloires italiennes (II, 608). » — « C'est le seul de vos « écrivains, ajoute-t-il en s'adressant aux Jésuites, que l'on puisse « appeler dantesque. Sous le rapport de la langue, il est, sans aucun « doute, le plus riche, le plus robuste, le plus fier, le plus éclatant « et le plus magnifique de nos prosateurs, et il serait parfait s'il ne « manquait de simplicité et de naturel. La passion ne lui fait pas dé- « faut, et il abonde en force et en pénétration. Ses descriptions sont « quelquefois touchantes, comme lorsqu'il raconte le supplice de « Thècle, brûlée vivante avec ses compagnons, la préparation au « martyre de Simon Gefioie, et les derniers instants de Jacques Car- « valho et d'un héroïque jeune homme de naissance japonaise. La « supériorité de son style témoigne d'une étonnante finesse de pensée « et d'un cerveau admirablement organisé ; car le style, étant l'ex- « pression de la pensée, lui correspond au moins par la forme, « comme un habit bien fait s'adapte aux membres qu'il recouvre. « On admire dans ses merveilleuses périodes une architecture de « raisonnement, une géométrie de conception, un art de développer, « de recomposer et de grouper les idées véritablement extraordi- « naires; enfin, pour ce genre de mérite qu'on peut appeler la phi- « losophie du style, personne peut-être ne le surpasse (II, 606). »

Voilà de grandes louanges, il faut en convenir; mais elles n'empêchent pas l'écrivain ainsi porté aux nues de baisser beaucoup dans l'opinion de son panégyriste, quand celui-ci vient à le comparer avec Machiavel. Ce n'est pas sans hésitation, il est vrai, que M. Gioberti donne la préférence à Machiavel sur Bartoli, sous le rapport du style. Bien que le premier possède *plus de simplicité et de naturel,* ce qui est en effet un privilége du siècle dans lequel il a vécu, M. Gioberti, avec une conscience littéraire dont on doit lui savoir d'autant plus de gré qu'il s'agit d'un homme appartenant à une congrégation *rebut de notre espèce, coloro che giacciono al fondo di nostra spezie* (II, 97), ne peut se résoudre à sacrifier complétement à l'auteur de *la Mandragore* les couleurs ravissantes et le dessin michelangesque du P. Bartoli. Si l'auteur du *Primato* croit devoir mettre en parallèle le secrétaire florentin et l'humble Jésuite, et si ce n'est pas le style seu-

lement qui assure la supériorité à Machiavel, sur quoi portera donc la comparaison des deux écrivains?

Nous y voilà! Machiavel n'a-t-il pas été le législateur d'une science que les Jésuites passent pour avoir pratiquée depuis trois siècles avec une constance imperturbable? Mais les écoliers n'auront pas valu le maître; et, dans l'art de gouverner les hommes par la crainte et le mensonge, il faudra toujours en revenir à l'auteur du *Prince* pour connaître tout le fin du métier. — Mais non; si le secrétaire florentin l'emporte sur le Jésuite, qui le croirait? c'est par l'élévation de la pensée. « Maintenant, pour ne parler que de Bartoli, qui, lui aussi, « fut doué d'un puissant génie, je demande s'il est facile de com- « prendre qu'un aussi pauvre penseur (*un pensatore così meschino*) « ne soit séparé de Machiavel que par l'espace d'un siècle; que tous « deux appartiennent à la même nation, à la même langue et, quant « aux points essentiels, à la même époque de civilisation; et, chose « encore plus singulière, que de ces deux penseurs si inégaux, le « géant soit plus ancien que le pygmée et le devance non moins par « le temps que par le mérite... De l'auteur de l'histoire de Florence au « panégyriste de la Compagnie, l'abâtardissement de la pensée et du « jugement est du tout au tout; il est immense. On ne peut pas même « faire une réserve en faveur de la religion; car, pour un grand nombre, « *la foi cruelle, fanatique et superstitieuse d'un prêtre nourri dans* « *la* SAINTETÉ *du cloître* est plus scandaleuse que le scepticisme d'un « laïque qui a passé sa vie dans les affaires, sans cesse en rapport « avec des gens incrédules et corrompus. Si donc on veut mesurer « la décadence prodigieuse de notre intelligence depuis le temps où « l'Italie était encore libre du jésuitisme jusqu'à celui où il régna sur « les esprits, il faut comparer le commentateur de Tite-Live et l'ad- « mirateur des anciens Romains avec l'écrivain qui a célébré et dé- « crit les gloires de la Compagnie. » Et, en effet, « plus Bartoli est « grand et original par la forme, plus il est médiocre par le fond; « en lui se réunissent deux extrêmes qui paraissent incompatibles, « c'est-à-dire la fantaisie d'un artiste supérieur et un jugement qui « parfois ne s'élève pas au-dessus de celui d'un homme illettré et d'un « enfant : point de finesse de critique, absence de toute lumière phi- « losophique, point d'habitude des hommes, point d'usage du monde, « une théologie toujours vulgaire et parfois rebutante, un panégyri- « que superficiel sans cesse substitué à l'histoire, des miracles gros-

« siers, des superstitions ridicules, des puérilités et des inepties de « toute nature (II, 606 et suiv.). »

Nous voici trébuchés de bien haut ; mais il faut, avec M. Gioberti, s'habituer à ces contrastes de langage et même de pensée. Qu'on ne s'imagine pas d'ailleurs qu'un certain enthousiasme mystique, qui semble parfois faire violence au génie du P. Bartoli, l'ait choqué outre mesure. Personne ne sait mieux que lui, quand il le veut bien, comprendre certaines grandeurs abruptes de l'héroïsme chrétien, quand une sève encore barbare coulait dans les veines des peuples modernes. « Il faut convenir que dans les constitutions de saint « Ignace on trouve certaines phrases et locutions hardies, hyper-« boliques, exclusives, et dont la crudité a besoin d'être mitigée. On « en peut dire autant de quelques autres écrits attribués au même « saint et de plusieurs de ses paroles rapportés par les biographies. « Ces hardiesses de langage ne sont même pas particulières à Loyola « et aux premiers Jésuites ; on en rencontre de semblables dans les « règles des autres instituts religieux et dans les compositions de « beaucoup de saints, principalement celles qui ont un caractère mys-« tique et ascétique ; et l'on doit en porter le même jugement que « de toutes les témérités des contemplatifs, c'est-à-dire en ôter ce « qu'il faut pour les réduire à la juste mesure. Le mysticisme se « complaît dans les hyperboles, parce qu'il est poétique de sa na-« ture et participe, eu égard à l'objet qu'il se propose, du surnaturel, « de l'incompréhensible, de l'infini : aussi arrive-t-il rarement que les « mystiques, quoique d'ailleurs sages et réglés pour le fond de la « pensée, n'exagèrent pas dans l'expression (II, 90). » Ce jugement, exact et ingénieux sous presque tous les rapports, nous paraît, quant à nous, qui avons lu avec délices l'ouvrage du P. Bartoli, et qui avons regretté bien des fois que la Société de Jésus ne donnât pas en français une bonne version de son meilleur historien, nous paraît, dis-je, s'appliquer aussi fidèlement au récit du P. Bartoli qu'aux écrits des mystiques, hardis mais sublimes, à l'école desquels sa pensée s'était formée. Cette parenté glorieuse du P. Bartoli avec les saints du premier siècle de la Compagnie de Jésus ne peut faire un doute pour personne, pas même pour M. Gioberti, lequel convient que ce prince des prosateurs italiens a vécu dans un temps « où la Compagnie était « encore florissante et beaucoup plus saine qu'aujourd'hui (II, 77); » proposition qui, même dans sa forme restrictive, renferme une con-

cession arrachée, comme tant d'autres, à l'esprit désultoire de M. Gioberti.

Qu'est-ce donc enfin qui excite chez lui un si violent dégoût à la lecture du P. Bartoli, en dépit de l'irrésistible attrait de son style, si ce n'est le caractère profondément catholique de sa pensée? Qu'est-ce au contraire qui, en dépit d'une sécheresse désespérante, attire à Machiavel la sympathie de l'auteur du *Primato,* si ce n'est la tournure *païenne* de ses idées, et ce recours perpétuel à la grandeur de Rome qu'on trouve dans les Discours sur Tite-Live, œuvre étrangement bornée dans son genre, en ce sens qu'elle méconnaît absolument les prérogatives qui font la supériorité de la civilisation chrétienne? Et c'est pour cela qu'elle a fait rêver creux tant d'Italiens de mérite et vicié leur pensée dans son principe même.

La Péninsule, dont la littérature, à beaucoup d'égards, n'est qu'un recours perpétuel aux illusions de l'antiquité, a vu briller dans ce siècle un homme dont le génie semblait une reproduction exacte de celui des penseurs et des poëtes de la Grèce. Cet ancien, égaré au milieu du Christianisme, le comte Leopardi, en était revenu tout naturellement à la philosophie d'Héraclite et de Machiavel. « Je désire, disait-il, autant que personne au monde le « bien de mon espèce en général, mais je n'y compte en aucune « façon ; je ne me laisse amuser ni repaître de certaines espérances « favorables, comme je le vois faire à beaucoup de philosophes de « ce siècle, et mon désespoir étant complet et continuel, fondé sur un « jugement ferme et sur une certitude, ne laisse aucune place à des « songes et à des imaginations riantes par rapport à l'avenir... Le « sentiment de la vanité des choses humaines me remplit l'âme in- « cessamment, de manière que je ne puis me résoudre à me mettre « en campagne pour aucune d'elles... Tout est vain, excepté la dou- « leur... la vérité n'est pas moins vaine que le mensonge. Le genre « humain n'est rien, ne sait rien et n'a rien à espérer : le genre hu- « main n'est que fange, et le destin n'a pas fait au genre humain « d'autre présent que celui de la mort... Le monde empire en vieil- « lissant ; le mal est la loi suprême, et la mort la dernière fin de l'u- « nivers[1]. » Telles sont les *convictions* sous le poids desquelles Leo-

[1] Propositions extraites des ouvrages de Leopardi par M. Gioberti (III, 276).

pardi a succombé avant le temps, en laissant, comme tant d'autres, une nature honnête et *baptisée* se consumer dans les tourments de l'orgueil.

M. Gioberti, qui se sent porté d'une vive sympathie vers Leopardi, ne peut pourtant s'empêcher de déplorer le matérialisme dont il faisait profession ; il se demande « quel serait le sort d'une « nation dans laquelle de semblables doctrines prendraient racine « (III, 277). » Mais à qui imputer la désolante incrédulité de Leopardi, si ce n'est aux Jésuites ? « Leopardi était certainement digne et capa- « ble d'apprécier et d'embrasser avec ardeur ces vérités, dont l'a- « vaient éloigné les préceptes de la philosophie alors dominante ; « mais son génie et son âme, sauf le cas de folie absolue, ne lui au- « raient jamais permis d'accepter ce maigre et misérable fantôme de « religion auquel les Jésuites donnent le nom de Christianisme.

« Comment aurait-il fait bon visage à une secte dont les détesta- « bles influences avaient contribué à lui faire méconnaître les croyan- « ces catholiques ? Leopardi Jésuite[1] ! Son âme forte, mâle, indomp- « table, et faite à l'*antique sous tous les rapports*, n'était pas constituée « de façon à se laisser émouvoir et attirer par les manières effémi- « nées et la délicatesse affectée d'un Jésuite. Leopardi Jésuite ! autant « vaudrait se figurer Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, allant « s'enfoncer au noviciat de Saint-André dans la cellule du vieux roi « de Sardaigne, Charles-Emmanuel[2]. » A défaut de la *religion civile* et du catholicisme *fort, viril, actif*, *magnanime,* du prince Joseph Poniatowski, tel qu'il en faut un aujourd'hui à l'Italie et à la Pologne, M. Gioberti est tout prêt à s'arranger du paganisme de Machiavel et de Leopardi. Mais un catholicisme à l'*aspect efféminé*, comme celui des Kotska et des Gonzague, un catholicisme où l'on songe à *se sauver soi-même*, fi donc ! Il n'est pas fait pour les âmes *pélasgiques*, telles que celles de M. l'abbé Gioberti.

Nous venons de voir les noms de Machiavel et de Leopardi inscrits au premier rang sur les diptyques de M. Gioberti ; on ne sera pas étonné d'y trouver une place des plus honorables préparée pour un de ces catholiques de la *religion civile* comme il en faut à l'auteur

[1] On avait, en effet, raconté que le comte Leopardi, avant de mourir, avait reçu d'un P. Jésuite les consolations de la religion.

[2] *Disc. prel.,* p. CCV.

du *Primato* : nous voulons parler de M. le comte Rossi, ou plutôt, pour employer le langage à la fois admiratif et familier de M. Gioberti, de *Pellegrino Rossi*. Notre auteur, qui ne se soucie en général de la France que pour en dire du mal, et qui a fait en grande partie le *Primato* afin de démontrer que notre pauvre pays n'avait guère eu d'autre prérogative dans le développement de la civilisation moderne que de gâter à peu près toute chose, se radoucit tout à coup à notre endroit dès que nous paraissons confier la direction de nos affaires à un Italien, et que la mission de cet Italien consiste à obtenir d'un Pape l'*expulsion* (*sic*) des Jésuites de la France. Dans ce cas, on ne demande pas mieux que de reconnaître « la grandeur, l'autorité, « la puissance de la France, et son influence morale sur les autres « nations civilisées qui professent le catholicisme (II, 42). » Mais à quelle condition ? M. Gioberti va nous le dire : « Toute sa vie (celle « de *Pellegrino Rossi*) a été digne d'un homme honorable, très-in- « tègre et d'*un bon Italien*. S'il a été l'artisan de sa propre fortune, cela « fait sa gloire : parce que la *grandeur* n'est pas glorieuse, à moins « qu'elle ne soit fille et élève d'elle-même. S'il a renoncé au titre de « citoyen de l'Italie pour adopter une autre patrie, c'est une preuve « de son amour pour l'Italie, s'étant décidé à l'abandonner par haine « du nom allemand. Certes, nous devons nous affliger en voyant les « enfants les plus illustres de la commune patrie contraints de con- « sacrer à l'avantage des autres nations les fruits de leur génie et de « leur renommée, et nous devons désirer que nos gouvernements « mettent fin à une ignominie qui retombe sur eux. Mais ce mal est « au moins compensé par quelque bien : car, de cette manière, les « semences de la sagesse italienne [1] se répandent de toutes parts, ce « qui fait que les autres peuples se rappellent une vérité qu'ils sont « trop enclins à oublier, savoir : *que dans la vie spéculative, comme* « *dans la vie active, nous avons été les maîtres du monde,* et que nous « n'avons pas perdu tout à fait les titres de cette insigne prérogative. « Et personne n'est plus propre à en faire souvenir que *Pellegrino* « *Rossi,* en qui brille cette réunion et cette harmonie des aptitudes « les plus diverses qui fait la perfection de l'intelligence, et n'est « nulle part aussi fréquente qu'en Italie. Je ne puis me résoudre à

[1] *Della sapienza italiana. Sapienza* désigne à la fois la *sagesse* et la *science.*

« croire qu'il ait oublié sa première patrie, et que les sentiments de « la nature soient en lui affaiblis ou éteints par le devoir de l'adop- « tion ; car, enseignant et écrivant au milieu d'étrangers, il n'a laissé « échapper aucune occasion de faire valoir la prééminence scienti- « fique de l'Italie. Tous les gens de bien espèrent qu'il en fera au- « tant dans la carrière des affaires, où l'occasion s'offre à lui de ren- « dre des services encore plus importants à sa patrie naturelle. Il est « vrai qu'entre les nations dignes et capables d'être amies naissent « quelquefois des désaccords d'intérêts et de vues, quand l'une d'elles « préfère son profit immédiat à sa dignité, et se soucie plutôt d'un « présent fugitif que de l'avenir ; mais nul homme n'est plus pro- « pre que *Pellegrino Rossi* à *remettre un gouvernement dans la bonne « voie* (*a ravviare un governo*), à lui faire connaître ses vrais inté- « rêts, à *corriger ses fautes* (*emendarne i trascorsi*), à lui persuader « que, même en politique, l'autorité morale est la base de la puis- « sance, à aplanir les obstacles et à en triompher. »

Et en note : « En toute espèce de délégation des pouvoirs civils, « l'homme médiocre se distingue de l'homme supérieur, en tant que « l'un se contente d'exécuter les instructions qu'il a reçues, tandis « que l'autre les *dirige* plus ou moins, les *modifie*, et les tempère avec « l'autorité d'un *maître*. Le premier est un pur instrument ; le second « est l'*associé* et le *coopérateur* de celui qui gouverne. Que dis-je ? « quelquefois il en devient le *chef*, tant est grande la puissance et la « domination du *génie*. *Richelieu* fut dans son temps le roi de la « France et le modérateur de l'Europe. *Napoléon*, simple capitaine « et ministre du Directoire en Italie, avait entre les mains la direc- « tion suprême des affaires. De telles *usurpations légitimes*, s'il m'est « permis de m'exprimer ainsi, sont ratifiées par les gouvernements « eux-mêmes. Et pourquoi ? parce qu'elles leur profitent et qu'elles « portent le sceau du succès [1]. »

Voici un portrait modeste et des insinuations transparentes qui ne laisseront pas de faire plaisir aux auteurs de la fortune politique de M. le comte Rossi !

Cette idolâtrie de *grandeurs* peu chrétiennes, cette confusion involontaire des expédients de la politique vulgaire avec le *génie*, ce besoin de penser qu'on a été *les maîtres du monde* et qu'on le redevien-

[1] *Disc. prel.*, p. CCLXXVIII et suiv.

dra, montrent une intelligence entraînée sur la pente des spéculations purement humaines, et condamnée désormais à méconnaître les sources divines de la vraie grandeur et de cette supériorité à laquelle s'applique d'une manière absolue la dénomination de *génie.* On en arrive ainsi à ne plus comprendre où l'autorité religieuse puise sa force, et à mettre sur le compte de l'abaissement de celui qui obéit l'élevation de celui qui commande. « Si les Jésuites réussissent dans « les *petites choses,* cela provient de ce que les deux tiers du genre « humain sont composés d'*imbéciles* (*gonzi*); ce qui se vérifie surtout « aujourd'hui que la plus détestable éducation [1] abaisse universelle- « ment les âmes et les intelligences. En un mot, les Jésuites sont su- « périeurs aux laïques uniquement parce que ceux-ci leur ressem- « blent ; en dehors de cette condition commune, si tu vois un homme « de mérite aux pieds d'un Jésuite, tu peux tenir pour certain que le « pénitent fait la barbe à son confesseur en fait d'habileté humaine. « On peut en dire autant, proportion gardée, de cette autre partie du « clergé qui, sous le rapport de la culture de l'esprit et de l'expé- « rience des choses du monde, est au-dessous des séculiers. Est-il « permis de croire, par exemple, que le P. Cotton en sut plus que « Henri IV, ou l'abbé Vignali et Mgr Bonavita plus que Napoléon? « Peut-être que Machiavel fut moins habile connaisseur (*meno scaltro* « *conoscitore*) du cœur humain que le P. Bartoli ou le P. Segneri, qui « pourtant vécurent plus d'un siècle après lui, ou que Dante entra « moins avant dans les mystères de notre nature que le Frère Guit- « tone, le frère Jacopone et tous les autres *frères* de son temps. Il y « a plus de connaissance de l'homme dans les *Promessi sposi* que dans « toutes les *sommes* et les *moelles* des casuistes. Bossuet, bien que « doué d'un grand génie, descendit moins avant dans les mystères « du cœur que Shakspeare ou Molière, lesquels pourtant, autant que « je sache, ne confessèrent personne. Je compare les grands hommes

[1] Nous nous sommes souvent aperçu que les Italiens se font une complète illusion sur les inconvénients de l'*éducation* qu'ils reçoivent. Qu'ils aient le malheur de copier la France sous ce rapport, et ils verront ce que deviendra la belle culture littéraire, qui est encore aujourd'hui une des prérogatives et des consolations de la classe élevée dans la Péninsule. Il est vrai que l'éducation en Italie est toujours religieuse, catholique sans restriction, et c'est sans doute là ce que M. Gioberti appelle une *détestable éducation.*

« avec les grands hommes; mais la même proportion se retrouve si « l'on descend aux degrés inférieurs. L'observation que je viens de « faire est, je crois, très importante : car ce serait un trop grand dan- « ger pour la religion si l'on cherchait dans la fonction la plus mo- « rale du sacerdoce un instrument de domination, et pour ainsi dire « un privilége de civilisation et de science [1]. »

Nous ne nous chargeons pas, pour notre compte, de mettre l'ordre dans ces pensées qui combattent, en quelque sorte, les unes contre les autres. Il faut que M. Gioberti ait une étrange idée de la confession pour penser que personne aille y chercher les conseils de la *prudence humaine*. Mais ce qui nous étonne surtout, c'est cette déclaration si nettement faite à la religion et aux esprits religieux de renoncer à pénétrer dans les profondeurs du cœur humain. Jusqu'ici nous avions cru que les productions inspirées directement par le Christianisme n'avaient pas de rivales dans ce genre d'études; que jamais le scalpel n'était descendu plus avant que quand il avait été tenu par l'auteur des *Confessions;* que Bossuet, si audacieusement ravalé par M. Gioberti au-dessous des auteurs de théâtre, avait montré dans la réfutation du quiétisme une science du cœur de l'homme véritablement inimitable..... M. Gioberti a changé tout cela : il a pris la *vérité* de l'auteur dramatique pour l'analyse même et l'intuition des mystères de l'âme. Que Molière eût été heureux pourtant, s'il eût consenti à ce que saint Augustin, ou seulement un Jésuite comme le P. Bourdaloue, se fût chargé de lui expliquer à lui-même les tristes agitations de son âme! On ne comprend jamais ce qu'on ne domine pas, et à la religion seule il appartient de dominer les passions.

J'ai déjà prononcé le mot de *paganisme;* et si je veux caractériser l'erreur fondamentale de cette *idée unique* dont M. Gioberti est possédé, je ne retire pas cette expression, quelque dure qu'elle puisse paraître et quelque étonnement qu'elle excite quand on la verra ainsi appliquée à l'un des hommes qui ont entrepris la tâche glorieuse de réhabiliter le catholicisme auprès des *patriotes* italiens. Certes, M. Gioberti n'est point un de ces païens comme nous en avons tant connu dans la Péninsule, qui mettaient la destruction du pouvoir temporel de l'Église comme la première condition du bonheur de leur patrie, et qui imputaient ses calamités et son asservissement à

[1] *Disc. prel.*, p. CCXLVIII.

l'action politique des successeurs de saint Pierre. Aujourd'hui que cette pensée, qui, il y a dix ans, avait envahi toutes les classes cultivées de la nation, en est réduite à se cacher dans les pamphlets de quelques anciens réfugiés qui paient ainsi les subsides du protestantisme anglais, il y aurait de l'ingratitude à méconnaître que M. Gioberti a contribué pour sa part à détruire un préjugé fatal. Mais si *le rêve du gibellinisme*, qui obscurcissait les splendeurs de la pensée du Dante, comme M. Gioberti le dit lui-même, a disparu de presque toutes les âmes de l'Italie, si miraculeusement régénérée, nous n'oserions pas affirmer que le *guelfisme*, auquel M. Gioberti prête l'appui de son talent, soit exempt des illusions et des inconvénients de l'ancien *gibellinisme*. On lira à ce sujet, non sans curiosité et sans plaisir, le douzième chapitre du *Gesuita moderno*, d'autant plus qu'en parlant de Pie IX, M. Gioberti ne peut se soustraire au charme de douceur qui émane de ce pontife, et qu'il semble oublier pendant un assez grand nombre de pages son idée fixe, irrésistible ou affectée : *delenda societas.*

Dieu seul sait ce que deviendra la puissance temporelle du Pape lorsque l'Italie aura conquis le premier de tous les biens pour elle : l'indépendance nationale. Les petits États ne sont-ils pas destinés à disparaître, sauf la Toscane peut-être, et la Toscane, unie à l'État pontifical, pourrait-elle offrir une force de résistance suffisante si le roi du Nord s'entendait avec celui du Midi ? Verra-t-on la maison de Savoie atteindre à la couronne de fer ? Et quand cette révolution se sera opérée, ne renaîtra-t-il plus quelque Astolphe ou quelque Didier, comme au temps où les souverains Pontifes furent réduits à implorer la protection des Pépin et des Charlemagne ? L'usage que la Suisse fait aujourd'hui de sa constitution doit-il donner beaucoup de confiance dans l'établissement d'une nouvelle Confédération ?

Il ne faut pas s'attendre à ce que M. Gioberti réponde à ces questions. Il aime mieux se nourrir pour l'Italie, et par conséquent pour le Pape, de mille idées belliqueuses et conquérantes. Ici, il ressasse la niaiserie favorite des *milites gloriosi* de la Péninsule : « L'Italie est « tombée en décadence ; elle est devenue la dernière des nations. « Néanmoins, tout abaissée qu'elle est, son *intervention morale* est « nécessaire aux autres nations pour exercer l'empire (*per signoreg-* « *giare*), tant la *prééminence* est dans sa nature (*tanto il* PRIMATO « *e connaturale alla sua indole*). La France est la première dans la

« civilisation moderne, parce qu'elle a été la fille aînée de l'Italie « dans le moyen âge catholique. Récemment encore, elle a vaincu le « monde sous un *général italien* qui remporta *en Italie* ses premières « victoires et y fonda l'édifice de sa gloire (II, 32). » Là il rappelle l'opinion avantageuse que Napoléon avait des soldats romains : « Qui « ne sait que Napoléon préférait les milices de l'Ombrie, de la Ro- « magne et de l'Émilie à presque toutes les autres, et même à *plu-* « *sieurs de ses troupes françaises?* (III, 202.) » Ailleurs, il proclame comme un *opprobre pour l'Italie* que « la mère des nations civilisées « ne possède pas un pouce de terrain dans les quatre plus grandes « parties du monde (IV, 613). »

Je n'ignore pas qu'il entre quelque chose de ces enfantillages dans l'enthousiasme qui s'est récemment emparé de l'Italie : heureuse illusion, je ne crains pas de l'ajouter, si elle contribue à créer un esprit militaire qui n'existe malheureusement pas dans une grande moitié de la Péninsule; car toute nation qui prétend se gouverner elle-même doit avoir la force de repousser l'invasion étrangère, et l'indépendance de l'Italie, même après qu'elle aura été conquise, ne deviendra définitive que quand les Allemands cesseront de considérer toute expédition dans le midi de la Péninsule comme une promenade militaire. Mais la force de Pie IX et du Saint-Siége est surtout une force morale : c'est l'héritage de saint Léon arrêtant par un miracle les hordes d'Attila. Cette force a pour effet indirect d'amener et de préparer la délivrance politique de l'Italie. Sa conséquence directe, immédiate, souveraine, c'est de rétablir l'autorité de l'Eglise sur les âmes dans le monde entier. Quand cet empire des consciences ne connaîtra plus de bornes, il ne nous est nullement démontré que la puissance matérielle de l'Etat romain doive s'en accroître. Si M. Gioberti n'y prend garde, on pourra l'accuser de renouveler et d'attiser pour l'Italie moderne des *espérances charnelles* comme celles qui régnaient universellement parmi les Juifs au moment où le Messie parut sur la terre.

Ce serait un crime, dans un moment solennel pour l'Italie comme celui où nous sommes arrivés, de douter de l'œuvre, même temporelle, de Pie IX. Si ce Pontife rencontre dans quelques membres du clergé ou des congrégations religieuses des défiances, de l'incrédulité ou même de la résistance, ces obstacles ne peuvent naître d'âmes sincèrement chrétiennes. Les premiers que Pie IX ait ravis et

subjugués sont certainement ceux dont la piété est la plus vive et le détachement de tout intérêt humain le plus absolu. Au-dessus du tourbillon où s'agitent les passions de la politique est une région sereine que Pie IX, le plus humble et le plus fervent des chrétiens, habite en communauté avec les âmes contemplatives et mystiques qui, n'en déplaise à M. Gioberti, sont le plus sûr palladium de l'Italie. C'est de là que descend, quand il le faut, la pensée du saint Pontife, avec ce courage calme et doux contre lequel s'émoussent les transports de la force brutale et les artifices de la diplomatie. Pour l'amour de Dieu, de la vraie civilisation et de l'Italie elle-même, qu'on n'aille pas troubler cette fraternité de Pie IX avec ceux dont la vocation et le devoir en ce monde sont de considérer avec une indifférence héroïque nos agitations purement humaines, et de nous avertir, au milieu de l'enivrement de nos espérances comme dans le découragement de nos défaites, que l'*empire de Jésus-Christ n'est pas de ce monde !*

J'aime à voir, dans la Rome transformée par Pie IX, le cœur du citoyen battre sous la robe du prêtre ou sous le froc du moine. Je compâtis de toute mon âme aux regrets qu'éprouvent les bons capucins de Pérouse de ne pouvoir marcher à la frontière autrichienne comme le feraient les recrues de la garde civique [1]. Mais Rome et l'Italie ne ga-

[1] MANIFESTE DES CAPUCINS DE PÉROUSE.

Et nous aussi, frères de Pérouse, nous sentons que nous sommes citoyens, et nous reconnaissons le devoir d'aider de tous nos moyens à la cause commune. Nous regrettons amèrement ne pouvoir attacher une épée à notre humble ceinture, et changer notre capuchon contre un casque ; mais aucun pouvoir ne saurait nous empêcher de prendre notre poste sur le mont Horeb, de soutenir élevés les bras du grand prêtre pendant sa prière durant la bataille, tandis qu'il implore l'assistance du dieu des combats pour la destruction des modernes Amalécites qui veulent s'opposer à la marche progressive d'Israël.

Nous nous souvenons que les prières et les crucifix des capucins, élevés en haut, à bord de la flotte de Lépante, donnèrent courage aux guerriers qui affrontaient la férocité ottomane. Nous tirons gloire de ce que Paoli, en Corse, avait une armée de moines, et de ce que dans les victoires de Legnano et de Gênes, le clergé séculier et régulier ne fut point spectateur oisif du combat.

Qu'un appel émane du magnanime Pie IX, et nous ne montrerons pas moins de promptitude et d'empressement dans la défense de notre belle

gneraient rien, Pie IX en est convaincu, à voir se renouveler les processions de la Ligue, et il est bon, pour l'Eglise comme pour l'Italie, qu'il existe d'autres religieux aussi dévoués à Pie IX, adorateurs de ses vertus, confiants, non-seulement dans ses intentions, mais encore dans sa sagesse, et qui, en même temps plus détachés des ardeurs du moment, en défiance même contre une certaine *mousse de vin de Champagne* que les patriotes les plus sincères semblent avoir empruntée à la France, n'éprouvent pas au même degré la démangeaison de se sentir une giberne au dos et un casque sur la tête, et se trouvent par conséquent tout disposés à faire entendre soit les avertissements, soit les consolations de la religion, à des hommes échauffés ou découragés hors de mesure, selon la tournure que prendront les événements.

Combien, parmi nous, ne s'est-il pas rencontré de jeunes esprits qui, après s'être laissé aller à tous les enivrements des théories politiques et avoir épuisé jusqu'à la lie la coupe des illusions, n'ont trouvé la douche salutaire qu'il leur fallait pour rentrer dans les voies de la raison et de l'expérience que dans la parole de prêtres que leurs tendances de parti (en tant qu'un prêtre puisse appartenir à un parti) plaçaient aux antipodes de ceux qui avaient recours à leur ministère ! Les esprits, ainsi rectifiés, n'ont pas pour cela renoncé à leurs généreux instincts; ils n'ont point abjuré, tant s'en faut, les doctrines de la liberté; mais ils embrassent, ils propagent aujourd'hui une liberté véritable, sincère, *préservée de la corruption* par l'*arôme de la religion,* comme l'a dit avec tant de bonheur le R. P. Ventura. Tel est l'inestimable avantage qu'ils doivent à des

patrie ! Le son du tambour trouvera un écho dans le glas retentissant de nos clochers, et nous nous joindrons aux hymnes de la victoire, dénonçant comme un grossier mensonge le bruit que nous ne sommes pas patriotes jusqu'à la moelle des os.

Dieu écartera le fléau de la guerre, nous l'espérons ; mais nous parlons ainsi pour témoigner quels sont nos sentiments envers notre pays, notre foi et notre Pie. Aujourd'hui, qu'une pacifique branche d'olivier pare nos mains et qu'une alliance fraternelle nous unisse ; mais pour montrer notre ardeur, nous annonçons que notre maigre pitance sera transformée en armes et équipera la glorieuse guerre civique.

Que cela soit un gage de notre ardeur à fraterniser avec les laïques dans un commun effort pour le salut général.

hommes qui, peut-être, n'auraient émis que des idées erronées et prévenues, si, au lieu de recourir à leur ministère comme prêtres, on les eût forcés d'exprimer leur opinion comme citoyens.

Notre propre expérience doit nous faire souhaiter pour l'Italie l'appui et le secours de ces âmes solitaires et non politiques, comme ses cloîtres en recèlent un si grand nombre. Pour que cette ressource précieuse ne lui manque pas, il n'y a qu'une condition, mais elle est indispensable, c'est de respecter la liberté de l'Eglise, et de ne s'interposer sous aucun prétexte entre son chef et sa milice. Quels que soient en ce moment les symptômes contraires, Pie IX accomplira encore ce miracle.

Alors l'Italie se réjouira hautement de n'avoir pas renversé les autels de saint Stanislas Kotska et de saint Louis de Gonzague, et ceux de ses citoyens qui auront besoin de toutes les ressources de leur activité pour suffire au maniement des affaires, comme ceux qui auront l'honneur de soutenir sur les champs de bataille le drapeau de l'indépendance nationale, sauront trouver des inspirations salutaires dans les exemples de l'innocence claustrale, dont ces deux fleurs de la Société de Jésus resteront éternellement les types les plus aimables et les plus parfaits.

La liberté concédée, même aux Jésuites, par l'Italie libérale : nous venons de dire qu'il fallait pour en venir là un nouveau miracle de Pie IX. C'est qu'en effet l'opinion italienne est loin de considérer les Jésuites comme couverts par l'innocence claustrale. Comme on pouvait s'y attendre, M. Gioberti a insisté sur le point qui lui semble vulnérable ; il a rappelé *l'alliance de l'Autriche et de la Compagnie de Jésus.* Le P. Pellico n'a pas reculé pour les siens devant cette accusation, et depuis l'avénement de Pie IX, surtout depuis l'occupation de Ferrare, la conduite à la fois violente et absurde de l'Autriche n'a fait qu'exciter de plus en plus les esprits.

Je me hâte, afin de dissiper ce nuage, de mettre sous les yeux de nos lecteurs la pièce principale du procès. Voici ce que répondait, au commencement de 1846, avant l'avénement de Pie IX, le P. François Pellico, frère de Silvio, l'immortelle victime de la barbarie autrichienne, à M. Gioberti qui reprochait à la Compagnie de Jésus ses rapports d'amitié avec le gouvernement de Vienne. Son langage n'est pas clair, j'en conviens; mais on conçoit qu'il lui ait été impossible de s'expliquer nettement sur un point qui

soulevait tant de questions délicates : « Quand tu dénonces l'amitié « et l'alliance contractée entre l'Autriche et la Compagnie de Jé- « sus, tu ne réfléchis pas, 1° que de telles alliances ont pour effet « de rapprocher les peuples de leur commun père et pasteur, et il « y en a, Dieu merci, bien d'autres exemples, tant en Amérique « qu'en Europe, quelle que soit la forme des gouvernements ; 2° que « si l'Autriche et la Compagnie avaient voulu donner au monde « un gage de leur intention de se conduire avec un esprit moins « exclusif et moins égoïste que tu ne le supposes, un esprit logi- « que, comme tu le voudrais, et vraiment catholique, elles n'auraient « pu en donner un gage plus significatif ; 3° que cette alliance a été in- « voquée et obtenue au moyen de généreux sacrifices par une grande « partie de ces Italiens qui, concentrant dans la seule idée catholi- « que les principes de tous les devoirs, avaient compris qu'un lien « plus étroit avec Rome devait leur donner la force de remplir d'une « manière plus courageuse leur devoir de sujets et de citoyens ; « 4° que, puisque tu voulais savoir si la Compagnie était parvenue à « dissiper de vieilles préventions, en attirant au Saint-Siége la véné- « ration et l'amour des peuples et en consolidant les droits légitimes « des princes par la satisfaction des désirs raisonnables et modérés « des nations, ce *fait* te fournissait une réponse des plus éloquentes « à ta question [1]. »

Ce *fait*, cette alliance de l'Autriche et de la Compagnie, c'est le ré- tablissement des Jésuites dans l'empire gouverné par M. de Metter- nich, rétablissement qui s'est accompli il y a quelques années sous le pontificat de Grégoire XVI.

Il faut se rappeler au milieu de quelles circonstances cette *al- liance* eut lieu. Ce n'étaient pas les Jésuites qui avaient créé la dé- pendance dans laquelle le Saint-Siége vivait par rapport aux Autri- chiens. Cette situation, si pénible sous le point de vue temporel, s'aggravait encore par la prolongation du *quasi-schisme* opéré par Joseph II. Après la mort de François II, M. de Metternich parut vou- loir adoucir les rigueurs du système jusqu'alors imperturbablement suivi. Les prisons d'Etat se vidèrent, les provinces italiennes furent traitées avec plus de confiance et de douceur ; on s'occupa avec zèle et avec succès de leurs intérêts matériels. En même temps l'Autriche

[1] Cité, t. III, p. 515.

seconda le mouvement catholique dans le midi de l'Allemagne; elle se déclara pour le principe à la fois conservateur et catholique en Suisse. Tout le monde crut que le vieux ministre était décidé à faire une bonne fin, et cette confiance a duré jusqu'à l'explosion des scènes tragiques de la Gallicie. Même en présence de ces crimes, nos amis de Munich n'ont pas voulu renoncer à leur foi dans la conversion du prince archichancelier; et encore aujourd'hui, comme une conséquence de ce revirement temporaire, nous trouvons l'Autriche, qui menace l'indépendance du Saint-Siége, toute prête à défendre les catholiques de Lucerne contre leurs adversaires des clubs radicaux.

Les Jésuites ont cru comme nous à cette amélioration du gouvernement autrichien; ils sont rentrés en Autriche pour y travailler au renversement de l'œuvre de Joseph II, pour y obtenir plus de liberté à l'Église, plus de modération envers les sujets, plus d'égards pour l'indépendance du Saint-Siége. La forme du gouvernement étant absolue dans l'empire d'Autriche, leur devoir de religieux et de prêtres était de la respecter, de même qu'ils respectent la monarchie constitutionnelle en Angleterre, et la démocratie républicaine en Amérique. Les Jésuites n'étaient pas les seuls, ni surtout les premiers, à recommander aux Italiens de la Lombardie l'observation de leurs devoirs de sujets envers l'empereur qui règne à Vienne. Sous ce rapport, ils professaient par conscience une doctrine que préconise l'intérêt ou la crainte des puissances européennes.... Envisagée sous ce point de vue, la rentrée des Jésuites dans l'empire d'Autriche, loin de devenir une aggravation de servitude pour l'Italie, ne pouvait, dans le système de *statu quo* barbare que l'égoïsme des grandes puissances impose à l'Europe, que contribuer au soulagement des opprimés.

Maintenant, croit-on que M. Gioberti ait consenti à entrer dans ces considérations si évidentes, et que le P. Pellico lui indiquait avec la discrétion convenable? Écoutons sa réponse ou plutôt ce qu'il donne pour sa réponse.

« Vous vous confiez trop, Père François, dans l'intelligence de vos « lecteurs; quant à moins, du moins, je ne trouve d'*éloquent* dans le « *fait* dont vous parlez que la connivence *politique* entre les Autri- « chiens et les Jésuites, que vous avouez être un fait accompli. Quant « à la déclaration que vous joignez à l'énonciation de ce fait pour le « justifier, je n'en comprends pas un mot. Vous prononcez, vous ne

« raisonnez pas; vous parlez par chapitres comme le congrès de « Vienne, par oracles comme l'Apollon de Delphes, et par aphorismes « prophétiques comme la sibylle de Cumes. Si je ne vous connaissais « personnellement, la fine politique dont vous nous donnez un échan- « tillon me porterait à vous demander combien d'années vous avez, « si vos gencives sont toutes percées, et si vous êtes au moins en « possession de vos dents de lait; car votre note diplomatique peut « soulever des doutes graves sous ce rapport. Mais comme dans « tous les cas il peut arriver que, même en politique, la vérité sorte « *ex ore infantium et lactentium,* je m'en contente, et je vous de- « mande si en conscience vous croyez que votre langage puisse plaire « à Rome, à l'Italie et à l'Autriche elle-même. Que Rome, comme « puissance spirituelle et reine de la chrétienté, ait l'Autriche pour « fille comme toute autre province catholique, c'est une chose si rai- « sonnable que les ennemis mêmes du Saint-Siége n'oseraient lui en « faire un reproche. Mais une telle union est plus ancienne que les « Jésuites et ne dépend pas de leur manière d'agir. Que si entre Rome et « Vienne il s'est élevé autrefois des *litiges de juridiction mixte, au- « jourd'hui éteints ou assoupis,* la Compagnie ne peut aucunement se « vanter d'avoir contribué à cette amélioration, puisque n'ayant pas « réussi à les éteindre et à les adoucir quand elle était florissante et « toute-puissante[1], les ayant au contraire souvent aigris par ses in- « trigues, il est ridicule de supposer que, faible et vieille comme elle « est maintenant, elle ait pu atteindre à ce résultat, quand bien même « elle se le serait proposé. Or, là-dessus, il est permis de conserver « des doutes; car la politique de l'ordre ayant pour but d'augmenter « sa propre puissance par la division d'autrui, les disputes entre « Rome et les États, pourvu qu'elles n'arrivent pas à une rupture « complète, sont favorables à vos intérêts, et l'histoire montre que « loin de les apaiser, vous les avez toujours envenimées de tout votre « pouvoir. Et comment pourraient aimer la concorde entre Rome et « les princes ceux qui s'étudient à allumer la guerre dans le sein de « chacun des deux ordres de pouvoir, divisant l'Église par des dis- « sensions théologiques, et les États en empêchant la fusion de leurs « diverses parties? L'accord parfait de Rome et de la chrétienté sé- « culière constituerait à lui seul une puissance si formidable pour les

[1] Quelle histoire! quelle chronologie!

« vues ambitieuses de la Compagnie, que celle-ci, autant qu'elle le « pourra, s'étudiera toujours à y mettre obstacle. Mais je ne m'étends « pas sur cet article, parce que je n'ai pas été assez simple pour vou- « loir parler d'une ligue spirituelle en faveur du catholicisme, la- « quelle n'est pas moins chimérique que ne le serait la supposition « d'un pur zèle de foi dans un gouvernement dont la politique est « une violation continuelle et solennelle de l'Évangile.

« J'ai voulu parler d'une ligue politique établie dans le but de « maintenir et de rendre perpétuelles la division et la servitude de « l'Italie, unique expédient qui vous reste pour étayer votre domina- « tion. Et comme cette ligue, outre l'avantage réel qu'elle vous ap- « porte, peut avoir une apparence d'utilité pour l'Autriche, qui se « flatte de trouver en vous des auxiliaires utiles pour soutenir sa « domination chancelante, elle est la seule croyable pour qui con- « naît les hommes et leur caractère. Etant profitable, en effet ou en « apparence, aux deux parties, elle seule peut nous expliquer pour- « quoi vous l'avez demandée et pourquoi on vous l'a accordée, contre « l'ancienne coutume et en dépit des vieilles préventions. Et quand « bien même vous n'admettriez pas cette explication, il suffirait, « pour en reconnaître l'évidence, d'observer que, dans les Etats « italiens où vous êtes les maîtres, votre autorité et votre domination « entraîne avec elle celle de l'Allemand, qui y commande à peu de « chose près comme dans les fiefs impériaux, tandis que l'influence « teutonique est moins forte et la dignité nationale plus respectée « là où vous êtes faibles ou nuls. L'Autriche et la Compagnie sont « en Italie deux puissances dont le progrès et la décadence vont « toujours de pair et peuvent se mesurer au même thermomètre. « Vos amis et tous ceux qui vous favorisent, les ministres qui vous « protégent sont ordinairement dévoués à l'Autriche, et *vice versâ*. « Et qu'y a-t-il d'étonnant à cela, puisque vous vous accordez avec « elle dans les moyens et dans le but immédiat? Vous voulez arrêter « les progrès de la civilisation, accoutumer les peuples au joug du « despotisme, et fonder les gouvernements sur la force, non sur « l'amour ni sur l'opinion, pour pouvoir être les maîtres des uns et « des autres ; l'Autriche veut en faire autant, parce qu'en rendant « les gouvernants odieux et les sujets mécontents, elle espère pou- « voir enlever la rouille à l'antique couronne de fer et la faire pa- « raître d'or à la Péninsule affligée. Mais comment voulez-vous que

« les gouvernements et les peuples italiens vous passent cette alchi-« mie? Comment espérez-vous qu'elle plaise de Rome? Que Rome, « comme puissance politique, soit contrainte à temporiser avec le « commun oppresseur, d'observer envers lui ces égards que le faible « doit au fort, de dissimuler qu'elle connaît son ambition sans frein « et les desseins de spoliation qu'il nourrit contre une partie pré-« cieuse de l'Etat ecclésiastique, c'est là une condition de tous « points commune avec d'autres gouvernements, et qu'on doit beau-« coup moins leur imputer à eux qu'à la fatalité des choses et des « événements; mais induire les autres à croire, comme les Jésuites « le font perfidement, que Rome comme Etat soit satisfaite de son « joug, qu'elle s'entende secrètement avec l'ennemi de la patrie, « qu'elle en embrasse les opinions, qu'elle en favorise les préten-« tions à ses propres dépens et à ceux du monde entier, ce serait « un blasphème criminel, si ce n'était pas une proposition absurde « et ridicule. Si l'Italie acquérait la conviction, et Dieu veuille que « nous nous détrompions au plus vite, que, grâce aux Jésuites, Rome, « le berceau de la civilisation en Italie et en Europe, entretient un « commerce d'amour avec les *Barbares,* le plus grand inconvénient « qui en résulterait ne serait pas pour l'Italie. Savez-vous qui aurait « le plus à en souffrir? le Catholicisme. La foi, étouffée dans le cœur « de quelques-uns, au lieu de se ranimer, s'éteindrait aussi dans « d'autres, du moment que l'opinion serait universellement répandue « que le premier siége de l'Italie est devenu complice de la servi-« tude nationale. Il est vrai que vous affirmez que l'*alliance entre la « Compagnie et l'Autriche a été invoquée et obtenue au moyen de gé-« néreux sacrifices par ces Italiens qui concentrent dans la seule idée « catholique les principes de tous les devoirs*[1]; et vous appelez cette « belle ligue, *un lien plus étroit avec Rome,* supposant, selon votre « habitude, que Rome est la Compagnie et votre général le souve-« rain Pontife. Mais quels sont les Italiens qui ont *invoqué* l'alliance « entre la Compagnie et les Autrichiens? Je serais porté à les ranger « au nombre de vos plus grands ennemis, si cet expédient désespéré

[1] Ici évidemment le P. Pellico indiquait avec délicatesse la douloureuse situation de ces âmes qui, sous la domination étrangère, peuvent trouver dans la religion seule la force d'accomplir leurs devoirs de sujets.

« n'était votre dernière ressource. Mais certes ce ne sont pas de bons « Italiens, puisqu'ils se sont opposés au premier désir de la nation « et au premier intérêt de ses princes; ce ne sont pas des catholi- « ques sensés, puisque *toute ligue avec le Barbare déshonore la reli-* « *gion.*

« Ils n'ont pas suivi l'idée catholique, qui est inséparable de l'idée « nationale, comme l'amour de Dieu est indivisible de celui des « hommes et de la patrie. La *seule idée catholique* contient certaine- « ment les *principes de tous les devoirs,* parce qu'elle est universelle « et embrasse toutes les idées; mais si vous la séparez de l'idée ci- « vile, vous en altérez l'essence, et vous la dépouillez de cette uni- « versalité qui la rend catholique d'idée comme de nom. Outre que « votre manière de parler est inexacte quand il est question de l'idée « première qui domine et embrasse toutes les autres, c'est une ex- « pression impropre que de dire qu'elle est seule, comme si elle pou- « vait être exclusive et circonscrite comme les idées particulières. « L'idée catholique, mon cher monsieur, n'est pas *seule,* mais *unique,* « parce qu'elle est universelle et embrasse toutes les idées, n'en ex- « cluant aucune, à l'exception des idoles négatives et fantastiques. « Vous voyez donc que votre ligue est *sophistique* et non *logique,* « qu'elle a été inspirée par l'*esprit d'égoïsme* et non par l'*esprit ca-* « *tholique,* conformément aux principes que j'ai posés dans mes *Pro-* « *légomènes.* Cette partie de votre discours mériterait le plus grand « blâme s'il était possible qu'il portât la conviction dans l'esprit de « ceux qui vous prêtent l'oreille; mais la naïveté avec laquelle vous « confessez *le fait* vous absout de toute malice, et me persuade pour « mon propre compte que cette fois je me suis trompé en cherchant « des idées raisonnables dans les paroles d'un enfant. (III, 515 et « suiv.) »

Le lecteur me pardonnera cette interminable citation : elle m'a semblé nécessaire. Autrement on n'aurait pas compris le procédé habituel de M. Gioberti, qui consiste à former un *poudingue* de toutes sortes d'idées, religieuses, politiques, historiques, métaphysiques, s'étudiant à faire passer des propositions fausses sous le couvert de pensées vraies et utiles, mêlant l'invective à des plaisanteries de mauvais goût, criant bien fort pour dissimuler le croc-en-jambe donné à la vraie question, et, à moins que l'auteur ne s'enivre de ses propres paroles, laissant la raison de côté pour ne parler qu'à la pas-

sion, ce qui est le plus sûr moyen de faire une émeute de lecteurs.

Mais heureusement, pour quiconque réfléchit, M. Gioberti, en combattant les autres, se découvre lui-même, et prête assez le flanc pour qu'on saisisse le vice fondamental de sa pensée. C'est pourquoi, avant d'examiner la valeur de ses attaques, nous l'avons attaqué lui-même, et nous n'avons pas eu de peine à démontrer à quel point il s'est placé en dehors de la véritable idée catholique. Lui aussi, au lieu de l'Eglise universelle, il adore et il exalte le fantôme d'une *Eglise nationale,* avec cette différence que, donnant pour chef à sa dangereuse utopie le souverain Pontife lui-même, non en la qualité de successeur de saint Pierre, mais d'Italien, il présente la proposition dans un sens inverse des gallicans français, et prétend arriver par le moyen du Pape à la constitution d'un empire universel gouverné plus ou moins despotiquement par l'Italie...

Or, avant de lever des armées, M. Gioberti veut gagner des partisans à la théorie de la suprématie italienne. Il flattait les Jésuites, ou plutôt il leur rendait justice, quand il espérait de les voir interprêter le catholicisme à sa manière. Mais les Jésuites ne se sont pas laissé séduire, et encore une fois la Société a défendu les vrais principes de la religion : elle est restée fidèle à la seule interprétation qu'il soit permis de donner de l'autorité spirituelle de Rome sur le reste du monde; elle n'a pas permis qu'un seul grain de préoccupation italienne se mêlât comme un alliage dangereux à la pure doctrine de l'Église. Cette dernière considération détermine le caractère du *Gesuita moderno,* et réduit ce livre à sa véritable valeur. Que serait-il arrivé, en effet, si les Jésuites avaient accepté les doctrines de M. Gioberti? tous leurs *crimes* auraient disparu; l'auteur du *Primato* les aurait portés aux nues, et le *Jésuite moderne* aurait été cité comme le modèle des religieux. Ce pacte offert avant le combat ôte tout sérieux à l'agression en elle-même, quels qu'en soient d'ailleurs la dimension et l'acharnement.

Cependant M. Gioberti, n'ayant pu *convertir* les Jésuites, a pensé que le plus court moyen de se délivrer de ses adversaires incommodes était de les *détruire;* et comme toute combinaison nouvelle des affaires humaines a son danger particulier et pour ainsi dire sa maladie propre, les idées de M. Gioberti, malgré leur inconséquence radicale, ont fait une fortune rapide, par la raison que celui qui fausse la pensée salutaire du moment en l'exagérant est plus sûr de

réussir que celui qui se contient dans les justes bornes. L'un a pour lui les passions, l'autre la raison seule; et la raison, c'est la minorité..... Le *giobertisme* est donc devenu un danger. Nous l'avions pressenti à la lecture des *Prolegomeni.* L'agitation vraiment extraordinaire produite à Rome par les trois cents exemplaires du *Gesuita moderno*, qui s'y sont promptement répandus au dire d'un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, justifie toutes nos craintes. On nous pardonnera donc d'insister encore sur un livre qui, eu égard à son mérite intrinsèque, aurait dû, au milieu d'autres circonstances, passer à peu près inaperçu.

Un seul exemple nous a déjà fait voir par quel procédé M. Gioberti sait envenimer contre les Jésuites les pensées les plus légitimes et les circonstances les plus innocentes. Maintenant que nous connaissons l'agresseur, il nous sera plus facile d'apprécier la valeur des armes dont il fait usage.

Ch. Lenormant.

# DE LA SUPPRESSION

# DES TOURS D'ENFANTS TROUVÉS

## ET DES AUTRES MOYENS A EMPLOYER POUR LA DIMINUTION DU NOMBRE DES EXPOSITIONS.

Lorsqu'une discussion qui touche à de nombreux et graves intérêts se prolonge pendant plusieurs années, il se manifeste presque inévitablement dans les esprits qui la suivent une double tendance. D'un côté, les exagérations les plus évidentes des principes que l'on soutient de part et d'autre sont poussées à une limite extrême ; de l'autre, certaines idées communes se produisent, certaines concessions réciproques se font, et à la longue il se forme un terrain neutre sur lequel on doit finir par se rencontrer. La question des enfants trouvés présente au plus haut degré ce double caractère. Aussi en y entrant, est-il nécessaire de la dégager des exagérations manifestes dont tous conviennent aujourd'hui, et de mettre en lumière les points de doctrine, les faits sur lesquels l'accord existe déjà.

Quand pour la première fois l'organisation légale qui régit aujourd'hui les hospices d'enfants trouvés fut attaquée[1], les publicistes et les administrateurs qui combattirent au premier rang cette institution comptaient parmi eux un certain nombre de partisans des doctrines

[1] Le décret du 19 janvier 1811 est le dernier acte ayant force de loi qui régisse la matière. Nous n'examinons pas si, en l'absence d'une loi nouvelle, on a pu valablement y déroger en vertu de simples actes administratifs. Quoi qu'il en soit de cette question, qui nous paraît fort douteuse, il est trop tard pour l'examiner aujourd'hui, et d'ailleurs ce n'est pas le point capital. Ce qu'il importe le plus, c'est de savoir quelle ligne on doit suivre. La question de légalité viendra après celle d'économie politique.

économiques dont Malthus est le chef. Ces doctrines, comme on le sait, condamnent la charité en principe, et transforment en une sorte de crime social cette vertu sublime que le Christianisme avait posée comme la sauvegarde de la civilisation des peuples. Suivant elles, le pauvre est un être qui est de trop dans la grande famille humaine; c'est *un convive* que la nature n'a pas appelé au banquet de la vie, et qu'il ne faut pas y retenir par un secours imprudent, sous peine de troubler l'harmonie de la fête. Nourrir les pauvres, fonder pour eux des hôpitaux, des hospices, c'est provoquer leur multiplication, c'est augmenter le mal au lieu de le tarir dans sa source.

De semblables idées appliquées aux enfants trouvés durent, on le conçoit, effrayer les hommes de charité et de dévouement qui croient fermement que la pauvreté est un mal, non pas accidentel et passager, mais inhérent à notre nature, et auquel il faut constamment porter remède, sans espérer de le guérir radicalement. Tout ce qu'il y a de plus tendre et de plus délicat dans la nature humaine fut blessé en eux. Hé quoi! lorsque gît dans une rue un pauvre enfant à peine enveloppé de langes, et qui va mourir dans quelques instants si une main charitable ne le réchauffe, on calculerait froidement, et l'on se dirait que le secours accordé à cette créature souffrante aurait pour résultat d'en faire exposer mille autres, et que ce serait une récompense accordée à la mère dénaturée qui l'a abandonné! Mais pendant ce temps l'enfant va mourir, et avant que cet exemple ait profité, si jamais il profite, cent autres enfants vont avoir un sort aussi funeste! Pour éviter à des mères sans pitié la possibilité d'un coupable abandon, la société commettrait donc elle-même un crime et laisserait périr des créatures humaines, lorsqu'il suffirait de leur tendre les bras pour les ramener à la vie! En vérité, de tels principes ne pouvaient être accueillis que comme le fruit des aberrations systématiques qui égarent quelquefois les meilleurs esprits, et ils devaient être hautement repoussés. Il est à peine utile de dire qu'ils le furent.

Mais cette déplorable exagération eut un contre-coup et provoqua une réaction tout aussi irréfléchie. A partir de ce jour, quiconque demandait une modification dans le régime de nos hospices était l'ennemi de l'institution elle-même, et avec lui la dissidence d'opinion était trop forte pour qu'il fût possible de s'entendre. Dès lors le tour devint synonyme d'hospice d'enfants trouvés, et attaquer le premier ce fut attaquer le second. On invoqua à l'appui du système actuel les

grands principes de charité que le Christianisme a apportés dans le monde ; on s'étaya des plus illustres exemples, du nom si justement populaire parmi les savants eux-mêmes, du charitable Vincent de Paul, et il passa dans l'opinion des hommes sincèrement religieux qu'un catholique ne pouvait sans renier sa foi, sans outrager des noms qu'il est habitué à révérer, proposer une réforme dans cette importante partie de nos établissements de bienfaisance. Une vue plus froide et plus impartiale des faits eût pourtant amené à une autre conclusion. Sans doute toutes les mesures proposées n'ont pas été utiles ; il y en a de funestes, comme nous le verrons plus tard, et il y en a sur lesquelles la controverse pouvait légitimement s'élever et diviser les esprits même les plus habitués à se rencontrer sur le terrain commun de la foi ; mais, au fond, ces modifications n'altéraient pas essentiellement le principe ; et pour nous borner ici aux tours, les institutions de secours pour les enfants trouvés ont pu et peuvent très bien subsister sans eux : pendant des siècles les chrétiens de la primitive Eglise ont recueilli les enfants exposés ; dans le moyen âge, d'admirables hospices leur ont été ouverts sans que le tour fût pourtant connu ; bien plus, saint Vincent de Paul, le père charitable de ces pauvres orphelins, le réparateur de ces illustres fondations tombées en ruines pendant les guerres de religion, n'introduisit pas le tour dans les hospices fondés par son zèle. Ce fut donc une erreur que d'établir, comme on le fit alors, une solidarité totale entre deux institutions qui peuvent marcher ensemble, mais qui peuvent aussi être isolées l'une de l'autre.

Aujourd'hui ces deux exagérations de partis opposés se sont détruites l'une par l'autre. D'une part, on a reconnu en toute sincérité que supprimer les hospices d'enfants trouvés, c'était briser l'anneau le plus essentiel de la grande chaîne de nos secours publics ; et que s'il est un genre d'infortune digne de secours, c'est sans contredit celui de l'enfant abandonné, qui, victime innocente du crime de ses parents, n'a point de faute à se reprocher ni de moyens à employer pour se retirer de la misère ; de l'autre côté, on est convenu qu'à l'ombre de cette belle institution de la charité catholique, des abus s'étaient introduits, que des réformes étaient devenues nécessaires, et que, sans tout renverser, on pouvait cependant améliorer beaucoup. Les choses arrivées à ce point, la discussion est possible et circonscrite dans de plus étroites limites.

Un second malentendu a existé, et quoique la discussion l'ait en

partie fait cesser, il en reste encore bien des traces. Il est relatif à la réalité de l'augmentation du nombre des enfants trouvés.

Il est inconstestable que le nombre de ces enfants s'est accru depuis le commencement du siècle. En 1809, on l'estimait à 69,000; en 1819, les statistiques officielles le fixaient, d'après des documents authentiques, à 99,346; en 1829, à 115,472, et en 1833, à 129,699. De là tout naturellement des dépenses plus considérables. Au lieu d'une somme de 4,000,000 de francs, que le décret de 1811 regardait comme à peu près suffisante, il a fallu arriver à plus de 9,000,000 de francs, et les esprits se sont émus de cette progression toujours croissante; on a redouté, et de très bonne foi, que les budgets des établissements charitables ne fussent tout entiers absorbés par cette dépense spéciale, et que la France, si fière d'avoir échappé à la taxe des pauvres, n'y fût ramenée par une voie indirecte, mais non moins certaine : aussi a-t-on été excité à chercher par tous les moyens possibles la diminution du nombre des enfants. Aux yeux de certains publicistes et, on a le regret de le dire, aux yeux de certains administrateurs, toute la question se renferma dans une question d'argent; et comme il y allait des budgets communaux et départementaux, on ne recula devant aucune mesure; on les entassa les unes sur les autres, bonnes et mauvaises, et lorsqu'à force de sévérité une économie notable eut été obtenue, on s'imagina qu'un service immense avait été rendu au pays.

On aurait dû cependant apporter moins de précipitation; nous pourrions dire, moins de passion dans l'étude des faits. Il est vrai que le chiffre des enfants trouvés s'est élevé : mais quelle en est la cause ? Est-ce le plus grand nombre des admissions ou la diminution des décès ? C'est ce que bien des personnes ne se sont pas donné la peine d'examiner, et il en est résulté de fâcheux malentendus. C'est là en quelque sorte ce qui a le plus envenimé la querelle; car du jour où les mesures mises en avant pour restreindre le nombre des enfants trouvés n'ont eu aux yeux du public d'autre mobile que l'économie de quelques millions, l'opinion s'est insurgée, et très-justement, contre une aussi fausse et aussi barbare argumentation. On s'est persuadé qu'aux yeux des ennemis de l'organisation actuelle des hospices, tout aboutissait à une réduction de dépenses, que la vie des enfants n'était rien auprès de quelques piles d'écus, et que les raisons alléguées à l'appui des mesures étaient données au hasard et, comme par pudeur,

pour justifier un parti irrévocablement pris. Dès lors comment s'entendre, se concilier lorsqu'une telle méfiance existait d'un des côtés surtout ?

Venu plus tard dans cette grande arène, venu d'une manière plus impartiale, sans parti pris à l'avance, nous voulons éclaircir ce point, et mettre à profit les lumières que nos devanciers ont fait jaillir. Or, voici ce que nous apprend, d'après le chiffre officiel du gouvernement, M. l'abbé Gaillard, l'un des auteurs qui ont mis le plus de talent au service de la cause du maintien des tours[1].

« Voici, dit-il, le tableau des enfants trouvés et abandonnés *admis* « depuis 1824, divisé en deux périodes de cinq ans :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1824 . . . | 33,792 | 1829 . . . | 33,141 |
| 1825 . . . | 32,278 | 1830 . . . | 33,431 |
| 1826 . . . | 32,876 | 1831 . . . | 35,884 |
| 1827 . . . | 32,504 | 1832 . . . | 35,435 |
| 1828 . . . | 33,749 | 1833 . . . | 33,191 |
| Total des 5 ans . . . | 165,199 | Total des 5 ans . . | 171,082 |

« La différence de 5,883 qui se trouve entre les deux périodes se- « rait assez importante, si l'on ne faisait attention qu'elle tient surtout « aux années 1831 et 1832, qui surpassent la moyenne décennale de « 4,163. Or, il y a eu durant ces deux années deux causes spéciales « d'augmentation d'enfants trouvés : 1° l'augmentation des enfants « naturels que j'ai déjà signalée ; 2° la misère suite de la stagnation du « commerce. En effet, nous voyons le nombre des admissions atteindre « leur maximum en 1831 dans les départements industriels, diminuer « en 1832, et encore plus en 1833.

« ....... Ces observations devaient suffire pour rassurer les écono- « mistes ; mais pour qu'il ne reste aucune objection, il faut encore que « j'établisse que la différence de 13,177 qui se trouve entre le 1er jan- « vier 1824 et le 31 décembre 1833 (dans le nombre des enfants à la « charge des hospices) tient pour la plus grande partie à la diminution « de la mortalité. C'est ce qui résulte des tableaux mêmes du gouver- « nement. Nous y voyons que les sorties n'ont point égalé les admis- « sions : tandis que dans les dix années il a été admis 336,281, il n'en « est sorti que 323,120. C'est donc de ce défaut de sorties, c'est-à-dire

[1] *Recherches administratives, statistiques et morales sur les enfants trouvés,* par M. l'abbé Gaillard, pages 101, 102, 103, 104.

« de ces enfants restés sur les registres, parce que la mort ne les en a « pas effacés, que vient l'augmentation dont on se plaint.

«....... Mais, me dira-t-on, en ne prenant même les choses qu'à « partir de 1798, comment se fait-il que le nombre des enfants à la « charge de l'Etat, qui n'était alors pour toute la France que de 51,000, « ait plus que doublé dans l'intervalle de 30 ans ? Cette augmentation « est plus apparente que réelle : qu'on lise les procès-verbaux des con- « seils de départements qui furent institués peu de temps après, et dont « voici une fidèle analyse : « Il périt les sept huitièmes des enfants des « hospices (Cantal) ; il en meurt les neuf dixièmes (Allier). A Tarbes « de l'an II à l'an IX, il a été exposé 3,066 enfants, il n'en reste que « 124 de vivants. A Saintes (Charente-Inférieure), sur 200 enfants « on n'en n'a sauvé *qu'un seul*. Cet état de chose si déplorable est la « suite de la ruine des hospices et du défaut de paiement des nour- « rices. » Tel est le résumé des doléances de plus de 50 départements. « Il aurait été malaisé qu'avec une mortalité si énorme, il fût resté « beaucoup d'enfants à la charge de l'Etat ; le nombre même de ceux « qui existaient est assez grand, eu égard à de telles circonstances, « pour que l'on puisse croire que l'abandon des enfants était alors « presque aussi fréquent que de nos jours. »




Ces conclusions n'ont pas toutefois été adoptées sans contestation. M. Remacle, dont nous aurons à faire connaître les beaux travaux sur cette intéressante question, a soutenu que la mortalité des enfants des hospices n'avait pas diminué. Suivant lui, elle était

| | | |
|---|---|---|
| en 1824 | de 1 sur 7,83 | en moyenne |
| de 1824 à 1834, | 1 sur 7,73 | |
| en 1834 | 1 sur 7,35 | |

Elle aurait donc plutôt augmenté que baissé. Mais si les chiffres officiels arrivent à ce résultat, n'y a-t-il pas lieu d'en accuser quelque erreur ou quelque fraude ? Ne sait-on pas que ce n'est qu'à partir de 1824 que l'on a commencé à tenir pour toute la France des états réguliers et authentiques, et que, par conséquent, dans les premières années, bien des omissions ont pu se glisser dans les notes des préfets ? Ne sait-on pas aussi que c'est à partir seulement des inspections qui ont eu lieu il y a quelques années, qu'on a été mis sur la trace de nombreux abus, parmi lesquels figurait d'une manière notable celui des nourriciers, qui dissimulaient la mort des enfants qui leur étaient

confiés, afin de se faire encore payer le prix de leur pension. Des erreurs, des fraudes aujourd'hui plus rares, sinon impossibles, ont dû altérer sensiblement ce résultat, et ce qui le prouve, c'est la comparaison du chiffre des entrées et de celui des sorties. En 1824, il entrait 33,792 enfants ; M. Remacle le reconnaît lui-même [1], et il n'y avait que 116,767 enfants à la charge des hospices; en 1833, il en est entré 33,191, c'est-à-dire 600 de moins, et il y en avait 127,507. D'où vient donc cette différence ? Evidemment de l'abaissement des chiffres des décès.

Enfin, quand même le nombre des abandons aurait augmenté, faut-il s'en étonner? Est-ce que depuis 1801, la population de la France n'est pas montée de 24,300,000 habitants à 33,500,000 ? Est-ce qu'une addition de près de 9,000,000 d'individus ne doit pas avoir pour résultat nécessaire de multiplier les causes d'exposition ? Personne ne saurait le contester raisonnablement. On se récrie, et on dit que la progression des enfants trouvés n'est pas en rapport avec celle de la population : mais les crimes de 1825 à 1844 n'ont-ils pas augmenté de 20 à 24 pour 100, tandis que la population ne s'est accrue que de 7 ou 8 pour 100 ? Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les abandons d'enfants, qui tiennent avant tout aux mauvaises mœurs et à la misère, c'est-à-dire aux mêmes causes que les crimes, aient suivi la même marche ascensionnelle ? Le contraire devrait seul nous surprendre et attesterait une anomalie incompréhensible dans les annales de l'histoire morale des peuples. Mais les dépenses, continue-t-on, ont grandi d'une manière intolérable, de plus du simple au double ! Nous n'en disconvenons pas ; mais nous prierons ceux qui s'en effraient tant de vouloir bien nous dire quels sont les services publics qui n'ont pas exigé de l'Etat, des départements, des communes, des dotations plus considérables ; de nous expliquer pourquoi en pleine paix le budget de la France est de 1,500 millions, tandis qu'avec une guerre européenne il ne montait qu'à 800. En attendant qu'ils nous donnent une réponse favorable à leur système, nous avons le droit de ne pas trop nous effrayer.

Il est donc temps de faire cesser le malentendu qui a si longtemps duré sur ce point, et qui a eu de si funestes conséquences, puisqu'il a fait d'une œuvre de charité un sujet de discussions ardentes et de luttes

[1] *Des Hospices d'enfants trouvés*, par M. Remacle, page 80.

passionnées. Le mal est moindre qu'on n'a voulu le croire ; la société n'est point menacée d'une redoutable invasion d'enfants trouvés qui vont absorber ses ressources, et faire succéder à nos familles paisibles et honnêtes, ces familles sans attachement à l'avenir, parce que leur passé se perd dans le mystère du crime. Il y a seulement là un désordre moral, désordre très-grand, qu'il faut s'efforcer de diminuer, mais qu'on ne saurait combattre avec trop de calme et de temporisation.

Ceci nous amène à un troisième point sur lequel la controverse a roulé longtemps, et qui aujourd'hui paraît presque s'éclaircir; nous voulons parler de l'utilité qu'il y a pour la société à diminuer le nombre des enfants trouvés.

A part toute question d'économie, les partisans du système restrictif soutenaient qu'il était de l'intérêt d'une sage humanité de diminuer le nombre de ces malheureux enfants. Toute mère doit nourrir son enfant, disaient-ils. En lui donnant le jour qu'il ne lui avait pas demandé, elle contracte l'obligation de le nourrir, et elle n'est pas exemptée de ce devoir par le fait seul qu'elle a conçu dans le crime. Quels soins, en effet, peuvent remplacer ceux d'une mère? quelle tendresse peut égaler la sienne? Aussi quelle immense différence entre la mortalité des enfants élevés par les hospices et celle des enfants élevés dans la famille! Les premiers meurent par milliers, surtout dans la première année de leur naissance, où il leur faut des précautions si constantes, une nourriture si égale; les seconds échappent à toutes ces chances si funestes de déplacement, de changement de nourriture, de sevrage anticipé, et par suite un plus grand nombre survit. Par humanité donc, par pitié pour ces malheureuses créatures, il faut n'accepter que ceux dont, malgré tous les efforts, les parents resteront inconnus, et laisser les autres dans leurs familles. Ce seront toujours autant de victimes qu'on arrachera à la mort. Et puis, ajoutait-on, la morale publique y gagnera. Restreindre la facilité des expositions, c'est restreindre le nombre des enfants illégitimes. Laissez à une femme l'enfant qu'elle a mis au monde en dehors des lois saintes du mariage, et vous l'engagez par là même à réparer sa faute, s'il est possible, ou à en éviter de semblables, s'il ne lui reste pas d'autre parti à prendre. Otez-lui, au contraire, ce témoin accusateur de sa faiblesse, soustrayez-le aux regards du public, et vous diminuez ainsi ses remords, et vous lui apprenez

qu'il est un moyen facile d'éviter la honte et le mépris, tout en commettant le mal.

Rien n'est plus faux qu'une semblable théorie, répondaient les partisans du système le plus large de secours. Non, toute mère ne doit pas nourrir son enfant. Et si elle ne le peut pas ! Si ses ressources épuisées ne lui laissent plus d'autre alternative pour son nouveau-né que la mort ou l'hospice ! Et si elle ne le doit pas ! Si cet enfant est né de l'adultère, et que sa présence soit un scandale éclatant donné au public ! S'il est le fruit d'un commerce moins coupable, mais qui pourtant déshonore la mère, le laisserez-vous encore à sa charge ? Mais en affichant ainsi sa honte, en la proclamant officiellement, que faites-vous ? Vous l'exposez au mépris de toutes les personnes honnêtes, vous la faites renier par elles, et, en élevant ainsi contre elle la barrière de l'opinion, vous lui fermez pour toujours peut-être la voie du repentir, et de coupable vous la rendez nécessairement et à jamais criminelle.

Vous parlez de l'intérêt des enfants, ajoutent les partisans de ce système, et vous invoquez le beau nom de la maternité. La maternité ! Mais est-ce bien aux femmes qui exposent leurs enfants qu'il convient d'en réclamer les droits et les devoirs ? De deux choses l'une : ou elles n'ont cédé qu'à une passion passagère, et alors elles ne peuvent garder leur enfant ; pour le cacher aux yeux de tous, elles ne reculent devant aucune extrémité, même devant l'infanticide, si l'hospice ne leur ouvre un asile mystérieux ; ou bien ce sont des femmes perdues de réputation, et alors quels soins auront-elles de leur enfant, elles qui ne cherchent qu'à l'abandonner ? Et quand même la voix de la nature parlerait plus haut que celle du vice, quels exemples lui donneront-elles ? quelles leçons lui enseigneront-elles ? Le leur laisser, n'est-ce pas forcément les vouer à l'immoralité, à la prostitution, aux crimes les plus odieux ? N'est-ce pas contribuer à propager dans la société ces races de familles illégitimes qui, nées en dehors des lois, semblent n'avoir de plus chère occupation que de les violer ; qui, sans nom, sans héritage, sans fortune, sans honneur, se font un jeu de tout attaquer et de tout détruire ? En vérité, de quelque côté qu'on envisage la question, qu'on se pose dans l'hypothèse où la mère est repentante et dans celle où elle étale une coupable effronterie, l'intérêt social, l'intérêt de l'enfant, exigent une éternelle séparation et un inviolable secret.

Quant à la mortalité, qui, dit-on, est plus grande dans cette catégorie d'enfants, que de réponses à faire, continue-t-on toujours. Et d'abord, au lieu de comparer la mortalité des enfants des hospices avec des enfants de toutes les classes de la société, il ne faudrait l'envisager que relativement à celle des enfants du pauvre. Qui ne sait, en effet, que, dans les classes où règne l'aisance, des précautions plus minutieuses, des attentions plus constantes sauvent une foule d'enfants qui périraient dans toute autre condition ? Qu'on rétablisse sur ce point la vérité de la comparaison, et cette effrayante mortalité diminuera beaucoup dans la réalité. Et puis, comment ne pas se rappeler que cette classe d'enfants est par sa nature celle qui porte avec elle le plus de germes de mort, qui est le plus infectée de maladies héréditaires ? Et enfin, si des progrès ont été obtenus, pourquoi n'en ferait-on pas encore de plus décisifs ? Pourquoi, avec le secours de l'art, avec des inspections plus fréquentes, n'arriverait-on pas à placer ces enfants dans la condition la plus avantageuse que leur constitution leur permette d'atteindre ? Par tous ces motifs, restreindre le nombre des enfants trouvés, en dehors des abus constatés, est chose mauvaise et dangereuse.

Aujourd'hui, ces discussions ont cessé presque entièrement. De même qu'on a reconnu qu'il était nécessaire d'avoir des hôpitaux d'enfants trouvés, mais en se mettant en garde contre les abus, de même aussi on s'est accordé généralement sur le point qui nous occupe. Ainsi, d'une part, on convient qu'il est des cas fort nombreux où l'intérêt de la morale, l'intérêt de la bonne éducation et de la conservation de l'enfant, veulent que la mère ne l'élève point elle-même ; on ne veut plus risquer des scandales éclatants et forcer les femmes à étaler leur inconduite ; et, d'autre part, on conçoit qu'il est aussi bien des cas où il est indispensable d'agir à l'inverse, puisqu'en laissant l'enfant près de sa mère, on excite par là celle-ci à réparer sa faute, et, s'il est possible, à donner une paternité légitime, une famille à son fils. Aujourd'hui que la facilité des mœurs gagne de jour en jour, que les unions libres se multiplient, que, dans nos grandes villes, il s'établit un nombre chaque année plus grand de ménages illégitimes, il importe à l'honnêteté que les abandons d'enfants soient restreints à la dernière limite que permet la prudence. Dans ces unions illicites, les liens qui unissent les deux parties sont si ténus, les hommes surtout sont si portés à abuser de leur position et à aban-

donner aux femmes seules le fardeau du ménage, qu'il importe de ne pas briser le dernier fil qui les arrête encore, c'est à-dire cet attachement que la paternité, même illégitime, doit toujours inspirer. Il ne faut donc pas, en laissant trop se multiplier les réceptions des enfants dans les hospices, abaisser cette dernière barrière, et rendre plus passagères encore ces unions, qu'on doit chercher, au contraire, à rendre durables en les consolidant et en les ennoblissant par le mariage.

Relativement à l'excédant de mortalité signalé parmi les enfants trouvés, on est également parvenu à s'entendre. Evidemment, quoi qu'on fasse, la mortalité sera toujours plus grande dans ces rangs infimes de la société que dans les rangs plus élevés ; le vice, les maladies héréditaires y contribuent pour une forte part, et il ne faut pas en accuser uniquement l'encombrement des enfants résultant d'expositions trop multipliées ; toutefois les partisans des hospices actuels ont dû finir par comprendre que, si on pouvait restreindre le nombre de leurs pupilles (bien entendu en prévenant tout accident), ce serait chose bonne et salutaire ; car ils ne peuvent se cacher que, parmi les causes de mortalité plus grande des enfants trouvés, il faut faire figurer l'encombrement qui provient de la multiplicité des abandons ; ils sont obligés de convenir que, par suite de cet état de choses, il est plus difficile de se procurer à temps, pour tous, des nourrices ; qu'on est forcé de changer plusieurs fois leur nourriture, en les élevant d'abord au biberon, puis au lait de femme ; qu'on ne peut plus trouver de nourrices en nombre suffisant dans un rayon rapproché de l'hospice, et par conséquent facile à surveiller ; que tous ces inconvénients, et bien d'autres encore que nous ne pouvons rappeler ici, amènent une mortalité plus grande, et que s'il était possible de répartir les ressources de la charité publique et le temps des administrateurs sur moins de têtes à la fois, un résultat fort heureux serait obtenu.

Voilà donc les progrès que la discussion a fait faire à la question. On s'est mis d'accord : 1° sur la nécessité des hospices ; 2° sur le chiffre des augmentations des expositions ; 3° sur l'utilité qu'il y a d'en restreindre le nombre.

Le seul point en litige, le plus important il est vrai, demeure encore non résolu, c'est le moyen à employer pour arriver au résultat indiqué. Mais lorsqu'à l'entrée d'un labyrinthe on s'est assuré du che-

min que l'on doit suivre, n'a-t-on pas fait déjà un pas immense ? Et nous-même, pour la tâche que nous nous sommes imposée, n'avons-nous pas déjà grandement marché, puisque cette controverse nous a conduit jusqu'aux principes qui doivent nous diriger, et que, libre actuellement de toute digression, nous pouvons aborder franchement le fond de notre sujet ?

Il s'agit donc de chercher par quels moyens il est possible de restreindre dans une juste limite le nombre des enfants abandonnés, sans nuire aux intérêts de la moralité, et ce qui est plus grave encore, sans compromettre la vie des enfants.

Trois moyens ont été successivement et quelquefois simultanément employés par l'administration : la suppression des tours, la suppression des hospices dépositaires, le déplacement des enfants. Commençons par l'examen de la première mesure, la plus importante sans contredit, et celle qui a attiré sur elle seule presque tous les regards.

Le tour, il n'est pas besoin de le définir ; ce mot réveille à lui seul une idée que tout le monde comprend. C'est le mystère le plus absolu qui vient recouvrir, non pas la naissance, mais l'abandon de l'enfant, sa réception, le nom de la personne qui le dépose. Ce mystère est-il utile, est-il funeste ? Là est toute la question.

Pendant longtemps les éléments de solution ont manqué : aucune recherche statistique exacte n'avait été faite sur l'influence des tours relativement aux expositions d'enfants, et les chiffres invoqués étaient souvent trompeurs, parce qu'ils reposaient sur des faits incomplétement étudiés. Parmi cent exemples, il nous suffira de citer celui de ce savant distingué qui, égaré par des renseignements erronés, avait affirmé à l'Europe que Londres, où il n'y a pas de tours, n'avait reçu en cinq ans que 151 enfants, tandis qu'en réalité l'Angleterre consacrait à cette dépense, mais sous un autre nom il est vrai, près de 17 millions de francs par année. Aussi les hommes réellement impartiaux avaient-ils cru plus sage de s'en rapporter aux données de la science et de la théorie. Dans cette impasse où l'on s'était placé, la discussion pouvait être longue et ne devait aboutir à rien de clair et de convaincant ; car c'est une question si complexe, si embarrassée par les faits, que les faits seuls peuvent la résoudre. Heureusement aujourd'hui on peut dire qu'ils l'ont résolue. Les efforts des savants, les recherches des administrateurs, les travaux du ministère de l'in-

térieur, ont fait connaître la réalité, et il ne reste plus qu'à en peser les conséquences.

La grande objection faite à la suppression des tours, celle qui doit fortement préoccuper tout esprit sérieux, c'est l'augmentation qui, dit-on, en résulte dans le nombre des infanticides et dans celui des expositions meurtrières. « Abolissez le tour, s'écrie-t-on, et vous faites « courir à des milliers d'enfants le danger d'être égorgés par leurs « mères, ou d'être jetés dans des lieux solitaires, où la mort viendra « les surprendre avant qu'aucun secours leur ait été porté. Il y a « dans le cœur humain des misères profondes, sur lesquelles il faut « jeter le voile, parce qu'en les découvrant aux regards de tous, on ne « fait qu'en augmenter les ravages. De ce nombre sont celles sur les- « quelles le tour étend son ombre bienfaisante. Des abus peuvent se « glisser dans cette institution ; mais où ne se glissent-ils pas dans ce « qui est humain ? » S'il en était ainsi, jamais la société ne devrait, pour un intérêt quelconque, sacrifier une institution pareille, quand elle offrirait, comme on le répète souvent, une prime aux mauvaises mœurs. Mieux vaut mieux encore la faiblesse que le crime. Examinons seulement si les faits sont tels qu'on les suppose.

Aujourd'hui l'expérience a été faite sur une grande échelle : 52 départements ont supprimé 123 tours sur 227 qui existaient au 1er janvier 1825, c'est-à-dire plus de la moitié. A partir de cette époque, le nombre des infanticides a-t-il augmenté ?

Oui, nous répond la statistique. En 1825, il était de 118 ; en 1843, il était de 144 ; il y a donc eu 26 infanticides de plus dans cette dernière année. Au premier abord, ce chiffre paraît trancher la question ; mais le proclamer tout de suite, c'est trop se hâter : car d'une part, les autres crimes ont-ils suivi une progression analogue ; et de l'autre, faut-il accuser de cette augmentation déplorable les seuls départements où les tours ont été supprimés ? Telles sont les deux questions qui se présentent auparavant. La première est d'une solution facile, puisqu'il suffit d'ouvrir les comptes-rendus de la justice criminelle en France, et ils établiront que la progression des crimes a été de 26 pour 100 ; la seconde soulève de graves difficultés ; mais elle est aujourd'hui bien éclaircie, grâce aux travaux récents et réellement curieux de M. Remacle[1].

[1] Rapport au ministre de l'intérieur concernant les infanticides et les morts-nés, dans leur relation avec la question des enfants trouvés.

Suivons-le pendant quelques moments, et écoutons-le dans l'exposé de la méthode qu'il a suivie et des résultats constatés.

« Les départements [1] se divisent, par rapport aux mesures prises, « en quatre catégories :

« Dans les uns, la suppression d'un certain nombre de tours et de « dépôts a été prononcée.

« Dans les autres, aucune mesure de ce genre n'a été prise.

« Mais parmi ces derniers, les uns ont conservé jusqu'à la fin de la « période le nombre de tours d'exposition qu'ils avaient en la com- « mençant.

« Les autres n'ont jamais eu de tours.

« D'autres enfin, n'en ayant pas eu précédemment, en ont établi, « ou, en possédant déjà, ont augmenté le nombre de ceux qu'ils « avaient.

« J'ai comparé pour les départements de la première et de la qua- « trième catégorie le nombre des infanticides commis dans la première « moitié de la période de 1825 à 1843 avec ceux de la seconde. Mais « comme la période est d'un nombre impair et que les résultats ne « sont pas les mêmes, suivant que la petite moitié est placée la pre- « mière ou la dernière, j'ai fait deux fois le travail, en divisant la pé- « riode des deux manières, et suis ainsi arrivé à une moyenne géné- « rale qui efface ou compense toutes les différences.

« De même que les autres crimes contre les personnes, les infanti- « cides ont suivi depuis vingt ans une progression ascendante plus « forte que celle de la population. Cette dernière progression est de « 7 à 8 pour 100, tandis que l'autre est de 20 à 24. (Voyez le tableau « 15.) La question n'est donc pas de savoir si le nombre des infanti- « cides a augmenté, ce qui n'est pas douteux ; mais si, cette augmen- « tation tenant, les départements dans lesquels les tours d'exposition « ont été supprimés y ont seuls contribué, ou y ont contribué dans « une plus forte proportion que les autres...

« Or, voici le résultat de mes comparaisons.

« Les départements dans lesquels les tours ont été supprimés de- « puis 1825 sont au nombre de 52. Sur ce nombre, 41 ont présenté « une certaine augmentation après la mesure ; 11 ont présenté des « diminutions.

[1] Page 7 du Rapport.

| | |
|---|---|
| « La somme des augmentations est de | 29 88 |
| « Celle des diminutions de | 8 |
| Différence en plus | 21 88 |

« Cette différence, divisée par 52, qui est le nombre des départe-« ments, donne pour augmentation moyenne annuelle 0,42 ; ce qui « veut dire que là où il se commettait un infanticide par an avant la « mesure, il s'en commettrait maintenant, par hypothèse, 1,42.

« Les départements dans lesquels aucune suppression ni augmenta-« tion de tours n'a été ordonnée dans le courant de la période sont au « nombre de 23. En divisant la période, d'abord par l'année 1834, et « ensuite par l'année 1833, j'ai trouvé une fois 19 augmentations et « 4 diminutions, l'autre fois 18 augmentations et 5 diminutions. En « les compensant les unes par les autres, en divisant l'excédant par « 23, j'ai eu pour augmentation moyenne annuelle, d'une part 0,42, « et de l'autre 0,47, ce qui donne pour moyenne générale annuelle « une augmentation de 0,44.

« Ce rapport ne diffère pas sensiblement du précédent; on peut, « si l'on veut, les considérer comme identiques. En réalité, cepen-« dant, il y a dans celui-ci une certaine tendance à augmentation.

« Les départements qui n'ont jamais eu de tours, ou du moins qui « n'en ont pas possédé dans le courant de la période, sont au nom-« bre de 8. En leur appliquant les mêmes calculs qu'à ceux de la ca-« tégorie précédente, on trouve pour eux une augmentation moyenne « générale annuelle de 0,23. La différence en moins entre ces résul-« tats et ceux de la seconde catégorie est de 0,21.....

« Les départements qui, n'ayant pas de tours, en ont établi, ou qui, « en possédant déjà, en ont ouvert de nouveaux, sont au nombre de 3. « En comparant, pour chacun d'eux, les infanticides commis après « le nouvel établissement avec ceux qui s'étaient commis aupara-« vant, on obtient une augmentation moyenne annuelle de 0,61.

| | |
|---|---|
| « Différence en plus sur celle de la première catégorie, | 0,19 |
| « Différence en plus sur celle de la deuxième, | 0,17 |
| « Différence en plus sur celle de la troisième, | 0,38 |

« C'est-à-dire que là où nous aurions dû naturellement rencontrer « une diminution, s'il était vrai que les tours d'exposition prévinssent « les infanticides, nous trouvons la plus forte augmentation qui existe « dans les quatre catégories de départements.

« ..... Mais une solution aussi importante ne saurait être le fruit « d'un premier examen. Il serait possible que les résultats qui l'ont « fournie tinssent uniquement à la manière dont les comparaisons ont « été établies. Peut-être changeraient-ils avec les termes de compa- « raison, si, à des périodes trop longues, par exemple, on substituait « des périodes plus courtes et s'éloignant moins des mesures. J'ai cru « qu'il fallait le tenter.....

« Pour la suppression des tours, par exemple, il est évident que « si leur effet a été d'augmenter le nombre des infanticides, c'est dans « les premiers temps qui ont suivi la mesure qu'il a dû se manifester. « Ce n'est qu'alors, en effet, que par le résultat des habitudes chan- « gées violemment, des calculs déjoués, de la surprise même, des « crimes ont pu être provoqués. L'ont-ils été par le fait? La compa- « raison entre les deux fractions d'une période de dix-neuf ans ne « peut pas nous l'apprendre suffisamment, parce que, à quelque temps « de la mesure, les causes naturelles, la honte, le vice, la misère « continuant leur empire, l'influence de la cause accidentelle est allée « s'amoindrissant.

« Mais si l'on compare les premiers faits qui ont suivi avec les der- « niers de ceux qui ont précédé, en prenant garde toutefois de ne pas « se mettre à la discrétion d'un accident, la connaissance du degré « d'influence de la cause particulière résultera plus vive de cet exa- « men. Cette seconde comparaison, dans tous les cas, viendra en aide « à la première, et si elles accusent l'une et l'autre les mêmes ten- « dances en conduisant aux mêmes résultats, l'esprit aura moins de « peine à les admettre comme faits démontrés.

« C'est ainsi que j'ai été amené à établir une seconde comparaison « entre les deux années qui ont suivi la suppression ou l'établissement « des tours et les deux années qui l'ont précédé, et pour les dépar- « tements où aucune mesure de ce genre n'a été prise, ou qui n'ont « jamais eu de tours, entre les deux années qui ont commencé la « seconde moitié de la grande période et les deux années qui ont ter- « miné la première moitié. De cette manière, la comparaison a tou- « jours porté à peu près sur les mêmes années, ce qui était important.

« J'appelle l'attention sur les résultats de ce second examen, qui « m'inspire, à moi, plus de confiance que le premier.

« Les départements qui ont supprimé des tours ont présenté, cette « fois, une augmentation moyenne annuelle de 40 sur 100.

« Ceux qui n'en ont ni supprimé ni établi, en possédant d'ailleurs « un assez bon nombre, ont donné une augmentation moyenne an- « nuelle de 95 sur 100.

« Ceux qui n'ont jamais eu de tours, et qui n'en ont point établi, « ont été ceux aussi qui ont présenté la plus faible augmentation ; elle « a été pour eux de 6 sur 100.

« L'augmentation a été au contraire de 100 sur 100, c'est-à-dire, « comme dans nos premières comparaisons, la plus forte de toutes, « dans les départements qui ont établi de nouveaux tours.

« Ainsi, contrairement à l'opinion commune, si le nombre des in- « fanticides s'est accru de 1825 à 1844 dans une proportion affligeante « sans doute, mais qui, après tout, n'est que celle des autres crimes « contre les personnes, ce ne sont pas les départements dans les- « quels des tours ont été supprimés qui ont le plus contribué à ce « résultat, ce sont les autres. »

A l'appui de ces faits sont dressés plusieurs tableaux que nous ne reproduirons pas ici, mais auxquels feront bien de recourir les personnes qui veulent étudier la question et se rendre un compte exact des résultats de l'expérience.

Une objection cependant reste contre la suppression totale des tours. Jusqu'ici, dit-on, la suppression n'a été que partielle : aussi l'excitation à l'infanticide n'a pas été très-grande. Du moment où une femme se décide à faire porter son enfant au tour, peu lui importe qu'il soit envoyé à six lieues ou à quinze ; et si elle conserve encore les sentiments de la maternité pour être sensible à ce plus grand éloignement, c'est qu'elle n'est certainement pas disposée à recourir à l'infanticide. Qu'est-il donc arrivé ? c'est que les enfants des départements qui ont supprimé leurs tours ont été portés aux tours des départements voisins. Il n'y a pas eu plus d'infanticides, mais il y a eu plus d'enfants déposés morts ou mourants aux hospices, parce qu'un transport de plusieurs lieues est toujours funeste à de si frêles créatures, et que, dans les saisons rigoureuses, il est souvent mortel. Mais que tous les tours, au contraire, soient supprimés par une mesure générale, que dans toute la France il n'y ait plus un seul endroit où la fille séduite puisse placer en toute sécurité le fruit de son déshonneur, et l'on verra alors quel énorme accroissement de crimes le pays aura à regretter. Au lieu de la plaie d'argent, ce sera la plaie de sang ! Cette objection était assez grave pour mériter une réponse,

nous avons voulu la chercher, et nous pensons l'avoir trouvée.

En jetant les yeux sur la carte, et en y marquant les départements qui ont fermé leurs tours depuis quelques années ou qui n'en ont jamais eu, on voit qu'ils se relient les uns aux autres, et qu'en général ils forment une masse compacte de groupes présentant une assez grande étendue de terrain pour qu'on puisse s'y rendre compte en petit des résultats qu'aurait pour toute la France la suppression des tours. Ainsi, lorsqu'un rayon de trente lieues ne compte pas de tours, il est plus que probable qu'il s'y produit, d'une manière proportionnelle, tout ce qu'on doit attendre en bien ou en mal de la suppression des tours. C'est pour étudier ce point de vue nouveau de la question que, d'après M. Remacle, nous avons dressé le tableau suivant. Sans doute, les groupes que nous avons formés comptent encore des tours dans leur enceinte; mais le nombre en a été assez diminué pour que les conséquences de cette mesure puissent être mises en relief.

| | DÉPARTEM. qui ont supprimé des tours. | NOMBRE de tours supprimés. | NOMBRE de tours préexistants. | PROPORTION du nombre des infanticides dans la période. | | | RÉCAPITULATION et Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | en plus | en moins | égalité | |
| Nord et Est. | Aisne. | 2 en une fois | 5 | 2 | » | » | |
| | Ardennes. | 2 id. | 3 | 1 | » | » | |
| | Aube. | 2 id. | 3 | 3 | » | » | |
| | Oise. | 1 | 2 | 2 | » | » | Nombre des tours préexistants 26 |
| | Pas-de-Calais | 3 par interv. | 5 | 2 | » | » | Id. des tours supprimés. 1 |
| | Nord. | 5 id. | 5 | 1 | » | » | — |
| | Somme. | 2 en une fois | 3 | » | » | 0 | Augmentation des infanticides. 14 |
| | Moselle[1]. | | | » | 2 | » | Diminution. 4 |
| | Meurthe. | | | 3 | » | » | Résultat final. + 10 |
| | Bas-Rhin. | | | » | » | 0 | |
| | Haut-Rhin. | | | » | 2 | » | |
| | Vosges. | | | » | » | 0 | |
| Nord-Ouest. | Calvados. | 5 en une fois | 5 | 2 | » | » | Nombre des tours preexistants. 22 |
| | Manche. | 3 id. | 6 | 1 | » | » | Id. des tours supprimés. 17 |
| | Mayenne. | 3 par interv. | 3 | » | 1 | » | — Augm. des infant. 3 |
| | Maine-et-Loire | 2 id. | 4 | » | 1 | » | Diminution. 2 |
| | Orne. | 4 en une fois | 4 | » | » | 0 | Résumé final. + 1 |
| Centre v. le N. | Eure-et-Loir. | 3 par interv. | 4 | » | 1 | » | Nombre des tours preexistants. 13 |
| | Loiret. | 2 id. | 3 | » | 1 | » | Id. des tours supprimés. 9 |
| | Loir-et-Cher. | 2 en une fois | 3 | 1 | » | » | — Dimin. d. infant. 4 |
| | Seine-et-Oise. | 1 | 1 | » | 1 | » | Augmentation. 1 |
| | Seine-et-Marne | 1 | 2 | » | 1 | » | Résultat final. — 3 |

[1] Ces cinq départements n'ont jamais eu de tours.

| | DÉPARTEM. qui ont supprimé des tours. | NOMBRE de tours supprimés. | NOMBRE de tours préexistants. | PROPORTION du nombre des infanticides dans la période. en plus | en moins | égalité. | RÉCAPITULATION et Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Centre. | Allier [1]. . . . | 4 en une fois | 4 . . . . . . | » | 1 | » | |
| | Nièvre. . . . | 1 . . . . . . | 1 . . . . . . | 2 | » | » | |
| | Cher. . . . . | 2 en une fois | 2 . . . . . . | » | 1 | » | Nombre des tours préexistants 16 |
| | Puy-de-Dôme | 3 id. | 4 . . . . . . | » | 1 | » | Tours supprimés. 12 |
| | Saône-et-Loire | 1 . . . . . . | 3 . . . . . . | 1 | » | » | Total des augm. 5 |
| | Ain. . . . . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | 2 | » | » | Total des dimin. 5 |
| | Haute-Saône [2] | . . . . . . . | . . . . . . . | » | » | 0 | Différence. 0 |
| | Doubs. . . . . | . . . . . . . | . . . . . . . | » | 2 | » | |
| Centre vers le Sud. | Aveyron. . . | 3 en une fois | 5 . . . . . . | » | 3 | » | |
| | Corrèze. . . . | 5 par interv. | 6 . . . . . . | » | 3 | » | Nombre des tours preexistants. 27 |
| | Creuse. . . . | 2 id. | 3 . . . . . . | » | » | 0 | Tours supprimés. 20 |
| | Dordogne. . . | 4 en une fois | 5 . . . . . . | 10 | » | » | Total des augm. 10 |
| | Lot. . . . . . | 2 id. | 2 . . . . . . | » | » | 0 | Total des dimin. 6 |
| | Lot-et-Garonne | 3 par interv. | 4 . . . . . . | » | » | 0 | Résultat final. + 4 |
| | Lozère. . . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | » | » | 0 | |
| Sud-Est. | Basses-Alpes. | 6 en une fois | 6 . . . . . . | » | 1 | » | |
| | Hautes-Alpes. | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | » | » | 0 | |
| | Ardèche. . . | 1 . . . . . . | 3 . . . . . . | 1 | » | » | Nombre des tours préexistants. 35 |
| | Isère. . . . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | » | 4 | » | Tours supprimés. 23 |
| | Var. . . . . . | 1 . . . . . . | 3 . . . . . . | 5 | » | » | Total des dimin. 11 |
| | Drôme. . . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | » | » | 0 | Total des augm. 8 |
| | Bouches-du-Rhône. . . . | 2 par interv. | 4 . . . . . . | 2 | » | » | Résultat final. — 3 |
| | Gard. . . . . | 5 id. | 6 . . . . . . | » | 3 | » | |
| | Hérault. . . . | 5 en une fois | 7 . . . . . . | » | 3 | » | |
| Sud-Ouest. | Ariége. . . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . . | » | 1 | » | |
| | Hte.-Garonne. | 2 en une fois | 2 . . . . . . | » | 6 | » | |
| | Pyrénées (B.). | 3 id. | 3 . . . . . . | 2 | » | » | Nombre des tours préexistants. 18 |
| | Pyrénées (H.). | 1 . . . . . . | 1 . . . . . . | 1 | » | » | Tours supprimés 13 |
| | Aude. . . . . | 2 par interv. | 3 . . . . . . | » | » | 0 | Total des dimin 9 |
| | Tarn. . . . . | 2 en une fois | 4 . . . . . . | 1 | » | » | Total des augm. 6 |
| | Tarn-et-Garonne. | 2 id. | 3 . . . . . . | 2 | » | » | Résultat final. — 3 |
| | Gers [3]. . . . | . . . . . . . | 3 . . . . . . | » | 2 | » | |

[1] Le tour de Moulins a été rétabli en 1840 seulement.

[2] Les deux départements de la Haute-Saône et du Doubs n'ont jamais eu de tours.

[3] N'a pas eu de tours pendant la période de 1833 à 1836.

| | DÉPARTEM. qui ont supprimé des tours. | NOMBRE de tours supprimés. | NOMBRE de tours préexistants. | PROPORTION du nombre des infanticides dans la période. en plus | en moins | égalité. | RÉCAPITULATION et Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ouest. | Finistère. . . | 1 . . . . . . | 3 . . . . . | » | » | 0 | Nombre des tours préexistants. 22 |
| | Morbihan. . . | 1 . . . . . . | 2 . . . . . | » | » | 0 | Tours supprimés. 13 |
| | Charente. . . | 3 en une fois | 4 . . . . . | 3 | » | » | — |
| | Char.-Infér. . | 3 par interv. | 5 . . . . . | 1 | » | » | Total des augm 8<br>Total des dimin. 3 |
| | Vendée. . . . | 2 id. | 4 . . . . . | » | 3 | » | Résultat final. + 5 |
| | Vienne. . . . | 3 en une fois | 4 . . . . . | » | » | » | |

En résumant ce tableau, voici ce que l'on obtient :

| GROUPES | SUPRESS. DE TOURS. | | | |
|---|---|---|---|---|
| du Nord et de l'Est | 17 | sur 26 | + 5 dép. n'en ayant jamais eu | + 14 — 4 |
| du Nord-Ouest | 17 | sur 22 | | + 3 — 2 |
| du Centre v. le Nord | 9 | sur 13 | | + 1 — 4 |
| du Centre | 12 | sur 16 | + 2 dép. n'en ayant jamais eu | + 5 — 5 |
| du Centre v. le Midi | 20 | sur 27 | | + 10 — 6 |
| du Sud-Est | 23 | sur 35 | | + 8 — 11 |
| du Sud-Ouest | 13 | sur 18 | + 1 dép. n'en ayant jamais eu | + 6 — 9 |
| de l'Ouest | 13 | sur 22 | | + 8 — 3 |
| | 124 | 179 | Total général | + 55 — 44 |

Ce tableau, sans doute, n'est pas une réponse mathématiquement exacte à l'objection que nous voulions résoudre, nous ne cherchons pas à le cacher ; en effet, dans les départements seulement que nous avons groupés, il n'y a eu que 124 tours de supprimés sur 179, et, à côté de quelques départements qui ont fait des suppressions, il y en a d'autres qui ont conservé le système ancien des réceptions ; de plus, les époques de la fermeture des tours n'ont pas toutes coïncidé, bien qu'en général elles se soient rapprochées de l'année 1835. Enfin, il resterait à établir, par des chiffres qui nous manquent, si les départements circonvoisins ont vu ou non augmenter le nombre de leurs enfants. Les adversaires de la mesure pourraient le soutenir, quoique cependant il soit constant que, depuis quelques années et dans tous les départements, les dépenses ont baissé. Mais enfin, si ce tableau ne prouve pas tout, il prouve cependant beaucoup, étayé surtout des deux autres que l'on doit à M. Remacle. Car, si l'éloignement des tours n'empêche pas totalement les expositions, il les gêne pourtant d'une manière notable, et si cette entrave a pour effet de

produire des infanticides, le résultat doit se manifester par les faits. Examinons donc les chiffres qui en ressortent.

Dans les 60 départements qui ont fait des suppressions de tours ou qui n'en ont jamais eu, l'augmentation totale du nombre des infanticides a été de 11, savoir : 55 augmentations contre 44 diminutions. Ce résultat est fâcheux, personne n'en disconviendra ; mais évidemment il ne dépasse pas la moyenne de l'augmentation des crimes pour toute la France, et ce qu'il en faut accuser, ce sont plutôt les mauvaises mœurs que la mesure de la suppression des tours. D'où vient, en effet, cet accroissement si défavorable? Est-ce des pays où la pureté des mœurs est telle que la jeune fille séduite est en quelque sorte poussée par la honte à l'infanticide? Nullement; c'est, au contraire, des départements plus industriels, où la population des ouvriers est plus grande, plus flottante, où la corruption est plus profonde, où, en même temps, les crimes se multiplient d'une manière plus effrayante, des départements de l'Aisne, de l'Aube, de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais. Elle provient aussi d'une augmentation extraordinaire survenue dans le département de la Dordogne, augmentation qui ne s'est pas maintenue, et que les défenseurs des tours ne peuvent même pas expliquer dans leur système, puisqu'elle répond à une fermeture de tours partielle et non pas totale. Cette augmentation est de 10 pour ce département, c'est-à-dire de la presque totalité de la différence en plus que nous signalons. A part cette anomalie et les causes qui ont été expliquées plus haut, presque partout le nombre des infanticides a baissé. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans les départements où les mœurs sont le plus austères, la suppression des tours n'a pas exercé l'influence fâcheuse qu'on croyait devoir en attendre. La Vendée a supprimé 2 tours sur 4, et elle a compté, dans la période que nous avons prise pour terme de comparaison, 3 infanticides de moins. Le Finistère et le Morbihan en ont fermé 2 sur 5, et les infanticides sont restés stationnaires. Il y a donc dans ces recherches un argument de plus contre le maintien des tours. Car s'ils ne préservent pas la vie des enfants, s'ils ne les mettent pas à l'abri du plus odieux des crimes, parce qu'il s'exerce sur l'être le plus inoffensif, le plus faible, à quoi servent-ils donc? Nous le verrons bientôt.

Il est cependant juste de faire ici une observation. La mesure de la suppression, quoique inoffensive en elle-même, doit cependant

être préparée et amenée graduellement. L'opinion publique peut s'émouvoir, peut s'effrayer ; des rumeurs fâcheuses peuvent se répandre ; les gens ignorants peuvent être trompés ; les filles enceintes peuvent s'imaginer qu'on ne recevra plus du tout leurs enfants ; de là, peut-être, des crimes qu'il serait facile d'épargner à l'humanité.

Mais tout n'est pas encore fini : battus sur ce point, les partisans des tours se réfugient sur un autre, et ils se placent sur un terrain où il est plus difficile de les suivre. Car enfin, si la recherche du nombre réel des infanticides est laborieuse, elle est possible au moins ; elle repose sur des faits constatés, publiés ; mais les faits qu'ils invoquent se passent dans l'ombre, loin de tout contrôle, n'apparaissent qu'à de rares intervalles et ne se divulguent que par exception : nous voulons parler des avortements. Suivant eux, le nombre en a prodigieusement augmenté : les *morts-nés* se sont multipliés dans une effrayante proportion, et ce crime contre nature a pris, sinon sa source, du moins son extension dans l'emploi des mesures rigoureuses que l'esprit de fiscalité a fait adopter.

Répondre à une semblable objection est toujours chose fort difficile : car lorsque les faits sont si peu susceptibles d'être constatés, comment les contrôler, comment surtout les interpréter ? On affirme d'un côté, on nie de l'autre, et la question ne fait pas un pas ; on allègue des *on dit*, on fait circuler des rumeurs, et en sens inverse, on taxe tout d'exagération et de fables. Il est donc presque impossible de s'entendre, parce que la base de la discussion manque. M. Remacle cependant a essayé de traiter cette question délicate, et, ne fût-ce qu'à titre de renseignement, nous croyons devoir faire connaître le résultat de ses recherches [1] :

« Parmi les morts-nés portés dans les tableaux du mouvement de la « population et dont j'ai voulu faire moi-même le dépouillement pour « être assuré de leur exactitude, les 7/8$^{mes}$, ou 43,588 sur 51,052, « sont légitimes. Ils ont tous, tant les illégitimes que les légitimes, « été déclarés à l'officier de l'état civil, avec indication des noms, « prénoms, qualités et demeures du père et de la mère, quand ils « étaient mariés, et de la mère seulement dans le cas contraire ; et « le corps de l'enfant, aux termes du décret du 4 juillet 1806, a dû « leur être présenté.

[1] Rapport de M. Remacle au ministre de l'intérieur, page 21.

« Il y a peu de probabilité, on en conviendra, qu'il se cache beau-« coup de faits criminels sous de pareilles déclarations. Les auteurs « des crimes, surtout de ceux-là, n'ont pas coutume d'aller au-devant « des investigations, et ce n'est guère dans ces conditions que les « infanticides se commettent.

« On dit que la formalité de la présentation du corps de l'enfant « est peu observée, surtout dans les campagnes. Quand cela serait, « la présentation du corps n'est pas le fait essentiel : c'est la déclara-« tion, parce que c'est elle qui donne l'éveil. Or, la déclaration n'a « été éludée dans aucun des cas mentionnés aux tableaux, puisque « c'est par elle seule qu'ils ont tous été connus.

« On suppose que les maires des communes rurales ferment vo-« lontairement les yeux sur les désordres dont les auteurs tiennent à « eux par des relations de familiarité ou de voisinage. L'on fait trop « d'honneur à l'indulgence de l'opinion dans les campagnes : c'est « parmi les populations rurales que les crimes d'un certain ordre « sont le plus tôt connus et divulgués. Je n'explique pas le fait ; je « l'énonce ; il est tel.

« Mais comment a-t-on été amené à accuser les mesures prises « dans les hospices sur les différences signalées dans les tableaux « des morts-nés ? Le fait est assez important pour être recherché.

« Un tableau a été publié par un auteur qui donnait, comme re-présentant le nombre total des morts-nés,

| | | |
|---|---|---|
| Pour 1837 | le chiffre de | 25,938 |
| Pour 1838 | — | 28,364 |
| Pour 1839 | — | 33,132 |
| Pour 1840 | — | 30,053 |

« Là-dessus, on se récrie ; cette différence de 8,194 entre la pre-« mière et la troisième année, on la met toute au compte des me-« sures, et l'on affirme bien haut qu'elles produisent 3,000 infanti-« cides non connus et non poursuivis par an.

« Mais si quelque chose pouvait montrer que les mesures étaient « étrangères aux résultats annoncés, quelles qu'en fussent d'ailleurs « les causes, c'était cette différence même.

« Il ne faut pas perdre de vue que les mesures que l'on attaque ont « été prises en 1835, 1836, 1837, et que les autres années n'y ont « contribué que pour un nombre relativement très-restreint.

« Si donc elles avaient été de nature à amener un plus grand nom-

« bre de morts-nés, c'est dans la première année que le résultat au-
« rait été le plus sensible, puisque cette année, au commencement
« de laquelle 18 tours ont été supprimés, subissait de plus l'influence
« de la suppression de 56 autres tours prononcée dans les deux an-
« nées précédentes. Tout ce que nous avons dit précédemment sur
« la constatation des causes accidentelles dans les premières années
« où elles se manifestent s'applique ici dans toute sa vérité.

« Or, c'est cette année qui présente le chiffre le plus faible. N'était-
« ce pas un avertissement de se tenir en garde contre des préoccu-
« pations, et de ne pas attribuer l'augmentation ultérieure, en la sup-
« posant réelle, à des mesures déjà anciennes qui n'avaient rien
« produit lorsqu'elles étaient dans toute leur énergie, et qui n'avaient
« pas pu devenir plus dangereuses en perdant leur caractère d'inno-
« vation ?

« Eh bien, c'est cet abaissement même dans le chiffre de la pre-
« mière année qui est devenu la cause et le texte de l'accusation :
« l'erreur est énorme. »

Passant ensuite à l'étude de la progression du nombre des morts-nés, M. Rémacle établit, d'après les documents officiels, que ce nombre, qui, comparé à celui des naissances, était, en 1837, de 1 mort-né sur 36,2 naissances, était, en 1843, de 1 sur 31,6. Il y a progrès en mal sans doute ; mais ce mal n'est pas si redoutable qu'on l'affirme, et, arrivant à décomposer les éléments de ce tableau, M. Rémacle prouve par des chiffres que l'augmentation du nombre des morts-nés est bien plus grande dans les capitales que dans le reste des Etats, dans les départements les plus industriels que dans ceux qui le sont moins, et partout il montre l'analogie frappante qui existe entre ce fléau et la corruption des mœurs. Qu'il y ait ou non des tours dans les départements ravagés, la différence est insensible ; mais qu'il y ait ou non de grands centres d'industrie, une population mobile, maladive, corrompue et par suite misérable, et aussitôt la différence se révèle et frappe tous les yeux [1].

Les faits semblent donc enfin éclaircis sur cette grande question. La suppression des tours n'a point eu, ni sur les infanticides ni sur les avortements *constatés*, la déplorable influence que l'on redoutait au

[1] Consulter les tableaux contenus dans le rapport de M. Remacle, et surtout celui de la page 31.

premier abord, et le maintien n'en a pas abouti au résultat si désirable que l'on cherchait. Mais si les faits sont beaucoup, ils ne sont pas tout. Tant de causes d'erreur peuvent se glisser dans les appréciations les plus impartiales qu'il est toujours bon de leur faire subir la contre-épreuve du bon sens. Nous n'irons pas sans doute jusqu'à dire, avec M. de Molènes, qu'il faut renoncer à ce genre de preuve comme preuve, dans une matière où les calculs ne peuvent être basés que sur l'étude du cœur humain ; que si le nombre des infanticides paraît n'avoir pas augmenté là où les tours ont été supprimés, c'est que le nombre n'en est pas invariablement fixé, qu'il y en aurait eu peut-être moins encore ces années-là, et que peut-être enfin il y en a eu un plus grand nombre d'inconnus. Ce serait décréter en principe que les faits ne sont rien et que les théories sont tout, et substituer l'imagination systématique à l'observation impartiale. Mais nous reconnaîtrons que, quelle que soit l'authenticité des sources auxquelles les documents ont été puisés, il n'est permis d'y ajouter foi qu'autant qu'ils ne choquent pas le bon sens. Voyons donc si la solution indiquée répugne à la raison.

Pour que le tour soit réellement utile à la vie des enfants, deux choses sont nécessaires : la première, c'est que la grossesse de la mère ait été ignorée ; la seconde, c'est que l'enfant puisse être porté à l'hospice et déposé au tour par la mère elle-même. Otez ces deux conditions, et l'utilité du mystère cesse sur-le-champ, la crainte de l'infanticide s'évanouit. Car, si la grossesse a été connue, qu'est-ce que la mère aura donc à cacher? Où est la base d'un sentiment d'honneur assez puissant pour porter une femme au plus odieux des attentats? Si le tour ne peut pas non plus recevoir directement l'enfant des mains de la mère, si un confident est indispensable, où sera donc encore la cause d'infanticide dans la suppression du tour? Tout se résout donc à savoir si, avec l'existence des tours, ces deux conditions sont remplies. Or, un rapide examen suffit pour se convaincre que la première condition est d'une extrême difficulté à accomplir, et que la seconde ne le sera presque jamais.

Une jeune fille, pure jusqu'alors, oublie un moment ses devoirs et devient mère. C'est l'hypothèse que l'on doit toujours supposer pour le maintien des tours. Que de difficultés pour cacher un tel fait, pour échapper à l'œil vigilant de sa mère, aux regards malins de ses voisins, de ses compagnes! Que de souffrances à supporter en secret, de

terreurs physiques à traverser, et dans lesquelles il faut une constante attention pour ne se laisser jamais deviner! Que de chances, par conséquent, de trouver sur ce chemin si long un témoin plus ou moins discret! Aussi, on peut le dire hardiment, presque jamais la réputation ne se conservera intacte, et en dépit de tous les efforts, par un juste jugement de Dieu, il s'élèvera presque toujours, pour ne pas dire toujours, une voix intérieure, mais puissante, qui révèlera l'action coupable qu'on s'efforce de cacher à tous les regards. En fait, donc, cette condition première ne s'accomplit que fort rarement.

Maintenant, supposons cette première difficulté surmontée; la jeune fille est arrivée seule au moment de l'accouchement. Que se passe-t-il donc alors? Comment ira-t-elle seule, sans secours, sans expérience, en proie à la douleur physique la plus vive et aux tortures morales les plus déchirantes, mettre au monde l'enfant qu'elle porte dans ses entrailles? Evidemment, dans le plus grand nombre de cas, il faudra qu'elle se résigne à appeler un témoin. Mais enfin, supposons qu'il en soit autrement, que fera-t-elle alors de l'enfant? Le portera-t-elle elle-même à l'hôpital? Mais elle n'en a pas la force et bien souvent les moyens. Car pour l'emporter sans être découverte, pour traverser avec lui des rues, des quartiers, des lieues peut-être, comment fera-t-elle pour échapper aux regards, pour cacher cet enfant, pour dissimuler ses cris? Le gardera-t-elle? Mais c'est un autre péril plus grand encore, et dont sa faiblesse physique, son trouble, son émotion, ne lui permettront pas de se garantir.

La force des choses veut donc que la femme coupable subisse des confidents de son déshonneur. Eh bien, s'il en est ainsi, en quoi le mystère du tour est-il indispensable? Car tout le monde convient aujourd'hui que la mère ne porte jamais de mains meurtrières sur son enfant une fois qu'elle a fait l'aveu de son accouchement, que les infanticides par la mère ne se présentent que dans les cas extrêmement rares d'accouchements clandestins, et que si de malheureux enfants sont sacrifiés par des familles au désir de la conservation de l'honneur héréditaire, ces crimes odieux ont la mère plutôt comme complice que comme instigatrice principale.

Mais, dira-t-on, si la famille qui a reçu l'aveu avait la perspective du tour, elle reculerait devant le crime. Disons d'abord que ces forfaits odieux sont excessivement rares, ne se comptent que par unités

dans de longues périodes, et s'expliquent aussi bien par la rudesse des mœurs que par toute autre considération ; mais de plus, si la famille veut cacher la faute, les moyens lui manquent-ils? Si elle est riche, elle peut faire élever l'enfant au loin, le cacher à tous les regards, et, tout en évitant le scandale, accomplir les devoirs de stricte justice auxquels a droit cette innocente créature. La famille est-elle pauvre et hors d'état de s'imposer un lourd sacrifice : dans ce cas, même avec le système des réceptions d'enfants à bureau ouvert, il est possible pour elle de faire porter l'enfant sans divulguer la faute ; du moins, tel est le système que nous proposerons plus bas : car, entre les abus du tour et l'exagération du principe contraire, il est un sage milieu qu'il est possible et même facile de conserver.

La théorie ne dément donc point les données de la statistique ; loin de là, elle les confirme.

Mais de nombreuses observations restent à faire.

Les partisans des tours n'ont jamais examiné la question que du point de vue des infanticides ; et lorsque leurs adversaires leur objectaient que l'agglomération des enfants, l'impossibilité de trouver de bonnes nourrices, la difficulté de les surveiller, les faisaient périr par milliers, et que l'humanité était bien plus blessée dans le système ancien que dans le nouveau, ils répondaient que là n'était point la question ; que la société ne répondait pas de la mortalité résultant du cours forcé des choses, tandis qu'on avait le droit de lui imputer les crimes, même infiniment moins nombreux, qu'elle laissait commettre. Entre la mort de 100 enfants trouvés, périssant par suite des conditions défavorables où ils se trouvent, et un seul infanticide, il y a, disait-on, toute la différence de la mort donnée sur le champ de bataille et de celle donnée par un assassinat. Et à ce point de vue, on a parfaitement raison ; néanmoins deux objections capitales sont encore à faire à l'institution des tours.

Et d'abord, le mystère impénétrable que répand le tour sur les expositions n'est-il pas propre à donner bien souvent l'idée de l'infanticide? Lorsqu'une mère, surprise par les douleurs de l'enfantement, entrevoit la sanglante pensée de donner la mort à celui qu'elle vient d'appeler à la vie, est-il impossible qu'elle se dise : « Etouffons cet « enfant, et si quelques soupçons sont éveillés, si la justice informe, « je dirai que cet enfant a été porté au tour »? C'est impossible, va-t-on dire ; non, c'est une perversité trop grande. Mais pourtant cela est,

répondrons-nous ; et les magistrats chargés des informations contre l'infanticide ont souvent remarqué que la première réponse de la femme accusée était celle-ci : « Mon enfant, je l'ai porté au tour. » Et en effet, le tour, c'est la réception sans ordre, sans constatation ; c'est le pêle-mêle, c'est le chaos. Comment donc ceux qui, dans le délire de la passion, n'entrevoient que l'issue prompte d'une situation fausse et désespérée, ne seraient-ils pas tentés de se figurer que ces ténèbres épaisses dont le tour s'enveloppe s'étendront sur un crime de plus ?

Voici donc un danger d'infanticide *par les mères* auquel expose la tour ; heureusement, et nous nous hâtons de le dire pour l'honneur de la nature humaine, ce danger n'est pas le plus grand, puisqu'il est peu de cœurs assez pervertis pour faire ainsi céder les sentiments et les devoirs de la maternité. Mais un danger plus redoutable, c'est celui des crimes auxquels l'institution des tours expose les enfants de la part de ceux qui sont chargés de les y déposer.

On s'est fait bien des illusions sur la question des enfants trouvés, et, dans l'élan d'une sensibilité louable, quoique exagérée, on a substitué le roman à la réalité. Aux yeux des défenseurs des tours, c'est la mère qui vient elle-même déposer un enfant au tour de l'hospice et expier sa faiblesse par un douloureux abandon ; on ne saurait donc trop lui épargner la honte, puisque c'est le seul moyen de la ramener dans la voie droite. Malheureusement, tels ne sont pas les faits, car autrement tout le monde serait d'accord. Mais voici ce qui se passe ou plutôt ce qui se passait. A la faveur de l'institution des tours, d'abominables industries s'étaient élevées ; ce qui n'était et ne devait être qu'un acte de compassion était devenu un trafic : des hommes, des femmes, pour gagner leur vie, faisaient métier de transporter les enfants des filles-mères, et bien plus, ils allaient solliciter chez elles ces malheureuses et les tenter à domicile. Pour ce service un tarif était établi, tarif variable, comme tout ce qui tient à l'industrie, suivant les nécessités du moment, et ce que les économistes appelent la demande du marché. Ceci est déjà coupable, mais ce n'était rien encore. Au moins, si les enfants avaient été traités avec égards ! Au moins si leur transport avait été accompagné des ménagements dus à la faiblesse ! Mais il n'en était rien. Ces pauvres petites créatures, privées de toute surveillance, livrées sans contrôle à d'avides gardiens, étaient colportées comme des ballots de marchan-

dises, dépouillées parfois de leurs vêtements. Qu'importait, en effet, au colporteur comment elles arrivaient à l'hospice, si le tour les recevait mortes ou vivantes, si les fatigues d'un voyage fait sans précaution les emportaient au bout de quelques jours? Il recevait son salaire et tout était dit; rien ne constatait sa négligence ou ses soins empressés. Aussi, était-ce à cette cause que devaient être attribués un grand nombre de décès prématurés. Ce n'était pas tout encore. Des forfaits odieux et que la plume se refuserait presque à décrire, s'il n'était nécessaire de dire toute la vérité, étaient commis sur les enfants. De même que, du temps de saint Vincent de Paul, il se trouvait à la couche des servantes assez dénaturées pour empoisonner les nouveaux-nés, de même aujourd'hui il s'était rencontré des hommes, des femmes assez dépouillés de tout sentiment humain pour jeter dans des fosses d'aisances, dans des mares, dans des bourbiers, des enfants qu'ils étaient censés porter aux tours. Les fastes de la justice ont retenti de la cruauté d'une femme chez laquelle on a reconnu plus de vingt-cinq cadavres d'enfants étouffés en deux années, et ce lamentable drame de Tournay n'est malheureusement pas le seul. En présence d'aussi intolérables abus, que dire de l'institution des tours, qui leur prête si complaisamment son appui, qui leur accorde protection et impunité, et qui, lorsque la justice s'émeut à la fin, rend si difficile la constatation des crimes?

La question n'est donc pas seulement, comme on s'est efforcé de le faire croire, entre l'infanticide et une mortalité plus ou moins grande des enfants. A supposer véritable l'opinion des défenseurs des tours sur l'augmentation du nombre des infanticides, la question est entre de rares infanticides commis par quelques mères égarées, et de nombreux crimes commis par des hommes sans moralité, et sur lesquels aucun contrôle n'est possible. Ainsi posée, et c'est ainsi qu'elle doit l'être, la question doit être facilement tranchée.

L'humanité, la morale, font donc un devoir de fermer les tours. Par quoi doivent-ils être remplacés? Nous le verrons plus bas, lorsque nous aurons étudié deux autres mesures qui ont été employées par l'administration pour arriver à la diminution du nombre des enfants à sa charge, nous voulons parler de la suppression d'un certain nombre de *dépôts* d'enfants trouvés, et du déplacement.

Si nous examinions la première mesure financièrement, comme

malheureusement elle l'a été presque toujours par l'administration, nous ne pourrions que l'approuver sans réserve. Et en effet, si l'éloignement de l'hospice n'est pas un obstacle absolu au dépôt des enfants, il est une gêne néanmoins, et il doit prévenir l'abandon de bien des enfants. De là une première économie, qui est quelquefois considérable. De plus, le service, étant centralisé, se fait à moins de frais ; la surveillance des préfets est plus facile et peut davantage atteindre les abus. Mais ce point de vue n'est pas le nôtre, et il ne doit être exclusivement celui de personne. Il s'agit donc d'envisager la mesure au point de vue de l'humanité.

Pour peu qu'on parte de ce point, on ne peut que regretter l'adoption de cette mesure par un grand nombre de conseils généraux. De 1825 à 1843, 171 hospices dépositaires sur 295 ont cessé de recevoir des enfants, et presque partout, en même temps qu'on supprimait les tours, le service se centralisait dans le chef-lieu du département. Or, trois résultats fâcheux sont provenus de cette centralisation.

Le premier et le plus déplorable, c'est que l'éloignement dans lequel la suppression des dépôts d'arrondissement met les enfants abandonnés de la maison qui les reçoit, est une cause certaine d'accroissement dans la mortalité. On a vainement essayé de le nier ; on a prétendu que les rapports entre les arrondissements et les chefs-lieux étant aussi faciles qu'ils le sont maintenant, il ne pouvait en résulter aucun inconvénient ; parler ainsi, c'est nier l'évidence. Les enfants que l'on dépose aux hospices le sont presque tous dans les premiers temps, si ce n'est dans les premiers jours de leur existence, et c'est presque immédiatement qu'il faut les transporter à des distances considérables. Eh bien, que l'on propose à une famille riche de faire partir par un temps parfaitement convenable l'enfant qui vient de naître dans son sein, voyons quelle sera sa réponse, écoutons quel sera l'avis du médecin. Tous répondront qu'un tel déplacement est dangereux, parce qu'il est trop prompt ; que les cahots de la voiture fatigueront la tête de l'enfant ; que le froid, que le chaud, sont à craindre; et pourtant toutes les précautions possibles sont prises, toutes les ressources de l'art sont mises au service de cette jeune créature pour la garantir du moindre inconvénient. Or, s'il en est ainsi pour des enfants placés dans des circonstances si favorables, que sera-ce pour des enfants qu'il faudra souvent apporter de la campagne par des chemins de traverse, par une température ou

froide, ou humide, ou brûlante, et qui de là arriveront à une voiture plus ou moins bien suspendue, plus ou moins cahotante, et qui les mènera à huit, dix, douze et quinze lieues sans s'arrêter? Nier l'influence pernicieuse de ces influences, c'est, suivant nous, nier en plein midi l'existence du soleil ; et lorsque nous voyons des administrateurs contester ces faits, nous ne pouvons nous empêcher de croire que les questions d'économie prédominent en eux, à leur insu sans doute, sur le véritable intérêt des enfants.

Le second résultat fâcheux, c'est que les dépôts conservés ont été encombrés. Non-seulement il leur a fallu supporter une plus forte dépense, et diminuer ainsi les secours qu'ils accordaient aux autres malheureux ; mais surtout ils ont éprouvé les difficultés les plus grandes pour parer aux besoins d'un service aussi considérable. Qu'exige en effet l'intérêt des enfants ? C'est qu'à leur entrée dans la maison hospitalière ils trouvent, outre les soins empressés des sœurs qui ne leur manquent jamais, le lait d'une nourrice ; c'est qu'immédiatement ils reprennent cette nourriture salubre et proportionnée à leur estomac que leur a préparée la nature. Tout hospice d'enfants trouvés bien tenu doit donc avoir à l'avance des nourrices pour tous les enfants qu'on apporte [1], soit que ces femmes y restent à demeure, soit qu'elles doivent en repartir aussitôt qu'elles ont un nourrisson. Or, lorsque tant d'enfants arrivent de tous les points d'un département, comment pourvoir à cette nécessité pressante, comment avoir à l'avance un nombre suffisant de nourrices, comment les loger, les entretenir ? Il y a donc là une première difficulté pratique et un grave inconvénient. Car on sait que, pour bien des enfants, la nourriture artificielle c'est la mort ; que le lait est non-seulement le meilleur aliment, mais le meilleur remède, quelquefois le seul, et que le faire attendre longtemps, c'est, dans bien des cas, attendre trop tard. Lorsqu'au contraire les bureaux de réception sont plus nombreux, les enfants y sont reçus en quantité moins grande; on peut plus facilement se précautionner à l'avance, et ces résultats fâcheux sont évités sans plus de dépenses.

Un troisième inconvénient, c'est que les commissions administratives ont les plus grandes peines pour trouver les nourrices aux-

[1] Bien entendu, les enfants qui seraient infectés de maladies contagieuses ne devraient pas être donnés aux nourrices.

quelles elles confieront les enfants à la campagne. Aujourd'hui le prix de la pension est si minime (6 à 8 fr. par mois en moyenne) que les femmes les plus misérables consentent seules à se prêter à ce ministère, et que, pour augmenter leur faible bénéfice, il y en a qui en prennent plusieurs à la fois; en outre, la plupart du temps, leur moralité est on ne peut plus suspecte. Un choix est donc à faire entre ces femmes qui se présentent, et si l'on veut ne pas exposer à des soins inattentifs ou à de mauvais traitements ces pauvres petites créatures, il faut d'autres garanties que le certificat de moralité, qui ne se refuse jamais, on le sait bien; il faut des visites préalables, des attestations détaillées, consciencieuses, et pour tout cela une grande dépense de temps et d'argent. De plus, la nourrice une fois trouvée, il faut la surveiller, il faut aller souvent la surprendre dans sa demeure, pour se rendre compte de la manière dont elle soigne son nourrisson; il faut pouvoir la changer au besoin. Mais aujourd'hui, avec la centralisation au chef-lieu du département, est-ce possible? Evidemment non. Sans parler du département de la Seine, qui, quoi qu'on fasse, sera toujours dans une position exceptionnelle, est-il possible aux commissions administratives de nos chefs-lieux de département d'étendre et de disséminer ainsi leur contrôle? L'hospice de Moulins, pour prendre un exemple, place actuellement 173 enfants par an; quel que soit le zèle de ses administrateurs, peuvent-ils savoir à quelle nourrice ils remettent chaque enfant, peuvent-ils surtout le suivre pendant les douze années que dure aujourd'hui le placement? Sans contredit, cette tâche est au-dessus de leurs forces, nous ne dirons pas de leur zèle, puisque les enfants sont nécessairement placés dans un rayon plus ou moins éloigné de leur résidence.

On l'a si bien senti, on a vu des abus si graves provenir de ce défaut de surveillance, qu'on a imaginé tous les moyens pour en sortir. Mais, jusqu'à présent, le problème n'a pas reçu de solution complète. On a proposé un instant de transférer aux préfets la tutelle des enfants trouvés, et cette idée n'était que la conclusion logique du système de centralisation au chef-lieu du département; mais cette proposition a échoué devant l'opposition de toutes les commissions administratives, et, disons-le aussi, devant les difficultés qu'elle soulevait. D'autres fois on a parlé de déléguer ce patronage aux maires, aux juges de paix, aux curés; mais ces essais n'ont pas mieux réussi,

et on a toujours échoué, soit devant l'inertie des uns, soit devant les difficultés de position des autres. On a proposé encore la création de commissions locales de surveillance, et cette pensée était très-louable et très-ingénieuse; mais il fallait trouver des hommes qui consentissent à se prêter à ce laborieux ministère, et, jusqu'à ce jour, on ne les a rencontrés qu'exceptionnellement dans nos campagnes. On a organisé enfin un service d'inspection par des agents salariés; mais de deux choses l'une, ou le service sera mal fait, exécuté par des inspecteurs peu capables, parce qu'ils ne seront pas assez payés, et alors on n'obtiendra presque rien, ou il sera confié à des hommes dignes de confiance, pleins d'activité, de zèle, de dévouement, et il faudra, tant pour leur traitement ordinaire que pour leurs frais de tournée, des sommes considérables, et qui, avec un meilleur système, seraient mieux employées. De tous côtés donc, lorsque l'on veut sortir de la voie funeste dans laquelle on est entré, on rencontre une pierre qui ferme l'issue, et il ne reste plus d'autre parti à prendre que de revenir sur ses pas.

Supposons maintenant qu'on rétablisse les dépôts qui ont été si malheureusement fermés : chaque hospice est placé plus près des enfants; on n'a plus, pour les apporter, à leur faire traverser des quinze, vingt lieues par toutes les saisons; par suite, un bien plus grand nombre échappe aux chances de mortalité qui pèsent actuellement sur eux dans certains départements; chaque hospice n'a plus qu'un quart, qu'un cinquième des enfants à soigner, à placer; il peut dès lors se pourvoir de nourrices à l'avance et en installer quelques-unes dans l'intérieur de ses salles; il peut enfin, par des investigations attentives, éclairer le choix qu'il en fait, ne les prendre que dans un rayon rapproché. La surveillance devient plus facile, plus active et plus efficace; elle peut s'exercer, soit par les commissions administratives, soit par les employés, soit par l'intermédiaire des curés, soit par deux sœurs de l'hospice. Il n'y a pas grands frais de déplacement, de voyage. Si l'enfant doit être changé de mains, on le rapporte aussitôt à l'hospice, si on n'a pas tout de suite un placement avantageux. Tout se simplifie alors, parce que tout se divise; les enfants, confiés à des familles plus honnêtes, plus laborieuses, plus aisées par conséquent, sont mieux soignés, mieux élevés, et, en même temps que leur moralité y gagne, la vie d'un plus grand nombre est préservée. Que d'heureux résultats obtenus à peu de frais!

En vérité, ils méritent bien que l'attention se porte sur eux.

Mais nous entendons la grande objection qui se présente. Si nous rétablissons plusieurs dépôts dans chaque département, nous dit-on, les abus vont se reproduire, les admissions vont redevenir aussi fréquentes, et, loin du contrôle immédiat de l'autorité préfectorale, les réformes même les plus incontestablement utiles redeviennent impossibles. Quant à nous, cette objection nous touche peu ; car, du moment que les tours seraient supprimés et que le mode d'admission permettrait un contrôle, les abus deviendraient plus difficiles. Et d'ailleurs la surveillance du préfet se limite-t-elle dans l'arrondissement qu'il habite ? Ce magistrat n'a-t-il pas des délégués par l'intermédiaire desquels il peut l'exercer ? Ne peut-il pas être suppléé par les sous-préfets, qui, plus près des lieux, débarrassés de plus de soins, ont plus de temps à leur disposition ? Et comme les sous-préfets ne sont que les représentants du préfet, tout ne marchera-t-il pas, si on le veut fortement, de ce pas uniforme qu'on aime tant de nos jours ? Laissons donc de côté cette objection, et, pour une simplification apparente, ne nous jetons pas imprudemment dans des complications réelles.

La dernière mesure dont il nous reste à parler est celle du déplacement des enfants d'un arrondissement ou d'un département dans un autre. Nous en dirons peu de mots, parce qu'aujourd'hui elle semble abandonnée. Il n'y a pas de longues années pourtant qu'un ministre de l'intérieur, dans son Rapport au roi, de 1837, en vantait les heureux résultats, et se félicitait d'avoir, grâce à elle, obtenu les économies les plus désirables, sans nuire à la santé des enfants. Mais l'expérience a démontré que, renouvelée à des périodes fréquentes, cette mesure était sans résultats, parce qu'on s'y habituait, et que, tentée à des époques éloignées, elle ne réussissait pas davantage, parce que les enfants qu'elle excitait à reprendre étaient bientôt abandonnés de nouveau. Et d'ailleurs y avait-il rien de plus injuste ? Parce que quelques mères, à l'aide de ruses qu'on n'a guère le courage de blâmer, cherchaient à reprendre comme nourrices les enfants qu'elles avaient abandonnés, parce que quelques autres étaient de connivence avec les nourrices qui se présentaient, il fallait briser, dans tout un département, les liens qui attachaient la nourrice à son nourrisson, le père nourricier à son fils adoptif, ou bien mettre à la charge de familles déjà pauvres l'éducation totale de ces enfants !

Mais, pour atteindre quelques coupables, c'était punir bien des innocents, et imiter, dans un siècle de civilisation douce comme la nôtre, le procédé barbare des conquérants d'autrefois, qui punissaient toute une ville de la révolte de quelques-uns de ses habitants [1].

Des trois mesures qui ont été adoptées pour la diminution du nombre des enfants abandonnés, une seule nous semble donc ne pas entraîner d'inconvénients, et, chose singulière, c'est celle qui a soulevé l'opposition la plus violente. Mais il ne s'agit pas seulement de fermer le tour; il faut le remplacer, puisque tout le monde est d'accord que les enfants abandonnés doivent être secourus par la charité publique. Qu'y a-t-il à faire? Telle est la grave et difficile question qui terminera cet article.

Le tour, comme il a été dit plus haut, c'est le mystère le plus absolu, tant sur le fait de l'exposition que sur celui de la réception. Avec lui, pas de contrôle possible. Si les parents désireux de faire disparaître toute trace de la naissance, si les colporteurs négligents omettent de donner aucun signalement, il faudra des circonstances tout exceptionnelles pour que, par la suite, l'enfant retrouve sa famille et puisse réclamer son état. Quelques publicistes ont soutenu que, pour la plupart des enfants, la perte de leur état civil était chose peu importante, puisqu'il y avait peu d'intérêt à être enfant trouvé ou enfant naturel; mais, quoi qu'il en soit de la catégorie des enfants naturels, toujours est-il que, sur la masse des enfants des hospices, un nombre plus ou moins considérable, qu'on n'évalue pas à moins d'un dixième, provient d'unions légitimes. Pour ceux-là, quelque infime que soit leur extraction, la suppression d'état est un malheur; car, si elle ne les prive pas d'un riche héritage (ce qui s'est vu quelquefois), elle les prive de ce qui est plus précieux encore, de l'honneur d'une origine que l'on peut hautement avouer. Sous ce nouveau rapport, ce mystère absolu, qui, soit par négligence, soit par igno-

[1] Si l'on craint les fraudes dont nous venons de parler, il est un moyen bien simple de les prévenir. Ce serait d'exiger de toute personne se présentant comme nourrice, soit la preuve que l'enfant dont elle vient d'accoucher existe, est élevé chez elle ou chez une nourrice, soit l'acte de décès de cet enfant. Au moyen de cette précaution, bien facile à mettre en pratique, tout abus deviendrait radicalement impossible, et une mère ne pourrait plus reprendre de l'administration, et moyennant salaire, l'enfant qu'elle a abandonné.

rance, soit par mauvais vouloir, peut s'étendre à tous les enfants exposés, est un inconvénient véritable.

Et cependant ce serait une erreur d'oublier que, dans certaines circonstances, le mystère est une nécessité. La femme adultère ira-t-elle publiquement avouer son déshonneur en déposant son enfant? Les parents de la jeune fille séduite iront-ils attester devant tous la faute qui les couvre de confusion? Si on allait jusque-là, ce serait aller jusqu'à l'excès, et quelques administrateurs, ce nous semble, ne se sont pas assez mis en garde contre ce danger. Il n'est pourtant pas impossible de s'en préserver.




Dans son ouvrage sur les hospices d'enfants trouvés, M. Remacle est parti de cette idée pour proposer un plan qui mérite d'être étudié. Ce plan a été résumé par lui en un projet de règlement et formulé en articles. Nous prenons ceux qui mettent en saillie le système proposé [1].

« Art. 2. Nul enfant ne sera admis dans un hospice que sur le vu « du procès-verbal de son exposition ou de son délaissement par la « famille, et ensuite du jugement constatant les poursuites dirigées « contre les auteurs de l'exposition ou de l'abandon et leur inutilité, « le tout sans préjudice des mesures à prendre dans l'intérêt des en- « fants et pour leur conservation.

« Art. 3. Sont exceptés de la disposition qui précède : 1° les en- « fants appartenant à des parents que leur extrême misère ou leurs « infirmités placent dans l'impossibilité absolue de pourvoir à leur « subsistance ; 2° les enfants naturels dont les mères s'engageront à « payer à l'hospice le montant des frais d'éducation, suivant la fixa- « tion qui en aura été faite d'avance.

« Art. 6. Le bureau de l'hospice est juge des admissions.

« Art. 7. Chaque année, dans le dernier mois de l'exercice cou- « rant, ou plus tôt si le besoin échoit, les titres d'admission seront « vérifiés de nouveau, et s'il est des enfants qui puissent être rendus « à leurs parents, ils leur seront renvoyés sans retard.

*Des déclarations secrètes.*

« Art. 8. S'il s'agit d'un enfant illégitime, et que la mère veuille « assurer le secret aux déclarations à faire, elle en donnera avis au

[1] *Des Hospices d'enfants trouvés,* pages 260 à 262.

« maire, président de la commission des hospices, qui désignera le « lieu et l'heure pour les présentation et déclaration.

« Art. 9. Les présentation et déclaration auront lieu en présence « du maire seulement. Ce magistrat pourra ordonner l'admission pro- « visoire de l'enfant ; il fera son rapport au plus prochain bureau en « taisant les noms.

« Art. 10. Si le bureau prononce l'admission, la déclaration reçue « par le maire sera inscrite par lui sur un registre particulier confié « à sa garde, et signée par la partie déclarante. Il dressera en même « temps l'extrait de cet acte, qui devra être porté au registre ordi- « naire, avec renvoi au registre particulier.

« Art. 11. La déclaration ne sera pas admise dans cette forme lors- « que la mère sera domiciliée hors de l'arrondissement, lorsqu'elle « vivra publiquement dans le désordre, ou lorsqu'elle aura précédem- « ment abandonné un autre enfant dans le même hospice.

« Art. 12. Il ne sera délivré aucune copie de l'acte porté au regis- « tre secret, si ce n'est à la mère, dans tous les cas, à l'enfant par- « venu à sa majorité ou émancipé, et, en cas de mort, à ses héritiers. « S'il y a contestation, le tribunal civil prononcera. »

Ainsi donc, l'un des hommes qui ont combattu le plus victorieusement le système des tours s'attache à éviter les excès du système opposé ; c'est un fait remarquable, un précédent très-notable dont nous nous emparons pour justifier notre principe. Il nous reste à savoir si les précautions que cet auteur propose sont suffisantes pour assurer le secret.

Tout le système de M. Remacle repose sur cette idée, que la femme qui veut faire déposer un enfant en secret doit s'en ouvrir au maire, le faire juge de sa position, lui exposer les circonstances qui lui font une nécessité de renoncer aux charges de la maternité, et qu'après cet exposé, il appartient au maire de faire à la commission des hospices son rapport sur la situation de l'enfant. En un mot, tout est remis au bon vouloir, à la discrétion, à l'impartialité du maire ; car, puisque nul autre que lui n'est admis à contrôler son rapport, puisqu'il tait le nom de la mère, quelle autre garantie a-t-on que celle de ses lumières et de sa justice désintéressée ?

Suivant nous, confier une telle prérogative à un homme, par cela seul qu'il est maire d'un chef-lieu d'arrondissement, c'est chose imprudente et vexatoire. Qu'est-ce donc que la déclaration qu'il est

chargé de recevoir? C'est l'aveu le plus pénible pour une femme, celui qu'elle n'ose faire à ses proches, à ses compagnes, à son médecin lui-même; c'est la confession la plus entière et la plus humiliante. Et il faudrait la faire absolument à un individu que l'on ne connaît pas, en qui on n'a peut-être aucune confiance, avec lequel on a peut-être des causes d'inimitié. Mais la religion catholique, qui a fait à tous ses fidèles une loi de la confession, n'a pas en même temps astreint chaque pénitent à ne s'ouvrir qu'à tel confesseur déterminé aveuglément à l'avance. Elle qui a formé pour ce sacrement redoutable une légion d'hommes dont la discrétion a été mise assez à l'épreuve pour résister à dix-huit siècles; elle qui, sous ce rapport, peut présenter indifféremment à la confiance de tous le plus faillible de ses prêtres, et dire : Celui-là ne trahira pas le secret de votre conscience, elle n'a pas imposé une règle si sévère; et la société civile irait jusque-là! Mais où est son sacerdoce? Où est le serment redoutable et confirmé sur les autels qu'elle fait prêter à ses fonctionnaires de garder en tous lieux, en tous temps et vis-à-vis de tous un inviolable silence? Où est le noviciat? Où est le célibat, cette garantie si grande de la confession? En vérité, nous ne saurions souscrire à une semblable doctrine, et nous croyons que l'auteur lui-même, s'il examinait à ce point de vue son système, reculerait devant l'application.

Mais allons plus loin; supposons que tous les maires, non-seulement méritent, mais obtiennent cette confiance illimitée. Dépendra-t-il toujours de leur volonté que le secret soit gardé? Le rendez-vous mystérieux qu'ils assigneront pour la présentation occulte n'éveillera-t-il pas à lui seul quelques soupçons, dans les petites villes surtout, où la curiosité est si grande et s'exerce d'une manière si impitoyable? Mais son rapport, fait dans le sein du bureau, quoique conçu en termes vagues, ne pourra-t-il pas quelquefois, même à son insu, contenir quelques indices? Mais enfin son registre secret, auquel, en son absence, toucheront les adjoints, et, en l'absence des adjoints, le plus ancien conseiller municipal, mais ce registre, contenant les noms, prénoms, demeures, professions des mères, ne sera-t-il pas toujours là pour ébruiter la faute et donner carrière à la médisance? Ne peut-il pas d'ailleurs être égaré, volé, pris dans une émeute, dans un incendie, et alors que devient le secret? De toutes parts évidemment on aboutit à une indiscrétion soit volontaire, soit forcée; les garanties

que nous voulions trouver dans ce projet n'existent donc plus, et il faut aller les chercher ailleurs.

Ces garanties se trouveraient, nous le pensons du moins, dans le système suivant :

Lorsqu'un enfant serait présenté, on constaterait le nom de la personne qui l'apporterait, son domicile, sa demeure, sa profession. Il n'y a rien là qui puisse effaroucher les partisans des tours ; car ils sont obligés de reconnaître que, lorsqu'il s'agit de cacher un scandale qu'on veut à tout prix voiler aux yeux du public, c'est bien rarement la mère qui dépose l'enfant, puisqu'elle ne peut guère le faire dans les premiers moments, et que, ne pouvant le conserver chez elle sans se compromettre, il faut bien qu'elle le confie à des mains étrangères. Enfin, admettons que la mère, qui s'est cachée à tous les yeux, se présente elle-même ; elle, qui a eu tant de force pour dissimuler sa faute, saura bien la cacher quelques instants encore, et échapper ainsi au déshonneur d'un aveu [1].

Cette constatation faite, il peut se présenter deux cas : ou la personne qui fait le dépôt déclare le nom des parents, ou bien elle refuse de l'indiquer. Dans le premier cas, qui sera le plus fréquent, nous réserverions, comme l'a fait M. Remacle, le droit pour les hospices de vérifier si réellement l'enfant doit être admis, si sa mère est indigente, si la morale publique exige que l'enfant soit soustrait aux regards ; car celui qui accorde le bienfait doit pouvoir le mesurer pour en apprécier la portée. Nous lui accorderions aussi le droit de forcer la mère ou la famille à reprendre son enfant, lorsque la cause de l'abandon aurait cessé. Ce n'est que stricte et loyale justice [2].

Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque la personne qui apporte l'enfant refuse d'en indiquer la famille, l'embarras est plus grand. Admettra-t-on tout enfant indistinctement ? Quelles raisons donnera-

[1] En passant, nous ne pouvons nous empêcher de nous élever contre le système de surveillance des tours par les agents de police. Ce tempérament, qui a été adopté dans quelques villes où les tours ont été maintenus, rappelle involontairement l'adage, *donner et retenir ne vaut.*

[2] Ainsi, lorsqu'une femme épouse le père de ses enfants, et qu'en reconnaissant un ou deux, elle en laisse d'autres à la charge des hospices, nous accorderions aux commissions administratives le droit de rendre les enfants ; car l'honneur de la mère n'est plus à ménager dans ce cas.

t-on pour le rejeter ? Evidemment c'est là une question toute de circonstance, dans l'appréciation de laquelle on ne doit pas être entraîné par des règlements invariables, mais où l'on doit se laisser guider par le bon sens. Traçons seulement quelques règles par forme d'exemple.

L'enfant est-il apporté par une personne dont les habitudes, l'embarras, dénotent qu'elle ne remplit point une mission à laquelle elle est accoutumée : l'indulgence devra être bien plus grande ; il est probable que cet enfant ne peut pas, ne doit pas vivre dans sa famille. On se bornera alors à demander le jour, l'heure, le lieu de sa naissance (mais non pas la maison) ; on engagera la personne à faire connaître, soit les indices naturels, soit les signes de convention qui pourraient le faire retrouver plus tard. Si elle n'a prévu elle-même aucun moyen de reconnaissance, on lui en remettra un d'office, afin que, si, dans la suite, elle veut retrouver ou aider à retrouver l'enfant, on ne soit plus arrêté, comme il arrive malheureusement quelquefois, par d'insurmontables difficultés.

L'enfant est-il déposé par une sage-femme, par un médecin d'une bonne réputation : leur déclaration fera encore pencher la balance en faveur de l'admission ; mais on aura toujours soin de leur demander les renseignements exigés dans l'alinéa précédent.

Enfin le dépôt est-il fait par une de ces sages-femmes déhontées qui en font commerce, alors on deviendra sévère. On la questionnera d'une manière approfondie, pour savoir pourquoi elle apporte cet enfant, si c'est de leur plein gré que les parents l'ont abandonné, de quel endroit il vient, quand on le lui a remis, quels habits il portait, et si on remarque dans ses paroles quelque trouble, on la menacera d'une enquête sévère et des peines dont la loi punit le crime de suppression d'état. Sans doute, dans les premiers temps, ces menaces auront peu d'effet ; mais, à la longue, elles porteront leurs fruits, et dans de semblables matières, ce qu'il faut éviter, c'est la précipitation.

« En résumé, assistance à l'enfant dans tous les cas où il en aura « besoin ; encouragements envers la mère, en vue de lui, pour pré- « venir l'infanticide, et, en vue de la société, pour empêcher le scan- « dale ; garantie à l'Etat contre les abus : telles sont les trois idées « principales qui nous ont paru devoir présider à tout bon système « d'admission des enfants trouvés. »

C'est ainsi que M. Remacle termine l'exposition de son projet, et ces trois idées sont tellement conformes aux nôtres que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses expressions. La dissidence entre lui et nous n'est que dans l'application.

Ce plan, nous ne nous le dissimulons pas, sera vivement attaqué, parce qu'il est intermédiaire entre deux systèmes opposés : aux uns, il semblera trop large; aux autres, trop étroit ou puéril. Il faut donc le justifier.

Les partisans du système absolu de réception à bureau ouvert ne vont pas manquer de s'écrier qu'autant vaudrait revenir au système des tours, qui, s'il présentait des inconvénients, avait au moins l'avantage de plus de simplicité. Ouvrez, en effet, la porte aux réceptions mystérieuses ; permettez qu'on ne déclare pas le nom de la mère, ou du moins que le porteur ne remette pas un certificat du maire de la commune constatant que la mère est indigente, et aussitôt vous donnez libre carrière à tous les abus. Les fraudes qu'on a voulu détruire redeviennent possibles, et la diminution du nombre des enfants trouvés fait place à une effrayante augmentation.

Ces raisons nous touchent peu, et nous espérons qu'il en sera de même pour nos lecteurs avec un peu de réflexion. Nous avons démontré plus haut que l'augmentation des admissions d'enfants trouvés avait été peu considérable, même avant les mesures prises par l'administration, et si nous cherchons à restreindre le nombre des pupilles des hospices, c'est uniquement dans un intérêt de bon ordre et d'humanité, et nullement dans un intérêt d'économie. Si donc l'humanité et le bon ordre exigent que toutes les mères ne soient pas tenues de signer leur déshonneur, il ne faut pas s'arrêter à la dépense. Tous les scandales doivent-ils être affichés? Veut-on faire courir à la société le danger des infanticides, en démasquant tout après avoir tout voilé? Là est la question, et de la question ressort en quelque sorte la réponse.

Mais allons plus loin. Quoi qu'on puisse dire, ce système mixte que nous proposons arrêtera encore bien des abandons coupables. Et d'abord, dans les grandes villes où le nombre des enfants trouvés est si considérable, la plus grande partie, sinon la presque totalité des parents, consentiront à ce que leur nom soit connu, et il suffira, si eux-mêmes ne le déclarent pas, de quelques questions aux personnes chargées du dépôt. Il si facile, en effet, de s'y cacher dans la foule,

le nom de chacun est si perdu, si ignoré, que le révéler à une administration publique, c'est à peine une indiscrétion. Le plus souvent, le contrôle désirable sera donc possible ; et si une mère voulait, après avoir fait présenter ostensiblement son enfant, et après avoir essuyé un refus, le faire présenter d'une manière occulte, la fraude, quoique praticable, trouverait de grands obstacles dans le coup d'œil exercé des personnes chargées des réceptions. Dans les petites localités, on ne trouvera guère de répugnance à déclarer les noms que pour les personnes domiciliées dans la ville où l'hospice est situé; car, là, on est inconnu la plupart du temps, et ce que l'on redoute le plus, c'est l'aveu fait aux personnes de l'endroit même qu'on habite.

En fait, la règle générale sera donc l'admission avec contrôle. Maintenant quel sera le nombre des autres admissions ? c'est ce qu'il est impossible de préciser à l'avance ; mais on peut hardiment affirmer qu'il ne sera pas très-grand. Grâce à Dieu, les jeunes filles honnêtes qui cèdent à de coupables faiblesses ne sont pas si communes parmi nous, et chez elles la plupart parviennent à couvrir leur faute sous le manteau sacré du mariage. Ne nous effrayons donc pas de quelques abus, que compenseront et au delà bien des avantages ; et si quelques rares sacrifices doivent être faits, ne craignons pas d'acheter à ce prix l'honneur des familles !

Mais voici venir les partisans des tours, que très-probablement notre projet ne satisfera pas encore. Leur tactique doit, en effet, consister à écarter toutes les autres combinaisons, pour démontrer que la leur est la seule applicable.

Votre projet, diront-ils, n'aboutit à rien, ne garantit d'aucun abus, ou il participe à tous les dangers des admissions à bureau ouvert. Se montre-t-on facile, tous les abus que l'on reproche aux tours se reproduisent : l'état des enfants est supprimé, les enfants déposés par leurs mères sont repris par elles à titre de nourrices, avec subvention de la charité publique. Se montre-t-on rigide, on arrive alors aux mêmes résultats que par les admissions à bureau ouvert. Car si on contrôle tout, si on examine tout scrupuleusement, on ne saura s'arrêter devant aucun sentiment de pudeur et de honte. Essayons de répondre à ce dilemme.

Supposons pour un instant qu'on montre une facilité exagérée. Même dans cette hypothèse, un bien immense est produit. Si l'état civil des enfants n'est pas complétement sauvé, il l'est du moins en

partie ; car c'est chose précieuse pour celui qui recherche sa mère que de savoir que tel jour, à telle heure, il a été déposé par telle femme demeurant à tel endroit, exerçant telle profession, qui a déclaré l'avoir reçu dans telle commune ; c'est quelque chose encore que de savoir quels vêtements il portait, quels signes de reconnaissance il avait ; en un mot, d'avoir quelques indices pour l'aider à franchir ce mystérieux espace des premières années de sa vie. De plus, lorsque la mère repentante, ou mieux favorisée par les circonstances, veut reprendre son enfant, elle ne court plus, comme autrefois, le danger de ne pouvoir le reconnaître, parce que les précautions auxquelles le tour ne se prête pas auront nécessairement été prises. En outre, la sage-femme n'est plus tentée, comme dans le système des tours, de conserver plusieurs jours l'enfant chez elle pour le faire porter avec d'autres ; elle est mise en demeure et forcée, pour ainsi dire, de le porter promptement, de le soigner, afin de n'avoir point à remettre un cadavre aux hospices. Dans le tour, qui le verra, qui saura pourquoi cet enfant est mort, si c'est d'un vice de sa constitution ou parce qu'il a été mal soigné ? A qui pourra-t-on imputer la faute ? Mais, au bureau, si plusieurs fois la même femme apportait des enfants ou morts ou moribonds, à quels reproches, à quelles poursuites peut-être ne s'exposerait-elle pas ! Et si elle ne portait pas l'enfant, soit parce que la maladie l'aurait enlevé dans l'intervalle, soit parce qu'elle l'aurait étouffé pour s'éviter le trajet, ce qui s'est vu quelquefois, quelles craintes n'aurait-elle pas de voir son délit ou son crime dévoilé par la justice ! Car la mère peut aller à l'hospice redemander son enfant, et s'il n'a pas paru, que deviendra la femme chargée du dépôt ? Enfin, si, comme cela se pratique trop souvent, au grand détriment de la vie des enfants, celui qui les porte les dépouille de leurs derniers vêtements, et a la cruauté de les jeter nus, absolument nus, dans le bureau de l'hospice pendant l'hiver, une telle barbarie pourra-t-elle s'exécuter, et le coupable pourra-t-il échapper à la juste sévérité des lois? A toutes ces questions, la réponse est facile, et on voit que de bienfaits le changement de système assure aux enfants, et combien il les met à l'abri des négligences, des mauvais traitements et des crimes odieux, qui, de gradation en gradation, vont même jusqu'à l'infanticide.

Supposons, au contraire, qu'une grande sévérité soit montrée dans les bureaux de réception; après tout, les choses n'iront jamais si

loin que le système absolu de réception à bureau ouvert; et comme, suivant nous, la surveillance de la police ne serait pas nécessaire dans notre système, comme dans le cas où la mère déposera elle-même son enfant, on ne le forcera pas de révéler son nom ; et enfin, comme les dépôts se feront presque toujours par des intermédiaires, ainsi qu'ils se font aujourd'hui, le danger que l'on signale n'a rien qui doive effrayer.

Dans l'une et l'autre hypothèse, les réponses aux objections sont donc faciles. Mais ces hypothèses se réaliseront-elles? On ne saurait le croire. Il y a toujours entre deux exagérations un tempérament que les esprits pratiques aperçoivent promptement et qui se tient à égale distance des deux écueils. Ainsi, les personnes chargées des réceptions connaîtraient bientôt les sages-femmes honnêtes et les sages-femmes déhontées ; aux unes, elles accorderaient confiance ; elles auraient plus facilement foi en leur déclaration, sans s'y trop arrêter pourtant, et, grâce à la surveillance administrative qu'on exercerait sur elles, elles les maintiendraient dans la limite de leurs devoirs ; aux autres, elles témoigneraient une juste défiance, et même elles useraient des moyens de contrôle en leur pouvoir, pour leur inspirer une frayeur salutaire qui, avec le temps, et surtout si quelques exemples étaient faits, les éloignerait d'un métier devenu dangereux et sans profit. Ainsi, et par le jeu naturel de cette institution, on arriverait à ce qui doit être le but d'un bon système d'admission des enfants trouvés, à savoir : charité miséricordieuse pour les enfants, pour les mères repentantes ou malheureuses, sévérité pour les coupables.

Mais, pour rassurer encore les partisans des tours, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la tenue des bureaux d'admission.

D'abord ils devraient être ouverts nuit et jour, et non pas seulement à certaines heures. Il ne faut pas que la jeune fille coupable soit obligée d'exposer sa honte au soleil, ou que l'enfant puisse souffrir pendant vingt-quatre heures de ce que la voiture qui l'a apporté a subi un retard de quelques minutes.

Quant aux réceptions à bureau ouvert, c'est-à-dire pour les enfants dont on déclarerait les parents, ou du moins la mère, nous n'apporterions aucun changement dans les personnes actuellement chargées de ce soin, que ces fonctions soient remplies par des employés ou par des sœurs hospitalières ; car il n'y aurait là qu'à remplir un cadre de

renseignements tout tracé à l'avance, et l'admission ou le rejet devant être sanctionné par le bureau de l'hospice, une réception imprudente ou un refus aurait peu d'inconvénients. Mais, pour les réceptions secrètes, nous voudrions quelque chose de plus, parce que là il y a quelque chose de mixte, un mélange de douceur et de sévérité pour lequel il faut une combinaison nouvelle.

Pour atteindre ce but, il suffirait, dans ce cas, de charger concurremment de la réception un employé des hospices et la sœur supérieure, ou une sœur déléguée par elle; car si l'employé des hospices, l'homme rompu aux affaires administratives, est plus à même qu'une religieuse de démêler les intrigues coupables, de saisir les abus, il peut aussi être plus enclin à la sévérité, et il est nécessaire que l'expérience de l'un se combine avec la compatissante bonté de l'autre. En cas de partage, un administrateur des hospices serait appelé, et s'il y avait péril en la demeure, l'enfant serait reçu provisoirement. Par là se trouverait concilié ce qu'il faut accorder à la charité et à la justice.

Ces garanties rassureront peut-être ceux qui étudient la question sans parti pris à l'avance, et qui ne veulent qu'une chose dans le maintien des tours, la conservation de la vie des enfants. Pour les rassurer encore davantage et leur montrer que, séparés sur un point, nous nous entendons sur tous les autres, nous voudrions que notre système ne fût complétement mis à exécution que d'une manière graduelle; que la suppression des tours ne fût pas à la fois totale, qu'elle fût annoncée quelque temps à l'avance, et qu'enfin, comme cela s'est déjà pratiqué, le tour subsistât quelque temps à côté de notre système de réceptions. Car il ne suffit pas de faire le bien, il faut encore que tous soient persuadés qu'on le fait. Il ne faut pas, si le nombre des infanticides coïncide avec la fermeture de quelques tours, qu'on puisse, avec trop de vraisemblance, en accuser les nouvelles mesures; ce serait leur enlever toute faveur de la part de l'opinion publique, et, par suite, toute force morale.

Tel est, sur cette partie importante de la question, le plan que nous proposons. Mais d'autres moyens doivent être employés concurremment : ce sera le sujet d'un second article.

Adolphe BAUDON.

# DE L'ŒUVRE DU MOYEN AGE

## DANS LE MONDE ESPAGNOL TRANSATLANTIQUE.

---

Le Mexique, déjà si défiguré depuis un demi-siècle, et par les longues hostilités des guerres de l'indépendance et par les caprices d'un gouvernement tantôt libéral jusqu'à l'anarchie, tantôt absolu jusqu'à la dictature, est menacé par la conquête étrangère d'un changement plus complet et plus radical. L'ombre de ce qu'il fut sous la domination espagnole apparaissait encore il y a quelques années dans ce qu'il était. Les institutions artificielles rêvées par les législateurs de la république n'ayant pris dans le sol aucune racine, il arrivait que dans les rares intervalles de calme, le peuple reprenait ses habitudes primitives, la société retrouvait ses anciennes bases, et, bien que ruinée par mille commotions successives, la vieille organisation espagnole montrait encore ses traces à travers la désorganisation transparente du moment. Désormais, quoi qu'il arrive, que les Etats-Unis gardent leur conquête tout entière ou qu'ils ne s'en réservent qu'une partie, il est probable que des institutions plus conformes à l'esprit des temps modernes viendront se greffer sur ce chaos formé des débris de la domination espagnole et des avortements de l'indépendance. Il est probable qu'alors l'organisation passée disparaîtra et qu'elle finira par échapper à toutes les recherches. Avant donc qu'elle soit entièrement effacée, hâtons-nous d'esquisser cette organisation, d'en constater l'esprit, les formes et les résultats. Hâtons-nous de refaire l'édifice au moyen des débris qui en restent encore au fond des coutumes, comme le voyageur se plaît à relever ces villes aztèques dont il découvre les fondations ensevelies dans le paisible cristal des lagunes.

Rien ne se charge, en effet, de perpétuer le souvenir de cette épo-

que, ni mémoires, ni chroniques, ni parchemins. Le moyen âge de cette partie de l'Amérique n'a rien laissé d'écrit. Les religieux avaient bien autre chose à faire que l'histoire de leur temps ; l'œuvre de civilisation qu'ils avaient entreprise les absorbait tout entiers ; quant aux particuliers, la plupart ne savaient même pas tenir une plume. En outre, bien différentes en cela des institutions de notre moyen âge, les institutions du moyen âge de l'Amérique espagnole n'ont jamais été qu'un fait religieux émané d'une autorité incontestée, laquelle n'avait ni le besoin ni l'habitude d'octroyer des chartes.

Ce n'est pas sans raison que nous donnons à ces premiers siècles du Nouveau-Monde espagnol le nom de moyen âge, bien que cette époque de l'histoire de l'Amérique ne présente pas en tous points une identité parfaite de caractères avec celle que nous appelons ainsi dans l'histoire européenne ; elle s'en rapproche sous tant de rapports, que cette désignation est la seule que nous puissions employer pour la classer et la définir. Le moyen âge de l'Ancien-Monde est rempli des luttes du pouvoir spirituel contre le pouvoir temporel, auxquelles prennent part tantôt pour l'un des adversaires et tantôt pour l'autre toutes les puissances de la féodalité. A la faveur de ces luttes se développent la vie civile et les nationalités des différents peuples d'Europe. Dans le monde transatlantique, au contraire, les deux pouvoirs sont d'accord, ou pour parler plus juste, l'un des deux refuse partout d'organiser. Le silence de l'absolutisme espagnol laisse donc le champ libre à l'autorité spirituelle. Il en résulte une espèce de théocratie qui exclut toute rivalité, toute guerre intestine. La puissance d'action du clergé est doublée; mais celui-ci ne pouvant agir que dans un sens, un côté tout entier de l'esprit humain reste dans l'ombre ; la société est stationnaire au point de vue civil et politique, pendant qu'elle marche à grands pas dans la voie sociale.

Cette époque n'est cependant pas exempte de luttes. Les agents du pouvoir métropolitain sont inhumains, cupides, infidèles ; l'Eglise, qui n'a point à combattre les passions politiques, combattra les passions privées. Elle n'a pas à défendre les vaincus contre les entreprises de l'ambition, mais seulement contre les abus nés de la cruauté ou de l'avarice des hommes. C'est la vie des individus, c'est l'existence des races qu'elle est appelée à protéger. De cet antagonisme contre les vices et non contre les idées ne pourra naître l'émancipation politique des masses ; mais il naîtra un grand fait social, l'af-

franchissement des indigènes : le vaincu sera déclaré l'égal et le frère du vainqueur, la fusion des familles s'opérera. Telles sont à la fois les différences et les similitudes caractéristiques des deux époques. En Europe, guerres de principes, qui créent indirectement des droits ; en Amérique, luttes de droit religieux qui donnent naissance à des principes dans l'ordre moral. Les races se conservent et se croisent, les hommes vivent, mais les citoyens n'apparaissent nulle part. Sous ce rapport le moyen âge reste inachevé.

Comme on le voit, dans le moyen âge européen, il y eut un élément de plus que dans le moyen âge espagnol transatlantique. Ici, les franchises, les municipalités initièrent les citoyens de toutes les origines aux mystères de la vie plus complète des temps modernes ; en Amérique, tout se passa dans les limites du droit divin ; l'inaction du pouvoir temporel, en effaçant de l'histoire les dissensions qui déchirèrent l'Ancien-Monde, ferma tout à fait la porte au droit civil et politique. Voilà pourquoi cette remarquable époque de l'indépendance ne remit à l'âge moderne que des peuples dans l'enfance, sans esprit public et sans nationalité. L'organisation du Mexique au moyen âge et celle des autres colonies espagnoles sont tout entières dirigées vers ce but : la fusion dans une population unique de l'élément étranger et de l'élément indigène. C'était le seul auquel pût tendre l'Eglise, la puissance active de ces trois siècles.

C'est donc encore au catholicisme qu'appartient le beau rôle, la seule et légitime influence exercée sur les peuples pendant le moyen âge d'Amérique comme pendant le moyen âge d'Europe. C'est lui qui s'empare d'eux et les guide vers ce grand résultat du croisement que lui seul pouvait amener. Dans les pays transatlantiques où a passé la domination espagnole, ou pour mieux dire la domination catholique, la fraternité des races, l'égalité des couleurs est un fait accompli. L'indépendance qui a renversé les institutions espagnoles, sans y pouvoir substituer rien de sérieux, rien de solide, par suite de ce défaut d'éducation politique, que nous avons signalé dans le moyen âge américain, a complété du moins l'œuvre de cette époque en inscrivant le principe de l'égalité dans la loi. Elle l'a même poussé jusque dans ses dernières conséquences. Il est à remarquer, en effet, que chez les nations hispano-indiennes, l'esclavage du noir n'a pas survécu au gouvernement métropolitain. A peine le créole s'est-il trouvé libre, qu'il a déclaré impie à l'égard du nègre cette chaîne que son éducation l'a-

vait accoutumé à regarder comme impie à l'égard de l'Indien. Et que l'on ne vienne pas dire que ce respect pour les droits de l'homme, quelle que soit sa couleur, est un des effets de l'esprit de liberté. Les événements qui se passent en ce moment au Mexique nous prouvent assez que l'esprit de liberté n'existe pas encore dans ce pays. D'ailleurs, si le libéralisme est capable seul d'accomplir de semblables prodiges, d'où vient que les États-Unis conservent encore l'odieuse institution de l'esclavage? D'où vient que dans la conscience de ces citoyens libres par excellence, pas une fibre ne tressaille aux bruits de ces chaînes, plus pesantes chez eux que partout ailleurs? D'où vient enfin que, dans leurs nouvelles conquêtes, les États du Sud ne voient qu'un moyen de fortifier leur influence [1]?

Espérons toutefois qu'ils échoueront dans leur projet; le gouvernement de l'Union aura peut-être un peu plus de respect que M. Calhoun pour la législation du peuple vaincu. Espérons que grâce aux institutions du moyen âge qui ont écrit l'égalité de couleurs dans les mœurs, grâce aux lois mexicaines qui ont transporté dans la politique l'esprit de ces institutions, les droits de tous sont à jamais garantis. Si le fait peut être remis en question pour ce qui regarde la race noire, il n'est plus douteux quant à la race américaine : partout, en effet, sur le sol que parcourent en ce moment les armées des Etats-Unis, l'Espagnol et l'indigène sont mêlés ou croisés. Egaux ou frères, ils subiront le même sort; mais l'œuvre de trois siècles ne peut pas être détruite, et l'Indien ne sera pas plus, à l'avenir, la victime ou l'esclave du blanc, que le blanc ne peut devenir l'esclave de l'Indien. Comment le moyen âge est-il arrivé à la fusion? Nous allons essayer de le demander aux institutions en ruines du Mexique. Mais d'abord, pour constater la grandeur de l'œuvre accomplie, rendons-nous compte des difficultés qu'elle eut à vaincre.

Pour bien comprendre tous les obstacles qui s'opposaient à la réhabilitation de la race indienne, il faut se reporter aux temps de la conquête, se rappeler les hommes par lesquels elle fut faite et les circonstances qui l'accompagnèrent. La découverte des principaux royaumes de la terre ferme ne fut point, comme celle d'Hispaniola, de Porto-Rico et de Cuba, le fait du gouvernement; les expéditions de

[1] Voir le discours prononcé par M. Calhoun à la fin de la session du congrès de cette année.

Christophe Colomb avaient coûté trop cher à l'Espagne pour que le cabinet de Madrid se montrât fort disposé à en tenter d'autres du même genre. Une foule de négociants et d'aventuriers s'offraient d'ailleurs journellement à lui en éviter les risques et les dépenses, en proposant d'entreprendre à leurs frais et pour son compte des explorations sur les côtes voisines du continent. Ceux-ci, n'ayant d'autres moyens de se défrayer de l'armement de leurs flottes et de la solde des troupes qu'ils entraînaient à leur suite, que le pillage des pays découverts, « s'efforçaient de remplir leurs navires d'or ou d'esclaves, « et de tout ce qui était propre à être vendu à Cuba au retour ; s'oc- « cupant fort peu d'agrandir les domaines du roi de Castille, mais « beaucoup d'accroître leur fortune privée et de doubler les capitaux « exposés. Or, ils ne pouvaient atteindre ce but que par des moyens « barbares ; ils commettaient les cruautés les plus abominables, les « assassinats les plus sanglants, pillant les villes, grillant les hommes « comme saint Laurent, les livrant aux chiens et scandalisant le monde « entier. De sorte que ce qu'ils appelaient découvrir des terres pouvait « plutôt s'appeler ensevelir les populations. » Ainsi s'exprime sur eux un contemporain, Alonzo Zuazo, à qui nous empruntons ce passage d'une lettre à M. de Chièvres, ministre de Charles-Quint [1].

Du reste, ces aventuriers étaient en quelque sorte autorisés dans leurs brigandages par l'exemple que leur donnaient, dans les îles déjà soumises, les gouverneurs et les magistrats nommés par l'Espagne. Déjà en 1518, à l'époque où Alonzo Zuazo écrivait la lettre que nous venons de citer, il ne restait plus un seul indigène dans les îles de Hispaniola, de Cuba et de Porto-Rico. Malgré les recommandations et les ordonnances, malgré les tendres supplications de la reine Isabelle, qui s'était constituée la protectrice de ceux qu'elle ne dédaignait pas d'appeler ses frères en Dieu, on avait tout égorgé, tout massacré, tout anéanti. Et pour justifier leur atroce conduite, les cruels agents de l'Espagne écrivaient à Madrid que les Indiens ne méritaient point la pitié dont on les honorait, que ce n'étaient point des hommes. L'intérêt est toujours éloquent dans l'exposition de ses doctrines ; le conseil du roi de Castille, ébranlé par ces sophismes, avait gravement soumis à une réunion de prélats la solution de ce problème : L'Indien est-il doué d'une âme de la même nature que celle du blanc ?

[1] Quintana, appendice à la vie de Las Casas.

Ces théories sur les indigènes, qui jetaient le doute dans l'esprit des gouvernants, étaient, comme on le pense bien, passées à l'état de vérités incontestables dans les consciences élastiques de tous les spéculateurs. Ce fut dans de semblables circonstances que Fernand Cortez entreprit la conquête du Mexique. Certes, nous ne ferons pas à ce grand homme l'outrage de le confondre avec les Nicuesa, les Becerra, et les milliers de soldats de fortune qui le précédèrent ou le suivirent dans la carrière des découvertes; mais une des malheureuses conditions de notre nature, est de subir plus ou moins l'influence des préjugés de notre époque. Cortez était demeuré trop longtemps à l'île de Cuba pour ne point être légèrement entaché, sinon dans le fond, du moins dans la forme, de cette hérésie philosophique dont presque tous les gens qu'il emmenait avec lui étaient des sectateurs aveugles. D'ailleurs, plein de résolution et de bravoure, il ne pouvait s'empêcher de professer un souverain mépris pour ces êtres faibles et timides qui, malgré leur innombrable multitude, se laissaient vaincre par une poignée de soldats. Aussi, dans les premiers temps, n'eut-il pas toujours pour la vie des indigènes ces ménagements que l'humanité, et, à son défaut, la prudence même lui commandait. S'il revint plus tard à des sentiments meilleurs, lorsqu'il vit de ses yeux à Mexico les merveilles d'une civilisation inconnue, et surtout lorsque la résistance héroïque des habitants de cette capitale lui eut prouvé que le patriotisme pouvait faire des lions de ces êtres mous et indécis, les mêmes causes ne produisirent sur l'esprit grossier de ses soldats que des effets bien différents. Leur avarice exaspérée à la vue de tant de richesses, le désir de la vengeance excité par le sentiment des dangers qu'ils avaient un instant courus, tels furent sur eux les résultats de ce spectacle et de cette noble défense. Lorsqu'on songe que les guerriers obscurs de la conquête devinrent quelques années plus tard les maîtres du pays, les grands vassaux de la vice-royauté, on n'a plus le droit de s'étonner des cruautés qui marquèrent les premiers moments de l'occupation. L'autorité seule du grand Cortez aurait pu dominer toutes ces mauvaises passions, tempérer tous ces ressentiments, modérer cette avarice sans bornes qui se traduisait par les plus épouvantables atrocités. Mais à peine la conquête fut-elle achevée que le gouvernement eut peur du conquérant, et se hâta de se débarrasser de lui en le comblant de récompenses hypocrites. Peut-être les soupçons d'un

pouvoir ombrageux avaient-ils été éveillés par les compagnons mêmes de Cortez, qui, n'ayant plus besoin de son génie, craignaient dans la paix le contrôle d'un maître sévère auquels ils avaient trop pris l'habitude d'obéir. Quoi qu'il en soit, Cortez, devenu marquis del Valle et relégué dans la ville de Tescuco, vit le féroce Nuño de Guzman s'asseoir à la place qui lui revenait de droit, sous le titre de président de la *real audiencia* de la Nouvelle-Espagne.

Dès ce moment, il n'y eut plus ni paix ni trêve pour la race indienne; le président donna le premier le signal des massacres en faisant étendre sur des charbons ardents quelques-uns des principaux chefs pour s'emparer de leurs trésors. Enfin, lorsqu'il ne resta plus rien aux vaincus qui fût bon à prendre, on s'attaqua à leurs personnes : les indigènes furent traités en esclaves; partout où il fut possible de les atteindre, on les appliqua aux plus rudes travaux; on les plongea par milliers dans les mines, où les éboulements, les maladies et les privations en eurent bientôt fait disparaître la moitié. L'évêque nouvellement nommé de Mexico s'efforça en vain de protester par ses paroles et par ses actes contre ces iniquités. Nuño de Guzman ne tint aucun compte de ces représentations, et lorsque le prélat menaça d'excommunier le gouvernement colonial, le président le fit saisir et battre comme un malfaiteur. Ce sacrilége combla la mesure; les colons espagnols eux-mêmes en furent épouvantés. Fernand Cortez rompit le silence, et écrivit de Tescuco à Charles-Quint sa fameuse lettre du 10 octobre 1530, dans laquelle, après avoir fait une peinture lamentable de l'état de dépopulation du pays et des cruautés des membres de l'audience, il expose leur conduite à l'égard de l'évêque. Et de peur que l'on ne doute de ses paroles, tant le fait devait paraître inouï à des oreilles du XVI[e] siècle, il s'écrie : « Il y a de ceci beaucoup d'historiens; Votre Majesté et son conseil ont dû recevoir quelques-unes des chroniques écrites dans cette terre. Je n'exagère rien : *No me entrometo.* »

Tout semblait donc se réunir pour condamner la race indienne à une éternelle servitude. A la tache ineffaçable de la couleur, au souvenir de son ancienne idolâtrie, à ses faciles défaites, à sa conversion plus facile encore, et que l'on accusait partout d'hypocrisie, venait se joindre le précédent de trente années d'asservissement, la flétrissante prescription de l'esclavage. Tous les préjugés de la nature, de la superstition et du temps s'étaient amoncelés sur elle. Il fallait

plus que des efforts humains pour détourner d'elle le poids de cette triple fatalité : il fallait un miracle pour la tirer de cet abîme où elle était menacée de périr tout entière. Le miracle eut lieu. L'évêque de Mexico avait été depuis quelque temps nommé protecteur des indigènes; mais jusqu'alors il n'avait jamais fait acte de tutelle sans causer dans l'Eglise un grand scandale, l'autorité se mettant ouvertement en opposition avec lui et bravant les menaces contenues dans ses mandements. Il fut dès lors démontré que l'épiscopat n'avait aucun secours à attendre des hommes, trop intéressées à l'extermination, et qu'il ne lui restait plus qu'à en appeler à Dieu.

Tout à coup le bruit se répand à Mexico que la sainte Vierge vient d'apparaître à un Indien au sommet d'une roche volcanique voisine de la capitale. On en rit d'abord. Quelle prétention! un idolâtre, un esclave recevoir du ciel pareille faveur! Mais le lendemain les cloches sonnent à grande volée; dès le point du jour les églises sont décorées de tentures comme aux jours de fêtes, des milliers de cierges brûlent devant les autels; les moines des couvents, le clergé des différentes paroisses, sillonnent les rues pour se rendre à la cathédrale. Qu'y a-t-il de nouveau? Que vient-il de se passer? La Vierge est réellement apparue à l'Indien sur la montagne de Guadalupe. L'évêque sort pieds nus de Mexico pour se rendre au lieu de l'apparition; devant lui, sous un dais d'or et de pierreries, est portée l'image de Notre-Dame, telle que l'ont peinte les anges eux-mêmes sur la pagne grossière qui servait de vêtements au pauvre serf. La foule suit la procession jusqu'au sommet de la colline isolée au pied de laquelle Cortez construisit ses vaisseaux pour le siége de l'antique cité indienne. Là, un arbuste étranger à ces climats, un rosier de Castille tout couvert de fleurs blanches et parfumées, a pris racine dans la pierre nue; à ses pieds une source bouillonne à l'orifice d'un puits de granit dont elle ne dépasse point les bords. Ces prodiges nouveaux achèvent de convaincre les plus incrédules. L'Indien, présent à la cérémonie, demande à se consacrer à Dieu; il veut être le premier religieux du couvent que l'on bâtira dans ce lieu saint. On se presse autour de lui, on l'interroge, on baise ces mains qui ont touché la robe de la Vierge, on se prosterne devant celui que la reine du ciel a nommé son fils, on le proclame saint et prédestiné ; toute sa race est réhabilitée en sa personne. Désormais la devise de Notre-Dame de Guadalupe sera la sauvegarde des vaincus : *Non fecit tali-*

*ter omni nationi :* il n'a pas été fait de même pour toutes les races.

Du miracle de Guadalupe datent l'affranchissement des indigènes et l'ère de la fusion des deux familles ennemies. La réaction fut aussi prompte, aussi merveilleuse que l'avait été le remède. Dès ce moment, dans toutes ses entreprises pour l'amélioration du sort des Indiens, le clergé se trouva secondé par les masses ; l'opinion générale lui vint en aide mieux que ne l'avaient fait jusqu'alors les ordres formels de l'autorité souveraine. Les juges de la royale audience, les hauts barons de la conquête furent forcés de rendre hommage à la foi publique en venant se prosterner à leur tour devant l'image miraculeuse de Notre-Dame, et, par cette satisfaction solennelle, donnèrent sans le savoir aux droits de ceux qui avaient été jusqu'à ce jour leurs victimes, une authentique et irrévocable sanction. L'égalité du blanc et de l'Indien reconnue devant Dieu, il s'agissait de tirer sur la terre les conséquences du principe.

L'évêque ne perdit pas un instant. Des avis de l'intervention du ciel dans la cause des malheureux Indiens furent répandus à profusion sur toute la surface des domaines du roi de Castille. Ce miracle réveilla la ferveur des religieux de la Péninsule; des moines de tous les ordres vinrent, à l'appel du prélat, renforcer le clergé de la colonie. Ce fut parmi les communautés à qui demanderait les plus vastes concessions, à qui embrasserait le plus de terres, afin de fonder plus de couvents, afin d'avoir plus de vassaux. En peu de temps, le nombre de monastères quintupla dans la Nouvelle-Espagne. Le désir d'avoir des possessions en Amérique que manifestaient les corporations religieuses n'étonna personne. On était accoutumé depuis longtemps à voir les Dominicains et les Franciscains, les frères de Saint-François et de la Merci, les Capucins et les Carmes, s'associer aux travaux et aux périls des armées et des flottes. Le temps de la conquête n'était pas assez éloigné pour qu'on eût oublié la part que ces guerriers en frocs et en sandales y avaient prise. On se souvenait de les avoir vus tour à tour modérer le zèle imprudent des uns, soutenir la constance des autres, calmer le fanatisme barbare de ceux-ci, communiquer au courage de tous les invincibles ardeurs du prosélytisme. Eux seuls peut-être avaient rendu le triomphe possible en faisant de la guerre une croisade. N'avaient-ils donc pas sur les pays qu'ils avaient contribué à soumettre autant de droits que les autres ?

A mesure qu'avait lieu cet accroissement dans l'influence, dans la richesse et dans la population ecclésiastique, l'évêque prenait une attitude plus ferme, un langage plus conforme à la dignité d'une mission donnée par le roi, confirmée par le ciel et reconnue par les classes populaires. Il joignait en même temps l'action aux paroles. Des missionnaires, parcourant le pays, prêchaient aux blancs la charité envers les Indiens. Ces missionnaires étaient chargés en outre de recueillir les vieillards et les perclus indigènes, pour les envoyer dans les hospices fondés pour eux aux environs de Mexico et de toutes les principales villes. Enfin ils avaient ordre d'arracher aux seigneurs féodaux tous ceux de leurs serfs qui manifesteraient l'intention d'entrer dans les ordres. Bientôt l'Eglise ne se borna plus à prêcher la charité aux maîtres ; son énergie croissant avec sa puissance, elle leur reprocha de s'être illégalement emparés des habitants en s'emparant des terres, elle leur demanda les chartes qui les déclaraient propriétaires des hommes en les établissant propriétaires du sol ; et comme ils n'en avaient point, tout Indien fut déclaré libre de quitter un mauvais maître pour rester chez lui ou pour en chercher un meilleur.

L'autorité séculière n'essaya pas de réclamer; les temps étaient bien changés depuis l'apparition de la Vierge. Les juges de la royale audience pouvaient bien empêcher un laïque de partir, ils pouvaient ouvrir ou arrêter ses lettres au passage; mais les communautés religieuses ayant encore pour la plupart leurs chefs dans la Péninsule, personne n'avait le droit d'empêcher un moine de se rendre aux ordres de son provincial en s'embarquant à Vera-Cruz pour l'Espagne. Les gouvernants de la colonie s'étaient aperçus que bien des dénonciations avaient pris cette voie, et que les voyages de certains religieux coïncidaient avec bien des démissions et bien des disgrâces. Aussi laissèrent-ils aller les choses, et commencèrent-ils eux-mêmes à se montrer doux et généreux envers les indigènes de leurs domaines, afin de s'attirer les bonnes grâces de l'Eglise.

Mais ce n'était pas assez d'avoir consacré l'égalité devant Dieu, et proclamé ce principe aux yeux des hommes, il fallait encore rendre aux indigènes le droit à la possession du sol qu'ils avaient perdu; il fallait surtout donner à ce droit des garanties qui le missent pour jamais à l'abri des tentatives des passions et qui préparassent la fusion des deux peuples en un seul. Ici, commença le travail d'organi-

sation. L'Eglise n'avait à sa disposition qu'une influence toute morale ; elle n'avait aucune espérance de faire entrer le pouvoir temporel dans ses vues. Ce n'était pas à l'époque où la puissance royale luttait dans la Péninsule contre les *fueros* des provinces qu'il eût été prudent de lui demander des priviléges pour les vaincus, des institutions civiles pour les peuples d'une colonie. Elle dut donc agir seule, et les institutions qu'elle donna eurent plus de puissance relativement au but qu'elle se proposait, que n'en aurait eu une organisation donnée par le pouvoir temporel. Les populations indigènes furent divisées en confrérie; de cette façon, l'Eglise trouvait moyen de rendre inviolables les personnes et les propriétés indiennes, en faisant de chaque agglomération un corps religieux. Elle rendait sacrilége toute atteinte portée aux unes ou aux autres, et se réservait naturellement le droit de poursuivre et de punir le coupable.

Un conseil d'administration choisi par les membres mêmes de la confrérie, et dont le président prit souvent le nom de cacique, fut chargé de répartir annuellement les terres entre les familles. En cas de contestations, le président en première instance, et le curé en dernier ressort, devaient trancher les difficultés. Chaque corporation dut payer en outre, suivant ses récoltes, un impôt à l'évêque. Tous les Indiens devenaient vassaux de l'Eglise. La population des campagnes ainsi organisée, on pensa à celle des villes. Les corps de métiers indiens furent réunis en associations, qui rappelèrent les maîtrises et les jurandes de l'Ancien-Monde. Ainsi les bases de l'œuvre étaient posées. De l'égalité devant Dieu était né le droit de vie et l'affranchissement des vaincus. De la propriété et de l'inviolabilité devait infailliblement naître la fusion.

Ces faits une fois accomplis dans le centre des possessions espagnoles, chez les peuples déjà convertis au Christianisme, le clergé songea à étendre ses conquêtes. Depuis l'occupation de Mexico on n'avait cessé de découvrir des terres dans l'Occident et dans le Nord. Des capitaines, traînant à leur suite des bandes d'aventuriers avides de richesses, ajoutaient journellement de nouveaux royaumes aux royaumes déjà soumis. Les riches contrées de Sinaloa et de Sonora, la basse et la haute Californie, les Etats de Durango, de Chihuahua et du Nouveau-Mexique étaient venus successivement se rattacher à la Nouvelle-Espagne. Ces royaumes renfermaient des populations aussi différentes de celles du Mexique que différentes entre elles.

Dans toute la partie occidentale, en Sonora, en Californie, sur les bords du Rio Gila et de la mer Vermeille, dans tous les pays traversés autrefois par les Aztèques au temps de leur migration vers le sud, on trouvait des traces d'une civilisation moins avancée que celle des populations méridionales; mais les coutumes sédentaires, les mœurs agricoles de ces peuples semblaient les préparer à recevoir les notions du Christianisme et des arts d'Europe. Sur l'autre versant de la Sierra-Madre, au contraire, dans ce vaste triangle qui s'ouvre sur l'Amérique du Nord, et dans lequel sont compris l'Etat de Chihuahua et celui de Santa-Fé, plus de nations sédentaires et agricoles, des tribus barbares composées de géants chasseurs et nomades, aux visages barbouillés de sang, aux chevelures rudes et traînantes, guerriers indomptables, ennemis de tout travail et de toute civilisation.

Les uns avaient tout à redouter de l'occupation : timides et saisissables sur tous les points, possédant de grandes richesses, car leur pays produit en abondance les métaux précieux, ils allaient subir comme les Mexicains le poids de la conquête. Les autres, ne possédant rien que leurs flèches armées d'os de poisson ou de pierres empoisonnées et la peau de bison qui leur servait de vêtement, se transportant avec une extrême mobilité d'un lieu à un autre, menaçaient la colonisation de dangers sérieux; il était urgent de débarrasser le pays de leur voisinage. Aux uns et aux autres était donc réservée l'extermination. L'Eglise s'émut vivement des périls que couraient ces deux races si opposées de mœurs et de coutumes; elle vit là encore pour elle une grande mission à remplir. D'un côté, le salut d'un peuple timide et inoffensif; de l'autre, la conversion à Dieu et à la vie laborieuse de ces guerriers oisifs, dont l'existence était regardée à juste titre comme une calamité pour les frontières septentrionales. Se faire ici la médiatrice entre le conquérant et le vaincu, là le boulevard pacifique de la civilisation, n'y avait-il pas de quoi tenter l'ambition de ces hommes exclusivement occupés des grands intérêts de l'humanité?

L'Eglise réclama donc le droit de marcher à la tête de ceux qui allaient coloniser ces nouvelles conquêtes. Les établissements qu'elle forma dans les deux pays varièrent selon le caractère des populations indiennes: en Sonora, en Californie, ce furent de simples missions; sur le haut plateau mexicain, des *presidios*. Sur les bords de l'océan Pacifique, la croix seule; sur toute la ligne centrale, la croix entourée

d'un appareil militaire, capable au besoin de faire respecter ses ministres. Autour des missions, la colonisation s'opéra d'une manière toute pacifique; les Indiens, promptement convertis, apprirent à planter la vigne et à faire le vin. Une population de 100,000 indigènes et de 20,000 Européens ne tarda pas à faire de la Californie une des plus belles et des plus riches provinces du Nouveau-Monde espagnol. Du côté des *presidios*, la pacification ne se fit pas avec la même facilité ; on fut plusieurs fois obligé de recourir aux armes. Mais les postes étaient aussi bien organisés pour les combats que pour les travaux de la paix. De vastes bâtiments crénelés, disposés carrément autour d'une immense place, renfermaient les religieux, les familles des cultivateurs et les convertis.

Tous les colons étaient soldats; ils s'exerçaient les jours de fêtes au maniement des armes et aux manœuvres sous les ordres d'un capitaine. En temps ordinaire, ils cultivaient les campagnes voisines. Étaient-ils menacés d'une invasion soudaine, un coup de cloche les rappelait aux habitations, et là ils échangeaient leurs instruments aratoires contre des mousquets. Mais ils n'avaient jamais le droit d'attaquer, et ne pouvaient faire usage de leurs armes que dans un cas de nécessité absolue. Aux religieux était réservée la guerre d'agression ; eux seuls pouvaient aller dans les montagnes, donner assaut aux consciences des infidèles, essayer sur eux la puissance de la foi. Beaucoup furent victimes de leur zèle, beaucoup périrent dans cette lutte de la parole où la force était toute d'un côté; mais la puissance de la conviction finit tôt ou tard par exercer son empire même sur le cœur dénaturé du sauvage. Lasses de briser leur rage contre ces hommes qui ne résistaient pas, quoiqu'ils pussent disposer d'une force imposante, quelques tribus finirent par se laisser toucher, se convertirent en masse et s'attachèrent au sol. Il est à croire que l'exemple de celles-ci aurait été suivi par toutes celles qui passent continuellement du nord au sud, chassées par les empiétements des Etats-Unis, si l'indépendance n'était venue détruire l'œuvre de la conquête[1].

Ainsi au centre, la corporation, la confrérie ; chez les peuplades pacifiques des frontières, la mission; sur les points menacés par l'inva-

[1] La grande tribu des Apaches est malheureusement retournée à l'état sauvage depuis l'abolition des presidios.

sion barbare, le présidio, tels furent les éléments dont se servit la puissance morale pour mener à bien l'œuvre du moyen âge, la fusion des races. Faibles d'abord, séparées les unes des autres par d'immenses lacunes, ces institutions grandirent petit à petit en nombre et en force. Leurs circonférences finirent par s'atteindre ; des relations s'établirent de l'une à l'autre ; ce fut une véritable organisation qui couvrit le pays d'un réseau de juridictions ecclésiastiques. La population européenne englobée dans les limites de ces associations se vit contrainte d'en faire partie, afin de ne pas se trouver isolée en leur présence. Bientôt les deux races s'accoutumèrent l'une à l'autre ; réunies chaque jour dans le temple, elles se cherchèrent et se joignirent au dehors. Il se forma entre elles une communauté d'intérêt, comme il s'était formé une communauté de principes. L'augmentation successive des évêchés rendit l'organisation plus puissante en donnant aux différentes fractions des chefs plus rapprochés, des surveillants plus immédiats. Durant le XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e], le croisement s'opéra avec lenteur et difficulté ; mais au bout de ce temps, le premier exemple donné, les premières répugnances vaincues, décidèrent le mouvement général. On eût dit qu'Espagnols et Indiens brûlaient de se voir renaître dans une famille qui, participant à la fois des deux races, n'eût pas plus à rougir devant l'une qu'à triompher auprès de l'autre. La population qui résulta de cette union fut appelée *criolla*, ce qui ne signifie pas seulement née dans la colonie, mais née du mélange. C'était véritablement une race autochthone, dont l'origine n'était pas entachée du crime d'usurpation comme celle des populations européennes qui habitent le reste de l'Amérique. Légitime propriétaire du sol autant par le droit d'héritage que par le droit de conquête, elle était à l'abri des reproches de l'histoire et des récriminations de l'humanité.

On se doute bien que pour consommer une œuvre aussi gigantesque, pour donner à des institutions bien simples en apparence la force nécessaire pour vaincre les passions et les préjugés, il fallut des hommes d'intelligence, de dévouement et d'énergie, de hardis et d'intrépides lutteurs. Aussi ne craignons-nous pas de le dire, les annales de l'Eglise, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, sont-elles plus riches en vastes génies, en nobles et touchantes vertus de l'autre côté de l'Atlantique que de celui-ci. Aux grandes missions, les rudes ouvriers. Que d'activité, que de patience, que de sacrifice dans ces ci-

vilisateurs du Nouveau-Monde, qui avaient à frapper à la fois de toutes parts, et pour lesquels la conversion des convertis n'était pas à beaucoup près la tâche la moins difficile ! Ce n'est pas sans raison que les peuples du Mexique conservent précieusement la mémoire de ces apôtres de l'Amérique. L'histoire lente et paresseuse de ces terres lointaines se tait et se taira peut-être à jamais sur les actes de leur vie. Moins ingrate, la reconnaissance populaire les a conservés dans la tradition ; elle les a couronnés de cette auréole de sainteté qui est aussi la sublime décoration des bienfaiteurs du moyen âge transatlantique. En se mêlant au sang espagnol, le sang indien avait rajeuni chez lui cette poésie naïve qui est partout l'apanage des peuples primitifs, des races dans l'enfance, et que l'Europe commençait à perdre à cette époque si rapprochée de nos jours. L'histoire positive, en effet, régnait déjà chez nous quand la légende symbolique s'épanouissait sur le sol plus jeune du Nouveau-Monde. En remontant à la source des souvenirs des peuples espagnols d'Amérique, au berceau de la tradition et de la race créole, on trouve semés à profusion dans la mémoire des hommes ces récits merveilleux, ces poëmes touchants qui donnent la mesure des principaux personnages de cet âge héroïque. On nous permettra, à défaut d'histoire, de citer quelques-unes des paraboles sous lesquelles elle se cache. Il y a dans les souvenirs populaires du Mexique deux grandes figures, deux types qui dominent tous les autres, et que l'on vénère aujourd'hui comme s'ils étaient d'hier. Ce sont l'évêque Mendiola, de la Nouvelle-Galice, et celui de Puebla, Palafox y Mendoza. Le portrait de ce dernier, exécuté par un maître de l'école espagnole, se voit encore dans la cathédrale de Puebla, et le voyageur peut se convaincre en contemplant les nobles traits du prélat qu'il n'y a rien d'incompatible entre le héros et sa légende.

Palafox y Mendoza, descendant d'une des plus anciennes familles de la Péninsule, élevé à l'Université de Salamanca, porta en Amérique le double caractère qu'il tenait de sa naissance et de son éducation. Intrépide protecteur des faibles, il parlait aux puissants en homme qui pouvait paraître *couvert devant le roi.* Personne n'osait lui résister, tant le prestige de ses talents ajoutait au prestige de ses vertus et de sa noblesse. En même temps, et comme pour ne pas rompre avec la civilisation, il prenait part, en véritable étudiant, aux disputes des écoles religieuses de l'Ancien-Monde. Cet homme

était né soldat ; on sentait qu'au temps de la chevalerie il eût endossé la cuirasse et couru le monde pour venger les veuves et délivrer les prisonniers. A la fin du XVIe siècle, il avait été pris d'une immense sympathie pour cette race américaine veuve de son sol, orpheline de son indépendance et de ses rois ; et comme ce n'était pas avec la lance qu'on pouvait la remettre en possession de ses biens perdus, il avait coiffé la mitre et saisi le bâton de pasteur pour aller la défendre avec sa foi et la sauver avec son amour. Un jour, dit la légende, dans les premiers temps de son épiscopat, il vit deux Indiens exposés, par la cruauté d'un des seigneurs de la conquête, à un horrible supplice. Transporté d'une sainte indignation, et ne se sentant pas assez de pouvoir pour arracher au maître barbare ses malheureuses victimes, il part sur-le-champ pour Mexico, afin de solliciter du vice-roi un ordre contre le coupable. La journée était avancée, le soleil brûlant. En gravissant la grande chaîne des Cordilières qui séparent Puebla de Mexico, ses mules ralentissent tout à coup le pas ; l'Indien qui les conduit, haletant de fatigue et de soif, n'a plus la force de les encourager de la voix ni du fouet. « En avant ! en avant ! » s'écrie le prélat dans sa charité impatiente. « Seigneur, je n'en puis plus, répond l'Indien défaillant ; je meurs si je n'ai de l'eau. » Et en disant ces paroles, le pauvre serviteur chancelle et s'évanouit. « Que fais-je, malheureux ? s'écrie l'évêque. Pour sauver les uns je tue les autres. » En même temps, il s'élance hors de la voiture, court s'agenouiller au côté droit de la route, et il n'avait pas encore achevé le signe de croix qui devait précéder sa prière, qu'une source abondante coulait devant lui : c'est la source que l'on appelle encore aujourd'hui : *el agua del Venerable*, la fontaine du Vénérable. Les guides créoles ne manquent jamais d'arrêter le voyageur, une lieue avant d'arriver à Rio-Frio, dans ces vastes forêts alpines qui couvrent le versant oriental de la Cordilière, pour lui montrer le ruisseau limpide qui naquit à la voix de leur bienfaiteur. Ils y boivent dans le creux de leur main, après s'être signés avec dévotion ; puis chacun coupe deux branches d'arbre, les unit transversalement avec une bande d'écorce et plante cette croix au bord des eaux.

La légende du père Mendiola n'est ni moins populaire ni moins miraculeuse. Mendiola ne devint évêque que dans un âge assez avancé. Il exerça pendant la première partie de sa vie les fonctions

de juge à la royale audience de la Nouvelle-Galicie. Un jour que ce tribunal venait de condamner un Indien, les collègues de Mendiola, après avoir signé la sentence, lui passèrent la plume. « Je ne signe point, dit le juge, et je ne puis signer, car en ce moment le roi, dans son conseil, me nomme évêque de Guadalaxara. » Quelques mois après, l'événement vérifia la prédiction. Ce retard avait sauvé l'Indien. Mendiola, devenu évêque, passa le reste de ses jours à courir d'une frontière à l'autre de son diocèse, prêchant partout, de parole et d'exemple, la charité envers les indigènes, fondant des hôpitaux et des écoles, créant et dotant des confréries. Ce fut dans une de ces visites pastorales qu'il succomba à des fatigues surhumaines. Les gens de Zacatecas, sur les terres desquels il était mort, enlevèrent son corps pour l'enterrer secrètement chez eux; mais la mule sur laquelle ils avaient chargé le précieux fardeau leur échappa dans l'obscurité de la nuit, fit cent lieues en dix heures, et vint au point du jour déposer en expirant le corps du saint devant le portail de la cathédrale de Guadalaxara.

Ces deux légendes nous montrent un prêtre sauvant un Indien par un miracle. Il en est de même de toutes les autres. C'est ainsi que procède le moyen âge. Ce fut en effet une œuvre merveilleuse que le salut de cette race, condamnée par la nature et par les hommes; une œuvre semblable ne pouvait être accomplie ni par des instruments ni par des moyens ordinaires. Le peuple, cet appréciateur infaillible des actions et des forces humaines, l'a jugé ainsi en résumant dans un prodige la vie des acteurs de ce glorieux drame.

Quelle distance entre les législateurs du Nouveau-Monde espagnol et les farouches sectaires qui fondèrent les colonies anglaises du Nord! Ceux-ci n'avaient pas, il est vrai, conquis le sol; fanatiques observateurs de la forme, ils l'avaient acheté. Ils en jouissaient en propriétaires, comme si, dans aucun cas, pouvait être valable ce marché contre nature par lequel une portion de l'humanité cède à l'autre sa part de soleil, ses droits à la vie; comme si toute une race pouvait s'engager, dans la personne de quelques chefs, à disparaître à jour et à heure fixe! C'était cependant au nom de ce contrat, dans lequel était stipulé un suicide réel, quoiqu'à terme, que les *saints d'Israël* massacraient, en qualité d'acquéreurs légitimes, les créatures assez dégradées pour ne pas comprendre ce principe du droit écrit en vertu duquel ce que nous avons vendu la veille ne nous ap-

partient plus le lendemain. Rendons-leur toutefois justice, ils les plaignaient en les égorgeant.

Si quelque chose est à regretter dans cette époque dont nous venons de retracer l'œuvre principale, c'est que les institutions politiques ne soient pas venues à la suite des institutions sociales; c'est qu'après avoir créé une race indigène en Amérique, l'Espagne n'ait pas songé à faire un peuple de cette race. De là les longues agitations des républiques hispano-indiennes. Comme elles n'ont jamais été gouvernées, elles ignorent tout à fait ce que c'est qu'un gouvernement. Le roi d'Espagne et des Indes gérait ses possessions transaltantiques comme de vastes propriétés dont les vice-rois n'étaient que les intendants et nullement les gouverneurs. Ceux-ci étaient chargés de prélever les impôts, de maintenir l'ordre par la terreur, comme les commandeurs maintiennent la subordination parmi les noirs, le fouet à la main. Nulle organisation en dehors de l'organisation ecclésiastique, nulle hiérarchie parmi les sujets. Tous les créoles étaient égaux devant la loi; mais cette loi n'était que la volonté arbitraire du maître, laquelle n'admettait que l'égalité négative de la servitude. Cette loi dictait la formule suivante qu'on lit à la fin de tous les décrets : « Qu'ils sachent, les sujets de Sa Majesté catholique, qu'ils sont nés pour obéir et non pour réfléchir et délibérer. » Ce défaut d'éducation temporelle dans la famille créole est le crime du gouvernement espagnol, si tant est que l'on puisse imputer à crime à une puissance en particulier l'erreur si longtemps commune à toutes les métropoles. C'est moins, en effet, la faute de l'Espagne que celle du système colonial auquel presque toutes les nations d'Europe sont restées strictement fidèles jusqu'à ces derniers jours.

Quoi qu'il en soit, il est résulté de cette lacune dans l'éducation du créole, que les républiques espagnoles de l'Amérique, le Mexique en tête, se trouveront tôt ou tard réduites à recevoir des peuples voisins les habitudes d'ordre, de discipline et de liberté qui leur manquent. Les essais qu'elles ont faits depuis vingt-cinq ans n'ont eu d'autre conséquence que de détruire l'organisation religieuse que leur avait laissée la conquête, en démontrant à tous les yeux, aux leurs même, leur impuissance politique. Doit-il s'ensuivre que l'œuvre du moyen âge aura été accomplie en pure perte, qu'elle s'effacera tout entière sans qu'il en reste le moindre vestige? Non, et telle est la

différence qui existe entre le fait social et le fait politique : l'un est éternel, l'autre n'a qu'un jour. Avec l'indépendance d'un peuple, sa constitution s'en va, ses lois s'effacent, les formes de son gouvernement disparaissent ; mais une race initiée au Christianisme ne peut plus être arrachée du livre de vie ; en passant de la barbarie à la civilisation, elle a conquis ses droits à l'existence : il n'est plus au pouvoir de personne de l'exterminer. Le sol lui appartient, puisqu'elle le cultive ; celle-là du moins ne vendra pas son droit d'aînesse pour un baril d'eau-de-vie ; qui oserait d'ailleurs le lui proposer ? Que l'Union s'avance donc tant qu'elle le voudra vers le Sud, la race américaine n'a plus rien à craindre d'une nouvelle conquête ; grâce au catholicisme elle est désormais immortelle.

D'ailleurs, les événements, quels qu'ils soient, qui feront bientôt passer le Mexique sous la domination de l'Amérique du Nord, n'auront-ils pas pour les deux populations des avantages égaux ? Si les plus forts apportent aux plus faibles l'élément politique, ceux-ci ne communiqueront-ils pas en retour aux premiers cette vertu climatérique, cette force de résistance aux intempéries spéciales du ciel dont le créole a hérité de sa mère indienne ? Il est douteux que le sang européen pur de l'Anglo-Américain résistât aux ardeurs dévorantes de l'atmosphère dangereuse des tropiques. Un nouveau croisement vaincra ces difficultés. Il s'opérera naturellement au Mexique ; car le citoyen des Etats-Unis n'hésitera point à s'allier au créole chrétien, blanc par son père et propriétaire du sol. Ainsi le moyen âge n'aura point inutilement passé sur l'Amérique espagnole ; ainsi le continent, l'humanité tout entière, profiteront de son œuvre. Par lui se trouveront réhabilitées toutes les conquêtes, légitimées toutes les usurpations, et toutes les races fondues pourront avec la même reconnaissance s'abreuver au puits de Guadalupe ou planter leurs croix de branche au bord de la source miraculeuse qui rafraîchit l'Indien mourant de la légende.

F. Clavé.

---

# ELLEN WAREHAM.

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE.

---

## IX

Il était parti ; c'en était donc fait ! Elle se retira de la fenêtre, se traîna péniblement jusqu'au sofa, et là s'abandonna sans contrainte à toute l'amertume de sa douleur.

Elle était ainsi noyée dans les larmes, lorsqu'un de ses gens entra dans la chambre sous prétexte de fermer les volets ou de ranimer le feu. Il était impossible que les domestiques ne s'aperçussent point qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, et leur curiosité avait été excitée par l'air mystérieux de leurs maîtres, ainsi que par le départ subit de M. Hamilton. Ellen, pour échapper à l'indiscret examen du valet, se hâta de se retirer dans son boudoir, où elle ne fut pas plutôt entrée que sa femme de chambre, impatiente de découvrir de quoi il s'agissait, entr'ouvrit la porte, et, montrant seulement sa tête, demanda si madame n'avait point appelé.

Ellen, prétextant une violente migraine, donna l'ordre à cette femme de dire qu'elle ne dînerait point, et l'assura que rien, excepté un repos absolu, ne pouvait calmer la douleur qu'elle ressentait. L'excellente créature proposa, dans l'excès de son zèle, toutes les recettes qui ont été inventées contre les maux de tête, et la pauvre Ellen crut qu'elle n'obtiendrait jamais qu'on la laissât pleurer en repos. A la fin, elle fut délivrée de ces attentions importunes, soit qu'elles fussent dictées par le zèle ou par la curiosité, et on la laissa se livrer à ses tristes pensées.

Elle se reprochait de n'avoir pas attaché assez de prix à la der-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XIX, page 615.

nière matinée qu'elle avait passée avec Hamilton. Elle se rappelait mille choses qu'elle avait à lui dire, qu'elle aurait dû lui dire. Elle trouvait qu'elle avait été froide, qu'elle avait agi avec dureté, et pourtant elle s'accusait de lui avoir permis ce dernier embrassement, cet adieu passionné ; car elle sentait, elle savait qu'elle n'était point sa femme. Elle ne pouvait s'abuser au point de croire un seul instant que cette lettre fût une imposture. Elle savait que son mari légitime était vivant, et que par cette raison tous les sentiments de son cœur étaient criminels. La délicatesse de sa conscience ne lui aurait certainement pas permis d'entretenir la moindre espérance d'être jamais réunie à Algernon ; mais elle n'avait pas encore le courage de déclarer hautement la vérité. Elle aurait voulu qu'il fût possible de conserver à la fois sa propre réputation et la position de la fille d'Hamilton dans le monde.




Comme elle avait à ce moment tout le loisir de considérer quelle était la ligne de conduite qu'il lui convenait d'adopter, elle en vint à conclure que, pourvu qu'elle ne reçût point de communication nouvelle de M. Cresford, et qu'il n'y eût aucune raison qui pût motiver un éclat scandaleux, la seule manière de conserver sa réputation aussi bien que sa vertu était d'amener M. Hamilton à consentir à une séparation à l'amiable à titre d'incompatibilité de caractère.

C'était donc là ce qu'elle avait de mieux à espérer ! Combien l'autre alternative était affreuse ! Être réclamée par Cresford irrité, paraître aux yeux du monde comme une femme déshonorée, coupable du crime de bigamie ! Il était par trop cruel d'envisager une pareille dégradation !

Quelques jours s'étaient écoulés ; Ellen avait reçu chaque matin ses lettres avec une terreur mortelle, et qui pour ainsi dire la paralysait. Elle avait précipitamment jeté les yeux sur l'extérieur de chaque enveloppe, et à son inexprimable soulagement elle n'en avait trouvé aucune qui portât le timbre redouté de la poste étrangère. Tous les matins on lui apportait une longue lettre d'Algernon, qui lui exprimait la tendresse la plus vive, la plus pure, la plus dévouée.

Cette correspondance était comme un véritable baume pour le déchirement de son cœur : elle la conservait avec amour et la relisait sans cesse. Mais un changement visible s'était fait en elle, et tous ceux qui l'entouraient en étaient frappés. Les enfants, voyant que leur mère ne pouvait les embrasser sans répandre des larmes, de-

vinrent pensifs et intimidés en sa présence. Les pauvres du voisinage s'étonnaient de ne plus voir leur bienfaitrice venir au milieu d'eux. Elle ne pouvait plus le faire ; elle craignait tous les regards. Les bénédictions mêmes des objets de sa bienfaisance lui étaient pénibles ; il lui semblait qu'elle les avait obtenues à la faveur d'un mensonge. Tout ce qui avait été pour elle une source de joie dans cette délicieuse résidence, dans ce pays si riant, réveillait ses regrets, lorsqu'elle pensait que le lendemain peut-être elle serait exilée de ce paradis. Chaque sentier, chaque arbre, chaque point de vue, chaque endroit qu'elle revoyait lui rappelait celui qu'elle n'osait plus appeler son mari, et avec qui elle n'avait point d'espérance de les revoir jamais.

Deux ou trois semaines s'étaient déjà écoulées avec lenteur, et aucune communication nouvelle n'était arrivée. Il y avait près d'un mois qu'elle avait reçu la première, et elle commençait à se persuader que Cresford avait été dans l'impossibilité de s'échapper. Le bienveillant gouverneur avait peut-être été changé. Elle se sentit un moment coupable d'entrevoir une circonstance pareille avec une sorte de satisfaction, et, d'un autre côté, elle ne pouvait songer sans horreur à une autre solution de la difficulté, solution plus effrayante encore ; c'est qu'il eût réussi dans sa demande et qu'il fût en chemin pour venir la retrouver. Cette pensée la remplissait de terreur et troublait presque sa raison.

Un matin, lorsqu'elle eut pris d'une main tremblante le paquet de lettres qu'on lui apportait comme de coutume, elle en trouva une plus volumineuse que les autres, et reconnut sur l'adresse l'écriture de son frère. Sa vue s'obscurcit ; elle déchira précipitamment l'enveloppe, sous laquelle elle en trouva une seconde avec le même timbre de Gratz qu'elle avait si fort redouté. Le désespoir lui donna le courage de l'ouvrir. Elle était effectivement de Cresford. Il lui apprenait que le gouverneur s'était montré son ami dévoué ; que l'empereur avait accueilli favorablement sa demande, et qu'il avait sujet d'espérer que dans peu de jours il pourrait entreprendre son voyage pour retourner en Angleterre ; qu'à mesure que le moment approchait, il sentait mille craintes s'élever dans son cœur. Que d'événements avaient pu survenir depuis qu'il était parti ! Son Ellen, à laquelle il écrivait maintenant avec tant de joie et d'amour, n'était peut-être plus au nombre des vivants. Ses enfants ! existaient-ils encore ? « O mon Ellen adorée, continuait-il, vous ne pouvez avoir au-

« cune idée de l'état de trouble et d'agitation de mon esprit, quand je « pense à tous les changements qui peuvent avoir eu lieu parmi vous. « Mais il y a une chose de laquelle je crois pouvoir être certain, quoi- « que mon caractère inquiet m'ait souvent jeté dans de déraisonnables « accès de... dirai-je de jalousie ? non, plutôt d'excessive susceptibi- « lité ; car vous me rendrez la justice de convenir que je n'ai jamais été « jaloux de personne en particulier. Oui, il y a une chose dont je puis « être certain : c'est que je vous retrouverai pure, fidèle et vertueuse « comme je vous ai laissée. La confiance que j'ai en votre vertu a fait « toute ma consolation. Cette conviction seule m'a soutenu au milieu de « tous mes malheurs. Dans moins d'un mois je serai de retour, mon « Ellen, pour ne plus jamais me séparer de vous. » Cette confirmation de ce qu'elle redoutait le plus au monde produisit sur elle un choc presque aussi violent que celui qu'elle avait ressenti à la première nouvelle de son malheur. Elle se reprochait néanmoins d'être ingrate, en payant d'un pareil retour toute l'affection exprimée par Cresford, affection qui avait résisté à l'épreuve du temps et qui avait dirigé toutes les actions de cet homme bizarre et malheureux pendant le temps de son absence, de sa captivité, et même au milieu de sa folie.

Dans d'autres moments, elle se figurait que ces émotions étaient autant d'offenses envers Algernon, cet Algernon qu'elle adorait, qui était pour toujours séparé d'elle, condamné à des tortures égales à celles qu'elle subissait elle-même.

Cresford annonçait dans sa lettre qu'il serait de retour dans un mois. Ce laps de temps était presque écoulé, il pouvait arriver à chaque instant. Il n'y avait plus un moment à perdre !

Dans l'excès de son trouble, elle avait presque oublié d'ouvrir la lettre quotidienne de M. Hamilton. Elle était remplie d'espérance ; il s'était toujours fait plus d'illusion qu'elle ; et pour cette fois, il la conjurait avec ardeur de lui permettre de revenir. Il soutenait que le silence prolongé qui avait suivi la première nouvelle de ce prétendu retour prouvait, sans le moindre doute, que tout cela n'avait été qu'une fausse alarme.

Elle plaça cette précieuse lettre sur son cœur, et, rassemblant à la hâte le reste de sa correspondance qu'elle avait conservée avec soin, elle allait tout disposer pour son départ immédiat, lorsque son attention fut attirée par une seconde lettre de son frère Henry.

Elle connaissait maintenant son sort; elle n'avait rien de plus à craindre, et elle parcourut ce qui lui restait à lire avec un calme désespéré.

Henry commençait par dire que tous les autres associés de la maison Cresford avaient été fort inquiets, et n'étaient pas encore tranquillisés relativement à une communication qu'ils avaient reçue, communication d'une nature si étrange, qu'il hésitait presque à en parler à sa sœur, dans la crainte de l'alarmer sans nécessité; que, cependant, comme il lui expédiait par le même courrier une dépêche qui lui paraissait venir du même endroit que celles qu'ils avaient reçues, et que, s'il ne se trompait point, il lui en avait, quelque temps auparavant, envoyé une autre dont l'adresse et le timbre étaient semblables, elle était probablement préparée à ce qu'il allait lui apprendre.

Le jeune Wareham, entrant alors en matière, racontait que les associés avaient reçu de leur côté une lettre paraissant venir de M. Cresford, et remplie d'allusions incompréhensibles à une évasion de Verdun et à des funérailles supposées; qu'ils savaient à peine s'ils devaient ou non considérer ce document comme une pièce contrefaite; qu'il ne pouvait se dispenser d'ajouter, quoiqu'à regret, que ceux à qui l'écriture de Cresford était le plus familière paraissaient le plus convaincu de son authenticité; qu'ils étaient tous dans la perplexité la plus grande; mais qu'au total ils s'accordaient à penser que ce qu'il y avait de plus raisonnable pour le moment était de garder le plus grand secret sur cette affaire.

Henry disait ensuite, en parlant de ses propres impressions, qu'il n'osait arrêter sa pensée sur les sentiments dont sa sœur devait être agitée; que, quant à lui, il était fermement convaincu que toute cette histoire n'était qu'une imposture depuis le commencement jusqu'à la fin; qu'il se rappelait combien le récit qu'avait fait le colonel Eversham des funérailles du pauvre Cresford était circonstancié; qu'elles avaient eu lieu aux flambeaux, conformément au désir qu'il en avait particulièrement exprimé avant de mourir; qu'enfin ses restes mortels avaient été accompagnés par le colonel Eversham lui même, par le capitaine Morton et par plusieurs autres détenus, prisonniers sur parole. «Et ne vous rappelez-vous point, con-
« tinuait Henry, combien le colonel appuyait sur la circonstance
« lugubre que, avant la fin de la semaine où le capitaine Morton

« avait conduit le deuil à l'enterrement de Cresford, il avait été mis « à son tour au tombeau? Ne vous tourmentez donc point, ma chère « sœur. Soyez sûre que c'est une fourberie dont le but est sans doute « d'extorquer de l'argent. Néanmoins j'ai cru ne pas devoir vous « laisser ignorer une circonstance aussi grave, quels que soient les « doutes que l'on puisse raisonnablement élever sur son authenti- « cité. J'aurais voulu être moi-même le porteur de cet étrange mes- « sage, mais je suis inévitablement retenu aujourd'hui en ville par les « affaires. Je serai près de vous bientôt après que vous aurez reçu ma « lettre. »

« Tout est donc vrai! pensa Ellen. Et tout le monde le sait! La nouvelle doit maintenant en être répandue. Il n'y a aucun moyen d'échapper à cette situation. » Elle regarda autour d'elle avec effroi. Ce n'était le moment ni de délibérer ni d'hésiter.

Elle ordonna que l'on courût à l'instant même pour chercher des chevaux de poste; elle fit venir sa femme de chambre, envoya dire à la gouvernante de faire pour elle et pour ses enfants tous les préparatifs nécessaires à un voyage immédiat; puis elle s'assit pour écrire à Algernon et lui annoncer cette accablante nouvelle, détruire toutes les espérances qu'il avait nourries, le condamner enfin à un avenir aussi triste, aussi désolé que celui qu'elle avait elle-même en perspective.

Elle commençait ainsi: « J'ai à peine la force d'écrire ce que je « suis maintenant forcée de vous apprendre. Dans quelques heures « j'aurai quitté ce lieu qui m'est si cher. Dans quelques heures je se- « rai proscrite de ce séjour enchanté où j'ai vécu comme votre « femme, heureuse et honorée. Je vous rends grâce, Algernon, pour « le bonheur dont j'ai joui pendant deux ans. Je vous rends grâce « pour l'amour, pour les témoignages de tendresse dont vous m'avez « entourée.

« Je vais aller dans la maison de mon père. Pauvre vieillard! il ne « s'attend pas à la honte et au chagrin qui menacent le déclin de sa « vie, lui qui attachait tant de prix à l'opinion du monde! Oh! Al- « gernon, je suis destinée à attirer la malédiction sur tous ceux qui « s'approchent de moi! Je vais le faire descendre au tombeau. J'ai « fermé devant vous la noble et brillante carrière qui vous attendait; « j'ai été le fléau de cet homme malheureux que son amour fatal et « sans frein a conduit à user du stratagème qui nous a fait à tous

« tant de mal. Mon nom sera un déshonneur éternel pour mes en-
« fants ; — pour eux tous.

« Algernon, mon cœur se brise quand je pense à vous, quand je « songe à votre retour dans votre maison déserte! Car je sais à « quel point je vous manquerai, jugeant trop bien par mes propres « sentiments de ce que pourront être les vôtres ! Et je sais, je « sens, combien les enfants vous manqueront aussi ! O mon Dieu ! Je « viens à l'instant de faire dire à la gouvernante de se préparer avec « Agnès pour notre triste voyage ! Mais quel droit ai-je d'agir de la « sorte? Elle est votre enfant, Algernon, et dois-je vous priver de « cette unique consolation ? Dois-je la priver elle-même d'une exis- « tence honorable pour l'entraîner avec moi dans la honte et dans la « dégradation? Non ! mon malheur peut à peine être plus grand, et « vous serez du moins accueilli à votre retour par ses naïfs sou- « rires, par ses bras étendus vers vous, par ses gracieux efforts pour « parler. Je vous laisse ce gage précieux. Elle vous rappellera celle « qui vous aime toujours avec une tendresse plus vive, quoique ce « soit maintenant un crime de vous aimer ainsi.

« Il y a pour moi une sorte de plaisir à vous faire un tel sacrifice. « Vous la chérirez, vous veillerez sur elle. J'attends à chaque instant « l'arrivée de mon frère. Lui et les autres associés de la maison ont « aussi reçu des lettres de Gratz. Je n'ai pas la force d'ajouter un mot « de plus. Je ne puis signer cette lettre. Hélas ! quel nom dois-je por- « ter à présent ? »

Elle se hâta de cacheter sa lettre, et, sans se donner le temps de se rétracter, elle descendit précipitamment l'escalier, et dit à la gouvernante qu'il fallait qu'elle restât avec la petite Agnès à Belhanger; qu'elle n'emmenait avec elle que George et Caroline. La gouvernante fut étonnée de ce changement soudain ; mais sa maîtresse paraissait si troublée, si hors d'elle-même, qu'elle n'osa hasarder aucune remarque. Ellen saisit l'enfant, la pressa contre son cœur, et l'embrassa avec une telle véhémence que lapetite fille, effrayée, se mit à crier. Sa mère alors, la jetant presque dans les bras de la gouvernante, s'élança hors de la chambre, n'osant s'exposer à changer de résolution en arrêtant un moment de plus ses regards sur son enfant.

Elle rentra en toute hâte dans son appartement, et sans se donner le temps de se livrer à de tendres émotions, à des souvenirs trop chers, elle commença à rassembler ses papiers, ses lettres, quelques

livres de piété, quelques-uns des nombreux gages de tendresse qu'elle avait reçus d'Algernon, et surtout son portrait; ce portrait qu'elle contemplait chaque jour, cent fois dans la journée depuis son absence.

Pendant qu'elle s'occupait de ces différents soins, elle vit sa femme de chambre qui arrangeait ses diamants et ses autres bijoux pour le voyage.

« Ne les mettez point dans ces coffres, dit-elle d'un accent calme et net; ils doivent rester ici.

— Mais, madame, nous les emportons toujours avec nous partout où nous allons. Il me semble qu'ils sont plus en sûreté quand ils sont sous nos yeux.

— Il faut les laisser ici, Stanmore, répondit Ellen d'un ton presque sévère.

— Comme il vous plaira, madame, » répondit la suivante, qui comprenait que quelque chose d'extraordinaire et de fâcheux était arrivé à sa maîtresse, à laquelle elle était tendrement attachée.

« Madame veut-elle aussi laisser tous ces autres bijoux? demanda-t-elle avec l'accent d'une personne blessée.

— Non, Stanmore; j'emporterai ces bagues, ces bracelets, tous ces petits objets de fantaisie. Ils m'ont tous été donnés par mes amis les plus chers.

— J'aurais pensé que madame pouvait désirer emporter avec elle tout ce qui lui venait de M. Hamilton.

— C'est assez, Stanmore; je ne puis supporter plus longtemps... — Hâtez-vous seulement; il faut que j'arrive chez mon père aujourd'hui même.

— Bonté divine! je vous demande pardon, madame; mais j'oserai m'informer si le capitaine Wareham est malade.

— Non..... Oui..... Je n'en suis pas sûre; je crois qu'il se porte bien. »

Ellen sortit de la chambre après avoir mis en sûreté les choses auxquelles elle mettait le plus de prix, et avoir dit à Stanmore de porter les diamants à la femme de charge, avec l'ordre de les remettre à M. Hamilton lorsqu'il reviendrait.

« Que cela est étrange! dit mistriss Stanmore en se parlant à elle-même. Monsieur et madame doivent s'être querellés terriblement, d'une manière ou de l'autre. Et penser combien ils avaient l'air de

s'aimer jusqu'au dernier moment ! Il est vrai que quand l'amour est si violent il ne peut durer. Comme ma pauvre maîtresse et M. Cresford étaient bien ensemble, quoique ce fût un homme si singulier ! Et à présent qu'elle a un mari qu'elle aime, voilà comment tout cela finit ! Ah ! cela ne prouve pas grand'chose en faveur des hommes. Quand on en a un dont on ne se soucie pas, on a toute sa tête à soi pour savoir le mener. »

Pendant que mistriss Stanmore faisait ces sages réflexions, Ellen, qui ne pouvait rester en repos, et qui n'osait risquer de se retrouver en présence de la petite Agnès, errait comme une âme désolée dans tous les appartements de la maison, pour jeter un dernier et triste regard à chaque chambre, à chacun des objets auxquels ses yeux avaient été si longtemps accoutumés. Mais elle rencontrait à chaque instant et dans toutes les directions des domestiques portant des malles et des valises avec tout l'empressement qu'exigeait ce départ précipité.

Elle se réfugia dans le boudoir d'où l'on avait déjà retiré le petit nombre d'objets qu'elle avait l'intention d'emporter. Elle regarda autour d'elle en silence et d'un œil calme. Rien ne s'offrait à sa vue qui ne lui rappelât quelque trait de bonté d'Algernon. Un coup frappé légèrement à la porte la tira de la profonde préoccupation dans laquelle elle était plongée.

Mistriss Topham, la femme de charge, à qui son embonpoint remarquable donnait une démarche pleine de gravité, se présenta au même instant.

« Je viens, si madame veut bien le permettre, prendre ses ordres pour le temps de son absence. Si madame croyait rester un peu de temps hors de la maison, les tentures de la chambre en toile de Perse ont grand besoin d'être lavées, et peut-être ce serait une bonne occasion pour les faire calandrer.

— Faites ce que vous jugerez convenable, mistriss Topham ; je ne puis m'occuper de ces détails à présent.

— Assurément, je ne voudrais pas pour tout au monde importuner madame ; mais miss Mason désirerait savoir s'il faut achever d'ourler les cravates de monsieur, ou si l'on doit commencer par mettre en ordre le linge de table.

— Oui, certainement, mistriss Topham.

— Est-ce du linge de table ou des cravates que madame veut parler ?

— L'un ou l'autre : peu importe. M. Hamilton sera ici dans peu de jours et il vous le dira. Je suis-très malade, mistriss Topham. Je ne puis réellement, je ne puis vous répondre. » Et pour la première fois dans cette matinée ses larmes s'échappèrent en abondance.

Il n'y a rien de si étrange que les causes qui provoquent quelquefois l'explosion d'une douleur longtemps contenue. La contrariété d'être interrompue par ces détails d'intérieur et l'idée qu'elle n'avait plus le droit de les régler, que le soin de surveiller la tenue de cette maison ne lui appartenait plus désormais, la firent fondre en pleurs, tandis que l'accablante confirmation d'une nouvelle qui bouleversait toute sa destinée ne lui avait pas arraché une larme.

Mistriss Topham se retira, surprise, affligée, et tant soit peu piquée.

« Jamais, disait-elle, jamais elle n'avait vu sa maîtresse montrer une humeur si singulière. Madame l'avait toujours traitée avec tant d'égards, et lui avait toujours parlé d'une manière si douce et si affable, qu'il fallait certainement que tout n'allât pas au gré de madame et qu'elle eût quelque chose dans l'esprit. »

Ellen voulut revoir encore une fois le cabinet de travail d'Algernon. Là elle ne craindrait pas les importuns et pourrait regarder toutes les choses qui s'y trouvaient; enfin, les fixer si parfaitement dans sa mémoire, que ce serait pour elle comme une espèce de tableau que sa mémoire pourrait continuellement contempler. Elle observa chaque table, chaque fauteuil, le dessin de la corniche, les moulures du corps de bibliothèque, les sculptures de la cheminée; elle toucha de sa main tous les papiers, les documents parlementaires qui encombraient la table et qu'il devait avoir touchés.

A ce moment une chaise de poste s'arrêta à la grille et son frère Henry en descendit précipitamment. Quelques secondes après, Ellen était dans ses bras, en s'appuyant sur lui dans tout l'abandon d'une douleur longtemps comprimée et qu'elle laissait enfin s'exhaler librement. Il y avait une sorte de soulagement dans la présence de ce frère auquel elle pouvait ouvrir entièrement son âme, pour qui elle n'avait aucun secret, et avec lequel rien ne l'obligeait à se contraindre.

Cette faiblesse néanmoins fut de courte durée ; elle la surmonta promptement, et se relevant, elle lui adressa la parole d'une voix ferme, quoiqu'avec une volubilité nerveuse.

« Il faut que nous partions tout de suite, Henry. Vous allez me conduire chez mon père. Vous viendrez avec moi, cher Henry, n'est-ce pas ?

— Où est Hamilton ? répondit-il.

— Il n'est plus ici depuis que j'ai reçu le premier paquet que vous m'avez envoyé. Nous nous sommes séparés à ce moment ! »

Elle pressa en même temps avec force ses mains sur ses paupières.

« Croyez-vous donc que les choses soient désespérées à ce point, ma chère sœur ?

— Hélas ! je l'ai pensé dès les premiers instants, quoiqu'il ne voulût pas me croire.

— Oh ! quelle affreuse situation ! Quel parti prendre ?

— Il faut que j'aille chez mon père, et que je m'abandonne pour le reste à la Providence. Si j'ai agi contre mon devoir, c'était à mon insu ; j'espère donc que Dieu m'aidera à supporter l'épreuve qu'il lui plaît de m'envoyer.

— Ma pauvre Ellen !

— Ne me plaignez point, Henry ; j'ai prié pour avoir du courage, et jusqu'ici j'ai été exaucée par la miséricorde divine. Ne me plaignez point ; autrement je n'aurais plus de force pour ce que je dois accomplir aujourd'hui.

— Ellen ! vous êtes la plus forte, la plus courageuse, la plus noble aussi bien que la plus douce et la plus aimable créature que j'aie jamais rencontrée. Quel que soit le résultat, vous faites sans contredit ce qui est juste. Je suis prêt à vous accompagner.

— Tout est prêt, Henry ; il ne me reste plus qu'une tâche douloureuse à accomplir, celle de dire adieu à ma chère enfant, à ma petite Agnès.

— Quoi ! vous la laissez ici sans vous ?

— Je ne puis enlever à Algernon ce qui lui rappellera ma mémoire, et en même temps le consolera au lieu de l'attrister. D'ailleurs, je ne veux pas accumuler sur la tête de mon enfant plus de honte et de déshonneur que ce qui est inévitable. »

Ellen le quitta ; elle monta lentement et tristement pour la dernière fois l'escalier de chêne. Elle alla droit à la chambre des enfants, et prenant dans ses bras la petite Agnès, l'emporta dans sa propre chambre. Après avoir fermé toutes les portes au verrou, elle s'agenouilla, tenant toujours l'enfant dans ses bras, et fit pour elle de

ferventes prières, les prières les plus pures qui eussent jamais monté jusqu'au trône de la grâce; ensuite elle embrassa avec une tendresse passionnée la fille d'Algernon.

« Que Dieu daigne te bénir dans sa bonté, mon enfant ! Puisse-t-il t'accorder la vertu, la rectitude du jugement et des principes inébranlables ! Quelle que soit ta destinée en ce monde, puisse-t-il te conduire vers ce séjour où les méchants cessent de persécuter, où ceux qui ont souffert goûtent enfin le repos ! »

Elle se releva et ramena l'enfant à sa gouvernante. D'une voix calme et assurée, elle lui recommanda au nom de la tranquillité de sa conscience en ce monde et dans la vie future, de remplir ses devoirs à l'égard de l'enfant; puis, demandant à Dieu de les bénir l'une et l'autre, elle descendit l'escalier sans regarder à droite ou à gauche, et elle traversa d'un pas ferme le vestibule. Lorsqu'elle fut arrivée à la porte, elle s'arrêta, et, en se retournant, elle aperçut tous les gens de la maison, qui, attirés moitié par la surprise et moitié par la sympathie, avaient envahi toutes les portes et se pressaient pour la voir encore. Elle voulut parler, la voix lui manqua; elle fit un second effort, et dit enfin :

« Vous avez tous fait votre devoir envers moi. Que Dieu vous en accorde la récompense ! »

Une explosion de larmes et de sanglots fut toute la réponse qu'ils purent faire.

Henry la soutint pour la faire monter en voiture. Les deux aînés de ses enfants et les femmes aux soins desquelles ils étaient confiés montèrent dans une seconde voiture, et Ellen fut rapidement entraînée loin d'un séjour dans lequel elle avait éprouvé successivement tout ce que cette vie peut offrir d'extrême bonheur et d'extrême infortune.

X

De quelle manière, cependant, Algernon passait-il le temps de son exil ? Ç'eût été pour lui un tourment que d'être reconnu, d'être obligé de répondre aux questions d'usage sur sa femme et sur ses enfants (questions auxquelles un homme marié ne peut échapper chaque fois qu'on l'aborde), et enfin d'endurer toutes les politesses de la vie quotidienne. Ses relations étaient d'ailleurs si nombreuses, son nom si généralement connu pour avoir retenti avec éclat dans beaucoup de circonstances politiques, et il avait si habituellement vécu dans le

monde, qu'il aurait pu difficilement trouver un lieu où il ne fût pas exposé à attirer l'attention.

Il se retira donc sous un nom supposé dans le plus misérable village de pêcheurs qu'il put trouver dans le voisinage de M....., passant ses jours à errer sur le rivage, ne se mêlant qu'aux hommes intrépides qui exerçaient leur dangereux métier sur les côtes arides du pays de Galles.

Tous les matins il allait à pied à la ville pour demander ses lettres au bureau de la poste, et courait en toute hâte au bord de la mer pour se livrer au bonheur de parcourir les lignes tracées par la main de sa bien-aimée Ellen. L'esprit d'enthousiasme dont il était doué, ainsi que nous l'avons dit au commencement, lui rendait plus facile, peut-être, qu'il ne l'eût été à un autre homme de supporter la vie d'abnégation qu'il menait en cet endroit.

Les semaines s'écoulaient cependant, et quelque fortement trempé que fût le caractère de M. Hamilton, il commençait à fléchir sous le poids de cette incertitude prolongée. Il formait et détruisait tour à tour mille plans désespérés ; mais il finit presque par se convaincre qu'Ellen et lui sacrifiaient leur bonheur à une frivole subtilité ; que M. Cresford ne reviendrait jamais ; — que s'il revenait, Ellen n'en était pas moins devant le ciel sa femme à lui, et non celle de Cresford, et qu'ils n'auraient aucun crime à se reprocher en fuyant aux extrémités de la terre et à y vivre exclusivement l'un pour l'autre.

Mais, quoiqu'il s'entretînt dans ces pensées, il ne hasarda jamais de les confier au papier lorsqu'il écrivait à Ellen. Il ne lui proposait plus de vivre ensemble si leur union n'était point sanctionnée par les lois ; car il y avait en elle une élévation, une pureté qu'il n'aurait osé blesser par une parole ou par un regard. Il savait aussi qu'en supposant même qu'il réussît à lui persuader de fuir avec lui, elle ne pourrait jamais, avec sa sensibilité, avec ses principes religieux, trouver le bonheur dans le dévouement de l'homme qu'elle adorait, si le remords se glissait une fois dans son cœur.

Il se sentait le courage d'endurer tous les maux plutôt que de rencontrer dans les yeux d'Ellen l'expression du reproche, — de sentir qu'il aurait fait connaître à ce cœur, à ce cœur innocent, les tortures d'une conscience troublée, — de penser que la religion, qui était maintenant la seule source de consolation de cette femme angélique,

serait convertie par lui, ou du moins par sa faute, en une source de terreurs.

Les circonstances et les sentiments romanesques qui avaient marqué les premières années de sa propre jeunesse ne l'avaient point conduit à éprouver les mêmes scrupules; mais le dévouement exalté auquel il était enclin les lui faisait respecter lors même qu'il les considérait comme poussés trop loin.

Quand il reçut la dernière communication d'Ellen, la douleur qu'il en ressentit ne connut plus de bornes : car son dernier espoir venait d'être détruit. Il marchait à grands pas le long du rivage. La matinée était sombre, orageuse, et comme en harmonie avec l'état de son cœur. La mouette, avec ses ailes étendues et contrastant par leur blancheur avec la couleur plombée des nuages, faisait entendre son cri aigu en passant au-dessus de sa tête. La vague venait se briser furieuse sur la plage. Les barques des pêcheurs qui avaient été dehors toute la nuit s'épuisaient en efforts pour regagner la terre avant que la tempête qui menaçait n'éclatât sur eux. Il regardait les frêles embarcations à mesure qu'elles s'approchaient du bord, avec une émotion d'envie. — « Peut-être, pensait-il, peut-être les vagues vont engloutir les braves gens qui font de si énergiques efforts pour ne pas perdre la vie; ils ne savent pas pour quel misérable bien ils soutiennent une lutte si opiniâtre; ils ne savent point ce qui les attend peut-être s'ils échappent au danger présent ! Des affections brisées, des espérances anéanties, le supplice de perdre ceux que nous aimons, ou de les voir vivre malheureux, pourra leur faire regretter de n'avoir pas été submergés, sûrs de ne plus être atteints des souffrances qui sont l'héritage de la nature humaine. Plût au ciel que je fusse dans une de ces barques ! Si les vagues entr'ouvraient leurs abîmes et se refermaient sur ma tête, ma destinée s'accomplirait sans que j'eusse à me reprocher aucun crime. »

Les femmes et les mères des pêcheurs, qui étaient accoutumées à la vie aventureuse de leurs maris et de leurs fils, vaquaient tranquillement à leurs travaux. Elles les avaient si souvent vus affronter la tempête, puis revenir sains et saufs, qu'elles s'alarmaient peu de ce qui aurait paru effrayant à tant d'autres. Une jeune femme cependant errait seule sur le bord. Son manteau était agité par les bouffées de vent qui apportaient l'écume de la mer et la lançaient contre son visage; mais ses yeux n'en étaient pas moins fixement attachés sur

l'espace pour découvrir dans le lointain une barque fragile. Elle ne savait pas que son chapeau de paille grossière était tombé en arrière, et que ses cheveux détachés flottaient au souffle de la bise. Elle s'approcha par degrés de l'endroit où Algernon était en proie à une contemplation muette et désespérée.

Elle était étrangère : c'était une fille du centre de la Grande-Bretagne qui était mariée à l'un des pêcheurs jeunes et hardis de ce village ignoré. Elle n'était pas encore accoutumée à entendre avec indifférence les vents mugir autour de sa demeure, pendant que celui qu'elle aimait était exposé à leur furie sur la surface immense de la mer.

Elle s'approcha d'Algernon. Dans son isolement, elle se sentait plus en sûreté auprès d'un être semblable à elle.

« Pensez-vous qu'il y ait du danger, monsieur ? dit-elle avec hésitation.

— Les nuages s'amoncèlent, et je crois qu'il y aura une tempête, répondit-il. Mais vraisemblablement vous avez sur ce point plus d'expérience que moi.

— Il n'y a pas longtemps que je suis ici, dit-elle, et ces grosses vagues tout écumantes me font toujours peur.

— Avez-vous des craintes pour quelqu'un qui soit en mer, ma bonne fille ?

— Mon mari, monsieur, est sur l'une de ces barques.

— Vous aime-t-il ? l'aimez-vous, et êtes-vous légitimement mariés ?

— Oh ! monsieur ! bien sûr que nous le sommes ! » Et elle recula d'un pas en rougissant, visiblement offensée.

« Eh bien, vous n'êtes point à plaindre. Pendant cette vie, et jusqu'à la mort, vous êtes à lui. Vous êtes unis l'un à l'autre par les liens de l'amour et du devoir, de la religion et de la loi ! Il reviendra vers vous, mon enfant. Voyez, les barques s'approchent de moment en moment ; elles échappent à la tempête. Vous n'avez aucune raison de pleurer. »

Il s'élança du côté opposé à la plage, disparut parmi les rochers, et alla se renfermer dans la petite chambre de l'auberge écartée qui depuis un mois lui servait de retraite.

Sa première idée fut alors de retourner à Belhanger, de revoir ce lieu où tout lui parlerait d'Ellen, de contempler encore une fois l'en-

fant adorée qu'elle y avait laissée comme un gage de sa tendresse pour lui, et ensuite de l'envoyer avec la femme aux soins de laquelle elle était confiée chez le capitaine Wareham, pour y rejoindre sa mère. Sa résolution ne fut pas plutôt prise qu'il ne songea plus qu'à l'exécuter.

Ellen et son frère avaient atteint avant cette circonstance le terme de leur voyage. Ils arrivèrent précisément lorsque le capitaine, Mathilde, puis Caroline et son mari, qui étaient venus faire leur visite annuelle à leur père, se trouvaient à leur dessert. Ils furent tous également étonnés du mouvement inusité qui se faisait dans la maison, et bien plus encore lorsqu'Ellen, s'appuyant sur son frère, entra dans l'appartement. Ils se pressèrent tous autour d'elle pour fêter sa bien-venue : Mathilde avec les éclats de sa joie naïve en présence d'une si douce surprise, Caroline et son mari avec mille témoignages d'amitié, le capitaine Wareham avec assez d'affection, mais encore plus de contrariété, laquelle contrariété cependant était tempérée jusqu'à un certain point par la considération qu'il avait pour Ellen depuis qu'elle avait fait un aussi bon mariage ; car le lien qui l'avait unie à M. Hamilton était à ses yeux, comme aux yeux de tous, parfaitement honorable.

« Allons, ma chère Ellen, c'est une chose tout à fait aimable de votre part que de nous prendre ainsi par surprise ; mais c'est, en effet, un véritable piége que vous nous avez tendu, car je ne sais réellement où vous loger, et le dîner est précisément achevé. Et vous aussi, Henry (la mauvaise humeur reprenait rapidement le dessus), je ne sais pas ce que nous ferons de vous. Je suppose qu'Hamilton est aussi de la partie. Vous auriez bien pu écrire un mot, et je m'étonne, Ellen, que vous ne vous soyez point rappelé à quel point les choses inattendues causent de dérangement dans une maison aussi restreinte que la nôtre. »

Pendant ce temps, Ellen s'était laissée tomber sur une chaise, et Caroline s'alarma aussitôt de son extrême pâleur, ainsi que de l'altération de ses traits. Les enfants venaient de descendre de leur voiture, et l'on entendit au même instant leurs voix dans le passage.

« Miséricorde ! et les enfants aussi ! » s'écria le pauvre capitaine Wareham d'un ton de désolation, le sentiment de sa contrariété l'ayant complétement emporté sur l'espèce de respect que lui inspirait l'éclat de tout ce qui environnait les Hamilton. « Allons, ma

chère Ellen, ceci est vraiment un peu indiscret; mais quand les gens font de grands mariages, la tête leur tourne, et vous semblez avoir tout à fait oublié que les moyens de votre pauvre père sont loin d'être à comparer avec ceux de M. Hamilton. »

Il se détourna, mais il tressaillit en voyant le visage décomposé d'Ellen. Henry avait ressenti les plus vives angoisses pour sa sœur, et s'était efforcé de tirer son père à l'écart pour lui expliquer en peu de mots ce dont il s'agissait, sans le proclamer en présence de toute la maison. Ellen répondit avec le calme du désespoir : « Il faut que vous me permettiez de rester dans cette maison, mon père. N'importe où ; souffrez seulement que je reste sous l'abri de votre toit paternel.

— Pour moi, je puis sans difficulté aller à l'auberge, ajouta Henry.

— Et puis, Ellen peut occuper son ancienne chambre, interrompit Mathilde ; la petite Caroline dormira auprès de moi, et George peut coucher sur le sofa dans le cabinet de M. Allenham. Ainsi, à présent que tout est arrangé, ne soyez pas de mauvaise humeur, papa. Ellen a l'air très-souffrant, et je suis sûre qu'elle a besoin de prendre quelque chose pour se remettre de la fatigue du voyage. Laissez-moi faire, papa, et ne vous inquiétez de rien. » En même temps elle caressa légèrement de sa petite main la joue de son père. C'était une jeune fille remplie de vivacité, d'une bonté intelligente et toujours active. Elle était aussi aimable et aussi attachante que ses sœurs, sans pourtant leur ressembler en rien. Quand son père était livré à son humeur morose, elle savait le ranimer par son inaltérable gaieté, ainsi que par l'énergie dont elle était naturellement douée ; elle avait, par conséquent, sur lui cette sorte d'ascendant que les caractères décidés prennent généralement sur ceux qui sont moins résolus, quelles que soient d'ailleurs leurs positions respectives. Elle était, de plus, excellente ménagère, et n'était jamais embarrassée pour trouver un expédient lorsque la nécessité l'exigeait.

Caroline était très-alarmée de l'état où elle voyait sa sœur ; elle se rappela l'évanouissement d'Ellen pendant la dernière visite qu'elle avait faite à Belhanger. L'expression profondément douloureuse de sa physionomie, jointe à l'absence de M. Hamilton, lui fit craindre que, malgré l'affection qui avait autrefois existé entre eux, leur querelle n'eût été d'une nature sérieuse, et que son arrivée inattendue ne signifiât qu'ils étaient séparés. Elle remarqua aussi qu'Ellen n'a-

menait avec elle que les enfants de Cresford , et cette circonstance contribua encore à confirmer ses craintes.

Le capitaine Wareham lui-même finit par s'inquiéter de la contenance désolée , mais pourtant résolue, de sa fille Ellen, et il promenait ses regards de l'un à l'autre avec l'air de la perplexité, de la surprise et du mécontentement.

« Vous devez, sans doute, avoir besoin de prendre quelque chose, Ellen ?

— Non, mon père, il me serait impossible de rien prendre.

— Mais il faut du moins que les enfants aient leur souper.

— Mathilde, voulez-vous donner un peu de thé à ces pauvres enfants ? dit Ellen en se tournant vers sa jeune sœur.

— Je n'ai pas non plus le moindre appétit, dit Henry. Ainsi, mon père, ne commandez rien à mon intention. Je voudrais seulement que vous eussiez la bonté de sortir un instant avec moi. J'ai à vous demander votre avis sur l'auberge que je dois choisir.

— Mon cher ami, l'air est très-froid ce soir, et vous pouvez tout aussi bien me demander mon avis ici, auprès du feu.

— Ellen, reprit Henry en s'adressant à sa sœur, ne seriez-vous pas mieux là haut sur le sofa ? Ellen n'est pas bien portante, mon père, et il faut que nous ayons grand soin d'elle.

— En effet, vous paraissez souffrante, Ellen. Vous avez l'air, mon enfant, d'être de dix ans plus âgée que la dernière fois que je vous ai vue. »

Ellen s'était levée et cédait machinalement aux exhortations de Henry en s'avançant vers la porte ; alors il ajouta :

« Donnez votre bras à Ellen, Allenham ; elle est faible et fatiguée. J'ai quelques bagatelles à arranger, et je vous suivrai bientôt.

Le capitaine Wareham , dont la tendresse paternelle avait été éveillée par l'expression de souffrance répandue sur les traits d'Ellen, se préparait aussi à la suivre, lorsqu'Henry posa sa main sur le bras de son père et le retint près de lui. Il ferma la porte sur ceux qui venaient de sortir ; le capitaine Wareham se retourna.

« Que veut dire tout ceci, Henry ? Vos réticences me sont réellement désagréables, et vous m'effrayez presque. Je voudrais bien que vous ne fussiez pas si singulier et si mystérieux.

— Ecoutez-moi, mon père. Je ne sais de quelle manière vous communiquer des nouvelles qu'il faut pourtant que vous sachiez.

— Parlez, pour l'amour de Dieu. J'ai toujours détesté d'être tenu en suspens.

— Cresford est vivant! vivant, et en chemin pour retourner chez lui, pour s'y retrouver, à ce qu'il imagine, dans les bras de sa femme bien-aimée!

— Impossible, Henry! C'est une plaisanterie. » Et le capitaine Wareham essaya de sourire; mais il se laissa tomber dans un fauteuil, et joignit les mains en ajoutant: « Si c'est une plaisanterie, elle est véritablement cruelle. »

Henry lui fit alors le récit succinct de cet étrange événement; puis lui dit qu'Ellen et lui étaient convenus que, jusqu'au moment où l'arrivée de Cresford aurait fait évanouir tout espoir de tenir l'affaire secrète, ce qu'il y avait de plus convenable était de faire passer l'éloignement de M. Hamilton pour une séparation à l'amiable, fondée sur la dissemblance des caractères. Henry avait conseillé à Ellen de ne point confier son secret à mistriss Allenham; car, tout aimable qu'elle était et quelle que fût la bonté de son cœur, elle n'était pas exempte d'un certain penchant à parler, et elle n'aurait jamais pu s'empêcher de faire confidence de ce mystère à quelques-unes de ses anciennes amies.

Le capitaine Wareham, que son bon naturel et ses sentiments élevés sur tout ce qui touchait à l'honneur rendaient, dans le fait, un homme fort estimable, approuva tout ce que sa malheureuse fille avait fait, et il entrevoyait en gémissant la triste destinée qui allait probablement devenir son partage.

« Et quand Cresford reviendra, Henry, comment se conduira-t-il? Je redoute sa violence.

— Je ne doute pas qu'il ne lui assure une existence honorable, répondit Henry, car il a toujours été très-généreux en matière d'argent; mais en même temps, je ne puis m'empêcher de craindre qu'il ne lui retire les enfants. Selon les règles les plus communes de la justice, il ne peut faire retomber plus rigoureusement sur elle les conséquences de sa propre folie et de son injustifiable imposture.

— J'espère que non; mais vous étiez trop jeune à l'époque de son départ pour la France pour connaître toute la violence de son caractère, toute la véhémence de ses passions. Quoi qu'il en soit, allons retrouver ma pauvre, ma malheureuse enfant. »

Les sœurs d'Ellen lui avaient prodigué les témoignages de leur ten-

dresse, quoique Mathilde, dans l'effusion irréfléchie de son amitié, lui eût fait mille questions embarrassantes et pénibles pour elle sur M. Hamilton, sur sa favorite Agnès, etc.; mais Caroline, qui était très-persuadée qu'elle comprenait parfaitement de quoi il s'agissait, évita discrètement tout ce qui pouvait être relatif à ce sujet, jusqu'à ce que Mathilde fût sortie pour présider à ses arrangements hospitaliers et que ses deux sœurs fussent restées seules ensemble.

« Chère Ellen! dit alors Caroline, je craignais bien que les choses n'en vinssent à ce point lorsque je vous ai quittée il y a un mois. Qui aurait jamais cru que M. Hamilton eût si mal tourné, car je suis sûre que le tort n'a pu venir de vous. Jamais personne ne vous a vue céder à un mouvement d'humeur depuis que vous êtes au monde. »

Ellen leva les yeux vers sa sœur.

« Ne proférez pas une parole contre lui, Caroline. C'est le plus parfait de tous les hommes, le plus incapable d'avoir un tort quelconque. J'ai toujours pensé que mon bonheur était trop grand pour pouvoir durer, et le fait a justifié mes craintes. Puisse le Ciel, dans sa miséricorde, protéger et bénir Algernon!

— Ah! vous avez toujours été une douce et indulgente créature! » répondit mistriss Allenham.

## XI

Henry fut obligé de retourner à Londres le jour suivant. D'ailleurs il voulait, dans le cas où Cresford reviendrait, se trouver présent à son arrivée, et Ellen, par le même motif, désirait avec une égale impatience que son frère partît.

Mistriss Allenham fit plusieurs tentatives pour apprendre d'Ellen les détails de sa séparation; mais Ellen lui fit comprendre que ce sujet était trop pénible pour elle et qu'il lui était impossible de s'y arrêter. Elles demeurèrent donc toutes deux dans une tristesse calme, qui n'était pourtant pas exempte d'un mélange de gêne, car la confiante Caroline était un peu piquée de la réserve de sa sœur.

Ellen eut avec son père une conversation dans laquelle il se montra plein d'affection et de sympathie. Elle s'occupa ensuite d'accomplir une tâche qui lui paraissait indispensable, quoique d'une excessive difficulté, c'est-à-dire de préparer pour M. Cresford une lettre qu'il trouverait à son arrivée à Londres, afin de lui apprendre elle-

même la terrible nouvelle qui, tôt ou tard, devait lui parvenir.

Cette lettre était conçue en ces termes :

« Je ne sais maintenant de quelle manière je dois m'adresser à vous, « et je crains en même temps qu'ayant entendu raconter de quel- « qu'autre côté les événements qui ont eu lieu, vous ne rejetiez loin « de vous la lettre d'une femme que vous regarderez comme infidèle « sans avoir lu le compte qu'elle veut vous rendre elle-même des « faits, tels qu'ils se sont passés.

« Croyez-moi, en cet instant où je vous jure par tout ce qui existe « de plus sacré à nos yeux, que la première communication parvenue « jusqu'à moi, de votre part, depuis l'époque à laquelle je lus la « nouvelle officielle de votre mort dans les papiers publics, fut la « lettre datée de Gratz, que j'ai reçue le mois dernier. Je me croyais « alors depuis deux ans la femme de M. Hamilton.

« Pendant que j'écris ces mots, mon courage m'abandonne à l'idée « de l'effet que je sais qu'ils produiront sur vous. Mon cœur saigne de « la peine que je vous inflige ; car je rends complétement justice à « la force de votre affection pour moi, et je m'afflige sincèrement « d'être ainsi une cause de chagrin pour une personne qui m'aime ! « C'est un retour cruel de la fidélité que vous m'avez conservée; « mais il faut que vous sachiez la vérité, et j'aime mieux que vous « l'appreniez de moi que de la rumeur publique, — que des rapports « de la malveillance, et de ceux qui ne cherchent que le scandale.

« M. Maitland ne m'a jamais apporté la lettre de laquelle vous « me parlez. Je n'ai jamais vu aucun de vos compagnons d'infor- « tune, excepté le colonel Eversham, qui m'a dit qu'il avait suivi vo- « tre cercueil jusqu'au moment où il le vit déposer dans la tombe ; et « il me reste encore à apprendre par quels moyens vous avez effectué « votre fuite de Verdun. Pendant deux ans je vous ai pleuré sincère- « ment, et sans qu'aucune autre pensée vînt m'en distraire. Pendant « tout ce temps j'ai réglé ma conduite d'après ce que je supposais « qu'auraient été vos désirs si vous aviez eu la possibilité de me les « faire connaître avant votre mort supposée.

« Quelques mois après l'expiration de mes deux années de deuil, « j'ai accepté la main de M. Hamilton. Vous devez sentir que, quelle « que soit la nullité de ce second mariage, nullité que je suis la pre- « mière à reconnaître, et quoique aux yeux de la loi je sois votre

« femme, une barrière éternelle se trouve placée entre vous et moi.

« A la réception de votre première lettre, M. Hamilton s'est éloigné « de moi, et je ne l'ai point revu depuis lors. Sur la confirmation de « cette première lettre (dont l'authenticité nous paraissait à peine « croyable), je retournai avec les deux enfants chez mon père. » (Elle avait d'abord écrit « *vos* deux enfants » ; mais il lui sembla qu'en employant ce mot, elle les lui abandonnait tacitement, et elle y substitua *nos*. Elle craignit ensuite que cet autre mot ne sous-entendît la possibilité de leur réunion, et elle écrivit *les*.) « Je déclare avec « vérité que ma conscience m'absout de tout tort volontaire, quoi- « que j'aie, je le sens, porté une atteinte cruelle à la destinée de « tous ceux dont j'aurais avec joie assuré le bonheur au prix du sa- « crifice de ma vie. Plût au Ciel qu'il me fût permis de mourir ! Mais « notre devoir est de souffrir et de nous soumettre. Le malheur, j'es- « père, vous aura enseigné comme à moi le devoir de la résignation. « Priez ainsi que je le fais, pour obtenir la force d'accomplir notre « pèlerinage ici-bas, avec humilité, avec patience et sans murmures, « afin que nous puissions dans l'autre vie être jugés dignes des bien- « faits que notre Créateur a promis à ceux qui font sa volonté en ce « monde. Nos chagrins n'ont point leur source dans le crime. Que « cette réflexion nous apporte du moins une espérance consolante. « Soyez bien sûr, en attendant, que si j'avais su que vous fussiez vi- « vant, ni le temps, ni l'absence, ni aucun pouvoir humain, ni enfin « aucune circonstance imaginable, n'auraient ébranlé ma fidélité à « mes premiers vœux, et que vous m'eussiez retrouvée telle que « vous m'aviez laissée.

« Ellen Cresford. »

Avec quelle angoisse inexprimable elle écrivit ce nom ! Elle tint pendant quelque temps sa plume suspendue avant de se sentir le courage de tracer ces caractères redoutés. Et cependant pourquoi, puisque dans tout le contenu de la lettre, elle s'avouait la femme de Cresford, pourquoi craignait-elle d'écrire son nom ? Elle se contraignit pourtant à le faire, mais en même temps elle se sentait coupable envers Algernon. Elle avait été tellement habituée à lui rapporter toutes ses actions, à être guidée par lui, à agir comme s'il eût toujours eu les yeux attachés sur elle, qu'elle se représentait quelles seraient ses émotions s'il la voyait le renier ainsi de sa propre volonté.

Cependant le nom de Cresford était bien le nom qu'elle devait légalement porter, et si elle eût évité de le prendre en signant sa lettre, elle pouvait irriter celui qui était réellement son mari, celui qui avait le droit de venir à tout moment arracher ses enfants d'auprès d'elle. Elle ne voulut plus hésiter, elle ne voulut plus se laisser la possibilité de changer cette signature. Elle cacheta la lettre, y mit l'adresse, puis la plaça dans l'enveloppe de celle qu'elle écrivait en même temps à son frère; et quand tout fut terminé, elle se sentit plus complétement séparée que jamais de l'homme en qui elle avait mis toutes ses affections. Un redoublement de tendresse s'empara un moment de son âme. Si Algernon eût paru alors et qu'elle l'eût vu à ses pieds, qui pourrait dire si elle n'aurait pas consenti à fuir avec lui vers les déserts de l'Amérique ou dans tel coin de la terre que les institutions humaines n'eussent pu atteindre ?

Quand Algernon arriva à Belhanger, peu de jours après le départ d'Ellen, son premier soin fut d'envoyer la petite Agnès rejoindre sa mère. Il pensa que la vue de cette enfant qui leur appartenait à tous deux causerait à sa mère la seule sensation, analogue à un mouvement de joie, qu'elle fût capable d'éprouver désormais. Ce ne fut pas sans d'amers regrets qu'il en vint à prendre la résolution de se séparer du seul objet qui lui restât de tout ce qui, quelques semaines auparavant, faisait de lui le plus heureux des hommes. Mais, outre son vif désir d'adoucir par tous les moyens qui étaient en son pouvoir la rigueur du sort d'Ellen, il est possible qu'il s'y mêlât une secrète espérance qu'elle ne pourrait lui refuser de voir quelquefois sa fille, et qu'il pourrait peut-être obtenir une entrevue avec Ellen elle-même.

Sa maison avait pris à ses yeux un aspect sombre et désolé. Ainsi qu'Ellen avait fait auparavant, il errait de chambre en chambre comme une ombre inquiète. Il se figurait quels devaient avoir été ses sentiments lorsqu'elle s'était arrachée de ce lieu. Il brûlait de savoir de quelle manière elle avait passé le triste mois qui venait de s'écouler; il aurait voulu connaître jusqu'aux moindres détails de ses occupations, de sa conduite extérieure, et cependant il n'osait faire une seule question à ses gens. Il voyait sur leurs visages l'expression de la tristesse et de l'étonnement; ils allaient et venaient sans bruit, comme à la dérobée, et parlaient à voix basse dans la portion du château qu'il habitait; mais lorsqu'il passait du côté des offices, il entendait les rires bruyants qui venaient de la pièce où se trouvaient

les laquais, ou bien les chansons joyeuses que chantaient autour de leur cuve les filles employées à la lessive. Tous ces sons discordants blessaient à la fois son oreille et les sentiments de son âme, et il était tenté intérieurement de maudire le manque de cœur des gens subalternes. Leur curiosité et leur défaut de sympathie contraignaient également le désir qu'il aurait eu de les interroger sur tout ce qui était relatif à Ellen. D'ailleurs il savait à peine dans quels termes il devait parler d'elle.

Mistriss Topham, néanmoins, lui épargna la peine de se décider. Quelques jours après son arrivée, elle se présenta devant lui pour lui demander ses ordres relativement à l'ameublement de la chambre à la tenture de Perse, en lui disant que mistriss Hamilton l'avait chargée de lui demander ce qu'il désirait que l'on fît à ce sujet, ainsi qu'à l'égard de ses cravates. Il lui répondit qu'il laissait tous ces détails entièrement à sa discrétion. Cependant il la retint encore quelque temps, sous quelque autre prétexte, espérant qu'elle ferait de son propre mouvement quelque allusion à Ellen.

Mais voyant que la conversation de mistriss Topham était strictement renfermée dans les limites de ses fonctions de femme de charge, il hasarda enfin de lui dire :

« Je crains que votre maîtresse n'ait pas été tout à fait bien portante lorsqu'elle a quitté Belhanger ?

— Assurément, monsieur, mistriss Hamilton ne paraissait pas en aussi bonne santé que de coutume. Il n'y a pas un domestique dans la maison qui ne l'ait remarqué. Mais c'était bien triste pour elle d'être toute seule ici, et nous avons pensé que c'était peut-être la raison pour laquelle elle avait l'air si abattu. Il est sûr, monsieur, que nous désirions tous du fond du cœur que vous revinssiez, quand ce n'aurait été que par l'amour de notre pauvre maîtresse. »

Mistriss Topham, dont la curiosité n'avait été réprimée que par une respectueuse discrétion, n'avait nulle envie de perdre cette occasion de s'assurer si son maître et sa maîtresse étaient ou non entièrement séparés, et d'éclaircir d'une manière convenable le mystère de leur manière d'agir dans ces derniers temps.

« Je suppose, monsieur, continua-t-elle, que ma maîtresse sera bientôt de retour. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de blanchir les rideaux de mousseline du boudoir avant son arrivée ? »

Le pauvre Hamilton avait cherché à amener la conversation sur

Ellen, et maintenant qu'il y avait réussi, toutes ces questions le mettaient véritablement à la torture. Il pensa qu'il valait beaucoup mieux ne pas entendre du tout prononcer le nom qui lui était si cher, que de l'entendre à propos de tous ces lieux communs ; et après avoir brièvement recommandé à mistriss Topham de présider comme elle l'entendrait à tous les détails confiés à ses soins, il se hâta de sortir, de s'élancer sur son cheval et de galoper comme un insensé à travers le pays, comme s'il eût pu échapper par là aux soucis rongeurs qui le suivaient plus rapidement encore qu'il ne pouvait les fuir.

Ce n'était qu'en prenant un violent exercice qu'il pouvait obtenir un soulagement passager au chagrin qui le dévorait. Dans la maison tout lui rappelait Ellen, et quoiqu'en retrouvant de tous côtés ses traces, le sentiment de ses regrets se réveillât avec une force nouvelle, il ne pouvait s'arracher de cette demeure. Il passait des heures entières dans le cabinet où elle avait coutume de travailler, regardant l'un après l'autre ses livres, tournant les feuilles du cahier où elle conservait ses notes; et, examinant tous les moindres objets qui lui avaient appartenu, il restait pendant plusieurs minutes les yeux attachés sur quelques-uns de ces livrets cartonnés dont la couverture portait le nom d'*Ellen Hamilton*, qu'elle-même y avait écrit. Ces deux mots seuls contenaient pour lui des volumes de souvenirs passionnés et déchirants à la fois. Tout enfin, jusqu'aux comptes de la maison, avait une sorte d'attrait pour ses regards, parce qu'ils lui retraçaient le temps où elle avait été sa femme.

Il serait superflu de décrire les sentiments d'Ellen, lorsque la gouvernante lui amena la petite Agnès. Les sourires de l'enfant et la lettre qui l'accompagnait furent comme un baume réparateur qui rappela momentanément le calme dans son âme désolée. Algernon lui déclarait sa conviction que, quelle que fût leur destinée, il ne pourrait jamais assurer plus parfaitement le bonheur actuel et futur de sa fille qu'en offrant à sa jenne âme l'exemple continuel des plus douces vertus sous la direction immédiate d'Ellen. Cette dernière ne pouvait qu'être sensible à l'opinion qu'il exprimait d'une manière si touchante, et elle en éprouvait la plus tendre reconnaissance.

Une quinzaine de jours à peu près s'était écoulée depuis le moment de leur séparation, lorsqu'Henry Wareham fut appelé hors de son bureau pour parler à un inconnu qui l'attendait dans son appartement particulier. Un pressentiment fâcheux s'empara de son cœur. Ses

craintes étaient sans doute sur le point de se réaliser : cet inconnu ne pouvait être que Cresford.

L'appartement était obscur. La vue d'Henry était troublée par ses appréhensions ; il ne reconnut pas d'abord les traits de la personne qui était devant lui ; mais ce fut bien la voix de Cresford qui demanda :

« Êtes-vous Henry Wareham?

— Bonté divine ! Cresford, est-ce réellement vous ?

— Où est ma femme ? reprit Cresford d'un ton plein de défiance et de soupçon.

— Ellen est avec son père, balbutia Henry.

— Pourquoi n'est-elle pas ici pour me recevoir? continua Cresford sur le même ton.

— Voici une lettre qu'elle m'a chargé de vous remettre, et qui vous expliquera tout.

— Ce que j'ai entendu dire est donc vrai ! s'écria Cresford dans un transport de fureur inexprimable. Votre vertueuse sœur croyait que j'étais bien gardé dans les cachots de l'Autriche, et a donné un libre cours à ses criminelles fantaisies sous le voile spécieux du mariage ! A merveille ! voilà une sévérité de mœurs bien jouée ! Mais les larmes hypocrites de la matrone d'Éphèse ont à craindre un vengeur ! » Et ici il se mit à rire, mais d'une rire strident et sauvage qui fit courir le frisson dans les veines de Henry. Les yeux de Cresford brillaient du sombre éclat de la folie. Henry recula, avec la terreur involontaire dont les hommes les plus braves ne peuvent se défendre lorsqu'ils soupçonnent dans l'un de leurs semblables quelque accès de délire furieux.

« Cresford, lisez cette lettre, et je suis sûr que vous cesserez d'employer ces dures expressions. Vous pourrez sans doute vous trouver malheureux, mais sans avoir aucun sujet de vous livrer ainsi à la colère.

— C'est-à-dire que comme je l'ai aimée avec idolâtrie, et parce que ma passion pour elle m'a entraîné à des actes de désespoir, m'a fait compter pour rien ma vie et mon salut, vous croyez que je suis assez sottement extravagant pour que trois lignes tracées par sa main fassent prendre aussitôt un autre cours à mes sentiments et à mes idées, et qu'elle pourra me persuader de la laisser tranquillement entre les bras de mon rival ? » Il s'arrêta, puis ajouta d'une voix sourde et

saccadée : « Vous ne me connaissez ni les uns ni les autres ; vous ne savez pas la moitié des traverses que j'ai essuyées.

— Cresford, tout ce que je vous demande, c'est de lire la lettre de ma sœur. Nous vous avons tous cru mort. Les associés de la maison l'ont tous cru comme nous.

— C'était leur intérêt, c'était aussi le vôtre de le croire, » ajouta-t-il avec un sourire amer.

Néanmoins, il prit la lettre.

« Oh ! combien j'ai désiré de voir quelque chose qui vînt d'elle ! Et maintenant... »

Une larme brilla dans ses yeux. Henry en conçut un présage favorable, et demeura en silence un peu à l'écart.

Il eut le loisir d'observer les ravages que le temps, la souffrance et (comme il commençait à le craindre) la folie avaient produits sur les traits de son beau-frère. Ils étaient plus marqués, le nez plus proéminent, les lèvres plus minces et plus comprimées. Des regards pleins de méfiance jaillissaient de ses yeux, plus enfoncés dans leurs orbites. Quoique jeune encore (car Cresford n'avait pas encore trente ans), ses cheveux avaient considérablement grisonné.

Henry surveillait l'expression changeante de sa physionomie à mesure qu'il continuait de lire la lettre de la pauvre Ellen, et il plaignait sincèrement l'homme malheureux en ce moment en proie aux plus cruelles passions de notre nature : à l'espérance déçue, à la jalousie indignée.

Quand il en fut au passage dans lequel elle déclarait s'être crue pendant deux ans la femme de M. Hamilton, il frappa violemment du pied et froissa le papier dans ses mains crispées : Henry crut qu'il allait déchirer la lettre dans le paroxysme de sa rage. Néanmoins il continua, et son visage sembla s'adoucir lorsqu'il lut les paroles par lesquelles elle exprimait le regret d'avoir payé d'un tel retour toute sa bonté, toute son affection pour elle. Une larme coula le long de sa joue lorsqu'il en fut à l'endroit où elle manifestait son intention d'adhérer à ce qu'il prescrirait ; et quand il vit qu'elle s'était séparée de M. Hamilton lors de sa première lettre, il saisit vivement le bras de Henry.

« Est-il vrai ? demanda-t-il. S'est-elle séparée tout de suite de cet homme ?

— Oui, elle s'en est séparée et ne l'a plus revu depuis.

— Henry, l'aimait-elle ? Répondez à cette question. »

Henry hésita. « Ils m'ont semblé vivre en très-bonne intelligence toutes les fois que je les ai vus ensemble.

— Furies ! malédiction ! S'aimaient-ils l'un l'autre ?

— Je ne les ai vus que très-peu, parce que j'étais toujours à mon bureau, répliqua Henry d'une manière évasive.

— Il faut que je la voie, que je lui parle à elle-même ; il faut que je sache la vérité. »

Il reprit la lecture de la lettre ; mais passant rapidement sur l'endroit où elle lui parlait de résignation :

« Il est parfaitement inutile de me prêcher la résignation, dit-il ; elle pourrait tout aussi bien essayer d'enchaîner l'Océan ! »

Il jeta les yeux sur la signature, et s'écria :

« O Dieu de miséricorde ! que ne puis-je oublier tout ce que je viens de lire ; que ne puis-je anéantir tous les mots qui précèdent, et ne conserver que ceux-ci : « Devant la loi je suis votre femme... « Ellen Cresford. »

Il lut et relut ces mots avec transport ; il porta cette signature à ses lèvres à plusieurs reprises, et ses larmes coulèrent en abondance ; puis, se tournant vers Henry, il ajouta :

« Il faut que je la revoie encore une fois, et ensuite Dieu sait ce que je deviendrai ! »

Il sortit précipitamment de la maison, et quelques minutes s'étaient à peine écoulées qu'il était déjà en chemin pour la ville où le capitaine Wareham faisait sa résidence.

## XII

Ellen était un matin paisiblement assise dans l'arrière petit salon qu'on lui avait abandonné pour elle et pour ses enfants. Les deux aînés étaient occupés, George à faire une lecture à sa mère, et Caroline, assise à ses pieds sur un tabouret, travaillait à l'aiguille, pendant que la petite Agnès jouait sur le tapis. Ellen entendit frapper à la porte. Tout bruit inattendu la faisait tressaillir. Une voix, une voix forte retentit dans le passage. Cette voix, oui, c'était bien celle qu'elle avait cru si longtemps éteinte dans la tombe, et qui disait d'un ton rude et irrité :

« Conduisez-moi auprès de mistriss Cresford ; il faut que je la voie

à l'instant même. Et, dépassant le domestique, il s'élança sur l'escalier.

— Non pas dans le grand salon, monsieur, lui cria cet homme, il y a du monde. Entrez dans le salon à gauche, monsieur, s'il vous plaît. »

Cresford ouvrit brusquement la porte, et demeura immobile, pâle, les yeux hagards, en présence d'Ellen.

Elle ne s'évanouit point, ne poussa pas même un cri de surprise ou d'effroi. Elle s'était levée de son fauteuil, et resta comme enchaînée debout à sa place.

Elle était plus belle que jamais. Le chagrin avait seulement affaibli son éclat. Mais ses traits, d'une régularité incomparable, son front de marbre, l'expression angélique de son visage, toute la dignité de la femme, s'offraient ensemble à la douloureuse admiration de Cresford.

« Combien j'ai soupiré après cet instant, cet instant dans lequel une si affreuse torture m'était réservée! Ellen, Ellen! vous ne m'avez jamais aimé, car autrement vous ne m'auriez point oublié comme vous l'avez fait. Mais j'avais résolu de vous revoir. Oui, quand le ciel et l'enfer se seraient conjurés contre moi, j'aurais voulu contempler encore ces traits. »

Elle cacha son visage dans ses mains.

« Non, dit-il en les écartant de force, je veux vous regarder! C'était le souvenir de ces yeux, de ce front, de ces lèvres qui me rattachait à la vie, en même temps qu'il m'excitait à la hasarder mille fois pour les revoir. C'était pour y parvenir que j'eus recours à l'imposture à la faveur de laquelle je m'échappai de ma prison; c'était pour vous retrouver que je pris soin de ma vie, pendant que j'étais traité comme un espion, comme un captif, comme un insensé. »

Ellen était saisie d'un tremblement général. La peur, une peur mortelle absorbait alors tous ses autres sentiments. Elle ne parlait point, elle n'essayait point de dégager ses mains de l'étreinte de Cresford.

« Ellen, m'aimez-vous encore? Avez-vous pensé à moi durant mon absence? Avez-vous pleuré sur moi? Votre cœur m'est-il resté fidèle? »

Un effrayant soupçon s'empara d'elle. Avait-il en vue de l'emmener avec lui?

« M'aimez-vous, Ellen? répéta-t-il; et il tenait toujours ses mains.

— Je vous plains du fond de mon cœur!

— M'aimez-vous? reprit-il en élevant la voix et en quittant brusquement les mains d'Ellen.

— Non! s'écria-t-elle en les joignant l'une contre l'autre, non! Mon cœur, mon âme, toutes mes affections appartiennent à Algernon. En même temps elle se laissa tomber sur le plancher.

— Ainsi je n'ai vécu que pour vous entendre faire l'aveu de votre crime? Vile créature! femme sans honte! vous à qui je rendais un culte d'adoration! Maintenant, maintenant, oh! ma raison n'y résistera point. » Il frappa son front de ses deux poings fermés; puis, regardant autour de lui : « Ce sont là mes enfants, n'est-ce pas? Je le croyais du moins. Oui, oui, ils sont, ils seront toujours à moi! Venez avec moi, mes enfants. Vous ne resterez point exposés à l'exemple contagieux d'une créature qui se glorifie dans sa honte. Et celui-ci, ajouta-t-il en saisissant la petite Agnès assise sur le tapis, celui-ci est son enfant! Prenez-le, prenez-le avant que je commette quelque crime dont je pourrais me repentir! » Ellen se précipita vers la petite fille, l'arracha des mains de ce furieux, et la pressa fortement contre son sein. « Mais ceux-ci sont les miens, continua-t-il. Ce sont les miens par toutes les lois de la nature et de la société! » Il en saisit un de chaque main. Ellen courut à lui; elle se jeta à ses pieds. Il abaissa les yeux sur elle avec une expression de triomphe.

« Oh! épargnez mes enfants! Oh! Charles, ayez pitié de moi! »

Et elle entoura les enfants de ses bras avec désespoir.

A ce moment le capitaine Wareham, qui avait entendu tout ce bruit, entra dans la chambre.

« Capitaine Wareham, vous voyez un homme qui réclame ses enfants; ses enfants, qui lui appartiennent par les lois du pays. J'en conclus que vous ne prétendez pas intervenir dans l'exercice de mes droits comme citoyen libre et comme Anglais. »

Ellen était retombée, épuisée et suffoquée par ses sanglots, mais avec le sentiment que son père la protégerait et défendrait ses enfants.

« Assurément, monsieur Cresford, ce n'est point de cette manière qu'un Anglais et un homme comme il faut songerait à faire valoir ses droits.

— J'ai été outragé par cette femme, insulté par son amour pour un autre homme, et je ne puis laisser mes enfants entre ses mains. Il faut qu'on me les rende. Je le veux!

— On vous les rendra, on vous les rendra, monsieur Cresford. Je prends l'engagement qu'avant qu'il fasse nuit on vous les enverra à l'endroit que vous désignerez.

— Je loge à l'hôtel vis-à-vis de cette maison, monsieur, et c'est là que je les attendrai, dans deux heures d'ici au plus tard. »

Il descendit précipitamment l'escalier, et s'élança hors de la maison.

Les enfants, saisis de frayeur, se pressaient contre leur mère. Le capitaine Wareham la soutenait. Caroline, Mathilde, accoururent. Il n'était plus possible de faire un mystère de cet événement. Le désespoir et la consternation avaient envahi cette demeure. Les deux miss Parkse (car c'étaient elles qui se trouvaient dans le salon au moment où le domestique avait empêché Cresford d'y entrer) prirent discrétement congé, mais cependant après en avoir vu et entendu assez pour être parfaitement au courant de ce qui causait toute cette confusion ; de manière qu'au bout d'un quart d'heure le retour du premier mari de mistriss Hamilton était un fait connu de tout le quartier, et qu'en moins d'une demi-heure le bruit en était répandu dans toute la ville. Mais un sentiment dominait tous les autres, et c'était une sympathie réelle pour la situation de la malheureuse Ellen.

Ses manières étaient si douces et si gracieuses qu'elle n'avait pas un ennemi ; sa conduite si irréprochable que son nom n'avait jamais été atteint par la médisance, même dans les coteries d'une ville de province. Chacun était enclin à regretter que M. Cresford fût encore vivant, et beaucoup de familles saisirent cette occasion pour graver dans l'esprit de leurs enfants tout le danger d'une atteinte à la vérité, dans quelque circonstance que ce fût, en les effrayant sur les conséquences terribles qui pouvaient en résulter.

Pourquoi retracerions-nous la scène dans laquelle Ellen embrassait avec désespoir les deux aînés de ses enfants, pendant qu'eux-mêmes, non moins désolés, se pressaient en tremblant contre leur mère ? L'idée de la résistance ne se présenta pas une seule fois à l'esprit de celle-ci. Elle savait que la loi avait la puissance de les lui arracher. Il n'y avait aucun espoir de toucher le cœur de Cresford, et elle considérait cet acte tyrannique de sa part comme la portion la plus amère de sa coupe de douleurs. Etre séparée de ces êtres chéris après avoir veillé avec une sollicitude si constante à leur développement et à leur bonheur ! de ces êtres en qui elle avait semé avec tant

de soins tendres et patients tous les germes du bien qu'elle voyait éclore chaque jour ! Le lien mystérieux qui existe entre la mère et l'enfant peut être également fort à tout âge ; mais lorsque, pour comble de la douleur naturelle qui suit la rupture d'un tel lien, il y a encore la triste et désespérante perspective de voir votre œuvre d'amour complétement détruite et le regret déchirant de voir votre affliction partagée par d'innocentes victimes, il ne peut exister de chagrin plus poignant, plus cruel à endurer.



Il peut se produire chez l'homme un sentiment de préférence pour les enfants de la femme qu'il aime, au préjudice de ceux de la femme qu'il n'a point aimée ; mais il n'en est pas ainsi dans le cœur d'une mère. Il arrive souvent que son affection pour ses enfants est d'autant plus puissante que ses espérances de bonheur dans le mariage ont été plus trompées.

Le cœur dont la tendresse a été repoussée d'un côté se répand et se fixe dans l'autre direction légitime. C'était ainsi que l'amour d'Ellen pour les deux aînés de ses enfants égalait pleinement celui qu'elle ressentait pour l'enfant d'Algernon.

Elle leur a prodigué ses derniers embrassements ; elle a pour la dernière fois attaché le fichu de soie autour de leur cou pour les préserver de la fraîcheur du soir. Elle leur a pour la millième fois recommandé d'être toujours sages, et les a conjurés de se rappeler tout ce qu'elle leur a dit à l'égard de leurs devoirs envers Dieu et envers leur prochain. Surtout elle leur a fait promettre de ne jamais négliger de dire leurs prières ; puis elle a ajouté : « N'oubliez jamais de prier pour moi, mes enfants !

— Non, non, maman ; mais nous vous reverrons bientôt.

— Nous devons l'espérer, mes chers enfants. Oui, je crois certainement que nous nous reverrons ici ou ailleurs. » Et ses yeux s'élevèrent vers le ciel, où son âme, impatiente, brûlait de prendre son vol et de trouver le repos.

« Nous ne resterons pas toujours auprès de cet étranger brun et pâle.

— C'est votre père, mes enfants. Vos devoirs envers lui sont les mêmes qu'envers moi. » Mais elle ne pouvait leur prescrire de l'aimer, de lui obéir, d'épier ses moindres désirs et d'être attentifs à chacune de ses paroles, ainsi qu'ils le faisaient pour elle ; car, hélas !

elle ne se rappelait que trop combien son caractère était fantasque et violent, même dans ses plus heureux jours, et elle tremblait en songeant à quelle autorité leur jeunesse innocente et docile allait être livrée.

« Si des étrangers, leur dit-elle, parlaient de moi légèrement, mes bons et chers enfants ne les croiraient point, j'en suis sûre. »

Elle les étreignit une dernière fois dans un long embrassement; elle cessa par degrés de les serrer contre son cœur. Mathilde, Caroline et le capitaine Wareham les dégagèrent doucement des bras de leur mère. Les enfants, consternés, se laissèrent emmener sans résistance, et quand Ellen revint de son évanouissement, ils avaient déjà franchi plusieurs milles avec leur père sur la route de Londres.

Quelles étaient pendant ce temps les émotions de Cresford? Les circonstances dans lesquelles les enfants avaient revu leur père n'étaient pas de nature à leur inspirer une vive affection pour lui, et, nonobstant les recommandations d'Ellen au moment de leur départ, ils le regardaient avec crainte et horreur comme l'étranger qui avait causé tant de chagrin à leur mère, et les avait arrachés d'auprès d'elle avec tant de précipitation. Ils ne pouvaient en aucune manière comprendre comment cet homme pouvait être leur père; car ils se souvenaient d'avoir porté pendant très-longtemps des vêtements noirs, parce que, disait-on, leur père était mort.

Cresford voyait la terreur instinctive avec laquelle, lorsqu'il les embrassait et leur disait de l'aimer, ils s'efforçaient de se soustraire à ses caresses, et il s'écriait avec un redoublement d'amertume : « Elle leur a appris à me haïr! Mes propres enfants me haïssent! ma femme me désavoue! Je suis un proscrit sur la face de la terre. Il aurait mieux, mille fois mieux valu pour moi avoir consumé le reste de mon existence dans mon cachot! Là, j'avais de l'espoir! Je pouvais penser à mon Ellen, à mes enfants, et me figurer qu'un temps viendrait où je pourrais encore une fois connaître le bonheur auprès d'eux. O ciel! où sont-ils ces jours d'illusion et de joies imaginaires? Combien ils étaient préférables à cette horrible réalité d'un malheur sans terme! Mais je veux être vengé! Si je suis malheureux, ceux qui m'ont rendu tel ne seront pas plus heureux que moi. » Et au même instant il résolut d'user de tout le pouvoir que lui donnaient les lois pour livrer celle qui avait causé la perte de son repos à toute la honte d'un scandale public.

Le reste du voyage s'acheva en silence. Son cœur avait été trop longtemps desséché par l'inquiétude pour s'ouvrir facilement à la tendresse paternelle. Ses enfants n'en manifestaient aucune pour lui. Il n'était pas dans une disposition d'esprit propre à l'obtenir par de patients témoignages de bonté, car il se sentait outragé comme père aussi bien que comme mari. Et il faut convenir qu'un caractère plus calme et plus doux que le sien aurait pu être aigri par une pareille situation. Le dérangement passager de son esprit (dérangement auquel il avait fait légèrement allusion, et qui l'avait empêché pendant quelques années de faire connaître sa détention en Autriche, soit à ses amis, soit au gouvernement) avait été causé par la nature véhémente et ingouvernable de ses passions. L'exaltation de celles-ci, comme on peut facilement le penser, n'avait pas été traitée par une méthode propre à les adoucir, mais, au contraire, par tous les moyens les plus capables de les enflammer et de les irriter. Le peu de jugement qui aurait pu leur commander s'affaiblissait peu à peu, pendant que les passions elles-mêmes subsistaient dans toute leur violence.

A son arrivée à Londres, il déposa ses enfants dans un hôtel et se mit aussitôt à la recherche d'un avocat. Il se dirigea vers Lincoln's-Inn, et frappa à la première porte qui s'offrit à sa vue. Il fut admis à entrer, et on le conduisit dans le cabinet d'un petit homme entre deux âges, d'une physionomie calme, et qui portait des lunettes.

(*La suite à un numéro prochain.*)

# REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 9 septembre 1847.

**EXTÉRIEUR.** — ITALIE. — SUITES DE L'OCCUPATION DE FERRARE. — Nous devons demander pardon à nos lecteurs du découragement qui nous avait pris en écrivant notre dernière *Revue politique*. Le Saint-Siége a coutume de compter sur la France ; l'épée qui brille sur les bords de la Seine a été depuis mille ans la plus sûre garantie de son indépendance, et quand le fils aîné de l'Eglise a manqué à son devoir, les souffrances de Rome ont fait le malheur du monde. En voyant le gouvernement abandonner la cause de Pie IX à la première menace de l'Autriche, et accuser d'imprudence les *sublimes desseins* du Pontife pour se dispenser d'y donner son appui, nous avions cru qu'aucun contre-poids ne s'opposerait à la force brutale, et l'image de Grégoire VII fuyant devant les hordes impériales se présentait à notre esprit plutôt que celle d'Alexandre III arrêtant la rage de Frédéric Barberousse devant des murs de boue et de paille.

La France manquant ainsi à sa plus sainte obligation, nous n'étions pas disposés à accepter en compensation l'appui de l'Angleterre. Les intentions de cette puissance n'ont jamais été plus suspectes et ses desseins plus sinistres. Pour que le volcan de l'industrie qu'elle a creusé dans son propre sein ne l'engloutisse pas sous ses explosions, il lui faut rétablir à tout prix sa domination commerciale dont l'excluent successivement les nations assez fortes et assez sages pour maintenir l'ordre chez elles : de là la pensée furieuse qui saisit l'Angleterre dès qu'il est question d'un progrès durable chez les malheuses nations assises aux bords de la Méditerranée, si longtemps ses tributaires. Croire que, parce qu'un mouvement admirable s'est emparé des classes instruites de l'Angleterre et y grossit sans cesse

les rangs du catholicisme, le gouvernement anglais soit disposé à suivre sincèrement une pareille impulsion et à faire une croisade en faveur de Pie IX, c'est oublier la déplorable signification des événements actuels du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce. L'Angleterre a envoyé son *Cobden* prêcher la liberté commerciale aux Italiens; des événements dont le résultat ne pourrait manquer d'amener un effort commun de tous les gouvernements de la Péninsule pour y protéger l'industrie nationale, auraient bientôt fait disparaître tout le prestige des discours de la sirène britannique, et, par conséquent, ne seraient vus qu'avec un profond mécontentement sur les bords de la Tamise. C'est tout au plus si lord Palmerston risquerait un coup de main sur Ancône, afin de ranger d'avance cette place parmi les bénéfices éventuels de la *prochaine guerre* contre la France. Mais, en dehors de ces calculs égoïstes, qu'on ne s'attende pas à quelque chose de plus significatif en faveur de l'Italie que les articles retentissants de la presse et les stériles déclarations qui ont servi à entretenir les illusions de la Pologne!

Rome privée de l'appui de la France, Rome menacée de la protection de l'Angleterre, il y avait bien de quoi pousser au découragement l'esprit le plus confiant et le plus optimiste! Mais cette crainte était le résultat de la routine dans laquelle nous ont jetés les procédés de la diplomatie depuis trente ans, et nous ne prévoyions pas que Pie IX allait inaugurer une *politique nouvelle* pour l'Italie et pour l'Europe. Récapitulons un peu les événements, afin d'en faire comprendre l'immense gravité.

Notre point de départ est le milieu du mois de juillet, et la coïncidence si digne d'attention de l'entrée d'un renfort de troupes autrichiennes à Ferrare et de la conspiration qui avait pour but d'amener à Rome une collision entre le peuple et la force publique. On sait la manière miraculeuse dont ce plan infernal s'est trouvé déjoué. L'armement de la garde civique ôtait désormais toute possibilité de prendre le gouvernement pontifical au dépourvu. L'apparition de la garde civique paraît avoir excité un dépit extraordinaire à Vienne et surtout à Milan. S'il fallait en croire les explications officielles que donnent aujourd'hui les partisans de l'Autriche afin de couvrir la faute énorme commise par son gouvernement, le maréchal Radeczski, qui commande en Lombardie, aurait pris sur lui de braver les manifestations de l'État romain, et la formation de la garde civique dans Ferrare

aurait été le prétexte de l'*extension exagérée* donnée, suivant le *Journal des Débats*, aux actes du traité de Vienne et de l'outrage fait au souverain Pontife dans la personne de son légat.

Cependant l'ébranlement du 17 juillet n'avait pas laissé de maintenir à Rome une assez grande agitation. Quelques uns, avec l'imprudence des esprits que les concessions ne contentent jamais, murmuraient contre la prudente limitation assignée aux attributions de la garde civique ; les adresses suppliantes adressées par les carabiniers au peuple romain aux dépens de leurs officiers, sur lesquels ils rejetaient tout le mal, faisaient souvenir à la fois des gardes-françaises fraternisant avec les Parisiens après la prise de la Bastille et des révoltes de sous-officiers en Espagne ; les productions de la presse clandestine se répandaient chaque jour par milliers d'exemplaires, et l'on cherchait en vain la force matérielle sur laquelle le gouvernement pontifical pourrait s'appuyer pour réprimer d'aussi dangereuses tendances.

Des gens qui auraient suivi les événements avec la sympathie naturelle aux âmes catholiques auraient pu, il est vrai, se tenir en garde contre des appréhensions exagérées et des comparaisons injustes. Il fallait bien laisser à la faiblesse humaine le temps de se remettre d'une émotion comme celle qu'avait produite la conspiration du 17 juillet : la confiance dans le saint Pontife n'avait pas été pour cela un moment ébranlée ; on devait s'apercevoir de la facilité vraiment prodigieuse avec laquelle les organes raisonnables de la presse avaient jusque là calmé les impatients. La puissante modération de *Ciciruacchio*, cette personnification des instincts populaires, était à elle seule un symptôme des plus rassurants...

Il n'en est pas moins vrai qu'à partir des premiers jours du mois d'août les correspondances les plus décourageantes arrivèrent en France, d'autant plus alarmantes que ceux dont elles émanaient devaient être mieux informés. Dire dès à présent ce que ce découragement cachait et s'il voulait justifier de coupables intelligences avec l'Autriche, ce serait une chose impossible pour quiconque tient à se maintenir dans les limites de la vérité. Le fond des intrigues nous est tout à fait inconnu ; mais les inductions fournies par les circonstances extérieures, quand on les compare avec les variations barométriques de la presse ministérielle en France, doivent mettre notre jugement à l'abri de toute erreur essentielle.

L'art du vieux diplomate qui fait encore mouvoir les ressorts du machiavélisme autrichien a consisté depuis quelque temps à emmêler les intérêts et les positions en Europe. Après avoir accepté d'une façon dédaigneusement débonnaire les protestations que la France indignée imposait à notre cabinet après les massacres de la Gallicie, il s'est fait remercier de n'avoir pas pris fait et cause pour lord Palmerston dans la question espagnole ; il a accepté la coopération du cabinet des Tuileries dans le soin de surveiller les entreprises démagogiques de la Suisse radicale ; il a montré une indignation vertueuse contre les scandales de Munich ; enfin il est intervenu, comme un autre saint Louis, dans le différend de la Grèce et de la Turquie, se flattant que sa décision, acceptée des deux parts, ainsi qu'une sentence de la suprême sagesse, lui compterait comme un grand service aux yeux de la France.

Comment ne pas reconnaître d'une manière sensible des attentions qui délivraient pour le moment le cabinet des Tuileries du danger le plus formidable pour son système, celui de rester *isolé* en Europe ? La conséquence la plus directe de cette disposition était le maintien du *statu quo* en Italie. En agissant ainsi, on ne voulait pas sans doute priver Pie IX de toute liberté, et le forcer de continuer à donner prétexte à la comparaison, si soigneusement entretenue en Italie depuis quinze ans, du bien-être relativement supérieur des populations soumises à l'Autriche ou à des princes autrichiens avec les malheureux sujets du Saint-Père. Mais Pie IX ne devait faire que des réformes administratives ; il devait, comme le protecteur du Lloyd de Trieste, donner satisfaction à la matière et nullement à l'esprit. Enfin, on lui permettait d'être Romain, Romagnol ; mais Italien ! c'était sa condamnation qu'une pareille tendance. Il devait dépendre du Pape d'empêcher que le développement libéral du seul gouvernement qui, en Italie, n'ait pas une origine étrangère, ne soulevât les espérances et n'émût les esprits en dehors de l'Etat pontifical. C'est-à-dire que, sous prétexte de modération, on dressait à Pie IX un lit de Procuste, et l'*amitié* du gouvernement français valait dès lors dans son genre tout autant que l'*hospitalité* du brigand puni par Thésée.

Une pareille disposition ne pouvait rester inconnue à l'Autriche, pays dans lequel on ne fait de *coups de tête* que ceux qui conviennent au gouvernement : l'*étourderie* du maréchal Radeczski nous paraît donc plus que suspecte.

Sans doute la France, en se faisant si sage et si *modérée*, aurait voulu que l'Autriche montrât la même mansuétude, et ce n'est pas sans mécontentement qu'on apprit ici les événements de Ferrare. Mais le talent des grands diplomates ne consiste-t-il pas à tirer parti des fâcheuses surprises? C'est alors, c'est sous le coup de l'impression produite à Rome par l'insolence du comte d'Auersberg que M. Rossi se serait présenté à Pie IX, et, comptant sur la timidité du Pontife, lui aurait proposé de remettre au *concert européen* le règlement de sa difficulté avec l'Autriche. Jusqu'ici cette démarche n'a pas été sérieusement démentie, et nous devons considérer comme exact en substance le récit qu'on en a donné. M. Rossi, au lieu de l'embarras qui se serait montré autrefois en pareille circonstance, aurait donc trouvé Pie IX aussi calme que dans ses plus beaux jours de triomphes populaires, et le souverain Pontife lui aurait répondu en souriant qu'il *n'avait besoin de personne, qu'il ne réclamait le secours d'aucune puissance, et que l'Etat pontifical saurait se suffire à lui-même*[1]. Courageuse et prompte application de la parole que déjà le cardinal Ferretti avait répandue dans Rome lors de sa première visite aux postes de la garde civique.

Une pareille réponse aurait été sublime et divinement inspirée, quand bien même le souverain Pontife n'aurait pas eu un seul bataillon à opposer aux hordes de l'Autriche ; mais il appartient aux âmes vraiment grandes de ne pas en venir ainsi dès le début aux résolutions désespérées, et la confiance de Pie IX, pour avoir un appui humain, n'en était pas moins noble et généreuse. Pie IX, en effet, connaissait dès lors les dispositions du cabinet de Turin ; et c'est à quoi, nous aussi, dans notre humble sphère d'observateurs, nous aurions dû songer dès l'origine. Charles-Albert, prince sage et religieux, a le premier applaudi à la glorieuse entreprise de Pie IX ; il y a vu dès le début une cause italienne. Si sa résolution de seconder Pie IX n'avait pas été sérieusement prise depuis plus d'un an, le prince autrichien qui gouverne la Toscane ne se serait sans doute pas

[1] « D'après une version sur la véracité de laquelle nous pouvons compter, M. Rossi n'aurait pas vu le Pape, mais seulement M. Ferretti : après « que celui-ci eut écarté les insinuations qui lui étaient adressées, — « Mais que ferez-vous ? s'écria M. Rossi. — Nous protesterons, et ensuite « nous armerons. — Mais si ces armements sont inutiles ? — Nous *excom*- « *munierons !* »

déterminé à calquer sa conduite sur celle du Pape. Sans que nous puissions connaître la forme et la teneur des actes échangés, après l'occupation de Ferrare, entre Turin et Vienne et entre Rome et Turin, nous pouvons donner comme certain que le souverain Pontife et le roi de Sardaigne se sont parfaitement entendus, et que cet accord a produit l'impression la plus décidée sur le cabinet de Vienne et sur les autres Etats de la Péninsule. En un mot, c'est l'*Italie* qui résiste à la prépotence de l'Autriche.

Après les bravades commises à Ferrare, la situation de cette puissance est devenue vraiment ridicule, et la polémique qu'elle soutient pour couvrir sa bévue ne la tirera pas d'embarras. Qu'elle interprète désormais avec l'*exagération* qu'elle voudra y mettre l'occupation de la *place* de Ferrare; que, non contente de patrouiller en dedans des murs à la barbe des habitants qui la désespèrent par une imperturbable modération, elle étende, comme on le prétend, ses védettes jusqu'à plus de trois lieues de la ville; qu'elle exerce ses pontonniers sur l'Eridan et impose ses garnisaires à son parent de Modène : elle ne comprimera plus la haine par l'intimidation, et chaque pas que le grossier paysan du Danube fera sur le sol pontifical éveillera une nouvelle résolution de contribuer à l'expulsion des Barbares.

Ce n'est pas à ce changement, si extraordinaire pourtant, que se borne l'effet de la détermination de Pie IX et de l'accord du Pontife avec le roi de Sardaigne. Voici, pour la première fois, un pas décisif et fait en dehors du réseau dans lequel la politique égoïste des grands cabinets a retenu depuis trente ans les peuples de l'Europe. Que serait-il arrivé si Pie IX eût accepté le concert européen ? On rentrait dès lors dans les humiliations impuissantes de 1831. Une conférence, composée en majorité d'hérétiques, aurait, suivant ses intérêts et ses craintes, taillé la besogne au successeur de saint Pierre. Le programme des réformes qu'on lui aurait permises ou imposées serait venu tout libellé de Londres ou de Saint-Pétersbourg. Pie IX n'aurait pas eu le mérite personnel des améliorations; on lui aurait laissé la triste responsabilité des refus ou des mesures rétrogrades. Le caractère religieux de l'œuvre du Pontife, si nécessaire pour la conquête des âmes au dedans comme au dehors de l'Italie, aurait disparu devant une réforme purement *laïque*, que l'Eglise aurait paru accepter comme une pénitence.

En même temps on aurait bien muselé la liberté spirituelle de

l'Eglise. Pie IX n'aurait pu tenir aux catholiques français qu'un langage approuvé par son protecteur des bords de la Seine; la servitude du clergé se serait aggravée dans l'empire d'Autriche, et le souverain Pontife, réduit à compter parmi ses génies tutélaires le bourreau de la Pologne catholique, aurait fermé les yeux sur les progrès de la persécution...

Aujourd'hui que le coup double a manqué, rien ne semble plus absurde que la parade de l'Autriche et la prétention de M. Rossi... Et pourtant, n'est-ce pas sous de pareilles absurdités que la Pologne a succombé, que le Portugal se débat vainement dans les chaînes de l'Angleterre et que l'affranchissement de l'Orient a été retardé d'un demi-siècle? Le cabinet de Vienne a cru faire merveille en rappelant dédaigneusement que la protestation du cardinal Consalvi contre le droit d'occupation de la ville de Ferrare par les Autrichiens avait été accompagnée d'autres protestations que le Saint-Siége renouvelait par acquit de conscience depuis le traité de Westphalie, et que les cabinets de l'Europe avaient dédaigneusement foulées aux pieds pendant deux siècles... Oui, sans doute, c'est depuis cette époque qu'on s'est entendu, catholiques et protestants, pour exclure le Saint-Siége de toute participation aux grands actes de la politique européenne. On n'a pas besoin de rappeler ici ce que les peuples, et par contre-coup les princes ont eu à souffrir du bannissement de la seule autorité morale qui pût stipuler en faveur des faibles et des opprimés. Il s'est trouvé un jour où, honteuses et embarrassées des conséquences de la politique des intérêts, les puissances affranchies de la tutelle ecclésiastique par le traité de Westphalie ont prétendu satisfaire la conscience des peuples par la création d'une *Sainte-Alliance*. On sait quelle amère déception a été la conséquence de ce manifeste; Alexandre de Russie, le seul qui s'y fût généreusement abandonné, a été miné par le désespoir et est mort..... *catholique !* Et pourtant les auteurs de la *Sainte-Alliance* obéissaient en apparence à la protestation la plus légitime des peuples contre la tyrannie! Et pourtant leur victoire avait rendu la liberté à Pie VII!

Pie IX est le premier souverain qui depuis trente ans ait déclaré qu'il ne voulait plus des *puissances protectrices,* héritières du fallacieux programme de la Sainte-Alliance! Et quoiqu'il n'ait point d'armée, quoique le fait de l'union intime des deux moitiés de l'Etat pontifical soit d'hier et confonde d'étonnement les personnes qui

croyaient le mieux connaître la Péninsule, quoique son trône semble élevé sur le cône d'un volcan populaire, il a fait cette déclaration sans rien qui ressemble à l'attitude hautaine du désespoir, et comme un prince qui accomplit l'acte le plus simple et le plus naturel. Il commande à un peuple dont jusqu'ici la jactance a mal dissimulé la faiblesse intérieure; il n'a eu qu'un mot à dire pour que tout symptôme de jactance disparût des manifestations publiques : on s'arme dans l'Etat romain, résolument et *froidement*. On craignait hier que l'élément militaire ne pût se dégager du développement peut-être exagéré de la garde civique. Les Romains comprennent les premiers qu'en cas d'invasion, une garde nationale n'est propre qu'à doubler et à soutenir de vrais régiments organisés pour tout de bon, et la proposition qu'ont faite les Suisses, naguère frappés d'une impopularité si redoutable, de couvrir les premiers l'indépendance de l'Etat pontifical, a été accueillie avec une sympathie fraternelle. Un camp se forme à Forli. Si les Autrichiens font des patrouilles, les troupes du Pape en feront de même, et l'on verra bientôt qui devra reculer des Italiens ou des *Barbares*[1]. Les Piémontais se souviennent, *froidement* aussi, que leurs pères ont figuré au milieu des rangs des armées françaises.

En un mot, le mouvement agressif de l'Autriche est arrêté, et *l'union italienne* a jeté ses premiers fondements en dehors des résolutions de puissances qui depuis trente ans ont refusé une *patrie* à un peuple qui tour à tour a évangélisé, éclairé et charmé l'Europe. Le roi de Naples lui-même, qui, tout meurtri du rude coup que la France lui avait donné en lui rendant son comte de Trapani, après lui avoir présenté l'alliance de ce prince avec la reine d'Espagne comme le renouvellement du Pacte de Famille, gardait rancune aux gouvernements constitutionnels et s'était remis sous la tutelle autrichienne, le roi de Naples a senti la nécessité de donner une certaine satisfaction aux *espérances de l'Italie*. A son retour de Sicile, il avait commencé par déchirer avec colère un mémoire qui lui était présenté par des hommes dévoués à sa couronne, mais coupables de comprendre la

[1] Les dernières nouvelles parlent d'une diminution de la garnison de Ferrare : les journaux dévoués à l'Autriche se consolent en assurant que Charles-Albert n'a promis au Saint-Siége qu'une coopération *morale*. *Morale* est joli, lorsqu'on bat en retraite.

gravité de la situation. Le lendemain, mieux avisé, il décrétait une diminution notable de l'impôt du sel et du droit de mouture, et chose plus significative encore! on assure qu'il a témoigné à Pie IX l'intention de le soutenir dans sa généreuse résistance aux prétentions de l'Autriche. On ajoute même qu'il lui demande des conseils sur les meilleurs moyens de satisfaire ses sujets.

Les gens qui ici avaient si brusquement abandonné Pie IX parce qu'ils le croyaient en danger, tout étonnés de ce que l'événement ait tourné en sa faveur, et de ce qu'en définitive les moustaches autrichiennes, si redoutées en France, à ce qu'il paraît, n'aient fait qu'inspirer aux populations de l'Etat *pontifical* le besoin de se serrer plus étroitement autour de leur chef, voudraient bien donner à croire qu'ils n'ont rien fait ni même rien dit contre le Pontife réformateur. Mais les malheureux articles qu'ils ont inspirés resteront comme un monument de la conduite la plus déplorablement mal habile qui se soit vue depuis longtemps. On dit maintenant qu'ils envoient à Pie IX douze mille fusils pour armer la *garde civique*. Pourvu que les fusils vaillent quelque chose, et que quelque fournisseur ou garde-magasin, admis *sans cautionnement*, ne se soit pas mis à la traverse de la timide libéralité du gouvernement français!

En attendant, le *Journal des Débats* ne se tient pas pour battu. Le Pape est fort, il marche sans lisières, cela est vrai; mais au moins, ajoute-t-il pour se consoler, il faut convenir que les choses vont bien mal en Toscane.—La Toscane renferme un grand nombre d'hommes éclairés et de bons citoyens, et c'est un non-sens que de prétendre que le *parti modéré* ne se montre pas en Etrurie, le lendemain du jour où le grand-duc a appelé dans son conseil les Buonarotti, les Capponi, les Capei et plusieurs autres nobles, légistes ou professeurs, lesquels ont fait leurs preuves de libéralisme persévérant sous le despotisme énervant qui jusqu'ici avait opprimé la Toscane. Mais bien que le grand-duc ait obéi à la nécessité d'effacer en apparence toute trace de son origine autrichienne et de se faire prince italien, bien qu'il ait adouci la censure comme le Pape et choisi des *délégués*, toujours comme le Pape; cependant la seule circonstance qu'il marche à la remorque d'un gouvernement dont naguère l'impopularité faisait la force morale des autres États de l'Italie, indique assez que ce n'est qu'à son corps défendant qu'il renonce aux errements du despotisme autrichien; et il suffit que le peuple toscan ait l'idée que son souverain ne

cède qu'à la force pour que l'agitation ne s'arrête pas dans le pays : on ne peut prêcher avec succès la patience et le calme qu'à ceux qui ont déjà la confiance. C'est ce qui a lieu dans l'État romain, où il est tout aussi injuste de distinguer les *modérés* des *ultra-libéraux,* puisque tout le monde aime Pie IX et s'en rapporte à lui, que de prétendre qu'en Toscane les *modérés* se retirent timidement de la lutte, parce qu'ils ont peine à contenir des masses dévorées d'inquiétude.

La politique naturelle de l'Autriche est d'exciter partout des troubles, afin de justifier partout son intervention. Elle a échoué dans l'État romain, grâce à l'amour des sujets pour Pie IX. Et cependant le Pape n'a pu détruire ce principe de trouble qu'en écartant une grande partie de l'ancienne administration. A Florence, à Livourne, la plupart des employés sont à la dévotion de l'Autriche, les intentions du grand-duc ne sont pas sûres, et la connivence de la police avec les émeutiers est telle que déjà de graves désordres auraient eu lieu sans la remarquable douceur de la population. En attendant, la rue appartient aux promenades de l'émeute, et les prétextes ne manqueraient pas si l'intervention étrangère était déjà possible.

N'oublions pas non plus qu'avant Pie IX le grand-duc avait en quelque sorte autorisé l'émeute dans ses Etats, en couvrant d'une odieuse approbation la malheureuse pétition des professeurs de l'Université de Pise contre l'établissement des dames du Sacré-Cœur dans cette ville, pétition qui n'était que la continuation d'un ignoble mouvement des rues, provoqué par le plus absurde préjugé. A Rome, tout est émané directement du souverain Pontife ; jamais le peuple ne s'est mis en mouvement que pour demander sa bénédiction ou lui porter l'hommage d'une reconnaissance enthousiaste. Cette différence fondamentale dans la situation crée pour le grand-duc des dangers qui n'existent pas pour le souverain Pontife.

Nous en conviendrons donc avec le *Journal des Débats,* la Toscane est en ce moment le point vulnérable de l'Italie ; mais on peut espérer que cette plaie ne s'agrandira pas tant que Rome et les Etats du roi de Sardaigne resteront aussi sains qu'ils le sont aujourd'hui. Que si le succès de la liberté italienne contribue à amoindrir encore la politique française, tant pis pour ceux qui n'ont pas su faire un usage plus habile et plus honnête de notre influence sur un pays où, malgré de cruelles déceptions, on attendait tout de la France, et que la France a traité plus mal que le grand-turc ! Comprendrez-vous enfin

ce qu'on moissonne quand on n'a semé que la déplorable politique des intérêts?

L'action anglaise en Portugal, en Espagne et en Grèce. — Au reste, en ce moment les échecs tombent comme la grêle sur le malheureux cabinet du 29 octobre. Il n'est pas possible d'avoir gros temps si longtemps de suite. A ce métier-là on finit par sombrer.

L'affaire du Portugal est devenue un imbroglio auquel lord Palmerston est le seul qui puisse comprendre quelque chose. La coopération des troupes espagnoles avait donné à la répression du parti miguélo-septembriste un certain air péninsulaire qui laissait voir l'intention de disputer à l'Angleterre la part du lion dans les profits de l'entreprise. Le prétendu puritanisme du ministère Pacheco, en laissant pénétrer dans le cœur du gouvernement les intrigues anglaises, n'empêchait pas que les idées du parti modéré ne conservassent à Madrid un assez grand empire; les élections provinciales avaient été presque toutes en faveur de ce parti, et si ses vrais chefs avaient pu rentrer aux affaires, comme on s'en flattait encore il y a quelques jours, la reine de Portugal, sauvée du danger d'être détrônée par les factions, avait quelque chance de retrouver un peu de force pour satisfaire les intérêts de son pays.

Après la condamnation à peu près unanime dont le parti cabraliste a été jusqu'ici l'objet, on ne peut assez s'étonner des racines profondes qu'il a conservées dans l'opinion. Le sentiment portugais était si énergique à cet égard, que la reine, à peine en possession de sa liberté, crut pouvoir en faire usage pour rendre le pouvoir aux hommes que les intrigues soudoyées par l'Angleterre en avaient chassés. Mais cette décision contrariait trop la politique britannique, et quant à notre ambassadeur, M. de Varennes, il n'était venu à Lisbonne que pour seconder la violence faite à l'inclination de la reine. Il a fallu que cette malheureuse princesse subît un ministère septembriste. Cependant les cabralistes ne se tiennent pas pour battus : le comte de Thomar, en rentrant à Lisbonne, a eu peine à se soustraire à une ovation populaire. Le besoin d'échapper au joug de l'Angleterre semble s'enraciner chaque jour davantage dans le cœur des vrais Portugais.

En Espagne aussi la majorité demande un gouvernement national. Mais si l'influence britannique pèse d'une manière moins absolue qu'à Lisbonne, les difficultés intérieures sont d'une telle sorte, qu'on

ne comprend pas où s'arrêtera le malheur de ce pays. Dernièrement Narvaez avait été rappelé en Espagne ; le ministère Pacheco, s'apercevant enfin qu'il avait été pris pour dupe, renonçait au pouvoir et était prêt à le remettre entre les mains énergiques de Narvaez, pourvu que la reine y consentît. Cette princesse elle-même avait paru pendant quelques jours accessible à des idées plus raisonnables, et l'on allait jusqu'à reprocher au *roi* la raideur avec laquelle il repoussait les propositions d'accommodement qui lui étaient adressées. Mais à peine Narvaez est-il arrivé qu'aussitôt tous les ressorts de l'intrigue sont mis en mouvement pour empêcher le succès de sa mission. M. Bulwer reparaît auprès d'Isabelle comme son mauvais génie ; il met à profit le travail déjà précédemment opéré sur cette nature capricieuse et accessible à toutes les mauvaises impressions, et Isabelle cède à la perspective d'un ministère qui laissera librement le général Serrano auprès d'elle, qui favorisera son divorce, et lui fournira les moyens de contracter une nouvelle alliance avec le fils encore enfant de la reine dona Maria.

C'en est fait, Narvaez, éconduit, reçoit l'ordre de reprendre le chemin de la France, et le soin de former la nouvelle administration reste dévolu à un instrument suspect, le banquier Salamanca, accusé de sacrifier tous les intérêts de l'Etat à sa fortune particulière. Le premier acte du nouveau ministère est une amnistie générale, et le second la nomination d'Espartero au poste de sénateur.

Le parti modéré, indigné, humilié, se sentant pour lui la force de l'armée et de l'opinion, reste atteré pourtant devant ce respect de la personne royale qui, en Espagne, a résisté depuis soixante ans aux plus difficiles épreuves.

Cependant la guerre civile grandit en Catalogne : les bandes montémolistes sont maîtresses des campagnes ; le parti d'Isabelle, concentré dans les villes, semble frappé de stupeur par les événements de Madrid ; l'anarchie enfin rentre en possession de ce malheureux royaume, et ramène à sa suite la contrebande et les Anglais. M. Mendizabal est devenu le conseiller intime de M. Salamanca, et déjà l'on annonce une *modification considérable* dans le tarif des douanes.

En Grèce, au moins, la résistance est énergique, et si ce malheureux pays doit succomber sous la haine jalouse de l'Angleterre, il aura fait payer chèrement la destruction de sa liberté.

Maintenant l'affaire du différend gréco-turc est éclaircie. Les

personnes qui d'abord s'étaient empressées de donner tort au cabinet d'Athènes s'aperçoivent que toute cette querelle n'est que le résultat des intrigues anglaises, habiles à réveiller dans le cœur des Ottomans un sentiment d'indomptable jalousie contre les Grecs. A notre sens, l'orgueilleuse stupidité de la Porte dans cette affaire détruit toute la confiance qu'on avait pu avoir jusqu'ici dans le bon sens et la modération de Reschid-Pacha. Quant à l'intervention de l'Autriche, comme elle avait pour but de conserver la Grèce, où les intérêts de Trieste sont si sérieusement engagés, tout en ménageant la Turquie, on a su la rendre inutile, et le plan que s'était tracé lord Palmerston il y a six mois, plan suivant lequel les mesures de coërcition de la Porte doivent se combiner avec la revendication armée des intérêts de l'emprunt dus à l'Angleterre, semble prêt à recevoir son exécution.

Au reste, jamais l'Angleterre n'a levé le masque avec plus d'impudeur. Grivas, chassé de l'Acarnanie, a été protégé dans sa retraite par les autorités des îles Ioniennes ; de là elles l'ont fait passer en Epire, où il recrute ouvertement contre la Grèce. La révolte, un moment contenue de ce côté, éclate de l'autre. Le général Griziotis, autre mécontent excité sous main par l'Angleterre, tente de s'emparer de Chalcis et de l'Eubée. Poursuivi énergiquement par les troupes du gouvernement, il tombe grièvement blessé, et les dernières nouvelles annoncent la déroute complète de sa faction.

On n'a jamais vu semblable gageure : le roi, le ministère, les Chambres, le pays, se sont étroitement unis ; les violences de l'Angleterre n'ont fait jusqu'ici que resserrer ces liens. Mais une nation qui a le génie du commerce et de la navigation a-t-elle le droit de se former et de grandir contre le vœu de l'Angleterre ? C'est ce qu'on verra bientôt. A notre sens, à force de poursuivre la question grecque dans les étroites limites que lui a imposées la politique occidentale, on en fera de nouveau une cause de révolution pour tout l'empire ottoman ; et, dès lors, qui pourrait dire ce qu'il adviendra du prétendu équilibre de l'Europe ?

En résumé, jamais la corde n'a été plus tendue, et jamais, malheureusement, nous n'avons été moins préparés aux éventualités dont nous menace l'Angleterre, qui, avec sa crise intérieure chaque jour plus formidable, l'épuisement des capitaux, la suspension du travail dans les fabriques, l'irrémédiable détresse de l'Ir-

lande et les progrès du radicalisme, attestés par le résultat maintenant mieux connu des dernières élections, en est réduite à se dire que la continuation de la paix est pour elle un fléau plus terrible que ne le serait une guerre maritime.

Lola Montès. — C'est, qu'on nous passe l'expression, un tremblement de terre moral dans toute l'Europe : les apparences de la paix en font l'accompagnement, comme le calme de l'atmosphère qu'on observe si souvent lorsque la terre semble ébranlée jusque dans ses entrailles. Jamais les rois n'ont joué leur majesté à plus gros jeu. Tandis qu'Isabelle d'Espagne étale à seize ans sa faiblesse pour un favori aux yeux de l'Europe, le roi de Bavière met le comble aux scandales qui ont épouvanté sa famille et son royaume. Lola Montès est comtesse de Landsberg ; on ne dit pas encore ce qu'on fera de son boule-dogue, qu'elle lance par passe-temps sur les prêtres dans les rues de Munich. La comtesse de Landsberg va voir s'élever son palais à peu de distance de toutes ces belles églises que le roi Louis a bâties et décorées somptueusement. On ne dit pas quels artistes seront appelés à embellir la demeure de la comtesse ; mais elle a dès à présent sa cour, et son élévation aux premiers rangs de la noblesse a été célébrée, au choc des verres, par une réunion composée de personnes appartenant aux premières familles du pays. Le blason donné par le roi à la comtesse se compose d'emblèmes ingénieusement choisis : le *glaive*, c'est la fameuse cravache ; le *lion couronné*, et dans l'attitude de la défense, n'est-ce pas le royal protecteur de Lola ? Le *dauphin* a été choisi sans doute parce que cet animal est ami de l'homme ; enfin, la *rose pâle* est une ingénieuse flatterie en l'honneur de la comtesse, dont en effet les couleurs ne passent pas pour brillantes.

Le roi qui compose un blason à la comtesse de Landsberg trouve encore le temps de destituer l'illustre Dœllinger. On se rappelle l'influence que la parole du député de l'Université exerçait sur la Chambre bavaroise : le roi, qui vient de convoquer le Parlement, a pris soin de renvoyer le professeur, pour que le député ne pût revenir à la Chambre. On voit avec quelle promptitude le roi Louis s'avance dans la carrière libérale. Aussi les journaux de la Bavière affirment-ils que jamais l'enthousiasme populaire ne s'est prononcé d'une manière plus énergique en faveur du roi que depuis la chute de M. d'Abel. Nos amis des *Historische Blätter* écriront un jour de beaux articles sur ces saturnales du descendant des Wittelsbach.

SUISSE. — L'explosion de la guerre civile en Suisse viendra-t-elle se joindre à toutes ces complications? Nous continuons de considérer ce dénouement comme inévitable, malgré la disposition pacifique très-prononcée des principaux membres de la majorité. Des décrets aussi violents que ceux des derniers jours, la destitution des officiers généraux qui font partie du *Sonderbund*, les mesures de rigueur décrétées contre les Jésuites, appellent comme conséquence logique une mise en exécution prompte et décisive : c'est ce qu'entendent fort bien les clubs, devant les injonctions desquels les chefs actuels du gouvernement ne savent comment avouer la crainte qu'ils éprouvent d'être battus par les cantons catholiques. Nous ne croyons donc pas que la situation suspensive se prolonge, parce qu'elle est devenue intolérable pour tout le monde.

**INTÉRIEUR.** — C'est rentrer en France que de parler de la nouvelle organisation de l'Algérie, à la tête de laquelle va se placer M. le duc d'Aumale, et de la prise de la ville importante de Taza, au Maroc, par l'émir Abd-el-Kader. La cause de l'Algérie, en effet, s'est indissolublement unie à celle de la France, et s'il nous arrivait malheur en ce pays, ce serait absolument comme si l'on nous coupait un bras ou une jambe. Le jeune prince qu'on envoie pour recueillir le fruit des dernières campagnes, et dont la tâche principale devrait être de remédier à de graves désordres administratifs, va sans doute trouver une besogne encore plus rude ; car il nous est impossible, avec la manière dont nous avons lié notre cause à celle de l'empereur du Maroc, de rester impassibles spectateurs des progrès d'Abd-el-Kader contre notre allié. Au reste, la question se complique de la révolution ministérielle qui vient de s'accomplir en Espagne, et qui, pour le moment, met l'influence française au néant. De quelque côté que nous tournions nos regards, il nous est impossible de méconnaître des symptômes d'une nouvelle crise générale.

Or, comment sommes-nous préparés aux luttes qui peuvent commencer d'un jour à l'autre? Il ne nous suffit pas de nous consoler de nos embarras intérieurs par ceux de l'Angleterre, de supputer comme des compensations à notre déplorable situation financière les faillites multipliées qui ébranlent le crédit particulier au delà du détroit. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a sur nous un avantage considérable, c'est qu'il peut envisager d'un œil sec des calamités intérieures dont la prolongation chez nous ruinerait un gouvernement en moins

de quinze jours. La brusque suppression des secours alimentaires en Irlande ranime le typhus, les malheureux succombent sans secours, les malades irlandais sont arrachés des hôpitaux anglais pour être rejetés sur le sol natal, qu'importe après tout au salut de *l'empire?* Quelques bonnes âmes, des catholiques, sans doute, de foi ou d'intention, réclameront dans les journaux ; mais le gouvernement continuera sa marche, et chaque matin on balayera les cadavres, comme on nettoie le pont d'un navire après un combat meurtrier. Une mortalité des bestiaux produirait sans doute plus d'impression en Angleterre.

Ici, nous sommes comme une grande famille où le pauvre prend un intérêt personnel à ce qui se passe dans la maison des riches, et où le riche se sent obligé à toutes les souffrances du pauvre. Voilà pourquoi il n'y a pas un désordre privé, pas un crime isolé qui ne retentisse profondément dans la conscience publique. Les étrangers qui veulent juger la France d'après le sang-froid des autres peuples, sont toujours exposés à titrer des conclusions absolues à chaque fois qu'il se dessine un trait sombre sur notre physionomie nationale. Que n'a-t-on pas dit en Europe, en Angleterre surtout, lors des excès de la Révolution française ? A ce moment pourtant les Français donnaient l'exemple des plus grandes vertus, et l'Angleterre elle-même s'étonnait du respect que lui imposaient les prêtres catholiques émigrés, débris de ce clergé au milieu duquel, peu d'années auparavant, se produisaient les exemples du plus horrible scandale. Nous insistions dans notre dernière Revue sur la responsabilité morale des classes élevées et instruites dans le meurtre de madame la duchesse de Praslin ; mais, en parlant ainsi, nous ne pouvions oublier que sur toute l'étendue de la France il avait existé, pendant le cours de la dernière crise alimentaire, l'accord le plus intime et le plus touchant entre les riches et les pauvres, et que partout la faim avait été apaisée, malgré un défaut de ressources dont on ne peut mesurer aujourd'hui la profondeur sans éprouver un effroi rétrospectif.

La population s'est émue ; un mécontentement profond, une sourde colère s'est propagée dans ses rangs. Cette situation des esprits, dont quelques rassemblements et l'explosion dans les rues de projectiles jusqu'ici inoffensifs ne donnent qu'une idée fort imparfaite, doit démontrer au gouvernement, à moins que sa cécité ne soit incurable, l'erreur déplorable de son système. *L'homme ne se nourrit pas seu-*

*lement de pain;* la satisfaction exclusive des intérêts matériels est la plus dangereuse des chimères. L'issue du procès entamé contre le duc de Praslin a donc encore ajouté à l'agitation des esprits. On s'est indigné d'un suicide favorisé par les égards incroyables du procureur général M. Delangle envers la personne de *monsieur le duc*, et d'une interprétation du privilége de la pairie, que la pairie elle-même repousse avec une indignation unanime. Le suicide, qui devait remédier, dit-on, au déshonneur d'une grande famille, a fait souvenir de la tentative semblable de M. Teste, inspirée par un motif encore moins relevé, et l'idée qu'il existe des exceptions en faveur du crime commis dans les classes favorisées des dons de la fortune s'est enracinée de plus en plus, non-seulement parmi les hommes aux passions ardentes qui rêvent sans cesse de nouveaux bouleversements, mais encore dans les rangs les plus paisibles de la classe bourgeoise et ouvrière.

Il s'est alors trouvé un homme assez instruit par les leçons de l'expérience pour sentir qu'il fallait une satisfaction immédiate à ce mécontentement, si l'on voulait échapper aux dangers d'une crise sociale. L'admiration et la sympathie qu'ont excitées la conduite et les paroles de M. le chancelier Pasquier n'ont pas été sans quelque étonnement; on se rappelait au moins que M. Pasquier avait donné dans sa longue carrière plus de preuves de modération que d'énergie. Mais dans ce temps où rien ne se classe et où toute division tranchée semble prête à disparaître entre les diverses professions, un héritier des traditions parlementaires qui, il y a *cinquante-huit ans,* se trouvait inscrit au nombre des conseillers au Parlement de Paris, devait, s'il avait conservé la vigueur de l'âge mûr, trouver en lui-même des ressources, et, pour ainsi dire, une inspiration particulière. Aussi, en présence d'une faute du procureur général qui blessait le sentiment public plus que ne l'avait fait aucune des exceptions tolérées par l'ancienne monarchie, avec le soupçon qui plane aussi sur certaines personnes d'avoir favorisé au moins les effets de la tentative de suicide du duc de Praslin, M. Pasquier a-t-il compris qu'il fallait une manifestation extraordinaire qui fît reprendre, pour ainsi dire, à la justice humaine son cours interrompu par la mort volontaire du coupable. Quand le gouvernement a vu que M. Pasquier le prenait sur ce ton, il a compris enfin qu'il ne pouvait conserver lui-même plus longtemps le superbe dédain qu'il affectait pour la disposition du peuple à lui demander compte de l'impunité de l'assassin, et le pro-

cureur général, que le garde des sceaux avait abandonné à lui-même, ou dont même, peut-être, il avait partagé la molle doctrine, a reçu dans *le Moniteur* une semonce officielle pour avoir cru que la Charte posait une exception en faveur d'un pair de France surpris en flagrant délit d'assassinat.

M. Pasquier n'a pas seulement satisfait la conscience publique en proclamant hautement la culpabilité du duc de Praslin, et en attachant à son crime le verdict posthume d'une sentence capitale, il a pris de plus une résolution des plus hardies, mais dont tous les gens de bien lui ont su gré, en publiant les lettres de Mme la duchesse de Praslin. Nous voudrions pouvoir nous étendre sur ce monument extraordinaire qui est venu attacher au crime du pair de France un retentissement cent fois plus grand, et surtout une leçon bien autrement haute que ne l'aurait été son supplice. C'est que la justice divine a des moyens de se manifester qui ne ressemblent pas à ceux de la justice des hommes. Chose étonnante ! la lecture des mauvais livres, des romans à la fois horribles et désordonnés, est un des vices les plus répandus, en apparence les plus incurables de notre époque, et Dieu semble nous dire : Ah ! vous en voulez des romans intimes ; eh bien, je vous en préparerai un dans le cœur d'une épouse et d'une mère auprès duquel les écrits qui font vos coupables délices deviendront pâles et sans saveur ! Celui-là sera de votre goût, il faut l'espérer ; car il est taché à chaque page d'un sang véritable, du sang le plus noble, le plus chaste et le plus pur. Seulement mon roman, pour lequel vous serez forcés, par une irrésistible curiosité, par le charme tout-puissant de la vérité la plus terrible, d'abandonner tous les autres, contiendra une source de moralité et d'instruction à laquelle les livres composés dans un but de piété et d'édification offrent rarement quelque chose de comparable ; et à moins que vous ne soyez corrompus jusqu'à la moelle des os (ce qui n'est pas, car il existe des ressorts salutaires au fond des âmes les plus dégradées), vous apprendrez ce qu'on gagne à donner à ses enfants des gouvernantes sans religion et qui traitent les *superstitions* du haut de leur grandeur intellectuelle ; vous saurez dans quel abîme descend un homme entouré de toutes les excitations et de toutes les facilités de la richesse, et qui n'a pas de religion ; vous assisterez à cette douloureuse et respectable confession de la femme pure, aimante, pieuse, que Dieu a purifiée par les épreuves les plus extraordinaires et comme une âme d'élite, parce qu'elle

lui avait préféré dans son cœur l'objet d'un amour légitime. Qu'il est beau, qu'il est touchant, ce langage d'une âme qui prend à témoin Dieu seul de tous ses sentiments, qui se scrute avec une impitoyable sincérité, et qui ne trouve en elle-même que l'erreur d'un saint amour et la fierté d'une vertu intacte! Les moralistes du jour viendront ensuite vous dire qu'il n'y a au monde ni bien ni mal absolu, que tous les hommes sont un composé de demi-vices et de demi-vertus! Les demi-vertus d'un Praslin! les demi-vices d'une Fanny Sébastiani! Non, messieurs, il n'y a que deux choses: la vertu et le crime, la voie droite et la mauvaise; et parce que les *sépulcres blanchis* marchent pour la plupart dans le monde en cachant les misères de leur âme, il ne s'ensuit pas que les coupables aux yeux de Dieu, comme l'était le duc de Praslin avant son crime, ne remplissent pas la société!

En cela, du reste, la France n'est pas pire que le reste du monde, et nous osons dire qu'à beaucoup d'égards elle vaut mieux. Les vertus secrètes n'y existent pas moins que les crimes secrets: seulement le bien s'y cache mieux que le mal; car le bien chez nous est doué d'un excès de modération qui le porte au calme et à la retraite; le mal, au contraire, est bruyant, vantard, étourdi; et, comme pour compenser ce que pourrait avoir d'excessif le sentiment d'inclination qui porte vers nous les autres peuples, il s'attache à donner au monde un spectacle sans cesse renouvelé où l'horreur le dispute au ridicule.

La France est aux autres nations ce qu'est aux ruches de paille la petite maison de verre où l'observateur peut suivre l'abeille dans tous les secrets de sa merveilleuse existence.

---

Le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* vient de publier, en 1 vol. in-18, l'*Oraison funèbre d'O'Connell, prononcée à Rome par le R. P. Ventura, chanoine régulier de la congrégation des Théatins* [1]. Cette traduction française, due à M. l'abbé Leray, a été communiquée au célèbre orateur qui lui a donné son approbation. Nous reviendrons à loisir sur cet admirable monument de l'éloquence sacrée, qui doit être considéré comme le programme le plus complet du libéralisme catholique et comme l'expression de la pensée que Pie IX réalise pour la gloire de l'Eglise et pour le bonheur du monde.

[1] Chez J. Lecoffre et Comp. — Prix : 50 centimes.

# REVUE SCIENTIFIQUE.

---

## COMPTES-RENDUS DES DIVERSES ACADÉMIES.

Effets extraordinaires de la foudre. — L'année dernière, un des savants correspondants de l'Académie, M. d'Hombres Firmas, lui transmettait le récit d'un fait très-surprenant. Le 9 octobre 1836, vers quatre heures et demie, un orage épouvantable se manifesta au-dessus de Zante, l'une des îles Ioniennes : la foudre atteignit et tua le jeune Spiridion Politi. Quand on le dépouilla, on vit autour de ses reins une bande de toile serrée renfermant quatorze pièces d'or enveloppées de papier et de trois grandeurs différentes. Sur le pied droit de Politi, une blessure de plus d'un pouce de longueur faisait présumer que la foudre avait pénétré par là ; son passage était tracé tout le long du cadavre ; et, chose singulière, on voyait sur l'épaule droite six cercles qui conservaient leur couleur de chair et tranchaient d'autant mieux sur la peau noircie. Les cercles, placés l'un à la suite de l'autre, se touchaient en un point, et étaient de trois grandeurs différentes correspondant exactement à celles des monnaies d'or que le jeune homme portait dans sa ceinture. Le fluide électrique, en traversant les pièces d'or, avait donc conservé l'empreinte de leur contour extérieur, et l'avait gravée sur l'épaule de l'infortuné Politi.

Vivement frappé de ce singulier phénomène, M. d'Hombres Firmas s'est mis à la recherche de faits semblables, et tout récemment il en signalait trois autres à l'Académie.

La foudre tomba en septembre 1825 sur le brigantin *il Buon Servo*, à l'ancre dans la baie d'Armiro, au midi de Calamata, à l'entrée de l'Adriatique. Le mât ne parut pas endommagé ; cependant, dès le lendemain, lorsqu'on se remit en mer, un coup de vent le rompit, et l'on s'aperçut alors qu'il était percé dans toute sa longueur d'un trou triangulaire, étroit à l'extrémité supérieure, s'élargissant en descendant, et quatre fois plus large au bas qu'à la cime. On attribua la forme de ce trou à une tige de fer triangulaire implantée au haut du mât.

Les mariniers ioniens, sans autre motif que l'usage ou d'après quelque idée superstitieuse, attachent un fer à cheval au mât de misaine de leurs vaisseaux ; il y en avait un sur celui du *Buon Servo*. Le nommé Antonio-Theodoro de Scarpanto rapiéçait une chemise, assis sur une

caisse au pied de ce mât, lorsque la foudre éclata ; cet homme fut tué sur le coup, sans que ses habits fussent brûlés ou déchirés, sans aucune blessure apparente ; mais on remarqua sur son dos une trace légère jaune et noire qui partait de son cou et se terminait aux reins. Là était imprimé un fer à cheval parfaitement distinct, et de la même grandeur que celui qui était cloué sur le mât.

Un brigantin appartenant à M. le docteur Micalopoulo fut foudroyé dans la rade de Zante. Cinq mariniers se trouvaient sous la proue lors de l'événement ; l'un d'eux qui dormait fut foudroyé : on le trouva couché sur le dos et intact. Lorsqu'on le dépouilla pour l'examiner et l'ensevelir, on vit imprimé sous son sein gauche un numéro 44, que tous ses camarades attestaient ne pas exister auparavant. Les deux chiffres, grands, bien formés, avec un point au milieu, étaient parfaitement identiques avec le même numéro en métal attaché à un agrès du bâtiment placé entre le mât et le lit du marin : la foudre, dans son trajet, en avait saisi le type et l'avait laissé sur le cadavre comme pour le fer à cheval de Theodoro et les pièces d'or de Politi.

Voilà certes des faits merveilleux ; les physiciens n'ont pas encore essayé d'en donner l'explication : nous serons plus téméraire, parce qu'ils confirment une théorie qui nous est chère. Nous sommes convaincu depuis longtemps que si, comme on n'en doute plus, les phénomènes de la lumière sont dus aux vibrations transversales de l'éther, les phénomènes de l'électricité ont nécessairement pour cause un véritable effluve de ce même fluide qui se trouve en excès dans certains corps, électrisés par là positivement ; en défaut dans d'autres, électrisés négativement. Admettons qu'il en soit ainsi : l'éther, comme tous les fluides, doit, dans son écoulement, dans son passage, prendre la forme des corps qu'il traverse ; c'est-à-dire qu'il doit y avoir des veines éthérées triangulaires, quadrangulaires, circulaires, etc., comme il y a des veines liquides de ces formes diverses, quand l'orifice d'écoulement est un triangle, un carré, un cercle, etc. : on peut donc et l'on doit admettre qu'en sortant par le fer à cheval, les pièces d'or et le numéro 44, l'effluve électrique a dû prendre leur forme extérieure ; que moulé encore sur ces orifices de sortie, alors qu'il rencontrait l'épaule, les reins ou le sein des foudroyés, il a pu sans autre mystère y laisser ces singulières empreintes. Entre les veines électriques et les veines fluides il y a une différence essentielle. L'électricité, on le sait, est toujours limitée à la surface des corps ; les veines fluides, au contraire, qui coulent sous nos yeux sont pleines à l'intérieur. Or ce caractère distinctif était lui-même gravé sur l'épaule du jeune Politi, car les cercles conservaient à l'intérieur la couleur de chair. Il ne manque donc rien à l'explication désirée.

Les observations qui précèdent ne sont que curieuses. Abordons une grande question d'intérêt général.

Falsification des farines, — Procédés par lesquels M. Donny la met en évidence. — *Rapport de M. Bussy.* — C'est un triste spectacle que celui de cette multitude de spéculateurs avides uniquement occupés à organiser sur la plus vaste échelle un système général de falsifications, et qui, dans leur soif coupable d'un gain sordide, s'en prennent de sang-froid à la vie et à la santé de l'homme, en dénaturant jusqu'aux aliments dont il se nourrit et aux remèdes qui doivent réparer ses forces. La fraude à laquelle s'est attaqué M. Donny, professeur à l'Université de Gand, est celle qui a pour objet la farine des céréales. Dans les circonstances actuelles, en présence du prix si élevé des substances alimentaires, l'étude de ces falsifications est beaucoup plus importante encore ; elle intéresse au plus haut degré la population tout entière, et il faut louer la Société d'encouragement de l'empressement avec lequel elle a accueilli, fait examiner et approuvé l'excellent travail de M. Donny, que nous analyserons rapidement.

*Falsification des farines par la fécule de pommes de terre.* — Parmi toutes les falsifications, celle-ci est la plus fréquente; grâce à Dieu, elle est aussi la plus facile à reconnaître. Les grains de fécule ont, comme on sait, un diamètre beaucoup plus considérable que celui de l'amidon de blé et des céréales en général. Cette différence toutefois n'est ni assez grande ni surtout assez régulière pour qu'on puisse constater avec certitude la présence de l'amidon dans la farine quand le mélange a été bien fait. Mais une faible dissolution de potasse, qui n'agit pas sensiblement sur l'amidon, a la propriété de gonfler les grains de fécule et d'augmenter leur volume dans une très-grande proportion : le procédé de M. Donny repose sur ce fait important constaté autrefois par M. Payen. La farine à examiner étant placée sur une lame de verre, on la délaie avec une dissolution faite avec 1 gramme 75 centigrammes de potasse caustique dissous dans 100 grammes d'eau distillée, et on l'observe avec une loupe grossissant une vingtaine de fois. On voit alors les grains de fécule singulièrement distendus au milieu des grains d'amidon non altérés. On rendra le phénomène plus sensible encore si, après avoir desséché avec précaution le mélange précédent, on y ajoute quelques gouttes d'une dissolution aqueuse d'iode. La couleur bleue que prend alors la fécule fait ressortir ses contours et son volume relativement énorme. On arrivera ainsi dans tous les cas à reconnaître dans la farine la présence d'une quantité de fécule même infiniment petite. S'il s'agit du pain, on prendra une petite portion de mie, 1 gramme, par exemple; on l'écrasera sous la loupe dans deux ou trois gouttes de dis-

solution de potasse. Les grains de fécule apparaîtront encore grossis, quoiqu'un peu moins nettement. L'emploi de l'iode après la dissolution rendra le doute impossible.

*Falsification par la farine des légumineuses.* — On mêle trop souvent à la farine de blé des farines de pois, de haricots, de féverolles, etc. Ces diverses farines de légumineuses renferment toujours des fragments de tissu cellulaire visibles au microscope ou à la loupe. Pour rendre plus sensible la présence de ce tissu réticulé à mailles hexagonales si aisé à reconnaître quand on l'a observé une première fois, M. Donny délaie une très-petite quantité de farine placée sur le porte-objet avec une solution de potasse au dixième. La fécule est dissoute; il se forme un empois à froid dans lequel l'œil ne distingue rien si l'on a affaire à de la farine pure; mais si elle est mélangée de farine de légumineuses, même dans la faible proportion de 3 ou 4 pour 100, on voit distinctement les fragments caractéristiques du tissu cellulaire.

Les farines de vesce et de féverolles sont celles que l'on emploie le plus fréquemment dans la falsification qui nous occupe. Le désolant procès de Rochefort a montré le parti que la fraude en savait tirer. Plus commune, et partant plus dangereuse, cette sophistication sera aussi plus facilement dévoilée. Dans une petite capsule en porcelaine de 6 à 8 centimètres de diamètre, on place 1 gramme ou 2 de la farine à essayer; on la fait adhérer contre les parois de la capsule, qu'on humecte avec un peu d'eau, et sur le fond, resté vide, on dépose un peu d'acide nitrique qui ne touche pas immédiatement la farine. On recouvre ensuite la capsule avec un petit disque en verre, et on la chauffe légèrement, sans cependant porter à l'ébullition l'acide, qui se vaporise et vient agir sur la farine en la colorant. La teinte n'est pas uniforme : plus foncée à la partie inférieure, elle se dégrade de plus en plus en se rapprochant du bord supérieur, qui doit rester blanc quand on arrête l'opération en rejetant l'acide, qu'on remplace par de l'ammoniaque. Si la farine est de la farine de céréales, les vapeurs ammoniacales coloreront en jaune la zone moyenne de la capsule; mais cette même zone sera teinte en rose si la farine de vesces ou de féverolles est en très-petite quantité; en beau rouge, si la proportion de farine de légumineuses est assez considérable. La teinte, très-saillante à la loupe, résulte d'un plus ou moins grand nombre de grains d'un rouge foncé provenant uniquement des légumineuses, et qu'on pourrait isoler à la pointe d'une aiguille. On pourra donc dans tous les cas reconnaître facilement par cette belle réaction 4 pour 100, et même moins de féverolles et de vesces mêlées à la farine ou au pain. S'il s'agit du pain, on prend une petite portion de mie, qu'on fait macérer dans l'eau froide pendant deux heures. L'on jette cette es-

pèce de bouillie sur un tamis. La liqueur qui s'en sépare se divise par le repos en deux couches. On prend la couche supérieure, et on l'évapore avec précaution. Le résidu de l'évaporation est traité par l'alcool, qui le dissout en partie seulement. La dissolution, évaporée de nouveau, donne un résidu que l'on traite enfin par l'acide nitrique et l'ammoniaque, comme on aurait fait immédiatement de la farine.

*Falsification par les farines de maïs, de sarrasin et de lin.* — Ces diverses farines se distinguent dans tous les cas en ce que, vues sous le microscope, elles présentent toujours des fragments anguleux qu'on n'observe jamais dans la pure farine de céréales. Les fragments sont durs et cornés pour le maïs ; anguleux et prismatiques pour le sarrasin ; cernés de couleur rouge, d'un volume presque uniforme, pour le lin. Qui aurait jamais pensé qu'on arriverait un jour à mêler en grande quantité des tourteaux de farine de lin aux farines de froment et de seigle? Heureusement que ce mélange se trahit lui-même. Si on traite la farine par une dissolution de potasse contenant un douzième d'alcali, l'amidon sera dissous ; les fragments restés intacts seront alors d'autant plus visibles qu'ils se détacheront en rouge brun sur une masse d'un blanc jaunâtre. On reconnaîtra certainement la présence de graine de lin dans le pain, lors même que la farine avec laquelle il aura été préparé ne contiendra que 2 à 3 pour 100 de tourteau. Il suffira pour cela d'écraser un peu de mie, de la délayer dans une dissolution de potasse et d'examiner au microscope le liquide résultant.

En résumé, conclut M. Bussy, M. Donny a résolu un grand et difficile problème ; la solution qu'il en a donnée se recommande par un degré de certitude en quelque sorte absolu, qui en fait le caractère essentiel, ce qui était précisément la condition à remplir. Elle n'admet point d'approximation, d'appréciation arbitraire de la part de celui qui opère ; il voit ou ne voit pas la fécule, le tissu cellulaire, les fragments divers, etc., etc. Deux loupes simples, avec une crémaillère pour support ; deux petits flacons à réactifs, quelques plaques et un tube en verre, une capsule, voilà l'ensemble des armes efficaces mises par M. Donny dans les mains de la société pour combattre et vaincre l'un de ses plus dangereux ennemis, la falsification des farines.

Maintenant que la science a rempli sa tâche, c'est à l'autorité à intervenir, et il faut avouer qu'elle n'a exercé jusqu'ici qu'une surveillance insuffisante, illusoire même, sur les transactions commerciales qui ont pour objet les substances nécessaires à la vie. La vente des farines, du vin, de la bière, du sel, etc., etc., devrait être soumise à un contrôle plus sévère. On a voulu des médecins cantonnaux ; il fallait plutôt constituer des chimistes chargés de vérifier la pureté des denrées qui tous les jours

entrent en si grande abondance dans la consommation. Chose singulière ! nous avons une multitude de vérificateurs de poids et mesures, d'employés aux droits réunis, etc., et le gouvernement, qui veille avec tant de soin à ce que l'acheteur ne soit pas trompé sur la quantité des marchandises, à ce que tous les impôts soient régulièrement payés, semble fermer complétement les yeux sur la nature et la qualité des substances destinées à la nourriture des masses. Pendant qu'une criminelle application des sciences va multipliant tous les jours les moyens de tromper et de nuire, les plus utiles découvertes sont tristement négligées ou même violemment combattues. Encore si, par d'incroyables étourderies, l'administration ne venait pas elle-même en aide aux faussaires homicides. On nous racontait naguère que le ministre de la marine, il y a quelques années, mit en adjudication la fourniture de sulfate de quinine nécessaire au service sanitaire des colonies françaises. Un des soumissionnaires s'engagea par écrit à fournir cette précieuse substance à un taux inférieur même au prix de revient de l'écorce brute de quinquina : il ne pouvait évidemment tenir cet odieux marché qu'en recourant au mélange criminel de substances étrangères, et cependant sa soumission aurait été admise, et son sulfate de quinine aurait été accepté ; et nos infortunés soldats se seraient trouvés ainsi livrés sans une défense suffisante aux mortelles atteintes de la fièvre jaune !

Transformation du diamant en véritable coke.—Qu'est-ce en réalité que le diamant ? Cette reine des pierres précieuses n'est-elle au fond que du charbon sous une autre forme ? MM. Biot et Arago avaient cru que le diamant pouvait bien différer du carbone par la présence d'un peu d'hydrogène ; les expériences d'Humphry Davy, de MM. Dumas et Stass semblèrent prouver jusqu'à l'évidence l'identité chimique du diamant avec le carbone pur des laboratoires. Le seul fait nettement établi jusqu'ici, c'est que sous l'action d'une chaleur intense, le diamant se transforme sans résidu en une vapeur ou gaz incolore composé en très-grande partie d'acide carbonique. M. Jacquelin vient de faire faire un pas de plus à cette difficile question. Il a placé un diamant au centre d'une cavité creusée dans le charbon qui terminait le pôle positif d'une pile de Bunzen de cent éléments. Quand, après quelques tâtonnements, il obtenait par le contact du second pôle que le jet de flamme suscité par le courant tombât sur l'axe vertical du diamant en l'enveloppant symétriquement, celui-ci s'échauffait jusqu'au blanc le plus vif, se ramollissait, se partageait en plusieurs fragments ; il se trouvait enfin changé en véritable coke. Ainsi modifié, le diamant raie encore le verre, mais la cohésion a diminué ; il se brise entre les doigts et n'est plus qu'une poussière noire. Soumis à l'action calorifique du chalumeau à gaz

oxygène ou hydrogène, le diamant devient éblouissant de lumière, et en très-peu d'instants sa masse diminue et disparaît sans résidu. Le carbone d'essence de térébenthine purifié pendant dix-huit heures par un courant de chlore au rouge blanc, donnait sous l'action de la pile ou du chalumeau les mêmes résultats. Voilà donc le diamant, non plus seulement réduit en vapeurs, mais transformé en coke véritable. En résulte-t-il que ces incomparables parures qui tournent tant de têtes et fascinent tant de regards, ne soient en réalité que du charbon cristallisé? La démonstration laisse encore beaucoup à désirer ; la nature garde encore son impénétrable secret. M. Jacquelin peut bien soupçonner que le carbone déposé par suite de l'action lente d'un métal ou de tout autre corps sur le sulfure ou le chlorure de carbone, peut avec le temps donner naissance à une matière transparente d'une extrême dureté ; mais ce n'est là qu'une vaine conjecture. Ce qui est évident de plus en plus, c'est l'impuissance du génie humain quand il est question de créer ou de composer. Nous savons analyser et détruire les plus admirables produits de la nature, mais l'or et le diamant ne sortiront jamais de nos creusets ou ne brilleront jamais aux pôles de nos piles si puissantes ; la pierre philosophale sera éternellement une chimère. Quand, par de patientes recherches, nous avons mis en évidence les principes constituants des composés naturels, rapprochons-les, et par un heureux maniement des forces laissées à notre disposition, efforçons-nous d'amener une combinaison nouvelle ; faisons ainsi de l'outremer artificiel, imitons l'aventurine, mais n'ayons pas la prétention de créer le lapis-lazulith.

EXTRAITS DES LIVRES CHINOIS : DATE RÉELLE DES PLUS MAGNIFIQUES DÉCOUVERTES DES TEMPS MODERNES, *par M.* STANISLAS JULIEN. — Il nous semble que les détails suivants, communiqués à l'Académie des sciences par notre illustre et infatigable sinologue, M. Stanislas Julien, sont de nature à intéresser vivement nos lecteurs.

*Typographie.* — Sous le règne de Mingtsong, 932 après Jésus-Christ, les ministres Fong-Tao et Li-Yu proposèrent à l'académie Koué-tseu-Kien de revoir les neuf King, livres canoniques, et de les faire graver sur des planches de bois pour les imprimer et les vendre. L'empereur adopta cet avis; mais la gravure des planches ne fut achevée qu'en 952 sous l'empereur Taït-Tsou. Cette date a été donnée par Klaproth, mais on peut remonter beaucoup plus haut; on lit en effet dans l'encyclopédie chinoise : « Le huitième jour du douzième mois de la treizième année du règne de Wen-ti (l'an 593 de Jésus-Christ), il fut ordonné par un décret de recueillir les dessins usés et les textes inédits, et de les graver sur bois pour les publier. » Ce fut là, ajoute l'ouvrage cité, le commencement de l'imprimerie sur planches de bois. L'Europe aurait donc pu connaître

l'imprimerie 860 ans plus tôt si quelques années avant le commencement du VI^e siècle elle eût été en relation avec la Chine. Grâce à ce procédé, quelqu'imparfait qu'il fût, on eût reproduit à peu de frais les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, dont plusieurs sont aujourd'hui perdus pour toujours.

La découverte du mode d'impression sur planches de pierre gravées en creux, intermédiaire entre l'invention des planches stéréotypes en bois, semble avoir échappé aux missionnaires et aux savants. On lit cependant dans le recueil archéologique intitulé Tsi-kou-lo : « Dans le onzième mois de la troisième année de la période Chun-hoa (993), l'empereur Thaï-Tsong ordonna de graver sur pierre et de reproduire par la voie de l'impression tous les manuscrits autographes des hommes les plus renommés des dynasties des Keï et des Tseu qu'on avait pu acheter et recueillir. »

Enfin, disent les mémoires de Tchin-Koué, « dans la période King-li, (entre 1041 et 1048), un homme du peuple, un forgeron nommé Pi-ching inventa une autre manière d'imprimer avec des planches formées de types mobiles. Il prenait une pâte de terre fine et glutineuse, en formait de petites plaques régulières et y gravait les caractères ou types, qu'il faisait cuire au feu pour les durcir. Quand il voulait imprimer... il rangeait les types dans un cadre de fer... en les serrant les uns contre les autres... Chaque cadre formait une planche... on approchait cette planche du feu pour faire fondre un peu le mastic... et l'on appuyait fortement sur la composition une planche de bois bien plane.... Ces caractères étaient rangés par ordre... et disposés dans des casiers particuliers. »

En 1662 seulement, les missionnaires européens décidèrent l'empereur Khang-hi à faire graver 250,000 types mobiles en cuivre, qui servirent à imprimer une collection d'ouvrages anciens et modernes qui forme 6,000 volumes in-8°. Depuis 1776 on imprime dans le palais impérial de Pékin avec des types mobiles, obtenus, comme en Europe, à l'aide de poinçons gravés et de matrices. Les Chinois gravent leurs poinçons en bois dur et d'un grain fin; chaque type coûte au plus de 5 à 10 centimes. Ils se servent de ces types pour frapper des matrices dans une sorte de pâte de porcelaine qu'on fait cuire au four, et où l'on fond les caractères avec un alliage de plomb et de zinc, quelquefois avec de l'argent.

*Procédé pour craqueler l'émail des vases de porcelaine.*—En Chine, comme en Europe, les amateurs de porcelaine recherchent avec avidité, et achètent à des prix exorbitants, les vases à fond blanc ou grisâtre dont l'émail est fendillé en mille manières, tantôt en dehors et tantôt en dedans : c'est ce qu'on appelle des vases craquelés. Quoiqu'on sache que la craquelure tienne à ce que l'émail n'a pas le même retrait que la pâte du

vase, on n'a pas pu jusqu'ici la reproduire parmi nous en grand et d'une manière infaillible sur toute une fournée.

Les Chinois y parviennent par un procédé très-simple, qui consiste à combiner de la stéatite avec la matière de l'émail ; quand alors le vase est soumis à l'action du feu, l'émail se divise en un nombre infini de raies légères qui serpentent en tous sens ; on prend ensuite de l'encre grossière ou de la sanguine, et l'on en remplit les fentes du craquelé ; puis on essuie et l'on nettoie le vase.

*Alliage de cuivre, gongs et tamtams.* — Ce n'est que lorsque le cuivre rouge a été transformé en cuivre jaune qu'on le fait fondre et qu'on en fabrique divers vases et instruments. En le combinant avec une certaine quantité d'arsenic on obtient le pé-tong ou cuivre blanc, dont les riches seuls font usage. On obtient le métal propre à la fabrication des instruments de musique en ajoutant au cuivre 20 pour 100 d'étain... Quand on veut marteler un instrument de cuivre, pour en faire, par exemple, un gong ou tamtam à fond plat, il n'est pas nécessaire de fondre d'abord le métal sous une forme arrondie, on peut le battre immédiatement sans autre préparation. Mais si l'on veut marteler un tambour de cuivre ou timbale, et des cymbales, on fond d'abord le métal sous forme de plaque arrondie, puis on le bat au marteau. On ne se sert pas d'enclume ; on étend seulement sur le sol la masse ou la feuille de métal. Si l'instrument doit être de grande dimension, plusieurs ouvriers se placent autour et frappent à coups redoublés : la pièce s'amoindrit et s'étend ; bientôt du corps de l'instrument s'échappent des sons vibrants qui partent tous des points frappés à froid. Lorsque le centre du tamtam a été relevé en bosse, un ouvrier habile lui donne graduellement, en le battant à froid, la qualité de son requise. On peut lui donner à volonté deux sons : le son femelle ou aigu, ou le son mâle ou grave ; mais il faut calculer à un centième, et même à un millième près, le degré de saillie ou de dépression de la bosse centrale. On détermine le son mâle par un plus grand nombre de coups.

*Etat militaire et navigation.* — La tradition attribue l'invention des cerfs-volants au célèbre général chinois Han-Sen, qui florissait en l'an 206 avant Jésus-Christ. Ce ne fut que plusieurs siècles plus tard que l'on songea à en faire un objet d'amusement.

Le célèbre philosophe Hoaï-Nan-Tseu, qui vivait entre 103 et 155 avant Jésus-Christ, parle de vaisseaux entièrement construits en fer. Une histoire très-ancienne rapporte que dans le district de Ngan-Ting se trouvait encore le vaisseau en cuivre d'un roi de Youé qui régnait en l'an 465 avant notre ère.

*Résumé.* Il résulte de documents certains déjà publiés ou faciles à produire que, 2,700 ans avant Jésus-Christ, les Chinois avaient in-

venté l'art d'élever les vers à soie ; 1,000 ans avant, la boussole, pour les voyages de terre et de mer ; 400 ans avant, les bâtiments et les vaisseaux entièrement construits en fer ; 200 ans avant, l'encre et le papier à écrire ; un siècle avant Jésus-Christ, suivant le Père Amyot, la poudre de guerre ; après Jésus-Christ, entre 581 et 593, l'imprimerie avec des planches de bois ; en 904, l'imprimerie avec des tables de pierre gravées ; entre 1041 et 1049, l'impression avec des types mobiles ; dans le VIII[e] siècle, la porcelaine, les puits forés, l'art d'éclairer et de chauffer avec le gaz inflammable puisé au sein de la terre et conduit à de grandes distances, les ponts suspendus en rotins ou en chaînes de fer, les pompes à incendie ; les cartes à jouer en 1120 ; le papier-monnaie entre 1260 et 1341, etc., etc.

Ils traitent avec succès, bien que par des moyens empiriques, un grand nombre de maladies jusqu'ici réputées incurables en Europe. Ils ont su atteindre et transformer, au moyen de médicaments et d'une alimentation particulière, le liquide qui colore le système pileux, et donner aux cheveux blonds et roux une teinte noire qui se maintient pendant toute la période de leur accroissement, et jusqu'à la vieillesse. Mgr Imbert, aujourd'hui évêque en Chine, est une preuve vivante de cette coloration interne des cheveux.

En économie rurale, ils obtiennent par les engrais, les irrigations et une multitude de méthodes particulières, des résultats constants et réguliers. Leur agriculture est si prospère qu'ils nourrissent une population de 350 millions d'hommes. En horticulture, ils savent changer la couleur des fleurs sur pied, hâter la floraison des plantes d'agrément et la fructification des arbres, créer à volonté dans le règne végétal des transformations qui causeraient dans nos contrées autant d'admiration que de plaisir.

On hâterait donc grandement le perfectionnement des divers arts, on épargnerait à notre civilisation des essais et des tâtonnements pénibles, si l'on faisait le dépouillement de cette multitude d'inventions utiles ou bienfaisantes qui gisent ensevelies dans les livres chinois. Un gouvernement sage et éclairé se doit à lui-même de seconder cette noble entreprise. Quelques années de travail et une dépense comparativement minime suffirait ainsi à révéler un grand nombre de découvertes aussi importantes qu'inespérées.

*L'un des Gérants,* CHARLES DOUNIOL.

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

# DU RAPPORT DE M. LIADIÈRES

## SUR LE PROJET DE LOI

CONTRE

## LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

---

### I

Les catholiques de nos jours ont en France un goût prédominant et une fonction qui leur est propre : c'est le sommeil. Dormir bien, dormir mollement, dormir longtemps, et, après s'être un moment réveillés, se rendormir le plus vite possible, telle a été jusqu'à présent leur politique, telle leur philosophie, telle aussi, selon quelques-uns, leur habileté.

Assurément, il y a des exceptions : chacun les connaît ; mais tenons pour certain que la généralité, l'immense majorité des catholiques français rentre dans la catégorie des dormeurs. Ne nous arrêtons pas, quant à présent, à rechercher les causes de ce phénomène d'histoire naturelle ; bornons-nous à constater le fait et la position qui en résulte.

En vain amis et ennemis se sont-ils évertués pour réveiller ce grand corps de sa somnolence : les uns par des avertissements toujours trop bien justifiés, les autres par d'imprudentes agressions. En vain les Pasteurs des âmes, les Évêques, presque sans exception, ont-ils secoué le flambeau de la vérité devant ces yeux appesantis, ou fait retentir la trompette de la parole divine dans ces oreilles assoupies. En vain le temps marche, entraînant à sa suite des changements

d'une irrésistible force et d'une incalculable portée dans la situation des hommes et des choses, aggravant aussi chaque jour le parjure de ceux qui ont juré la Charte sans l'accomplir, et la lâcheté de ceux qui supportent un joug que le ciel et la terre les aideraient à briser. Tout a été inutile jusqu'à présent. Quand une voix par trop éloquente, ou un fait par trop significatif a soulevé autour du catholique français assez de bruit pour troubler sa paix, il entr'ouvre un moment sa paupière, et promène un regard terne et étonné sur le combat qui se livre à armes inégales au-dessus de sa tête : il saisit au vol le nom de Religion, et se dit aussitôt que son curé ne lui en a rien dit au prône; le nom de Liberté, et il sait que cet aliment n'est pas à son usage; le nom de la Charte, et il se souvient qu'elle a déclaré que la majorité des Français se compose de ses pareils, et que, quand on est la majorité, on est toujours le plus fort. Là-dessus il se retourne sur le flanc, se cache la tête sous n'importe quel voile grossier pour fuir la lumière importune, s'impatiente en bâillant contre le bruit qui l'a dérangé, et se rendort en étendant ses membres affaissés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la position nécessaire pour que les endormeurs puissent ajouter une entrave de plus à toutes celles qui doivent l'empêcher de se redresser, s'il lui prenait fantaisie de se réveiller jamais.

Et cependant il se réveillera. Qui pourrait en douter? De nos jours la politique est bien rusée, la Foi bien faible, le courage bien bas, le dévouement bien stérile; mais que nous soyons irrévocablement condamnés à languir dans cet atonie, c'est ce que personne ne saurait croire. Les catholiques se sont bien réveillés en Irlande, en Belgique, en Angleterre et jusqu'en Allemagne; comment n'en serait-il pas de même en France? Et qu'y a-t-il donc dans notre caractère national, dans nos antécédents historiques, dans nos penchants ou dans nos préjugés, qui nous impose à perpétuité le sommeil et la servitude comme une seconde nature? Non, non, il n'y a là qu'une question de temps et d'occasion. Que les héritiers subreptices d'une tyrannie surannée se le tiennent pour dit; que les prophètes de la fausse paix, que les courtisans et les complices du régime qui énerve les intelligences et déprave les cœurs de nos enfants se le répètent. Un jour nos neveux briseront leurs fers; mais quand le sentiment de leur force leur reviendra avec celui de leur droit, quand ils dresseront la tête et qu'ils se trouveront cernés, circonscrits, en-



lacés de toutes parts dans les circuits tortueux d'une législation détestable et d'une tyrannie bureaucratique sans exemple jusqu'ici dans l'histoire, ils n'auront pas assez de malédictions pour la connivence de leurs pères avec les auteurs de leur abaissement et de leur détresse.

Maintenant, peut-on dire quand le réveil aura lieu? Non. Peut-on prévoir quelle en sera la cause? Pas davantage. Ce sera peut-être un hasard, un grain de sable, un rien, quelque chose comme le rapport de M. Liadières. Qui sait? L'orage gronde longtemps dans les cœurs avant d'éclater; rien ne trouble en apparence cette sérénité des beaux jours si propice au sommeil, et cependant tout est prêt déjà pour l'explosion. On a vu des âmes honnêtes, des hommes de cœur subir avec apathie les entraves de la geôle, le bâton du commandeur, mais se révolter contre le soufflet du bouffon. En sera-t-il ainsi des catholiques en France? C'est le secret de Dieu.

Quant à nous, quant au noyau fidèle des vieux amis de la Liberté et de l'Eglise, nous n'avons point à nous inquiéter de l'avenir, étant bien résolus, quoi qu'il arrive, à ne changer ni de conduite ni de langage jusqu'à ce que l'Eglise nous l'ordonne. Mais quand, au milieu d'une sorte de trêve plus ou moins suspecte, l'on vient nous jeter à la face un manifeste nouveau des prétentions et des intentions qu'une indigne politique substitue à la fidèle exécution de la Charte, il nous convient d'en prendre acte, d'en définir la portée et d'en noter la valeur.

Sans doute il est triste d'avoir toujours à lutter, puis de lutter contre certains adversaires. Descendre, par exemple, des orgueilleux dédains de M. le duc de Broglie et des agressions passionnées, mais habiles et logiques, de M. Thiers, à la grotesque théologie, aux bizarres contradictions, aux assertions cavalières de M. Liadières, cela n'est ni agréable ni flatteur. Mais ce nouvel ennemi est l'organe d'une commission de la Chambre toute-puissante : il est à la fois officier de la maison royale, conseiller d'Etat et député ; on peut croire qu'il représente à la fois l'esprit qui domine à la cour, dans l'administration et dans la majorité législative. Ses paroles ne sauraient donc passer inaperçues. Nous ne sommes pas encore assez forts pour pouvoir mépriser de pareilles attaques. Non pas certes que nous voulions suivre pas à pas ce rare esprit dans sa puissante argumentation : on peut nous condamner à subir des lois faites par M. le rapporteur

de la Chambre des Députés et ses collègues, mais on ne saurait nous contraindre à discuter sérieusement avec des hommes qui se moquent de nous. La seule chose que nous ayons à faire, c'est de passer en revue les injures que renferme ce document contre la liberté et la dignité des catholiques ; c'est d'en bien faire comprendre l'amertume à ceux qui se sont attiré, par leur incurable mollesse, de pareils traitements ; c'est enfin de mettre à nu tout ce qu'il y a à la fois d'hypocrisie et d'audace dans le système qui inspire à ses aveugles adeptes un semblable langage.

Avant tout, laissons un libre cours à l'indignation qu'a certainement soulevée dans tout cœur catholique un passage vraiment incroyable de ce rapport, et, puisqu'il le faut, citons ce langage que personne encore n'avait osé nous tenir.

« La Charte est violée ! Nous nous rions de ses engagements ! Ce « reproche est au moins bizarre *dans la bouche de ceux qui nous l'a-« dressent.* Unis d'action et de cœur au mouvement national qui fonda « le pacte de 1830, nous en connaissons trop bien la pensée, pour la « déserter après la victoire. Ce n'est pas nous *dont les regards se dé-« tournent avec effroi* d'un glorieux passé qui consacra la Liberté « d'enseignement comme une de ses plus précieuses conquêtes ; ce « *n'est pas nous que son avenir tourmente ou importune.* La mémoire « nous en est trop chère pour avoir intérêt à la perdre, et *il nous im-« porte de la rendre à ceux qui se sont trop hâtés d'oublier.* La France « était calme et prospère ; un grand succès couronnait nos armes en « Afrique ; nos jeunes soldats, vaillants émules des phalanges répu-« blicaines, venaient de détourner sur les drapeaux de la Restaura-« tion un brillant reflet de la gloire des Pyramides ; jamais le trône « ne sembla mieux assis sur la double base des intérêts matériels et « de l'orgueil national satisfaits. Et cependant, trois jours après, ce « trône séculaire avait disparu. Pourquoi ? C'est que les libertés me-« nacées nous semblèrent préférables à la fortune et à la gloire ; c'est « que le pays tout entier savait la couronne entourée de *conseillers « occultes ;* c'est qu'il se leva avec indignation pour secouer leur té-« nébreuse influence. Il triompha ! et, non moins inconséquent que « brave, *il aurait, dès le lendemain, livré aux* VAINCUS *ce qu'il venait « de leur ravir !* La révolution de Juillet, si calme, si modérée, si en-« nemie de tout excès, *aurait créé à leur profit* une liberté sans li-« mites ! La Liberté d'enseignement, CONQUISE SUR EUX, ne l'aurait

« été que pour eux ! Ce sont les auteurs de la Charte qui la renient ; « *ce sont* SES ADVERSAIRES *qui l'honorent !....* Non, la pensée en est « claire, évidente, incontestable. On n'hésite pas sur le sens lors- « qu'on remonte à son origine. La dérision n'est pas du côté de ceux « qui veulent une liberté sage, prévoyante et légale comme la révolu- « tion qui l'a fondée[1]. »

Vous l'entendez, pères de famille, qui vous croyiez égaux devant la loi à tous les autres Français ! Vous l'entendez, vous aussi, prêtres d'une religion que la loi fondamentale déclare libre en droit, et en fait celle de la majorité des Français ! Vous tous qui avez cru en la Charte, et qui l'avez invoquée, vous vous figuriez bonnement qu'elle vous donnait des droits et des armes ! Détrompez-vous : selon cet étrange législateur, elle n'est que le gage de votre défaite. Vous êtes des *vaincus*, retenez bien le mot ; c'est-à-dire ce qu'étaient les Hilotes à Sparte, ce que sont les parias pour les Bramines, ou les Irlandais pour les Anglais. Vous n'avez d'autres droits que ceux que la victoire a bien voulu vous concéder.

Et vous, Évêques, dont l'immense majorité a été choisie par le gouvernement actuel ; vous qui tous, sauf deux ou trois, avez si énergiquement réclamé la Liberté de l'enseignement, comprenez-le bien, vous êtes aussi des vaincus ; vous êtes les *adversaires* de cette Charte que vous avez jurée ; et même vous pourriez bien être d'anciens *conseillers occultes* de Charles X : c'est M. le conseiller d'Etat qui vous le dit, lui qui vous juge quand on en appelle d'abus contre vous, et qui vous enseignera au besoin la théologie, comme il l'a déjà fait à M. le Cardinal de Bonald et à d'autres !

Et nous, jeunes catholiques, étrangers non-seulement par notre âge, mais par toutes les passions et toutes les tendances de notre âme, aux luttes qui ont précédé 1830 ; nous qui, entrés dans la vie publique le lendemain même de la révolution de Juillet, arborions franchement le drapeau de la conciliation sur le terrain de la liberté commune ; nous qui, depuis sept ans, n'avons pas cessé d'invoquer, avec une confiance inaltérable et un cordial amour, la Constitution de notre pays, l'esprit de notre temps, la patriotique sympathie de nos concitoyens, nous aussi nous ne sommes que des *vaincus !*

Pour nous, la France n'est pas une patrie, mais un champ de ba-

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2413, colonne 3.

taille; notre Gouvernement, une guerre civile en permanence ; notre peuple, une armée divisée en deux camps hostiles, où les plus faibles ont nécessairement le dessous. Malheur aux vaincus !

Mais, en vérité, dans quelle bataille cet aide de camp nous a-t-il donc rencontrés pour parler si à son aise de notre défaite ? Dans quelle lutte a-t-il triomphé de nous? Où a-t-il pris la mesure de notre faiblesse ? Et quels sont donc les exploits qui lui donnent le droit de se couronner ainsi de lauriers à nos dépens ?

Faut-il donc dire à ce victorieux que, parmi tous les soldats actuels de la Liberté d'enseignement, laïques ou ecclésiastiques, il n'en est pas un seul qui ait pris part au gouvernement de la Restauration ; pas un qui ait la moindre solidarité avec ses fautes ou même avec ses gloires[1] ; pas même avec la prise d'Alger, dont il nous parle en termes si belliqueux ?

Faut-il ajouter que, si la Liberté d'enseignement cessait de nous être refusée ou escamotée, l'arme la plus légitime et la plus redoutable serait aussitôt brisée entre les mains des adversaires systématiques du gouvernement actuel ? Mais, encore une fois, à quoi bon raisonner quand on est *vaincu ?*

Voici cependant ce que nous dirons : qu'il soit permis à M. Liadières de prendre place à la fois dans le cortége du Roi et dans l'assemblée des représentants de la nation[2] ; qu'il continue à rendre, avec les autres docteurs du conseil d'Etat, ces risibles sentences en droit canon devant lesquelles personnes ne s'incline; que lui et ses

[1] Je me trompe : nous avons à notre tête un des ministres de Charles X, et même l'un des auteurs des ordonnances de 1828, M. de Vatimesnil ; je ne sais si M. Liadières attribue à sa ténébreuse influence la chute des Bourbons et l'insurrection de 1830. Quant à nous, sa présence parmi nous nous console et nous honore, en nous montrant quelle est la véritable nature des progrès que la liberté fait faire aux esprits élevés, aux cœurs généreux et désintéressés.

[2] Pour éviter tout malentendu, je déclare que je ne partage pas l'opinion de ceux qui regardent comme incompatible un emploi dans la maison du Roi avec les fonctions de député ; mais j'ajoute que quand on a l'honneur d'appartenir ainsi à la royauté, on est tenu, envers les partis politiques et les croyances religieuses, à une réserve et à une modération dont la royauté elle-même ne saurait s'écarter sans les plus graves inconvénients.

amis aient le monopole de toutes les places rétribuées avec l'argent des contribuables (c'est-à-dire avec le nôtre), depuis le portefeuille ministériel jusqu'au dernier bureau de tabac, nous nous y résignons volontiers ; mais nous exclure même de la place publique, de la vie civique et de l'égalité sociale ; nous déclarer ainsi suspects, incapables et invalides, pour nous parquer à part, dans je ne sais quelle bergerie, comme des créatures à tondre et à exploiter ; traiter ainsi de nous, chez nous et sans nous, cela n'est ni dans son droit ni dans son pouvoir. Aussi ne dirons-nous plus : Malheur aux vaincus ! mais malheur au gouvernement qui permet à ses agents de l'entraîner, par suite d'odieuses passions et de préjugés surannés, dans cette voie d'exclusion et de proscription ! Malheur au pays qui se laisse ainsi diviser en catégories ! Malheur surtout aux lois qu'un pareil esprit a dictées ! Leur destinée sera aussi éphémère que leur origine aura été impure ; elles méconnaissent en même temps la première notion de la justice et la première condition de la durée.

N'oublions pas, du reste, que le document qui nous traite de cette façon insultante est une œuvre, non pas individuelle, mais collective ; ce n'est pas le produit d'une haine personnelle, d'une rancune isolée ou d'une excentricité exceptionnelle. Non, il s'est trouvé neuf hommes, choisis par cette grande assemblée née d'hier, et sur le choix de laquelle nous avions pesé, dit-on. Ces neuf hommes se sont réunis autour d'une table verte pour entendre la lecture de cette pièce, et ils l'ont agréée ! Ils en ont accepté la solidarité ; pas un n'a protesté publiquement. Au contraire, ils ont permis à l'auteur de constater presque à chaque page l'unanimité de leur assentiment.

Il y a plus : sur ces neuf hommes, sept sont ce qu'on appelle conservateurs, et sur ces sept conservateurs, cinq étaient fonctionnaires. Or hier encore M. Guizot, à la tribune du Luxembourg, confessait que le pays était encore *malade* sous le rapport de la Liberté religieuse[1]. Il semblait appeler, au moins de ses vœux, le remède à cette maladie, c'est-à-dire le moment où on pourra faire céder le préjugé au droit et la tradition de la servitude au progrès de la liberté. Et aujourd'hui, voici que des affidés subalternes de sa politique viennent sanctionner l'un des défis les plus audacieux qui aient encore été lancés à la conscience et à la famille.

[1] Voir son discours du 2 août 1847.

On a blâmé ceux d'entre nos amis qui, lors du choix de cette commission, ont voté pour M. Odilon Barrot préférablement à M. de la Tournelle. Et ce blâme se conçoit; car, avant tout, à ce qu'il nous semble, il fallait repousser par leur vote l'homme qui, dans la discussion sur les Jésuites, avait foulé aux pieds tous les principes et tous les droits de la liberté. Mais aujourd'hui, en vérité, ils doivent se trouver bien justifiés, ils doivent se féliciter de n'avoir pas ajouté une voix de plus à cette majorité de conservateurs et de fonctionnaires qui nous a donné M. Liadières pour rapporteur, et son œuvre pour le code nouveau de nos droits et de nos devoirs.

Il y a plus encore : quand, par suite d'un de ces avancements coupables qui ont excité les murmures même de la Chambre des Pairs, et qui font des charges suprêmes de la magistrature le prix des services parlementaires, un des membres de cette commission, M. Roulland, a été soumis à la réélection, on crut devoir le châtier de ses sympathies, en matière d'enseignement, pour MM. Thiers et Barrot, en lui substituant un ami de M. de Salvandy, M. le marquis de Lagrange. *Le Constitutionnel* eut la bonté de s'en affliger, et nous, pauvres dupes, nous eûmes la sottise de nous en réjouir. Il fallait sans doute encore cette leçon, après tant d'autres, à notre infatigable crédulité. Veut-on savoir ce que nous avons gagné au change? le voici, expliqué dans le curieux langage de l'honorable rapporteur.

Il s'agit de l'obligation du costume ecclésiastique imposé aux élèves des petits séminaires par l'art. 4 des ordonnances de 1828 :

« Ainsi que nous l'avons dit, cette résolution avait été prise par « cinq voix contre quatre, lorsqu'un membre de la commission ayant « été remplacé par un membre nouveau, la majorité s'est trouvée « tout à coup déplacée. La majorité nouvelle est d'avis que l'art. 4 « de l'ordonnance de 1828 ne doit point entrer dans la loi ; *mais sa « déférence pour une longue et consciencieuse discussion l'a empêchée de « supprimer un vote loyalement émis.* La résolution prise est donc « *maintenue* dans la colonne des amendements de la commission « comme une proposition formelle de l'ancienne majorité[1]. »

Comprenne qui pourra, et admire qui voudra!

Quant à nous, nous tirerons de tout cela une nouvelle démonstration à l'appui de la conclusion que nous avons depuis longtemps pro-

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2419, colonne 2.

clamée : qu'il n'y a en France aucun parti qui mérite notre sympathie, notre confiance et notre appui inconditionnel, pas plus le parti conservateur que le parti libéràtre. Les catholiques qui retomberaient aujourd'hui dans les erreurs de la Restauration, en identifiant leur cause avec celle d'un pouvoir et d'une politique quelconque, seront punis plus sévèrement encore que ne l'ont été leurs pères. Ils seront victimes de ces amères et honteuses déceptions qui excluent même la pitié, parce qu'elles ont été volontaires, incorrigibles et inexcusables.

## II

Mais n'oublions pas qu'il y a dans le rapport de M. Liadières autre chose que l'injure et le défi : il y a des théories et des raisonnements. Nous ne perdrons pas notre temps à les réfuter : il nous suffira de les signaler.

Nous ne dirons donc rien de sa définition radicalement fausse de l'instruction publique; rien de la confusion perpétuelle qu'il établit entre la société et le pouvoir, entre le pouvoir et l'Etat ; rien de ses distinctions arbitraires et nulles entre l'instruction secondaire et l'instruction primaire, entre les pensions et les institutions ; rien de ses calculs fabuleux sur le nombre des gradués ; rien des hypothèses gratuites sur l'abaissement du niveau des études ; rien enfin de tant d'autres erreurs que la commission de 1847 a servilement adoptées, mais qu'elle n'a pas inventées.

En revanche, nous affirmons que nulle part, à notre connaissance, pas même dans le fameux rapport de M. Thiers en 1844, les droits du père de famille n'ont été plus effrontément niés, ou, pour mieux dire, plus complétement confisqués au profit de ce qu'on appelle si faussement le *droit de l'Etat* [1], au profit de cette détestable usurpation, qui permet désormais, non plus seulement au monarque, mais à chaque subalterne de la bureaucratie universitaire, de s'écrier : *l'Etat, c'est moi!*

[1] Il n'est pas besoin, je pense, de renouveler ici les réserves que nous avons toujours faites, et qu'il importe plus que jamais de maintenir, contre l'abus qu'on fait du mot *Etat*, en confondant toujours le *gouvernement,* qui n'est que le représentant et le délégué de l'*Etat*, avec l'*Etat* lui-même, qui se compose de l'ensemble des citoyens français. Rien ne nuit plus à notre cause et à nos droits que cette funeste habitude d'employer indifféremment l'un pour l'autre deux termes si distincts.

Mais citons, afin de bien constater à quel point en est arrivée la sagesse législative, grâce à la faiblesse des pères de famille catholiques, grâce à la servile complaisance des pères de famille philosophes ou pseudo-libéraux pour toutes les usurpations qui peuvent gêner ou humilier l'Eglise.

Ainsi, selon M. Liadières, « *l'enfance est un dépôt que la société a* « *mis sous la garde de l'Etat*... L'Etat doit veiller sur la sainteté du « jeune âge, écarter de lui, sans relâche, *jusqu'à la moindre chance* « des périls dont son inexpérience ne peut le défendre. C'est le droit « de l'Etat, c'est son devoir rigoureux... et quel que soit le choix des « pères de famille, l'Etat doit pouvoir dire au seuil de l'établissement « qu'ils ont choisi : « Entrez, mes précautions sont prises ; ma solli- « citude a devancé la vôtre ; NE REDOUTEZ RIEN, ni pour la santé, *ni* « *pour les mœurs, ni pour l'instruction* de vos enfants [1]. »

Si le gouvernement pouvait jamais tenir un pareil langage, soit au sujet de ses propres établissements, soit au sujet des maisons libres, de deux choses l'une : ou il mentirait audacieusement, ou il ne se serait jamais fait la plus légère idée des *chances* et des *dangers* inséparables de toute espèce d'éducation publique.

Mais, après ce brevet d'omnipotence et d'omniscience décerné à la bureaucratie, voyons ce qu'il reste aux pères de famille.

« Eh quoi ! le cœur paternel ne s'est-il jamais laissé prendre à « l'appât grossier du charlatanisme ? Sous le régime constitutionnel, « l'émulation règne partout, le désir de s'élever pénètre dans tous « les cœurs ; le fils du laboureur veut entrer dans le barreau, le fils « du commerçant dans la magistrature... Comment les pères pour- « ront-ils guider leurs enfants dans des voies qu'ils ignorent, les « conseiller pour des intérêts dont ils n'ont aucune idée ? *Ce qu'ils* « *ne peuvent pas faire*, il faut que l'Etat le fasse... Il faut qu'il les « éclaire, qu'il leur montre le chemin véritable, qu'il les dérobe aux « piéges tendus à leur crédulité. *Le droit du père de famille est de* « *demander* à la Liberté de l'enseignement des satisfactions pour « toutes ses exigences, des écoles pour toutes les carrières, des « maîtres pour toutes les professions ; *mais qu'il n'aille pas plus loin :* « exiger davantage, ce serait trahir sa propre cause, abandonner ses « propres intérêts, etc. »

[1] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

Arrêtons-nous un moment pour nous incliner devant ces nouveaux principes de politique sociale et constitutionnelle, devant la force de cette logique. Le cœur paternel se laisse prendre à l'*appât* grossier du charlatanisme : donc l'Etat est à l'abri de toute erreur et de toute illusion ! Tous les Français sont égaux devant la loi, et les emplois publics sont accessibles à tout le monde : donc les pères sont incapables de *guider* ou même de *conseiller* leurs enfants ! Le fils de l'artisan peut devenir maréchal de France, comme cela est déjà arrivé à Vauban sous Louis XIV : donc tous les pères qui ne sont pas artisans doivent être contraints de vivre sous la tutelle de l'Etat pour n'être pas dupes de leur crédulité !

La Charte, selon ce docte commentateur, donne au père de famille le droit de *demander* en fait de Liberté d'enseignement tout ce qu'il veut ; mais évidemment elle ne lui donne pas le droit d'*obtenir* ce qu'il demande : autrement il n'aurait plus besoin de rien. Or, M. Liadières compte bien ne pas rassassier d'un seul coup le père de famille, et c'est pourquoi il a soin d'ajouter : *qu'il n'aille pas plus loin! exiger davantage, ce serait,* etc. Plus loin que quoi, s'il vous plaît? Plus loin que la satisfaction de toutes ses exigences? Mais quel est l'homme au monde qui voudrait ou pourrait *exiger davantage que des satisfactions pour toutes ses exigences?* Plus loin que la simple *demande* de ses *satisfactions?* Ah ! s'il en est ainsi, il ne nous reste qu'à bénir le ciel de nous avoir fait naître sous un régime où il nous est permis de demander afin de ne pas obtenir, et de frapper afin qu'il ne nous soit pas ouvert.

Continuons :

« Il est cependant un PRIVILÉGE légitime que la loi doit respecter : « son autorité s'arrête au seuil de la maison paternelle. Là, plus de « garantie que celle du père de famille, plus de contrainte que celle « qu'il lui convient de s'imposer. *Il fait élever son enfant comme il « veut, et par qui il veut.* Mais du moment que cette limite est fran- « chie, lorsque l'enfant vient se mêler avec d'autres , *dans une école « publique ou privée, le droit du père perd une partie de sa force,* et « celui de l'État intervient à l'instant même [1].

Un peu plus loin :

« Le législateur s'arrête sur le seuil du foyer domestique ; il ne

[1] *Moniteur,* p. 2413, colonne 3.

« s'informe pas du nom, de la science, de l'état du *précepteur*.....
« Qu'ose-t-on alors demander au nom des pères de famille ?.... Le
« droit pour un chef d'établissement, quel qu'il soit, de préparer ses
« élèves à l'examen du baccalauréat ? Ici l'Etat intervient et refuse.
« Il refuse, parce que c'est une question d'appréciation qui n'appar-
« tient qu'à lui seul ; il refuse, parce que le *privilége* des pères de
« famille ne saurait aller jusqu'à imposer à l'Etat tel ou tel système
« d'enseignement ; il refuse enfin, PARCE QU'IL SAIT MIEUX CE QUI LEUR
« CONVIENT QU'ILS NE LE SAVENT EUX-MÊMES [1]. »

Reposons-nous là-dessus et résumons. La paternité est un *privilége*, voilà ce qu'il y a de plus clair ! Aux yeux de la bonne justice et de la saine logique, le père n'aurait aucun droit ; toutefois, nos maîtres veulent bien lui accorder, jusqu'à nouvel ordre, un *privilége*, mais voici dans quelles limites : *Le père de famille fait élever son enfant comme il veut et par qui il veut...* à la seule condition de le faire élever chez lui ; c'est-à-dire à la condition d'avoir un précepteur logé, nourri et soldé pour cela ; c'est-à-dire, en d'autres termes, à condition d'avoir au moins de trente à cinquante mille livres de rente. Quant aux Français qui ne jouissent pas de cinquante mille livres de rente, et qui n'en auraient pas moins l'outrecuidante prétention, en leur qualité de pères de famille, de *faire élever leurs enfants comme ils veulent et par qui ils veulent,* l'Etat leur déclare, par la bouche de M. Liadières, qu'il *sait mieux ce qui leur convient qu'ils ne le savent eux-mêmes !*

Eh bien, franchement, je ne suis pas fâché de voir les pères de famille dotés de moins de cinquante mille livres de rente, traités avec cette ironie et cette insolence : ils l'ont bien gagné, et j'ose leur prédire qu'ils ne sont pas au bout des affronts et des humiliations qu'ils ont mérités. En effet, ne nous lassons pas de le répéter : la tyrannie de l'Université est bien moins l'œuvre de l'Université, ou des fils de Voltaire, que de la lâcheté persévérante et de l'incurable aveuglement des pères de famille eux-mêmes. Comment n'en pas être convaincu quand on pense qu'il eût suffi naguère, que peut-être il suffirait encore aujourd'hui, pour briser ce joug, de cinquante hommes de cœur, déterminés à subir quelques mois de prison et quelques centaines de francs d'amende ! Oui ! certes, le monopole

[1] *Moniteur,* p. 2413, colonne 3.

quelque enraciné qu'il soit, quelque renforcé qu'il ait été depuis dix ans, le monopole s'écroulerait à l'instant, le jour où cinquante Français, honnêtes gens ou pères de famille, seraient, sur les différents points du territoire, confondus, sous les verrous, avec les voleurs et les malfaiteurs, pour avoir ouvert des écoles libres, en dépit du décret inconstitutionnel de 1811; pour avoir revendiqué ainsi à leurs dépens, et au profit de leurs enfants, un droit non moins naturel et beaucoup plus sacré que celui de les mettre au monde. Ce jour-là l'édifice du monopole s'écroulerait, comme s'est écroulé en Angleterre celui de la persécution religieuse, le jour où O'Connell, bravant une législation inique, força l'entrée du Parlement britannique.

Mais passons de ces rêves à la triste réalité.

Ces bons pères de famille, ainsi remis à leur place par M. Liadières, reçoivent de ses mains une compensation à laquelle jusqu'à présent personne n'avait songé. Il est vrai : à moins d'avoir 50,000 livres de rentes, il ne leur sera pas permis d'élever leurs enfants *comme ils veulent et par qui ils veulent;* mais qu'ils s'en consolent : leur position est en cela semblable à celle de S. M. le roi des Français, qui n'a pas non plus le droit de.... nommer pair de France qui il veut! Vous doutez de l'existence d'un pareil raisonnement! Eh bien, écoutez-le :

« Le droit d'enseigner sans autorisation préalable et révocable à « volonté est, sans nul doute, un droit constitutionnel né des conquêtes « de 1830. Est-ce à dire pour cela qu'il faille, au nom de la Charte, « l'abandonner sciemment à l'ignorance ou à l'immoralité? La nomi- « nation des membres de la Chambre des Pairs est un droit constitu- « tionnel de la couronne; mais la loi du 29 décembre 1831 restreint « cette prérogative et l'enferme dans un cercle de notabilités dont « elle ne peut pas sortir [1]. »

Comprenez-vous maintenant? Le roi ne peut prendre les pairs de France que dans certaines catégories déterminées par la loi ; et vous, simples citoyens, vous prendriez les maîtres de vos enfants hors de certaines catégories brevetées à cette fin par le gouvernement! Le roi, le père de la grande famille, ne peut pas faire tout ce qu'il veut de tous ses sujets, lesquels ne sont après tout que ses enfants; et vous, pères de famille vulgaires, vous songeriez à faire des vôtres ce que bon

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2413, colonne 2.

vous semble ! Non, en vérité, vous ne sauriez nourrir une si téméraire ambition. Que l'exemple du roi, obligé de restreindre dans de justes limites l'exercice de sa prérogative, vous éclaire ! Consolez-vous d'être comme lui *enfermés dans un cercle dont on ne peut pas sortir ;* car, après tout, vous n'êtes pas plus obligés de donner à votre fils une éducation soignée que le roi n'est obligé de vous nommer pair de France.

En effet, l'*instruction secondaire,* toujours selon l'honorable M. Liadières, N'ÉTANT PAS UNE NÉCESSITÉ SOCIALE, *ne saurait devenir une obligation de l'État*[1]. Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter aussitôt : *C'est par elle qu'on entre dans la vie civile.* D'où il suit que la vie civile n'est pas une nécessité sociale. Un peu plus loin, le droit d'enseigner est qualifié de *droit constitutionnel*[2]. D'où il suit encore que les nécessités sociales chez nous ne comprennent pas plus l'exercice des droits constitutionnels que la jouissance de la vie civile. Une fois monté sur ces hauteurs de la politique transcendante, M. le rapporteur aime à y planer. « C'est ainsi, selon lui, que la froide raison du législateur « interprète le sens des engagements pris en 1830..... que les illu- « sions cessent et que la vérité se montre[3]. »

C'est encore en voyant les choses de si haut qu'il arrive à proclamer « que la *science qu'on acquiert à peu de frais vaut encore moins* « *que ce qu'elle coûte*[4]. » Axiome consolant à coup sûr pour les Français, éligibles ou autres, qui ont le moyen d'acheter pour leurs enfants une science qui sera d'autant plus sérieuse qu'elle aura coûté plus cher ; mais axiome passablement dur pour cette immense majorité des citoyens d'une fortune médiocre à qui l'on vient de répéter que la Charte appelle leurs fils aux plus hautes dignités.

L'Église catholique avait le tort de penser autrement, elle qui, pendant dix siècles, n'a rien négligé pour rendre l'enseignement aussi gratuit que possible dans ses monastères et dans ses écoles de tous les degrés ; elle qui, grâce à ce système, donnait, de l'aveu même de M. de Salvandy, instruction classique à un nombre double de celui des élèves actuels de nos colléges ! Les anciennes universités de l'Europe, avec leurs bourses et leurs fondations innombrables pour l'éducation gratuite, ont toutes ignoré et transgressé cette loi.

[1] *Moniteur* du 11 août, p. 2414, colonne 2. — [2] *Ibid.,* p. 2414, colonne 3. — [3] *Ibid.,* p. 2413, colonne 2. — [4] *Ibid.,* p. 2413, colonne 3.

Les propagateurs modernes de l'instruction populaire l'ont eux-mêmes méconnue, en proclamant partout que l'instruction gratuite était un bienfait.

Mais aussi la *froide raison du législateur* n'avait pas encore parlé, et la *vérité* ne s'était pas encore *montrée* sous les traits de M. Liadières.

III

Après avoir ainsi fait la part des pères de famille, le rapport s'occupe de celle des adversaires du monopole. On commence par nous décerner un brevet de *talent* et de *loyauté* que nous serions vraiment embarrassés de renvoyer à ceux dont nous le tenons; puis on définit ce que nous voulons, savoir : des *instituteurs de hasard*, l'*instruction au rabais*, et l'*exploitation de la jeunesse;* en un mot, toutes ces misères dont l'Université n'offre aucune image, et qui ne se trouvent que sous la plume de ses apologistes.

On qualifie ensuite les reproches que nous adressons au monopole : ce sont des *accusations sans preuves*, d'*indignes soupçons*, des *attaques calomnieuses*. Vous nous calomniez! Ce mot répond à tout, sauf à la réalité des faits et à l'imposante autorité des accusateurs.

M. Liadières affecte d'ignorer que ce sont les membres les plus éminents du corps épiscopal qui ont dressé contre l'Université le plus formidable acte d'accusation qui fut jamais. Il se complaît à penser que ceux qui dénoncent l'immoralité de l'enseignement et du régime universitaire, et qui tombent, selon lui, sous les censures de l'*illustre* évêque d'Hermopolis, sont en *petit nombre*, et non-seulement dépourvus de toute autorité, mais encore complétement étrangers au régime de l'Université. Puis, prenant un ton de componction qui ferait sourire le puritain le plus mélancolique, il invite ces *rares accusateurs* à imiter saint Thomas, ou, pour nous servir de son inimitable langage, à se *laisser guider par de saints préceptes, et à voir et à toucher, pour cesser enfin d'être incrédules*[1]. Il ne manque plus que le texte : *Noli esse incredulus, sed fidelis.*

Malheureusement, il se trouve que les plus ardents d'entre ces *rares accusateurs* sont précisément d'anciens élèves de l'Université, d'accord en cela avec son ancien grand-maître, M. de Vatimesnil. Ce

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 2.

sont des hommes qui, comme l'auteur de ces pages, ont été nourri de son pain, et même couronnés de ses couronnes. Nous dirons donc à M. Liadières : Oui, nous connaissons ces écoles que nous condamnons; oui, nous les avons visitées, et plus que visitées; nous les avons habitées; nous avons mesuré, par notre propre expérience, la profondeur de ce gouffre où périssent chaque jour tant d'âmes qui y sont précipitées par vous. Et, puisque vous osez citer l'Evangile contre nous, nous oserons, à notre tour, tout en tremblant devant l'apparence même d'une parodie sacrilége, nous oserons achever votre citation, et nous dirons : Heureux ceux qui ont cru sans voir; heureux ceux qui, sans avoir passé comme nous par la plus douloureuse et la plus difficile des épreuves, ont cru aux dangers et aux souillures qui leur étaient signalées, ont su se préserver eux-mêmes et préserver leurs enfants de ce contact impur! *Beati qui non viderunt et firmiter crediderunt!*

Oui, nous connaissons l'Université; et, comme disait le P. Lacordaire devant la Cour des Pairs en 1831, *nous connaissons le ventre de notre mère*. Nous savons tous ce que vaut votre pathos sur les *âmes candides et sincères* qu'elle forme; sur ces paradis terrestres qu'on appelle colléges, et qui ne sont pas, dites-vous, un *monde dégénéré comme le nôtre, mais où l'autorité n'est accordée qu'au mérite... qui donnent la santé au corps, et à l'âme les seuls sentiments vrais et durables qu'elle éprouve en traversant la vie!* Comme vous, *nous avons passé par ces épreuves*[1], et nous profiterons de notre expérience pour déjouer le subterfuge peu adroit à l'aide duquel vous cherchez à éluder le grand reproche qui, comme vous le dites, *jette tant d'alarmes dans quelques âmes pieuses*. Ce n'est pas le contact avec les enfants calvinistes, luthériens, israélites; ce n'est pas la propagande de l'esprit de secte que nous avons eu à redouter ou à subir : c'est le contact avec des enfants sans religion quelconque, le plus souvent dépravés et incrédules avant même d'avoir fait leur première communion; c'est l'influence, l'autorité, l'exemple de ces maîtres notoirement étrangers, sinon hostiles, à toute pratique chrétienne[2]; c'est la propagande de ce poison qui, loin de substituer une croyance à une autre

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 1.

[2] Nous savons qu'il y a des exceptions et que l'Université compte dans son sein un certain nombre de professeurs aussi chrétiens que savants : mais ces exceptions sont d'autant plus glorieuses qu'elles sont plus rares.

croyance, tue jusqu'à la racine de toute foi quelconque dans l'âme, et ne rend plus à la société que des êtres énervés par le scepticisme, capables de tout, excepté de croire. Voilà ce que nous avons appris à connaître et à détester sous vos férules académiques! Avez-vous donc oublié ou ignoré les cruelles révélations de M. de Gasparin, député protestant, sur le genre d'éducation qu'il avait reçu, lui et ses camarades, dans le meilleur collége de l'Université? Eh! nous le savons bien, dans vos colléges on ne s'applique pas à rendre le protestant catholique ou le juif protestant; mais on s'applique, et presque toujours on réussit, à rendre les uns et les autres incrédules; on y propage et on y entretient cet enseignement mutuel de la débauche et du matérialisme qui enfante, jusque dans les plus hautes régions, ces âmes perverses dont notre société s'épouvante trop tard. Ce qu'on y apprend et ce que nous réprouvons là comme ailleurs, ce n'est pas la *tolérance* réciproque, mais l'*intolérance* absolue vis-à-vis de tout ce qui, de près ou de loin, implique la foi à un ordre surnaturel, ou la pratique des devoirs que cette foi prescrit.

Voilà la vérité! j'en appelle à tous ceux qui ont passé par cette fournaise, et qui n'y ont pas laissé, avec les croyances qui font le chrétien, la bonne foi qui fait l'honnête homme.

## IV

Mais il est temps de démêler, si faire se peut, à travers les rapsodies du rapport, en quoi le projet de loi de M. de Salvandy, retouché et embelli par la commission, diffère de celui de M. Villemain. Disons en passant que ce projet défunt, dont l'auteur disait qu'il faisait *tout pour les évêques et rien pour les Jésuites*, est assez durement traité par M. Liadières : il le qualifie d'*arsenal répressif*, et déclare que cette loi de 1844 *ne dissimulait pas ses tendances rétroactives*[1]. Nous n'en avons guère dit davantage, et cette justice tardive nous fait espérer en celle qui ne saura manquer d'atteindre un jour le projet de M. de Salvandy.

Tel qu'il nous est présenté par la commission, ce dernier projet supprime le certificat de moralité qu'exigeait le projet de 1844 et que l'Université ne décernait pas; mais il laisse au *recteur*, c'est-à-dire à l'agent direct de l'Université, le droit de former opposition

[1] *Moniteur*, p. 2417, colonnes 1 et 3.

*dans l'intérêt des mœurs publiques.* Cette soi-disant concession a rencontré une vive opposition parmi les commissaires. Les *éloquents interprètes* de cette opposition (c'est-à-dire sans doute MM. Thiers et Barrot) se sont inquiétés de la *moralité vulgaire* et de l'*aptitude équivoque* qui pourraient résulter de cet arrangement. Ils vont même jusqu'à dire que le *recteur n'est pas un homme de lutte.* Si la question valait la peine d'être discutée, nous oserions demander ce que c'est donc qu'un recteur? Si ce n'est un homme de lutte, c'est au moins un homme de police. A coup sûr, ce n'est pas seulement, comme vous dites, un homme de science et d'érudition : nous n'en voulons pour preuve que les noms des vingt-six recteurs actuels des Académies de France. Qu'on les lise dans l'almanach! On en verra plusieurs qui ont figuré dans les persécutions dirigées contre les Frères et les autres communautés; on n'en trouvera pas un seul qui ait une réputation littéraire ou scientifique.

Mais M. le ministre a daigné lui-même rassurer les consciences délicates de ses contradicteurs : « Qu'on ne craigne pas, dit-il, la « faiblesse du recteur : *il puisera sa force dans le ministre et dans* « *la loi*[1]. »

A ces superbes paroles, qui ne reconnaîtrait M. le comte de Salvandy? Mais aussi, qui ne le reconnaîtrait encore à la profonde habileté de celles qui suivent? « *Le vague de l'expression,* mœurs « publiques, *permet de l'interpréter dans sa signification la plus* « *large*[2]. »

Nous voilà bien avertis du parti que l'on compte tirer de l'élasticité des termes choisis par M. le ministre : aussi la majorité de la commission s'est-elle rassurée. Convaincue, comme elle le dit, que l'expression du projet de loi offre *un vaste champ à l'interprétation,* elle se borne à imposer au recteur le concours du préfet. Et ces deux fonctionnaires amovibles décideront entre eux, et à huis-clos, de ce qui constitue *un homme moral* et même *un homme sérieux*[3].

Le projet de 1844, amendé par la Chambre des Pairs, attribuait exclusivement aux tribunaux la connaissance et la répression des délits commis par les instituteurs libres. Le nouveau projet, au contraire, réserve à l'Université, non-seulement la connaissance des appels interjetés contre les décisions du recteur, mais encore la juri-

[1] *Moniteur,* p. 2415, colonne 1.— [2] *Ibid.,* p. 2413, colonne 3. — [3] *Ibid.,* p. 2415, colonne 2.

diction disciplinaire sur ses concurrents et l'application des peines de l'admonition, de la réprimande et de la censure. On peut dire que ce qu'il y a de plus curieux dans cette résolution, ce sont les raisons qui la motivent. D'après M. Liadières, la *justice ordinaire* ne peut pas *descendre dans les questions de conscience... Les questions d'appréciation morale ne sauraient lui convenir...* Il ne faut pas plus *la mêler avec l'administration qu'avec la politique*[1]... Qui ne croirait qu'après avoir émis des principes aussi sages, aussi justes, mais aussi contraires à tout ce qui se pratique encore en France, le docte législateur ne dût arriver à une conclusion libérale, et abandonner au bon sens et aux convictions des pères de famille ces questions de conscience et d'appréciation morale pour lesquelles l'autorité judiciaire lui semble à si bon droit incompétente ? Il n'en est rien : l'indépendance et les lumières qu'il refuse à la magistrature, il les reconnaît pleinement dans l'Université, dans ses conseils académiques et dans son grand conseil ! Là, on ne court aucun risque de se tromper en fait d'appréciations morales ; là, on peut descendre impunément dans les questions de conscience ; là, on peut se *mêler à la politique* sans qu'il en résulte aucun dommage pour la société ou pour la liberté ! M. Villemain n'aurait certes pas mieux dit ; je ne sais même s'il en a dit autant.

Il faut le reconnaître, du reste, l'éducation de M. Villemain n'était pas complète. S'il avait été formé à l'école de M. le comte de Salvandy, il n'aurait pas oublié, dans son projet de 1844, l'art. 16 du projet de 1847, qui soumet à l'approbation du chef de l'Université les livres qui doivent servir aux institutions libres. La commission a refusé à M. de Salvandy le plein exercice de cette prérogative : elle a entrevu un instant la vérité, en déclarant que la *liberté des livres n'est autre chose que la liberté des méthodes*[2]*;* mais, refermant aussitôt les yeux, elle accorde au ministre le droit d'interdire tous les livres, et par conséquent toutes les méthodes, où il lui plaira de trouver des idées *fausses* et *dangereuses.* Et pour bien caractériser le degré d'arbitraire que le monopole pourra ainsi exercer, le rapporteur a soin de citer comme exemple des livres qu'il faudrait interdire, ceux où « des hommes animés d'intentions loyales « feront la critique amère du présent, qui leur déplaît, par la glo-

[1] *Moniteur,* p. 2415, colonne 2. — [2] *Moniteur,* p. 2417, colonne 2.

« rification exagérée d'un passé qu'ils regrettent. » Et elle ajoute : « Un gouvernement peut, *sans cesser d'être libéral*, fermer la porte « des maisons d'éducation à une histoire ainsi faite. » C'est à n'en pas croire ses yeux; mais cela se lit textuellement au *Moniteur*, p. 2417, colonne 2.

Après avoir fait cette concession à la Liberté, la commission se dédommage en proscrivant une faculté que M. Villemain avait également oublié de dénoncer, et que M. de Salvandy, nous lui devons cette justice, avait voulu consacrer. Il s'agit du droit qu'aurait eu, en vertu de l'art. 30, un père de famille de faire élever ses enfants dans la *maison privée* d'un ami, avec le fils de celui-ci. C'était, à notre avis, la seule bonne et honnête pensée de la loi. La commission a été *unanime* pour voter la suppression de ce paragraphe *si dangereux*[1]. — Aucun de ses membres, dit M. Liadières, n'a élevé un doute à cet égard. — Catholiques, apprenez ainsi à connaître les majorités conservatrices et à les renforcer de vos votes!

La commission et M. de Salvandy se sont trouvés d'accord pour réparer une autre omission de M. Villemain et pour prévenir un dernier moyen d'échapper, dans certains cas très-rares, à la prescription la plus oppressive du projet. Des hommes qui n'auraient été trouvés ni *sérieux* ni *moraux* par les recteurs et les préfets, des hommes qui n'auraient ni pu ni voulu permettre qu'on *descendît dans leurs consciences* au point d'exiger d'eux l'affirmation prescrite par l'art. 8, eussent peut-être réussi à se former en société et à trouver un gérant capable d'*exploiter l'enseignement*, comme dit la commission. La loi y pourvoit en soumettant à l'autorisation préalable du conseil d'Etat toutes les sociétés constituées pour former un établissement d'instruction. De sorte que M. Liadières, après avoir soigneusement élaboré, comme rapporteur, un projet de loi destiné à rendre à peu près impossible toute concurrence efficace à l'Université, se réserve encore le droit, comme conseiller d'Etat, d'étouffer au passage tout ce qui aura pu échapper aux trébuchets de sa loi.

Tout cela n'empêche pas M. le rapporteur de déclarer, un peu plus loin, qu'il s'agit « d'établir une concurrence sérieuse entre les éta-« blissements libres et les colléges de l'Etat, » et que « cette concur-

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 3.

« rence ne serait qu'une dérision, si l'on n'exigeait pas des uns ce « qu'on exige rigoureusement des autres. » Vous osez parler de dérision, comme si elle pouvait être poussée plus loin que dans vos paroles et vos arguments ! Ah ! vraiment, *vous n'exigez des uns que ce que vous exigez des autres?* Que nous diriez-vous donc si nous vous appliquions la même règle, si nous vous sommions de nous fournir les moyens d'organiser une corporation puissante, universelle, immortelle comme l'Université, pourvue comme elle d'exemptions, de bâtiments, de priviléges, de décorations, de retraites aux frais de l'Etat? Si nous puisions dans vos bourses, comme vous puisez, par le budget, dans les nôtres, de quoi payer nos maîtres et bâtir nos colléges ?

On se demandera peut-être comment il se fait que chaque année, au lieu de nous rapprocher du terme de la liberté, nous en éloigne, et que chaque jour ajouté à ce *plus bref délai* dans lequel la Charte prescrivait de pourvoir à la Liberté de l'enseignement, nous apporte une aggravation de servitude. M. le rapporteur a sa réponse toute prête ; c'est celle qui lui sert à expliquer pourquoi le certificat d'études, auquel tout le monde avait renoncé en 1837, est devenu une nécessité de premier ordre dix ans plus tard. La voici : elle est aussi effrontée que significative. « Certains hommes n'attachaient pas une « si haute importance *alors* à la réalisation immédiate des promesses « de la Charte. Leurs clameurs contre le monopole universitaire ne « s'étaient pas encore fait entendre. Nul n'avait entrevu un danger ; « aucune sentinelle n'avait crié : *Qui vive* [1]*?* »

Vous l'entendez, citoyens, il suffit que vous attachiez une *haute importance à la réalisation des promesses de la Charte* pour qu'on se détermine à les éluder ; il suffit que vous vouliez sincèrement la liberté pour qu'on vous la refuse.

## V

Mais il faut marcher. Laissons donc là les aggravations qu'introduit le projet amendé par la commission, et disons un mot des concessions qu'il prétend faire, non pas à la liberté, mais au clergé. C'est là surtout, osons le dire, où gît le danger et le venin de cette œuvre.

Nous ne relèverons pas le cruel sarcasme adressé aux évêques,

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 3.

sous forme d'éloge, décerné au silence que la plupart ont gardé depuis la présentation du projet de loi ; nous ne relèverons pas non plus la leçon qu'on tire de ce silence pour les orateurs et les journalistes catholiques. Un mot suffit pour en faire justice. Le rapport dit, en parlant des évêques : *Leurs vœux, pour faire moins de bruit, n'en ont que plus de puissance*[1]. Et pour preuve de cet accroissement de puissance, on nous donne le projet de loi de M. de Salvandy et le rapport de M. Liadières ! Certes, l'épiscopat doit se sentir flatté du salaire dont on croit pouvoir payer son silence.

Mais, pour mieux constater cette victoire de l'épiscopat, on lui accorde deux prérogatives, l'une et l'autre chimériques et dérisoires.

En premier lieu, on abandonne aux évêques l'autorisation des livres consacrés à l'enseignement religieux[2] dans les établissements particuliers. Mais à quoi bon ? Cette obligation, inscrite dans la loi, est complétement inutile pour les maisons dirigées dans un esprit catholique ; pour les autres, elle est une violation de la liberté des cultes. D'ailleurs, qui donc s'est plaint du mal que faisaient les livres destinés à l'enseignement religieux ? Parmi tant d'accusations élevées contre l'Université par les évêques et les écrivains catholiques, celle-là seule peut-être ne se trouve point. Comme on l'a déjà remarqué, rien n'empêche les professeurs de philosophie, d'histoire et de littérature, de faire et d'expliquer des livres directement contraires aux ouvrages autorisés par l'Eglise, et c'est ce qui se pratique journellement dans les colléges royaux de Paris et des départements.

En second lieu[3], on soumet les établissements particuliers, en ce qui concerne l'enseignement et les devoirs religieux, à la surveillance de l'évêque diocésain et du curé de la paroisse. Et c'est à ce propos, sans doute, que M. Liadières adresse à la religion cette touchante invocation : « Qu'elle vienne, qu'elle se montre, qu'elle pénètre à cha-« que heure, à chaque instant, dans le moindre sanctuaire ouvert à « l'éducation, et qu'elle fasse des chrétiens pendant que la science « fera des hommes[4]. »

Or, non-seulement cette obligation légale de subir la surveillance ecclésiastique donne lieu, en fait de liberté religieuse, aux mêmes

[1] *Moniteur*, p, 2413, colonne 2. — [2] Art. 15, § III. — [3] Art. 14. — [4] *Moniteur*, p. 2413, colonne 3.

objections que la disposition précédente ; non-seulement elle expose les princes de l'Eglise à exercer leur autorité sur certaines maisons où, pour parler comme M. Liadières, « ils seraient accueillis de ma« nière à perdre l'envie de recommencer leurs visites [1] ; » mais, en outre, elle porte encore un caractère spécial de dérision. C'est au moment même où l'on rend impossibles tous les établissements particuliers d'une réelle importance, qu'on invite l'épiscopat à y pénétrer. Après avoir détruit jusqu'aux fondations du droit et de la liberté, et n'en avoir laissé debout qu'une trompeuse façade, on y perce un guichet, et on se flatte de voir l'Eglise s'abaisser pour passer sous ces fourches caudines. *Le projet de loi,* dit un juge dont personne ne contestera la modération et l'autorité, *le projet de loi prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres* ABSOLUMENT IMPOSSIBLE [2]. Ce sont ces ruines du passé qu'on appelle l'épiscopat à bénir ; c'est ce néant de l'avenir qu'on lui offre comme le prix de sa condescendance. Il nous est difficile de croire qu'il ratifiera ce marché.

On nous dira peut-être qu'il ne s'agit pas seulement des établissements libres, mais qu'une ordonnance de 1821 ouvre aux évêques l'accès des colléges de l'Université. Nous le savons, et nous savons aussi ce qui les attend quand ils prennent au sérieux cette ordonnance. Ce qui se passe en ce moment à Saint-Brieuc est de nature à les y encourager. Nous savons aussi que M. le grand-maître n'est jamais plus heureux que lorsqu'il a obtenu d'un évêque d'aller compromettre sa robe au milieu des solennités universitaires ; mais peut-être n'en trouvera-t-il pas beaucoup qui consentent à recommencer l'épreuve imposée à Mgr Pavie, à celui que M. le grand-maître appelle l'évêque d'Hippone, et qu'il condamne à entendre, comme orateur officiel de l'Université, un homme qui venait, dans un recueil voué à une immense publicité, de mettre sur la même ligne sainte Thérèse et Sapho, l'*hystérisme* et le *mysticisme,* la *passion érotique* et la *passion séraphique* [3].

[1] *Moniteur,* p. 2419, colonne 2, au sujet des inspecteurs laïques dans les petits séminaires.

[2] M. l'abbé Dupanloup, *Du projet de loi de M. de Salvandy*, p. 33.

[3] M. le comte de Salvandy vient en outre de conférer à M. Deschanel,

Nous laissons à des plumes plus compétentes que la nôtre le soin de défendre les intérêts des petits séminaires, moins favorisés encore par la loi nouvelle que par celle de M. Villemain. C'est là, du reste, une question spéciale, tout à fait en dehors de la grande cause de la Liberté d'enseignement.

Mais, puisqu'il est question de concessions et de transactions, profitons de l'occasion pour donner ici le résumé des convictions et des résultats que nous devons à dix-sept années de luttes et d'expérience sur le terrain de la Liberté d'enseignement.

*En principe*, il ne faut rien concéder. Le droit du père de famille est absolu. La Religion, la nature et l'histoire du monde sont d'accord pour le proclamer. Le gouvernement peut, tout au plus, se substituer aux pères coupables d'abandonner un droit qui est en même temps un devoir ; il peut encore proposer aux pères de s'en acquitter pour eux. Mais le gouvernement n'a sur l'éducation des enfants, qui perpétue moralement la famille, aucun droit spécial ou suprême, pas plus qu'il n'en saurait avoir sur la constitution même de la famille par le mariage. Il ne peut y intervenir que comme il intervient dans le mariage, pour maintenir certaines règles d'ordre public, indispensables à la sécurité et à la durée du lien. Mais le choix des maîtres, le choix des méthodes, la nature de l'enseignement, échappent aussi bien à son contrôle que le choix d'une alliance, la moralité d'un époux ou la fixation d'une dot. Il lui appartient de constater les résultats du libre arbitre des citoyens ; mais mieux vaudrait mille fois renoncer à cet avantage que de souffrir qu'il profitât de cette faculté pour enchaîner, fausser, ou même diriger la volonté paternelle. Chose étrange ! Ce droit inviolable du père de famille, nos adversaires le reconnaissent eux-mêmes tant qu'il se renferme dans l'enceinte du foyer domestique : ils le nient et le confisquent du moment où il franchit cette limite. Mais aucun d'eux n'a jamais pu donner une bonne raison pour justifier cette usurpation ; aucun d'eux n'a su démontrer pourquoi deux pères de famille qui réuniraient leurs enfants pour les faire élever dans une

professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand, auteur de l'article intitulé : *les Courtisanes grecques*, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet dernier, et du discours prononcé à la distribution des prix du concours général, le 11 août, le titre et la décoration d'*officier de l'Université*. (*Moniteur* du 22 août 1847.)

maison tierce perdraient à l'instant même ce droit, qui date, selon M. Liadières, *de l'origine dessociétés* [1], et auquel l'*État emprunte tous les siens*[2]. Le plus dangereux de nos adversaires l'a proclamé en termes éloquents : *Irresponsable devant les hommes et devant la loi, le père de famille répond devant Dieu, et cela nous suffit* [3]. A nous aussi, cela suffit. C'est pourquoi, souffrir le moindre empiétement sur ce domaine sacré, c'est tolérer un sacrilége qui entraîne avec lui sa punition, par l'anéantissement graduel et inévitable de l'autorité paternelle. Accorder au despotisme matérialiste de l'Etat un droit quelconque sur le gouvernement moral et intellectuel de l'enfance (si ce n'est comme délégué ou suppléant des pères de famille), c'est ouvrir la source d'où découle, avec une irrésistible logique, le torrent dévastateur qui a tout envahi et tout souillé !

*En principe* donc, nous le répétons, il ne faut *rien concéder.*

*En pratique,* on peut *tout accepter,* à titre provisoire, comme un acheminement vers la justice, en réservant avec soin le droit et l'avenir, tout..... excepté une loi qui proscritles associations [4].

Nous disons les associations en général, et non pas seulement les associations *religieuses ;* car nous ne réclamons pour celles-ci aucun droit qui ne soit également le partage des sociétés civiles ou industrielles reconnues par nos codes. Or, les unes comme les autres sont frappées par la nouvelle loi ; les unes, par une proscription directe et absolue, les autres par l'exigence de l'approbation préalable que le conseil d'Etat, c'est-à-dire les agents révocables du ministère auront toujours soin de refuser, lorsqu'il s'agira d'une concurrence sérieuse, d'une association puissante.

La Liberté de l'enseignement n'existe en Angleterre et en Amérique que par une seule raison : parce que le droit d'association y est sacré ! Toute loi qui prétendra donner la Liberté d'enseignement en refusant aux associations le droit d'en user sera une loi de dérision et

[1] M. Liadières, *Rapport,* p. 2413, colonne 2.

[2] M. de Salvandy, *Exposé des motifs.*

[3] M. de Salvandy, *ibid.*

[4] Le projet de loi de 1836 proposé par M. Guizot ne les proscrivait pas : aussi personne parmi nous ne l'a combattu. Les projets postérieurs de 1841, 1844, 1847, ont tous les trois ressuscité cette proscription : aussi n'hésitons-nous pas à déclarer qu'ils se valent les uns et les autres, et que ce n'est pas la peine de discuter leurs mérites relatifs.

de mensonge, une loi hypocrite, une loi qui ne changera rien à ce qui existe.

Oui, nous l'affirmons avec la certitude la plus complète, quand même on abolirait toutes les conditions de grades, toutes les distinctions arbitraires, toutes les exigences vexatoires que MM. Villemain et Salvandy ont consacrées ou inventées, on n'aboutirait pas à organiser une concurrence sérieuse à l'Université. Dans l'état actuel de nos mœurs et de nos fortunes, avec les caractères abâtardis que l'éducation universitaire nous fait, il n'est pas donné aux individus de lutter contre un corps qui s'identifie avec le gouvernement, qui se soutient avec l'argent des contribuables, et qui peut, comme le gouvernement lui-même, évoquer en un jour de toutes les parties du territoire et concentrer sur un seul point mille fois plus de ressources qu'il n'en faut pour écraser toute concurrence.

Les ordres religieux d'une part, et de l'autre de puissantes associations laïques organisées comme l'Université libre de Bruxelles, pourraient *seuls* entreprendre la lutte avec quelque chance de succès. Eux exclus, tout est perdu. Les évêques obtiendront un peu plus ou un peu moins de facilités pour les établissements spéciaux, privilégiés et insuffisants qu'ils possèdent déjà ; mais toutes les tentatives individuelles, toutes les œuvres entreprises par des citoyens isolés, quelque libres et courageux qu'ils soient, n'aboutiront qu'à des avortements ruineux, et ne serviront qu'à constater le triomphe de l'Université.

La Liberté, après avoir été longtemps bâillonnée au nom du monopole, sera étranglée en son propre nom. On la déclarera atteinte et convaincue d'orgueil, de témérité et d'impuissance, et, après l'avoir immolée, on dira, comme cela se pratique ordinairement pour les victimes innocentes, qu'elle a mérité son sort.

## VI

Aussi ne faut-il pas s'étonner si tout l'effort de l'argumentation de M. Liadières se porte sur l'exclusion des ordres religieux. Comment en pourrait-il être autrement ? Lequel d'entre nos adversaires a jamais vu autre chose dans la question des ordres religieux que la question des Jésuites ? Lequel, depuis trois siècles, parmi les ennemis et les oppresseurs de la vérité catholique, a jamais pu parler ou écrire contre les droits et les Libertés de l'Eglise sans demander la

proscription des Jésuites ? M. Liadières se serait manqué à lui-même, il aurait manqué à toutes les doctrines et à toutes les passions dont il s'est fait l'organe, s'il avait négligé cette occasion de frapper à son tour sur cette enclume, qui a usé tant de marteaux. Aussi n'y a-t-il pas manqué, et voici le trait qu'il décoche aux sectateurs de Loyola. Dans son extrême condescendance, il leur permet de *vivre* parmi nous ; non pas, comme vous pourriez le croire, en vertu du droit naturel et du droit public, non ; mais parce que la douceur de nos mœurs et la *bienveillance du gouvernement* le leur permettent [1]. De sorte que voilà des citoyens français investis du droit de vivre par la bienveillance du gouvernement ! Mais vivre, c'est tout ; car, quant à répandre leurs doctrines, quant à élever, comme ils l'ont fait pendant deux siècles, avec un si incomparable succès, les enfants que les pères de famille veulent leur confier, point ! « Ce serait, nous dit « M. le rapporteur, un acte inqualifiable que de confier les armes de « la liberté aux mains de ceux qui ne l'invoquent que pour s'enrôler « en esclaves sous les drapeaux d'un chef despotique, dont le Saint-« Siége lui-même a quelquefois subi la volonté. »

Disons-le encore une fois, et sachons le reconnaître : c'est une gloire sans pareille pour la Compagnie de Jésus que cette unanimité des ennemis de l'Eglise pour la frapper, la dénoncer, la calomnier. Seule parmi les nombreuses congrégations qui ont honoré et servi l'Eglise, elle a ce glorieux privilége d'être partout et toujours l'objet spécial de la haine, de la calomnie et de la persécution. Seule, elle accomplit ainsi chaque jour la prédiction de Notre Seigneur : *Beati estis cum... dixerint omne malum adversus vos,* MENTIENTES PROPTER ME [2]. Où est le coup dirigé contre l'Eglise, et qui ne frappe d'abord sur les Jésuites ? Où est la perfidie, la violence, la proscription tramée contre la vérité catholique, et dont les Jésuites n'aient pas été les premières victimes ? Privilége unique, glorieuse prérogative des plus fidèles amis de Dieu, des meilleurs soldats de la vérité, qui leur assure à jamais l'admiration et l'amour de tous les vrais catholiques, qui ajoute chaque jour un nouveau rayon à leur couronne, et qui fait de leur nom le plus glorieux qu'il soit donné à des chrétiens de porter dans le temps où nous sommes.

La sentence prononcé par M. le rapporteur contre les Jésuites n'a

[1] *Moniteur,* p. 2416, colonne 3. — [2] Matth. v.

donc rien de surprenant dans sa bouche ; mais ce qui est passablement neuf, c'est le tour qu'il prend pour la motiver. Les Jésuites doivent être condamnés, selon lui, en vertu des quatre articles de 1682, et il invoque successivement à l'appui de sa thèse, d'abord le grand nom de Bossuet, qu'il introduit dans le débat, puis Gerson, saint Bernard, Pie IX et Charles X. « Déserteurs de la foi de Bossuet, « dit-il, nous reculerions, par une sorte de pudeur constitutionnelle, « devant la nécessité d'un acte qui ne répugna point à l'âme pieuse « de Charles X[1] ! »

Nous ne lui rappellerons même pas que les Jésuites français, en un jour d'inexcusable faiblesse qui ne les sauva pas, et qui certes ne se reproduira plus, eurent le malheur d'adhérer solennellement à ces quatre articles qui lui sont si chers.

Nous n'entreprendrons pas de discuter avec M. le rapporteur la question gallicane, ni de lui prouver que l'on ne peut pas être, non-seulement Jésuite, mais même catholique, sans reconnaître ce qu'il appelle l'éternelle séparation du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle ; mais qu'on ne peut pas l'être non plus sans *soumettre l'un à l'autre*[2] dans tout ce qui touche à l'ordre spirituel.

Nous nous bornerons seulement à constater que le gallicanisme, cette doctrine décriée que personne aujourd'hui parmi les catholiques n'ose plus défendre, compte un nouveau docteur et un nouvel apologiste en la personne de M. Liadières, qui aura le droit de prendre rang en cette qualité entre M. Thiers et M. Dupin. Nous lui devons d'ailleurs des actions de grâces de la bonté avec laquelle il veut bien ne pas réveiller le débat touchant la suprématie du concile général sur le Pape, par égard, à ce qu'il dit, pour Pie IX.

Mais si nous nous abstenons d'entrer dans le fond de la question, il nous est impossible de ne pas faire quelques réflexions sur les noms dont il invoque l'autorité.

Comment, en effet, n'être pas frappé de cette persévérance avec laquelle certains noms sont toujours mis en avant, de nos jours, par les adversaires de la Liberté de l'Eglise ? Ceux, par exemple, de Bossuet, de Charles X et de Mgr l'évêque d'Hermopolis, qualifié d'*illus-*

[1] *Moniteur*, p. 2417, colonne 1.
[2] *Moniteur*, p. 2416, colonne 3.

*tre* et de *loyal* par M. Liadières, et en même temps cité par lui comme l'apologiste de l'Université [1].

En présence des documents authentiques qui ont été récemment publiés sur la vie de l'évêque d'Hermopolis, il faut une audace rare pour attribuer à ce prélat le rôle qu'on lui impute, et pour affirmer que Charles X a signé les ordonnances de 1828 dans la *plénitude de sa volonté, dans la liberté de sa conscience* [2].

Mais enfin cette audace, M. de Broglie, M. Thiers, M. Liadières, l'ont eue l'un après l'autre. Comment se l'expliquer, si ce n'est comme un exemple des châtiments que réserve la divine justice à la faiblesse, même excusable, lorsque cette faiblesse vient de faire de la vertu, du talent et de la plus légitime autorité, les complices involontaires, mais efficaces et permanents, des ennemis de l'Eglise.

Et Bossuet !

Quelle tache, et, disons-le sans détour, quelle honte pour la grande renommée de Bossuet, que d'être ainsi sans cesse invoqué contre la liberté et contre la dignité de l'Eglise !

Est-il possible d'expier plus durement cette erreur néfaste qui l'arma un jour contre l'Eglise romaine, qui fit de cet homme si haut et si pur le complice des Harlay et des Cosnac, et qui, pour toujours, a donné prise sur ce géant aux pygmées de l'incrédulité ? Quelle leçon féconde et terrible pour ceux à qui Dieu confie le redoutable honneur de gouverner et de représenter son Eglise ! Qu'ils apprennent à quel prix on paie quelques instants de complaisance ! Ni l'éclat du génie, ni la pureté des plus touchantes vertus, ni une vie tout entière couronnée de gloire et consacrée sans relâche au service de Dieu, ne les préserveront de l'outrage d'être traînés à la barre de la postérité, pour y comparaître en témoignage contre leurs successeurs, contre le droit, contre la vérité, contre la vertu, contre l'Eglise, et de servir ainsi d'instruments aux passions, aux erreurs ou à l'hypocrisie, qu'ils eussent voulu anéantir au prix de tout leur sang !

Mais aussi, parmi les noms que cite M. Liadières, il en est sur lesquels lui et les siens n'ont aucun droit, et dont sa profonde et naïve ignorance des choses de l'Eglise peut seule excuser l'emploi. Sans doute, il a trouvé ingénieux de mêler à une apothéose des quatre

[1] *Moniteur*, p. 2414, colonne 1, et 2419, colonne 1.
[2] *Moniteur*, p. 2419, colonne 1.

articles le panégyrique de Pie IX, et de dire, à propos de la suprématie du concile sur le Pape, que « le moment serait mal choisi pour « renouveler ce débat, lorsque l'Esprit-Saint *lui-même* vient de faire « passer *tout ce qu'il renferme de sagesse* dans une de ces âmes d'é- « lite qui apparaissent de siècle en siècle, pour l'honneur du pontifi- « cat et la joie du monde chrétien. »

On peut se figurer quel sourire a dû errer sur les lèvres de MM. Thiers et Barrot, lorsqu'ils ont joui de cette effusion théologique de leur collègue. Les catholiques aussi en ont souri, tout en nourrissant l'espoir que le *Saint-Esprit lui-même,* après avoir fait passer *toute sa sagesse* dans l'âme de Pie IX, en a conservé assez pour inspirer les successeurs de ce grand Pape, comme il a inspiré ses prédécesseurs. Mais ils ont souri surtout de la bonhomie de M. le rapporteur, qui semble ignorer que Pie IX, non-seulement a rendu aux ordres religieux le plus éclatant hommage dans sa récente Encyclique, mais encore, qu'en accordant à la couronne de France les deux chapeaux qu'elle sollicitait, il a profité de cette occasion pour décerner une approbation solennelle à tout ce que les évêques de France ont entrepris pour la Liberté de l'enseignement et pour la Liberté des associations religieuses. Peut-être M. Liadières l'ignorait-il en effet ; car le *Moniteur* et le *Journal des Débats* n'ont donné l'allocution du 18 juillet 1847 qu'en la mutilant à dessein, et en supprimant (sans même indiquer les mutilations par des points) ce passage que l'on ne saurait citer trop souvent : « Nous n'avons pas un désir plus ardent que d'attacher « par des liens chaque jour plus forts les évêques de France à nous « et à ce Siége apostolique, AFIN QU'ILS *persévèrent avec une nouvelle « ardeur à défendre vaillamment, ainsi qu'ils le font,* comme d'intré- « pides soldats de Jésus-Christ, avec toute la constance épiscopale, « avec sagesse et patience, *la doctrine, le droit et* LA LIBERTÉ DE L'E- « GLISE CATHOLIQUE, et à combattre ainsi le bon combat. Pour nous, « à qui la charge du suprême apostolat impose la garde de tout le « troupeau du Seigneur, plein d'une immense sollicitude pour le sa- « lut du troupeau qui nous est divinement confié, en même temps « que nous n'omettons pas d'inculquer à tous qu'ils aient à rendre à « César ce qui est à César, *nous ne cesserons jamais d'élever notre « voix avec la liberté apostolique, afin que tous rendent à Dieu ce qui « est à Dieu.* »

Nous avons le droit de le dire, le Pape qui s'exprime ainsi, dans

le premier acte où il lui soit donné de parler officiellement des affaires de France, est de la famille de Pie V et de Pie VII, et non pas de celle de Clément XIV.

Mais, non content de parler des papes, M. Liadières cite encore les saints, et il *ne résiste pas au plaisir de faire connaître* [1] à ses collègues un passage de saint Bernard, c'est-à-dire d'un moine membre d'une *congrégation prohibée par nos lois,* et à qui, s'il vivait de nos jours, la loi élaborée par M. Liadières permettrait peut-être de *vivre parmi nous,* mais interdirait formellement de *répandre sa doctrine* et d'*approcher de la jeunesse* [2].

Ici, il nous faut l'avouer, nous soupçonnons très-fort M. Liadières de n'avoir jamais ouvert un volume de saint Bernard, et de n'avoir pas même lu en entier la lettre 170 au roi Louis VII, dont il cite à la Chambre les trois premières lignes. C'est pourquoi nous prenons la liberté de compléter sa citation, en rectifiant sa traduction. Saint Bernard commence en effet par cette phrase : « Si toute la terre me « pressait d'entreprendre quelque chose contre la majesté royale [3], « je craindrais Dieu, et je n'oserais offenser témérairement [4] le roi « qu'il a ordonné, car je sais bien où j'ai lu : *Celui qui résiste à la « puissance résiste à l'ordre de Dieu.* » Puis il continue : « Mais je « sais aussi combien le mensonge est odieux à tout chrétien, et sur- « tout à ma profession. Or, je vous dis la vérité, je ne mens pas... « *J'ai horreur de toute alliance avec ceux qui préparent à leurs frères « des fardeaux pesants et insupportables, qui les mettent sur le dos « d'autrui, sans les soulever eux-mêmes du bout du doigt...* Sachez « que Dieu est terrible pour les rois de la terre. Oui, il est horrible « de tomber entre les mains du Dieu vivant, même pour vous, ô « roi!... Puisse la divine clémence détourner de votre cœur et de « votre esprit la pensée d'ajouter à notre douleur et d'entasser tris- « tesse sur tristesse. Qui me donnera de mourir, afin de ne pas voir « un roi de bonne renommée et de tant d'espérance s'efforcer de « lutter contre les conseils de Dieu, irriter contre lui-même la colère « du juge suprême, mouiller des larmes des affligés les pieds du père

[1] *Moniteur,* p. 2416, colonne 3. — [2] *Moniteur,* ibid.

[3] *Contra majestatem,* ce qui n'a jamais voulu dire *contre la volonté royale,* ainsi que traduit M. Liadières.

[4] *Temerè,* omis par le traducteur.

« des orphelins, et faire retentir le ciel des clameurs des pauvres, « des prières des saints et des justes plaintes de l'épouse bien-aimée « du Christ, c'est-à-dire de l'Eglise de Dieu ! »

On voit que la citation, ainsi complétée, ne s'applique pas mal à une discussion sur le monopole de l'Université et sur les plaintes de l'Eglise. Mais puisque l'honorable rapporteur nous a mis saint Bernard entre les mains, à son instar, *nous ne résistons pas au plaisir de lui faire connaître* une autre lettre du même saint au même roi.

« Vous n'écoutez pas les paroles de paix, *vous ne tenez pas les ser-« ments que vous avez jurés,* vous ne suivez pas les conseils de la « sagesse. Par je ne sais quel jugement de Dieu, vous tournez tout au « mal : vous vous honorez de ce qui est honteux et vous rougissez de « ce qui vous honorerait ; *vous redoutez ce qui ferait votre sécurité* et « *vous méconnaissez vos véritables dangers ;* vous aimez ceux qui vous « haïssent et *vous haïssez ceux qui ne demandent pas mieux que de « vous aimer*[1] *!* Croyez bien, du reste, que ceux qui excitent votre « malice contre l'innocence recherchent ainsi, non pas votre hon-« neur, mais leur propre profit, et non pas même leur profit, mais la « volonté du diable, en faisant de la puissance royale l'instrument « de leur haine, impuissante par elle-même. »

Enfin, toujours entraîné par l'exemple de M. Liadières, et pour *résumer* et *couronner,* comme il le dit, *cette éloquente discussion,* nous nous permettrons d'extraire encore une lettre du même saint au roi Louis-le-Gros, qui était entré en lutte avec l'évêque de Paris. « Le « roi du ciel et de la terre vous a donné la couronne terrestre, et il « vous en donnera une autre dans le ciel, si vous gouvernez avec « justice et sagesse le royaume que vous tenez de lui. C'est là ce que « nous vous souhaitons et que nous demandons pour vous... Mais « comment se fait-il que vous repoussiez maintenant si durement nos « prières, vous qui naguère nous demandiez si humblement de prier « pour vous ? De quel droit oserons-nous maintenant lever les mains « pour vous vers l'Epoux de cette Eglise que vous ne craignez pas « de contrister ainsi sans cause et avec tant d'impudence ? Sachez « qu'elle a déposé contre vous, auprès de son Epoux et Seigneur, une

[1] *Nec verba pacis recipitis, nec pacta vestra tenetis... Omnia vobis ità vertitis in perversum ut probra honorem, honorem probra ducatis ; tuta timeatis, timenda contemnatis ; diligitis eos qui oderunt vos, et odio habetis eos qui vos diligere volunt.* Ep. CCXXI.

« plainte sérieuse, contre vous qu'elle avait cru son défenseur et qui « êtes devenu son adversaire. Et savez-vous bien qui vous avez « indisposé contre vous ? ce n'est pas l'évêque de Paris, mais le Sei- « gneur du Paradis, celui-là même qui ôte l'esprit aux princes, et « qui a dit aux évêques : *Qui vous méprise, me méprise*[1]. »




L'histoire ne nous dit pas si le roi Louis-le-Gros avait des aides de camp, ni de quel œil ils envisagèrent ces remontrances cléricales. Quant aux aides de camp de nos jours, comme ils ont entrée au conseil d'Etat, si quelque prélat contemporain se permettait de semblables licences, ils auraient la ressource de déclarer qu'il y a abus.

Pour nous, pauvres vaincus, nous ne nous permettrons qu'une seule chose, c'est d'inviter l'honorable canoniste, lorsqu'il voudra citer des saints à l'appui de ses doctrines, à ne plus choisir saint Bernard.

## VII

J'en passe et des meilleurs....

Nous omettons à regret des choses rares sur la nature de la Liberté religieuse, sur les examens, sur le grand conseil de M. de Salvandy, sur la *génération des perroquets* qui, aux termes du rapport, ne manquerait pas de *succéder à des générations d'hommes*[2], si le certificat d'études venait à être supprimé. Mais il est temps d'en finir, et nous ne ferons plus qu'une seule citation.

L'art. 18 du projet, afin de nous fournir une preuve nouvelle de ce zèle tendre et vigilant qui anime, comme chacun sait, l'Université pour la foi et les mœurs de nos enfants, interdit à tout chef d'établissement libre de recevoir dans sa maison, à domicile fixe, d'*autres personnes* que les maîtres ou employés réguliers de l'établissement, et la commission motive ainsi qu'il suit son adhésion à cette nouvelle *liberté :*

« Tout ce qui n'a pas les mœurs du collége est un sujet de distrac- « tion pour les élèves : la curiosité s'éveille, les conversations s'éta- « blissent, les conjectures se forment, et l'étude souffre de cette ex- « citation des esprits quand l'autorité du chef n'en est pas ébranlée[3]. »

[1] Ep. XLV.

[2] *Moniteur*, p. 2418, colonne 2. — [3] *Moniteur*, p. 2417, colonne 3.

Telles sont les graves préoccupations de nos législateurs. Mais ce n'est pas tout.

« Qui n'entrevoit, poursuit M. Liadières, dans une pareille tolé« rance, la violation possible de l'art. 8[1] de la loi? Le véritable « chef, sans avoir souscrit l'affirmation exigée par cet article, s'in« stallerait dans l'établissement; il en dirigerait l'administration, « l'esprit et l'influence pernicieuse sous le nom d'un gérant, chef « mensonger dont les élèves et le public ne seraient pas les dupes, « obéissant au lieu de commander, et allant prendre à toute heure « le mot d'ordre d'une volonté supérieure à la sienne. De telles fraudes « ne doivent pas exister, et le projet de loi a bien fait de se précau« tionner contre elles. Que le directeur d'une maison d'éducation re« çoive *quelquefois* chez lui un parent, un ami, rien de mieux, *pourvu « que cette hospitalité ne dégénère pas en habitude!* Que son vieux « père, sa vieille mère, soient, *dans certains cas,* exceptés de la règle « commune! IL NE NOUS APPARTIENT PAS DE LE PERMETTRE; *l'apprécia« tion du recteur le décidera mieux que nous.* Mais le principe est bon, « utile, efficace, et votre commission l'a consacré, messieurs, *par « son adhésion unanime*[2]. »

Ainsi donc, d'après le texte de la loi commenté par le rapport, un chef d'établissement ne pourra pas, sans l'*appréciation du recteur,* garder sa femme ou sa sœur avec lui! Un ami, un frère, un précepteur ne pourra plus, à moins d'être bachelier, trouver pour ses vieux jours ou ses infirmités un asile chez son frère, chez son ancien disciple. Les antiques ombrages de Juilly, de Pont-Levoy, en supposant que ces maisons puissent survivre aux embûches d'une pareille loi, ne pourront plus offrir un abri aux hommes de lettres, aux prêtres, aux bienfaiteurs même de ces établissements que l'on a vus si souvent y séjourner. Et tout cela, de peur qu'il ne se glisse parmi eux quelque Jésuite déguisé!

Qui n'admirerait d'ailleurs la touchante modestie de ces hommes d'État? Ils trouveraient assez simple de faire une exception pour le *vieux père,* la *vieille mère* d'un chef d'établissement. Mais, disent-ils, *il ne nous appartient pas de le permettre.* Ah! vraiment! Il vous appartient d'entasser vexations sur vexations, interdiction sur interdiction; de trancher, tantôt les questions les plus délicates de science

[1] C'est l'article qui proscrit les ordres religieux.

[2] *Moniteur,* p. 1417, colonne 3.

et de méthode, tantôt les discussions de théologie et de droit canon; il vous appartient de vous substituer aux pères de famille, en leur déclarant qu'ils ne savent pas ce qu'il leur convient[1]; il vous appartient de prévoir jusqu'aux *conjectures* et aux *conversations* des écoliers; il vous appartient de veiller, par des prescriptions ridicules et inconnues au monde avant vous, au costume même de ces enfants; il vous appartient de descendre jusque dans le secret des consciences pour le violer, pour en arracher un aveu qui devient un titre d'exclusion; et il ne vous appartient pas de permettre au vieux père, à la vieille mère de demeurer sous le même toit que leurs fils!

Restons-en là. C'en est assez. La dérision, l'ironie de mauvais goût, l'insulte à la liberté et au sens commun, ne sauraient guère être poussées plus loin.

Après tout, il ne faut pas trop nous plaindre. Quand même cet ineffable document ne réveillerait pas la masse des catholiques et ne les tirerait pas de leur torpeur, il en résultera toujours une précieuse leçon pour ceux d'entre nous qui ont cru pouvoir puiser de la force dans le silence, préférer la trève à la lutte, et ne prendre pour arme, contre les implacables ennemis de la liberté, qu'une béate confiance dans leurs bonnes intentions.

Pour nous, vieux soldats de la bonne cause, je ne sache rien de plus propre à retremper nos âmes, à rajeunir nos courages, que de semblables atteintes au bon droit et au bon sens. Elles sont faites pour rassurer les âmes les plus timides sur la légitimité de la guerre que nous avons entreprise, et pour justifier, s'il en était besoin, aux yeux de tout homme impartial, l'énergie de nos plaintes.

Remercions donc ce nouvel antagoniste du service qu'il nous a rendu, et persévérons avec une indomptable résolution dans la voie où nous sommes entrés. Sachons nous préparer chaque jour à des agressions du même genre, et puisons-y notre raison d'être et de combattre sans relâche jusqu'au moment où nous aurons obtenu pour la Foi le degré de liberté qui existe parmi nous pour l'incrédulité. Comme le remarquait dernièrement avec toute raison un journal protestant[2] qui, du reste, ne défend jamais la liberté des catholiques, « ceux qui ont eu l'honneur de séparer chez nous le civil du spirituel

[1] *Moniteur*, p. 2418, colonne 2.
[2] *Le Semeur*, 11 août 1847.

se sont démentis eux-mêmes. Après avoir établi la liberté de ne pas croire, ils ont odieusement persécuté celle de croire à quelque chose, et offert le spectacle aussi étrange que cruel de sceptiques intolérants... Nous avons la liberté d'être incrédules. Celle-là, elle est pleine, entière..... Mais de la liberté des croyants, qui est-ce qui s'en soucie ? »

Cela est si vrai que si demain quelque catholique osait, dans un document officiel, dresser un code de proscription, ou si l'on veut un code de précautions entremêlées de persifflages, contre les voltairiens ou les rationalistes, il n'y aurait pas assez de clameurs dans la presse, dans les Chambres, et jusque dans les bureaux ministériels, contre un attentat aussi inouï. Mais comme il ne s'agit que des intérêts les plus chers, des convictions les plus intimes de ceux qui professent et pratiquent une religion, cette longue série de sophismes et d'injures passe inaperçue comme un lieu commun.

Eh bien, c'est cette liberté des croyants que nous voulons conquérir, sans empiéter du reste sur celle des incroyants; car, dans un état social comme le nôtre, nous le proclamons volontiers avec l'organe que nous citions plus haut : « Le croyant sincère doit, avec « une foi réelle et vivante, comprendre et défendre l'incrédulité « d'autrui. » Que les hommes sans foi soient donc libres; ils doivent l'être et ils le sont. Mais nous aussi, nous devons l'être, et nous ne le sommes pas; nous le serons toutefois le jour où tous nos frères le voudront comme nous.

Quant à ceux qui nous ont empêchés jusqu'à présent de gagner cette sainte et précieuse liberté par leur pusillanimité, par leur mollesse, par leur complicité avec la force aveugle et perverse qui nous la refuse, nous ne leur envions pas la paix qu'ils achètent au prix d'un devoir méconnu et d'un droit sacrifié. Jaloux de n'être jamais confondus avec eux, nous laissons à ces indignes contemporains de Pie IX et d'O'Connell le bonheur d'être pris pour dupes par M. de Salvandy, et la gloire d'être proclamés *vaincus* par M. Liadières.

Le comte DE MONTALEMBERT.

# CORRESPONDANCE INÉDITE

# DE MABILLON ET DE MONTFAUCON

## AVEC L'ITALIE

### PAR M. VALERY[1].

---

Ce n'est pas sur une tombe à peine refermée que nous comptions rendre justice à la dernière publication de M. Valery. Patient, laborieux, modeste, érudit, il semble que cet homme de bien, si généralement connu et estimé pour ses Voyages historiques et littéraires en Italie, ait voulu, avant de mourir prématurément, rendre un dernier service à la bibliographie, sa science de prédilection, et ajouter une page de plus à l'histoire littéraire du XVII[e] siècle. Malgré toutes les différences données des caractères, des positions et des temps, il y avait je ne sais quelles affinités secrètes, je ne sais quelles ressemblances intérieures, entre les travaux, les opinions, les goûts de la congrégation de Saint-Maur et les occupations, les pensées et les penchants mêmes de M. Valery. Au XIX[e] siècle, il se fit père de famille : au XVII[e] siècle, si nous ne nous trompons, il eût été Bénédictin.

Il lui appartenait donc, mieux qu'à tout autre, d'être l'éditeur de la correspondance de Mabillon et de Montfaucon, deux des plus illustres représentants de la gloire bénédictine. En fouillant avec l'assiduité la plus persévérante les bibliothèques de l'Italie et de la France ; en habitant, pour ainsi dire, par ses études, les cloîtres du Mont-Cas-

[1] Paris, 3 vol. in-8°. Jules Labitte, libraire-éditeur, 66, passage des Panoramas.

sin et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'esprit honnête et droit de M. Valery, comme il l'avoue naïvement lui-même, *s'est dépouillé de bien des préjugés*. Il s'est pris de respect et de regret pour ces asiles monastiques dont le vide se fait aujourd'hui sentir parmi nous pour toutes les études longues et sérieuses. Les monastères lui sont devenus chers, à cause du culte permanent des lettres et du goût traditionnel des livres, double caractère qui distinguait ces saintes maisons de recueillement; en sorte qu'il lui est arrivé ce qui arrive à beaucoup d'autres hommes choisis : il est revenu à comprendre, à aimer, sinon par le cœur, du moins par l'intelligence, une des plus hautes institutions du Christianisme.

Du reste, à l'âme naturellement chrétienne de M. Valery, il était besoin de peu d'efforts pour avancer dans la voie du vrai et dans la contemplation des choses religieuses. Simple et savant comme un moine, il devait honorer des hommes faits à son image. Son érudition, pour être minutieuse, n'était ni sans grâce ni sans finesse, et sa science bibliographique n'excluait pas en lui ces délicatesses de l'esprit, cette fleur des lettres, étouffées d'ordinaire sous les pesantes recherches des érudits. Son excellente mémoire s'était ornée et fécondée par le bon goût. Sa manière inoffensive allait même jusqu'à se permettre cette innocente malice, cette critique douce, que l'école bénédictine ne s'interdit jamais avec trop de scrupules. Il écrivait sans apprêt, sans faux ornements, sans pédantisme, mais aussi sans raideur, sans nudité, sans sécheresse; et son style, pour être le plus souvent d'une simplicité parfaite et volontaire, n'était l'ennemi systématique ni de l'élégance ni de la couleur.

Et pourtant, les qualités mêmes de M. Valery, loin de consoler de la ruine complète de ces corps monastiques où s'étaient réfugiés la science profonde et les longs labeurs, font sentir plus fortement encore tout ce qu'a perdu le domaine de l'érudition véritable en perdant les intarissables ressources de nos congrégations religieuses et savantes. Quand on considère combien peu vaut et produit, dans son impuissance solitaire, la vie courte et distraite d'un seul homme, mêlée aux ambitions du siècle et aux nécessités de la famille, il devient plus que jamais évident combien il importe à l'avenir de l'intelligence et de la science humaines de voir renaître, selon le vœu de M. Valery, sous une forme et dans une mesure appropriées aux temps où nous vivons, quelqu'une de ces corporations laborieuses dans lesquelles

le travail, uni et consacré par la religion, suffirait seul à élever, avec esprit de suite, de succession, de perpétuité, les grands monuments de science morale et historique, d'érudition philologique et bibliographique.

Plus les livres s'amoncellent et se multiplient; plus les faits scientifiques s'accumulent de toutes parts et en tous les sens; plus les bibliothèques s'encombrent; plus la civilisation intellectuelle se jette à l'infini dans ses rameaux aussi divers qu'immenses, plus on reconnaîtra invinciblement le besoin de recueillir, de mettre en ordre tous ces éléments épars, tous ces documents complexes, tous ces résultats qui s'égarent dans leur nombre même; plus aussi on concevra qu'à une telle œuvre, si lente, si positive, si impossible à embrasser tout entière, ne suffit désormais ni l'effort d'un homme unique et isolé, bon tout au plus à se laisser aller aux fantaisies de son imagination ou de sa propre pensée, bornée et individuelle, ni les labeurs d'une famille ou d'une race d'hommes si peu sûres de se perpétuer et de se succéder à elles-mêmes; mais que cette tâche incommensurable ne saurait, dans ses parties exécutables, être confiée avec espoir de succès qu'à l'une de ces familles immortelles créées par le Christianisme à l'ombre d'un autel monastique : familles collectives qui ne meurent point, autant qu'il est permis de ne point mourir sur terre, qui se transmettent indéfiniment leur esprit, leur vie de sacrifice et de travail, le but de leur existence, et qui sont plus sûres de leur hérédité spirituelle que toutes les familles, toutes les races et tous les royaumes de ce monde.

Il n'est pas nécessaire, par exemple, d'avoir pénétré bien avant dans les collections, dans les recherches, dans les éditions bénédictines des deux derniers siècles, pour savoir tous les services rendus à l'univers lettré par une seule congrégation savante, toutes les lumières répandues par elle dans le monde de la science, tous les monuments découverts ou sauvés pour l'honneur de l'esprit humain. Pour peu qu'on sache regarder autour de soi, il est facile de remarquer que, depuis la dispersion des monastères, rien n'a pu remplacer ce qu'ils faisaient de bien; que, malgré les secours ministériels réservés aux lettres, nul ne s'est trouvé pour mener à bout sérieusement la seule œuvre bénédictine; que leurs collections demeurées incomplètes n'ont pu être continuées, ou ne l'ont été qu'avec une lenteur désespérante et dérisoire; que leurs recherches commencées

ont été interrompues ou dispersées; et que, avec plus d'argent, plus de mains et plus de temps peut-être, on n'arriverait pas encore à produire ce que l'esprit de règle et de suite de simples moines avait rapidement enfanté.

Que si l'ignorante légèreté de notre époque a bien voulu jeter les yeux quelquefois sur les travaux des Bénédictins, ne s'est-elle donc pas aperçue que ces collections magnifiques ont offert des aliments tout préparés, tout digérés aux renommées les plus retentissantes, les plus à la mode, de la plupart de nos savants et de nos historiens modernes? Ce que nous admirons de la meilleure foi du monde dans nos livres les plus nouveaux se découvre sans peine, et le plus souvent tout entier, dans les matériaux amassés par l'infatigable patience monastique. Les heureux du jour n'ont fait presque que dorer une science toute faite, toute acquise, avec une couche élégante et dogmatique d'esprit, d'imagination ou de paradoxe. Demandez aux consciences les plus célèbres, à M. Guizot et à M. Augustin Thierry eux-mêmes, tout ce qu'ils doivent à ce qu'ont retrouvé et éclairé avant eux de pauvres et obscurs cénobites!

La publication récente de M. Valery ajoutera encore, s'il se peut, au mérite de nos pieux Bénédictins, en les montrant exempts de toute prétention et de tout faste dans les épanchements intimes de la familiarité épistolaire. Ces prodiges d'érudition sensée et de science saine, que nous ne lisons pas assez, et que nous nous contentons trop d'admirer sur parole, ils les mentionnent seulement et avec une modestie souveraine. Ils ne les nomment qu'en passant, et encore parce qu'ils les envoient comme un hommage à leurs correspondants, à leurs amis, à leurs frères. Rien de plus doux, rien de plus touchant, rien de plus admirable, mais aussi rien de plus simple que ce commerce perpétuel de souvenirs littéraires, que cet échange ininterrompu de livres et de confidences savantes, qui d'ordinaire n'ont qu'un mot. M. Valery dit avec raison que la correspondance éditée par lui deviendra pour le XVII[e] siècle et pour le commencement du XVIII[e] ce que sont les correspondances littéraires de Grimm, de Diderot et de La Harpe pour la seconde moitié du XVIII[e] siècle : avec cette différence toutefois que, au lieu de princes qui ne répondent point, le livre publié par M. Valery donne les lettres de correspondants instruits et vertueux.

Le livre nouveau forme un intéressant épisode dans l'histoire lit-

téraire du XVIII[e] siècle ; mais il ne conviendra peut-être pas à tous les goûts. Je ne saurais mieux le comparer qu'à la correspondance de l'abbé de Rancé. Même vertu, même simplicité, même calme austère, même odeur de piété et de science ; mêmes conversations amicales, mêmes jugements naturels et sincères sur de grands événements historiques, et sur les plus hautes controverses que puisse agiter la pensée religieuse et philosophique. Pour se plaire à ces sujets graves, pour se laisser charmer par des allusions à des faits importants, à des livres remarquables, à des discussions qui firent époque dans notre histoire religieuse, littéraire ou politique, il faut être déjà instruit et n'avoir pas seulement une curiosité mondaine et illettrée. Mais pour quiconque est un peu au courant des hommes, des livres et des choses du XVII[e] siècle, la publication de M. Valery est pleine d'un attrait sérieux.

La correspondance de Mabillon et de Montfaucon doit cependant, plus que les lettres de Rancé, attirer les gens du monde : d'abord, parce qu'elle s'adresse à un plus grand nombre de correspondants ; ensuite, parce qu'elle renferme les observations souvent piquantes d'un voyage en Italie au XVIII[e] siècle, et que les observateurs répandent plus d'une fois dans leurs récits et dans leurs remarques un sel de gaieté, de liberté, d'épigramme même, qui s'allie d'une manière fort originale aux plus pures vertus du monastère.

Il y a d'ailleurs beaucoup de charme à voir ces illustres moines, ces intrépides voyageurs de la science, cheminer de monastère en monastère, de bibliothèque en bibliothèque, trouvant partout une hospitalité sûre et peu coûteuse, amassant de tous côtés leur précieux trésor avec d'autant plus de conscience et de zèle qu'il n'est pas pour eux un but de stérile amour-propre, mais une preuve d'obéissance religieuse et un moyen de sanctification.

Quel ministre de l'instruction publique, à supposer même qu'il distribuât avec discernement les fonds limités dont il dispose, pourrait obtenir la centième partie des résultats scientifiques qui étaient faciles pour les humbles enfants de saint Benoît? Et comment comparer ce que l'Etat peut faire avec ce que faisaient nos Bénédictins, lorsqu'on se souvient que l'enquête officielle faite sur les biens de la congrégation de Saint-Maur, en 1682, par le lieutenant général de police, La Reynie, constata que chaque Bénédictin dépensait seulement 437 livres et quelques sous, c'est-à-dire moins encore que les

modestes 600 francs auxquels, on l'a remarqué, revient chaque Jésuite ! A côté de chiffres pareils, placez, si vous le voulez, la moindre mission littéraire confiée par le gouvernement aux solliciteurs qu'il favorise, et voyez les énormes différences encore plus morales que matérielles !

C'est qu'aussi les favoris du gouvernement ne peuvent guère ressembler à ces figures de bons religieux dont les noms apparaissent dans les lettres publiées par M. Valery. Là, c'est dom Blampin, loué et apprécié par Nicole, et l'un des plus savants collaborateurs qui aient concouru à la belle édition de *Saint Augustin*. Envoyé par ses supérieurs dans les Pays-Bas, avec un autre moine, il voyageait à pied, jeûnant et faisant dix lieues par jour. Son compagnon de route mourut de fatigue. On obligea alors dom Blampin à se servir d'un cheval. Il ne buvait que de l'eau, sur laquelle il répandait quelques gouttes de vinaigre. A Lyon, il s'enfuit, parce que quelqu'un, en passant, le nomma et le montra comme l'un des plus savants hommes de France. *Pendant l'hiver de* 1709, *qui fit mourir les arbres et les plantes, il ne s'approcha du feu que pour faire dégeler son encre.* Ici, c'est dom Bougis qui refuse les fonctions de supérieur général, en 1699, et qui, redoutant et prévoyant l'honneur qu'on voulait lui faire, avait ordonné secrètement qu'on lui tînt prêt un cheval dès quatre heures du matin, afin de se soustraire à l'élection. Ce qui fit dire au Pape Clément XI *qu'il ne s'étonnait pas qu'il y eût tant de bien dans la congrégation de Saint-Maur, puisqu'on y fuyait les dignités.*

Ailleurs encore c'est dom Coustant, qui avait un goût merveilleux pour la pauvreté et la solitude. Pendant un séjour de quarante ans à Paris, il n'avait rendu ou reçu aucune visite, ni vu les choses curieuses ou monumentales de la ville. Il allait toujours à pied, vendait pour les pauvres les exemplaires des livres que lui donnait la congrégation. Il ne se chauffait pas plus, en l'hiver de 1709, que dom Blampin ; et, pendant un mois entier, il supporta silencieusement, et sans qu'on s'en aperçût, la maladie dont il mourut.

De tels hommes pouvaient supporter gaiement et patiemment les privations d'un voyage pénible et les fatigues d'un travail continu. Quelquefois, dans le livre de M. Valery, on les voit se contenter, en riant, d'un *lit de punaises* pour dormir, et pour leur souper, « de choux auxquels ils n'ont pas grand goût, de noix et d'une pomme. » Il leur arrive même d'avoir, pendant la route, des souliers percés :

ce qu'ils appellent plaisamment : « marcher sur la chrétienté. »

La renommée et les voyages de Mabillon l'avaient mis en relation avec des personnages plus connus. Il partit pour l'Italie le 1er avril 1685 et y resta jusqu'au 2 juillet 1686. Le voyage de Montfaucon dura du 1er mai 1698 jusqu'au mois de mars 1701. Ces dates coïncident avec l'époque des plus ardents démêlés de Louis XIV avec la cour de Rome.

Le pèlerinage scientifique de Mabillon fut décidé sur la proposition de l'archevêque de Reims, Le Tellier, chargé, après la mort de Colbert, de ce qui concernait les lettres. On sait que le Bénédictin fut présenté à Louis XIV par l'archevêque et Bossuet. « Sire, dit Le Tellier, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » « Sire, reprit Bossuet, M. l'archevêque de Reims devait ajouter : *et le plus humble.* »

Alors se trouvait à Rome, en qualité d'ambassadeur du roi de France, le cardinal d'Estrées, dont le duc de Saint-Simon, malgré ses méchancetés accoutumées, fait un fort beau portrait et vante « la physionomie qui montrait beaucoup d'esprit et qui tenait parole. » Il est aisé de juger que l'ambassadeur fit accueil à l'auteur de *la Diplomatique*, et l'invita plusieurs fois, selon l'usage romain, à venir le voir *dans sa vigne.*

Dans son voyage, Mabillon acquit pour la bibliothèque du Roi près de quatre mille volumes et plusieurs manuscrits. Cela seul indique assez qu'il se mit plus souvent encore en communication avec les bibliothèques et les bibliothécaires qu'avec les dignitaires de l'Eglise. Ses lettres embrassent un intervalle de soixante-six années, avant et après 1685. Il était digne de soutenir en tous lieux l'honneur de cette congrégation de Saint-Maur qui voyait accourir à ses célèbres conférences les plus beaux esprits et les plus grands docteurs du XVIIe siècle.

L'homme avec qui, de tous, Mabillon eut la correspondance la plus longue, la plus fréquente et la plus étroite, c'est sans contredit le bibliothécaire du grand-duc de Toscane, le fameux Magliabecchi, l'un des plus grands bibliographes du monde.

Par respect pour sa mère, Magliabecchi était resté orfèvre jusqu'à l'âge de quarante ans. Dès sa seizième année, il lisait en secret, la nuit, les livres achetés sur ses épargnes. Il ne se couchait jamais, sinon pendant l'hiver, et dormait dans son fauteuil. Son lit était cou-

vert de livres ; l'escalier et tous les coins de sa maison en étaient encombrés. Pour éviter toute perte de temps et tout souci de ménage, il ne mangeait que des fruits et des salaisons, et mit, un jour, dit-on, par distraction, un anchois dans un livre, en guise de signet. Son extérieur, cela va sans dire, était plus que négligé. Il avait pratiqué une ouverture à sa porte, pour apercevoir d'avance les visiteurs et refuser l'entrée à ceux qui venaient trop souvent. Cet homme, que Mabillon nomme « un musée ambulant et une espèce de bibliothèque vivante » (*Musæum inambulans et viva quædam bibliotheca*), n'était presque jamais sorti de sa bibliothèque. Son plus long voyage fut à Prato, à cinq lieues de Florence, où l'entraîna l'un de ses amis, Noris, pour examiner un manuscrit. Il avait pris une affection étrange pour toutes les araignées de son logis, et criait d'abord à ceux qui entraient chez lui : « Prenez garde à mes araignées ! » Il savait par cœur le nom de tous les auteurs et le titre de tous les livres de la bibliothèque Laurentienne et de la bibliothèque de Pitti. Un jour, le grand-duc lui demandant un ouvrage très-rare, il lui répondit : « Il est impossible de vous le procurer : il n'y en a au monde qu'un exemplaire, qui est à Constantinople, dans la bibliothèque du Grand-seigneur. *C'est le septième volume de la deuxième armoire du côté droit en entrant.* »

Cette merveille d'érudition bibliographique n'avait que 1800 livres d'appointements, et écrivait à Mabillon : « Votre lettre m'a été plus agréable que tous les trésors du monde, ou que si elle m'eût été écrite par quelque monarque que ce soit. »

D'autres bibliographes renommés se disputaient l'intimité de Mabillon, et particulièrement Bacchini et Noris.

Bacchini fut historiographe et bibliothécaire des ducs de Modène, et abbé du sauvage monastère de S. Colomban de Bobbio. Auteur de cinquante-deux ouvrages, professeur d'Ecriture sainte à Bologne, il avait des talents fort variés, et savait être, dans l'occasion, musicien et même artificier, pour égayer les fêtes de sa petite cour italienne. Mais sa plus grande gloire est d'avoir formé deux illustres élèves, Scipion Maffei et Muratori. Maffei, qui pleura Bacchini, le nomme « l'ornement de l'Italie et du siècle. » *Italiæ olim et sæculi decus.*

Cela n'empêcha point Bacchini, *ce cher ami* de Mabillon et de Magliabecchi, d'être rudement persécuté tout aussi bien que le bibliothécaire florentin. Les tribulations de Bacchini inspiraient à Mabillon

ces bonnes paroles : « Il est bien étrange que l'on persécute un aussi honnête homme ; ou plutôt il serait bien étrange s'il n'était pas persécuté, car c'est le sort de presque tous les honnêtes gens. »

Noris, qui s'était fait Augustin par enthousiasme pour le grand saint de ce nom, devint cardinal et bibliothécaire de la Vaticane. Bossuet a dit de quelques-unes de ses dissertations : « Ce sont des pièces achevées en savoir, en élégance, en délicatesse. » Quand il fut appelé à la Vaticane, il ne se consolait point, malgré ses satisfactions d'amour-propre, de perdre la liberté et le temps de ses études. « Je n'étudie plus, écrivait-il à Magliabecchi, parce que je consume les meilleures heures de la matinée à aller, à venir, à rester debout, à revenir du Vatican ; le soir, il faut que j'aille à la promenade dans mon carrosse, qui, avec les chevaux, me coûte 235 écus..... Cette vie ne convient pas du tout à mes travaux. Au milieu de tant de milliers de livres, je suis exilé de mes propres livres. *J'aimerais beaucoup mieux écrire des livres que d'en être le gardien.* »

Sa qualité de cardinal le fit un des rédacteurs du bref qui condamna les *Maximes des saints* de Fénelon. C'est peut-être cette circonstance qui poussa le neveu de Fénelon, et son agent à Rome, l'abbé de Chanterac, à reprocher amèrement au cardinal Noris son extrême magnificence.

Et cependant le spirituel cardinal se plaignait encore lui-même à Magliabecchi du cérémonial et des assujettissements que lui imposaient ses nouvelles grandeurs. « Je ne puis achever d'agrandir ma maison, qui n'est pas assez vaste pour contenir les vingt-huit personnes qui composent ma cour. J'ai acheté cinq carrosses et je tiens huit chevaux. J'ai dépensé plus de mille écus dans ma chapelle, et souvent je répète ce mot de Sénèque dans Tacite : *Où donc est le cœur qui se contente de peu?* Je n'ai pas de pieds pour marcher, car les cardinaux ne peuvent aller à pied dans Rome. Je n'ai des mains ni pour écrire ni pour boire, car j'ai un secrétaire qui écrit pour moi et un officier qui me donne à boire. Si je veux m'habiller, je sois entouré de trois valets de chambre, et il me semble que je suis une statue qu'on habille. Le pire, et ce qui me paraît le plus importun, c'est que, une fois la quatorzième heure sonnée, la journée n'est plus à moi, et je dois l'employer à donner audience ou à assister aux congrégations ; si bien que je puis dire avec saint Paul : *Voilà que je ne vis plus.* Et pourtant chacun me félicite de cette grande métamor-

phose ; et vous-même, en lisant cette description, vous ne pourrez vous empêcher de rire. »

La bienveillance de Noris pour Mabillon n'allait pas jusqu'à se laisser méprendre sur les sentiments du Bénédictin : « Nous avons ici, écrivait-il de Rome, le très-aimable et très-savant P. Mabillon. Il n'en est pas moins Français et très-opiniâtrement attaché aux doctrines gallicanes. » Je remarque que déjà on disait de Noris, comme un éloge : « Il est presque le seul Italien qui se fasse un plaisir d'écrire en latin. »

Ce n'était pas le seul membre du sacré collége qui fût personnellement attaché à Mabillon. Il se lia très-intimement avec le cardinal espagnol d'Aguirre, auteur d'une collection des conciles d'Espagne, et lui adressa, durant de longues années, de belles lettres écrites en bon latin.

Lorsque d'Aguirre devint cardinal, son ami lui disait en 1686 : « Je félicite d'abord l'Eglise de ce qu'elle compte au nombre de ses princes un homme très-pieux et très-savant, qui a bien mérité à la fois de la république chrétienne et de la république des lettres. Je félicite, en second lieu, notre ordre, dont vous allez être la colonne aussi bien que l'ornement. Je vous félicite enfin vous-même d'être arrivé sans ambition à cette dignité. Ne me sera-t-il pas permis aussi de me féliciter moi-même en secret de ce que la pourpre romaine vient d'honorer mon ami ? Mais je craindrais d'en éprouver un trop grand sentiment d'orgueil, si je n'étais rassuré par votre modestie et votre bonté singulières. Que dirai-je des études et des lettres ? Quel appui et quelle faveur elles recevront de vous ! Car je suis bien loin de croire que votre dignité nouvelle interrompe en rien ces travaux et cet amour des lettres qui vous ont fait tant d'honneur et donné tant de distinction. Nous aurons bientôt, j'espère, la nouvelle collection des conciles d'Espagne que vous nous promettez depuis longtemps. »

Après quelques détails littéraires, Mabillon ajoute : « Que votre Eminence me pardonne de l'entretenir de pareilles minuties, en cette grave circonstance où il m'est donné de vous adresser mes félicitations. Mais de quoi voulez-vous que parle un ami des lettres, si ce n'est des lettres elles-mêmes, surtout quand il écrit à celui qui doit désormais être le protecteur des lettres et des lettrés ? »

Un peu plus tard, en 1687, Mabillon confie à d'Aguirre avec franchise ses plaintes et ses appréhensions sur le pontificat d'Alexan-

dre VIII, dont Pasquin disait plaisamment, pour lui reprocher les faiblesses de son népotisme, « qu'il aurait mieux valu pour l'Eglise être sa nièce que sa fille. » — « Il n'est pas facile, écrit Mabillon, de conjecturer ce qu'il faut attendre de l'élévation si prématurée du jeune neveu du pontife et de cette nuée de neveux qui s'abat sur la ville de Rome. Que votre Eminence m'excuse de parler si franchement, je devrais dire si hardiment. »

En un autre temps, en 1692, Mabillon déplore, en écrivant à d'Aguirre, l'interruption que la guerre apporte aux publications littéraires : « Nos *Acta sanctorum* sont arrêtés, le *Musæum italicum* est suspendu, parce que le commerce des livres, et surtont des livres latins, est interrompu. Dieu fasse que la paix se rétablisse au plus tôt entre les princes catholiques ! »

Si d'Aguirre relève d'une grave maladie, le Bénédictin français lui adresse une lettre charmante de goût et de tendresse : « Laissez-moi sortir de ce monde avant vous, afin que je ne sois pas condamné à pleurer avec tous mes frères les regrets de votre perte... Je rends grâces à Dieu, qui n'a point permis que notre saint ordre fût sitôt privé de l'appui et de la splendeur que lui donne votre Eminence. Nous espérons que de nombreuses années nouvelles s'ajouteront à votre vie, pourvu que vous vous occupiez de votre santé avec plus de soin, sinon pour vous-même, au moins pour nous. Que nous ne soyons pas prématurément réduits au deuil de vous perdre, sans espoir de retrouver jamais quelqu'un qui vous remplace et vous ressemble. Il sortira peut-être à l'avenir du sein de notre ordre, dans l'intérêt de nos successeurs, quelque nouveau cardinal. Mais des hommes qui, malgré la pourpre romaine, reconnaissent toujours leurs frères et ne cessent jamais de se considérer comme l'un d'entre eux, je ne sais pas si nous en aurons jamais de pareils à vous. Plaise à Dieu que nous en retrouvions un seul ! »

C'est enfin ce même d'Aguirre qui, tout en condamnant Fénelon, tout en disant des *Maximes des saints* : « Ce livre est tortueux et inintelligible ; j'aimerais mieux lire la *Secunda secundæ* de saint Thomas tout entière que ce petit livre, » disait en même temps ce mot sur Bossuet : « M. de Meaux veut vaincre, cela est juste ; il veut triompher, cela est trop. » Sur quoi Bossuet s'écriait : « Je ne veux non plus vaincre que triompher. »

Parmi les plus remarquables correspondants de nos Bénédictins,

je trouve encore le secrétaire d'Innocent XI, Sergardi, patricien de Sienne. Par l'intermédiaire de Sergardi, Mabillon envoyait au Pape les vers de Santeuil. Tandis que le Pontife nommait la congrégation de Saint-Maur une *Académie de piété et de science*, le secrétaire, malgré les colères du Pape contre la France, accordait des audiences secrètes aux Bénédictins qu'il aimait. Sergardi était un versificateur latin fort distingué. Il a composé sous le pseudonyme de *Sectanus* dix-huit satires estimées sur les vices et les ridicules de la haute société romaine. Son langage était fin, exquis, élégant. *Il se moque de haut*, dit très-bien M. Valery. Mais Sergardi était sévère au XVII<sup>e</sup> siècle. Il voulait qu'on s'en tînt à la lecture de la Bible, de Cicéron et de Virgile. Il s'impatientait surtout des livres français qui inondaient l'Italie. Il reprochait dès lors à la France de vouer un culte constant aux choses frivoles et de se faire la reine des choses de luxe,

> Gallia....
> Sedula nugarum cultrix atque arbitra luxus.

Malade et retiré dans un faubourg de Meaux, au monastère de Saint-Faron, pour reprendre un peu de forces, Mabillon parle élégamment à Sergardi de cette agréable solitude, *toute séparée de la foule des visiteurs : Amœnus et à salutantium turbis totus secretus.*

Il aimait la retraite, comme l'*infirmerie de son âme*, et citait le mot de Guillaume de Saint-Thierry : *Valetudinarium tuum est cella tua.*

Mais comme les guerres de Louis XIV gênaient, suspendaient les correspondances savantes ou amicales, il soupirait hautement pour la paix; il la demandait patriotiquement et comme la fin de nos victoires : *Parta pace, tandem vincere cessemus.*

Je ne veux pas oublier, entre les meilleures amitiés de Mabillon, celle de l'archiviste du Mont-Cassin, Gattola, quand ce ne serait que pour citer un singulier désintéressement littéraire.

Lorsque Gattola apprit que Lucenti s'occupait de son *Italia sacra*, il lui envoya le manuscrit d'une histoire des abbés et évêques du Mont-Cassin à laquelle il travaillait depuis plusieurs années.

Vous pouvez juger si un tel homme s'empressa d'ouvrir aux voyageurs français les archives de son abbaye. Aussi, un aimable commerce de lettres entre lui et Mabillon ne devait-il finir qu'à la mort, bien qu'il se ralentît quelquefois; ce dont Mabillon s'excusait en latin avec une spirituelle bonne grâce.

Gattola souhaitait vivement de revoir Mabillon *avant de mourir,* « de lui baiser les pieds et de recevoir encore une fois sa sainte bénédiction. » — « Je prie Dieu, lui écrivait-il, de multiplier vos années, afin que vous les fassiez servir à glorifier la foi, la république des lettres et l'ordre de Saint-Benoît par les livres très-saints et très-érudits que vous ne cessez de produire. »

Et Mabillon répondait : « Bien que je vous écrive rarement, cependant je ne vous oublie point. Je pense à vous très-souvent, et toujours avec un grand plaisir; car je me souviens de ces jours heureux passés avec vous et vos chers Pères sur votre sainte montagne dans les plus douces conversations. Oh! plût à Dieu que ce temps pût revenir encore, ne fût-ce qu'une seule fois ! Vain désir ! vœux inutiles ! Cette espérance peut-elle être permise à un homme déjà vieux, qui, avec la miséricorde de Dieu, doit bientôt partir pour sa patrie céleste ? » Et une autre fois Mabillon s'écriait du fond du cœur : « Oh ! s'il m'était permis de vous voir encore et d'embrasser les très-chers Pères du Mont-Cassin ! Que je passerais volontiers sur votre montagne sacrée le peu de jours qui me restent ! »

C'est à Mabillon que Gattola raconte d'une manière pittoresque et frappante la cérémonie d'abjuration du fameux Molinos. Ce prêtre espagnol, protégé par la reine de Suède, Christine, avait un fort parti à Rome. Ses erreurs y divisaient les esprits.

Les doctrines de Molinos, dont la condamnation devait être un précédent fâcheux pour Fénelon lui-même, avaient séduit un si grand nombre d'esprits qu'un Bénédictin, Jean Durand, mandait de Rome : « Des personnes fort sages et fort équitables parlent en termes fort avantageux de ce docteur espagnol, et disent que c'est un homme fort humble et fort désintéressé. Il vaut beaucoup mieux croire le bien que le mal. »

« C'est aujourd'hui (3 septembre 1687) que dans l'église de la Minerve, en présence du sacré collége des cardinaux et d'un peuple innombrable, a eu lieu l'abjuration de Molinos. Dans l'église s'élevaient plus de cinquante tribunes remplies de dames et de toute la première noblesse. Sur d'autres rangs de tribunes on voyait les prélats, les religieux et les séminaristes. Il n'y avait pas un seul endroit qui ne fût envahi par la foule. Molinos fut conduit sur une tribune en face des cardinaux et du tribunal suprême du Saint-Office, composé des prélats *consulteurs,* du général de l'ordre de Saint-Dominique, du

*commissaire*, de quelques *qualificateurs*, qui ont qualifié les propositions condamnées, et d'autres ministres du Saint-Office. Molinos était debout, assisté d'un exécuteur qui de temps en temps lui essuyait le front. Il avait des chaînes aux mains et tenait un cierge allumé. D'une tribune voisine de celle du condamné, les Pères de Saint-Dominique lurent à très-haute voix le procès-verbal de tout le procès. Tout le monde remarqua que, pendant cette lecture entière, qui dura environ trois heures, Molinos conserva dans sa physionomie, dans son attitude, la plus grande impassibilité et la plus invincible fierté, et particulièrement à la sortie de l'église et dans les moments où la multitude, selon qu'elle s'irritait davantage en entendant lire les propositions les plus abominables, s'écriait en tumulte : Au feu ! au feu ! A tous ces cris, non-seulement Molinos ne rougissait pas, mais plus que jamais il gardait l'impassibilité la plus intrépide, sans jamais baisser la tête, pas même lorsqu'il entendait prononcer les noms de Jésus, de Marie et du Saint-Sacrement........ Après la lecture du procès, il fut dépouillé, aux pieds du commissaire, de l'habit long de prêtre et revêtu du costume de pénitent ; et enfin, quand il fut absous de toutes les excommunications qui le frappaient, il ne démentit pas davantage en ce moment suprême le calme et le courage qui ne l'avaient jamais abandonné. »

L'arrivée de Mabillon à Rome avait été sollicitée, préparée par dom Estiennot, procureur général de la congrégation. Celui-ci l'invitait à venir visiter les bibliothèques du Vatican et de la reine de Suède. « J'ai le catalogue des manuscrits de presque toute l'Italie, écrivait-il à Mabillon ; nous vous donnerons cellule, pain, vin, etc., l'hospitalité entière... J'ai trouvé ici encore deux ou trois exemplaires du *De re diplomaticâ*, que j'ai donnés fort à propos, et cela a fait un bon effet ; car en ce pays-ci, le secret pour avoir est de donner. »

De son côté, Mabillon gardait en toutes choses sa réserve accoutumée. A l'époque où il parlait à Magliabecchi de l'assemblée du clergé de 1682, il se contentait de dire qu'*il s'était tenu une assemblée touchant les affaires qui sont entre cette cour et celle de Rome.*

A Rome, nos Bénédictins avaient la même prudence. « Nous gardons ici toutes les mesures que nous pouvons, disait l'un d'eux. Nous n'allons à la bibliothèque du Vatican que rarement, et à celle de la reine (Christine) qu'une fois le mois, et on se plaint que nous n'y al-

lons pas assez souvent.... Ainsi nous garderons toutes les mesures que la petite prudence pourra nous suggérer. »

Cette discrétion était bien nécessaire; car les Romains étaient déjà jaloux *contre le duc de Toscane qui emporte et déterre les antiques, et contre la France qui en copie les figures.* Et le cardinal Barbarigo disait à Magliabecchi : « Je suis bien aise de ce que fait le P. Mabillon, et de l'activité qu'il met à découvrir les manuscrits qui, le plus souvent, demeurent enfouis dans les bibliothèques pour la nourriture des vers; mais il me déplaît que nous autres Italiens nous soyons assez paresseux pour laisser venir les étrangers à la recherche des choses qui sont sur nos rayons, dans notre propre maison. »

Bien donc que les Italiens nommassent Mabillon *specimen monasticæ conversationis,* le modèle de la vie monastique; bien que tous nos Bénédictins fussent reçus fort hospitalièrement à Rome, et quelquefois traités avec prodigalité dans de grands régals *de vins et de confitures;* ce qui leur rappelle cette parole proverbiale : (*Romani domi parci, foris magnifici,*) « les Romains sont avares au dedans et magnifiques au dehors, » il ne faudra pas toutefois s'étonner si la prédiction d'Estiennot se vérifia : « La Vaticane sera celle dont apparemment ils auront le moins; » et si l'un de nos voyageurs écrit ensuite : « La Vaticane nous a produit aussi d'assez bonnes choses, quoique nous n'en ayons pas été les maîtres comme ailleurs.... Il n'a pas fallu faire d'éclat.... et nous sortirons de Rome sans que personne sache véritablement les meilleures choses que nous avons, et sans qu'on nous veuille du mal de nos pillages, qui, par la grâce de Dieu, ne seront funestes à personne. »

Au surplus, les temps n'étaient pas favorables. Les dissentiments étaient vifs entre la France et Rome. Le gallicanisme des Bénédictins était fort clair, et le plus fidèle compagnon de Mabillon, Michel Germain, écrivait à l'un de ses frères de Paris : « Il est bon que vous sachiez, mon cher ami, que les propositions de nos seigneurs les évêques nous font tous passer ici et par toute l'Italie, bien plus encore en Espagne, en la plupart des endroits d'Allemagne, et chez les Anglais et Hollandais catholiques, pour des gens qui approchent fort de l'hérésie. » Pendant que le Pape louait grandement et publiquement un livre publié contre les maximes de l'Eglise gallicane sous le titre de : *De Libertatibus Ecclesiæ gallicanæ,* à Paris, on appelait plaisamment ce même livre un *Bellarmin recuit;* et le Parlement de

Toulouse condamnait au feu un ouvrage du même auteur contre le droit de régale.

Dans le même temps que, à Rome, on faisait enlever les fleurs de lis et les portraits du roi de France, les Bénédictins nommaient le roi le *monarque incomparable ;* et l'un d'eux disait : « On ne sait comme le roi prendra tout cela, et on est ici dans une attente impatiente de le savoir. *Laissons-le faire,* il ne fera rien que de bien. »

Aussi doit-on peu s'étonner que, soit maladie véritable, soit réserve diplomatique, le Pape tardât de donner audience à Mabillon, qui voulait lui présenter *la Diplomatique* et le tome quatrième de *Saint Augustin.* « Le Pape continue à ne vouloir rien faire, écrivaient les Français, et à refuser surtout de donner audience.... Il refuse l'ambassadeur, parce qu'il sait qu'il a une lettre du roi à lui rendre. » Les Bénédictins étaient réduits à avouer qu'il n'y avait pas d'apparence qu'ils obtinssent audience. « *Cela manquera,* disaient-ils naïvement, à l'*Iter italicum,* car je vois bien qu'il nous faudra quitter Rome sans avoir parlé au Pape ni reçu sa bénédiction. Ce n'est pas notre faute. »

En revanche, ils furent reçus avec empressement par la reine de Suède. Mais Christine exigea avec colère qu'ils lui fissent d'abord des excuses de ce qu'ils lui avaient donné dans un de leurs ouvrages le simple titre de *sérénissime.* Et Mabillon fut obligé de lui donner satisfaction. « Elle témoigna par quatre fois différentes être très-mécontente de ce qu'il lui avait donné ce titre, qu'on s'avise, dit-elle, de me donner toujours à Paris. Mon nom est Christine, ajouta-t-elle ; puisque je suis reine, je ne veux pas déroger à ma dignité. Mon nom seul fait mon éloge ; n'y retournez plus, et avertissez ceux de Paris de ne plus me donner ce titre. Dans la suite, l'entretien fut commode et très-agréable. Elle a beaucoup d'esprit ; elle parle français comme si elle avait toujours vécu à la cour. Elle finit en demandant quelque sorte d'excuse de ce qu'elle avait parlé si durement, témoignant beaucoup d'estime de tout l'ordre en général et de notre congrégation en particulier, et, ce qui est le meilleur, nous offrant à discrétion accès dans sa bibliothèque. »

Christine avait beaucoup de peine à ne pas mal vivre avec Rome. Tantôt un de ses valets de pied, frappé par un seigneur romain pour avoir refusé de détourner sa lanterne, pendant la nuit, devant le carrosse du seigneur qui voulait demeurer inconnu, se vengeait sur

l'heure en blessant gravement le Romain, et la reine prenait hautement contre tous la défense de son valet. Tantôt un homme, mené en prison par des sbires, s'attachait à une fenêtre de la juridiction de la reine, et ses gens faisaient violemment lâcher prise aux sbires. Les gens de la reine et l'homme furent condamnés à être pendus. Sur quoi Christine, soupçonnant monsignor Imperiali d'avoir fait rendre ce jugement, écrit ce billet au monsignor : « A monsignor Imperiali, trésorier de la Chambre apostolique. — Blâmer vous et le Pape, votre maître, cela s'appelle aujourd'hui entreprendre sur votre juridiction. Je vous plains beaucoup ; mais je vous plaindrai bien davantage quand vous serez cardinal. En attendant, je vous donne ma parole que si ceux que vous avez condamnés à mourir meurent d'une autre mort que de la mort naturelle, ils ne mourront pas seuls. — En notre palais, ce 29 juillet 1687. LA REINE. »

Ce n'est pas tout. Imperiali se plaignit au Pape, qui ne fit qu'en rire. La reine alla faire ses dévotions à l'église de Saint-Ignace, et mena publiquement avec elle ses domestiques condamnés. Le Pape lui envoya le lendemain un régal, et l'*on crut les choses accommodées.* « Mais le soir le marquis d'Ornano, de la famille [1] de la reine, ayant su que monsignor Imperiali revenait de sa vigne en calèche, seul, le fut attendre en carrosse sur le chemin, et fit presser sa calèche par son carrosse contre la muraille, de sorte que monsignor courut risque d'être blessé et sa calèche brisée. Le marquis mit ensuite l'épée à la main et *fit la peur entière au monsignor*. La reine, l'ayant su, désavoua l'action du marquis, envoya au monsignor le régal que le Pape lui avait envoyé, et lui écrivit ce billet à peu près du style du premier : « Je ne puis mieux réparer la brutalité de celui que vous savez qu'en vous envoyant le régal pontifical. Je prie Dieu que votre obéissance ne vous fasse jamais avoir de régal d'un autre goût. Quant à moi, je serai toujours la même. — LA REINE. »

Toutes ces plaintes, tous ces emportements faisaient dire au Saint-Père : « C'est l'effet de la canicule ; n'ayez pas peur. » Et Christine criait plus fort : « Je vois bien que tout ce qu'on en fait est pour m'obliger à quitter Rome ; mais je déclare que j'y veux vivre et mourir. »

A propos de Christine, le livre de M. Valery éclaircit et confirme

[1] *Famiglia* en italien, *les domestiques*.

un fait important de notre histoire religieuse, la froideur marquée avec laquelle Rome accueillit la révocation de l'édit de Nantes, *cette grande erreur du siècle de la gloire*. M. Valery cite le fragment connu d'une lettre de Christine : « Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les huguenots, de les rendre bons catholiques, dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect et la soumission qui sont dus à l'Eglise romaine ?... Voilà les puissantes raisons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. »

Les protestants eux-mêmes remarquèrent que le Saint-Siége n'avait nullement favorisé l'édit royal. Le ministre Claude allait jusqu'à espérer que le Pape les plaindrait, qu'il blâmerait la conduite tenue envers eux, et il ajoutait : « Peut-être qu'un jour, à notre tour, nous blâmerons aussi celle qu'on tiendra contre lui. » Là-dessus, l'ironique Bayle s'écriait : « On a bien raison de dire qu'il ne faut désespérer de rien. Qui aurait jamais dit qu'un jour les réformés complimenteraient le Pape publiquement ? »

C'est que, à Rome, on ne se faisait pas d'illusions sur la portée d'une mesure que la France, dans ses préoccupations d'idolâtrie monarchique, appelait alors la *conversion des hérétiques*. C'est qu'on jugeait que le nouvel édit était bien plutôt un acte d'unité et de puissance royales que d'unité religieuse. C'est qu'on soupçonnait que Louis XIV, en frappant les réformés, cherchait à séduire, à maîtriser les consciences du clergé français, et faisait un acte de politique plutôt que de religion.

Aussi bien, le témoignage non suspect de nos Bénédictins vient rendre plus évidente encore, sur ce point capital, la véritable opinion romaine, dont Christine n'était que l'écho. « Les prodiges faits en France contre les hérétiques sont regardés ici fort froidement, » écrit de Rome Michel Germain. Et ailleurs : « Il ne tiendra qu'à lui (au Pape) que nous nous réjouissions ici publiquement de la conversion de nos huguenots. » Et les réjouissances ne venaient pas, et le Saint-Père refusait de tenir un consistoire. « On avait espéré, écrit un autre Bénédictin, que le Pape contribuerait de son côté à la joie publique... On ne sait plus à quoi attribuer ce long retardement. »

Si l'on ne se souvenait que les plus grands esprits du XVII[e] siècle, dans leur ferveur monarchique, se sont abusés, à la suite du grand roi, sur le droit, sur l'exécution et sur les conséquences de la révoca-

tion de l'édit de Nantes; si l'on ne se souvenait aussi de l'intimité étroite de Bossuet et de Mabillon, on aurait quelque peine à comprendre, en notre siècle de liberté religieuse, que l'esprit modéré de nos Bénédictins se montrât si résolu à l'endroit des protestants et de l'édit de 1685.

Car, vers le même temps, l'un d'eux écrivait de Rome : « On a été édifié de la générosité chrétienne des catholiques d'Oléron à l'égard des protestants du même lieu. Quelqu'un dit à ce propos que la générosité d'un évêque de Lisieux, au temps de Charles IX, fut pareillement la cause de la conversion de la plupart des huguenots de son diocèse. »

La publication de M. Valéry montre bien d'ailleurs quelle fut, en plusieurs graves circonstances, la charité tolérante des Bénédictins.

Quand la grande lutte de Bossuet et de Fénelon[1], qui tint en suspens le monde chrétien, se termina par la condamnation de l'archevêque de Cambrai, Mabillon, l'ami de Bossuet, se contentait de dire : « J'espère que M. l'archevêque de Cambrai se soumettra, et que cette contestation sera enfin terminée par ce moyen. C'est dommage qu'un prélat d'un si grand esprit et d'un si rare mérite se soit fait tant d'affaires pour un livre qui n'était pas nécessaire. »

A ce sujet, M. Valéry fait remarquer que telle était l'ardeur impatiente des deux partis, si puissants et si actifs l'un et l'autre, que le bref pontifical, rendu à Rome le 12 mars, était arrivé à Versailles le 22, et que la lettre de Mabillon est du 23. Le cardinal de Bouillon, qui se compromit pour Fénelon, expédia lui-même des courriers aussi rapides que ceux de nos jours. Les Jésuites soutinrent Fénelon, et *lui furent plus nuisibles qu'utiles ;* ce dont ne se doutent guère les libéraux d'aujourd'hui, qui n'aiment pas les Jésuites, et qui n'exaltent Fénelon que pour sacrifier Bossuet.

Le nom de Mabillon se mêle à une autre affaire plus importante encore. Chacun connaît les tentatives faites au XVII^e siècle par les plus excellents esprits pour réconcilier avec Rome l'Eglise anglicane et les Églises réformées. Les choses allèrent si loin sous Jacques II, et les espérances furent telles, que nos Bénédictins écrivaient de Rome en 1685 : « Je ne sais si le roi d'Angleterre prétend faire quelque chose d'éclatant pour la foi catholique dans son royaume, ou si les Romains, qui sont prudents, et ne manquent pas de prévoyance, veulent être sûrs, en cas de réconciliation, de ce qu'ils

auront à faire ; mais je sais d'original que les plus appliqués entre les cardinaux étudient fort les libertés de l'Eglise anglicane. »

Bossuet, consulté puissamment, disait à Mabillon, dans une lettre souvent citée : « Le Saint-Siége ne manquera pas d'agir, en cette occasion, avec sa circonspection ordinaire. A ce propos, il me vient dans l'esprit qu'il y aurait une chose qui pourrait beaucoup, selon toutes les nouvelles que nous recevons, faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Allemagne : ce serait LE RÉTABLISSEMENT DE LA COUPE. Elle fut rendue par Pie IV dans l'Autriche et dans la Bavière. Mais le remède n'eut pas grand effet, parce que les esprits étaient encore trop échauffés. La même chose, accordée dans un temps plus favorable, comme celui-ci, où tout paraît ébranlé, réussirait mieux. Ne pourriez-vous pas en jeter quelques paroles, et sonder un peu les sentiments là-dessus ? Je crois, pour moi, que par cette condescendance, où il n'y a nul inconvénient qu'on ne puisse espérer de vaincre après un usage de treize cents ans, on verrait la ruine entière de l'hérésie. Déjà la plupart de nos huguenots s'en expliquent hautement. »

A quoi Mabillon répondait : « J'ai parlé à quelques personnes de nos amis du rétablissement de la coupe en faveur des hérétiques. Mgr Slusio, qui est un prélat des plus éclairés et des mieux intentionnés, m'a dit qu'il n'était pas temps de faire cette proposition ; qu'il n'y avait pas assez de lumière dans le conseil pour entrer dans cette condescendance, et que de la proposer de la part de la France, dans l'état où sont à présent les choses, ce serait assez pour la gâter ; que le meilleur moyen pour y réussir serait de faire demander la chose par le roi d'Angleterre, par le moyen du cardinal Howard, ou, en tout cas, ce que j'ajoute de moi-même, par le nouveau prince palatin. Comme Mgr Slusio sait parfaitement la situation des choses de cette cour, je n'ai point parlé à d'autres qu'à lui, si ce n'est que j'en ai dit un mot à son Eminence d'Estrées. »

Il n'était pas possible que la *correspondance inédite* de nos Bénédictins fût demeurée étrangère aux véhémentes controverses du jansénisme avec les Jésuites, et de l'abbé de Rancé avec Mabillon. Mais le caractère mesuré de la congrégation de Saint-Maur ne se dément pas dans cette épreuve. « La préface du dernier tome du *Saint Augustin,* fort louée par M. de Meaux, remarque M. Valery (qui nous paraît faire la balance trop égale entre les deux partis), relève également les aber-

rations des Jansénistes et des Jésuites; et il semble que l'esprit de cette préface ait influé sur l'opinion de Bossuet et de l'assemblée du clergé de 1700, qui, sur le rapport de Bossuet, condamna à la fois le jansénisme et quelques principes de morale relâchée avancés par des Jésuites. »

Quant à Rancé, qui ne sait que, malgré les passions d'un combat dans lequel Mabillon eut pour lui Huet, l'abbé Fleury, Arnaud et Nicole, une réconciliation touchante et chrétienne réunit sincèrement les deux illustres controversistes, qui pouvaient se laisser emporter dans la discussion au-delà du vrai, mais non jamais cesser de s'estimer réciproquement ?

« Je l'embrassai, et lui moi, tous deux à genoux, a si bien dit Mabillon..., et le tout se passa avec toute la modération et la cordialité possibles. » « L'entrevue s'est passée comme elle le devait, écrivit à son tour Rancé ; il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition que dans ce bon Père. »

Tant que dura la guerre de plume, les Bénédictins avaient pris naturellement, et quelquefois vivement, parti pour leur congrégation. Pendant que l'irritable Rancé accusait ses adversaires de chercher à faire mettre son livre à l'index à Rome, Estiennot se défendait d'y *avoir seulement pensé.* Michel Germain se contentait de qualifier la *petulantissima responsio* de Rancé ; et ce qui atteste mieux encore l'esprit loyal de l'ordre, dom J. Durand écrivait : « J'ai lu pour mon édification les livres de M. l'abbé de la Trappe, et j'y ai remarqué la véritable idée de la vie monastique. Je le lis encore de temps en temps, et je m'estimerais heureux si je pouvais régler ma conduite sur de si beaux sentiments. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques endroits qui paraissent un peu trop poussés et qu'on pouvait modérer ; mais on lui doit la même justice qu'on doit ordinairement à tous les grands auteurs, quand on trouve dans leurs ouvrages quelque chose de moins châtié. On excuse ces petits défauts par les grandes vérités qu'on y découvre partout. »

Le même esprit de tolérance et de mesure éclate dans ces paroles d'Estiennot, destinées encore à faire tomber quelques préventions obstinées : « On ne blâme pas ici M. de Poitiers de faire réciter une partie de l'office en langue vulgaire pour la consolation des néophytes. Quand cet usage serait reçu par toute l'Eglise, je n'y verrais pas grand inconvénient... Sa Sainteté ne s'en éloigne pas. »

Mais, dans cette *correspondance*, les traits de bonté privée, d'attachement mutuel, de simplicité, touchent peut-être plus encore que la sérénité des sentiments publics. « Vous savez juger des choses par le bon endroit, dit Mabillon à l'un de ses collaborateurs.... Obligez-moi de veiller à votre conservation et de vous ménager pendant les chaleurs. Vous travaillerez au Xe siècle à votre commodité. Je vous recommande toujours dom Thierry. Je suis marri de lui avoir donné quelque petit sujet de chagrin ; encouragez-le toujours, je vous prie. »

Dans un autre endroit, Mabillon s'excuse ainsi de ne point envoyer un livre à Magliabecchi : « Comme on ne m'en a point donné (le *Saint Hilaire*), quoique l'auteur l'eût souhaité, je n'ai pu vous en faire présent, *n'ayant pas de quoi l'acheter.* »

Cette pauvreté naïve s'unissait merveilleusement à une grande tendresse de cœur. « Il ne pouvait m'arriver une plus grande douleur, écrit en latin Mabillon à Gattola, que la mort de mon compagnon bien-aimé, Michel Germain. Il y avait plus de vingt années que nous vivions ensemble, que nous étudiions ensemble, que nous travaillions ensemble, que nous voyagions ensemble en diverses contrées. Sa constitution avait toutes les apparences de la force, et je ne doutais pas qu'il ne dût être le bâton et la consolation de ma vieillesse. Et voilà que nous tombons tous deux gravement malades le même jour, le 11 janvier, mais lui, hélas! pour succomber après quatre jours d'une maladie violente, moi respirant à peine, et réservé enfin à survivre à tant de deuil et à une telle perte. Quel courage voulez-vous qu'il me reste après la mort d'un pareil compagnon, d'un pareil aide de mes études? Il ne se passe pas de jours, en vérité, sans que je répande des larmes sur une perte si inattendue. »

Puis il parle pieusement des consolations que lui a réservées la bonté de Dieu, et du secours qu'il trouva dès longtemps dans un autre frère, dom Ruinart. Il dit un mot des *Annales bénédictines*, lourd travail pour un homme qui se hâte vers la mort (*arduum sanà opus homini jam ad mortem proparanti*) ; mais il se flatte que Ruinart et d'autres religieux viendront peut-être en aide à un vieillard, ou que du moins ils continueront son œuvre quand il ne sera plus. De nouveau il se plaint que la guerre l'empêche d'envoyer des livres à ses correspondants : « *Nisi bellorum difficultatibus impedita itinera essent, exemplar jam accepisses.* »

Chose admirable ! ce même Ruinart, sur qui se repose et se console Mabillon, devait plus tard, à la mort de son maître, languir et s'éteindre de regret.

Tant cette communauté de travail et d'œuvres saintes avait mis entre ces hommes de forts et tendres liens !

Mabillon, mort après de longues et vives souffrances, après ce que saint Augustin appelle : *martyrium in lecto*, fut regretté par Clément XI, qui désira que la mémoire du savant Bénédictin reçût les honneurs d'une sépulture distinguée : « Car, disait-il, puisque sa renommée a volé dans tout l'univers, tous les hommes lettrés qui viendront à Paris vous demanderont : Où l'avez-vous mis ? (*Ubi posuistis eum ?*) Et ils seront péniblement affectés s'ils reconnaissent que les cendres dont fut composé durant sa vie le corps d'un homme si remarquable, sont mêlées aux cendres communes et ne sont signalées par aucune inscription de monument funéraire. »

Le monument proposé par le Pape était contraire aux usages de la congrégation. Troublés par la Révolution, les restes de Mabillon passèrent, du jardin du musée des Petits-Augustins dans une obscure chapelle de l'église de Saint-Germain-des-Prés, où ils reposent humblement avec ceux de Montfaucon, à côté de Descartes.

En général, nous avons remarqué que Mabillon, quand il écrit en latin (ce qui arrive le plus souvent ici ; et l'on distinguera aisément sa prose française d'avec notre traduction), s'abandonne plus volontiers aux grâces et à l'élégance de l'esprit, comme par imitation ou par souvenir des élégances latines. Témoin la mésaventure qui lui arrive avec Michel Germain dans un couvent près de Munich, et qu'il raconte agréablement dans l'*Iter germanicum*. C'est là qu'il dit, par un intraduisible jeu de mots, que Michel Germain se comporta *non quidem tum Germanus, sed, ut us exigebat, ex animo Gallus*. Il ne se hasarde point à correspondre en italien, et laisse Montfaucon se risquer seul et assez malheureusement en ce nouveau langage. Souvent même nos Bénédictins écrivent en français aux savants italiens. « Comme vous nous avez écrit dans votre langue naturelle, disent-ils à leurs correspondants, nous croyons de la politesse de vous écrire aussi dans la nôtre. »

La partie anecdotique, malicieuse, pittoresque, du voyage est laissée tout entière par le bon Mabillon à ses compagnons. Entre tous, Estiennot et Michel Germain, l'un dans quarante-cinq lettres, l'autre

dans soixante et une lettres, publiées par M. Valery, s'occupent de la part mondaine ; Mabillon avait bien autre chose à faire.

Ce n'est pas qu'ils ne fussent très-savants et très-laborieux eux-mêmes. Estiennot a laissé quarante-cinq volumes in-folio de chartes, de chroniques, de lettres, de dissertations, et il fut procureur général de son ordre à Rome, de 1684 à 1699. Pour Michel Germain, on l'a déjà dit, il fut le plus utile auxiliaire de Mabillon. Mais ils avaient tous deux un tour d'esprit plus vif et plus satirique.

De plus, il est bon d'observer que l'humeur libre et mordante d'Estiennot et de Germain, qui d'ailleurs ne dépassent jamais dans leurs saillies innocentes les bornes de la convenance, était alors fort excitée, non pas seulement par la qualité frondeuse du caractère français, mais par toutes les rancunes du gallicanisme. Nous disons cela parce que nous avons déjà vu plus d'un bel esprit profiter étourdiment contre Rome des plaisanteries un peu intéressées et dépitées de nos voyageurs.

Eux qui trouvent tout admirable à la cour de France, et qui répètent leur refrain complaisant : *Laissez faire le roi,* s'amusent à médire de la cour pontificale. « On ne pense ici qu'à *campare,* c'est-à-dire qu'à ce qui peut servir à s'avancer et à se mettre à son aise... voilà le génie du pays ; et un habile homme est celui qui, comme disait il y a quelque temps un cardinal, *sa camminare* (sait faire son chemin). »

Ainsi encore, nos facétieux Français aiment à transmettre à leurs amis les bons mots qui font fortune à Rome. Le Pape, dans sa maladie, ne se montrait plus en public. Etant sorti enfin, au sujet de la cérémonie de la *haquenée,* qui l'avait un moment brouillé avec l'Espagne, un libelliste dit : « La cavale a fait sortir le limaçon de sa coquille. » Il courait aussi « une pointe qu'on a mise dans la bouche de Pasquin. Il dit vouloir sortir de Rome. Pourquoi? *Perchè chi scrive è impiccato, chi parla va in gallera, chi è* QUIETO *è mandato al sant'uffizio.* Ces trois articles ont rapport au séculier qui a été pendu pour avoir écrit ce que dessus ; à l'ecclésiastique qui devait aller en galère pour avoir parlé et dicté à ce séculier ; et enfin à Molinos, qui, pour être le chef des quiétistes, a été mis au saint-office. » A ce jeu de mots qui roule sur *quieto,* les mauvais plaisants en ajoutaient un autre. Le Saint-Père s'étant montré inflexible envers un certain marquis Gabrielli, surnommé Angelo, ils disaient « qu'il ne fallait pas s'étonner que le

Pape fût si sévère, puisqu'il ne pouvait même se résoudre à pardonner à Angelo Gabrielli (à l'*ange Gabriel*). »

Le népotisme reproché au Pape ne pouvait échapper à la morsure d'Estiennot :

« On ne sait, dit-il, si Sa Sainteté fera enfin de son neveu un prince ou un cardinal. »

Nos voyageurs s'égayent fort sur les cérémonies italiennes et sur les usages propres à Rome. C'est ainsi qu'ils trouvent à rire sur une cérémonie exécutée par la *Confrérie des Conservateurs ou confortateurs*, à l'occasion de la grâce accordée au prêtre qui, tout à l'heure, devait être envoyé aux galères. Ils décrivent le costume de la confrérie : « C'est un hoqueton noir qu'on met sur le surtout. Sa figure revient à celle d'une aube qui descend à mi-jambe, à celle d'un sac et à celle d'une chemise ; la ceinture est de corde ; la discipline souvent pend à côté. Je ne crois pas qu'il y en eût pour tous. L'habillement de la tête est larvatique. Imaginez-vous un coqueluchon de toile noire, à peu près semblable à celui des capucins. Quand ils l'enfonçent (ce qui arrive presque toujours), il descend jusqu'au milieu de la poitrine, il couvre tout le derrière et le devant de la tête, le visage, le col ; et à l'endroit des yeux, du nez et de la bouche, il y a trois trous par où l'on regarde et pour respirer ; ainsi on voit tout sans être reconnu de personne. Dans cet équipage, qui sert au moins à garantir du soleil et des boues, chacun un riche flambeau à la main, ils menèrent en triomphe le délivré à Saint-Jean-Decollato, où se tient leur confrérie. Là, on dit la messe en action de grâces. La musique, la symphonie, les pétards firent office ; et on s'en revint aussi content que l'étaient les anciens Romains quand on leur avait accordé *circum et escas*. Le soir, tous les palais furent pleins d'illuminations, c'est-à-dire de flambeaux de cire blanche allumés deux à chaque fenêtre, et des feux de joie dans les rues, devant les palais. »

On dirait cette description écrite au XVIII[e] siècle.

Nos gallicans reviennent à la charge : « Sa Sainteté n'a garde ni de donner le roi de France comme modèle d'économie, ni de l'avertir de ne plus faire de dépenses inutiles. On serait bien fâché ici que le roi eût cent millions d'avance. — De même qu'un abbé allemand me disait que le roi, les tenant en exercice, était cause qu'on ne buvait plus, dans son pays, la moitié du vin qu'on y prenait auparavant ; on peut dire aussi que nos différends avec cette cour empêchent les es-

prits des Romains de croupir dans cette léthargie ou fainéantise, *far niente,* qui fait une partie de leur bonheur. »

Et quand, pour de sérieux motifs, le Pape refuse de faire cardinal l'évêque de Strasbourg : « Il lui a bien donné des bulles pour être évêque, répliquent les Bénédictins ; que faut-il de plus pour être cardinal ? »

Les anecdotes abondent. C'est une vieille comtesse Carpegna qui tient en échec la puissance pontificale. Exilée de l'Etat ecclésiastique pour quelque indiscrétion par elle commise, elle rentre à Rome, soufflette et injurie un auditeur de la Chambre qui lui a fait perdre un procès. Une seconde fois exilée, elle se retranche d'abord dans son palais, où elle brave les sbires du Pape. Puis, poussée à bout, elle se réfugie sous la protection de la franchise espagnole. « Cette bonne dame a près de soixante et dix ans, et n'a jamais été fort sage. Il semble qu'on devrait la laisser mourir en repos ; cependant le Pape veut en avoir raison. »

Ailleurs c'est un prélat italien, Albertini, qui, condamné aussi à l'exil comme imprimeur clandestin, se réveille en sursaut et se croit poursuivi pendant la nuit par les sbires à la piste de Molinos. Dans sa frayeur, il se sauve par dessus les toits, et, dans le plus simple appareil de toilette nocturne, il court se réfugier dans un couvent de *donne male maritate.* Vous jugez de l'épouvante, de la surprise, de la curiosité, du tumulte de toutes ces femmes. Cette histoire fit rire la ville de Rome toute entière, le Saint-Père lui-même tout aussi bien que nos Français.

Plus loin, c'est Mgr Altoviti qui, espérant être fait cardinal dans le consistoire du jour, place un de ses gens en sentinelle avec charge de lui apporter de suite la bonne nouvelle à l'issue du consistoire. Soit erreur, soit malice, cet homme vient en courant annoncer à son maître sa nomination. Mais la chose se trouve fausse. Altoviti, après avoir attendu longtemps dans sa maison les félicitations de ses amis, tombe en un dépit profond en se voyant le jouet d'une erreur, et court s'ensevelir dans un monastère. Sur cela, notre Bénédictin dit malignement : « Dieu se sert de toutes sortes de moyens pour nous attirer à lui. Je souhaite que celui-ci vienne de lui, et qu'il lui plaise donner à ce nouveau solitaire l'esprit de solitude intérieure, le don de persévérance en cet état, et que, après l'avoir détaché du monde par une voie si extraordinaire, il l'unisse uniquement à lui. Les autres pré-

lats de Rome qui aspiraient au cardinalat n'ont pas eu peut-être moins de chagrin dans le cœur que Mgr Altoviti, mais ils ne l'ont pas fait éclater si haut : aussi tous n'ont pas la vocation à la vie érémitique. »

Puis c'est encore le vieux cardinal Ludovisio, qui, persuadé qu'il allait mourir, refusait obstinément de manger, et disait à ceux qui le pressaient : « Je dois mourir ce soir ; à quoi bon manger? ce sera autant de perdu. »

Et enfin ce médecin allemand, Meibonius, qui, lisant ces mots : *Petronius integer servatur Bononide,* et croyant qu'il s'agit de Pétrone le satirique, se met en route, arrive à Bologne et n'y trouve que les reliques d'un saint.

J'aime encore mieux le pèlerinage de nos pieux bibliographes à travers les archives des villes et des monastères d'Italie, et les remarques rapides qu'ils font en passant sur les pays qu'ils parcourent et les merveilles qu'ils voient. Mais comme leur but est spécial, et que leur attention est toute dans les livres et les manuscrits, il ne faut pas leur demander de longues descriptions en forme et d'interminables admirations pour les objets d'arts.

De Rome monumentale ils ont le bon goût de dire fort peu de chose, parce qu'ils la supposent bien connue. « De Saint-Pierre je ne vous dirai rien. Saint-Paul est aussi mal entretenu qu'une église de nos villages. » Et puis le mécontentement gallican perce toujours : « On médite encore quelque chose contre les libertés et les propositions de l'Eglise gallicane. » — « Deux fois suffiront au Vatican, qui est l'endroit où nous avons été le moins libres. » — « Les évêques de France peuvent bien se dire, comme on dit qu'un d'entre eux se nommait autrefois , *papes de leurs diocèses*, en comparaison de ceux d'Italie. » — « Il n'est pas nécessaire qu'on sache à Rome que notre intention est de commencer par la publication des pièces de Toscane. Vous savez qu'à Rome on veut primer en tout et partout. »

Mais, en revanche, ils se jettent dans les bibliothèques particulières, non-seulement dans celle de la reine Christine, qui leur est livrée à discrétion, mais dans celle de M. Sluse, « notre abbé élu et confirmé, qui a la plus remplie des bibliothèques que j'aie vues chez aucun particulier, et qui sait le mieux les livres; » et encore dans les bibliothèques Baronius, Chigi, Altieri, Altemps, etc.

A Naples, nos voyageurs reçoivent mille politesses. Le vice-roi,

dont ils font le plus magnifique éloge, leur envoie, dans une fête, selon la coutume du temps et du lieu, un très-beau bouquet par un de ses pages. De telles prévenances disposent favorablement. « La campagne de Rome, et généralement presque tout le Latium jusqu'à Capoue, n'a rien de fort charmant. Il en faut peut-être excepter le large pavé de la *via Appia* et quelques aspects sur la mer ou sur d'autres endroits bien distingués. Mais les champs sont peu cultivés : on n'y voit presque point de villages. Les villes ne sont presque habitées que de paysans... Il n'est pas jusqu'aux cheveux pendants des personnes de l'autre sexe qui, par le changement de couleur, ne donnent l'idée de la mort à ceux qui ont le cœur de les regarder. La terre prend une autre face à Capoue... La campagne de Naples a un très-grand rapport avec la Lombardie. La terre, les arbres, les bestiaux, y produisent abondamment toutes les commodités et même les délices de la vie. J'ai vu dans le chemin de deux heures plus de quinze cents buffles paître dans les champs. Dispensez-moi de vous décrire Naples. Je le ferais bien si j'avais quatre heures à y employer : sans cela c'est un crime que de l'entreprendre. Fiez-vous à ce qu'en ont écrit les auteurs... Souvenez-vous seulement que la mer, qui entoure comme d'un demi-cercle la ville, semble être devenue une belle glace pour le divertissement des Napolitains. De mémoire d'homme on n'y a vu que deux tempêtes... Le cloître des Chartreux est tout de marbre, même le pavé. L'église, la sacristie, les ornements donnent envie aux Napolitains de se faire reclus. Les églises de Naples sont aussi bien ornées et plus dorées qu'à Rome... Notre abbaye de Saint-Séverin est presque au milieu de Naples. Elle a une vue merveilleuse sur la mer, le Vésuve et sur une bonne partie de la ville... Les Augustins du couvent de Saint-Jean-de-Carbonarà nous ouvrent à discrétion leur bibliothèque. Les manuscrits du fameux cardinal Seripandi y sont, et nous y trouvons de quoi écrire au plus vite. »

« La réputation de dom Jean Mabillon et la recommandation de M. Magliabecchi nous font trouver dans Naples autant de gens lettrés qu'à Rome, qui n'omettent rien pour nous obliger... Les Napolitains sont tous vêtus à l'espagnole... Ils parlent de la France avec plus de modération que les autres Italiens... Descartes a les plus beaux esprits de Naples pour sectateurs. Ils sont avides des ouvrages faits pour sa défense et pour éclaircir sa doctrine... La plupart de la noblesse, qui n'est pas des premiers rangs, n'ayant point d'exercices mili-

taires, s'adonne au barreau, de sorte que presque tous sont avocats et cavaliers en même temps... Ni homme ni femme ne porte aucun or ni argent sur ses habits. Tous les hommes presque sont vêtus de noir; les personnes de l'autre sexe la plupart de même et dans une très-grande simplicité. C'est comme dans les vieux tableaux de la nef d'Amiens. Il y a une si grande sécurité dans la ville et partout ailleurs, nuit et jour, que depuis deux ans et demi on n'a entendu parler que de deux meurtres. »

Le temps me manque pour citer la description du monastère du Mont-Cassin et du chemin qui y mène. Le costume des religieux, la bibliothèque, les archives, Subiaco, le tombeau de saint Benoît et de sainte Scholastique, tout est raconté avec la brièveté la plus intelligente. « L'observance est très-belle dans cet illustre monastère, l'abstinence continuelle, le silence et la ponctualité exacts. L'office divin y est très-bien fait. Les religieux, qui sont tous nobles, ont bonne grâce et la meilleure physionomie que j'aie encore vue dans une communauté entière. Ils sont environ soixante ou soixante-dix... Le Mont-Cassin domine sur une des plus belles et des plus riches plaines qu'on voie. Elle s'étend des trois côtés de la montagne de Cassin, qui, de l'autre, touche à d'autres montagnes (dont une est encore plus haute) qui se continuent jusqu'en Calabre. Le Liris et le Garigliano, après s'être promenés dans la plaine de Cassin, se joignent et font un fleuve assez considérable qui se jette à Minturnes dans la mer. On ne saurait voir une plus grande solitude que le Mont-Cassin, et sans les pèlerins qui y viennent de temps en temps, on pourrait dire que les religieux y vivent presque en dehors du monde. »

Du monastère de la Cava, *le plus affreux qui se puisse voir*, nos religieux courent à Farfa, *une des plus anciennes abbayes de l'Occident*. « Je n'ai vu nulle part un si gros cartulaire que celui de ce monastère, fait il y a cinq cents ans sur les originaux. Il y a bien deux mille pièces.... On ne nous a rien caché de tout cela..... Les Italiens font les choses de très-bonne grâce quand ils s'y mettent..... L'abbé est un habile homme, très-agréable dans l'entretien, qui sait et parle le latin en perfection..... Il ne nous quitte presque pas que pour nous laisser en liberté de prier Dieu et de travailler..... Farfa est à neuf lieues de Rome, dans la Sabine, au milieu des montagnes et des bois...

Tous les Frères ont poussé la charité bien plus avant que je ne crains qu'on ne fît chez nous. »

Sur la route de Rome à Florence, les Bénédictins sont surpris par un vent très-froid : « La bise m'a sollicité tout le long du chemin de lui céder notre chapeau et une partie de notre manteau lorsque j'en avais le plus besoin. » Ils voient Acquapendente *bien nommé,* et la *mer ou le lac* de Bolsène, qui leur paraît plus grand que celui de Zurich.

Ils visitent Sienne. « Sienne garde encore tous les dehors d'une république florissante; mais le nombre de ses habitants, réduits à moins de trente mille, ses richesses et sa liberté sont fort diminués. Il y avait autrefois, dit-on, trois cent mille âmes. L'église cathédrale est un chef-d'œuvre. Tout y est, au dedans et au dehors, de marbres blanc et noir barrés. Elle est achevée. Son pavé est d'un travail surprenant; *on en devrait faire des autels.* Son dôme, plus ancien que celui de Saint-Pierre, est magnifique et soutenu par des colonnes fort minces. Il y a dans cette église les figures de huit papes siennois. La chapelle des Chigi est trop riche. En un mot, tout y paraît admirable.... On nous a menés au palais, où sont encore toutes les marques de l'ancienne liberté ; mais ce ne sont plus que les apparences. »

A Florence, les savants moines se préoccupent d'abord de décrire Magliabecchi et de connaître le P. Noris, « qui est un des plus grands hommes de ce siècle. » — « L'un et l'autre nous ont fait voir la galerie du grand-duc, où sont les plus riches dépouilles de la Grèce et de l'Orient. L'argenterie, les statues, les pierres précieuses, etc., y surprennent les yeux et l'esprit. Je songeais au Ciel pour lors... Nous ne serons pas oisifs et ne sortirons pas vides de Florence. Quand nous n'en emporterions que ce que M. Magliabecchi nous a donné, nous aurions de quoi être contents... Tout nous est ouvert avec honneur. On ne se contente pas de nous faire maîtres des manuscrits, on nous force quelquefois à dîner. On nous fit parler au prince, fils aîné du grand-duc. Je ne vis jamais tant de grâces, de sagesse et de courtoisie dans une personne de ce rang. Il nous parla d'abord en italien, *puis en très-bon français,* et fit paraître beaucoup d'esprit et l'estime qu'il faisait de notre Frère (Mabillon). »

Les églises et les bibliothèques de Florence visitées et fouillées, nos pèlerins vont à Fiesole, aux Camaldules, à Vallombreuse ; mais ils n'ont garde d'oublier le gallicanisme, et sont tout fiers de trouver

« l'ouvrage d'un docteur espagnol qui fut présent aux conciles de Constance et de Bâle, et qui marque en trois différentes manières toutes les questions qu'on agitait pour lors, qui ne sont pas très-éloignées de trois cents lieues de celles d'aujourd'hui, ni écrites par un mauvais français, quoique peut-être né à Salamanque, ou à Madrid, ou à Alcala de Hénarès. »

La visite à Fiesole, aux Camaldules, à Vallombreuse, est parfaitement racontée; mais les livres, les manuscrits, les chartes y tiennent une bonne place. L'ermitage de Saint-Romuald n'est pas oublié. « Du monastère des Camaldules on monte environ une demi-heure au travers de sapins très-droits et élevés pour arriver à l'ermitage. Ce saint lieu inspire de grands sentiments de religion. Il est presque à la cime de la montagne. Sa situation revient assez à la forme d'un amphithéâtre..... On ne l'a enfermé de murailles que depuis environ soixante-dix ans. Cependant il subsiste du temps de saint Romuald. Il y a environ quarante ou quarante-deux cellules ou appartements, divisés en cinq rues.... La structure en est très-simple, uniforme, et c'est la même du premier temps qu'on a réparée et rajustée de temps en temps. Les cellules et les appartements sont à peu près comme ceux des Chartreux. Ils ont tous une chapelle chez eux.... »

Si nos Pères furent bien reçus à la bibliothèque du palais du grand-duc, « où sont tous les bons livres, où toutes les éditions rares se rencontrent, et tout cela est très-noblement placé, » nous pouvons nous faire une idée de l'accueil qui les attendait dans les bibliothèques monastiques. « Nous vîmes de très-belles chartes du X^e^ et du XI^e^ siècle... On nous confiera les originaux mêmes quand nous voudrons. Peut-on pousser plus loin la courtoisie ? » — « La bibliothèque des Camaldules est belle, et nous emportâmes dans nos cellules tous les manuscrits dont nous voulions nous servir... Ils sont tous enchaînés et difficiles à transcrire... On ne saurait lire, écrire, collationner les écritures, chanter, prier plus que nous n'avons fait. Dom Jean (Mabillon) en est tout usé... J'étais aussi bien bas ; mais que faire au milieu de tant de si bonne besogne?... Nous vîmes pendant cinq heures tous les anciens titres, et dom Jean me dicta presque pendant tout ce temps les principales choses avec toute la volubilité de son esprit tout de feu et animé par des découvertes de son goût. »

Nos conquérants de manuscrits se réjouissent surtout d'avoir la copie du parchemin qui contient les actes du concile de Florence en

grec et en latin. « Cette pièce serait fort importante à l'Eglise dans la conjoncture présente de la conversion des calvinistes si on la publiait; car vous savez que le ministre Claude et les autres ont eu la hardiesse d'avancer que les Eglises orientales avaient toutes la même doctrine qu'eux sur l'Eucharistie et sur la plupart des points controversés. Nous avons parlé de cette explication des sentiments des Pères grecs du concile de Florence à M. de Meaux et à d'autres évêques et prélats et docteurs, qui tous reconnaissent que cette pièce n'a pas encore paru, et qu'il est absolument nécessaire qu'on la produise. »

Michel Germain réclame aussi de Magliabecchi un manuscrit « qui favorise partout la cause de Grégoire VII, dont notre Père (Mabillon) tâchera dans le premier volume des Actes de justifier la conduite et les saintes intentions. » La chose est honorable et loyale de la part de gallicans déclarés.

Ils n'eurent que le temps de jeter un coup d'œil sur Pise et Livourne, « où ils avaient peu à profiter. » — « La cathédrale de Pise est toute de marbre, aussi bien que le baptistère commun de toute la ville, qui est au parvis, et le cimetière qui est à côté; c'est un très-long et vaste cloître où l'on enterre tous les morts (*Campo santo*). *Je n'ai encore rien vu de si magnifique.* » Dans Livourne, « qui est comme la clef des Etats du grand-duc, toute neuve, bâtie à plaisir, fortifiée selon toutes les règles, » ils remarquèrent, outre le port et les galères, « les captifs ou forçats de ces galères, qui en sortent tous les matins s'ils veulent, et vont dans la ville, un fer au pied, travailler pour gagner leur vie, moyennant une piastre par semaine qu'ils paient au grand-duc. » Nos Bénédictins virent aussi « qu'à Livourne toutes sortes de gens sont bien venus. On y compte plus de cinq mille Juifs, qui sont les plus riches négociants. Les Turcs, les Arméniens, et tous les Orientaux, y exercent librement leur religion et y sont vêtus de leurs modes. Il en est de même des Anglais, des Hollandais, et de tous les protestants, qui y ont pleine liberté. »

Mais à Lucques, « petite république pleine de noblesse et de gens d'honneur, » nos savants hommes retrouvèrent ce qu'ils préféraient. On leur ouvrit les archives de l'évêché, où ils lurent « de fort anciens originaux de Didier, roi des Lombards. » — « Les archives n'ont rien de plus ancien que le XI^e siècle. Il y a environ trois cents manuscrits à la bibliothèque, que j'ai tous tenus et feuilletés, en buvant étrangement de poussière. Tous nos messieurs, qui nous regar-

daient faire, ne nous considéraient pas autrement que comme des *soldats français qui montent à l'assaut*. En effet, il y faisait chaud, et l'on me prenait quasi pour un Cordelier, tant nos habits étaient gris de poussière. »

C'est dans une autre occasion du même genre que nos excellents religieux parlent de la *furia francese*, dont ils disent qu'on doit se défier.

Je ne sais si, tout en la parcourant volontiers et en y glanant de toutes mains, je fais bien connaître cette longue et diverse correspondance, fort difficile à analyser, parce que, comme la conversation, elle va d'objet en objet. Il s'y trouve une foule de noms, de choses et de personnes que je ne puis même indiquer, et il faut que je finisse.

Je ne dirai donc presque rien des lettres de Montfaucon, qui d'ailleurs sont peu nombreuses et peu importantes. Il écrit surtout à Muratori, à Baluze, qu'il réconcilie avec Gattola, et au cardinal Quirini, celui-là même qui voyagea en Hollande, en Angleterre, en France, connut Jurieu et Newton, fut ami de Fénelon, se lia avec d'Aguesseau, visita à Dijon le président Bouhier et correspondit avec Voltaire. Ce que je remarque particulièrement de Montfaucon, c'est une belle lettre où il excite vivement Quirini à explorer, dans l'intérêt de la science, Corfou, les îles Ioniennes et la Morée; c'est surtout encore la respectueuse confiance avec laquelle un religieux du monastère de Montferrat, près de Barcelone, s'adresse à l'auteur de l'*Antiquité exilée* et des *Monuments de la monarchie française*, pour lui demander une liste des meilleurs livres français, afin de les communiquer au général des Bénédictins d'Espagne, qui les lit et les aime, et de les propager dans la péninsule ibérique, où ils doivent réveiller la *vivacité et la solidité d'esprit des Espagnols*.

Nous ne parlerons pas longuement non plus de Quesnel, dont M. Valery a ajouté plusieurs lettres remarquables à la suite de sa collection.

Je sais que Quesnel fut loué et estimé par le P. La Chaise, par Voltaire, par Rancé, et que M. Cousin le compare à Arnauld. Je sais qu'on a dit de ses célèbres *Réflexions morales* : « Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal, il faut le chercher. » Je sais que le P. La Chaise lui-même a dit de ce grand adversaire de sa Compagnie : « Je n'ai plus le temps d'étudier; j'ouvre ce livre, et j'y trouve toujours de quoi m'édifier et m'instruire. »

Mais je ne puis que nommer et louer les lettres, soit latines, soit françaises, dans lesquelles Quesnel parle, fièrement et en bon style, de son exil et des causes de son exil, et défend Arnauld, « toujours maltraité par ses ennemis, soit que le Pape le maltraite ou le favorise. » — « Dans ce misérable siècle, s'écrie Quesnel dans une lettre latine à Magliabecchi, il y a beaucoup de personnes qui peuvent écrire avec érudition, il n'y en a pas moins qui peuvent écrire avec une élégante clarté ; mais il y en a bien peu qui veuillent descendre dans l'arène pour défendre la vérité contre ceux qui la haïssent ; car, à la honte et au grand opprobre de l'âge où nous vivons, il n'est presque personne qui puisse impunément s'ériger en défenseur de la vérité. »

Cet homme énergique, qui mourut en exil à l'âge de quatre-vingt-six ans, après une vie si occupée et si agitée, se nommait, à l'âge de quarante-cinq ans, « un jeune homme qui ne mérite pas d'être ménagé, » à peu près comme le P. Sirmond disait à Lamothe-Levayer : « Attendez que vous ayez cinquante ans sur la tête pour vous faire auteur. » Que nous sommes loin de ces temps de patience consciencieuse !

S'il ne nous était impossible de nous arrêter sur tant de choses, nous aimerions à noter la longue querelle, déjà bien oubliée, du *péché philosophique.* La dispute avait pris naissance dans une thèse soutenue, à Dijon, au collége des Jésuites, réfutée par Bossuet, raillée par Pascal, attaquée par Arnauld. Elle donna lieu même à de petits vers français et populaires assez mauvais, que le grave Mabillon faisait passer au Pape et à son secrétaire.

Nous aimerions à nommer encore Montfaucon recommandant avec modestie aux Bénédictins « de choisir la manière d'écrire la plus simple, et de ne donner à leur style que l'attention nécessaire pour s'exprimer avec netteté ; » tandis que, vers le même temps, il se plaint déjà « d'avoir vu les lettres décliner et tomber enfin dans une décadence presque entière... le goût, l'amour et l'estime des lettres s'éteindre de jour en jour, pour faire place à l'ignorance, à la vie molle, aux douceurs de la fainéantise, le *verbiage et les fadaises des cafés.* »

Nous aurions plaisir à rappeler ici le nom d'un moine bourguignon, dom Bretagne, l'un des plus vertueux et des plus spirituels Bénédictins, homme d'une conversation charmante, auquel sont adressées plusieurs des plus piquantes lettres du recueil de M. Valery : ce même

Bretagne à qui Nicole écrivait ses fameuses et charmantes lettres sur l'étude de la philosophie et sur Descartes, et racontait avec tant de grâce et de bonhomie sa triple mésaventure personnelle, comme auteur de panégyrique, de sermon et d'épitaphe.




Nous aimerions surtout à montrer le *grand* Mabillon, comme ses admirateurs l'appelaient, demandant humblement excuse pour les fautes qu'il peut commettre, et disant, avec le poëte : *Homo sum, humani nihil à me alienum puto;* Estiennot, qui, à l'exemple de ses frères, n'aime guère plus les Jansénistes que les Jésuites, traiter cependant les livres d'Arnauld d'œuvres chrétiennes et fortes ; et Michel Germain blâmer la controverse violente, et déclarer que « la mulplication de ces sortes de libelles ne fait qu'aigrir les esprits de ceux qui doivent être unis par le saint lien de la charité. On se déchire l'un l'autre dans ces sortes d'écrits, et il *n'y a que les hérétiques et les libertins qui en profitent.* »

Aussi, bien loin de décrier les ordres monastiques et les savants d'Italie, nos Bénédictins, reconnaissants de la bienveillante complaisance qu'on leur a montrée, accordent de vrais éloges aux bonnes réformes qui raniment et purifient la vie religieuse au-delà des monts. Mabillon écrit à Magliabecchi : « Nous avons travaillé, Dieu le sait, à bonne intention et sans relâche, pendant notre séjour en Italie. Nous y avons beaucoup profité ; le public en rendra un jour bon témoignage. Nous n'y avons offensé personne ni de paroles, ni par écrit. Nous nous sommes efforcés à donner une plus noble idée de l'état des sciences et des gens de lettres qui sont en Italie, que n'avaient les Français, les Anglais, les Allemands et ceux des Provinces-Unies. Beaucoup de critiques changent, à notre persuasion, en estime l'extrême mépris qu'ils avaient de la nation italienne pour l'étude solide des sciences supérieures. En un mot, nous avons tâché de relever et d'honorer tous ceux de qui nous avons reçu quelque marque de bonté et quelque assistance. Qu'on lise ailleurs tant de relations et de voyages d'Italie qu'on voudra, on n'en trouvera point où un étranger, soit catholique, soit protestant, en ait mieux usé que nous. »

Et Michel Germain, un peu plus caustique, gourmande ainsi, et ne loue que mieux par cela même, le désintéressement du bibliothécaire florentin, qui, désolé par la calomnie, repoussait les bienfaits du grand-duc : « Souffrez, monsieur, que je vous dise que, pour un grand esprit tel que vous êtes, vous êtes un franc bonhomme........

Nos savants de Paris ne sont pas comme vous; on les accuserait d'avoir mangé trois papes, sans que pour cela ils se dépitassent contre la pension du roi. Bien loin de cela, quand trois mois se passent sans qu'ils aient *touché* (c'est le mot de l'art), ils font ressouvenir tout doucement par leurs amis communs les puissances de leurs services passés et de l'ornement qui manque à leur muse. »

A l'exemple des honnêtes Bénédictins, qui, même dans leurs prédilections toutes françaises et dans les humaines faiblesses de leurs opinions et de l'esprit de corps, n'offensent jamais sciemment la vérité ou la justice, M. Valery, dans le cours de ses notes patientes et nombreuses, se plaît à relever, avec une générosité noble, les erreurs les plus accréditées contre des hommes qu'il n'est pas d'usage aujourd'hui de beaucoup défendre. Il rappelle, par exemple, que le P. La Chaise, confesseur de Louis XIV, était un remarquable antiquaire et de l'Académie des Inscriptions, et cite sur lui ces paroles d'un autre auteur, de Boze : « Son poste de confesseur du roi ne lui fit point perdre le goût des belles connaissances, et particulièrement celui des monuments antiques. S'il y eut même quelque chose de changé à cet égard, ce ne fut guère que dans la forme. Ce genre d'étude avait auparavant des heures fixes : il n'eut plus que des moments indéterminés, *que l'on prend quand on peut, et que l'on donne toujours aux choses que l'on aime.* La connaissance des médailles lui doit assurément une partie des progrès qu'elle a faits dans ce siècle. »

La mémoire d'un autre confesseur de Louis XIV, le P. Tellier, *dont le nom est devenu presque une injure*, dit M. Valery, est aussi loyalement vengée. Non-seulement M. Valery cite le P. Tellier soutenant le plus téméraire et le plus persécuté de la congrégation de Saint-Maur, le P. Gerberon ; mais il le montre, dans l'affaire du quiétisme, circonspect, timide, tandis que le doux prélat de Cambrai l'excite à ne pas faiblir, à ne pas trahir la cause de la foi par des ménagements et le silence, et regrette amèrement que « le confesseur du roi n'ait qu'un demi-crédit. »

Enfin, l'opinion commune accuse le P. Tellier d'avoir provoqué la lettre que Louis XIV écrivit en 1693 à Innocent XII, comme pour désavouer ce qui s'était passé en 1682 ; et Napoléon jetait lui-même cette fausse histoire à la tête de Pie VII, dans un de ses emportements impériaux. Par une date inflexible, M. Valery prouve que le P. Tellier ne devint confesseur du roi qu'en 1709, et qu'il ne put pas

même être l'auteur de certains arrêts du conseil sur la philosophie, qui furent promulgués à la fin du XVII^e siècle, et que M. Cousin, à la Chambre des Pairs, reprochait hardiment au P. Tellier.

Nous en avons assez dit pour donner une idée juste de tout ce que renferme, pour les lettrés et les connaisseurs, le travail de M. Valery. Entre Montaigne et les voyages philosophiques du XVIII^e siècle, c'est un recueil curieux sur l'Italie au XVII^e siècle. Il peut servir d'ailleurs de correctif aux opinions hostiles que publièrent à cette époque sur Rome les voyageurs protestants. Il fournit des documents nouveaux sur les lettres françaises dans le grand siècle, sur leur propagation et leur empire dans toute l'Europe, sur l'importance morale et commerciale de la librairie française dans le même temps. Il fait mieux connaître et mieux aimer les travaux et les bienfaits des ordres monastiques que nos préventions modernes repoussent. Il ajoute enfin plus d'un trait à l'histoire des grandes controverses théologiques et dogmatiques d'une époque capitale.

A tous ces titres nous répétons, à l'honneur de M. Valery, ce qui a été dit, dans ces pages mêmes, d'un autre savant : « Il a bien mérité de la république chrétienne et de la république des lettres. »

P. Lorain.

# ORAISON FUNÈBRE D'O'CONNELL

## PAR LE DOCTEUR MILEY.

---

> Et quand ce vêtement mortel aura revêtu l'immortalité, alors sera accomplie cette parole de l'Ecriture : La mort a été absorbée dans la victoire.
>
> CORINTH. XV, 54.

L'oraison funèbre du Libérateur de l'Irlande, dont nous donnons ici la traduction d'après un exemplaire corrigé de la main même de l'auteur, n'a pas l'importance politique des deux discours prononcés à Rome par le R. P. Ventura. Le docteur Miley n'a rien pu dire à son auditoire irlandais que celui-ci ne connût dès longtemps; le pays devant lequel il parlait avait fait la longue et heureuse expérience des principes que le P. Ventura venait de révéler à l'Italie courbée sous quatre siècles de servitude. Mais, d'un autre côté, il n'a été donné à personne de pénétrer plus avant dans l'âme d'O'Connell qu'au docteur Miley, lequel, après avoir été distingué et signalé dans sa jeunesse par le Libérateur, comme l'une des plus belles espérances du clergé de l'Irlande, a fini par obtenir de l'amitié de ce grand homme l'insigne honneur de l'accompagner dans son dernier pèlerinage, de recevoir son dernier soupir et de fermer ses yeux.

Ou nous nous trompons fort, ou nos lecteurs seront touchés du mélange d'enthousiasme et de tendresse qui distingue cette oraison funèbre. Peu de mois se sont écoulés depuis que le Libérateur a disparu de la scène du monde, et déjà sa mort a dissipé les nuages légers qui, tant qu'il a vécu, n'ont cessé de passer devant le soleil de

sa gloire. Aujourd'hui, amis et adversaires, tout le monde s'accorde dans la même vénération pour la mémoire d'O'Connell, et la voix d'un ami dévoué, dans ses accents les plus passionnés, n'est que l'écho de l'opinion universelle.

---

Pourrais-je nier qu'il est mort? Hélas! comment le pourrais-je? Ce terrible mystère qu'on appelle la mort, ne l'avons-nous pas vu gagnant graduellement, mais d'une manière irrésistible, chacun de ses membres, chacun des traits de son visage, les réduisant à une immobilité ridige comme le marbre, silencieuse comme le tombeau, jusqu'à ce qu'enfin, semblable à une ombre de l'éternité, il se soit placé sur son front royal comme sur un trône? Comment pourrions-nous nier qu'il est mort? N'est-ce pas cette malheureuse main qui a fermé ses yeux, ses lèvres, qui tenaient ravis et suspendus des millions d'hommes? Et si, dans le délire de notre douleur, nous étions tentés de nier qu'il est mort, ne serions-nous pas réfutés par le désespoir de nos cœurs, par le vide qui, je le crains, hélas! ne sera jamais comblé, par ce vide que la fin de sa vie a laissé, non-seulement dans le cœur brisé de son pays, mais dans celui de tous les peuples? Non, on n'en peut douter, il n'est que trop vrai, le destructeur terrible et sans frein qui, après être entré sur les pas du péché, et le suivant comme son ombre, n'a jamais cessé depuis la chute originelle de poursuivre ses victimes dans tous les pays et dans tous les temps, lui a aussi tendu ses embûches. Dans Gênes la Superbe, le coup dont nulle science ne peut préserver, auquel nulle force ne résiste, qu'aucune prière ne saurait arrêter ou détourner, ce coup funeste a été frappé. Néanmoins, il ne l'a pas surpris, mais il l'a trouvé calme et en possession de lui-même comme il le fut toujours pendant sa vie.

Oui, le coup a été frappé; mais si la religion a jamais amorti sa chute, en répandant sa vertu céleste par ses sacrements, non-seulement pour ôter à la mort son aiguillon, mais encore pour préparer au corps un état infiniment plus glorieux que celui dont il jouissait auparavant, un état qui ne connaît ni misère ni mort; si la renommée d'O'Connell, si l'élément impérissable d'énergie qui était dans ses principes et dans ses actions, a fait face à l'attaque du *Roi des Terreurs*, l'a désarmé de ses traits les plus terribles, et en a fait autant de trophées; si tout cela est vrai (et ce n'est pas nous seulement, mais toutes les nations du monde, qui en rendent témoignage), pourquoi ne dirions-nous pas de lui comme l'Apôtre, que « *cet homme s'est revêtu de l'immortalité,* » et que le mystère qui sera couronné et consommé à la résurrection uni-

verselle est désormais commencé pour lui? Immortel par les merveilles qu'il a accomplies, encore plus immortel par les moyens, les inspirations et les principes qui lui ont fait accomplir ces merveilles; remplissant le monde de son nom, destiné à être rappelé avec admiration et reconnaissance dans la postérité la plus reculée, et destiné aussi à contribuer d'une manière puissante et bienfaisante à l'amélioration de la société à venir, non-seulement dans son pays natal, mais dans tous ceux qui sont opprimés ou qui ont besoin de réforme, pourquoi ne pourrait-on pas dire que tout ce qu'il y a de formidable et d'effrayant dans ce monstre, que *la Mort* enfin a été pour O'Connell *absorbée dans la victoire?*

Vous savez quel traitement reçurent des mains de la mort les plus superbes Césars qui portèrent jamais la pourpre romaine, comment ils succombèrent ignominieusement à son pouvoir, comment leur sceptre fut brisé, leur diadème foulé aux pieds dans la poussière, leur corps, traité auparavant comme une idole, non-seulement dépouillé du manteau impérial, mais déchiré et traîné dans la boue avec toute espèce d'atroces insultes, abandonné nu et défiguré pour servir de pâture aux vautours et aux chiens, ou jeté dans le réceptacle des immondices de la ville aux sept collines. Ce roi qui, dans des siècles moins reculés, parvint à identifier l'idée de *conquête* à son nom même, Guillaume de Normandie, vous savez comment il fut abandonné au moment où la mort le frappa. Délaissé par tous ses fiers barons et ses courtisans, tombant en putréfaction et sans cercueil, son corps fut laissé là, spectacle de dégoût et d'horreur, jusqu'à ce que quelques hommes pieux le rendissent à la terre par charité.

On ne peut pas affirmer que ce soit là de rares exceptions à la loi générale de la mort. Non, dans un moment son ombre s'épaissit sur les victimes qu'elle a vaincues; la couronne de la gloire est flétrie par les miasmes qu'elle exhale. L'oubli est la devise du sceau de la mort.

Mais la cloche par laquelle la mort annonçait sa victoire sur celui dont nous célébrons aujourd'hui les funérailles n'a-t-elle pas retenti parmi les nations comme le signal de la résurrection pour la renommée d'O'Connell, pour l'appréciation de sa grandeur, de sa dignité, de l'inestimable valeur de ses principes, et cela plus vivement, d'une manière plus étendue, plus profonde et plus enthousiaste qu'il n'est arrivé dans les jours les plus glorieux de sa vie?

Vous savez, et le monde entier le sait aussi, comment Rome a reçu son cœur. L'histoire de cette ville, pendant près de trente siècles, est blasonnée de pompes et de triomphes sans nombre; mais vous y chercheriez en vain l'exemple d'un triomphe pareil à celui que cette *Mère des em-*

*pires détruits*, cette capitale du royaume de Jésus-Christ sur la terre, a décerné solennellement à la mémoire de notre Libérateur.

Il court, dit-on, une sorte de bruit sourd que les dépenses de ce triomphe romain seront payées par nous. Comment une chose aussi stupidement absurde a-t-elle pu être imaginée, pour ne pas dire accueillie par la crédulité? Non, croyez-moi, ce n'est pas ainsi que Rome s'acquitte de ses grands triomphes, ce n'est pas ainsi que les Romains paient leur tribut à O'Connell. Ses funérailles ont été ordonnées par le souverain Pontife; Sa Sainteté a commandé qu'elles fussent faites d'une façon princière; et les Romains, dans leur enthousiasme pour la mémoire du Libérateur, non-seulement ont rempli leur devoir en accomplissant cet ordre, mais encore ils l'ont dépassé. Ils ont entouré son cénotaphe du tribut des arts dont ils sont les maîtres, la musique, la sculpture et la peinture, et de cette majestueuse éloquence où leur Ventura s'élève à une si grande hauteur. Les préparatifs ont été pressés la nuit comme le jour, et dans les sommes qu'ils ont coûté, il n'y a pas une obole d'argent étranger. C'est ce que les Romains, l'*ordo populusque romanus*, non-seulement n'ont pas cherché, mais même n'auraient pas voulu souffrir. Pie IX ne voulut pas être exclu. De ses trésors épuisés et de ses mains consacrées, le Pontife offrit une somme considérable. La croix portée devant les cardinaux à l'absoute était celle du Pape; les ornements du Pape, envoyés par un ordre exprès, furent employés pour le *Requiem*. Ce fut son éminence le cardinal Baluffi, qui a succédé à Pie IX sur le siége d'Imola, qui donna l'absoute le premier jour; le second jour des obsèques, elle fut donnée par le cardinal Castracane, Grand Pénitencier, dont la charge et le privilége particuliers sont de prononcer la dernière absolution sur la tête des Papes mourants. L'oraison funèbre fut récitée d'abord au saint Père. Quand on lui dit qu'il pouvait y avoir quelque difficulté à ce qu'elle fût publiée à Rome, le Pontife sourit. Vous savez ce qui a suivi. Imprimée avec l'approbation du maître du sacré palais, l'oraison funèbre d'O'Connell par le grand et excellent Ventura, publiée à Rome (et publiée intégralement), est maintenant lue avec admiration dans tous les pays chrétiens. Le gouverneur de Rome était présent, ainsi que les ambassadeurs des diverses cours de l'Europe; les cardinaux, les prélats de la cour pontificale, les évêques, les archevêques et les patriarches de toutes les régions du globe, les étudiants du séminaire du Pape y assistaient; la garde civique de Rome, avec son colonel et ses officiers en tête, était rangée autour du cénotaphe de notre Libérateur; les curés de Rome remplissaient eux-mêmes en cette occasion les emplois inférieurs du sanctuaire. Jamais tribut n'avait été plus exclusivement et plus purement romain; jamais tribut n'avait été payé avec un enthousiasme plus

ardent et plus désintéressé. Les maîtres de chapelles de Saint-Pierre, de la Sixtine, de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure et des autres basiliques n'ont voulu accepter aucune rétribution, quoique les merveilles de leur exécution aient été telles que chacun dise que jamais on n'a rien entendu de pareil, même à Rome.

C'est ainsi qu'on a agi pour le cœur d'O'Connell. Voici son corps maintenant devant vous, revêtu et entouré d'une pompe solennelle, vénéré et salué par des milliers d'hommes. La mort qui détruit toutes choses a-t-elle pu le priver de tout honneur, le maltraiter, l'insulter et se jouer de lui comme elle a coutume de le faire avec les restes des plus puissants de notre espèce, et de ceux qui furent le plus adulés? Cet empereur carlovingien dont le glaive s'étendait du Rhin à l'Atlantique, et dominait au loin par delà les Alpes, son corps ne fut-il pas abandonné à côté de ce passage par où fut transporté le corps d'O'Connell? L'Eglise militante de France était sous les armes, avec le glorieux successeur de saint Irénée à sa tête, pour recevoir à leur passage les restes d'O'Connell et leur rendre honneur. Cette noble nation, qui a toujours été rangée à l'avant-garde de la chrétienté, déplorait ou plutôt regardait presque comme une injure de ne pouvoir manifester combien étaient grandes son admiration et son affection envers un homme qui n'appartenait pas seulement à l'Irlande, mais à la chrétienté tout entière.

Mais peut-être semblera-t-il avoir été abandonné parce que, pendant quatre cents lieues, nous avons seuls, si peu nombreux et si obscurs, accompagné son corps dans son voyage jusqu'au tombeau. Un moment de réflexion montrera que c'était la scène la plus grande et la plus profondément touchante de toutes ses funérailles; car, en l'absence de l'espèce humaine, l'univers lui-même, et dans son attitude la plus sublime, venait à notre secours. Les gémissements de l'abîme, les soupirs de la forêt, les sanglots de la cascade des montagnes, le cri de l'aigle, et le parfum qui s'exhalait du penchant de la colline et de la prairie, accompagnaient son char funèbre. Suivez tous les détails de ce drame depuis le commencement jusqu'à la fin, depuis l'arrivée du *Roi des Terreurs* dans les salles du palais *de la superbe cité* jusqu'à cette heure solennelle et presque triomphale où nous sommes, et, convenez-en, l'ombre de votre douleur n'est-elle pas adoucie par les souvenirs brillants, sublimes, enivrants qui nous pressent? Le ciel de l'Italie, les flots qui murmurent et brillent le long de la Rivière de Gênes (le plus beau pays du monde), les gorges des montagnes où les patriotes liguriens repoussèrent si souvent et si longtemps les forces agressives de Rome: Marengo, Turin, *Alexandrie de la Victoire,* et cent autres lieux historiques; les vignes colorées et les vallées fécondes du Piémont; les pâtu-

rages, les vergers, les joyeux hameaux et les châteaux sur les deux versants du Jura; la capitale moderne, la ruine du moyen âge, la ville vivifiée par le commerce, le paysage souriant, le lac, le fleuve majestueux, la plaine couverte de riches moissons..... nous ne pouvons rappeler son voyage funèbre sans nous souvenir de tout cela. Les Alpes couronnées de neige elles-mêmes semblaient regarder le triste cortége avec une muette douleur. Pendant notre voyage le rossignol entonnait son chant plaintif sous le voile des ténèbres, et les chantres qui saluent si joyeusement le lever du jour semblaient dire un air de tristesse tandis que nous passions à travers des ravins sans fond et des précipices étourdissants.

C'était encore au moment des semences que la mort l'atteignit. Depuis lors nous avons vu recueillir et rentrer les moissons dans les pays chauds, et maintenant elles jaunissent pour nous en attendant la faucille; que cette auguste cérémonie dans laquelle toute l'Eglise et toute la nation irlandaise sont représentées, que les scènes mêlées de douleur et d'enthousiasme dont nous avons été témoins ces jours derniers, et qu'aucune langue ne saurait décrire; que l'émotion, les sympathies du cœur, non-seulement de cette vaste assemblée, mais de toute la nation, nous disent si l'anathème de la mort a eu son effet, si elle qui se fait un jeu des liens de l'amitié, et abandonne aux vents les vœux les plus ardents et les plus grandes protestations de l'amour, a été capable d'atteindre la mémoire d'O'Connell, ou s'il n'est pas manifeste que la mort pour lui a été, au moins dans ses conséquences les plus amères et les plus redoutées, « *absorbée dans la victoire.* » Je ne parle pas de la muette affliction des populations sans nombre qui des bords environnants nous regardaient à travers leurs larmes, tandis que la chapelle ardente approchait de la terre qu'il a délivrée, ni des milliers d'hommes d'un peuple naguère si hostile pour lui qui environnaient avec tant de respect dimanche dernier le tillac où il reposait. Le soldat anglais se tenait près de son cercueil, et pleurait en murmurant une prière, car O'Connell était l'ami du soldat; le marin et le pêcheur, quand ils découvraient de loin l'étendard de la croix qui flottait au-dessus du corps d'O'Connell, tombaient à genoux sur leur navire, et prononçaient la prière des morts en sanglottant. Je ne parle pas de tout cela, parce que vous le savez; mais je demande si toutes les langues de l'Europe n'ont pas été familiarisées avec son nom, avec ses idées, avec ses travaux, avec les plus petits incidents de son histoire. Sa mémoire n'est-elle pas devenue plus puissante pour faire adopter ses plans, et leur donner une force qui n'exista jamais pendant sa vie? Ce n'est pas seulement dans son pays que sa mémoire est saluée avec un en-

thousiasme qui défie la puissance de la mort. Pas plus tard que le mois de novembre prochain, les voûtes de Notre-Dame de Paris retentiront de son *Requiem* et de son éloge prononcé par ce Dominicain français qui, en présence d'assemblées adonnées par-dessus tout à la science et tournées au scepticisme, si ce n'est même à l'incrédulité, a le pouvoir magique d'allumer le même enthousiasme pour la foi que saint Bernard au temps des croisades.

En cela, la destinée d'O'Connell, il faut le dire, est extraordinaire. Oui, vous ne trouverez rien à lui comparer dans les annales de la race humaine. Jamais on n'a rendu de tels honneurs à la mémoire d'aucun empereur, d'aucun grand homme. Mais n'est-il pas juste et convenable que dans la mort il n'ait pas d'égaux, puisque par ses mérites il n'a pas eu d'égaux dans la vie? Je ne connais pas un héros dans l'histoire avec lequel on ne puisse en mettre un autre en parallèle; O'Connell s'élève seul, isolé, dans les annales du monde.

Je suis bien sûr que cette assertion sera tournée en dérision, mais faisons-en l'épreuve. Tous les témoignages vous en sont aussi familiers, mes frères, que les mots de votre propre langue. Et il faut bien qu'il en soit ainsi; car comment aurais-je osé, sur un avis que je n'ai reçu qu'hier, m'aventurer à entreprendre une tâche aussi ardue, dans l'espoir d'obtenir de ces preuves leur légitime résultat? Rien que la terrible certitude que nous serions honnis dans l'univers chrétien si nous avions souffert que celui qui délivra nos autels descendît au tombeau dans un ignominieux silence n'a pu m'enhardir à tenter une chose qui, même avec ce juste motif d'excuse, ne pourrait échapper, je le crains, au reproche de témérité, si l'oraison funèbre prononcée à Rome n'avait pas élevé pour toujours son nom au-dessus des atteintes de la calomnie et de l'oubli. Je crois sa gloire en sûreté, et cette pensée m'enhardit. Messeigneurs, et vous mes frères, je suis encouragé par votre concours. Je connais ma faiblesse, mais je sais aussi que vous n'ignorez pas les inquiétudes dévorantes qui ont été mon partage pendant ce mémorable pèlerinage jusqu'à la catastrophe qui l'a terminé. Donc, quoique la tâche semble en apparence impossible, en invoquant avec humilité et ferveur le secours du ciel, je l'entreprends sans crainte de succomber, parce que je sais que pour bien faire je n'ai qu'à dire à haute voix ce qui est connu et parfaitement compris de tous ceux qui m'écoutent.

Tout le monde sait dans quel état d'abaissement O'Connell trouva son pays. Sa religion était regardée comme un anathème. La professer, c'était être hors la loi. Pour obtenir les franchises et les honneurs de l'Etat, il fallait abjurer les mystères et les dogmes les plus sacrés de l'Eglise. Il ne suffisait pas de les maudire, il fallait encore les stigmatiser

comme *damnables*, par un serment solennel sur les saints Evangiles de Dieu. Les autorités les plus élevées, les lois du royaume proclamaient que cet état de choses ne pouvait être changé sans renverser la constitution britannique. Le peuple anglais était prononcé contre tout changement; la marine, l'armée, le parlement, la presse, nous étaient contraires; nous avions à combattre les intérêts les plus acharnés, les passions les plus indomptables. Les *protestants* d'Irlande, si longtemps puissants et triomphants, retranchés comme ils l'étaient dans toute espèce de privilége, de places et de fonctions, avaient juré d'y résister jusqu'à la mort. L'héritier présomptif du trône prêtait serment de ne jamais consentir à ce changement. Les rois qui se succédaient étaient connus pour être fanatiques contre la loi d'émancipation. J'en appelle à vous, messeigneurs, ses tuteurs et ses directeurs, pour dire quelle est la condition dans laquelle O'Connell a laissé l'Eglise d'Irlande. Vous rendrez témoignage qu'il en a fait un objet d'envie pour la chrétienté en l'arrachant à toutes les entraves qui l'opprimaient depuis des siècles, et en obtenant pour elle la liberté et l'indépendance la plus parfaite que possède aucune portion de l'Eglise de Jésus-Christ. Devant l'effort de son génie, toutes les puissances contraires n'ont-elles pas été dispersées et réduites à néant?

C'est un fait aussi certain que l'existence de l'Eglise d'Irlande elle-même.

De plus, dans chaque ville, dans chaque bourg d'Irlande, il y avait une forteresse de tyrannie civile et religieuse érigée pour conserver toujours vive et sanglante la blessure de la conquête, pour outrager et opprimer l'immense majorité de la nation. Par elles, les catholiques étaient exclus de tout emploi, même des charges les plus humbles. Les sources de la justice étaient empoisonnées par elles, et changées en un moyen permanent de spoliation et d'oppression pour le peuple. On les proclamait comme scellées dans les fondements de l'Etat et ne pouvant être écartées ou ébranlées. Mais O'Connell, et presque sans aide, ne les a-t-il pas rasées, n'a-t-il pas érigé sur leurs ruines autant de forteresses de liberté?

La réforme des corporations a été son œuvre, aussi bien que l'émancipation de l'Eglise. L'histoire dira quelle a été la plus grande et la plus difficile des deux entreprises.

Enfin, pendant sept cents ans de luttes incessamment renouvelées, les Celtes aborigènes avaient été défaits et foulés aux pieds par leurs conquérants anglo-normands, et la race opprimée n'avait jamais été dans un état plus désespéré que quand O'Oconnell prit la résolution de replacer les vaincus dans une parfaite égalité avec les agresseurs.

Vous lui avez souvent entendu dire quelle difficulté il rencontra, quand il commença à s'occuper de l'*association catholique*, à réunir même quinze personnes, nombre nécessaire pour constituer un *meeting*. Quand il proposa la *rente catholique*, vous vous rappelez combien on se ria de lui. Et pourtant vous savez ce qui en est advenu : il a détourné le courant de la victoire sur les fiers oppresseurs de son pays, non-seulement en délivrant la race longtemps méprisée et écrasée, mais en lui obtenant une égalité complète dans l'Etat, et en la faisant, pendant une longue suite d'années, pour ainsi dire l'arbitre des destinées de l'Angleterre.

Ce sont là des faits incontestables; aussi l'accomplissement de semblables choses doit-il mettre O'Connell au-dessus des plus grands noms qui brillent dans l'histoire. Il est plus grand qu'eux tous, parce que les choses qu'il a faites sont plus étonnantes; plus grand, parce qu'il y est arrivé sans les immenses ressources qu'ils avaient à chaque instant à leurs ordres; et parce que ces ressources mêmes étaient tournées contre lui. Mais par-dessus tout, il les surpasse parce que les moyens qui l'ont rendu vainqueur ne furent jamais regardés comme propres à de telles entreprises par aucun autre homme d'Etat, patriote ou conquérant, avant qu'ils les eût adoptés, et parce que ces moyens sont infaillibles dans leur efficacité, durables dans leurs résultats, et enfin bienfaisants, au lieu d'être l'occasion du crime et des calamités publiques dans leur emploi.

Je sais combien il paraîtra ridicule à ceux qui sont éblouis par la pompe, l'entourage, la vaine gloire de la guerre et par les sophismes de l'histoire, d'entendre dire que les exploits d'O'Connell sont mis non-seulement au niveau de ceux de Napoléon, de César, de Constantin, d'Annibal ou de Charlemagne, mais encore au-dessus d'eux. Avant de nous laisser aveugler par de semblables illusions, écoutons d'abord sans passion la déclaration de témoins compétents et sincères, et ensuite les faits eux-mêmes leur serviront de contrôle. « D'un côté, dit le Père « Ventura parlant d'O'Connell, c'étaient les intérêts politiques et les « rivalités de fortune, les priviléges de caste et les préjugés de l'édu- « cation, les antipathies nationales et les haines religieuses, l'oppo- « sition du roi et la répugnance du peuple, enfin une hérésie enra- « cinée depuis trois cents ans dans le sol, intelligente, intéressée, « maîtresse des terres, des capitaux, de la marine, de l'armée, du par- « lement. C'est-à-dire que d'un côté combattirent toutes les passions, « toutes les erreurs, tous les talents, toutes les richesses, toutes les « forces, et de l'autre un simple particulier, pauvre, sans avenir, ap- « partenant à une nation d'esclaves, à une race proscrite; un simple « particulier que les uns appellent téméraire, les autres forcené; que

« l'un taxe d'ambition, l'autre de fanatisme ; que l'un insulte, que l'au-
« tre méprise ; que l'un menace et que l'autre tourne en dérision ; dont
« l'un se moque et dont l'autre a peur. Et pourtant cet homme seul, ce
« simple citoyen, si combattu, si traversé, fort seulement de son élo-
« quence, soutenu par sa religion, abat tant et de si puissants ennemis.
« Cette puissance colossale qui dispose à son gré des destinées du monde
« et du sort de l'humanité, à qui rien ne résiste, et qui triomphe de tout,
« O'Connell lui a résisté, l'a vaincue, en a triomphé ! O événement im-
« mense qui change la face du monde et suffit pour honorer un siècle,
« et qui, accompli sous vos yeux et transmis à l'histoire, trouvera la
« postérité incrédule, et dont on peut bien dire : *Opus factum est in die-*
« *bus nostris, quod nemo credet cum narrabitur !* (Habac.) »

Voici les paroles d'un homme placé à une telle distance des excitations dans lesquelles nous vivons qu'il peut être regardé, si je puis m'exprimer ainsi, comme une voix contemporaine de la postérité. Ecoutez encore comment il répète la même proposition, en l'appuyant davantage, s'il est possible : « Où trouver dans l'histoire un semblable personnage ?
« Montrez-moi dans les souvenirs de la race humaine un autre exemple
« d'un simple citoyen qui, pendant cinquante ans, sans être un instant
« fatigué ou intimidé, ait soutenu une lutte avec le plus puissant empire
« du monde, lutte dans laquelle il l'emporta toujours par sa vigueur,
« son courage et sa constance. »

Non. La religion de Rome, de Rome abhorrée, rendue libre, libre par excellence, dans ces royaumes et dans leurs immenses dépendances ; les forteresses du fanatisme, de l'exaction et des injustices de tous genres, changées en forteresses de liberté civile et religieuse ; les erreurs, les défaites et les malheurs de sept siècles, rachetés par le triomphe le plus brillant et le plus décisif des vaincus sur la race conquérante : tout cela, joint au génie qui rendit O'Connell, simple citoyen, *une grande puissance* dans l'esprit de tous les cabinets de l'Europe, une plus grande terreur pour le despote et une plus ferme espérance pour l'opprimé dans tous les pays du globe, que s'il avait eu toutes les légions d'un empereur à sa suite, tout cela, dis-je, l'a rendu sans pareil dans l'histoire.

On peut dire, par exemple, d'Annibal que par ses stratagèmes, en accomplissant des choses extraordinaires avec des moyens très-disproportionnés, mais surtout en transportant une guerre de victoires sans exemple dans le cœur du pays ennemi, et cela avec les ressources mêmes de ses adversaires, on peut dire que par là il ressemble à O'Connell. Scipion l'Africain lui fut aussi semblable en bonheur, si ce n'est en quelque chose de plus. César lui ressembla par l'élégance avec

laquelle il maniait la plume, et surtout dans son éloquence incomparable. Cicéron eut comme lui la grâce et l'abondance, mais non ce feu de Démosthène dont manquait l'orateur latin. Dans des temps plus récents, nous pourrions dire dans les jours où nous vivons, Napoléon ressembla au Libérateur par la magique influence de sa personne, de son regard, par son habileté à se rendre maître des esprits et par le pouvoir électrique qu'avait sa parole de mettre en mouvement et de diriger les masses les plus indomptables. En quoi le comparerais-je avec un autre guerrier, renommé de notre temps, mais qui renia ignominieusement son pays [1] ? Charlemagne, comme lui, fit sortir l'ordre de la confusion, eut la puissance de l'organisation dans un degré supérieur; comme lui il encouragea les sciences et la religion ; il donna des fondements stables à la société, en s'appuyant plus sur les forces morales que sur les forces brutales. Enfin, il était catholique, et combattit comme champion du Saint-Siége.

Entre Constantin-le-Grand et O'Connell, il y a cette ressemblance frappante que tous deux conduisirent les disciples persécutés du Christ, et comme avec son aide visible, après trois siècles de servitude et de persécution, à une liberté et une sécurité parfaites. Ainsi, entre O'Connell et tous ceux qui sont réellement grands dans l'histoire, nous trouvons des traits de ressemblance ; mais quand nous venons à analyser les choses qu'ils ont accomplies, et surtout les moyens qu'ils ont employés, le parallèle finit, en laissant sous ce rapport le Libérateur bien au-dessus d'eux tous.

Si nous voulions trouver presque sa contre-partie en grandeur, peut-être serait-ce le héros de l'Irlande de l'Est, Jean Sobieski, roi de Pologne, que nous choisirions. Ils furent semblables dans leur chevaleresque fidélité à la vie conjugale, dans la vivacité de leur affection pour leurs enfants, dans la guerre immortelle qu'ils entreprirent, dans l'éclat des victoires remportées par eux sur les ennemis de l'Eglise, et en ce point encore, hélas! qu'ils luttèrent pour le salut et la nationalité d'un peuple abattu. Sobieski lui ressemble aussi par son profond esprit de dévotion, par sa charmante aménité dans les relations privées, par son sang-froid et sa dignité dans les débats les plus bruyants et les plus désordonnés, comme au milieu des périls; enfin, en dernier lieu, par son ardent amour pour la poésie. Mais lui, tout comme les autres, possédait des ressources qu'O'Connell avait contre lui, et il remporta ses victoires non par la force morale, mais par l'emploi des forces militaires. La ressemblance finit donc à ce point, excepté

[1] Le duc de Wellington.

que je pourrais peut-être ajouter qu'ils se ressemblèrent encore par cela que chacun d'eux eut la rare destinée d'identifier l'histoire de son pays avec la sienne.

Les forces mêmes qui conspirèrent à avancer et agrandir la gloire de tous ceux que nous venons de nommer furent donc opposées à notre héros. Il eut contre lui l'armée, la marine, le peuple anglais, le trésor, la loi, le parlement, le roi lui-même, et chose plus puissante encore dans ce siècle peut-être que dans les autres, il eut constamment contre lui toute l'artillerie de la presse. Suis-je dans l'exagération ? Je sais qu'en comparant O'Connell ou en le mettant au-dessus de ces caractères qui si sont grands dans l'histoire des temps passés, ou des conquérants des temps modernes, je m'expose à n'être pas compris. Mais examinons les faits ; étudions la signification des choses, et tâchons de nous assurer de leur portée, avant d'en venir à une conclusion.

Il commença son entreprise comme un simple et humble particulier, sans s'attacher à aucun protecteur. Il connaissait l'immensité de l'œuvre qui était devant lui et les obstacles semés sur sa route ; mais, avec la prescience qui appartient toujours au génie, dès le premier moment il ne semble pas avoir douté de sa réussite complète dans une entreprise que le monde regardait comme la plus folle et la plus impraticable. Un empire, le plus vaste qui régna jamais sur la terre, l'empire romain des temps modernes, possédant une étendue de pays où le soleil ne se couche jamais, appartenait aux implacables et orgueilleux oppresseurs de sa race, ennemis inexorables de tout ce qui pouvait en sortir ; ennemis, aussi, de sa religion, qu'ils avaient longtemps foulée aux pieds, et sur le front de laquelle ils avaient imprimé le sceau du malheur et de l'exclusion. O'Connell, je le répète, avait ligués contre lui, aussi unis qu'un seul homme, le peuple, les chambres du parlement, la noblesse, la famille royale, et le roi lui-même ; l'héritier présomptif du trône avait fait le serment que jamais personne professant la religion d'O'Connell n'entrerait au parlement, ni ne serait admis au-dedans des limites de la constitution ; le peuple, dans tout le pays, comme par une inspiration spontanée, criait : *Pas de papisme!* avec une violence qui semblait implacable. Les adversaires d'O'Connell traitaient avec mépris l'idée seule de son succès. Quand nous considérons les intérêts et les préjugés qu'il eut à surmonter, préjugés de plus de trois siècles, pendant lesquels la race à laquelle il appartenait avait été non-seulement foulée aux pieds et opprimée, mais exposée à toutes les horreurs du feu, de la famine, et à la cruelle persécution de lois combinées pour son entière extirpation ; quand nous considérons toutes ces choses, nous pouvons nous faire

une légère idée des difficultés presque insurmontables qu'il eut à vaincre. La tentative d'un captif qui, nu dans l'arène du Colysée, aurait voulu renverser l'empire qu'il voyait symbolisé dans ce monument de sa puissance, aurait à peine semblé plus insensé. Cependant O'Connell ne laissa jamais son ardeur se refroidir; mais il marcha en avant comme un homme qui n'ayant pas un doute sur la justice de sa cause, n'hésite pas davantage sur son succès. Il avait à ranimer le courage de ses concitoyens, à les convaincre qu'en suivant ses conseils, en agissant selon ses principes, ils rentreraient en possession de leur liberté, qu'ils conquerraient la liberté civile et religieuse dans le pays qui les avait vus si longtemps esclaves, et qu'ils se délivreraient de l'oppression de tant de siècles.

Mais il est une autre preuve si palpable de ce paradoxe apparent que personne ne peut refuser de reconnaître sa force. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, a laborieusement détaillé les préparatifs faits par Napoléon pour son invasion et sa conquête projetées des îles Britanniques. Au simple récit des faits l'imagination est prise de vertige. Le succès paraissait inévitable; jamais auparavant on n'avait vu, et, comme l'observe l'historien, jamais peut-être on ne verra déployer un tel appareil de puissance et de génie militaires. Vous en savez l'issue; et vous savez aussi que par l'effort de son génie conquérant, O'Connell est arrivé au but de l'entreprise où succomba Napoléon, en prenant pour des années une espèce de dictature dans les affaires d'Angleterre. Ce n'est pas moi qui vous le dis pour la première fois, mes frères, et ce n'est pas vous seuls qui le sachiez; les Anglais eux-mêmes l'ont proclamé avec indignation. C'est sous ce cri que le cabinet Melbourne a été renversé.

Accordons que Charlemagne, César, Annibal ou Napoléon ont fait de plus grandes conquêtes qu'O'Connell; cependant, comme il a eu contre lui les ressources dont ceux-ci se servaient, et qu'il a employé des moyens dont ils seraient joués comme de chimères, et qui cependant sont invincibles dans leur effet et bienfaisants dans leur emploi et leurs résultats, on doit toujours le placer au-dessus d'eux. Entre César et Napoléon, entre Constantin et Charlemagne il peut y avoir lieu à comparaison; mais entre eux et O'Connell il n'en est pas de même, pour cette raison frappante que chacun d'eux accomplit ses conquêtes avec les ressources presque sans bornes d'empires entiers soumis à ses ordres, avec des armées si nombreuses et si braves que nulle valeur n'aurait pu leur résister, avec des trésors inépuisables, avec la sanction des lois, et tout ce qui pouvait leur donner de la force pour abattre leurs ennemis, et étendre ainsi au loin leur empire.

Les prédécesseurs d'O'Connell ont vaincu par la force brutale, par des messagers de mort qui répandaient au loin la désolation; par le glaive à deux tranchants et l'artillerie ailée qui ouvre au milieu des braves une ruine lointaine, et à laquelle aucun bouclier ne peut résister, qu'aucune valeur ne peut écarter. Ils avaient pour appui ces grandes forces puissantes pour un temps, qui, quand elles sont employées par le génie, sont irrésistibles, qui cependant sont au fond bien débiles; car nous avons vu la glace et la neige réduire, faire tomber en ruine le plus grand déploiement de telles forces qui ait jamais eu lieu. Mais O'Connell avait, pour remporter la victoire, la force de l'opinion, la grande puissance de la vérité, de la vertu et de la justice éternelle; et il y avait plus confiance que dans les boucliers et les lances, ou dans la puissance de l'artillerie. Sans verser une goutte de sang, sans amener une seule calamité, sans être cause qu'un seul crime fût commis contre les lois de Dieu ou des hommes, il surmonta tous les obstacles qui arrêtaient ses progrès, et arracha son pays à l'esclavage et à la dégradation. C'est ce qui le rend unique dans l'histoire de l'humanité, et le place bien au-dessus des hommes les plus illustres des temps anciens et modernes.

Il est vrai qu'il dévasta des moissons: mais c'étaient celles qu'avait semées la tyrannie. Il rasa des forteresses : mais c'étaient des forteresses de fanatisme et d'oppression. Il y eut des occasions où il se montra sans pitié : mais il ne versa jamais le sang humain dans ses grandes conquêtes; car il ne combattait que les erreurs, les crimes et les préjugés des hommes. Et tandis que, même dans les guerres les plus justes, dans les entreprises les plus bienfaisantes pour le genre humain, des flots de sang ont été versés et des crimes commis, et que les intérêts de la société et de la religion ont été matériellement outragés, par l'emploi des moyens qu'O'Connell adopta, la société fut mise en état de devenir de jour en jour plus éclairée et plus morale. Au lieu de l'anarchie, l'ordre fut rétabli, les querelles furent terminées et la fraternité encouragée. La vertu fut placée en haut, et la conspiration et le crime furent foulés aux pieds. Au lieu de se livrer au désordre, à l'ivrognerie et à toutes espèces d'excès, les troupes qui faisaient la guerre sous les ordres d'O'Connell pratiquaient toutes les vertus qui ornent l'homme religieux et social. Les plus humbles parmi eux tâchaient de connaître, au moins en quelque degré, les grands intérêts du gouvernement et de s'informer de l'influence des diverses nations sur la leur, afin d'apprendre la grande balance du pouvoir. Par là les masses furent arrachées à des habitudes et à des occupations vicieuses, dégradantes et à demi barbares, disciplinées par des pratiques d'ordre et d'empire sur elles-mêmes; et elles marchèrent ainsi rapidement dans

la voie des lumières et les vertus sociales. O'Connell travailla à répandre la charité et la bonté parmi ses frères, et à mettre fin à leurs querelles et à leurs dissensions. Tels sont les moyens par lesquels il a triomphé. Voilà la science qui lui fit remporter ses victoires. Il proclamait sans cesse que celui qui commet un crime donne de la force à son adversaire; qu'il ne voulait d'autre conquête, qu'il n'ambitionnait d'autre victoire que celle qu'il pourrait remporter sans crime et sans violer les lois divines ou humaines, que celles que le Ciel pourrait regarder avec un sourire. Je lui ai moi-même entendu déclarer en toute sincérité que si la parfaite liberté et l'indépendance nationale de son pays lui avaient été promises demain, à la condition qu'il les gagnerait par un appel aux armes, il les aurait rejetées avec dédain et indignation; car, disait-il, et il pensait sagement, quand de semblables victoires sont remportées par l'effusion du sang et le triomphe d'une partie d'une nation sur l'autre, elles laissent toujours derrière elles des semences de haine et de mécontentement qui dépassent de beaucoup tous les autres avantages qu'on retire de l'événement. Les triomphes obtenus par la force des armes s'accomplissent par l'effusion du sang et la violence, et laissent derrière eux des traces de misères et de douleurs, tandis que les victoires d'O'Connell ont été remportées par des moyens pacifiques et ont conduit son pays au bonheur et à la prospérité par l'emploi même des moyens qui les a fait remporter. Il assimilait par anticipation à la société les grands changements qu'il opérait, et vous ne pourriez plus les faire disparaître sans détruire la société elle-même. Ces progrès n'existeront pas seulement pour nous, mais ils se répandront parmi tous les peuples.

Déjà nous voyons sa doctrine embrassée et proclamée avec un enthousiasme que nous ne connûmes jamais, par des peuples bien éloignés de nous. Son grand système de révolution pacifique se répand dans toutes les nations. Il continuera d'être salué par elles avec un enthousiasme plus pur, plus persévérant, plus consistant que par nous-mêmes. Jamais elles ne s'écarteront de ses leçons; elles les perfectionneront, s'il est possible, et en feront usage pour obtenir pour elles-mêmes la liberté et l'indépendance.

Telle fut la route que poursuivit O'Connell. Son attachement à la paix, à la loi, à l'ordre, sa défense de la moralité et de la religion, l'ont fait le bienfaiteur, non-seulement de son pays, mais de toutes les nations de la terre; son nom est devenu terrible pour tous les despotes, et il est le phare de l'espérance pour tous ceux qui courbent la tête sous le joug de l'esclavage. En voyant les grandes victoires d'O'Connell et les moyens moraux par lesquels il les a remportées, il n'y a que la plus stupide in-

fatuation qui puisse porter un homme à nier qu'il s'élève d'une manière éminemment supérieure au-dessus des hommes les plus illustres que le monde ait produits.

Mais ce n'est pas dans ces victoires ni dans les moyens dont O'Connell se servit pour les remporter que nous devons chercher la source véritable de ce grand élément d'immortalité qui a rendu sa gloire capable de lutter avec ce tyran que l'on appelle la mort et de le vaincre de manière à l'absorber dans la victoire. Ce n'est pas dans ces triomphes que nous pouvons voir l'esprit qui lui inspirait d'accomplir, sans éprouver la plus légère crainte de défaite, des entreprises qui semblaient trop grandes même pour les forces des plus puissants empires. A un moment où les hommes considéraient que ses entreprises et sa gloire étaient à leur terme, quand le peuple répondait avec une froide indifférence à son invitation de se réunir pour une nouvelle lutte, vous savez tous avec quelle confiance il poursuivit sa course et le succès triomphant qui couronna ses efforts. Vous savez sous quels auspices il se présenta en 1843. Chacun souriait avec mépris en le voyant commencer. Mais avant que l'année fût finie, toutes les nations du monde restèrent muettes, suspendant pour ainsi dire leurs plus chers intérêts pour contempler, dans une silencieuse admiration, un spectacle que l'histoire de l'espèce humaine n'avait jamais offert auparavant. Cet homme, par la force seule de sa voix, soulevait des multitudes en une insurrection pacifique et établissait un empire dans un empire, *imperium in imperio,* plus parfait que tous ceux que conçut l'esprit de Platon ou d'Aristote ; donnant des ordres qui étaient suivis comme des commandements du ciel, réunissant autour de lui des multitudes dans les plaines, sur les hauteurs, dans les villes ; les dirigeant comme un coursier bien dressé, les contenant dans leur périlleuse carrière, et leur faisant accomplir tout ce qu'il voulait sans violer les lois ni divines ni humaines.

Dans cette grande phase de son existence, il vint à bout de tout cela, et quoiqu'on s'en moque et qu'on le ridiculise aujourd'hui, la postérité la plus éloignée s'en souviendra avec étonnement. Cette année-là, O'Connell jeta les fondements inébranlables de l'indépendance de son pays ; il traça la constitution par laquelle il doit fleurir, protégé contre toute influence étrangère, avec cette exception qu'il est toujours attaché par un lien d'or à la couronne du grand royaume auquel, pour ses intérêts commerciaux et en souvenir des victoires qu'il a remportées au prix de son sang le plus précieux, il doit rester toujours uni. Cette année-là son cœur palpita d'espérance en s'élevant au devant des destinées de son Erin bien-aimée ; c'était cette récompense anticipée d'une prospérité glorieuse qui semblait le charmer tandis qu'il était sur ces collines, res-

pirant dans chaque regard le patriotisme et le répandant sur les multitudes attentives et ravies par son irrésistible éloquence. Cette année-là, il acheva la merveille qui le rendit capable de voir avec délices dans une sorte d'inspiration prophétique la réalisation de ses brillantes espérances.

Mais comment accomplissait-il ces merveilles ? Par quelle force y arrivait-il ? Quelle puissance vint à son aide et le rendit capable de rester seul et d'opérer des choses qu'aucun autre héros n'aurait jamais imaginées? Je vais vous le dire, et vous le savez déjà par une longue expérience et une connaissance intime de sa vie. O'Connell fut grand ; il fut le plus grand de tous les héros qui retentissent dans l'histoire ; il fut sans pareil dans les souvenirs de tous les temps, par cette seule raison qu'il fut un croyant enthousiaste en la providence de Jésus-Christ, et parce que non-seulement dans la vie privée il s'efforça de toute la puissance de sa belle âme d'être son disciple vrai et fervent, mais encore dans sa carrière publique et dans toutes les grandes entreprises où il fut engagé. Vous le savez ; la calomnie ne peut le nier : il fit toujours en sorte que l'étoile polaire et le principe de sa politique fussent en harmonie avec la religion de son Eglise.

Je lui ai entendu dire souvent que la difficulté capitale, le grand obstacle à surmonter, était de persuader à la hiérarchie religieuse et au clergé irlandais qu'un homme pouvait être sincère dans son attachement à sa foi, et en même temps ardent à revendiquer la liberté civile. Telle était la défaveur que les soi-disant patriotes avaient répandue sur la cause sacrée de la liberté, cette cause bienfaisante et descendue du ciel, qu'il lui fallut plus de peine, plus d'insistance, plus de travail, pour convaincre ceux qui étaient prêts à sacrifier tous leurs intérêts pour la religion de leur Rédempteur, — qu'ils pouvaient chercher la réforme des abus dans l'Etat sans viser aux fondements de la société, comme avaient fait les réformateurs du continent, — tout en respectant l'autel, en même temps qu'ils adressaient des pétitions au roi. Il a déclaré souvent que telles avaient été ses plus grandes difficultés, et que, celles-là une fois surmontées, tout le reste allait de soi-même. C'était son axiome favori que le grand secret des succès en politique était d'être toujours dans le droit. Vous vous rappelez tous que quand les républicains de Paris vinrent le solliciter de défendre leur cause, parmi les principales objections qu'il leur opposa, il insista principalement sur la persuasion où il était qu'ils ne comprendraient jamais la véritable liberté et ne seraient jamais ses champions à cause de leur hostilité pour la religion. Ce grand principe fut toujours devant ses yeux.

Il commençait toutes ses entreprises en invoquant le secours du Ciel,

et plaçait toutes les grandes choses qu'il tentait sous le patronage spécial de la Vierge Mère. Il ne rougit jamais de faire profession de sa foi, toujours prêt et éminemment habile à la défendre. Ce fut lui qui posa son pied de géant sur l'obscène et impie philosophisme de Voltaire en Irlande, et l'écrasa à mort. Tels furent les grands principes qui dirigèrent sa vie, et là fut tout le mystère de sa politique. Et ce fut dès lors aussi qu'il parut tout-puissant, qu'aucun obstacle ne lui résista, et qu'il accomplit des choses qui ont rempli les nations d'étonnement. Il croyait en la providence de Jésus-Christ comme en un objet sensible. Il ne s'éleva pas, comme Napoléon dans les jours de son ambition satisfaite, il ne s'éleva pas, comme d'autres encore, contre le Ciel; il ne regarda pas le Christianisme comme une fable, mais comme un fait d'institution divine. Dès lors il fut emporté au loin par un pouvoir irrésistible, dès lors ses œuvres furent marquées au coin de la durée, parce que, par ces grands principes de sa politique, il se mit en parfaite harmonie avec l'univers. C'est ce qui rendit O'Connell grand, même dans les occasions en apparence les plus obscures, et dans les circonstances les plus triviales, par exemple en présidant quelque humble dîner de charité ou le *meeting* de quelque paroisse. C'est l'absence de cette foi qui rendit Napoléon petit et méprisable et qui l'enivra jusqu'à lui faire mettre lui-même la couronne de Charlemagne sur sa propre tête. S'il avait eu assez de religion pour la recevoir des mains du souverain Pontife, qui la plaça sur le front de Charlemagne, combien la suite aurait été différente! Mais son manque de foi, son irréligion, lui firent accomplir un acte qui le sépara de tout antécédent et le rangea au nombre des usurpateurs. La consécration pontificale aurait établi une communication entre le passé et lui; elle aurait fait plus pour consolider son empire et perpétuer sa dynastie que cent victoires.

En proposant ses grandes réformes, notre Libérateur fondait toujours ses arguments sur la vérité, l'intelligence et la justice immuables. C'est ainsi qu'il fit de la religion dans laquelle il avait foi l'étoile de toutes ses entreprises, et qu'il ne manqua jamais de l'invoquer dans toutes ses luttes; elle prépara tous ses triomphes, elle le consola dans l'adversité, et il ne l'oublia jamais dans aucune épreuve, même dans la dernière, où *la mort fut absorbée dans la victoire*.

Sa dévotion était des plus vives et des plus ferventes : c'était enfin un catholique, un fidèle disciple de l'Eglise de Jésus-Christ, un homme qui serait mort pour attester la sincérité et l'ardeur de sa foi aussi volontiers et avec autant d'ardeur qu'il vivait et luttait pour la délivrer et la défendre. Cependant il n'y avait rien de *national* dans la religion d'O'Connell, car il savait que, quand on est vraiment uni à l'Eglise, rien de semblable ne se découvre en elle. C'était son orgueil pendant sa vie

d'être *plus papiste que le Pape*, et dans le *Standard* on a reproché à sa mémoire qu'il était papiste, et rien de plus. Ce journal a dit qu'il était papiste, et que ce mot suffisait pour expliquer tout ce qu'il y avait d'incompréhensible dans l'histoire d'O'Connell. La *Gazette d'Etat* de Berlin a relevé ce mot et l'a répété en Allemagne. Eh bien, il était papiste par sa foi, et il se glorifiait de ce titre. Il aimait et respectait le Pape. Combien de fois pendant son pèlerinage désira-t-il être arrivé à la ville éternelle et pouvoir s'humilier aux pieds du vicaire de Jésus-Christ sur la terre ! Il croyait fermement aux promesses faites à saint Pierre, et était rempli de confiance en pensant qu'elles garantissent l'existence de la papauté jusqu'à la fin des siècles. Il croyait l'Eglise bâtie sur le roc, que ses fondements sont stables, et que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Voilà le mystère de sa grandeur, l'élément pur et primitif de sa puissance et de ses succès... J'en vais donner une preuve qui m'est fournie par un homme qui n'appartient pas à cette Eglise et qui en est au contraire un adversaire déclaré.

Il y a huit ou neuf ans environ, le très-honorable M. Macaulay, s'excusant devant ses commettants, dans la capitale de l'Ecosse, de n'avoir pas pris part à la persécution du peuple irlandais, s'exprimait à peu près en ces termes : « Ce n'est pas pendant une ou même vingt administrations, mais pendant sept siècles, que nous avons employé l'épée « contre les Irlandais catholiques ; nous avons essayé de la famine, nous « avons eu recours à tous les artifices des lois Draconiennes, nous « avons tenté l'extermination sans frein, non pour abaisser ou vaincre « une race abhorrée, mais pour effacer toute trace de ce peuple dans le « pays qui le vit naître. Mais qu'est-il arrivé ? Avons-nous réussi ? Nous « n'avons pu ni les extirper ni même les affaiblir. Ils se sont successivement accrus, après toutes nos persécutions, de deux à cinq, de cinq « à sept, enfin de sept à neuf millions d'individus, et ils se rassemblent « autour de nous comme un déluge ; ils envahissent nos frontières, menaçant en apparence de détruire nos institutions, si ce n'est de nous « submerger nous-mêmes. Devons-nous alors retourner à la politique « surannée d'autrefois, et, en continuant la politique de sept siècles, « les rendre plus forts par la persécution ? Je sais l'histoire, continuait-il, j'ai étudié l'histoire, mais je confesse mon incapacité dans cette « science quant à trouver pour ce fait une explication satisfaisante. « Mais si je pouvais, me tenant sous le dôme de Saint-Pierre de Rome, « lire avec la foi d'un catholique romain l'inscription qui est tracée tout « autour : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes « de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, alors je pourrais résoudre le « problème de l'histoire de l'Irlande. »

Eh bien, O'Connell avait lu ainsi l'inscription, et de là sa puissance, son succès, sa grandeur sans rivale. De là le courage, la constance et la dévotion avec laquelle il livra le combat de la liberté et de la religion. De là aussi l'ardeur enthousiaste, le dévouement et la fidélité du clergé irlandais à se rallier autour de lui. Il croyait réellement aux promesses de Jésus-Christ à saint Pierre. Il se tenait sur le rocher des siècles ; il était toujours prêt à sacrifier ce qu'il aimait tant, sa chère demeure, son pays, sa vie même, pour la foi catholique, pour les successeurs de saint Pierre. Voyez ce qu'il a fait : il a légué en mourant son cœur à Rome. Il a envoyé son cœur là où il ne pouvait aller lui-même pour rendre hommage au chef de l'Eglise ; et comme le grand Ventura l'a dit si justement, c'était un dénouement bien digne d'une vie comme la sienne.

De crainte qu'en tout ceci je ne semble exagérer ou donner lieu aux calomnies qui ne manquèrent jamais de le poursuivre pendant sa vie, voici le récit de la manière dont il sanctifiait chaque journée. Je le tire du petit livre dont il se servait habituellement tant que j'ai été avec lui. Quand il fut loin de chez lui et du pays qu'il aimait tant, il montra combien il était prêt à affronter le Roi des terreurs, combien sa foi et sa vie l'avaient préparé à ce dernier moment. Il montrait la plus grande indifférence pour tout ce qui flatte les hommes dans l'orgueil de la vie. C'était pour lui une peine et un ennui d'entendre parler d'un autre sujet que de ceux qui se rapportaient au Ciel et à son âme immortelle. Il ne voulait voir que ceux qui lui parlaient des miséricordes, de l'amour et des jugements de Dieu, et il n'y avait nulle hypocrisie en lui. Là certainement ses ennemis eux-mêmes peuvent le croire sincère. Sa première prière le matin était la doxologie : *Gloire au Père*, *au Fils, etc.* Tel était le salut qu'il adressait à l'aurore, puis il offrait tout son être à son Créateur. Sa prière était celle-ci :

« Recevez, Seigneur, ma liberté entière, ma mémoire, mon intelli-
« gence et toute ma volonté. Tout ce que j'ai et tout ce que je possède,
« vous me l'avez donné. Je vous rends tout et vous soumets toutes choses
« pour être entièrement gouvernées par votre volonté. Accordez-moi
« seulement votre grâce et votre amour, et je serai assez riche, et je ne
« désirerai rien de plus. »

Puis il disait :

« Souvenez-vous, ô très-miséricordieuse Vierge Marie, que dans tous
« les temps on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui s'étant mis
« sous votre protection maternelle, ont imploré votre assistance ou de-
« mandé le secours de vos prières, ait été abandonné. Animé de la con-
« fiance que cette expérience m'inspire, j'ai recours à vous, ô Vierge des
« vierges, Mère de mon Dieu ! et dans l'amertume de ma douleur, je me

« jette à vos pieds. O Mère du Verbe éternel, ne méprisez pas mon hum-
« ble prière, mais écoutez-la favorablement, et accordez-moi miséricor-
« dieusement la grâce que je vous demande de tout mon cœur. *Amen.* »

Ce n'est pas tout, il disait encore :

« Souvenez-vous, ô très-sainte Vierge Marie, que personne n'a eu re-
« cours à votre protection, n'a imploré votre assistance ou demandé vo-
« tre médiation sans obtenir du soulagement.

« Me confiant donc en votre bonté, jetez un regard sur moi, malheu-
« reux pécheur, pleurant mes péchés devant vous, vous priant de m'a-
« dopter pour votre enfant et de vous charger du soin de mon salut
« éternel.

« Ne méprisez pas, ô Mère de Jésus, la demande de votre pauvre
« client, mais écoutez et exaucez ma prière. *Amen.* »

Il finissait ainsi :

« Mon Seigneur Jésus-Christ ! véritable agneau de Dieu qui ôtez les
« péchés du monde ! par votre miséricorde qui est infinie, pardonnez-
« moi mes iniquités, et par votre sainte passion préservez-moi dans ce
« jour de tout péché et de tout mal.

« Je porte sur moi ce saint Agneau en votre honneur, et comme un
« aiguillon à la pratique de cette douceur, de cette humilité et de cette
« innocence que vous nous avez apprises.

« Je m'offre à vous comme une entière oblation en mémoire de ce
« sacrifice d'amour que vous avez fait pour moi sur la croix, et en sa-
« tisfaction de mes péchés.

« Acceptez, ô mon Dieu ! l'offrande que je vous fais, et puisse-t-elle
« vous être comme un parfum d'une agréable odeur ! *Amen.* »

Il récitait tous les jours un dizain du chapelet, et terminait sa journée par les litanies de la sainte Vierge. Pour le nom adorable de Jésus, quand il était seul ou qu'on ne l'observait pas, il était presque toujours sur ses lèvres. M. Lacour, le médecin qui nous a accompagnés depuis Lyon, m'a souvent assuré que rien ne lui avait autant inspiré d'émotion religieuse et de ferveur que la vue de ce grand chrétien ainsi occupé à prier.

Telles étaient ses aspirations. Ses pensées étaient sans interruption fixées sur l'éternité. Chaque jour, chaque nuit il sanctifiait ses souffrances, qui étaient aiguës et cruelles, en les offrant en expiation à Dieu ; il implorait son secours par le nom de notre divin Rédempteur ; il écoutait une lecture spirituelle, et tandis que nous voyagions dans les plaines, sur les montagnes et le long des fleuves impétueux, sa conversation se tournait toujours vers l'éternité. Parfois il exprimait le désir d'entendre quelque morceau du sermon sur la montagne, ou de ces pa-

raboles qui sont semées comme autant de pierres précieuses dans la vie de Jésus-Christ. Jamais personne ne l'entendit murmurer la moindre parole de plainte, d'amertume ou de rancune contre quelqu'un qui lui eût fait tort; mais si on faisait devant lui quelque observation qui eût rapport même aux plus cruels de ses ennemis, on lui entendait aussitôt en faire une apologie douce et sans ostentation, en excusant avec magnanimité leurs erreurs.

Chaque jour, quand nous pouvions lui donner des nouvelles, il aimait par-dessus tout à entendre un mot sur son pays, à savoir comment allait le pauvre peuple souffrant, et quand on le lui disait, il gardait le silence. Son cœur était agité; on pouvait le voir à l'expression de son visage; mais il ne proférait aucune plainte. La détresse de ses concitoyens, qu'il aimait tendrement, le dévorait intérieurement. La dernière fois que sa voix s'éleva en public, ce fut pour demander et implorer l'intervention du Parlement en leur faveur. Il aima son pays jusqu'à la fin, et ce furent les chagrins d'un cœur patriote qui le tuèrent. J'étais près de lui peu d'heures avant qu'il ne quittât les rivages de l'Irlande pour la dernière fois; il était comme renversé et abattu. J'essayais par mes pauvres paroles de lui redonner du courage, de le consoler en lui parlant de l'entreprise de miséricorde à laquelle il se disposait, mais il me dit : « Hélas ! « mon cher ami, tout est fini. Je sens la profondeur de cette calamité. « Je l'ai annoncée, des mois, une année entière, et ils n'ont pas voulu « me croire. Ils y croient maintenant, mais ils n'ont pas idée de sa pro- « fondeur. Je crois que je me forme une idée de son étendue, et c'est ce « qui me tue. Je sais qu'il n'y a pas de remède. » Et quand je lui alléguais qu'au moins maintenant ils ne croiraient pas qu'il se moquait d'eux, mais qu'ils reconnaîtraient qu'une vérité presque prophétique était sur ses lèvres, et qu'en se levant dans la Chambre des Communes et en implorant un secours pour des milliers de mourants, sa voix serait écoutée avec respect, et qu'on y répondrait convenablement, il répliqua : « Je « sens, hélas! que je m'en vais. Ma force physique m'a quitté; ma voix « est presque éteinte. Je sais ce qu'on fera, et c'est à cause de la convic- « tion de mon incapacité à agir que je suis accablé de chagrin. » Il emporta cette montagne sur sa poitrine; il en fut partout suivi, et bien qu'il espérât dans le Ciel que le jour du triomphe et de la consolation se lèverait enfin pour l'Irlande, il aimait trop son peuple pour que son noble cœur ne fût pas accablé à la vue de ses misères. Oui, ses ennemis mêmes reconnaissent qu'il est mort en vrai patriote, et c'est à un Irlandais apostat, à un homme qui est un malheur pour l'église où il a été baptisé, ainsi que pour le lieu qui lui donna naissance, qu'il a été réservé d'exprimer un sentiment qui doit rester dans l'histoire comme une infâme

calomnie. On parlait d'O'Connell dans une ville étrangère et de sa mort, quand cette personne dit : « Le maudit homme! J'aurais tout « pardonné à O'Connell, s'il était mort en patriote. »

Oui, son amour pour son pays était grand et invincible parce qu'il était sanctifié par la religion. Il savait que sans religion il n'y a ni vraie liberté ni patriotisme sincère, et point de religion véritable sans la fidélité à Rome. Avec de telles convictions, doué de génie comme il l'était, il n'y a plus à s'étonner de ce qu'il a accompli des merveilles comme nul autre n'en a accompli. Il avait devant les yeux le modèle du Christianisme primitif, et l'histoire de son pays, conduite selon ses principes, semble aujourd'hui une reproduction de ces victoires qui, dans les premiers temps de persécution de l'Eglise, furent remportées sur les puissances païennes, sur les gloires et les magnificences de la Rome impériale.

Que pourrais-je dire de son éloquence après ce que vous en avez entendu si souvent ? Mon opinion là-dessus sera mieux exprimée par les paroles d'un autre que par les miennes : « O'Connell se fait remarquer « tout d'abord par son éloquence vraiment prodigieuse. Cette éloquence « réunit tous les caractères qui, séparés, formèrent la gloire des ora- « teurs les plus fameux de l'antiquité : la dialectique d'Eschine, la « force de Démosthène, la gravité d'Hortensius, l'onction de Cicéron, « le sel et la finesse de Phocion. Elle brilla à l'égal de toute autre en tous « les genres. Au parlement, O'Connell est un orateur aux vues les plus « larges, aux expédients les plus heureux, aux sentiments élevés, à la « parole majestueuse, qui démêle avec un bonheur sans pareil les plus « profonds replis de la science de l'homme d'Etat, fait frémir ses adversai- « res de rage, mais les force à s'avouer vaincus. Il ne se lève jamais sans « commander une attention profonde ; il ne s'arrête jamais sans laisser « la trace puissante du coup qu'il a frappé. Au barreau, c'est l'avocat « et le jurisconsulte le plus habile et le plus consommé dans la connais- « sance de l'immense chaos des lois anglaises ; il en pénètre l'esprit, « les interprète, les concilie, les confronte, les applique toujours avec « un merveilleux bonheur d'expression ; il en tire les conclusions les « plus avantageuses au succès de sa cause. Dans les assemblées popu- « laires, c'est un orateur vif, nerveux, pressant, plein d'audace et de « franchise, en même temps que terrible. Il s'identifie avec le peuple, « descend au langage et aux sentiments des masses, qu'il émeut, qu'il « agite, qu'il élève jusqu'à lui et entraîne à sa suite sans résistance. « Maître de ses émotions, possédant tous les artifices et toutes les res- « sources de la parole, il prend tour à tour et à son gré le pathétique de « l'élégie, l'onction du psaume, l'âcreté de la satire, la douceur de la

« fable, le feu, l'éclat du tonnerre, l'air imposant du législateur et l'in« spiration du prophète. Personne ne sut mieux que lui exciter les pas« sions populaires et les contenir, flatter le peuple tout en lui donnant « des leçons, rappeler les vérités les plus dures, et les faire goûter et « aimer par la seule manière de les dire. Non, l'histoire de l'éloquence « ne nous présente aucun exemple d'un orateur plus complet, plus varié, « plus original, plus fécond, plus vif, plus impétueux et plus puissant. »

Maintenant que nous avons vu, quoique d'une façon bien obscure et bien abrégée, ses titres, non-seulement à notre reconnaissance, mais à l'admiration de l'univers, me pardonnerez-vous, si, m'abandonnant entièrement à votre indulgence, je vous ouvre mon cœur et ma conscience en vous parlant de l'endroit où il me semble qu'on devrait placer son tombeau? Je crois, et je vous propose en toute humilité mon opinion, que sa destinée, autant qu'elle dépend de nous, ne sera pas complète tant que vous n'aurez pas placé sa dépouille mortelle dans l'abbaye de Darrynane, qu'il a tant aimée, qui a été associée au souvenir de son enfance, ainsi qu'aux anciennes gloires et aux anciennes luttes de notre foi, et où, dans les jours de sa renommée, je pourrais dire de son inspiration et de son génie, il souhaitait que son corps reposât jusqu'au jour de la résurrection. Il disait en 1845, et vous vous rappelez tous ses paroles : « Non, habitants du Kerry, l'homme qui a inspiré à la nation irlandaise l'activité et la persévérance, est votre frère, un homme de Kerry comme vous. Oui, je suis né au milieu de vous; il me semble que les échos du ruisseau de la montagne qui ont bercé mon enfance murmurent encore à mon oreille. Oui, je suis près du théâtre de mes premiers jours; je vois mes montagnes natales, et je prête l'oreille au bruit du ruisseau qui dans ma plus tendre enfance me faisait entendre comme les accents d'une voix humaine. (Ecoutez!) Oui, vous êtes fidèles à notre religion, à notre serment d'allégeance, à notre pays. (Applaudissements.) Je suis fier de vous, hommes de Kerry. (Applaudissements croissants.) Je suis né dans vos montagnes, et au milieu de vous sera mon tombeau, dut s'effacer le souvenir de la part que j'ai prise à la délivrance de mes concitoyens. » (Acclamations répétées.)




Je n'ignore ni les dispositions qui peuvent paraître en contradiction avec ces paroles, ni les désirs qu'il peut avoir exprimés depuis; mais lorsque je considère combien le lieu serait bien choisi, non-seulement comme la source où il puisa l'inspiration de son incomparable éloquence et où il médita ses plans pour la conquête des droits de son pays; mais parce que je suis pleinement convaincu que si ce lieu devenait son tombeau, il s'étendrait tout autour une influence qui perpétuerait sa mé-

moire, et serait une bénédiction pour son pays : influence qui fortifierait et étendrait le grand système qu'il a inventé, et dont l'effet serait de perfectionner et de défendre les libertés de sa patrie ; influence qui saurait au loin défendre les libertés de l'Eglise et de la nation, secourir les malheureux, instruire les ignorants, évoquer les véritables gloires de notre surprenante histoire, et qui nous lierait plus fortement avec le saint lieu où repose son cœur.

Mais n'importe où sera son corps, son cœur au moins est où il doit être. Sa mémoire est placée au-dessus des attaques de toutes les forces humaines. Ses ennemis peuvent tâcher de diminuer ses mérites ou d'obscurcir l'éclat de sa gloire, ce sera en vain. Son nom et sa gloire sont placés sur une base impérissable, et seront reconnus et admirés par la postérité la plus reculée. Hélas ! il n'est que trop vrai que sa mémoire a été attaquée, mais je ne profanerai pas son repos par la moindre réponse aux calomnies de ceux qui l'ont déchirée, même dans la mort ; qui ont cherché, non-seulement à fouler aux pieds son cadavre, mais à souiller et à noircir son âme immortelle. Non. Dans les circonstances où nous sommes, avec ses grandes actions devant nous, sanctionnées et glorifiées comme elles l'ont été, nous ne profanerons pas son tombeau, nous n'insulterons pas à sa renommée en essayant de le défendre. Car quels sont les sentiments que ces attaques ont excités dans le cœur de tous les hommes honorables et de tous les cœurs droits ? Pas un sentiment, même d'indignation ardente, mais la plus profonde humiliation en pensant aux excès auxquels notre nature souillée par le péché peut se porter quand elle est abandonnée, comme par la réprobation du Ciel, à l'influence de ses plus mauvais penchants.

Non, nous éloignerons de nous tout souvenir irritant. A côté de son tombeau où *la mort est absorbée dans la victoire*, nous ne laisserons de place qu'aux pensées de triomphe religieux et d'actions de grâces pour le Dieu qui a rendu son serviteur un exemple si glorieux du pouvoir de sa grâce ; qui l'a soutenu et guidé dans toutes ses entreprises, et qui ne manquera pas de lui ouvrir les portes de l'éternité bienheureuse. Je n'ai pas besoin de vous conjurer, Messeigneurs et Révérends Pères, afin que celui qui a délivré nos autels et a obtenu à l'Eglise des libertés tellement sans exemple, ne soit jamais oublié par vous quand vous offrirez la victime sans tache. Il me convient encore moins de recommander à votre vigilance pastorale les libertés de l'Eglise dont il vous a légué la conquête si glorieuse et si vénérable. Je n'ai pas besoin de conjurer mes chers frères dans les saints ordres de ne jamais monter à ces autels qu'il a délivrés sans un *Memento* pour l'âme d'O'Connell ; sans que j'en prie ce peuple fidèle qu'il affranchit de la servitude, que, par ses ef-

forts, il associa aux bienfaits de la constitution, et qui, désormais n'est plus étranger sur la terre qui lui a donné la vie, mais investi des droits de citoyens. Avec la reconnaissance qu'il éprouve pour ses grands services, afin d'échapper aux reproche le plus grave aux yeux de l'humanité, il se liera par un vœu, en présence de ses restes mortels, à faire en sorte d'être fidèle à ses principes et de ne s'écarter jamais de la grande théorie qu'il a établie, qui est la merveille du monde, et qui a remporté tant de victoires non-sanglantes pour son pays. Nous nous engagerons tous autour de sa tombe à ensevelir dans l'oubli tous nos différends, et à travailler ensemble pour l'intérêt du pays que nous aimons; nous nous engagerons à conserver inviolablement ses principes, à ne violer aucune loi divine ni humaine, à ne pas nous reposer sur le sabre ou l'artillerie, mais sur les principes universels de vérité, de moralité, de justice, par lesquels O'Connell remporta tant de triomphes, par lesquels son nom est devenu la terreur de l'oppresseur et l'espérance de l'opprimé; qui le firent vénérer par les multitudes dans tous les pays, lesquelles rendirent des honneurs à son corps sans vie, et semblaient comme prêtes à mourir avec lui à cause des grandes choses qu'il a accomplies.

Réunis tous ensemble à la communion de cette Eglise catholique et romaine, dont il fut un fidèle serviteur, pour l'amour de laquelle il conduisit son pays à la liberté, et qui le rendit capable de triompher de tant de difficultés; unis dans une commune prière autour de l'autel de Dieu, implorons-le pour le repos éternel de son âme, en invoquant saint Patrice, l'apôtre de notre pays, les grands et innombrables saints qui ont répandu un lustre sur cette terre de bénédiction, les martyrs qui ont souffert pour notre Eglise, et par-dessus tout, la Mère de miséricorde, l'Etoile de la mer, la Consolatrice des affligés, dont, avec une piété d'enfant, il réclamait la puissante intercession. Que nos prières montent vers elle; que cette Vierge sainte lève ses mains sans tache vers son divin Fils, pour lui obtenir une place à jamais parmi les justes; et bien que son corps soit pour un temps confié au tombeau, qu'il puisse entendre le chant de triomphe de la trompette de l'archange l'appelant à se réunir aux esprits bienheureux, à jouir de la couronne assurée à sa fidélité, recevoir la bénédiction du Sauveur, et habiter éternellement avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit, à qui soient honneur, louange et gloire, maintenant et dans tous les siècles des siècles. — *Amen.*

# ELLEN WAREHAM.

## ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE.

---

### XIII

« Monsieur, dit Cresford à l'avocat, j'ai recours à vous pour une demande que j'ai à faire en justice. Vous voyez devant vous un homme qui a été indignement outragé dans son honneur, dans ses affections, dans ses droits, comme homme, comme mari et comme père. »

M. Mac-Leod indiqua de la main un fauteuil et pria l'étranger de s'asseoir, en l'assurant de sa bonne volonté pour prêter assistance de tout son pouvoir à une personne qui paraissait avoir éprouvé de si sanglantes injures. Il l'engagea ensuite à lui expliquer avec calme l'affaire dont il s'agissait, afin qu'il fût à même de juger de quelle manière il pourrait lui être utile.

« Je suis parfaitement calme, monsieur. Si vous saviez tout, vous seriez surpris de mon sang-froid. Pendant l'intervalle de la paix qui régna en 1802, je fus obligé d'aller en France pour des affaires de commerce. Je laissai ici une femme que j'adorais. Oh! monsieur, c'était la plus charmante créature qui eût foulé la terre sous ses pas. Elle semblait aussi pure qu'elle était aimable. Je l'adorais comme les Perses des temps anciens adoraient le soleil. Elle était tout pour moi. J'étais jaloux de l'air qui effleurait son visage. Le regard d'un autre me paraissait presque une profanation envers une créature si sainte. Je la laissai chez son père, où je croyais qu'elle devait être honorablement et en sûreté, et avec elle mes deux enfants.

« Chacun sait quel fut le sort de ceux qui se trouvaient en France au moment de la déclaration des hostilités. Je fus un des détenus, et je

[1] Voir *le Correspondant*, t. XIX, page 738.

dus traîner mon existence à Verdun pendant une longue succession de mois d'ennui, loin de celle que j'aimais avec une si ardente passion. Une jalousie vague, une crainte indéfinie de ce qui pouvait arriver pendant mon absence exalta mon cerveau presque jusqu'à la folie. Je ne voulus point accepter la condition de rester prisonnier sur parole. Je comptais pour rien la rigueur de ma captivité. De quel avantage aurait pu être la liberté d'errer à quelques milles de la ville pour un homme dont l'âme et la pensée vivaient dans un autre pays? Il m'importait peu dans quel endroit j'étais détenu, du moment où j'étais loin d'elle, et je ne voulais me lier par aucun engagement d'honneur qui m'eût empêché de faire toutes les tentatives imaginables pour m'échapper. Plusieurs fois je fus sur le point d'effectuer mon évasion; mais chaque fois la vigilance de mes geôliers y mit obstacle.

« A la fin, cependant, j'imaginai un plan qui me réussit. J'adressai à ma femme une lettre dans laquelle je la prévenais que je feindrais d'être malade, que je simulerais même la mort, après avoir obtenu la permission d'être enterré à la lueur des flambeaux dans le cimetière protestant, hors de la ville; que je ferais en sorte, avec le secours de mon ami, mon seul confident, Morton, de suivre moi-même mon prétendu enterrement à la faveur de la nuit, en passant pour l'une des personnes invitées et après m'être revêtu d'un uniforme militaire.

« Tout se passa aussi bien que je pouvais le désirer. Je fus regardé comme une victime qui avait succombé à ses chagrins, et mon sort excita généralement la compassion. J'obtins la permission demandée. Morton m'administra un narcotique puissant; et comme il m'avait constamment veillé, ce fut lui qui me déclara mort. Je fus placé dans le cercueil, et dans la soirée des funérailles, qui eurent lieu le lendemain du jour de ma prétendue mort, mon fidèle Morton demanda qu'il lui fût accordé de pleurer seul et en liberté sur les restes de son meilleur ami. Saisissant alors cette opportunité, il ouvrit le cercueil, me fit mettre les habits dont il s'était pourvu, remplit le cercueil avec quelques morceaux de bois que l'on avait apportés pour faire du feu; puis il me cacha dans un cabinet contigu jusqu'au moment où toutes les personnes invitées arrivèrent pour marcher à la suite du convoi. Je me mêlai avec ces dernières, et, à la faveur de l'obscurité, je réussis à n'être point remarqué. Comme la plupart des

autres officiers étaient prisonniers sur parole, on ne fit aucune difficulté à l'égard du nombre de ceux qui passèrent les portes de la ville, et je me trouvai, avec une violente palpitation, libre de tout engagement d'honneur, au delà des murs de Verdun.

« Je n'osai hasarder de m'éloigner que quand tous ceux qui étaient présents furent occupés du triste spectacle de la descente du cercueil dans la tombe. Je saisis ce moment pour me dérober à tous les yeux, et m'enfonçant dans un épais fourré qui se trouvait à peu de distance, j'y demeurai inaperçu jusqu'à ce qu'ils eussent tous repris le chemin de Verdun.

« Morton avait placé pour moi un costume de paysan, un sac de provisions et quelque argent dans le creux d'un arbre dont il m'avait si exactement décrit la place que je le trouvai sans perdre beaucoup de temps ; puis ayant changé de vêtements et soigneusement caché mon habit militaire, je me mis à marcher rapidement dans la direction opposée à la ville, de sorte qu'avant que le jour parût j'avais déjà fait trois bonnes lieues. Je ne m'arrêterai pas à vous détailler comment je poursuivis ma route, en m'éloignant chaque jour davantage ; comment je traversai le Rhin dans un bateau découvert, que dans ma course errante je trouvai amarré sur le bord ; comment, en arrivant en Allemagne, je fus arrêté comme espion, et comment, pendant quatre ans, j'eus à endurer les tortures d'un cachot autrichien, soutenu seulement par l'espoir éloigné d'être un jour rendu à mon Ellen. Je croyais alors qu'elle était à moi ! Je me suis échappé de ma prison... Je suis revenu... J'arrive chez moi... Personne ne me reconnaît ! Je demande ma femme : je ne reçois point de réponse. Je demande mes enfants : ils étaient chez M. Hamilton ! C'est son nom ; c'est le nom de l'homme qui m'a enlevé ma femme, ma femme légitime ! Car elle est ma femme !... Par les lois du pays elle est ma femme, monsieur ! Il y a une justice pour moi dans cette terre de liberté, de justice impartiale, n'est-il pas vrai ? On peut l'attaquer et la poursuivre pour crime de bigamie, monsieur ! Il faut qu'on la reconnaisse coupable. Je viens à vous pour apprendre de quelle manière je dois procéder. Conseillez-moi, guidez-moi. Oh ! ma tête se trouble, ma raison s'égare ! Je ne puis, je ne puis penser ! »

Cresford marchait à grands pas dans l'appartement et paraissait en proie à la plus violente agitation. Le flegmatique avocat le regardait par-dessus ses lunettes et se demandait si son client futur était

tout à fait dans son bon sens. Il y avait pour ce malheureux un soulagement réel à exhaler ainsi tout ce qu'il avait si longtemps renfermé dans son âme. Il avait trouvé ceux qui lui tenaient de plus près, enfin tout ce qu'il avait de plus cher, arrachés pour jamais à sa tendresse. Tous les autres liens, toutes les autres affections n'étaient rien en présence de ceux qui avaient été si violemment brisés, et ayant une fois commencé à parler à cet étranger, il lui fit le récit de tous ses griefs, comme il aurait pu le faire à son meilleur ami. Peut-être aussi était-il encore excité à cette confidence par le sentiment instinctif qu'une personne qui ne connaissait sa femme en aucune manière écouterait avec plus de sympathie l'énumération de ses griefs que toute autre personne qui aurait connu ou seulement vu Ellen.

M. Mac-Leod répondit :

« Véritablement, monsieur, le cas dans lequel vous vous trouvez est des plus fâcheux. Vous écrivîtes, dites-vous, à madame votre femme pour l'informer du plan que vous vous proposiez d'adopter ?

— Je lui écrivis en lui expliquant tout dans le plus grand détail, et j'envoyai la lettre par mon ami Maitland, qui réussit à s'échapper un mois avant que je misse mon projet à exécution. J'attendis même afin d'être sûr qu'il était entièrement hors d'affaire. Il m'écrivit au moment même de s'embarquer pour l'Angleterre dans un bateau pêcheur.

— Et avez-vous la certitude qu'elle ait reçu votre lettre ?

— Elle prétend que non. Mais elle était devenue éprise d'Hamilton ! Elle ne m'a jamais aimé. Je suis sûr maintenant qu'elle ne m'a jamais aimé, » répéta-t-il de l'air du plus profond abattement ; puis il continua avec plus d'amertume : « Il était fort commode pour elle de croire à ma mort, commode aussi pour mes associés de partager les bénéfices de la maison, très-commode enfin pour son frère d'être admis à en recueillir une part, ha ! ha ! ha ! Ils se sont tous réjouis d'être en possession de mes dépouilles. Ils me croyaient bien enfermé dans mon cachot ! Mais me voici. Je suis vivant. Ils ne peuvent prouver que je suis mort. J'arracherai ma femme, mes enfants et ma fortune des mains du spoliateur ! » Puis il se mit à éclater d'un rire sauvage et insensé.

Il était souvent arrivé à M. Mac-Leod de voir des gens en proie à un état de violente excitation, de sorte que, bien qu'il craignît que ce singulier visiteur n'eût l'esprit un peu dérangé par ses infortunes, il

ne douta point qu'il n'y eût un fond de vérité dans tout ce qu'il exposait. En conséquence il s'informa méthodiquement de son nom, de ses relations et de sa résidence.

Il se rappela le nom comme l'un de ceux qui étaient le plus considérés dans le monde mercantile, et il eut quelque vague réminiscence d'avoir entendu faire mention de sa mort comme l'une des tristes conséquences de l'acte injustifiable qui restera toujours comme une tache sur le nom de Napoléon.

« Réellement, monsieur Cresford, reprit M. Mac-Leod, je vous plains de tout mon cœur, que votre femme mérite ou non d'être blâmée.

— Que ma femme mérite ou non d'être blâmée ! Eh quoi ! c'est un Anglais dont la profession est de redresser les injures, c'est un homme qui doit invoquer la justice pour tous indifféremment, que j'entends se faire l'avocat de la femme infidèle ! En ce cas, j'ai donc bien peu de chance d'obtenir réparation ?

— Mon cher monsieur, vous ne me comprenez pas. Je ne prétends défendre ni sa cause ni celle d'aucun autre en ce moment. Je me borne à dire que je trouve tout ceci extrêmement fâcheux pour vous, soit que votre femme ait jamais reçu la lettre que vous lui écrivîtes, soit qu'elle ne l'ait point reçue.

— Elle l'a reçue, elle doit l'avoir reçue ; et s'il en a été autrement, elle devait attendre une preuve plus positive et plus certaine de ma mort qu'un simple bruit, un simple rapport qui pouvait être faux, et l'était en effet.

— Cela est vrai, monsieur, cela est exactement vrai. Cependant, si votre mort eût été véritable, il aurait été difficile que vous lui eussiez écrit pour l'en informer, quand même elle aurait attendu et toujours espéré apprendre de vous que vous étiez vivant.

— Y a-t-il une justice pour moi dans les lois de mon pays, ou n'y en a-t-il point ? répéta brusquement Cresford.

— Certainement, monsieur, dans ce pays il y a justice pour tout le monde.

— Eh bien donc, où dois-je m'adresser pour obtenir réparation ? à quel tribunal ?

— Si vous entendez par là demander vengeance, vous l'obtiendrez en poursuivant votre femme pour crime de bigamie, auquel cas le procès sera jugé aux assises du comté dans lequel la cérémonie du mariage a eu lieu. Mais dans les circonstances où le crime de biga-

mie a été commis, je conclus que si elle abandonne le domicile de son second mari...

— Il n'est point son mari, monsieur. C'est moi qui suis son mari, et je le prouverai. Elle, la femme délicate, la femme précieuse, qui semblait craindre mon amour parce qu'il était trop passionné, je prouverai qu'elle a vécu dans le péché avec un autre homme!

— Habite-t-elle encore avec monsieur?... Je vous demande pardon, quel est le nom que vous avez désigné?

— Hamilton; Hamilton est son nom, et puisse-t-il être maudit! » s'écria Cresford exaspéré par le langage froid et méthodique de l'avocat, qui était un homme plein de droiture, simple dans ses manières et doué d'un excellent cœur.

« Demeure-t-elle encore avec M. Hamilton?

— Non! elle est chez son père. Elle n'a pas eu l'audace de continuer à vivre avec Hamilton quand elle a su que j'étais vivant et en chemin pour revenir à la maison.

— Et vos enfants, monsieur, fait-elle aucune difficulté pour vous les envoyer?

— Non! je les ai emmenés avec moi hier.

— En ce cas, je ne comprends pas exactement quelle satisfaction vous réclamez de la loi. »

Le jugement sain et le bon cœur de l'avocat commencèrent à lui faire entrevoir que dans toute cette affaire, quoiqu'elle fût déplorable, toutes les parties méritaient plus de pitié que de blâme, et il lui sembla que la malheureuse femme, si tristement compromise, avait agi aussi bien qu'elle le pouvait en pareille circonstance.

« Avez-vous eu une entrevue avec mistriss Cresford depuis votre retour, et de quelle manière s'est-elle comportée?

— Je l'ai vue hier, je l'ai vue dans tout l'éclat de sa beauté. J'aurais pu tout oublier sous l'impression du ravissement que j'éprouvais à la revoir. Mais elle me dit avec mille circonlocutions que son cœur, que toute son âme, étaient à lui, à mon rival.

— Pauvre femme! s'écria M. Mac-Leod.

— Et c'est elle que vous plaignez? Suis-je donc condamné à être méprisé et persécuté par la race humaine tout entière, à être haï de ceux auxquels je tiens par les liens les plus étroits et les plus chers? Enfin les étrangers eux-mêmes prendront-ils toujours parti contre moi? Mais j'obtiendrai vengeance, si je ne puis inspirer de sympa-

thie; je serai craint, si je ne puis être aimé. Et pourtant j'aurais bien voulu l'être! Il était dans ma nature d'aimer et d'aspirer à être payé de retour. » Ici sa voix s'adoucit et des larmes brillèrent dans ses yeux. « Mais je n'ai jamais été aimé; non, elle ne m'aima jamais. Il a eu sa première affection, son affection tout entière! Oh! combien ces mots retentissent douloureusement à mon oreille! »

M. Mac-Leod fut ému de ces expressions d'un si profond chagrin, et se levant de son fauteuil, il prit la main de Cresford et lui dit d'un ton de véritable intérêt: « Quoique je vous sois étranger, monsieur, je vous plains sincèrement, et je voudrais pouvoir vous persuader de considérer cette affaire avec plus de calme.

— Pouvez-vous et voulez-vous me prêter votre assistance?

— Expliquez-moi de quelle manière vous voudriez me faire agir.

— Voulez-vous entreprendre de poursuivre Ellen Cresford pour crime de bigamie?

— Mais il faut que j'y réfléchisse. Je suis un singulier homme, et quoiqu'habitué à la chicane, j'ai un peu de conscience. » Ici M. Mac-Leod sourit, et Cresford eut horreur de ce sourire. « Je ne puis m'engager dans aucune démarche avant d'avoir un peu mieux approfondi cette matière. J'ai une excellente position dans le monde, et je n'ai nul besoin, pour faire de l'argent, de rendre mes semblables plus malheureux qu'ils ne doivent l'être. Je ne puis dire ce que je serais entraîné à faire si j'étais pauvre; mais, grâce à Dieu, je suis en mesure de refuser un client, si je pense qu'il ne puisse résulter rien de bon du gain de sa cause.

— Ainsi donc vous me refusez, monsieur Mac-Leod?

— Ce n'est pas précisément cela que j'ai dit; mais je serais bien aise de savoir si votre femme croyait véritablement que vous fussiez mort et enterré; si elle avait fait connaissance avec M. Hamilton avant qu'elle eût reçu la nouvelle de votre mort; je voudrai enfin être éclairé encore sur quelques autres questions du même genre. Car j'ai dans la tête que si votre situation est fâcheuse, la sienne ne l'est peut-être pas moins, et qu'en pareil cas, ce que vous auriez de mieux à faire l'un et l'autre, ce serait de vous laisser réciproquement en repos, et de supporter votre malheur le mieux que pourriez. »

— Il est très facile de prêcher l'indulgence, la patience, la soumission et la résignation; mais vous ne trouveriez probablement pas aussi facile de la pratiquer. Je ne suis point venu, monsieur Mac-Leod,

pour vous demander de vains conseils. Je connais tout aussi bien que vous cette morale rebattue. Je suis venu pour vous demander les meilleurs avis que votre profession puisse vous suggérer. Ce dont je suis parfaitement assuré par vos réponses, c'est que l'accusation sera portée aux assises du comté ; mais la punition ?

— Miséricorde ! que voulez-vous dire, monsieur ? Vous ne prétendez sûrement pas que votre femme soit déportée, après que vous l'avez trompée vous-même par le faux bruit de votre mort. Je n'ai plus rien à dire sur cette affaire, monsieur. Vous pouvez chercher un autre jurisconsulte qui soit plus subtil que moi pour servir une si mauvaise cause »

Cresford saisit son chapeau et murmura entre ses dents : « Amis et ennemis, étranger et femme légitime, tous sont ligués contre moi ! » Il salua légèrement l'honnête défenseur de la justice, et se trouva de nouveau coudoyé peu d'instants après au milieu de la foule affairée qui encombre les rues de la cité de Londres.

Il s'était néanmoins assuré d'un point important, c'est que le procès serait jugé dans la ville natale d'Ellen, et il trouvait une certaine satisfaction dans l'idée qu'elle y serait exposée à la honte et au déshonneur parmi les personnes mêmes qui savaient le mieux qu'il était à la fois trahi et détesté ; qu'enfin ceux qui avaient les yeux ouverts sur la situation humiliante dans laquelle il était placé seraient aussi témoins de sa vengeance.

## XIV

Cresford résolut d'avoir recours en outre à un autre moyen de se venger, et ce fut d'envoyer un cartel à M. Hamilton. Il retourna donc à son hôtel, où il se mit en devoir d'écrire un défi, en employant les termes qu'il jugea les plus propres à exciter quelque homme que ce fût à lui donner la satisfaction qu'il désirait si ardemment.

S'étant assuré de la manière dont il pourrait faire parvenir la lettre à M. Hamilton, il y mit l'adresse et l'envoya par la poste ; car il n'avait personne en qui, dans cette occasion, il pût mettre sa confiance. Il n'avait eu encore aucune communication avec les associés de sa maison ; il n'avait vu personne, excepté Henry Wareham ; il croyait que tous les êtres vivants étaient ses ennemis, de sorte qu'il ne pouvait se décider à avoir recours à aucun de ceux qui autrefois se disaient ses amis. Il s'imaginait qu'il ne ferait par là que s'exposer

à de nouveaux témoignages de malveillance et à un manque absolu de sympathie.

Lorsqu'il eut expédié sa lettre à M. Hamilton, il fit venir ses enfants auprès de lui. Ils vinrent pâles et intimidés. Il essaya de causer avec eux ; il s'efforça de conformer sa conversation à leur âge. Il leur demanda comment ils trouvaient Londres ; s'ils s'étaient promenés dans les rues ; puis il leur dit qu'ils iraient à Kensington Gardens. Mais son regard était farouche, ses manières abruptes et précipitées ; les enfants osaient à peine lui répondre. Il les renvoya bientôt à la femme qui les avait accompagnés. Il sentait que cette entrevue, au lieu d'adoucir son humeur, en augmentait encore l'amertume.

Quand il eut recouvré assez de liberté d'esprit pour réfléchir sur un sujet quelconque, il comprit qu'il devait prendre pour eux un parti plus convenable et plus avantageux que celui auquel il s'était arrêté provisoirement, car ce genre de vie ne pouvait se prolonger plus longtemps. Il résolut donc, pourvu qu'il ne fût point tué par Hamilton, de prendre une petite maison dans le voisinage immédiat de Londres, où ils pourraient demeurer avec la gouvernante qui avait été placée près d'eux, et où ils pourraient aussi avoir facilement tous les maîtres dont ils auraient besoin.

Il attendait impatiemment la réponse d'Hamilton. Elle vint enfin ; et dans le premier transport de rage qu'il éprouva en voyant son espoir déçu, il la déchira en mille morceaux. Hamilton refusait nettement et positivement de se battre avec M. Cresford, et il ajoutait que ni provocations ni insultes ne parviendraient à lui faire changer de résolution.

Cresford se jeta dans une chaise de poste et fut en moins d'une demi-heure sur la route de Portsmouth. Quand il arriva en vue de Belhanger, il donna une seconde lettre à un messager, en lui ordonnant de la remettre sur-le-champ à M. Hamilton. Dans cette nouvelle épître il le flétrissait du nom de lâche, se flattant que c'était assez pour s'assurer la vengeance qu'il cherchait.

Il renvoya sa voiture, s'approcha de ce lieu où Ellen avait été si heureuse, et rôda autour de ses limites avec un redoublement de jalousie. La beauté du paysage, l'aspect imposant du vieux manoir, les chênes séculaires, les daims apprivoisés qui se jouaient sur le gazon, tout excitait son envie ! Cependant, il puisa dans la vue de tous ces

objets une sorte de consolation. Peut-être était-ce l'éclat de cette alliance qui l'avait tentée! Mais non, non! l'expression de sa physionomie quand elle avait dit que toute son âme, que toutes les affections de son cœur étaient à Algernon, et ces mots eux-mêmes, le poursuivaient sans relâche. Il brûlait de se mesurer dans un combat à mort contre l'homme dont elle pouvait parler ainsi.

Il retourna précipitamment à son auberge, espérant que sa dernière lettre aurait donné lieu à une réponse conforme à ses vœux. Il trouva une enveloppe contenant cette même lettre, qui avait été renvoyée sans être ouverte.

Il n'y avait pas d'autre réparation à espérer. Il ne lui restait plus qu'à retourner sur ses pas, et il rentra dans Londres plus furieux, plus exaspéré que jamais.

Algernon, n'osant se fier à lui-même, ne lut point cette seconde lettre. Il avait résolu que nulle puissance sur la terre ne le déterminerait à armer son bras contre le mari d'Ellen. Il ne voulait commettre aucun acte de nature à placer entre elle et lui une barrière telle que ni le temps ni les circonstances ne pourraient lui permettre de la franchir. Il voulait enfin, dût-il attendre jusqu'à l'âge le plus avancé, qu'il y eût une possibilité de se réunir à elle, et qu'aucun tort de sa part ne rendît cette réunion impossible.

Cresford, de retour à Londres, s'occupa aussitôt de mettre à exécution son plan pour l'installation de ses enfants. Il était nécessaire ensuite qu'il entrât dans une sorte d'arrangement avec ses associés, car il n'avait encore fait aucune démarche pour reprendre sa place parmi eux. Il ne s'était fait voir à aucune de ses anciennes connaissances; il n'avait eu de communication avec personne, excepté avec ceux dont nous avons déjà fait mention.

Mais comme il avait alors besoin d'argent, il se présenta enfin à la maison, et demanda à être remis immédiatement en possession de sa part des recettes. Sa résidence fut bientôt connue, et beaucoup de gens avec lesquels il avait été en relation laissèrent leurs cartes à la porte de son hôtel. Mais avec le petit nombre même de ceux qu'il voyait par hasard, il observait la plus grande réserve, ne parlant à nul d'entre eux ni de ses chagrins ni de ses intentions.

La seule personne dont il fréquentât la maison était un vieux gentilhomme célibataire qui avait été l'ami de sa famille, qui de plus était son parrain, et qui s'était prévalu de cette espèce d'autorité

pour lui faire des remontrances et le reprendre de ses défauts lorsqu'il était enfant. Cresford avait toujours eu de l'éloignement pour lui, et le choix exclusif qu'il faisait maintenant de sa société était une des étranges et inexplicables fantaisies d'un esprit en désaccord avec soi-même, auquel le spectacle du bonheur et de la gaieté est importun, tandis qu'il trouve une espèce de soulagement dans la contemplation d'un être aussi complétement dépourvu que lui-même de sujets de satisfaction.

Sir Stephenson Smith avait passé dans sa jeunesse pour un homme à bonnes fortunes. Il n'avait jamais été beau; mais il se croyait persuasif, et avait su en effet gagner les bonnes grâces de plus d'une beauté de son temps. Il avait toujours prétendu être en garde contre la perfidie des femmes, et s'imaginait avoir conservé sa liberté jusqu'au moment dont nous parlons, c'est-à-dire qu'il avait été tour à tour le tyran et l'esclave de toutes les intrigantes assez artificieuses et assez perverties pour le tromper lorsque leur intérêt les avait engagées à en prendre la peine. Le sujet principal de sa conversation était toujours la froideur et l'absence de cœur chez les femmes. C'eût été pour la plupart des autres hommes une cause de répulsion; mais Cresford trouvait un singulier plaisir à observer le vieillard aveugle et isolé, assis dans son grand fauteuil, entouré de toutes les recherches d'un luxe dont il ne pouvait plus jouir, et recevant avec une impatience grondeuse les attentions empressées d'une espèce de gouvernante qui, à travers l'approbation et les calomnies du monde, et soit qu'il fût de bonne ou de mauvaise humeur, faisait consciencieusement son devoir, et s'acquittait avec un calme imperturbable des fonctions pour lesquelles il l'avait prise à son service.

Cresford faisait un jour sa visite quotidienne à sir Stephenson. Il était depuis quelque temps assis en silence; ses deux mains étaient appuyées sur ses genoux, et il attachait sur le feu ses regards vagues et distraits, lorsqu'il fut interrompu dans ses méditations par les plaintes pleines d'aigreur du vieillard.

« Allons! cette insupportable créature ne m'a point donné ma tabatière. » En même temps ses mains faibles et engourdies erraient sur la table à la recherche de la tabatière, qui était dans sa poche. « Elle n'a pas le moindre attachement pour moi! Elle ne s'inquiète pas si je suis confortablement ou non, pourvu qu'elle gagne son argent et qu'elle recueille ses profits. Mais voilà bien toutes les femmes! Parlez

un peu de leur bonté d'âme ! Elles ne se soucient de rien que d'elles-mêmes. Elles qui prétendent aimer quand on est jeune et beau, et quand on a aussi beaucoup d'argent dans sa poche! Mais je n'en ai jamais connu une seule qui eût la moindre sensibilité ! J'ai été un fort joli garçon dans ma jeunesse, et j'ai trouvé autant qu'un autre des femmes qui me faisaient des agaceries; mais que je sois pendu si jamais l'une d'entre elles m'a aimé pour moi-même. Voyez cette Sarah Purbeck, elle ne songe pas seulement à moi !

— Quelle extravagance de notre part, s'écria Cresford, d'adorer des créatures si légères, si insensibles, aussi variables que la girouette qui change et tourne à chaque vent! Mais ce temps est passé. Je me suis réveillé de ce rêve insensé. Je connais maintenant la valeur de leur amour !

— Eh bien, j'en fais autant, mon cher. Je n'ai jamais cru qu'il valût grand'chose, et je sais maintenant qu'il ne vaut rien du tout. Néanmoins, si je ne leur ai pas causé de grandes peines de cœur, ajouta-t-il en riant d'un rire faible, chevrotant et cassé, elles ne m'en ont pas causé beaucoup non plus.

— Croyez-vous qu'elles soient capables d'un amour vrai et sincère, quoique vous et moi ayons vécu sans être aimés?

— Oui; elles peuvent d'abord s'aimer elles-mêmes ; puis leur parure, leur loge à l'Opéra, et parfois un homme qu'elles ne devraient pas aimer. »

Cresford se mordit les lèvres, fronça les sourcils et serra son poing fermé sur la table. Un long silence s'ensuivit. A la fin, le vieillard s'agita, tira la sonnette et demanda son chocolat. Il fit sonner sa montre, et s'aperçut que l'heure était passée depuis cinq minutes. Il gronda beaucoup mistriss Purbeck de son peu d'attention, et quand elle fut sortie de la chambre, il dit d'un ton chagrin :

« N'est-ce pas une chose triste que de n'avoir personne qui s'intéresse à vous? Cette créature ne m'aime point. Peut-être, après tout, que si je m'étais marié, j'aurais trouvé dans ma femme une garde-malade attentive et qui aurait eu pour moi de l'affection.

— De l'affection ! s'écria Cresford, de l'affection dans une femme! N'en avais-je pas une ? et ai-je trouvé en elle de l'affection? » Il se mit à marcher à grands pas dans la chambre ; et après en avoir fait plusieurs fois le tour, il prit congé de son ami en toute hâte.

Ces visites ne contribuaient point à le réconcilier avec la nature

humaine, et beaucoup moins encore avec la nature féminine. Elles ne faisaient au contraire qu'irriter et envenimer son esprit; et lorsqu'il se fut remis au courant de ses affaires, qu'il eut repris sa position d'associé, et qu'enfin on eut pris des mesures pour rendre les intérêts de Henri Wareham indépendants de cette maison dans laquelle il se trouvait fréquemment dans un pénible contact avec Cresford, celui-ci quitta Londres plus opiniâtre que jamais dans l'idée de poursuivre sa malheureuse femme en invoquant toute la rigueur de la loi.

Il s'était assuré par son entrevue avec M. Mac-Leod que le procès serait jugé aux assises du comté dans lequel le second mariage avait été célébré, et où elle avait alors sa résidence. Il prit un logement dans un village peu éloigné de la ville. Son premier soin fut d'obtenir le certificat de son propre mariage à l'église cathédrale de ***

Il songea ensuite à se procurer celui du second mariage, célébré à Longbury, et dans cette vue, il envoya au ministre de cet endroit la demande formelle d'un extrait des registres de la paroisse.

M. Allenham n'avait point d'option. Il fut obligé de satisfaire à cette demande; mais il en fut extrêmement alarmé, et ne perdit point de temps pour en informer le capitaine Wareham, pendant que Caroline s'épuisait en conjectures, en espérances et en craintes sur ce que Cresford pouvait méditer.

Cette communication n'était point de nature à rassurer le capitaine Wareham; et quoique la bonté de son cœur l'engageât à dissimuler ses craintes en présence d'Ellen, ce surcroît de souci le rendait encore plus irritable. Les Allenham étaient retournés chez eux bientôt après l'arrivée d'Ellen, et ses deux aînés lui ayant été enlevés, les dernières semaines s'étaient écoulées dans une triste et monotone tranquillité. Mathilde elle-même trouvait sa tâche plus difficile que de coutume, et elle était si abattue par le malheur de sa sœur, qu'elle n'avait plus ce ressort dans l'esprit qui lui donnait le pouvoir de combattre, moitié par sa gaieté, moitié par la résolution de son caractère, les bizarres caprices du capitaine Wareham. Il est vrai que dans aucune circonstance il ne parlait avec humeur à Ellen; mais il paraissait souvent fatigué de la présence de la petite Agnès, qui déjà était d'âge à courir dans la chambre, à s'emparer des rôties de son grand-papa, à trébucher sur le pied de celui-ci, lorsqu'il était étendu vers la cheminée, à lui faire craindre de la voir tomber dans le feu, et enfin

à faire mille choses attrayantes et remplies d'intérêt pour ceux qui, ayant l'esprit en repos, peuvent s'occuper des gracieuses maladresses et des charmantes espiègleries de l'enfance, mais qui sont nécessairement importunes lorsque l'esprit est préoccupé de vives et sérieuses inquiétudes.

Ellen voyait que sa fille, le seul enfant qui lui restât, causait des moments d'impatience à son père, et elle la tenait autant que possible hors du salon. Il se fâchait alors de ce que cet enfant ne fût pas avec le reste de la famille, car son bon naturel lui faisait toujours craindre de blesser la sensibilité d'Ellen.

Cresford, après avoir obtenu les deux certificats, se présenta chez M. Turnbull, gentilhomme campagnard et en même temps magistrat. Il mit sous ses yeux les deux documents, lui expliqua qu'il voulait former contre sa femme une accusation de bigamie, puis il sollicita de sa part un ordre pour la faire arrêter.

M. Turnbull, quoiqu'il ne connût point personnellement les parties intéressées, savait qu'elles occupaient une place honorable dans la société, et il avait entendu parler des circonstances dans lesquelles le second mariage avait été contracté. Il essaya de dissuader M. Cresford d'en venir à une pareille extrémité, à quoi Cresford répondit sèchement, ainsi qu'il l'avait fait à l'égard des remontrances de M. MacLeod, qu'il ne s'était point adressé à lui pour réclamer des avis, et qu'il lui demandait seulement de remplir son devoir comme magistrat, qu'il venait de lui exposer clairement l'affaire, et qu'enfin il ne s'agissait point de conseiller, mais d'agir.

M. Turnbull, malgré sa répugnance à accorder l'ordre qu'on lui demandait, n'avait pas le pouvoir de le refuser. Ce fut avec un sentiment de triomphe que Cresford saisit le papier; et, saluant à peine M. Turnbull, il le quitta brusquement, sans lui laisser le temps de produire le moindre argument en faveur d'un délai.

Cresford courut à la ville métropole du comté, et présentant l'ordre au constable, lui prescrivit de s'acquitter de son office.

Il se trouva que le constable auquel il s'adressait était ce même Will Pollard qui avait été autrefois le jardinier du capitaine Wareham, et qui connaissait Ellen depuis son enfance. Il avait fait un petit héritage au moyen duquel il s'était établi pour son compte comme pépiniériste et grainetier. Il fut saisi de stupeur en voyant le papier qu'on lui remettait entre les mains, et finit par déclarer en termes précis que rien

au monde ne l'obligerait à être le porteur d'un pareil ordre ; « du moins pour miss Ellen, » ajouta-t-il.

« Reprenez votre papier, monsieur ! Si vous avez à recourir aux lois contre elle, il faut vous adresser à quelque autre : à cela je n'aurai rien à dire. » Et il présenta le papier à Cresford d'une manière très-peu polie.

« Vous ne pouvez vous en dispenser, dit Cresford avec une satisfaction calme. Il faut que vous exécutiez l'ordre du magistrat. Vous ne pouvez vous y refuser.

— Je ne suis pas obligé de faire une chose pareille, n'est-ce pas ? demanda Pollard le jardinier au cordonnier Simpson qui par hasard se trouva présent.

— Je ne sais pas quel droit vous auriez de vous y refuser, » répondit Simpson, qui était le savant de l'endroit ; car il lisait tous les journaux.

Pollard hésita. Il n'y avait pas très-longtemps qu'il s'était établi pour son propre compte ; il était encore novice dans son emploi de constable, et il avait toujours recours à Simpson pour lui demander conseil, ou plutôt pour se faire guider par lui. Après s'être gratté la tête, avoir brossé son chapeau avec le revers de sa manche et élagué un jeune arbrisseau beaucoup plus amplement qu'il n'était nécessaire, il dit :

« A la bonne heure ; s'il le faut absolument, je pourrai peut-être lui parler avec plus de respect qu'un autre, car elle a toujours été bonne pour moi depuis son enfance. » Il prit alors le papier, qu'il tint quelque temps dans sa main d'un air de doute et de défiance. « Non, dit-il en se grattant encore une fois la tête, je ne me soucie point de cette commission. Vous pouvez aller trouver M. Clarke, le menuisier, là-bas, à main gauche. Il fera cela pour vous, monsieur ; il est constable aussi bien que moi.

— Monsieur Pollard, il faut que la loi ait son cours ; vous le savez fort bien. Il vaut donc mieux pour vous que vous vous chargiez de l'ordre que je viens de vous remettre, et que vous ameniez la personne dont il est fait mention en présence du magistrat, ainsi que la loi le prescrit.

— C'est bon, dit Pollard ; on fera ce qu'on doit faire, et il est inutile de raisonner. Et quand faut-il que j'y aille ?

— Aujourd'hui, monsieur ! à l'instant même ! répondit Cresford

d'une voix tonnante. Je compte vous retrouver chez M. Turnbull avec.... avec la personne désignée dans cet acte. Vous devez l'amener sous votre garde. Dans trois heures d'ici, je serai chez le magistrat. »

Cresford partit, laissant le pauvre Pollard dans la plus grande perplexité. Il avait une extrême répugnance à faire dans cette occasion ce que l'on exigeait de lui. Il cherchait dans sa tête de quelle manière il pourrait faire cette fâcheuse communication à miss Ellen. « Tout en douceur, se disait-il, afin de ne lui point causer de saisissement. » Puis, en premier lieu, il résolut de changer d'habits. Il n'était nullement en état de paraître en présence du capitaine Wareham et de sa famille : il voulait du moins avoir l'air propre et décent. Il ne voulait rien se permettre qui ne fût respectueux à l'égard de ses anciens maîtres. Après avoir ainsi réfléchi, Pollard se retira dans sa chambre pour faire sa toilette, pensant qu'il adoucirait par là le coup qui menaçait la pauvre Ellen.

Sa femme fut surprise de le voir revêtu de ses plus beaux habits du dimanche.

« Eh bien, Will, quelle partie de plaisir allez-vous faire aujourd'hui ? dit-elle. Est-ce votre jour de club ?

— Non, ce n'est pas mon jour de club, femme ; vous savez fort bien que ce n'est pas avant la semaine qui vient.

— Eh mais, où allez-vous donc alors ? Vous n'allez pas à la foire de Tharford, pour sûr !

— Non ! je ne vais à aucune foire ni à aucune partie de plaisir. » En même temps, il tournait et retournait son chapeau, dont il essuyait encore le tour avec la manche de son habit. « Je vais où je n'ai guère envie d'aller.

— Comment, Will ! vous me faites peur. Vous ne pouvez avoir rien fait de mal ?

— Non ; mais j'ai un ordre à porter.

— Oh ! Dieu merci ! ce n'est pas là le premier ordre que vous ayez à porter. Mais je ne vous ai jamais vu vous faire si brave auparavant pour aller porter un ordre. » Et Peggy se prit à sourire.

« Vous ne ririez point si vous saviez pour qui cet ordre a été donné. C'est pour ma chère miss Ellen dont vous m'avez entendu parler tant et tant de fois. C'est celle qui, comme je vous l'ai souvent conté, montait à l'échelle aussi lestement que moi, et, toute demoi-

selle qu'elle était, semait si joliment les graines! Et elle taillait les arbustes tout aussi bien que j'aurais pu le faire! Miss Caroline ne faisait que se promener dans les rues et regarder les *beaux;* mais miss Ellen, elle sarclait et ratissait les allées pour moi pendant tout le temps de sa récréation quand on voulait la laisser faire.

— Un mandat d'arrêt pour elle, Will! Vous rêvez.

— Non, je ne rêve point! Mais sachez retenir votre langue et mêlez-vous de vos affaires. Il ne sert de rien de babiller. Nous devons tous faire ce qui nous est commandé. »

Will s'avança vers la porte, l'œil mouillé d'une larme provoquée par sa propre éloquence.

Il s'achemina vers la demeure du capitaine Wareham et frappa à la porte.

« S'il vous plaît, James, dit-il, s'il vous plaît, je voudrais dire un mot en particulier à mistriss Hamilton, c'est-à-dire mistriss Cres..., miss Ellen, enfin. Pour moi, c'est toujours miss Ellen.

— Entrez, maître Pollard. Je vais l'avertir tout de suite. »

Pollard tournait son chapeau entre ses mains, et discutait avec lui-même de quelle manière il exposerait le motif qui l'amenait, lorsque James revint et lui dit de monter.

« Mistriss Cresford est seule. Elle nous a ordonné à tous de l'appeler mistriss Cresford, ajouta-t-il à voix basse. Elle dit que c'est inutile de s'obstiner à propos d'un nom, et pourtant elle prend tous les matins ses lettres comme si elle avait peur de les toucher. »

Pollard entra dans la chambre où Ellen était assise, calme, mais abattue, tenant sur ses genoux la petite Agnès qui jouait devant la table. Elle leva les yeux en souriant faiblement.

« Il y a bien longtemps que je ne vous ai vu, Pollard, dit-elle. J'ai appris que vous vous étiez marié depuis que vous avez quitté mon père.

— Oui, madame, je me suis marié, sauf votre respect.

— J'espère que vous êtes tout à fait à votre aise. Je serais passée pour voir votre femme; mais je ne suis pas sortie depuis quelque temps.

— Je vous remercie tout de même, madame, d'avoir pensé à moi. Ce serait un honneur et un plaisir pour moi que de vous montrer comme tout est propre et bien arrangé chez nous; mais...

— Parlez sans crainte, Pollard. Vous êtes depuis longtemps de mes

amis; vous étiez le compagnon de mes jeux quand j'étais enfant. Si vous avez quelque petit service à me demander, je serai heureuse de faire de mon mieux, quoique je ne sois plus aussi riche à présent que je l'ai été. » Ici, ses yeux se baissèrent, et une plus grande pâleur se répandit sur ses joues.

« Non, ce n'est point cela : que Dieu récompense votre bon cœur ! Ce n'est point cela. J'aimerais dix fois mieux avoir à solliciter de votre part un bienfait, car je sais que ce serait un plaisir pour vous que de l'accorder. Mais j'ai ici un méchant morceau de papier, madame. Vous voyez, madame, je suis un constable, et on a voulu me charger de ce message. Ils disent qu'il faut que je vous remette cette feuille de papier-là, et vraiment, je sais à peine ce qui pourra en advenir. » Ellen reçut le papier de la main tremblante de Pollard, pendant que du revers de son autre main il essuyait une larme. Elle croyait encore que quelque désastre avait frappé la famille de cet ancien serviteur, que c'était vraisemblablement une pétition qu'il lui présentait, et il se passa quelques secondes avant qu'elle pût comprendre la véritable signification de l'écrit qu'elle avait sous les yeux.

L'idée de devenir l'objet d'une accusation de bigamie ne s'était jamais offerte encore à son imagination. La douleur de n'être plus la femme d'Algernon, le déshonneur et la honte d'avoir vécu avec lui pendant deux ans avaient uniquement préoccupé sa pensée. Elle ne pouvait se figurer un malheur qui surpassât celui dont elle se sentait accablée. Personne ne lui avait jamais fait pressentir un pareil événement, et personne, il est vrai, n'avait cru un instant que Cresford, quelle que fût l'amertume de son chagrin (qui, après tout, n'était que le résultat de sa propre imprudence), voulût assouvir son inutile vengeance sur sa femme infortunée.

Ellen fut comme frappée de la foudre. Le pauvre constable implorait son pardon, la suppliait de croire qu'il n'y avait point de sa faute; qu'il était forcé d'obéir à la loi :

« Nous ne pouvons pas nous empêcher, madame, de faire ce que la loi exige de ceux qui doivent la faire exécuter et de ceux qui doivent lui obéir. C'est la même chose pour nous deux. »

Ellen, immobile de surprise et de douleur, lui dit d'aller chercher son père et de le prier de venir la trouver. Elle était effrayée, épouvantée. Elle ne pouvait être plus complétement séparée d'Algernon.

Ses enfants lui avaient déjà été arrachés; mais elle se sentait saisie d'une terreur vague dont elle ne pouvait se rendre compte.

Le capitaine Wareham vint. Elle lui donna le papier. Il n'en devina que trop bien le contenu, et devint d'une extrême pâleur.

« Quand doit-on se rendre à cet ordre, Pollard?

— Hélas! monsieur, je dois vous dire que M. Cresford a déclaré qu'il fallait que nous nous rendissions chez le squire Turnbull, où nous le trouverions dans trois heures, à partir du moment où il sortait de chez moi, et c'était à deux heures, comme je venais justement de finir de dîner.

— Trouver M. Cresford! Dois-je me trouver en sa présence! Oh! mon père, tout au monde excepté cela!

— Chère enfant, il n'y a aucun moyen de l'éviter. Vous devez recueillir tout votre courage et ne point vous laisser abattre. M. Turnbull est un bon et honnête homme, et il n'y aura aucune autre personne présente. Cresford est une brute, un homme sans délicatesse. Si vous aviez seulement la moitié de ma colère contre lui, elle vous donnerait la force de soutenir cette entrevue.

— Je suis trop malheureuse pour ressentir de la colère. D'ailleurs je le plains. Je l'ai rendu très-malheureux. Je sais quelle est la douleur d'être séparé de ce qu'on aime, même lorsqu'on sait qu'on est payé de retour. Que dois-je faire, mon père? ajouta-t-elle tristement.

— Pour sortir de cette désagréable affaire, ma chère enfant, le plus tôt sera le mieux. Allez vous habiller. Je vais sans perdre de temps commander que l'on fasse venir une voiture. »

Il se hâta de conduire Ellen à la porte du salon. Il lui tardait d'être pendant quelques instants hors de sa vue. Il savait que cette sommation était le prélude d'une accusation. Il savait que la punition du crime de bigamie pouvait être la déportation. Enfin, quoiqu'il ne pensât point que les choses fussent jamais poussées à cette extrémité, il éprouvait je ne sais quelle terreur involontaire dont ses nerfs étaient violemment ébranlés, et il se promenait autour de l'appartement dans la plus grande agitation. Pollard était immobile, embarrassé, affligé.

« Sortez, Pollard! s'écria le capitaine Wareham avec humeur. Ne pouvez-vous attendre dans le vestibule? Pourquoi restez-vous ici à m'observer? »

Il tira violemment la sonnette et ordonna qu'une voiture de louage fût aussitôt amenée.

Le capitaine Wareham n'avait point de voiture. Ellen s'était strictement conformée à la manière de vivre de son père : elle n'avait pas voulu consentir à vivre dans l'opulence avec l'argent que M. Hamilton avait essayé vainement de lui faire accepter.

La voiture vint à la porte. L'aimable, l'élégante Ellen, qui, comme femme de M. Cresford, avait été habituée à tous les agréments extérieurs de la vie, et, comme femme d'Algernon Hamilton, à toutes les recherches du luxe, monta le marche-pied délabré, et foulant sous ses pieds la paille sèche qui tenait lieu de tapis, s'assit près de son père dans le coin de l'étroite voiture, pendant que le constable se plaça sur le devant, la conduisant, comme une criminelle vulgaire, en présence du magistrat.

## XV

Les événements de la matinée avaient été si soudains et si étourdissants qu'Ellen comprenait à peine ce qui lui arrivait. L'idée seule qu'elle allait être conduite de nouveau en présence de Cresford absorbait sa pensée.

« Que me veut-il ? Que lui dirai-je, mon père ? Que peut-il résulter de tout ceci ?

— Je ne saurais le dire, mon enfant. Vous n'avez pas autre chose à faire que de déclarer la vérité. Votre conduite a été irréprochable ; on ne peut rien y reprendre dont vous ayez à rougir.

— Oh ! combien je crains de rencontrer encore ses regards ! Restez toujours près de moi, mon père. »

Ils arrivèrent. Ellen, pâle et tremblante, entra soutenue par son père dans une première pièce. Ils furent introduits à l'instant dans le cabinet de M. Turnbull, qui les y attendait. Il offrit un siége à Ellen. Il y avait, à travers l'embarras de son maintien, une dignité qui imposait en même temps qu'elle excitait l'intérêt, et M. Turnbull, quoiqu'il fût ce que l'on appelle un homme *pratique,* la traita, sans peut-être sans rendre compte, avec plus de déférence et de politesse qu'il n'en montrait généralement dans ses manières avec les femmes.

« Je crois, dit-il, que je puis maintenant faire appeler M. Cresford, afin qu'il puisse faire sa déclaration dans les formes. »

Ellen s'inclina en signe d'assentiment, et commença aussitôt à

trembler de tous ses membres ; mais ses yeux restèrent fixés sur le parquet, et elle ne fit pas un mouvement. Cresford entra. Elle demeura dans la même immobilité.

Lorsqu'il s'approcha de la table, il regarda Ellen plutôt avec l'expression du triomphe qu'avec celle de l'amour. Mais son voile était baissé , son chapeau très-avancé sur son visage et sa taille enveloppée dans son manteau. Lorsqu'il fut question du serment d'usage, M. Turnbull dit :

« Je crois, madame, qu'il faut que, pour un moment, vous releviez votre voile, afin que le plaignant puisse constater votre identité. »

Ellen écarta son voile, et tourna vers son accusateur son visage pâle et triste. Cresford fit encore un pas vers la table pour prendre la Bible et jurer que la prisonnière était Ellen Cresford, sa femme. Elle saisit instinctivement le bras de son père et se mit derrière lui.

Cresford produisit son acte de mariage. Le domestique qui avait été à cette époque à son service et le clerc *** étaient présents pour attester le fait de la célébration du mariage ; puis il déposa sur la table l'extrait du registre de Longbury.

M. Turnbull demanda à Ellen ce qu'elle avait à répondre :

« Rien, » dit-elle d'une voix à peine distincte.

Elle était tout entière à un sentiment : celui de mettre fin à cette pénible entrevue. Mais le capitaine Wareham intervint.

« Je ne puis, dit-il, laisser articuler cette injuste accusation sans qu'il soit seulement fait mention des circonstances dans lesquelles le second mariage de ma fille a été contracté. Il avait plu à M. Cresford de faire publier un récit de sa mort et de faire célébrer ses propres funérailles. Ses amis et ses parents le pleurèrent comme mort. Deux ans et deux mois après la réception de la feuille publique qui contenait les détails de cet événement, ma fille contracta un second mariage. Les lois de la justice et de l'honneur autorisent-elles un homme à faire des poursuites en pareil cas?

— Non certainement, » répondit M. Turnbull sans la moindre hésitation. Puis se tournant vers Cresford : « Désirez-vous que je donne suite à votre plainte, monsieur? Il est encore temps de s'arrêter, autrement il ne serait plus en votre pouvoir de vous rétracter. Si je donne l'ordre de l'emprisonnement, vous serez forcé de poursuivre le procès.

— Je le sais, monsieur, et c'est précisément mon intention.

— Madame, j'ai un pénible devoir à remplir ; mais je ne puis me dispenser de me conformer à la teneur de cet acte. » M. Turnbull lui montra en même temps le mandat d'arrêt; il prévint ensuite le constable qu'il se rendrait lui-même dans la soirée avec un autre magistrat chez mistriss Cresford, afin de l'admettre à donner caution ; qu'en attendant il l'autorisait à la ramener à son domicile pour y attendre son arrivée, au lieu de la conduire à la prison du comté.

« Mon père ! mon père ! On ne me mettra pas en prison ! Cela est impossible ! Il ne peut pas avoir la pensée d'attirer un tel déshonneur sur la mère de ses enfants !

— Madame, j'aurai l'honneur de vous revoir dans votre propre maison. Comme la présence de deux magistrats est nécessaire, j'amènerai sir John Staples avec moi. Le capitaine Wareham alors pourra nous donner garantie pour votre comparution aux prochaines assises.

— Aux assises ! oh ! il ne peut le vouloir sérieusement. Cela serait par trop cruel. Quoi ! m'exposer aux regards de tout le comté ! Publier aux yeux du monde notre malheur et notre honte ! Nous attirer les sarcasmes de la foule grossière et sans pitié ! Oh ! Charles ! qu'ai-je donc fait pour mériter un pareil traitement ? » Sa voix s'éteignit, suffoquée par ses pleurs et par ses sanglots.

« Ce que vous avez fait ? N'avez-vous pas détruit mon repos, brisé mon cœur et troublé ma raison ? Et elle demande ce qu'elle a fait ! » ajouta-t-il en se tournant vers les personnes présentes, en riant d'un rire sauvage et effrayant.

M. Turnbull se hâta de mettre un terme à cette scène, et reconduisit sans perdre de temps la pauvre Ellen à la voiture qui l'avait amenée. Il mit Cresford presque à la porte, et courut lui-même à cheval pour chercher sir John Staples, afin de se rendre avec lui chez le capitaine Wareham et d'y admettre Ellen à fournir caution , pour lui épargner du moins cette portion douloureuse et humiliante des épreuves qu'elle était condamnée à endurer.

Ellen se jeta en pleurant et en sanglottant dans le fond de la voiture.

« Ainsi, mon père, je serai mise en jugement ; en jugement pour crime de bigamie. Oh ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! Mise en jugement comme les malfaiteurs ! Etre mandée à la barre, exposée aux

regards de tous les juges, tandis qu'une vile multitude m'accablera des plus insultantes moqueries, des plus ignobles allusions ! Oh ! je n'aurais jamais cru que cela fût possible ! Mais faut-il donc que cela soit ainsi ? N'y a-t-il aucun moyen d'échapper à un si grand malheur ?

— Hélas ! hélas ! ma pauvre Ellen, je n'en connais aucun. Il n'y a pas la moindre chance de ramener Cresford à la raison. Toute tentative pour y parvenir semble l'irriter encore davantage. Je crois réellement que son cerveau est affecté. Il a tout à fait l'air de n'être pas dans son bon sens.

— Et c'est moi qui en suis la cause ! dit-elle dans un profond abattement. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de le traiter avec dureté. » Après une pause assez longue, elle ajouta : « Mais, mon père, la punition ?

— Oh ! mon enfant ! ne pensez point à cela. Aucun jury sur la terre ne peut vous déclarer coupable.

— Mais je suis coupable, mon père. Il est trop vrai que j'ai commis le crime ! Je suis coupable de bigamie, quoiqu'il n'y ait point de ma faute.

— On ne vous condamnera point.

— Mais si l'on me condamnait ? Je voudrais savoir ce que j'ai de plus à craindre.

— On peut, dans les circonstances les plus graves, condamner à la peine de la déportation pendant sept ans. Mais on ne prononcera jamais une pareille sentence ; ainsi, ne vous en préoccupez pas davantage.

— J'aurais mieux aimé qu'il y eût peine de mort, » répliqua-t-elle d'un ton de calme désespoir. Après une autre pause elle demanda : « Si j'étais déportée, cela annulerait-il mon mariage ? Reviendrais-je libre ?

— Non, ma chère ; cela même n'annulerait point votre mariage.

— Il vaut peut-être mieux que cela soit ainsi. Je dirais presque que je m'en réjouis, car je ne voudrais pas entraver sa glorieuse et honorable carrière dans son propre pays. C'est assez d'avoir la ruine d'un de ses semblables sur la conscience. » Elle ne proféra plus un mot pendant le reste du chemin.

Ils arrivèrent chez eux. M. Turnbull et sir John Staples arrivèrent, amenant avec eux lord Besville, qni se rendit caution, avec le capitaine Wareham, qu'Ellen comparaîtrait aux assises.

On congédia le constable. Pauvre Will Pollard ! Jamais les lois du pays n'eurent un agent qui s'acquittât de son devoir plus à contre-cœur qu'il ne le fit dans cette occasion. En rentrant dans son humble maison, tard dans la soirée, il jeta son chapeau sur la table.

« Mordienne ! dit-il, ce jour a été le plus mauvais de tous ceux que j'ai jamais employés à exercer mes fonctions. Je ne voudrais pas en passer un autre pareil, quand ce serait pour être un juge de paix, et un squire pardessus le marché. Ma foi, s'écria-t-il d'une voix plus forte, ma foi, ce diable d'homme avait bien besoin de revenir vivant, après avoir écrit qu'il était mort ! Pas plus que je n'ai besoin de présenter mes comptes deux fois à mes pratiques ! »

Il se passa un peu de temps avant que Peggy comprît parfaitement de quoi il s'agissait.

« Ainsi, c'était son second mari qu'elle aimait véritablement ! Pauvre chère dame ! C'est bien dur. C'est pire encore, je crois, que si c'était l'âme de son mari qui fût venue pour la tourmenter. Ce n'est pas pour dire, malgré cela : je n'aimerais guère voir l'âme de mon premier amoureux, Tom Hartrop, qui fut noyé à la vue de Wissant.

Peggy avait été une beauté dans son temps, et elle aimait beaucoup à parler de son premier, de son second, de son troisième, de son dixième admirateur. Will Pollard n'était pas en humeur de l'écouter ; il lui dit d'une manière plus impérieuse que de coutume de tenir sa langue en repos et de se dépêcher de lui donner à souper.

La soirée fut d'une grande tristesse dans la maison du capitaine Wareham. Ellen se retira de bonne heure pour reposer, ou plutôt pour pleurer. Le capitaine veilla tard, se promenant à grands pas dans son petit salon, où le craquement mesuré de ses bottes et le bruit régulier de ses pas se faisaient entendre dans la chambre d'Ellen et dans celle de Mathilde, qui étaient situées au-dessus, car elle passèrent chacune de leur côté la plus grande partie de la nuit dans une pénible insomnie.

Ellen se mit à écrire à Algernon pour la première fois depuis qu'elle avait quitté sa maison et repris le nom de Cresford. Elle l'appelait maintenant à son secours. La cruauté de Cresford semblait avoir agrandi l'espace qui la séparait de lui, et l'entraînait irrésistiblement vers celui dont la conduite tout entière avait été dictée par des sentiments de générosité, d'honneur et de tendresse véritable.

Elle lui fit connaître en détail tout ce qui s'était passé pendant cette

journée. Elle lui dit qu'elle devait être jugée, jugée publiquement. Qu'elle devait, pour la défense de sa propre réputation, produire toutes les preuves qu'elle et lui avaient reçu les nouvelles les plus authentiques de la mort de Cresford. Elle le suppliait de chercher tous les moyens possibles pour se procurer un exemplaire du journal qui contenait la nomenclature officielle des morts survenues à Verdun. Elle le priait de s'informer de la résidence du colonel Eversham, et, s'il était possible, de découvrir quel avait été le sort du jeune Maitland, auquel Cresford avait confié la lettre qui devait informer Ellen de son plan.

« C'est à vous que je m'adresse, Algernon, continuait-elle, parce « que je sais que vous ne négligerez rien pour me servir et pour m'é« pargner la seule douleur qui puisse ajouter à toutes celles qui m'ac« cablent déjà, la douleur d'être soupçonnée d'avoir manqué volon« tairement à mes devoirs. Peut-être ai-je toujours été trop sensible à « l'opinion du monde; peut-être devrait-on se contenter de recon« naître l'innocence de ses propres intentions, et il y a peut-être aussi « quelque chose de plus noble à mépriser les frivoles commentaires de « gens que l'on n'aime ni n'estime en aucune manière. Mais mon erreur, « si c'en est une, est la plus excusable qu'une femme ait pu com« mettre; et vous qui savez que je n'ai voulu ni vous voir, ni corres« pondre avec vous avant de me croire certaine que les deux années « de mon veuvage étaient expirées, vous pouvez seul vous figurer ce « que j'éprouve à l'idée de voir ma triste histoire traînée devant les « tribunaux. J'ai été accablée, anéantie de ce coup fatal. L'idée d'un « pareil surcroît de mes peines sur la terre ne s'était jamais pré« sentée à mon esprit; mais mon seul espoir maintenant est de prou« ver du moins que je me croyais véritablement libre lorsque je me « donnai à vous, et que je ne vous ai point entraîné volontairement « dans le malheur qui frappe tous ceux qui tiennent à moi par quel« que lien que ce soit.

« Il faut que vous me trouviez le meilleur avocat. Enfin, je vous « abandonne le soin de tout avec la plus entière confiance. Ce pro« cès sera dispendieux. Ce n'a point été l'orgueil, mais ma déférence « pour ce monde, en présence duquel je suis condamnée à être dé« gradée, qui m'a empêchée jusqu'ici de vous permettre de contri« buer à mon soutien. Je sais très-bien que je pourrais disposer de « tout ce que vous possédez. Je comprends par mes propres senti-

« ments tout ce que sont les vôtres, et par cette raison aussi bien « que pour l'intérêt de mon honneur, je suis prête à vous laisser « pourvoir à toutes les dépenses qui seront nécessaires. Je vous écris « tout de suite pour qu'il n'y ait pas un moment de perdu. Les as- « sises doivent s'ouvrir le 20 du mois prochain. Découvrez, s'il est « possible, ce qu'est devenu Maitland. Adieu ! je ne vous en dis pas « davantage, mais vous pourrez communiquer avec mon père. Puisse « le ciel vous conserver pour le bonheur de ceux auxquels il a été « donné de vous appartenir !

« Notre enfant, oh ! il y a encore une chaîne qui nous lie insépa- « rablement ! Notre enfant se porte bien, elle devient chaque jour « plus gracieuse et plus intelligente.

« Ellen. »

Algernon en recevant cette lettre fut saisi d'indignation et de rage. Si Cresford brûlait de se voir engagé dans une lutte corps à corps avec son rival, Algernon ne désirait pas avec moins d'ardeur de le rencontrer dans un combat à mort. Mais cependant Cresford eût été en sûreté avec lui, même dans un désert, tant il s'était fortement attaché à l'espérance, si éloignée qu'elle fût, d'être un jour réuni à Ellen.

Malgré l'indignation qu'avait excitée en lui la sauvage et cruelle vengeance de Cresford, il y avait une sorte de soulagement pour lui à entrevoir un objet positif à poursuivre. Il était resté jusqu'alors dans un isolement et dans une inaction absolus. Il craignait de blesser Ellen ou de lui nuire par la moindre démarche qu'il viendrait à hasarder, de telle sorte qu'il avait vécu comme un anachorète, errant dans les bois de son domaine, éloigné des affaires publiques, également inutile à lui-même et aux autres. A la fin, il se réveilla de cette torpeur, et, tout révolté qu'il était par l'image de cette aimable, pure, délicate et timide Ellen, exposée aux regards de tout un tribunal, il y avait pour lui un sentiment de consolation à s'occuper activement de lui être utile. Il s'élança dans sa voiture, et courut à Londres afin d'y faire toutes les recherches nécessaires.

Il alla d'abord trouver l'avocat le plus célèbre de l'époque pour s'assurer de ses conseils. Cresford l'avait prévenu, et quoiqu'il fût déjà trop occupé pour se charger de sa cause, la même raison l'empêcha de prêter aucune assistance à Algernon. Celui-ci se rendit auprès d'un autre, qui passait pour un homme d'une éloquence puis-

sante quand il avait la justice de son côté, mais qui n'était peut-être pas aussi habile à faire paraître bonne une cause décidément mauvaise. Heureusement il se trouvait libre. Hamilton s'assura aussitôt de son appui.

Il se rendit ensuite dans les bureaux des divers journaux, et là, ayant produit la date et le titre du journal dont il avait besoin, on lui fit espérer qu'on le lui procurerait promptement.

Il fallait ensuite trouver le colonel Eversham. Il parcourut les listes de l'armée; il trouva le nom, et alla droit à l'hôtel des horse-guards. Il y apprit que le colonel Eversham était avec son régiment en Espagne, où il avait rejoint l'armée sous le commandement de sir John Moore. Il s'adressa aussitôt à l'adjudant général. Il écrivit au secrétaire militaire du commandant en chef. Il expliqua l'affaire, et demanda qu'une permission fût expédiée au colonel Eversham pour s'absenter de son régiment, et revenir en Angleterre, s'il était possible, avant le 20 du mois suivant.

Le plus difficile était encore à faire : Maitland! Il n'avait point de fil conducteur pour découvrir qui était ou ce qu'était Maitland. Les listes de l'armée et celles de la marine pendant les années 1801, 1802, 1803, furent consultées à plusieurs reprises. On n'y trouva personne qui parût avoir été au nombre des détenus.

A la fin il eut l'idée d'avoir recours au *Court-Guide*[1], et d'aller personnellement dans toutes les maisons de Londres habitées par des personnes du nom de Maitland. Le hasard pouvait ainsi lui apprendre si aucun de leurs parents avait été prisonnier à Verdun, et ce qu'il était devenu.

## XVI

Algernon, tenant dans sa main le livre d'adresses, se mit à poursuivre ses recherches. C'était à l'époque de l'année où Londres est presque désert, et il trouva dans un grand nombre de maisons que les familles avaient déjà quitté la ville. En pareille occasion, il s'assurait d'abord de l'endroit où étaient allés les maîtres de la maison, résolu de leur demander des renseignements par écrit s'il ne pouvait les rejoindre. Dans une vaste habitation occupée par un négociant de la cité il trouva un vieillard d'un aspect vénérable qui lui dit

[1] Le *Court-Guide* répond à l'almanach des adresses.

qu'un de ses frères avait un fils naturel ; que ce jeune homme voyageait depuis plusieurs années, et devait être maintenant aux Indes à ce qu'il croyait ; mais qu'il avait fait beaucoup de folies, et qu'on ne savait pas positivement ce qu'il était devenu. Cela pouvait bien avoir l'air d'être la personne en question ; mais, s'il en était ainsi, il y avait peu de renseignements à espérer. Cependant Algernon ne se découragea point. La maison dans laquelle il renouvela ensuite ses recherches était celle d'une dame veuve qui demeurait dans Upper-Quebec street. Il frappa à la porte, et demanda mistriss Maitland. On le fit monter et entrer dans un petit salon à deux fenêtres, extrêmement propre et minutieusement bien rangé. Il n'y avait pas une chaise qui fût hors de sa place, et le sofa était adossé à la muraille. D'un côté de la table, avec son tricot à la main, était assise une femme âgée mise avec beaucoup de soin, et ayant une expression de physionomie douce, mais mélancolique. De l'autre côté était une personne plus jeune, évidemment sa fille, mais pâle, fanée, ayant décidément passé la fleur de la jeunesse. Elle était occupée d'un ouvrage à l'aiguille.

Elles se levèrent toutes les deux à la vue de l'étranger, et la plus âgée le pria avec douceur et dignité à la fois de s'asseoir, pendant qu'elle et sa fille reprenaient leurs places, attendant paisiblement ce qu'il avait à leur dire. Leur calme et leur politesse lui firent éprouver un sentiment plus analogue à l'embarras qu'il n'était ordinaire à un homme aussi habitué au monde et possédant des manières aussi parfaites. D'ailleurs il était sous l'impression intuitive qu'il parlait à une veuve qui avait perdu un fils, soit qu'elle fût ou non la mère de celui qui faisait l'objet de ses recherches.

Ce fut donc avec un certain degré d'hésitation qu'il entra en matière, et qu'il expliqua que, par des raisons de la plus haute importance pour lui-même et pour d'autres qui l'intéressaient vivement, il désirait savoir ce qu'était devenu un jeune homme du nom de Maitland, qui avait été détenu à Verdun, d'où il était parvenu à s'échapper au commencement de l'année 1804. Il vit alors la fille laisser tomber son ouvrage et regarder sa mère avec inquiétude. Il vit les mains de la mère trembler en tricotant encore deux ou trois mailles avant d'être en état de lui répondre.

Le cœur d'Algernon souffrait de la peine qu'il avait évidemment occasionnée, mais il éprouva en même temps un mouvement de joie

à l'idée qu'il avait peut-être réussi à découvrir ce qu'il cherchait avec tant de sollicitude. Mistriss Maitland déposa son tricot; puis ôtant ses lunettes, elle répliqua d'une voix calme :

« Mon fils unique était au nombre des détenus, monsieur, et ne revint jamais près de nous. La barque qui le portait se perdit en vue de la côte, entre Blanckenbergh et Ostende. »

En parlant ainsi, elle joignit doucement ses mains, qu'elle laissa retomber sur ses genoux, dans l'attitude d'une personne résignée et habituée à son chagrin.

Algernon se tourna vers l'autre femme :

« Il m'est infiniment pénible, madame, de continuer à faire des questions sur un sujet qui doit être aussi douloureux pour madame votre mère; mais si vous saviez à quel point le repos et l'honneur de la personne que je chéris le plus sur la terre sont attachés aux réponses que vous pouvez faire à mes demandes, vous me pardonneriez certainement d'insister. »

Il fit alors le récit abrégé de son histoire et de celle d'Ellen à mistriss et à miss Maitland. Elles l'écoutèrent avec attention, avec intérêt, et lui dirent à leur tour que le jeune Maitland avait voyagé en France pour son plaisir et pour connaître le monde; qu'une année plus tard il aurait atteint sa majorité et aurait été mis en possession d'une fortune considérable qui lui revenait de droit; qu'il aurait alors placé sa mère et sa sœur dans une situation non-seulement aisée, mais opulente; mais que la guerre ayant éclaté de nouveau, il avait été retenu prisonnier. Miss Maitland ajouta que son frère avait souvent nommé M. Cresford dans ses lettres, et qu'il avait fait mention plusieurs fois de l'impatience avec laquelle il endurait son emprisonnement; qu'elles n'avaient jamais entendu parler du jeune Maitland depuis l'époque de son évasion; mais que d'après ce qu'elles avaient pu en apprendre, il était arrivé sain et sauf dans le voisinage d'Ostende; qu'il y avait attendu pendant quelque temps dans l'espoir de réussir à gagner à force de rames un des vaisseaux anglais qui croisaient en vue de la côte; qu'à la fin, lui et quelques-uns de ses compagnons avaient fait une tentative désespérée pour exécuter ce projet pendant la nuit; mais le temps était trop orageux pour le petit bateau pêcheur qu'ils étaient parvenus à faire démarrer, et qui, pour surcroît de malheur, était manœuvré par de jeunes hommes qui n'étaient point familiarisés avec les périls de la mer; que deux

d'entr'eux seulement, sur les cinq, avaient été sauvés et recueillis par le vaisseau anglais à l'aube du jour.

Le jeune homme ayant ainsi péri avant sa majorité, la mère avait continué avec sa fille à vivre dans la pauvreté et dans la retraite. Le chagrin avait depuis longtemps altéré les traits de cette dernière, qui paraissait avoir quelques années de plus que son frère, dans lequel l'une et l'autre avaient mis toute leur joie, toutes leurs espérances, tout le bonheur de leur avenir.

Hamilton et les deux femmes avaient pris un mutuel intérêt les uns aux autres ; ainsi le premier obtint-il sans peine la promesse de confier au papier une relation de la mort du jeune Maitland, et de permettre qu'il fût produit parmi les pièces du procès. Il les assura de son côté qu'il leur éviterait, s'il en avait le pouvoir, la pénible formalité de comparaître en personne.

Ils se séparèrent dans les termes d'une politesse bienveillante et réciproque. Algernon rentra aussitôt chez lui, attendant avec impatience la réponse qu'il devait recevoir du chef des horse-guards. Il apprit en effet que la permission serait accordée au colonel Eversham ; qu'il serait autorisé à revenir pour se présenter aux assises, et il y avait toute probabilité qu'il arriverait à temps si les vents et la mer le permettaient. Il écrivit au colonel Eversham pour l'instruire du motif qui rendait sa présence si nécessaire, et il le conjura d'user de toute la diligence imaginable pour arriver promptement en Angleterre.

Quelques jours de recherches furent suffisants pour trouver le journal qui contenait la nouvelle de la mort de Cresford, et Algernon éprouva un véritable soulagement à la réflexion que tout maintenant se disposait de la manière la plus favorable pour exempter son Ellen de tout soupçon ou de tout prétexte de blâme. Il obéit à ce qu'elle avait prescrit en ne communiquant seulement qu'avec le capitaine Wareham. Son âme tout entière était aussi absorbée que pouvait l'être celle d'Ellen elle-même, par l'idée de faire ressortir son innocence dans tout son éclat.

La rumeur du procès qui allait avoir lieu fut bientôt publique ; elle excita la plus grande sensation et l'intérêt le plus vif dans tout le voisinage. Chacun sympathisait avec Ellen ; tous étaient empressés de prouver combien ils prenaient part à son malheur et combien ils

la respectaient. L'humble demeure du capitaine Wareham était littéralement assiégée par une quantité de voitures et de personnes qui venaient demander des nouvelles de sa fille. Tous ceux qui jouissaient de quelque considération dans les alentours laissaient leurs noms, comme une sorte d'hommage rendu à son noble caractère.

Lord Besville, qui s'était montré si rempli de bienveillance dès les premiers moments, offrit sa voiture pour la conduire au tribunal quand le jour fatal arriverait, et son offre fut acceptée avec reconnaissance.

Ces marques d'approbation, l'appui de tout ce qui l'environnait consolait un peu la pauvre Ellen. Elle abhorrait l'idée d'être l'objet de l'attention publique ; elle aurait mieux aimé se retirer dans une obscurité profonde et avec l'espoir que sa triste destinée demeurerait inconnue, en dehors surtout des discussions du barreau ; elle aurait courbé humblement et paisiblement sa tête ; mais puisqu'elle devait paraître en face du monde, ces témoignages d'estime de ses amis et de tous ceux qui la connaissaient calmèrent jusqu'à un certain point ses craintes et sa douleur. Il est rare que l'on soit assez complétement malheureux pour que les marques de sympathie de nos semblables nous trouvent impassibles. La liste de ceux qui se sont fait inscrire est lue avec intérêt, avec une sorte de sentiment de satisfaction par le malade et par l'affligé. Il n'y a point de pensée plus amère que celle d'être oublié, négligé dans nos maux, soit de corps ou d'esprit.

Ellen avait écrit à Algernon ce qu'elle désirait qu'il fît ; elle savait que toutes les mesures que le zèle et la prévoyance humaine pouvaient suggérer seraient adoptés par lui ; elle était donc parfaitement tranquille sur ce point, et elle employa son temps à exciter son esprit à supporter les conséquences les plus fatales de sa situation, cherchant du secours et des forces dans la seule source infaillible de consolation qu'il y eût pour un malheur tel que le sien.

Elle crut aux paroles de son père lorsqu'il lui dit qu'il était presque impossible, qu'en supposant qu'une sentence de déportation fût prononcée, elle fût mise à exécution. Cependant, elle pensa qu'il était plus sage d'accoutumer son esprit, dans une certaine mesure, à une pareille éventualité, que de s'exposer à être prise aussi soudainement par surprise qu'elle l'avait été, lorsque l'idée d'être accusée devant une cour de justice lui avait été présentée pour la première fois. Des

visions de vaisseau, de terre étrangère et lointaine, d'association avec d'infâmes criminels, mille horreurs mal comprises, imparfaitement définies, épouvantaient son imagination. Elle se voyait dans ses rêves arrachée au seul enfant qu'on lui eût laissé, étrangère, proscrite à Botany-Bay; et quoiqu'à son réveil elle se hâtât de chasser ces images nées de l'agitation du sommeil, et qu'elle se convainquît de l'improbabilité d'un pareil résultat, elle n'osait encore le considérer comme impossible. Elle ignorait quel témoignage inattendu Cresford pouvait tirer des mesures qu'il aurait prises lorsqu'il était à Verdun, pour la mettre d'une manière infaillible au courant de son stratagème et de ses intentions. Les preuves qu'elle avait à lui opposer étaient toutes négatives, et quelquefois l'anticipation de ce que pourrait être sa destinée devenait si effrayante, que son désir ardent d'exercer la vertu de la résignation, et sa crainte d'ajouter à l'affliction des autres, n'avaient point assez de force pour la défendre contre ces paroxysmes de terreur et de découragement.

Mistriss Allenham, à la première nouvelle de ce qui devait se passer, s'était hâtée de venir rejoindre sa sœur. Le capitaine était si inquiet et si malheureux, qu'il se sentit soulagé par la présence de quelqu'un qui lui épargnerait la peine de donner des espérances que son naturel morose le rendait incapable de concevoir. Ellen pleurait la plupart du temps avec la compatissante Caroline, qui, comme toujours, était la bonté et la sensibilité même. Mathilde, plus jeune et à peine en état de sentir toute la complication et toute l'étendue d'un pareil chagrin, s'efforçait d'inspirer à Ellen un sentiment de profond mépris pour son injuste accusateur et une confiante persuasion qu'elle devait être acquittée. Les trois sœurs étaient un jour assises l'une près de l'autre, et Ellen conjurait Caroline de veiller avec tendresse sur sa petite Agnès si leurs craintes les plus sinistres venaient à se réaliser, lorsque Caroline s'écria comme malgré elle : «Mais, Ellen, puisque vous croyez réellement à la possibilité d'un résultat aussi funeste, je songerais, je crois, si j'étais à votre place, à fuir ce pays avec M. Hamilton et votre enfant. Vous avez aussi été mariés ensemble, après tout!

— Caroline, j'ai résisté à Algernon lorsqu'il plaidait cette cause; si la voix éloquente d'Algernon, si ses regards suppliants n'ont pu me persuader, la crainte n'y parviendra point! Non, ma sœur, mon

nom, encore pur, ne sera point flétri par une action volontairement coupable de ma part.

— Vous avez raison, Ellen, s'écria Mathilde. J'aimerais mieux mourir ! Respectée comme vous l'êtes maintenant par tout ce qui vous connaît, j'aimerais mieux mourir que de perdre la bonne opinion que l'on aurait de moi.

— Allons, vous êtes la plus sage, et c'est moi qui ai tort d'avoir conçu une pareille pensée, moi qui suis la femme d'un ministre de l'Eglise ! Mais pourtant, si M. Allenham essayait de me persuader une pareille chose, je craindrais bien de n'être pas aussi ferme que vous.

— Mais il est votre mari, Caroline.

— Oui, cela est vrai ; et quoi qu'il puisse dire, il doit avoir raison. »

C'est ainsi que le temps s'écoulait. Hamilton avait tout disposé selon les désirs d'Ellen, et quinze jours avant celui qui avait été fixé pour l'ouverture des débats, il se rendit à Falmouth pour se trouver présent à l'arrivée de chaque paquebot, de chaque bâtiment de transport, de chaque chaloupe, afin d'être sûr de ne point manquer le colonel Eversham.

Le vent avait été favorable pendant la traversée des dépêches qui contenaient la permission accordée au colonel Eversham de s'absenter de son régiment; mais le vent d'est avait continué longtemps après qu'Algernon eut fait des vœux pour qu'il changeât. Les bateaux à vapeur n'étaient pas alors en usage, et tout dépendait des éléments.

La matinée du 18 arriva. Le colonel Eversham n'avait pas encore paru. Algernon était désespéré ; mais, laissant son valet de chambre pour attendre le débarquement de cet officier, il se hâta de retourner à ***, ne pouvant rester plus longtemps éloigné du lieu dans lequel le sort de son Ellen bien-aimée devait être décidé ! Dans la soirée du 19, il eut une entrevue avec le capitaine Wareham, et fut obligé de lui dire qu'Eversham n'était point encore arrivé, mais qu'il avait la relation écrite par mistriss Maitland de la mort de son fils, et que leur avocat avait la plus grande confiance dans le succès de leur cause ; qu'enfin mistriss Maitland elle-même était dans la ville, pour paraître, s'il était nécessaire, devant la cour, dans le cas où sa relation par écrit ne serait pas considérée comme suffisante.

Hamilton était si complétement préoccupé de cette affaire, que ce ne fut qu'après que le repos eut succédé au bruit des rues et au tu-

multe de l'hôtel, rempli de voyageurs, dans lequel il était logé, qu'il eut enfin vers minuit assez de liberté d'esprit pour réfléchir au peu d'espace qui le séparait d'Ellen et de son enfant.

Comme son cœur s'élançait vers eux! Combien il lui tardait d'avoir, ne fût-ce que pour un instant, la joie de les revoir! Mais il avait résolu de ne rien tenter avant que le terrible lendemain fût passé. Le conseil d'Ellen pourrait affirmer avec vérité qu'ils ne s'étaient jamais revus depuis le moment où ils avaient appris que Cresford était vivant. Il ne voulut même pas se permettre de passer devant la maison et de regarder du dehors la demeure qui renfermait tout ce qu'il avait de plus cher, de crainte que quelque passant ne le reconnût et ne s'imaginât qu'il avait fait une visite clandestine à Ellen. Il passa une nuit d'insomnie et d'agitation. Il s'assit enfin devant la fenêtre de sa chambre, et, ayant ouvert le châssis, il se mit à contempler le ciel bleu, pur et serein. Le bourdonnement des voix humaines avait cessé, les rues étaient désertes, les lumières s'étaient éteintes une à une. L'on n'entendait aucun autre bruit que le cri monotone du watchman qui faisait sa ronde. Une brise caressante passait à travers les feuilles des peupliers d'un jardin du voisinage et apportait avec elle le frais parfum que la rosée du soir leur faisait exhaler. La saison se prêtait à de douces et saintes rêveries.

« Et cependant, se disait-il, combien d'êtres sur la terre éprouvent en ce moment les plus cruelles angoisses qui puissent affliger l'humanité!... les criminels dans leurs cachots, leurs familles, ma pauvre Ellen, son père et moi-même. Cresford aussi, le malheureux dont le nom seul réveille ma colère, lui, même lui, il doit souffrir! Il doit être accablé de remords, de repentir. Il doit avoir été poussé à cet acte de cruauté déraisonnable, inutile, par un excès de passion. Je plains cet infortuné!... oui, je le plains, car il l'a perdue! N'est-ce pas assez pour lui troubler la raison? Oh! que doit nous apporter à tous la journée de demain? Quel sera notre sort? » Ses yeux se levèrent alors vers le ciel. « Quelles que puissent être nos destinées sur la terre, ce ciel paisible, ces étoiles innombrables, ces signes de la toute-puissance nous parlent d'un autre monde dans lequel le bonheur doit être assurément réservé à mon Ellen, et où je puis humblement espérer ma part de cette joie céleste que nous ne pouvons ni concevoir ni comprendre, mais dans la réalité de laquelle nous pouvons fermement placer notre confiance! »

Pendant ce temps, Ellen était en quelque sorte distraite des perplexités de cette nuit terrible par une autre cause d'inquiétude : Agnès était souffrante. Un violent accès de fièvre s'était déclaré. C'était peut-être une circonstance heureuse pour sa mère ; dans aucun cas, celle-ci n'aurait dormi. Pendant qu'elle était assise auprès du lit de sa petite fille malade, ses pensées étaient détournées des craintes qu'elle avait pour elle-même, et lorsqu'enfin l'enfant tomba dans un doux et paisible sommeil, Ellen éprouva un soulagement qui ressemblait presque à de la joie. Mais ce sentiment fut promptement remplacé par une nouvelle appréhension.

« Si l'on m'arrachait d'auprès de cette enfant ! si cette nuit était la dernière où je pusse veiller sur elle ! si elle était plus mal demain, et moi forcée de m'éloigner d'ici ! Emprisonnée ! seule ! et ma fille malade loin de moi ! Tout cela est possible, n'est que trop possible ! et j'y survivrai, puisque j'ai pu survivre à la douleur d'être séparée d'Algernon, de mes autres enfants, de mon pauvre George et de ma chère Caroline ! »

(*La suite à un numéro prochain.*)

---

# REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 septembre 1847.

M. Guizot président du conseil. Bilan de la situation. — Les longs tiraillements qui avaient retardé jusqu'ici la réorganisation du ministère viennent de cesser. Le maréchal Soult, dans une lettre au roi, laborieusement étudiée, a annoncé sa retraite, et M. Guizot a été nommé président du conseil des ministres. Il faut donc que l'opposition sourde ou découverte que M. Duchâtel avait longtemps faite à cette mesure se soit usée. M. Duchâtel se targuait de son action personnelle sur les membres de la majorité ; il faisait entendre qu'à lui seul il appartenait de couvrir M. Guizot contre les inconvénients de l'impopularité. Mais les fâcheuses discussions auxquelles a donné lieu la corruption parlementaire ont fait voir trop clairement le vice fondamental du système dont M. Duchâtel se montrait si glorieux ; et d'ailleurs une altération notable dans la santé de ce ministre, altération dont les traces sont loin d'avoir disparu, est venue en aide au dénouement de cette crise intérieure.

Pour les personnes qui attaquent systématiquement la politique ministérielle, il est de bonne guerre de dire que ce nouvel incident ne change rien à la situation. Depuis longtemps, en effet, M. Guizot était ou devait être l'âme de toutes les résolutions du cabinet, et il en portait justement aux yeux du public la responsabilité tout entière. Il n'a pas fallu pourtant une grande force d'attention pour s'apercevoir, depuis six ans, à quel point l'action ministérielle était décousue dans ses divers départements, et ceux qui prétendent qu'au 29 octobre 1840, l'administration qui succédait à M. Thiers n'avait pu se constituer qu'à la condition que chacun des ministres serait à peu près indépendant dans son domaine, ont pu être bien informés.

Aujourd'hui, il n'en peut plus être ainsi ; le titre et les fonctions de président du conseil, entre les mains d'un homme tel que M. Guizot, doivent avoir une signification prépondérante. Envisagée du point de vue constitutionnel, cette mesure est donc bonne ; elle assure à la lutte des conditions claires et loyales ; elle permet de demander compte à un brillant orateur des contradictions qui se trouvent sans cesse entre ses paroles et la conduite du ministère.

Au reste, pour faire comprendre la gravité des circonstances dans lesquelles M. Guizot vient de se charger du fardeau, il suffit de caractériser, chacune par un fait, la situation au dedans et la situation au dehors.

Une liste a été ouverte publiquement, dans le département du Gard, pour couvrir l'amende à laquelle la Cour des Pairs a condamné l'ancien ministre des travaux publics, président de la Cour de cassation, coupable du crime avoué de concussion. On se rappelle que ce condamné n'avait pas rougi de s'adresser directement au roi pour obtenir la remise de cette amende. Après avoir échoué dans cette tentative, l'ex-pair de France ne se l'est pas tenu pour dit, et son fils, que chacun s'attendait à voir renoncer volontairement au titre de député et aux fonctions qu'il exerce à la Cour des comptes, son fils qui a figuré au procès pour avoir fait en personne le transfert des fonds acceptés par le ministre des mains de Pellapra, s'est rendu dans l'arrondissement électoral qu'il représente, afin de provoquer en faveur du condamné une manifestation publique, couronnée, à ce qu'il semble, d'un plein succès. On assure que des personnes de l'ordre judiciaire se sont fait inscrire pour des sommes considérables.

La France, qui, malgré tant de scandales, n'avait pas idée d'un tel mépris de l'honnêteté publique, ne sait pas que dans le département du Gard on en était venu à ne plus distinguer les partis que par des noms propres : on n'était ni conservateur ni libéral, on était *Testiste* ou *Labaumiste*. La *Gazette du Midi* raconte que l'année dernière, au nombre des inscriptions répandues dans la salle d'un banquet donné au patron de la faction dominante, on lisait celle-ci : A NOTRE DIEU. Une masse d'électeurs, que dis-je ? une moitié de la population engagée dans cette voie ne pouvait pas reculer. Avec la chute de la famille influente, la faction tombait elle-même ; on a voulu payer d'audace, et quelle audace ! Les plus habiles auront dit que le complice de Pellapra avait été victime d'un *accident*, et l'on a voulu consoler un *homme tout comme un autre* de l'horrible iniquité d'un caprice de la fortune.

Tandis que ce bubon pestilentiel, symptôme trop évident de la contagion qui ronge notre corps politique, se montrait au grand jour, l'arrogance croissante des prétentions de l'Angleterre se manifestait par des signes non moins éclatants. Le même journal qui annonçait à la France la dernière victoire de M. Guizot contenait cet extrait si-

gnificatif du *Times*, qu'on sait être devenu depuis quelque temps l'interprète de la pensée de lord Palmerston :

« On dit que lord Normanby, dans son entrevue avec M. Guizot, « aurait renouvelé, à propos de l'état des affaires du Maroc, la pro- « testation de l'Angleterre contre la continuation de l'occupation de « l'Algérie par la France. On ajoute que la publication dans *le Moni-* « *teur* de la nomination du duc d'Aumale comme gouverneur de l'Al- « gérie a été la réponse du gouvernement français à la communica- « tion du marquis de Normanby. »

Telle est donc la situation nouvelle de M. Guizot : il devient l'éditeur responsable et, désormais sans aucun intermédiaire, du système qui a fait du corps électoral français un spéculateur éhonté, et il doit soutenir le poids immense d'une lutte contre l'Angleterre sur tous les points du globe.

L'erreur de M. Guizot, quant à la politique intérieure, est plus grave et conduit à des conséquences plus funestes : car les sucs nourriciers qui font la vie morale du pays y sont profondément engagés. M. Guizot a cru qu'on pouvait faire une part raisonnable et discrète aux *influences parlementaires*, et il a été débordé par la pauvreté de la classe moyenne et par la grossièreté de ses appétits. M. Guizot est comme ces rois de la troisième race qui n'avaient pu se frayer le chemin du trône qu'en laissant bâtir autour d'eux une multitude de forteresses indépendantes. Au bout de dix ans de royauté, il n'y avait pas un roquet qui ne leur fît la loi. Les positions prises par les députés, à la faveur de la connivence ministérielle, sont pour la France d'aujourd'hui ce qu'étaient les souverainetés des hobereaux qui avaient réduit le roi Robert à chanter au lutrin. Pour sortir de cette humiliante tutelle, il fallut toute l'énergie de Louis-le-Gros : mais Louis-le-Gros était le petit-fils de Robert.

M. Guizot, au dehors, a spéculé sur l'amitié de l'Angleterre, et peut-être là il y avait-il plus de chances de succès. Sans doute, si le travail intérieur auquel l'empire britannique est en proie eût été plus avancé de vingt ans, des relations vraiment pacifiques et cordiales auraient pu s'établir entre les deux pays. Le bon sens de la nation britannique est de cet avis, et, nous ne craignons pas de le dire, on trouve, proportion gardée, plus d'Anglais que de Français convertis à une aussi généreuse pensée. Mais le système de la constitution aristocratique, ruiné dans la conscience de nos voisins, a laissé une

empreinte plus durable sur la direction de leurs intérêts. Avant que l'Angleterre n'ait replié les voiles de sa production manufacturière insensée, il se passera bien des crises, bien des angoisses comme celles dont nous sommes les témoins, et, en présence de catastrophes si terribles et de chances si formidables, la tentation d'en sortir par une guerre maritime qui impose les produits de l'industrie anglaise au monde entier trouvera toujours un auxiliaire dans les traditions vivaces de l'orgueil britannique.

Pour que le sentiment honnête, déjà si fort en Angleterre, prît tout à fait le dessus, il aurait fallu que la France lui vînt en aide. A chaque pas que nous aurions fait dans le progrès de la moralité publique, à chaque perfectionnement libéral de notre législation, le contre-coup se serait fait sentir au-delà de la Manche, et la Grande Bretagne, qui gravite d'une manière si évidente vers les idées d'égalité rémunératrice, patrimoine de la société française, aurait pris, quoiqu'avec difficulté sans doute, une direction plus favorable au maintien de la paix universelle.

Mais comment attendre de nous des exemples salutaires, lorsqu'on voit, au contraire, la France battre en retraite sur toutes les idées généreuses et désintéressées; lorsque des hommes liés par tous leurs intérêts au maintien des iniquités sur lesquelles se fonde en Angleterre le système de l'*Eglise et de l'Etat*, montrent un sentiment plus délicat et plus vrai de la liberté religieuse et politique que nous autres, qui vivons sous une constitution dont le privilége a, pour ainsi dire, disparu?

Pour résister pacifiquement à l'Angleterre, il aurait fallu s'appuyer sur le continent; pour y trouver un appui solide, la première condition était d'imposer à nos alliés le respect et la confiance. Nous ne l'avons pas fait, parce que le laisser-aller du gouvernement a paru répondre aux débordements d'une littérature effrontée. Beaucoup de ceux qui s'amusent aux romans du jour ne le font que par désœuvrement et par dégoût de toute occupation sérieuse; sans estime et même sans aucune sympathie littéraire pour ceux qui les aident à tuer le temps, ils laissent glisser sur leur âme l'impression fâcheuse que ces écrits pourraient produire. Mais dans les pays étrangers, où l'on prend pour argent comptant les vanteries et les réclames de nos charlatans littéraires, le ravage qu'ils produisent est bien autrement sérieux. On pourrait citer plusieurs familles royales et des

corps de noblesse tout entiers par où le feu a passé de manière à laisser des traces ineffaçables. A ce spectacle étrange, les honnêtes gens s'émeuvent partout, et, comme les distinctions que nous pouvons faire ici leur échappent, c'est à la France elle-même qu'ils imputent les maux produits par une littérature dont les journaux de l'opinion conservatrice ont été les premiers propagateurs.

Voici l'Espagne retombée dans toutes les horreurs de l'anarchie. M. Bulwer, lancé en audacieux partisan, à ses risques et périls, pour y renverser à tout prix l'influence française, s'attache à la jeune reine comme la personnification du génie du mal. Les opinions, les espérances les plus contradictoires il les accueille et les fomente, pourvu qu'elles entretiennent et aggravent les blessures de ce malheureux royaume. Tout est sacré pour le représentant de la Grande-Bretagne, excepté ce qui pourrait faire de l'Espagne une monarchie forte, paisible, industrieuse. On a beaucoup dit dans ces derniers temps que le cabinet du 29 octobre avait fait de tout point fausse route dans ses espérances de triomphe en Espagne, et nous avons, avec M. le duc de Noailles et M. Berryer il est vrai, notre humble part de responsabilité dans cette erreur prétendue, puisque nous n'avons fait autre chose que d'imiter l'approbation, fort peu suspecte dans son principe, donnée par ces deux illustres orateurs à la conduite du gouvernement français. On a prétendu aussi que M. Guizot, en se voyant déçu comme il l'est aujourd'hui, n'avait que ce que méritaient le machiavélisme et le défaut de sincérité qu'il avait déployés dans cette circonstance.

Ces deux reproches ne nous semblent pas plus fondés l'un que l'autre. Si nous avions laissé le champ libre à l'Angleterre pour la conclusion du mariage de la reine, il nous serait arrivé six mois plus tôt ce qui nous advient maintenant, avec cette différence aggravante que le parti modéré aurait été complétement désorganisé, tandis qu'aujourd'hui il se maintient, avec une remarquable fermeté, sous le coup de l'indignation qu'il éprouve.

Machiavélisme pour machiavélisme, nous croyons que les Anglais en remontreront toujours à M. Guizot, et nous ne connaissons pas d'aréopage vraiment sérieux et impartial qui l'ait condamné pour n'avoir pas dit *toute la vérité* à lord Normanby, dans un moment où celui-ci avait une si grande démangeaison de la connaître.

Mais le ministère à qui les honnêtes gens ont vainement répété pen-

dant plusieurs années : *Poursuivez! poursuivez*[1] ! sans qu'on ait daigné prêter l'oreille à leurs plaintes; le ministère qui faisait du coryphée de la littérature corruptrice le témoin presque officiel du mariage de M. le duc de Montpensier, est cent fois plus coupable de cette déplorable folie d'une reine de seize ans que M. Bulwer, qui ne fait après tout que profiter de la brèche ouverte par l'influence corruptrice de la France.

Nous reconnaissons une immoralité plus profonde encore, et par conséquent plus funeste, dans l'attitude prise par la France au milieu des complications de l'Orient. Là, notre rôle était tout tracé, et le duc d'Orléans lui-même, dans les croyances duquel l'éducation universitaire avait laissé des traces funestes, mais qui avait du sens et de l'élévation dans les idées, disait souvent que *hors de France,* en Orient surtout, notre rôle était d'être catholiques. Il fallait donc tenir cet engagement chrétien, la plus belle partie de l'héritage de l'ancienne monarchie. Spéculer sur la lente décomposition des peuples, et faire de l'anarchie de l'empire ottoman un élément d'équilibre pour l'ensemble des affaires humaines, c'est le fait des despotes et des fabricants de cotonnades; ce n'est pas le nôtre à nous qui, de par nos pères et notre propre destinée, avons perdu le droit de nous endormir quand il ne faudrait qu'un mouvement de la France pour rompre les chaînes de tant de millions de chrétiens. Le sang versé dans le Liban crie vengeance contre nous, et Dieu ne veut pas certainement que le succès s'attache aux plans d'un gouvernement qui, en dépit de l'opinion légitimement soulevée, range les griefs des Maronites parmi les affaires importunes et qu'on ajourne. Or les désastres du Liban, plus sensibles que tous les autres maux des populations chrétiennes, parce qu'il s'agit d'une nation placée depuis des siècles sous le patronage de la France, ne sont qu'un épisode des souffrances partout entretenues et qui auraient cessé depuis quinze ans si nos hommes d'Etat avaient pensé et agi en chrétiens.

Reschid-Pacha. — Nous laissons à ceux de nos amis qui croient consciencieusement à la régénération de l'empire ottoman par les Ottomans eux-mêmes la triste tâche d'épier chaque matin si la plante qu'on s'obstine à arroser de tant d'espérances et de projets a fini par

[1] Ce matin même, 24 septembre, *la Presse*, qui a publié *Valentia*, la production la plus *infâme* de notre époque, donne un feuilleton bien pire que celui de *la Démocratie pacifique,* traduit et condamné en Cour d'assises, *ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal,* suivant l'opinion de M. Hébert.

lever. Nous aussi, pourquoi n'en conviendrions-nous pas, malgré notre répugnance invétérée pour ce qui n'est pas chrétien, nous attendions quelque chose de Reschid-Pacha. Ici, à Paris, sa parole si douce, si tolérante et si sensée nous avait véritablement séduits. S'il est un Turc, nous disions-nous alors, capable de travailler d'une manière efficace à la régénération de son pays, c'est à coup sûr celui-là! Et pourtant qu'est-il résulté de l'administration réformatrice de Reschid-Pacha? L'adultère, pratiqué par la plus odieuse de toutes les tromperies, c'est-à-dire l'abus de la confiance que réclament les fonctions du médecin, est sorti de la maison même du grand-visir pour révolter l'orgueilleuse pudeur des musulmans. Stamboul s'est presque soulevée en apprenant que le propre médecin de Reschid-Pacha ne pénétrait dans les harems que pour y violer les droits du mariage. En même temps, la crainte de paraître favoriser les chrétiens a livré le premier ministre à toutes les injonctions de l'ambassadeur d'Angleterre, quand il s'est agi de régler enfin le ridicule différend de la Grèce avec la Porte ottomane. Nous nous rappelons d'avoir vu M. Colettis et Reschid-Pacha rapprochés à Paris, dans un échange amical de pensées qui promettaient à l'Orient les fruits les plus heureux. Reschid-Pacha déposait pour l'envoyé de la Grèce les préjugés hautains de l'islamisme; Colettis faisait taire en faveur des idées internationales ses passions excitées par une lutte de dix ans contre les bourreaux de sa patrie. Que reste-t-il aujourd'hui de ces flatteuses espérances? En revenant aux affaires, Reschid-Pacha a trouvé le Phanariote Moussouros attaché comme un taon aux flancs de la Grèce; il n'a rien changé aux instructions haineuses qui commandaient à cet homme d'entretenir dans Athènes les ferments de l'anarchie. Quand la crise ménagée par les conseils de sir Edmond Lyons a éclaté, Reschid-Pacha l'a sciemment aggravée. Après que Colettis, cédant aux conseils plus que prudents de la France, eut accepté la médiation de l'Autriche; après que, pour complaire au prince de Metternich, il eut écrit cette lettre de soumission qu'on lui imposait comme le préliminaire inexorable de tout rapprochement, cette lettre dont les expressions contraires à la conscience qu'il avait de la justice de sa cause devaient lui brûler la main et lui tordre le cœur à mesure qu'il les traçait sur le papier, Reschid-Pacha, toujours dominé par la crainte de mériter les reproches du fanatisme musulman, a consenti à ce que le ministère dont il est le chef donnât l'exemple d'un ignominieux

oubli de sa parole ; et la rupture avec la Grèce, qui n'est pas seulement un outrage au droit des gens, mais encore la mesure la plus désastreuse pour le commerce de l'empire ottoman, a été consommée en présence de M. de Bourqueney, toujours silencieux et indifférent, aux applaudissements de l'ambassadeur anglais, et avec la connivence secrète de la légation russe, destinée à profiter plus que tout autre de cette ridicule complication.

Mort de Colettis. — Mais que parlons-nous de Constantinople, lorsqu'un spectacle à la fois lugubre et touchant nous appelle à Athènes, auprès du lit de mort sur lequel Colettis vient d'expirer ! Aucun événement n'était de nature à affecter plus vivement le gouvernement français que la perte de cet homme d'Etat. La Grèce était le seul pays, en effet, où l'influence française jouât le rôle digne, ferme et désintéressé qui lui convient. M. Piscatory, depuis le commencement de sa mission, n'a cessé de recevoir les témoignages de la satisfaction publique en France, sans distinction de partis, et cette honorable exception nous a toujours paru bien méritée. Ancien philellène, il ne s'aventurait pas, comme tant d'autres diplomates, sur un terrain, non-seulement inconnu, mais antipathique, et il trouvait dans l'homme qui présidait aux destinées de la Grèce l'instrument le plus intelligent, le plus noble, le plus honnête de la politique loyale qui convient seule à la France.

Qu'on nous permette ici de laisser entrevoir quelques-uns de nos sentiments personnels en parlant d'un homme que nous avons connu dans les épanchements intimes de son âme et dont nous regarderons toujours comme un honneur d'avoir été l'ami ! Colettis ne sera apprécié pour tout ce qu'il a valu que dans l'avenir, et quand les destinées de la nation à la régénération de laquelle il a pris une si grande part seront enfin assurées et développées. La petitesse du théâtre sur lequel il a paru n'est rien, quand on songe que l'expérience tentée dans Athènes intéresse le sort de vingt millions de chrétiens. La reconnaissance de la postérité pour sa mémoire ne se bornera pas à la Grèce : il sera compté au rang des hommes qui par leur exemple auront contribué à assurer dans le monde l'autorité toute-puissante de la force morale, et son mérite à cet égard paraîtra d'autant plus extraordinaire qu'il offrira un plus grand contraste avec l'éducation première que le chef du parti national en Grèce avait reçue. M. Colettis avait été le médecin d'Ali-Pacha.

C'est en effet à l'ombre des entreprises audacieuses de ce proconsul que se sont formés les plus intrépides défenseurs de la cause hellénique. Le contempteur des ordres de la Porte était comme un introducteur aux grandes entreprises de la liberté, et les frères des victimes de Souli s'entretenaient de leurs plans de délivrance sous les drapeaux de l'homme qui avait versé à flots le sang des Grecs. Etranger par sa profession au maniement direct des armes, M. Colettis se distingua dans la lutte par sa fermeté pleine de conscience. S'il ne prit pas part aux combats, il figura au premier rang des assemblées nationales qui, selon les chances de la guerre, se promenaient de rocher en rocher, à peine protégées par les embuscades de quelques palikares ou de quelques brûlots. Toutefois, il manquait à la rude nature de M. Colettis, avant son ambassade en France, la connaissance des affaires de l'Europe et des vrais ressorts de la civilisation. Quand la jalousie de ses rivaux et la défiance des infidèles tuteurs du roi Othon le déportèrent dans l'Occident, c'était presque un Klephte ; lorsqu'il quitta Paris, après huit ans d'études persévérantes, c'était un homme d'Etat.

Nous le répétons, la figure de Colettis, telle que nous l'avons vu poser devant nous dans toute la vérité de la nature, grandira à mesure qu'elle sera mieux connue. Ce sera un opprobre pour les limiers de l'Angleterre que les injures atroces dont ils l'ont abreuvé depuis quatre ans, une confusion pour quelques membres honnêtes du parlement britannique que la crédulité à toute épreuve qu'ils ont montrée en accueillant les imputations fabuleuses dont la personne et l'administration de Colettis étaient l'objet de la part de ses implacables ennemis. Ce que les ruses, les menaces, la corruption semée à flots d'or autour de lui n'ont pu faire, la calomnie l'a produit sur une nature qui avait la noble faiblesse d'aimer l'honneur et la gloire par-dessus toute chose. Nous demandions, il y a quinze jours, comment finirait l'odieuse gageure dirigée contre un homme qu'on pouvait sans idolâtrie, dans les circonstances actuelles, considérer comme le génie tutélaire de la Grèce. C'est la mort qui s'est chargée du dénoûment, mais une mort comme l'envieraient les plus grands hommes, calme, résignée, religieuse, patriotique, au milieu du deuil public, avec un roi honnête homme pleurant au chevet de son ministre expirant, et cherchant en vain dans ses dernières paroles un dernier conseil pour échapper à une catastrophe imminente.

O mon Dieu ! par ce sang versé sur le Calvaire pour tous les hommes, par tous les mérites d'une rédemption en laquelle Colettis croyait avec la foi d'un enfant et le courage d'un martyr, ne souffrez pas que les traces d'un schisme que la Grèce a déjà expié par tant de siècles d'oppression et de douleur empêchent aucun de nous, qui avons le bonheur de vivre à l'abri de la houlette du véritable pasteur, de reconnaître le caractère du dévouement profondément chrétien d'un homme que l'Orient honorera sans doute un jour comme un des apôtres de sa délivrance. Nous avons connu les préjugés de M. Colettis contre Rome, et pourtant, si nous avions l'insigne honneur de pouvoir offrir la victime sans tache pour le salut de nos frères, nous n'hésiterions pas plus que ne le fit un des plus grands hommes de la Compagnie de Jésus dans une circonstance presque semblable, lorsque les Pères de la maison de Paris se disaient mystérieusement l'un à l'autre : « Laissons faire le P. Pétau : il va dire la « messe pour l'âme du protestant Grotius ! »

Italie. — Tandis que le cabinet du 29 octobre reçoit de la mort, ce partner imprévu de tous les jeux politiques, une aussi rude leçon sur le seul théâtre où il puisse s'applaudir de sa conduite, un cri s'élève de l'Italie entière pour condamner la voie dans laquelle *Pellegrino Rossi, ce bon Italien,* selon le certificat à lui décerné par M. Gioberti, paraît avoir entraîné la politique de la France. Tout le monde, Autrichiens, rétrogrades, modérés, progressistes, s'accordent pour flétrir les tergiversations insidieuses de l'organe presque officiel de notre gouvernement. Selon sa doctrine si naïvement professée, le succès est la seule mesure à laquelle la France puisse apprécier le travail intérieur de l'Italie. Les mêmes hommes qui seraient livrés sans scrupule et comme ayant bien mérité leur sort à toutes les vengeances de l'Autriche, si le sort trompait leurs espérances, deviendront des dieux, du moment qu'à eux tous seuls ils seront parvenus à faire de l'Italie une nation unie et indépendante. Les modérés sont de grands hommes s'ils remportent la victoire, des dupes méprisables s'ils sont battus : *væ victis !*

En ce moment donc, on pense assez de bien de Pie IX, et l'on serait capable d'envoyer le cordon de la Légion-d'Honneur au cardinal Ferretti. Le roi de Sardaigne n'est pas tout à fait privé de l'estime de nos gouvernants ; mais le grand-duc de Toscane, à qui l'on savait si bon gré naguère de *repousser les Jésuites,* est cassé aux gages pour

avoir laissé les *capucins avinés* donner des *baisers fraternels* aux dames de Livourne. L'*Italie,* s'il faut en croire le *Journal des Débats, se souviendra longtemps de ces saturnales,* dont le plus grand défaut est certainement, pour la feuille universitaire, de témoigner de l'union intime du clergé avec le reste de la population, quand il s'agit de la cause nationale : exemple fâcheux et qu'il faut se hâter de travestir par des calomnies, de peur qu'il ne prenne fantaisie à la France elle-même de considérer nos prêtres comme de bons Français, *patriotes jusqu'à la moelle des os,* suivant l'énergique expression des capucins de Pérouse, exempts jusqu'à ce jour de toute accusation de *baisers fraternels* et d'habitudes *avinées.*

Après tout, ce n'est pas la faute du *Journal des Débats* s'il se laisse ainsi entraîner au hasard des événements, ne comprenant pas un mot à ce qui se passe en Italie! Dès qu'il est question de manifestations populaires et de descente dans les rues, nos conservateurs voltairiens se représentent aussitôt des masses déchaînées et sauvages, comme la lie de nos grandes villes, toujours prête à surnager dès que la moindre agitation vient troubler chez nous les eaux de la politique. On n'a pas cru à l'agitation pacifique de l'Irlande : on ne croit pas davantage à l'agitation pacifique de l'Italie ; et plus, en pareil cas, on est forcé de reconnaître l'influence bienfaisante de la religion, plus on la redoute au fond de l'âme ; car, si le peuple obéissait à la religion, il faudrait bien que les hommes comme il faut en fissent autant, ce qui serait fort incommode.

Quant à nous, obligés de porter un jugement sur les événements à mesure qu'ils se produisent, ballottés au milieu des rapports contradictoires et des opinions divergentes, nous ne pouvons exprimer qu'un seul sentiment, celui de notre confiance absolue, imperturbable, dans l'étoile de Pie IX, soit que le saint Pontife maîtrise les événements au même degré que les cœurs, ainsi qu'il paraît le faire en ce moment, soit que la Providence ménage à l'éclat de ses vertus l'épreuve de l'adversité. Il est facile de s'apercevoir que toute la magie des événements actuels est concentrée à Rome, et que les choses prennent ailleurs une tournure plus ou moins heureuse, selon qu'elles sont plus moins directement sous l'influence de l'astre bienfaisant. Ainsi, après le Pape, celui des souverains de l'Italie qui domine le mieux la situation est, sans contredit, le roi de Sardaigne, parce qu'il est pieux et qu'il n'a pas eu besoin que le peuple vînt crier

sous ses fenêtres pour comprendre l'intérêt immense qu'il avait de s'unir étroitement avec le Pontife.

On ne peut cependant se dissimuler que Charles-Albert est obligé de contenir des éléments plus remuants que dans l'Etat pontifical, et que si la bouche de son cheval est plus dure, c'est qu'il ne l'a pas toujours mené lui-même avec la mesure et la douceur convenables.

Toutefois, il n'est pas à craindre qu'on en vienne en Piémont à des manifestations dangereuses. Le peuple sait à quelles conditions le roi a consenti à seconder l'essor des idées nationales : l'expérience fâcheuse des révolutions lui a laissé des antipathies et des craintes, et peut-être, après tout, l'*absolutisme éclairé* dans lequel se résume son gouvernement convient-il mieux que tout autre système au progrès de la fortune des princes de Savoie en Italie. Ce qu'on reproche à Charles-Albert comme un défaut de caractère, c'est-à-dire la versatilité de sa conduite, n'est que l'application fort intelligente et non moins honnête du vieux programme d'une maison qui doit sa haute fortune au va-et-vient perpétuel d'une bascule politique établie entre l'Autriche et la France.

Bien que le grand-duc de Toscane se soit de plus en plus avancé dans la voie italienne, et qu'on puisse faire assez de fond sur l'honnêteté personnelle de ce prince, néanmoins sa conduite ne laisse pas de produire de l'inquiétude dans l'esprit des observateurs impartiaux. Nous aimerions mieux cent fois apprendre qu'il a appelé dans son cabinet les principaux agitateurs de Livourne et de Florence, et qu'il leur a déclaré tout net qu'il se réservait son *veto*, que de le voir agiter de petits drapeaux toscans sur le balcon du palais Pitti, ou concéder un règlement de la garde civique qui sent d'une lieue la constitution de 91. On ne peut alors s'empêcher de penser que ce prince, *né à Pise,* ne serait pas trop fâché que ses parents d'Autriche vinssent le tirer d'embarras, et l'exemple des concessions exagérées du duc de Lucques, après une résistance aussi déraisonnable, suivies *d'un voyage de santé* plus suspect encore, achève de faire voir qu'il existe un plan plus ou moins avoué de profiter de l'imprudence des manifestations populaires pour justifier une intervention de l'Autriche. Les dernières instructions militaires du cardinal Ferretti prouvent qu'à Rome on ne se fait pas illusion sur ce danger.

Quoi qu'il en soit, l'Italie libérale serait plus clairement en état de

faire face à l'éventualité que l'abandon de la France laisse peser sur elle, et dont l'ambassade de lord Minto ne la délivrera pas, si les dispositions du roi de Naples avaient été d'accord avec les rumeurs qui circulaient lors de la publication de notre dernière livraison. Loin de là : les choses ont pris une tournure funeste dans le midi de la Péninsule. Les brigandages de la Calabre, dont on s'entretenait depuis quelque temps comme d'une manifestation politique, ont fini par produire les échauffourées de Messine et de Reggio. A l'attaque impuissante des conspirateurs répondent déjà les plus odieuses mesures de police. Les prisons se remplissent, et le renouvellement des exécutions militaires paraît inévitable.

Cette terre malheureuse est celle de Masaniello et des Vêpres siciliennes : la tyrannie depuis longtemps a eu raison des tumultes sans frein et des complots tramés dans l'ombre. Toutefois il serait temps que le roi de Naples songeât plus sérieusement à la difficulté de sa position. Jusqu'ici il semble avoir la force pour lui, et l'escadre française mouillée dans la rade de Naples paraît avoir reçu la mission équivoque de protéger *quand même* la sécurité de sa couronne. Mais le roi de Naples a contre lui de fâcheux souvenirs de famille, et les esprits froids n'ont point admis, en ce qui le concerne, la *nécessité* de l'exécution des frères Bandiera. Quand serons-nous délivrés enfin de ces affreuses *nécessités politiques;* et n'est-il pas évident que si, après avoir donné une preuve de sa force à Messine et à Reggio, le roi consentait à oublier sa colère pour regarder autour de lui avec l'intelligence que personne ne lui refuse, les concessions qu'il ferait alors ne feraient qu'affermir son trône et sa dynastie ? Le roi de Naples est aujourd'hui arrivé à un moment solennel, entre l'écueil de la tyrannie et la voie d'un bon gouvernement. Avec son caractère, violent par tempérament, modéré par instinct, entre Del Carretto et Filangieri, il est capable de tout, du bien comme du mal : à l'heure où nous écrivons, le choix doit être fait. Dieu veuille que le sang n'ait pas commencé à couler sur les échafauds politiques !

Au reste, si nous éprouvons une grande difficulté à juger les événements de l'Italie à mesure qu'ils se développent, les étrangers ne sont pas moins embarrassés, et nous n'en voulons pour preuve que ces pages empruntées à un des correspondants les mieux informés et les plus intelligents de la *Gazette d'Augsbourg* (n° du 14 septem-

bre dernier). Les réflexions que la situation de Rome inspire à ce correspondant fourniront aussi matière à quelques réflexions importantes :

Rome, 5 septembre.

Le langage calme et froid que le *Journal des Débats* tient à l'égard de l'affaire de Ferrare ne satisfait en aucune manière les journaux de Rome. Quoiqu'ils se soient prononcés antérieurement déjà plus d'une fois sur le peu de confiance qu'on doit avoir dans les sympathies françaises, il paraît qu'ils se regardent maintenant comme désillusionnés. Ils ne peuvent, en aucune façon, s'imaginer comment la France peut traiter avec tant de légèreté un fait aussi grave et le ranger dans la catégorie des questions de droit international. A vrai dire, l'article du journal français aurait pu avoir un effet bien plus salutaire si le ton n'en était pas si doctoral. En ce moment les libéraux du pays sont comme possédés de la modération, et rien ne les choque plus que de s'entendre adresser le reproche d'exaltation. Chaque jour ils donnent de nouvelles preuves du pouvoir qu'ils ont sur eux-mêmes. Lambruschini, dont la position était devenue si pénible à Cività-Vechia, se montre ici tous les jours en voiture et à pied, dans la rue et dans les promenades publiques, et il n'est pas à craindre qu'il éprouve le moindre désagrément. Le Pape et le secrétaire d'Etat ne mènent pas seulement le peuple par un fil de soie, ils le dirigent au gré de leurs souhaits. Et encore le dévouement des populations italiennes ne se manifeste-t-il pas seulement à l'égard du Saint-Siége, ils s'étend aux trônes de tous les princes italiens. Ceux-ci, depuis la proclamation du programme d'Azeglio[1], sont traités dans les journaux politiques tout autrement qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors ; et comme le prince de Lucques même ne s'est pas contenté de faire des concessions, mais s'est même montré généreux, il y a tout lieu d'espérer que les trônes italiens deviendront bientôt l'objet d'un culte véritable. Ce qui reste à désirer, c'est que les Italiens parviennent à acquérir la conviction que les grandes nations qui sympathisent avec eux se réjouiront sincèrement de leur bonheur. Une grande reconnaissance est due à la France pour le calme qu'elle sait observer dans cette grave agitation. Que deviendrait ici l'état des choses si elle voulait opposer une seconde occupation d'Ancône à celle de Ferrare ? Les affaires s'en compliqueraient encore davantage, et le développement de l'esprit national italien, qui se fait maintenant d'une manière si paisible et si belle par l'établissement d'institutions utiles et nécessaires, pourrait

[1] Ce *programme* recommande en effet une entière réserve à l'égard des autres princes souverains de l'Italie.

tomber dans de bien tristes écarts. Sans faire la leçon aux Italiens, on n'aura qu'à leur rappeler leurs propres déclarations par lesquelles ils ne demandaient pas le secours de leurs armées à l'Europe, mais seulement celui de leur sympathie et de leur parole. Vis-à-vis de l'Allemagne, il est vrai, la profonde ignorance des Italiens est générale, et même celle de leurs coryphées s'oppose à ce qu'ils éprouvent de véritables sentiments d'amitié, de bienveillance et de ce respect qui implique une certaine abnégation personnelle.

Dans un article sur l'union des douanes allemandes, où l'auteur manifeste le désir de voir appliqué à l'Italie le principe sur lequel se fonde cette union, on prétend que le Wurtemberg et la Bohême étaient compris dans la troisième des associations particulières qui précédèrent l'union générale. Ce n'est que tout récemment qu'on a commencé à établir ici une distinction entre l'Allemagne et l'Autriche. Par *Tedeschi,* on comprend en effet tout d'abord les Autrichiens exclusivement; puis, par une abusive extension, on désigne ainsi tous les habitants du Nord en général. Même alors qu'on aura commencé à distinguer les *Prussiani* des *Bavaresi,* il suffira de faire entendre quelque passage de Pétrarque tel que le suivant, pour anéantir de nouveau toute conception juste de l'état des choses :

> Ben provvide natura a nostro stato
> Quando dell' Alpi schermo
> Fece fra noi e la TEDESCA RABBIA.

(La nature a été bienveillante pour notre pays, en plaçant la barrière des Alpes entre nous et la *rage allemande*). Au reste la poésie italienne, à partir de Pétrarque jusqu'à Alfieri, Ugo Foscolo et Leopardi, exprime la même plainte. Le sonnet célèbre de Filicaja : « *Italia, Italia, a cui feo la sorte* » est dans toutes les bouches, et il en est de même des variations de lord Byron sur ce thême dans Childe-Harold, la prophétie du Dante, etc. (*The Austrian tramples, where the Suabian knelt.* — L'Autrichien foule le sol sur lequel le Suève s'est agenouillé.) Tous les Italiens lettrés les connaissent.

De nombreuses analogies existent pourtant entre l'Allemagne et l'Italie. Le même état de morcellement rend commun à l'un de ces pays ce qui s'applique à l'autre. Les deux nations ont toujours su se rendre réciproquement justice dans tout ce qui a rapport à l'intelligence, à la science et aux arts; mais dès que la question est transportée sur un autre terrain, cette estime mutuelle disparaît et se change d'un côté en une haine presque implacable. Alors tout paraît aux Italiens sous un faux jour, et même les qualités les plus nobles du caractère allemand rencontrent une interprétation défavorable. L'amour de la

vérité distingue l'Allemand entre tous ; l'impartialité dans « l'audition des témoins » est pour lui comme une seconde nature. Or les événements trouvent dans la *Gazette d'Augsbourg* un organe qui agit dans cet esprit d'impartialité. Ce journal accueille et publie dans un même numéro des articles conçus dans des vues toutes différentes. Mais les Italiens, qui paraissent se complaire à voir leurs propres affaires dans le mirage de ce journal, se mettent, si par hasard ils n'y trouvent pas l'exposition des événements en tout conforme à leur manière de voir, à jeter de hauts cris, non pas contre le correspondant, mais contre la *Gazette d'Augsbourg,* en l'accusant de vouloir prononcer tout d'abord un jugement définitif sur la marche des affaires de Rome. Mais qui pourrait approfondir au premier abord tous les événements? Peu d'heures après le départ de l'article, les affaires apparaissent souvent sous un tout autre jour. A peine l'histoire elle-même pourrait-elle suffire entièrement à tout ce que les Italiens exigent de la *Gazette d'Augsbourg.* Mais c'est surtout la rapidité avec laquelle change le vent politique qui rend difficile la tâche d'un correspondant. Qui eût pu croire, il y a trois jours, que la disposition des esprits, si défavorable au gouvernement de Lucques, prendrait aujourd'hui un caractère différent [1] ? Avant l'apparition du programme d'Azeglio, le langage de tous les journaux était bien différent de celui qu'ils tiennent à présent : ils ont adopté à un tel point les vues modérées de ce programme qu'on ne se douterait guère qu'une manière absolument opposée d'envisager les choses a pu exister dans les esprits à une époque antérieure. C'est pourquoi il ne nous semble pas impossible que, tôt ou tard, le langage actuellement tenu à l'égard de l'Autriche ne change aussi, et qu'on n'aille même jusqu'à parler de cette puissance avec enthousiasme. Mais pour que cela arrive, il faut avant tout que le gouvernement autrichien envoie ses fonctionnaires subalternes a l'école de la politesse, et leur fasse perdre ces manières rudes et grossières par lesquelles ils froissent et offensent les individus comme les masses. Il faut qu'on rende justice au sentiment national italien, qui ne mérite pas d'être suspecté, mais qui doit être honorablement reconnu. Qu'on y songe, surtout à Ferrare.

Il y a dans ce morceau des sentiments qui nous sont communs avec celui qui l'a écrit, telle que sa juste réclamation contre l'impatience des Italiens, peu habitués encore à l'interprétation étrangère. Il y en a d'autres, au contraire, qui méritent d'être observés curieusement de notre point de vue à nous. Le lecteur aura déjà remarqué les compliments ironiques adressés à la France sur la *sagesse* de son at-

[1] A présent la scène a encore une fois changé de face.

titude en Italie, et la joie secrète qu'inspire à un cœur allemand l'annullation volontaire de notre influence. Les Italiens ne peuvent plus compter sur les Français; désormais tout leur attachement pour nous cessera : c'est déjà la moitié de gagné; mais on voudrait qu'ils aimassent les Allemands en échange, et ce point est le plus difficile à emporter. Il faut convenir pourtant que si tous les Allemands qui descendent en Italie éprouvaient pour ce beau pays la sympathie sincère dont le correspondant de *la Gazette d'Augsbourg* est animé, nous ne tarderions pas à être supplantés. Français et Allemands ont également opprimé l'Italie : la tyrannie des uns a été plus insolente, celle des autres plus dure, et les peuples comme les individus s'accommodent plus volontiers de la dureté que de l'insolence. Mais sans parler du limon fécondant que laisse toujours après lui le torrent des invasions françaises, tandis que les autres peuples sèment la stérilité sur leur passage, nous avons en ce moment un grand avantage sur les Allemands en Italie : c'est qu'il y a plus de trente ans que nous sommes sortis de cette contrée, et que personne aujourd'hui n'est tenté d'y retourner la mèche allumée. Quand nous parlons de nationalité aux autres peuples, nous sommes sincères : car les idées de conquête ont perdu tout crédit parmi nous, et ce n'est plus là que nous plaçons la grandeur de notre nation. Pour que tout le monde s'entendît, il faudrait que toutes les autres nations en fissent de même. Or, l'Allemagne nous a succédé dans la manie des conquêtes : ne s'est-elle pas résignée aux malheurs de la Pologne et à la violation impudente des traités de Vienne, par l'idée que l'occupation de Cracovie porterait au cœur même des Slaves *la frontière germanique ?* Lui reste-t-il un remords sur les anciens partages de la Pologne? Et si l'Autriche, cette fausse Allemagne, était obligée de reculer au-delà des Alpes, combien s'élèverait-il de voix germaniques pour applaudir à la délivrance de l'Italie? Ce n'est pas la *tedesca rabbia* qu'il faut redouter aujourd'hui, c'est l'*amour-propre allemand*, qui a bien aussi ses inconvénients.

Suisse. — Ces études de l'Italie, si attrayantes en ce moment, nous ont fait oublier le reste du monde, et il ne nous reste plus que bien peu de place pour mentionner quelques circonstances d'un intérêt incontestable. La diète suisse s'est ajournée au 18 octobre; tandis qu'on se flatte encore de trouver dans les dispositions du canton de Saint-Gall et des Grisons un obstacle à la guerre, Ochsenbein conti-

nue ses préparatifs ; et Berne, comme Zurich, annonce hautement l'intention d'attaquer le *Sunderbund* dans ses retranchements. Le dénouement est à pair ou non, à ce qu'il semble ; pourtant nous continuons à considérer l'explosion comme inévitable.

Algérie. — Quelque disposés que nous soyons en ce moment à voir plutôt en noir tout ce qui concerne les intérêts de la France à l'extérieur, nous devons convenir qu'on s'est trop pressé en tirant un horoscope funeste des dernières nouvelles du Maroc. Les choses avaient été d'abord représentées sous un faux jour. Abd-el-Kader, loin d'occuper Taza et de menacer le trône d'Abd-er-Rahman, a vu au contraire massacrer, pour ainsi dire, sous ses yeux, les tribus qu'il avait attirées de l'Algérie à sa suite, et forcé d'abandonner les montagnes du Rif, il a dû chercher un asile dans le désert voisin de notre frontière. Nous aurons raison, M. de Salvandy et nous ; Bocchus se rapproche de *Jugurtha*, et il n'est pas impossible que nous voyons bientôt le dénouement de cette métempsycose romaine.

M. le duc d'Aumale arrivera donc dans des circonstances favorables : il est jeune pour jouer le rôle de Sylla, mais nous aimons à croire qu'il aura le bon esprit de s'appuyer sur les hommes d'expérience qui vont l'entourer.

Reste la question de l'application des princes du sang royal aux plus éminentes fonctions de l'administration et de l'armée. Cette question n'est pas d'hier ni du régime actuel, et nous pensons qu'on aurait pu la résoudre un peu plus sagement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Quoiqu'il en soit, un poste exceptionnel, comme celui de gouverneur général de l'Algérie, offre peut-être moins d'inconvénients que tous les autres : il n'oblige pas, autant qu'ailleurs, des ministres à soutenir devant les Chambres la responsabilité d'actes auxquels ils sont étrangers, quoiqu'aucune autorité n'ait paru officiellement que la leur, et nous devons avouer que nous préférons mille fois cette *vice-royauté* peu dissimulée à la pensée d'assimiler immédiatement à la France un pays placé dans des conditions aussi périlleuses que l'Algérie. Tout peut se soutenir, dit-on, mais il y a des gens qui abusent de la permission du paradoxe.

Erratum. Dans la dernière Revue politique, on a imprimé la comtesse de *Landsberg*, au lieu de la Comtesse de *Landsfeld*. O mânes du grand *Mathieu Lansberg*, pardon !

---

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

*Les distributions de prix de l'enseignement libre. Eloge de l'abbé* POULLET.

Quand nous sera-t-il permis de commencer la publication des annales de l'*enseignement libre* en France? Nous avons sous les yeux une partie des discours prononcés à la fin de l'année scolaire dans les établissements catholiques où l'Université tolère une demi-liberté, et même dans ceux à qui l'exil permet une liberté entière. Nous regrettons que notre collection ne soit pas plus complète; nous aurions voulu pouvoir parler en connaissance de cause du discours qui, après avoir causé tant d'émotion parmi les autorités de Valence, à la distribution des prix du petit séminaire de cette ville, fut immédiatement traduit à la barre des journaux comme une attaque des plus malséantes à la pureté virginale de l'Université. Le coupable, M. l'abbé Mionnet, n'avait eu pour but que de réfuter le dernier pamphlet de M. de Cormenin. M. de Cormenin confondu avec l'Université! Que dira l'illustre publiciste de ce mariage républicain? L'épigramme était assez bonne de la part de M. le maire de Valence, qui pourtant n'y entendait pas malice.

Le R. P. Cahour, si honorablement connu par sa *Défense des Jésuites*, a prononcé à Brugelette un discours spirituel et ingénieux *sur l'action oratoire et ses exercices*. A l'œuvre, MM. Thiers, Cousin, Dupin! mettez vos meilleures bésicles, et empruntez au besoin le microscope de M. Gioberti, pour découvrir ici les traces de la grande conspiration contre les lumières et la France!

M. l'abbé Dauphin, qui dirige avec tant de succès l'instruction d'Oullins, auprès de Lyon, a parlé du *vrai but des études*. Il respire dans ce discours un sentiment profond des devoirs de l'instituteur, accompagné d'une impartialité de bon goût. Nous louons M. Dauphin de citer M. Demogeot, homme d'esprit et de goût, quoique universitaire. Mais c'est pousser un peu loin la courtoisie que d'emprunter des autorités au *Globe de* 1843, cette impure publication, si justement condamnée par l'opinion de tous les partis.

M. l'abbé Dalzon rend compte avec une franchise presque audacieuse des gains et des pertes morales qu'il a remarquées pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, dans la *maison de l'Assomption*, institution déjà puissante que cet ecclésiastique distingué a fondée à Nîmes, de concert avec M. l'abbé Goubier. Ce compte-rendu est accompagné d'un excellent discours, prononcé par le préfet des études de l'établissement, M. Germer Durand, sur la place que l'étude des auteurs de l'antiquité profane doit tenir dans l'éducation chrétienne. Pour notre part, nous

trouvons les remarques de M. Germer Durand frappées au coin du bon sens et du goût... Sans compter qu'il cite le *Correspondant* d'une manière tout à fait honorable.

Mgr l'évêque de Langres s'est élevé à un point de vue encore plus élevé; en présidant la distribution des prix de son petit séminaire, il a parlé de la *Littérature dans l'éducation.* C'est un morceau traité de main de maître : l'exposition en est vive, les observations piquantes, le style excellent. Il serait difficile de trouver de nos jours un mariage plus heureux de la conscience et de l'esprit.

Enfin, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'éloge de l'abbé Poullet, qu'a prononcé, à Senlis, M. l'abbé Magne, son collaborateur et son ami. Il y a longtemps que nous avons promis de publier une notice sur M. l'abbé Poullet. En attendant que nous tenions notre promesse, laissons pendant quelques moments parler M. Magne. Sa douleur est la nôtre : il sent comme nous (pas plus que nous!) la perte qu'a faite la cause du *libre enseignement* dans la personne de cet admirable instituteur. Qu'on prenne les discours prononcés aux distributions de prix dans les colléges, et qu'on compare, si on l'ose, les déclamations de M. Theil et de ses collègues avec les morceaux dont nous venons de citer les titres, morceaux où éclate, en traits si purs, la probité de l'instituteur chrétien! Tel fut, dans sa courte carrière et à un degré bien proche de la perfection, le fondateur de l'institution de Saint-Vincent. Le plus grand éloge que nous puissions décerner à M. Magne, c'est d'avoir compris toute la modeste grandeur de son héros.

« M. Poullet (Pierre-Antoine-Félix-Emmanuel) naquit à Boufflers-Cril-« lon, près de Beauvais, le 10 janvier 1810. L'humble condition de ses « parents (nous pouvons bien le dire ici, lui-même n'en fit jamais un « mystère) ne permettait pas d'espérer pour lui une autre éducation que « celle qu'on donne, dans les écoles de village, aux enfants pauvres de « nos campagnes; et cependant, même dans ces premiers essais, que « nous ne voulons pas appeler des études, l'écolier de Crillon se faisait « remarquer par la curiosité et la pénétration de son esprit. Aussi fut-il « capable, à l'âge de cinq ans, de remplir les modestes fonctions que le « prêtre de nos campagnes réserve dans son église aux plus intelligents « des enfants qui fréquentent l'école. Grâce aux soins éclairés et à l'af-« fection toute paternelle du respectable curé de Crillon, quelques an-« nées après il fut admis comme élève de cinquième au collége de Beau-« vais. Ce fut au mois d'octobre 1820 que commença pour le jeune enfant « cette vie de collége d'où devaient dépendre ses destinées futures. C'est « là, en effet, que son intelligence allait se développer dans une suite « d'études sérieuses et sagement ordonnées.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« A peine son intelligence fut-elle mise en rapport avec les grands écri« vains de l'antiquité qu'il sentit naître en lui l'amour du *beau*, cette se« conde religion des âmes nobles et élevées, qui resta pendant toute sa « vie le caractère distinctif de son goût. Et si, devançant les événements, « je voulais vous montrer dès maintenant ce que doit produire cette étin« celle que l'étude a déposée dans son âme, nous devrions suivre M. Poul« let étudiant les sciences naturelles, pour demander aux œuvres de Dieu « une expression plus parfaite et plus complète du *beau*; traversant la « mer pour aller recueillir dans l'Italie, à Rome surtout, les jouissances « que sa foi de prêtre et son goût d'artiste lui promettaient sur cette terre « qui a reçu la double consécration de la religion et du génie. Et comme « si les richesses de notre monde ne pouvaient suffire à la dévorante acti« vité de son esprit, un jour il ira chercher sur le sol de l'Afrique de nou« velles impressions, de nouvelles connaissances. Fatal voyage, hélas! « auquel nous ne pardonnerons jamais d'avoir brisé d'une manière si « cruelle tant d'affections et tant d'espérances!

« A l'époque dont nous parlons maintenant, Homère, Virgile, Bossuet, « Racine et les autres auteurs classiques suffisaient au jeune élève; et « nous savons, par les confidences que l'amitié arrachait parfois à sa « modestie, que, dès l'âge de treize et de quatorze ans, il éprouvait un sin« gulier bonheur à lire et à relire les plus beaux passages de ces grands « écrivains. Il les comprenait, il les goûtait, il aimait à les apprendre par « cœur, et sa mémoire heureuse avait fidèlement conservé jusqu'à la « mort ces richesses précoces qui contribuèrent tant à former son ta« lent.

« Il semblerait au premier abord qu'un développement si rapide et des « qualités si extraordinaires, en lui assurant une supériorité incontes« table, devaient exercer une fâcheuse influence sur son caractère. Trop « souvent, en effet, l'esprit nuit au cœur; mais vous savez, messieurs, si « le mérite de M. Poullet fut jamais importun! Tous vous avez vu avec « quelle aimable simplicité il savait, dans un âge plus avancé, compatir « à tous les genres de faiblesse, avec quelle indulgence il trouvait une « parole d'excuse pour toutes les fautes, et vous comprendrez sans peine « qu'aux premiers jours de son adolescence il n'ait jamais abusé de son « talent au profit de son amour-propre, contre des condisciples moins « heureux. Son jugement lui faisait comprendre tout le ridicule d'un tel « défaut, et d'ailleurs la piété, dont il avait appris les éléments à l'école « de son premier maître, et que les habitudes religieuses du collége « avaient fortifiée dans son âme, aurait suffi pour l'en préserver.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« C'est un moment solennel dans la vie du jeune homme que celui où

« il quitte le collége pour aller prendre une place dans les rangs de « plus en plus serrés de la société. M. Poullet avait quinze ans lorsque « se terminèrent ses études. A cet âge, les vocations peuvent bien ne « pas être incertaines; mais, à coup sûr, il est difficile qu'elles soient « le résultat de sérieuses réflexions. Le jeune rhétoricien entra cepen- « dant sans hésitation aucune au grand séminaire de Beauvais. Jusque-là « il s'était abandonné spontanément et sans réflexion à toutes les inspi- « rations d'une nature élevée, que la piété avait préservée de toute at- « teinte funeste. Mais le calme ne dure pas toujours dans la vie du jeune « homme ; ceux mêmes dont la vertu a su imposer silence aux passions « mauvaises, et qui, comme M. Poullet, trouvent dans des habitudes in- « nocentes et pures la paix du cœur, ne sont pas toujours à l'abri des « agitations de l'esprit. Il y a des instants de crise que tous semblent « fatalement condamnés à traverser, comme si l'expérience et la sagesse « devaient être pour l'homme le prix de ces rudes épreuves. Un moment « donc, le sacerdoce, ses privations, ses obligations plus grandes encore, « effrayèrent son imagination. Il aimait par dessus tout la liberté de son « esprit, pour se consacrer tout entier à la science ; mais quelques ré- « flexions sérieuses lui eurent bientôt fait comprendre ce qu'il y a de « vain dans les plaisirs même les plus innocents, lorsqu'ils n'ont d'autre « but que de satisfaire les désirs du cœur : ce qu'il y a de sublime dans « l'abnégation et le sacrifice, quand ils se rapportent à Dieu et au bon- « heur de nos semblables. Ceux qui étaient alors ses condisciples se « rappellent qu'ils trouvèrent en lui l'exemple de toutes les vertus. Piété « envers Dieu, respect et obéissance à ses maîtres, soumission absolue à « la règle du séminaire, voilà les traits les plus saillants qu'on pouvait « remarquer en lui pendant tout le temps que dura son noviciat ecclé- « siastique. Ces qualités, ce n'est pas assez dire, ces vertus étaient re- « haussées en lui par une admirable simplicité. Arrêtons un peu nos « regards, messieurs, sur cette époque de la vie de M. Poullet ; malgré « son obscurité, elle révèle à qui sait l'y voir un mérite peu commun, « aujourd'hui surtout que la simplicité, cette précieuse et suave vertu « qui devrait faire le plus bel ornement de l'adolescence et de la jeunesse, « semble presque chassée de notre monde.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« A peine M. Poullet eut-il le temps de jouir du calme heureux de cette « position. Dans l'année scolaire 1827-28, il fut appelé à occuper la « chaire de philosophie au grand séminaire de Beauvais. C'était un pro- « jet en apparence téméraire de confier à un écolier de dix-sept ans des « fonctions si importantes et si difficiles. L'enseignement de la philoso- « phie exige, en effet, outre le talent et des connaissances spéciales, cette

« autorité morale qui en est souvent indépendante et qui assure à la « parole du professeur la confiance des élèves. On devait, à bon droit, se « demander si le prestige d'un talent incontestable, mais encore peu « connu, suffirait pour assurer le succès du maître, qui la veille encore « était élève. A un autre point de vue, n'était-il pas imprudent de livrer « la destinée de jeunes intelligences à une intelligence plus jeune en- « core, et, dans les mille questions délicates que traite la philosophie, le « professeur inexpérimenté conserverait-il toujours cette mesure dis- « crète qui sait tout dire en respectant tout ce qui doit être respecté ? La « jeunesse est hardie, imprudente même, dit-on souvent. — La gravité « précoce d'un caractère que la science et la piété semblaient avoir « formé de concert, la simplicité, et, disons le mot, l'humilité du pieux « ecclésiastique, répondaient à toutes ces objections : aussi M. Poullet « fut-il abandonné à son génie sous la garde de sa vertu, et son succès « prouva qu'on n'avait pas trop présumé de ses forces. Il étudiait et « observait dans son âme comme dans les livres, et il possédait le talent « plus rare encore de décrire les faits et d'exposer ses idées. Sa parole, « toujours nette et facile, souvent pénétrante et vive, répandait la lu- « mière sur toutes les questions ; il savait toujours se faire comprendre, « j'allais presque dire se faire applaudir : car ses leçons avaient un « charme particulier ; elles séduisaient par une simplicité élégante, qui « n'excluait jamais ni la hauteur des vues, ni la profondeur des recherches.

« Lorsqu'après sa promotion au sacerdoce M. Poullet échangea la « chaire de philosophie contre celle de dogme, il porta dans l'enseigne- « ment de la théologie les mêmes qualités qui l'avaient distingué jus- « qu'alors. Il n'avait que vingt-deux ans, car il avait été ordonné prêtre « en vertu de dispenses tout à fait spéciales, que justifiait assez un mé- « rite universellement reconnu ; et cependant il sut, en respectant les « limites qu'une autorité sacrée impose à la raison humaine, jeter un « intérêt tout nouveau sur des questions aussi vieilles que le monde. « Fort des inébranlables convictions de sa foi, il abordait avec confiance « et exposait avec sincérité toutes les objections que l'ignorance et les « passions ont entassées depuis des siècles contre les enseignements du « Christianisme. Sciences physiques et naturelles, histoire et archéolo- « gie, philosophie et langues, il voulut tout étudier, afin de juger par « lui-même de la force des difficultés qu'on oppose aux vérités reli- « gieuses. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la première « idée de la *Somme du XIX^e^ siècle,* vaste et étonnante conception, dont « M. Poullet a dit lui-même qu'elle avait été le rêve de toute sa vie, ne « se doutant pas alors que la mort viendrait si tôt donner une si cruelle « confirmation à ses paroles ! Il commença dès ce moment l'exécution de

« ce projet, en inaugurant au séminaire des cours de sciences, d'abord « exclusivement destinés à ses élèves. Mais la réputation de M. Poullet « était telle, que ses leçons devinrent bientôt publiques, et on vit se « presser autour de sa chaire les hommes les plus distingués dans toutes « les carrières. Ceux mêmes qui avaient fait leurs preuves, qui avaient « acquis le droit d'être maîtres, se faisaient élèves ; et tous recueillant « avidement les paroles du jeune professeur, s'étonnaient, les uns de pé- « nétrer des théories auxquelles ils étaient restés tout à fait étrangers, « les autres de trouver encore à apprendre dans les sciences qu'ils con- « naissaient déjà.

« C'était un beau spectacle dont il nous fut donné quelquefois d'être « le témoin, et qui a laissé une profonde impression dans notre souvenir, « que de voir des hommes, souvent opposés dans les questions les plus « importantes qui puissent occuper l'intelligence, se rencontrant sur ce « terrain de la science qu'une bienveillance réciproque rendait neutre, « cimenter en quelque sorte l'alliance de la religion et du savoir.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« L'institution Saint-Vincent fut définitivement fondée, et, dès ce jour « aussi, M. Poullet, débarrassé des occupations extérieures, se livra tout « entier aux soins que réclame la direction d'une maison d'éducation.

« Il faut l'avoir vu à l'œuvre, messieurs, pour se faire une idée du dé- « vouement avec lequel il s'y consacrait; il faut en avoir fait l'expérience « pour comprendre quel est le prix de ce dévouement. Comme il le di- « sait lui-même dans une circonstance semblable à celle qui nous réunit « aujourd'hui : « L'éducation ne se fait pas en masse, de haut et de loin. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Qui posséda plus que lui ce talent si rare qui sait mériter la con- « fiance la plus entière sans perdre le respect ? Vous le voyiez prendre « part à tous vos exercices, vous suivre avec une vigilance inquiète « dans toutes les circonstances de votre journée ; rien ne lui paraissait « petit de ce qui pouvait contribuer à vos progrès ou à votre bonheur. « Combien de fois ne l'avez-vous pas admiré lorsqu'il remplissait auprès « de vous les fonctions du plus modeste, du dernier d'entre nous, avec « la même simplicité, la même sérénité d'esprit et de visage qu'il savait « mettre à tout ce qu'il faisait ; et cependant il aurait pu, quelques-uns « même disaient qu'il aurait dû, abandonnant à d'autres ces soins ordi- « naires et faciles, se réserver pour les grands travaux de l'esprit, aux- « quels le conviait sa nature élevée. S'il eût écouté ces conseils, peut- « être n'aurions-nous pas aujourd'hui à pleurer sur sa tombe ; mais « aussi il ne vous aurait pas laissé à vous, mes enfants, des preuves « d'une si touchante affection, et à nous, héritiers de son œuvre, des le-

« çons d'un si beau dévouement, qui seraient un jour notre condamna-« tion, si nous étions jamais infidèles à ses traditions et à ses exemples.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Ce n'était que dans de rares circonstances, et lorsque sa conscience « lui en faisait un impérieux devoir, que M. Poullet consentait à sortir « pour un moment de l'obscurité du collége. Orateur, il aurait pu illus-« trer la chaire chrétienne ; mais, satisfait du bien qu'il faisait dans sa « maison, auquel ne se mêlait aucun bruit de vaine gloire, il se faisait « rarement entendre dans les églises de nos cités, où son talent attirait « une foule nombreuse et enthousiaste. Il aurait pu, en écoutant les dé-« sirs d'une ambition légitime, puisqu'elle avait la gloire de la religion « pour objet, trouver pour son talent un théâtre plus digne ; mais il « s'était dit qu'il vivrait, qu'il mourrait au milieu de ses enfants, et les « instances les plus pressantes et les plus honorables pour lui ne purent « jamais le séparer de cette famille qu'il s'était choisie. Auprès d'elle il « était heureux, et jamais le moindre regret, le moindre désir ne vint « troubler la sérénité de son esprit. Toujours aimable et bienveillant, il « accueillait ceux qui venaient le trouver avec cette simplicité qui re-« lève tant le mérite, et il savait se mettre à la portée de tous avec un « abandon si naturel, que souvent on a pu dire qu'il paraissait exclusi-« vement occupé d'être agréable aux autres. C'est là ce qui explique, « plus encore que ses talents, comment, dans une existence si modeste, « et, hélas ! si courte, il put compter de si nombreuses et de si honora-« bles amitiés.

« Ainsi s'écoulait, messieurs, pleine et admirée de tous, cette vie que « tant de fatigues et tant de dévouement devaient abréger, lorsqu'à la « fin de la dernière année scolaire, M. Poullet partit pour visiter la terre « d'Afrique, consacrée par de si grands et de si beaux souvenirs. Chrétien « et savant, il voulait aller interroger par lui-même les monuments de « cette Eglise antique, illustrée par saint Augustin ; il voulait demander « à une nature qu'il ne connaissait pas encore, des secrets nouveaux... « Pieux pèlerinage de science et de foi ! que nous n'avons pas le courage « de louer, car vous savez, messieurs, quel en fut le triste et cruel résul-« tat. Ah ! permettez à notre douleur de ne pas vous raconter ces der-« niers moments si amers pour notre âme, où nous voulions encore « espérer contre toute espérance, tant il nous semblait qu'une vie si « précieuse, si nécessaire même, devait être respectée par la mort ! »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*L'un des Gérants*, CHARLES DOUNIOL.

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

# TABLE DES MATIÈRES.

